
THE TRVSTEES OF THE
PVBLIC LIBRARY
OMNIVM
LVX
CIVIVM
OF THE CITY OF
BOSTON
1852 1878

GABRIEL DE LA MORANDIÈRE

HISTOIRE
DE LA
Maison d'Estovteville
EN NORMANDIE

PRÉCÉDÉE DE

Notes descriptives sur la Contrée de Valmont

PAR

O. LANNELONGUE

MEMBRE DE L'INSTITUT,
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

—

1903

HISTOIRE

DE LA

Maison d'Estovteville

EN NORMANDIE

GABRIEL DE LA MORANDIÈRE

HISTOIRE

DE LA

Maison d'Estovteville

EN NORMANDIE

PRÉCÉDÉE DE

Notes descriptives sur la Contrée de Valmont

PAR

O. LANNELONGUE

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1903







En 1795 mourait à Paris, Grimaldi, prince de Monaco, propriétaire du château de Valmont, laissant deux jeunes fils, le comte de Valentinois et le prince de Monaco. Un séquestre fut nommé pour l'administration des biens des mineurs, et c'est à leur majorité, en 1805, que le domaine fut vendu pour la liquidation de la succession.

Le tribunal d'Yvetot adjugea Valmont à M. Lecoq, l'administrateur désigné des biens du prince.

A la mort de M. Lecoq, une de ses filles, mariée au général Compans, hérita de Valmont et le vendit au comte Hocquart, en 1824. C'est de lui que M. Barbet, manufacturier, pair de France, maire de Rouen, grand-père de ma femme, l'acquit en 1841, le sauvant d'une bande noire qui devait le démolir.

Sa fille, madame Cibiel, en hérita en 1875 et ma femme hérita d'elle en 1877.

C'est ainsi que le mouvement des temps et un mariage heureux ont fait passer dans mes mains une demeure ducale.

Originaire du département du Gers et d'extraction modeste, j'ai fait à Paris mes études médicales et je suis devenu, par un travail persévérant, professeur à la Faculté de Médecine et membre de l'Institut de France (Académie des Sciences). Malgré toutes les séductions d'une existence nouvelle, j'ai tenu à poursuivre ma carrière scientifique.

Gabriel de la Morandière, notre neveu, sera l'historien érudit et responsable des personnalités si diverses de la grande et puissante famille des d'Estouteville.

Les propriétaires actuels, qui n'habitent Valmont que quelques mois d'été, l'ont restauré pour qu'il dure quelque temps encore. Ils lui ont rendu une partie de ses terres, 400 hectares environ, non pas qu'ils aient songé à faire revivre un temps à jamais disparu, mais par pur respect pour les souvenirs historiques qui s'attachent au passé de ce domaine.

Valmont, le 15 août 1900.

LANNELONGUE.

CONTRÉE

DE

VALMONT



A partie du pays de Caux que j'habite est, au point de vue pittoresque et comparatif, facile à définir. Un arbre, le hêtre, une vache ou un bœuf, au piquet, c'est-à-dire « entièrés, » suivant l'expression du pays, suffisent pour donner une image vraie et parlante d'une contrée dont la configuration se prête à merveille aux encadrements qui résultent de la place occupée par ces objets vivants.

La terre y est d'une grande fécondité à la condition d'être très bien préparée, bien tenue et amenée à la propreté du jardin ; aussi est-elle l'objet d'un grand soin, d'un travail d'autant plus intense à un moment donné qu'on ne la laisse jamais improductive ou en repos. A peine une moisson ou une récolte sont-elles enlevées, qu'on prépare les champs pour faire au plus vite une nouvelle culture. De là une somme d'efforts considérables depuis la moisson jusqu'aux semailles. On traverse en effet, à ce moment, la période de la plantation du colza et la récolte de la betterave, qui couvrent l'un et l'autre une notable partie du sol. Ce déploiement de forces

nécessaires amène dans les champs, sans parler du glanage, un très grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, qui donnent au pays une animation et une vie d'autant plus saisissantes qu'elles vont cesser brusquement. Et comme il n'y a plus guère de troupeaux de moutons, que les gens ne sortent pas de chez eux pour vivre au dehors comme ceux des climats plus doux, on ne voit plus d'êtres humains dans ces vastes solitudes que de loin en loin et très accidentellement.

La plaine alors appartient aux animaux entièrés et à quelque rare gibier, qui se cache tant qu'il peut, dans ces champs en poussière, dont les mottes sont aussi émiettées que les grains de blé réduits en farine et en son.

Les grands plateaux deviennent d'autant plus unis qu'il n'y a ni arbres isolés, ni haies qui en coupent l'étendue. Comme les habitations, en dehors de celles de certains bourgs, n'y sont pas apparentes, on est en vérité isolé et on se croit un peu perdu dans ces espaces qu'un climat brumeux et gris contribue encore à charger de tristesse. Mais la nature est d'un côté singulièrement ennoblie et grandie par le groupement des hêtres si ingénieusement adapté à la défense du pays et à sa prospérité, tandis que d'autre part elle s'anime et devient vivante à sa manière par une suite uniformément répétée, dans tous les sens et à tous les points de l'horizon, d'animaux à cornes entièrés, tantôt couchés par fatigue d'être debout, réchauffant la terre, et ruminant ; tantôt au contraire debout, tête baissée, ne perdant pas une minute pour ne pas laisser une miette de leur repas ; tantôt, enfin, en contemplation stupide et indifférente devant l'horizon quel qu'il soit, tournant la tête à l'opposé du soleil, de la pluie ou du vent, en toutes circonstances attachés et fixés sans possibilité de se mouvoir au-delà d'une longueur de chaîne de trois mètres de rayon environ, ne cherchant même pas à bouger, en ayant perdu l'habitude.

Cette association de la vie végétale et animale, qui donne au pays de Caux son vrai caractère, n'est ni banale, ni dépourvue de grandeur, ainsi qu'en témoignent les spectacles qu'on a sous les yeux, jamais semblables, quoique offrant les mêmes grandes lignes, la même physionomie générale.

Les surfaces de terre qui s'offrent aux yeux donnent ici l'idée de l'étendue, parce qu'elles sont plates ou faiblement et largement ondulées par de grands et longs plis, sauf dans les coins assez rares qui possèdent des vallées en général profondes et très pittoresques.

L'accident de terrain, le mamelon, le monticule, la colline plus ou moins accentuée font défaut. Aussi l'œil est-il toujours accommodé pour les distances lointaines, et rien dans la configuration du sol n'arrêterait la vue, si elle ne rencontrait pas un groupement d'arbres, ici tout à fait particulier et remarquable.

Ces arbres, à peu près partout des hêtres, sont plantés et élevés en vue de protéger ce que l'on appelle la masure, qui est le centre du travail de la terre puisqu'elle en est le point de départ et l'aboutissant.

La masure est une vaste cour souvent de plus d'un hectare, couverte d'une herbe excellente et plantée de pommiers régulièrement distribués. Elle renferme le logement du colon, presque toujours un fermier, souvent chargé d'enfants, avec son personnel, le logement d'hiver de tous les animaux de travail et de croît, tous les bâtiments, et ils sont nombreux même pour une modeste ferme, qui contiennent les outils, les greniers, les fourrages, sans parler du poulailler, du pressoir et du vieux four abandonné.

A cause de la dureté du climat, la vie du fermier se passe dans sa masure, qui est en général placée au milieu des terres de culture; il y trouve tout sous la main.

De là il peut presque toujours surveiller sa terre, voir les progrès de ses récoltes, en connaître l'état jour par jour. Elle est pour lui son centre vital. Aussi ne la quitte-t-il pas pour courir les foires et les marchés sans un besoin urgent.

Mais la masure et tout ce qu'elle renferme, jusqu'aux pommiers eux-mêmes, serait infiniment exposée et presque intenable devant la fréquence et l'intensité des mauvais temps, surtout devant la rage des vents aussi bien d'ouest que du nord et de l'est, d'autant plus nuisibles qu'à leur violence qui renverse et arrache, s'ajoutent des propriétés desséchantes et stérilisantes dues à l'eau de mer dont ils sont chargés.

De là la nécessité de défendre la masure, de la mettre à l'abri du vent et du mauvais temps d'une part, et d'autre part de l'isoler des terres par une clôture fermée qui donne aux gens de la ferme toute tranquillité en permettant aux animaux d'être laissés en liberté sans surveillance et sans possibilité de s'échapper ou de nuire. Cette défense est obtenue par le fossé. Autour de la masure on élève un rempart de terre de deux mètres de hauteur au moins, d'un mètre environ d'épaisseur en haut, de trois mètres à la base, appelé fossé contrairement à toutes les définitions, y compris celle de l'Académie, qui appellent fossé une rigole, un creux dans la terre. Sur ce fossé qui limite un carré ou un rectangle, jamais une figure arrondie, on plante en alternance deux rangées de hêtres.

Cette plantation ne manque jamais. En quelques années la masure est close, elle devient bien vite une véritable forteresse, comme une sorte de camp retranché.

La masure est le foyer exclusif de la vie d'hiver, elle en est la seule distraction, elle relève un peu la tristesse qu'un ciel bas et gris lui impose pendant une grande partie de l'année. La gaîté, d'ailleurs, y est tranquille et douce et ne se manifeste, même chez les ivrognes qui ne sont que trop

nombreux dans le pays, ni par des paroles, ni par des chants, ni par des danses, mais plutôt par une sorte d'état de concentration et de satisfaction intérieures, de sérieux, de froideur, etc., d'indifférence apparente pour tout ce qui est étranger et extérieur aux personnes. Où l'on en a la preuve, c'est au sortir de la messe le dimanche, lorsque les gens, les parents ou les connaissances s'abordent. Ils s'embrassent, manière de porter leurs arcades zygomatiques l'une contre l'autre en se donnant la main, et ils restent là sans parole, presque sans se regarder, pendant de longs moments.

En barrant la route au vent, les plantations de hêtres sont parfois très peu pénétrées par la lumière, laquelle n'arrive dans la masure que par le centre du massif qui est, lui, tout ouvert au ciel.

Ces massifs de hêtres en rectangles ou en carrés, jetés çà et là dans la plaine comme un cube ou un donjon non couvert avec ses quatre faces droites, paraissent de loin coupés à pic, séparés par des angles droits et sortent tout d'un coup d'une surface de terre plate pour monter verticalement très haut, vers le gris du ciel, compacts, épais et noirs, dont un bord uni très foncé et plus ou moins arrondi les sépare. Ils rappellent, en un mot, ces régiments de grenadiers de la vieille garde massés en carré en attendant l'heure de marcher. Cet effet tout particulier est vraiment imposant.

La plaine est remplie de groupements semblables, mais avec une foule de variétés et de nuances. Quelques-uns sont traversés par de longues brèches grises qui en font de véritables rideaux clairs et transparents, découpés comme de la dentelle.

L'importance de la masure, c'est-à-dire son étendue, est en général proportionnée à celle de la ferme.

En dehors des grandes fermes qui sont presque toujours isolées, les

petites fermes sont souvent groupées en hameaux. Il y a même un certain nombre de communes qui n'ont pas de chef-lieu proprement dit et se composent exclusivement de masures placées à la suite les unes des autres le long des chemins ruraux, trop étroits pour que deux voitures puissent se croiser en dehors de carrefours établis exprès, et dont les fossés forment les deux rives. Partie de plaisir d'un agrément et d'un charme infinis que de se promener en été, par les jours de soleil, dans ces chemins plats et excellents, ici nommés cavées, remplis de tournants, toujours frais, que des fossés de deux mètres de hauteur transforment en chemins creux et qu'une quadruple rangée d'arbres, deux rangées d'un côté, deux de l'autre, convertit en espaces étroits et assombris que des raies de soleil se jouant au milieu des arbres égaient ou éclairent de la manière la plus heureuse. Parfois, alors, l'œil pénètre dans la masure et il y aperçoit des mares aux eaux aussi épaisses qu'un bouillon aux herbes, auquel elles ressemblent par la couche de lentilles d'un vert criard qui les recouvre sans discontinuité comme un épais tapis cloué dans une chambre. On y voit aussi de petits jardins proprets et fleuris, garnis d'arbres fruitiers, de délicieuses maisons en bois, terre et chaume, enguirlandées de longues passe-roses, de rosiers et de fuchsias grimpants, dispersées, non loin des fossés, autour d'un centre de pommiers et de rares grands poiriers. Dans beaucoup de masures la valeur des bâtiments, si on devait les refaire, dépasserait de beaucoup la valeur de la ferme, tant la culture est devenue ingrate et difficile aujourd'hui.

On se trouve quelquefois comme enfermé dans de petits espaces de culture où les masures sont très rapprochées; les arbres se présentent comme un mur qui se dresse en bornant l'horizon de tous les côtés. Mais le plus souvent le plateau est long et large, nu jusqu'aux bouquets d'arbres, tantôt plat comme une assiette et s'étendant à perte de

vue, tantôt légèrement montant, tantôt avec de larges ondulations pareilles à de longues vagues peu élevées qui viendraient expirer sans bruit avant d'atteindre le bord, tantôt enfin avec des accidents de terrain plus abrupts, limitant des entonnoirs peu profonds dont les dépressions sinueuses suivent un sens déterminé en gagnant une vallée déjà formée dont ils sont l'origine ou l'affluent. La plaine s'arrête souvent brusquement à des fissures ou à des excavations profondes qui la coupent net : ce sont les vallées de Caux, si pittoresques, si riantes dans ce pays attristé, dont les rives en deviennent les falaises qui les limitent comme ces dernières limitent aussi le vaste horizon d'eau qui termine le plateau.

Au fond de ces plaines étendues surgit de temps en temps du milieu des arbres une apparition absolument inattendue, un clocher ardoisé, fin, élégant, dont on devine plutôt qu'on aperçoit la pointe perdue dans le gris de l'air.

On voit accidentellement se projeter sur un fond de verdure au milieu de grands arbres et autour d'une église plus haute qu'elles, une enfilade de maisons aux toits d'ardoises luisant au soleil et faisant de loin sur le ciel l'effet du passage d'un train dont la fumée se répandrait en colonnes grises horizontales et persistantes.

Du haut des plateaux, l'œil, en franchissant les vallées profondes qu'on a à ses pieds, éprouve les surprises les plus variées et les plus pittoresques, dont les futaies de hêtres, les masures, les larges excavations nues qui se développent en fuyant font tous les frais. Les vues sont à la fois profondes et lointaines, grandes souvent ; des futaies de hêtres placées sur les pentes rapides se penchent en les descendant comme si la surface d'un immense dôme, développée parallèlement à la ligne de terre, allait tomber en s'inclinant de plus en plus vers le fond. Cette voûte descendante se projette sur l'horizon en y produisant un singulier et grand effet.

Quelquefois les crêtes aboutissent dans les vallées, non plus brusquement, mais par des lignes plus douces sur lesquelles des allées et des massifs d'arbres centenaires forment avec les masures les images les plus imposantes.

C'est alors, seulement, qu'on a l'impression d'être au milieu de grandes forêts et presque dans un pays de montagne.

Sur les plateaux au contraire, quoique l'horizon soit à peu près toujours fermé par une ligne ininterrompue d'arbres, car les échappées ne font que la reculer et la projection persiste nécessairement toujours, l'on ne croit pourtant pas au voisinage d'une grande forêt parce que le découpage y est trop grand; on y sent trop les vides et la continuité ne se fait plus suivant les règles ordinaires des grands bois. En Caux la culture règle la plantation qui est alors capricieuse, spéciale, formée de petits fragments; le contraire a lieu pour les bois où les lignes sont longues et continues.

Les vallées du pays de Caux, celles de Ganzeville, de Valmont surtout, celle de la Durdan sauf dans la partie terminale, sont ordinairement assez resserrées, profondes, alternativement larges et rétrécies. Leurs flancs tantôt en pentes raides, tantôt en larges excavations, sont souvent escarpés et abrupts; ils sont en général couverts en partie ou en totalité de bois aussi longs que la vallée elle-même, mais s'arrêtant aux crêtes qu'ils couronnent et limitent par une bordure habituelle de grands hêtres ou une simple rangée de sapins ou de chênes.

Quelquefois la vallée forme des entonnoirs en gouffre dans lesquels se rendent d'autres vallées plus petites, fissuraires, sauvages, contournées, indiquées par des ombres dans les lignes des grands arbres, et au centre de l'entonnoir on devine un bourg inapparent.

D'un de ces sites merveilleux, où l'on se croirait au milieu d'une

immense forêt d'arbres centenaires disposés en groupes compacts et superbes sur des pentes mamelonnées, sur de grands tournants, émerge tout d'un coup au centre du cirque un bourg très aggloméré de maisons aux toits ardoisés, tassées et montant progressivement jusqu'à l'église qui les couronne et les domine. Au-dessus du clocher, apparaît sur un monticule couvert d'arbres, un donjon imposant, qui fait face à la vallée, et dont on n'aperçoit que le haut des murailles grises.

Et ainsi jusqu'aux falaises où les vallées et les hauts plateaux aboutissent : les premières, en ouvrant de plus en plus leur gorge et en perdant peu à peu leur belle parure, quoique, en certains endroits, les arbres et les bois, abrités par des mouvements de terre, les accompagnent presque jusqu'à l'eau salée ; les seconds, les plateaux, en perdant cet horizon boisé qui était leur caractère.

La plaine alors, de plus en plus nue, s'étend dans des espaces sans fin, indéfiniment ouverts, où tantôt la mer vient montrer dans quelque échancrure sa croupe ronde, grise ou verdâtre, alors qu'ailleurs on ne la voit pas mais on la devine, car en Caux toute plaine nue à l'horizon de laquelle on ne voit pas une ligne de grands arbres, est un plateau qui a été coupé pour disparaître dans les roches sous-marines, en montrant sous forme de falaise la place de la coupure.

Hautes souvent de plus cent mètres, verticales et taillées à pic, ces falaises, qu'une ligne de verdure sépare en haut, brusquement, de la craie blanche, forment ici une série de promontoires avancés auxquels succèdent des excavations arrondies ou angulaires à façades tailladées, blanches, terreuses, lumineuses ou assombries, rougeâtres, foncées avec des taches et des traînées malpropres, comme si on les avait mal peintes ou mal lavées. Sur toute leur hauteur on voit des séries linéaires d'assises noires de silex, parallèles les unes aux autres, chacune d'une épaisseur égale,

bien faite pour nous arrêter quand on songe à l'innombrable quantité de siècles qu'à dû nécessiter la formation de ces dépôts.

En quelques endroits, des fragments de falaise détachés forment dans la mer des aiguilles, des arcades, des entonnoirs étroits, dispositions pittoresques que l'on vient voir avec curiosité.

Et dans ces plaines qui succèdent aux falaises comme dans les plateaux les plus éloignés de la mer, à l'origine des vallées, partout la même absence d'usines, d'ateliers industriels, sauf quelques rares briqueteries et quelques fours à chaux, partout, dans ces pays du vent, la disparition du moulin à vent.

Au milieu de la plaine nue, que quelques meules dorées par le soleil agrémentent seules, toujours les mêmes lignes d'animaux entiérés avec leurs couleurs diverses passant du blanc au rouge plus ou moins tacheté de noir, toujours les mêmes groupements d'arbres avec leurs perspectives sur l'horizon, associant la hauteur à l'étendue en surface, partout le hêtre au corps élancé lisse et gris, à la cime haute plus ou moins épanouie, aux branches plus ou moins longues et plus ou moins feuillues, quelquefois aussi chargées de faînes que les pommiers de leurs fruits. Le hêtre encadre le paysage qu'il meuble presque à lui seul, qu'il ennoblit et qu'il élève, faisant mieux encore, créant à la masure un abri sûr, une protection efficace contre des vents violents qui rendraient la vie intenable sans lui, pareil à ces défenses féodales qui, elles aussi, avaient dans leur temps une nécessité protectrice et défensive, et dont il ne reste que de rares débris, témoins, dans cet admirable pays de Caux, d'un passé qui ne saurait jamais revenir.

LE TIÈRE

En Caux, on assiste durant six à sept mois environ, d'avril à fin d'octobre, à un de ces spectacles qui donnent aux étendues terriennes que l'on a sous les yeux une physionomie à part, qui est aussi un signe d'une vitalité exceptionnelle.

Il constitue en même temps une expérience biologique d'un puissant intérêt, émanant d'une théorie inconsciente sans doute, mais trop féconde dans ses applications, pour la laisser dans l'ombre.

Le fait en lui-même est on ne peut plus simple.

Pendant les mois indiqués plus haut, la plupart des animaux des fermes vivent jour et nuit en plein air, mais non en liberté comme dans les hauts plateaux des montagnes ou dans certains herbages clos.

Ils sont ici enchaînés au sol avec une ration alimentaire variable selon la nature des pâturages, que la longueur de leur chaîne détermine exactement chaque fois qu'on les change de place, et on les change entre six ou huit fois par jour, suivant la valeur de l'aliment ou selon l'état de l'animal. En dehors de cela, il n'y a pas d'autre surveillance; les animaux sont au piquet jour et nuit.

Si le fait se bornait à l'alimentation de quelques rares animaux seulement, plus ou moins disséminés dans la plaine, il n'attirerait guère l'attention. Mais il se produit au contraire dans des proportions inattendues, et il relève d'un système d'élevage propre à cette contrée.

Avant de voir quelle en est l'essence, il convient de parler du pittoresque qui en découle. Rien n'est plus intéressant que de voir, à l'époque

où les colzas aux fleurs jaunes étendent leurs nappes d'or sur une partie des plateaux, où les avoines et les blés, encore verts, recouvrent aussi de grandes surfaces, où le reste des champs est occupé par des trèfles incarnats touffus, aux fleurs d'un rouge de velours grenat, où les trèfles ordinaires eux aussi commencent leur floraison aux couleurs violettes, blanches ou roses, en même temps qu'ils remplissent l'air de senteurs enivrantes, rien n'est plus intéressant, dis-je, que de voir à ce moment de l'année, où le pays de Caux, partout recouvert; n'offre pas une place qui ne soit en production, des enfilées d'animaux à cornes pour la plupart, en nombre dépassant quelquefois quarante, placés comme des tirailleurs en longues lignes droites, obliques, en demi-cercle, en fer à cheval ou inégalement et sans ordre, côte à côte, chacun occupé dans le rayon de sa corde à refaire jaune et nu dans un champ de trèfle incarnat, par exemple, l'emplacement que recouvrait quelques heures auparavant la plus savoureuse et la plus luxuriante des végétations.

Et les ronds dégarnis par chaque bête se touchent et se mesurent exactement à ce point, qu'il reste à peine de l'un à l'autre quelque chose comme l'extrémité aiguë du croissant de la lune à son premier quartier.

Spectacle bien curieux de voir au milieu des moissons qui se préparent ces grands animaux d'une race autochtone jadis très laitière mais maigre, grande, un peu efflanquée, de couleur jaunâtre, que des croisements de Durham ont améliorée quant à la forme et à la viande, mais non quant au lait. Elle a pris des formes plus alourdies et elle est devenue rougeâtre, mélangée de rouge ou de blanc et quelquefois vraiment blanche et comme vieillie avant l'âge. Elle est aussi devenue inerte parce qu'on ne lui a demandé aucun effort, dépourvue de toute autre curiosité que de celle de l'aliment dont elle est avide et qu'elle mange jusqu'à la racine parce que, comme les enfants, il faut que ces animaux ne laissent pas de

restes pour avoir une nouvelle portion, qu'ils ruminent couchés après avoir fait une première déglutition rapide sur une mastication sommaire.

Quelle vie, quelle animation n'y a-t-il pas sur ce sol dont tant de choses vivantes et utiles ont pris possession. N'est-ce pas l'image la plus saisissante du travail de l'homme et d'une adaptation de la terre en vue d'un rendement admirablement entendu et aussi grand que possible dans un cadre calme, tranquille, rempli d'air et de liberté.

On entière encore les animaux non plus dans des plaines aussi fertiles, aussi grasses, aussi mélangées, mais sur les pentes des côtes arides, sur les bords larges et nus des falaises. Le tableau de ces bêtes faisant de loin des taches d'un gris blanc ou mélangé de rouge rappelle les pâturages des montagnes et l'on voit des profils de formes grandies qui se détachent à perte de vue sur un horizon sans fin.

J'ai cherché à connaître à quelle époque pouvait remonter cette coutume et voici les renseignements que je puis fournir (1).

Quoi qu'il en soit de cette explication, l'entièrement des animaux est une de ces expériences qui montrent le mieux le cercle de la circulation de la matière dans les conditions les plus avantageuses pour le profit de la bête, son engraissement, ainsi que pour l'amélioration du sol.

L'animal entièré est contraint au repos puisqu'il est toujours sous la chaîne, sans qu'il puisse s'en dégager; aussi ne bouge-t-il pas, il ne reste

(1) *Entièrer*, mettre au piquet des chevaux et des bœufs pour les faire paître, dérive de *tière*, nom du pieu auquel on les attache. Comparer l'anglais *to tetter*, *to tie*, mettre à l'attache. En quelques parties de la Normandie, *tière* se prononce *quaire*, et par suite *enquairer* se dit pour entièrer.

« *Guillaume Dubois dit que Gervaise, mère de la femme du suppliant, lui avait enlevé la* thierre *de son cheval.* » Lettres de rémission de 1450. (Voir Ducange, verbo, *Tingula.*)

Gouberville, gentilhomme du Cotentin, dit dans son journal :

« *Le 5 juin 1556, je fys raccoustrer des tières pour mettre mes poulains au verd* »

Ce mot se trouve dans divers glossaires de patois normands.

même debout que pour manger, et ce n'est qu'accidentellement qu'on le voit inoccupé, la figure en sens contraire du vent, de la pluie ou du soleil. Le reste du temps, il est couché et rumine plus ou moins. Il a d'ailleurs une nourriture abondante, si abondante qu'à le voir en passant, on le dirait toujours à table, toujours servi et en train de manger. Du reste, on le sert avec une régularité parfaite, le calcul est depuis longtemps établi, et selon l'aliment : trèfle rouge, pois, herbe ou luzerne, on le change plus ou moins souvent de place ; c'est au lever du jour qu'on le met au premier tière, et c'est à la nuit tombante qu'on le met au dernier.

Il a en outre une source d'air vive, assez salée, sur les longs plateaux qui vont jusqu'à la mer. La nourriture verte, très riche en sucs et qui est souvent couverte de rosée pendant la nuit, dispense une partie de l'année de l'obligation de faire boire les animaux.

L'animal trouve dans ces conditions ce qui est nécessaire non seulement à son entretien mais à son accroissement et à un développement parfait, sinon à un engraissement dans le sens qu'on demande pour la boucherie.

D'un autre côté, il fait profiter singulièrement le sol qu'il semble dépouiller. Il lui rend, en effet, tous les résidus de sa digestion et de la fonction urinaire, et il se charge de les répandre également sur tous les points où il passe. Et ces produits ne sont pas seulement le résidu de ce qu'il a pris au sol ; il convient d'y ajouter les éléments de l'air qui s'associent à eux et rentrent pour une certaine part dans les excreta. Donc, le sol reçoit de l'animal d'un certain côté plus qu'il ne lui a donné. Ce dernier rend encore une partie de sa chaleur, car le sol est son unique litière, et en se couchant pendant des heures entières il en élève la température. Si l'on suppose un contact d'une surface d'animal à 37 degrés

avec une surface du sol à 10 degrés, le sol reçoit en plus 13 degrés et demi qui se répandent dans les couches superficielles de la terre. Et en même temps qu'il en élève la température, l'animal piétine et foule le sol, ce qui le tasse, en chasse la vermine et l'améliore. Ainsi toutes les déperditions de l'animal sont utilisées immédiatement et de la manière la plus avantageuse pour la terre. Aussi arrive-t-il souvent que, lorsque les animaux achèvent de pâturer un champ de trèfle, une repousse d'une certaine importance s'est faite, qu'ils peuvent recommencer à manger. Il en résulte que la terre dépouillée n'est pas appauvrie et l'animal y a prospéré grandement, tout cela sans autre main-d'œuvre que celle nécessitée par le changement de place des animaux.

L'entièrement n'est pas le moindre caractère du pays de Caux, car s'il n'est pas imité autre part, c'est qu'il n'y a pas ailleurs soit dans le sol, soit surtout dans le climat, des conditions favorables à cette méthode d'élevage extrêmement avantageuse. Une ou deux juments, avec ou sans leur poulain, ouvrent ou terminent souvent la rangée linéaire de la bande des bêtes à cornes qui meublent les plateaux de Caux durant les saisons du printemps, de l'été, et d'une partie de l'automne.

Il y a encore dans ce fait un enseignement utile à recueillir. Il nous montre l'endurance des animaux aux variations de température diurne qui sont parfois assez grandes, en septembre et octobre, où l'on peut constater des écarts atteignant jusqu'à près de 20 degrés entre le milieu du jour et le commencement de la nuit, de même qu'aux coups de vent, souvent véritables tempêtes, aux abats d'eau quelquefois considérables, aux pluies continues, principalement aux pluies fines appelées crassinages. Cette endurance n'est possible que sous un climat tempéré comme celui du pays de Caux, plutôt doux quoiqu'il soit souvent pluvieux et que des vents d'Est assez forts y dominent une partie de l'année. Si l'hérédité y

a une part, elle n'est pas exclusive, attendu qu'on a mis à ce régime, et qu'ils s'y sont parfaitement habitués, des vaches ou des bœufs venus de contrées où ces animaux vivent en liberté.

Accoutumance bien faite pour nous étonner, car pendant les jours et les périodes de mauvais temps, pendant les soirées fraîches ou froides, ces animaux supportent placidement l'entièrement sans chercher à s'échapper, mangeant et ruminant comme d'habitude, et ils n'en ressentent ni rhumes, ni rhumatismes, ce qui vient prouver une fois de plus que ces indispositions, si communes à l'homme et qu'on attribue aux courants d'air ou au froid, exigent pour se développer une condition que ne possède pas l'air pur, c'est l'infection par des microbes ou par leurs toxines.

Dans les rares journées de très grosses chaleurs continues, la sécheresse de l'alimentation exige qu'on donne à boire ; on apporte un tonneau d'une eau croupissante prise dans les mares et elle ne fait aucun mal d'ailleurs.

On remarquera que les champs des plaines cauchoises ont un sol très perméable et dépourvu d'arbres ; les hêtres, si utiles et si répandus, n'y jouissent pas d'une bonne réputation au point de vue de la santé, même de celle des animaux. On les dit trop froids, et les bêtes à cornes sous leurs ombrages y prennent des maladies, y toussent, en même temps que leur accroissement se fait moins bien. Le fait peut s'expliquer ; il y a longtemps que j'accuse les arbres rapprochés des habitations d'y entretenir trop d'humidité et de procurer une fraîcheur, agréable sans doute, mais aussi quelquefois nuisible. Les arbres isolés sont plus dangereux que les agglomérés en des masses comme celles de la forêt ou des bois, en arrêtant toutes les poussières qu'apportent les vents et avec elles les microbes qui sont agrippés sur elles. Or, certains vents, ceux de terre

XIX



surtout, sont les plus chargés de ces poussières et avec elles d'agents d'infection qui se répandent sur les feuilles des arbres. Les arbres sont d'ailleurs le rendez-vous d'une foule d'insectes qui y vivent, s'y abritent et transportent à leur tour les microbes sur les hommes et les animaux; aussi est-ce là qu'on prend à la campagne, de même qu'à la maison dans les villes, les rhumes, les refroidissements et un certain nombre de maladies respiratoires épidémiques. Dans ces plaines étendues, non protégées par des accidents de terrain, où tout est à découvert, l'aération est extrême; les vents dominants dans le pays de Caux sont ceux de l'ouest qui ont toujours franchi la mer avant d'atteindre la terre. Ils ont donc des qualités de pureté qui expliquent leur innocuité et qui rendent compte de l'endurance des animaux constamment tenus en plein air.

LE CHATEAU DE VALMONT

Après avoir été construit et reconstruit plusieurs fois, après avoir été adapté intérieurement selon les temps à de nombreux besoins, le château de Valmont, privé de sa cour d'honneur et de la majeure partie de ses bâtiments dans les premières années de ce siècle, en était réduit à un état de délabrement qui le rendait en partie seulement habitable. Le comte Hocquart, qui en devint acquéreur en 1824, en fit la restauration suivant la mode d'alors, c'est-à-dire sans aucun autre souci que celui d'en faire un intérieur bourgeois, en ne conservant malheureusement qu'une partie du corps primitif, en faisant même raser la vieille poterne qui était si solidement bâtie, qu'il fallut recourir à un régiment d'artillerie du Havre pour en venir à bout.

On peut apprécier les changements opérés par les quelques dessins que nous avons pu trouver et que nous avons fait reproduire.

Nous n'avions rien de ce qu'il fallait pour entreprendre la restauration des bâtiments selon les exigences de l'archéologie, ce qui eût été d'ailleurs à peu près impossible, étant donné leur état et l'usage actuel de l'habitation. A cet égard, le mal avait été fait par M. Hocquart et il avait été si grand pour le bâtiment Renaissance, par exemple, que si on avait essayé de le rétablir dans l'état antérieur on se serait exposé à jeter tout par terre, attendu que la réduction du mur à 70 centimètres d'épaisseur, au lieu de 2 mètres, a obligé à prendre de grandes précautions pour en assurer la solidité.

Dans ces conditions nous avons laissé à la silhouette extérieure son antique contour, nous bornant à des réfections intérieures dans le donjon et les bâtiments voisins, dans le grand salon, etc. Après avoir beaucoup hésité à refaire le bâtiment du sud, si peu analogue au reste par sa ressemblance avec une petite maison bourgeoise d'une ville de province, nous laissons ce soin à d'autres après nous.

Il y avait aussi un vestibule, peu digne du château, et pour gagner un petit escalier tournant conduisant au premier étage, on devait, dans ce vestibule, gravir plusieurs marches qui le divisaient en deux étages. Nous avons agrandi et uniformisé le hall central, fait un escalier normand en bois, et installé, dans des caves admirables, un calorifère, un moteur à essence avec une batterie d'accumulateurs pour l'éclairage électrique du château. Quel changement de destinée ! L'intérieur de tous les bâtiments est aujourd'hui suffisamment confortable ; la salle à manger est vaste comme les salons ; le grand, toutefois, est trop chargé d'or et trop orné. Les chambres du premier et du deuxième sont très convenables et ont des vues très agréables sur le parc et la vallée.

Trois parties forment le squelette du château actuel, mais deux seulement apparaissent dès l'abord avec un développement extérieur qui n'est pas sans quelque grandeur ; la troisième, le donjon, la partie fondamentale pourtant, la plus ancienne, ayant encore extérieurement, presque en entier, son caractère primitif, se trouve dissimulée par les deux autres et défendue par elles.

Les deux premières parties, d'un caractère absolument différent, sont liées l'une à l'autre comme les deux branches d'une équerre ; toutefois, l'une des branches ne tarde pas à s'incurver en se partageant en trois segments égaux réunis entre eux par un angle obtus. De telle sorte que les deux grands corps de bâtiment sont très largement ouverts à l'horizon : l'un, celui de la Renaissance, qu'on a devant soi quand on arrive du village, regarde directement l'est ; l'autre, le château dit Louis XI, s'incurvant au contraire, présente trois pans coupés qui sont pour moi, au point de vue architectural, très heureusement réussis. Le bâtiment Renaissance terminé en 1550, ainsi qu'en témoigne l'inscription avec cette date placée sur une des lucarnes, *non est mortale quod opto*, a beaucoup perdu par la restauration de 1825. Réservé exclusivement aux fêtes et aux réceptions, il se composait d'une unique galerie qui occupait toute la longueur du bâtiment au premier étage. Le rez-de-chaussée était un cloître largement ouvert par six grandes baies en plein cintre séparées par des pilastres faisant contrefort.

La salle des fêtes au-dessus était éclairée par trois belles fenêtres en pierre de taille, à meneaux, séparées l'une de l'autre par trois larges médaillons sculptés qui rompaient la monotonie et formaient un remplissage varié et agréable à l'œil.

Aujourd'hui, au rez-de-chaussée, les grandes ouvertures cintrées ont été en partie bouchées, et il n'y reste que de vulgaires fenêtres cintrées.

Le cadre des anciennes ouvertures porte encore une petite colonnette de chaque côté avec deux fins et élégants chapiteaux d'où partent les anciens encadrements en pierre. Quant aux pilastres, ils sont restés ce qu'ils étaient et ils sont encore intéressants ; leurs chapiteaux à moitié hauteur en supportent d'autres plus petits qui s'arrêtent à la frise sculptée du toit dont il ne reste plus que quelques rares motifs : têtes, supports, etc. Rien autre sur cette grande façade que les traces du disparu.

L'extérieur de ce bâtiment en traduisait donc l'économie ou mieux la distribution intérieure, d'ailleurs fort simple, puisqu'elle consistait en deux longues galeries superposées servant à des fins différentes. Si, avant ce siècle, cette façade nous montrait tant d'élégance par les médaillons et les divers motifs des sculptures, des pilastres, de leurs chapiteaux, de la frise au-dessous du toit, M. Hocquart a su lui donner l'aspect contraire en éventrant le mur épais de plus de deux mètres, en fermant les délicieuses fenêtres Renaissance pour en créer d'autres tout à fait ordinaires, en faisant disparaître les sculptures et raboter les médaillons, pour unifier le tout.

Aujourd'hui, cette façade en pierre de taille unie, percée de quatorze fenêtres, correspond à deux étages au-dessus d'un rez-de-chaussée ordinaire, présentant encore les mêmes pilastres mais coupés différemment. Elle n'offre plus comme architecture artistique que les trois superbes lucarnes qui la surplombent et se dressent au-devant d'un toit élevé en ardoise dont l'arête forme une belle ligne horizontale qui se détache dans le gris du ciel.

Ces trois lucarnes en pierre de taille, d'un poids presque dangereux pour le mur aminci, s'élèvent au-dessus du toit et presque aussi haut que lui. Elles montrent sur le devant une fenêtre surmontée d'un fronton et reposant sur un soubassement : le tout en pierre. La lucarne est reliée

au grand toit fuyant par une paroi de bois et de pierre couverte aussi d'un toit d'ardoise. Les montants des fenêtres sont formés tout à fait en dehors par deux élégants pilastres à chapiteaux finement sculptés, et en dedans, par une série d'encadrements fins qui leur donnent de la profondeur; un simple montant vertical en pierre divise en deux l'ouverture.

Le fronton, presque aussi important que la fenêtre, mais allant en se rétrécissant vers le haut, est riche en sculptures. De larges volutes ouvragées en pierre le limitent en dehors et se terminent en bas comme en haut par des grenades ornées de flammes en forme de certains cruchons à liqueur très ventrus et plats. Au milieu du couronnement et plus élevée que le reste, se dresse une tête sculptée en pierre encadrée dans une grenade surmontée également de larges flammes et de rayons terminant la lucarne. Le centre du fronton présente d'élégantes sculptures en forme de lyre. Quant au soubassement, presque égal en hauteur aux deux autres parties, il offre lui aussi, dans ses deux encadrements, dont l'un est réservé à une devise placée dans un tympan central, d'élégantes et fines ornementations Renaissance symétriquement placées et largement dessinées.

La façade ouest, sévère et bien conservée, porte deux lucarnes semblables ; elle commence au sud à une tour carrée percée de quatre petites fenêtres simples, faite de briques, placée en biais, et finit à une tourelle d'angle portant un jour en croix, allongée en son milieu, aussi élégante que celle qui est au bâtiment Louis XI et dont il sera parlé tout à l'heure. Cette façade est très grossièrement bâtie en briques dans le tiers supérieur, en moellons du pays dans le tiers moyen et en cailloux de mer dans le bas, sans aucune ornementation. Elle n'avait primitivement que deux fenêtres en pierre au-dessous des lucarnes, qui ont été fermées comme

celles de la façade, et on y compte aujourd'hui vingt ouvertures tout à fait ordinaires.

Au sud, le bâtiment Renaissance se termine, non plus par le pignon d'autrefois, qui était relié à d'autres bâtiments formant la cour d'honneur, mais par une maison neuve à deux étages en continuité avec le château, mais moins élevée que lui, on ne sait pourquoi. C'est la création Hocquart dont il n'y aura plus à parler.

Le second bâtiment, en équerre sur le premier, date de Louis XI. Pendant que Louis d'Estouteville défendait pendant trente-trois ans le mont Saint-Michel et le conservait à la France, alors que toute la Normandie était anglaise, les Anglais occupaient Valmont et saccageaient le pays; un incendie détruisit le château. Louis et son fils le réédifièrent mais à la hâte et l'architecture devait s'en ressentir. L'ensemble de cette partie a conservé son caractère ancien. Ce n'est plus la belle pierre blanche employée pour la partie Renaissance, c'est un moellon gris et dur, très favorable à l'envahissement des fines mousses et qui ne manque pas de beauté.

Sauf au-dessus de l'ancien emplacement du pont-levis, il n'y a aucun ornement sur les murs.

Mais la construction a un autre caractère que la précédente. La première s'alourdit en s'étendant, la seconde est plus ramassée et plus haute, 14 mètres depuis le toit. S'il y a moins de richesse, il y a plus de grandeur et de noblesse. Extérieurement, c'est un puissant bloc architectural à trois pans coupés partant à angle droit de l'angle du monument Renaissance pour aboutir à une délicieuse tourelle d'angle; la couleur en est sérieuse, grise et froide comme le climat, la forme fière: il est notablement plus haut que le précédent qu'il domine. Son toit est autrement incliné; il a l'air de descendre à pic et il est si rapide que c'est à peine si les hiron-

delles peuvent s'y tenir lorsqu'elles viennent s'y rassembler au moment de leur départ; et cependant, c'est celui-là qu'elles choisissent et non pas l'autre.

A la réunion du premier et du second pan coupé se trouve, sur la façade Louis XI, devant un fossé disparu, la vieille porte occupée encore par une herse intérieure. Au-dessus d'elle apparaît tout un motif vertical d'architecture qui vient rompre de la manière la plus agréable l'uniformité des tons gris des murs. Pour recevoir les jambes du pont-levis le mur du dessus de la porte fait une avancée de toute la largeur de celle-ci et le contrefort se poursuit de bas en haut jusqu'au toit. Là, il forme un appentis en pierre présentant un fronton triangulaire très aigu. Ce fronton se détache du toit en s'élevant en pointe comme une pyramide jusqu'aux deux tiers de sa hauteur ; il y représente en miniature l'image d'un clocher de vieille église rurale. C'est bien un clocher en effet, car la fameuse Adrienne d'Estouteville (c'est le nom de la cloche) en occupe l'intérieur dans le grenier, et elle apparaît d'en bas. Elle y a une large fenêtre, toujours ouverte, pour que son rayonnement argentin se communique aisément à l'air du dehors, et au-dessus de cette ouverture se trouve, toujours dans le fronton, une seconde fenêtre qui constitue comme un second motif d'ampliation des vibrations.

Mais ce qui ajoute surtout au côté intéressant du contrefort c'est non seulement la variété qu'il apporte à la façade, mais encore l'ornementation dont il est l'objet. La gorge que présentait le contrefort en bas pour recevoir les montants du pont-levis se poursuit jusqu'aux mâchicoulis en pierre qui s'y trouvent, mais elle offre deux fenêtres, une par chaque étage, séparées l'une de l'autre par un motif charmant d'architecture en pierre figurant une loggia véritable. De chaque côté deux pilastres élégants, de niveau avec la façade, supportant des espèces de colonnettes,

les deux tourelles pointues qui coupent la ligne brisée et lui donnent de la variété, de la vie et surtout moins d'austérité et plus d'élégance ; par les trois tranches de couleurs différentes que montrent le toit, les mâchicoulis et le mur, atténuées par l'action du temps comme le sont les virus malfaisants par l'âge. Aux couleurs naturelles des matériaux, s'ajoutent aussi celles des moisissures, de certaines mousses en particulier, d'une teinte rouille ou d'or qui proéminent sur la pierre en petites masses sphériques agglomérées comme les cultures exubérantes de la tuberculose au contact de l'air, venant par là donner une note nouvelle et réaliste, celle de la vie agressive des infiniment petits sur une matière qui donne, elle, l'image de la force et de la durée.

Le donjon. — Derrière la tourelle d'angle, le bâtiment Louis XI se relie au donjon par une construction semblable à celle de la façade, irrégulière et un peu plus basse. Le donjon de Valmont est bien la grosse tour jadis crénelée devant servir de lieu de refuge et de dernière défense en cas de nécessité. C'est un imposant massif carré de 10 mètres 30 de côté, flanqué de puissants contreforts aux angles et aux faces. Trois de ces dernières sont libres et donnent l'une sur la cour intérieure, les deux autres sur la vallée; il fait corps par la quatrième avec les bâtiments précédents. Dressé sur les fossés qui terminent le mamelon du château, dominant entièrement toute la vallée et ses confluents, aucun passage ne pouvait s'effectuer que sous ses yeux et avec son autorisation : il barrait en un mot le pays. Le donjon est plus élevé que le château. Primitivement il ne devait posséder aucune ouverture, à moins qu'il ne fût séparé du reste du château; la nécessité exigeait toutefois qu'on pût y pénétrer par une entrée placée plus ou moins haut. Actuellement la façade nord en est dépourvue, la façade

ouest en présente cinq dont trois anciennes, plus un soupirail. La façade sud n'offre que la porte d'entrée. Comme le donjon était enterré de près de deux mètres par un terre-plein et de vieilles murailles, j'ai fait dégager son pied et établir un petit chemin de ronde pour accéder à la vieille cour par derrière. Le donjon se présente ainsi dans toute sa hauteur de 16 mètres 60 jusqu'au toit, qui a 5 mètres 50 d'élévation. Fait uniquement d'une pierre du pays, dont la carrière au Bec-de-Mortagne, dit-on, est aujourd'hui épuisée, d'un gris foncé, poreuse et percée d'excavations irrégulières, quoique très dure, grossièrement taillée en assez larges moellons, il sort de terre comme un bloc de granit qui s'élève haut, perpendiculairement, sans que rien en permette l'accès. Ses murs ont 2 mètres 40 d'épaisseur et 2 mètres 80 au niveau des contreforts.

Primitivement le donjon ne possédait probablement pas de toit élevé et était peut-être crénelé; il a été, vraisemblablement au xve siècle, flanqué en partie de mâchicoulis. Un toit quadrangulaire élevé, dominant les autres toits, le couvre aujourd'hui et a fait disparaître les créneaux. Mais il reste cependant un chemin de ronde sur les murs mêmes, chemin de ronde d'où l'on domine à la fois l'intérieur et l'extérieur du donjon par les mâchicoulis.

L'intérieur du donjon n'offrait plus de distribution intérieure quand nous sommes devenus propriétaires de Valmont; les deux étages étaient en ruine et l'entrée n'en était presque plus possible Nous avons cru devoir faire les réparations urgentes et selon nos goûts et nos désirs y établir trois choses dont l'une convenait à ma femme et l'autre à moi. Le rez-de-chaussée, élevé de 1 mètre 30, avec un perron ancien et une vieille porte de fer, forme comme une sorte de salle des gardes dont la voûte est intéressante, alternativement concave et convexe. Elle est percée d'une fenêtre grillée en fer avec des contrevents intérieurs également

en fer. Au-dessus de cette salle ma femme a fait établir une chapelle on ne peut mieux réussie, d'un caractère religieux touchant et d'un recueillement absolu, avec ses dépendances dans les annexes, sacristie, etc. Enfin au-dessus de la chapelle, dans une pièce de 9 mètres de hauteur, j'ai fait établir les archives qui étaient laissées sans soin et sans défense contre tous les visiteurs, le vent et la pluie, et dresser une histoire sommaire du château sur les murailles de la pièce (1). Jusqu'à nous inclusivement et jusqu'au vingtième siècle le château a eu trente-cinq propriétaires qui l'ont possédé une moyenne de vingt-trois ans et neuf mois et demi chacun.

Il reste pourtant dans le donjon une partie à rappeler et qu'à tort très probablement on nomme oubliettes ; c'est la pièce souterraine placée au dessous de la salle des gardes et de la même grandeur qu'elle. On y descend par un escalier en pierre étroit et presque dangereux ; on arrive ainsi non pas sur un terre-plein, mais sur les parois glissantes d'une excavation en entonnoir dont le centre est occupé par un puits de quelques mètres de profondeur, sur lequel on a raconté bien des choses. Jadis les oubliettes étaient entièrement sous terre et dans une obscurité profonde. M. Hocquart a fait pratiquer dans le mur ouest un soupirail avec deux barreaux en fer par où entre la lumière et un peu d'air. On dit aussi que des souterrains partaient soit des oubliettes, soit des fossés, soit des caves elles-mêmes, pour se rendre dans la vallée du côté de l'étang et permettre

(1) L'un de ces étages correspond à ce qu'on appelait dans le pays la chambre de madame d'Estouteville. Il circulait une légende que je crois d'autant moins authentique qu'elle ne renseigne aucunement sur l'époque où vivait la dite victime, ni qui elle était. Elle me paraît mériter le même crédit que la tradition des oubliettes. Cette légende voudrait faire croire que madame d'Estouteville aurait été pendue par ordre de son mari. Au clou fixé encore au mur quand nous avons procédé à la restauration, se trouvaient des cheveux que la légende disait authentiques et auxquels nous n'avons jamais cru, moins encore qu'au clou.

en temps de guerre des sorties pour s'échapper, surprendre l'ennemi ou aller aux approvisionnements.

Le donjon que l'on dit édifié tel quel, sauf son couronnement, au onzième siècle environ, n'est visible que faiblement, d'un terre-plein placé en arrière du château Renaissance; il le serait de la vallée et de divers autres lieux, sans les arbres séculaires du bois sacré qui le cachent et le protègent efficacement contre les vents. Il est séparé du bâtiment Louis XI par l'unique cour, plusieurs fois remaniée, reste du vieux château fort.

Sous le château Renaissance se trouvent des caves magnifiques dont on ne tirait aucun parti depuis que la restauration Hocquart en avait fermé l'accès. Nous y avons pratiqué une entrée qui nous a fait reconnaître deux caves adossées, dans toute la longueur de la partie Renaissance, comme les deux canons accolés d'un fusil, séparées l'une de l'autre par un gros mur. Très saines, très aérées, il a été facile de les utiliser. La mention qui en est faite a pour but de mettre en lumière un petit point historique. Pendant la guerre de Sept ans, elles ont servi de casemates à des troupes venues s'y installer, alors qu'on redoutait une descente des Anglais sur la côte normande ou l'attaque du port du Havre qu'on était prêt à défendre.

Plus tard, sous la Révolution, on y a fait de la poudre; quelques inscriptions, aujourd'hui disparues, que j'y ai relevées en 1881, lorsque nous les avons utilisées, témoignent de ces faits. Elles étaient pour la plupart au noir de fumée et très peu lisibles. La plus ancienne est celle-ci : Cattanac, capitaine, 1758; on la retrouve au moins deux fois. A côté sont quelques dessins grossiers de militaires, puis viennent les noms de Larnier, 1778 et 1780. — Vincent-Joseph Bazire, un nom commun dans le pays, salpétrier, 1785. — Vivent les salpétriers avec leur permission.

— Le citoyen Thion (signé *sic*), avec dessins de fleurs et d'animaux. — Thion cadet, salpêtrier, 1795. Lefèvre, idem. — Enfin les derniers noms écrits avec les mentions suivantes sont ceux de : Carrieux, entré en 1822. — David, idem. C'est peu de temps après que le comte Hocquart fit restaurer le château et fermer les caves qui n'eurent plus d'autres ouvertures que des soupiraux par où en 1853 y pénétrèrent et y inscrivirent leurs noms : Victor Poitrineau. — Alfred Cibiel. — Ernest Barbet.

La cour du château. — Elle reste seule des cours anciennes, cette vieille petite cour, reluisante de vétusté, aux couleurs étonnantes : les unes, absolument passées et éteintes, les autres, au contraire, d'un renouveau du plus vif éclat ; emprisonnée comme un tombeau entre les hauts murs du donjon et des autres bâtiments ; irrégulière et presque informe, comparée surtout aux créations modernes, avec ses avancées, ses enfoncements, ses recoins, son escalier couvert, ses vieux pavés en cailloux de mer qui ne tiennent, comme les pierres d'une voûte, que par leur configuration réciproque, laissant par les temps de pluie à découvert les joints d'où l'eau entraîne le sable en le disposant en petites dunes, qui, comme des crêtes jaunes, sont alignées du côté de la porte de sortie.

La forme en serait un triangle dont les angles seraient occupés par des avancées irrégulières et utiles et dont les côtés ne seraient pas des lignes droites, car des contreforts et des escaliers s'y appliquent.

L'un de ces côtés est formé par la façade sud du donjon. Il présente, adossé au mur, le massif de maçonnerie avec ses huit marches conduisant à un palier d'où l'on pénètre dans le donjon. Le second côté du triangle répond à la façade nord du bâtiment Louis XI. Il est à pans coupés comme la façade du devant, fait de pierres de taille avec quelques

cordons de brique dans le haut, et il offre sur chacun de ses pans, irrégulièrement distribuées, quatorze ouvertures, dont six grandes avec des encadrements de pierre de taille, les unes avec meneaux, les autres hautes et étroites, partagées en deux transversalement, d'autres, mieux proportionnées, avec de petits carreaux plombés intéressants. Les ouvertures, comme la construction, sont irrégulières et ont été modifiées, refaites, adaptées selon les temps à des destinations différentes.

Enfin le troisième côté répond à un simple mur de ronde dans l'une de ses moitiés et à une tour carrée dans l'autre moitié, tour en pierre et brique, percée dans le bas d'une porte avec un encadrement de pierre, donnant accès à un escalier en colimaçon, qui occupe toute la hauteur de la tourelle, c'est-à-dire la hauteur du château, puisqu'il s'ouvre en haut dans les combles Louis XI. Quatre ouvertures étroites, avec des barreaux de fer en croix pour chacune, donnent du jour dans cet escalier. Le mur qui ferme l'autre moitié de ce côté a 1 mètre 40 d'épaisseur; il prend appui sur le donjon d'une part et de l'autre sur cette tour carrée, et l'on remarque à ce dernier niveau une ouverture, aujourd'hui fermée, qui s'ouvrait sur ce mur. Il y avait là comme un chemin de ronde, permettant de surveiller l'extérieur et probablement de descendre dans les fossés situés derrière le donjon.

L'espace ainsi limité et mal aéré n'est pas encore tout à fait libre ; deux constructions l'encombrent, mais en lui donnant une saveur de vétusté qui en rehausse le goût. L'une est un vieil escalier Louis XI droit et en pierre, appuyé d'un côté sur la façade Louis XI, ayant de l'autre côté une jolie rampe en pierre ornée de moulures et de gorges, montant en pente raide vers les bâtiments qui vont au donjon. Jadis, au vieux temps, l'escalier était certainement à découvert ; il est aujourd'hui protégé par un toit qui, s'appuyant d'un côté sur les bâtiments, vient en bas reposer sur

un pilier grossier et massif d'un mètre carré environ, placé là on ne sait comment, ni pourquoi. La rampe de pierre s'y arrête et y finit ; le pilier, sortant du sol et s'élevant à 3 mètres 30 de haut, qui supporte seulement un chétif toit d'ardoise, rappelle les vestiges des grandes ruines. Il est polymorphe et polychrome. Il est fait, il est vrai, de briques et de pierres, mais l'assemblage en est désordonné et sans règle ; de grosses pierres taillées, provenant d'autres constructions et inégales, sont isolées et perdues dans les massifs de briques superposées, tantôt dans les angles, tantôt en plein milieu, tantôt enfin en corbeau pour supporter une construction à la place d'un toit. Et si j'ajoute que la bizarrerie des matériaux est relevée par un assemblage de teintes variées et assorties, on prend de ce pilier une haute idée, on ne le considère plus comme un motif inattendu, mais comme un embellissement de la cour, plus encore comme un témoin de choses qu'il ne peut pas dire, mais que le spectateur doit retrouver ou deviner.

La seconde particularité de la cour ayant aussi son caractère propre est un bâtiment avancé à deux pans qui unit le donjon au château Louis XI, remplit l'angle nord, et reçoit d'ailleurs le haut de l'escalier précédent. En bas, cette avancée montre une magnifique baie légèrement cintrée et encadrée de pierre, qui laisse elle-même voir trois autres ouvertures, également cintrées, conduisant aux oubliettes et au sous-sol. Possédant cinq petites fenêtres irrégulièrement placées depuis le toit pointu qui rivalise de hauteur avec celui du donjon, la tour contient un escalier en spirale qui fait suite à l'escalier de la cour et conduit à la fois aux pièces du donjon et aux appartements du château.

Parmi ces appartements, il en est un que l'on dit historique et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de chambre François Ier. Cette chambre d'angle avec une vue sur le bourg, la vallée et le parc, placée entre la tourelle et le donjon, composée d'une belle pièce et de plusieurs

cabinets attenants, nous a amenés à une découverte inattendue lorsque nous fîmes la réparation des bâtiments de ce côté : c'est la présence d'un petit escalier en pierre absolument fermé et plâtré extérieurement, partant de cet appartement pour aboutir dans l'antichambre de la chapelle actuelle, qui communique par l'escalier couvert avec la vieille cour.

La légende porte que François Ier est venu assister au mariage d'Adrienne d'Estouteville avec François de Bourbon, comte de Saint-Pol, le 10 février 1535, et que de grandes fêtes auraient été données à Valmont à cette occasion. L'on prétend encore que le chartrier possédait le menu du grand dîner de noces auquel présidait le roi de France.

Il semble établi que si François Ier n'est pas venu au château de Valmont, Catherine de Médicis y est passée en 1563 et l'on en a comme preuve une lettre écrite d'elle (1).

Deux épaisses portes en bois mettent la cour du donjon en communication l'une avec l'extérieur, dans le chemin de ronde, l'autre avec un couloir du bâtiment Louis XI qui conduit à la porte où était le pont-levis.

Hors de là et des escaliers, la cour ne s'ouvre que vers le ciel au-dessus des hauts bâtiments. On se trouve petit et surtout mal à l'aise, dans cet encombrement étroit où l'air ne pénètre qu'avec peine et où l'espace paraît d'autant plus réduit que l'horizon en est plus borné. Et pourtant que d'originalité dans cet ensemble si disparate et si particulier, quelles couleurs dans tous ces assemblages si irréguliers, d'âges si divers ! On est vraiment confondu par ce que l'examen le plus sommaire y découvre. Ici ce sont, sur le donjon, des surfaces d'un noir de suie, comme si le feu y avait passé la veille ; on voudrait les enlever, mais elles résistent, elles sont incorporées à la pierre ; à côté les noirs devien-

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, II, 75.

nent punctiformes et sont associés au gris et au blanc des cailloux. On en voit qui sont alignés régulièrement comme des épis aux teintes noires, brunes et grises. Ailleurs, sur les contreforts, la pierre est caverneuse, remplie d'anfractuosités découpées qui la font ressembler de loin à la trame qu'auraient laissée des araignées.

Et puis, si à mesure qu'on monte les tons deviennent plus clairs, plus légers comme le ciel du dessus, dans le milieu, là où vient battre la pluie, on voit la teinte presque rouge des premières pousses des arbres, teinte uniformément grenue d'une exquise douceur, relevée çà et là par des plaques argentées de vieil argent. A mesure qu'on descend, au contraire, de nouveaux tons apparaissent, tantôt adoucis, étalés, diffus et clairs, tantôt crus et violents, compacts. Ce sont des verts de toutes les nuances, d'une végétation herbacée ou celle des mousses seules ou associées à d'autres végétations noires, rougeâtres, feuilletées, recouvrant les encadrements, les moulures, comme des peintures mises là pour donner du relief et de l'effet. Et tous ces tons s'harmonisent entre eux et avec la couleur des matériaux, de la brique, du fer, des joints, du vieux bois, des pierres travaillées, à peine équarries, ou de celles qui sont minées, ruinées par le temps, pour donner à ce réduit le pittoresque le plus accompli. Quelques pigeons, connaisseurs des transformations chimiques de ces matériaux, viennent parfois se cramponner sur les antiques murailles dont les combles servent aussi d'asile de nuit à des chouettes, grands-ducs, grésailles, chats-huants et gros oreillards, etc.

Mais qu'on se rende dans la cour durant un de ces moments, et ils sont fréquents en Normandie, où une pluie fine tombe sans discontinuité ; cette cour si tranquille devient alors sonore, non par l'eau qui bat les murs et les fouette, mais par les égouts, les larmiers, les gouttières qui murmurent des sons variés dans les angles qui reçoivent l'eau de tous

ces toits pointus. Dans un coin le bruit est sourd et lointain; dans un autre, ce sont des éclats subits avec un timbre métallique, ou encore de ces régurgitations en glouglou. Au milieu de la cour, c'est le murmure clair d'une source tombant de haut sur des surfaces qui le répercutent. Toutes ces sonorités, auxquelles s'ajoute quelquefois le bruit du vent, se mêlent alors à celles qui émanent des couleurs qui, elles aussi, ont leurs accents graves, tristes et sévères ou, au contraire, riants et doux, clairs et joyeux. Aussi ne puis-je m'expliquer ce dicton que je n'ai entendu, il est vrai, qu'en Normandie : « Les paroles sont sans couleur. »

Et fait bien digne d'être raconté : il n'est presque pas une pierre ayant servi à la construction du château Louis XI qui ne porte une marque grossière, un V très visible extérieurement qui n'était certainement qu'une marque de carrière et signifiant sans doute Valmont. Or les gens qui habitaient le château depuis très longtemps, le maçon lui-même, n'en avaient pas fait la remarque, et ce ne fut qu'au bout de trois ou quatre ans de possession qu'un jour, après l'avoir accidentellement constaté, je fus conduit à en observer le caractère de généralisation, mais au château Louis XI seulement.

Une vue pittoresque du château. — La vue peut-être la plus intéressante, à coup sûr la plus pittoresque, qui répond le mieux à l'idée que le vulgaire se fait d'un château fort tel que d'ailleurs on les voit ordinairement aujourd'hui, c'est-à-dire incomplets ou dévastés, plus ou moins ruinés, est celle que l'on découvre en se plaçant sur un terre-plein adossé à un vieux mur à quelque distance de la façade ouest du château Renaissance. On a devant soi, regardant le nord, successivement une tourelle délicieuse, une des façades du bâtiment Louis XI, la tour carrée de la cour en continuité avec un vieux

mur qui s'arrête à mi-hauteur et qui change de direction pour gagner la façade ouest du donjon, puis le donjon.

Toutes ces parties fuient obliquement en formant une série de plans successifs qu'on ne voit qu'en raccourci, tandis que la façade du donjon, dirigée en sens contraire et au dernier plan, se développe dans toute sa hauteur et se présente presque en entier.

La jolie tourelle d'angle ne montre plus un toit pointu, elle semble comme coiffée d'un heaume noir dont le bord inférieur est ourlé. Son corps avec ses quatre larges rubans de brique passée, relevés par trois cordons de pierre grise et noire, supporté par quatre longs contreforts angulaires, brique et pierre, présente un long jour intérieur en forme de croix, encadré par une gorge en pierre, avec des formes sphériques aux quatre extrémités de la croix.

Le bâtiment Louis XI, avec l'autre tourelle carrée et le mur qui suivent jusqu'au donjon, seraient un peu plats s'ils n'étaient vus en raccourci et décorés de fenêtres, d'ouvertures et de la porte d'entrée de la cour; s'il n'y avait pas aussi, par le fait d'une répartition intéressante de la brique et de la pierre, toute une série de colorations adoucies par le temps, les végétations et la lumière qui y arrive à travers les grands arbres pour se répandre sur le donjon.

Tout cela aboutit à la façade du donjon qui en donne le mieux l'idée complète, car l'esprit y ajoute les trois autres faces semblables pour reconstituer le corps du bâtiment.

Depuis le point culminant du toit quadrilatère, cette face placée de biais et comme en montant par rapport aux bâtiments précédents qui viennent alors en descendant, s'insérer sur elle sous un angle aigu, se dresse en relief et en pleine lumière jusqu'au ras du sol. L'angle le plus rapproché est celui d'un contrefort dont l'arête verticale monte jusqu'à

l'avancée des mâchicoulis; puis un second contrefort formé, comme le premier, de moellons volumineux, portant en son milieu une fenêtre à barreaux de fer, proémine à son tour, et le reste de la façade se montre avec des tons plus clairs sous les mâchicoulis d'un gris plus ou moins vert tirant sur le noir en bas.

Les trois fenêtres correspondant aux oubliettes, à la salle des gardes et à la chapelle, vues en raccourci, se dessinent en noir. Celle du chartrier, placée plus haut, toute en pierre, est d'un ton plus clair.

Le cadre de cette partie du château est vraiment beau. A la silhouette fuyante du bâtiment Louis XI et des deux tourelles qu'une ligne supérieure, irrégulière et brisée, plusieurs fois alternativement descendante et montante, rend tout à fait pittoresque, s'ajoute, tout d'un coup, une façade de plain-pied appartenant à un corps plus élevé que tout le reste, variée et sévère, avec ses tons clairs dans le haut, plus foncés dans le bas, complétant et fermant le massif construit, ayant à ses pieds de profonds fossés qu'une végétation de très grands arbres parvient seule à dissimuler, tout cela incomplet et dévasté dans une partie, remanié et déformé dans presque toutes les autres, mais suffisamment conservé pour donner un aperçu de l'image vraie des choses passées. Tout cela est suggestif à un très haut degré.

LE PARC DU CHATEAU DE VALMONT

Les alentours immédiats du château de Valmont ne sont pas un parc au sens ordinaire de ce mot; ils ne sont pas clos, car on ne pourrait considérer comme close la partie qui longe la route, fermée seulement par une haie chétive et percée de nombreuses petites brèches, ni la partie adhérente

au potager qui tient librement aux terres de culture. Leur étendue n'est pas non plus grande, on leur donne six hectares avec le potager. Mais ils paraissent grands parce qu'ils sont très bien dessinés. On a profité d'un emplacement qui s'y prêtait à merveille pour en tirer un parti exceptionnel qui donne à ce parc non seulement bonne mine, mais grand air. Par certains côtés il s'étend au loin et se prolonge vers de grands bois; par d'autres il ressemble à un plateau de verdure et de pâturage qui serait situé au milieu de collines élevées. Par d'autres enfin, il domine des fossés à pic plantés de nombreux arbres centenaires qui le cachent et l'abritent et que surmonte le vieux fort, c'est-à-dire le donjon flanqué de ce qui reste du château féodal.

La forme du parc est celle d'une bande de terre dirigée du nord au sud dans le sens de la longueur, beaucoup plus longue que large, mais plus large du côté sud que du côté nord, légèrement incurvée vers l'ouest et en pente à partir de son milieu. L'extrémité sud se continue par son fond, toujours en montant, avec des terres et des bois, qui vont en s'élargissant de tous les côtés. Au contraire la moitié nord, en plaine devant le château, descend brusquement dans une fissure profonde qui tombe presque à pic sur la rivière du côté de l'est et se prolonge ensuite par le nord et par l'ouest jusqu'au terrain montant du sud dont je parlais tout à l'heure. Les parois de cette dernière partie forment, du côté de la vallée et plus au nord, dans le bourg, un escarpement d'un accès difficile.

Il semble que cette seconde partie du plateau, entourée du large creux de la vallée, soit située en l'air au-dessus d'elle. Et dès lors il est naturel qu'on ait placé là jadis le château fort à qui incombait le soin de protéger le pays et de barrer le passage de la vallée. Il n'est que juste de rappeler qu'un fossé, aujourd'hui comblé, coupait trans-

versalement le plateau presque en son milieu, ce qui isolait aussi complètement le château du côté du sud.

Le donjon occupe la place la plus avancée du plateau au nord-ouest; il domine hautement tout le pays en face, à droite et à gauche, et on découvre à côté de lui des vestiges d'autres constructions sur le talus à pic. Placé au-dessous de lui se trouve un chemin circulaire avec d'autres vieux murs indiquant qu'il y avait là des circonvallations construites, plus ou moins étendues et probablement plusieurs fois démolies et rétablies.

Aujourd'hui, sur les fossés que couronne le donjon, vivent des hêtres centenaires (cent cinquante ans environ) magnifiques, aux tiges aussi droites que des mâts de navire mais plus hautes et plus grosses, plantés très serrés, formant une ceinture d'arbres qui abritent le château des vents d'ouest et l'ont très bien préservé.

Telle est la disposition générale du mamelon actuel, entouré d'un précipice à l'est, au nord et à l'ouest; il se continue en montant graduellement et assez fort du côté du sud par un plateau de cinquante hectares entouré lui aussi de tous les côtés de bois et de belles futaies de hêtres qui forment une promenade des plus agréables.

La surface du parc est recouverte presque en entier par une pelouse ou plutôt par un herbage unique dont une allée sablée limite le contour extérieur en y dessinant une courbe gracieuse, légèrement vallonnée, étalée comme un ruban métrique sinueux et encadrée en creux dans les herbes comme une guipure grise dans une étoffe. Vue du château, cette pelouse verte qui s'élève en fuyant devant le regard, d'une très grande douceur de ton quelle que soit la lumière solaire, produit un de ces effets d'étendue d'autant plus saisissant que des échappées vertes, placées dans les arbres, la prolongent vers un au-delà que l'on croirait très lointain.

C'est là un des effets du parc, celui de l'étendue, qui permet de le rapprocher des parcs anglais alors qu'il n'est en réalité qu'une miniature à côté d'eux.

Sur cette pelouse sont disséminés à l'état isolé quelques bouquets de grands arbres, un hêtre pourpre et surtout un hêtre géant, une merveille de création de la nature par sa grandeur et sa beauté. Ce hêtre dont je ne veux pas rechercher l'âge, que je crois beaucoup plus jeune que les trois cents ans et plus qu'on lui donne, et n'aurait à mes yeux que deux siècles environ, est un modèle des plus harmonieux dans toutes ses proportions.

Vu de quelque distance, il a, lorsqu'il est paré de ses feuilles, la forme générale d'une sphère légèrement allongée dont il manquerait un segment d'un septième environ au pied, c'est-à-dire au point où il repose sur le sol par une robe de verdure légère, véritable robe d'été, qui descend dans tout son pourtour jusqu'aux herbes où elle se laisse traîner et relever par elles.

Le feuillage n'est pas épais ; loin d'être opaque comme un massif de verdure, il est transparent et présente de nombreux clairs, voilés et atténués par des feuilles laissant passer dans le haut, tout autour de la cime, une lumière aérienne d'un gris bleu venant du ciel, vers le milieu de l'arbre les teintes foncées des autres arbres, et dans le bas le vert clair de l'herbage. Au milieu de ces clairs et des teintes vertes des feuilles se détachent en noir un nombre incalculable de longues branches échelonnées comme les rayons d'une roue autour d'un axe central duquel elles se détachent pour prendre toutes les directions : horizontales dans les inférieures, ascendantes et obliques dans les moyennes, presque verticales dans les supérieures.

Rien dans cet ensemble, vu à quelque distance, ne donne l'idée du

développement de cet arbre; tout y est dans les meilleures proportions et rien n'y indique une grande taille, un épanouissement, une armature qui en font un de ces géants aussi rares parmi les végétaux que parmi les hommes et les animaux. Il est pourtant monumental, et c'est en allant le regarder en-dessous de ses branches que l'aspect s'en montre imposant au point de provoquer l'admiration de ceux qui le contemplent. Rien ne nuit plus à l'effet des beautés naturelles que le voisinage de beautés semblables. C'est le cas du gros hêtre, qui a pour voisins des arbres superbes qui en détournent l'attention.

On pénètre sous un couvert non plus de feuilles ou de verdure, mais de branches noires, s'étalant les unes au-dessus des autres en longues tiges presque parallèles, horizontales d'abord, puis ascendantes, pour retomber autour de l'arbre, partout onduleuses, étonnantes à voir tant elles sont longues et de grosseur égale, presque dans toute leur étendue.

Cette voûte large, étendue, circulaire, est dans un demi-noir; on se sent recueilli en y pénétrant. On y voit le jour en haut, bien loin, à travers les feuilles de l'extérieur, car ces longues branches qui s'entremêlent dans tous les sens n'ont pas de bifurcation; elles ne s'épuisent qu'à leurs extrémités où elles se terminent par de fins rameaux garnis de petites feuilles peu épaisses, peu charnues et peu larges. Et au centre de cette voûte sombre un tronc colossal, droit comme un grand I, émerge non pas du sol, mais d'un gros tas d'énormes racines couvertes de mousse qui, après être sorties de terre à quelques mètres de lui, rampent tortueuses et voûtées les unes vers les autres pour s'unir, s'amalgamer, et former un talus montant qui prépare le corps de l'arbre à l'aide de colonnes superposées pour lui servir de piédestal.

De l'assemblage de ces grosses racines extérieures partent comme

de gros troncs de cépées fusionnées entre elles, séparées par des gorges plus ou moins profondes. Elles montent ainsi pendant plus de deux mètres, portant par ci par là de larges crevasses verticales, superficielles, cicatrices anciennes ou récentes, limitées par un bourrelet d'aubier, témoins irrécusables de l'accroissement en épaisseur de l'arbre qu'on pourrait presque mesurer chaque année.

A cette hauteur, il s'est fait circulairement sur le tronc de l'arbre comme d'énormes nœuds, véritables troncs secondaires servant d'origine chacun à huit ou dix longues branches de dimensions uniformes, ondulées, presque horizontales, venant lentement toucher la terre pour former un sous-arbre, et se relever ensuite de un à deux mètres pour aller vivre à l'air. La chambre circulaire du rez-de-chaussée du sous-arbre a jusqu'à vingt-cinq mètres de diamètre, l'air y est calme et tiède ; se renouvelant peu, il doit être fortement impur. Une couche d'un lierre uni et brillant à petites feuilles étend sur la terre un tapis qui n'est interrompu que par le piédestal formé par les racines très moussues du centre. Immédiatement en dehors de la chambre, la végétation grandit : les orties, quelques carottes et des herbes sûres se montrent avant l'herbe étiolée.

Puis le corps du hêtre continue sur une hauteur de deux à trois mètres encore à être formé des mêmes colonnes encastrées, fissurées, pour fournir un nouveau plan circulaire de gros troncs, d'où sortent à leur tour de longues branches obliques et déjà plus ou moins verticales. Entre les deux plans de branches se trouve comme un étage moins sombre que la chambre obscure du rez-de-chaussée.

Puis au-dessus, le tronc prend brusquement la forme cylindrique et lisse, et une couleur grise que relèvent quelques plaques argentées de lichen ou quelques tons foncés de mousse. On y remarque une très

longue fissure linéaire, comme une fêlure dans un crâne ou dans du bois très compact, fêlure très récemment produite, indiquant que là encore l'arbre augmente et qu'il ne tient plus dans son enveloppe dermo-épidermique, qui éclate sous une expansion interne de matériaux déjà organisés, incorporés et transformés en sa propre substance.

Et enfin, le tronc atteint la cime où il se perd dans un épanouissement terminal étalé en surface, arrondi, peu branchu, comme une de ces têtes fortement dégarnies. C'est là que beaucoup d'oiseaux, des régiments de corneilles en particulier, mais aussi des ramiers sédentaires ont élu domicile, qu'ils viennent à chaque instant du jour, soit pour se reposer, s'aimer et se parler, soit pour s'entendre le soir avant de regagner leur asile de nuit et pour constituer leur groupement, leurs gardes et tout cet appareil de préparation qui leur assure un sommeil pacifique et parfaitement tranquille.

On écoute leur langage ému, leurs chants animés du soir, et on les voit, dans leurs allées et venues, dépouillant sans pitié le vieil arbre à qui il ne reste plus, comme à ces crânes chauves, que quelques débris de son revêtement naturel.

En plus de ce gros hêtre, il y a dans le bas du parc, du côté de l'est, deux groupes d'un très bel effet, formés de sycomores et de platanes de haut jet, et dans le haut du parc un hêtre pourpre et un marronnier isolé.

Mais, en outre, le pourtour de la pelouse offre dans la partie montante, à plus de cent mètres du château, une série de larges et beaux massifs, trois à gauche, deux à droite, échelonnés à quelque distance les uns des autres le long du chemin de ronde, séparés par des intervalles qui constituent des vues et des fonds nouveaux. Ces groupes compacts apparaissent comme de grandes rotondes vertes et noires

qui s'avancent sur la pelouse; de ces massifs s'échappent des sapins très élevés en flèches, en chapeaux chinois, en pyramides, ou encore en dômes de verdure, en parasols arrondis qui semblent s'ouvrir, comme jetés dans le ciel, presque sans manche qui les soutienne. Il y a là un groupe d'individualités végétales aux formes les plus variées : chênes, hêtres, merisiers, mélèses, ormes, tilleuls, sapins, marronniers, toutes de grand développement, d'une végétation intense, cherchant de toutes parts et comme avec voracité leurs aliments : air, sol, lumière, se complaisant ensuite, après avoir ruiné le sol et dépouillé l'air dans un épanouissement de haute satisfaction qui leur donne en tout temps grande mine, qui montre la puissance de la vie, et qui, à la saison des fleurs, fournit les images les plus belles et les plus variées, tant ces grandes surfaces de fleurs blanches ou rosées, de feuillages de tous les verts, de rouges ruisselants de lumière, éblouissent, charment et subjuguent.

Toute la partie nord et ouest jusqu'au sud des fossés profonds et à pic qui entourent le vieux château, est garnie presque exclusivement de gros hêtres irrégulièrement placés côte à côte, en s'échelonnant depuis le point le plus bas, soit jusqu'à la bordure de l'ancien chemin de ronde, soit même jusqu'au palier de niveau avec le château où il aboutit. De ce palier, part en face du côté sud du château un autre chemin creux tournant, à pente raide, que j'ai fait établir là pour aller au potager. Ce chemin creux traverse la hêtrée, il est noir d'ombrages, absolument à l'abri des plus forts vents quelle que soit la direction d'où ils soufflent; on y respire en tout temps un air doux et tiède, on y a le beau et imposant spectacle du calme et du recueillement que donnent les grandes masses qui vous couvrent et auxquelles on n'ose pas se comparer; j'ai appelé ce coin un peu retiré : *le bois sacré*, et j'y vais souvent. Ceux qui n'ont pas vu de

pareils spectacles se figurent difficilement une forêt de hauts mâts placés sur les talus comme en espalier, tous droits presque comme des I, unis et polis à leur surface parce qu'on ne leur a jamais laissé de branches émaillés de teintes multiples, depuis les verts les plus légers des fines mousses, le vieil argent et le plomb fondu des plaques ou bandes de lichen, souvent encore de la couleur gris-blanc d'une peinture, jusqu'au vert foncé des lierres aux feuilles larges ou minces, qui entourent les troncs et qui semblent comme un ornement d'été, ou une garniture surajoutée à la robuste nature.

Et, à voir chaque jour ces arbres qui sortent des pentes abruptes comme les grandes cheminées de bateaux cuirassés, d'un diamètre égal jusqu'à de grandes hauteurs, dont on ne découvre la cime qu'en renversant la tête, on se demande quel est le plus beau d'entre eux, question souvent posée, jamais résolue de la même manière, parce que, selon le jour et l'heure, selon le temps qu'il fait et son état d'esprit, on accorde la préférence tantôt à la tige la plus droite, tantôt à la plus fortement construite, tantôt à la plus ornée de couleurs ou de lumière, à celle qui n'a ni une branche, ni une aspérité depuis le sol jusqu'à la tête, ou bien à celle qui émet de longues et grosses branches qui vont retomber au loin comme de longs panaches ou d'interminables auvents.

Et ils sont là, dans ce bois sacré, plus de cent vétérans plus que centenaires, bordant les allées ou les chemins accidentés, barrant la route aux vents, à la pluie, à la tempête aussi bien qu'au soleil, ne bronchant jamais, se protégeant les uns les autres, protégeant et garantissant aussi le château contre les vents de l'ouest et du nord, qui soufflent si souvent en rage ou en rafales, entretenant autour de lui un air adouci et tiède, rappelant sans cesse, eux forts et grands, sa propre grandeur et sa noblesse passée.

Il n'est pas d'année, malheureusement, où l'on n'ait à déplorer la fin d'un de ces géants; le vide ou la trouée qu'il a faite dans la masse laisse un vide semblable dans mes affections.

Échappée de l'est, vue de mon cabinet de travail au premier étage du château, 4 septembre 1900. — A droite de l'église, au-dessous de la pelouse, la vue s'engage dans une vaste échancrure creuse et profonde, partout couverte de grands arbres, dont les arrière-plans, de plus en plus lointains, s'élèvent graduellement sur une haute colline arrondie jusqu'aux limites du ciel. A voir le trou noir vers lequel convergent plusieurs lignes de grands arbres, et d'où ne sortent que quelques cimes au-delà des vides remplis d'air qui séparent ces lignes, on croirait qu'il y a comme un antre ou un abîme profond vers lequel tourbillonnent les arbres de haut jet, cachant une entrée souterraine et ignorée. Rien n'est pourtant plus trompeur ; dans ce fond inapparent se trouvent les premières maisons du bourg que traverse une voie ferrée déjà en activité, dont les éclats aigus et vibrants d'un sifflet qui se répercute, vous ramènent à la réalité et à la vision mentale de ce qui existe.

Et par delà ce trou, ce sont de nouvelles rangées d'arbres que l'on sait et que l'on voit grands, parce que leurs cimes se détachent en gros panaches, qui ne sont nullement placés en un ordre indiquant un arrangement de dessinateur ou d'ordonnateur, mais qui se présentent avec un air naturel sur les montées successives de deux collines élevées, vrais monticules qui viennent, sans qu'on puisse le deviner, s'unir l'un à l'autre, tout en laissant cependant entre eux une fissure profonde et sinueuse également boisée.

Et ces grandes quantités de gros arbres presque géants, en lignes,

sur des pentes différentes, en face les uns des autres, laissant entre eux des vides, des clairs, des jours, que l'on devine par la différence de hauteur qui les sépare, par le changement brusque de teintes de chaque ligne, ne sauraient mieux se comparer qu'à des grandes masses humaines, se ruant les unes sur les autres, dans une mêlée confuse où plus rien ne se distingue.

Ce fût à pareil spectacle, sous une autre forme, que j'assistai à la revue navale donnée à Spithead en 1896, pour fêter le soixantenaire du couronnement de la Reine d'Angleterre, lorsque vers onze heures du soir, alors qu'un instant auparavant la plus grande flotte qui ait certainement été rassemblée, était totalement illuminée de la façon la plus variée et la plus brillante, cette flotte, dis-je, après un branle-bas général, se trouva tout à coup dans les nuages de fumée. Les lueurs vives et incessantes d'une formidable artillerie montraient alors au milieu de la fumée des formes épaisses et éparses, engagées les unes dans les autres, monstrueuses, dont nul ne pouvait dire ce qu'elles étaient elles-mêmes.

Et puis, les derniers sommets de la colline montrent encore une haute futaie de hêtres placés à l'arrière-plan, couronnant la crête, dont les cimes, formant une vaste surface arrondie, s'épanouissent dans l'air, où elles vivent, et qu'elle paraissent raréfier pour rendre l'atmosphère plus claire, plus transparente, plus profonde. On dirait les réserves des masses engagées au-dessous.

Et dans cette échappée où tout est vert et où il n'y a que du vert, quel assemblage incomparable de teintes, quel jeu de l'air et de la couleur, que de tons obscurs et lumineux, nuancés, variés, remplis de contrastes, que de choses qui parlent dans ce silence où pas une branche ne s'incline, pas une feuille ne bouge, où tout semble mort alòrs qu'il y a là un foyer de vie d'une activité incomparable et d'une intensité qui étonne.

Aux verts légers coupés d'ombres, aux masses noires pleines de douces et délicieuses clartés, aux teintes bleutées et étendues des sapins, aux couleurs grises et presque vieil argent des coupes de bois plus jeunes, aux dômes roussis des hêtres, à certaines franges claires de quelques branches de peupliers, aux teintes lumineuses de l'air dans les bouquets des premiers plans, aux feux qui s'annoncent par taches de droite et de gauche, on voit venir l'automne. Le cadre enchanteur et magique aujourd'hui, plein de rêverie, de douceur, de clarté et de quiétude, parlant à la fois au cœur et à l'âme, se teintera richement en passant du jaune d'or aux rouges ardents. Il montrera alors la nature la plus productrice et la plus envahissante, et, à ce moment de l'année où l'activité de la vie diminue, une intensité de coloration à laquelle on a de la peine à croire dans un climat brumeux et froid.

Extérieur de la pelouse. — En suivant le chemin assez fortement chargé d'un sable de mer très fin, agréable à trouver sous son pied, qui va vers le nord, on laisse à gauche un massif élégant et à plusieurs plans d'arbres qui s'effacent pour faire ressortir dans leur large cadre de verdure la délicieuse tourelle de pierre poreuse et de brique qui fait l'angle du château Louis XI. Ce sont d'abord un cytise avec ses branches voûtées chargées de longs pendentifs d'or, et derrière, au-dessus de lui, deux grands sorbiers d'espèces différentes couverts de fruits en grosses grappes d'un rouge intense, et enfin, plus en arrière et plus haut qu'eux, un érable et des hêtres branchus, magnifiques. On est arrivé au premier tournant du chemin, d'où partent en patte d'oie trois sentes embranchées conduisant : l'une en descendant fortement à l'église qu'on domine et qui est à vos pieds ; l'autre descendant aussi dans les fossés du château qu'elle contourne ; la troisième, enfin,

pénètre directement à travers une brèche encadrée de lierre dans un vieux pan de mur, tout couvert, lui aussi, de gros lierre, dans l'enceinte du donjon. De ce tournant, on enfile de tous les côtés des espaces qui forment des points de vue aux aspects variés, aux fonds les plus différents. C'est à gauche, dans la direction du vieux château, vers l'ouest, une échappée sur un chemin montant placé en contre-bas qui, comme un ruban d'un ton rosé, semble gagner la ceinture de bois placée sur d'assez hautes collines loin de lui. Et en face, au-dessus d'une haie bien taillée, vers le nord, on a le vide de la vallée en avant du bourg; puis les arbres et surtout des prairies prolongent l'horizon creux jusqu'aux futaies des premières pentes d'où sortent en relief, tranchant sur le fond, les deux pavillons pointus aux toits d'ardoises et à la couleur d'un blanc de craie de la maison Pierret, sorte de castelet jeté au loin, et comme par enchantement, à mi-côte dans un massif puissant de végétation. Et l'horizon s'étend de plus en plus vers le nord en montant toujours vers d'autres bois jusqu'à des champs dépouillés et de coloris éteint qui touchent au ciel.

Puis, au-delà de cette échappée et d'un grand frêne d'une forme exquise qui, à lui seul, contient dans sa dentelle de verdure tout le poème d'un Corot, on a devant soi le toit suivi du chevet charmant de l'église, d'où sort par l'avant, sur sa tour en pentagone, une pyramide à six pans, fine, élégante et haute, rendue plus haute encore par une longue croix de fer supportant le coq, girouette des vents. Et dans le reste du vide, au-delà du bourg, l'abbaye se détache en gris avec de longues fenêtres ogivales, d'autres rondes, ses hautes cheminées, précédée par une avenue de magnifiques tilleuls.

Un petit bouquet formé par un genévrier reposant sur un reste de mur enfoui, indique la place de l'ancienne poterne du château que le

comte Hocquart fit sauter en 1827, travail difficile qui fut fait par des artilleurs du Havre mandés à ce sujet et qui a laissé une trace dans le souvenir de quelques rares vieilles personnes vivant encore.

En face de cette poterne, se trouve l'aboutissant de l'axe de l'avenue du château. La pelouse actuelle sépare cette avenue de la poterne; les arbres qui la composent sont jeunes, car elle a été replantée il y a cinquante-huit ans seulement. Les grands arbres de l'ancienne, étant à maturité, ont été vendus par M. Barbet en 1842. L'avenue se compose actuellement de six rangs d'arbres de chaque côté, laissant au milieu un espace de 30 mètres qui continue la montée de la pelouse. Elle se présente comme une longue trouée verte, voûtée irrégulièrement, frangée sur ses bords, reposant sur la route qui ressemble à un long tapis jaune développé à perte de vue.

Et tandis qu'à droite l'œil se perd ainsi dans un fond lointain de clarté et de lumière gaie, on a devant soi, au contraire, un spectacle plus nouveau, plus limité et plus sévère. Au-dessus d'un massif de fleurs, l'œil s'engage dans une voûte demi-obscure, presque noire en certains jours, que relève singulièrement le terrain rouge qui en forme le sol.

L'allée est percée en plein bois, au milieu d'arbres de haut jet, et constituée par plusieurs rangs de hêtres; au centre de la rangée du milieu, se trouve une voûte haute, verte, qui se voit d'autant plus aisément pendant 4 à 500 mètres que le terrain est assez uniformément montant. Le vide de l'allée en est noir tant les rangées de hêtres dans ce grand bois sont obscures, et l'allée elle-même verte par la voûte, d'un gris noir et vert par les côtés, a pour sol, au contraire, un terrain rouge, d'un rouge de forge qui s'éteint; et ce fond de vieux feu, de vieil or, comme ceux de certains tapis persans sur fond bleu, s'étale longuement dans cette large allée montante pour y produire un effet d'autant plus

prodigieux, que de temps en temps il est entrecoupé sur son long trajet par des raies de lumière comme celles du spectre, ou encore comme les bandes parallèles d'argent dites burèles de certaines armoiries. Au bout de l'allée un rideau en demi-cercle avec ses coutures verticales foncées, ses panneaux d'un vert si transparent qu'il en est percé de petits trous, descend de la voûte sombre et fermée sur le sol rouge dont il atténue l'éclat.

Puis le chemin circulaire détache un bras en forme d'hameçon qui gagne la grille neuve d'une entrée carrossable par où l'on passe pour descendre dans la vallée si l'on veut gagner Fécamp en traversant le bourg ou pour se rendre à la mer par les hauts plateaux.

Ce petit bras, difficile en voiture tellement le tournant est court, est vraiment joli. Sa direction est fixée par des grands arbres et surtout par deux sapins énormes, centenaires, qui sont là comme deux gardes placés près de la grille. Deux piliers, genre normand, en brique de Caux encadrant des silex noirs et blancs disposés en damier, supportent la grille; ils sont recouverts par des morceaux de tuile plate provenant de la démolition d'une maison du seizième siècle (1546). Une date : 1900, rappelle l'année où la grille a été placée.

De là, le chemin circulaire s'obscurcit bientôt, lui aussi, sous de grands ombrages jusqu'à une ouverture en clair qui se découvre tout à coup en produisant l'effet de l'ouverture d'un tunnel. On est alors dans une clairière qui se prolonge en échappées sinueuses au loin dans la plaine, tout en étant ornée de magnifiques et vieilles cépées de chênes qui laissent traîner dans l'herbe leurs longues basses branches, de hêtres pourpres isolés ou juxtaposés à des érables, de hêtres ordinaires et enfin de hêtres dits pleureurs, dont les branches principales forment comme des nervures dépouillées, convexes, et saillantes d'abord, puis

tortueuses et enfin tout à fait tombantes sous le poids d'un feuillage découpé qui semble un flot de dentelles vertes pareilles à une robe Louis XV, et dont les plis viennent traîner dans les herbes auxquelles elles se mêlent intimement. On croit assister à un véritable déshabillé de l'arbre dont les parures viennent de plus en plus s'amasser à ses pieds.

Et de cette clairière, à côté d'un banc placé à côté d'un arrondi de grands arbres empiétant sur la pelouse, on a la vue de la partie du château qui contient la niche si élégante placée au-dessus de la herse et le pignon triangulaire dans lequel se trouve Adrienne d'Estouteville.

Là aussi se trouve un écho sur le château lui-même, écho vrai et qui n'est nullement celui de M. de Martainville, dont j'ai entendu les anciens maîtres de Valmont raconter si souvent l'histoire, que je n'hésite pas à la redire ici : « M. de Martainville, propriétaire du château de Sassetôt-le-Mauconduit, à 8 kilomètres de Valmont, n'était pas fâché de donner à ses hôtes, comme distraction, celle d'un écho qu'il disait exister sur un point de ses terres. Un jour, comme il commençait sa représentation par la phrase habituelle : *Echo y es-tu?* l'écho, oublieux de la consigne, ou plutôt soucieux de la vérité, lui répond : *Oui, monsieur de Martainville.* Il n'y a plus d'écho à Sassetôt depuis ce triste jour.

Au-delà de l'écho et après avoir contourné un de ces arrondis d'arbres superbes, empiétant encore sur la pelouse, où est un sous-bois avec un double tapis à fond vert par le lierre et à vieux fond brique par les feuilles mortes, on se trouve avoir fait le demi-tour du parc et on aperçoit, du côté du nord, deux points de vue agréables, l'un sur la tourelle angulaire du vieux château, l'autre sur une échappée à perte de vue sur la vallée qui se prolonge en plans successifs de verdure, de champs, de bois, baignant dans une lumière qui les change et les colore de tous les tons.

Par derrière, à ce même demi-tour du chemin circulaire, s'étend un large carrefour où se rencontrent l'avenue principale, l'allée des Patriarches, le chemin qui va aux balivets, le chemin circulaire. Tous ces chemins et ces allées sont garnis de beaux arbres. L'avenue principale qui monte sur le plateau est à six rangées d'arbres d'un côté, huit de l'autre ; ceux des premières rangées n'ayant pas été émondés, leurs branches arrivent presque à se toucher en formant ces si belles voûtes vertes des avenues de Caux.

Les Patriarches méritent leur nom. Comme au bois sacré il y a là, de chaque côté d'une très large et courte avenue, extérieure au parc, allant au bois dit du Château, plusieurs rangées de hêtres centenaires non branchus pour la plupart, sauf à leur cime qui, elle, au contraire, s'étale au-dessus des colonnes grises du groupe.

Rien ne donne mieux l'idée de l'intérieur d'une cathédrale gothique que la vue de ce dôme qu'on a devant soi et au-dessus de soi en y pénétrant. Non seulement on se reconnaît petit et comme perdu sous ces grandes et longues hauteurs, mais on devient recueilli et silencieux, en entrant sous une véritable voûte de verdure, mélangée de gris, avec son arête centrale plus haute, avec ses arcs-boutants formés par de grosses branches nerveuses, obliques et ascendantes, dépouillées de feuilles, qui émanent des colonnes grises constituées par les troncs des hêtres. Cette nef centrale est large et en belles proportions pour sa hauteur. Elle est fermée à une de ses extrémités, ouverte à l'autre et on y voit entre les rangées latérales comme des bas-côtés moins élevés que la nef, garnis à l'extérieur de prolongements, sorte de diverticules, comparables à des chapelles. Jamais à mes yeux la nature n'a fourni un modèle plus sûr, plus harmonieux et plus beau, dont l'homme se soit emparé pour faire à son tour, par une copie non pas servile mais intelligente, par une adapta-

tion exquise et parfaite à un but élevé, ces admirables monuments du nord, c'est-à-dire du pays des hêtres, qui sont les cathédrales gothiques.

A partir du carrefour le chemin de ceinture qui contourne la pelouse est bordé d'abord du côté sud par une ligne régulière de magnifiques sapins, puis pareillement du côté nord, et on est de nouveau dans un bois sous de grands arbres. En dehors du chemin l'endroit est touffu, un peu sauvage, car le sous-bois est un fourré d'accès difficile, rempli de ronces, de lierre, de jeunes arbustes, de nombreux petits sapins venus seuls, favorable au gibier à poil.

La hêtrée du sud, d'un hectare environ d'arbres de quarante ans à très haute taille, mais minces, mélangés encore de quelques sapins, témoins qui rappellent l'artifice employé pour faire monter le hêtre, est plantée en ligne sur une descente en face d'une colline rapprochée qui ferme l'horizon et qui a aussi sa ligne de faîte garnie de beaux arbres. Du chemin on voit très bien, à travers les longues barres que forment les hêtres, de nombreux petits jours allongés, coupés aussi en travers comme des vitraux, plus ou moins ombrés par des feuilles assez rares, au-dessus de la ligne noire que forme à l'horizon la colline d'en face.

C'est de là que, fin septembre et octobre, on peut assister presque chaque jour à des couchers de soleil qui rappellent à s'y méprendre de véritables incendies.

Combien de fois n'ai-je pas conduit mes hôtes au chemin de ceinture pour leur donner le spectacle, imprévu pour eux, de ces incendies qui se reproduisent régulièrement au déclin des belles journées qui sont assez communes vers la fin de septembre. L'illusion est complète et persistante, surtout si l'on arrive au moment précis où le feu bat son plein; l'effet est saisissant et donne une émotion

véritable. Brusquement, au-dessus de la ligne noire de la colline et au plus fort du spectacle, tous les clairs de la hêtrée sont d'un rouge de forge, non seulement ardent, mais encore miroitant avec des reflets de teintes d'un rouge éblouissant que l'œil ne peut supporter. Ce sont des lueurs aussi vives que celles que reflète une goutte d'eau aux premiers rayons du soleil, avec cette différence que la lumière prend la couleur du feu du jaune foncé au rouge ardent et parfois au rouge sombre. On a devant soi tout un foyer central, centre d'incendie plus fort à l'horizon, mais qui monte verticalement et qui s'étend en diminuant peu à peu dans toutes les directions. La flamme rouge et fauve du milieu, dont on ne peut supporter l'éclat, disparaît dans les clartés d'un jaune d'or foncé qui se répandent de tous les côtés et colorent avec intensité les arbres, les feuillages, tous les objets.

Mais la curiosité, dominant l'illusion ou l'erreur, pousse à la recherche de l'objet qui brûle ; on relève la tête, on se déplace, on cherche des yeux à travers les arbres, la fumée, les étincelles, la maison, la meule qui sont en feu. C'est bien un incendie, car il y a des taches jaunes ou grises, épaisses, qui obscurcissent, qui cachent ou voilent un instant le centre des flammes, puis tout reparaît et repart. Le foyer a des hauts et des bas, des reprises comme les respirations qui repartent chez les mourants, des reflets plus ou moins dorés, de nouvelles lueurs qui sont pour l'esprit la caractéristique de la flamme, il est plus ardemment rouge. Une fois j'ai cru que le feu avait pris à une meule de blé, à une maison couverte en chaume ; une autre fois on disait que le feu provenait d'herbes sèches. Erreur, illusion qu'on peut partager quelques minutes lorsqu'on n'est pas prévenu, qui cesse brusquement quand on voit le foyer monter graduellement dans un si gros fragment du ciel et à des distances si grandes qu'aucun incendie ne saurait expliquer un pareil développement dans

8

une plaine nue. Et quand tout semble éteint, le ciel, loin de terre, montre encore de longues écharpes rouge sang, cramoisies, grises ou rosées, ourlées par une large lisière de feu.

Les lueurs du soleil couchant projettent dans les arbres et sur les objets une lumière si chaude, qu'ils s'en trouvent recouverts comme d'une couche surajoutée rouge ou jaune, pénétrant la matière qui semble à son tour un foyer d'émission de lumière.

Sur la pelouse, en face de la hêtrée, se trouve pour des cobayes une petite habitation à la fois d'hiver et d'été avec préau couvert, leur permettant d'éviter à leur gré le soleil, la pluie ou le vent.

Cette installation a été faite en vue d'une expérience, conçue dans le but de déterminer quelle est l'influence exercée par les climats et l'altitude sur l'évolution de la tuberculose (1).

(1) Le doute absolu où l'on est sur le choix d'un climat, lorsqu'il s'agit d'un tuberculeux, qu'il soit enfant, jeune ou vieux, homme ou femme, et peut-on dire quel que soit le degré de la tuberculose pulmonaire, qu'elle soit ouverte ou fermée, c'est-à-dire avec expectoration bacillaire ou non, alors même que les malades ne sont que suspects, les recommandations des uns et des autres, je ne parle que des maîtres dans l'art de l'exercice de la médecine, qui veulent tantôt de hautes montagnes, tantôt la plaine, tantôt les climats chauds et tantôt les climats froids et secs, tantôt les bords de la mer et tantôt les endroits boisés, m'ont conduit à rechercher, en y mettant autant d'exactitude que possible, sur des animaux, sur le cobaye en particulier, très sensible comme on le sait à la tuberculose, quelle est la marche de cette maladie chez eux, lorsqu'on la leur donne par une expérience.

On n'avait jamais fait de tentative expérimentale dans cette voie ; c'était pourtant la seule manière de connaître la vérité et de la dégager de tous les intérêts qui s'opposent à ce qu'on la trouve.

Nous espérons qu'on nous suivra et qu'avant peu d'autres résultats confirmeront nos recherches et fourniront des indications plus précises encore pour la santé de l'homme. MM. Achard, agrégé, et Gaillard, chimiste, ont été mes collaborateurs dévoués.

Nous avons pour cela fait six lots de cinquante cobayes chacun, d'un poids égal, ne comprenant que des mâles et de l'année. Après les avoir inoculés tous le même jour, de la même manière, dans le même organe, la plèvre droite, avec une dose égale d'une dissolution de tuberculose pour chacun, nous les avons transportés dans des climats divers, où nous les avons logés dans des habitations pareilles, spacieuses, où ces animaux pouvaient se mettre à l'abri de la chaleur, du grand froid, de l'air :

Au delà de la hêtrée, le chemin circulaire, après avoir été l'origine du *Chemin noir* (allée des sapins qui mène aux Balivets), et de celui qui mène aux communs, s'obscurcit en pénétrant comme un tunnel dans un nouveau sous-bois formé d'arbres de haut jet, de gros sapins principalement; puis la bouche du tunnel s'ouvre brusquement à la lumière en découvrant un décor digne des plus jolies vallées alpestres ou de la Forêt-Noire. D'un côté une ligne ininterrompue de verdure et d'arbres; à cent mètres de là le vieux château dont on n'aperçoit que la moitié la plus pittoresque, la partie Louis XI, avec sa coquette tourelle d'angle, en brique rouge, ceinte en deux endroits de deux larges

Sur la pelouse de Valmont.

Aux Grandes-Dalles, à quarante mètres de la mer, dans une très bonne exposition abritée, ne recevant que l'air de la mer.

Dans les environs du Puy, dans la Haute-Loire, à 1,000 mètres d'altitude.

A l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), dans un bois de sapins.

Deux lots témoins inoculés de la même manière sont restés à Paris, dans un entresol de l'École pratique de la Faculté de Médecine, bas, peu éclairé, mal aéré, habité par de très nombreux animaux, cobayes, chiens, oiseaux, lapins, etc., en expérience dans mon laboratoire.

L'habitation de ces deux derniers lots était intentionnellement réduite, de façon que les cobayes de ces deux lots témoins étaient forcés de vivre côte à côte les uns contre les autres, et ne bougeant qu'à peine.

Les animaux de chaque lot ont été mis à une ration d'entretien égale et pareille, consistant en un poids déterminé de croûtes de pain, de légumes verts (carottes, choux, trèfle, etc.), avec du son à volonté. Commencée en juin 1899, l'expérience a pris fin en décembre 1900.

Toutes les autopsies ont été faites et les résultats, trop longs à en déduire, sont consignés dans les recueils scientifiques que voici :

Congrès de la tuberculose à Naples, 27 avril 1900, et à l'Académie des Sciences, le 23 janvier 1901.

Pour satisfaire la curiosité de quelques lecteurs, je dirai seulement, en deux mots, que l'avantage est resté tout le temps, comme en font foi les constats de mortalité, aux deux lots parisiens, c'est-à-dire à ceux qui paraissaient placés dans les plus mauvaises conditions. Tous les animaux ne sont, d'ailleurs, pas morts tuberculeux. Quelques-uns ne présentaient aucune trace d'altération tuberculeuse, ni dans leurs poumons, ni dans les autres organes, lorsqu'on les a sacrifiés pour achever l'expérience, ce qui indique qu'ils sont guéris ou que le virus tuberculeux n'a pas pris.

rubans de vieille pierre. De l'autre côté, au delà de la pelouse du parc, une vaste et lointaine échancrure, gorge pittoresque, allant de l'est à l'ouest, découvre l'image inattendue du long et élégant clocher de l'église, qui va se projeter sur la colline boisée fermant au loin l'horizon, par une ligne d'un contour parfait, comme si la colline voulait asseoir sa croupe dans le fond de la vallée. Sur la surface de la croupe, comme sur la ligne d'horizon, s'étagent des arbres de haut jet, dont on devine la taille par les noirs qui les séparent, bien qu'ils paraissent les uns sur les autres; ceux de la courbe d'en haut offrent à l'œil une ligne curieuse de sapins semblables à des chapeaux chinois, dont les flèches aiguës pénètrent le bleu du ciel en pointe de lance.

Enfin une seconde colline boisée, dont on ne voit qu'une faible partie, vient, dans un arrière et dernier plan, mourir silencieusement sur le flanc de la première.

Au-delà du tunnel, le chemin circulaire gagne la façade Hocquart, c'est-à-dire sud du château, ayant à l'est à peu près les mêmes points de vue et à l'ouest les arbres du Bois sacré qui l'abritent du mauvais temps.

Tel est le parc réservé : petit, en somme, mais admirablement dessiné, consistant en une pelouse toujours verte comme ces plateaux élevés des montagnes, à surface unie, largement ondulée, partout enveloppés de massifs, de gros arbres et de bois. Les échappées y sont nombreuses et variées, soit sur de longues allées plantées de plusieurs rangées de grands hêtres, soit sur une gorge profonde et sauvage, environnée de hautes collines offrant comme elle des arbres d'essences différentes et de haut jet, exposée au couchant et remplie d'habitations qui l'égaient en tranchant avec les tons verts des herbages, des futaies et des bois.

Entre cette végétation et les hautes murailles du château fort, il y a

une harmonie qui s'est établie comme d'après une convention. Le groupement des arbres, leur taille, leur développement et tout l'ensemble du parc, forment à l'heure présente une de ces unités de composition où depuis le ciel jusqu'à la nature et l'art, tout est en de bonnes et belles proportions; les lignes y sont grandes, imposantes, sévères même, mais toujours nobles et majestueuses, les formes élégantes et suggestives. La pensée peut s'y mouvoir également et grandement à la fois, dans un passé séculaire à la gloire duquel ont contribué quelques-uns des seigneurs de Valmont : Robert d'Estouteville, le premier connu de sa race, Louis d'Estouteville, le défenseur du mont Saint-Michel, qu'il ne rendit jamais, les Longueville enfin, et dans un présent rempli de toutes les séductions puisqu'il est le règne de beaucoup plus d'équité et d'une répartition plus égale de la somme des biens et des devoirs qui incombent à chacun.

Le parc de Valmont fait partie intégrante d'un domaine de près de 500 hectares, y compris la ferme dite du Bosc-aux-Moines, dont les 150 hectares sont à une distance de deux à quatre kilomètres. Les autres terres constituent un ensemble continu, reliant le parc aux hauts plateaux de Thiergeville et de Thiétreville; il comprend 100 hectares de bois, 150 avec ceux du Bosc-aux-Moines.

Le vieux château est placé à l'extrémité en boyau de ce plateau qui se développe sur une surface en demi-circonférence autour de lui, entouré de tous les côtés par la vallée où se trouve le bourg, de telle sorte que quittant Valmont on entre dans nos terres, au milieu des bois d'abord, et les routes traversent ensuite la propriété jusqu'aux limites de la circonférence dans deux directions : Yvetôt et Bolbec. De ce côté on est tellement chez soi qu'on se croirait loin de tout endroit habité ; tandis que de l'autre, en une demi-minute on gagne la place du Marché où

se trouvent l'église, la mairie, les écoles. Position exceptionnelle et avantageuse à tous les points de vue ; en sept minutes, à pied, on arrive à la gare en traversant le bourg.

Le premier plateau, qui prolonge le parc, a 50 hectares de terre et autant de bois. J'en parle parce qu'il offre un agrément tout particulier. Il est limité par une magnifique avenue de hêtres à six et huit rangs parfois, dite les Balivets, qui commence au chemin circulaire par une allée tournante de très beaux sapins et s'étend en montant progressivement durant plus de deux kilomètres autour de la ferme du parc jusqu'au bois du château.

Dans ce bois sont des chemins plats et creux, des allées droites, des sentes tortueuses entretenues pour la promenade, avec des vues sur la délicieuse vallée de Valmont, la rivière, le vivier, sur le pittoresque Bosc-aux-Moines, sur le plateau de Theuville et les bois qui couvrent les grandes excavations de la rive droite du val.

J'ai fait bien des fois, soit seul, soit avec ma femme, soit avec elle et nos amis, cette promenade au grand air, calme, toujours silencieuse, si reposante, si exquise de fraîcheur et d'ombre en été, si pleine de lumière, avec la vue sur les deux grandes masures de la ferme et sur des horizons étendus, que bornent à perte de vue des lignes circulaires de hauts bois et des plans successifs de magnifiques arbres en futaies ou en massifs. Je ne puis écrire ces lignes sans penser que là se sont écoulées d'excellentes heures, sans que je puisse oublier que c'est le chemin des chasseurs et qu'il a entendu toutes les conversations joyeuses du départ ou reçu sur ses bancs toutes les bonnes raisons justifiant les maladresses ou les infériorités des tireurs.

Et pour terminer je dirai qu'en quittant cette allée verte de hêtres pour entrer dans les terres de la ferme du parc, on a alors une vue des-

cendante sur la vallée, avec les pentes boisées des côteaux d'en face et les terres pâles qui les prolongent du côté de la mer.

Si les spectacles y sont, selon les endroits, différents les uns des autres, on a presque partout devant soi, au premier plan à droite, les massifs impénétrables, profonds et superbes des patriarches, avec leurs croupes arrondies, les autres futaies qui se prolongent ou se montrent non loin d'eux en s'élevant au-dessus des bois comme des citadelles, et à gauche toute une série de contreforts aussi imposants : avenue du château, plantations autour des masures, ballivets, grands bouquets de la pelouse, et lorsqu'on a passé au-dessus de cette agglomération extraordinaire de grands arbres réunis sur un aussi petit espace, on tombe sur l'excavation étendue de la vallée dont les pentes sont aussi boisées du côté du sud que du côté du nord. On sent qu'on est dans un pays d'une puissance végétale incomparable, et on comprend alors que l'homme en ait profité pour placer son habitation et celle des animaux avec lesquels il vit, au centre de massifs d'arbres qui prennent des aspects de forteresse, et forment une ornementation sévère et imposante de ces larges étendues et de ces grandes surfaces du pays de Caux, dont ils constituent la grandeur et la noblesse.

LE VIVIER DE VALMONT

Quand on arrive par la petite sente des bois qui part de la route en face de la grille neuve, sur le sommet de la crête de la rive gauche de la vallée, un spectacle assez saisissant que l'on peut contempler tout à loisir en s'asseyant sur le petit banc placé dans une encoche du chemin, se déroule devant les yeux. Un creux profond et très étendu s'enfonce au levant et au couchant entre les deux chaînes des hautes collines de la vallée de

Valmont, et, à travers les arbres de haut jet qui sortent du bois taillis, tranche sur le fond vert des prairies une large bande de couleur grisâtre d'une eau claire et transparente qui reflète le ciel. C'est le vivier de Valmont, dont l'extrémité du couchant laisse sortir un tronçon de quelques mètres de rivière qui ne tarde pas à disparaître au milieu d'un bouquet d'arbres et de hautes herbes.

Souvent le matin, vers neuf heures, après avoir consacré deux heures à un travail de cabinet, de lecture ou d'étude, je prends le chemin du vivier, et tout en lisant ma correspondance, ou mon journal, je m'installe dans la barque pour faire une cure à la fois d'exercice et d'eau.

Il serait trop pompeux de donner le nom d'étang à une flaque d'eau qui a trois cents mètres de longueur et trente-huit à cinquante mètres de largeur.

Mais l'entonnoir entouré de verdure où aboutissent une rivière, fleuve par définition, et un ruisselet d'eau très courante, ainsi que de nombreuses sources d'une eau vive qui sortent avec pétulance des bords les plus bas de la colline pour l'alimenter, et la crevasse vivante qui lui fait suite offrent à l'œil tant de variété et de charmes qu'on est d'abord comme attiré vers ce spectacle. Puis on s'y laisse vivre en contemplations, en réminiscences, en méditations, particulièrement sur cette partie de la Normandie et du pays de Caux dont la nature imposante et froide prête à la rêverie, lorsqu'elle n'est pas rendue souriante par le soleil et la lumière.

Le cadre du vivier est exquis, presque grand. Pour en juger il faut prendre l'aviron et conduire la barque ; le spectacle est changeant et le coloris délicieux quelle que soit la lumière, sauf en temps de pluie qui malheureusement tombe assez fréquemment sous la forme de crassinage (pluie fine) ou de brume épaisse. Le vivier est placé dans une vallée profonde et large, plus longue encore, dirigée de l'est à l'ouest et qui semble fermée de tous côtés.

A l'extrémité est elle ne communique avec le pays voisin que par une route qui se bifurque bientôt en deux voies presque parallèles avant de gagner en montant les plateaux élevés de Riville et de Sorquainville. A l'ouest la fermeture n'est qu'apparente ; la vallée se resserre à l'entrée du bourg et ce sont les maisons avancées de ce côté, placées au milieu des bouquets d'arbres qui procurent cette illusion, car au-delà du bourg, la vallée s'élargit considérablement en s'incurvant brusquement vers le sud. Depuis quelque temps on a construit dans la vallée même un chemin de fer dont la voie traverse le bourg, en suivant d'assez près la rivière qu'elle croise en divers endroits.

En se tenant sur la barque au milieu du vivier, en face du bourg, par un temps gris, on a devant soi : une surface d'eaux *lentes* de plus de cent mètres de long et de quarante de large, partout également claires, également transparentes, mais teintées cependant bien différemment ; au centre, une bande lumineuse de quelques mètres, plus longue qu'étroite, formée par l'image du ciel sur le fond du vivier qui s'en trouve teinté légèrement et montre une couche de végétation verdâtre à peine colorée. Note douce pleine de poésie, reflets comparables à ceux que Diaz, Dupré, Rousseau ont peints dans leurs représentations de mares lumineuses, d'autant plus ressortissants qu'ils tranchent par leur éclat sur les fonds noirs qui les encadrent. Tout autour en effet, les fonds du vivier sont obscurs et sombres et à travers l'eau transparente on voit des ombres noires, géantes, qui sont celles des grands bois voisins assez éloignés. A leur tour ces ombres, formant un uniforme plan noir ou verdâtre dans l'eau qui semble dormante, sont séparées de la rive par une bande d'un vert clair de longueur inégale, suivant la hauteur des herbes du bord, des nappes de fleurs, des carottes sauvages, et

çà et là des roseaux à feuilles larges et pointues qui se détachent dans ces herbes comme des épées qui brilleraient dans l'eau.

Vers le bout de l'étang, la vallée est fermée en bas de gauche à droite par quelques maisons, par un premier bouquet d'arbres, par la maison du notaire et le chevet de l'abbaye avec ses longues fenêtres et ses murs gris de vieille cathédrale sur un fond vert de grandes draperies de tonalité antique (1); puis l'ancienne habitation des moines, ou réside actuellement notre ami M. Bornot, vient à son tour clore une échappée dans les grands arbres avec son toit à pente aiguë en ardoise, ses fenêtres dans leur cadre gris et sa véranda qu'on découvre à peine. Tout cela donne l'image d'une vision lointaine; on dirait qu'il y a là toute une vie qui a besoin d'air et qui le cherche dans la vallée riante qu'elle fouille ou inspecte.

C'est là le premier plan rapproché fermant la vallée à deux cents mètres environ, rideau de verdure encadrant les maisons, montrant de belles allées de hauts tilleuls, dernière trace des moines de l'abbaye, avec des grands marronniers placés comme en ligne de bataille, en masses compactes et noires, remplissant et cachant le bourg et toute la plaine jusqu'aux versants boisés assez raides qui vont gagner la crête élevée de la colline. Dans ces ombrages un peu confus, seules quelques teintes plus claires, jetées çà et là, viennent rompre la monotonie noire du fond de la vallée. Et lorsqu'en suivant les pentes boisées, l'œil se reporte vers les sommets de la colline, tout lui paraît encore fermé jusqu'au ciel par une ligne d'arbres de

(1) L'abbaye dont il sera parlé dans la suite de cet ouvrage est le monument le plus intéressant qui subsiste à Valmont. En dehors des ruines de l'église d'un caractère très imposant, il reste l'ancienne chapelle de la Vierge absolument intacte où l'on admire les tombeaux des d'Estouteville, un rétable d'autel et des vitraux, souvenirs de premier ordre, chacun dans leur genre, et de différentes époques.

haut jet formant comme un dôme couronné et étalé, supporté par des colonnettes entre lesquelles des éclaircies et des bandes de lumière rappelleraient les longues fenêtres d'une église gothique sans fin.

La rive droite du vivier est dominée et encadrée dans sa moitié nord par une haute colline imposante par sa masse, en croupe agréablement arrondie, largement assise, boisée partout et verte sans aucun intervalle qui l'aère. Une large surface de prairie où se trouve cachée la ligne du chemin de fer dont quelques poteaux télégraphiques reliés par leurs fils et ornés des traditionnelles tasses de porcelaine blanche révèlent seuls la présence, ainsi qu'une route de voiture, aboutissent à cette colline. A ses pieds trois maisons, l'une à façade rouge avec des volets verts, très coquette, les deux autres plus ou moins enfoncées dans les arbres, projettent sur les fonds verts leurs formes gracieuses vivantes et gaies.

Quant à la colline, elle est composée de grosses formes noires opaques tant elles sont sombres depuis le pied du Val jusqu'à la crête, indiquant une végétation ardente et intense qui accepte à contre-cœur et comme si elle voulait accuser l'homme de l'y avoir placée, la maison qui s'y étage tout en l'égayant.

Au-delà, en allant vers l'est, à mi-vivier environ, la vallée s'élargit beaucoup et remonte en pente assez douce vers les plateaux éloignés. Une fissure contournée et assez profonde, occupée par un chemin montant qui serpente dans les bois, la sépare du monticule précédent. Aux prairies, à quelques bouquets et au rideau d'arbres succèdent pour la première fois quelques champs pâles, entourant le cimetière, qui s'arrêtent à leur tour au pied des bois qui couronnent la crête. Plus loin, toujours vers l'est, un mamelon boisé avance de nouveau vers la rive et, au-delà, un grand cirque à excavation large et profonde, dont les parois sont partout couvertes de bois taillis, se développe majestueusement à l'horizon

en se déjetant du nord au sud pour fermer la vallée. Au pied du mamelon et à l'entrée de l'excavation, le long des herbages et de la voie ferrée, se trouvent des maisons d'habitation aux toits d'ardoises, de tuiles ou de chaume, aux revêtements de brique rouge, de plâtre ou de terre, aux fenêtres encadrées de pierre ou de bois, aux contrevents verts ou blancs, qui reluisent au soleil de toutes leurs teintes variées, rompant les grandes taches de verdure en y faisant des percées ou des fonds comme des rues habitées, qui donnent une vie nouvelle à tout ce qui sort de terre avec tant d'abondance et de luxe.

Sur la rive sud on a un spectacle aussi varié mais plus tranquille et moins gai quoique de même nature. La ligne qui clôt la vallée à l'est est fermée par de grands hêtres et sapins qui dominent aussi un nouveau cirque boisé à diamètre moins grand que le précédent. L'excavation est moins escarpée, et aux bois qui la couvrent succèdent bientôt des herbages en pente douce dont quelques-uns sont plantés en pommiers; c'est le haras Hocquart. Ces herbages arrivent non loin des bords de l'étang dont les séparent immédiatement un chemin creux qui borde la rive et le ruisselet qui continue le vivier vers l'est, délicieuse cavée au milieu des hêtres et des peupliers qui la bordent aussi bien du côté de l'eau que du côté des bois. Et puis ce sont des arbres de haut jet, de grandes et belles futaies sombres qui remontent vers ces herbages. On voit à travers les tiges grises et parallèles de l'une de ces futaies un coin d'herbage vert, en pente, qui forme un tableau exquis dans le sous-bois noir qui l'entoure.

La rive sud est dominée, dans toute la partie ouest du Vivier, par une haute colline escarpée, à pentes abruptes commençant au chemin creux qui borde l'eau et atteignant rapidement la crête. Ce dernier mamelon, qui resserre la vallée, se dirige vers l'ouest en regard du mamelon de l'autre

rive, et c'est là que se trouve le rétrécissement le plus grand, en face du bourg qui l'obstrue, et ferme la vallée en allant du dernier monticule à celui du nord.

Le bourg se développe au-delà dans une nouvelle excavation placée au pied du monticule abrupt qui reçoit le château, et que celui-ci couronne, escarpement permettant d'enfiler toute la vallée du côté de la mer.

Bord de l'eau. — Aucun point de la surface du globe ne saurait être comparé au bord de l'eau proprement dit. Il y a là, sous peine de voir l'eau se répandre à l'infini, sans que rien puisse l'arrêter, un angle qui peut osciller entre 1° et 180°, mais qui est nécessaire et constant en tant qu'angle, car il peut varier d'un moment à un autre, et sur les bords de la mer il est constamment variable. Il a existé sur la terre avec la première goutte d'eau, et on ne saurait concevoir une nappe d'eau quelconque sans un angle entre elle et la terre ou la matière qui la contient. Il provient d'une incidence différente du plan de l'eau et de celui de la terre, et c'est l'intersection des plans de ces deux éléments qui le forme; il est à la limite des deux (angle limite). Mais il a sur notre terre une particularité non moins importante et constante, elle aussi; c'est la présence de l'air à l'intersection des deux plans dans l'aire de l'angle. Ce sont donc, en somme, les trois éléments : air, terre et eau, qui constituent le bord de l'eau ou plutôt qui sont étroitement accolés dans l'angle dont je parle, qui est le véritable bord de l'eau. Jamais juxtaposition et association ne furent plus fécondes au point de vue de l'intensité, de l'acuité des manifestations de la vie, car là, et là seulement, les trois principes d'où émanent ces manifestations, sont non seulement en contact pour fournir chacun sa propre contribution de matière, mais se pénètrent par imbibition et par capillarité pour faciliter les échanges utiles, tout en

laissant en dépôt des déchets, pouvant servir à leur tour à de nouvelles combinaisons vitales.

Le bord aquatique peut osciller d'un instant à l'autre comme dans la vague, par les rides que soulève le vent ou par le flux croissant et décroissant de sources affluentes. Le bord terrien peut être considéré comme constant, et reste plus ou moins ouvert depuis l'angle aigu presque fermé, jusqu'à l'angle obtus de près de 180°. Cette constance du bord terrien, jointe à la variabilité et au renouvellement de l'air et de l'eau, est favorable à la luxuriance de la végétation.

Mais cependant la vie est moindre, bien qu'elle ne soit pas nulle tant s'en faut, là où l'agitation détruit le travail de production, ou ne lui laisse pas le temps de se faire, là surtout où l'eau est chargée de sels qui ne conviennent pas à toutes les végétations, là enfin où des matériaux charriés et qui forment l'autre côté de l'angle sont stérilisants ou toxiques. La végétation est encore imparfaite dans les contrées où à ces conditions s'ajoute une température excessive, soit dans un sens, soit dans un autre. Néanmoins le bord de l'eau dans les rivières, les viviers, les étangs, partout où la température n'a rien d'extrême, offre toujours un intérêt puissant à l'observation.

Au vivier de Valmont, le bord de l'eau montre une vie des plus luxuriantes. En tout temps les herbes y paraissent vertes, car de nouvelles venues poussent sans cesse, refoulant le sec et le mort qui s'émiette au vent et au contact dissolvant de l'eau. Elles recouvrent les plates-bandes plus ou moins hautes, mélangées aux roseaux épais et à larges feuilles, à la carotte sauvage. Sur les petites avancées du bord terrien, elles forment des touffes serrées retombant au-dessus de l'eau, compactes comme des panaches ou des bonnets à poils, créant un sous-herbe, comme il y a un sous-bois, un sous-terre.

La ligne de partage se détache en noir presque partout; effet dû aux creux, aux trous, aux dépressions des ombres, aux espaces vides laissés par des tiges qui émergent de l'eau, à l'imbibition qui fonce la couleur des racines et des tiges. C'est une zone obscure ou noire plus ou moins haute, mystérieuse, qui cesse là où l'angle s'obtuse et où la végétation disparaît comme dans les anses d'abordage, où encore là où la terre sèche, caillouteuse, sablée, semble faire suite à l'eau.

Dans les régions boisées du bord de l'eau, où ont existé et où se trouvent encore des arbres de haut jet, se mêlent aux touffes d'herbes des racines aux formes les plus bizarres. Tantôt elles se détachent de la terre à quelque distance de la surface de l'eau, et elles descendent isolées, lisses et unies, plus ou moins verticalement, comme des colonnettes, des supports, des trépieds; tantôt au contraire, elles sont encastrées à côté les unes des autres, droites, tortueuses, en S, tordues, intactes ou brisées, à épiderme gris ou devenant noir quand elles vont se mouiller. Il en est dont la direction change, devient parallèle à la surface de la terre, et là, souvent accolées ou séparées par de faibles intervalles, elles forment une armature pour l'humus noir, la tourbe ou la terre ordinaire. Ce sont des palissades de soutien pour les terres, comparables à celles qu'établissent les ingénieurs dans les talus d'éboulement ou dans les montagnes. De là des voûtes plus ou moins profondes sur les bords de l'eau que des arbres coupés, de vieux troncs plus ou moins mélangés à des pierres, constituant alors une vraie maçonnerie, rendent plus solides. La voûte architecturale mais naturelle cette fois, est réalisée ; elle a sa clef et ses appuis.

L'entrelacement radicellaire est quelquefois inextricable; et, de ces racines moitié aériennes, moitié terriennes, moitié aquatiques, plus ou moins moussues, il sort des radicelles espacées, pendantes, blanchâtres, cherchant l'eau, quelquefois serrées comme des fils tissés en gros

écheveaux ou comme les dents grises de ces longs peignes d'autrefois. Les racines qui suivent la terre sont envahies souvent par la mousse, par le lierre, dont quelques rameaux se détachent pour aller s'abreuver, par les ronces qui poussent leurs longues branches. Ce tapis de lierre, de mousse et de verdure, s'étale sur les troncs secs, sur les vieilles racines, sur les cailloux et les pierres. Celles-ci sont quelquefois assemblées en saillie, et forment sur le bord de l'eau comme le mur de ces vieilles constructions en ruine où tout a poussé : mousses, ronces, rhododendrons, lauriers, arbustes qui ombragent le bord de l'eau.

Et sous les voûtes capricieuses, dans ces creux plus ou moins ouverts depuis la petite anse évasée, la petite érosion, jusqu'à l'ulcération profonde, jusqu'à la caverne sousterraine, il y a des espaces, des passages droits, obliques, contournés, derrière les avancées des longues touffes d'herbes, dans les racines des gros troncs d'arbres comme dans les pierres jetées çà et là. Étroits passages, galeries plus ou moins profondes, halls et voûtes naturelles, renflements cintrés comme des tambours, gouttières libres, tunnels à galeries toujours montantes, s'ouvrant d'un côté sur le bord de l'eau, et de l'autre sur la terre, par des trous d'où j'ai vu sortir une loutre de 1 mètre 30 de long que j'ai tuée.

C'est dans ces espaces obscurs aux parois d'humus, tapissées de racines, de radicelles, de mousses, de draperies flottantes multicolores, blanches, grises, jaunes ou vertes, tranchant sur le fond noir, que l'air, l'eau et la terre donnent rendez-vous, non seulement aux racines mais aussi à une foule d'êtres animés : depuis le poisson qui vient y chercher la fraîcheur, le repos et l'abri, ou y livrer la bataille pour la vie, jusqu'à d'autres chasseurs comme la loutre, le rat, jusqu'à des oiseaux comme la poule d'eau, le râle, la sarcelle, les plongeons, le canard, parfois la bécasse, jusqu'aux insectes de toute

sorte, jusqu'à ces petits mollusques qui vivent sur des feuilles de cresson, jusqu'à ces larves qui ont élu domicile dans des branches de bois mort, et qui n'ont pas l'apparence de la vie.

Il y a là tout un monde particulier dans la terre, dans l'eau et dans l'air, monde d'hiver, d'été et de toutes les saisons, qui vit dans la retraite ou dans l'agitation, dans la paix ou dans la lutte, qui a ses demeures étroites et ses grands palais, qui fuit la lumière pour chercher l'ombre afin d'échapper à l'ennemi, qui y naît, vit et grandit, et y laisse aussi ses dépouilles dans de véritables sépulcres où gisent en même temps les ancêtres.

Quelquefois, des arbustes, de petits bouquets d'arbres de taille différente s'implantent au-dessus de l'eau, sur le tertre du bord. Ils font de l'ombre et entretiennent une fraîcheur nouvelle. Il semble aussi qu'ils favorisent l'évaporation et que ce soit l'une des causes de la brise, de l'air et du vent qui y soufflent plus souvent qu'ailleurs. Cette brise qui ride les eaux ou les soulève, remue les feuilles et les herbes, en fait sortir un bruissement et des sons plus forts auxquels s'ajoutent, pendant les chaleurs, les bourdonnements des insectes. Dans ces arbres d'essence différente, vivent une foule d'êtres : la cantharide et une cigale sur le frêne, le bombyx liparis et la sésie tipuliforme sur le saule, la galeruque et la fausse chenille sur l'aulne, le scolyte destructeur sur l'orme, la chrysomèle sur le peuplier, et j'en passe un grand nombre d'espèces.

C'est aussi sous ces ombrages et au-dessus de l'eau qu'à de certaines heures des myriades d'éphémères et de moustiques, de mannes, se jouent dans les rayons perdus du soleil et deviennent la proie des poissons. Singulier mélange d'animaux de toutes sortes : les uns, purement terrestres se tenant à la surface du sol, dans les herbes, dans les fleurs, sur la terre, les autres vivant dans l'eau comme les poissons,

d'autres, uniquement dans l'air où ils volent au-dessus de l'eau, d'autres enfin, ayant la faculté de vivre à la fois dans ces divers éléments, quelques uns d'ailleurs, comme les larves, ayant des formes transitoires, tous naissant uniquement pour croître et grandir tout en servant, sans le savoir, à la vie d'autrui.

Extrémité est du vivier. — Sur la berge arrondie des prairies ainsi que sur le chemin creux si coquet qui s'unissent ensemble pour former le fond du vivier, se trouve disposée une rangée d'arbres de grandeur et d'essences différentes, chênes, saules, aulnes, frênes, hêtres, qu'on peut comparer à la galerie du fond d'un berceau qui aurait été jadis placée autour d'un nid de verdure.

Sans lui enlever ni air, ni lumière, ils l'entourent en le protégeant, ils avancent timidement au-dessus de lui en laissant entre eux de larges clairs, des échappées sur les herbages et sur les bois lointains ; les cimes elles-mêmes s'étalent de manière à permettre au ciel de former la voûte du berceau et d'inonder de sa lumière les roseaux du bout du vivier.

Tout ce bout, dans une longueur de 50 mètres environ et d'un bord à l'autre, est un fouillis de roseaux dont les tiges droites ou déjetées, munies de larges feuilles, sont côte à côte, impénétrables, ne découvrant pas un atome de l'eau d'où elles émergent, les unes hautes et vieilles, déjà grenues et jaunissantes, tandis qu'une repousse plus jeune et plus courte est d'un vert foncé à côté. Dans ce fourré où l'on n'aperçoit que quelques trous noirs par un développement en hauteur, inégal et irrégulier, il y a cependant des chemins profonds, des sentes tracées, des points de repère, témoins indicateurs que connaissent bien les mères qui y ont fait leurs nids et y élèvent leurs petits, que connaissent aussi leurs ennemis naturels qui les pourchassent.

LES ILES

Dans sa partie du milieu qui est aussi la plus large, le vivier présente une île nommée île de la Chaumière, formée par une bifurcation de la rivière au moment où elle s'y jette. Ce serait un carré de 25 mètres de côté, si une usure qui s'est produite vers l'ouest n'en avait pas fait un triangle. Petit coin dont il n'y aurait pas à parler s'il n'était vraiment délicieux, frais l'été, à l'abri des grands vents, tempéré en hiver et pas humide, quoi qu'il soit entièrement dans l'eau. Des bouquets de grands arbres avec quelques autres plus petits en garnissent les bords, mais il y a entre eux de grandes échappées surtout sur le devant de l'île, et leurs larges têtes penchées du côté de l'eau qu'elles ombragent et rafraîchissent en été, laissent au centre de l'îlot comme une clairière ouverte au ciel qu'occupe une cabane qui offre un excellent abri. Cet édicule, couvert en paille, produit le meilleur effet, aussi bien de loin que de près, et, sans qu'on l'ait voulu ou cherché, il pourrait avoir assurément certaines prétentions artistiques. C'est le toit qui frappe l'œil tout d'abord par sa forme qui donnerait, avec les piliers qui le supportent, l'idée d'une pagode ou d'un temple païen s'il n'était divisé en deux parties et s'il avait son bord relevé. Le toit de paille est divisé en deux zones par une gorge horizontale qui coupe et arrête la calotte supérieure. Du fond de la gorge, part la seconde zone qui descend à son tour, parallèle au plan de la première, pour se terminer par un bord analogue. Le second toit paraît donc s'imbriquer sous le premier, et cet effet est pittoresque et gracieux ; il élargit le bâtiment sans trop l'alourdir. Celui-ci est d'ailleurs allégé par une double rangée de

piliers en bois, de 2 mètres de hauteur, faits de chênes avec leur écorce grise. La première rangée des huit piliers est placée un peu en dedans du bord du toit, elle contribue à former une petite galerie circulaire d'un mètre autour du bâtiment central. Ce dernier est à pans coupés et chaque pan présente une fenêtre ogivale y compris celui de la porte d'entrée. Les parois de chaque pan, placées entre deux nouvelles colonnes de bois de chêne de dimension proportionnée, sont entièrement recouvertes de mousse sèche et jaune, semblant reverdir par ci par là. Des petites branches de chêne partant du bas des panneaux se divisent en rameaux qui font des nervures au milieu de la mousse. Les fenêtres en ogive sont garnies de petits carreaux plombés, de diverses couleurs.

Le bâtiment renferme une pièce confortable avec un divan circulaire recouvert ainsi que les parois intérieures d'étoffes à dessin clair.

J'y ai passé les matinées d'un été à écrire, d'après des matériaux recueillis à mon hôpital, un volume intitulé : *Abcès froids et tuberculose osseuse*, assez distingué pour avoir contribué, plus que beaucoup d'autres de mes publications, à me faire entrer à la Faculté de Médecine en qualité de professeur.

Ce bâtiment entouré d'eau qui arrive presque à fleur de terre, à 20 ou 30 centimètres de la surface, environné de grands arbres et de beaucoup d'arbustes, n'est cependant pas humide, car les tentures et d'autres objets s'y sont conservés plus de vingt ans sans offrir de moisissures ou de traces d'humidité. Et pourtant, il n'est presque jamais aéré, c'est-à-dire ouvert, autrement que par les fissures des jours des fenêtres.

On a coutume d'aller s'asseoir dans l'île lorsqu'il fait chaud, d'y travailler, de contempler le toit de chaume gris ou bleuté et moussu, animé de reflets d'argent à nuances variées selon que le soleil l'éclaire dans telle ou telle incidence.

Là, en respirant un air pur et tiède, on a le spectacle d'une nature qui déborde, d'une végétation qui envahit et dont il faut se défendre de de tous les côtés.

Ile de Sainte-Hélène. — Nom donné par la famille Barbet en souvenir d'un saule pleureur rapporté par l'amiral Cécil à Madame Barbet qui le planta en cet en droit; il y mourut au bout de peu d'années.

Petit massif d'épaisse verdure émergeant de l'eau comme une émeraude très saillante sort de son chaton, fouillis, impénétrable à l'œil, d'arbrisseaux, d'arbustes et de plantes recouvrant une surface ovale qu'on devine mais dont on ne voit même le bord qu'accidentellement, sous forme de talus s'élevant de 30 à 40 centimètres au-dessus de l'eau. Sur le pourtour des bords ce ne sont que hautes herbes vivaces, tranchantes et piquantes, attirées par l'eau sur laquelle elles retombent en panache, que petits sureaux au noir feuillage, que jeunes arbres aux couleurs plus claires, que grandes carottes à ombelles rosées, que repousses de hêtres, que larges fougères et ronces tassées, pressées, cherchant à se faire quand même une place. Un étroit chenal à peine suffisant pour permettre à la barque de passer sans contusionner ou abattre avec les rames les herbes pendantes, sépare l'îlot de la masse compacte des roseaux qui remplit le bout est du vivier.

FOND DU VIVIER

Les teintes du fond du vivier sont celles de la vase qui existe partout en couche légère ou profonde, sauf dans presque tout l'est du vivier où le sable se montre avec de petites pierres blanches sur d'assez nombreuses

places ; c'est là tout comme au bord des roseaux que les truites viennent souvent déposer leur frai et qu'a lieu la fécondation.

Quelquefois une végétation naissante ou en touffe donne une note verdâtre à la vase et, en certains jours, la couleur prend un aspect de rouille qui frappe d'autant plus que la vase n'est pas uniforme, qu'elle présente certains petits mamelons comme de blancs plis de neige.

Mais sur le fond de couleur naturelle apparaissent les images les plus variées venues du ciel, des bords ou des collines distantes de plus d'un kilomètre, fait qui s'explique ainsi : le vallon étant très largement ouvert aux horizons lointains, la lumière des pentes et des cimes des coteaux éloignés arrive sur la surface de l'eau et s'y réfléchit malgré la distance. Le vivier est pour elles un miroir comme pour les premières maisons du bourg, l'abbaye, etc. Elles y projettent ces grandes ombres noires qui s'entremêlent parfois avec les ombres de l'autre rive plus proches et qui fait qu'on ne les reconnaît plus.

Quant aux images du ciel, elles varient comme le ciel lui-même. Si le ciel est bleu et pur, sa couleur se combine avec celle du fond, et si le vent ne ride pas la surface en faisant miroiter toutes sortes de reflets lumineux, on ne voit que le fond. Si le temps est très couvert, bas et gris, l'eau est alors beaucoup plus limpide et le fond offre les mêmes teintes que tout à l'heure, mais plus sombres, plus arrêtées. Enfin, si le ciel charrie des nuages légers, bleu d'argent, disposés en bandes, en lignes, en écharpes, en petits mamelons, avec plus ou moins de clairs bleus entre eux, on peut voir sur la surface de la vase des ondulations lumineuses, disposées en lignes argentées, tantôt parallèles les unes aux autres et séparées par des bandes d'ombre, tantôt formant un tissu réticulé dont les mailles argentées sont comparables à celles d'un filet ; effet particulier

qu'un coup d'ombre ou de vent plus fort atténue ou fait disparaître tout d'un coup.

Quant aux images des bords, ce sont en renversé celles des objets qui s'y trouvent et que j'ai décrites, variées à l'infini de forme, d'aspect et de couleur : images des racines ; images blanches ou grises des bords, sur lesquelles on a jeté la vase du curage ; images des hautes herbes et des roseaux aux lames d'épée, de plantes, de fleurs rosées ou blanches, d'arbustes aux feuilles d'automne dont l'eau reproduit les couleurs jaunes et rouges, aux teintes ardentes ; images des hauts arbres dont les troncs se reflètent droits ou penchés avec les mêmes tons gris ou sombres, et sous des angles parfois curieux ; image enfin du bâtiment de l'île dont la moitié supérieure renversée ressemble à la grande barque des pêcheurs de nos côtes et qui, par un effet de lumière particulier, paraît parfois entièrement isolée dans l'eau.

C'est une de ces images, plus curieuse encore, qui a arrêté une fois mon attention. Sur des fleurs de lierre autour d'un frêne se trouvaient réunies des abeilles, des guêpes et jusqu'à cinq espèces de mouches, à savoir : 1° la dorée ; 2° la grosse mouche des carreaux ; 3° la vulgaire ; 4° une assez grosse mouche avec de longues ailes cannelées dépassant le torse de moitié ; 5° une toute petite allongée avec de très longues ailes. Tandis que le bourdonnement frappait mes oreilles à faible distance au-dessus de l'eau, je voyais sous l'eau les images des insectes se déplacer pour s'arrêter de fleur en fleur et cela m'amena à les rechercher sur le lierre lui-même.

UN DÉJEUNER SUR L'EAU

Il était neuf heures et demie du matin, l'air était lourd, le temps orageux. De nombreux groupes d'éphémères tourbillonnaient sous les arbres le long des rives, autour des têtes de roseaux, au-dessus de l'eau. On n'apercevait que les hôtes ordinaires de l'étang, poules d'eau, plongeons, martins-pêcheurs, cygnes, et le saut de quelques truites bondissant hors de l'eau sur l'appât qui les attirait. Survint une hirondelle au vol précipité qui va et vient; d'autres arrivent ensuite, isolément, une à une, d'un côté et de l'autre, sans qu'on puisse dire d'où. Autour de l'étang on ne saurait découvrir les arrivantes. Et cependant il en vient d'autres, car je me trouve bientôt au centre d'un passage d'oiseaux qui, le bec grand ouvert au milieu d'une nuée d'éphémères, fendent l'air avec rapidité d'une rive à l'autre, de bas en haut ou en rasant la surface de l'eau. De temps en temps il en est parmi eux, les premiers survenus sans doute, qui montent et disparaissent au-dessus des arbres, pour suivre la vallée d'où ils semblent ne plus revenir.

Mais d'autres leur succèdent et, durant près de vingt minutes, le même manège a lieu pour cesser définitivement par la disparition une à une des dernières arrivées. A ce moment le calme est revenu dans l'air, tous les insectes ont disparu.

Ce fait ne montre-il pas que les hirondelles, comme beaucoup de petits oiseaux, n'émigrent pas rassemblées dans un groupe, mais au contraire très disséminées et loin les unes des autres.

HISTOIRE

DE LA

MAISON D'ESTOVTEVILLE

EN

NORMANDIE

CHAPITRE PREMIER

JUSQU'A LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE (1066)



La gratitude envers d'antiques murs hospitaliers s'étendant naturellement de ceux qui les habitent à ceux qui les ont bâtis, nous avait fait prendre en amitié les vieux Sires d'Estouteville. Le classement des riches archives de Valmont nous a conduit à des recherches complètes, et nous nous laissons aller à les publier. Les esprits curieux de la vie des siècles passés trouveront peut-être quelque intérêt à suivre, de génération en génération, la marche d'une puissante race à travers les grands événements de l'histoire, les transformations politiques et sociales et le détail des affaires privées.

D'abord apparaît dans la brume des temps lointains et des mers sombres le pirate au nom-image, Stoot, le grand, le robuste, Stoot-Vogel, l'oiseau de proie. C'est l'ancêtre Estout, le héros éponyme, comme disaient les anciens. Après avoir, ainsi que ses pères, de temps immémo-

rial, erré et pillé, il vient s'asseoir dans la part de patrie que lui donne le traité de Saint-Clair-sur-Epte ; il travaille, sous son duc Rollon, à faire de la Neustrie désolée la riche Normandie, d'une horde de pirates payens, l'un des peuples les plus chrétiens, les plus solides et les mieux doués pour toutes les œuvres de la vie sociale.

Puis voici Robert d'Estouteville, recevant au lendemain d'Hastings un nouveau morceau d'une nouvelle conquête, et contribuant à fonder sur les puissantes vertus normandes la grande nation anglaise.

Ce sont les deux générations héroïques qu'il faut en Normandie pour toute vraie noblesse; de même en Grèce on remontait à un vainqueur de Troye, à un conquérant de la Toison-d'Or.

Et ensuite, à travers les siècles, les Estouteville font noblement leurs besognes de chevaliers et de seigneurs, se croisant, guerroyant, fondant, bâtissant, administrant, cultivant les lettres, enrichissant enfin de leur mieux le commun patrimoine de gloire et de civilisation. « Tous vaillants, forts, puissants parmi les premiers des Grands de Neustrie et d'Angleterre, » comme dit la *Neustria Pia.*

Ces derniers, les cadets d'Outre-Manche, après avoir joué leur rôle dans cette histoire mouvementée d'où naissent les libertés anglaises, disparaissent juste à temps, comme pour ne pas nous donner le regret de les rencontrer en ennemis dans la guerre de Cent Ans; mais ils continuent de vivre, ce qui est bien quelque chose, modestement, sous un autre nom, jusqu'à nos jours.

Les aînés, les vrais Estouteville, ceux de France, se distinguent par un bien rare mérite : la rectitude, l'unité absolue de conduite politique. Dans les rapports si complexes entre la France et l'Angleterre, à travers le conflit des intérêts et des passions, ils ne dévient pas; et leur fidélité constante et passionnée à la cause française leur vaut bien des morts, des confiscations, des misères et des prisons sans fin. Mais aussi la Fortune semble couronner cette vertu héréditaire en associant leur nom à des choses augustes.

Louis d'Estouteville, capitaine du Mont-Saint-Michel, est plus qu'un brave chevalier; il apparaît comme un personnage représentatif. Sa figure

vit dans un cadre incomparable. Quoi de plus pittoresque en effet et de plus poétique que cette garde héroïque, par lui montée, trente-trois ans durant, sur ce merveilleux rocher battu des flots, des vents et des Anglais. Les rageuses et persistantes attaques de « l'ancien ennemi », comme on disait alors, se sont brisées contre sa vigilance toujours agressive, et quand tout succombait, la sainte forteresse demeurait seule intacte : *Mons est virgo.*

Dans la sombre période qui va d'Azincourt à Formigny, de la défaite écrasante à la victoire libératrice, de 1415 à 1450, il n'y a que deux lueurs d'espérance : Jeanne d'Arc et le Mont-Saint-Michel ; et le plus étroit lien les unit. Saint Michel n'est pas seulement le patron, il est l'âme même de la France. Epanouie dans la forme féodale et religieuse du moyen âge, éprise de la brillante mise en scène chevaleresque, aimant à se croire chrétienne de tout temps, elle a délaissé son premier patron, son vieux convertisseur, le modeste saint Martin, pour le bel archange-chevalier, tout bardé de fer et perçant Satan de sa lance. De tous les coins de la pauvre France, des regards de reproche et d'attente se tournent vers lui, depuis que l'autre chevalier céleste, saint George, semble l'emporter. « L'archange français » répond victorieusement en gardant son rocher et en dictant à Jeanne sa mission. La destinée semble même prendre plaisir à poursuivre le rapprochement, en donnant au frère du Capitaine, au cardinal d'Estouteville, abbé du Mont-Saint-Michel, la mission réparatrice de faire reviser le procès de la Pucelle.

Enfin le sang d'Estouteville, longtemps très fécond, s'appauvrit au seizième siècle. Le dernier mâle, d'une branche cadette, disparaît dramatiquement au milieu des fureurs des guerres de religion, portant, à la tête du parti catholique normand, le surnom significatif de Capitaine Boutefeu.

La branche aînée finit un peu plus tôt, d'une façon faite pour consoler toutes ces épées de tomber en quenouille. Un des Sires des Fleurs-de-Lys, un cousin très cher et compagnon d'armes de François I[er], trouve fort bon de relever le nom et de s'appeler duc d'Estouteville. D'ailleurs « Madamoiselle Adriane » était le plus beau parti de France.

En effet les sires d'Estouteville, arrondissant d'âge en âge, par d'heu-

reuses alliances, leurs biens héréditaires, avaient étendu leurs domaines sur toute la Normandie et au-delà. Mais leur centre féodal était dans le Pays de Caux, à Valmont; et c'est là seulement qu'aujourd'hui subsistent les reliques de ce noble passé : un château, une abbaye, un chartrier; la force guerrière du donjon aux épaisses murailles; la piété des tombeaux abrités sous l'aile merveilleusement décorée de la Vierge; la paperasse compliquée des droits et devoirs féodaux; toute la vie du moyen âge enfin. Le temps et les hommes ont là-dessus fait leur œuvre; mais il en reste assez pour charmer les yeux et intéresser l'esprit. C'est là qu'ont vécu jusqu'au commencement du seizième siècle les Sires d'Estouteville; c'est là ensuite, lorsque la fantaisie eut fait abandonner la sombre retraite des temps durs, pour des résidences mieux appropriées au goût fastueux des temps faciles, que leur nom du moins s'est perpétué, tant que les choses l'ont permis, dans le titre de chef-lieu du duché d'Estouteville.

Ce château de Valmont, tout mutilé qu'il soit, dit encore au passant son ancienne puissance. Découronné de la silhouette élégante de ses tours, éventré par la démolition d'une moitié de son enceinte, grossier d'architecture, il demeure imposant par sa masse. On le sent trop puissant pour avoir simplement protégé la petite vallée qu'il domine, harmonieusement encaissée entre ses collines boisées, plantureuse en arbres, en prairies, en eaux vives; il était fait pour commander plus loin.

En effet, ce lieu a une importance considérable. A peu de distance de Valmont, sa vallée s'ouvre sur la mer et forme le port de Fécamp. Entre les vallées de la Seine et d'Arques, entre l'ancien port d'Harfleur que remplace le Havre et le port de Dieppe, Fécamp est comme une porte centrale qui met en rapport la fertile plaine avec la mer, mais donne aussi entrée aux envahisseurs. Or la piraterie a, de tout temps, désolé ces côtes: Les premières lueurs de l'Histoire la montrent audacieuse, dès qu'il n'y a pas un pouvoir capable de la réprimer. Les ravages des Normands n'ont été que la crise finale d'un état permanent.

Ces conditions naturelles, d'accord sans doute avec les traditions d'individualisme de l'antique peuplade des Calètes, avaient indiqué à la

politique romaine de placer à Fécamp un Comte, gouverneur militaire et financier du Pays de Caux, où, d'après les trouvailles archéologiques, la vie romaine devait être intense.

Les Mérovingiens, adaptant ces cadres administratifs à leurs mœurs, firent surtout de ce Comte un veneur, conservateur jaloux de la Forêt qui, par le malheur des temps, reprenait peu à peu possession de cette riche terre. Cette Forêt, il faut la comprendre dans son sens étymologique : non la simple *sylva*, la terre naturellement plantée d'arbres, mais la *foresta* (*foris*, *dehors*, *foris esto*, n'entrez pas); *foresta*, latin barbare bien fait pour souligner un des plus criants abus de la conquête, territoires souvent immenses, soumis au ban, dont les habitants sont bannis, la culture exclue, l'usage réservé aux plaisirs du maître, c'est-à-dire à la chasse, seule distraction que connaissent des conquérants brutaux. Mais heureusement ils avaient la foi, et les remords de conscience les pourchassaient rudement à leur tour. Voilà pourquoi il y a tant de miracles cynégétiques dans les saintes légendes de ce temps; et c'est un frère du fameux cerf de saint Hubert, le messager divin à la large ramure, qui ordonne au comte Waninge, en 662, de fonder l'abbaye de Fécamp.

Par la suite, en face des faiblesses successives des décadences mérovingienne et carlovingienne, l'audace des hommes venus de la mer ne connaît plus de bornes; et quand enfin, en 912, la Neustrie se réveille sous la main puissante de Rollon, « cette belle région, dit un quasi contemporain, est depuis si longtemps en proie aux incursions des Payens, elle languit, si complètement inculte, sous la broussaille universelle, » que pour fournir des moyens d'existence aux nouveaux possesseurs de cette terre pourtant si fertile, il leur faut céder en outre la Bretagne.

Faisant peau neuve, abjurant à la fois la piraterie, les vieux Dieux du Nord, toute la Barbarie, et se revêtant de Civilisation, Rollon, avec un royaume, avec une épouse du sang de Charlemagne, reçoit le baptême et ses farouches compagnons le suivent dans cette transformation. « A Rouen, le huitième jour après la cérémonie, il se dépouille de ses vêtements sacrés, et commence à distribuer verbalement le territoire qu'il a acquis, et en fait don à ses compagnons. Il donne toute sécurité à ceux, de

toute nation, qui voudraient venir s'y établir. Puis il partage au cordeau (*funiculo divisit*) la terre entre ses fidèles, y fait élever de nouvelles constructions, établit des lois avec le consentement de tous, fait vivre chacun en paix, relève les églises et les murailles des cités (1). » Cette phrase est tout ce qu'on sait de positif sur cette grande œuvre. Les détails du partage ne peuvent donc être que des traditions, précieuses certes, mais qu'il faut discuter.

Or il est dit, dans les titres de l'abbaye de Fécamp, que « le Danois Estout fut loti des terres de Wallemont, des Loges et de beaucoup d'autres dans le Pays de Caux (2) ». Cette mention, fort postérieure sans doute, faisait tout simplement remonter à Estout, comme au premier connu, l'état de choses qu'on voyait si bien établi que, par ignorance à la fois, et par ce goût naturel de vieillir ce qui est vieux, on le croyait né avec la Normandie elle-même. Mais de solides raisons combattent cette assertion.

En effet, ce très intelligent Rollon, apercevant les conditions topographiques, et reprenant les précautions défensives des Romains, se hâte de fermer la porte du Pays de Caux. Son fils, Guillaume Longue-Épée, va chercher sous les ronces la place de Fécamp, relève l'abbaye et le château ; et, l'atavisme attachant au rivage les fils des vieux Rois de mer, en même temps que la forêt leur donne les joies de la chasse, ce lieu devient la résidence favorite des premiers Ducs.

Valmont, situé en arrière de Fécamp, commandant sa vallée, la source de ses eaux, détenant ses moulins dont l'un, par son nom de « Moulin Souverain », atteste cette très antique possession du Prince ; Valmont, d'abord lieu de refuge contre les pirates pour les peuplades primitives, puis camp fortifié, dont l'enceinte se voit encore tracée selon les règles de la castramétation romaine, deux services publics répondant à deux états politiques successifs, et ne pouvant évidemment être établis que sur le

(1) Dudon de Saint-Quentin, dans *Guillaume de Jumièges*, l. II, ch. XVII-XIX.

(2) M. Fallue, *Histoire de Fécamp*, p. 59, donne ceci comme un extrait du Cartulaire, malheureusement sans préciser. Nous l'avons vainement cherché dans les exemplaires conservés à Rouen et à Paris; et il est probable que ce renseignement traditionnel est dans quelque autre pièce du chartrier, mais laquelle?

domaine public; Valmont, centre religieux de la région, chef-lieu d'un immense doyenné de soixante-dix-huit paroisses remontant à l'époque franque (1), ce qui indique une importance de toute antiquité, puisque partout l'Église avait adopté et consacré les cadres de la société gallo-romaine; Valmont, pour toutes ces raisons, devait être maintenu dans les biens du Fisc, ne pouvait être abandonné à un particulier, par un Prince habitant sur les lieux et soigneux de ses droits.

De même Les Loges, bourg situé au milieu de la forêt et, selon la tradition, tirant son nom des loges des chiens, et son importance de tout ce qui vivait de la vénerie mérovingienne, devait être jalousement conservé dans la main du Duc.

Donc, il semble certain qu'Estout ne put avoir dans son lot ni Valmont ni Les Loges.

D'ailleurs, ces lots devaient être assez petits. L'esprit autoritaire de Rollon lui commandait de ne faire personne trop grand; son sens pratique lui indiquait que, pour remettre en culture ce territoire abandonné, il fallait le morceler, et les preneurs ne pouvaient manquer, puisqu'il appelait les étrangers en concurrence avec ses Normands. En outre, dans des paroisses bien plus restreintes que les nôtres (celle de Valmont par exemple, peu étendue pourtant, en contient actuellement quatre anciennes), il y avait généralement plusieurs fiefs. Leur égalité originaire semble ressortir de ce que parfois le patronage de l'Église appartenait à un fief inférieur; il n'en devait pas être ainsi jadis, lorsque son seigneur, homme riche évidemment, avait fondé l'Église; le temps et les hasards avaient fait ces différences; mais ces fiefs devaient réprésenter les lots du partage primitif.

Ce qu'Estout dut donc recevoir, c'est non le domaine public de Valmont, mais un domaine dans la paroisse de Valmont, le lieu probablement où est le château actuel, sur la colline faisant face à celle où dominait l'antique Castellum, le Câtelier, le Viex Chatiaux, la forteresse enfin. Ce morceau de terre, détaché des biens du Fisc, n'avait pas de nom; pour en faire une propriété il lui en fallait un; il reçut celui de

(1) Abbé Cochet, *Églises de l'arrondissement d'Yvetot.*

son nouveau maître et fut appelé Stotevilla, la villa, la ferme d'Estout.

Quand plus tard ses descendants eurent acquis le domaine public de Valmont, ce petit fief d'Estouteville y fut absorbé. Mais cette acquisition ne dut avoir lieu qu'après 1066 ; car à cette date Estouteville est déjà devenu nom de famille ; et il est bien évident que, si Valmont se fût trouvé dès lors aux mains qui le saisirent peu après, c'eût été par le nom de ce puissant domaine, qui donnait naturellement une grande importance dans toute la région, qu'on eût désigné son possesseur, plutôt que par celui d'une petite terre égale à toutes celles des environs.

Le fait de cette adoption comme nom de famille sauva de l'oubli le petit fief, et lui maintint même la prééminence sur le grand. Les fils d'Estout se qualifièrent toujours Sires d'Estouteville et de Valmont. Ce n'était qu'une formule de souvenir courtois vis-à-vis du lot du vieil ancêtre ; réellement, féodalement Estouteville n'existait plus ; on ne rendait aveu que de Valmont. Mais en sens inverse, par suite de cette fusion et de cette prééminence qu'on pourrait appeler sentimentale, Valmont ne prit jamais l'individualité d'un nom de seigneurie ; personne ne s'appela jamais M. de Valmont ; l'Anglais même, qui en eut la confiscation au quinzième siècle, s'intitula Sire d'Estouteville ; et le duché établi sur Valmont, au seizième siècle, portera le nom d'Estouteville.

La connaissance du petit fief primitif et de son emplacement s'était d'ailleurs conservée, et un mémoire domestique, sur lequel La Chesnaye des Bois a dressé la généalogie, dit fort bien : « Messieurs d'Estouteville tirent leur nom du château de ce nom, dans la paroisse de Wallemont. »

Mais la plupart des généalogistes, annalistes, géographes anciens et modernes, moins bien renseignés, trouvant ce titre de Sire d'Estouteville constamment employé en pleine féodalité, dans un temps où l'on ne se parait pas de seigneuries en l'air, ne voyant d'un côté qu'un fief de Valmont, et apercevant d'autre part Estouteville-en-Vexin, aujourd'hui canton de Buchy, arrondissement de Rouen, et Estouteville ridiculement dit sur-la-mer et que nous dirons en-Caux, dans la vicomté d'Yvetot, y installèrent sans façon le berceau de la race, hésitant seulement entre les deux.

Sur Estouteville-en-Vexin l'imagination avait précisé les détails : une

mare miraculeuse s'y serait desséchée subitement, lors de l'extinction de la race; le cardinal d'Estouteville y était né, disait-on; on le croyait voir, à l'église, aux pieds de la Vierge, dans un tableau qui en réalité représentait un archevêque du dix-huitième siècle. Ce qu'on sait de sérieux touchant cette paroisse, le voici : en 1027, le Duc la donne à l'abbaye de Fécamp (1); le patronage et probablement la partie utile, la seigneurie, sont donc alors aux mains du Prince, sans doute par confiscation sur les descendants du premier bénéficiaire. Par la suite, les Estouteville rentraient en possession; au commencement du treizième siècle, un cadet y a plusieurs fiefs, et à la fin du dit siècle l'aîné semble bien en tenir la seigneurie; mais ce n'est assurément pas le fief principal de la maison, puisqu'à la fin du quatorzième siècle, dans le premier aveu général qu'on ait, cette seigneurie n'est pas dénombrée par celui qui se dit pourtant Sire d'Estouteville; très peu après d'ailleurs elle figure au testament d'un Estouteville, cadet de branche cadette; puis elle doit être aliénée par son héritier, dans les malheurs de la guerre de Cent Ans, au sortir de laquelle elle apparaît possédée par un bourgeois de Rouen.

A Estouteville-en-Caux, on montrait imperturbablement, dans l'église, les sépultures des Estouteville. C'étaient celles des Tonneville, seigneurs de Plainbosc, en cette paroisse. Farin en donne les inscriptions : 1280-1321. Après des mésaventures dramatiques, cette seigneurie est définitivement perdue pour les Sires d'Estouteville avant la fin du douzième siècle; elle n'est pas non plus mentionnée dans ce premier aveu général rendu à la fin du quatorzième siècle (2).

Mai si ni Estouteville-en-Vexin, ni Estouteville-en-Caux ne sont le Chef-Moi, dont l'aîné de la race se qualifiait Sire et Baron, ces deux seigneuries n'en font pas moins partie du domaine primitif : avec quelques autres fiefs de Stotevilla qu'on trouve dans les chartes, sans pouvoir les localiser (3),

(1) *Neustria Pia*, 217.

(2) Don Duplessis, *Description historique de la Haute-Normandie*, I, 162. Géographies historiques de l'abbé Cochet, Guilmeth, l'abbé Tougard; Dictionnaires généalogiques, géographiques, historiques. Renseignements très gracieusement fournis par M. le marquis de Civille et MM. les curés des deux Estouteville.

(3) *Antiq. de Norm.*, XV, 189-91.

avec Estoutemont et Estoutevillette (ainsi nommé au treizième siècle, aujourd'hui Ecretteville-sur-la-Mer, près Fécamp), avec d'autres terres sans doute que rien ne nous indique, ce sont ces « divers lieux du Pays de Caux dont avait été loti Estout ». Découpés au cordeau dans la terre vaine et vague, ils avaient tous reçu son nom, en même temps et par les mêmes raisons que le fief de la paroisse de Valmont ; seulement le hasard et les conditions spéciales ont fait que le lien s'est rompu avec les premiers, à une date très lointaine, tandis qu'il s'est perpétué justement entre les descendants d'Estout et celui de ses lots qui avait perdu sa marque d'origine, l'étiquette au nom de l'adjudicataire primitif, et qui, absorbé dans Valmont, ne réapparaît que sous la fouille de l'érudition. De là toutes ces erreurs.

Est-il besoin d'ailleurs de remarquer que ces choses ne sont nullement particulières, qu'elles rentrent dans les conditions générales du temps. Plus abandonné en effet, par sa position maritime, aux ravages des Normands, le Pays de Caux n'était probablement plus guère qu'un vague domaine public. A l'ancien Fisc romain, vidé, rempli par le flux et reflux incessant des donations et confiscations mérovingiennes et carlovingiennes, s'était ajouté tout ce que la dépopulation, la mort, la fuite, avaient fait sans maître. Dans ces conditions, cette vaste plaine se prêtait parfaitement au partage réglé par le génie administratif de Rollon. La propriété particulière s'y reconstitua avec une méthode impossible ailleurs ; elle fut, aux possessions nées de l'effet insensible du temps, ce qu'une route d'ingénieur est à un vieux chemin rural ; et de cette restauration de l'ordre social en un même temps et par une volonté souveraine, la marque puissante reste sur cette terre. Cette origine simultanée et rectiligne est encore curieusement attestée par les noms et l'aspect même du paysage.

Tout nouveau venu au Pays de Caux est agacé par ces noms de lieux rimant en ville, en tot, tuit, mare, bosc, mesnil ; mais ensuite, s'il a l'esprit curieux, il prend quelque plaisir à penser que les syllabes variables, qui précèdent ces désinences uniformes, sont le nom, déformé par l'usage, mais toujours conservé dans la forme latine des vieux titres, d'un

copartageant de 912, de celui qui reçut alors cette villa ou ferme, ce toit, cette mare, chose précieuse en un pays sans eau, ce bois, cette maison.

Des noms apparaissent çà et là qui ne portent pas cette sorte de livrée; on leur reconnaît une étymologie antérieure, gauloise souvent; et l'on devine les raisons pour lesquelles ces lieux avaient dû échapper à la dépopulation, se maintenir cultivés, habités, vivants, et n'avaient par suite pas eu à recevoir une nouvelle existence et un nom nouveau.

Des conditions semblables ont causé ailleurs de semblables résultats : En Beauce, autre plaine facile aux partages, se retrouvent les noms en ville. Sur les frontières du nord et de l'est, les noms ont en outre l'intérêt, par la forme latine ou allemande de la désinence annexée au nom d'homme, de marquer, pour ainsi dire, le dosage des deux races, de jalonner les positions gallo-romaines et germaines, à l'heure où, les remous des invasions s'apaisant, il se déposa une couche de propriétaires.

Quel passé tout différent racontent les noms des paroisses dans les provinces du centre, où, généralement empruntés aux dispositions et aux productions du sol, ils laissent à la nature son importance, ne gardent pas l'empreinte d'un maître, et donnent l'idée d'une possession paisible.

L'aspect du Pays de Caux n'est pas moins significatif que les noms : on voit encore comme la trace du cordeau dans les formes rectilignes de ce paysage unique, aux lentes et harmonieuses ondulations, aux horizons régulièrement découpés par les plans successifs et les lignes étagées des hautes futaies, où paroisses, châteaux, manoirs, fermes, se cachent méthodiquement, avec une orgueilleuse modestie, dans leur cloître d'arbres magnifiques. C'est la toile de fond sur laquelle se détacheront nos personnages : beau décor qui fait songer à Corneille, et que trouvent monotone ceux à qui la grandeur et la noblesse n'imposent pas leur charme puissant.

Des générations qui suivent Estout, jusqu'au milieu du onzième siècle, on ne sait absolument rien. Cette éclipse est d'ailleurs générale. Les documents sont extrêmement rares; il n'y a pas encore de noms de famille pour indiquer les filiations; ceux-là seuls émergent de la nuit, que leur condition suzeraine met hors de pair, ou que le hasard de relations étroites avec une abbaye, la reconnaissance ou la ran-

cune, désignent à l'attention spéciale de quelque moine chroniqueur.

Après avoir vigoureusement employé la hache, la charrue, la truelle comme le voulait Rollon, et fait de l'ordre à son exemple, les fils du Danois Estout durent faire du désordre, batailler, mener cette invraisemblable existence que peint Orderic Vital; ce qui est en tout cas certain, c'est qu'ils traversent cette période du chaos féodal, l'une de celles où l'humanité a déployé le plus d'énergie et d'individualisme, avec de bons poings, de bonnes têtes et de la chance, puisqu'ils en sortent agrandis.

En effet, selon l'esprit des institutions de ce temps, le petit fief d'Estouteville à Valmont devait être la solde en terre de certains services de garde, de surveillance sur les biens du Fisc. Au fur et à mesure des progrès du Féodalisme et de la déchéance du pouvoir central, le possesseur de Stotevilla se trouve merveilleusement à portée pour empiéter, pour tirer à lui et attacher à son domaine privé les droits et prééminences du domaine public, qu'il a charge de défendre. L'éloignement des Ducs qui n'habitent plus guère Fécamp, lui donne ses coudées franches. Son usurpation porte, tout naturellement, d'abord sur Valmont, et l'expression d' « Honor de Stotevilla », qu'on trouve dans les vieux titres, en témoigne le succès, marquant la transposition de dignité du grand domaine sur le petit, leur réunion dans la même main.

L' « Honor » avait été, dans les derniers temps de la société romaine, une portion du domaine public, sur laquelle était déléguée une part des revenus publics et du pouvoir impérial, à quelqu'un de ces personnages considérables titrés « Honorati », après qu'ils avaient parcouru la série de ces lourdes et obligatoires charges et fonctions publiques dites « Honores ». La chose et le nom avaient traversé les monarchies barbares ; et la Féodalité, comme de tous les autres démembrements du domaine public, faisait de l'Honor un fief, mais un fief d'une dignité spéciale, puisque ce titre ne pouvait s'appliquer qu'à des domaines dont l'importance remontait aux Grands de l'aristocratie romaine.

L'Honor de Valmont, à cause de sa situation topographique, avait été forcément une des annexes du Comté de Fécamp; sa possession, élevant d'un coup le détenteur du fief de Stotevilla au-dessus des autres

propriétaires de la région, le conduit naturellement à de nouvelles acquisitions, usurpées ou consenties, sur le domaine public, sur les Loges, sur Fécamp même. Par là et par leurs autres fiefs disséminés dans le Pays de Caux, les descendants d'Estout se trouvent, autant que le comporte la nouvelle organisation politique, substitués aux anciens Comtes, érigés en chefs et défenseurs de la région.

Autour de cette grandeur réelle et bien vivante, flottaient les vagues traditions de l'antique indépendance des Calètes, de l'autorité des comtes du Pays de Caux, peut-être les souvenirs farouches de la rude main d'Estout ou des siens, emmêlés avec les racontars sur un Sire d'Estouteville à la taille gigantesque; et du tout s'était formée une Légende, que nous transmet le quinzième siècle, arrangée, selon son goût, à la mode des romans de chevalerie. Le mensonge aime à s'asseoir au berceau des peuples, disaient en souriant les Grecs; comme eux artiste et poète, le moyen âge pensait de même; mais nous, sommes-nous si sages en rapetissant tout, en nous desséchant l'esprit et le cœur avec nos prétentions pédantes à l'exactitude. Au moins ne soyons pas sottement dédaigneux des temps naïfs, et comprenons que, si cette Fable fut, non seulement répétée par la pieuse vanité des généalogies domestiques, mais gravement invoquée en argument devant l'Echiquier, c'est qu'on trouvait seyant de draper ainsi de merveilleux l'hommage rendu à des grandeurs qui se perdaient dans la nuit des temps.

Donc, il était une fois un roi et une reine de Hongrie qui se désolaient de n'avoir point d'héritiers, car tous leurs enfants venaient au monde mort-nés. Ils étaient païens. Un bon ermite leur promit un miracle, s'ils allaient à Rome; et, en effet, un nouveau mort-né fut ressuscité par l'Apostole. Il portait sur la poitrine un lion : il fut appelé Léon, et courut le monde en preux chevalier jusqu'au jour où, la fortune l'amenant au bord de la mer, il défit le Géant Estout, roi du Pays de Caux, prit sa fille la belle Amelor, et s'habitua en son château, qu'il appela Estouteville, pour attacher, comme un trophée, à la race du vainqueur, le nom du vaincu. « A telles enseignes qu'on montre encore par curiosité le heaulme du Géant dans une des salles du chasteau de Vallemont, » disait

Jehan Cabot, avocat fiscal du duché d'Estouteville, en une généalogie datée dudit château, l'an de grâce 1586. Met-on en doute l'existence d'un saint dont on voit les reliques! On s'est demandé si ce heaume n'aurait pas coiffé le crâne « contenant bien un boisseau de blé » qui fut trouvé, ainsi qu'un squelette gigantesque, sous les murs de Rouen en 1509, avec ces mots : « Cy gist noble et puissant chevalier Ricon de Vallemont (1); » la rencontre est curieuse, il est vrai, mais ce devait être tout bonnement le casque du « Géant d'Estouteville », seigneur de Valmont au treizième siècle.

Le propre de la légende étant de s'accommoder à la couleur d'esprit de chacun, celle-ci présente des variantes sans nombre : Les uns, tout particulièrement émus par la conversion au Christianisme, nomment le père du Mort-né Geysa, pour l'assimiler au premier roi chrétien de Hongrie, père de saint Etienne, font baptiser Léon, comme Constantin, par le pape Sylvestre, et le marient à une fille dudit Constantin, qui lui apporte en dot le Pays des Calètes. D'autres, sentimentaux à la fois et subtils en étymologies, racontent que « ces bons Princes de Hongrie, chassés, après leur baptême, par leurs subjects ydolâtres, trouvent le repos au fond des Gaules, près de la mer, où ils bâtissent un château qu'ils nomment Touteville, pour comprendre toutes les villes qu'ils avaient abandonnées pour la Foi ». Pour ceux qui se piquent d'histoire classique, « Léon vint ès Gaule avecques Julius Cœsar, » et eut la Flandre pour sa part de conquête. Pour les forts en histoire moderne, le père du Mort-né s'appelle Hervé de Dure, réminiscence évidente des princes de Durazzo, de la maison d'Anjou-Sicile, qui régnaient en Hongrie au quatorzième siècle. Certains, plus exigeants pour la grandeur d'Estouteville, remontent tout naturellement des Hongrois aux terribles Ogres du neuvième siècle, et à Attila, Fléau de Dieu. Sous l'influence des romans de chevalerie, les uns, charmés par le « Livre de la destruction de Troye-la-Grand », répètent, comme Ronsard dans la *Henriade*, la très vieille fable de la descendance de Francion, fils d'Hector, afin que, à l'imitation de Virgile, toute gloire soit fille d'Homère; les autres donnent le nom de Ferrant au Géant roi

(1) Farin, *Hist. de Rouen*, 27. — D'Estaintot, *Les Sires d'Estouteville.*

du Pays de Caux, pour en faire un personnage du roman de Saint-Graal, ainsi qu'il convient à l'aïeul d'une race voisine et protectrice de cette abbaye de Fécamp, qui garde l'insigne relique du Précieux Sang. Mais enfin, la croyance officielle, pour ainsi dire, voici comment l'exprime, avec une dévote admiration et une entière sincérité, à la fin du quinzième siècle, « ung vieux serviteur, comme il s'appelle lui-même, Pevrel, petit-fils d'un escuyer de monseigneur Loys au Mont-Saint-Michel », en tête d'un manuscrit des Archives de Valmont, où il rappelle à ses maîtres leurs grandeurs et leurs droits : « Messeigneurs sont issus des rois de Ogrie. »

Quelle est donc, en dehors des êtres réels Estout et le Géant d'Estouteville, la genèse de cette fable? Pourquoi Léon le Mort-né, pourquoi la Hongrie et la Flandre? La science répond à tout, même la science héraldique. Les Estouteville portaient : fascé d'argent et de gueules au lion de sable, et criaient : « A Estouteville Mort-né », ou bien « Au More né d'Estouteville » orthographe que soulignait parfois la représentation d'une tête de moricaud. D'autre part, les armes de Hongrie sont un fascé d'argent et de gueules, et celles de Flandre un lion de sable. Voilà la base certaine et voici les circonstances probables : La Hongrie était fort à la mode au quatorzième siècle; une branche de la maison de France y régnait; c'était le boulevard de l'Europe contre les Turcs, chaque jour plus menaçants; un des Estouteville y fut, avec Jean Sans-Peur, fils du duc de Bourgogne comte de Flandre, en cette dernière des Croisades qui se termina par l'illustre désastre de Nicopolis. La similitude des Bannières frappa sans doute des yeux fort préoccupés de blason, fit travailler des esprits avides de merveilleux; et l'on imagina la descendance des rois de Hongrie, pour expliquer le champ des armes d'Estouteville, la figure du lion sur la poitrine de l'enfant, son nom de Léon, la conquête de Flandre, pour le lion noir, la fable du Mort-né, pour la devise; et sur ce canevas l'on broda les fioritures ci-dessus. On peut supposer que cette devise gardait le souvenir de quelque naissance extraordinaire, ou de quelque peau bien noire pour un Normand, selon qu'on adopte l'une ou l'autre orthographe; le lion sur la poitrine de l'enfant s'expliquerait peut-être par quelque phénomène pathologique; en tout cas, il est amusant de voir la vénération

naïve pour la race, et le prestige propre aux choses racontées d'âge en âge, transfigurer un conte de nourrice en Cri de guerre.

Le fait, assez curieux il est vrai, de la double similitude de cette devise avec le nom de Mornay, et des armoiries de ces deux maisons, a donné lieu à la supposition d'une origine commune. Les Mornay, à qui cela n'était pas pour déplaire, affirmaient le consentement des Estouteville; et «Bertin de Mornay, abbé de Saumès en Boulonnois, remettait là-dessus un mémoire explicatif à madame Adriane, duchesse d'Estouteville et princesse du sang » ; ils se croyaient même les aînés, « veu que nostre lion est couronné et l'autre seulement colleté (1). Messieurs d'Estouteville eussent-ils supporté cela, s'ils eussent pu, en la grandeur où ils sont ». Il est à noter, d'ailleurs, que ce fascé d'argent et de gueules en a rattaché d'autres à la Hongrie. L'illustre maison de Croy a fait sanctionner cette origine par des diplômes impériaux et royaux. Les Chaumont-Quitry, ne pouvant chercher mieux que leur descendance carlovingienne, ont cru porter ces armes comme trophée d'un roi de Hongrie prisonnier.

Et maintenant, après avoir, avec les anciens Généalogistes, sacrifié au goût des vieux temps et à notre propre curiosité, reprenons pied sur la terre ferme du document, par cette réflexion si judicieuse du P. Augustin de Pas, un de ces bons esprits du dix-septième siècle, déjà si érudits et encore agréablement naïfs : « Mais il n'est point besoin de tout cela pour la grandeur des Estouteville, puisque les historiens font mention d'eux, dès le temps que les surnoms ont commencé d'estre héréditaires, qui est toute l'antiquité qui se puisse souhaiter (2). »

En effet, celui qui, le premier, émerge de ce brouillard où se débattait la société féodale, Robert, chef officiel de la race, est connu, depuis 1066, sous le nom de Stotevilla, qui semble bien héréditaire, tous les siens le portant.

(1) Ce *colleté* est bien une brisure, mais de cadets d'Estouteville, ainsi qu'on le verra.

(2) Pour ces curiosités généalogiques : *Mémoires* mss. de *Pevrel*, aux archives de Valmont; ceux de Cabot, du P. Augustin de Pas, docteur en théologie, imprimés dans l'*Hist. d'Harcourt*, par La Roque, I, 537, et IV, 1223. Bibliothèque nat. mss., mss. fr. 20232, *passim*, et 20229, p. 6, 91. Cabinet des titres, dossier Estouteville aux Pièces orig., dossiers bleus, etc. Fonds Bigot à la bibliothèque de Rouen, *passim*. *Généalogies*, par Duchesne, La Peyre, Machaut, Le Laboureur, enfin tous les grands curieux des seizième et dix-septième siècles.

L'usage d'un nom de famille est alors tout nouveau. On voit, il est vrai, auparavant des gens ayant, après leur nom de baptême, un sobriquet ou un nom de terre; mais l'hérédité et la fixité, les deux conditions indispensables pour l'établissement d'un nom de famille, ne commencent qu'au milieu du onzième siècle. Ceci est très intéressant à constater, comme manifestation extérieure du travail qui s'opère dans les conditions sociales et politiques. La société fait alors en effet, de toutes parts, effort vers l'hérédité. Elle fait penser à un liquide en train de se congeler; il se produit sur tous les points des cristallisations; tout tend à se consolider, à devenir immuable ou héréditaire, les noms comme les droits, les devoirs, les fonctions. Cette tendance, aidant le sentiment chrétien d'égalité et de dignité humaine, fera rapidement étendre, des races nobles aux familles populaires, la possession d'un nom; fait précieux à noter : car l'humanité, sauf quelques lignées aristocratiques comme à Rome, n'a généralement usé que du nom individuel; les peuples de civilisation chrétienne, depuis sept siècles et demi, font seuls exception. Remarquons d'ailleurs que, pour le généalogiste du dix-septième siècle, comme pour un homme du onzième, le nom de famille n'est que le surnom; le vrai est le nom de baptême, le nom individuel; c'est l'idée antique et chrétienne à la fois; tandis qu'avec les conceptions nouvelles et le fétichisme de l'état-civil, le vrai nom est, aujourd'hui, le nom de famille et l'autre seulement le prénom.

Le hasard semble assez présider à la formation de ces surnoms héréditaires. Bien après le milieu du onzième siècle, des gens importants n'en auront pas encore, on ne sait pourquoi. Mais, en général, il est évident que ce sont les familles les plus en vue qu'on commence par désigner d'une appellation commune. Le public la tire de ce qui le frappe, parfois d'une distinction toute individuelle, mais que l'individu rend assez saisissante pour la faire attribuer à tous les siens.

Or ce ne doit pas être la simple possession de ces fiefs quelconques de Stotevilla qui ait donné naissance au surnom. La raison serait banale, la condition étant générale : toutes les familles féodales se seraient appelées du nom de leurs seigneuries; et, au contraire, beaucoup reçurent des noms

absolument étrangers à la terre. Mais au contraire ce petit fief de Stotevilla en Valmont semble, par sa situation même au milieu des biens du Fisc, tout indiqué comme désignant spécialement, pour le public, la famille qui tire sa notoriété de l'administration et de l'usurpation de ces biens. Cette importance, Robert Ier doit avoir particulièrement réussi à l'agrandir et consolider; car « il est dit seigneur très puissant dans les hystoires. »

Il porte en outre un nom de guerre, sobriquet tout personnel, farouche et qui donne au personnage une allure tout à fait dans la couleur locale. Car, comme Estout pour la curée de la Neustrie, Estouteville sort de la nuit pour la curée de l'Angleterre ; ce sont gens de proie.

CHAPITRE II

DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE (1066) A LA RÉUNION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE (1204)



E voici donc « Robert Grondebœf d'Estotevile (1) », tel que sur la tapisserie de Bayeux, grossier et formidable sous le hideux pot de fer à nasal et l'informe cotte de mailles, à son rang, dans cette montre géante d'Hastings, où, sur la semonce du

. . . . « Conquérour
« William Bastard de Graunt Vigour, »

se pressent les derniers fils des Barbares partageurs d'empires. Son voisin tout proche à Valmont, Tursting, porte la bannière, et le Barde leur échauffe le cœur aux actions des anciens Preux :

« Taillefer ki moult bien cantait
« Devant le Dus alait cantant,
« De Karlemaine et de Rollant,
« Et d'Olivier et des vassals
« Ki moururent en Ronchevals. »

(1) Ce surnom a été estropié de toutes les manières dans les généalogies : Grandbois (P. Anselme), Grand-de-Bord, Guérin-de-Bœuf (*Hist. des Croisades*), Grondebœ, Grondebœf, Frontebœuf dans presque toutes les généalogies anglaises qui, prenant cela pour un nom de terre, disent : baron of Fronte-boef.

Robert Wace, l'Homère de cette Iliade, fait l'appel. Voici, des premiers :

« Li Sire d'Estoteville, »

et avec lui, comme dans les visions héroïques crayonnées par Raffet, défilent les pères de toutes ces races guerrières qui s'allieront à sa postérité.

« Tuit cil furent en la bataille,
« Ni a cil d'ils ki mult n'i vaille. »

Et le soir, ôtant leur casque, et contemplant ces campagnes ouvertes devant eux par la victoire, ils s'écrient :

« Fière jornée k'avons huy faite. »

Ils disaient vrai, car de cette journée du 14 octobre 1066 est né un des grands peuples qu'ait connus l'histoire.

Estouteville reçoit sa part de conquête dans les provinces au nord de l'Humber ; et ce choix seul indique ce qu'il vaut. Car un prince comme Guillaume ne pouvait remettre qu'à un homme de confiance, à la fois de tête et de main, ces Marches attaquées sans relâche par le Pict et le Scot sauvages et indomptables. Ces territoires sont en même état que jadis la Neustrie, et Estouteville y recommence le métier de pionnier et de gendarme d'Estout.

Mais, à cause même de cette misère inculte, ces provinces ne valaient pas d'être soumises au cadastre ordonné par le Conquérant. De sorte que, par le plus injuste hasard, Estouteville, étant plus que personne à la peine, n'est pas à l'honneur, ne figure pas au Domesdaybook, ce registre si crânement nommé le Livre du Jour du Seigneur, c'est-à-dire du Jugement dernier... des Saxons. Voilà pourquoi nous ne connaîtrons que plus tard, et approximativement, les terres qu'il reçoit (1).

(1) La présence d'Estouteville à Hastings est affirmée par Wace (*Roman de Rou*, II, 183), par le Rôle de l'abbaye de la Bataille fondée par Guillaume, qui porte « Estutaville » (Duchesne, *Script. Norman*, 1124), par les très vieilles et authentiques listes de Bromton (*Rerum anglic. script.*, I, coll. 963), qui portent « Stoteville » ; de Leland (*Collect. de reb. Britan.*, édit. Hearne, vol. I, 206), qui inscrit Estoteville parmi « les gentz ki vindrent ove le conquérour à de primes ». Mais le silence du Domesdaybook l'a écarté de la liste dressée par M. Delisle, sur laquelle a été faite la grande inscription gravée dans l'église de Dives : Aug.

C'était beau d'avoir conquis, d'être duc de Normandie et roi d'Angleterre, seigneur en Caux et en Northumberland. Mais ce manteau de gloire était doublé de difficultés. Des deux côtés de la Manche les intérêts étaient inconciliables; le dualisme tourne facilement et rapidement au duel. Pendant quarante ans le sire d'Estouteville, jeune encore à Hastings, mène, dans ces conditions particulièrement laborieuses, la rude vie des Grands de ce siècle de fer. Un hasard nous permet de voir assez clair dans sa situation politique.

Il est allié de famille et de parti avec des gens qui, dans ce temps où le cercle de la vision humaine est si étroit, se trouvent en pleine lumière; l'historien Orderic Vital prenant plaisir à parler, comme de ses bienfaiteurs personnels, des fondateurs de Saint-Evroult, son studieux refuge contre les brutalités du dehors.

Robert d'Estouteville avait d'abord marié sa fille Emma à ce qu'il y avait de plus grand en Normandie, après le Duc, à « Errand ou Enguerrand de Harcourt, ainsné fils d'Anchetil et d'Eve de Boëssey-le-Châtel, lequel Errand, après avoir fait plusieurs nobles et valeureuses actions en la conquête, revint enfin en son chasteau de Harcourt en 1078 (1) ». Il meurt peu après sans enfants, et ce n'est pas d'Emma que descend cette magnifique lignée d'Harcourt, qui porte de gueules à deux fasces d'or. Le père dudit Anchetil, Turchetil, gouverneur de Guillaume-le-Bâtard, tué en défendant cette orageuse minorité, était fils de ce « fameux Torf » dont se voulaient issues les plus illustres races, fils lui-même de Bernard, prince de Danemark, à qui Rollon, son cousin, avait confié la Régence lors de leur établissement en Neustrie.

Estouteville remarie donc sa fille dans une famille, où il ne trouve plus cette naissance-là, mais une grosse importance politique, à Robert de Grentemaisnil, veuf lui-même de la fille du vicomte de Bayeux. Après Emma, il épousera en troisièmes noces la fille du vicomte du Maine, mourra sans enfants en 1126, et sera enterré avec ses deux premières

Thierry, *Hist. de la Conquête de l'Angleterre*, II, 100 édit., 1878, fait un faux Richard d'Estouteville de « Ricardus de Scruteville », Dugdale, Monast., Angl., I, 794.

(1) La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, I; *Généalogies* par La Peyre, le Féron, etc.

femmes à Saint-Evroult. Il est l'aîné de cette maison, vite éteinte, dont les armes sont de gueules au pal d'or. Son père, Hugues, est un type de ce temps : incapable de repos, guerroyant ses voisins quand il n'est pas révolté contre son prince, et rachetant ses violences par le repentir et les œuvres pies. Estouteville signe avec lui une des chartes de fondation de Saint-Evroult (1). Outre sa courtoisie pour des alliés, il se pourrait qu'il eût quelque lien de voisinage avec cette abbaye du diocèse de Lizieux; Ses arrière-petits-fils auront dans la « Baillia de Oximio » l'Exmois, région de Séez, des intérêts qu'il est impossible de déterminer.

Donc « ce magnanime Hugues de Grentemaisnil », d'abord en grande faveur, à cause de la fidélité de son père tué jadis avec Turchetil pour le petit Bâtard, puis confisqué, exilé, avait été, après ses exploits à Hastings, doté du comté de Winchester, et établi l'un des trois Régents de la conquête. Mais sa femme, « la belle Adelise », fille du comte de Beaumont-sur-Oise, s'ennuie, seule, en ses châteaux de Normandie; il déserte son poste d'Angleterre, est confisqué en 1068, encore pardonné et doté du comté de Leicester en 1070. Cependant le despotisme de Guillaume exaspère cette aristocratie, qui, débordante de fougue, ne peut ni ne veut comprendre la régularité qu'il prétend imposer à son gouvernement. Les jeunes surtout, qui n'ont pas avec le Conquérant la camaraderie d'armes, se groupent autour de Robert-Courte-Heuse, fils impatient. Le roi de France est derrière eux avec des lances et de l'argent; pour lui travaille tout ce qui affaiblit son terrible vassal. Une dernière disgrâce de Grentemaisnil donne une tête aux mécontents; et Estouteville, en s'alliant à lui par le mariage de leurs enfants, en de pareilles circonstances, manifeste hautement son parti. Ainsi il nous apparaît, dès le début, lié à la politique qui sera celle de toute sa race, attaché à ce que la force des choses fait dès lors le parti français.

Comprimée par une main de fer, l'anarchie éclate en 1087 à la mort du Conquérant. Ses deux fils aînés, Robert-Courte-Heuse, duc de Nor-

(1) Orderic Vital. Edit. Le Prévost. II, 399; III, 369 et *passim*. Un mauvais texte de cette charte, sans date, a donné lieu à une erreur considérable : on a cru voir, en cette région, une seigneurie de Stutevilla, et là-dessus certains ont dit que les Estouteville étaient originaires de Basse-Normandie.

mandie, et Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, sont des soudards violents et incapables. Le troisième, Henri, intelligent et ambitieux, n'a rien qu'un mot, échappé à la clairvoyance de son père mourant : « Mon fils, ton temps viendra. » Avec de pareils Princes, les Barons, à cheval sur la Manche par leurs possessions, se disent perplexes : « Qui des deux, Duc ou Roi, que nous suivions, l'autre nous confisquera. » Mais ils voient avant tout, avec délices, se rouvrir l'ère de la liberté féodale. Les anciens chefs de l'opposition, Estouteville dans le Pays de Caux, Grentemaisnil en Basse-Normandie, ont maintenant la satisfaction de poursuivre leurs ennemis personnels, en les flétrissant de « parti de brigands », comme révoltés contre l'autorité légitime. Leur Prince les comble pour entretenir leur fidélité, et l'autre les caresse pour tenter de les débaucher. Les circonstances mettent Estouteville bien à l'aise pour s'agrandir, et il est probable qu'il en profite tant qu'il peut; nous n'en avons qu'une preuve et elle montre les choses se faisant légalement : par une charte de 1093, le Duc lui « donne et vend en partie » sa forêt des Loges avec les droits de chasse et autres que les Princes s'étaient réservés (1). En même temps le roi Guillaume tâte Guillaume de Grentemaisnil, en ne lui offrant pas moins que la main de sa propre nièce, fille du comte de Mortain. Mais ce beau-frère d'Emma d'Estouteville a l'insolence de la dédaigner, et s'en va chercher fortune plus pittoresque et plus ensoleillée, là où les siens s'en sont fait une si extraordinaire par leur épée et leur adresse. Sa tante Eremburge d'Evreux, femme de Roger comte de Sicile, lui fait en effet épouser, avec 15 châteaux en dot, Mabile, fille de Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre.

La Normandie et l'Angleterre étaient donc en grand désarroi, quand éclate fort à propos le grand coup de trompette de la première Croisade. Ardeurs mystiques, prestiges éternels de l'Orient et rêves d'aventures merveilleuses, prétexte magnifique pour échapper aux embarras politiques, financiers, domestiques, tout fait écho à l'appel d'Urbain II. Robert-Courte-Heuse accourt des premiers à Clermont, et dans la séance solennelle, quand « l'Apostole eût sarmoné et dit que por estre quite de toz péchés, en alassent visiter le Saint-Sépulchre, et oster des mains des

(1) Tougard, *Arrondissement du Havre*, p. 188, Guilmeth, Cochet.

Sarrazins... le Duc s'avance avec ses Barons, dont Robert Grondebœuf d'Estoteville... et requiert qu'il les croisât... et l'Apostole dist à tous qu'ils fussent appareillé d'aler ou leur pèlerinage au chief d'un an (1). »

Nous suivons le Sire d'Estouteville par ce récit d'un de ses compagnons : ...Ses affaires mises en ordre, ses seigneuries engagées pour de l'argent liquide, il descend en Italie avec les Normands et les Anglais, reçoit la bénédiction du Pape, et l'hiver doucement passé avec les parents et amis d'Apulie, s'embarque à Brindes, le saint Jour de Pasques 1097, traverse les Balkans, admire de loin la superbe Byzance, tandis que l'Empereur grec se venge de sa peur en livrant ces Paladins aux traîtrises de son chambellan turc. Puis, combattant la faim, la soif, les déserts brûlants, choses plus terribles que les Mécréants pour un homme des grasses plaines cauchoises, et laissant bien des compagnons aux aigles et aux chacals, il parvient aux Lieux-Saints, « avec totes angoisses », ouït la messe la nuit de Noël en Bethléem, « coille les palmes en Jéricho le primier jor de l'an, » c'est-à-dire Pâques 1099; enfin entre dans Jérusalem le 15 juillet, inondé des larmes d'une sainte allégresse et chantant avec le Roi-Prophète : « *Adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus.* »

Mais enfin, après cinq années pleines de tout ce que l'homme peut souffrir de plus dur, sentir de plus haut, faire de plus glorieux, il faut se rejeter dans la réalité et rentrer chez soi. Or que de soucis de toutes sortes attendent au gîte chacun de ces Ulysses. Ceux de l'ordre politique seuls nous sont connus; la situation est pire qu'auparavant : le duc Robert qui, là-bas, s'était épanoui, sous un rayon de gloire, en des prouesses et des courtoisies de vrai chevalier, se retrouve plus lamentable d'insuffisance; car il n'a plus affaire au brutal Guillaume-le-Roux, tué à la chasse, mais à l'habile Henri-Beau-Clerc, devenu roi d'Angleterre. Il traîne, cinq années, misérablement ballotté entre les influences irréductiblement hostiles de son frère et de ses Barons. La Normandie tombe dans le plus affreux désordre; le clergé, intelligent et ami de l'ordre, indique aux peuples d'où peut venir le salut : Le roi Henri a concédé à l'Angleterre la grande Charte; il a repris avec douceur et libéralisme le ferme gouvernement de

(1) *L'Istoire de Jérusalem et d'Antioche.* (Recueil des Histoires des Croisades, V, 626.)

son père. Mais cela même en fait l'ennemi de la Féodalité normande. Elle jette son Duc dans une folle équipée de descente en Angleterre; le Roi facilement vainqueur commence par frapper, puis caresse. Cette fois, aux avances de la fortune unie à toutes les supériorités, on ne résiste plus : Yves de Grentemaisnil, un autre beau-frère d'Emma d'Estouteville, épouse la nièce du comte de Meulent favori du Roi; leurs biens leur sont rendus; et cet exemple entraîne la défection de la majorité des Barons. Le Pape, qui ne veut pas laisser s'affaiblir la monarchie Anglo-Normande, pour continuer les Croisades, donne le dernier coup, en invitant le roi d'Angleterre « à venir au secours de sa patrie désolée ». Il débarque, aussi gracieux que capable, promettant des libertés comme en Angleterre, salué par tous les amis de l'ordre.

Dans l'autre parti, à la faiblesse matérielle s'ajoute le discrédit du chef et des soldats : tous les gens perdus, les artisans incorrigibles de désordre, y jouent leur va-tout; et contre le duc Robert, assez décrié déjà par sa conduite, on exploite de mystiques calomnies : Dieu l'abandonne, dit-on, pour avoir préféré les délices de France à la périlleuse couronne de Jérusalem. C'est pourtant en cette mauvaise compagnie, à cette cause vaincue d'avance, que s'acharnent les Estouteville... *sed victa Catoni...* Et il les en faut louer, outre la fidélité quand même toujours honorable, pour un mérite dont ils n'avaient certes pas conscience, mais que leur donne la suite de l'histoire, et qu'elle autorise, malgré l'anachronisme, à appeler patriotique. Cette descente du roi d'Angleterre en Normandie est en effet la revanche d'Hastings, le prélude de ce que nous allons voir se produire pendant trois siècles et demi; et du premier au dernier choc, les Estouteville sont là, face à l'Anglais.

Donc, pendant que le roi Henri commence sa facile conquête par la Basse-Normandie, « Robert d'Estouteville, homme brave et puissant, tenait fortement le parti du duc Robert, et commandait ses hommes et ses places dans le Pays de Caux. » Les termes d'Orderic Vital (1), « *familias ac munitiones curabat*, » sont significatifs : *familias*, c'est le vieux mot romain exprimant toute la domesticité, devenue toute la vassalité du Maître; *muni-*

(1) Lib. XI, ch, XIII.

tiones a le sens très large de moyens quelconques de défense, fortifications, terrassements, même chemins et chaussées. C'est ainsi qu'en faveur d'Estouteville, par l'effet combiné de sa propre capacité, des usurpations successives, de la délégation du Prince, et de la force des choses et des lieux, se trouvent reconstitués, selon l'état politique nouveau, les pouvoirs généraux des anciens Comtes, la surveillance, le maniement, et surtout, dans un État tout guerrier, le commandement de tout ce qui a échappé à l'émiettement féodal et est encore du Fisc, dans la région : hommes, lieux, finances. C'est alors, vraisemblablement, que s'achèvent, s'il en est besoin, la prise de possession, tacite ou légale, du domaine public de Valmont et sa fusion avec le petit fief d'Estouteville ; alors aussi que s'élève le château-fort.

Le grand Guillaume n'eût certainement pas laissé faire une telle construction, menace constante, en des mains suspectes, pour un lieu de l'importance de Fécamp ; ou bien il l'eût renversée, comme tant d'autres. Maintenant au contraire, la nature même semble imposer au possesseur de Valmont son rôle politique. Son château-fort, successeur, selon les conditions présentes, du vieux Câtelier, comme le Sire du Comte, fait le centre de la ligne de défense qui, avec Arques et Tancarville, commande les trois ports de Fécamp, Dieppe et Harfleur, et couvre la côte.

De cette forteresse, il reste la pièce maîtresse, le Donjon. L'imagination fait de ce mot le symbole de la Féodalité, et avec raison; car le moyen âge a su réaliser là, de la façon puissamment pittoresque et subtilement compliquée qui lui est propre, deux des idées qui hantaient le plus fortement ces dures têtes : la nécessité de mettre à l'abri les personnes chères et les objets précieux, et la volonté d'affirmer hautement sa puissance et son indépendance. Il y eut spécialement une éclosion formidable de donjons pendant ces troubles d'avant et d'après Guillaume le Conquérant; mais les Princes en rasèrent tant qu'ils purent; et il ne resta guère debout que ceux qui appartenaient au Suzerain, ou qui, bien que domaines particuliers, faisaient par leur situation service d'utilité publique. Protégé par cette raison, puis par le hasard, resté seul de ses contemporains dans la région, le donjon de Valmont dresse, toujours in-

tacte, sa masse rectangulaire, grossièrement construite, comme cela devait être en ce temps de troubles et de misères où l'on n'avait pas le loisir d'enjoliver, sans autre recherche que des contreforts en pierre de taille, remarquable pourtant par un air antique et fort. On y reconnaît tous les caractères du donjon normand du onzième siècle, que Viollet-le-Duc (1) considère comme le type de cette architecture militaire.

A l'abri de ces fortes murailles, le Sire d'Estouteville fêtait, avec les siens, la Pasque de l'an 1105, quand se produisit un fait étrange : le chapelain donnait la communion au seigneur et à ses hommes; arrivé à un certain chevalier, il ne put lever le bras pour lui présenter l'hostie, et le chevalier, rougissant et terrifié comme tous les assistants, dut s'avancer jusqu'au calice et prendre, comme il put, l'hostie avec ses lèvres. Obéissant à ce signe, il distribua tous ses biens aux pauvres, et fut en effet tué au premier combat après Pasques. Le chapelain raconta lui-même cela à Orderic Vital, comme un présage des malheurs dans lesquels la maison d'Estouteville se jetait, malgré l'avertissement du ciel.

Peu après en effet, pendant que le succès couronnait les habiles efforts du roi Henri pour amener une soumission pacifique, que, installé à Caën, il voyait venir tout à lui, que « peu de gens de premier ordre, autres que les comtes de Bellesme et de Mortain et le Sire d'Estouteville, tenaient encore pour le duc Robert », deux écervelés ont la folle audace d'aller, tout près du Roi, s'embusquer avec 140 chevaliers, dans l'abbaye fortifiée de Saint-Pierre-sur-Dives. Ce sont « *Rodbertus Juvenis de Stotevilla* » et Raynauld de Varennes, fils du comte de Surrey, l'un des plus grands seigneurs d'Angleterre. Orderic Vital les qualifie « *tirones* », recrues, ce qui, pour ce temps de vie ardente où l'on ne s'attarde pas dans l'enfance, indique de tout jeunes gens. L'Abbé, d'accord avec eux, appelle le Roi, qui, se présentant dès l'aube sans défiance, est assailli de toutes parts et criblé du haut des murs de traits et d'injures. Furieux il donne l'assaut et fait incendier l'abbaye. « Raynauld et Robert, jeunes chevaliers pleins de bravoure, sont pris, d'aucuns brûlés, le reste s'enfuit... Juste punition de ces

(1) *Dictionnaire d'architecture,* Verbo : Donjon.

perfides qui avaient fait de la maison divine une caverne de voleurs (1). »

Ce guet-apens, exaspérant les haines, précipite le dénouement. Le Roi assiégeait des partisans de son frère dans le château de Tinchebray, près Domfront ; le Duc vient à leur secours : « Il a, avec lui, Robert d'Estouteville et autres seigneurs avec leurs troupes, moins de chevaliers de marque, mais plus de gens de pied que son frère ; » le roi de France lui a envoyé des renforts. Henri, comme dernière tentative de conciliation, fait l'offre étrange de se charger de toute l'administration du duché, en laissant à Robert la jouissance de la moitié sans peine ni soucis. C'eût été bien son affaire, mais non celle de ses Barons ; il faut combattre. Le Roi, toujours attentif à contenter Dieu et les hommes, fait vœu de rebâtir l'abbaye de Dives, et rend la liberté au jeune Estouteville et à ses compagnons de captivité. Les Grentemaisnil et les parents des autres prisonniers, qui sont dans son armée, répondent à cette magnanimité par la fidélité et la vaillance, et, le soir du 28 septembre 1106, ce bulletin de victoire part pour l'Angleterre : « La miséricorde divine a mis en nos mains le duc de Normandie, Robert de Stotevilla le vieux, et autres jusqu'à 400 chevaliers et 10,000 soldats, et la Normandie (2). »

Quelques-uns furent ensuite mis en liberté. « Mais Robert d'Estouteville et autres furent envoyés en Angleterre et condamnés à une prison perpétuelle, jusqu'à la mort ; ce que méritait bien leur faute. Henri resta inflexible à leur égard, et, quoique pressé par les prières, les promesses et les présents de plusieurs, il ne voulut jamais se laisser attendrir (3). »

Estouteville portait la peine de son influence et de ses efforts dans le Pays de Caux en faveur de Robert, mais aussi de sa vilaine alliance avec le comte de Bellesme, type du tyranneau féodal, espèce de Barbe-Bleue, bête noire du Clergé, qui d'ailleurs les trahit au combat. En somme ce parti normand-français avait contre lui l'opinion publique. « Le bruit de

(1) Ord. Vital, l. XI, ch. XIX, p. 222

(2) *Recueil des Historiens de France*, XIII, 60.

(3) Ord. Vital, l. XI, ch. XX et XXI. *Mathieu Paris*, trad. Huillard, I, 255. Une lecture inattentive d'Ord. Vital a fait commettre au P. Anselme une confusion reproduite par beaucoup de généalogies, entre les deux Robert d'Estouteville, père et fils, celui pris à Dives et celui pris à Tinchebray.

la victoire du Roi combla de joie les gens religieux, dit Orderic Vital; les hommes sans loyauté et les partisans du crime gémirent de ce qu'un joug fût imposé à leur front indompté. »

Ainsi finit tristement, dans la réprobation et la ruine, prisonnier sur cette terre qu'il avait conquise, ce vieux « baron Grondebœuf », survivant malheureux de deux des plus illustres aventures du monde. Mais la réprobation c'est affaire de politique du moment et surtout de succès. La vérité historique est révélée par l'état que les historiens anglais font de cette « famous » victoire de Tinchebray, leur premier pas sur la terre de France. Cela suffit à l'honneur du vaincu.

La rancune ne le poursuivit d'ailleurs pas dans la mort. Il fut rapporté à Valmont, et inhumé plus tard à l'Abbaye; d'abord, semble-t-il, avec son petit-fils, dans la chapelle des fondateurs; puis au seizième siècle, « la tombe élevée représentant Robert d'Estouteville, qui fust à la conqueste de Hiérusalem » fut transportée derrière le chœur, où elle était encore en 1646; depuis il n'en est plus mention (1).

Comme après Hastings, la confiscation est la conséquence de la défaite; c'est la logique de la guerre. De nos jours, elle se trouve restreinte à la domination des provinces et des peuples, tant par l'adoucissement des mœurs que par la consolidation de la propriété privée. Mais, au onzième siècle, celle-ci est encore toute précaire. La conception romaine qu'il n'y avait, dans les provinces, qu'un propriétaire unique, le Peuple-Roi, et que tous les particuliers n'étaient que possesseurs, s'est rafraîchie, en faveur du Duc-Roi, par les conquètes de Normandie et d'Angleterre, entreprises bien personnelles, dont il a partagé les bénéfices à ses collaborateurs. Maître de toutes les terres, il concède et reprend, prétendant être servi en proportion de ce qu'il a donné. Les causes de forfaitures, justes ou non, ne manquent jamais avec ces gens ingouvernables. Il n'y a qu'à ouvrir les Peerages, pour voir la confiscation frappant sans cesse les grands vassaux. Le Suzerain se trouve bien plus à l'aise que dans tout autre pays pour appliquer le principe féodal : que la Baronnie

(1) Mémoires divers sur les sépultures de l'abbaye de Valmont, imprimés et mss. (*Archives de Valmont;* Papiers de M. Bornot, propriétaire actuel de l'abbaye, etc.)

est la solde héréditaire du service de Pairie, c'est-à-dire du service de guerre et de parlement; il ne se heurte point à des droits antérieurs ; on a bâti de toutes pièces, sur une table rase. Conditions qui paraissent tout à l'avantage de la Royauté, mais ont, en réalité, fait la force durable de la Noblesse anglaise, en imprimant fortement dans les esprits l'idée, transformation moderne du principe féodal, que l'Aristocratie est une fonction et non une distinction honorifique (1).

Donc les Estouteville sont entièrement dépossédés: leurs biens, situés au Nord de l'Angleterre, passent logiquement au principal artisan de la victoire de Tinchebray, à Néel d'Aubigny, qui a pris le Duc. C'est un Breton, venu avec le Conquérant, commis, lui aussi, à la garde de la Marche d'Ecosse ; ainsi arrondi, il est fait comte de Northumberland (2).

Grondebœuf avait de plus, sur les frontières de Galles, le comté de Shrewsbury, récemment confisqué sur Bellesme, et que le Roi a dû lui donner pour tenter de le détacher de son frère. Ce grand fief est attribué à Maude d'Estouteville, femme de Gilbert Talebot (3), et sera désormais, jusqu'à nos jours, le titre principal de cette illustre maison, en tout temps si considérable dans l'histoire d'Angleterre. La sœur et le beau-frère d'Estouteville recueillent sa dépouille, comme étant du parti opposé.

Par un curieux chassé-croisé, la baronnie de Cleuville venait justement de passer, mais de meilleure manière, par mariage, des Talebot aux Estouteville.

Il y a là un imbroglio où s'enchevêtrent la possession, à des dates qui sembleraient contradictoires, de ce fief par ces deux maisons et par celle de Meulent, et les mariages des deux premiers Estouteville. S'en étonneront ceux-là seuls qui ne savent pas combien sont rares et incertains les documents sur ces vieux temps. Les princes de l'érudition au dix-septième siècle, Duchesne, Le Laboureur, Bigot, Machault, se sont escrimés contre cette difficulté ; La Roque, après avoir tergiversé, a aperçu la solu-

(1) Voir les *Peerages*, et notamment l'exposition de celui de Nicolas I, pages III, II, 619.

(2) *Bank's dormant Peerage*, I, 174. Dugdale, *Baronage of England*. I, 118, 22, 455.

(3) Ce renseignement, inconnu aux généalogies anglaises, nous est donné par les mss. de M. Bigot (Bibl. de Rouen), un grand érudit du dix-septième siècle, que cela intéressait particulièrement, sa terre de Sommesnil relevant de Cleuville.

tion; le prudent P. Anselme s'est abstenu et a laissé le père et le fils sans épouses. Pour nous, consolés par une si bonne compagnie de perdre tant de temps sur une si mince question, après avoir tourné et retourné les dates, les faits et les gens, en un travail dont nous supprimons les fastidieux détails, nous nous sommes arrêtés aux conclusions que voici, conformes, croyons-nous, à la vérité et à la vraisemblance :

Robert I le vieux d'Estouteville, et son autre sœur Amaurie, ont épousé Blanche et Alain, enfants de Guéthénoc, Sire de Rieux. Cette double alliance, donnée par de vieilles généalogies de cette maison, n'a certes pas été inventée par gloriole. Car les Rieux devaient plutôt regarder de haut les Estouteville, étant issus de la race souveraine de Bretagne, par un fils cadet du duc Alain le Grand, fondateur du château de Rieux, mort en 907. Le Sire de Rieux était venu au commencement du onzième siècle, à la cour de Fécamp, amener la fille de son Duc fiancée à celui de Normandie; de là probablement ces relations avec les Estouteville. Alain Sire de Rieux est un personnage historique mêlé aux affaires et guerres de Bretagne au milieu du onzième siècle. Cette maison, longtemps célèbre dans les fastes de sa province et de la France, portait d'azur à 10 besans d'or.

Entre Emma d'Estouteville, femme d'Errand d'Harcourt vers 1078, mais toute jeune alors d'après l'âge de ses beaux-frères Grentemaisnil, et Robert II le jeune d'Estouteville né après 1080, il y a un grand espace; Grondebœuf doit avoir eu d'autres enfants. Willelmus de Stutevilla, témoin en 1118 d'une charte de l'abbaye du Bec (1), ne peut être qu'un cadet de Robert I ou de Robert II.

Celui-ci, tout jeune qu'il fût, était marié avant le désastre de Tinchebray. On avait eu hâte de conclure une bonne et pratique affaire, de s'assurer, croyait-on, un énorme agrandissement territorial. Car « Jehanne Talebot, héritière de l'aisné des surnommés Talebot, barons de Cleuville », apportait cette terre, leur domaine originaire, dont la mouvance, « tant villes que châteaux, s'estendait en 46 paroisses (2), » et dont le chef-moi, la

(1) *Neustria Pia.*

(2) Archives de Valmont.

demeure seigneuriale, était située à trois lieues environ de Valmont en s'enfonçant dans les terres; on en reconnaît encore la motte et l'assiette importante. Cette « baronnie de Cleuville était dite le franc-fief Tallebot, à cause de ses grands privilèges, pour raison de quoy les vassaux dudit fief sont exempts de guet, de coustumes, de fouages et de panages par tout le circuit des mettes (limites) de Normandie, villes, forêts, travers et marches (1) ». C'était évidemment un de ces rares domaines qui, exemptés, à un moment donné, par l'importance et le savoir-faire de leurs maîtres, des charges imposées par l'administration romaine, et ensuite des sujétions féodales, avaient eu la bonne fortune de se trouver toujours dans des mains capables de maintenir ces franchises. Du grand-père de cette Jehanne, Richard Talebot ou Tallebot ou de Tallebot (les Anglais ont simplifié en Talbot), compagnon de son voisin Grondebœuf à Hastings, descendaient de nombreux cadets, restés en Normandie ou établis en Angleterre comme le mari de Maude; nous les retrouverons et verrons une deuxième et probablement une troisième alliance entre d'autres Robert et d'autres Jehanne, au milieu du treizième siècle; d'où ces confusions et incertitudes. Les armes de cette maison étaient : bandé d'argent et de gueules de 10 pièces. On les a généralement confondues avec celles, plus connues, qu'une branche prit au treizième siècle en épousant la fille d'un des petits princes de Galles, que porta le fameux Talbot, et qu'ils portent encore (2).

Quoique non prisonnier, Robert le Jeune est enveloppé dans la confiscation de son père, puisque Cleuville passe au favori du Roi, le comte de Meulent. Mais les Grentemaisnil sont très en faveur; la politique du Roi est clémente autant qu'habile. Jehanne Talebot meurt fort à propos, laissant un fils; et l'on fait épouser à Robert II d'Estouteville

(1) La Roque, *Hist. d'Harcourt*, IV, 1230.

(2) Sur toute cette question Rieux-Talbot-Cleuville, voir les divers *Peerages*, notamment Nicolas, II, 632, Dugdale, et Banks aux *Généalogies* Talbot et Stutvill. Le P. Anselme, *Généalogie Talbot*, VII, p. 86, *Montfort Meulent*, VI, 73. Archives de Valmont. Mss Bigot, Bibliqt. de Rouen. *Mémoires* de Duchesne Machaut, Le Laboureur. *Histoire d'Harcourt*, I, 528, IV, 1223 et *passim*, D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I, 97. D'Argentré, *Hist. de Bretagne*. *Cabinet des Titres*, *dossiers bleus* Talbot, Rieux, etc. Bib. Nat., mss. fonds fr. 20,232, 20,229, f° 91, et diverses *Généalogies*.

« Erneburge, fille et héritière de Baldric, un grand seigneur saxon (a great saxon thane) » (1). C'est à la fois relever de la ruine et gagner, espère-t-on, un homme qui en vaut la peine, sans troubler ceux qui jouissent de ses dépouilles, et en assurant à l'âpreté normande un des rares patrimoines saxons qui lui aient échappé.

Le nouveau Sire d'Estouteville obtient encore davantage : Pour Valmont, il ne faut pas songer à le ravoir, avec un Prince attentif et autoritaire, qui en sent l'importance et entend ressaisir le domaine public. Mais Estouteville-en-Caux est une partie de son patrimoine, que l'on croit pouvoir, sans inconvénient, laisser comme gîte sur la terre normande, à un homme dont toute la fortune est en Angleterre. Il est probable qu'il y élève le château-fort, dont on retrouve encore l'importante motte; et le souvenir a été conservé, en un vieux document, « de ce temps où le Sire d'Estouteville résidait au chasteau d'Estouteville en la sergenterie des Baons, Vicomté d'Yvetot (2). »

Il y fonde même, pendant ces années de calme, un prieuré, dont la date, 1116, est indiquée justement par l'erreur qui, confondant cette première fondation avec l'abbaye de Valmont, a parfois attribué à cette seconde fondation cette époque impossible. Peu riche d'ailleurs en Normandie, Robert fait petitement les choses : dès 1246, l'archevêque Eudes Rigaud se plaindra de la misère de ce prieuré, du peu de ferveur et de résidence des moines, qui doivent être trois, et ne sont ordinairement que deux. Avec ses relations tout anglaises, Estouteville met sa fondation sous la dépendance de l'abbaye anglaise de Lewes, fille de Cluny (3).

Cependant ces gens-là n'étaient pas de tempérament à se laisser plus arrêter par la reconnaissance que par la crainte. En cette même année 1116, le chef de leur parti, le fils de Robert-Courte-Heuse, Guillaume Cliton, arrive en âge de revendiquer la liberté de son père et le duché. Aussitôt Robert d'Estouteville se rejette dans la mêlée. On combat douze ans,

(1) Mariage inconnu aux généalogies françaises. *Bank's dormant Peerage*, I, 174, et autres *peerages*.

(2) Bib. de Rouen, mss. Bigot, III, p. 110.

(3) Abbé Cochet, *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*. *Liber visitationum* d'Eudes Rigaud.

jusqu'à la mort de ce « vaillant prince légitime des Normands », comme dit Orderic Vital, qui n'est pourtant pas de ce parti; on n'arrive à rien, malgré les secours du roi de France, l'énergique Louis-le-Gros. Mais cette fois encore la fidélité coûte cher à Estouteville. Il est pris, vraisemblablement en 1124, au Bourg-Théroulde, « avec quatre-vingts chevaliers, qui expient longtemps, les larmes aux yeux, dans les prisons du Roi, leur témérité (1). »

Cette nouvelle prison et confiscation prend fin en 1135 (2), quand l'archevêque de Rouen impose au roi Henri mourant le pardon général.

Mais les conditions sont trop favorables pour ne pas recommencer de suite une lutte, qui, sous les passions et les sentiments, a pour raison profonde le déséquilibrement des intérêts, et pour but la séparation de la Normandie et de l'Angleterre. Le roi Henri ne laisse qu'une fille, Mathilde, mais, pour un si fin politique, il a eu l'étonnante maladresse de lui créer un concurrent.

Son neveu Etienne, qu'il a pris en affection, n'ayant plus de fils, après le naufrage de la *Blanche-Nef*, est le chef indiqué de l'opposition. Elle a d'ailleurs beau jeu en face de ce mariage, par trop insolent dans son ridicule, qui vient d'unir Mathilde, veuve de l'Empereur, femme de trente ans, à un jouvenceau de seize, Geoffroy Plantagenet, pour marier à l'Angleterre-Normandie l'Anjou, la Touraine et le Maine, et créer ainsi une puissance capable d'écraser les vassaux trop remuants et le Suzerain roi de France trop grandissant. Etienne, comte de Mortain par lui-même, de Boulogne par sa femme, frère du grand comte de Blois, Champagne et Chartres, est la réplique vivante à cette ambition, par sa situation territoriale, les inimitiés féodales de sa maison, ses liens étroits avec la cour de Paris. Le parti normand-français, les fidèles de Robert-Courte-Heuse et de Guillaume Cliton l'acclament; son frère, Légat en Angleterre, lui apporte l'influence de l'Eglise; sa bonne grâce, sa libéralité, son attention pour le peuple font le reste ; il est couronné.

Ses adversaires forment une conspiration pour supprimer, en un

(1) Ord. Vital, lib. XII.

(2) Le Laboureur, cité par La Roque. *Hist. d'Harc*

jour, tous les Normands d'Angleterre, et le roi d'Ecosse, oncle de Mathilde, envahit pour leur tendre sa main. Etienne est en Normandie. L'archevêque d'York appelle les Grands du Yorkshire; et « Robert de Stuthavilla est un des Princes prééminents en honneurs et dignités, qui, le 11 des kalendes de septembre 1138, se réunissent autour de l'Étendard, renvoient les chevaux pour que personne ne songe à fuir, jurent de vaincre ou mourir pour la patrie et, après un dur combat, repoussent ces Pictes et Scots qui combattent nus (1) ». Par l'héritage du Saxon Baldric, Estouteville se trouve donc réinstallé dans les provinces au nord de l'Humber, et par conséquent compagnon, pour la défense de cette frontière, de celui qui détient la confiscation de son père. La rancune ne les empêche pas d'être du même parti, et les historiens anglais célèbrent ensemble « ces vaillants barons du Nord (2), qui, dans cette bataille de l'Etendard, à North-Allerton, ont sauvé l'Angleterre de la sauvagerie écossaise ».

Ils ont aussi sauvé la couronne d'Etienne, qui donne en remercîment à Robert d'Estouteville le château de Knaresborough en Yorkshire. Puis la lutte se poursuit à travers les plus romanesques péripéties, les plus dramatiques sautes de fortune, victoires et défaites compensées, prises et reprises des villes, des provinces, du Royaume et du Duché, mais toujours et partout la même désolation. Car, sous le prétexte de partis politiques, les guerres privées ont repris. Plus de 1.000 châteaux-forts surgissent en Angleterre. En Normandie même licence : Nicolas d'Estouteville, le fils de Jehanne Talebot, en profite pour se remettre en possession de Valmont.

Mais voici qu'en 1140 le roi de France se brouille avec Etienne, par suite d'une querelle avec son frère le comte de Champagne, reçoit l'hommage de Mathilde, et l'aide à rétablir son pouvoir en Normandie. C'est évidemment à cette intervention impolitique que se rapporte le souvenir, consigné dans un vieux document domestique, « d'un seigneur d'Estouteville, habitué en Angleterre, descendant à Fescamp, pour secourir son

(1) Simon de Dunelman, *Recueil des Histoires de France*, XIII, 86.
(2) Dugdale, I, 455.

frère assiégé dans le chasteau de Wallemont par des troupes françaises (1). »

La fortune semble alors abandonner Etienne. Les barons d'Angleterre, qu'il veut réfréner, appellent Mathilde. Etienne est trahi, battu et pris à Lincoln, le 2 février 1143.

Un mariage, accompli vers ce temps-là même, nous indique la voie nouvelle que suivent les Estouteville, gagnés probablement à Mathilde par l'influence française, après ce siège de Valmont : Robert II marie sa fille, Alix d'Estouteville, à Hugues-le-Pauvre, ainsi surnommé de ce que, coup sur coup pourvu et dépouillé du comté de Bedfort, il demeure misérable au milieu de la plus puissante famille d'alors. Il est de la maison de Beaumont-le-Roger, qui porte échiqueté d'or et de gueules, issue de Roger-à-la-Barbe, que jadis Guillaume avait laissé comme conseil à sa femme pendant la conquête. Hugues est fils de ce grand comte de Meulent, dit le Prud'homme, que sa sagesse, son éloquence et ses fiefs immenses en France, Angleterre et Normandie avaient souvent fait arbitre entre ses trois suzerains, et d'Elisabeth de Vermandois, petite-fille du roi Henri Ier de France; elle a eu d'autres enfants du frère de Raynauld de Varennes, le compagnon d'Estouteville à Dives; de sorte qu'Hugues a pour frères les comtes de Leicester, Surrey, Warwick, très unis à leur aîné, le comte Valeran de Meulent, qu'Orderic Vital appelle « le seigneur le plus grand, le plus riche et le mieux allié ». Valeran a été jusque-là le plus ferme soutien d'Etienne, qui lui avait fiancé sa fille au berceau en 1136. Tous l'abandonnent maintenant, et portent à Mathilde leurs serments et leur influence.

Pour cette alliance énorme, Estouteville a abdiqué la rancune à l'égard de Cleuville que détient Valeran. Il est sans doute bien dédommagé par ailleurs, car il a poussé à fond le changement de parti : Mathilde, par ses hauteurs, a fait revirer la fortune; Glocester, son frère naturel et son soutien, est pris à son tour; elle se voit poursuivie, assiégée, contrainte de payer par la liberté d'Etienne celle de Glocester. « Mais aussitôt elle se repent de l'échange, et ses intimes, notamment le sire d'Es-

(1) *Généalogie* d'Estouteville par Cabot, citée par La Roque.

touteville, lui disent qu'elle a eu tort de ne pas faire comme son père à l'égard du duc Robert (1). »

La guerre continue violente jusqu'en 1147, où meurt Glocester. Mais alors Mathilde, fatiguée, se retire en Normandie. Que fait Estouteville? retourne-t-il à Etienne, qui bon, facile, ne demande qu'à pardonner, ou attend-il le traité de 1153, par lequel Etienne, vieillissant, ayant perdu son fils, adopte celui de Mathilde? Ce jeune homme remet tout en Angleterre sur l'ancien pied, et le Sire d'Estouteville, qui a dans les 70 ans, s'y trouvant sans doute bien, jouissant de la paix, « y demeure habitué » avec ses 6 fils cadets, les enfants de la Saxonne Erneburge, Robert, Richard, Osmond, Patrick, Jean et Eustache (2).

Par ces événements se fait la déchirure inévitable dans ces fortunes territoriales, si compliquées et si instables à cause de leur double assiette : Nicolas, comme tous les aînés des maisons normandes, doit avoir les biens de Normandie, et son père les lui abandonne de son vivant. En effet, dit un vieux titre : « Audit Nicolas feurent données par l'Emperière Mahaud la seigneurie des Loges, la chastellenie de Vallemont et autres plus au long déclarées au livre des chartes de la terre des seigneurs d'Estouteville (3). » Ce livre n'est malheureusement plus aux archives de Valmont; mais cette mention seule est importante; elle régularise l'état de Valmont : Le Prince donne ce qui a été jadis empiété sur lui par la force des choses et le malheur des temps; il abandonne volontairement ce qu'il a repris et détient ; l'ancien domaine public est désormais légitimement une propriété privée. Désormais les Sires d'Estouteville possèdent donc, sans conteste, « la chastellenie de Vallemont estendue en 16 paroisses.... Les Loges, chastellenie de toute ancienneté, estendue en plusieurs paroisses, de valeur et revenu, communs ans, de 1.500 livres et plus, douée de plusieurs libertés et franchises, dont un droit de naviga-

(1) *Annales des Cauchois*, II, 385.

(2) Ils nous sont donnés par les généalogies anglaises, à l'exception d'Eustache que seul le P. Anselme connaît, et qu'il dit avec Richard « établis en Angleterre. » Nous les rangeons selon l'ordre qu'ils paraissent tenir d'après leur postérité. Les généalogies anglaises ne connaissent ni Nicolas, ni sa postérité, les Estouteville de France.

(3) Bib. Nat., mss. fr. 20232. Généalogie datée de 1557.

tion et libre entrée dans les ports, dite la Franche nef des Loges (1). »

En 1154, par la mort d'Etienne, le fils de Mathilde devient Henri II roi d'Angleterre et seigneur de plus de moitié de la France, de tout l'Ouest, depuis Abbeville jusqu'aux Pyrénées. Il vient en effet d'épouser la galante Eléonore d'Aquitaine, répudiée par Louis-le-Jeune. En face de cette œuvre, toute factice, mais d'autant plus formidable, du génie politique, qui, par deux scandaleux mariages de jouvenceaux avec des femmes mûres, faillit tout simplement renverser la Royauté française, et changer l'histoire du monde, toutes les conditions, pour les contemporains, se trouvent changées. D'ailleurs le temps a marché et les choses mûri : la vraie Féodalité est finie ; les individualités s'effacent; une nouvelle phase sociale et politique s'ouvre; l'histoire s'élargit; les querelles privées font place aux guerres nationales ; l'idée de l'Etat renaît, non plus en velléités d'esprits supérieurs, mais à l'heure et dans le milieu préparés par l'évolution naturelle. Sous ce Prince, administrateur soigneux et autoritaire, armé d'une telle puissance, les Seigneurs n'ont qu'à demeurer tranquilles, à s'occuper, à son exemple, de réparer leurs pauvres domaines, depuis si longtemps saccagés, confisqués, abandonnés.

Nicolas d'Estouteville apparaît très bien en cour, associé particulièrement à l'œuvre d'apaisement, de restauration générale. Cela ressort de sa signature à de nombreuses chartes de Mathilde et de son fils. Il est témoin : à Rouen, en 1157, avec son père ou son frère Robert, de la fondation de l'abbaye du Valasse, œuvre bien significative des sentiments nouveaux, puisqu'elle est l'accomplissement des Vœux, naguères ennemis, de Mathilde et de Valeran de Meulent; à Westminster, entre 1154 et 63, de la confirmation par le Roi de tous les dons de ses prédécesseurs à cette fameuse abbaye; de la fondation de l'Hôpital de Yarum, en Angleterre; à Fécamp, en 1162, de la cérémonie solennelle de translation des restes des deux ducs Richard, et de la donation à cette abbaye, par le Roi, d'un reste de la forêt des Loges; vers 1170, à Bonneville-sur-Touques et en d'autres lieux, de diverses donations et confirmations des dons de Mathilde aux abbayes du Pré et du Bec. La

(1) Arch. de Valmont.

part de l'ancien domaine ducal de Fécamp donné à cette dernière est « toute la plaine de Vilerville depuis le fond de la vallée de Bernoville (Benouville) jusqu'au fond de la vallée de Pierrefiques, par la limite de la terre de Nicolas d'Estouteville » ; ce qui indique qu'il possède déjà Etretat, Saint-Clair-sur-la-Mer, etc. Il assiste également à diverses restitutions de terres et de droits jadis confisqués. Son nom est écrit : Nicolaus de Stotevilla, de Estutevilla, Nichus de Stotevill, ce qui sent l'Anglais. Il est dénommé dans le « Livre rouge de l'Échiquier dressé sur les attestations des Évêques et Barons, selon l'ordre du Roi, pour établir les inféodations et services de chevalerie dus » ; malheureusement ce recensement, bien indispensable après tant de désordres, des droits et des forces du Suzerain, ne donne aucun détail sur les biens d'Estouteville (1).

Son père, le vieux Robert, vit encore en 1166, où il est inscrit, pour 7 fiefs de chevalier, sur les rôles anglais de l'aide féodale payée au Roi, à l'occasion du mariage de sa fille aînée.

Peu après Nicolas devient chef de sa maison ; et il s'empresse d'employer ce surcroît de richesse et d'autorité à une fondation, qui donne à sa famille une part, proportionnée à son importance, dans l'œuvre où depuis des siècles rivalisaient de générosité les Rois et les Grands, où s'associaient heureusement la piété et le véritable esprit de gouvernement. En effet l'histoire enseigne que, depuis la constitution solide de la société chrétienne jusqu'aux temps, relativement modernes, où la société civile a été assez forte pour pénétrer dans tous les organes de la vie des peuples, l'effort civilisateur a été constamment et uniquement mené par l'Eglise. Contre les trois fléaux, nés des invasions barbares et des guerres permanentes de la Féodalité, contre la misère, les ronces et l'ignorance, les moines seuls ont pu lutter par la charité, le défrichement et l'étude. Seuls ils avaient l'esprit de suite dans un temps agité, la force de cohésion dans une société émiettée, le respect des choses de l'esprit dans un milieu livré à la force physique. C'était donc travailler à l'avancement général de l'humanité, tout en don-

(1) Duchesne, *Script. norm.*, 1074. Bib. nat., mss. lat., 14194, f° 170. *Antiq. de Norm.*, XV, Cartul. norm. n°s 9, 16, 187 ; La Roque, Harcourt, IV, 2206, 2227, 1950, 339. Ducarrel, *Antiquités norm.*, 230, 38.

nant satisfaction à sa conscience, que d'élever des murailles, à l'abri desquelles la civilisation pût reprendre force, avant de rayonner au dehors. D'ailleurs, en d'autres temps, pour d'autres besoins, et sous d'autres formes, les fondations n'obéissent-elles pas toujours aux mêmes mobiles, qu'on continue à trouver fort nobles.

Voici donc comment s'exprime, en un latin assez prétentieux, la charte de fondation. « Comme, par l'incertitude des choses et le cours des temps, la mémoire de l'homme passe vite, comme l'homme lui-même, selon le mot du psalmiste, se fane ainsi que l'herbe, tandis que ce pestiféré Semeur de zizanies, haïssant la charité des fidèles et se réjouissant de la malice des siens, se souvient bien, lui, de ce qui est arrivé par les efforts de son envie, moi, Nicolas de Stotevilla, j'ai cru bon d'annoter et de confirmer, par la présente charte, les dons et aumônes que, par l'inspiration divine, et du consentement de Robert, mon fils et héritier, je donne à Dieu et à l'abbaye de Sainte-Marie « de Gallemonte » et aux moines y servant Dieu, pour le salut de l'âme du roi Henri, fils de l'Impératrice Mathilde, et pour le salut de mon âme et de Juliane mon épouse, de Robert mon fils, et de mes autres fils, et de tous mes prédécesseurs. Je donne d'abord le lieu et site de l'Abbaye, et tout ce que j'ai de terre jusqu'à la rivière, et le bois qui est devant ladite abbaye, et toute la terre autour du bois comme s'étend la clôture, et le pré entre le bois et mon vivier ; et les cuirs des bêtes de mon parc, pour préparer les livres ; et à Troudeville (Tiroudivilla) 33 acres de terres, que j'avais de mon domaine ; et à Riville (Rivilla) mon bois et tout mon domaine, et 2 hôtes, Rodbertum Costart et Valterium Fabrum, avec leurs tènements ; et l'église des Loges ; et l'église de Tiergeville (Tegervilla) ; et l'église de ... (1) ; et en Angleterre, l'église de Estratfeld et le désert (heremo, c'est-à-dire l'hermitage) de saint Léonard ; à Tiétreville

(1) Il y a sur ce point une grande incertitude ; les diverses copies de la charte portent un seul nom différemment écrit : Carvilla, Karevilla, Harvilla, Caërvilla, Aervilla, Avervilla, Arvilla, Oervilla, Pervilla, Yervilla, Eruvilla. Or nous verrons un fils du donateur donner à l'abbaye Carville ; un autre fils confirmer la donation faite par son père d'Oherville ; mais d'un autre côté les seigneurs d'Auffay en cette paroisse doivent en être patrons, puisqu'ils y présenteront plus tard ; enfin il est certain que l'église d'Yerville, chef-lieu du canton dont dépend Estouteville-en-Caux, fut à l'abbaye de Valmont jusqu'en 1267, et qu'au dix-septième siècle, le duché d'Estouteville avait débat avec l'abbaye pour le fief d'Yerville aliéné par elle et jadis

(Tristevilla) un hôte, Guillaume fils de Roses, avec son ténement; à Vallemont deux masures de bourgeois (burgensium) Gilberti Morant et Guarini de Grainvilla et la masure Troistête de Alneto (de l'Aunay); aux Loges 50 acres de terre; aux Vallées 20 acres; aux Loges un hôte et son tènement, c'est-à-dire Guy de la Mare (Guido de Mara); une partie de mon bois des Loges, comme s'étend la clôture entre mon bois et le bois de Geoffroi (Gaufredi) Affagart; et un moulin à Ganzeville qui est appelé Flaxart; à Vallemont le moulin de l'Aunay (de Alneto) avec toutes ses appartenances, la moitié du moulin du Gué (de Vado); et mon pré du Grand-Camp; et 10 acres de terre à Tiergeville. Et partout où mes bêtes seront à l'herbage et mes porcs au pasnage, que là soient les bêtes et les porcs des moines. Et ces donations je donne et concède à l'Abbaye et aux moines, en perpétuelle aumône, à posséder tranquillement et librement de tout service et aide et relief et moute (molta) et de toutes exactions.

» Témoins: Reginaldus de Gerponvilla, Rodbertus Affagart, Gaufredus son fils, Simon de Ouvilla, Johannes de Mara, Willelmus de Besencourt, Willelmus Panchevoult et beaucoup d'autres (1). »

Cette charte est sans date, comme la plupart de celles de ce temps; on écrit encore si peu qu'on ne sent pas le besoin de distinguer les actes; l'usage des dates ne tarde d'ailleurs pas à s'établir; la première sur une charte de Valmont est 1190. L'époque de la fondation de Nicolas ne

donné par les Estouteville. (Chartes de Valmont, *Liber Visitationum* d'Eudes Rigaud, D. Duplessis, Cochet, etc.)

(1) Cette charte et celles de confirmation par le roi, l'archevêque et le Pape sont imprimées dans la *Neustria Pia*, p. 869. Le chartrier de l'abbaye, en 1790, fut transporté au district de Cany, où il demeura dans un grenier sous la pluie jusque vers 1870. Il reçut alors enfin l'hospitalité sûre et éclairée des magnifiques archives de la Seine-Inférieure. Mais tout n'est pas arrivé au bercail. La maîtresse pièce, cette charte de Nicolas, manque, en original. Elle était en 1609-50, avec plusieurs autres, chez le président Bigot, dit le P. Dumoustier, cité par l'abbé Cochet. Bigot, avide probablement comme tous les grands amateurs, aura-t-il rendu la charte? Il profitait du voisinage. Il y a dans ses précieux mss., Bibl. de Rouen : Fonds Martainville, Y 22, 17 pages in-f° relevant les donations faites à l'abbaye, d'après un mss. de Valmont, dit-il. Heureusement les pièces concernant les donations faites par les Estouteville avaient été toutes copiées en 1525 pour un procès, et ces copies sont aux archives de Valmont. Les archives de la Seine-Inférieure ont en original de très nombreuses chartes de donations à Valmont, dont il n'y a point ailleurs de copies.

reste pourtant pas incertaine : « MCLXIX fundata est ecclesia de Vallemonte, » disent les chroniques de Normandie, de Fécamp, et de Saint-Taurin d'Evreux; et tout s'accorde avec cette date de 1169 (1).

On voit, dans la charte et les chroniques contemporaines, qu'au douzième siècle on écrit « Vallemonte ou Gallemonte », l'e final étant l'ablatif latin. Dès les premières années du siècle suivant, dans des textes latins, le nom est en français, « Wallemont ou Walemont » ; et le *v*, *w* ou *g* étant constamment pris l'un pour l'autre, Vautier ou Gautier, Willelmus ou Guillelmus, et n'étant qu'une question de prononciation plus ou moins gutturale, on peut dire que ce nom est dès lors fixé; ce qui indique une très grande antiquité. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, on a toujours écrit Vallemont. Nous mettons pourtant Valmont, puisque c'est l'usage depuis 100 ans, mais en regrettant l'ancienne orthographe, qui avait l'avantage de garder l'étymologie et de ne pas appeler l'idée vide, par son rapprochement forcé, de Val et Mont. « *Non a valle sed a Gallo*, » dit fort bien la *Neustria Pia;* c'est donc d'un personnage de ce nom très répandu de Gallus ou Gallo ou Wallo, du Comte sans doute qui fortifia le castellum, bien plutôt que d'un Gaulois quelconque, que ce lieu garde le souvenir. Les formes, « Valido monte » que nous ne voyons qu'au quatorzième siècle, et « Vallis mons » que donne la *Neustria*, ne sont que des jeux de mots de scribes voulant faire les lettrés.

Sont à noter, dans cette pièce, des détails d'intérêt local, et d'autres qui indiquent quelque trait de cette physionomie si curieuse du moyen âge, si mobile et si peu connue, sous le masque de théâtre dont l'ont affublée l'imagination pittoresque et la haine politique :

Le consentement du fils aîné à la fondation, en ces temps d'autorité paternelle absolue, souligne le caractère de fidei-commis de la propriété féodale.

(1 *Galia christiana*, XI, 279. *Recueil des Historiens de France*, XIV, 777, 778, 788; Duchesne *Norm. script.*, 1003; *Neustria Pia*, 869-74. Guillmeth, arrondissement d'Yvetot, 249 (et quelques autres d'après lui), soutient 1116, par confusion, nous l'avons dit, avec le Prieuré d'Estouteville-en-Caux. Il donne, comme preuves, des chartes qu'il croit de 1123 et 1130 et qui ont juste un siècle de plus et se rapportent à Nicolas II. Il ne sait pas qu'en 1116 Nicolas avait 10 ans au plus et que Hambye, l'abbaye-mère, est de 1145.

La prière pour le Roi est de formule, puisqu'il faut qu'il approuve l'acte, à la fois comme incarnant la vieille idée romaine de l'Etat et comme Suzerain intéressé dans des modifications qui peuvent atteindre le service féodal.

Le « lieu et site de l'Abbaye » ; sept siècles n'y ont rien changé ; elle est toujours assise dans le fond de sa charmante vallée, adossée au coteau, toujours couvert de son bois, regardant, par-dessus les maisons du bourg, le château perché sur le coteau d'en face. Cette clôture se retrouve encore ; et le pré, bien arrosé par ses sources claires, s'étend toujours jusqu'au vivier où filent, rapides, les truites, que le seigneur Nicolas trouvait déjà, sans doute, fort délicates. C'est ainsi que la bonne nature sourit, dans son immuabilité, des agitations de la fourmi humaine.

« Mon parc », comme dit le Sire de Valmont, est encore bien délimité. Déployé en forme d'éventail, entre la vallée et un vallon, il couvre, du côté de la plaine ouverte, les approches de la forteresse, piquée à l'angle aigu. Les traditionnelles futaies, dites Balivets, marquent la place de l'enclos, des plesses en bois tressés, qui renfermaient cerfs, sangliers, chevreuils. Trop petit pour chasser ces grosses bêtes, ce n'était que le garde-manger d'une cuisine qui avait beaucoup de monde à nourrir et peu de viande de boucherie, et la réserve de la bibliothèque des moines. Ce soin de leur procurer les matériaux, dont ils savaient si bien préparer parchemins et reliures, montre Nicolas s'intéressant aux choses de l'esprit et aimant à voir ses religieux, ainsi que le recommande la règle, le service divin fait, remplir le service social, copier, enluminer et sauver ainsi les débris de la culture antique.

« A Riville, mon bois et tout mon domaine; » c'est ce qui s'appelle aujourd'hui le Bosc-aux-Moines, comme pour protester contre la sécularisation, et se trouve, après sept siècles, rattaché de nouveau à la terre de Valmont. Ce nom de Rivilla, déjà fixé sous sa forme contractée, réapparaît pourtant dans des pièces postérieures en la vraie forme, Ricardivilla. Mais Troudeville est encore Tiroudivilla, bien près du nom si normand de Thérould, Turold.

Les noms d'hommes sont encore plus intéressants. Les uns, des noms de lieux décorés de la particule, auraient l'air de noms nobles ; les autres tout simples, déjà fixés dans la forme française moderne, sembleraient des noms bourgeois. Mais ces apparences ne répondent à rien de réel. Réginald de Gerponville est bien seigneur de cette paroisse, personnage important, conseiller de Mathilde, chevalier croisé ; Simon de Ouville est seigneur de cette paroisse près Yvetot. Mais Guérin de Grainville n'est qu'un petit bourgeois de Valmont, assurément pas seigneur de la paroisse de son nom, peut-être un cadet. D'autre part, Affagart est chevalier seigneur de fiefs à Tiergeville et aux Loges, et Gilbert Morant n'est que « mazurier » ; Guillaume de Besencourt et Guillaume Panchevoult sont tous deux seigneurs de fiefs relevant du sire d'Estouteville aux Loges et à Troudeville.

Des exemples, pris dans les chartes du siècle suivant, où l'on peut reconnaître ce que sont les gens, puisqu'alors ils portent leurs qualités nobiliaires, compléteront l'enseignement, ayant en outre l'intérêt local de sauver de l'oubli les noms des chevaliers et écuyers, la plupart vassaux d'Estouteville, qui interviennent comme donateurs ou témoins, et n'auraient pas d'autre occasion d'être ici nommés : Le Bouteiller, Cauvel, de Vaumare, Cabot, de Casteler, de Belmont, de Vieuville, de Bueville, Vetel, de Quenouville, de Rouviers, de Weisneval, Calletot, de Cressetot, Mailloc, de Pierreville, Porquet, du Bois, Caillot, Carsirel, Le Botcher, Corbe, Babou, de Bretot, de Caudecote, de Maillot, d'Yvetot, Bardol, de Axeville, de Wercetot, de Revron, del Maisnil, de Henouville, de Say, de Neville, de Roncherolles. On est surpris qu'autant de gens importants vécussent dans une région si restreinte. Et naturellement le nombre des non chevaliers, nobles inférieurs ou gros paysans, figurant dans les mêmes chartes, est infiniment supérieur. Cela donne une grande idée de l'aisance et de la population des campagnes.

Ainsi donc il est bien évident qu'une quantité de nobles, et des premières familles, comme Talebot et bien d'autres que nous rencontrerons, ne portent pas un nom de terre. Cela, plus marqué en Normandie qu'ailleurs, donnerait quelque raison de supposer que c'est ici un effet de l'indi-

vidualisme puissant des Normands et une conséquence morale de la conquête, qui, après avoir imposé le nom de l'homme à la terre, a maintenu la supériorité de l'homme sur la terre, et n'a pas laissé le seigneur s'absorber dans le fief, base de l'état social. Bien évident aussi que les noms se sont formés de même, au hasard, pour les nobles et les villains, et pour ceux-ci bien peu après les autres.

Cette uniformité quasi démocratique, on ne cherche point encore, au milieu du onzième siècle, à la rompre par des qualifications : point encore de titres de chevalier, ni de seigneuries pour décorer tel nom et le distinguer du vulgaire ; « Moi, Nicolas d'Estouteville, » et c'est tout, comme pour le moindre serf. Il n'y a, dans les faits non plus, aucune morgue aristocratique. Ainsi Nicolas appelle à l'honneur de signer sa charte Jehan de la Mare, parent évidemment de Guy de la Mare, l'hôte donné avec son tènement. Une famille de charpentiers de Valmont, gens aisés faisant des donations à l'abbaye, s'appelle de Wallemont, et l'un d'eux est témoin d'une charte de son seigneur ; pour ceux-ci, ce nom ne peut être qu'un nom d'origine. Mais dans la plupart de ces villages, habite une famille qui en porte le nom, signe tous les actes et semble particulièrement considérée, sans avoir aucun droit ni distinction nobiliaire ; par exemple les de Theuville, très nombreux dans les douzième et treizième siècles dans la paroisse de Theuville, dont Robert de Theuville, croisé en 1096, était seigneur. Ceux-là doivent être des cadets de la race seigneuriale, retombés en roture. Ces petites paroisses ont souvent quatre ou cinq familles dont on conserve de belles chartes de donation, avec des sceaux sans armoiries, gens à l'aise, vivant sur un bien qui jouit d'une certaine indépendance, car le seigneur n'intervient point pour autoriser leurs donations ; et si quelque chevalier les signe, c'est pêle-mêle avec ces roturiers, et dans une évidente intention de bonne grâce familière. La terre est extrêmement morcelée ; le grand seigneur étend bien sa mouvance, dans beaucoup de paroisses, sur beaucoup de fiefs, qui lui doivent honneur, services, redevances ; mais n'est maître que de parcelles disséminées, et se trouve enserré de toutes parts non seulement entre les fiefs, très nombreux, de nobles ses égaux socialement sinon en fait, mais

entre les innombrables morceaux de terre et les inextricables droits, tout aussi défendus que les siens, d'une foule de petites gens. Evidemment, la société féodale, quoiqu'en décroissance, n'est pas encore faussée : on est encore dans les rapports sincères du contrat d'inféodation, librement consenti, par les uns pour être protégés, par les autres pour être servis et avoir leurs terres cultivées. Chacun étant à sa place et remplissant sa fonction, les rapports sont faciles ; il n'est pas encore besoin de faire appel aux distinctions factices. Et de plus l'influence chrétienne est pour beaucoup dans cette égalité des rapports, qui adoucit l'immense inégalité des conditions.

Ces gens, appelés hôtes, gardent ce nom des invasions barbares ; leurs pères ayant été ainsi nommés, quand ils avaient eu à héberger un Franc, un Saxon, et à partager avec lui terres, troupeaux et esclaves. Ce ne sont pas des serfs, mais des colons astreints par mille conventions variables à des devoirs, qui ont pour contre-partie des droits. Leur seigneur peut les donner, mais avec leur tènement ; et tout simplement, c'est aux moines qu'ils auront à payer désormais l'hostelage, le loyer de leur terre et habitation. Ce don est, d'ailleurs, un bienfait insigne, envié de tous, même des nobles, qui se donnent parfois eux-mêmes à l'Église, maîtresse douce, mère de toutes les immunités et protections.

Ces dons d'églises à l'Abbaye, il faut les entendre comme l'abandon de la partie utile du patronage : droits de présentation des desservants, et toutes sortes de bénéfices, revenus, casuels, souvent usurpés par les laïcs sur les curés, la partie honorifique restant au donateur. Le patronage n'avait rien à voir avec la féodalité. L'Église le reconnaissait comme une marque de gratitude envers un bienfaiteur insigne de la paroisse, quel qu'il fût. Rien ne serait plus faux que de se représenter, au douzième siècle, le patronage d'un personnage comme Estouteville planant sur tout le voisinage, ainsi que cela sera plus tard. Il avait, en somme, le patronage de Valmont, de Cleuville qu'il conserve entiers, des Loges, de Tiergeville, de Carville, d'Oherville, d'Yerville qu'il donne ou ses fils. Mais les autres paroisses qui l'enserrent ont d'autres patrons : le Bec-au-Cauchois, les Martel ; Angerville, les Bertrand, puis les Martel ; Riville, le

seigneur du fief de Soles en cette paroisse, qui la donnera à Valmont en 1289; Saint-Ouen-du-Bosc, le seigneur de Esteindale; Rouxmesnil et Theuville leurs seigneurs; Tiétreville, l'abbé de Fécamp; Troudeville les possesseurs de deux fiefs en cette paroisse, qui la donneront à l'Abbaye chacun pour leur part, Durand du Haistré en 1215 et Valchelin Panchevoult ensuite, « sur la prière du sire d'Estouteville mon seigneur. »

Le moulin de Ganzeville, dans une vallée parallèle à celle de Valmont, est, de même que ceux de Valmont, un morceau de l'ancien domaine des Comtes, comme l'atteste le nom de la paroisse voisine : Contremoulins, corruption de Comitis Molendini. M. d'Estouteville n'est pas seigneur de Ganzeville, et pour aliéner ce moulin il lui faut même le consentement du sire d'Aufay.

Enfin, pour que son bienfait soit complet, le fondateur libère les moines de cette part de la puissance publique que la constitution féodale a mise en ses mains : services, aides, exactions, c'est-à-dire corvées, impôts; relief, droit de mutation, somme à payer pour relever le fief tombé par changement de personne; moute, droit dû pour l'usage, par les vassaux, de certaines choses banales, faisant partie du ban du seigneur, dépendant de son droit exclusif, moute sèche, part de grain perçue au moulin seigneurial, moute verte, treizième gerbe retenue sur la moisson de certaines terres.

Et de tout cela, il leur promet possession tranquille et perpétuelle; tranquille : comme il doit les envier ces moines, lui qui a vu la fortune de sa maison secouée par tant d'orages; perpétuelle : comme nous l'envions, nous, cette confiance sereine en l'Église. Cette expression, qui nous paraît outrecuidante, s'est réalisée pourtant; car 620 ans, c'est une jolie éternité pour une œuvre humaine.

Aux libéralités de Nicolas viennent s'ajouter de suite celles de son cousin Hugues Talebot. Il donne à l'Abbaye « la dixme de tous ses revenus dans le fief de Cloyville... et telles et telles choses... en se réservant l'hommage ». Il était donc rentré dans la baronnie de ses pères, que lui avait, selon toute vraisemblance, apportée en dot son épouse, fille du comte Valeran de Meulent.

Peu après Nicolas rentre, à son tour, dans cette même terre de Cleuville, héritage de sa mère. Là-dessus on fait toutes les suppositions ; cela se rattache à cet imbroglio dont nous avons parlé plus haut. Bigot se demande si c'est « par vente, engagement ou confiscation » ; nous croyons, nous, à un arrangement de famille. Les chartes, où leurs signatures sont constamment rapprochées, ainsi que leurs volontés unies dans les œuvres pies, prouvent l'étroite union du Sire d'Estouteville avec tous ces Talebot, ses voisins et doublement ses parents, par sa mère et sa tante. D'un autre côté, Hugues Talebot se fait moine en l'abbaye du Bec. Ne peut-on supposer que sa conscience ait été inquiétée par la possession, née d'une confiscation, du bien de ce cousin et ami, et qu'en quittant le monde, il ait fait un accommodement assurant la restitution à Nicolas, tout en respectant les droits d'une Mathilde Talebot, qui, probablement par quelque co-seigneurie, est dite Dame de Cleuville dans une donation de ce temps ou après à la Madeleine de Rouen (1).

Rotrou, archevêque de Rouen, a juste le temps d'approuver « la fondation de son cher fils Nicolas (2) » et de dédier l'église de l'abbaye le 30 septembre 1170, avant que n'éclatent de nouvelles et tragiques aventures.

Après 16 ans d'habile et pacifique gouvernement, le roi Henri croit tout soumis ; il en abuse et se heurte à l'Eglise, incarnée dans Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. On l'en débarrasse, à l'autel, le 29 décembre 1171. Mais l'odieux de ce crime donne un admirable prétexte à tous les mécontents et à toutes les victimes d'un gouvernement tyrannique, en même temps qu'il soulève tous les cœurs pieux, que le Pape appelle à la vengeance, en béatifiant de suite le martyre. Un soulèvement formidable éclate à la fois en Normandie et en Angleterre ; la reine Eléonore elle-même en est avec ses fils, impatients du joug paternel. « Ceux-ci, attaquant leur père avec l'aide du roi Louis de France et des Grands de Normandie, y font de violents ravages, l'an 1173 (3). »

(1) Mss. Bigot. Bib. de Rouen. P. Anselme, etc.

(2) Acte sans date. *Neustria Pia*, 872. Rotrou, Archevêque, 1164-83. Abbé Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.*

(3) Guillaume de Nangis, 47.

Nicolas d'Estouteville est parmi ces Grands. Sa piété indignée le ramène à l'alliance française, et un document, qui est bien par excellence la transmission d'âge en âge, raconte comment il tombe, lui aussi, victime de cette politique héréditaire. « Reste par mémoire ce que les vieulx et anciens décédés depuis 80 ans ont laissé, par mémoire et advertissement à leurs successeurs, comme par tradition et instruction à la postérité, du récit de leurs ayeulx et bisayeulx, lesquels croyaient, au dire de leurs ancêtres, que ung nommé de Estouteville estoit ung seigneur de grande authorité, lequel s'estoit révolté avec tous ses subjects contre le duc de Normandye alors roi d'Angleterre et rendit ung combat en une campagne prouche l'Eglise de Estoutteville, où il fut mort et sa troupe deffaicte. » De ce fait témoignent encore le nom de Plaine des Batailles et les ossements qu'y retourne la charrue.

Pendant ce temps et d'accord avec la France, l'autre éternel ennemi attaquait l'Angleterre par le nord. Tout dépend des autres Estouteville, les Anglais; heureusement pour le Roi, ceux-ci sont plus que fidèles, ils sont compromis : un des meurtriers de l'archevêque, Hugh de Morville, mari d'Helvvyse, parente de Robert l'aîné des Estouteville anglais, s'est réfugié chez lui avec ses compagnons, au château de Knaresborough; ils y ont tenu un an, jusqu'à ce que, se soumettant à l'Église, ils soient partis pour Jérusalem. Le roi d'Ecosse trouve donc les Estouteville à leur poste et les Marches bien gardées; l'un d'eux,

« Rogier, fils Richard, en est le conétable,
Ki unkes n'aima traïson ne servir al diable.
Unkes de plus sage ne oïstes parler
Ne plus mesurable ne plus gentil guerrier (1). »

C'est le neveu de Nicolas, le fils de son frère Richard. Le roi, ayant naguère enlevé à l'Écosse Newcastle et Carlisle, qui commandent les deux bouts du fameux mur d'Adrien contre les Scots, et repoussé sa frontière jusqu'à Berwick, n'a cru assurer sa conquête qu'en la lui donnant en fief :

« De Nœfcastle-sur-Tyne Rogier est mestre et sire. »

En seconde ligne, Robert d'Estouteville, shériff du comté d'York,

(1) *Chronique des Ducs de Normandie*, III, 550. Doc. inéd.

et son fils Guillaume, capitaine de la forte place de Topclive nouvellement élevée en ce comté, barrent les communications des rebelles de l'intérieur avec l'Écosse. Cette chronique rimée leur donne l'allure de héros des romans de la Table-Ronde, d'ailleurs contemporains. Voici venir Guillaume-le-Lion, roi d'Écosse :

« Les mons et les vallées redutent sa venue. »

Rogier a peu de monde, le chastel de Berwick est faible, il gémit d'être abandonné de son Roi, invoque longuement Dieu et la Vierge, harangue ses barons, crie à l'Écossois :

« Sire, entendez à moy ; ne me faites déshonnur ;
« Les larmes, lung sa face, vunt jus dévalant. »

Il se jette dans Newcastle et là, par ses exploits, donne le temps d'arriver à son oncle et à son cousin. Ils tombent sur le roi d'Écosse que Rogier a déjà forcé de lever le siège de Newcastle ; ils le poussent dans sa retraite,

« Et, chevauchant à la fière compaignie,
William de Estuteville qui très bien le haït, »

court dresser une embuscade à Alnwick, entre Newcastle et Berwick. Le roi, désarmé, dîne devant sa tente tranquillement, quand

« Cil d'Estuteville chevalier hardy »

apparaît, « criant son cri » et, dans un dur combat, le Prince, pourtant « Preux merveilleux hardy », est renversé de son cheval, pris par Robert d'Estouteville et emmené prisonnier dans Newcastle par Rogier.

L'histoire (1) attribue au dit Robert l'honneur de cette victoire, qui sauve Henri II tant par son importance matérielle, que par l'effet moral d'une heureuse coïncidence. Ce jour-là en effet, 13 juillet 1173, le roi d'Angleterre quittait Cantorbéry, où il était venu, pieds nus, recevoir la discipline sur le tombeau de sa victime. La victoire ne marquait-elle pas l'acceptation de la pénitence par le ciel et le pardon du Saint ?

Si nos temps libéraux n'étaient pas ingrats, comme ils devraient aimer l'Église ! Qui donc, dans l'histoire de l'humanité, a su ainsi, comme

(1) Dugdale et les divers historiens d'Angleterre.

à Canossa, et jadis à Milan pour Théodose, abaisser l'orgueil de la puissance matérielle devant la force morale et humilier justement les Grands, ce qui fait toujours plaisir aux petits.

A ce même esprit d'expiation religieuse et de réparation politique répondent deux mesures, épilogue de la défaite de Nicolas d'Estouteville. La victoire de son frère Robert, en la complétant, étouffait la rancune sous la gratitude. « Le Roy dota donc une chapelle, continue ce vieux document, pour les âmes des morts en la bataille, et à ce moyen seroit célébrée une messe, tous les dimanches de l'année, aux festes de Notre-Dame et de Saint-Nicolas; et fut alors augmentée, derrière l'autel de la paroisse d'Estouteville, une chapelle en laquelle le service divin se continue encore de présent, 1610 (1). »

Le royal pénitent tient aussi à attacher la mémoire du martyr à ce lieu témoin de la première défaite de ses ennemis, promesse du pardon. L'église paroissiale d'Estouteville-en-Caux, auparavant dédiée à Notre-Dame, l'est désormais à saint Thomas de Cantorbéry; et le Roy, maître par la confiscation des biens du rebelle Nicolas, donne évidemment la seigneurie de cet Estouteville avec tous ses droits au chapitre de Cantorbéry, puisque le Prieuré du dit Estouteville devient membre de l'Église de Cantorbéry. Plus tard, tous liens étant rompus avec l'Angleterre, le Prieuré gardera la seigneurie; et quand, après avoir misérablement vivoté jusqu'en 1575, il sera réuni aux Chartreux de Rouen, ceux-ci seront patrons et seigneurs haut justiciers de cette paroisse (2).

Nicolas d'Estouteville, *ille insignis heros*, comme dit la *Neustria Pia*, est encore aujourd'hui enterré dans son Abbaye, mais non sous son tombeau primitif, qui dut, comme les bâtiments qu'il avait élevés, périr dans les misères de la guerre de Cent Ans. Au moment où sa race allait finir, une main pieuse eut le soin, au commencement du seizième siècle, de lui redonner une sépulture honorable : il est couché, en armure, à la mode de Louis XII, avec la cote armoyée; le tout était peint; le corps en pierre, la figure en marbre blanc, comme les mains refaites en plâtre. A

(1) Archives départementales.

(2) Duplessis Bonnin. Cochet et renseignements de M. le curé d'Estouteville.

ses pieds était en relief une église pour rappeler sa qualité de fondateur. Le personnage est de sculpture médiocre. Le soubassement, orné de grandes armoiries avec casque, un lion en cimier entre deux oreilles d'âne, deux lions en supports, et décoré des statuettes de la Vierge et de saint Benoît dans des architectures, est d'une autre main et plus artistique.

Une inscription malencontreuse est gravée autour de la dalle. On s'en explique les erreurs, quand, par ces archives, on connaît les moines de Valmont de ce temps. Le sculpteur demandait des dates : on trouva mention d'une fondation en 1116; on ne s'avisa pas du Prieuré d'Estouteville-en-Caux; on appelait d'ailleurs souvent, dans l'usage, abbaye d'Estouville celle de Valmont. On trouva mention de la mort d'un Nicolas; on ne s'avisa pas du petit-fils, on lut mal : 1140 pour 1240; et voici comme, avec la sérénité de l'ignorance et de l'indifférence, on imposa aux âges futurs ce mensonge lapidaire : « Cy gist hault et puissant seigneur, messire Nicole Sire d'Estouteville, chevalier, lequel, en son vivant, funda cette présente abbaye en l'an de grâce mil cent et ceize et trespassa le XXII d'avril mil cent et XL. Priez Dieu pour luy (1). »

Pour le jour, les moines ne pouvaient se tromper, puisque tous les ans ils célébraient au 22 avril, selon le nécrologe de leur abbaye : « *Obit Nicolai primi fundatoris, ung libera* », et au 5 novembre « *obit Julianæ primæ fundatricis ung libera* (2) ».

Ils durent être enterrés originairement dans la troisième chapelle à droite en regardant l'autel, dite des Fondateurs; mais ils eurent ensuite à subir et les ruines brutales et les restaurations et les modes et les aises de six siècles; on promena irrévérencieusement le tombeau, au dix-septième siècle dans le sanctuaire où D. Duplessis le vit en 1740, puis en 1772, dans la chapelle de la Vierge, où il est encore.

Le fondateur a eu, à une époque assez récente, un regain de popularité pieuse. L'église paroissiale de Valmont, d'abord dédiée à la Sainte-Trinité, puis à Tous les Saints, l'est maintenant à saint Nicolas.

(1) Cette inscription n'a pas de chance; Gaignière, qui a donné ce tombeau, a lu XX pour l'année. (Bib. Nat. *Estampes*, P. 8. 47.) Voir ce dessin à la fin du volume.

(2) Archives de Valmont.

Cette Julienne, avant Nicolas, avait été mariée nous ne savons à qui, mais seulement qu'elle en tenait des terres à Norwich, données plus tard à l'Abbaye. Elle était fille de Gaucher seigneur de Thorote et de Mathilde de Rouliers; famille de second ordre, mais alors hautement alliée: de gueules au lion d'argent. L'oncle de Julienne, Guy de Thorote, avait été pris pour gendre par le sire de Coucy et pour gardien de sa terre contre son propre fils. Roger, fils de Guy, était marié à la nièce du sire de Montmorency, et le fils de Roger à Alix, fille de Robert de France, comte de Dreux (1).

Nicolas laissait, d'après les chartes, 5 fils : Robert « aîné et héritier », Nicolas, Guillaume, Richard et Eustache, et, d'après la légende, une fille, Marie, qui aurait dérobé à sainte Elisabeth de Hongrie la primeur de son joli miracle. Elle allait porter des vivres aux pauvres ouvriers bâtissant l'abbaye; son père, dur seigneur, la surprend, ouvre son giron, et il en tombe des roses (2). Elle serait morte religieuse. Il est du moins certain, qu' « en 1525, près l'huys dextre du chœur de l'Abbaye, estoit une sépulture dicte d'une fille de Nicolas (3) ».

La grande considération que d'aussi immenses services assuraient aux Estouteville d'Angleterre, s'étend sur ceux de France. Ils répondent, d'ailleurs, entièrement à la politique toute d'amnistie du Roi. Aussi la confiscation de leur père leur est-elle de suite rendue, puisqu'en la fête de saint Michel (1173) le nouveau Sire d'Estouteville, Robert III, peut faire consacrer l'abbaye de Valmont.

Une grande réparation s'imposait aussi logiquement à la reconnaissance royale : ce qui avait été pris au vaincu de Tinchebray est rendu au vainqueur d'Alnwick. Roger de Mowbray, fils de Néel, qui avait eu la dépouille de Grondebœuf, « est contraint, en 1177, à un arrangement par lequel il abandonne à Robert d'Estouteville la seigneurie de Kirkby-Moresheved, tenue par service de 9 fiefs de chevalier, et toutes les terres en Kukewald, où habitaient les moines de l'abbaye de Biland, qui dès lors furent appelées Stoteville. »

(1) P. Anselme II, 149. Duchesne, maison de Dreux, 28.
(2) Mademoiselle Bosquet. *Normandie pittoresque.*
(3) Arch. de Valmont.

Devenu ainsi et par ses anciens domaines très puissant dans le Northumberland, le Cumberland, le Yorkshire et le Lancashire, c'est-à-dire dans tout le nord de l'Angleterre, Robert, non moins soucieux de piété et de civilisation que son frère Nicolas, probablement bien plus riche que lui, et placé dans des régions bien plus sauvages que la Normandie, emploie, lui aussi, ses biens en de grandes fondations. « Il établit deux monastères dans le comté d'York, à Ronedale et à Keldhoime, donne aux Templiers une terre à Northcave, et aux moines de Sainte-Marie d'York et de Rievaulx des terres dans ses seigneuries de Coilyngthorpe, Norton, Kukewald, Novyngham, Kirkby, Redfram, Botercram, Serayngham et Langturn, pour le repos de l'âme de son grand-père Robert, de son père Robert, et d'Erneburge, sa mère, et d'Helewyse sa femme, et de Guillaume, son fils (1). » Il figure aussi, avec ce fils, avec son frère Jehan et son neveu Nicolas, fils de Nicolas de Normandie, à une donation aux chanoines de Neubourg. A ces mêmes chanoines, Guillaume, une autre fois, donne son lieu de Hode dans le Yorkshire, et fait signer, comme témoin, un cousin inconnu, Bartholomeus de Stutevilla. Ledit Guillaume et Rogier sont témoins de deux chartes du roi Henri pour les abbayes de Barling et de Thurgaston, et dans une charte de l'abbaye de Cochester, toutes sans date, hélas, figure encore un inconnu, Hugues de Stuteville (2).

De cette Helevvyse, dont on ne sait que ce nom, Robert, avec ce Guillaume, a deux filles; puis un autre fils, Eustache, d'une seconde épouse, Sybile de Valoines (Valognes), petite-fille d'un compagnon du Conquérant; d'or à une croix de gueules, à la bordure d'azur billetée d'or. Elle lui apporte en dot le manoir de Torpenhold en Cumberland (3).

Quoique victorieux, Henri II se trouvait très amoindri dans son prestige; ses fils continuaient, toujours agités, à servir de centre aux mécontents. Malgré une pacification officielle en 1175, il lui faut se fortifier de toutes parts et surtout s'assurer la fidélité des siens. Sacrifiant à cette

(1) *Monasticon anglicum*, I, 507, 388 et 1031, et les *Peerages*.

(2) La Roque, *Harcourt*, IV, 2212, 2197, 2283.

(3) Dudgale. *Bank* et les autres *Peerages*.

nécessité son esprit dominateur, il donne ou se laisse prendre de nouvelles portions du domaine public : pour sa part, le chef de la maison d'Estouteville en Normandie reçoit, en 1175, « 404 acras terræ de terris (c'est-à-dire des terres défrichées) de la forêt de Fécamp et (ce qui est plus significatif) les prés du roi, les salines, le four, le palais » (en latin salam ; les éditeurs anglais traduisent : *palace*, résidence); c'est la pièce principale, pour désigner l'habitation tout entière, la salle, ce lieu si important dans les mœurs germaniques puis féodales, où le chef réunissait ses hommes, rendait la justice, donnait de pantagruéliques festins. Cet abandon de lieux, et avec eux, probablement, de beaucoup de choses également sans emploi désormais, la Cour ne venant plus à Fécamp, paraît peut-être alors insignifiant. Mais pourtant de cette substitution matérielle au Souverain, les Estouteville ne peuvent que beaucoup grandir aux yeux du peuple; et de là leur vient raison de « se dire avoir grands droits, libertez et franchises en leurs seigneuries du pays de Caux, plus que aultres qui fussent (1) ».

Toute la famille participe à ces libéralités. Les cadets « Nicolas et Guillaume d'Estouteville reçoivent la valeur de 223 livres 13 sous 6 deniers de terres arables de la forêt de Fécamp et 11 livres de terres en pâture ». A Guillaume sont rendus aussi, en 1175 et 80, des biens dont la dîme, probablement donnée par le roi pendant la confiscation, reste due à l'abbaye de Saint-Saëns (2).

Robert apparaît d'ailleurs tout à fait comme l'homme de confiance du Roi, chargé d'appliquer le système administratif qu'il entend imposer à la féodalité. Le Sire de Valmont tient vraiment alors la place des anciens comtes du pays de Caux; sa fonction est une restauration de la leur, et s'étend de même, à la fois militaire et financière, sur toute la région. Le régime organisé par Henri II est la ferme; Estouteville en est chargé pour tous les cantons d'après ces quelques détails qui concernent les points les plus opposés : Pour une période de 5 ans, 1175-80, il répond pour la

(1) *Arch. Valm.*, Mém. de Pevrel.

(2) Sur toutes ces donations : Stapleton, *Rôles de l'Echiquier*, I, CII, CIX, CX, CVII, CXXIV, p. 21, col. 2.

ferme de la Prévôté de Lillebonne, moyennant 150 livres de rente annuelle. Pour la Prévôté de Lions-la-Forêt il rend compte, par Odin son clerc, de ce qui restait dû sur la vieille ferme, de ses dépenses pour réparation des fossés du château, pour paiement des gens employés à mesurer les terres du pourpris de la forêt de Lions. Il prend pour 300 livres la nouvelle ferme de la dite Prévôté, des moulins et de la forêt. Il lui est alloué 200 livres pour la garde du château de Lions, qui a été exhaussé et mieux fortifié, et où on a bâti la tour de Neufmarché, un des quatre châteaux de Lions, et fait beaucoup de travaux en dehors de la ferme. En 1180, il a la garde du château d'Arques, et les prés et pescheries lui sont attribués en vertu de son office. Il y emploie 470 l., somme considérable, en augmentation de fortifications, nouvelles tours, barbacanes, portes, etc. (1).

Et le Roi est évidemment satisfait de la façon dont il administre, dont il commande ces forteresses si importantes, puisqu'il lui donne encore, en 1180, 200 acres de la forêt de Lillebonne.

Son oncle, Robert d'Estouteville, a en Angleterre un rôle semblable et probablement plus général : à un parlement tenu à Windsor en 1177, lui sont données diverses missions touchant les mesures à prendre pour la sûreté intérieure du royaume. Roxburgh, nouvelle conquête sur l'Ecosse, est en même temps confiée à son fils Guillaume. Ce vieux Robert est un des premiers personnages de l'Etat; il assiste le Roi en 1177 dans son rôle d'arbitre entre les rois de Castille et Navarre (2).

Robert III, celui de Normandie, signe à Caën vers 1178, avec tous les premiers Barons du duché, une charte touchant la charge de connétable; il assiste aux confirmations, par le Roi, des privilèges des abbayes de Saint-Georges de Boscherville, à Lillebonne; de Jumièges, à Rouen, en 1179; à la fondation par le même prince, comme comte d'Anjou, d'un hôpital à Angers (3).

Il figure sur un « Roole des chevaliers devant service de Barons au Duc », c'est-à-dire « service de plaid et service de guerre », l'un contre-par-

(1) Stapleton aussi, et *Antiq. de Norm.*, *Rôles*, etc.

(2) Rymer, I, 16.

(3) *La Roque*, Harcourt, IV, 2183, 2221, 2184.

tie forcée de l'autre, non moins obligatoire, le Baron devant à son Suzerain son conseil et son épée. Comme « Sire et baron d'Estouteville et de Vallemont et baron de Cleuville », il a deux séances à l'Echiquier de Normandie, et siège le premier des 11 Barons du Pays de Caux. « L'en appelle Eschiquier, assemblée des haultz justiciers à qui appartient amander ce que les baillifs et aultres moindres justiciers ont mal fait, rendre justice à chascun, comme de la bouche du Prince, et garder et remettre ses droictz, et regarder de toutes parts, ainsi comme des yeulx au Prince, toutes les choses qui appartiennent à sa dignité et honnesteté (1). » Cette institution, qui prétend à une indépendance et à une dignité égales à celles du Parlement de France, est la continuation des Champs de Mai carlovingiens et de l'antique assemblée germanique, où les hommes libres décidaient la guerre, les affaires et les procès; mais continuation aristocratiquement restreinte « aux plus riches hommes et plus sages ». L'Echiquier se tient où est le Duc-Roi, à Pasques et à la Saint-Michel. Quarante jours avant, se fait le Cri de l'Echiquier; les sergents ducaux « allant par les villes et villages avertir les intéressés et semondre ceux tenus de siéger ». Qu'on se figure la vie et le mouvement que devait constituer ce déplacement, deux fois par an, à travers tout le duché, non seulement des membres de l'Echiquier : l'Archevêque et les 6 Evêques normands, 98 Abbés (dont celui de Valmont) Prieurs et Doyens de chapitres, 75 Comtes et Barons, tous grands seigneurs, menant avec eux un énorme train d'écuyers, de valets, de chevaux, de mulets portant leurs beaux habits, mais de tous ces officiers des justices inférieures, tenus de « venir aux pieds des Seigneurs de l'Echiquier », et des plaideurs sans nombre d'une province enragée pour les procès. Et quels chemins et quels gîtes, le Roi se tenant souvent en de petites villes. La séance était très solennelle : au plus haut banc, dans une encoignure sous le dais, le Roi ou son représentant, le Maître de l'Echiquier; à droite les gens d'Eglise; à gauche les Barons; dans le parquet les robins; réunion à 6 heures du matin; l'abbé ou le baron, ne répondant pas à l'appel sans bonnes excuses, payait l'amende (2).

(1) Définition du *Grand Coustumier*.

(2) La Roche-Flavin, *Les Parlements de France;* Floquet, *Parlement de Normandie.*

Le Sire d'Estouteville donne à l'abbaye de Valmont la reconnaissance, réglementaire à chaque génération, comme le serment du Roi à son sacre : « Pour le repos de l'âme du roi Henri, fils de Mathilde, et de Léonie mon épouse et de nos enfants et de mon père et de ma mère et de tous mes prédécesseurs, sont confirmées les donations précédentes et celles ajoutées par moi-même, c'est-à-dire les églises de Gomerville, de Magneville et de Wimouville, et l'autel de saint Etienne et un moulin à Bievredan, 18 acres dans la villa que j'ai achetée de Robert Le Gendre, 50 acres de la terre Tronquey, sur Vallemont, et mes viviers de Sottevilla, et 50 livrées (*libratas*) de terre dans le fief du Bec-de-Mortagne (*in honore Becci de Moretania*). »

Robert semble avoir eu une première femme, Agnès. Cette Léonie, ou Léonelle, est de la maison de Rames, que la lourde prononciation normande a fait écrire Remmes, Raymes, Renmes ; ce qu'accentuent les armes parlantes : de gueules à la rene ou grenouille d'argent. Roger de Rames était à la conquête de l'Angleterre, et Léonie y confirme des donations à l'abbaye de Walbec, ajoutant la terre de Dukmanton, comté de Nottingham. Fille d'Erard seigneur de Rames et de Marguerite de Lannery, elle se trouve héritière par la mort de son frère. Leur fief principal, « *honor Ramarum* », situé sur les lisières de la forêt de Lillebonne, jouissant d'une exemption des droits de coutume, passage, pontage et subside dans toute la Normandie (ce qui se rattache à l'importance antique de l'*honor* soutenue par cette famille), et entouré de dépendances considérables, constituait, avec ces donations du Roi dans la forêt de Lillebonne, un nouveau centre d'autorité aux Estouteville, à cette extrémité du pays de Caux (1).

Les églises, données par Robert, viennent de sa femme : Wimouville, aujourd'hui Saint-Vigor d'Ymouville, Gomerville, paroisse dont Rames n'est maintenant qu'un hameau, Saint-Laurent-de-Brévedent, sont du canton de Saint-Romain de Colbosc, Magneville, devenu Magnevillette, de celui de Montivilliers, Sotteville, un hameau de Saint-Romain-de-Colbosc certaines copies mettent à tort : viviers de Estotevilla.

Le Bec-de-Mortagne est au contraire dans la vallée de Ganzeville.

(1) La Roque, *Harcourt*, IV, 2283. — Mss Bigot. Cabinet des Titres, Dossier Rames.

L'extension de ce fief en 13 paroisses et des restes de constructions féodales importantes indiquent que le Sire d'Estouteville avait là un voisin considérable, dont il relevait probablement pour ces terres. Plusieurs de cette famille « de Moretania » font des donations à l'abbaye; ce nom qui s'ajoute à celui de Bec, rivière en celtique, vient-il, comme à Mortagne dans l'Orne, d'un corps de soldats de Mauritanie cantonnés là, à la fin de l'Empire romain, pour la défense des côtes?

Cette charte de Robert a les mêmes témoins que celle de Nicolas, plus Robert de Normanville, voisin et vassal de Valmont.

Les frères de Robert font aussi des donations à l'abbaye qui montrent un peu leur situation : Nicolas, du vivant de son père, avait pour apanage le fief d'Oherville, puisque c'est « de ma concession, dit-il, que mon père a donné l'église de ce lieu; et pour le repos de mon âme et de mon épouse Hodierne (aussi Audierne, Odéine et Odiene), de mon père, ma mère et mon frère Robert, je donne 50 soudées de terre du dit fief d'Oherville, divers tènements à Lillebonne, Vallemont, 60 soudées de rente sur mon revenu de la Haye (aux Loges), que mon épouse avait données à Heloys et Heloys à l'abbaye, 20 livres de rente pour entretenir une lampe jour et nuit devant l'autel de saint Nicolas, 100 soudées de revenu que j'ai achetées à Bernières, aux Loges et à Fauville, à condition que le jour de mon service anniversaire il y aura 40 sous pour le couvent et les 60 autres distribués aux pauvres le même jour. »

Cette Hodierne est dite de la Tourelle, dans les papiers de Valmont, mais c'est de la Tournelle; maison de Picardie portant d'or à 5 tournelles de sable alias d'azur posées en sautoir. En sont plusieurs chevaliers croisés en 1191 ; et Guillaume de la Tournelle, Maréchal de France, est dit, dans un titre de 1220, avoir pour prédécesseur Guyot de la Tournelle, mari de Marguerite de Lannery, veuve d'Erard de Rames. Hodierne est donc probablement sœur de mère de sa belle-sœur Léonie (1).

L'autre frère, Guillaume, est apanagé du fief d'Estoutemont, un des

(1) Archives de Valmont. Cabinet de Titres, Dossier La Tournelle. *La Roque*, II, 1615. Duchesne, *Hist. de Montmorency*. Mss. fr., 20229, gén. Estout. Le P. Anselme ne connaît pas Hodierne ni ce maréchal.

lots d'Estout, dont il nous a été impossible de trouver le site, d'un fief de chevalier à Dodeauville (1), et d'Estratfeld en Angleterre, dont l'Eglise « de sa concession » a été donnée par son père à l'Abbaye. Il fait lui-même quelques donations, accommodant les prétentions communes de Valmont et de l'hermite de Saint-Léonard sur le dit Estratfeld. Il donne aussi à Valmont « 50 acres de terre au Tilleul (près d'Etretat), que le roi m'a donnés pour mon service », (de quoi est témoin Louis de Berneval dont le fief vassal est près de là), divers revenus sur sa terre à Cressetot (aujourd'huy Cretot, canton de Caudebec), tenue par G. et W. de Thiboutot qui donnent de leur côté tout ce qu'ils y tiennent de lui; il donne diverses sommes, puis le patronage de l'église de Caërvilla (aujourd'hui Careville-Pot-de-Fer, canton d'Ourville, où l'on voit les traces d'un château fort, peut-être le sien), et le tout pour « mon âme et de mon frère Richard, à condition que les moines établissent deux religieux, pour faire un service perpétuel pour nous deux à même date ».

Le quatrième frère, Richard, donne 40 sous par an sur son moulin dit Turmolin à Héricourt (non loin de Cleuville), et 100 sous esterlin à Veston, en Angleterre.

Enfin le cadet Eustache semble apporter l'obole du pauvre, « 30 angevins de rente, 4 chapons, 4 deniers de rente à Noël et à Pâques 40 œufs, » demandant des prières « tout particulièrement pour mon cousin Robert », un Anglais.

Le Roi donne lui-même sa sanction à l'ensemble de la fondation et au détail des donations. « Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine et comte d'Anjou, à tous les Archevêques, Evêques, Abbés Comtes, Vicomtes et Justiciers de ma terre, salut. Sachez que par la présente charte j'ai concédé et confirmé à Dieu et à l'abbaye de Sainte-Marie de « Gallemonte »..... toutes les donations raisonnablement faites d'églises, de terres, d'hommes et d'aumônes, tant en choses ecclésiastiques qu'en possessions mondaines; lesquelles choses je veux et ordonne que la dite abbaye et les moines du lieu aient et possèdent en paix, librement, pleinement et honorablement, avec toutes leurs libertés et libres coutumes. »

(1) *Ant Norm.*, XVI, 100.

A cette charte donnée à Selvicastrum, en Angleterre, en présence de Geoffroy fils du Roi, succède une seconde, donnée à Tours, probablement en 1181, que souscrivent, entre autres grands seigneurs, Guillaume et Eustache d'Estouteville fils du fondateur, et Anselme un de ses cousins anglais, et par laquelle le roi ajoute ses propres donations : « Pour le salut de mon âme, dit-il, et de tous mes prédécesseurs, je donne à la dite abbaye mes églises de la Prevosté de la Forêt de Lillebonne, avec 37 acres de terre de la même Prévosté, c'est-à-dire l'église de Saint-Gilles (Sancti-Egidii de Novavilla) avec la chapelle Saint-Thomas et ses dépendances, les églises de Saint-Blaise de Parco, Sainte-Marie de Herterio, Saint-Jean de Nova-Villa (1) ». Tout cela dans la région de Rames, dépendant de l'abbaye de Valmont, grossissait l'influence de ses fondateurs.

Enfin l'œuvre reçoit l'ultime approbation :

« Lucius Episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Gaufrido abbati monasterii S. Mariæ de Gallemonte et ejusdem fratribus, etc.

» Frères bien-aimés en Dieu, nous avons cédé à vos justes demandes et prenons le Monastère de N.-D. de Valmont sous la protection du bienheureux Pierre et la nôtre, et le confortons du privilège du présent écrit. D'abord ordonnons que l'ordre monastique, qui, selon Dieu et la règle de saint Benoît et l'institution des frères de Hambye, est institué dans ce monastère, y soit observé inviolablement à perpétuité ; ensuite que tous les biens, que ledit monastère possède justement et canoniquement, vous demeurent et à vos successeurs, fermes et intacts, soit... (Détail des donations reçues...) Qu'il vous soit permis de recevoir librement les clercs ou laïques fuyant le monde et de les retenir sans aucune contradiction. Nous défendons à aucun de vos frères, après avoir fait sa profession dans ce lieu, de s'en éloigner sans permission de l'Abbé. Qu'il vous soit permis, quand même il y aurait interdiction générale de la terre, de faire les offices divins, portes fermées, les excommuniés ou interdits chassés, les cloches sonnées à voix basse. Qu'il vous soit permis d'élire les prêtres, pour desservir les patronages, et de les présenter à l'Evêque diocésain, auquel ils doivent répondre des choses spirituelles, à vous des tempo-

(1) Original aux Archives de la Seine-Inférieure.

relles. Que toi, Abbé, mourant, ou un quelconque de tes successeurs, aucun ne soit proposé ni par astuce ni par violence, mais que par le commun consentement ou de la plus saine partie, les frères élisent, selon la crainte de Dieu et la règle de saint Benoît. Nous ordonnons donc qu'il ne soit permis à aucun homme absolument de troubler témérairement le dit monastère, ou d'enlever, retenir, diminuer ses possessions ou le tourmenter de quelques vexations que ce soit, mais que soit conservé tout entier ce qui vous a été concédé, sauve l'autorité du siège apostolique, de l'Evêque diocésain et de la justice canonique, et la révérence due au monastère de Hambie.

» Sceau et seing manuel du Pape Lucius III.

» Croix et seing manuel de 10 Cardinaux. Donné à Velletri, par la main d'Albert, cardinal et chancelier de la Sainte Eglise romaine, le deuxième des Ides d'Octobre, quinzième indiction, l'an de l'Incarnation MCLXXXI (1). »

Cette révérence était due à Hambie, parce que les premiers moines de Valmont étaient venus de cette abbaye fondée en 1145, au diocèse de Coutances, par Foulque Paynel seigneur de Hambie, qui, à cause de cette parenté spirituelle, avait signé la charte royale. Le temps apportera d'autres liens entre ces deux maisons.

Ce premier abbé étant mort vers 1189, et enterré dans la dernière chapelle du côté de l'Evangile, au bas du collatéral, son successeur Nicolas n'apparaîtra pourtant pas avant 1211.

Le Sire d'Estouteville fait une autre fondation, qui répondait à une nécessité du moment. La lèpre, rapportée d'Orient, se montrait si terriblement envahissante que le roi Louis VIII léguait 100 sous à chacune des 2.000 léproseries du royaume. Il y en aura au treizième siècle 218 en Normandie. Robert en établit une, sous le vocable de saint Nicolas, en mémoire de son père, dans son fief d'Etretat, au bon air de la mer, et lui donne du bois dans sa forêt des Loges. Il règle qu'à Valmont l'abbaye distribuera ses aumônes, trois jours par semaine à tout venant, et les autres jours aux lépreux du lieu. Bientôt, d'ailleurs, la léproserie Saint-

(1) *Neustria Pia*, p. 873.

Maur sera fondée à Thiétreville pour Valmont, Tiergeville et Saint-Ouen, et une autre aux Loges (1).

Avec ces qualités sérieuses d'administrateur et de bienfaiteur, Robert d'Estouteville en avait de brillantes. On s'entretenait la main, pendant cette période de paix, par des tournois constants, où rivalisait toute la chevalerie d'Europe, et dont le boute-en-train était Henri, le fils aîné d'Henri II. Le plus célèbre de ces Pas d'armes fut donné à Lagny-sur-Marne, vers 1180; parmi les Normands, celui qui soutint le mieux la bannière, fut le comte d'Eu, et

« Robert d'Estotevile après,
Qui des plus proz se tenoit près,
Et sa bannière est quenüe
Par tot là ou ele est veue
Kar il fu proz e boens et beals (2). »

Ceci est son oraison funèbre ; car il meurt en 1183 ou 1185. On n'en peut préciser le jour, son obit se confondant dans le nécrologe de l'abbaye, avec 6 ou 7 autres Robert que rien ne distingue, parmi la sèche liste d'un moine du seizième siècle ignorant et mal disposé pour ses seigneurs.

Sa veuve Léonie donne à l'abbaye l'église d'Hermonville et 40 soudées (solidatas, la quantité de terre donnant un revenu d'un sou par an) sur ce fief dépendant de Rames « pour faire l'anniversaire de mon seigneur ».

Pour lui aussi fait une fondation Alain le Chien (canis). Et ces actes, comme ceux ci-dessus, les quatre frères les signent, témoins réciproquement les uns des autres, et aussi leur neveu Henri, deux des Estouteville anglais, Osmond et Anselme, et leurs cousins Hugues, Guillaume et Radulph Taleboth qui ont conservé des biens dans Cleuville et font aussi des donations, et leurs voisins et vassaux, les de Alfay (Aufay dans Oherville) grands bienfaiteurs de l'Abbaye, et les Mauconduit dont le nom est resté attaché à Sassetot et Criquetot, et beaucoup d'autres dont les Estouteville signent à leur tour les donations.

(1) *Antiq. de Norm.*, XVII, 210. Léchaudé d'Anisy, *Léproseries.*
(2) *Histoire de Guillaume le Maréchal*, I, 168.

De l'ensemble de ces actes ressort une impression, qui vaut d'être notée, car elle étonne : celle d'une société fort unie. D'abord une grande affection lie évidemment tous ces fils, frères et cousins, même d'Outre-Manche; le soin qu'ils ont de faire prier les uns pour les autres en est garant. Le droit d'aînesse ne surexcite aucune malveillance chez les cadets. Grande union aussi entre ces voisins, que le moyen âge de convention représente toujours l'épée au poing; la guerre privée, si jamais elle est descendue si bas, n'est plus de mode. Et même l'enchevêtrement des droits et devoirs féodaux qu'on se figure insupportable à des gens qu'on s'imagine tous violents, doit, dans la pratique, les laisser vivoter fort paisiblement ensemble. Ils ne s'associeraient pas ainsi à l'enrichissement de cette abbaye, qui, par le nombre des étrangers qui la dotent, se transforme réellement d'œuvre domestique en fondation régionale. Enfin tout ce monde-là, si on ose le dire, a bien plus l'air de bons bourgeois que de farouches féodaux. Ce sont les effets du temps, de l'influence de l'Eglise, de la transformation sociale, et des progrès du pouvoir royal.

« L'Obit de Dame Lyonne » (parfois Lyenne, pour Léonie) se célébrait en l'Abbaye le 13 juillet. « Au milieu du chœur étaient, anciennement (1), les représentations dudit Robert et de sa femme, élevées sur une pierre, ledit Robert représenté en habit de chevalier selon l'ancienne mode, portant panons ou deux escussons sur les espaules, auxquelles les pleines armes sont insculptées et gravées, et les coussins où gisent leurs têtes et leurs vestures sont semés desdites armoiries d'Estouteville. » Déplacé au seizième siècle, ce tombeau existait encore en 1626 ; depuis nulle mention.

Ils laissaient trois fils : Henri, qui ne devait pas avoir 30 ans, Eustache et Samson.

Henri devient chef de sa maison dans des conditions difficiles. En face de Henri II vieillissant, aigri par la mort de ses fils Henri et Geoffroy, la fortune s'était assise en 1180, avec le mérite et la jeunesse, sur le trône de France. Philippe-Auguste avait de suite voulu exercer sa suzeraineté sur les domaines des Plantagenets ; la guerre allait éclater, quand une

(1) *Mémoire du dix-septième siècle*, Papiers Bornot.

grande douleur vient, un instant, réconcilier la Chrétienté : Jérusalem est retombée aux mains des Infidèles en 1187, et aussitôt, en une grande assemblée près de Gisors, les deux Rois prennent la croix avec leurs Barons, dont les Estouteville. Mais Satan l'emporte encore, il souffle de nouvelles discordes et même la guerre parricide; Richard est avec Philippe; ils prennent Tours, Le Mans; et enfin Henri II, recevant le coup de grâce de la trahison de Jean, son Benjamin, meurt de rage et de douleur à Chinon le 6 juillet 1189.

Henri Sire d'Estouteville, filleul du Roi, lui est resté fidèle; la suite le prouve pour lui comme pour les siens. Cela ne leur nuit pas d'ailleurs; car Richard, sachant ce que valent les compagnons et conseillers de révolte, s'entoure soigneusement de ceux qui ont bien servi son père contre lui-même. « Le Sire d'Estouteville, mandé en hâte, assiste le 20 juillet à la cérémonie solennelle, où le nouveau Roi prend l'épée ducale sur le maître-autel de la cathédrale de Rouen, et reçoit l'hommage de ses Barons. »

Aussitôt d'ailleurs la Croisade, comme au temps des fils de Guillaume-le-Conquérant, fait une heureuse diversion aux embarras politiques. Avec le Prince au Cœur de Lion partent trois Estouteville : Henri et deux Anglais, son grand-oncle Osmond, bien vieux pour une telle aventure, avec son fils. Leur vœu fait à Vezelay, à la Saint-Jean 1190, ils s'embarquent avec leurs compatriotes à Marseille, hivernent en Sicile, où l'on s'imagine Estouteville suivant d'un œil préoccupé les dissensions de Richard et de Philippe, et le très avisé roi de France employant son esprit politique à tâcher de gagner, pour ses desseins futurs, un seigneur de cette importance. Après des bouderies et du temps perdu en Chypre, Richard vient rejoindre Philippe devant Saint-Jean-d'Acre et l'éclipser par ses costumes et ses prouesses. Parmi les chevaliers qui se distinguent particulièrement à ce siège si glorieux mais si pénible, le chapelain historiographe de Richard cite « Stuttvillenses (1) », les Estouteville. En outre, comme pour rappeler philosophiquement que les platitudes de la vie ne perdent jamais leurs droits, nous avons, en témoignage de leur présence en ces lieux illustres, deux de ces très prosaïques actes d'emprunt que le

(1) Vinisauf, *Itinerarium regis anglorum.*

mirage des circonstances, et le temps qui ennoblit tout, ont transfigurés en titres héroïques.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, savoir faisons que moi « Johannes Hosmundi », chevalier (la pièce est tout entière en latin), j'ai touché et reçu à titre de prêt, de Jacopo de Jota et ses associés, citoyens de Pise, 100 livres d'argent remboursables à la Pentecôte prochaine. Si je manquais à ce payement, mon très excellent seigneur, l'illustre Richard roi d'Angleterre, mu envers moi d'une bienveillance particulière, à cause d'A., sa filleule, mon épouse, a promis aux dits citoyens, en présence de Jean de Ferrières, de Guillaume de Baillol et de beaucoup d'autres chevaliers, de forcer le seigneur Hosmond d'Estouteville, mon père, par lequel je suis déshérité (*foris-familiatus*, mis hors de la famille), à payer pour moi la dite somme. En témoignage de quoi, j'ai scellé les présentes de mon scel. Au camp devant Acre, l'an du Seigneur MCXCI, le lendemain de la feste de la Pentecôte. Scellé en cire verte, sur queue de parchemin d'un côté un lion avec une portion de la légende « Sigillum Johannis; au contre-scel un vol avec : Hoc est secretum J. »

La ville est prise, après de grandes pertes et des prodiges de vaillance, le 12 juillet; mais il paraît que le pillage de cette opulente cité n'a pas enrichi les vainqueurs; car « au mois d'octobre MCXCI, à Acre, le Sire d'Estouteville, pour lui et quatre autres chevaliers, reconnaît avoir reçu de citoyens de Pise prêteurs 220 marcs d'argent, dont 50 pour sa part, le roy Richard étant garant (1). »

Sur ces titres, qui font partie des documents avec lesquels ont été faites les salles des Croisades à Versailles (2), il a été commis de fâcheuses erreurs. Du premier on a fabriqué deux croisés de familles différentes. En lisant *Johannes Hosmundi*, comment n'a-t-on pas compris que cela voulait dire Jean fils d'Osmond, façon de s'exprimer encore si usitée en ce temps-là; et que Jean était d'Estouteville, son père Osmond l'étant? Une fois d'Osmond pris pour un nom de famille, on a poussé à fond les

(1) Bibl. nat., mss. lat., 17803. B, pièce 37, 17803-5.

(2) Galeries de Versailles, VI, 399, et 2e partie 180. Inscriptions fournies par la collection Courtois, *Armorial*, II, 180.

rapprochements. Une famille d'Osmond ayant pour armes un vol, c'est-à-dire deux ailes, et le contre-scel de Jean portant quelque chose qui ressemblait à cela, probablement un cimier (on ne peut le vérifier, l'original étant inconnu), on s'est tenu pour satisfait et l'on a composé un écusson de pure fantaisie : parti d'argent au lion de sable (c'est le scel d'Estouteville dont on n'avait pas vu les fasces) et de gueules au vol d'hermines (ce sont les émaux des armes d'Osmond); et au-dessous on a écrit : « Jean d'Osmond », quoique la maison d'Osmond n'ait jamais porté ce lion en champ d'argent ni eu la moindre idée de se rattacher aux Estouteville (1). On a bien peint un écu aux vraies armes d'Estouteville, mais avec le nom d'Osmond d'Estouteville, et l'on a oublié le titre concernant le Sire d'Estouteville; de sorte que sur ces murs dédiés à toutes les gloires de la France, les Estouteville, qui furent si bons Français, ne sont représentés que par un cadet anglais.

Mais retournons à Saint-Jean-d'Acre. La discorde s'y est envenimée par des vues constamment opposées sur la conduite de la guerre; toute action sérieuse est impossible; Philippe-Auguste s'évade pour aller vaquer à ses besognes de roi, laissant à Richard le rôle de paladin et de martyr. Parmi ses sujets même, il y a scission; certains, dont Henri d'Estouteville, restent avec lui; tandis que les autres, « le cœur plein de tristesse », se retirent à Jaffa. Saladin les y assiège, la prend, « et beaucoup de chrétiens sont massacrés avec la plus horrible cruauté, parmi eux Osmond d'Estouteville (2). »

Il devait être le dernier survivant des fils de Robert II et d'Erneburge mariés peu après 1106. Il avait épousé Isabelle, fille et héritière de William, fils de Roger of Greffin-Hall, et laissait, outre Jean le déshérité inconnu aux Peerages, deux fils, Rogier dit « of Burton-Agnès » dans le comté d'York, et William qui fait la branche de Greffin-Hall.

Ce Rogier, qui ne figure en rien, a un fils Anselme, celui que nous avons vu signer les chartes de ses cousins de France, et trois filles : Béa-

(1) Cabinet des Titres, Dossier d'Osmond. *Généal. d'Osmond* dans Borel d'Hauterive, 1869; *La Chesnaye des Bois*, etc.

(2) Benoît de Peterborough et Vinisauf.

trix, femme de Guillaume Colvil (peut-être originaire de Colleville près Valmont) de Betham dans le comté de Lincoln, famille établie en Écosse, disent les Peerages, et portant d'argent à une croix de moulin de sable; Agnès, mariée à Herbert de Saint-Quintin; et Alix à Roger de Merley de Morpeth dans le Northumberland : fascé d'argent et de gueules de 10 pièces à la bordure d'azur chargée de 8 merlettes d'or.

Les frères d'Osmond avaient laissé (1) : Robert l'aîné, deux fils, Guillaume, chef actuel de la maison en Angleterre et Eustache. Jean, cité seulement en 1160 dans les *Antiquités* de Warwick, deux fils aussi, Jean et Rogier, et une fille, Burge, femme de Roger Pantulf, petit-fils d'un compagnon du Conquérant; famille voisine et bienfaitrice de Saint-Evroult : de gueules à deux fasces d'hermines. D'Eustache, il n'est pas question. De Richard il ne reste rien, son fils, le vaillant Rogier, n'étant plus nommé. La postérité de Patrick se continue inconnue mais vivante.

Cependant que Richard-Cœur-de-Lion poursuivait en Palestine ses légendaires prouesses, et complétait dans les prisons d'Allemagne sa figure de héros de roman, ses États étaient livrés aux intrigues de son frère Jean qui s'ennuyait d'être Sans-Terre, et de leur frère naturel, l'archevêque d'York. Le roi de France est naturellement de la partie et l'on espère en mettre le roi d'Ecosse. La fortune de l'Anglerre se trouve encore cette fois entre les mains d'un Estouteville. Guillaume, nommé ci-dessus, profite des circonstances pour agrandir son importance dans le Nord : Shériff de Northumberland, il rachète en 1191, pour 2,000 livres, la ville de Knaresborough, perdue probablement dans les troubles; en 1192 il commande dans York avec mission de surveiller l'archevêque; et l'Évêque d'Ely, Chancelier et Régent du royaume, lui confie la charge de shériff du Yorkshire, qu'il a dû enlever aux complices de Jean, et la garde de Lincoln, de Scardeburgh et autres châteaux dans le Yorkshire et le Westmoreland.

Ensuite il y a brouille entre le Régent et Guillaume d'Estouteville, qui passe au prince Jean : La frontière d'Écosse est ouverte, au moment même où le roi de France envahit la Normandie. Mais alors il se produit

(1) Divers *Peerages*, Dugdale, Bank, etc.

un noble mouvement : les agissements de Philippe-Auguste et de Jean-Sans-Terre, qui paient l'Empereur pour retenir Richard prisonnier, toutes ces vilenies contre le héros malheureux, soulèvent l'opinion. Le roi d'Écosse, envers qui Richard s'était chevaleresquement conduit, refuse de marcher; les Barons normands refusent de reconnaître Jean pour leur Duc, prennent les armes contre le roi de France; Rouen repousse un assaut. Et enfin, coup de théâtre, la nouvelle vole que Richard est débarqué en Angleterre le 20 mars 1194. Guillaume d'Estouteville court lui rendre sa foi, sait, en homme habile et puissant, se faire pardonner, et l'accompagne en Normandie.

Richard croyait, avec sa bouillante valeur, tirer une rapide et éclatante vengeance des perfidies de Philippe-Auguste ; mais il lui faut traîner cinq ans, avec des succès égaux, en petits incidents de guerre, sièges, ravages de provinces ; faire un traité, le violer. Pendant cette lutte, dont la Normandie n'est pas seulement le théâtre mais l'enjeu, les Estouteville ne sont pas de ceux qui, flairant l'avenir, ménagent la fortune de Philippe de France. Car le Sire d'Estouville se compromet carrément en signant, le 8 septembre 1197, ainsi que son neveu le comte d'Eu, « sur l'âme et en présence du roi Richard », une confédération de ce prince avec le comte de Flandre et autres, contre le roi de France (1).

Son oncle, Eustache d'Estouville, le dernier des fils de Nicolas, a des fonctions qui le lient à l'administration anglaise. Il a probablement hérité du rôle et des aptitudes financières de son frère Robert. Dans les grands rôles de l'Echiquier de 1198, il rend compte au Trésor des sommes perçues en diverses baillies. Il n'est pas fermier lui-même, mais pleige, caution, avec plusieurs autres grands seigneurs, de Guillaume de Planes.

L'autre oncle d'Henry, Guillaume d'Estouteville, figure dans ces rôles pour des sommes que lui doivent « Bendin et Jacob Judei ». Les Juifs tiennent beaucoup de place dans ce temps. Philippe-Auguste les expulse d'abord, puis les rappelle à Paris, à l'indignation de beaucoup, mais pour le plus grand développement de la richesse financière. Ces registres (2)

(1) Rigord, édit. Guizot, p. 136.
(2) *Antiq. Norm.*, XV, 43, 87, XVI, 15, 56, 90.

nomment alors aussi, pour une usurpation féodale, un « Alexander de Estoltevilla », dont l'état civil nous échappe, et nous montrent les Estouteville ayant, soit par des fonctions soit par des biens (il est impossible de le déterminer), des intérêts en divers lieux de Normandie, même en basse, du côté de Séez.

Cette attitude indique que les Estouteville ne se sont pas laissés gagner par une alliance, qui les flatte assurément, mais leur fait une situation particulièrement délicate. Philippe-Auguste s'était, en 1195, très politiquement débarrassé de cette sœur difficile à caser, Alix, sur laquelle le fiancé récalcitrant Richard Cœur-de-Lion avait dit au frère, pendant la Croisade, des méchancetés qui n'avaient point facilité leurs rapports. Il l'avait mariée au comte de Ponthieu, qu'il espérait attacher ainsi, avec les siens, à ses desseins sur la Normandie.

Or Guillaume d'Estouteville, était marié (1) à la sœur de ce comte, Hélène ou Hermine fille de Jean I, comte de Ponthieu, mort à Saint-Jean d'Acre, et de Béatrix de Saint-Paul, sa troisième femme croisée avec lui. Ainsi l'oncle du Sire d'Estouteville devient beau-frère de la sœur du roi de France. Ces Ponthieu étaient, par le sang, de simples gentilshommes. Leur arrière-aïeul, Roger sire de Montgomery, fils d'une nièce de cette fameuse Gonnor, maîtresse puis femme du duc Richard I, avait épousé, au milieu du onzième siècle « la perfide Mabille, » héritière des Bellesme, comtes du Perche. D'où une seconde race de Bellesme que nous avons vue plus perfide encore, du temps de Robert-Courte-Heuse. Ils avaient recueilli, avant 1100, l'héritage des comtes de Ponthieu, issus d'Angilbert, un des Grands de la cour du roi Pépin, et de Berthe fille de Charlemagne, et pris, avec la fille, les armes de ces anciens Ponthieu : d'or à 3 bandes d'azur.

« N..., fils de Nicolas le Fondateur (ce ne peut être que Richard ou Eustache), épousa Pernette, fille du duc d'Andrie », selon une généalogie manuscrite du seizième siècle, et selon une autre « une fille de la maison d'Orange. » Il y a là incohérence dans une tradition : Bertrand des Baux, de cette très antique et puissante maison provençale, devint Prince d'Orange

(1) Mariage sans preuve, dit le P. Anselme, mais donné par toutes les généalogies.

au milieu du douzième siècle, en épousant l'héritière, et au début du quatorzième siècle, un autre Baux fut duc d'Andrie par son mariage avec la fille de Charles II, roi de Naples. Mais nous n'avons trouvé nulle mention de ce mariage dans les maisons des Baux et d'Orange, ni deviné le point où ait pu s'accrocher cette tradition (1).

Nicolas, l'autre oncle d'Henri, paraît, lui, retiré des soucis du monde, dans une sorte de Tiers-Ordre. « Pour l'honneur et les bienfaits reçus de notre bien-aimé Nicolas, est-il dit en chapitre solennel de l'abbaye de Fécamp, l'an 1196, nous le recevons « in fratrem et familiarem nostrum » ; et nous engageons, après son décès, à célébrer solennellement son anniversaire, lui concédant à lui et à ses héritiers le patronage de la chapelle de la mare du Quesnoy, dans la forêt de Fécamp » (2).

Cependant, ennuyés d'une guerre sans résultat, les Rois de France et d'Angleterre venaient, par la médiation du Pape, de faire trêve et de promettre de retourner en Terre-Sainte, quand Richard se fait sottement tuer devant Chalus, le 6 avril 1199. Avec lui un grand prestige personnel disparaît. La situation des Barons normands se trouve bien plus difficile, leur perplexité bien plus grande en face de Jean, son frère et son successeur, dont on connaît le peu de valeur à tous égards. Tout s'ameute contre lui : Son neveu, fils de son frère aîné Geoffroy, lui dispute la couronne ; sa mère l'abandonne. Philippe-Auguste profite de tout, prend sous sa protection les droits d'Arthur de Bretagne, reçoit de la vieille reine Eléonore l'hommage de l'Aquitaine, traverse insolemment toute la Normandie ; et le roi d'Ecosse est prêt de son côté à donner la main aux partisans d'Arthur. Ces conditions font vraiment du gardien des Marches d'Ecosse l'arbitre de ce grand moment historique. Mais Guillaume d'Estouteville reste fidèle. Le roi Jean a l'esprit d'oublier le passé et de se fier à lui. « Il est, dès cet avènement, disent les historiens anglais, en si haute estime qu'il a toute l'autorité dans les comtés de Northumberland, Cum-

(1) Bibl. nat., mss. fr. 20232. Berthelemy, très complète *Généalogie des Baux*. Bouche, *Hist. d'Orange*.

(2) Bib. nat., mss. lat., 14194, 73.

berland et Westmoreland, avec toutes leurs places fortes confiées à sa garde » ; c'est en somme le commandement de tout le Nord de l'Angleterre. En même temps, des grâces particulières, permission d'établir des foires et de fortifier ses maisons de Buttercramb et de Cottingham dans le Yorkshire, affirmant sa faveur et consolidant dans le centre son autorité de shériff d'York et de Lincoln, il se trouve en telle situation, il prend de telles mesures que rien ne bouge en Angleterre ni en Ecosse. Grâce à lui donc, Jean peut se faire reconnaître roi en Angleterre et aller à Rouen prendre solennellement la couronne ducale; et Guillaume figure comme témoin à l'hommage que le roi d'Ecosse est contraint de venir rendre à Lincoln. Ce triomphe est l'œuvre de sa fidélité, et sur l'heure, il s'en fait donner bonne récompense.

Il reprend et termine, à son avantage, l'affaire pendante depuis un siècle de la confiscation de Grondebœuf. Le descendant actuel du bénéficiaire de 1106 est pourtant un très gros personnage, William de Mowbray, un des Barons de la Grande Charte, de plus le propre oncle d'Estouteville. Leurs pères ont bien conclu un arrangement ; mais Estouteville se sent maintenant de force à ne pas s'en contenter. Manœuvrant donc comme il convient avec la rapacité bien connue et les besoins d'argent constants du roi Jean, il obtient, « moyennant 3000 marks, 1000 cinquante jours après Pasques suivant le couronnement, et le reste par termes, d'abord une déclaration que l'arrangement de 1177 n'avait pas été confirmé par la cour du Roi, puis un nouveau jugement sur la prétention qu'il portait à la baronnie de W. de Mowbray, c'est-à-dire à Cukevald et Cukewaldshire avec ses appartenances, et Malesard et l'Isle d'Archoime, Nowingham, Thresk, Melton (comté de Leicester), Wellebron, Burton in-Lonesdale, Bondeby, Sareby et Lindbergh, Landeford, Hampton in Arden, Kirkby Monachorum (comté de Warwick), et Creic (comté de Northumberland). Et ainsi, après de grandes disputes, est convenu qu'il renoncerait désormais à toute réclamation, moyennant que le dit Mowbray, en augmentation de l'arrangement précédent, lui donnerait 9 fiefs de chevalier et une rente de 12 livres par an sur la seigneurie de Brinklow (comté de Warwick). Et ainsi, ils furent faits bons amis à Louthe, maison de

l'Evêque de Lincoln, en présence du roi Jean, la deuxième année de son règne l'an 1200 ». L'ensemble des seigneuries, cédées par les Mowbray, devait au Roi le service de 40 chevaliers ; et quand on voit de combien peu de chevaliers se composait alors une armée, à cause de tout le personnel inférieur qui formait cette unité militaire, on conclut que ces biens nouveaux situés dans le centre de l'Angleterre, ajoutés à ceux que possédait déjà Guillaume d'Estouteville dans le Nord, et même en Normandie, en devaient faire un très puissant seigneur.

Sa faveur est complète: « Jean lui donne en outre la seigneurie de Burgh, pour la tenir avec Cnaresborough par un service de 3 chevaliers, et moyennant 500 marks, le shériffat de Yorkshire et ses profits, pour aussi longtemps qu'il servirait fidèlement le roi, et la forêt de Milbrune dans le Westmoreland. Et il reçoit ledit Roi en ce temps dans son château nouvellement bâti de Cottingham, près de Hull, à l'embouchure de 'Humber (1). »

Il meurt peu après, en 1202. Il avait épousé Berta, Dame de Leyburne et de Braham, nièce de Ranulf de Glanville, Lord Chief-Justice, un très grand personnage, réformateur de la justice en Angleterre sous Henri II et compagnon d'armes des Estouteville à Alnwick. Les Glanville, venus avec Guillaume-le-Conquérant, portaient d'azur au chef endenté d'argent. Guillaume laisse deux fils, Robert et Nicolas d'Estouteville, et une fille, Burge, Dame de Langeton, mariée à Guillaume de Vascy (de gueules à la croix d'argent), baron d'Alnwick et de Maltone sur les frontières d'Ecosse, descendant d'un compagnon du Conquérant, qui l'avait marié à une Saxonne héritière de ces baronnies. Le fils de Burge, Eustache de Vascy, épousera Marguerite, fille du roi d'Ecosse (2).

Ce Robert « aîné et héritier est mineur, et la garde de sa personne et de toutes ses terres et châteaux, tant en Angleterre qu'en Normandie, avec le bénéfice de son mariage, est donnée par le Roi à Herbert, archevêque d'York (3). »

(1) Dugdale, *Baronage of England*, I, 455-59. *Les Chartes du Comté de Kent et la Chronique de Houeden*, dans La Roque, IV, 2057- 2212.

(2) La Roque, *Harcourt*, IV, 2283, d'après les chartes de l'abbaye d'Alnwick fondée par les Vascy.

(3) Les *Peerages* et *La Roque*, I, 302.

Ce droit de garde était logique dans le système féodal. Le suzerain, ne recevant aucun service du vassal mineur, prenait en compensation le revenu des fiefs qu'il avait concédés justement pour avoir ces services. Il mettait ces fiefs dans sa main ou une main sûre, pour qu'ils ne fussent pas employés contre lui. Mais en Angleterre, avec ces querelles politiques constantes, cela tournait forcément en odieux abus. Le Roi donnait les gardes, comme des bénéfices, à des gens qu'il voulait gagner ou payer, ou les vendait contre de l'argent liquide. C'était ainsi que Guillaume d'Estouteville avait donné « 1.000 marks pour avoir la garde et le mariage de Gilbert de Gand et 5.000 pour Robert de Gand, ses parents. » Les biens des pupilles pâtissaient évidemment de ces pots-de-vin.

Pendant ce temps, de l'autre côté de la Manche, les événements se précipitent. Jean a fait la paix en 1200, et marié sa nièce Blanche de Castille au fils aîné de Philippe-Auguste, abandonnant, en faveur de ce mariage, tout ce qu'on lui a déjà pris, et toutes ses possessions de France, s'il mourait sans héritier. Puis, sa situation améliorée, il a cru pouvoir se redresser ; et, à la mort de sa mère, en 1202 il refuse l'hommage. Alors Philippe-Auguste fait d'abord marcher ses Légistes, qui adjugent Normandie, Anjou et Poitou à Arthur, puis ses chevaliers pour le mettre en possession. Mais ce malheureux jeune homme disparaît, à la fin de 1203, dans le drame légendaire dont la nuit et les eaux de la Seine sont seuls témoins. La cour des Pairs condamne Jean comme félon et parricide et le déclare déchu de tous ses fiefs de France.

Durant cette crise finale, l'attitude des Estouteville normands est remarquable : Le divorce avec l'Angleterre, le triomphe du parti normand-français, c'est la cause pour laquelle ont tant souffert leurs pères. Qu'attendent-ils, maintenant qu'elle l'emporte, pour se précipiter au-devant du vainqueur, faisant valoir leurs services, et en réclamant le prix ; et comment se fait-il au contraire que, comme leur aïeul avant Tinchebray, ils s'entêtent dans la fidélité sans espoir pour un prince sans vertu et une cause sans avenir? Sous cet illogisme apparent, il y a probablement une idée politique traditionnelle. Ce qu'ils ont voulu, depuis 150 ans, c'est l'indépendance de la Normandie ; ils ont combattu l'assujettissement à

l'Angleterre ; ils sentent que l'assujettissement à la France sera plus étroit, et ils le combattent. Mais il y a surtout le profond sentiment féodal de la foi promise au naturel seigneur, et tenue, tant qu'il l'est et quel qu'il soit. Et cela est grand, d'autant plus grand que la défection est partout bien entendu, et dans leurs entours.

Henri sire d'Estouteville a en effet épousé Mathilde d'Eu ; et comme le comte de Ponthieu, beau-frère de Guillaume d'Estouteville, le comte d'Eu, neveu de Henri, a été gagné par la politique de Philippe-Auguste. Cette Mathilde (1) est fille de Jean comte d'Eu, un vrai type des anciennes mœurs : après avoir enrichi son abbaye paternelle de Foucarmont, il l'a pillée pour solder ses gens d'armes, puis il s'y est fait moine. La mère de Mathilde, Alix d'Aubigny, était fille du comte d'Arundel, de même maison que Mowbray, et d'Alix de Louvain, auparavant deuxième femme du roi Henri I[er] d'Angleterre. Raoul, neveu de Mathilde, était mort en 1186, dernier de cette première maison d'Eu, qui descendait de Guillaume, fils naturel du duc Richard I[er] de Normandie, et s'armait d'azur semé de billettes d'or au lion de même. Et celui qui porte maintenant le titre de comte d'Eu est le mari de la sœur de Raoul, Raoul de Luzignem, un Aquitain, agité, intrigant, peu sûr. Il sert dans l'armée de Philippe-Auguste, qui, en 1202 et 1203, parcourt la Normandie, assiégeant et ravageant ce qui résiste ; il fait un personnage tout à fait principal. C'est à lui qu'est apportée la nouvelle de la mort d'Arthur ; « et ce leur fut à grand doleur », car beaucoup des Barons espéraient, avec ce jeune Prince, sauver leurs privilèges et l'indépendance du duché. Ce tiers-parti écroulé, il ne reste plus que la soumission absolue ou la lutte ouverte.

Tout montre les Estouteville de ce dernier parti, non acculés par les événements, mais de tout temps et volontairement. Ils continuent en

(1) L'identité de cette Mathilde a été très discutée. Le P. Anselme, à l'article Estouteville, ne donne pas sa famille, et à l'article Eu, il la nomme, mais sans connaître son mariage. Mais les chartes de Valmont l'appellent : Mahaut d'Eu et Mathildis Comitissa de Augo. Il n'y a pas à hésiter. La Roque l'a crue d'abord veuve du comte d'Eu remariée à Henri d'Estouteville, mais les dates s'y opposent ; puis il s'est rallié à l'opinion d'anciennes généalogies manuscrites qui pensent, comme nous, que les chartes de Valmont l'appellent comtesse d'Eu, un peu par vanité, parce qu'elle était la seule survivante de la vraie maison d'Eu. La Roque, *Harcourt*, IV, 1321 et *passim*. P. Anselme, *Généalog.*, mss., fr. 20229. Arch. Val.

effet des fonctions financières, qui, en ces circonstances troublées et avec un prince besogneux comme Jean, marquent un grand dévouement : Eustache est encore, en 1203, pleige de Guillaume de Planes et rend des comptes au Trésor pour les baillies de Roumois et La Londe, et Henri a des règlements avec Roger de Planes (1).

En outre, le gendre du Sire d'Estouteville est de l'intimité du Roi. C'est en effet au mari d'Isabelle d'Estouteville, Pierre, Sire de Préaux, « franc dolz et féal coragos et bœns chivalier (2) » que Jean confie la seule chose qui l'intéresse alors, ce à quoi il sacrifie gaiement ses provinces ; c'est Préaux qui a la charge délicate de convoyer, à travers les pays envahis, les nouvelles amours royales, la belle reine Isabelle. L'étroit attachement au Prince est d'ailleurs de famille. Le père de Pierre de Préaux, chassant avec Richard Cœur-de-Lion dans la forêt de Jaffa, s'était fait prendre à sa place en criant aux Sarrazins : Je suis le Roi. Ces Préaux qu'on faisait descendre, comme tant d'autres, de Bernard le Danois, se disaient premiers barons de Normandie ; de gueules à l'aigle éployée d'or membrée et becquée d'azur. Leur descendance s'éteindra au quatorzième siècle dans une branche de Bourbon qui relèvera leur nom.

L'abbaye de Valmont profite alors du besoin qu'a le Roi d'être agréable aux Estouteville : « Il lui fit de grands biens », dit D. Duplessis, sans autrement préciser ; mais on retrouve, sous le nom du roi Jean, des copies textuelles de la seconde charte du roi Henri (3). Ce pourrait n'être pas une erreur de copiste, mais une réédition ratifiant l'acte de son père qui n'avait pas reçu son exécution.

Cependant la sentence des Pairs s'exécute militairement. Toute la Haute-Normandie est occupée sans coup férir. Le Sire d'Estouteville a donc abandonné ses domaines au pillage. Le roi Jean est à Caen, occupé seulement à festoyer sa reine ; à l'approche des Français, il va continuer en Angleterre. Tout le reste du duché se soumet, sauf la capitale, Arques

(1) *Antiq. norm.*, XVI, 99, 104. Stapleton, *Rôles norm.*, II. 74.

(2) *Histoire de Guillaume-le-Maréchal*, II, 98.

(3) Don Duplessis, *Haute-Normandie*, 160. *Neustria Pia*, Arch. de Valmont. Archives départ. Papiers Bornot.

et Verneuil. « La commune de Rouen au cœur superbe voulait être vaincue et non se soumettre », comme dit l'historien de Philippe-Auguste. Derrière ses remparts se réunissent donc ceux qui sentent et pensent de même. Après quelques escarmouches et sorties sans résultat, et 40 jours de résistance honorable, une convention est signée le 1er juin 1204 (1) :

« Pierre de Préaux qui commande à Rouen, Henri d'Estouteville et autres chevaliers, le Maire pour les Bourgeois, jurent de remettre Rouen dans 30 jours, s'ils ne sont secourus du roi d'Angleterre; chacun d'eux livre des otages. Le roi de France, après l'exécution des conventions, remettra aux chevaliers, bourgeois et sergents d'armes, qui se trouvent à Rouen, toutes les tenures dont ils étaient saisis, à condition qu'ils lui rendent hommage et service selon les droits de leurs fiefs; il garantit la liberté des péages et coutumes telles qu'elles étaient en Normandie; le commerce est rétabli sur la Seine. »

Alors on envoie vers le roi Jean, comme pour obtenir main-levée de foi hommage et suzeraineté. Il répond « qu'il ne peut rien et qu'ils facent ce qu'ils voudraient. » Et ainsi, toutes les formalités bien et dignement remplies, est rattachée au Royaume la plus belle de ses provinces; ainsi deviennent Français les Estouteville. Le hasard était judicieux qui faisait signer la réunion définitive à la France par les derniers tenants de l'ancienne fidélité. Le passé répondait de l'avenir.

(1) *Trésor des Chartes*, I, 250.

CHAPITRE III

DE LA RÉUNION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE, 1204 A L'OUVERTURE DE LA GUERRE DE CENT ANS, 1336



E nouvel état de choses, créé par la réunion de la Normandie à la France, est accepté des deux parts avec une droite volonté. On comprend que c'est sans retour, et l'on s'arrange pour bien vivre ensemble : ni vengeances ni même disgrâces apparentes. Chacun continue le service où l'appellent la constitution féodale et sa situation personnelle.

Le Sire d'Estouteville, conservant son rang et son rôle, siège en tête de 22 Barons présents au 1er Echiquier tenu par Philippe-Auguste à Rouen à la Toussaint 1205, et prend ainsi une part principale aux mesures, indispensables après cette période de troubles, pour faire cesser les usurpations et rétablir un gouvernement régulier. Il est un des « 17 Grands de Normandie qui jurent sous serment ce qu'ils avaient vu du temps des rois Henri et Richard » ; et, à la charte du Dimanche après l'octave de Toussaint

1205, qui enregistre leurs déclarations, est toujours appendu le sceau d'Estouteville, première représentation conservée de leurs armes. Ainsi, solennellement et après enquête, sont précisés et reconnus les privilèges des terres, des Communes, des Barons, du Clergé et du Duc. La tendance des esprits, révélée par ce très considérable document, est, avant tout, le souci d'arrêter le clergé, que toutes ces fondations font trop puissant : « Défense aux Archevêques et Évêques de porter excommunication contre les Barons ou les Baillis du roi ; rejet des prétentions de l'Eglise sur les biens intestats ; assujettissement aux obligations féodales des clercs possédant des biens laïcs ; etc. On assure la paix intérieure en réglementant la Trêve de Dieu qui s'efforce de supprimer les guerres privées. La défense aux Chrétiennes d'allaiter des Juifs indique le souci d'entretenir le mépris pour une race, qui maniant l'argent, est l'ennemie naturelle de la Noblesse terrienne et chevaleresque. Des mesures s'efforcent aussi d'entraver le mouvement trop rapide de la Bourgeoisie vers la richesse et l'acquisition des terres (1). »

La Noblesse sent son ennemi. Le Sire d'Estouteville le voit pulluler autour de lui dans ces bourgeois riches que nous montrent les chartes de l'abbaye de Valmont. Dans la main de Philippe-Auguste, l'une de celles qui ont le mieux forgé la grandeur de la Royauté française, la Bourgeoisie est l'outil par excellence, un outil qui travaille tout seul. Aussi le Roi se garde-t-il bien de se donner l'odieux de toucher à la vénérable institution de l'Echiquier, quoique contraire à son esprit autoritaire et centralisateur. Son bon jugement lui dit assez que l'infiltration des gens de loi la désagrège tout doucement. Surtout avec ces Commissaires, qui désormais viendront de Paris représenter le Duc-Roi, et tenir l'Echiquier sans connaître les coutumes normandes, les Robins vont prendre une importance croissante. Les Prélats et Barons restent bien toujours seuls juges ; mais il y a trop d'affaires et trop compliquées ; ils n'ont ni le temps, ni le goût, ni le savoir d'en venir à bout. Il devient d'usage indispensable « pour le Maître de l'Echiquier de prendre l'avis de l'assistance » ; et ainsi les Bourgeois, interprètes de la jurisprudence, se mettent peu

(1) *Trésor des Chartes*, I, 296, et *Arch. départementales*.

à peu à énoncer l'arrêt que les vrais juges ne font que prononcer.

En 1210, hommage-lige est rendu au nouveau Suzerain par les Estouteville, ainsi que le constate « le Livre des Fiefs » dressé par ordre de Philippe-Auguste. Malheureusement ce recueil incomplet ne peut nous donner un état général des biens d'Estouteville, mais seulement l'indication de quelques fiefs non encore nommés : à Tréauville, à Angerville près Valmont, à Rogerville, à Galarville (aujourd'hui Guillerville) du côté de Rames, à Audeborcourt, lieu que nous ne pouvons localiser, mais dont la désinence picarde donne à penser qu'il vient de la dot de Mahaut d'Eu; le fief de Senneville-sur-la-Mer près Valmont doit avoir la même provenance, son église ayant été donnée en 1119 par le comté d'Eu à son abbaye d'Eu.

En 1212, ladite Mahaut fait donation à l'abbaye de Valmont « d'une rente de 40 sous à prendre sur le moulin de ma dot de Torcy, *maritagii mei de Torcy.* » Il y a plusieurs fiefs de Torcy en Normandie, qui tous sont considérés comme gardant le nom de Torf, fils de Bernard-le-Danois. Le comte Valeran de Meulent, descendant de Torf, donnait, vers 1150, la dîme de Torcy aux moines de Gournay. Le Grand et Petit-Torcy, compris dans la baronnie de Cleuville, doivent avoir été apportés par Marie de Meulent à Hugues Talbot et par lui cédés, avec Cleuville, à Nicolas d'Estouteville, puisque à la fin du quinzième siècle le Sire d'Estouteville fera « mettre en sa main, pour en avoir l'hommage, ces fiefs tenus de la baronnie de Cleuville, et anciennement baillés à M. de Torcy pour son partage. » Ce serait donc l'autre Torcy, également divisé en grand et petit, et situé sur la Varenne, une des trois rivières formant la rivière d'Arques, qui aurait été apporté en dot par Mahaut. Son petit-fils épousera Alix de Meulent, et fera la branche d'Estouteville-Torcy; on a dit qu'il tenait ce fief de sa femme; il se pourrait qu'elle en eût apporté le reste; mais assurément Henri en tenait une partie par Mahaut, et certaines généalogies le disent même seigneur de Torcy (1). Le fief de Freuleville, voisin de Torcy, devait aussi venir de Mahaut.

(1) Arch. de Valmont, *Mém. de Pevrel.* Guilmeth, *Arrond. de Dieppe* 25. Diverses

Le Livre des Fiefs porte Henri comme en tenant un au Bec-au-Cauchois. Cette paroisse, aujourd'hui l'une des quatre formant celle de Valmont, présente au treizième siècle des conditions féodales assez curieuses. Avec Roumesnil, aussi fondue dans Valmont, elle avait été, selon la tradition, le lot de Rou, compagnon de Rollon. Lors d'Hastings, ces terres étaient partagées entre ses descendants, Richard et Tursting Fitz-Rou; et ce dernier, le Porte-bannière du duc, « al Bec-en-Caux avait maison », dit le Roman de Rou. Ces premiers possesseurs sont représentés au treizième siècle par Basilie de Toustain, qui possède des terres au Bec et les donne à Fécamp. Une autre famille est également importante dans cette paroisse : plusieurs « Le Chauceis de Becco » et en latin « *Calcencis de Becco* » font des donations à Valmont, et à leurs chartes pendent des sceaux équestres. Il est probable que c'est eux qui ont donné leur nom au lieu, selon l'usage du pays : le Bec-aux-Cauchois, appartenant à la famille Le Cauchois. Mais déjà au milieu du douzième siècle ils ont perdu la seigneurie, puisqu'alors Wace, l'auteur du *Roman de Rou*, les ignore et écrit : le Bec-en-Caux. En effet, en 1218 et probablement depuis un certain temps, la seigneurie du Bec est à une branche, obscure et inconnue des généalogistes, de la grande race des Martel. Comme suzerains, ils autorisent les donations des Le Cauchois; ils ont donné l'église du Bec à l'abbaye de Valmont et fait des donations réitérées; et jusqu'au milieu du quinzième siècle, ils seront seigneurs du Bec-aux-Cauchois. Le Sire d'Estouteville a donc là un tout proche voisin, égal à lui par la naissance, dans la mouvance duquel il possède un fief, et qui, lui de son côté, « tient un demi-fief dans le fief d'Estouteville (1) ». Ils sont ainsi vassaux l'un de l'autre. Quel enchevêtrement et quelle division dans cette propriété féodale ! Au fur et à mesure que ce régime décroît et se corrompt, la force absorbante de la richesse réunira dans quelques mains ces fiefs originairement égaux, et élevera quelques têtes très puissantes au-dessus de cette démocratie aristocratique.

généalogies manuscrites et La Roque, *Harcourt*, qui se contredit en divers endroits des Généalogies *Estouteville*, *Talbot*, *Meulent*.

(1) Arch. de Valmont.

L'oncle du Sire d'Estouteville, Guillaume, est aussi nommé au Livre des Fiefs, pour « un fief à Roquefort, près Valmont, un à Aumieuville et cinq fiefs et demi à Estouteville », celui du Vexin évidemment, que nous apprenons par là avoir été restitué après la déconfiture de Nicolas. Ce Guillaume meurt peu après, puisqu'en 1210 sa fille Adelaïs, mariée à Helies de Boesses (probablement de la maison de Boessey-le-Châtel, dont la mère d'Errand de Harcourt au onzième siècle était principale héritière), confirme les donations paternelles à l'abbaye de Valmont.

Henri d'Estouteville figure en ce même temps, avec ses frères Eustache et Samson, au « Papier des hommages du Comté de Meulent (1). »

Ce Samson apparaît encore en 1216, ayant fait presque une maison nouvelle, quitté pour lui et les siens le nom d'Estouteville pour prendre celui de Grousset, gardant toutefois les armes brisées de trois coquilles de sable. Il est probable que sa femme, Edme du Boschin, était héritière de Grousset, gros héritage, il faut croire, pour qu'il en ait pris le nom, mais parfaitement inconnu. Il est dit seigneur de Saint-Aubin et de Cottebulle, ce qui doit être une mauvaise lecture pour Cotecable, qui fait avec Saint-Aubin partie de la baronnie de Cretot (autrefois Cressetot près Caudebec), où son oncle Guillaume possédait des terres.

Cependant, non assagi par ces disgrâces si méritées, le roi Jean continuait en Angleterre ses sottises et ses besoins effrénés d'argent, ne s'arrêtant devant rien. Ainsi l'aîné des Estouteville anglais, ce Robert mineur en 1203, meurt sans enfants en 1206, ayant pourtant eu le temps de remplir sa charge héréditaire en défendant le château d'Emfrauville contre les Écossais. C'est des gens si fidèles et si nécessaires, que le Roi rançonne. « Nicolas, frère de Robert, doit payer 10,000 marks pour avoir les terres dont il est légitime héritier, excepté les châteaux de Knaresborough et de Burgh que le roi retient jusqu'à parfait payement; et en 1212 il lui faut donner 300 marks et 5 palefrois pour avoir jugement touchant plusieurs de ses seigneuries, et financer encore pour établir des foires et marchés sur ses terres (2). »

(1) *Antiq. Norm.*, XV, 189; La Roque, IV, 1220; Duchesne, 1041.
(2) *Peerages* et *Chron. de Houeden.*

Ces mécontentements individuels, joints à l'indignation pour toutes ces provinces françaises si honteusement perdues, éclatent par la folie de Jean, qui met la main sur les biens ecclésiastiques. Le Pape l'excommunie, et transfère la suzeraineté de l'Angleterre « à un prince plus noble et plus grand. » Nicolas d'Estouteville est parmi les Barons anglais qui écrivent en 1212 à Philippe-Auguste de venir mettre la sentence à exécution. Les privilèges de croisade sont accordés; et une flotte était prête à Boulogne, pour recommencer Hastings, quand le Légat étend tout à coup la main sur Jean, défendant de toucher à celui qui vient de se reconnaître vassal du Pape.

Ce geste fait retourner tout le monde. Les Princes s'aperçoivent que le danger est dans le développement merveilleux de la Royauté française. Une coalition unit à l'Angleterre l'Empereur, le comte de Flandre, le duc de Lorraine. Et à l'intérieur certains Grands pensent comme les Princes; un complot tente de rendre à Jean la Normandie et l'Aquitaine; le meneur en est le neveu de la dame d'Estouteville, Luzignem, qui s'est déjà fait confisquer son comté d'Eu.

Une illustre occasion se présente pour les Estouteville d'affirmer au contraire, par l'épée, leur nouvelle fidélité. C'est une heureuse rencontre que ces nouveaux venus dans la patrie française prennent part à la première victoire nationale. Or, « Henri, Sire d'Estouteville, est nommé parmi les chevaliers portant bannières l'an du Seigneur 1214, le 27 de juillet, entre Bouvines et Tournay (1). » Ils ne sont que 50.000 contre 150.000, mais la Fortune est avec eux. Bouvines est un de ces noms, inscrits pour ainsi dire sur les poteaux qui jalonnent la grande route de l'histoire. Il marque le point où la politique européenne fait son apparition, où la France, par sa victoire sur la coalition, révèle son unification déjà puissante.

Le succès produit son effet ordinaire : les mauvais vouloirs en France se taisent; ils éclatent en Angleterre. Les Barons réclament leurs privilèges, assiègent le Roi dans la Tour de Londres et, réunis en grand nombre sur la bruyère de Kunesmede, près Windsor, le 17 juin 1215, ils

(1) La Roque, *Traité de la Noblesse; Rôles des arrière-bans*, p. 50.

lui imposent la Grande Charte ou des Communes Libertés, et la Charte des Forêts supprimant cet odieux abus de la conquête. Mais Jean en appelle au Pape, son seigneur, qui casse la Charte et excommunie les Barons. Nicolas de Stuteville joue un rôle considérable dans ces affaires; il est sur la liste des plus coupables, publiée en Angleterre en 1216, et prohibant tout rapport avec eux. Leurs terres sont mises en interdit, et Jean les partage aux aventuriers à sa solde.

Les Barons, à leur tour, appellent au secours. Une lettre scellée d'eux tous demande à Philippe-Auguste son fils. Vingt-quatre fils de Barons sont livrés en otages; et le prince Louis de France reprend le chemin de Guillaume le Conquérant. Il est couronné à Londres le 20 mai 1216 et occupe tout le Midi de l'Angleterre; tandis que le roi d'Écosse, son allié, qu'aucun Estouteville n'arrête cette fois, lui conquiert le Nord. Jean, désespéré, crie qu'il se fait musulman, si le Miramolin veut venir à son aide.

Mais une maladresse perd tout. Le prince Louis avait promis aux Barons anglais de leur rendre leurs terres et aux siens de les leur donner; l'un d'eux, en mourant, l'avoue à des Anglais. La peur des intérêts se joint à l'agacement causé déjà par les airs vainqueurs des Français. Et Jean, ayant l'à-propos de manger trop de pêches et d'en mourir, le 19 octobre 1216, et son fils, enfant de neuf ans, innocent de tout, le bonheur de tomber sous la tutelle d'un homme supérieur, Guillaume Le Maréchal comte de Pembroke, l'opposition s'effondre : les uns sont gagnés, les autres battus avec les Français à Lincoln. Nicolas de Stuteville est parmi ces derniers, l'un des « sept Barons hauz homes puissans (1) » pris par le fils de Pembroke; encore une prison, encore une confiscation.

Le petit roi Henri III rentre dans Londres; l'autre roi d'Angleterre, Louis de France, n'a qu'à repasser la Manche. Les Barons anglais s'en remettent au Pape, et cette aventure se termine, en septembre 1217, par une amnistie, avec promesse de rendre aux Barons leurs terres et à l'Angleterre les libertés conquises par la Charte. Nicolas de Stute-

(1) *Hist. de Guillaume-le-Maréchal*, II, 178. Edit. Hist. de Fr.

ville, « pour la liberté de son corps, paye 1,000 marks au Roi (1). »

Il meurt peu après, laissant deux fils ; le puiné Robert, sous-aage et en la garde de son parent G. de Valoines, reçoit de son aîné Nicolas (2), en 1219, comme apanage, la seigneurie de Lidell en Cumberland. La femme de Nicolas le père, Gunnora nièce de Hugh de Gournay, acteur principal dans toutes ces affaires d'Angleterre (d'une puissante maison venue avec le Conquérant et portant pallé d'or et d'azur, selon d'autres, de sable plein) avait auparavant épousé Robert de Gand, pupille de Guillaume d'Estouteville, et dont la famille, importante en Angleterre, passait pour issue des comtes de Flandre.

Et que pensent, cependant, les Estouteville de France? Envient-ils à leurs cousins ce rôle agité, comprenant leurs visées politiques, ou jouissent-ils de la profonde tranquillité qu'a donnée Bouvines ? Le chef de la maison, Henri, nous apparaît en de très pacifiques et pieux soins : En 1215 il confirme toutes les donations de ses prédécesseurs à l'Abbaye et il y ajoute « le pasnage (droit de pâture) des porcs de l'abbaye de Vallemont dans mon bois des Loges... Et s'il arrive que mon parc de Vallemont soit desclos, de façon que les bêtes sauvages n'y soient plus, je permets que les porcs viennent à perpétuité au pasnage dans le bois du parc, et allant et venant chaque jour, passent dans l'herbage sis dans la terre du parc, sans que d'ailleurs cela puisse empêcher les terres et bois du dit parc d'être cultivées, louées, vendues, à la volonté du seigneur (3). »

En 1216, sa fille Ysabel, avec son mari Pierre de Préaux, fait une donation que, veuve, elle confirmera en 1242. Elle a des droits sur les moulins du Bec-de-Mortagne, qu'elle donne à l'abbaye de Beaulieu (4).

En 1217, ledit Henri remet à l'abbaye de la Trinité de Fécamp « 15 livres que mon père avait pris jadis de ladite abbaye pour le tènement de Grainville (canton de Cany), et ayant cru les avoir pris injuste-

(1) *Peerage* et *Matth.*, Paris, édit. Huillard, III, 94.

(2) Ce Nicolas le fils a été confondu par les *Peerages* avec son père, dont on lui donne la femme et le rôle politique. Les dates répondent : le frère aîné de Nicolas le père étant mineur en 1203, Nicolas le fils ne pourrait jouer un rôle en 1216.

(3) Arch. de Valmont.

(4) Bib. nat., mss. fr. 20229.

ment, les avait, à sa mort, quitté à Dieu et à la Sainte Trinité ». Il est aussi témoin de plusieurs donations à Fécamp, et d'un curieux acte d'hommage, où « le chevalier Roger Grenet jure de se réunir trois ou quatre fois l'an aux hommes de l'abbaye pour aller au besoin par de la Seine et mer, venger les injures de ladite abbaye (1). »

En 1218, il paye au fisc, « 200 marks pour la terre de Rames, héritage de sa mère venue au roi par eschoite (2) », un des nombreux cas de main-mise du droit féodal; et il confirme les donations de sa dite mère aux chanoines de Welbeck. En effet, malgré les événements publics, les rapports privés s'étaient maintenus avec l'Angleterre; les biens des Français n'y avaient pas été confisqués par mesure générale : Henri d'Estouteville figure encore en 1223 dans le *Peerage* comme « baron by tenure (3). »

Mais en cette même année, le 14 juillet, meurt Philippe-Auguste. Son successeur Louis VIII n'est pas pour rien dit le Lion; il a son échec de 1217 à venger. Les circonstances sont bonnes : Pembroke n'est plus; les Barons s'agitent de nouveau; Henri III a du cœur, de belles velléités ambitieuses, mais sans suite, 17 ans seulement, et se laisse tirailler entre son favori Hubert de Burgh, Justice d'Angleterre, et son régent l'évêque de Winchester. Louis VIII renouvelle la confiscation prononcée contre Jean-sans-Terre, et, passant de suite aux actes, prend La Rochelle, le donjon de la Guyenne, qui se rend presque tout entière.

Cette attaque cause en Angleterre une grande émotion, qui a un double effet en sens inverse à l'égard des Estouteville : le Français Henri est confisqué en 1225 de ses fiefs d'Angleterre; l'Anglais Nicolas, dont on a besoin, est rétabli en 1224 dans les biens confisqués sur son père en 1217, et non encore rendus, sauf l'Honor de Knaresborough et Burgh que le roi donne à Hubert de Burgh; c'est peut-être l'ancien fief dont il porte le nom et c'est évidemment le pot de vin. Une tentative des Anglais en Guyenne est sans résultat; puis la roue de la Fortune tourne, comme elle semble, pendant des siècles, le faire à plaisir, pour égaliser entre

(1) *Peerage* de Dugdale.
(2) La Roque, IV, 2178.
(3) *Peerages*.

France et Angleterre les bonnes et mauvaises chances et éterniser la lutte. Louis VIII meurt le 7 novembre 1226, et la France se trouve à son tour embarrassée dans une minorité.

Louis IX a 12 ans ; le comte de Champagne et autres Grands disputent la régence à Blanche de Castille ; le duc de Bretagne est tout anglais ; des seigneurs gascons appellent Henri III, et une faction d'une soixantaine de gentilshommes normands, à la tête desquels est Foulques Paynel, promettent qu'il sera reçu à bras ouverts et les Français chassés. On fait donc de grands préparatifs en Angleterre ; on amasse de l'argent ; un droit extraordinaire est levé sur les terres nobles. « William de Stutvill of Greffin-Hall paye à ce sujet, en 1229, 46 marks pour 23 fiefs de chevalier ». C'est, on s'en souvient, le fils d'Osmond le Croisé ; son vaste domaine est sur les Marches de Galles, non moins importantes, non moins difficiles à garder que celles d'Ecosse ; car les petits princes Gallois, et surtout le fameux Lewlyn, ont agacé constamment les rois d'Angleterre et prêté aide et refuge aux Barons révoltés.

Nous donnons maintenant aux noms des Estouteville anglais, la forme anglaise, pour nous conformer à la juste et piquante remarque de Macaulay : « C'est de la lâche étourderie de Jean-sans-Terre que commence l'Angleterre. » La rupture avec le continent lui donne une personnalité, une langue, une vie. Auparavant, moins avancée en civilisation, inférieure en produits et en climat à la Normandie et à l'Aquitaine, elle était une annexe ; les seigneurs normands y avaient vécu jusque-là comme en pays conquis, méprisants pour les choses nationales : « Que je sois Anglais » était le juron à la mode. Désormais les voilà Anglais et bien Anglais.

L'effort de Henri III, pour réparer les hontes de son père, n'aboutit à rien en Guyenne, et la conjuration de Normandie paraît si peu sérieuse que le conseil d'Angleterre n'y veut point entendre. Le conseil de France ne l'en trouve pas moins coupable ; et le jeune Roi la vient punir en personne, en 1230, démantelant et confisquant quelques châteaux.

Le sage Sire d'Estouteville, pendant ces troubles, continue tranquillement ses œuvres pies. En 1227, il confirme la donation de son

père aux Lépreux d'Etretat de bois à prendre dans sa forêt des Loges. En 1228, « en la fête de sainte Lucie, en mon château de Vallemont, pour le salut de l'âme de Mathilde, comtesse d'Eu, mon épouse, je donne à l'abbaye de Vallemont la 10[e] partie de mes foires et moulins de Vallemont (c'est-à-dire des droits perçus sur les marchandises apportées au marché et les grains au moulin), à la charge que la moitié sera employée à l'entretien du luminaire, le jour du décès de ladite Mathilde, et l'autre moitié à la pitance des moines ». Et en 1231, il ajoute « 50 sous de rente à prendre sur le moulin Carpi, proche Fécamp, et 10 livres sur le four de Vallemont (1). »

Mahaut avait son obit célébré le 15 décembre.

Henri, sur ses vieux jours, doit avoir contracté un second mariage dont nous aurons à parler. Il meurt peu après cette dernière donation. Son obit est inscrit au Nécrologe le 5 avril. Son tombeau « avec sa représentation » était dans le chœur, à côté de celui de son père, et a de même disparu (2).

De suite, — puisque c'est encore en 1231, vieux style, — Jehan d'Estouteville, aîné et héritier, confirme les donations antérieures à l'abbaye de Valmont et y ajoute « pour le salut de Henri, mon père, et de Mathilde, ma mère, et de mon âme et de Agnès mon épouse, et de Robert mon frère, et de tous mes prédécesseurs.... 15 livres de revenu annuel à prendre, 50 sous sur le Moulin Carpi à Fécamp pour l'annuel de mon père, et 50 sur le Moulin du Pont, dit le Moulin Souverain, pour l'annuel de Robert, mon frère, et 10 livres de revenu annuel sur mes foires de Vallemont... Témoins, Raoul d'Estouteville, miles, G. de Préaux, Pierre, Guillaume et Nicolas de Hotot, milites. »

Cette charte donne les trois fils de Henri : Jehan, désormais Sire d'Estouteville et de Vallemont, Robert déjà mort, et Raoul, inconnu à toutes les Généalogies, qui en 1248 donnera à Valmont 7 sous de Tours de rente annuelle au jour de sa mort, et y aura son obit le 4 août.

Robert, comme son oncle Samson, avait fait une nouvelle maison,

(1) Archives de Valmont.
(2) Arch. de Valmont et Papiers Bornot.

quittant le nom d'Estouteville et gardant les armes brisées d'une quintefeuille de sable sur la première fasce du chef. Il avait pris le nom de Criquebeuf, de sa femme Perrenelle de La Crique, fille de Raoul, seigneur de Criquetot, d'Antigny, etc., héritière par moitié de sa maison en 1227; Criquetot et l'autre moitié passant aux Mauduit, vicomtes de Blosseville. Cette famille, qui a laissé le souvenir de sa richesse territoriale dans les lieux de La Crique, trois Criquetot dont un dans le canton de Valmont et trois Criquebeuf au moins, portait d'azur à 3 aigles d'argent; elle sera encore en 1314 dans le baronage anglais. Un sire de Criquebeuf était de la première Croisade. Un des fiefs de Criquebeuf est sur la mer à 3 lieues de Valmont; la plage si connue d'Yport en est un hameau; l'emplacement du château-fort qui défendait ce point de la côte, est encore indiqué par une motte et d'épaisses murailles près de l'église. Sur la merveilleuse corniche dominant l'embouchure de la Seine entre Honfleur et Trouville, une vieille chapelle romantiquement revêtue de lierre marque un autre fief de nos sires de Criquebeuf. Robert laissait deux fils, Jean et Colibeaux (1).

On vit fort tranquille en France, où l'habile et ferme sainteté du Roi impose déjà à tous le respect. Mais les troubles recommencent en Angleterre, causés par les exactions financières de Henri III, et ses efforts de réaction sous l'influence de l'évêque de Winchester, l'homme du pouvoir royal, qui a renversé Hubert de Burgh, l'homme des Barons. Nicolas de Stutevill, le fils de Gunnora, est compromis dans ces affaires et confisqué. Son grand-oncle Eustache, fils du deuxième mariage de Robert avec Sybile de Valoines, donne 1.000 marks au Roi et est mis en possession des manoirs de Cottingham et Brinklow, enlevés au susdit Nicolas, qui meurt au milieu de tout cela en 1233, laissant pourtant deux filles.

Un autre Stutevill, John, que l'examen attentif des généalogies, fort embrouillées sur ce point, montre petit-fils de Jean fils d'Erneburge (2), sait aussi tirer son épingle du mauvais jeu de son cousin; le Roi lui donne le fief de Kirkby pris aussi à Nicolas. Ils se disent que cela ne sort pas de la famille.

(1) *Généalogies* diverses et *Peerages*.

(2) *Peerages* comparés de Bank, Dugdale et Nicolas. D'après le temps il ne peut être fils.

Ces deux Stutevill sont du parti du Roi. Mais William de Stutevill of Greffin-Hall, qui devient chef de la famille par la mort de ce Nicolas, est au moins suspect; car en cette année 1233, il est contraint de donner en otage son fils Osmond. C'est la première mesure que l'évêque de Winchester fait prendre au Roi vis-à-vis des principaux Barons, avant d'entrer en guerre ouverte; et il est particulièrement intéressant d'avoir prise sur un homme si puissant sur les Marches de Galles, au moment où le comte de Pembroke conspire, réfugié près de Lewlyn. Le roi, qui l'y poursuit, est battu; mais Pembroke est tué, l'évêque renversé et la paix faite avec Lewlyn en 1234. En 1238, nouveaux mouvements de Lewlyn et des Barons; mais William de Stutevill doit rester fidèle, puisqu'au contraire « il est mandé à Oxford, près du Roi, pour aviser ».

Louis, tout saint qu'il est, entend profiter de ces bonnes occasions pour affermir son royaume. Dans une magnifique Cour plénière à Saumur, il donne le Poitou à son frère, signifiant ainsi la rupture des trêves. L'Angleterre a d'ailleurs formé avec l'Aragon, le comte de Toulouse et quelques vassaux, une coalition pour tenter à nouveau d'arrêter l'essor de la royauté française. Les deux Rois semoncent leurs chevaliers : William de Stutevill, déjà vieux, donne 50 marks pour être dipensé. Au contraire Jehan Sire d'Estouteville accourt au rendez-vous donné à Chinon, le 28 avril 1242 (1). Ils sont 4.000 chevaliers, et à leur tête, par sa vaillance et son habileté personnelles, Saint-Louis remporte les deux belles victoires de Taillebourg et de Saintes, et accorde, à grand regret, six ans et demi de trêve à l'Anglais.

L'année suivante, le Roi convoque les Normands, pour leur notifier une mesure bien significative. Il était de principe féodal que, qui avait des fiefs sous deux suzerains, pouvait, en cas de guerre, suivre l'un, l'autre saisissant ses fiefs mais les devant rendre à la paix. Saint-Louis pose le principe royal et national sous la forme évangélique : nul ne peut servir deux maîtres à la fois. Il ordonne aux Barons de choisir; la plupart restent Français et le roi d'Angleterre confisque ce qu'ils tiennent de lui. Nous ne savons ce qui pouvait rester aux Estouteville par delà la mer;

(1) P. Anselme.

mais pour eux comme pour tous, se trouve ainsi définitivement rompu l'état de choses créé par Guillaume le Conquérant. Le dualisme prend fin ; le duel durera encore deux siècles.

En 1240 meurt Nicolas d'Estouteville, fils de Nicolas et d'Hodierne de la Tournelle, inconnu aux généalogies.

Eustache de Stutevill meurt aussi, avant 1242, et sa veuve Nicole se remarie dans la grande maison de Percy. Il laisse deux fils, dont la destinée semble la suite de quelque querelle de famille, qui se pourrait bien lier avec l'accaparement par lui des biens confisqués à son neveu Nicolas : Guillaume, retiré en France, signera en 1243 et 1261 diverses chartes de Valmont; et Robert, « porté dès sa naissance de là la mer » (1), et probablement recueilli et élevé par Eustache, fils du fondateur de l'abbaye, nous semble bien celui pour lequel cet Eustache, cousin germain et peut-être parrain de son père, faisait une fondation particulièrement tendre. Vivant en Normandie, ils sont privés de l'héritage paternel, qui retourne à qui de droit. Joana, fille aînée de Nicolas que nous avons vu plus haut confisqué, paye, en 1242, 100 livres pour se faire adjuger ces biens.

Ces sommes payées au Roi, il ne faut pas les comprendre comme de pures extorsions, mais comme l'exercice du droit qui pèse sur toutes ces terres anglaises, en vertu de leur origine. Le Roi Conquérant les a distribuées à titre précaire et en demeure toujours le maître, les reprenant à la moindre occasion et ne les laissant même à l'héritier que contre finances. Les conquêtes des Barons n'ont pas pu encore consolider leurs propriétés, leur faire perdre ce caractère de bénéfices. D'ailleurs il y avait toujours le droit de relief féodal.

Cette Joana avait déjà hérité en 1236 de sa sœur cadette, Margaret, femme sans enfants d'un homme obscur, William Mastoc, et de son oncle Robert, le frère de Nicolas, mort sans postérité. Elle vient de perdre en 1241 son premier mari, Hugh de Wake, qui descendait d'un Wake établi en Angleterre avant Hastings et envoyé par les ennemis d'Harold pour engager Guillaume à la conquête. Ils portaient d'or à 2 fasces de gueules à 3 tourteaux en chef. Ce n'est pas seulement une maîtresse femme, âpre

(1) *Peerages* et Archives de Valmont.

au gain, habile à réunir dans sa main toutes les terres de la branche aînée de sa maison, mais une figure originale et caractérisée. Elle supprime le nom de son mari, contrairement à l'usage du temps, et, s'appelle « Joana de Stutevill, parce qu'elle était une si grande héritière », dit le Peerage. Et sur son sceau, appendu à une donation de ses terres de Nessell aux chanoines de Watton, comté d'York, elle est pompeusement représentée « à cheval, chevauchant de côté, tenant la bride de la main droite, et de la gauche un écu aux armes de Stutevill. Elle semble donc la première avoir mis à la mode cette façon de monter à cheval, que les historiens attribuent par erreur à la reine Anne, fille de l'Empereur Wenceslas et femme de Richard II » (1). Elle se remarie à un très grand personnage, Hugh Bigod, fameux légiste, fils du comte de Norfolk et de Maud, fille de ce grand Pembroke qui avait sauvé la couronne d'Henri III. Ces Bigod étaient des Normands venus avec Guillaume, tous très considérables ; de gueules au lion passant d'or.

Constamment à court d'argent et inquiet de la fidélité de ses Barons, le Roi les mécontente par des hommages réitérés. En 1245, William de Stutevill, pour l'héritage de son beau-père, paye 23 livres pour 23 fiefs de chevalier, dont les manoirs de Wichband, Coderugge, Huweleston dans le comté de Worcester et Stepilton et Witilège sur les marches de Galles. Sa femme, veuve de Robert Mortimer, du comté de Hereford, est de la puissante maison de Ferrières, « premiers barons fossiers de Normandie » à cause de leurs mines et forges; et en Angleterre comtes de Derby ; d'argent à 6 fers à cheval de gueules. Mais elle s'appelle Margaret de Say, à cause de sa mère, héritière de cette maison considérable et comptant un des Barons de la grande Charte, issue d'un gentilhomme de Coutances; beau-frère par les Grentemaisnil d'Emma d'Estouteville, et loti à la conquête du comté d'Essex : de gueules à 2 fasces vairées d'argent et d'azur. Il l'avait « épousée en 1231 sans permission » ; la femme qui pouvait être héritière, ne devait pas imposer au suzerain un vassal qu'il n'avait pas accepté ; et « cette transgression avait été rachetée par 20 shillings et 2 palefrois ». Il en avait 3 fils : Robert, Osmond et Anselme.

(1) Dugdale.

John répond, en 1246, pour 15 fiefs de chevalier dont Kirkby, Hekinton, Bardon et Bradney dans le Derbyshire. Celui-ci est établi dans le centre de l'Angleterre.

A travers les alternatives diverses de la lutte permanente entre le Roi et les Barons, William de Stutevill paraît d'une fidélité parfaite, puisqu'il a la garde de la frontière contre les Gallois. En 1257 il a l'ordre de se jeter dans Hereford ; en 58, de se trouver auprès du Roi à Chester « bien fourni en armes et chevaux ». Et de là il le suit à Oxford, à ce fameux Parlement, où les Barons arrachent au Roi une ordonnance confirmant la Grande-Charte, et surtout nommant 24 Grands, commis pour la conserver et faire appliquer, 12 choisis par le Roi, 12 élus par les Barons. De ces derniers, sont plusieurs parents proches des Estouteville, et Bigod, le mari de Joana, alors Chief-Justice.

John est, lui, parmi les rebelles, puisqu'il est dépossédé de tous ses biens, dont son fils Robert fait hommage au Roi. Une de ses seigneuries, Diham, au comté d'Essex, avait été auparavant, toujours en 1258, donnée par John à Robert à charge de retour à lui et à ses autres enfants (1). C'était probablement quelque arrangement de famille, pour sauver un gîte, avant que la griffe royale s'abattît sur le tout, qu'on n'espérait pas ravoir par l'opportune fidélité du fils. Celui-ci s'empresse d'acquitter sa dette envers le Roi, et « cette même année 1258, il marche, avec chevaux, armes et tout son pouvoir, à la rescousse du roi d'Ecosse mineur, gendre d'Henri III, que ses sujets tiennent en charte privée. »

En ce temps, il se passe un grand acte diplomatique : Henri III vient à Paris rendre hommage pour la Guyenne, renonçant solennellement, pour lui et les siens à tout le reste de l'héritage des Plantagenet. Saint Louis voyait le frère du roi d'Angleterre près d'être Empereur et ne voulait pas se trouver pris entre deux ennemis ; il pensait, par l'abandon de la Guyenne, faire, avec son voisin si préoccupé chez lui, un marché satisfaisant sa conscience, sa politique et son désir de paix. Et son calcul était juste, du moins pour l'instant ; puisque la France s'épanouit alors

(1) Certaines copies portent Raoul et cela est attribué aux Estouteville de France. Mais les circonstances s'y opposent.

dans cette période incomparable, matériellement et moralement, qu'il faut saluer bien bas, parce qu'on ne la reverra plus.

Le Sire d'Estouteville doit se trouver mêlé, par ses grandes alliances, à un mouvement plus large et plus haut que sa région et sa province ; mais il ne nous en apparaît rien ; et nous trouvons seulement son nom et celui de sa femme Agnès, au bas de chartes de la fameuse abbaye de Marmoutiers en Touraine, en 1249 et 1251. Il fait des dons à l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Rouen, et est témoin d'une donation de sa cousine, la comtesse d'Eu, à l'abbaye de Foucarmont.

Cette Agnès, que le P. Anselme laisse avec ce vague prénom, est, selon toutes les généalogies, de la maison de Ponthieu ; mais elles se trompent en la disant fille du Comte Jean I. D'après les temps, Agnès ne pouvait être sœur d'Hélène ou Hermine femme du grand-oncle de Jean, mais bien sa nièce, fille, par conséquent, cadette et inconnue aux généalogies de Guillaume II, comte de Ponthieu, très grand et sage Seigneur, que nous avons vu épouser en 1195 Alix de France, sœur de Philippe-Auguste. Leur fils étant mort à Bouvines, leur fille aînée avait porté le Comté à Simon de Dammartin, comte d'Aumale. La fille de celui-ci, héritière d'Aumale et Ponthieu, avait été recherchée par Henri III d'Angleterre, pour se faire un pied en France. Saint Louis, s'y opposant, l'avait donnée à son cousin germain, le roi de Castille ; mais la ténacité anglaise était arrivée à ses fins en mariant en 1254, Edouard fils de Henri III, à Éléonore de Castille, comtesse de Ponthieu. Voilà donc ce qu'est cette Dame d'Estouteville, tante de la reine de Castille, tante à la mode de Bretagne de Saint Louis et de la future reine d'Angleterre.

Elle resta veuve avant mai 1259. L'obit de Jean était célébré en l'Abbaye, le 29 juillet. « Contre le mur de l'Église, dans la chapelle de la Magdeleine, au côté droit du chœur est le tombeau de Jean d'Estouteville, nommé dans le pays le Géant d'Estouteville ». Gaignières écrivait cela en 1692, quand il visitait Valmont et faisait dessiner tout ce qu'il y avait d'intéressant ; mais ce tombeau n'existe plus. Ce dessin (1) à la

(1) *Bibliothèque Nationale*. Estampes. Pl. 8, 45. Ce dessin est reproduit à la fin du présent volume.

plume, lavé en grisaille, nous montre Jean étendu sur une table de pierre élevée d'un pied, porté sur un lion et un chien accroupis, sans trace d'inscription. Il a les mains jointes, les pieds posés sur un chien, la face entièrement rasée, les cheveux longs et roulés sur les oreilles, coupés en frange sur le front avec un bonnet dans un cercle orné de pierreries, le tortil de baron, tel qu'on le représente aujourd'hui. Une cotte de mailles, terminée par des poulaines très pointues, le revêt entièrement, s'allonge en large manches sur les mains et retombe, aux épaules, par-dessus le surcot d'étoffe sans armoiries.

Nous avons dit que son casque, passé à la dignité de pièce à conviction de la Légende, était une des curiosités de Valmont au seizième siècle. Il est dommage qu'il ne soit resté mémoire d'aucun haut-fait convenable pour un Géant.

Jean laissait 9 enfants : Robert, Guillaume, Estout dit par erreur Estienne, Jean et Léonore, connus par les généalogies imprimées, Raoul et Agnès, seulement nommés par les chartes, Alix, indiquée par un document, et un deuxième Robert confondu avec son frère aîné, à qui on attribue son surnom de Passemer, et dont une charte de Valmont établit bien l'individualité, en les nommant tous deux. Ce n'était point chose rare, jusqu'au siècle dernier, de donner le même nom à deux frères, en les distinguant par l'aîné, le jeune, ou un surnom.

Le nouveau chef de la maison d'Estouteville, Robert, quatrième du nom, porte, dans les chartes de l'Abbaye, le beau surnom de « Robert le Large », non seulement pour les donations nombreuses qui suivent, mais sans doute à cause d'une magnificence, d'une générosité, d'une charité restées légendaires. Il avait donné, en 1256, à l'Abbaye, un tènement à Angerville ; ce qui indique que du vivant du père, les fils, même l'aîné futur héritier, recevaient en apanage certaines terres en toute propriété, puisqu'ils les pouvaient aliéner. En mai 1259, il confirme les donations de ses prédécesseurs, en présence de son frère Guillaume ; et à cette pièce pend encore un grand et beau sceau représentant le Sire d'Estouteville dans toute la gloire et l'appareil féodal et chevaleresque, armé de toutes pièces, casque en tête, la housse de son cheval et son écu burelés

et lionnés; le contre-sceau porte aussi les armes (1). Il augmentait en même temps les bienfaits de ses pères, en portant à 15 l. t. la rente sur les foires et marchés de Valmont. Il s'engageait aussi, pour lui et ses hoirs, à « contreindre et faire venir au moulin du Wé (pour gué) appartenant à l'Abbaye, les hommes et banniers dudit moulin; et au cas où ils changeraient de résidence, à les actionner en justice pour leur faire payer ce qu'ils doivent pour cette banalité. » Exemple à noter, entre mille, de ces droits de justice, dont la Féodalité avait hérité du Fisc romain. Il ne faut pas, d'après le mot, voir là le droit de juger, mais une expression gardant le souvenir du Judex, officier romain, qui rendait bien la justice en certains cas, mais était surtout appliqué à extirper des vaincus tout ce qui pouvait faire profit au vainqueur. Le Seigneur jouissait de ces droits comme détenteur d'une parcelle du droit de l'ancien fisc, et non comme Seigneur féodal. La possession de ces durs et oppressifs droits du vainqueur était même en contradiction avec l'idée de consentement mutuel et de protection, qui était la base du système féodal. La punition de ces profits a été, en somme, l'impopularité de la Féodalité.

En ce temps-là, nous avons des renseignements curieux sur l'état de l'Abbaye, par le *Liber Visitationum* d'Eudes Rigaud, ce type accompli d'Archevêque. En 20 ans d'épiscopat, il visite 16 fois Valmont, examinant tout, le moral comme le matériel, l'état des comptes, la cuisine, l'infirmerie, l'entretien des métairies, la conduite des valets de ferme, donnant sur tout des avis et des décisions, ordonnant les époques où l'on fera saigner les moines, et relachant la règle pour les malades et les vieux; louant la piété et le bon gouvernement du troisième abbé Pierre, moins satisfait à tous égards de l'abbé Vincent, dont il casse d'abord l'élection comme irrégulière, sur l'abdication de Pierre, et qu'il nomme ensuite lui-même et bénit en juillet 1262, réprimant les ingérances de l'abbé de Hambye qui abuse des visites paternelles. La construction de Nicolas ne devait pas être fameuse, puisqu'en 1262 le chœur commençait à tomber en ruines, et l'archevêque y prescrit des réparations pour 400 livres. L'Abbaye a alors 1.000 livres de revenu et 22 à 26 moines; ce qui est bien

(1) Demay, *Sceaux de Normandie.* Arch. de la Seine-Inférieure.

insuffisant pour les prieurés qu'ils ont à desservir et les chapelains à fournir aux Estouteville, tant en France qu'en Angleterre; ils n'y peuvent envoyer qu'un moine, d'où des abus et relâchements que déplore le prélat.

En l'an 1260, apparaît dans les vieux registres du Parlement de Paris appelés les Olim « la Dame d'Estouteville, sœur jadis de Geofroy Vicomte de Châteaudun » ; et toutes les généalogies l'ont prise pour une deuxième femme de Jean; ce que les chartes de Valmont repoussent absolument, en montrant Agnès survivant au contraire de longues années à son mari. Comme la Dame d'Estouteville ne saurait être que la femme ou la veuve du chef de la maison, celle-ci est forcément la deuxième femme de Henri, la belle-mère de Jean. Geoffroy V, Vicomte de Chateaudun, frère d'Isabeau Dame d'Estouteville, avait été un grand personnage, très utile et très fidèle pendant les troubles de la minorité de Saint Louis; il l'avait suivi en Égypte (1248-54), et y était mort. Sa fille, mariée à Robert de Dreux, avait laissé une fille héritière, « à laquelle Isabeau Dame d'Estouteville demandait lui être rendue la portion, appartenant à son droit héréditaire, de la vicomté de Châteaudun ; à quoi Robert disait n'être pas tenu de répondre, sa fille, à raison de laquelle il tenait la vicomté, n'étant pas en âge, et surtout parce que la dite Dame, quand elle fut mariée, eût en mariage une certaine somme d'argent, et d'ailleurs ledit Robert et ses prédécesseurs ont tenu ledit vicomté en paix, sans qu'elle réclamât. » Cette longue prescription, ces prédécesseurs, l'âge du Vicomte marié en 1219, tout cela nous reporte bien vers 1230, où Isabeau avait dû épouser Henri d'Estouteville. Elle répondait elle-même à Robert de Dreux que « quand son père mourut, elle demeura dans la garde de son frère, le Vicomte Geoffroy, et après lui-même la maria en pays éloigné, et comme il voulut, et donna à son mari ce qu'il lui plut; mais elle ne renonça jamais ». La considération du Vicomte de Châteaudun auprès du Roi, puis celle de Robert de Dreux, l'influence de Jean d'Estouteville allié par sa femme aux Châteaudun avaient probablement étouffé jusque-là ce procès. Le Parlement prononce que « la Dame d'Estouteville tient une partie de la Vicomté et ajourne à la majorité de l'héritière (1). » Et nous n'en

(1) Documents inédits. Olim, 1260.

savons pas davantage. Cette maison de Châteaudun sortait, comme les Ponthieu, des comtes de Bellesme; ses armes étaient un écu avec un chef dont on ignore les émaux. Simples officiers des comtes de Blois, à l'origine, ces Vicomtes avaient su, par leur dévouement à la royauté, s'élever avec elle, et le frère d'Isabeau s'était fait reconnaître vassal direct de la couronne (1).

En Angleterre, les Barons, croissant en audace et en prétentions avec le succès, font une association pour maintenir le Statut d'Oxford et traitent avec le roi de France. Leur chef est le comte de Leicester, fils du grand Simon de Montfort. Henri III ne se voulant pas soumettre, la guerre ouverte recommence ; l'arbitrage de Saint Louis, accepté, n'est pas écouté ; et le Roi et son fils Édouard sont pris à la bataille de Lewes en 1264. Il y a des Stutevill dans les deux camps : pour le Roi, Robert devenu par la mort de son père William en 1259, chef de la Maison en Angleterre, et l'autre Robert, fils de John ; tandis que ledit John est toujours avec les Barons. Échappés de la défaite de Lewes, Mortimer, l'un des principaux Barons de la Grande Charte, et Robert de Stutevill, (son demi-frère semble-t-il, tous deux, fils de Margaret de Say), relèvent l'étendard royal dans les montagnes de Galles. Leicester les bat, et Stutevill pris abandonne pour sa rançon son manoir de Witheresfield. Mais l'ambition de Leicester mécontente tout le monde ; et le très brillant Prince Édouard, délivré par Mortimer, remporte le 4 août 1265 la décisive victoire d'Evesham. Leicester y est tué, son parti écrasé, John pris. Le roi, naturellement vindicatif, se montre particulièrement dur dans son triomphe. John de Stutevill est encore dépossédé ; mais encore aussi la fidélité de son fils sauve le patrimoine de la famille, que le Roi redonne à Robert. Witheresfield est aussi, naturellement restitué à l'autre Robert. Le fils de Joana, Baldwin Wake, qui, héritier de la grande puissance des Stutevill dans le Nord, y tenait le parti des Barons, vaincu aussi, se réfugie dans l'île d'Ely, d'où il continue à désoler les provinces voisines.

Vainqueur définitif en apparence, Henri III n'en cédait pas moins dans le fond ; car cette longue période de troubles aboutissait en 1268 à

(1) P. Anselme et abbé Bordas, *Histoire de Châteaudun*.

une nouvelle confirmation de la Grande-Charte, à l'établissement solide et régulier des droits des Lords, à une première reconnaissance de ceux des Communes. Les Estouteville ont leur part dans cette œuvre, immense en vérité, quand on songe qu'elle est l'embryon du régime politique qui gouverne aujourd'hui le monde.

Ici disparaissent ce John, qui d'une femme inconnue ne laisse que ce fils Robert, et l'autre Robert, de Greffinhall, le chef de la famille. Ce dernier avait épousé cette Jeanne Talbot, cause de confusion avec l'autre Jeanne l'héritière de Cleuville. Cette seconde Jeanne est fille et héritière de William Talbot of Gainsborough, fils selon les Peerages, petit-fils d'après le temps, de Geffrey Talbot, jadis personnage important dans le parti de l'Empresse Mathilde, qui lui avait donné ce manoir de Gainsborough au comté de Lincoln. Les Talbot, étant très puissants sur les frontières de Galles, c'était un agrandissement local pour ce Stutevill, agrandissement vain d'ailleurs, puisqu'un John né, semble-t-il, de ce mariage, disparaît et cette branche s'éteint.

En 1270, le 25 août, Saint Louis meurt à Tunis; et parmi tant de chevaliers, victimes de la maladie plus que des Sarrazins, les circonstances désignent Robert, frère cadet du Sire d'Estouteville. Son surnom de Passemer montre en lui un habitué des voyages d'outre-mer, un de ces chrétiens fervents et aventureux, qui, en dehors des croisades, allaient constamment, à leurs grands risques, porter aux Lieux-Saints et leurs prières et le secours de quelques bons coups d'épée. « Obit pour Messire Robert d'Estouteville, dit le nécrologe de Valmont, le 21 novembre, jour de la réception de son cœur et de ses cheveux apportez en l'abbaye; » et ce cœur, touchante relique, trouvé naguère sous le dallage, repose maintenant sur l'autel, dans sa boîte d'argent. Le Sire d'Estouteville, héritier de son frère, donne en 1274 à l'Abbaye « les acquisitions que Robert Passemer, mon frère, avait faites, aux Loges, dans le fief desdits moines » ; il leur avait déjà donné en 1264 « la dixme des blés croissant dans les essarts (défrichés) de ma forêt des Loges ».

Passemer avait aussi la seigneurie de Theuville, près Valmont, jadis aux Theuville. Luc de Theuville avait donné la moitié de l'Église en 1190

aux chanoines de Rouen; l'abbaye de Valmont ayant l'autre moitié, a d'abord le patronage alternatif, puis une fois sur trois; et le seigneur du lieu finira par tout usurper. Des Estouteville, ce fief passera à ces Maillot, nommés dans les chartes de l'Abbaye, dont il a gardé le nom.

« En 1265, le monastère des Dominicaines de Lizieux est fondé par N. d'Estouteville (1) »; initiale vague, aucun Nicolas ne vivant; ce doit être Robert-le-Large. L'ordre dominicain est alors dans tout son éclat.

Un document rédigé entre 1269 et 1292, nous indique que le chef de la maison d'Estouteville est toujours possesseur de la seigneurerie d'Estouteville-en-Vexin; le Coutumier de la Vicomté de l'Eau (2), qui est en réalité un état des droits d'entrée dans Rouen aussi bien par terre, porte cette mention : « Ceux d'Estouteville doyvent par an pour le fieu d'Estouteville IX garbes dé blé, XX garbes d'orge, XX garbes d'avoyne, à chascune des portes et les doit l'en prendre à la granche de Mons. Jehan d'Estouteville Chevalier. » Cela ne peut guère se rapporter qu'à Estouteville-en-Vexin, dont on venait embarquer les grains de redevance à Rouen, où Jean, comme dépôt, avait dû bâtir une grange qu'on continuait à appeler de son nom. Les grains des seigneuries des Estouteville au Pays de Caux allaient à Caudebec.

Aussitôt Roi, Philippe-le-Hardi veut donner une leçon aux grands vassaux, que ne retient plus la vénération pour son père. En 1171 et 1172, il va châtier le comte de Foix; et « vinrent en l'ost Guillaume du Hestray et Robert Affagart chevaliers, pour Robert d'Estouteville chevalier, qui doit service des deux chevaliers et demi par quarante jours (3) ». Il s'était rendu à l'appel du roi à Tours, à Pasques, et avait présenté ces deux suppléants, ses vassaux.

En juin 1272, sa mère Agnès « au temps de mon veuvage, dit-elle, donne 5 lt. de rente à l'Abbaye, dont il sera employé pour la pitancerie, le jour de mon décès 3 lt., et 20 s. pour le luminaire et 20 pour l'infirmerie... et ce du consentement de Domini Roberti, Domini Willelmi et Do-

(1) Masseville, *Hist. de Norm.*, III, III.
(2) Ch. de Baurepaire, *Vicomté de l'Eau*, 359.
(3) La Roque, *Traité de la Noblesse*. Arrière-bans

mini Estoldi, et Magistri Johannis de Estoutevilla Canonici Rothomagensis, filiorum meorum. » Inhumée à Valmont, elle avait son Obit le 19 juillet.

La pitance était la part de chaque moine au repas en dehors du pain et du vin. Cette largesse du mort envers ceux qui viennent de prier pour lui, ce remerciement de ne pas l'oublier, a quelque chose de naïf dans le mélange du matériel et du surnaturel, qui doit être un reste des repas funéraires des payens.

Ce consentement des trois cadets montre le droit d'aînesse moins absolu qu'on ne croirait. Ces qualités de dominus et de magister, distinguant la situation sociale des gens, sont l'indice extérieur des transformations déjà signalées. Devant l'envahissement de la Bourgeoisie, l'orgueil des Communes affranchies, la Noblesse obéit au sentiment naturel et très humain de se rattraper par des mots, de ce qu'elle perd tous les jours de réel. Autrefois les conditions de la vie distinguaient suffisamment ; maintenant il faut se hausser sur des qualifications. Les gens des Communes se mettent à porter les armes avec l'encouragement du Roi ; il faut, par l'institution de l'Ordre de chevalerie, réagir contre le déclin de la milice féodale, la défendre des intrus par le prestige d'un corps fermé, élégant, magnifique. Le titre de *miles*, soldat, le vrai, le seul soldat, remet les autres à leur plan de gardes nationaux. Pour le porter, il faut avoir reçu la Chevalerie dans ces réunions somptueuses, d'où se trouve écarté tout ce qui n'a pas naissance, richesse et vigueur suffisantes. La Féodalité n'est plus la forme de la société ; elle devient une aristocratie.

De ces quatre frères, nommés dans l'acte de 1272, deux disparaissent, le chevalier Guillaume, qui avait son obit le 20 juin, et le chanoine Jean, archidiacre de Notre-Dame de Rouen, mort, selon les divers documents, le 4 ou le 21 décembre 1275. Sa dalle tumulaire en pierre de liais, placée dans l'Eglise de l'abbaye et Valmont entre le sanctuaire et les stalles du chœur, le représentait gravé au trait, avec cette inscription en lettres gothiques, qui n'a pu être lue entièrement : « Isto sub lapide doctor jacet inclytus J. de Estutevilla, patriæ requies, Rothomagensis canonicus, vir pacis, juris amicus... plebis lux.., migravit ab orbe molesto. » « Doc-

teur illustre, repos de la patrie, homme de paix, ami du droit, lumière du peuple », voilà qui donne, pour un temps peu phraseur, une grande idée de cette vie inconnue (1).

Leur sœur Léonore était mariée à Guillaume Martel de Bacqueville, seigneur de Longueil, de la branche aînée de cette maison, l'une des plus puissantes et illustres de Normandie. Ils descendaient d'un Baldric le Teutonique « vir magnae nobilitatis » dit Ord. Vital, venu d'Allemagne vers 950 au service du duc Richard Ier, et dont le fils aîné épousa une nièce de la duchesse Gonnor (2). Ils sont, par diverses branches, établis autour de Valmont, au Bec-au-Cauchois, à Angerville que leur porte probablement en partie Léonore, et qui prend leur nom, à Biville où leurs armes : trois marteaux de gueules en champ d'or, sèment encore, en figure de clous, la porte d'une très vieille chapelle.

Alix d'Estouteville, nommée dans le testament de son mari Lancelot d'Orgemont mort très âgé en 1285, ne peut être que de cette génération et non de la suivante, comme on l'a supposé. Lancelot, Premier Président du Parlement de Languedoc, est de cette famille si puissante dans la robe, et grand-oncle du futur chancelier : d'azur à trois épis d'orge d'or (3).

Cette charte de 1272 rectifie, avec un seul nom, le point de départ d'une série d'erreurs : Le troisième fils de Jean et d'Agnès s'appelle Estoldus, Estout (ce même souci d'aristocratie faisant revivre, avec le nom de l'ancêtre, les souvenirs flatteurs d'antique origine et de conquête.) Le P. Anselme et autres, sur quelque copie erronée, le nomment Estienne ; et trouvant ailleurs un Estout, en font un deuxième personnage, non plus frère, mais fils de Robert IV. L'évidence de cette erreur apparaît en deux dates : Si Estout est fils de Robert IV, il est frère cadet de Robert V ; or nous verrons Robert V mineur en 1311, et Estout marié depuis longtemps en 1302. Il n'y a donc pas d'Estienne fils de Jean ni d'Estout fils de Robert IV, mais Estout 3e fils de Jean et chef de la branche de Torcy.

(1) M. de Beaurepaire, Abbaye de Valmont. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, XI, 434, et autres listes des sépultures.

(2) La Roque, II, 1396.

(3) La Faille, *Annales de Toulouse*. Généalogies Orgemont.

Toute sa postérité remonte donc d'un degré, et ainsi bien des dates, inconciliables selon les autres généalogies, s'accommodent d'elles-mêmes.

Un acte de 1273 nous fait connaître l'état de la branche d'Estouteville-Grousset : Ils sont cinq frères : Robert, seigneur de Grousset, Colard, seigneur du Boschin, la terre patrimoniale de sa mère, dit en nom de guerre Crochet, Mathieu, seigneur de Saint-Aubin et Cotecable, Samson de Grousset, chevalier, et Guillaume. L'aîné est marié à Perrette de Briançon, famille chevaleresque portant : gironné d'argent et d'azur de six pièces (1).

Le chef de l'autre branche cadette, Jean seigneur de Criquebeuf et de Havelles est, en l'an 1275, bailli de la placeforte de Verneuil, une des frontières de Normandie. Il a d'une inconnue deux enfants, Perrette, femme de Richard seigneur de Verquetot, et Pierre seigneur de Chamelles et mari d'Alix, fille de Raoul seigneur du Gal : d'azur à 3 trèfles d'argent. Le frère de Jean, Colibeaux de Criquebeuf, est marié à Marie de Hotot.

En l'année 1276 meurt cette Joana, héritière de la branche aînée des Stutevill, laissant à son fils du premier lit, Baldwin baron de Wake and Estoteville, un héritage dont de futurs mariages nous diront la grandeur.

Robert sire d'Estouteville, fait en mai 1274 « pour l'âme de mon épouse Jeanne défunte, une donation pour la pitance des moines, de 40 sous le jour de l'obit, et pour le luminaire de la dite Jeanne 20 sous, et aux pauvres le même jour 20 sous, et s'il y a du reste, je veux qu'il soit à l'Abbaye ». « 22 et 23 septembre obit pour Dame Jehanne d'Estouteville et pour Jehanne d'Estouteville, fille de la dite Jehanne. » Cette sèche mention du nécrologe nous laisse dans le vague sur la famille de cette première femme, inconnue aux généalogies imprimées, et sur laquelle nous reviendrons.

En 1285, Robert IV est remarié dans une des premières races de Normandie, à Alix Bertrand de Bricquebec. Anslech, Prince danois, parent et compagnon de Rollon, tuteur du Duc Richard II, avait eu deux petits-fils : du cadet étaient descendus les Comtes de Montfort-sur-Risle ; l'aîné, Guillaume, surnommé Bertrannus, avait transmis à sa postérité,

(1) P. Anselme. Manuscrits Bigot. Bibliothèque de Rouen.

avec ce nom devenu héréditaire, une partie du lot de 912 : Briquebec, première baronnie du Cotentin et le port important de Bricqueville. Après Hastings,

Robert Bertrand qui était tort
Mais à cheval était moult fort.

avait été un des premiers seigneurs d'Angleterre. Au commencement du treizième siècle, son arrière-petit-fils avait épousé Alix de Tancarville, héritière en partie de cette illustre maison de Chambellans de Normandie ; elle apportait la baronnie de Manehouville et la vicomté de Roncheville. Leur fils aîné, Robert VI, Bertrand baron de Bricquebec, avait eu d'Alix de Néelle, notre Alix Dame d'Estouteville et 2 fils beaucoup plus jeunes, Robert VII le futur Maréchal et Guillaume le futur Évêque.

Cependant, en 1282, le massacre des Vêpres Siciliennes, vient donner un coup au prestige de la France, que le Roi de Naples, Charles d'Anjou, faisait si puissante en Italie. Il demande du secours à son neveu Philippe-le-Hardy, et « le Sire d'Estouteville est parmi les chevaliers réunis à Melun » pour répondre à cet appel. Va-t-il en Italie, ou en Aragon où l'on fait une diversion ? Charles d'Anjou étant chef du parti Guelfe, le Roi d'Aragon, son rival au trône de Naples, est forcément l'ennemi de l'Église. Le Pape l'a excommunié, fait prêcher la croisade contre lui, et donne son royaume au second fils de France.

Le chevalier au vert lion
Conquist le royaume d'Aragon,

dit un roman de chevalerie, brodant sur les prouesses de Bertrand, qui porte un lion de sinople armé, lampassé et couronné d'argent en champ d'or (1). Mais en réalité Philippe-le-Hardy, entré en Espagne avec une superbe armée en 1285, revient mourir de maladie à Perpignan ; pendant que le Roi d'Angleterre tient à Bordeaux, au milieu de ses chevaliers, dont Nicolas de Stutevill, une cour pompeuse, où il réunit les ennemis de France, son gendre le Roi d'Aragon, les Rois de Castille et Sicile.

Philippe le Bel est contraint d'accepter une trêve pour l'Aragon

(1) *Le Féron* dans La Roque. P. Anselme, VI, 688.

en 1287; c'est donc pour aller en Sicile que le Sire d'Estouteville est convoqué par le maréchal d'Harcourt en 1288. Mais là aussi la paix se fait; on avait plus près de plus sérieux soucis.

Édouard I, Roi d'Angleterre depuis 1272, grand et habile Prince, avait tout disposé pour pouvoir secouer la vassalité de la France, et reprendre une politique ambitieuse. Maître chez lui, les Gallois domptés, il s'assurait de l'Écosse. L'ancienne Maison royale de ce pays s'étant éteinte en 1283, de nombreux prétendants s'agitaient, dont les Vescy, les Say, les Baillol, tous parents des Stutevill. Au milieu de cette compétition « John de Stutevill, se tenant en Écosse, obtient du roi protection jusqu'à la Saint-Michel 1291. » Il est bien vraisemblable qu'il a quelque mission diplomatique auprès de ses alliés et sur les frontières d'Écosse, où son nom a été si puissant. Le candidat anglais, Baillol, est en effet proclamé Roi d'Écosse en 1292. Ce John de Stutevill est frère de Robert, Nicolas, William, et, semble-t-il, Stout, tous fils de Robert seigneur de Kirkby et d'Eléanor Genoure Dame de Bywell et Mitford en Northumberland, veuve d'Alexander Baillol.

C'était ce Robert qui, fidèle à Henri III, tandis que son père était du parti des Barons, en avait eu les biens, après la bataille d'Evesham. Depuis lors, qu'était-il arrivé qui l'éloignait d'Angleterre et le rattachait au sol natal? Tous les deux ans, de 1282 à 1292, il obtient des lettres du Roi, pour être autorisé à « aller delà la mer », 3 fois pour un an; en 89 il est dit « se tenant en Normandie », et en 92 il est appelé « Robert de Stutevill de Normandie ». Malgré ces autorisations, qui indiquent sous quel sévère régime Édouard a remis ces Barons naguère si arrogants, son manoir d'Ekynton est mis, en 1285, dans la main du Roi.

En 1292, « la Paix de Saint Louis » achève son demi-siècle; les colères sont prêtes; une querelle de matelots anglais et normands est l'étincelle. Philippe-le-Bel cite comme vassal le Roi d'Angleterre, qui cite le Roi d'Écosse; ni l'un ni l'autre ne répondent. Le Roi de France envoie une armée saisir la Guyenne, et reprend avec l'Écosse l'alliance traditionnelle. Robert de Stuteville brise aussi ses liens féodaux. Convoqué en 1294 en armes à Portsmouth, pour aller défendre la Guyenne, il

n'obéit pas, et est dépouillé de toutes ses terres d'Angleterre « comme étant étranger et sujet du Roi de France. »

La fortune se balance : Baillol est pris et l'Écosse conquise ; mais les Barons et les Gallois s'agitent ; les Français ont des succès en Guyenne et en Flandre ; et Édouard est trop heureux de faire, en 1298, un traité qui lui rend la Guyenne en vassalité. Ceux de ce pays, qui se sont compromis pour lui, se réfugient en Angleterre. Les terres de Robert de Stutevill sont données au captal de Buch et au Sire de Châtillon, le 18 août 1299, « jusqu'à ce que leurs terres, prises par le Roi de France, leur soient rendues, à condition que, si le revenu dépasse la valeur indiquée pour leur entretien, le surplus sera rendu au Roi ». Une de ces terres pourtant, le manoir d'Ekynton, « est donnée à Eléanor pour son entretien et de ses enfants. » Son attitude est en effet toute autre que celle de son mari. Elle est à la Cour d'Angleterre, une des « nurses », des gouvernantes du Prince de Galles. Ses fils aînés sont aussi fidèles et importants : L'un, Robert est nommé, le 16 juillet 1299, avec Arthur de Bretagne, neveu du Roi, et 18 seigneurs de premier ordre, partisans ou vassaux de l'Anglais en France, dans « une promesse de sûreté et d'indemnité, que leur donne Edouard pour s'être livrés, sur ses instances, comme otages, au Roi de France, selon les conventions de la trêve. » L'autre, « Nicolas, servant en Galles, et ailleurs, et étant sous la protection du Roi, des délits on été commis contre lui, et ordre est donné de poursuivre (1) en août 1299. »

En traitant, les deux Rois s'étaient abandonnés leurs alliés : Philippe l'Écossais, Édouard le Flamand. La guerre continue donc en Flandre, dont les Communes, soulevées contre leur Comte, s'étaient mises sous la protection du Suzerain, le Roi de France. En 1300, le Comte est fait prisonnier et la Flandre déclarée française : riche proie, mais difficile à garder. Ces gros Bourgeois, fiers de leurs privilèges, et vite agacés des hauteurs de la Chevalerie française, lui infligent, à Courtrai, la première de ces stupides défaites de vantardise. Le Roi mande de suite sa noblesse, et sur le roole du 8 août 1302 figurent le Sire d'Estouteville, et son frère

(1) Tous les renseignements ci-dessus viennent du *Calendar of rolls patents*, documents publiés par le gouvernement anglais.

Estout sire de Torcy. Mais il est trop tard pour entrer en campagne; ils sont de nouveau « sommés de se trouver auprès du Roi à Saint-Germain-en-Laye, 15 jours après Pasques 1303, pour marcher contre les Flamands ». Estouteville y vient « avec 10 hommes d'armes (1) »; ce qui est le contingent moyen des Barons normands. Avec les Communes on réunit 80.000 hommes, dont 10.000 chevaux; mais on perd du temps; les ennemis manœuvrent habilement; les pluies viennent; et ce n'est qu'à la campagne suivante, pour laquelle est de nouveau convoqué Estouteville, que Philippe-le-Bel gagne, par sa vaillance et son habileté personnelles, le 18 août 1304, la célèbre bataille de Mons-en-Puelle, où périssent 25.000 Flamands. Un traité donne à la France toute la Flandre en deçà de la Lys, c'est-à-dire Lille, Douai, etc.

Comme Baron de l'Échiquier et comme seigneur féodal, le Sire d'Estouteville a, en maugréant, à subir « la grande ordonnance de 1302 pour la Réformation du royaume. » Ce qui pointait sous Philippe-Auguste s'était développé; la paix de Saint Louis avait donné à la Bourgeoisie, avec la richesse, des forces pour aller de l'avant; et Philippe-le-Bel s'entendait en perfection à la servir pour s'en servir. Ses Prévôts, ses Baillis sont chargés d'attirer les peuples aux justices royales, de retirer tout ce qui se peut aux justices seigneuriales, de multiplier les appels; l'Échiquier est régularisé et fixé à Rouen. En somme, la Normandie passait sous le niveau qu'on imposait au reste du royaume. Le mécontentement y était grand de ces mesures si menaçantes pour les privilèges du Duché, et s'ajoutait à tant de causes d'opposition : querelles avec le Pape, affaire de Templiers, fiscalité d'Enguerrand de Marigny. Mais le pouvoir central était déjà bien fort, l'Aristocratie ne savait pas s'unir, et en Normandie, comme ailleurs, elle n'avait qu'à se battre et à s'occuper de ses affaires personnelles.

Le Sire d'Estouteville avait, par deux fois, en 1270 et 80, renouvelé la confirmation de toutes les donations, en se faisant payer cette reconnaissance par l'obligation, pour les moines de Valmont, « de lever tous les samedis la bonde de son vivier jusqu'à la 3e heure du dimanche. » C'est

(1) P. Anselme. La Roque, *Traité de la Noblesse*, etc.

le génie même de l'organisation féodale, que tous ces services institués à titre perpétuel; conséquence de la suppression du service esclave, et de la rareté de l'argent pour payer le service mercenaire. En mai 1305, il donne encore » une pièce de bois et bruyères à Cuverville, non loin des Loges, qu'il tenait de l'Abbaye; et 20 conyns de annuel rente à perpétuité au terme de Saint-Michel, à prendre dans ma forêt des Loges, et si cette rente n'était payée, 60 sous d'annuel rente sur ma ville des Loges. » Cet acte est le premier en français du Chartrier de Valmont; encore une marque du progrès des choses : la langue vulgaire envahit les arcanes des scribes.

Estouteville fait aussi un arrangement en 1286 et 98 avec l'abbaye de Fécamp. Elle possédait, de la générosité des Ducs, 10 paroisses dont la plupart étaient des défrichés de l'ancienne forêt des Loges. Cela formait sa baronnie de Saint-Léonard, dont le chef-mois était un château-fort, sis au bois des Hogues. De la donation, acquisition, usurpation du domaine ducal par les Estouteville, était né un conflit de droits et de prétentions, souligné par la tradition de 200 ans de guerre entre les châteaux des Hogues et des Loges. Robert-le-Large y mettait fin en cédant ce qu'il possédait dans les 10 paroisses de Fécamp pour 700 livres, une rente d'un millier de harengs, et reconnaissait tenir de l'abbaye son manoir de Bonfey et le fief de Peupliantot, hameau de Fécamp (1).

Ces harengs, s'ajoutant à d'autres que les Estouteville avaient dû recueillir parmi d'autres redevances, devenues sans emploi lorsque la cour avait cessé d'habiter Fécamp, constituaient cette « rente de 5.000 harengs-sors dus le jour des Cendres par l'abbaye de Fécamp » dont il est bien souvent question dans les comptes de Valmont, pour laquelle on plaida plusieurs fois contre l'abbaye, et qui fut payée néanmoins jusqu'à la Révolution. Cette redevance devait être une retenue pour l'usage de la Maison du Duc, sur les droits de pêcherie de tout temps si importants en ce lieu, concédés à l'origine de l'abbaye.

« Le 25 février estoit célébré pour Robert d'Estouteville dict le Large,

(1) *Mémoires sur Fécamp.* Bibliothèque Nationale latine 14194, f° 281. Fallue, *Histoire de Fécamp*, 214.

ung obit, 2 vigiles et grand messe à diacre et sous-diacre ». Il était mort avant 1311. N'ayant aucune mention de son tombeau à Valmont, on serait tenté de croire qu'il fut enterré avec sa femme, dans une abbaye dont elle lui avait apporté le patronage, qui demeurera à sa race : Beaumont-en-Auge, belle et riche maison bénédictine sise entre Argentan et Falaise, fondée vers 1060 par Robert Bertrand (1). Alix avait tenu à y être inhumé près de ses pères.

Elle avait aussi apporté en dot les seigneuries de Baigneville et Angerville en partie, près de Valmont, et la Châtellenie de La Remuée qu'elle tenait probablement de sa mère, la Comtesse de Boulogne l'ayant donnée à Simon de Néelle avant 1250. C'était, du côté de Rames, un agrandissement important; l'église de l'Oiselière, aujourd'hui réunie à la Remuée, appartenait à l'abbaye de Valmont, sans doute de sa donation.

Robert IV avait une grande lignée : un fils et deux filles semblent indiqués par les dates et les circonstances comme de la 1re femme Jeanne ; cinq fils, encore mineurs en 1311, Robert V, Colart I, Louis, Raoul, Henri, et deux filles, aînées de ces garçons, sont de la seconde femme Alix.

Sur les premiers, voici les renseignements : « J'ai, dit M. Bigot, un petit adveu de ma terre de Sommesnil de 1302 de Robert d'Estouteville, le fils, chevalier, sg. de Cleville, pour preuve que ce Robert était fils d'un autre Robert et, je croys, de Jeanne. » L'affirmation et la supposition de M. Bigot restent entières, les aveux de ce temps n'existant plus à Valmont; et quand on voit ce Robert seigr. de Cleville, on est tenté de croire, comme plusieurs généalogies manuscrites le disent, que cette Jeanne était encore une Talebot, héritière de ces Talebot, de cette Mathilde que nous avons vue dame de Cleuville, après que les Estouteville avaient récupéré la principale part de cette terre. Robert, comme héritier de sa mère, se pouvait, en 1302, du vivant de son père, trouver seig. de Cleuville en partie et suzerain de Sommesnil. D'autre part, Robert V, mineur en 1311, est assurément fils d'Alix et frère de Jeanne, déjà mariée en 1288; Robert, chevalier en 1302, ne peut donc pas être mari d'Alix et père de Robert V, puisqu'il ne peut l'être de Jeanne. Ce Robert du premier lit

(1) *Galia Christiana*, XI, 850.

a dû mourir entre 1302 et 1311, avant son père ; et c'est le fils du second lit, un enfant, qui en 1311 est Robert V[e] du nom, Sire d'Estouteville, Vallemont, Cleuville, etc. (1)

Comme chef de famille, il a, avec l'assistance de son Conseil, de sa mère et de l'aîné de ses cadets, héritier présomptif, à régler les droits de ses frères et sœurs. La coutume de Normandie, très soucieuse de conserver la richesse territoriale des familles nobles, mais aussi très juste, accordait à l'aîné le principal fief par préciput et des terres jusqu'à concurrence des deux tiers ; les cadets se partageaient le r este à leur convenance par ordre de primogéniture. La fortune mobilière se divisait également entre tous ; les dettes immobilières au prorata et les dettes mobilières également. Quant aux sœurs elles n'étaient point héritières, mais créancières de la succession ; l'aîné n'avait qu'à exécuter ce qui avait été promis par son père pour celles déjà mariées ; à donner un mariage convenable aux aûtres demeurées en sa garde, lorsqu'elles atteignaient vingt ans (2).

En conséquence, les frères cadets de Robert V sont apanagés, Colard de la seigneurie d'Auzebosc, Louis de celle de Freuleville et Raoul de Rames. Henri, destiné à l'Église, reçoit « une provision à vie. »

Le fief d'Auzebosc près Yvetot, originairement Osulphi-boscus, déjà contracté en 1269 en Ozeboscus, le bois d'Ausouf, vieux nom normand que nous allons voir relevé par un Estouteville, « était membre dépendant du franc-fief Tallebot » et en avait les privilèges. C'est sans doute pour cela que le premier puîné le prenait. Il y avait eu une première maison de ce nom représentée à Hastings, et Jordane d'Auzebosc avait signé une charte de Valmont avant 1183.

« L'an 1311, par devant le Bailly de Caux, fut présent Robert d'Estouteville, escuyer, soubs-aage, messire Jehan Durescu, chevalier, conducteur et directeur d'icelui, messire Jehan Mauvoisin, chevalier, plège de la conduicte, Roger de Bréauté et autres chevaliers, amys prochains dudict soubs-aage, Colart d'Estouteville, escuyer, et madame Alix Ber-

(1) Mss. Bigot. Bib. de Rouen. Généalogies mss..., notamment, Bib. Nat. mss., fr 20229 et 20232. Sur cette génération et les suivantes nous ne sommes pas d'accord avec les généalogies imprimées.

(2) *Coutumes de Normandies, Flaust.*, I, 134.

tram sa mère, lesquels soubs leurs sermens, tesmoignèrent que, pour le proffit dudict soubs-aage, 400 l. de rente promis, entre autres dons, au mariage de madame Jehanne d'Estouteville sa sœur avec noble homme, monseigneur Guillaume, Chastelain de Bauvais, chevalier, seroient assis sur les patronages et fiefs d'Auberville et Vinnemerville dépendant de la chastellenie de Valmont (1). »

Ce Guillaume est seigneur des trois villes de Saint-Denys en la forêt de Lyons, et porte d'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'or. Sa famille possède en fief héréditaire la châtellenie de Beauvais, c'est-à-dire le commandement militaire de cette ville, dont les Évêques sont seigneurs et Comtes. Ils sont importants, puisque la fille de Jehanne épousera un Prince du sang, Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Roger. Les Beauvais donneront Vinnemerville en 1364 à l'abbaye de l'Ile-Dieu.

La seconde fille du deuxième lit, Mahaut, était mariée à Pierre de Bailleul, de cette maison de Haute-Normandie et Picardie, dont la branche passée en Angleterre à la conquête règne alors en Écosse : De gueules au fer de moulin d'argent l'écu semé de croisettes de même au pied long. Mahaut vivra bien vieille, puisque le monastère des Cordeliers de Rouen sera achevé de ses dons en 1364 (2).

Les deux filles du deuxième lit sont Agnès, femme de Robert, Seig. de Saones, de même race et mêmes armes que les Briançon nommés ci-dessus. La veuve d'un Saone avait épousé naguère un Courtenay, Comte d'Edesse en Palestine. Ce nom, inscrit « de Sana » dans les chartes de l'abbaye de Valmont, est, dans sa forme française, Saone, Saonne ou Saenne, un exemple curieux de la lourde prononciation normande, qui dédouble les voyelles, passée dans l'orthographe.

Et Alix, épouse de Philippe de Mornay, frère ou neveu du chancelier de France d'alors, de cette race féconde en hommes distingués, dont nous avons dit les étranges similitudes avec les Estouteville.

On se hâte de marier le jeune Sire d'Estouteville pour assurer la

(1) La Roque-Harcourt, IV, 1220, *verso*.
(2) Masseville, *Hist. de Norm.*, IV, 133.

succession. En cette année 1311, disent les généalogies (1), à 16 ans environ, il fait un mariage de voisinage et d'amitié avec Marguerite, fille de Nicolas, Sire de Hotot, qui avait été naguères sous la tutelle de Robert IV d'Estouteville, et d'Isabelle de Ferrières. Ces trois races, depuis toujours, marchaient de compagnie, à Hastings, à Tinchebray, aux Croisades. Les Hotot avaient fait des donations à l'abbaye de Valmont, été témoins de celles des Estouteville; ils avaient signé ensemble l'acte de réunion à la France. L'un des rédacteurs du Domesdaybook était un Hotot. Leurs armes : d'azur semé de molettes d'or au lion armé et lampassé d'argent.

Cependant le chef des Stutevill anglais, Robert, venait aussi de mourir en 1305, en Normandie, où, après l'amnistie, il avait été autorisé à revenir avec son fils Stout. Sa veuve, Éléanor, à la requête de la reine Marguerite, sœur de Phillippe le Bel, est déchargée, le 2 juin 1307, par le Roi d'Angleterre, de 40 l. sur 120 exigées par l'Echiquier pour les dettes de son mari.

Un mois après, Édouard II devient Roi, et le fils de sa « nurse, » John de Stutevill, apparaît en faveur : il signe les premières chartes du Roi, qui, ce qui est significatif, lui donne la seigneurie de Kirkeby, au préjudice de son aîné. Si les Barons normands n'ont pas le rôle politique, la propriété de leurs terres, en compensation, est consolidée.

Mais les affaires d'Angleterre se gâtent rapidement. Le Roi, un pauvre sire, a un favori odieux et indigne; les Barons s'insurgent, et le favori Gaveston est mis à mort en 1312. John de Stutevill est évidemment avec les Barons, puisqu'il est confisqué; et d'autres de son nom, ses neveux probablement, apparaissent dans ces troubles, Henri de Stutevill se plaignant de roberies et violences, Philippe, accusé de la détrousse d'un navire flamand. Cependant Philippe le Bel vient à l'aide d'Édouard son gendre, lui impose le pardon et aux Barons la soumission. John de Stutevill est rétabli dans ses biens et rentre même en faveur puisqu' « il vient de là la mer en 1313 »; c'est-à-dire qu'il accompagne Édouard II et la reine Isabeau. C'est grande fête à Paris, toute la noblesse y est conviée : le Roi donne la Chevalerie à ses trois fils et à beaucoup de gentilshommes, parmi

(1) Sur ces alliances, les diverses Généalogies imp. et mss. La Roque-Harcourt, etc.

lesquels Samson d'Estouteville-Grousset, qui reçoit du Roi, en présent de parainage chevaleresque, « 100 sols de gages et un cheval. » Les deux Rois, après avoir proclamé officiellement l'oubli des anciennes querelles, se croisent avec leurs chevaliers; mais personne ne part : on a moins de foi et d'ardeur batailleuse, déjà trop bien-être et des intérêts trop compliqués en Europe.

Ce Samson est le fils de Robert de Grousset et de Perrette de Briançon, et voici l'état de sa génération : Son aîné Guillaume, sg. de Grousset, est marié à Agnès de Pons-Saint-Maurice en Perigord, de même race que les grands Sires de Pons en Saintonge : d'argent à la fasce bandée d'or et de gueules de 6 pièces. Leur sœur Julienne a épousé Pierre Blosset, sg. de Saint-Pierre-en-Caux, branche cadette des Sires d'Esneval, Vidames de Normandie, dont on a cru pouvoir remonter l'origine jusqu'au septième siècle; ils portent les mêmes armes : pallé d'or et d'azur de 6 pièces au chef de gueules chargé d'une face vivrée d'argent.

John de Stutevill, sg. de Kirkeby, meurt en cette année 1313, âgé de 29 ans, laissant une veuve Laura, et un fils Robert, dont la garde est donnée à son cousin Thomas, baron de Wake and Estoteville. Vers ces mêmes temps, sont aussi nommés, dans les rôles, plusieurs Stutevill : William fils d'Éléanor, et Simon, son neveu probablement, autorisés à faire des donations aux abbayes de Coverham et Newbury, sur des terres qu'ils tiennent du Roi; Nicolas, fils d'Eléanor, Thomas et Henry, des neveux encore, « autorisés à aller de là la mer pour un an. » Quel intérêt peut ainsi les ramener constamment tous en Normandie; où gîtent-ils ? Stout est mort en laissant des enfants non nommés. Tous ces Stutevill ne sont plus Barons. Un règlement d'Édouard II a restreint ce titre, auparavant commun à tous les gentilshommes tenant du Roi, à ceux qu'il appelle au Parlement; sélection aristocratique confisquant le gouvernement au profit des plus grands seigneurs et des plus soumis.

Ici apparaît une nouvelle branche anglaise, la descendance inconnue depuis des siècles de Patrick, l'un des fils cadets de Robert II et de la Saxonne Erneburge. « En 1313, un cadet ayant reçu de son pèrele lorship de Skipwith dans l'East-Riding du Yorkshire, en prend le nom, quit-

tant entièrement celui de Stutevill, et sa descendance s'appellera désormais Skipwith (1). »

Estout d'Estouteville, seigneur d'Estoutemont et de Torcy, oncle de Robert V, qui avait été nommé dans les registres de la Chambre des Comptes en 1302 et 3, à propos du patronage de la cure de Rochemont, l'est encore pour la dernière fois, en 1316, dans ceux de l'archevêché de Rouen. Son sceau pend à un acte avec les armes pleines, dit une généalogie ; La Roque prétend pourtant qu'il brisait son lion d'une corolle ou collier d'or ; et cela paraît bien être la brisure régulière de sa branche, leur marque de cadets. « Il semble à aulcuns, dira en effet Pevrel dans ses avis à son maître à la fin du quinzième siècle, que Mgr d'Estouteville devrait dire ou faire dire à Mgr de Torcy, qu'il refeist mectre son collier à son lyon, ainsi que faisaient Mgr son père et ses prédécesseurs, qu'il a faict oster à luy et à ses frères, qui ne se doit point faire ». C'est donc par une erreur de peintre que le collier est mis à l'aîné de la maison dans un tableau généalogique du Cabinet des titres (2).

Estout avait épousé Alix de Meullent qui vivra encore 1327. Elle descendait de ces grands Comtes si puissants au douzième siècle, portait leurs armes : de sable au lion d'argent la queue fourchée, et était fille d'Amaury de Meullent, sg. de La Queue, personnage important, conseiller de Blanche de Castille, connu par des chartes dès 1236, et de Marguerite de Neufbourg morte en 1277. Ces deux dates suffiraient à prouver qu'Estout ne peut être cadet de Robert V, mineur en 1311. Il laisse quatre fils, jeunes encore : Robert, Jean, Estout et Ausouf ; Jeanne femme de Robert sg. de Grosmesnil, que l'on croit de la maison des Mallet : de gueules à 3 fermaux d'or, et une Charlotte très problématique par l'inconnu même de l'illustre alliance qu'on lui prête avec Guy de Flandre, comte de Namur, que l'on sait marié à une fille du duc de Lorraine ; Charlotte serait une 2e femme, puisqu'on la dit morte en 1336, comme Guy (3).

(1) *Burke's Peerage*. Et renseignement de famille qui précise la date.

(2) P. Anselme, La Roque, Harcourt. Diverses généalogies. Tableau enluminé du seizième siècle, au dossier bleu Estouteville. Mémoire Pevrel, arch. Valmont.

(3) Mariage inconnu au P. Anselme, donné par La Chesnaye des Bois et autres, inconnu aux *Généalogies* de Flandre.

Cependant, au moment même où le jeune Sire d'Estouteville prenait sa séance à l'Echiquier, la fameuse « Charte aux Normands » semblait promettre à la province une vie politique. Philippe-le-Bel avait compris l'importance de la Normandie, surtout vis-à-vis d'une guerre inévitable avec l'Angleterre, et la nécessité de la ménager ; et son fils complétait cet acte qui reconnaissait les privilèges provinciaux et, sans arrêter la marche de la centralisation royale, assurait à la Normandie son administration et sa juridiction vigilantes et attentives.

Robert V a donc atteint sa majorité en 1316, puisqu'il agit seul dans un acte où il fait signifier au Chapitre de Rouen, par son Prévôt et son Sergent, son opposition au sujet du patronage de l'Église de Benneville (aujourd'hui Baigneville, paroisse réunie au Bec de Mortagne).

Puis, en don de joyeux avènement, il donne à l'abbaye de Valmont un fief à Gomerville, dont elle a déjà l'Église, dans les dépendances de Rames. Cet acte, en français, est le premier où apparaissent les qualités de « Chevalier, Syre et Baron d'Estouteville et de Vallemont, Baron de Cleuville, Seigneur des Loges, Rames, etc. » Les frères cadets portent de même les noms de leurs seigneuries. C'est encore un détail bon à noter, comme marquant l'état des conditions et des esprits. On y devine le besoin pour la Noblesse de réagir par des signes extérieurs contre la Bourgeoisie, qui s'élève de plus en plus à ses côtés. Il y a souvent cette ironie apparente dans les choses. La pompe des formules féodales s'épanouit, quand le réel décroît ; de même que les tours ne seront couronnées de superbes machicoulis que lorsqu'elles ne serviront plus à la défense.

Estouteville avait reçu la Chevalerie (on n'en prenait point alors le titre sans cela) aux fêtes du sacre de Philippe-le-Long, en janvier 1317 ; et il étrenne ses éperons d'or dans une démonstration pour tenir en paix les Flamands : convoqué par le Roi à la Saint-Jean en 1317, puis à l'octave de la Chandeleur 1318, il se rend à Paris « en grand équipage, assisté de dix gentilshommes (1). » C'est ce qui constitue la Bannière, qu'on ne peut lever, avec l'autorisation du suzerain, que si l'on a dix vassaux gentilshommes, qu'on est capable d'entretenir à sa table et de soudoyer, avec les

(1) La Roque, *Anciens Rôles*, 105.

archers et arbalestriers nécessaires pour compléter la Compagnie.

Cette même année, le Sire d'Estouteville est dénommé parmi les « témoins des pactions de mariage » de son oncle, le maréchal de Bricquebec, avec Marie de Sully, fille du Grand Bouteiller de France, un des principaux personnages du moment, et de Jeanne de Vendôme.

Il reçoit en 1321 les comptes de Robert Mignon (1), qui administrait ses terres depuis la mort de son père. Le 22 juillet 1322, « sur information et d'après le conseil de ses amis prochains », il reconnaît les droits contestés à l'abbaye de Valmont, et donnés par ses pères dans la paroisse d'Ancourteville-sur-Héricourt, en une charte où append encore son sceau le représentant l'écu au bras, la housse de son cheval armoriée (2). En 1325, il renouvelle, en présence de son frère Raoul, la confirmation des dons de leurs pères.

La Dame d'Estouteville devenait alors une très grande héritière; son frère unique, le Sire de Hotot, mourait sans enfants de Luce de Harcourt.

Les Hotot n'avaient plus les trois seigneuries de Hotot-l'Auvray, Hotot le-Vatois, Hotot-Saint-Sulpice, dans le pays de Caux, « possédées par eux dès le temps des premiers ducs », disent les Archives de Valmont, et perdues dans quelque aventure; ni le grand fief de Cany, près de Valmont, à eux donné par le Duc vers l'an 1000, et dont ils avaient aumôné un moulin à l'abbaye de Valmont en 1189; ni Veulettes cédé à Fécamp en 1265. Mais voici ce qui, par cet héritage, entrait dans le domaine d'Estouteville :

Près Cleuville, Beuzeville-la-Guérard, quelques petits fiefs, et Héricourt, vaste seigneurie s'étendant sur 17 paroisses, et lieu insigne pour la dévotion normande, S. Mellon, premier apôtre de la Neustrie, s'y étant retiré, ayant baptisé beaucoup de payens dans les eaux claires de la Durdent et y étant mort en 311. Les deux paroisses de Saint-Denis et Saint-Riquier d'Héricourt, autrefois Herecourt et Harecourt, paraissaient tirer leur nom de la maison d'Harcourt, qui, au treizième siècle, possédait

(1) *Recueil des Hist. de Fr.*, XXI, 522.

(2) Archives Seine-Inférieure.

encore la seconde léguée peut-être aux Estouteville, par cette Luce de Harcourt, pour laquelle on priait à Valmont ; tandis que l'autre était aux Rocafort, dont les Hotot avaient aussi hérité sans doute, puisque le fief de Roquefort, canton de Fauville, dont ils avaient donné le patronage à la Madeleine de Rouen en 1299, passait également aux Estouteville.

Ce qui agrandissait surtout leur importance régionale, c'était Fauville, seigneurie restreinte à cette seule paroisse, mais gros centre religieux et commercial, si bien situé sur des routes entretenues de tout temps, dont l'une, la voie de Lillebonne à Boulogne, s'appelle encore le chemin des Romains, si fréquenté comme marché, pèlerinage et doyenné, que « on y entre comme à Fauville » est un dicton cauchois. Terricus de Fovilla, cadet probablement d'une première maison seigneuriale, avait fait une donation à Valmont en 1183. Les Hotot en étaient déjà seigneurs, y avaient un château-fort, mais ne possédaient pas ou plus la principale richesse du lieu, le marché, sous Jean sans Terre qui, le confisquant sur le Sire de Gournay, l'avait donné aux Martel, que nous verrons là-dessus en querelle avec les Estouteville. Très aumôniers, les Hotot avaient donné l'Église et les dîmes de Fauville à la Madeleine de Rouen, et fondé à Fauville une léproserie dont les Estouteville deviennent patrons.

Un autre bloc de l'héritage, le principal, constituait un nouveau centre de puissance territoriale aux Estouteville, au bout du pays de Caux, près Dieppe, où ils avaient déjà Torcy. Là était la résidence, la seigneurie de Hotot-sur-Mer, châtellenie et plein-fief de haubert, étendant sa juridiction sur 96 paroisses, puissant château-fort bâti sous Charlemagne, selon la tradition, avec de beaux privilèges : droits de pêcherie, droit de varech qui s'étendait à « tout ce que l'eau boute à terre », poisson, épaves, et même aux Anglais naufragés, trop grosse proie d'ailleurs, pour que le Roi ne la réclamât pas ; d'où maint procès à l'Echiquier entre les officiers royaux et seigneuriaux. « Les officiers de Mgr, dit Pevrel, n'ont jamais voulu souffrir que les gens de M. l'Admyral aient faict monstre ni guet, et quand l'ont tenté, le capitaine de Hotot s'y est opposé et est demeuré possesseure de faire faire les dits monstres et guet par les hommes des seigneuries de Mgr. » Hotot a aussi droit de haute-justice sur les embou-

chures de la Scie et une partie de la ville de Dieppe ; et là encore mine à procès d'une part avec l'Amirauté, de l'autre avec les archevêques de Rouen, qui ayant acquis ces droits des Hotot en 1270, se trouvaient hauts justiciers de toute la ville. De ce côté, plusieurs autres seigneuries, Pourville, Appeville, Sainte-Marguerite et Varengeville, dont l'église, si pittoresquement située sur la falaise, avait été donnée en 1035, à l'abbaye de Conches par les Hotot. Le fief d'Espinay semble avoir été aussi apporté par Marguerite de Hotot, ainsi que Lamerville situé dans les terres, près de Bacqueville.

De l'autre côté de Dieppe, la baronnie de Berneval-le-Grand sur la mer et ses dépendances, Saint-Martin-en-Campagne, Ancourt, Tourville, etc. L'origine en était bien illustre : Donnée à l'abbaye de Saint-Denis par son fondateur, le roi Dagobert, vers 636, confirmée par Pepin-le-Bref, envahie par un Normand, « la terre de Brenneval avait été rendue à Saint-Denis par Rollon, le 7e jour après son baptême, étant demeuré jusque-là dans ses vêtements baptismaux, honorant Dieu et l'Eglise par des présents, » puis échangée par les moines. Les Hotot n'en avaient qu'une partie ; le reste viendra plus tard aux Estouteville. De la munificence de Rollon ce fief gardait de grands privilèges : droit de pêcherie, exemptions des droits de péage, quayage, passage, pontage, qui faisaient aux pêcheurs de Berneval une situation très enviée.

Enfin, dans un autre coin du Pays de Caux, au Nord de Montivilliers, sur la mer encore, la seigneurie de Saint-Jouyn et ses dépendances, dont Bruneval (autrefois Berneval ce qui indique son origine), se rapprochaient d'anciens fiefs des Estouteville, Saint-Clair, Cuverville, etc. (1).

Il est intéressant de remarquer comment cette accumulation de richesse et de terres dans les mêmes mains répondait à la marche générale des choses ; le même mouvement de réaction contre l'émiettement féodal, qui soulevait le pouvoir royal, se faisant sentir dans les fortunes particulières.

(1) Bibliothèque de Rouen, Y, 215 ; Abbaye de Fécamp, p. 19. Cochet, Guilmeth. D. Duplessis, Tougard. — Farin, V, 255 ; Guillaume de Jumièges, L. II, ch. 18, pour Berneval. Archives de Valmont. — Archives Seine-Inférieure, I, 211.

En ce temps-là, on se trouvait en situation avantageuse pour régler bien des vieilles querelles avec l'Angleterre. Édouard II ne s'étant donc pas présenté au sacre du nouveau Roi de France, Charles-le-Bel, pour rendre hommage, la noblesse est convoquée, afin de mettre la main sur la Guyenne. « Colard d'Estouteville, Seigneur d'Aussebosc, chevalier-bachelier, comparaît avec un autre bachelier et quatre écuyers pour servir le Roi, à Chartres, le 10 mai 1325 (1). » Colard, moins riche et moins grand seigneur que son frère, ne peut pas lever bannière et n'est que bachelier, bas-chevalier. On prend en même temps des mesures défensives : le Sire d'Estouteville est inscrit sur le rôle dressé en juillet 1326 de « ceux qui ont la garde des ports depuis Calais jusqu'au Mont Saint-Michel (2) ». Et sous ses ordres, son cousin Richard de Criquebeuf garde le petit port de sa seigneurie de famille, avec un écuyer et un sergent. Inconnu aux généalogies, ce Richard ne peut être que fils de Pierre et d'Alix du Gal. Ses frères aînés sont : Colard, seigneur de Criquebeuf, et Simon, seigneur de Chamelles.

Mais ces précautions sont, pour l'instant, inutiles ; car la fortune est encore du côté de la France. Les troubles avaient recommencé en Angleterre contre un nouveau favori, Spenser ; l'Écosse, sous Robert Bruce, était victorieuse ; la Reine-Mère se laissait entraîner du côté des Barons par le galant et beau Mortimer, parent des Stutevill. Ceux-ci, même les veuves, sont encore mêlés à ces troubles. Laura, veuve de John, à qui le Roi venait d'assigner en 1324, du consentement de Thomas Wake, le manoir de Kirkeby, pour son douaire, en est dépouillée, l'année suivante, « parce qu'elle est née sous la puissance du Roi de France, et ledit manoir est remis aux gardiens des terres des étrangers sujets du Roi de France ». C'était une mesure en réponse à la confiscation de la Guyenne.

Un autre John de Stutevill, chevalier, of Rolleston, Comté d'York, fils de Robert, fils d'Éléanor, est indiqué comme lié au parti royal par ce fait, qu'en 1315, il avait inféodé ses manoirs de Mitford, Mulston et

(1) Archives des Comptes, Harc., 1013.
(2) *Historiens de France*, XXII, 773.

Felton au Comte de Pembroke, un des chefs de ce parti, et son manoir de Diham en Essex à Hervé de Stauton, clerc du Roi.

En 1327, le malheureux Édouard II, après une défaite, est pris, enfermé à Kenilworth, odieusement traité et ignoblement assassiné. Son fils est proclamé, et un pardon général accordé. Laura rentre dans son douaire, et sans doute cherchant un refuge dans son pays, elle est autorisée à s'en aller « pour quatre ans delà la mer. » Mais à la tyrannie de Spenser succédait celle, tout aussi choquante, de Mortimer. Le Comte de Kent, cadet d'Édouard II et Régent de la minorité d'Édouard III, bon, aimé, mais, lui aussi, de faible cervelle, bourrelé de remords d'avoir aidé au malheur de son frère, se laisse persuader qu'il est encore vivant, et, avec le comte de Lancastre, prend la tête du parti des mécontents. La Reine et les favoris font juridiquement assassiner le Comte de Kent en mars 1329. Un des Stutevill, ce seigneur de Rolleston, trouve la mort dans ces troubles, et sa veuve Agnès en accuse et poursuit Hugh Lorimer.

Les Stutevill avaient dû naturellement suivre la fortune politique de ces deux Princes, leurs alliés : En effet, Blanche, fille du Comte de Lancastre, Henri Plantagenet, était mariée à Thomas Wake and Stotevile, dont la sœur Margaret l'était à ce malheureux Comte de Kent, Edmond Plantagenet. Cette double alliance en dit beaucoup sur l'importance et la richesse que ces Wake tenaient de leur ayeule Joana, l'héritière de la branche aînée de Stutevill. De tout cela sera héritière une toute petite fille, que laisse le Comte de Kent, et qui fera grand bruit.

Des événements, plus pacifiques en apparence, mais non moins gros de conséquences, se passaient alors en France. La branche ainée des Capétiens s'éteignait en Charles-le-Bel ; et la couronne tombait en discussion. Édouard III d'Angleterre y prétendait au droit de sa mère, sœur du feu Roi, mais surtout à raison des grandes ambitions, belles ardeurs et hautes capacités que révélaient ses seize ans. La race, la Loi Salique, formule vague mais magnifique et toute-puissante, et avant tout le droit national et la ferme volonté de la France de ne pas appartenir à l'étranger, y appelaient le plus proche des Princes du sang, Philippe Comte de Valois. Il est proclamé par les seigneurs du royaume et sacré le 27 mai 1328.

A ce déboire s'ajoute une humiliation : Sommé de venir rendre hommage pour la Guyenne et le Ponthieu, Édouard, sous la pression de sa mère, avec beaucoup de répugnance avant et de rancœur après, se rend à Amiens en juin 1329, et y est reçu au milieu d'une magnificence calculée pour l'éblouir. Raoul d'Estouteville, chevalier, seigneur de Rames, alors faisant son service auprès du Roi, put avoir cette satisfaction de voir le Roi d'Angleterre à genoux, tête nue, sans épée, jurant fidélité, la main dans celles du Roi de France.

Cependant le Sire d'Estouteville, nommé encore dans les titres de la Couronne et de l'Echiquier de 1325, 29 et 30, mais frappé par la mort de sa femme, atteint par la maladie, prenait, quoique âgé seulement de 37 ans, les funèbres dispositions que voici :

« Le Samedy avant la Purification N. D. 1332. (2 février 1333 nouveau style), Je, Robert d'Estouteville, Sire de Vallemont, donne pour le salut de mon âme et de Marguerite jadis Dame de Hotot, et de nos antécesseurs, à l'abbaye de Vallemont, 55 l. 16 st. d'annuel rente... à prendre 54 l. sur la granche de Thieuville à cause de mes dixmes... et 36 s. sur une pièce de terre, où sit le manoir qui fut Robert Passemer, et sera ladite rente ainsi distribuée : l'abbé aura 29 l. pour une aumosne, tous les jours, en ladicte abbaye, à 13 pauvres des plus pauvres et mendians, et là où on verra que aumosne pourra mieux estre employée, à la conscience de l'abbé, et aura à perpétuité chacun pauvre et chacun jour un pain d'aumosne, tel comme il est accoustumé en ladicte abbaye, et du potage suffisamment pour passer une heure bien à point, sans défaute, et le temps du caresme un hareng... Et devra ledit abbé sur ces 29 lt. faire faire 4 torches de cire de chacune 5 livres, renouvelées chaque an, et seront mises aux 4 cornes des tombes de ladite Dame et de moy, après mon décès, et ardront du commencement de la grand-messe jusque à la fin, aux jours qui s'ensuivent : Pasques fleuries, la Résurrection, Penthecoste, la Feste de l'Eucharistie, la Toussaint et à 5 festes de Vierge, l'Assomption, la Trinité, la Conception, la Purification et l'Annonciation. Et fera ou fera faire ledit abbé l'Obit de ladite Dame de Hotot tant pour luminaire comme pour pitanche, lequel obit se monte à

6 l. Le pitanchier de l'abbaye lèvera le surplus des 55 l. 16 s. soit 26 lt. 16 s. pour faire dire une messe perpétuelle chaque jour toujours mais, en la chapelle de l'infirmerie de l'abbaye, pour le salut desdites âmes ; plus pour l'Obit de Madame Luce de Harcourt 100 s. Plus donnera au couvent 40 sols pour faire mémoire sur nos tombes, les jours que les torches ardront, et vendra le couvent à l'encontre de celui, qui aura la messe chantée, pour dire, sur lesdites tombes, le psaume *de Profundis*, avec les oraisons à ce ordonnées et nécessaires, pour le salut de nos âmes et de tous nos amis. Derechef le pitanchier fera mon anniversaire, et prendra pour cela sur ladite somme 116 s., et aura de son droit 36 s. de rente sur le manoir qui fut Passemer, à ceste fin que, tant comme je vivray, une messe sera célébrée du Saint-Esprit pour moy chacun an, et pitanche faite au couvent après mon décès aux usages et en la manière accoustumée pour les Fondeurs de ladite abbaye... (1). »

Peu après cet acte, Robert V va rejoindre sa femme sous la dalle en marbre noir, placée jadis devant le maître autel et maintenant au milieu de la chapelle de la Vierge. Ils y sont représentés au trait (les plaques de cuivre des figures et des mains ayant été dérobées) sous de riches arcades gothiques, lui revêtu de mailles des pieds à la tête, avec le pot de fer, deux petits écus armoyés aux épaules, son épée et son bouclier armoyé sur le ventre, elle en grand manteau fourré de vair, encapuchonnée et avec une mentonnière, des écus à ses armes aux côtés de la tête, avec cette inscription : « Cy-gist noble Dame, Madame Marguerite de Hotot, jadis fame de noble homme Monseigneur Robert d'Estouteville, qui trespassa l'an de grâce mil CCC et XXX le jor de la feste à Mors. Priez pour l'âme de li. Cy-gist noble homme Monseigneur Robert... » Il avait fait faire l'épitaphe; on a négligé de la finir en ce qui le regardait (2).

Évidemment la maladie l'avait contraint d'abandonner le soin de ses affaires, puisqu'en cette même année 1332. « Henri d'Estouteville, cha-

(1) Archives de Valmont.

(2) Gaignières (Estampes, Pe. 8, 46.), qui donne le dessin, y a mis des dates fantaisistes : lui + 1321, elle 1360. Ce dessin est reproduit à la fin de ce volume.

noine de Lizieux, est procureur et garde de la terre de son cher Seigneur et frère, Monseigneur Robert d'Estouteville Sire de Valemont. » A ce titre ledit chanoine, reprend le procès de 1316 pour le patronage de Baigneville, contre le chapitre de Rouen. Aurait-il quelque rancune, évincé peut-être de cette noble compagnie et réduit à ce mince canonicat de Lizieux? Il est représenté par un gentilhomme vassal intéressé en l'affaire, Jean de Bulletot, dont le fief est dans Baigneville, qui se présente aux Assises de Montivilliers, en décembre 1333, devant le Bailly de Caux « comme attourné (le mot est resté en anglais, attorney) dudit chanoine ayant cause de Monseigneur Robert d'Estouteville. » Ledit Bulletot poursuit ensuite la cause, le 11 juin 1334, « comme attourné de noble homme et sage monseigneur Robert d'Estouteville chevalier », et le 12 février 1335 « de Colard d'Estouteville soubs-aage. » Le résumé du greffier vient fort à propos expliquer ces changements de personnes, et rétablir indiscutablement les degrés généalogiques : « L'affaire pendante, ledit chanoine Henri, estant procureur de son frère, ledit mons Robert ala de vie à mort, et ensement et bien briefvement mons Robert d'Estouteville chevalier, fils et successeur du premier mons Robert ala de vie à mort, et ensuite vint et eschey par succession à Colart d'Estouteville soubs-aage l'eschéance des héritages, qui avoient esté aux diz père et fils... et pour raison de soubs-aage dudit Colart, luy et ses diz héritages furent mis en la main du duc, à cause de garde... » (1).

Voici donc ce qui appert des diverses pièces : Robert V est mort entre décembre 1333 et juin 1334; son fils aîné et successeur Robert VI, tout juste majeur, vient probablement de recevoir la Chevalerie en une grande solennité, où Philippe de Valois s'est croisé, avec les rois de Bohême, Navarre, Aragon, et une infinité de seigneurs; il n'est que quelques mois Sire d'Estouteville, et, avant le 12 février 1335, son frère cadet Colard lui a succédé, conformément à la Coutume de Caux, qui, toujours soigneuse de la conservation des familles, veut « qu'à la mort de l'aîné sans enfants, le premier puiné tienne lieu d'aîné » (2). Robert VI semble avoir épousé

(1) Archives Seine-Inférieure, G. 4245.

(2) Flaust, I, 855.

une de ses cousines, « Jehanne de Rames, inscrite sur le registre des Obits au 19 mai comme femme de l'ung des fils esnés d'Estouteville, » mention qui est de formule et ne peut s'appliquer qu'à lui. Colard est mineur et en la garde du Duc, c'est-à-dire de Jean, fils aîné du Roi, qui vient de rétablir le duché de Normandie, pour flatter une si utile et dévouée province. En 1336 « Colard escuyer..., le Duc son gardain. » Enfin en 1337 « Bulletot estant attourné dudit Colard, » le procès est définitivement perdu. Le Sire d'Estouteville est donc majeur.

Certes on ne peut souhaiter, pour une rectification, une évidence plus complète; et l'on ne saurait douter de l'erreur de tous les grands généalogistes, Duchesne, La Roque, Anselme, sans parler des autres (1), qui donnent à Robert V, pour fils cadets ses quatre frères et pour fils aîné son petit-fils, sans s'apercevoir que Marguerite de Hotot, morte en 1330, serait ainsi mère de Robert, qu'ils savent mineur en 1356 et qu'ils disent néanmoins aîné du chanoine Henri procureur de son frère en 1332. Ils font de même un seul personnage des deux Colard, l'un mineur en 1311, l'autre en 1336. Toutes ces dates sont criantes pourtant. Ce Robert VI, « mort ensement et bien briefvement » après son père, a passé inaperçu jusqu'ici. Nous ne sommes pas au bout de nos rectifications; elles s'enchaînent naturellement. Il fallait l'attention particulière d'une monographie et plus de documents, pour débrouiller cet écheveau, non sans peine d'ailleurs, ni sans une pédante satisfaction.

Outre ces deux fils, Robert et Colard, Robert V et Marguerite de Hotot laissaient trois filles mariées : Marie à Geoffroy, Baron de Courcy, dont l'aïeul était compagnon de Robert d'Estouteville dans le guet-apens de Dives, en 1106; famille de cette région-là, très anciennement considérable, d'argent à 3 aigles de gueules couronnés d'or; Marguerite à Colart, baron de Fréauville, frère d'un cardinal dominicain, confesseur de Philippe le Bel, personnage de grande influence, famille de chevalerie cauchoise connue dès 1012 : d'azur au chef d'or au lion de gueules brochant; et, Mahaut à Pierre de Gaillon, chevalier, dont on ne connaît que le sceau avec 3 lions.

(1) Plusieurs généalogies mss., notamment fr. 20229 p. 95 et les mss. Bigot, Bibliothèque de Rouen, Y, 9, ont vu juste sur quelques points.

En ce même temps, une nouvelle et définitive confiscation frappe les Stutevill. Robert, ce fils de John et de Laura, que nous avons laissé sous la garde de Thomas Wake, persévérait, devenu majeur, dans cet attachement à la France, qui a déjà coûté si cher aux siens. « En 1337, les manoirs de Kirkeby et d'Ekynton, tombés en eschoite par forfaiture dudit Robert, qui par sa naissance est des parties de Normandie, sont donnés par le Roi à Hugh de Audley, en considération de sa création comme Comte de Glocester, et en 1346 à John Darcy dans le cas où Audley n'aurait pas d'héritiers. » Cela arrive, et ce Darcy reçoit ces biens en 1347 avec ceux « du Comte d'Eu aussi de France par sa naissance et adhérent à Philippe de Valois. » Ici disparaît donc cette branche de Kirkeby; celle aussi de Rolleston, dont le rejeton, le fils d'Agnès, encore en 1337 en la garde du Roi, n'est plus nommé. Les oncles de ce dernier, les fils de Robert of Cottingham, fils d'Éléanor, figurent encore dans les rôles, mais pour la dernière fois, Nicolas en 1336, comme ayant attaqué un de ses voisins pendant que le Roi est en Écosse, Robert comme servant en Écosse en 1337, sous les ordres de ce Glocester favori du roi (1). Cette conduite aurait dû mettre au moins celui-là à l'abri de la confiscation. Mais enfin, ils disparaissent tous du Peerage; ils cessent d'être « barons by tenure, » de tenir du Roi des terres les astreignant au service de Pairie. Tous ces rameaux ne s'éteignent pas; car en 1462, sera nommé un Thomas Stutevyle; mais s'ils continuent à vivre quelque temps, c'est dans la gentry, où la noblesse du sang les maintient naturellement au premier rang, non plus dans la nobility, qui n'est que la noblesse de fonction, mais la seule dans la constitution anglaise.

Ainsi sortent de l'histoire ces Estouteville anglais, dont l'existence, depuis Tinchebray, présente cette saisissante, on peut le dire sans exagération, cette touchante unité, de commencer et finir par la confiscation, pour attachement à la France. Il nous peine de ne rien savoir de plus sur ces Stutevill qui, depuis plusieurs générations, vivent en Normandie, de n'apercevoir même pas ce côté matériel de leur existence, leur résidence, de ne pas deviner le côté moral, les raisons profondes qui leur font sacri-

(1) *Calendar of Patent rolls;* et les *Peerages.*

fier de grandes situations dans un pays qui est le leur par droit de conquête. Croire à la sentimentalité toute pure serait un peu naïf; mais ne pas saluer cette énergique et désintéressée conduite héréditaire, serait par trop injuste. Et quand s'effacent-ils eux-mêmes des rôles anglais? A l'heure où s'ouvre la Guerre de Cent ans, quand il faudrait débarquer en ennemis sur ce Pays de Caux, où à chaque pas ils auraient à combattre un des leurs.

Les armoriaux anglais, au nom de Stutevill, Stutevile, Stootvill, ne mettent pas seulement les vraies armes de cette maison, mais des différends : le burelé sans le lion, le burelé avec 3 coqs de sable; et aussi des armes tout à fait autres qui peuvent indiquer d'autres familles du même nom ou des changements d'armoiries pour quelque cause inconnue (1).

(1) Robson's British Herald.

CHAPITRE IV

DE L'OUVERTURE DE LA GUERRE DE CENT ANS (1336) A LA FOLIE DE CHARLES VI COMMENCEMENT DES GUERRES CIVILES (1392)



E 19 juillet 1336, un orage effroyable terrifie les peuples et est pris pour un signal. Aussitôt, en effet, Édouard envoie défier Philippe. Une armée française entre en Guyenne où servent deux Estouteville : Colard, Seigneur d'Auzebosc, et Raoul, Seigneur de Rames, bachelier en la Compagnie de son cousin Robert Bertrand, vicomte de Fauguernon. D'après une ordonnance, fort utile mais bien significative de la décadence du système féodal, la compagnie vient d'être réglée à 100 hommes : 4 bannerets, 16 bacheliers et 80 écuyers, aux gages de 30, 15 et 7 sous 1/2 par jour. La longueur des déplacements et la consolidation de la propriété privée font que le fief ne peut plus être la suffisante et seule solde des hommes d'armes.

Une flotte génoise et castillane, à nos gages, ravage les côtes anglaises. Mais le point important est en Flandre, où Arteveld, avec l'argent anglais, soulève les Communes contre le Comte, notre allié. Après quelques petites rencontres, les deux Rois se trouvent en présence

en 1338, Philippe est le plus fort; mais les astrologues sont si inquiétants qu'il ne donne pas bataille. En cet « Ost de Vironfosse, en Cambresis, Estout d'Estouteville-Grousset donne reçu de 46 s. 6 d. par jour, pour lui chevalier et ses escuyers, sous la bataille de Mgr. le Duc de Normandie. » Son frère, Pierre de Grousset, avec 4 écuyers, suit le Duc en Touraine (1).

Les Normands se groupaient fort autour de ce Prince qui leur redonnait une illusion d'individualisme. Ils venaient même d'en affirmer séditieusement la prétention en refusant les impôts, en opposant à la fiscalité royale le droit de la province de ne payer que ce qu'avaient voté ses États. Mais en même temps, pour montrer que leur résistance dans d'aussi graves circonstances n'était ni avarice, ni trahison envers la patrie, ils formaient, confiants dans la vaillance de leur jeune Duc, le plus audacieux projet : « Le 23 mars 1339, un certain nombre de gentilshommes normands, dont Raoul d'Estouteville-Rames et son oncle, le Maréchal de Bricquebec, signent à Rouen, avec le Roi de France, un traité où ils s'engagent à fournir et entretenir, pendant trois mois, 4.000 hommes d'armes et 40.000 hommes de pied, et à faire, eux seuls, la conquête de l'Angleterre, sous le commandement de leur Duc qui aurait la couronne et eux les terres. » Ils disent avoir « aussi bon cœur que leurs pères », peut-être, mais Édouard l'a meilleur qu'Harold. Il devance l'attaque, et le 14 juin 1340, écrase la flotte française à l'Écluse. En sont 6 bateaux d'Etretat, seigneurie du Sire d'Estouteville. Tous leurs autres fiefs maritimes avaient dû participer à l'armement, et ils avaient eu des mesures de défense à prendre sur bien des points des côtes, d'après des instructions royales réitérées.

Une trêve est consentie, et Raoul d'Estouteville rentre en son château de Rames fonder une chapelle en l'honneur de la Vierge (2).

Pendant cinq années, la querelle se cantonne en Bretagne, entre les deux prétendants à la couronne ducale, Blois et Monfort. Le pape tra-

(1) Du Fourny, *Gendarmes de la Maison du Roi*, 147.

(2) Quand nous ne mentionnons pas l'origine des renseignements, c'est qu'ils proviennent des généalogies, notamment du P. Anselme ou des Grandes Histoires de France, notamment du P. Daniel.

vaille ardemment à la paix. Mais en 1345 les Anglais débarquent pour reprendre la Guyenne, et s'avancent jusqu'à Angoulême. De cette ville, « le 27 octobre, Robert d'Estouteville, escuyer (fils aîné de Torcy) donne reçu pour ses gages et de 2 escuyers de sa Compagnie, sous le gouvernement de Mgr le Duc de Normandie (1) ». Pendant que ce prince, avec 100.000 hommes, s'attarde à des sièges, le roi Édouard s'embarque. Les vents refusent de le conduire en Guyenne, et un traître normand le fait descendre en Normandie. Geoffroy d'Harcourt, brillant, aimé du Roi, poursuivait naguère un mariage que le Maréchal de Bricquebec voulait pour son fils ; ils s'étaient pris de querelle jusqu'à mettre l'épée à la main en présence du Roi ; puis, au lieu de comparaître en justice, Geoffroy avait pris les armes en Normandie, assiégé dans un château l'Evêque de Bayeux, frère du Maréchal ; et alors confisqué, forcené, il était passé en Angleterre. Ce funeste incident touchait fort les Estouteville, et à cause de leurs oncles Bertrand, et à cause de Geoffroy, neveu de la Dame de Rames.

Maréchal de l'armée ennemie, Harcourt ravage la Normandie de la Hougue à la Seine, avec une rage de renégat ; puis l'insulte et le dégât poussés jusqu'aux portes de Paris, les Anglais, en s'en retournant, terminent à Crécy, le 31 août 1346, cette campagne qui rappelle le classique souvenir de Cannes par l'audace du vainqueur comme par le manque d'entente et de direction des vaincus. Il est étonnant que nous ne sachions rien des Estouteville dans ces circonstances. Peut-être, comme leur oncle l'évêque de Bayeux, qui s'était jeté dans Caën avec la noblesse du pays, ont-ils tenté dans quelques places de Basse-Normandie des résistances impossibles, ou gardé dans le Pays de Caux des châteaux non attaqués.

Mais le malheur ne les épargne pas, et le Fléau qui galope après les autres, comme les chevaux de l'Apocalyse, cette fameuse peste qui fauche le tiers de l'Europe, semble, d'après les dates, enlever le jeune homme sur qui repose l'autorité de chef de race.

Colard, à qui, au lieu de ce diminutif familier, il faut restituer son

(1) Sceaux Clairambault, Cabinet des Titres. Son sceau à ce reçu porte les armes pleines. La règle des brisures pour les cadets n'a jamais été régulièrement appliquée.

vrai nom de Nicolas, IIe du nom, Sire d'Estouteville, comme le font, par respect, les archives de l'Abbaye, en mentionnant sa confirmation des donations de ses pères, était majeur depuis 1337. Peu après, il s'était marié à Jehanne de La Tournelle, tout récemment veuve, puisque son 1er mari, Jean de Montmorency testait en décembre 1337. Elle était héritière de cette maison de Picardie, déjà alliée à Nicolas, fils du fondateur, Dame de La Tournelle, Raulot, Montdésir, Mainvilliers et autres terres en Vermandois, fille unique de Robert, Sire de La Tournelle, et de Marie de Ferrières (1), et cousine de son mari.

Le Sire d'Estouteville vivait encore en janvier 1347, où prenant la qualité de « Seigneur de Beausaut, à cause de sa femme », il accommodait un procès avec le fils du 1er lit de sa femme, Jean de Montmorency, au sujet de cette terre qui reste aux Montmorency, et des autres biens de La Tournelle (2). Mais, à la date du 26 octobre est inscrit : « Obit Domini Nicolai Destouteville, messe à l'autel de la Vierge ». Et en cette même année « 1347, le Roi donne au Maréchal de Bricquebec 1.000 l. à prendre sur la garde des enfants du seigneur d'Estouteville. » Nicolas II est donc certainement mort alors. Son tombeau, disparu avant le dix-septième siècle et non décrit par Gaignières, est inscrit dans la liste des sépultures de Valmont, entre celles de ses père et mère et de son fils. La Roque l'a transcrit, ainsi très nettement désigné; Duchesne dit : « Le Sgr d'Estouteville nommé Nicolas en quelques mémoires, » et parle ensuite de son fils Robert; mais cela ne leur a point ouvert les yeux sur l'existence de ce personnage, obscur ainsi que son frère Robert VI, et tout le monde, après eux, a sauté par-dessus cette génération, sauf Bigot, mieux renseigné et plus intéressé comme voisin (3).

C'est grand pitié de ces 4 enfants, dont l'aîné n'a pas 10 ans : Robert VII, Colard, 3e de ce nom, Richard et Marguerite, pis qu'orphelins, puisque leur mère devient leur ennemie ; grand pitié aussi de tant

(1) Par une mauvaise lecture, La Roque et Anselme lui ont donné pour 2e mari Fl. de Varennes, 2e mari de sa mère. Duchesne, *Hist. de Montmorency*, 532.

(2) Registres du Parlement de Paris.

(3) La Roque, Harcourt, IV, 1229, Duchesne, *Montmorency*, 530. Bigot, Bibliothèque de Rouen, Y, p. 9.

de terres, de châteaux, de vassaux, livrés sans défense à la misère, la famine et les routiers. Jehanne de La Tournelle se remarie, aussi vite que possible, et à qui, à Louis d'Harcourt, le neveu du traître Geoffroy. Aux querelles d'intérêts entre les enfants des deux lits, répondent les haines politiques, l'horreur patriotique : le petit Montmorency est sous la tutelle de sa mère et du 3e mari; les petits Estouteville sous celle de leurs oncles Bricquebec. Il n'apparaît pas bien si le Maréchal a la garde en commun avec son frère, ou seulement un don sur ce qui revient au Roi du revenu de ces enfants. L'Evêque est le seul en nom dans le procès aussitôt repris entre Estouteville et Montmorency (1). Mais, presqu'aussitôt, ces mains énergiques, autant celles du prêtre que celles du soldat, abandonnent encore ces pauvres enfants : le Maréchal meurt en 1348 et l'Evêque s'éloigne, élu à Beauvais et appelé par d'autres soins. Que deviennent-ils? Malgré une trêve la situation est affreuse, en Normandie particulièrement, où les ravages se continuent sous le nom de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Au milieu de tout cela meurt Philippe de Valois, le 22 août 1350, et « Jean succède au trône et au malheur de son père. » Par lettres du lendemain même, 1er jour de son règne, le Sire d'Estouteville est averti, avec 87 autres Barons et Bannerets de Normandie, de se tenir « prest à venir quand mestier seroit. » Il est aussi convoqué à l'Échiquier. Les devoirs du Fief ne chôment pas, même quand le possesseur n'est pas en âge de les remplir. Peu après le Roi mande de réunir le plus possible d'hommes et de chevaux aux environs de Fécamp; on craint que les Navarrois ne livrent ce port aux Anglais. Qui agit pour ce banneret de 12 ans? Son oncle de Rames est en armes avec ses gens sur les frontières de Flandre. Son autre oncle Louis, seigneur de Freuleville, fait frontière en Saintonge ainsi que son cousin Jean, seigneur de Torcy, qui a 40 escuyers de sa compagnie (2). Ils servent sous leur cousin, le Maréchal de Nesle, qui peu après, entrant en Gascogne, est battu et pris. Les siens le vengent en reprenant Saint-Jean-d'Angély; puis on refait trêve.

(1) Registres du Parlement de Paris.
(2) Laroque, Harc., IV, 1590.

L'inscription sur un rôle d'hommes d'armes servant en 1350, de Pierre de Grousset, seigneur de Flainville, est la dernière mention de cette branche d'Estouteville. La sœur de ce Pierre, Julienne, est mariée à Guillaume seigneur de Monterolier, d'une famille Le Porc, qui semble avoir porté d'or à la hure de sable accompagnée d'un cor de sable en pointe. Et l'aîné de Pierre, Estout seigneur de Grousset, a épousé Alix de Braquemont, d'une petite noblesse de la Vicomté d'Arques : de sable au chevron d'argent et un maillet d'or au canton dextre ; mais cette Alix aura 2 neveux bien illustres : l'amiral de Braquemont si considérable en France et en Espagne, et le Sire de Bethencourt, tous deux précurseurs de grandes navigations et rois des Canaries. Estout a un fils, Estout II, qui ne se marie pas, et une fille Agnès héritière de Grousset et femme de Blanchet, seigneur de Beschard. Cette branche finit ainsi obscurément. Ces Beschard doivent être les mêmes que ceux qui, pour quelque déchéance, reçurent des lettres de noblesse de Louis XI, et possédaient encore Saint-Romain de Colbosc au dix-huitième siècle : de gueules à la fasce d'argent chargée des 5 chevrons brisés de sable, et accompagnée en chef à dextre et en pointe d'une molette et à senestre d'une coquille ; laquelle coquille a bien l'air d'un différend pris en mémoire des Grousset dont c'était la brisure.

La branche de Criquebeuf, au contraire, se continue. Son chef, Colard, épouse en 1349 Alix d'Argences, Dame de La Sierre, fille de Robert, seigneur d'Argences et de Jeanne de La Sierre. Argences, ancienne chevalerie du bailliage de Caën, qui semble avoir porté de gueules à la fleur de lys d'argent (1).

Quelques détails apparaissent de l'administration de la garde royale sur le mineur d'Estouteville. On acquitte les charges de la succession, dont la première est vis-à-vis de la veuve. « Sachent tous que nous Johane de La Tournelle, Dame d'Estouteville, avons eu et reçu de Jehan du Garding, receveur de la terre d'Estouteville pour le Roi notre Sire, 49 l. et 8 d., lesquels je prens chascun an sur la terre de Varengeville au terme de Noël, et 13 l. 6 s. 8 d. sur la terre de Saint-Jouyn, pour cause de mon

(1) P. Anselme, *La Chesnaye des Bois*, La Roque et les Généalogies mss.

douaire, dernier janvier 1351 (1) ». Voilà donc une petite portion du douaire, qui, selon la coutume de Normandie, ne devait être de plus du tiers des immeubles possédés par le mari aux épousailles ou acquis depuis en ligne directe, mais pouvait être moins d'après le contrat de mariage.

On pourvoit à la tutelle laissée vacante par l'Évêque de Beauvais. « 18 Décembre 1351, les gens des comptes baillent à ferme à monsieur Raoul d'Estouteville, chevalier, et Henry, frères et chascun d'eux, la garde de la terre à hoir d'Estouteville, appartenant au Roi, pour cause de la mendre-aage dudit hoir, pour eux la cueillir et exploiter, comme le pourroit faire le Roy, exceptés les gardes des fiefs tenus dudit hoir et les patronages d'Églises, pour durer jusques à ce que le dit hoir soit en aage... moyennant le prix de 800 l. chascun an (2). »

La garde royale ne présentait pas en Normandie les mêmes abus qu'en Angleterre. Le fief mieux consolidé en propriété, le droit plus dégagé des marchandages politiques, laissaient à cette institution toute normande son caractère bienfaisant et politique : protection des orphelins, mise des grands fiefs en mains sûres. Les droits du Roi étaient immenses, puisqu'il faisait les fruits siens, non seulement du fief tenu immédiatement de la Couronne par le mineur, mais de tous les arrière-fiefs, qui pouvaient tomber en garde ; et la garde royale s'étendait jusqu'à 21 ans accomplis, au lieu de 20 ans pour la garde noble ordinaire ; mais néanmoins elle était estimée très avantageuse, « car nos Rois en usent si libéralement, dit Basnage, qu'ils remettent le plus souvent les profits au mineur. » Il en était ainsi quand la mère était tutrice ; autrement la Chambre des Comptes administrait par son délégué, qui cueillait les revenus, sans toucher aux meubles, à la charge de payer les dettes, de tenir les biens en bon état et d'entretenir les enfants, selon leur qualité et condition. Et ordinairement, sur l'ordre du Roi, la Chambre remettait la garde aux plus proches parents, qui payaient une redevance au fisc, et

(1) Dossier La Tournelle, Cabinet des Titres, Pièces originales. Il faut noter une fois pour toutes que les dates sont toutes ramenées au nouveau style.

(2) Archives de Valmont.

devenaient comptables de toutes ces charges au profit des mineurs ; de sorte que c'était une obligation de famille peu recherchée.

Quelques jours après, le 21 janvier, M. de Rames reçoit du même « du Garding 100 l. pour le vivre de Robert et Colart d'Estouteville mes neveux (1) » ; expression courante, car ce sont ses petits-neveux. Il n'a que la garde de la personne des deux aînés, les autres tout enfants étant encore aux mains des femmes. Le même receveur paye en même temps à Henry d'Estouteville « 42 l. que je prens, dit-il, chascun an sur le marché de Vallemont, pour l'accroissement de mon vivre, dont je quitte le Roi (1). » La pension viagère constituée sur les biens de l'aîné, en faveur d'un cadet qui, étant d'Église, n'avait pas reçu de terres en partage, était parmi les charges de la garde royale.

Ces deux oncles devaient se compléter heureusement, l'un homme d'action, d'expérience, commandant les hommes, assurant la protection des châteaux et des personnes de leurs pupilles, l'autre, homme d'affaires, sauvegardant leurs intérêts, autant qu'il se peut en ces temps calamiteux.

Nous avons en effet sur ce chanoine Henri (il est maintenant au chapitre de Rouen, qui ne lui a pas gardé rancune du procès) un renseignement qui détonne utilement dans ce milieu chevaleresque et cette heure de désastre, en ce qu'il rappelle l'humble force de travail patient, qui fait vivre les peuples sous les orages de surface, et montre la part qu'ont, au moyen âge, la Noblesse et l'Église dans toute la vie nationale : Un débat s'étant élevé entre les ouvriers « de drap plein et de drap rayé en Normandie, » le chanoine d'Estouteville est chargé par le Roi, avec un maître des requêtes « de s'informer par bons témoings et convenables. » Il va faire son enquête auprès des drapiers de Gand, des Flandres et des autres pays, et « accepté des parties », prononce son arbitrage en mars 1350 (2).

Mais le premier devoir des oncles, le principal souci de toute la Maison d'Estouteville, était, et sans doute depuis longtemps, de préparer une alliance qui donnât à cet enfant, chef nominal d'une race depuis si longtemps décapitée, et par suite à tous les siens, un soutien et contre les dan-

(1) Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres, Pièces originales *Estouteville.*

(2) *Ordonnances des Rois de France*, II, 397.

gers en général de ce temps calamiteux, et particulièrement contre les persécutions de cette marâtre et de ce beau-père, dont les proches si puissants tenaient la campagne en Normandie pour le Roi de Navarre. On n'avait donc plus cherché une riche héritière dans les entours ; c'était vers la Cour, vers ce qu'il y avait de plus grand après le sang royal, qu'on avait tourné les yeux. Au souci de sécurité du moment s'ajoutaient sans doute les ambitions de l'avenir ; car l'élargissement général de l'horizon et l'importance des Estouteville faisaient regarder au delà des grandeurs provinciales. L'État était intéressé aux alliances de gens de cette sorte ; le Roi s'en était probablement mêlé, et c'est sous la forme solennelle de lettres patentes qu'il confirme le « Traité de mariage passé à Paris, au mois de janvier 1352 : Entre les amis Robert d'Estouteville, Sire de Vallemont, avec l'authorité, licence et volonté du Roy nostre Sire, en la garde duquel ledit Robert est pour cause de son mendre d'aage d'une part ; et Monseigneur Charles, Sire de Montmorency, avec le conseil de ses amis d'autre part, est parlé et accordé traité de mariage à faire entre ledit Robert et Damoiselle Marguerite, fille dudit seigneur de Montmorency et de madame Jehanne de Roucy ; iceluy traité promis et juré entre les amis des 2 parts dessous nommés, en la présence du Roy et en la forme qui s'en suit : Le dit mariage sera fait et solemnisé en face de Sainte Église, au plutôt que l'on pourra, loyal empeschement cessant, depuis que ladite Damoiselle aura 13 ans... Son père lui donne 1.000 lt. de rente annuelle perpétuelle assis en Normandie, dont 800 aussitôt après le mariage et 200 après la mort du seigneur de Montmorency... Item ledit seigneur promet payer dès maintenant 800 lt. par an en 2 termes, pendant 10 ans ; lesdites 8.000 l. pour les 10 ans seront déposées à Paris, dans un coffre à clefs, dont M. de Bailleul aura une pour Robert et M. de Villiers l'autre pour ladite damoiselle ; les dites sommes seront converties en terres ou rentes. Item. M. de Montmorency promet que, pendant 3 ans entiers et consécutifs depuis le mariage, il tendra à ses cousts et despens les dits Robert et Marguerite avec leur ménage ; en cas de sa mort y pourveoira l'Evesque de Beauvais. Item veut le dit seigneur que sa fille ne soit forclose, par aucune manière, de venir aux successions de père, mère ou autres. Si ledit

Robert venait à trespas, ladite Marguerite aurait, sur les terres revenus et possessions dudit Robert, douaire selon la coutume du pays. Et de ce se establient plèges tous ensemble, pour la partie de la Damoiselle, noble homme Monseigneur son père, Jean Evesque d'Orléans, Monsieur Robert comte de Roucy, M. Simon de Roucy, son frère, Mathieu de Montmorency, Pierre de Tournebu ; et pour la part de Robert, Guillaume Evesque de Beauvais, Monsieur Jean de Boulogne, Comte de Montfort, Monsieur Guy de Nesle, Mareschal de France, le Chastelain de Beauvais, Monsieur G. de Beauvais, Monsieur Louis et Monsieur Raoul d'Estouteville, et Henri d'Estouteville (1). »

Le petit Sire d'Estouteville a donc pour beau-père, le chef de l'illustrissime maison qui porte les 16 alérions d'azur cantonnant la croix de gueules en champ d'or, le Maréchal de Montmorency, ami intime et conseiller de Philippe de Valois, l'un des cinq qui, après avoir tout fait à Crécy pour sauver l'honneur, ont accompagné le vaincu et entendu, devant le pont-levis de Broyes, ce cri qui va au cœur : « Ouvrez, c'est la fortune de la France », très vigoureux soldat qui, sur la marche de Picardie qu'il commande, a les seuls succès de ce temps, et vient de tenter un hardi coup de main pour reprendre Calais. La mère de Marguerite est fille du Comte de Roucy et de Braine, l'un des premiers seigneurs du Nord de la France. M. de Montmorency n'avait pas eu d'enfants d'une première femme, Marguerite de Beaujeu, de la maison souveraine de Beaujolais et Dombes.

Parmi ces « amis », qui sont des parents, témoins du contrat, nous voyons les oncles de la mariée, entre lesquels l'Evêque d'Orléans mérite une mention à part ; c'est un très saint personnage, tout à ses devoirs et très détaché des biens de ce monde, puisqu'il a tout abandonné à son frère, le Sire de Montmorency ; et du côté de Robert, son ancien tuteur, Guillaume Bertrand Evêque de Beauvais, messieurs de Boulogne et de Nesle ses cousins par les Bertrand. L'ordre dans lequel sont nommés les trois oncles d'Estouteville, dans un acte aussi solennel pour leur

(1) Une copie du temps se trouve dans les Arch. de Valmont. L'original, déposé aux Arch. de Chantilly, est imprimé dans l'*Histoire de Montmorency*, de Duchesne, preuves, p. 161.

maison, ne pouvant être laissé au hasard, nous l'acceptons comme une indication de primogéniture. Le silence fait sur la mère marque à quel point les querelles intestines et les haines politiques réunies séparent Jehanne de La Tournelle des Estouteville.

Les détails de ce contrat sont naïfs et amusants, avec ce coffre à deux clefs, ces trois ans sous le toit et la direction de M. de Montmorency, bien indispensables pour ces enfants. Mais l'importance même de cette dot est difficile à apprécier. Au pouvoir de l'argent, ces 1.000 l. de rente en font 64.000 de nos jours; mais qu'est-ce comme valeur relative et pour des gens de cette volée ? Rien n'est plus fallacieux que ces évaluations, surtout en ce temps où les variations effrontées des monnaies donnaient forcément des soubresauts terribles au pouvoir de l'argent; et en plus, au moyen âge, la disproportion entre ce qu'on pourrait appeler l'argent du pauvre et l'argent du riche était beaucoup plus grande que de nos jours, les choses de nécessité commune étant beaucoup moins chères et celles de luxe beaucoup plus (1). Enfin le bons sens dit que M. de Montmorency, dans un temps où l'argent est si rare, ne doit pas se fendre d'une grosse dot, puisque son alliance seule est déjà d'un grand prix :

D'ailleurs, à peine mariée, Marguerite devient héritière de sa maison, car son frère, un enfant, meurt en 1352, et ses deux sœurs cadettes ne sont pas mariées.

L'année suivante, le chanoine Henri d'Estouteville est encore nommé comme plège du mariage de sa cousine, la fille du Maréchal de Bricquebec, avec le Sire de La Roche-Guyon; puis il disparaît et les moines de Valmont réveilleront chaque année, le 2 avril, son souvenir par leurs prières. C'était évidemment un homme fort capable pour que, simple chanoine, il fût associé, comme caution de ce contrat de mariage, à des personnages de l'importance de ses cousins, le maréchal de Clermont et le cardinal de Boulogne.

Ce dernier est alors Légat du Pape en France pour travailler à la paix; mais ses efforts sont déjoués par le Légat du Diable, Charles le Mauvais. En avril 1356, le roi Jean croit s'en débarrasser par le fameux

(1) Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 35.

coup de main de Rouen ; avec le roi de Navarre sont pris les trois frères d'Harcourt, dont le beau-père de Robert d'Estouteville ; l'aîné est décapité. Mais les siens et les Navarrais appellent les Anglais ; le duc de Lancastre débarque en Cotentin et le Prince de Galles en Gascogne. De là, il pousse, à travers la moitié de la France, cette course aussi invraisemblable d'audace qu'affreuse de dévastation, qui se termine, le 19 septembre 1356, par la lamentable journée de Poitiers.

La captivité du Roi remettait le gouvernement au Dauphin, auprès de qui M. de Montmorency se trouve en grande autorité. C'est donc dans l'air des grandes affaires que le jeune Sire d'Estouteville achève de se former. Les Etats Généraux sont convoqués ; on en espérait du secours. Mais l'esprit de révolution les saisit, incarné dans le Prévôt des Marchands, Etienne Marcel ; et pour mieux exploiter le malheur public au bénéfice des libertés communales, ils exigent d'abord la mise en liberté du roi de Navarre, puis son admission dominante dans le conseil. On ne pouvait certes trouver esprit plus retors et plus habile à mal faire ; mais le Dauphin était de force à lutter par son souple et patient génie. Le Navarrais prend des satisfactions bruyantes, allant à Rouen faire réhabiliter « les martyrs d'Avril », puis « de par les Trois Etats » se remettant en possession des fiefs sur lui confisqués par le Roi Jean. Ne semble-t-il pas qu'on l'endort par de feintes soumissions, quand on voit le jeune Sire d'Estouteville servant sous lui au siège du château de Longueville et autres places qui ne rentrent que par force sous un tel maître ?

Et pendant ce temps, par le conseil de M. de Montmorency, sont prises d'habiles et heureuses mesures qui arrêtent la série des désastres et en réparent les conséquences. On envoie par les provinces pour « faire entendre la nécessité des affaires, le péril de l'Etat, et que l'intérêt commun de tous requérait l'assistance et secours particulier de chascun en une occasion si urgente. » Raoul d'Estouteville sg. de Rames est un « des gens d'auctorité et capacité » chargés de cette mission. Dans les quittances de ses gages des 16 janvier et 1er décembre 1357, il se qualifie « Général élu en Normandie sur le fait des Aydes nouvellement accordées pour les guerres (1). »

(1) Pièces originales, cabinet des titres, dossier *Estouteville*.

Quel rôle que de tomber comme la sauterelle biblique après les autres fléaux, de prendre où il n'y a rien, à des nobles (car, malgré leurs exemptions, ils ont consenti aux Etats-Généraux 15 % sur tous leurs revenus) dont les pères ou les fils sont morts ou prisonniers, à des veuves, à des orphelins, à des paysans dont la chaumière est brûlée, la récolte pillée, à tous ces malheureux réfugiés, sans pain, derrière les murs des châteaux-forts. Et pourtant il le faut ; « et les commissaires s'acquittent dignement de leur charge, et trouvent une bonne disposition au peuple français à faire tout debvoir pour la défense du réaume. »

Le caractère conciliant du Dauphin et sa politique amie de la douceur, la situation de famille de M. de Rames et la suite des événements donnent à penser que le dit Rames a en outre une mission confidentielle. Sa femme est Marguerite d'Harcourt, ci-devant veuve de Robert de Boulainvilliers sg. de Chepoy, fille de Jean II dit le Preux, et bien nommé, Sire d'Harcourt, maréchal et amiral de France. Par elle il est donc oncle et grand-oncle de tous ces personnages, qui ont fait tant de mal et qu'on ne peut abattre ; il n'y a pas de plus grand service à rendre à la France que de détacher du parti Anglo-Navarrais ces Harcourt, la plus puissante famille de Normandie.

Il y avait alors à pourvoir au premier Office du royaume, qui en résumait pour ainsi dire les malheurs, trois Connétables venant de se succéder en peu de temps, l'un décapité comme traître, l'autre assassiné par le Navarrais, le troisième tué à Poitiers. L'Epée est remise à un vaillant et féal chevalier, qui a sacrifié sa fortune au service du Roi, à Robert dit Moreau de Fiennes. Ce choix est un accroissement d'importance pour les Estouteville, la sœur du Connétable, Jeanne de Fiennes, étant mariée à Jean sg. de Torcy ; alliance considérable ; Fiennes, une des 12 baronnies du Comté de Guines ; maison puissante dès le milieu du onzième siècle : d'argent au lieu de sable. Le père de Jeanne avait été un très grand personnage, comme en témoigne son mariage avec Isabelle, fille du Comte de Flandre. Le Connétable n'ayant point d'enfants, leur sœur aînée, femme de Jean de Châtillon, Comte de S. Paul, a une fille qui portera l'héritage de Fiennes et Saint Paul aux Luxembourg (1).

(1) Ce mariage Fiennes, dit « sans preuves » par le P. Anselme, VI, 170, mais donné par

De cette Jehanne, M. de Torcy a une superbe lignée : 10 fils, Colart dit aussi Nicole et Nicolas, Thomas, Guillaume, Jean, Estout, Raoul Thomin, Robert, Jehannet et Gilles, et 2 filles déjà mariées peut-être : Mahaud, à Georges baron de Clères, petit-fils d'Isabeau d'Estouteville Dame de Préaux ; Clèves, une des premières maisons de Normandie, issue de Godefroy, Comte d'Eu et de Brienne, fils naturel de Richard I[er], duc de Normandie : d'argent à 1 fasce d'azur chargée de 2 lions et 1 aigle à 2 têtes d'or ; et Jehanne, femme d'Hector de Chartres, baron d'Ons-en-Bray et du Chesne-Doré, Maître des eaux et forêts de Normandie et Picardie, un parvenu, celui-ci, dont la famille n'a rien à voir avec la seigneurie de la ville de Chartres : d'argent à 2 fasces de gueules. Une 3[e] fille, Philippe, est donnée par certains (1) à M. de Torcy, fort douteuse d'ailleurs, et c'est dommage ; car elle n'épouserait pas moins que Renaud III, duc de Gueldres, fils de Renaud II et de Léonor d'Angleterre ; il régnera 4 mois en 1371, et n'est généralement pas dit marié.

Poussé par l'influence de son oncle le Connétable, l'aîné est déjà un personnage : « Je Colard d'Estouteville, sg de Torchie, capitaine de Chierbourc, conseiller et chambellan du Roi, donne, le 20 mars 1361, reçu de 8000 lt. par an pour mes gaiges, dit-il, et des gens que je suis tenu avoir pour la garde de ladite place (2). » Cherbourg, place déjà très forte et toujours très importante vis-à-vis de l'Angleterre, est un poste de confiance. Le vieux Torcy a probablement donné, de son vivant, à son fils sa seigneurie, pour lui faire une situation en rapport avec ses charges de cour.

A travers le désarroi des affaires publiques, des actes notariés montrent philosophiquement les intérêts continuant leur train-train imperturbable. La nouvelle situation faite à la jeune Dame d'Estouteville par la mort de son frère et les intérêts de ces sœurs cadettes, nécessite des arrangements ; et « le 30 novembre 1356, le dit mariage resté à faire,

toutes les généalogies, ne saurait être de 1351, comme elles le disent ; c'est une suite de cette erreur qui retarde les générations ; l'âge des fils l'indique comme très antérieur, et la sœur aînée de Jeanne est mariée dès 1319. La Roque, *La Chesnaye-des-Bois*, mss., etc.

(1) La Roque, d'après S. Marthe. — *La Chesnaye-des-Bois.*

(2) Cab. des Titrres. Pièces orig.

à cause du mendre d'aage desdits Robert et Marguerite, devant être briefvement célébré » un nouveau contrat est passé, par devant les notaires au Châtelet, sur les droits que ladite Damoiselle aurait à la succession de ses père et mère, nonobstant le premier traité de mariage (1).

Peu après, devenu majeur, Robert règle la situation de ses cadets, selon la Coutume qui reconnaît l'aîné comme seul héritier, mais avec l'obligation d'accommoder honorablement ses frères, comme leur père l'eût fait. Dans les cadets même il y a une aînesse, et le 1[er], aîné suppléant, est mieux traité. Donc « le Sire d'Estouteville baille, au congié du Roi (les rapports féodaux ne peuvent être modifiés sans l'autorisation du Suzerain) à Messire Colard, son frère, à tenir par paraige, le fieu qui sied à Auzebost, et s'estend à Valliquerville, Ronchin et environ, un tiers du fief de Saint-Jouyn, de la terre de Hotot certaine portion à Lomerville, de la baronnie de Cleuville certaine portion à Roulleville (canton de Montivilliers); Item, ledit Colard tient en arrière-fief ordinaire de la baronnie de Cleuville 1/4 de fief à Fresne-l'Espelant (Canton de Boos), à Prestreval et à la Rue-Saint-Prévost (canton de Buchy (2) »

La « tenure par paraige » était une facilité donnée par la Coutume aux aînés, pour accommoder les cadets, sans perdre les droits de l'aîné, sans amoindrir le patrimoine de la famille et sans modifier la situation vis-à-vis du seigneur dominant. Celui-ci ne connaissait toujours que l'aîné qui seul lui rendait hommage; ainsi pour le Roi-Duc de Normandie, le sg. d'Auzebosc était toujours le Sire d'Estouteville; le cadet tenait de son aîné, mais par parage, c'est-à-dire comme pair, à égalité, sans rendre hommage; le fils du cadet tenait du fils de l'aîné, son cousin-germain, « par paraige et 2[e] degré ». Cela allait ainsi jusqu'au 6[e] degré, où, la parenté étant trop éloignée, l'égalité n'avait plus de raison d'être; et le fief retombait dans le droit commun, la partie cadette tenant de l'aînée par hommage et arrière-fief (3). Ce droit féodal avait de ces souplesses accommodantes et de ces logiques trop méconnues.

(1) Archives de Valmont.

(2) Rappelé dans des aveux de 1398 et 1402. Arch. nat., p. 303.

(3) Flaust. *Cout. de Norm.*, II, 452.

Colard prend donc pour nom usuel et pour résidence, Auzebosc, le fief de son grand-oncle mort sans alliance.

M. d'Estouteville avait dans ce temps, avec les Bourgeois de Dieppe, un débat qui se traitait comme en plein Moyen-âge. Ils lui avaient pris à fief des terrains au pied du Mont de Caux, les avaient enclos, y avaient percé une rue, mais ne voulaient rien payer. Les gens d'armes du château de Hotot leur faisaient la guerre, les harcelant et arrêtant. Enfin « cela fut pacifié en 1360 moyennant une certaine somme de deniers ». La porte bâtie sur ces terrains s'appela jusqu'en 1855 Porte d'Estouteville (1).

Cependant la Révolution paraît triompher sous ses formes les plus hideuses; à Paris l'émeute conduite par Étienne Marcel agit avec une telle insolence qu'elle éclabousse le Dauphin du sang des siens ; certaines villes proclament leur union avec la capitale; dans le Beauvoisis d'abord, puis dans les provinces avoisinantes, des paysans affolés, les Jacques, ameutés contre les nobles, se déchaînent dans les plus épouvantables forfaits. Mais tous les partis se réunissent contre eux « tellement qu'en peu de jours cette vermine fut râclée de dessus la face de la terre. Le Sire d'Estouteville sert en ceste besongne avec le Dauphin Charles, lequel se voyant une bonne armée de 30,000 hommes se résout de porter la guerre aux bourgeois de Paris, promettant le pillage à ses gens ». Le siège est formé; mais par bonheur la saine partie de la population prend le dessus ; les Anglais, que le Navarais retiré à Saint-Denis a laissés à la garde, sont assommés et chassés, et Étienne Marcel assassiné au moment où il allait leur livrer à nouveau la ville ; et le 3 août 1258 le Dauphin y fait son entrée au milieu d'une incroyable allégresse.

Les trêves étant échues, les Anglais s'étaient remis à courir le pays ; l'Amiral de La Heuse ayant avec lui Estouteville leur reprend Saint-Valery-en-Caux; puis avec le Connétable ils vont guerroyer en Artois, où ils n'osent attaquer Philippe de Navarre. D'ailleurs il se produit alors une réaction de salut : Le Roi d'Angleterre publiait la conquête et le pillage de la France, amassait une armée énorme chez lui, et des aventuriers

(1) Guilmeth, *Dieppe*, 139.

venaient de toutes parts l'attendre à Calais pour avoir leur part. En face de cette insolence, Charles-le-Mauvais lui-même a un bon mouvement, se rapproche de bonne foi du Dauphin, et « fait vider aux Anglais les places de Caux, qu'ils occupaient, dont Torcy ». Louis d'Harcourt montre aussi des sentiments, auxquels son oncle de Rames n'est peut-être pas étranger ; et le Dauphin, payant de confiance, le fait son Lieutenant général en Normandie. « Avec le Comte d'Harcourt, son neveu de 14 à 15 ans, et Mgr d'Estouville à grand compagnie de gens d'armes » il chasse les Anglais fortifiés dans Blangy vers Neufchastel, août 1359.

En avril 1360, le Roi d'Angleterre débarque à Calais et vient courir jusque sous les murs de Paris ; le Dauphin qui y est enfermé laisse son armée s'user. En même temps 10,000 hommes étaient descendus à Harfleur. « Louis d'Harcourt fait sa semonce bien en haste, et vinrent Mgr d'Estouteville et tous les plus hauts gentilshommes de Caux, et furent en frontière pour garder le païs, et ne les laissoient avitailler, et moult en occirent ; et alors leur vint les nouvelles du traitié, et les Anglois s'en allèrent ». En effet diverses causes s'étaient réunies pour retourner l'esprit et dompter l'orgueil d'Édouard : un débarquement de gentilshommes normands avait jeté la terreur en Angleterre, les envoyés du Pape négociaient sans se lasser, et enfin, sous l'émotion d'un orage terrible, il avait fait vœu de donner la paix à la France.

Le traité de Brétigny est signé le 8 mai 1360. De toutes ses prétentions en France, Édouard ne recevait que la Guyenne, le Ponthieu et Calais, mais en toute souveraineté, et pour la rançon du Roi Jehan, 2 millions d'écus d'or dont 600.000 de suite ; pour assurance du reste, 400.000 écus à payer par an, il exigeait 40 otages de la première noblesse, 4 de la ville de Paris et 2 de chacune des 18 principales cités du royaume (1).

Le Sire de Montmorency, après avoir négocié le traité, se donnait lui-même en otage avec son gendre. C'était ainsi d'ailleurs qu'il ne cessait d'assister le Dauphin de sa sagesse et de ses biens, ne voyant que la nécessité de l'État, sans daigner songer à sa propre ruine ; car les Jacques venaient de détruire son château de Montmorency. Il avait dressé Estou-

(1) *Chroniques des quatre premiers Valois.*

teville à la même générosité ; et ce jeune homme, laissant ses terres, Dieu sait en quel état, le Pays de Caux étant couru sans relâche, depuis la bataille de Poitiers, par les Anglais et les Navarrais, laissant, ce qui le touchait plus sans doute, sa jeune femme réfugiée probablement près d'une mère elle-même sans protecteur, s'en allait, de son plein gré, par fidélité, dans ces prisons d'Angleterre qu'avaient connues ses pères et que connaîtront ses descendants. Nos bourgeois frondeurs troqueraient-ils leurs douces vies avec celles de ces grands seigneurs-là.

Le 24 octobre 1360, à Calais, les deux Rois, en une messe solennelle, « jurent la paix sur le Corps de Notre-Seigneur, et s'embrassent; parmi les témoins dudit acte est le Sire de Touteville ». Il ne devait pas faire partie des 40 otages désignés d'abord; car le 1er novembre, à Saint-Omer, le Roi Jehan signe un engagement de « remettre, dedans Noël, 7 ostaiges, dont Estouteville, en remplacement de 7 qui n'estoient pas venus à son mandement, et nonobstant l'absence desquels le Roi d'Angleterre lui avait donné congié de partir de Calais ». Estouteville se livrait donc pour dégager la parole du Roi. Ses compagnons otages sont les 2 fils du Roi, Louis et Jean, son frère le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, les Comtes d'Alençon et d'Étampes, Princes du sang, les Comtes de Blois, Saint-Paul, Harcourt, Valentinois, Porcien, Braine, Forez, Vendôme, Ventadour, le Comte Dauphin d'Auvergne, M. Guy de Blois, les Sires de Préaux, Roye, Audresel, Grandpré, La Roche-Guyon, Montmorency, Saint-Venant, Hangest, Craon, Ligny, Garancières, La Tour d'Auvergne et Coucy.

En se remettant aux mains des Anglais à Calais, ils signent l'acte suivant qui souligne la liberté et par suite la dignité de leur sacrifice. « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Robert Sire de Stoteville, salut. Scavoir faisons que, comme par nostre Seigneur le Roi de France ait esté accordé de nous donner en hostaige pour luy et ses hoirs... Nous nous mettons et rendons pour ce ostaiges au Roy d'Angleterre, et luy promettons loyaalement et en bonne foy et sur notre honneur et estat de Chevalerie, que nous serons loyaux hostaiges, et ne ferons, ne procurerons quelconque chose qui pourroit tourner en dommaige, déshonneur

ou préjudice d'Angleterre...; et les secrets dudit Roi d'Angleterre et de son royaume nous célerons, sans détours à leur dommaige à aucune personne du monde... et pour ce obligeons nos corps, biens, meubles et immeubles présents et à venir... et jurons sur les Saints Évangiles par nous corporellement touchés... et se cas avenoit que aucune chose feut dicte ou faicte par nous ou nostre procuration encontre aux dictes choses par nous octroyées et jurées, ce que Dieu ne veuille, nous octroyons que dès lors soyons tenus pour faux chevaliers et convaincus de foy mentie (1). »

« Ces bons seigneurs hostaigiers furent donc emmenés par le Roi Édouard en Angleterre et s'en vindrent aménager en la bonne cité de Londres ». N'allons pas croire qu'ils se laissent aller à la tristesse ni à l'ennui; le ressort de ces natures vigoureuses, les rapports que la chevalerie établissait entre ennemis, l'habitude des misères faisaient tout prendre gaiement. « Et ils allaient chasser et voler à leur volenté et eulx esbattre et déduyre sur le pays et voir les Dames et les Seigneurs, ainsi comme il leur plaisoit, et trouvoient le Roy moult amiable et moult courtois (2) »; à ce que prétend Froissard, d'ailleurs fort anglomane, comme on sait.

M. d'Estouteville a de plus des raisons particulières d'être bien traité : un lien de famille l'attache à la maison royale d'Angleterre; en ce temps-là même le héros anglais, le Prince Noir, légitime des galanteries en épousant l'héritière de la branche aînée des Estouteville anglais, cette « Fair Maid of Kent, » cette Jane, célèbre par son extraordinaire beauté, fille du comte de Kent et de Margaret lady de Wake and Estoteville.

Par surcroît de malheur, le 10 janvier 1361, meurt Madame de Montmorency, et voici cette pauvre petite Dame d'Estouteville entièrement sans appui. Que devient-elle ?

Elle perdait aussi, vers le même temps, les conseils de l'aîné des grands-oncles de son mari, Louis d'Etouteville. De sa femme Isabelle (et non Laure) de Chambly il avait eu la seigneurie du Bouchet en Vendomois, passée, au douzième siècle, des du Bouchet aux vicomtes de Chateaudun, terre importante pour laquelle il avait quitté son premier sur-

(1) *Rymer*, III, part. II, pp. 26 et 35, *Chronique de Pierre Lescot*, p. 147 et autres.
(2) *Froissard*, chap. CDLIX.

nom de Freuleville, et qui, faisant le nom de sa branche, a gardé d'eux le le nom du Bouchet-Touteville. Cette héritière était fille de Pierre de Chambly, Chambellan du Roy, tué à Poitiers, d'une famille importante et très ancienne du Beauvoisis : de gueules à trois coquilles d'or. Un Chambly avait été exécuteur testamentaire de la reine Blanche de Castille et un autre avait épousé Isabeau de Bourgogne, veuve de l'Empereur Rodolphe d'Habsbourg. Isabelle Dame du Bouchet avait son tombeau en l'abbaye du Val en Ile-de-France. M. du Bouchet laissait deux fils, Robert, et Louis qui seul figurera.

Jehanne de La Tournelle était morte aussi ; car en 1373, Colard sg. d'Auzebosc, continuant le vieux procès contre son frère utérin, Hugues de Montmorency, plaide pour les terres de la succession de leur mère. Malgré sa brouille avec les Estouteville, elle était enterrée à Valmont : Le nécrologe porte, selon la formule ordinaire, « le 27 mai ung obit pour Dame Jehanne de la Tounelle, femme de l'ung des fils esnés d'Estouteville. »

Sa fille Marguerite d'Estouteville est mariée à Bernard de Chambes, de la très connue maison de Montsoreau, en Anjou, gentilhomme fort bien allié, puisqu'il est fils d'une Craon et petit-fils d'une Rohan : d'azur semé de fleurs de lys d'argent au lion de même couronné d'or.

Cependant, depuis son retour, le Roi Jehan, tout en travaillant activement à se libérer vis-à-vis de l'Angleterre, laissait son cœur ardent et sa tête légère courir à de nouvelles aventures : Rêvant d'épouser la Reine Jeanne et avec elle Naples et la Provence, il va en Avignon saluer le Pape et lui demander ses bons offices. Il y trouve le Roy de Chypre qui lui raconte les progrès des Musulmans et le supplie d'avoir pitié de la Chrétienté. Jehan s'enflamme ; on lui dit qu'il entraînera ainsi les grandes Compagnies et en délivrera la France ; il veut plaire au Pape ; bref, quelques objections que fasse sa raison, il prend la croix. Plusieurs Estouteville l'ont accompagné à Avignon : Robinet et Jean, fils de M. de Rames, reçoivent dans ces fêtes de croisade la Chevalerie des mains du Grand-Maître de Rhodes (1) ; et le dit Robinet se croise, ainsi que les

(1) Registres du Temple.

deux Torcy père et fils Jean et Colard, et Louis sg. du Bouchet (1).

Mais pour que la croisade fût possible, il fallait que le roi d'Angleterre en fût; celui de France ne pouvait le laisser derrière lui. D'un autre côté, il y avait des accrocs au traité de Brétigny : les provinces remises à l'Angleterre résistaient, et « les conjurations de ces peuples dévotieux à la France faisaient fendre le cœur au Roi. » Les Princes, malgré tout, s'ennuyaient en Angleterre, se laissaient entortiller dans des négociations compromettantes ; l'un des fils du Roy s'échappe même. On fait bien à Westminster, le 26 mai 1363, un nouveau traité, par lequel « plusieurs nobles hommes, dont Estouteville, qui auraient dû rentrer en France, d'après l'engagement primitivement pris de les relever au bout d'un certain temps, par des gens de même qualité, restaient otages au lieu des ducs d'Anjou, Orléans, Berry et Bourbon. » Mais l'Anglais continuant à chicaner, le Roi Jean, primesautier, chevaleresque, et disent les mauvaises langues, attiré par d'autres moins bonnes raisons, prononce son fameux mot sur la bonne foy, et, malgré tous, passe en Angleterre à la Noël 1363, pour délivrer les otages, terminer directement tous ces différends avec son frère d'Angleterre et le décider à la croisade; il y meurt le 8 avril suivant.

Charles V peut désormais poursuivre avec plus d'autorité et de suite l'œuvre réparatrice qu'il a entreprise comme Régent. Son homme de confiance en Normandie, son agent administratif et financier est toujours le vieux Sire de Rames, bonne tête évidemment, fidèle, capable et pratique. En 1361, son oncle, l'Evêque de Beauvais, l'a désigné comme exécuteur testamentaire; il figure souvent dans les registres de l'Echiquier. « Le 20 novembre 1364, il donne quittance de 50 francs d'or pour ses gages de Commis à mettre sus, es cité et diocèse de Rouen, le fait ordené dernièrement à Amiens pour la défense du royaulme, et icelui fait gouverner » ; son sceau pendant à cette pièce porte comme brisure de cadet une cotice (2) en bande, cimier une tête de lion de face, le casque accosté de

(1) D'après un mss. de la Bibl. du Roi rapporté par Roger, la *Noblesse aux Croisades*, qui, par une confusion ridicule, porte à la première croisade tous ces personnages, qui ne peuvent être que de cette intention de croisade.

(2) Sa seigneurie écrite Raymes, et mal lue, a été transformée en Raignies. P. Anselme, *La Chesnaye-des-Bois*, met coquille au lieu de cotice.

deux écus d'hermines à un bar en pal (ce dont nous ne voyons pas l'origine).

Pour se bien rendre compte de l'emploi des deniers et de l'état des troupes, Rames reçoit en personne, ce qui est au-dessous de son importance, le 28 septembre 1364, la montre du Bailli de Caux, constate les gentilshommes présents en armes et les gages à eux dus. L'armée est dès maintenant une des plus grosses et nécessaires dépenses, car le service féodal gratuit répond de moins en moins aux conditions actuelles, et la régularisation de la comptabilité militaire est un des principaux efforts de Charles V. Prudent, voulant la paix, il veut être fort pour débarrasser la France de l'ennemi intérieur qui lui fait plus de mal que l'Anglais. La Fortune lui donne justement du Guesclin, et se plaît à marquer les prémices du règne par la victoire de Cocherel, où les Navarrais sont écrasés, le 16 mai 1364.

Le fils aîné de Rames, Robert d'Estouteville, sg. de la Ramée et du Bosc-Achard, y est tué. Il laisse une veuve, Marguerite, fille de Raoul, sg. de Séricourt, chevalier de Picardie : d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or ; dont quatre enfants : Robert, Guillaume, Charles et Alix.

Cet aîné Robert prend aussitôt, dans le rang, la place du père : « Le 29 juin 1364, il fait monstre avec un autre chevalier et deux écuyers de sa compaignie, pour servir sous Mouton Sire de Blainville, lieutenant du Roi au diocèse de Rouen de ça la rivière de Seine, et donne quittance de 45 lt. de prêts sur leurs gaiges. » Sur son sceau il ajoute aux armes de son grand-père, comme brisure personnelle, un petit écusson en chef sur la cotice (1). Sous ledit Blainville servent aussi « Colard Sire d'Aussebosc (le frère du Sire d'Estouteville) qui, le 21 octobre 1364, donne à Rouen quittance de ses gages et de quatre escuyers de sa compagnie ; et Colard Sire de Torcy, qui fait monstre le 13 août avec tous les gendarmes du diocèse de Rouen ; puis le 6 mars suivant, ledit Torcy, servant sous le capitaine de Costentin, donne reçu de 60 lt. pour ses gaiges et de deux archiers (2). »

(1) P. Anselme.

(2) Cab. des Titres. Pièces orig. *Estouteville*.

Malgré les efforts de l'administration, ces payements ne se font pas régulièrement, ainsi que le démo ntrent de nombreux actes d'emprunts faits par les chevaliers pour solder leurs hommes d'armes (1). Et pendant qu'ils se chargent, pour le service public, de dettes écrasantes, leurs terres sont d'autant plus désignées, par leur fidélité même, aux attaques de l'ennemi intérieur. En voici un exemple : Le Sire de Torcy est poursuivi par les officiers des Eaux et Forêts, qui s'efforcent de faire respecter le domaine public ; ils l'accusent d'avoir « pris trois cents pieds d'arbres dans la forêt d'Eavy. Il répond que c'estoit pour obvier à la male volonté des ennemis du Roy..., pour emparer et enforcer son chastel de Torchy, que le roy de Navarre avoit voulu forcer, estant assis entre Longueville et Bellencombre qui sont audit Navarre... Et le Roi lui fait remise de l'amende le 6 septembre 1364 (2).

La situation se trouvait fort aggravée pour les otages par la mort du Roi Jean. Les conditions du traité n'étant point accomplies et ne le pouvant plus être, la plus lourde responsabilité retombait sur eux. Un mandement royal du 18 mars 1365 reconnaît, il est vrai, « la nécessité de les renouveler, et donne ordre au Sire de Bréauté, sous peine d'estre banni de nostre royaulme et de perdre corps et biens, de se tenir prêt pour aller en Angleterre, au lieu de nostre ame et féal le Sire d'Estouteville (3) ». Mais l'Anglais lâchait bien l'homme non pas la caution, et « n'estant point deschargié d'hostaige, ledit sg. d'Estouteville fut constrainct vendre 4000 fr. de rente pour acquitter la dicte rançon du Roy (4). » Cette somme énorme, l'équivalent environ de 260.000 fr. de rente de nos jours, et en outre cinq ans de son plus bel âge passés sur la terre ennemie, loin de sa jeune femme, ses biens à l'abandon et dont nous devinons l'état, quand nous savons qu'en 1363 Charles-le-Mauvais a saccagé Fécamp de telle sorte que le Roi a dû donner des secours à cette abbaye, pourtant fort riche, pour relever ses murs ; voilà la part contributive du Sire

(1) Arch. nat., K. 48-59.
(2) Documents inédits. *Mandements de Charles V*, 74.
(3) Documents inédits, *Mandements de Charles V*, 290.
(4) *Généalogie* mss., Bibl. nat., fr. 20232.

d'Estouteville au malheur national, l'acquittement du devoir féodal, le rachat de sa grande situation « le tesmoignage d'une affection singulière envers son Prince légitime », comme il est dit pour son beau-père, forcé, lui, pour acquitter sa caution, de vendre son fameux et bel hôtel de Montmorency à Paris et de s'obliger pour d'immenses sommes (1). Certains otages ne pouvant se libérer restent là-bas ; et « le Roi d'Angleterre aura mainte dure imagination sur eux », comme dit Froissard, lorsque Charles V reprendra la guerre ; il se contentera pourtant de les rançonner ; mais il y en aura, comme le Sire de Préaux, qui seront encore prisonniers en 1400.

Peu après son retour, M. de Montmorency se remarie à Perrenelle de Villiers, cousine germaine de deux guerriers fameux, le maréchal de l'Isle-Adam et le Grand Maître de Rhodes. Elle donne enfin à la maison de Montmorency un héritier, Jacques, et à la dame d'Estouteville trois petits frères et une petite sœur, Denise. Les deux sœurs germaines de Madame d'Estouteville ont épousé, l'une Guy de Laval, l'autre le Sire d'Ivry et ensuite Jean de Chastillon, « lequel estant de mauvais mesnage et elle de grand despense, » ils se ruinent et donnent de l'ennui à leurs proches.

En 1367 « Louis d'Estouteville, sg. du Bouschet, fait monstre en son pays de Vendômois; » la paix régnant en France, c'est pour aller en Espagne combattre, sous du Guesclin, contre Pierre-le-Cruel soutenu par le prince de Galles.

Ledit Louis meurt peu après, laissant de sa femme, Jeanne de Vieuxpont, Dame de Vauxjoli, de la plus vieille et vaillante chevalerie normande (d'argent à six annelets de gueules 3, 2 et 1), quatre fils : Robert seigneur du Bouchet et Freuleville, Louis sg. de Vaujoli, Antoine, Jean ecclésiastique, et une fille (2) mariée dans la maison de Haucourt en Picardie : d'argent fretté de gueules.

Enfin, l'an 1369, toutes choses paraissant mûres au sage Roi Charles, le prince de Galles étant malade d'hydropisie, le Roi Edouard, vieux et

(1) Duchesne, *Hist. de Montmorency*, 198, 211.

(2) Indiquée par une Généalogie manuscrite.

cassé, les alliances bien nouées avec l'Ecosse, la Castille, et une partie des Allemands, la finance prête, l'action est vivement engagée. La déclaration de guerre est à peine parvenue en Angleterre, que le Ponthieu est occupé et qu'en Guyenne les hostilités s'ouvrent par un coup de main d'un Estouteville. Le cadet de Rames, introduit par les gens du pays « dans le fort moustier de Lesterps en Limousin, avec 400 combattans, desconfit 500 Gascons-Anglais, qui feurent tous prins et leurs biens; et le roi fit couper la tête aux capitaines. »

En même temps le Duc de Bourgogne frère du Roi, allait s'embarquer pour une descente en Angleterre, quand le Duc de Lancastre débarque au contraire à Calais. Ne trouvant qui combattre, car Charles V a défendu de risquer une action, Lancastre traverse la Normandie, cotoyé par le Connétable, avec le dessein hardi d'aller brûler la flotte française à Harfleur. Mais le Comte de Saint-Paul s'y est jeté. « Les Anglais prindrent donc leur retour parmi la terre du Seigneur d'Estouteville, lequel ils n'aimoient mie planté, et l'ardirent et exillièrent toute (1). » Froissard, qui connaît si bien leurs sentiments, fait grand honneur à Estouteville par l'expression de cette haine particulière, et souligne ainsi son importance et son dévouement bien connus à la France.

Son oncle, M. de Rames, continuait, lui, ses fonctions financières : « Le 29 décembre 1369, mandement royal à nos amés et féaulx, Jehan de Pontoise chanoine de Rouen, Raoul d'Estouteville chevalier, nos conseillers, et Pierre de la Ferrière bourgeois de Rouen (c'est-à-dire aux représentants des trois ordres), de faire publier nouvelles ordonnances fiscales... avec pouvoir de diriger et requérir les officiers royaulx... Pour deffendre nos bons et loyaulx subjects et contrester par tous moyens à la male volenté et emprise de Edwart d'Angleterre..., des aides devaient être levés sur les objets de première nécessité, mais des réclamations s'étant élevées.., le Roi, pour meilleur amour et union nourrir avec nos subjects, rétablit les anciens fouages (l'impôt dû par chaque feu, qui en Normandie se levait de trois en trois ans)... et ils seront payés par tout

(1) Froissard, ch. DCXII.

le monde, exceptés les gens d'Eglise et les nobles servant à la guerre de leur personne (1). »

M. de Torcy, de son côté, à la capitainerie de Cherbourg ajoute celle de Caudebec, lieu important comme port du Pays de Caux sur la Seine. « Le 1er mars 1370 il donne quittance de 400 sols d'or pour la solde des hommes d'armes qu'il y a tenus pour le Roy (2). »

Torcy prenait d'ailleurs une grande importance en devenant, vers ce temps, le gendre et l'héritier d'un des premiers personnages de Normandie, d'un des meilleurs capitaines, et plus fidèles serviteurs de Charles V. Sa femme est en effet « Madame Blanche de Blainville, » comme l'appelle un document bien certain, le missel de la chapelle du château de Blainville, et non Jeanne, selon les généalogies, fille de celui dont nous venons de parler, et qui est maintenant « le Maréchal Mouton. » Le Roi vient de lui donner le bâton; il n'y a alors que deux maréchaux de France. Son vrai nom est Jean de Mauquenchy; et l'origine de ce sobriquet héréditaire de Mouton est assez drôle. Le premier Sire de Mauquenchy, connu seulement en 1172, ce qui ne les classe pas dans la première chevalerie de Normandie, avait épousé sa voisine, l'héritière de Blainville, seigneurie très importante, haute justice d'où dépendaient douze prévostés, située sur le Crevon affluent de l'Andelle, à 4 lieues au Nord-Est de Rouen, aujourd'hui Canton de Buchy. Leur petite seigneurie de Mauquenchy et son nom même avaient été presque abandonnés, et de leur nom usuel de Blainville ils avaient pris comme emblème un belin, l'animal qui bêle, et de ce cimier de leur casque les gens de guerre les avaient appelés Mouton. Leurs armes : d'azur à la croix d'argent cantonnée de vingt croix d'or à triple barre au pied fiché, seront désormais écartelées avec celles d'Estouteville, la brisure de toute la branche de Torcy. Car l'unique frère de la Dame de Torcy, Moutonnet de Blainville, étant mort en 1369, elle recueille tout ce grand héritage. Sa mère est Malet de Graville, celle du Maréchal Chambly et ses ayeules Hotot et Harcourt ; cette haute

(1) Mandements de Charles V, 625.

(2 Arch. nat., K. 49, n° 44.

noblesse normande ne forme qu'une grande et puissante famille (1).

Cependant Charles V poursuit méthodiquement ses avantages, et les Estouteville, partout présents, nous font suivre la marche des opérations. « Le 18 mai 1370, Torcy fait monstre à Vernon, sur l'ordonnance du Connétable, pour aller devers Navarre. » C'est une menace à l'adresse de Charles-le-Mauvais qui vient de signer un nouveau traité avec l'Anglais ; elle fait son effet, et il se soumet à un arrangement avec le Roi de France, dont « sont hostaiges l'Archevêque de Rouen, le Comte d'Estampes, Mgr d'Estouteville et autres qui sont conduits par le Connétable à grande quantité d'hommes d'armes, et sauvément menés à Evreux où le Roi de Navarre les laisse, et va à Vernon traiter avec le Roi ». (2) La Normandie est un peu soulagée de ce malandrin, qu'on force à céder Mantes et Meulan qui rendent libre la route de Paris, et le Comté de Longueville qui est donné pour récompense à Du Guesclin. Torcy gagne donc fort au change comme voisin.

On a d'ailleurs assez à faire cette année avec l'un des plus audacieux capitaines des bandes anglaises, Robert Knolle, qui traverse en pillant une moitié de la France. L'ordre absolu du Roi est toujours d'observer la tactique inverse de jadis : de ne rien risquer, de se mettre derrière les murailles et en sortir au bon moment, de côtoyer l'ennemi, l'affamer, le laisser s'user de lui-même. Un Anglais parie de venir heurter de sa lance la porte de Paris, et est assommé par un boucher. La chevalerie se ronge ; on montre au Roi les pauvres villages incendiés, on tâche de le faire sortir de son calme voulu et de lui arracher un ordre. « Le royaume ne s'en ira pas en fumées, » répond pour lui Clisson. Auzebosc fait cette campagne d'abnégation, suivant l'ennemi, étant successivement « à Beauvais le 26 août avec un autre chevalier et onze escuyers, et le 10 septembre à Provins, avec quatre chevaliers et onze escuyers de sa compagnie. » Son sceau à ces reçus porte les armes pleines

(1) Sur Blainville, *Généal. Anselme* et autres et leurs dossiers au cabinet des Titres, Pièces originales, Dossiers bleus, etc. Nous renvoyons d'ailleurs en général à ce fonds inépuisable, pour toutes les familles alliées aux Estouteville.

(2) Chron. des 4 premiers Valois.

(quoiqu'on prétende ailleurs qu'en brisure de cadet il mettait une tourelle, prise des armes de sa mère, sur l'épaule du lion) ; deux branches de laurier accostent l'écu, et le cimier est une tête de lion entre deux volets (1).

Les Cunctateurs avaient raison. Du Guesclin, qui étrenne là son épée de Connétable (le vieux Fiennes s'est démis), et le maréchal de Blainville prennent le moment et écrasent les pillards à Pontvallain, dans le Maine. Les Sires d'Estouteville et de Torcy sont avec eux ; et quelques jours après cette victoire, étant retournés en Normandie, pour reformer leurs compagnies, ils « font monstre, Torchy le Ier janvier 1371 à Conches et Estouteville, le 17 à Louviers ». Ce dernier reçoit « 105 fr. d'or, gaiges de nous banneret, un chevalier bachelier et huit escuyers en la compagnie de Mgr Mouton Sire de Blainville maréchal de France, sous le gouvernement de Mgr le Connestable (2). »

De là ils vont à Tours « à l'assemblée des gens de guerre, » où se trouve aussi Auzebosc, puis descendent vers le Midi, pour mettre à exécution l'arrêt de la cour des Pairs qui a déclaré confisqués et réunis à la Couronne les fiefs du Roi d'Angleterre. Rien de plus facile ; car ces provinces ont grande passion de revenir à la France, et la plupart des villes ouvrent leurs portes. Le dernier coup d'épée du terrible Prince Noir tombe sur Limoges : brisé par la maladie et la douleur de la mort de son fils aîné, il se redresse dans sa haine, reprend, écrase cette malheureuse ville ; puis repasse la mer, laissant au beau-père d'Estouteville, à Louis d'Harcourt qui est retombé dans le parti anglais, un commandement bientôt tout nominal, car Du Guesclin remet peu à peu et sagement tous ces pays sous l'autorité du Roi. « Robert d'Estouteville, bachelier, sg. de Rames, sert sous lui et est présent à Mirebeau en Poitou, le 16 juillet 1372. »

Le vieux Roi Edouard, se ranimant pour un dernier effort, s'embarque avec une grosse armée ; mais les vents même sont pour la France, il ne peut débarquer. Son fils Lancastre a beau refaire encore une fois, de

(1) Bib. nat. mss. Cabinet des titres. Sceaux Clairembault, La Roque. *La Chesnaye-des-B.*
(2) Sceaux Clair, La Roque, *Harcourt*, IV, 1891.

Calais à travers la France, cette course jalonnée de ravages; on lui oppose toujours la même tactique, et sa belle armée arrive à Bordeaux exténuée et fondue. Estouteville, Auzebosc, Torcy font cette campagne plus méritoire que bien des victoires. Le premier « fait monstre à Saint-Cloud le 1er septembre 1373 avec une belle compagnie de 12 chevaliers bacheliers et 47 escuyers »; 59 lances c'est-à-dire 350 hommes, chaque lance représentant l'homme d'armes et ses gens, coutillier, varlet, archer, 5 à 6 combattants, dont 2 à cheval, les plus grands seigneurs seuls ont une pareille troupe. Son frère Auzebosc se présente plus modestement à Chartres, avec 1 autre chevalier et 4 écuyers.

Débarrassés des Anglais, chacun va à d'autres besognes; le Duc d'Anjou, en Haute Gascogne, affermir les bonnes volontés, forcer les mauvaises, soumettre le Comte de Foix qui fait l'indépendant. Torcy est sous ses ordres et signe à La Réole, le 4 septembre 1374, la pièce suivante, assez curieuse pour son détail : « Colart d'Estouteville, sg. de Torsy, recognois avoir reçu en or, comptant, de Mgr le Duc d'Anjou et de Touraine, frère du Roi et son lieutenant en Languedoc, la somme de 1400 f. d'or, c'est assavoir 950 que ledit Mgr le Duc m'a faict délivrer pour mon estat, 900 pour faire payement pour ce présent mois de septembre à 50 hommes d'armes, 10 chev. et 40 esc. qui sont venus avec moy, aux gaiges du Roy et pour le servir en la Cie de mondit sg. le Duc, en Guyenne ceste saison, et 450 f. que mondit sg. le Duc m'a faict bailler pour distribuer à mesdits gens pour ledit mois, oultre leurs gaiges, pour cause de la chierté des vivres qui est par deça, ou aultrement je ne les pourrais pas tenir, mais s'en vouloient tous départir. » Son sceau, aux armes pleines, a pour supports un chien et un lion de face, et pour cimier une tête de vieillard à grande barbe et longs cheveux sous un bonnet (1).

De son côté, le Connétable passe en Bretagne avec Estouteville, qui fait montre en décembre et janvier avec sa belle compagnie. Le Duc de Bretagne, gendre du Roi Edouard et tout Anglais, contre le sentiment de son peuple, avait mis des garnisons anglaises dans ses places. La plupart ouvrent pourtant leurs portes aux Français; certaines se défendent : « Le

(1) Sceaux Clairembault.

chastel de Bécherel, entre Rennes et Dinan, tint un an et y fut faict maintes appertises d'armes, et leurs provisions faillies, ils traitèrent envers les seigneurs d'Estouteville, de Blainville, de Hambye et les Barons Normands, qui estoient là, tout lassés d'avoir tenu le siège si longtemps (1). » Clisson, Rohan et autres Bretons « qui avaient le cœur tout français, » étaient avec eux. Le Duc, dépouillé de son duché, passe en Angleterre, laissant le commandement de Brest à Robert Knolle. Du Guesclin l'y assiège et, pendant le délai de 40 jours, donné à Knolle pour se rendre, s'il n'est secouru, le Connétable fait une descente à Jersey en compagnie d'Estouteville (2). Ils ravagent l'île, mais ne perdent pas leur temps à faire le siège de Montorgueil.

Sur l'ordre du Roi, les chevaliers normands rentrent chez eux, et vont attaquer Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Basse-Normandie, que les Anglais ont gardé, « caverne d'où ils s'élancent pour destrousser le pays. » Là encore nos chevaliers restent un an, et pour en finir on convient d'un défi selon la mode du temps : La place se rendra si elle n'est délivrée de force. « Semonce est donc faicte à toutes manières de gens d'armes pour la jornée, qui doibt estre devant Saint-Sauveur le 1er juillet 1375. » Y sont présents le Sire d'Estouteville, banneret avec 5 chevaliers et 11 esc. ; Auzebosc et Rames chevaliers bacheliers, seuls, faute d'argent, sans doute (3).

Saint-Sauveur rendu, ces 3 Estouteville se rendent en Gascogne, devant Coignac qu'assiège le Comte d'Harcourt, celui-ci très fidèle et rachetant de son mieux les fautes des siens. Puis l'on se repose un peu, les Légats du Pape, qui travaillent toujours avec une admirable patience à la paix, ayant fait signer des trêves jusqu'en 1377.

Pendant ces interminables sièges, on ne restait pas figé devant les murailles attaquées ; on allait à ses affaires. Ainsi Colard, sg. d'Auzebosc, continue, en 1373, ce procès de 40 ans contre son demi-frère Montmorency. Nous n'en savons pas la conclusion. Mais elle doit être en faveur

(1) Froissard, ch. 677.

(2) Houel, *Annales des Cauchois*, III, 110.

(3) P. Anselme. La Roque, *Harc.*, IV, 1598.

de ce dernier, puisque des terres de Jehanne de La Tournelle, Mainvilvilliers seul reste aux Estouteville, et fait l'apanage du cadet Richard, non marié et nommé dans des arrêts de l'Echiquier jusqu'en 1423 (1).

Le Sire d'Estouteville, à l'Echiquier de Pasques 1374, conclut un accord avec son oncle et son cousin de Rames touchant une rente sur la terre de la Ramée (2).

En ce temps apparaît une nouvelle figure, Jehannet d'Estouteville, l'avant-dernier des 10 frères Torcy, personnage très complet, diplomate, homme d'affaires, de guerre et de cour. Il a cet intérêt de présenter un nouvel état de choses, un nouveau train de vie. Les désastres des derniers temps ont durement atteint la Noblesse : beaucoup n'ont pu relever leurs châteaux ; plus de gîte, plus de revenus à attendre des terres en friche ; rien que l'épée et la solde du Roi, souvent mal payée ; des dettes, des hypothèques envers des bourgeois rapaces et envahissants. Le rôle, l'emploi des seigneurs sur leurs terres, et les jouissances d'importance locale diminuent forcément par le déclin de l'organisation féodale ; en même temps la vie s'ouvre plus largement, se raffine, s'élégante ; les progrès de l'industrie et du commerce fournissent la matière ; la Chevalerie, battant son plein, modèle, selon son idéal, les esprits et les mœurs ; et la satisfaction de ces besoins nouveaux, de ces goûts exigeants, ce n'est que dans certains milieux qu'on la peut trouver. Ainsi tout contribue à retirer la Noblesse de son centre provincial et à la pousser vers la vie de Cour.

Jehannet d'Estouteville est donc « Varlet tranchant du Roi. » L'honorabilité du service d'homme à homme est une conception toute personnelle à l'antique Germanie, conservée par le moyen âge, et qui ne peut se concevoir que par le sentiment fort délicat et compliqué de l'égalité dans la soumission par la fidélité. L'état féodal le réalise parfaitement, et l'idée de service, de domesticité, n'a absolument rien d'humiliant.

Le héros du charmant roman de mœurs, vrai miroir de ce temps, le Petit Jehan de Saintré, est, lui aussi, Varlet tranchant, et nous donne le détail de cette charge. « Estant donc en la grand salle, le maistre d'hostel

(1) *Harc.*, II, 1665, et Cabinet des Titres, Pièces orig.

(2) Bib. de Rouen, mss. Bigot, Y 5, 137.

print le chenevas (corbeille) du pain, la serviette et sur l'épaule dudit Jehan la mist; lequel fist son office et si gracieusement que au Roy et à la Reyne et à tous pleut grandement ». Plaire, être gracieux, voilà l'idée qui revient sans cesse et qui frappe au milieu de cette vie de violence et de sang. On se pare de soie et de velours, dès qu'on peut quitter l'habit de fer; on se repose des actions violentes et des paroles brutales, en exprimant, avec une recherche qui tombe dans l'afféterie, des sentiments qui, du délicat, passent à l'alambiqué. C'est la Chevalerie qui fait cela, et on doit lui en savoir gré, si on tient pour quelque chose ce qui est en somme la fleur de la civilisation.

Tel Saintré, tels sans doute nos Estouteville, puisque, comme lui, ils font leur chemin : aussi forts pour rompre une lance qu'habiles à tourner une chanson et galants auprès des Dames, aussi magnifiques, quand ils sont bien argentés, que subtiles et peu scrupuleux, d'après nos idées bourgeoises, à se procurer, au besoin, des écus, de beaux chevaux et de somptueux habits ; et soutenant cela, qui est le bel air du moment, du sérieux et des capacités qui sont la base du succès en tous les temps.

Jehannet avait été évidemment chargé de quelque négociation importante : l'achat, par exemple, de quelque chef de routiers expliquerait la grosse somme, 500 francs d'or, qu'il dit avoir « reçue à Paris, le 19 juillet 1373, sur le compte des aydes pour le fait de la guerre. »

Le 24 septembre 1374, il « donne quittance de 90 fr. d'or, pour certain voyage fait, par l'ordre du Roy et pour son service, à Bordeaux, pour la libération de M. Roger de Beaufort, frère de N. S. P. le Pape ». C'est Grégoire XI, Pierre Roger, élu en 1371 ; il réside à Avignon, et c'est chose fort importante de soigner sa famille pour maintenir la Papauté dans la main de la France. Le scel de Jehannet, très beau, porte ici les armes pleines, supports 2 lions accroupis, cimier une tête de vieillard de profil avec un bonnet. Sur d'autres sceaux, le même cimier, que porte aussi son frère Torcy, mais 2 femmes debout comme supports, et encore 3 lions comme cimier et supports. Tous ces ornements extérieurs de l'écu sont de fantaisie et varient probablement selon qu'on les a portés

dans un tournoi. Aurait-on la coquetterie de se faire graver un nouveau sceau pour fixer le souvenir de quelque assaut bien soutenu ?

Puis, le dernier décembre 1374 « le Roy, confiant à plein des loyauté et suffisance de nostre amé et féal Varlet tranchant Jehannet d'Estouteville escuyer (1) », le nomme capitaine de Vernon, poste de confiance, car cette ville qui commande la Seine est en danger permanent par le voisinage de Charles-le-Mauvais. Aussi ordre réitéré et sous menaces est-il adressé, le 13 janvier suivant, par le Roi, au Vicomte de Rouen, « de, avant tout autre despense, faire emparer tout ce qui faudroit audit chastel ;... et ce faites par l'ordenance dudit Jehannet, auquel nous avons sur ce pleinement dit nostre volenté (2). »

Charles V donne en même temps pour voisin à Jehannet et pour collaborateur dans cette mission de « contester aux agissements du roi de Navarre », son frère Guillaume d'Estouteville. Ce troisième fils de Jean, seigneur de Torcy et de Jeanne de Fiennes, est d'Église. Après avoir été en Italie étudier en la fameuse Université de Bologne et y avoir pris sa Licence en l'un et l'autre Droit, il est revenu s'initier à l'administration religieuse de sa province, a été curé de Manneville-le-Goupil, à la nomination du Chapitre, puis chanoine de Rouen (3). En 1371, le roi l'a voulu faire évêque d'Avranches ; mais le Pape s'est refusé à déplacer le titulaire, uniquement à cause de son attitude politique. Peu après, le siège d'Évreux est vacant ; il y faut un homme sûr et ferme ; car ce Comté appartient encore au roi de Navarre, qui continue sa carrière de trahisons et d'intrigues. Guillaume d'Estouteville est choisi, et fait sa profession à la Chambre apostolique, le dernier février 1375.

Il est aussi personnage politique, apprécié et employé par Charles-le-Sage dans de hautes charges ; en cette même année il est qualifié « Conseiller du Roy nostre Sire et Président en la Cour des Généraux sur le fait des Aydes. »

(1) Toutes ces pièces sont à la Bib. Nat., mss. Cab. des Titres, Pièces orig., dossier *Estouteville*.

(2) Mandements de Charles V, 1095.

(3) Arch. Seine-Inférieure, Inventaire, II, 267, et *Gallia Christiana*, XI, 895-597.

Pourtant, en règle vis-à-vis de l'autorité religieuse, il ne l'est pas avec le pouvoir civil : Le 2 mai, il n'a pas encore prêté serment de fidélité au Roi, et pour ce l'Évêché est en régale, et le Roi en touche les revenus.

Il est aussi déjà lancé dans les inévitables procès. L'esprit de la constitution féodale, essentiellement coutumier et particulariste, est de tout consolider en droits et devoirs éternels, de tout ériger en fief, en privilèges ; et cela, appliqué par des têtes chaudes, ne peut manquer de produire des querelles. Mais, en somme, il n'y a jamais eu de bien vivantes que les sociétés querelleuses, et cet individualisme féroce, cette personnalité debordante sont précisément le charme et l'originalité du moyen âge. Donc l'Évêque d'Évreux réclame à l'abbaye de Fécamp la chapelle, c'est-à-dire les vases sacrés, qu'elle a accoutumé de donner à ses prédécesseurs. Et il dispute à son Chapitre un privilège d'exemption d'impôts.

Le 21 mai 1375, il siège en une triste et solennelle assemblée du Parlement de Paris (1). Le Roi, toujours malade, depuis que le roi de Navarre l'a empoisonné, prend ses dispositions, règle à 14 ans la majorité des Rois, et désigne les membres du Conseil de régence, dont le maréchal de Blanville.

Deux autres cadets de cette « grand maignée Torcy » sont alors admis dans l'insigne Chapitre de N.-D. de Rouen. Robert, déjà chanoine de la collégiale de Saint-Quentin-en-Vermandois, cède ce canonicat à son frère Guillaume qui, devenant évêque, lui remet celui de Rouen, où Robert est reçu le 20 janvier 1375. Et le 6 juin suivant leur frère Raoul est aussi installé à une prébende du Chapitre de Rouen (2).

En 1376 meurt « la Fleur de toute Chevalerie, » le Prince de Galles ; et le Pape, voyant le vieux roi Édouard frappé au cœur, propose la paix ; mais « il trouve encore un esprit vert dans un corps sec. » Pourtant il n'y a rien à craindre, et Charles V en profite pour faire des économies : entre autres il réduit, le 12 novembre 1376, de 5 à 3 hommes d'armes, et de 6 à 3 arbalestriers, la garde de Vernon, et de 1.600 francs d'or à 1000 la somme précédemment allouée à Jehannet d'Estouteville ; et « voulons qu'il ait, au

(1) *Gallia Christ.*, XI.

(2) Arch. Seine-Inférieure, Inventaire, II, 210.

commencement de chacun an, 400 francs desdits 1000, pour faire ses garnisons et provisions, et le demeurant de mois en mois ». Le dit Jehannet a pris assez d'importance pour lever bannière ; « il fait monstre, le 6 mai 1377, à Breteuil, avec 7 chevaliers, 36 escuyers et 17 arbalestriers de sa compagnie (1). »

En France on se préparait ; car l'ère des troubles se rouvrait en Angleterre. Le vieux roi Édouard s'éteignait le 23 juin 1377. Il avait tâché de prendre de sages dispositions. Mais la couronne tombait sur une pauvre tête de 12 ans, Richard II, fils de la « fair Maid of Kent » et du Prince de Galles (ce que discutaient les mauvaises langues) ; et il y avait des oncles terriblement ambitieux. L'un d'eux, Lancastre, attaque aussitôt le parti, jadis soutenu par le prince de Galles, qui voulait réprimer les dépenses de la cour et agrandir les libertés publiques ; l'Archevêque de Winchester, chancelier d'Édouard III, est mis en jugement et parmi ses juges figure William Skipwith.

Profitant des circonstances, une flotte française va insulter les côtes ennemies ; le Duc d'Anjou et le Connétable agissent vigoureusement en Guyenne, le duc de Bourgogne et Blainville en Picardie. Le commandement de cette région est confié au vieux Sire de Torcy, qui est dit « Capitaine général de Picardie contre les Anglais (2) » ; et « en récompense de ses services, le Maréchal de Blainville lui transporte, le 4 juin 1378, la rente qu'il prenait au trésor, dans le revenu du Comté de Blois ; de laquelle rente le dit Torcy fait hommage au mois de janvier ensuivant (3). » Ceci est la dernière mention de Jean d'Estouteville, sg de Torcy.

Son frère aîné, Robert seigneur d'Estoutemont, est mort, non marié, en 1376, plaidant alors en l'Échiquier contre Jean de la Heuze (4).

Colard, désormais chef de la branche de Torcy, est un personnage. Le Roi l'a attaché à sa personne, fait son chambellan, et, avec un prince aussi sérieux et économe que Charles V, cette bienveillance et cette générosité sont des preuves assurées de capacité utile et fidèle. Or, « le 30 jan-

(1) Pièces originales.
(2) Archives de Valmont.
(3) P. Anselme.
(4) *Harcourt.*

vier 1378, le dit Colard quitte le Receveur général des Aydes de la guerre, de 300 francs d'or, restans de 600 que le roi m'a donnés pour les bons et agréables services, que je lui ai fais en diverses manières (1). » Son sceau porte les armes écartelées de Blainville et pour cimier une tête de femme échevelée.

Colard sg d'Auzebosc ne servait pas moins bien et avait dû donner de particulières preuves de dévouement, puisque le 3 avril 1377 le Roi lui faisait « remise de 200 francs d'or, par lui dus au receveur de Montivilliers, pour les bons et agréables services faiz en nos guerres, et en récompensation des grans pertes et dommaiges qu'il a eus et soutenus pour le fait d'ycelles guerres (2) ».

Alors se faisaient à Paris de grandes affaires sous couleur de grandes fêtes. L'Empereur et son fils, le roi des Romains, visitaient Charles V, leur neveu et cousin, qu'ils aimaient fort. Dans un conseil solennel, il leur exposait sa querelle avec l'Angleterre et ils lui promettaient assistance. Guillaume d'Estouteville, Évêque d'Évreux, figure à ce conseil ainsi qu'au cortège magnifique qui était allé recevoir les Allemands aux portes de Paris, en janvier 1378.

Bien peu après, le dit Guillaume quitte cet Évêché, ne pouvant tenir contre l'inimitié et les intrigues du roi de Navarre, et est transféré, le 2 mars à Auxerre. L'importance féodale de ce siège lui donne la satisfaction orgueilleuse de recevoir, le 8 juin, l'hommage par procuration du Roi de France comme comte d'Auxerre et du Comte de Flandre comme baron de Donzy, et la satisfaction bienfaisante d'accorder la liberté à ses serfs de Corbon (3). Il prend aussi séance au Parlement de Paris, les 16 juin et 9 décembre 1378.

La punition tombe enfin sur l'ennemi public, et ses ennemis personnels sont chargés de l'exécution : Le Roi de Navare est convaincu d'un nouveau traité avec l'Angleterre et d'une nouvelle tentative d'empoisonnement sur le Roi ; et le Connétable saisit son comté d'Évreux, et Torcy

(1) Pièces originales.
(2) Mandements de Charles V, 1686.
(3) *Gallia Christ.*, XII, 323.

ses places de Basse-Normandie. « Comme le chastel de Mortaing est tenu en rebellion contre nous..., écrit le Roi, le dernier avril 1378, au bailli de Caën, nous avons ordené que nostre amé et féal, Colard d'Estouteville, Sire de Torcy, aille l'assiéger avec 8 vingt hommes d'armes... ; voulons que soit rien pris, sans payer à juste prix... ; comme savons que lui conviendra faire grans frais et missions pour nous, commandons payer au dit Torcy, de mois en mois, ses gaiges de 150 francs d'or pour l'estat de sa personne. » En même temps que chef de cette petite armée, Torcy est Banneret, et fait « monstre le 12 mai aux bastides devant Mortaing avec 2 chevaliers et 18 escuyers (1). »

Cherbourg seul, que, dans un des accommodements précédents, on a eu l'imprudence d'enlever à la garde de Torcy, et de remettre à Charles-le-Mauvais, c'est-à-dire aux Anglais, ne peut être repris, étant ravitaillé par mer.

Les Anglais avaient tenté une diversion pour sauver leur allié. « Le jeudi devant la Pentecôte 1378, le comte d'Arundel, avec plus de 100 navires de guerre et 2.000 combattants, vint assaillir Harfleur. En la ville estoit Mgr le maréchal de Blainville qui n'avait pas plus de 100 lances de la chevalerie de Caux, qui très vaillamment défendirent Harfleur à porte ouverte. Et là eut belle escarmouche et fort cliquetis de glaives et fort assaut de traits de part et d'autre. Et parmi les mieux faisant estoient les Seigneurs de Bacqueville, d'Auzebosc et de Rames... Repoussés dans la ville, ils rejettent ensuite les Anglais sur leur flotte; 4 ou 5 jours après, ceux-ci débarquent de nouveau... Et enfin Blainville, avec 20 lances desdits chevaliers de Caux, porsuivent les Anglais jusques en la mer, et y eut beaux faits d'armes sur le rivage, et puis les Anglais se boutèrent en la mer (2). »

La défense des côtes appelle toute l'attention du Roi et, comme par un remords de la perte de Cherbourg, il donne à Torcy, le 20 mai 1379, « la garde et gouvernement de notre Chastel d'Arques, qui est un des plus considérables de nostre Pays de Caux, où nos ennemis peuvent des-

(1) Pièces originales.

(2) Chronique des 4 premiers Valois.

cendre... Afin que péril ne dommaige ne puisse advenir à nostre royaulme .., pour que ledit Torcy puisse mieux tenir gens d'armes pour la défense dudit chastel, lui ordonnons la somme de 300 francs d'or par chascun an, et par dessus les gaiges ordinaires qui sont de 5 sols parisis par jour et 100 sols parisis pour robe par an (1). » Ce commandement d'Arques lui convient très bien, à cause du voisinage de son château de Torcy, qu'il défend en même temps.

L'année suivante, les Anglais reprennent vigoureusement l'offensive : Lancastre, avec la flotte, après avoir tenu en alarme les côtes normandes, met le siège devant Saint-Malo; tandis que Buckingham passe en ravageant de Calais à Nantes, qu'il assiège. L'effort porte sur la Bretagne, dont le Duc a repris une partie. Mais les Anglais échouent, et les 2 sièges sont levés en automne 1379. Auzebosc participe de nouveau à la défense de la Normandie, d'abord à Vire, comme simple homme d'armes de la Compagnie de son cousin de Ferrières; puis mieux en fonds et relevant bannière, il donne reçu « de 90 francs d'or pour les gaiges de nous, un autre chevalier et 8 escuyers pour la garde du Pays de Caux en la ville de Harfleur, soubs Mgr Mouton Sire de Blainville, les 13 novembre 1379 et 27 janvier (1). »

Ainsi à Caudebec et Arques, à Vernon et Harfleur, à toutes les Marches, les Estouteville montent une fidèle garde; et avec Fécamp que couvre Valmont et leurs autres châteaux-forts, quelle importance ils ont dans leur province !

A l'Echiquier, en juin 1379, figure le second des frères Torcy, Thomas d'Estouteville, encore avec la qualité de Chanoine de Rouen; ce doit être la stalle de son frère Robert qu'il occupe; lequel Robert dans une quittance de janvier 1382 se dit « chanoine d'Evreux, archidiacre de Neufbourg en l'Église d'Evreux. » Il est probable que son frère Guillaume, avant de quitter cet évêché, lui avait conféré cette dignité, pour, avec le canonicat de Rouen, procurer un établissement à leur frère Thomas. Les sceaux de ces deux chanoines sont d'Estouteville plein. Thomas employe d'abord un sceau ordinaire de chevalier avec 2 lions en support et un

(1) Pièces orig.

demi-corps humain en cimier; puis il se fait faire un sceau ecclésiastique avec 3 anges en supports et à la place du casque. Robert a ce même sceau ecclésiastique. Il donne souvent des reçus de gages, au nom de son frère Torcy (1); il fait sans doute ses affaires pendant ses absences de guerre et de fonctions. Une grande union apparaît entre eux tous.

Menaçait-il d'en être autrement dans la maison de Montmorency? La concorde est rare avec une belle-mère, entre enfants de 2 lits. Toujours est-il que M. de Montmorency se sentant vieillir prend sagement des dispositions : « Par lettres du 11 février 1377, il assigne à sa fille Marguerite, Dame d'Estouteville, les 1.000 livres de rente promises par contrat, sur la terre d'Offranville, et transigeant sur le droit que les Sire et Dame d'Estouteville peuvent prétendre sur le douaire de Jeanne de Roucy leur mère, il leur baille le manoir du Bosc de Berneval avec la seigneurie haute, moyenne et basse, et ses droits dans les seigneuries de Berneval-le-Grand et le-Petit, Graincourt, Vargemont, Vassonville, Saint-Martin-la-Campagne, et le droit de vertes moutes sur Berneval, à cause du moulin d'Encourt. Et pour laisser ces terres libres, il transporte sur la baronnie de Montmorency le douaire de Perrenelle de Villiers. Puis, le 19 mai 1379, à Vincennes, le Roi, lesdits arrangements faits en sa présence entre lesdits Sires et Dames de Montmorency et d'Estouteville, pour bien de paix et nourrir amour perpétuel entre eulx et leurs successeurs, autorise à cause des bons services desdits Seigneurs, consent que les Sires d'Estouteville tiendront lesdits biens par parage des Sires de Montmorency, et iceulx de luy, Roy, sans aucune diminution de ses droits (2). » Deux ans après, mourait ce grand et bon Sire de Montmorency.

Cette portion de la seigneurie de Berneval, complément de ce qu'avait apporté Marguerite de Hotot, venait à M. de Montmorency de sa mère Jeanne Calletot, dont l'ayeul l'avait eue de l'abbé de Saint-Denis en 1284, en échange de la terre d'Aubervilliers et autres près Pontoise. Toutes ces diverses terres près Dieppe achèvent de donner aux Estouteville une puissante assiette en ce coin du Pays de Caux.

(1) P. Anselme et Pièces orig.

(2) *Hist. de Montmorency*, Duchesne, pp. 162-210. *Harcourt*, IV, 1227. Arch. Valmont.

En 1380, un premier glas annonce la fin de cette période de prospérités, d'administration réparatrice, de guerre prudente et de victoires utiles. Du Guesclin est tué à Randon en Velay, le 13 juillet; et le Roi, ne pouvant plus lui marquer sa gratitude et celle de la France, fait inhumer ce grand serviteur à Saint-Denys, comme un fils de France. C'est Guillaume d'Estouteville, Evêque d'Auxerre (1), qui a l'honneur d'officier en cette auguste cérémonie et de louer cette illustre mémoire. « La pompe funèbre fut magnifique et toute militaire; le Roy y assista. Olivier de Clisson, qui allait recevoir l'Epée de Connétable, et 10 autres seigneurs de marque, vestus de manteaux noirs, faisaient le grand deuil. Ils allèrent à l'offrande, portant chascun un escu aux armes du deffunct, et tenant leur épée par la pointe; ils présentèrent à l'évêque officiant 4 des plus beaux chevaux de l'écurie du Roy, caparaçonnés des armoiries du feu Connestable et portant ses bannières jadis si redoutées des ennemis de l'État; il les reçut par l'imposition des mains sur leurs têtes. Puis il monta en chaire et prononça l'oraison funèbre, et ne s'acquitta pas moins heureusement des louanges qu'il devait à la mémoire de son héros, que de l'obligation d'inspirer à la Noblesse, là présente, la généreuse émulation d'aspirer à la même gloire (2). »

Cet Évêque d'Auxerre est évidemment un fin lettré, un philosophe, et probablement un Mécène, puisqu'un livre, célèbre en ce temps, lui est dédié. « L'Archiloque Sophie, par frère Jacques le Grand, » est un beau manuscrit acquis par Mazarin et passé à la Bibliothèque du Roi. « La Sagesse très éloquente » y disserte fort bien (selon le goût d'alors, s'entend, c'est-à-dire avec un incompréhensible fatras scolastique), contre la Magie et en faveur des Arts libéraux (3).

Charles-le-Sage meurt à son tour le 16 septembre 1380; et Charles VI, qui n'a pas encore 12 ans, est confié à ses oncles : Bourgogne dominant

(1) Une confusion, commise par la Roque, a fait attribuer généralement à Guillaume d'Estouteville, avec la qualité d'évêque d'Auxerre, le même rôle à la cérémonie que Charles VI fit de nouveau en l'honneur de Du Guesclin en 1389. Il y avait alors sept ans qu'il n'était plus évêque d'Auxerre.

(2) Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, p. 171.

(3) P. Paris, mss. français, II, 214.

et politique ; Berry facile, artiste, peu sérieux, se susceptibilisant parfois tout d'un coup de son peu d'importance ; Bourbon droit et bien intentionné, poussant la modération jusqu'à la résignation. Le plus capable, le duc d'Anjou, dur d'ailleurs, avare et ambitieux, n'emploie son autorité de Régent qu'à mettre la main sur le Trésor, et file avec, vers Naples, à la conquête de cette prestigieuse et décevante couronne. Les promesses de dégrèvement, faites à la légère par la nouvelle administration, s'envolent donc avec les économies du feu Roi ; et le peuple accueille par des émeutes les impôts plus indispensables que jamais. La situation est grave ; un souffle révolutionnaire passe sur toute l'Europe. Les grandes villes de France sont en relations avec les Communes de Flandre soulevées contre leur Comte, et insolentes au point de l'avoir vaincu en bataille rangée. Rouen est des plus compromis.

« Au Parlement tenu à Rouen, et où M. d'Estouteville siège, Ier des Barons, furent tous d'accord qu'ils feroient comme ceux de Paris ; on leur envoya 2 conseillers du Roi pour exposer les besoins du royaume ; et fut répondu qu'on yroit à Paris et que la Normandie feroit comme les autres provinces (1). » Mais Rouen montre un tel esprit de sédition qu'on y doit faire venir le petit Roi, qui y entre comme en ville conquise. C'est à propos de son intervention dans ces affaires que le « Sire d'Estouteville reçoit, le 14 mars 1382, 93 francs d'or pour ses frais d'un voyage au Bois de Vincennes. »

Il est vraisemblable que le duc de Bourgogne, particulièrement atteint comme gendre et héritier du Comte de Flandre, ayant durement châtié la connivence de ses propres sujets avec les émeutiers, et l'Evêque d'Auxerre ayant voulu prendre la défense de ses ouailles, sa situation était devenue intenable en Bourgogne vis-à-vis du Duc tout-puissant. Guillaume d'Estouteville est donc transféré (2), au milieu de 1382, à Lizieux. C'est un siège moins important ; mais il revient dans sa Normandie augmenter l'influence de sa famille.

(1) Chron. des 4 premiers Valois.

(2) Le *Gallia Christ.* dit « à cause des guerres. » Il n'y a pas de guerres alors à Auxerre ; il faut entendre à cause des troubles.

D'ailleurs cela n'a aucune suite fâcheuse, et le Duc se tient satisfait, puisqu'en ce temps-là même, le frère de l'Evêque, le chanoine Thomas. est fait « Maistre des requestes-clerc. » En entrant dans les grandes affaires, il n'abandonne pas celles de son diocèse, car il est au contraire élevé à la dignité d'archidiacre du Petit-Caux.

Le changement de règne est donc loin d'être défavorable aux Estouteville ; leur cousin, le Connétable de Clisson, petit-fils aussi d'une Bertrand de Bricquebec, est en grande faveur.

Jehannet est de plus en plus employé et récompensé. « Pour les bons et agréables services que nostre amé et féal Vallet tranchant Jehannin d'Estouteville nous fait chaque jour continuellement, et espérons qu'il fasse ou temps à venir, et pour luy aider à achepter un courcier, lui donnons 200 francs d'or, à prendre pour une fois sur la recepte de Rouen, 22 août 1381. » Il ne peut en être payé, et le Roi en compensation lui en donne 300, le 2 mai 1383. On lui confie aussi « la garde de la Tour de Vernonnet séant au bout du pont de Vernon, et il donne reçu de 70 l. 6 s. pour ses gages du 7 juillet au 16 novembre 1380 (1) ».

Le Duc de Bourgogne, en montrant ces Flamands comme perturbateurs de tout ordre social et d'ailleurs alliés naturels et constants des Anglais, n'a pas de peine à soulever contre eux l'antipathie de la chevalerie française. Le Sire d'Estouteville est de « ces 60.000 têtes armées, la plus belle armée qu'on eût vue, » dit Froissard. Cette première chevauchée du jeune Roi se termine brillamment, le 27 novembre 1382, dans les champs de Rosebecque, où demeurent 40.000 Flamands. Tout se soumet sauf Gand. Courtray a ce malheur d'exaspérer l'orgueil chevaleresque par la vue des éperons d'or pendus dans une église, en trophée de la défaite des Français en 1302. De cette malheureuse ville réduite en cendres, Estouteville date, « le 11 décembre (2), reçu de 320 francs d'or en prest sur les gaiges de nous banneret, 9 autres chevaliers bacheliers, dont les 4 ont été nouvellement fais à la bataille, et 30 esc. de nostre rouste et com-

(1) Pièces Orig.

(2) Sceaux Clairambault.

paignie, desservis et à desservir es armées du Roy au pays de Flandres, sous le gouvernement du Roy. »

Du conseil qui suit le Roi pour l'expédition des affaires fait partie « nostre amé et féal Conseiller et Maistre des requestes de nostre hostel Thomas d'Estouteville, auquel, pour ses bons et agréables services, et pour le relever des frais et despenses qu'il a faits en nostre compaignie, en ceste derraine chevauchée..., donnons, dit le Roi, 200 f. d'or pour une fois... en plus de ses gaiges de 20 lt. par mois..., dont reçu à Tournay le 30 décembre (1). »

Le Comte de Flandre rétabli, le Roi revient punir par de terribles amendes et des suppressions de privilèges, les correspondances révolutionnaires de ses villes avec les Communes flamandes. A Rouen, l'émeute s'était portée naturellement contre les serviteurs les plus éminents du pouvoir, et vengée sur les biens à défaut des personnes; si bien que, le 14 mars suivant, le Roi donne « à Thomas d'Estouteville 100 florins d'or, pour l'aider à réparer un hostel qu'il possède à Rouen..., et il porte ses gages à 25 lt. par mois (2) ».

La campagne suivante, les Anglais attaquant le Comte de Flandre, les Français se portent à son secours de telle ardeur « que se mirent bien ensemble, en Artois, 300.000 chevaux, nombre effroyable, » comme dit Froissard. M. d'Estouteville y est pour sa part avec un vrai régiment: « Nous banneret, 15 ch. bach., 152 esc. et 7 arch. armés, de nostre hostel et compaignie, pour les gaiges desquels et services pour le faict de Bourbourc, en la compagnie de Mgr le Duc de Bourgogne ». Il reçoit 600 l. en prêt le 15 septembre 1383, et le 30 octobre une somme (le chiffre est déchiré) lui est allouée pour « ses bons services et les despenses faites en sa chevauchée de Flandres (3). » Son sceau à cette pièce porte 2 lions pour supports et en cimier un lion entre 2 volets.

Malgré le pillage qui devait être particulièrement fructueux en ce gras pays de Flandre, le plus riche du monde d'alors, cette permanente

(1) Pièces orig.

(2) Arch. nat., K. 53, n° 16, 49.

(3) Sceaux Clair. et Pièces orig.

tenue sur le pied de guerre était ruineuse, et les dons du Roi n'empêchaient pas la déconfiture de beaucoup de gentilshommes. La maison d'Estouteville a su s'en tirer, par un sens pratique de vrais Normands ; mais les dettes qui apparaîtront bientôt, devaient être, pour elle aussi, un mal ordinaire.

Cette immense armée ne fait d'ailleurs rien, les Anglais s'étant rembarqués devant elle, sauf quelques-uns qui se défendent bravement dans Bourbourg. Un heureux coup de main termine la campagne : « Le Sire de Torcy et plusieurs chevaliers picards entrèrent en Gravelines, quand les Anglais l'eurent laissée, et la remparèrent et fortifièrent très grandement, et en firent frontière contre la garnison de Calais (1). » Puis on fait trêve pour souffler un peu.

En ce temps, le 27 septembre 1383, Robert d'Estouteville, chevalier sg. du Bouchet, apparaît, faisant « aveu au Roi pour un fief de chevalier dit le fief de Hérecourt, paroisse de Bevron, Vicomté d'Auge, bailliage de Rouen (2 »).

En 1383 meurt le très vieux Sire de Rames, Raoul d'Estouteville. De Marguerite de Harcourt, outre son fils Robert, tué, on s'en souvient, à Cocherel, il laisse probablement Jean et Pierre que l'on a confondus ensemble. Nous avons vu le premier servir à la guerre, il va bientôt figurer dans les affaires, et se nomme assurément Jean. Mais les généalogies ne connaissent que Pierre et le disent mort en 1388, ce qui peut être vrai pour cet obscur Pierre mais non pour Jean (3). Raoul avait aussi deux filles : Jeanne, femme sans enfants, en 1390, de Jehan de Harcourt, sg. de Charentonne, d'une branche cadette, chevalier banneret qui sert bien Charles V ; et Mahaud, donnée seulement par *La Chesnaye-des-Bois*, comme femme, depuis 1354, de Pierre de Bailleul, fils lui-même de l'autre Mahaud d'Estouteville.

Le nouveau chef de la branche de Rames, Robert II, chevalier, fils

(1) Froissard, l. III, ch. 214.

(2) Archives de Valmont.

(3) Pièces orig. et P. Anselme. *La Chesnaye-des-Bois*, La Roque. *Ordon. des Rois de Fr.*, etc.

de celui tué à Cocherel, remplit les mêmes fonctions que son grand-père. Il donne « reçu, le 7 mai 1383, de 500 l. t., pour nos gaiges de notre office de l'un des Généraulx gouverneurs sur le fait des Aydes en Normandie » et signe « de nostre seing manuel : Robert, » tout court, avec des fioritures, ce qui n'est pas dans l'usage. Le 30 octobre, 600 l. lui sont ordonnancées « pour ses gages d'un an et toutes les chevauchées qu'il a faites dans ce temps (1). » A la 1re pièce son sceau porte les armes brisées d'un filet en bande, supports et cimier 3 aigles ; à la 2e, armes pleines et 2 lions en supports.

Ce personnage est cité dans les titres de la Couronne, de l'Echiquier et de l'archevêché de Rouen de 1376 à 1398. En 1381, il plaide contre Regnault de Grosmesnil. Or en 1396 est nommée « madame Aude d'Estouteville, veuve de feu M. Regnault de Grosmenil. » Il y a apparence que ce sont les mêmes que nous avons vus nommés Jeanne et Robert, et dits fille et gendre d'Estout, Sire de Torcy.

Ce Robert II, sg. de Rames, est marié à Marie de Villequier, fille de Robert sgr de Villequier et de Richarde du Mesnil-Varin. Cette maison chevaleresque de Villequier dont le manoir domine un des plus beaux points de la Seine, près de Caudebec, porte : de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de 12 billettes de même.

Tous ces Estouteville sont décidément courtisans déliés non moins que gens de service, pour cheminer au milieu de cette cour épineuse, pour réussir auprès de ce jeune et brillant Roi, aussi bien que naguères auprès de son sage et paisible père.

« Colard, sg. d'Auzebosc est institué capitaine de Pont-de-l'Arche, aux gages de 400 l., le 3 oct. 1382. » C'est un point stratégique de la première importance, le passage de la Seine au-dessus de Rouen. Torcy lui avait déjà cédé la capitainerie de Caudebec, qui lui convenait parfaitement à cause du voisinage de son château d'Auzebosc. Avec son cousin Jehannet à Vernon, ils commandent cette partie de la Seine.

La vague indication des nombreuses missions confiées aux Estouteville nous est donnée par les récompenses qu'ils reçoivent, en dehors

(1) Pièces orig. et P. Anselme.

des gages ordinaires. Ainsi, au Maître des requêtes Thomas, le 1er juillet 1384, « 400 f. d'or à moy ja pièca dus par Monsg. le Roy pour certaines causes contenues es lettres de don » ; à Jehannet « pour ses bons et agréables services », le 2 mai 1384, 300 f. d'or, et en 1385, le 27 mars, 500 f. d'or, les 7 mars et 28 septembre, 900. Mais on ne touchait pas toujours ces dons royaux ou difficilement ; par exemple le 19 mai 1386, il reçoit « 100 f. en déduction sur les dits 900. » Il y avait alors aux Finances un Breton têtu et bien intentionné, Noviant, qui rechignait à payer ce qu'il ne jugeait pas toujours bien gagné, et usait de subterfuges pour arrêter le Roi « qui se plaisait à donner et despendre assez profusément. » C'est lui qui eut la naïve imagination de faire fondre en or massif le cerf ailé, devise de Charles VI, espérant l'intéresser ainsi à ses économies.

La faveur particulière de Jehannet est attestée par un second office qui l'attache à la personne royale : restant Valet tranchant, il devient, en outre, en 1385, « Escuyer du corps du Roy (1). »

En même temps, par ses soins sans doute, percent encore deux de ses frères : Estout, moine à Fécamp, devient, le 28 janvier 1385, abbé de Cerisy (2), abbaye bénédictine du diocèse de Bayeux. Et Thomin, aussi d'Eglise, est fait Maître des Requêtes-clerc (3) en 1386. Il figure aussi à partir de cette année sur les registres de l'archevêché de Rouen comme archidiacre du Petit-Caux. Son aîné, Thomas, dont à cause de ce nom diminutif on le croirait filleul, trop occupé ailleurs, lui abandonne donc cette dignité locale.

Cependant, les trêves échues, la paix toujours tentée par les agents du Pape, mais toujours impossible, le Conseil, où la principale autorité est au Duc de Bourgogne, se décide à profiter des bonnes dispositions, supposées, des Ecossais et de l'absence du Duc de Lancastre, qui guer-

(1) Le P. Anselme voyant Jehan d'Est. écuyer du corps en 1386, et Jehannin valet tranchant en 1388, a pensé qu'il était question des deux frères, le 1er étant M. de Charlemesnil. Mais Jehannet est dit « escuyer du corps et capitaine de Vernon, » ce qui le détermine bien, en 85, 6, 8, et par la suite il est alternativement qualifié, selon qu'il remplit l'un de ses offices. Il ne s'agit donc certainement que de lui.

(2) *Gallia Christ.*, XI, 411.

(3) Il ne figure pas au Catalogue des Mes de Requêtes de Blanchard.

roye en Espagne avec la fleur de la noblesse anglaise; et l'on prépare à la fois une descente en Angleterre et une attaque du côté de l'Ecosse. Celle-ci, prête la première, se compose de 1.000 lances. M. de Rames, laissant là son grimoire financier, s'embarque pour cette aventure; il donne « reçu de 444 l. t. pour moi et et un autre ch. bach. et 11 esc. soubs le gouvernement de Mgr. Jehan de Vienne, Admiral de France et Capitaine de ladite armée d'Escosse », d'abord à Arras, le 27 avril, puis à l'Ecluse, le 8 mai 1385. Nouveau sceau avec 2 sauvages en supports et en cimier un lion dans un vol, comme le chef de la maison; mais la bande est la brisure constante de la branche de Rames.

Dans l'un de ces reçus il est appelé Robin, dans l'autre Robert, de même que Jehannet est parfois appelé Jehan ou Jehannin. L'emploi de ces diminutifs familiers, pour ces hommes d'âge et d'importance, est curieux.

« Embarqués à l'Escluse, ils eurent bon vent et beau voyage, et très liement ces chevaliers et escuyers s'en alloient en Ecosse, et disoient que, avec l'aide et confort des Escocs, ils auroient bonne saison et feroient un grand exploit d'armes sur leurs ennemis en Angleterre. » Mais on avait été fort mal renseigné. « Quel diable les a mandés, s'écriaient lès Ecossais, ne savons-nous pas bien faire nostre guerre sans eulx. Si nous aurons bientôt tout rifflé et mangié... » Et estoient ces Escocs gens sauvaiges et peu accointables, et les chevaliers de France, habitués à des salles parées, à de bons mols lits, se trouvaient fort mal de cette poureté. » Leur capitaine l'Amiral a grand mal à les décider à rester, grand mal aussi à faire venir à Edimbourg le roi d'Ecosse, qui les reçoit médiocrement, et qu'ils trouvent laid et ridicule. M. de Rames fait montre à « Edimbourc en Ecosse le 1er août 1385, et reçoit 70 lt. en prêt sur les gaiges de moy bachelier (il n'est donc pas banneret), 1 autre bach. et 10 esc., sous le gouvt de l'Admiral de Vienne, lieutenant du Roy n. S. audit pays d'Escose(1). » Les Ecossais viennent peut-être 30,000, mais mal armés, pas 500 bonnes lances, et sont bien aises et honorés du cadeau de 1.200 bonnes armures, prises sur les Parisiens, que leur envoyait Charles VI; il faut encore leur

(1) Sceaux Clair.

promettre de l'argent pour les décider à entrer en Angleterre ; mais impossible de leur faire risquer une bataille ; ils ne font que piller. Et les chevaliers français, de retour en Ecosse, sont harcelés pour leurs dépenses, et le pauvre Amiral doit se porter fort pour eux tous et rester caution jusqu'à ce que le Roi de France l'ait dégagé. Enfin, ils rentrent en France, « affamés, sans montures ni armures, et maudissant Escosse et disant qu'il fallait faire paix à l'Anglais et guerre à l'Escossois, tandis qu'une partie s'en va chercher autre aventure en Danemark, Suède ou Prusse contre les Payens (1). »

De l'autre côté, la descente en Angleterre échouait, et les Flamands, alliés des Anglais, ayant tenté de brûler la flotte française à l'Ecluse, on se tourne contre eux, et l'on force les Gantois même à se soumettre au Duc de Bourgogne, qui vient d'hériter de son beau-père et de devenir leur Comte. Dans cette armée sert un Estouteville, dont nous ne pouvons établir l'état civil, Ernoulet, nommé dans une montre à Audenarde, le 9 juillet 1385 (2). »

L'année suivante, immenses préparatifs : « 1.200 vaisseaux, de quoy faire un pont sur la Manche », une ville de bois pour s'établir de l'autre côté, 8.000 hommes dont Torcy et Auzebosc. Le 1er fait montre avec sa compagnie à Lille, le 10 octobre 1386, et le 2e donne « reçu à Arras, le 1er décembre, de 100 francs d'or que le Roy nous a donnés cette fois par grâce spéciale, pour aider à deffrayer nous et nos gens de nostre compaignie, des frais qu'il nous a convenus faire en ceste présente armée, que le Roy nostre Sire entendait faire en personne au pais d'Angleterre à l'encontre de ses ennemis (3). » Mais tout avorte encore par les lenteurs voulues du Duc de Berry, et le seul résultat est le ravage commis par les troupes en Flandre et Picardie.

L'an d'après, nouvelle tentative du Roi, qui a 19 ans, et dont l'intention est droite énergique et toute guerrière. Il visite avec le maréchal de Blainville les côtes de Normandie, et est reçu à Arques par le Sire de Torcy,

(1) Froissard, l. II, ch. 222 et suiv.
(2) Titres scellés, CXI, 124.
(3) Pièces orig. et Sceaux Clair.

qui lui montre comment il s'acquitte de sa capitainerie, « faisant service de guet jour et nuit, et employant les impositions au profit, réparation et empierrement dudit chastel (1). »

Les Sires d'Estouteville, Torcy et Auzebosc figurent pour cette assemblée de troupes, sur les comptes du Trésorier des Guerres. Le 1er fait montre à Montreuil-sur-la-Mer et à Cozenzich, les 9 août et 9 octobre 1387, avec 1 autre ch. et 17 esc. Ils allaient s'embarquer avec l'Amiral, quand le Connétable de Clisson, qui en même temps devait partir de Bretagne, est arrêté par l'ordre du Duc de Bretagne. Les Anglais, cette fois encore, font des feux de joie.

D'ailleurs leurs intrigues ne travaillaient pas seulement du côté de Bretagne. Ils excitaient le Duc de Gueldres à disputer l'héritage de Brabant au Duc de Bourgogne. Le Maître des requêtes, Thomas d'Estouteville, est chargé de la contre-diplomatie. Il est envoyé en Brabant en 1386 pour surveiller ce qui se passe, et en 1387 en Allemagne pour négocier près de l'Empereur. Le Duc de Gueldres a eu l'outrecuidance d'envoyer un défi au Roi de France, et celui-ci la naïveté de détourner, pour la piqûre de cet insecte, ses yeux attachés sur la côte anglaise. D'abord l'Empereur se montre très piqué d'une entreprise militaire sur les terres de l'Empire, mais l'habileté et la persévérance d'Estouteville l'amènent à y consentir (2).

Le Roy part donc en personne, déversant là l'ardeur qu'on ne lui laisse pas employer contre le vrai ennemi. Le Sire d'Estouteville le devait accompagner, et donne reçu, le 14 mars 1387, « de 90 francs d'or pour nous aider et deffrayer des despens que nous et nos gens pouvons avoir fais tant à venir devers le Roy à son mandement en son chastel de Vincennes, comme pour nous en retourner (3). » Il a probablement été rappelé par la menace de la flotte anglaise et la nécessité de garder Fécamp. Auzebosc semble indiqué sur les registres du Trésorier des guerres comme suivant le Roi. Et Torcy donne « reçu à Montereau-où-fault-Yonne, le 20 août 1388, de 112 lt. pour la montre de lui banneret, 2 autres ch. bach.

(1) Deville, *Histoire d'Arques*, 170-82.
(2) *Gallia Christ.* IX, 755.
(3) Sceaux Clair.

et 27 esc. de son hostel, desservis et à desservir en ces présentes guerres au païs d'Allemaigne, soubs le gouvernement du Roy (1). » Ce n'est d'ailleurs qu'une coûteuse promenade avec 100.000 h., le Duc de Gueldres demande pardon et avoue qui l'a poussé et payé.

Au retour, à Reims, il se produit un coup d'Etat. « Le gentil Roi montre tant de magnanimité prudence et modestie » que « les gens de la vieille cour, » c'est-à-dire les anciens conseillers de Charles V, se sentent en état d'entrer en lutte avec les oncles. Ils font déclarer solennellement, par Charles VI, qu'il prend en mains le gouvernement. Une trêve est en même temps convenue avec l'Angleterre, qui en a plus besoin encore, Richard II étant en effet en guerre ouverte avec ses oncles. La France respire donc dans un espoir de réformes et de rétablissement de l'ordre. Car, en outre du pillage financier et de la mauvaise administration, des bandes s'étaient remises à courir les provinces, assez fortes pour attaquer même les villes fermées. Ainsi, « le 28 juin 1387, le Roi donne à Guillaume d'Estouteville, Evêque de Lizieux, des lettres pour le recensement des biens de son église, les chartes en ayant été perdues lorsque le bastard de Savoye prit la ville. » Et peu après il est dit « absent de son diocèse à cause des guerres (2). »

L'âme de ces troubles, le roi de Navarre mourait, il est vrai, en ce temps-là ; mais on ne connaissait pas encore son fils, qui sera aussi justement surnommé le Noble que lui le Mauvais, et l'on pouvait craindre qu'avec l'aide du Duc de Bretagne et des Anglais (c'était avant la trêve), il tentât de se remettre en possession de ses fiefs Normands. La prudence tenait donc Jehannet d'Estouteville à son poste de Vernon, pour garder cette place et surveiller Evreux et Mantes. Quittant les délices de la Cour pour les loisirs moroses d'une petite ville, il fait ses provisions de corps et d'esprit, garnit sa cave et sa bibliothèque : « Le 21 avril 1385, mandement du Roi à tous capitaines de laisser passer 10 queues de vin et 4 poinssons que ledit capitaine de Vernon fait mener par Seyne ».

Son goût littéraire, il l'employait « à la mise en prose, dans une

(1) Pièces orig.
(2) *Gallia Christ.*

langue meilleure et plus intelligible, d'un poème au style dur et rebutant mais plein de particularités intéressantes », et dont le sujet faisait vibrer toute âme chevaleresque, « Le Roumant de Bertrand du Glaicquin jadis chevalier et Connestable de France. » A la fin du manuscrit de la Bibliothèque du Roi (1) est écrit :

« En un temps qui a Yver nom,
Au chastel royal de Vernon,
Qui yst aux champs et à la ville,
Fist Jehannet d'Estouteville,
Dudit chastel lors capitaine
Aussi de Vernonnet-sur-Sayne,
Et du Roy escuyer de corps,
Mettre en prose, bien m'en recors,
Ce livre-cy extrait de ryme,
Complet en mars dix neufyme.
Qui de l'an la date ne scet,
Mil trois cent quatre vingt et sept. »

Le poème, d'un certain Trueller, était tout récent, allant jusqu'à la mort de Bertrand en 1380, et pouvait avoir pour Jehannet quelque intérêt particulier, quelque parenté littéraire avec le panégyrique prononcé par son frère l'Evêque d'Auxerre. La prose de Jehannet servit de base à de nombreux remaniements, dont un, du quinzième siècle, eut grande vogue sous le titre des Neuf-Preux. Cette œuvre fut imprimée en 1618; Dom Lobineau, y trouvant grand intérêt, l'avait proposée aux États de Bretagne, mais avait reculé devant la longueur et la dépense.

Ne faudrait-il pas voir une preuve de l'influence de Jehannet dans ce fait que le Roi vient s'établir chez lui à Vernon, pour donner un règlement important en ce qu'il marque l'entrée de son gouvernement personnel dans la voie des réformes : Cette « Ordonnance de l'Ostel du Roy, » de Février 1389, est bien plus considérable que son titre ne l'indiquerait. En effet, dans l'organisation de ce temps, tout relève de cet Ostel, non seulement la cour, mais la guerre et l'administration, et on ne pouvait y toucher sans heurter l'ambition et l'intérêt de tous les gens importants. Dans cette ordonnance sont nommés :

(1) Bibl. historique de la France, nº 31409.

M. de Torcy, comme un des 17 Chambellans du Roi aux gages de 800 l. t. « Ils devront servir 2 par mois sans plus ; n'auront qu'un écuyer, mangeant en salle, un varlet à livraison (c'est-à-dire que l'écuyer est nourri par le Roi à une table commune, tandis que pour le varlet « qui garde leur chambre ; » on fournissait seulement des provisions, 6 pains du commun, 3/4 de vin, 4 caiers de chandelle, un mosle de busches.) « Pour hostelages (certaines choses que la maison du Roi ne fournissait plus), on paye 8 sols 6 deniers par jour. On fournit foing et avène pour 6 chevaux. Le Roi défend aux chastelains et fourriers de bailler logis en ses chasteaux fors que aux chambellans de mois. »

Jehannet, « comme Escuyer du corps, aux gages de 500 l. t., mange en salle, a foing et avène pour 3 chevaux, 1/2 mosle de busches, chandelles, 1/4 de vin de coucher, et pour gages de 2 varlets et hostelages, par jour, 6 s. 6 d. » « Comme Varlet tranchant, aux gaiges de 300 l. t., il mange en salle, a foing et avène pour 2 chevaux, chandelle, vin de coucher, 1/4 de mosle de busches, pour gaiges d'un varlet, forge et hostelages, 3 s. 6 d. par jour ». Pour chaque office, ils sont deux ensemble à la cour, servant par mois ; ils ont avec eux « leur harnois et lances. » Ces détails sont curieux ; ce mélange du service militaire avec le domestique, la table commune du chef, cela est tout germain et nous reporte à Tacite ; les grands seigneurs, dans leur sphère, font comme le Roi ; les hommes d'armes sont « de l'ostel de leur banneret. »

Thomas et Thomin d'Estouteville figurent aussi dans l'ordonnance, « comme Maistres de requestes-clercs de l'ostel du Roy ; un clerc et un lay servent ensemble par mois ; le clerc a 24 sols pour toutes choses par jour, et 150 f. de gages pour son office (1). »

En avril suivant, paraît une autre ordonnance « pour la reformation de la Chambre des comptes et de la gestion des finances. » L'un des signataires et probablement rédacteurs est Jehan d'Estouteville, le fils cadet du vieux Sire de Rames, qui lui a transmis ses aptitudes financières et administratives.

Le 7 avril 1389, Thomas se démet de sa charge de Maistre des re-

(1) Godefroy, *Hist. de Charles VI*, 708-17.

quêtes, en faveur de Louis d'Orléans, fils naturel du Duc (1); et le Roi, comme cadeau d'adieu, lui fait « don espécial de 1.000 francs d'or, pour lui aider à faire le payement d'une maison ». C'est un placement que fait ledit Thomas et non un logis qu'il achète; car s'il quitte l'Ostel du Roi, c'est pour le beau palais épiscopal de Beauvais. Cet Evêché-Comté-Pairie de France, fort envié pour sa séance à toutes les assemblées solennelles du royaume, et son rôle dans l'Etat, convenait fort bien à un homme politique, et ne l'éloignait pas trop de Paris. Estouteville avait été nommé directement par le Pape, sur sa réputation de savoir. Docteur en lois, il est en effet cité parmi les hommes les plus éminents de l'Université, ceux qui rendent, en ces temps déplorables, les plus grands services à l'Etat et à l'Eglise (2). Mais ce choix direct méconnaissait le droit d'élection du Chapitre, droit encore existant en principe, quoique assez souvent usurpé en fait.

Le nouvel Evêque ne craint pas d'ailleurs d'aggraver ce premier froissement : nommé en avril 1389, il prend possession par un fondé de pouvoir; ne fait son entrée dans sa ville qu'à la Noël; refuse dans cette occasion de s'astreindre à toutes les exigences du cérémonial; sur quoi le Chapitre se dispense d'aller à sa rencontre; il réclame les comptes des deniers perçus pendant la vacance du siège; le Chapitre les refuse; un tribunal arbitral donne raison à l'Evêque, et l'on finit par transiger en 1392. Thomas ne craint pas non plus de prendre individuellement à partie ses chanoines, en exigeant d'eux un serment de résidence personnelle et habituelle. Il agit en fonctionnaire formé à l'école méthodique de Charles V. Il voudrait la paix; mais il veut la discipline; elle a beaucoup souffert des guerres, des troubles, du schisme, plus particulièrement dans ce diocèse, dont les chefs ont été souvent éloignés par leurs fonctions publiques. Il se montre, lui, plein de zèle pour son Eglise, et de désir de s'y consacrer. En même temps qu'il fait arrêter et juger des clercs vivant irrégulièrement, il s'applique à améliorer la situation de certains de ses curés; il fait travailler aux fortifications de sa ville; arrange les affaires de ses abbayes;

(1) Blanchard, *Maistres des Requêtes*, 55.

(2) Masseville, *Hist. de Rouen*, *IV*, 123.

prend de suite une excellente influence dans son diocèse (1). Mais il ne s'y confine pas, largement occupé au dehors par son importance dans l'Université, et le rôle de celle-ci dans la conduite de l'Eglise. Il est en effet une des autorités et des lumières de cette puissante et antique Institution que la France appelait avec orgueil « la nourrice des sciences et de la piété, la mère de toutes les autres Universités d'Europe », de ce corps illustre qui mène la lutte contre le Schisme.

Depuis 1305 que le Pape est sorti de Rome, rendue inhabitable par ses dissensions intestines, la politique de la France s'est constamment efforcée de le retenir à Avignon. Grégoire XI étant pourtant retourné à Rome en 1377, et y étant mort peu après, un Italien, Urbain VI, a été élu, sous la pression des Romains, par une portion des Cardinaux, et dans de telles conditions que Clément VII, élu par les autres, se peut aussi bien dire le vrai et légitime Pape. Clément, fils du comte de Genève, a pour lui la France et ses satellites, Urbain ses ennemis. Toutes les querelles de l'Europe s'enveniment de ce mal religieux, et chacun des Papes abandonne aux Princes qui le soutiennent, les droits de l'Eglise. L'Université veut, à ce mal immense, le remède souverain : ni l'un ni l'autre des deux Papes, qui sont à des partis, un Concile qui sera à tout le monde.

Urbain étant justement mort en octobre 1389, l'Université députe vers le Roi pour le prier d'agir ; mais les Romains avaient encore gagné de vitesse, et fait élire Boniface IX. Celui-ci envoie deux chartreux à Clément et au Roi, pour assurer de son désir de l'Union ; ils sont détenus à Avignon ; l'Université s'agite et les fait relâcher et écouter. Elle a fort à faire ; car il lui faut, et calmer Charles VI, qui, en jeune homme, parle de tout terminer *manu militari*, et lutter contre ceux qui, représentant dans le conseil le vieil esprit de Guillaume de Nogaret, trouvent l'heure bonne pour réduire ce qu'ils appellent les empiétements de l'Eglise sur l'autorité civile, mais plutôt, à parler carrément, pour continuer à restreindre, au profit de la Royauté et de la Papauté, les antiques franchises ecclésiastiques. Pour se faire écouter, l'Université ferme ses cours, suspend prédications et enseignement, et ne reprend tout cela que quand ses députés

(1) *Gallia Christ.*, IX, 755. P. Anselme. Delettre, *Histoire des Évêques de Beauvais*, II, 491.

ont obtenu du Roi audience et promesses. Voici les grands soucis qui alternent, pour l'Evêque de Beauvais, avec les petites querelles contre son Chapitre.

Nous trouvons, en même temps, un autre exemple de ce malaise qu'il faut comprendre comme la manifestation d'un état de choses. Le principe électif, jadis général dans l'Eglise, lutte contre le principe autoritaire : les nominations par le Pape et le Roi se multiplient, préludes de la Commande ; mais la primitive constitution libérale est encore assez vivace pour se défendre.

Le frère de Thomas, Estout d'Estouteville, ne se tenait pas satisfait de sa modeste abbaye de Cerisy. Celle si puissante et illustre du Bec, au diocèse de Rouen, venant à vaquer, en mai 1388, il agit en homme de cour bien apparenté, l'obtient, et voici comment le moine chroniqueur de ce monastère s'exprime à l'égard de l'intrus. On sent même l'antipathie pour un homme du monde. « Il écarta, dit-il, par l'autorité de l'Evêque de Rouen, par la puissance de tous les prélats et par l'influence de ses amis et parents, Geoffroy Harenc, homme de grande capacité, qui avait été élu par toute la congrégation. C'était le premier étranger, non sorti du sein de l'abbaye du Bec, qui la gouvernât, depuis sa fondation. Elle était dans la plus grande nécessité, à cause des guerres, perdue de dettes ; ses manoirs, maisons, moulins en ruines. Il l'administra deux ans et huit mois, et par son avènement tout fut empiré, parce que son soin était à accumuler de l'argent. Il s'attribua l'office de Trésorier, établissant un receveur séculier, ce qui ne s'était jamais vu. Les dépenses quotidiennes étaient incalculables, tant pour son état personnel excessif, qu'à l'occasion de ses frères, dont les uns étaient évêques, les autres chevaliers, les autres archidiacres. Aux dépens de l'abbaye du Bec, brillant d'une singulière ambition, il obtint du Siège apostolique de se parer, durant sa vie, de la mitre, de l'anneau et des insignes pontificaux (1). »

De ces dix frères Torcy, les deux seuls dont nous n'avons pas parlé, apparaissent maintenant : Le quatrième, le plus modeste, peut-être le moins capable, Jean seigneur de Charlemesnil, n'est en 1387 que « Cham-

(1) *Gallia Christ.*, XI, 235.

bellan de mon très redoubté seigneur le Comte de la Marche », frère du Duc de Bourbon. Son sceau porte les armes pleines avec deux griffons pour supports.

Le dernier Gilles, chantre et chanoine de Saint-Maurice d'Angers et « conseiller et maistre des Enquestes de nostre parlement, reçoit du Roi, en considération de ses bons services, et aussi affin qu'il ait mieux de quoy soustenir son estat et plus honorablement estre d'entour nous et en nostre service..., don de 200 francs d'or... Comme n'a pu estre payé, voulant nostre mandement sortir son effet..., nouveau mandement, le 4 septembre 1389... » (1).

Cependant Paris était en liesse pour l'entrée de la jeune reine Isabeau de Bavière. Le 20 juin 1389, en la place Sainte-Catherine, « les trente chevaliers du Soleil d'or, tous parez en leurs targes d'un rayon de soleil, les Ducs de Berry, Bourgogne, Bourbon, le Connétable de Clisson, le Seigneur de Torcy, etc., devant la Royne et les Dames, en grand arroy, tinrent roides et fortes joustes, à la louange des Dames, contre le Roy et foison de chevaliers de tout pays... ; et la nuit venue, durèrent les fêtes et danses à l'hostel Saint-Pol jusques au soleil levant..., et l'on recommença les deux jours suivants... ; et oncques n'avait vu chose si galande et magnifique (2). »

Jeunes jusque dans l'âge mûr, ces gens-là sautent, avec une souplesse qu'envient nos temps vieillis, du frivole dans le sérieux. Torcy, en ces jours-là même, est nommé, avec son beau-père le Maréchal de Blainville, « conservateur, au Pays de Caux, des trêves signées pour 3 ans le 18 juin. » Or on devine tout ce qu'il faut de vigilance, de droiture et de fermeté pour imposer le repos à tout ce monde qui vit de la guerre, d'autant que ces trêves, qu'on désire faire le plus solides possible et prolonger, ne pouvant arriver à la vraie paix, on les entoure des formalités les plus augustes. Le 10 août, au Palais de Westminster, le Roi d'Angleterre les jure « en bonne foy et parole de Roy, touchez les sains Évangiles de Dieu, en la présence de Walerand Comte de Saint-Pol, Johan d'Estoute-

(1) Pièces orig. et P. Anselme.
(2) Froissard, liv. IV.

ville Escuyer du corps et Conseiller, envoyez de nostre Adversaire de France devers nous, pour nous veoir faire ledit serment » (1). C'est Jehannet qui, dans cette mission officielle, n'est pas connu de l'Anglais sous son diminutif familier.

A peine de retour, il repart, avec toute la Cour, pour une expédition plus grave qu'une guerre, pour une promenade triomphale, où Charles VI, à travers les pompes chevaleresques qui réjouissent sa jeunesse, marche bravement vers la plus terrible des réformes inaugurées à Reims. Quand, à son avènement, ses oncles s'étaient fait leurs parts, le duc de Berry, écarté du gouvernement, avait reçu en compensation le Languedoc et la Guyenne à administrer ; et il l'avait fait de telle sorte, « étant, comme dit Froissard, le plus convoiteux homme du monde, et n'ayant cure où il fut pris, mais que il eût..., que de cette terre, la plus grasse, il avait fait la plus maigre du royaume... Le sang humain du pauvre peuple criait hautement ». Un moine s'était chargé de faire entendre ces plaintes au Roi ; l'archevêque de Laon l'avait décidé à aller de sa personne au secours ; et, si le moine avait échappé, le prélat avait été empoisonné.

Parti le 2 septembre, le Roi est retenu à la Cour de Bourgogne, qui se surpasse en festoyements et se répand, sur son entourage, en somptuosités et cajoleries intéressées. Ainsi Jehannet reçoit du duc (2) « une pièce de satin en gresne. » Ces cadeaux d'étoffes étaient tout à fait dans l'usage, on les voit constamment dans le Petit Jehan de Saintré ; les gentilshommes s'en faisaient faire des habits de Cour, des parures de tournoi, ou, à leur tour, en gracieusaient leurs belles amies.

Le Roi, ensuite, descend à Avignon, rendre ses respects au Pape ; et sur ses conseils, et d'après de nouveaux renseignements, il prend son parti : Les oncles de Bourgogne et Berry sont priés de retourner chez eux ; les gens de la vieille Cour l'emportent. Es lettres données en Avignon le 28 janvier 1390, le Roi dit : « Pour ce que, par la clameur du peuple, entendu avons... toutes les extorsions, malversations de toutes sortes faites dans nos finances..., les oppressions commises par ou

(1) Rymer, t. III, part. IV, pp. 41-45.
(2) Itinér. de Philippe le Hardi, 537.

contre nos officiers..., les usures, faux poids, etc... Nous, qui voulons de tout nostre cœur garder nostre peuple d'oppression, et le tenir en paix et justice..., voulans savoir la vérité des dits maléfices et que punition en soit faite, cessant toute faveur, confians à plein des sens, loyauté et diligence de nos amés et féaulx conseillers l'archevesque de Reims, Pierre seigneur de Chevreuse et Jehan d'Estouteville, iceulx nos Conseillers avons establis et ordonnez Réformateurs généraulx par tous nos Pays de Languedoc et Duché de Guyenne, sur tous cas, contre quelconques personnes, de quelqu'estat et condition qu'ils soient..., à ce qu'ils entendent à cette reformation prestement et sans délai, par les voyes qu'ils jugeront les plus convenables, sommairement et sans longue figure de jugement..., avec pouvoir sur tous officiers villes et chasteaux, etc. » (1).

Ce pouvoir dictatorial, donné à des fonctionnaires, sur les agissements d'un Prince, est d'énorme conséquence ; et pour ceux qui en sont investis, le danger double l'honneur ; car tout le monde pense à la mort de l'archevêque de Laon. Le choix des Commissaires est à noter : L'archevêque de Reims est la plus haute personnalité du clergé de France, premier Pair ecclésiastique, qui vient de sacrer le Roy. Le Sire de Chevreuse, « simple chevalier, mais de grande sagesse, vertu et prudence, » a naguères gouverné parfaitement ces provinces. Son retour, injure particulière à l'adresse du Duc de Berry, qui l'a chassé, est le fait du Connétable, ennemi intime du Duc. En lui adjoignant son propre cousin Jehan d'Estouteville, Clisson accentue la chose, et nous éclaire sur le mérite de ce personnage, oncle du seigneur de Rames alors vivant, mêlé à la réforme financière, sans charge, mais évidemment de haute capacité et vigueur pour être l'objet d'un tel choix.

Ce qui fait sentir surtout la portée de cette crise politique, c'est le choix d'un clerc que s'adjoignent les trois Commissaires. Honoré Bonnet, Prieur de Salon, avait écrit « l'Arbre des Batailles » et « l'Apparition Maistre Jehan de Meung », livres fameux alors, qui placent leur auteur à côté de Philippe de Maizière, d'Alain Chartier, de Gerson, parmi les esprits très distingués, qu'agite un hardi mouvement intellectuel. Les

(1) *Ordonnances des Rois de F.*, VII, 328.

idées de critique, la vue passionnée des abus sociaux, la recherche ardente du bien et du vrai dans les lettres comme dans le gouvernement, exprimées dans les œuvres d'Honoré Bonnet, indiquent la tendance de ceux qui, chargés d'une si formidable mission, le prennent pour collaborateur (1).

D'autres faveurs tombent en même temps sur les Estouteville. Gilles est fait Maître des requêtes de l'Ostel (2), le 1er janvier 1390, et le 29 le Roi s'exprime ainsi : « Comme nostre amé et féal conseiller Jehannet d'Estouteville a soustenu très grans frais et despens, grandement en plusieurs manières, depuis le trespassement de nostre très cher seigneur et père, en attendant que nous fussions en aage..., pourquoi il a fallu qu'on vende 400 l. de rente qu'il avait acquis à sa vie, et engage jusques à 9 ans 400 l. de rente qu'il avait de son héritage, pour lesquelles causes son estat est grandement apetiché...; considéré les bons services qu'il nous a fais au temps passé et dernièrement en ce voyage de Languedoc..., afin qu'il puisse s'acquitter et vivre plus honorablement à nostre service..., don de la somme de 4,000 francs d'or, dont le reçu est signé Jenet d'Estouteville (3). »

Le Roi était en effet passé en Languedoc, pour voir et entendre par lui-même, et appuyer de sa présence les Commissaires, qui débutent par un coup décisif. Le cri public désignait Betisac, secrétaire du Duc de Berry, « que l'envie rendait le plus coupable parce qu'il était le plus riche. » Ils le font arrêter, saisissent ses papiers et y trouvent la preuve d'exactions affreuses, mais aussi de l'entière responsabilité du Duc de Berry. Grand embarras : le conseil, ayant peur du maître qui ne désavoue pas son homme, se retranche derrière l'insuffisante culpabilité du subalterne ; mais le Roi, « ému par l'exclamasse du peuple, » n'entend qu'une chose c'est que justice soit faite, « et fut Betisac ars et le peuple vengé (4). »

(1) Paulin Paris, *Manuscrits français*, VI, 249.
(2) Blanchard, *Mes des req.*, 66.
(3) Pièces orig.
(4) Froissard, liv. IV, ch. VI.

Après avoir parcouru la province, en écoutant les doléances et prenant des décisions avec une bonne grâce, une application et une volonté de justice qui remplissaient chacun d'admiration et d'espoir, le Roi part, laissant les Commissaires à leur lourde charge. Leurs soins s'étendent à tout; car il reste même une ordonnance (1), qui, par sa gauloiserie naïve, serait digne de ces « causes grasses » que les parlements s'amusaient à réserver pour le carnaval, rendue par eux en faveur « des filles de joye de la grande abbaye de Toulouse », qui se prétendaient vitupérées par un règlement des Capitoux leur imposant un vêtement particulier.

Sous le nouveau ministère, les Estouteville sont de plus en plus en faveur; et comme le mot d'ordre de ces anciens conseillers de Charles V, Bureau de la Rivière, Noviant, etc., est l'économie, la répression du gaspillage, il faut espérer que les générosités royales sont justifiées. Le 6 juillet 1390, Torcy donne quittance « du droit de tiers et danger de 50 acres de bois en la forêt de Maugny appartenant à Jehan Crespin moindre d'ans (2); » c'est un droit féodal sur les bois vendus par un vassal, dont le roi donne la délégation.

Le 28 août, Jehannet reçoit 1,000 francs d'or « pour ses agréables services et aussi pour l'aider à avoir une maison près Paris, où il puisse aller soi esbattre, pour cause que il est malade, et que nous voulons, dit le Roi, que la gregneur partie du temps il soit pour nos besongnes à Paris ou environ, où devers nous où nous serons, affin que plus prestement le puissions avoir pour nos affaires. » Certes voilà un homme de confiance intime et de missions délicates; quelques-unes apparaissent.

Le Comte d'Armagnac, le premier seigneur du Languedoc, fort à ménager à cause des Anglais, avait une sœur mariée à Barnabé Visconti, à qui Galéas venait d'enlever la seigneurie de Milan. Elle appelait son frère au secours, et Florence et Bologne, menacées par Galéas, arboraient l'étendard de France. Mais ces villes ne reconnaissaient pas le Pape français d'Avignon, et Galéas était père de Valentine, duchesse d'Orléans, très aimée du roi. Il y avait donc des intérêts fort complexes à accom-

(1) *Ord. des Rois de F.*, VII, 727.
(2) *Arch. Nat.*, K. 53.

moder, et qui, nécessitant de nombreux voyages, amènent à prendre le réglement suivant, exprimé dans 2 mandements des 13 nov. et 18 décembre 1390. « Envoyant, dit le Roi, Jehannet d'Estouteville, nostre conseiller et escuyer de corps, présentement en plusieurs parties de nostre royaume, pour grosses besongnes nous touchant... Comme, chaque fois qu'il va en voyage pour nous, ce qui advient bien souvent, il a 8 fr. d'or de gaiges chascun jour, pour qu'il n'ait la peine et ennuy d'avoir un mandement à chaque fois... ordonnons qu'à l'advenir, à chaque fois, à son retour, satisfaction entière lui soit donnée pour tant de jours qu'il affirmera, sur son serment, y avoir vacqué. » En conséquence, quand la chose faite n'a plus besoin d'être dissimulée sous la vague formule de « besognes », Jehannet donne reçu, le 16 août 1391, de « 1208 fr. à moi dûs par la fin de mon compte particulier d'un voyage par moy fait naguère ès parties d'Avignon, par devers N. P. le Pape et Mgr le Duc de Berry, pour le faict des bandes de gens d'armes du pays de Languedoc et Guyenne qui estoient en la compagnie du comte d'Armagnac » (1). Voici en effet l'habile combinaison que Jehannet avait fait réussir : Il restait en France de terribles débris des Grandes Compagnies jadis conduites en Espagne par Du Guesclin ; on avait besoin du Duc de Berry pour les pousser hors de certaines provinces de son gouvernement où elles s'étaient accoquinées ; le comte d'Armagnac était autorisé à aller au secours de sa sœur, à condition de les emmener ; le Pape qu'ils avaient rançonné, se tenait trop content d'en être débarrassé, sans regarder si ceux qu'ils allaient secourir, étaient de son obédience ; enfin ce n'était pas à des Français mais à des aventuriers qu'aurait affaire Galéas l'allié du Roi.

Peu après, autre mission : les Gênois, grandement travaillés des pirates d'Afrique, avaient imaginé, « voyant toute cette chevalerie, pour tromper cette douce tranquillité de la paix par un honorable exercice, image de la guerre, faire de belles parties pour jouster les uns contre les autres », d'offrir une croisade aux frais de la République. On avait accepté avec joie ; toute la noblesse française y serait allée sous le duc de Bourbon, si

(1) Pièces orig.

le Roi ne les eût calmés. 14.000 gentilshommes étaient donc partis de Gênes à la Saint-Jean 1390, pennons et gonfanons flottant gaiement et magnifiquement au vent. Mais bientôt le climat de Tunis, l'ennui d'un siège, des aigreurs contre les finasseries de ces marchands, les avaient fait rembarquer, se contentant d'une victoire, de la délivrance des Chrétiens esclaves, et de la promesse par les Mores de respecter le commerce des Chrétiens et de payer rançon. Cette croisade, qui aurait plutôt l'air d'une équipée, laissait derrière elle un passif; et c'était tout cela que Jehannet était allé régler. « Pour lui aider à supporter les grans frais, missions et despens qu'il a faits ou voyage au pays de Barbarie, dont il est naguère revenu, et pour certaines autres causes, le Roi lui donne 1500 fr. d'or, le 5 mars 1391 (1). »

Puis il repart pour une affaire, à laquelle il avait été sans doute mêlé lors du voyage de Languedoc. Le fameux Comte de Foix, Gaston-Phébus, après les avoir merveilleusement festoyés, avait déclaré Charles VI son héritier, n'en ayant point de légitime. Mais à sa mort, un de ses cousins, par ses intrigues et ses menaces de se jeter aux Anglais, réussit à circonvenir le Roi et à se faire abandonner le Comté moyennant certains paiements. Chargé de ces arrangements, « Jehannet reçoit, le 23 août 1391, 708 fr. d'or pour 3 mois à 8 fr. par jour, pour mon voyage au Pays et Comté de Foix, où le Roi m'a envoyé pour certaines besognes ».

En octobre, il règle avec Olivier du Guesclin la rétrocession au Roi du Comté de Longueville, jadis donné au Connétable son frère.

Les autres continuaient aussi à bien servir : Gilles recevait, le 8 novembre 1390, un don de 500 fr. d'or, et Torcy, un de 1000, le 18 février 91.

Un mention à l'Echiquier de 1390 est pour nous l'adieu aux oncles de ces frères Torcy, à Estout et Ausouf d'Estouteville, deux vieux garçons que nous nous représentons sous la figure de ces chevaliers errants, dont parle Froissard, courant à travers l'Europe, de tournois en tournois. Ausouf, Sg. de Herfray, est inscrit dans un armorial de 1360 sous le surnom de « le Barrois de Herfray », sobriquet de guerre, selon la mode du temps, qui répondait à son écu; La Roque le blasonne :

(1) Pièces orig.

« brisé de 2 bandes de sable que le vulgaire appelle barres », et Dumoulin dit « 2 bars noirs éteints », c'est-à-dire des poissons sans yeux. Estout, Sg. du Crochet, est dit Cochet, dans un armorial du temps de Charles VI; sobriquet encore allusif à son blazon, brisé de « 3 coquilles de sable, selon La Roque ; 3 coques noires, selon Dumoulin. Ne faudrait-il pas comprendre coq, dont le diminutif est cochet ? Ces armoriaux étaient les procès-verbaux, dressés par les hérauts d'armes, des armoiries qui leur étaient présentées avant un tournoi, et qu'ils blasonnaient, c'est-à-dire criaient, après un appel de cor, à l'entrée du chevalier dans la lice. L'inscription faite sur ce cri explique ces interprétations différentes de mots à deux sens. Seuls des chevaliers distingués figurent donc dans ces recueils. L'organisation chevaleresque bat alors son plein, s'épanouit dans la réglementation, le cérémonial qui n'appartiennent jamais qu'aux choses qui vont finir. Le Banneret seul a le droit de mettre à sa lance ses armes en bannière carrée, le Bachelier, bas-chevalier, n'a qu'un pennon en pointe (1).

Cependant l'abbé Estout, dont la vie n'était sans doute pas tenable au Bec, le quitte en 1390, avec un procédé où il faut voir un retour évident du vieil atavisme piratique. « Appelé au gouvernement de l'Eglise de Fécamp, il emporta avec lui des biens de l'Eglise du Bec tant en monnoye qu'en livres, joyaux, or et argent, de telle sorte que, depuis sa fondation, il n'est pas mention que l'abbaye ait supporté une telle ruine. Que Dieu lui pardonne tant d'offenses, » conclut le chronographe du Bec. Les moines de cette maison eurent au moins la consolation, d'accord avec le Pape, de se donner pour abbé celui qu'avait évincé Estout, et « qui guérit beaucoup des maux de son prédécesseur (2). »

Il faut avouer que de pareilles expériences justifiaient la répulsion des moines contre l'ingérence despotique de la Royauté et de la Papauté dans les affaires des abbayes.

A Fécamp Estout est accueilli en perfection ; non-seulement il est de la maison et comme ancien moine et comme Estouteville, mais... *facite*

(1) La Roque, *Traité de la Noblesse*. Dumoulin, *Hist. de Normandie*.

(2) *Gallia christ.*, XI, 235.

vobis amicos de mammona iniquitatis. Serait-ce le seul conseil évangélique qu'il pratiquât? Les historiens de Fécamp, fort bienveillants, ne célèbrent que « sa grande érudition et son esprit délié. » Cette dernière qualité, il la déploye dans les affaires publiques, car il est « Conseiller du Roi (1). »

Pendant ce temps, la lutte se continuait en Languedoc. Le Roi, persistant dans sa bonne volonté, avait bien retiré le gouvernement à son oncle et donné au Sire de Chevreuse, à la grande joie des populations. Mais le pouvoir central n'était pas assez fort pour soutenir longtemps une telle partie. L'archevêque de Reims meurt avec soupçon de poison; Chevreuse, averti qu'il sera assassiné, s'il reste, revient à la Cour et remet ses pouvoirs en 1390. Estouteville, lui, tient bon, mais prend ses sûretés et obtient qu'un des siens vienne à sa rescousse : Torcy est nommé « Sénéchal de Toulouse et chastelain du chasteau royal de Lavaur et donne quittance de ses gages à Toulouse, le 8 février 1392 (2) ».

En son absence se règlaient d'importantes affaires de famille. « 3 février 1392, Bail de la garde de Monsieur Charles d'Estouteville, chevalier, de l'aage de 18 ans environ, fils de Colart d'Estouteville, séneschal de Toulouse, et des terres advenues audit Charlot par le trespassement de feu Mgr. Mouton de Blainville jadis maréchal de France, bail de ladite garde advenue au Roy, par les Gens des comptes, à Jean d'Estouteville l'aisné, escuyer et conseiller du Roy, et Gilles d'Estouteville, son frère, oncles et amys charnels dudit mineur d'aage, pour le prix de 200 l. t. chaque année, qui seront déduites de 4000 l. t. données audit Colart par le Roy pour le dédommager des grans frais et dépens par luy fais pour entretenir ladite Seneschalie de Toulouse (3). »

Madame de Torcy était donc morte, et le maréchal avait choisi pour héritier l'aîné de ses petits-fils, qui s'appelle désormais M. de Blainville. Il est chevalier à 18 ans, il a donc déjà reçu l'Ordre; car à cette époque, on ne prend pas encore cette qualité sans cela; mais la situation sociale

(1) La Roque, *Harcourt.* Fallue, *Hist. de Fécamp,* 242 et autres.

(2) Arch Nat., K. 54, n° 4.

(3) Pièces orig.

commence à dispenser des preuves de vaillance qu'on n'a pas encore eu le temps de donner.

Le Roi a ici la garde, en vertu de cette opinion de jurisprudence que « le mineur, héritier d'un fief auquel le père n'a rien à prétendre, tombe en garde-noble ; le droit du seigneur l'emporte sur celui du tuteur naturel (1). » Mais cela n'est pas texte de Coutume et se discute ; si bien que en ce même temps (1361-95), et pour même cause, un autre Estouteville, Colard, Sire d'Auzebosc, a procès en l'Echiquier pour les terres d'Auvrecher et de Turgoville (2).

Ce Colard, le frère du Sire d'Estouteville, avait en effet épousé Jeanne d'Auvrecher. Cette maison, dont le fief, nommé par contraction Orcher, est si admirablement situé à l'embouchure de la Seine, au-dessus d'Harfleur, possédait héréditairement, depuis Philippe-Auguste, la charge de Maréchal et Sénéchal de Normandie, et portait d'or à 2 quintefeuilles de sable posées au canton sénestre et en pointe, à un lionceau de même au premier canton. Robert Sire d'Auvrecher et Jeanne de Préaux avaient eu trois enfants : Jean, cette Jeanne dame d'Aussebosc, et Jacqueline. Mais il doit y avoir quelque chose de louche sur ce Jean, pour qu'on puisse lui disputer le fief principal ; il plaide aussi (1390 97), comme héritier de sa mère, contre Guillaume d'Auvrecher, Sg de Blosseville. Quoiqu'il en soit, ce Jean l'emporte pour Auvrecher, mais Turgoville reste aux Estouteville ; pas de rancune d'ailleurs, car ledit Jean épousera Marie de Bréauté, petite-nièce de Colard, et en aura Jacques, dernier Sire d'Auvrecher, mort en 1428. Aucun enfant ne survivant alors de sa tante d'Auzebosc, la grande Sénéchalie de Normandie passera pas sa tante Jacqueline aux Crespin et d'eux aux Brezé (3).

De feu Jeanne d'Auvrecher le Sire d'Auzebosc avait un fils, Colard (4) IVe du nom, et une fille Jeanne, petitement mariée à un

(1) Flaust. *Coutume de Norm.*, II, 546.

(2) La Roque, *Harc.*, I, 1012.

(3) Cabinet des Titres, dossier Auvrecher.

(4 Ce Colard nous est donné indiscutablement par les Archives de Valmont ; mais il est inconnu à toutes les généalogies qui à sa place mettent un Robert, qui n'est certainement pas fils de Colard III. C'est toujours la suite de cette confusion déjà signalée.

vassal de Valmont, Roger seigneur de Normanville; ancienne chevalerie d'ailleurs, et ayant joué un rôle du temps de Jean-Sans-Terre : d'azur à trois merlettes d'or (1).

Auzebosc était remarié à Yoland de Néelle, fille de Guy, sg. de Mello, maréchal de France, et de Jeanne de Bruyères-le-Chastel. Ce maréchal ayant été tué en 1352, remarié à Isabeau de Thouars, cela donne à Yoland un âge, qui la fait supposer mariée bien avant 1391. Ladite Isabeau de Thouars, s'étant, à son tour, remariée à Guillaume d'Harcourt, se trouvait à la fois belle-mère de la Dame d'Aussebosc et d'une deuxième Dame de Torcy dont nous parlerons bientôt. Ces Néelle étaient une très haute alliance, appartenant à la maison des Comtes de Clermont en Beauvoisis, dont deux Connétables et un Régent de France pendant la croisade de Saint Louis. Ils écartelaient aux 1 et 4 de Clermont, de gueules semé de trêfles d'or à deux bars adossés d'or, aux 2 et 3 bandé d'or et de gueules de six pièces, au franc-canton de Montmorency brisé au Ier quartier d'argent à une étoile de sable. L'arrière-grand-mère d'Yoland était Marguerite de Thorote qui leur avait porté la terre de son nom (2).

En 1391 est la dernière mention de la séance à l'Echiquier de Robert, Sire d'Estouteville; la première était de 1370. Il avait ainsi assisté à un pas considérable vers la décadence du vrai Echiquier féodal, par l'invasion des Légistes : deux cent quatorze avocats ou attournés assistent en 1390. Appelés d'abord par les seigneurs, et humblement assis sur le marchepied de leur banc, pour leur donner leur avis, ils ont, dans cette province processive, rapidement cru en nombre et en importance, régularisant assurément le fonctionnement, mais transformant non moins assurément l'esprit de l'institution.

Cependant la crise politique, ouverte depuis six ans, que les affaires de Languedoc avaient exaspérée sans la terminer, aboutit à son éclat inévitable. Pierre de Craon tente d'assassiner le Connétable de Clisson, avec la connivence, dit-on, du Duc de Berry et du Duc de Bretagne, auprès

(1) La Roque, *Harc.*, I. 556-1312.
(2) P. Anselme, VI, 50.

duquel il trouve asile. Charles VI, qui ne rêve que guerre, qui faisait mille projets contre le Turc et l'Anti-Pape, saisit l'occasion, déclare l'injure faite à Sa Majesté et part pour la venger. « Les chevaliers avolaient de toutes parts vers le Roy », et parmi eux nous relevons « la monstre de

Messire Robert de Touteville chev. banneret, avec, de sa compaignie,

Messire Robert de Touteville chev. bachelier et un autre bachelier.

Charles de Touteville escuyer.

Robert de Touteville escuyer et cinq autres escuyers.

veus au Mans le 29 juillet 1392 ». La considération où l'on tient la Chevalerie fait cette distinction de qualifier Messire les chevaliers et de nommer tout court les écuyers. Ces trois cousins, que le chef de la maison a « de son Ostel », sont le 1er M. de Rames, le 2e M. de Blainville, fils aîné de Torcy, le 3e M. du Bouchet. On remarquera cette façon nouvelle d'écrire leur nom, qui se répétera souvent, et qui répond à une façon de prononcer sans marquer l'*s*. M. d'Estouteville donne « reçu de 205 f. d'or en prest sur les gaiges de ladite compaignie, desservis et à desservir en ce présent voyage que le Roy mon Seigneur entend à faire en aucune contrée pour le prouffit de son royaulme, soubs le gouvernement de Mgr. le Comte d'Eu, au Mans, le 4 août 1392 (1). »

Quelle ironie dans cette formule « pour le prouffit », quand on pense que le lendemain même, le Sire d'Estouteville assiste probablement, dans la forêt du Mans, à l'apparition du vieillard en haillons, à la démence du Roi, quand on songe à la terrible période qui s'ouvre par cette scène dramatique.

(1) Sceaux Clair.

CHAPITRE V

DE LA FOLIE DE CHARLES VI, COMMENCEMENT DES GUERRES CIVILES (1392) — AU DÉBUT DE LA SECONDE PÉRIODE DE LA GUERRE DE CENT ANS (1415)



'ARMÉE dissoute, chacun rentre chez soi fort perplexe, les Estouteville surtout, semblerait-il. Car le Duc de Berry, qui, auparavant, commençait à reprendre empire sur son neveu déjà malade, et s'était fait rendre, au Mans même, le gouvernement de Languedoc, est maintenant tout-puissant avec son frère de Bourgogne. Comment va-t-il venger l'affront reçu sous le nom de Bétisac ? Clisson se sauve en Bretagne. « La prison, les procédures tortionnaires s'abattent sur les anciens ministres de Charles V, dont la plupart imitent le castor, abandonnant leurs biens pour assurer leur vie ». Pour les Estouteville, comment échappent-ils à cette ruine de leur parti ? Par beaucoup de dextérité certes, peut-être par la diplomatie de Jehannet, qui, dans ses missions, avait déjà raccommodé les choses avec le facile et léger Duc de Berry, et par cette chance qu'un des leurs, le Sire de Bacqueville, gendre de Rames, a eu l'adresse

de saisir le Roi dans son premier accès et de le maîtriser, et conservant sur lui de l'autorité, est un des quatre seigneurs chargés officiellement de la garde du pauvre fou. Le fait, c'est qu'il n'apparaît aucune trace de disgrâce. Torcy demeure Sénéchal de Toulouse, et est assez bien en cour, pour pousser son fils Blainville, qui, avant 1396, n'ayant que 23 ans, a déjà l'important office de Chambellan. Jehan d'Estouteville, lui-même, siège au Grand Conseil, sous la présidence du Duc de Berry, et on se demande s'il n'est pas toujours Réformateur du Languedoc, quand on le voit signer « à Paris, le 28 octobre 1394, une ordonnance qui, constatant que les Seneschaux, Baillis, Gouverneurs tant de Languedoc que d'autres provinces sont négligents de servir, et estre de leurs personnes es païs dont ils ont la garde, pourquoi plusieurs entreprises se font de jour en jour contre nous, dit le Roi, nostre peuple et nostre domaine, leur prescrit la résidence et la vigilance ». En 1395 et 96, lui et Jehannet sont présents à des règlements touchant les comptes des domaines et des Aydes (1). En 1393, Charlemesnil échange des rentes sur Arques avec le Roi.

La maladie du Roi aggravait celle de l'Eglise ; car il avait la volonté la plus droite, et écoutait le mieux les sages avis de l'Université. Elle tient une assemblée solennelle et prononce, par les votes de 10.000 de ses membres, en juin 1394, qu'il n'y a d'autre remède que la démission des deux Papes et la réunion d'un Concile. Puis, ne se trouvant pas assez favorablement écoutée de la Cour, où le Pape Clément a de grands partisans, elle suspend à nouveau ses cours ; les étudiants sortent de Paris en foule ; cela fait un bruit énorme. Là-dessus arrive le cardinal de Luna, agent de Clément, en tournée diplomatique ; il trouve appui près du Duc de Berry, dont la bonne volonté est entretenue par des bénéfices et des décimes sur le clergé. Le Cardinal ne néglige pas un personnage aussi important dans l'Université que Thomas d'Estouteville ; il le va voir à Beauvais et l'Evêque, agissant, naturellement, non point en « suppôt de l'Université » entêté et pédant, mais en prélat diplomate, le « reçoit avec grand honneur. » Luna parlait d'ailleurs, officiellement, en faveur de

(1) *Ordonnances des Rois de France*, VIII, 4, VII, 682.

l'Union, et « jurait que s'il estoit Pape, tout serait bientôt fini au soulagement de la Chrétienté. » Or, bien peu après justement, Clément meurt, de la colère, disait-on, que lui avaient causée les envoyés de l'Université porteurs de la délibération. Malgré l'avis du Roi, les Cardinaux s'arrangent pour brusquer l'élection, après un engagement réciproque de se démettre, si besoin est, pour finir le Schisme ; et le 28 septembre 1394, le Cardinal de Luna devient le Pape Benoît XIII.

L'Evêque de Beauvais, confiant dans ses promesses, en fait dire de solennelles actions de grâces, et n'a pas le temps d'être désillusionné ; car, le 23 mars suivant, un de ses chanoines apporte à Beauvais la nouvelle de sa mort, à Paris probablement où le tenaient les affaires de l'Université. Son testament avait été enregistré le 21, au Parlement de Paris. Il y faisait exécuteurs ses frères, Guillaume, Estout, Robert et Gilles, et ordonnait sa sépulture près de celle de son prédécesseur Robert Bertrand de Bricquebec (1). Gaignières nous a laissé le dessin de sa tombe, qui « estoit la 2e du 1er rang du costé de l'Evangile dans le chœur de la cathédrale de Beauvais. » Sur une plaque de cuivre jaune était gravée, dans une riche architecture, sa représentation en habit sacerdotal, mitre en tête, crosse au bras, le dragon sous ses pieds, avec deux écus à ses armes et à celles de son Église des deux côtés de la tête, et cette inscription en gothique : « Hic jacet reverendus in Xristo Pater et Dominus, dominus Thomas de Estoutevilla, legum doctor, consiliarius Regis et ejus hospitii condam magister requestarum, et postea Episcopus et Comes Bellovacensis, qui, in œtate media, defunctus est die vicesima secunda martii anno Domini millesinno trecentesimo nonagesimo quarto, cujus anima, per miséricordiam Dei, requiescat in pace. Amen (2) ».

Le Roi était à peine tombé malade, qu'une occasion se présente, excellente, pour entamer la lutte avec l'Angleterre : Le Roi Richard, assez pauvre Sire, ne tenant, et pour cause, disaient les mauvaises langues, ni de son père ni de son ayeul, continuait à se débattre contre ses oncles, aussi encombrants que ceux de France. Pour se débarrasser

(1) Doc. inéd. Testaments enregistrés, cote A, fol. 37.

(2) Gaignières P. : un f° 7, et Delettre, *Hist. des Evêques de Beauvais.*

de Lancastre, il avait imaginé de lui donner la partie de la Guyenne demeurée anglaise. Mais cette province profite de l'occasion pour manifester ses vrais sentiments, appelle les Français, et le Comte d'Eu, successeur de Clisson à la Connétablie, lève une armée. « Charles et Robert d'Estouteville, (c'est-à-dire Blainville et Rames), font monstre à Orléans, le 27 avril 1393, comme chevaliers bacheliers, le Ier avec six, le 2e avec 7 escuyers, pour ce présent voyage que Mgr le Connestable prétend faire devant la ville et chastel de Dome sur la Dordogne (1). »

Cela n'aboutit d'ailleurs à rien ; car, sauf Glocester, chef du parti de la guerre pour élever sa popularité sur la lâcheté de son neveu, et les Bourgeois de Londres, qui « se voyant plus puissants et les Français plus riches, espèrent gangner sur mer », tout le monde travaille à la paix, à la vraie paix, le Conseil de France paralysé par l'état du Roi, et Richard ne songeant qu'à s'amuser et à épouser la fille de France. La première rechute de Carles VI en 1394 rompt les négociations en cours ; mais « l'amour ne donnant point relâche à l'Anglais », il envoye une nouvelle ambassade, et le 9 mars 1396, à Paris sont signées des trêves jusqu'à la Saint-Michel 1426. « Le Sire d'Estouteville en est ordené et député Conservateur au Païs de Caux, avec pouvoir de faire réparer et amender tous trespas et dommaiges qui seront faits contre la teneur des dites trêves, et de punir tous malfaiteurs (2). »

Puis Charles étant mieux, les deux Rois se viennent embrasser à Ardres, entre une haie de 800 gentilshommes moitié de chaque nation, l'épée en main et les larmes aux yeux ; joye de ces trêves si longues qu'on croit naïvement que c'est la paix. Après un festin magnifique, Isabeau de France, Reine d'Angleterre, est baillée par son père, avec grand attendrissement, à son époux. Un somptueux cortège, avec les Ducs de Berry et Bourgogne, la suit en Angleterre, le 29 juillet 1396. Tous sont vêtus uniformément par la munificence du Roy ; d'après son ordonnance « les Escuyers, dont Jehannin d'Estouteville, auront du Roi livrée de satanin en graine, et seront brodées, entour le collet et sur les manches, d'un

(1) Sceaux Clair.

(2) Rymer III, part IV, p. 118.

chapelet de l'Ordre du Roi à Genestes ; chascun des Escuyers aura II°. fr., XL fr. par mois, et mangeront à court (1) ». Les plus grands seigneurs ont livrée de velours. L'Ordre de la Genette, jadis fondé, disait-on, par Charles-Martel, après la défaite des Sarrazins, venait d'être ressuscité par Charles VI, dans ses belles ardeurs chevaleresques et ses rêves de gloire ; et la figure de cette bestiole, sorte d'hermine, avec des roses enlacées, en faisait le chapelet, le collier (2).

Le Sire d'Estouteville n'avait guère qu'une soixantaine d'années, et sa mission, fort active, de Conservateur des trêves, semblerait indiquer un homme valide ; pourtant, peu après, nous le voyons prendre ses dispositions : « Pour régler, le 18 mai 1395, les contens et discors esmeus entre nous et nos très chers et amés, les abbé et religieux de Vallemont, à propos de dixmes de nos foires de Vallemont, qu'ils estaient tenus de convertir moitié en luminaire, le jour de l'Obit de noble Dame, Mahaut jadis Comtesse d'Eu et femme de Henri d'Estouteville, et l'autre moitié en pitance... ; ils disaient avoir en outre 15 lt. sur nos marchés..., nous leur en donnons 30 à prendre à Saint-Michel, Noël, Pasques et Saint-Jean. »

Le 22 février 1396 il fait son testament dont deux clauses seulement sont connues : « Il quitte à Marguerite de Montmorency, sa femme, tous ses biens meubles pour payer ses debtes, et la somme de 1,000 lt. à être distribuée pour le salut de son âme, au conseil de l'abbé de Vallemont (Gérard de la Roche, 10e abbé, fondateur de la chapelle de N-D. de la Pitié, élu en 1378, ne mourra qu'en 1414). Le Sire d'Estouteville laisse à sa 3e fille Catherine, nonnain à Maubuisson, 50. l. de rente (3) ».

Il a deux autres filles Marguerite et Isabeau, et un seul fils, Jean (4).

(1) Douet d'Arcq, *Docum. sur Charles VI.*

(2) *Hist. des Ordres de Chevalerie*, II, 10, IV, 352.

(3) Arch. de Valmont.

(4) Les généalogies complètement erronées sur cette génération donnent une 4e fille mariée au Sire de Montenay. Mais c'est par confusion sur les prénoms. Cette alliance a bien existé, mais seulement au seizième siècle et avec la branche d'Estouteville-Villebon. Les Arch. de Valmont et le dossier Montenay au Cabinet des Titres ne laissent aucun doute à cet égard. On donne aussi à Robert VII (qu'on dit VI par cette erreur expliquée plus haut) trois fils Jean Guillaume et Colard. Les Archives de Valmont n'indiquent que le premier comme vivant à la

Marguerite est mariée, et depuis un certain temps peut-être, ses parents étant effectivement mariés depuis 1356. Elle a épousé un voisin, Roger, Sire de Bréauté et Néville, fils de celui qui jadis avait remplacé Estouteville comme otage en Angleterre. C'est une race toute chevaleresque qui a donné un compagnon à Guillaume-le-Conquérant. Originaire de Flandre, elle avait transporté son nom, de son château près de Saint-Omer, à son nouveau fief dans le pays de Caux. Ses armes sont une quintefeuille de gueules en champ d'argent. La dite Marguerite avait « reçu de son père en mariage 300 l. de rente à être et demeurer à héritage en sa propre ligne, et à tenir par hommage dudit sg. d'Estouteville et de ses hoirs. » Il y avait eu des difficultés : « Ayant plusieurs fois sommé noble et puissant Seigneur, Mgr d'Estouteville, de me bailler, disait Bréauté, et asseoir ces 300 l. promis à sa fille, et ayant eu aucune assiette de terre non de si grande valeur comme promis... ; sur quoy démonstré, mondit Seigneur me fit autre assiette en terre et argent, pour moy contenter » ; mais ce débat ne s'en continuera pas moins.

Pour sa 2e fille Isabeau, M. d'Estouteville se montre plus généreux. Serait-ce que l'alliance le flatte plus ? « L'an 1396, le 18 avril, par devant le Garde du scel des obligations de Montivilliers, noble seigneur et révérend Père en Dieu, Guillaume de Vienne, Archevêque de Rouen, et Messire Jehan de Vienne, Amiral de France, pour et au nom de Vautier de Vienne, escuyer, seigneur de Mirebeau d'une part, et noble seigneur Mgr Robert d'Estouteville sg. de Vallemont, Hotot et des Loges, et Messire Jehan son fils, pour et au nom de noble Damoiselle Isabel d'Estouteville, leur fille et sœur..., ont réglé traité de mariage entre les dits Vautier et Isabel... Ses père et frère donnent à Isabel 700 l. de rente à héritage : le fief noble d'Offranville et 400 l. de rente en terres nobles joignantes, et le reste des 700 en terres nobles, après le trespas de Robert

mort de son père. S'il y a eu un Guillaume, il était mort tout jeune. On l'a confondu avec Guillaume de la branche de Torcy. Il n'y a eu certainement qu'un seul Estouteville évêque d'Evreux dès 1374; ce ne peut donc être le cadet de Jean, mineur en 1396. Quant à Colard, qu'ils disent sg. de Hotot en 1378, la date n'est pas moins négative; c'est l'oncle, sg. d'Aussebosc et d'Hotot en partie, qu'on a méconnu par une suite de cette cascade d'erreurs. P. Anselme et autres gén. *Gallia Christ.*, et Chassant, *Évêques d'Evreux*.

et de sa femme, à payer par ses hoirs. Ils donnent en outre 500 lt. une fois payé... Et après la mort de Robert, Marguerite, sa veuve, a dit vouloir entretenir ledit traité (1). » Le mariage n'est donc pas célébré de suite. L'alliance est fort belle, et par la naissance, et par l'autorité de ces deux témoins, cousins issus de germain du marié, qui détiennent tout pouvoir en Normandie, l'un comme Primat, l'autre comme Capitaine général ; l'Amiral est un personnage de premier ordre, autant dans l'État que dans la guerre. La maison de Vienne, issue des anciens Comtes de Bourgogne et de Mâcon, avait pris son nom du Comté de Vienne en Dauphiné, apporté par une héritière et vendu ensuite en 1266 par eux à l'Archevêque du lieu. Elle se maintenait dans ces grandeurs suzeraines, puisque le marié était petit-fils de Contesson, fille d'Aymond III Comte de Genève (2) ; armes : de gueules à l'aigle d'or. Par leurs conditions d'origine et de possessions, les de Vienne sont liés à un autre parti politique que les Estouteville ; ce qui peut être utile ; Vautier est Chambellan du Duc de Bourgogne ; ce ne doit pas être un tout jeune mari, puisqu'il servait déjà en Flandre en 1380.

M. d'Estouteville meurt peu après le traité de mariage de sa fille, vraisemblablement le 11 juillet (3) où un Obit à son nom sera désormais dit en son abbaye de Valmont. Ses funérailles y sont célébrées avec toutes les pompes chevaleresques, que note Pevrel, écuyer de son petit-fils. « Au service dudit Messire Robert furent offertes 4 bannières pour ce qu'il estoit 4 fois bannerays (pour Valmont, Cleuville, les Loges, Hotot) par 4 chevaliers, et après le service mises au chœur de l'abbaye, et y sont encore (au commencement du seizième siècle) ; et même fut offert l'épée et le heaulme par ung chevalier, à l'offrande, ainsi que anciennement on soulait faire les services honorables (4) ». Son oraison funèbre aurait pu se résumer justement en cette phrase de La Roque, « Il avait rendu d'insi-

(1) Arch. de Valmont.

(2) Guichenon, *Hist. de Bresse*, III, 151. P. Anselme, VII, 794.

(3) Il y a hésitation avec le 2 septembre, mais cette date paraît bien tardive, les affaires étant déjà arrangées le 28 de ce mois. Le P. Anselme le dit par erreur mort le 22 février 1395, date de son testament, mais en 96.

(4) *Mémoires de Pevrel*, Arch. de Valmont.

gnes services à l'Etat ». Sa tombe, dont nous n'avons ni représentation ni description, était placée, au dix-septième siècle, derrière le chœur de l'Église de l'Abbaye.

Le nouveau Sire d'Estouteville, Jehan II du nom, est mineur ; la garde royale s'abat donc de nouveau sur toutes ces seigneuries, non sans dommages, le Roi l'avoue lui-même ; et bénévolement, le mineur étant d'ailleurs sur le point de cesser de l'être, ledit Roi lui remet à lui-même la garde par l'arrangement suivant : « Charles Roi de France au Vicomte de Rouen. Comme notre amé et féal cousin Jehan, sg. d'Estouteville, chevalier, les terres et héritages duquel sont à présent en notre garde, se fut naguères complaint... que en ses chasteaux manoirs et édiffices estoient plusieurs et grands réparations, auxquelles nous estions tenus... ; desquelles faire, et de administrer à nostre dit cousin, pour lui et ses seurs, provision de vivre et d'estat suffisant, et aussi de paier le doaire de sa mère et les charges et redevances de ses terres, nos officiers estoient négligens, et s'en ensuivoit grand dommaige à nostre dit cousin... ; lequel requiert que nos gens des comptes voulsissent accepter telle somme de deniers comme il pouvoit bonnement la supporter, en lieu du profit que nous devrions avoir en ses terres à cause de la garde, et moyennant la dite somme, des charger nos officiers du gouvernement des dites terres... ; consentons que notre dit cousin payera chascun an, durant son soubsaage, la somme de 400 l.t. 200 au Vicomte d'Arques, 200 à celui de Montivilliers ; et ne sont pas comprises au dit traité les choses ordinairement réservées, patronages d'Églises et gardes des hommes et vassaux. A Paris, 28 septembre 1396 (1). »

Il appert de cet acte que Robert laisse une fortune en mauvais état, des terres et chateaux mal entretenus, et des dettes qui vont apparaître. De cela nous connaissons, en grande partie, l'honorable cause, les dépenses de la rançon du Roi Jehan. Mais y est aussi pour beaucoup, sans doute, le train de vie somptueux, raffiné, où se jettent de plus en plus la Cour et la haute noblesse, contre lequel fulminent les prédicateurs, et qui répond au développement de la civilisation. Ce mal ronge toutes les fortunes aristocra-

(1) Pièces orig.

tiques, et est d'ailleurs un des éléments de la transformation politique et sociale, qui pousse en avant la classe produisant par l'industrie et le commerce, et économisant, au détriment de la classe possédant et combattant. Le régime féodal décroit, et logiquement la terre et la guerre ne sont plus la base de la société.

La qualité de Cousin, que le Roi donne à Jehan, mérite une remarque : à cette époque, elle ne se donne que pour une parenté réelle, et ne deviendra que sous François Ier un titre de courtoisie. Cela fixe donc un fait intéressant, et nous apprend que le jeune Sire d'Estouteville est déjà marié, que le vieux Sire a eu la satisfaction, avant de mourir, de voir à sa race la plus illustre promesse de continuité.

La nouvelle Dame d'Estouteville est, en effet, la propre cousine germaine du Roi, Marguerite d'Harcourt, fille de Catherine de Bourbon, sœur puinée de la Reine Jeanne, femme de Charles V, toutes deux filles de Pierre I, duc de Bourbon. Le frère aîné de Marguerite est marié à la fille du comte d'Alençon ; une de ses sœurs au comte de Namur de la maison de Flandre. Née en 1378, comme son mari, ladite Marguerite est le neuvième enfant de feu Jehan VI, comte d'Harcourt et d'Aumale, mort en 1388, Capitaine souverain ès bailliages de Rouen et Caux, si considéré de son beau-frère Charles le Sage, qu'on le disait « le grand gouverneur du royaume de France. » Ces Harcourt ne songent plus qu'à faire oublier les trahisons d'autrefois ; les vieilles querelles de famille sont aussi assoupies, car Marguerite est la petite nièce de Louis d'Harcourt parâtre de son beau-père. Elle est dite Dame de Longueville et de Plaines, sa part de l'héritage paternel ; non le fameux comté de Longueville qu'a eu Du Guesclin et qu'aura Dunois, mais quelqu'obscur fief de ce nom, qui, comme Plaines d'ailleurs, ne restera pas aux Estouteville. Evidemment ce n'est pas la richesse qu'on a cherché dans ce mariage du jeune Sire, mais, comme pour son père, l'honneur et l'appui.

Une autre alliance unissait encore, vers le même temps, les deux maisons : La tante à la mode de Bretagne de Marguerite, Marie d'Harcourt, veuve elle-même de Louis de Brosse, sg. de Boussac et de Sainte-Sévère, mort à la croisade de Tunis en 1390, épousait le vieux Sire de Torcy.

Cependant, en cette année 1396, l'attention du monde et l'émotion de la France étaient passionnément tournées vers ces régions orientales de l'Europe, qui viennent, de nos jours, en se réveillant d'un sommeil de quatre siècles et demi sous la lourde main du Turc, de faire un bruit dont on leur a généralement su mauvais gré; on a un peu trop oublié que leurs pères, en continuant avec ténacité l'œuvre de Charles-Martel, de Godefroy de Bouillon, du Cid, de Saint Louis, avaient usé la fougue de l'Islam et sauvé la civilisation chrétienne. Nous avons vu d'ailleurs que ce péril n'avait jamais cessé de préoccuper les politiques, d'alarmer les croyants, d'enflammer les chevaleresques; que les Papes ne s'étaient jamais lassés de prêcher la croisade; que les intérêts et les brouilles avaient à maintes reprises arrêté des élans aussi pratiques en réalité que généreux. Or les choses étaient plus menaçantes que jamais : un grand homme, Bajazet, tenait le cimeterre de Mahomet; la Bulgarie et la Valachie venaient de succomber, la Hongrie criait au secours. Le pauvre Charles VI, qui avait eu, lui aussi, ses velléités de croisade, donne de grand cœur congé à sa chevalerie, qui s'ennuie de n'avoir qu'à s'amuser.

Le chef est le comte de Nevers, Jean-sans-Peur, fils du duc de Bourgogne, 25 ans, plein de feu, avec le Sire de Coucy, fleur de sagesse et de chevalerie pour mentor. L'accompagnent le connétable d'Eu, l'amiral de Vienne, le maréchal Boucicaut et deux mille gentilshommes environ, dont un Estouteville, le fils aîné de Torcy, M. de Blainville, âgé de 23 ans, déjà chambellan du Roi, fort en cour par conséquent, car c'est une grosse charge. Ils traversent l'Allemagne, aussi étonnée de leur magnificence que scandalisée de leurs débauches et désolée de leurs pilleries. « Le roi de Hongrie leur fait une bonne receuillotte, comme bien le devait;... jour est pris aux Octaves de la Saint-Jean..., et les seigneurs de France qui vouloient oultre-passer pour estre fiquement et richement ordonnés, font entendre à leurs harnois et à leurs armures, et n'espargnoient or ne argent; et moult fut l'estat grand et bel, quand ce vint au départir de Bude, la souveraine cité de Hongrie. » Dans une première rencontre, les Français seuls défont 15000 Turcs, et le roi de Hongrie voulait qu'ils revinssent hiverner. « L'an prochain conquerrons Terre Sainncte ». Mais Baja-

zet est accouru de Syrie avec 200,000 hommes, et surprend les chrétiens à Nicopolis, comme ils séoient au dîner et avoient le vin en la tête. » Le roi de Hongrie, qui avait 60.000 combattants, faisait dire de l'attendre ; Coucy le voulait ; le Connétable s'y oppose par rivalité et l'Amiral marche à l'ennemi en disant : « Là où vérité et raison ne peut être ouïe, il convient que oultre-cuidance règne ». Ce dernier mot d'un grand homme résumait ainsi tous nos désastres, nés de « cette grand folie orgueil et bobant », qui ne veut pas tenir compte des conditions nouvelles, s'entête à croire que, comme dans les guerres du plein moyen-âge, vaillance peut tout. En effet, « quand ils assemblèrent premièrement aux Turcs, ils n'estoient pas 700 ; et le roi de Hongrie ayant été emporté par la terreur des siens, les Français se trouvèrent enclos entre les deux ailes de chascune 60.000 Mécréants... ; et eurent beau faire grand foison d'armes et merveilles..., furent tous occis et prins, tellement que, depuis la bataille de Raincevaux où les douze Pairs de France furent déconfits, ne fut si grand dommaige... L'amiral de Vienne fut trouvé, la bannière Notre-Dame, la souveraine de toutes les autres, entre ses poingts... Bajazet, visitant le champ de bataille et voyant que pour un Chrétien qui gisait, il y avait trente Turcs..., fit décapiter plus de trois cents gentilshommes prisonniers..., et crut ne sauver que neuf des principaux, le comte de Nevers, le Connétable, Coucy, Boucicaut... Mais, ce qu'ils estaient si richement armés et arroyés de si riches armures que chascun semblait un roy, en sauva à grand nombre les vies... ; car Sarrazins et Turcs sont convoiteux, et les tenoient encore à plus grands seigneurs qu'ils n'estoient, et leur estoit espoir de grand finance. » Blainville était évidemment parmi ces « plusieurs prisonniers que les soldats célèrent, mucèrent et ne vinrent pas à la cognoissance de l'Amorath » ; et la nouvelle de « la mortelle déconfiture du dernier de septembre » étant apportée à Paris la nuit de Noël 1396, il se trouva enveloppé « dans ce grand deuil, mené par tout le royaulme, de ceste noble Chevalerie qui estoit comme la Fleur de France..., et dans les services solennels que nos seigneurs en firent faire en leurs chapelles et le Roy à Nostre Dame (1). »

(1) Froissard, ch. L-LIX. *Le livre des faits de Boucicaut*, ch. 27.

De l'épopée redescendons dans la platitude des affaires ; la vie est ainsi : Estout, abbé de Fécamp, toujours ardent et batailleur, mais maintenant du moins bien d'accord avec ses moines, défend en Cour de Rome et au Parlement de Paris « cette fameuse exemption de Fescamp », ce si beau privilège, qui soustrait à la juridiction des archevêques et évêques les causes, non seulement de l'abbaye, mais de ses membres dispersés en divers diocèses, et les porte à Paris ; et il obtient à ce sujet des lettres du Pape en 1396. Il ne craint pas de pousser la querelle jusqu'à défendre à l'archevêque de Rouen, Guillaume de Vienne, de porter sa croix et de donner la bénédiction sur les terres de l'abbaye ; en quoi le Parlement donne raison à l'archevêque. Estout, comme conseiller du Roi, est mêlé aux affaires publiques, qui l'éloignent trop souvent, sans doute, de son abbaye. Mais ses prédécesseurs ne résidaient pas plus constamment, puisqu'il y avait « à Paris, rue Serpente, le manoir de Fescamp », où il habite; après tout les intérêts d'un grand monastère pouvaient peut-être appeler souvent légitimement l'Abbé au centre des affaires. Sa situation et « son esprit délié » lui font d'ailleurs « obtenir de Richard II la jouissance de la moitié des revenus de l'abbaye en Angleterre, avec promesse de rentrer dans la totalité à la paix, » Il s'applique à remettre ordre dans les revenus en France, tout bouleversés, parce que, lors du pillage, les Navarrais avaient emporté et détruit les titres des rentes dues, saccagé les richesses et le chartrier. Il a aussi des soins moins matériels. Il érige, en 1398, une confrérie de Saint-Jacques-le-Majeur en la chapelle du Prieuré du Saint-Sépulcre. Amateur de plain-chant, dont la principale école est alors en Flandre, en attendant Palestrina, il organise la « célèbre musique de Fescamp, qui l'emportait sur la plupart des cathédrales » ; il assure la perpétuité de cette école musicale par des fondations pour l'entretien des enfants de chœur, transformant ainsi l'obligation, où était l'abbaye auparavant, d'élever et instruire cinq gentilshommes de neuf à quinze ans (1).

En l'Echiquier de 1397, ledit abbé est nommé comme ayant « affaire avec Jehan d'Estouteville chevalier, fils et hoir de feu messire Robert, escuyer tranchant du Roi, capitaine de Caudebec, et Colard, sg. d'Ausse-

(1) Fallue, *Hist. de Fécamp*, 242. Bib. Nat., mss. lat., 14196.

bosc, son oncle ». (1) Le jeune Sire d'Estouteville est donc attaché à la Cour par un office, lui aussi, cet aîné que tant d'intérêts et une si grande importance devraient retenir dans sa province. On les attire pour les diminuer, ils accourent pour s'amuser ; la Cour est le miroir aux alouettes.

Il demande alors à sortir de garde ; et il est curieux de remarquer que, même pour des gens de cette situation, il n'y ait aucune constatation du baptême. « Les Gens des Comptes au vicomte d'Arques... Sur la supplication de Jehan sg. d'Estouteville, vous mandons que vous vous informiez bien et diligemment, tant par ses parrains et marraines comme par ses voisins et voisines et aultres personnes dignes de foy, se ledit suppliant est présentement en aage souffisant, pour, selon la coustume du pays, estre mis hors la garde du Roy et avoir le gouvernement de soy et de ses terres ; quand et par le décès de qui la dicte garde est escheue en la main du Roy, se dès lors elle feut baillée à ferme, à qui et par quel prix, se, durant la dite garde, est escheu aucun patronage ou autres choses réservées..., et généralement de tout ce qui peut toucher le droict du Roy, 12 mai 1397. Et le 10 octobre suivant les dits gens des Comptes audit vicomte : comme, par la dite information, est apparu iceluy chevalier estre souffisamment aagé pour le dit gouvernement et délivrance de ses terres..., vous mandons que, se vous appert que le dit chevalier a fait la foy et hommaige qu'il est tenu faire au Roy, vous lui délivriez ladite garde (2). »

Cet acte de notoriété dut, postérieusement, être infirmé par quelque pièce probante. Car l'Aveu, nécessaire avec la foy et hommage, avant la délivrance de garde, est déclaré « insuffisamment fait, le 4 mars 1399 (18 mois après l'enquête par conséquent), estant en garde, et refait pleinement, le 22 décembre 1402, en la Cour des Comptes à Paris, qui se tient satisfaite. » Un acte de 1401, qui donne 23 ans à Jehan, confirme d'ailleurs qu'il n'avait eu 21 ans qu'en 1399, c'est-à-dire après le 4 mars, qui est encore de 1398, pour le vieux style.

Voici cet aveu (3), le premier que nous connaissions. Les archives de

(1) Mss. Bigot.

(2) Pièces orig.

(3) Copie aux Arch. de Valmont. Original aux Arch. Nat., *Registre de la ch. des Comptes*, p. 303, f. 24.

Valmont ont des aveux antérieurs des vassaux au seigneur, et en bien petit nombre, mais aucun du seigneur au Roi.

« Du Roy, mon souverain seigneur, Je, Jehan d'Estouteville, seigneur de Valmont (sic) de Hotot et des Loges, tiens et advoue à tenir les choses qui ensuivent : Et 1° au bailliage de Caux, la chastellenie de Valmont par un fieu et demy de chevalier, et en doit tel service d'ost comme il appartient estre fait de tel fieu, selon la Coustume de Normandie, et s'estent es villes de Tistreville, Tiergeville, Théroudeville, Vinemerville Ancreteville-sur-la-Mer, et en aucuns autres lieux — Item, la chastellenie des Loges avec les appartenances par un fieu entier de chevalier..., et s'estent es villes des Loges, saint Cler et au Pisfolet et environ... — Item la baronnie de Cleuville avec ses appartenances, dont les hoirs du Sire du Lion tiennent la moitié (M. du Lyon avait été « Maistre général et visiteur de l'artillerie du Roi », charge dont le titulaire, plutôt fournisseur et entrepreneur alors que commandant militaire, était forcément un homme riche, souvent un bourgeois. M. du Lyon avait probablement avancé les fonds au Sire d'Estouteville pour sa rançon, et, comme gage, reçu la moitié de Cleuville) ; et s'estent, ladite baronnie en tant que ma portion, es villes de Cleuville, Ancreteville, Sommesnil, Cleville, Cliponville, Henouard, Heuqueville, Cresville, Manteville, Barville, Ourville, Aubreville, Tremouville, Imbleront, Raffetot, Lanquetot, Bellefosse, et es parties d'environ. — Item à Foville, un fieu. — Item à Auberville-la-Maluel (aujourd'huy Manuel) un fieu. — Item la terre et segneurie de Hotot par un fieu entier de chevalier, et s'etent es villes de Hotot-sur-Dieppe, Appeville, Aufranville, Barenguierville (aujourd'hui Varengeville) Lammerville, Venestranville Brametot etc. — Item la chastellenie du Bec-de-Mortagne par un fief entier de chevalier, et s'estent es villes du Bec-de-Mortagne, Banerville (Baigneville), Maneterville (Maniquerville), Villemesnil, Tocqueville Benerville (Benarville), Saint Maclou de la Bruyère, Anserville (Angerville-Bailleul), Bondeville, Saxeville, Drosay. — Item un fieu entier à La Remuée. — Item partie de la terre de Treubleville ». — Dans chaque fief sont nommés « mes subjects et tenans d'iceluy fieu », les uns, rares, tenant un fief entier, les autres un demy, un quart, un tiers, un huitième.

La division par parage, origine de ces fractions de fief, ne va pas plus loin ; l'aîné de ces fiefs divisés rend seul aveu au Seigneur pour ses cadets. Parmi ces vassaux de M. d'Estouteville, notons : le Sire du Hestray, S. de Rogierville, Anquetil, de Bolleville, Messire R. de la Heuze, Messire R. de Houdetot, dans Valmont ; Mess. P. d'Esneval, Esquembout, Tiembault, Hurteleu, Halet, du Gardin, Tourbert, dans les Loges ; de Vatetot, Mess. A Desmares, Mess. R. de Bailleul, Mess. G. Hay, le Sg. de Gerponville, T. du Gal, Le Vasseur, G. de Bellefosse, le Sg. de Fruqueroy, etc. Son cousin G. Martel de Bacqueville est vassal de Cleuville, comme tenant à cause de sa femme un demi-fieu à Anguierville (Angerville-la-Martel). « Messire Colart d'Estouteville, mon oncle, tient de moi par paraige ce que monseigneur mon père lui a baillé, au congié du Roi, un quart de fieu à Fresnes-l'Espelent, à Pietreval et à la Rue-saint-Prevost, certaine portion de fieu à Rouleville, relevant de Cleuville, certaine portion de la terre de Hotot à Lomerville, le fieu qui siet à Ausebost et s'estend à Valliquerville, à Ronchin et environ, un tiers de fieu à Saint-Jouyn ». Et de ce que son oncle, son cadet par parage, tient, il rend, lui ainé, directement aveu au Roi.

« Et ce baillé-je pour dénombrement des fieux que je tiens du Roy nostre Sire, et se plus en tiens, plus en advoue, et, en tesmonig de ce, j'ay mis, en ce présent adveu et dénombrement, mon propre scel, le quatrième jour de mars l'an mil CCC quatre-vins et dix-huit. »

L'Aveu devait être rendu quarante jours après la Foy et hommage, dont il était la suite, la régularisation matérielle ; le premier acte étant la reconnaissance de la fidélité individuelle, du lien d'homme à homme, le second le dénombrement du fief, la description de ce qui y était contenu, de ce que le Vassal avouait tenir de son Suzerain. La Chastellenie était une seigneurie éminente avec maison-forte, haute-justice, supériorité sur d'autres seigneuries ; le fief de chevalier ou de haubert, celui seulement qui relevait directement du Prince, en lui devant le service d'un chevalier au moins.

Sorti ou non de garde-royale, aux yeux de la Chambre des Comptes, le jeune Sire d'Estouteville se remettait volontairement en garde mater-

nelle : « Le 10 avril 1398, par devant le notaire de Foville, il déclare que, considérant les grans et honnorables services et compaignies que la Dame sa mère a faiz au feu Seigneur son père, et la très grant et parfaicte amour et affection que iceluy deffunt avoit à la dite Dame, les grans biens et honneurs qu'elle a faiz au dit Jehan son fils, et qu'il attend à avoir d'elle pour le temps à venir..., il consent à l'entier effet du testament de son père, touchant leurs prétentions respectives sur les biens dudit Robert leur père et mari...; et informé des grans frais mises et despens que ladite Dame a faists, depuis le trespas de son mari, pour le fait de son fils et du gouvernement de son ostel, lesquels ont despassé les revenus dudit fils..., ledit Jehan s'oblige de payer à sa mère 3000 l.t. ; et est convenu qu'elle aurait la moitié de ses effets mobiliers en essence, et en outre qu'ils vivroient en communauté de biens, et que la dite Dame auroit le gouvernement et administration de tout sans rendre compte (1). »

Marguerite de Montmorency nous apparaît, comme sa sœur de Chastillon, « de grand despens et mauvais mesnage. » Aux vieilles dettes s'ajoute un train trop lourd, alors même qu'un veuvage et une minorité facilitaient les économies, et le fils, indifférent, soumis ou affectionné proroge cette déplorable administration. Ces avantages faits par le mari et le fils s'ajoutent, bien entendu, aux droits que la Coutume reconnaît à la douairière.

Il avait été dressé (la date n'y est pas), un « Etat des terres de noble et puissant seigneur Mg. Jehan, ch., déclarées pour son petit-aage par sa mère, dont 3 loties. Première : Vallemont, la Remuée, Foville, Cleuville, et sur cette lotie, à payer la rente de 50 l. à Catherine d'Estouteville nonnain, et celle de 30 lt. à l'abbaye de Vallemont, et cette lotie devra à la deuxième, 25 l. par an pour la faire d'égale valeur. Deuxième lotie : Hotot, Varengeville, Guetteville, et sur cette lotie, à payer rente de 92 lt, autre de 13 l. à l'abbé de Saint-Jouyn, et à mademoiselle de Myrebeau (Isabeau d'Estouteville femme de Vautier de Vienne) son mariage, 200 l., et cette lotie devra à la troisième, pour la faire égale, 127 lt, par an. Troisième lotie : Les Loges, le Bec-de-Mortagne et la Seigneurie

(1) Arch. de Valmont.

d'Espinay. Et sur les trois loties la dite Dame requiert avoir pension et douaire coustumier et conquez faits par elle en la compagnie dudit deffunt (1). » Le douaire, selon la coutume de Caux, est en effet l'usufruit du tiers des biens du mari, donc d'une des trois loties, et sur les deux autres sont à reprendre la dot et les conquets, moitié des immeubles acquis pendant le mariage.

Il est étonnant que, dans l'aveu ci-dessus, ne figurent pas ces deux seigneuries de Guetteville et d'Espinay. L'Eglise de Guetteville, canton de Saint-Valery, est dite donnée, en 1397, par les Estouteville aux religieuses de Montivilliers.

Mais reprenons le cours des événements, alors suspendus aux affaires ecclésiastiques : Le Pape Benoît XIII n'a pas tardé à laisser voir son ambition toute humaine, sa volonté, égale à celle de son compétiteur, de garder la Tiare. Le roi de France et l'Université continuent leurs efforts ; deux conciles nationaux se réunissent en 1395 et novembre 1397. Guillaume d'Estouteville, évêque de Lizieux, y siège et prend part à la résolution finale de « soustraction d'obédience à Benoît XIII » ; et allant plus loin, passant aux actes, il se rend immédiatement « à Rome pour faire son obédience, qu'il n'avait pu faire auparavant à cause des guerres. » Sa situation de fonctionnaire, comme Président des Aydes, donnait évidemment une importance officielle à cette démarche, et ferait supposer une mission près de l'autre Pape, se liant à celle du célèbre docteur de l'Université, Pierre d'Ailli, archevêque de Cambrai, porte-parole de l'assemblée de Reims, où presque toute l'Europe s'était mise d'accord pour peser sur les deux Pontifes. Le Pape Boniface, soutenu par les Romains, donne des paroles en l'air. M. de Lizieux est de retour pour l'Echiquier de Pâques 1398, juste pour une nouvelle assemblée à Paris, dont la décision est exécutée *manu militari*. Boucicaut assiège Avignon défendu par les Aragonnais ; et, pressé par famine, Benoît XIII promet de se démettre si Boniface le fait ou meurt.

En même temps apparaissent quelques détails de cette vie mêlée de soins pieux et de devoirs féodaux, qui fait si grands les évêques du

(1) Archives de Valmont.

moyen âge. « L'évêque de Lisieux fonde, en 1399, la Fabrique de sa cathédrale, y transporte des reliques, et obtient du Roi la garde du château de Lisieux, et exemption de 7 ans d'impôts pour les habitants qui refont leurs murs (1). »

Cependant la mort fait des vides dans la maison d'Estouteville, un moment si plantureuse : une trentaine d'hommes servant ensemble dans les armes, l'Eglise, les affaires. Robert, Sire de Rames, IIe du nom dans cette branche, cité dans les titres de la Couronne et de l'Echiquier en 1376, 81, 84, 98, meurt avant 1400, son deuxième fils, Guillaume, Chevalier, en 1396, sa fille Marguerite, en 1400, son frère Charles, écuyer, le 14 mai 1398, cadet qui « n'avait en partage que 53 lt., 6 s., 8 d. (2) » ; leur autre frère, Guillaume, sg, de La Ramée, disparaît après 1400 : tous sans alliance. Leur vieille mère, Marguerite de Séricourt, vit encore et plaide contre Robert d'Esneval. Sa fille, Alix d'Estouteville, d'abord femme de Jehan de Preure sg. de la Prée (écu billeté à un lion et un lambel), dont un fils marié à une Mailly, a épousé, en secondes noces, Lyonnel Patry, sg. de Çuley, famille chevaleresque du baillage de Caën, connue dès le onzième siècle, portant de gueules fleuronné d'or à trois quintefeuillles d'argent.

Le nouveau Sire de Rames, fils de Robert II et de Marie de Villequier, est Robert III, dit auparavant « sg. de Saint-Rémy en la rivière de Foucarmont », ce qui devait être un bien venant de leur ayeule, Mahaud d'Eu. Il n'a plus qu'une sœur, Mahaud d'Estouteville, mariée à ce Sire de Bacqueville que nous avons vu chargé de la garde de Charles VI. Il n'était que sg. de Saint-Vigor, ce Guillaume Martel, d'une branche cadette, mais en 1390, sa cousine Agnès, héritière de Bacqueville, le lui a laissé. Ces Martel avaient, on s'en souvient, par donation de Jean-sans-Terre, des droits sur Fauville. Ce Guillaume fait « en 1399 appointement par lequel la jouissance des foires et marché de Fauville demeure à Mgr d'Estouteville ; et en l'Echiquier de 1400, celui-ci, auquel se sont adjoints ses cousins d'Auzebosc, de Rames, Jehannet et Gilles, plaidant

(1) *Gallia christ.*, XI, 90.
(2) Mss Bigot.

contre ledit Bacqueville, obtient la justice et juridiction dudit marché (1). » Pour finir toutes ces affaires, il baille en 1405 la terre de Roqueforf à M. de Bacqueville.

Le Sire d'Auzebosc meurt aussi, entre le 4 mars et le 9 août 1399, et la minorité de Colard IV, son fils aîné, de sa première femme Jehanne d'Auvrecher, soulève une question de droit : « Colart d'Estouteville esc. expose comme, parce qu'il est moindre d'ans, nos officiers le contraignent à estre en nostre garde et ses héritages en nostre main, comme ceux qui tiennent nuement de nous... Et il soit ainsi que nostre amé et féal Jehan, Sire de Vallemont, dit ledit exposant tenir de luy par paraige et deuxième degré, et lui faire certaines recognoissances et payer certains droits, comme doivent les puinés aux aisnés selon la coutume du pays... ; ledit point en débat, mis en séquestre jusqu'à décision, (19 août 1399) (2). » La Coutume dit en effet que « le mineur tombe en la garde du seigneur dont il tient par foy et hommage. » Or Colard ne tient que par parage de son cousin germain, et pas du tout du Roi, qui ne connaît que le Sire d'Estouteville aîné ; par conséquent, d'après les commentateurs, il n'y a pas lieu à garde royale (3).

De sa deuxième femme, Yoland de Néelle, M. d'Auzebosc laissait six enfants tout jeunes : quatre filles et deux fils qui se partagent le reste de ce que leur père tenait par parage. L'aîné Jean est dit par le P. Anselme seigneur de Lamerville, et le deuxième, Robinet, seigneur de Berneval. Ce dernier nom est une corruption et une confusion ; il s'agit ici, non pas de Berneval près de Dieppe qui est à l'aîné, mais d'une terre voisine de Saint-Jouyn, et formant ensemble la baronnie de Bruneval.

Meurt également, en 1400, selon la Chesnaye des Bois, certainement avant 1403, Robert d'Estouteville sg. du Bouchet, dont il avait rendu aveu peu auparavant. Il avait été marié à Robine de Saint-Brisson, morte en 1394, fille de Geoffroy de Saint-Brisson, Sg. de Thoury, la Ferté-Hubert, et autres terres en Sologne, et de Talcy en Beauce, dernière de cette

(1) Arch. de Valmont et mss Bigot.

(2) Pièces orig.

(3) Flaust, II, 452,

maison de la Sologne orléanaise, connue dès 1150, et portant d'azur à la croix ancrée de sable (1). Ils laissaient un fils Louis et trois filles, dont l'aînée, Marguerite, doit avoir des biens personnels, puisqu'en 1403, étant soubs-aage, elle a différend avec son cousin d'Auzebosc (2).

Cependant le temps s'écoulait; et comme, parmi les allées et venues des envoyés du Comte de Nevers et les négociations des marchands Génois et Vénitiens pour le rachat des prisonniers de Nicopolis, on n'avait pas entendu parler de M. de Blainville, on s'était décidé à régler sa succession. « Sur la requête de nostre amé et féal chevalier et chambellan, le Sire de Torcy, seneschal de Toulouse, et des autres amys charnels de Guillaume d'Estouteville, mineur d'ans, lequel a succédé à son frère Charles, jadis nostre chevalier et chambellan, mort, si comme l'on dit, ou voyage de Hongrie..., aux terres laissées par le maréchal Mouton, donnons, dit le Roi, le 2 Juillet 1398, mandement aux gens de nos Comptes... de ne pas agir à la rigueur..., touchant ces terres qu'ils avaient mises en notre main pour certain droits ». Deux ans après, ledit Guillaume demande à sortir de garde. « Sur l'ordre des gens des Comptes, nous, vicomte de Rouen, avons fait diligence de veoir le Missel de la chapelle du chastel de Torchy, en la derraine page duquel nous avons trouvé marqué de diverses mains le temps des espousailles de Mgr Colard d'Estouteville ch. sg. de Torchy et de madame Blanche de Blainville jadis sa femme, et la nativité de tous leurs enfants...; d'où appert Guillaume d'Estouteville avoir l'aage de 21 ans accomplis le 4 juin 1400, ses parrains les Sgrs. de Bacqueville et de Houdetot, marraine la dame de Bellebœuf. » En conséquence il est mis hors de garde, et en demeure d'accomplir le devoir féodal; mais pour certaines difficultés, « donnons, dit le Roi (1400), délay à Guillaume d'Estouteville, nostre escuyer d'honneur, sg. de Blainville, pour donner aveu de ladite terre (1) ». Il a un autre office de cour, qui indique encore, vu son jeune âge, la grande faveur de son père. Il est « premier Pannetier du Dauphin

(1) De Vassal, *Généalogies orléanaises*.

(2) Mss. Bigot.

(1) Pièces originales.

en 1399 (1). » C'est le deuxième des fils de Charles VI, Charles, qui meurt à 8 ans, en 1401. Blainville est continué dans son office près du troisième Dauphin, Louis, duc de Guyenne.

Ce n'est pas seulement l'importance de l'aînesse que Nicopolis donne à Guillaume, mais aussi une femme grosse héritière : Jehanne de Dondeauville, dame des Garennes, de Ponches, Nouvion, Caumartin et autres nombreuses et belles terres relevant du comté de Ponthieu, se dit encore en 1401 « mariée sans enfants à Raoul de Rayneval, qui alla aveuc le Comte de Nevers au voyage de Honguerie, et n'est point encore retourné, ne de sa mort n'est nouvelle (2). » Mais en 1406 elle est remariée audit Blainville, qui plaide pour ses droits, à elle, contre le Vidame d'Amiens, mari d'une sœur de Rayneval. Dondeauville, écrit aussi d'Ondeauville ou d'Oudeauville, baronnie en Boulonois, est une noblesse obscure, dont nous n'avons pu trouver les armes; on ne remonte pas au-delà du grand-père; mais les alliance sont hautes : Jehanne est fille de Jehan de Dondeauville, chevalier, et de Jeanne de Créquy, et son premier mari, Rayneval, était de grande maison, et comte de Fauquemberge par une Luxembourg, sa grand'mère.

En ce même temps, le Sire de Torcy perd sa deuxième femme. « Marie de Harcourt trespassa viron Noël 1401, sans enfants, de ses deux maris, délaissant ses sœurs héritières, à savoir la dame de Ferrières et la dame de Beausault, femme de cet Hugues de Montmorency, qui, dès son jeune âge, avait eu différend avec les Estouteville pour la succession de leur mère, Jehanne de La Tournelle. » Ces trois sœurs venaient justement d'hériter, en 1400, de leur père, Guillaume d'Harcourt, et, après procès, madame de Torcy avait eu, pour sa part, La Ferté-Imbault et autres terres en Sologne et en Normandie, que ses sœurs se partagent (3).

Alors aussi ressort de l'obscurité, par un trait de mœurs, la branche d'Estouteville-Criquebeuf : « Le 13 janvier 1400, remission est accordée

(1) Le P. Anselme ignore la prise de Charles à Nicopolis et croit que c'est lui qui, en 1399, est sg. de Blainville et Pannetier.

(2) Pièces orig., dossier Dondeauville.

(3) La Roque, *Harcourt*, et Duchesne, *Hist. de Montmorency*.

par le Roi à Colibeaux et Jehan dits de Criquebeuf, escuyers, frères puisnés de Guillaume de Criquebeuf, esc., pour avoir pris et emmené à cheval en diverses parties du royaume, contre sa volonté, sans lui faire autre violence ni male façon, Charles d'Autré, avec qui ils estoient mal. » Ce sont les trois fils de Colart et d'Alix d'Argences ; l'aîné meurt peu après sans alliance, et Colibeaux seigneur de Criquebeuf, Chamelles, la Sierre, et du Parc de Saint-Lô d'Ourville, fait aveu en novembre 1403 (1).

Cependant ce qui nous est apparu déjà du mauvais gouvernement de la Douairière d'Estouteville, aboutit au fâcheux éclat que voici : « Echiquier de Rouen de la Saint-Michel 1401. Sur la supplication de Jehan d'Estouteville, seigneur de Vallemont, qui présente des lettres du Roi, d'octobre 1401, disant que : ledit Jehan, de l'âge de 23 ans environ, nostre chambellan et du Duc d'Orléans, fut, après le trespas de son père, mis en nostre garde avec toutes ses possessions; depuis laquelle garde et toujours il a esté au gouvernement de Marguerite de Montmorency sa mère, jusques il y a 7 mois ; durant lequel temps il n'a eu aucune cognoissance de ses affaires, et ainsi soit que ladite Dame a aliéné et vendu plusieurs de ses rentes, revenus, droits et possessions, par le conseil d'aucuns de ses gens...; et luy ont fait signer certains actes ignorairement, et n'ayant mie cognoissance de ce qu'il faisait, et confiant que sa mère le faisoit pour son proffit...; ledit Jehan demande que soit examiné si ces actes auraient été faits frauduleusement. Mandement est donné aux vicomtes d'Arques et de Montivilliers de faire information et rapport à l'Échiquier, sans passer par le Bailly de Caux, qui, estant de son lignage, pourrait embarrasser certains (2). »

L'enquête établit le fait, et en rejette la faute sur les subalternes, puisque « ordre est donné au Bailly de Caux d'informer des vendues, aliénations et contrats frauduleux, qui pourraient avoir été faits par les officiers de Mgr Jehan d'Estouteville et de sa mère, pendant sa minorité ». Et l'échec des velléités de révolte semble indiqué par l'acte suivant, du 4 février 1402 : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, nous, Mar-

(1) Pièces orig., Arch. Nat. P. Anselme.

(2) Archives de Valmont.

guerite de Montmorency, Dame d'Estouteville, et Jehan d'Estouteville, seigneur de Vallemont, etc., salut. Scavoir faisons que, pour le grant amour que avons aux mariés Roger de Bréauté et Marguerite notre fille et sœur... » ; ils achèvent le règlement de dot commencé par le feu Sire; ce que M. de Bréauté accepte, le 14 février, dans les mêmes formes solennelles : « comme j'eusse mis en cause noble Dame madame d'Estouteville, pour accomplir la perfection de la promesse d'asseoir les 300 lt. de rente en terre et argent..., la dite Dame accorda que je lève, sa vie durant, sur son doaire, 160 lt. de rente, dont je la quitte et le Sire d'Estouteville son fils. » Bréauté recevait les fiefs de Bellefosse et Saint-Paër (1).

L'autre fille, veuve après 3 ans de mariage, se remarie. Le 8 septembre 1401, Isabeau d'Estouteville Dame de Myrebeau donne quittance à sa mère de 700 lt. sur ses promesses de mariage, et le 14, de 500 lt. Le 8 octobre, M. de Bethune donne déclaration de plusieurs terres et domaines à lui appartenant, sur lesquels il assied le douaire de madame Isabeau. Le 8 novembre, « Traité de mariage est passé, par devant le Garde du scel des obligations de la Vicomté d'Arques, entre noble et puissant messire Jehan de Bethune dit de Locres, et noble dame Isabel d'Estouteville, veuve de Gautier de Vienne, assistés, lui du Vicomte de Meaux, son frère, elle de son cousin, M. de Rames, et de MM. de Montmorency ses oncles. Elle a la même dot, 700 lt. de rente, dont le fief d'Offranville, et dans le cas ou son frère ne le ferait, sa mère y pourvoira et la garantira sur son héritage, et lui promet la moitié de ses meubles... Elle aura 1200 l. à part, ou le douaire coutumier, c'est assavoir moitié de toutes les rentes de son mari en ligne directe, et un chastel ou maison, tel comme il lui plaira choisir. » Le 8 décembre, ratification dudit traité par sa mère. Et le 21 décembre 1404, M. de Béthune donnera quittance à sa belle-mère de 333 lt. et 6 s. 8 d., qu'elle lui devait par ledit traité (2).

Ce deuxième mari, cousin du premier, et de non moins bonne race, est fils de Jeanne de Coucy, fille d'Enguerrand, vicomte de Meaux et de Marie de Vienne ; il écartèle de Béthune : d'argent à la fasce de gueules, et

(1) Le Roque, *Harc.* IV, 1226.

(2) Arch. de Valmont.

de Coucy : fascé de vair et de gueules. La ville de Béthune en Artois, dont ils étaient seigneurs avant l'an mille, avait été portée par une de leurs filles au Comte de Flandre au treizième siècle. Cette branche cadette prend ce nom de Locres d'une seigneurie près Tenremonde, au pays de Waës. Jean, le mari d'Isabeau, n'est que deuxième fils, mais héritier, par sa sœur, de Mareuil et autres belles terres en Brie (1).

N'oubliant pas sa troisième fille « Katherine la nonnain, madame d'Estouteville lui donne, en 1403, 60 francs de rente sur la terre de Berneval pour le bien et accroissement de son vivre (2). » Il y a, paraît-il, dans le cloître de Maubuisson place pour des friandises et des conforts particuliers.

Cependant, de toutes parts, l'histoire tourne en tragédie. Le Roi Richard II, exaspéré par l'opposition qu'ils lui font, ayant fait étrangler son oncle Glocester et exilé son cousin Derby, celui-ci, d'un mérite extraordinaire, brillant, adoré des Anglais, exploite l'indignation publique contre ces violences, sous lesquelles on sait tant de faiblesse et d'incapacité, débarque de France, renverse et supprime Richard, et se fait Roi d'Angleterre sous le nom d'Henri IV, en octobre 1399. L'occasion eût été parfaite pour la France de rompre les trêves : une grande ardeur, une bonne préparation militaire, la Guyenne soulevée qui aimait Richard comme né à Bordeaux, l'Ecosse en armes ainsi qu'un parti en Angleterre, le prétexte excellent de venger le gendre du Roi. Mais l'état de Charles VI, les querelles des Princes condamnent à l'impuissance. Deux partis se précisent, violents et irréductibles : Le Duc de Bourgogne prétend garder sur son neveu, le Roi incapable, le pouvoir de tutelle que Charles V lui a légué sur le mineur. Ce que le Duc d'Orléans, qui a maintement 25 ans, réclame au contraire, comme frère et premier Prince du sang. Autour de leurs hôtels, à Paris, campent, menaçantes, deux armées.

Quelle est l'attitude politique des Estouteville dans les débuts de cette affreuse période ? Le chef de la maison, cousin germain du Duc d'Orléans, est en outre son chambellan, ce qui marque une attache parti-

(1) P. Anselme, IV, 212.
(2) Arch. de Valmont.

culière ; et le Prince a naguère « tenu sur les fonds et nommé le petit Loys d'Estouteville (1). » Le jeune Sire d'Estouteville semble donc du parti d'Orléans. Il en est tout autrement de ses cadets. Voici une faveur de cour significative : « En un roole, signé de la main du Roy, de ceulx, au nombre de 350, auxquels ont été délivrez par ledit Seigneur houppelandes, pour eulx vestir de la livrée que iceluy Seigneur a faicte le premier jour de may 1400 », figurent, avec tous les Princes du Sang et les premiers personnages, « Monseigneur de Torcy, Guillaume d'Estouteville, Jehannet d'Estouteville l'aisné, Jehannin d'Estouteville le jeune (2). » Un usage à noter : La qualité de monseigneur est donnée aux seuls chevaliers et devant un nom de seigneurie ; on les appelle toujours messire avec le nom de baptême suivi du nom de famille, quand ils n'ont pas une seigneurie d'importance ; aux écuyers, quelle que soit leur naissance, rien devant le prénom suivi du nom de famille. Cela fait sentir comme la dignité de Chevalerie est encore grande. Il est curieux de voir un homme de l'importance de Jehannet demeurer toute sa vie écuyer. Il faut que Torcy soit très bien en cour, pour faire donner ce « justaucorps à brevet », en si haute compagnie, à un tout jeune homme comme son fils Guillaume. Par « Jehannet l'aisné et Jehannin le jeune, » il faut comprendre les deux frères de Torcy, Charlemesnil et Villebon ; nous avons déjà vu ce dernier, Jehannet, appelé parfois Jehannin et Jehan. On fait en ce temps un abus du diminutif tout à fait incohérent. Il se pourrait que le nom de Jehan fût reservé au plus vieux de tous, à l'ancien Réformateur de Languedoc. Cette livrée du 1er mai devait répondre à quelque antique fête du printemps, dont le mai planté dans nos cours de ferme est un souvenir. Dans l'état de la Cour à cette heure, le choix des favorisés ne pouvait venir que du Duc de Bourgogne et avait une signification politique.

Un autre indice ressort de cette énigmatique mention sur le registre du chapitre de Rouen : « Avis donné par Raoul d'Auquetonville et transmis de Paris, le 27 d'avril (1400 semble-t-il), par Hue de Donquerre, bailli

(1) Bib. Nat. Manuscrits fr., 20232.
(2) Douet d'Arcq, Pièces sur Charles VI.

de Rouen, que Jehan de Thimencourt est à Paris ; qu'on advertisse MM. du Chapitre qui se gardent, et espécialement Maistre Robert d'Estouteville (1). » Auquetonville, c'est celui qui assassinera le Duc d'Orléans, c'est donc un Bourguignon renforcé, qui ne peut avertir du danger que ses amis politiques. Ce n'est pas là la vie classique du chanoine.

En janvier 1401, une ordonnance, qui s'efforce d'enrayer la ruine, en élagant « la multitude d'offices de justice et finances ordonnés par importunité », maintient pourtant Jehan d'Estouteville, l'ancien Réformateur, comme « conseiller de nostre Chambre des Comptes, à condition qu'à sa mort sa charge sera supprimée (2). » Le Maistre des requêtes Gilles d'Estouteville siège, en octobre 1400, au Grand conseil, et le 14 juillet 1401, avec son frère Torcy, en une solennelle séance où se juge un long et important débat du Dauphin de Viennois et du marquis de Saluces contre le Comte de Savoie (3). C'est toujours aux mains des Ducs de Berry et Bourgogne, et en réalité de ce dernier seul par sa capacité et son application, que se trouve l'espèce de Régence nécessitée par les rechutes continuelles du Roi ; et ces Estouteville sont évidemment bien vus de lui.

Que leur arrive-t-il pendant les quelques mois de 1402, où le Duc d'Orléans, ayant arraché une signature à l'affection de son frère, s'empare du pouvoir, et l'exerce avec tant d'avidité et de maladresse financière que le conseil le contraint de se démettre ? Gilles, du moins, se maintient, puisqu'il touche ses gages le 2 juin. D'ailleurs, aussitôt rentré aux affaires, le Duc de Bourgogne leur donne une grande marque d'amitié. « 24 septembre 1402, dit son itinéraire (4), disner à Villebon aux frais de messire Jehan d'Estouteville. » Le château de Villebon est sur la route de Bretagne, où Philippe le Hardy court pour s'opposer aux desseins de la Duchesse, qui vient de se remarier à Henri IV d'Angleterre. M. de Bourgogne se fait donner la régence de Bretagne, et ramène à la Cour le jeune

(1) Invent. Arch. Seine-Inférieure, II, 314.
(2) *Ordon. des R. de F.*, VIII, 418.
(3) Nicolas de Baye, I, 7.
(4) Docum. inédits.

Duc, qui, le 17 janvier 1403, fait hommage de la Bretagne au Roi, dont est témoin le Sire de Torcy (1).

Jehan d'Estouteville, qui est ici Jehannet, le diplomate, avait depuis peu cette grosse seigneurie de Villebon en Beauce (canton de Courville arrond. de Chartres), par sa femme, Michelle de Montdoucet, fille unique et héritière de son camarade de Cour, Robert de Montdoucet dit le Borgne, bon chevalier, Maître de l'Ecurie du Roy, mort le 16 septembre 1399, et de Jeanne de Villebon, Dame de ce lieu, de la Gastine, Beauville. Montdoucet noblesse obscure de Normandie : d'argent à trois faces de gueules, à deux croisettes de l'un en l'autre, sur et entre les fasces. « Quand Philippe-le-Hardy rapporta les os de Saint-Louis à Saint-Denis, il mit ceux de Pierre de Villebon, mort avec lui à Tunis, son chambellan, à ses pieds, de la même manière qu'il avait accoustumé d'y estre couché de son vivant (2). » Outre ces biens de sa femme, Jehannet a un fief en la paroisse d'Estouteville-en-Vexin, mouvant de Gournay, dont il rend aveu au Roi en nov. 1398 ; débris probablement du domaine primitif (3). Enteudu dans ses affaires privées comme dans celles du Roi, Jehannet a trouvé moyen de s'enrichir, au milieu de ses légations et services de guerre. Les bienfaits du Prince ne lui ont pas manqué d'ailleurs. Il a acheté, d'un bourgeois, Robert de Machaut, par acte à Paris du 7 nov. 1397, le fief de Hotot, une de ces terres sorties de la maison de Hotot avant sa fusion dans les Estouteville ; et l'immense fief de Bapaume aux portes de Rouen, dont le Roi lui donne délay d'hommage en 1400 ; et plusieurs droits, revenus et rentes, pour en jouir après la mort de l'Evêque de Lisieux et de l'abbé de Fécamp, usufruitiers et évidemment fournisseurs d'une partie du prix ; ce qui indique encore l'union de tous ces frères (4).

Leur attachement au parti bourguignon (c'est d'ailleurs encore le bon parti, le plus sérieux, le plus national) est récompensé par une nouvelle charge de Maître de requêtes, donnée au Chanoine Robert en 1403 (5).

(1) P. Anselme, *Estouteville.*

(2) P. Anselme, VIII, 469, *La Chesnaye-des-B.*

(3) Brussel, *Inventaire des Aveux de Norm.*, Arch. Nat., P.-P. 24, f° 297.

(4) Pièces Orig.

(5) P. Anselme.

Peut-être succède-t-il à son frère Thomin, archidiacre du Petit-Caux, qui n'est plus nommé après 1400. Lui-même, Robert, archidiacre de Neufbourg en l'Eglise de Rouen, chanoine de Rouen, d'Evreux et de Bayeux, disparaît ici. Leur frère Raoul meurt avant 1404, et ses dignités d'archidiacre d'Eu et chanoine de Rouen passent à leur frère Gilles. Ce dernier fait son testament, le 29 juillet 1404, au château de Courtonne, chez son frère l'Evêque de Lisieux ; il élit sa sépulture en l'Eglise paroissiale de Torcy et ses frères pour exécuteurs testamentaires. Il s'était auparavant démis de ses charges, puisqu'il est dit « Ancien Maîstre de Requestes et chanoine de Rouen (1). » Selon les généalogies, il ne serait mort qu'en 1408, et un arriéré de ses gages est payé à ses héritiers en 1410 ; mais ce qui est décisif, c'est que « le Cardinal de Bar est reçu au chapitre de Rouen en 1404, en remplacement dudit Gilles décédé (2). » Ainsi commence à s'égrener cette forte génération qui tenait tant de place à la Cour, dans les affaires, et particulièrement dans l'Eglise normande.

Le moins ambitieux de ces dix frères, Jehan, s'occupe pieusement, dans sa terre de Charlemesnil, située sur la rive gauche de la Scie, à deux lieues au sud de Dieppe. Après y avoir bâti un château-fort, restauré la chapelle Sainte-Catherine, et établi, en 1399, trois desservants, à qui il donne le tiers du Poids aux laines de la ville de Rouen qui lui appartenait ; il fonde, en 1482, une riche et belle collégiale, à huit chanoines. Et en juillet 1403, « en considération de nostre amé et fidèle conseiller Jehan d'Estouteville, damoiseau, nous prenons, dit le Roy, la dite collégiale de Charlemesnil sous nostre protection et sauvegarde, en signe de quoy, que nul n'en ignore, ordonnons estre placés aux portes nos pennonceaux et bastons royaux (3). »

La mort de Philippe le Hardy, au printemps de 1404, déchaîne les grands maux. C'était la seule bonne tête ; c'en est une bien dangereuse que son fils Jean-sans-Peur, et une bien légère que le Duc d'Orléans ; les

(1) Testaments enregistrés au Parlement.

(2) P. Anselme. Blanchard, *M^es des requêtes*. Reg de l'Echiquier. Arch. Seine-Inférieure, II, 219.

(3) *Ordonnance des Rois de France*, VIII, 611.

voilà face à face, jeunes tous deux, le premier violent, hautain, avec cette immense puissance de la maison de Bourgogne; le second, de bon cœur, de formes charmantes, instruit, éloquent, mais si peu sérieux, si débauché, très aimé du pauvre Roi, trop de la reine Isabeau qu'il compromet au point qu'on prêche ouvertement contre eux, compromis lui-même par l'impopularité, l'esprit caustique et les roueries italiennes de sa femme, Valentine de Milan. On les accuse de pactiser avec l'ennemi; car, malgré les trêves, il y a toujours des escarmouches : La Guyenne s'agite contre les Anglais; on leur a repris le Périgord, et l'on fait une tentative sur le Limousin; on donne de l'aide aux Gallois, aux Ecossais; Bacqueville fait une descente en Angleterre; les Anglais errent sur nos côtes et font, en 1404, une insolente pointe en Picardie. Les Bourguignons, anti-Anglais par opposition, proposent le siège de Calais et font prendre des dispositions. Torcy est toujours aux avant-postes, à Arques et à Cherbourg, Le Roi lui a « ordonné 8,000 l. par an, de deux mois en mois, pour les gages de luy et de 100 combattans et gens d'armes et archers, qu'il est tenu avoir continuellement bons et souffisans es dit chastel de Chierbourc (1). » Il en sera capitaine jusqu'à sa mort; plus de 50 ans durant, sauf un petit et malencontreux intervalle, il aura travaillé à fortifier cette situation si importante. Son fils Guillaume y tient garnison en 1404. Mais cette entreprise sur Calais, qui inquiétait fort l'Angleterre, alors en très mauvaise situation intérieure, échoue par le mauvais vouloir des Orléanais.

La France s'enfonce désespérément dans ses querelles intestines, dont un bruyant incident révèle, à nouveau, le parti où ses conditions de famille placent le Sire d'Estouteville : Le Duc d'Orléans, pour s'attacher intimement le Duc de Gueldres, ennemi du Duc de Bourgogne, lui fait épouser sa cousine d'Harcourt, sœur de la Dame d'Estouteville. Pendant le festin de noces que donne le Roi, le 12 mai 1405, le duc de Limbourg, poussé par le Bourguignon, a l'impudence d'envoyer un hérault déclarer la guerre à M. de Gueldres.

M. d'Estouteville, malgré ces puissantes attaches, ne prend d'ailleurs

(1) Pièces orig.

aucun rôle politique, apparent du moins pour nous. Mais nous le voyons toujours enlisé dans ses embarras domestiques. « En 1404, il rembourse une dette de 200 lt. à Jacquemin Ambroise et Bernard de Quetards. Mais en 1405 il vend à Guillaume du Bosc, escuyer, l'aîné, demeurant à Rouen, 32 lt. de rente par an, sur tous ses héritages, pour le prix de 4,000 lt, ledit chevalier se faisant fort de Marguerite de Harcourt sa femme. » Cela ne fait pas du 1 pour cent, et ces bourgeois ne prêtant certes pas à si bon compte, dans un temps ou l'argent est si rare, se rattrapent sur les terres. C'est ainsi que des aveux sont, vers ce temps, rendus à « nobles hommes Gerouldin et Guieffin du Bosc, seigneurs de Fauville (1) ; » ils sont engagistes de cette terre, comme du Lion de Cleuville.

Le 21 septembre 1406, il prend à sa charge 80 lt. de rente que, « par traité en l'échiquier précédant fait entre ma très redoubtée Dame et mère (cette formule pourrait bien être une vérité) et moi d'une part, et mon cher et amé frère, le Sire de Breauté et la Dame sa femme, ma sœur.., ma dite Dame et Mère était chargée de payer, sa vie durant, aux dits Bréauté (2). » Ceci est la dernière mention de Marguerite de Montmorency. Elle était enterrée avec son mari à l'abbaye.

Ses derniers jours furent attristés par une pénible affaire : Sa troisième fille, Katherine, est élue, en 1405, abbesse de l'insigne monastère de Maubuisson, au diocèse de Paris, fondé par Blanche de Castille. Mais sa cousine, Luce de Montmorency, attaque l'élection et est mise en possession. La cause est portée, le 29 avril 1410, au Parlement, et « Parce que l'une et l'autre passait et s'advouait pour incontinente, il fut dit qu'il ne fallait adjuger ni à l'une ni à l'autre; mais la chose contentieuse estre gouvernée par quelques probes du couvent de Maubuisson, jusqu'à ce qu'il fût pourveu, selon les règles, par le P. Abbé de Citeaux, d'une bonne et suffisante abbesse. » Ledit abbé choisit pourtant Katherine d'Estouteville, qui, le 3 septembre, obtient du Parlement main-levée du temporel de l'abbaye, saisi en la main du Roy, et qui, reconnue le 6 décembre 1410 par toutes les religieuses, y compris Luce, demeure ainsi réhabilitée

(1) Arch. de Valmont et Tabellionage cité par mss. Bigot.

(2) Arch. de Valmont.

moralement, il le faut espérer, et pourvue d'une des plus grandes situations que puisse avoir en France une Nonnain (1).

Torcy, Villebon, leur vieux cousin Jehan, malgré leurs attaches bourguignonnes, indispensables d'ailleurs pour rester aux affaires, sont en somme d'une sorte de tiers-parti qui se maintient en équilibre, à travers les secousses politiques. Nous en apparaissent comme preuves les reçus qu'ils donnent imperturbablement, quel que soit le parti dominant du moment, « de la pension que le Roi m'a assignée sur ses coffres; » fidélité à la caisse, qui fait toujours sourire, mais sous laquelle il vaut mieux comprendre la fidélité à cette ombre falote de Roi, sans laquelle il n'y aurait plus de France. C'est à eux qu'on a recours, « à ceux de la vieille Cour », comme on dit, quand on essaye d'enrayer, avec de la sagesse et de la modération, le premier coup de guerre civile : Jean-sans-Peur est entré dans Paris; la Reine et le Duc d'Orléans ont fui, enlevant le Dauphin; le Bourguignon l'a repris; chacun lève des troupes et appelle l'Anglais; mais les Ducs de Berry et Bourbon, les Rois de Navarre et Sicile s'interposent, forcent Bourgogne et Orléans à s'embrasser, et tous ensemble publient l'ordonnance du 28 juillet 1406, une de ces emplâtres d'excellentes intentions qu'il fait toujours bien de mettre sur les plaies incurables. Il y est dit entre autres choses : « Comme à nostre Chambre des Comptes les besongnes croissent, et les Ordinaires ne peuvent fournir; plusieurs des Extraordinaires, qui par moult long temps ont servi nostre très chier seigneur et Père et nous en la dite chambre, et en scavent les faits et secrets, étant sans estat..; ordenons qu'y soient employés Jehan d'Estouteville escuyer (et autres)...

« Item, pour le grand nombre de ceulx que avons par cy-devant retenus de nostre Grand conseil, et par quoy nos consaulx et besoignes ont esté tenus moins secrètes que besoin feust..., doresnavant seront seulement à nos dits consaulx et Grand conseil onze évêques, trente-sept chevaliers et escuyers (dont le Sire de Torcy et Jehannet d'Estouteville), et deux bourgeois (2). » Torcy signe cette ordonnance, qui reconnaît en réalité

(1) *Journal de N. de Baye*, I, 329; II, 298. *Gallia Ch.*, VII, 932.

(2) Douet d'Arcq, *Pièces inédites sur Charles VI*, I, 288.

qu'on ne peut avoir confiance que dans l'ancien personnel de Charles V.

Mais les choses n'en suivent pas moins leur fatalité; et le Duc d'Orléans est assassiné, le 23 novembre 1407. Comme membres du Grand conseil, Torcy et Villebon prennent part à ces dramatiques séances, où l'on se demande d'abord anxieusement d'où part le coup; où ensuite, sur l'autorisation donnée au Prévôt de Paris de perquisitionner chez les Princes, le Duc de Bourgogne se trouble et avoue tout bas au Duc de Berry, à qui échappent des larmes et ces mots : « Hélas! je perds mes deux neveux; » où enfin, le lendemain, Jean-sans-Peur, payant d'audace cynique et arrivant au Conseil, le duc de Berry lui fait fermer l'huis au nez; « sur quoy craignant d'être arrêté, il monte à cheval et gagne la Flandre. » Certes, de ce moment, la condition morale des partis se trouve retournée : la pitié pour cette victime si brillante, cette veuve très digne et courageuse, ces orphelins, fait du leur le bon parti; mais l'autre répond à l'horreur par la terreur; il a pour lui la populace de Paris, bien plus de forces et de décision.

Le Duc ose faire prononcer en chaire l'apologie de son crime, et en arrache au Roi l'abolition; la duchesse d'Orléans a beau obtenir ensuite sa condamnation et l'ordre de lui courir sus, la Fortune semble l'absoudre, et les hommes suivent la Fortune. Ainsi Guillaume d'Estouteville, fils de Torcy, est envoyé avec le Grand-Maître de France, Guichard Dauphin, un bien sage chevalier pourtant, pour signifier au Duc de Bourgogne la défense du Roi d'attaquer les Liégeois révoltés contre leur évêque, le fameux Jean-sans-Pitié. Mais, quand ils voient que le Duc ne les veut écouter, ces étranges pacificateurs ne résistent pas à combattre avec lui. « Et pour ce qu'ils n'avoient point de harnois, le Duc leur en fit bailler de son armoirie (1). » Trente mille Liégeois restent sur le carreau, et Jean, plus *sans Peur* que jamais, revient à Paris en novembre 1408. Valentine de Milan meurt de douleur et de colère en décembre; on force ses fils à un accommodement; et avec l'étiquette du Dauphin, enfant de 14 ans, son gendre déjà et de tout temps sous sa coupe, le Bourguignon reste le maître.

(1) *Toison d'or*, ch. I.

Cela permet un instant de penser à la guerre. Mais les Anglais prennent les devants, et « la dernière semaine de Juillet 1409, ils descendent à Fescamp, pillent, brulent et font des prisonniers » (1). Les circonstances semblent indiquer que le Sire de Valmont est alors pris, en remplissant son rôle héréditaire de défenseur de la région. Car, en l'Echiquier de 1408, il réglait sur arrêt ses affaires avec son beau-frère Béthune, lui payant 200 l. de rente par provision. Il y siégeait à côté du I[er] Président du Parlement de Paris envoyé du Roi pour tenir l'assemblée, en un rang à part, que les registres expliquent, pour rassurer les prétentions des autres barons normands, en disant « non à cause de sa seigneurie mais comme parent de S. M. (2). » Et les actes de 1410 sont rendus au nom de « Marguerite de Harcourt Dame d'Estouteville, ayant la garde, gouvernement et administration des fiefs et seigneuries appartenant à nostre très redoubté seigneur et mari (3). » Elle est forcée de recourir aux mêmes expédients : En 1411 Guillaume du Bosc consent que « Madame retire dans 2 ans un moulin qu'elle lui a vendu en 1409. » M. d'Estouteville, de retour en 1411, fait constitution de 200 l. de rente à madame Jeanne d'Artois, Comtesse de Dreux, la vie durant de Charles d'Artois, Comte d'Eu.

Sous ce même poids de dettes finit alors, misérablement, le rameau d'Auzebosc : Colard IV, Capitaine de Pont de l'Arche, emprunte en 1405 à un bourgeois de cette ville, Simon Lempérière, un ayeul des femmes des deux Corneille, et à Humphrey du Bosc de Rouen (4) : tout le monde prêtait dans cette famille. En 1409, il engage d'abord son fief de Saint-Jouyn à messire Guy Malet de Graville, avec délai de 3 ans pour se racquitter, puis, la même année, sur de plus pressants besoins d'argent sans doute, il vend ledit fief audit Guy, moyennant 1500 l. payées comptant, et descharge audit Colard de 10 lt. de rente sur ce fief. En 1410, il vend à messire Philippe de Harcourt 10 l. de rente annuelle à prendre sur tous ses héritages ; et en 1411, 30 lt. à maistre Pierre de la Garde, notaire et

(1) Chronique de P. Cochon.
(2) Farin, I, 152.
(3) La Roque, *Harc.*, IV, 1226.
(4) Tabellionage de Rouen.

secrétaire du Roi. « C'est bien conseillé, pourveu et advisé, et pour ses choses en mieux réformer, ainsy comme il dit dans les actes (1) », qu'il fait ces emprunts, mais les garanties compliquées que prennent les préteurs, et les formules féroces auxquelles se soumet l'emprunteur, prouvent, de façon poignante, la rareté de l'argent et la nécessité où sont réduits tant de gentilshommes par leur faute et par les conditions du temps.

Ledit Colard meurt, avant 1415, ne laissant qu'un bâtard. Il s'était pourtant marié, en 1401, à Jeanne de Trie, fille de Mathieu, sg. de Serifontaine, et de Jeanne de La Roche-Guyon, sœur de Renaud de Trie amiral de France, et veuve de Jean de Néelle mort à Nicopolis. Ces Trie, des plus grands du royaume, issus des Vicomtes de Chaumont, issus eux-mêmes des Carlovingiens, portaient une bande d'azur en champ d'or (2).

Par les conditions de la « tenure par parage », et peut-être par des arrangements que laisse supposer la présences des titres de ses dettes au chartrier de Valmont, l'apanage de cette branche, au moins ce qu'on en peut sauver, revient à l'aîné de la Maison, non seulement Auzebosc qu'il donne aussitôt à son fils aîné en apanage, mais Lamerville, qui cesse d'appartenir à Jean, demi-frère de Colard IV. On plaide également pour ce qui est aliéné. « Touchant le droit d'Amiral qu'ils disoient avoir en leurs terres de Caux, à propos de celle de Saint-Jouyn, vendue à Mgr Mallet, Mgr d'Estouteville se clama, et le procès en estoit pendant à Montivilliers, quand les Anglais descendirent en Caux » (3).

Un acte de l'an 1409 nous fait connaître l'état des quatre filles de M. de Torcy et de Blanche de Blainville : L'aînée, Isabeau, Dame de Beaumont, est mariée à Guillaume de Vendôme, Vidame de Chartres par sa mère ; branche cadette séparée au commencement du treizième siècle de la grande maison de Vendôme, dont les Bourbons venaient d'épouser l'héritière : d'argent au chef de gueules, au lion d'azur sur le tout. La deuxième, Jeanne, sans enfants comme sa sœur, est femme de Philippe d'Auxy, sg. de Dompierre et autres terres à lui adjugées en 1393 de la

(1) Arch. de Valmont.

(2) P. Anselme, VI 53, et 674. Mariage inconnu aux généal. d'Estouteville.

(3) Arch. Val. Mém. Pevrel.

dépouille d'Enguerrand de Marigny, ledit Philippe, Sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville, fils d'Enguerrand d'Auxy et d'Isabel de Goulons. Ces « Sires et Bers d'Auxy » sont une des plus anciennes et des plus vaillantes races de cette province toute militaire; échiqueté d'or et de gueules. La troisième, Jossine, est bien plus petitement mariée avec Jean Le Vicomte, sg. du Tremblay, dont elle à deux filles ; famille du Ponthieu précédemment alliée aux Beauvilliers : d'argent à six fusées de sable en bande. La quatrième, Catherine, peut-être déjà morte, a épousé Robert L'Estendart, sg. de Liney, fils d'autre Robert et d'Alix de Marolles. L'Estendart, famille d'ancienne noblesse normande mais d'ordre secondaire : d'argent au lion de sable, chargé sur l'épaule d'un écu à trois fasces de gueules. L'ayeul de Robert, qui avait suivi le Duc d'Anjou à la conquête de Naples en 1266 et y avait laissé renommée de vaillance mais aussi de cruauté, portait le nom de Beyne; et voyant cette terre, sans en connaître autre origine, aux mains du Sire de Torcy, nous supposons qu'il avait pu hériter de sa fille, héritière elle-même de son mari ou d'un enfant, de cette seigneurie de Beyne lès Mantes (1).

Cependant le désarroi politique éternisait celui de l'Eglise. La France eût seule été en état de faire cesser le Schisme ; mais y avait-il encore une France ? Benoît XIII, soutenu par le parti d'Orléans, se riait de ses promesses d'abdication ; les Cardinaux romains se riaient des injonctions du Roi, et remplaçaient Boniface par Innocent VII, puis Innocent par Grégoire XII. En mai 1407 une grande assemblée tenue par le Roy, et où siègent les Estouteville membres du Conseil et prélats, refuse l'obédience aux deux Papes; et en 1408 le clergé de France se réunit pour pourvoir au plus urgent. Parmi les décisions qu'il prend dans cet état de séparation avec la Papauté, une des plus considérables est l'élection de Louis d'Harcourt, frère de madame d'Estouteville, comme archevêque de Rouen.

Enfin les cardinaux des deux Papes s'entendent pour obéir à ce que les fidèles réclament depuis si longtemps ; un concile général se réunit, le 25 mars 1409, en cette magnifique cathédrale de Pise. Guillaume d'Estou-

(1) P. Anselme, VII, 721, 105. *La Chesnaie-des-Bois* et autres Généalogies.

teville, évêque de Lisieux y siège ; Estout, abbé de Fécamp, a envoyé sa procuration. Le 8 may les Cardinaux déclarent ne vouloir rien faire sans le Concile et demandent des délégués aux séances de leur collège. M. de Lisieux est choisi pour représenter la Neustrie. C'est lui qui a l'honneur de célébrer la messe solennelle, le 31 mai 1409, pour l'ouverture de la session où les deux Papes sont déposés. Alexandre V est élu le 26 juin. Mais quels que soient la droite volonté de beaucoup et les efforts de la France, dont le plus célèbre représentant au concile est Gerson, le bien ne peut être encore que relatif ; le calme immédiat est impossible ; la tempête continue ; les deux Papes déposés se raidissent ; il y en a maintenant trois (1).

Les querelles intestines se poursuivent également. M. de Lisieux, en 1409 et 1411, obtient des lettres du Roi contre ses chanoines. Son frère Estout est en procès avec l'évêque d'Evreux, auquel il refuse la chapelle que les abbés de Fécamp ont accoutumé de donner aux dits évêques lors de leur prise de possession. Le Parlement condamne M. de Fécamp, en 1411, à payer 120 lt. à quoy cette chapelle est estimée (2). Il a chez lui un plus gros ennui, qui montre à quel point le Schisme détraque tout, les intrigants et les mécontents trouvant toujours un des Papes intéressé à les soutenir. Un de ses moines, Jean Bouesque, profitant de ce que l'Abbé s'est prononcé contre le coupable entêtement de Benoît XIII, a obtenu, en 1407, de la cour d'Avignon, la charge d'aumônier de Fescamp ; il se dit exempt de la juridiction de son abbé, comme estant chapelain du Pape ; il ne fait point la charge de son office, dont il employe les revenus en chevaux et autres dépenses inutiles, au lieu de s'en servir pour la nourriture des pauvres et lépreux. L'abbé Estod (comme on l'appelle à Fécamp) proteste contre la nomination de Bouesque, adresse, le 18 mars 1408, réquisitoire à l'official de Paris contre sa mauvaise gestion, l'ex-communie ; de quoy Bouesque se mettant aussi peu en peine que des sentences du Parlement, qui lui avait ordonné de résider, obtient, par ses calomnies auprès du Pape, des excommunications contre le grand prieur de Fescamp. En 1411

(1) Lenfant, *Hist. du Concile de Pise.*
(2) *Gallia*, *Ch.*, XI, 90, et Fallue, *Hist. de Fécamp.*

le Roi ordonne qu'il sera contrainct par justice à employer pour les pauvres ses gros revenus (1). »

En dépit de la soi-disante pacification de 1409, Bourguignons et Orléanais avaient repris de toutes parts les armes. Quand tout est dévoré autour de Paris par leurs troupes, la famine fait conclure, le 2 novembre 1410, le traité de Bicêtre. « Le Roi élira, y est-il dit, certains notables et idoines non suspects ni pensionnaires d'aucun des Princes, mais seulement ayant serment au Roy, afin qu'ils soient au conseil du Roy... En conséquence de quoi le Sire de Torcy est un des douze chevaliers choisis avec quatre prélats et quatre robins... Pleine et entière authorité leur est remise sur tous les subjects, toute jurisdiction sur tous les grands et petits officiers ; nul, de quelque qualité qu'il soit, ne peut prendre les armes sans leur ordre, et pour la seule défense de l'Etat (2). » Mais cet immense pouvoir n'est qu'en paroles, et rapidement impuissants, « lesdits seigneurs du Conseil délaissent la matière. »

Tout se borne de fait à des questions de personnes : c'est l'influence orléanaise qui domine. La mesure la plus significative est la destitution, comme Prévôt de Paris, de Pierre des Essarts, créature du duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans réclame des poursuites contre Antoine de Craon et le vidame d'Amiens, qu'il accuse de trahison. Et M. de Villebon, mariant justement en ce temps ses fils dans ces deux maisons, paraît accentuer la tendance bourguignonne que nous avons toujours cru lui reconnaître. Les Torcy, au contraire, penchent-ils de l'autre côté, ou tâche-t-on de les y attirer ? Car la charge de « Grand Maître et Général Réformateur des Eaux et Forêts de France », enlevée dans ce revirement au comte de Saint-Pol, confident intime du Bourguignon, est donnée à Guillaume d'Estouteville, sg. de Blainville. Il est toujours premier Pannetier du Dauphin, et par cette charge, qui depuis douze ans l'attache au service du jeune Prince, il doit bien avoir sa part dans les influences, qui travaillent à émanciper de son terrible beau-père le faible esprit de l'héritier du trône.

(1) Bib. Nat., lat. 14194, f. 286, *Mem. sur Fescamp*. Inventaire, Arch. Seine-Inférieure, III. 142.

(2) *Chron. de Monstrelet*, ch. LXXII.

Le duc de Berry tient, en juillet 1411, une nouvelle assemblée conciliatrice, et y appelle Torcy, Blainville, et l'évêque de Lisieux. Mais le vieux Duc laisse trop voir son irritation contre l'omnipotence de son neveu de Bourgogne, sa tendresse pour ses petits-neveux d'Orléans. Paris, toujours bourguignon, croit qu'on veut le livrer aux autres, s'insurge, se jette entre les bras du comte de Saint-Pol et lui de la canaille. Alors commence le régime des suspects, la Terreur. Beaucoup de membres du conseil quittent la Cour, et une nouvelle révolution se produit dans le personnel : Blainville est destitué de la Grande Maîtrise des Forêts, probablement en mars 1412, quand Pierre des Essarts, refait Prévôt de Paris, commence l'ascension vers le principal ministère que lui destine son Maître (1).

Les Bourguignons sont alors tout à fait dominants, et leurs adversaires, qu'on appelle désormais Armagnacs à cause du beau-père du duc d'Orléans, le comte d'Armagnac, qui prend la tête du parti, officiellement déclarés rebelles. Le Roi marche en personne contre son oncle de Berry, l'assiège dans Bourges et le contraint, en octobre 1412, à un nouveau traité, dont la clause principale est que tous aideront le Roi à chasser les Anglais. Le mandement, publié en conséquence pour réunir les gens d'armes, est signé, après les Ducs, par le Sire de Torcy, toujours inébranlable au conseil, malgré les bourrasques. Son âge et son influence le retiennent à la Cour et c'est dommage ; car qui commande à sa place en Cotentin ? Outre Cherbourg, il a autorité sur toute cette région, comme « lieutenant des maréchaux de France », ainsi que nous l'apprend un certificat d'acceptation des hommes d'armes fournis par l'abbaye du Mont-Saint-Michel (2). En tout cas on a laissé débarquer à la Hogue le duc de Lancastre. Les deux partis avaient appelé l'ennemi ; mais celui déclaré rebelle en porte naturellement la honte et la peine : Le duc d'Orléans doit s'engager pour 320,000 écus d'or, prix du départ des Anglais. Ils vivaient d'ailleurs à discrétion sur ses domaines. Jean d'Estouteville, sg. de Char-

(1) Registres de la Ch. des Comptes. Généalogies. Chroniques. Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*.

(2) Demay, *Sceaux de Norm.*, 226.

lemesnil, était en ce temps-là même « capitaine de châteaux pour Mgr le comte de Bloys, » c'est-à-dire pour le duc d'Orléans, qui possédait ce comté. Il eut donc à protéger cette région de la Loire contre ces affreux alliés, et à la faire évacuer. Cet Estouteville-là est carrément Armagnac.

Après le traité de Bourges, le duc de Berry reprend son influence sur le Roi qui l'a toujours aimé. Jean-sans-Peur cherche une revanche dans l'émeute. Les Cabochiens, la canaille de Paris, soutenue par lui, étaient passés à la dernière insolence. Les bourgeois déblatéraient contre la folle conduite du Dauphin, et la ronde de nuit avait osé monter chez lui à minuit, tomber en plein bal et lui faire remontrance. Le Prince avait répondu par trois coups de poignard au Prévôt, et en avait craché le sang de honte et de colère. L'opinion, pour excuser ce jeune homme de dix-sept ans, élevé dans de si déplorables conditions, accusait ses domestiques. Un carme prêche devant la Reine « qu'il y a au jardin royal de très maulvoises herbes et périlleuses, qu'il faut sarcler. » M. de Villebon, Jehannet d'Estouteville, « Premier Escuyer du corps du Dauphin Duc de Guyenne, » est évidemment, par son âge, sa carrière, ses services, bien plutôt un mentor qu'un compagnon de folies. Mais, pour cela même, sans doute, on le rend responsable de ce qu'il ne sait pas empêcher. De son neveu Blainville, Premier Panetier du Dauphin, bien plus suspect par son âge, on ne fait pas mention ; il est vraisemblablement éloigné par l'inimitié de Pierre des Essarts, qui détient sa charge de Grand-Maître des Eaux et Forêts. Ce des Essarts, fait Surintendant par le duc de Bourgogne, puis brouillé avec lui pour des affaires d'argent, a pris la plus grande influence sur le Dauphin. Exaspéré, le Duc lance contre lui ses bandes ; mais elles lui échappent ; et « bien 20.000 en très grand commotion et sédition se portent à l'hôtel Saint-Pol. » Tout y est en fête, le frère de la Reine Isabeau épousant le lendemain mademoiselle d'Alençon. Les Cabochiens font prendre à Charles VI le chaperon blanc, insigne révolutionnaire des villes de Flandre, avec lesquelles Paris est en relations suivies. M. de Bourgogne accourt, reproche d'agiter ainsi le pauvre Roi. Les émeutiers répondent qu'ils ne sont assemblés que pour le bien du royaume, et « baillent un roole, disant que jamais ne se partiroient de là

jusques à tant qu'on leur auroit bâillé ceulx qui inscrits y estoient, c'est assavoir le duc de Bar, cousin du Roy, le duc de Bavière, frère de la Royne, l'archevêque de Bourges, Jennet d'Estouteville, le chancelier et le trésosier du Dauphin, son chambellan La Rivière, et autres de sa maison, Madame Bonne d'Armagnac et 9 Dames et Damoiselles de la Royne et de Madame de Guyenne. » Ne pouvant leur faire entendre raison, le duc de Bourgogne porte le rôle à la Reine, qui demande 8 jours de délai pour son frère. Mais le peuple répond que, « se on ne leur baille ce qu'ils demandent, ils les iroient chercher, fussent en la chambre du Roy. » Le duc de Bavière et les autres descendent et se livrent aux émeutiers, « les Dames aussy, et là y ot maintes larmes plorées, et à la vérité c'estoit grand pitié... Incontinent furent mis sur chevaux, 2 à 2 et 4 hommes d'armes derrière, et ainsi des autres, et menés en prison, les uns au Louvre, les autres au Palais. Et Dieu scet la crainte que avoient icelle noble gent. » C'était le 20 mai 1413. Pour se couvrir, l'émeute exige du Grand Conseil, en présence des ducs de Berry et Bourgogne, un mandement royal disant « que ce que les Parisiens avoient fait, estoit pour le bien du Roy et du royaume. » Des prisonniers, La Rivière et un escuyer sont décapités aux Halles ; et tous les jours il y avait des gens tués ou noyés dans Paris. Cependant les ducs d'Orléans, Bourbon et Bretagne, réunis en armes à Verneuil au Perche, faisoient savoir qu'ils marcheroient sur Paris, si on ne leur délivrait les prisonniers. Les honnêtes gens travaillaient de leur côté dans Paris contre les Cabochiens ; et Juvenal des Ursins dirigeait cette révolution thermidorienne. Ils s'emparent de l'Hôtel de Ville, et, à leur tête, le Dauphin « va desprisonner les prisonniers, qui, selon la commune renommée, devaient estre décapités le lendemain. » La paix est publiée le 8 août dans Paris, et le 12 un manifeste royal fait savoir à la France que la Capitale est débarrassée « des entreprises damnables des empêchants la Paix qui se sont mussés comme renards. » Une réaction complète se produit. Des Essarts, odieux à tous, est la seule victime ; mais les Bourguignons sont écartés des affaires ; et le Duc, après avoir fait le bon apôtre, voyant la liesse de Paris, et « le Dauphin et le duc

d'Orléans vestus tout un », rejoint en Flandre les plus compromis des siens (1).

Le Sire de Torcy apparaît plus solide que jamais dans le Conseil, mais nettement anti-Bourguignon maintenant ; les derniers événements l'expliquent d'ailleurs. La rupture du Dauphin d'avec son beau-père entraîne l'évolution de Villebon et de Blainville. Torcy donc signe, avec Berry, Orléans et Armagnac, un édit du 6 oct. 1413, « contre ceux qui ne se confient pas bien en la Paix et sèment paroles au contraire mal sonnantes. » Il va porter au Parlement divers ordres royaux, et y siège, le 8 novembre, en une solennelle séance, où le Chancelier « requiert l'avis de la Cour touchant les abus de la Cour de Rome. »

En ce temps inquiet, on a hâte d'assurer la succession d'une grande maison. « L'hoir d'Estouteville », Loys, âgé environ de 18 ans, est marié avant Noël 1413, et probablement depuis quelque temps, à une petite cousine : Jehanne Paynel, cela dit peu de chose après Montmorency et Harcourt ; mais pour qui connaît les vieux noms normands, il n'y en a pas de meilleur en Basse-Normandie. « De la noble lignée de Payneaux n'est mémoire d'un commencement. » Une légende, qui sent son héros antique, raconte qu'un monstre désolait l'île de Jersey ; le sire de Hambye traverse la mer et le tue ; mais son écuyer l'assassine, et rapportant la tête du monstre, persuade à sa Dame de l'épouser comme étant le vengeur de son maître ; puis il se dénonce en rêve et la pauvre Dame fait élever, sur le tombeau de son premier mari, la haute tour de Hougue-Bye, au centre de l'île, que l'on voyait, assure-t-on, du haut du donjon de Hambie. Tout en gardant héréditairement le surnom caractéristique du pirate ancêtre, Paganellus, diminutif de Paganus, le Payen, les Paynel s'étaient appliqués à le démentir par leurs œuvres. Dès le milieu du XIe siècle, ils signaient, avec le Ier Estouteville, la Charte de Saint-Evroult. Et leur abbaye domestique de Hambye, fondée vers 1145, avait, on s'en souvient, donné ses premiers moines et ses règles à Valmont. Filiation mystique, qui, après l'alliance et la réunion des héritages, fusionnera si bien les deux races, dans

(1) Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 251. — Toison d'Or, *Hist. de Charles VI*, ch. XXVII. — Monstrelet, ch. CVIII.

l'imagination populaire, que les moines de Valmont, au XVIe siècle, leur croiront une origine commune. Elles ont d'ailleurs constamment marché de compagnie, comme gens de même allure. Après Hastings, Raoul Paynel, sheriff d'York, avait eu 45 seigneuries pour sa part de conquête, puis les Comtés de Dudley et Huntley ; Hugues Paynel avait été sénéchal d'Angleterre sous Henri Ier ; leur rôle, leurs alliances avaient été considérables en Angleterre. A peine rattachés à la France, ils avaient combattu à Bouvines, et on les retrouve sur tous les champs d'honneur. Ils avaient, en outre, réuni une énorme puissance féodale : leur baronnie héréditaire domine la région agreste, mouvementée et plantureuse entre Coutances et Avranches, et le chef de la maison en s'appelant « N. de Hambuye (selon la lourde prononciation normande), dit Paynel, » souligne à la fois le caractère du surnom, et l'union immémoriale de la race avec cette terre, son lot dans le grand partage. Leurs armes, qui se voient encore au-dessus de la porte de l'abbaye de Hambye, sont d'or à 2 fasces d'azur à 9 merlettes en orle, dites tantôt de gueules tantôt d'azur.

D'heureuses alliances ont, en outre, étendu leur supériorité sur tout le reste du Cotentin : On se souvient du Maréchal de Bricquebec, Robert Bertrand. Il avait eu 2 fils et 3 filles ; pour aider à marier l'aînée, Jeanne, en 1345, le Roi, à cause des services du Maréchal, avait donné 300 l. de rente. Mais peu après, ses frères ayant été tués à Crécy et à Moron, elle s'était trouvée principale héritière de sa maison, et son mari, Guillaume V Paynel, était devenu baron de Bricquebec. La 2e fille du Maréchal, mariée à Gérard Chabot, baron de Rais, avait eu un fils prisonnier à Auray et mort peu après, et une fille qui avait porté cet héritage à la maison de Laval. La 3e avait épousé, en 1353, le Sire de la Roche-Guyon. Toutes trois, nièces d'Alix Bertrand, Dame d'Estouteville ; et delà des cousinages qui nous intéresseront. Le fils aîné de Jeanne Bertrand et de Guillaume V Paynel avait recueilli un autre morceau de l'héritage des Bertrand, en épousant sa cousine, Marie Bertrand, Vicomtesse de Fauguernon. Le fils cadet de Guillaume V, Guillaume VI Paynel, avait joint à tout cela la baronnie de Moyon, apportée par sa femme, dernière d'une autre branche des Paynel.

Compagnon de Du Guesclin, capitaine général de Normandie jusqu'en 1397, Conservateur des trêves pour la Basse-Normandie (après plusieurs des siens, comme les Estouteville pour la Haute, ce qui marque bien leur égale considération), ce Guillaume VI Paynel avait laissé 4 fils, Guillaume mort sans hoirs, Foulques, Nicole, Jean sg. du Mesnil-Seran aussi sans hoirs, et 2 filles, Jeanne, femme de Jean Tesson sg. de Grippon, et Jacqueline, épouse de Pierre d'Orgemont, sg. de Chantilly.

C'est Foulques qui est baron de Hambye, Bricquebec, Moyon, etc., au moment du mariage de sa nièce Jehanne Paynel, fille de son frère Nicole, avec Louis d'Estouteville; elle paraît son héritière, car il est inutilement marié depuis quinze ans; et c'est évidemment cette perspective qui fait conclure sitôt ce mariage, qui serait insuffisant pour Louis, si Jeanne n'était que la fille d'un cadet. Mais voici que Marguerite de Dinan, femme de Foulques, s'avise de lui donner une fille, et lui « de mourir au Noël 413, ladite petite damoiselle Jeanne de Hambuye, dite Paynel, n'ayant que viron trois semaines ». La garde noble est au Roi; et la mère et les « amis charnels » voudraient la faire remettre à un vieux bonhomme de grand-oncle, Jean Paynel, Sire de Bricqueville, qu'ils espèrent gouverner. Mais, par l'influence en cour du Sire d'Estouteville, le père de sa belle-fille, Nicole Paynel, frère de Foulques, reçoit la plus fructueuse part de la garde, la gestion des biens, comme le plus intéressé à leur conservation, et l'héritier possible de sa nièce la mineure. Cette même raison fait très convenablement confier la garde de l'enfant à un grand-oncle, tout à fait désintéressé de la succession, Bertrand Paynel, Sg. d'Olonde, frère cadet de Guillaume VI, qui reçoit, comme salaire de cette peine, les appointements de capitaine de Bricquebec. Ce Bertrand, mari de Jeanne de Garencières, doit être dans les intérêts des Estouteville, car il leur est personnellement allié. Sa fille, encore une Jehanne Paynel, est mariée à un autre Louis d'Estouteville, le chef de la branche du Bouchet.

Mais cette enfant est trop riche pour qu'on la laisse grandir tranquillement; chacun tend ses filets autour de cette proie. Elle n'a pas six mois, et les prétendants se querellent déjà. Le mieux placé est le petit

cousin de La Roche-Guyon, dont le père était ami intime du père de la petite, et l'est de l'oncle-gardien Bertrand. « Ils marchandent ensemble, prétend la mère, et La Roche-Guyon s'oblige à asseoir 500 livres de rentes à Bertrand, et à payer 3,000 francs, 1,000 in promptu, soubs umbre que ledit Bertrand avoit esté mal parti. » L'occasion d'agir leur est fournie par les allures suspectes de la mère et de son candidat, à elle, son cousin aussi, Breton comme elle, le Sire de Montauban. Bertrand court trouver La Roche-Guyon auprès du Roi, à Arras, en 1414; il dénonce, tout effaré, les projets d'enlèvement. « Feinte musique, » répondent les autres; en tout cas on en joue assez habilement pour attirer l'attention des politiques. Peut-on souffrir que le duc de Bretagne, toujours vacillant entre France et Angleterre, prenne si formidablement pied en Cotentin par un de ses principaux vassaux? Le Roi, bien aise, en outre, de gratifier son chambellan La Roche-Guyon, et usant de son droit de haut-tuteur, lui confie donc l'enfant. L'affaire se fait tout à fait officiellement et même militairement : ordre aux Baillis de Caën et Cotentin de s'opposer aux entreprises de Montauban; ordre aux villes du Roi d'héberger, aux gens du Roi de protéger les Sires d'Olonde et de La Roche-Guyon, qui reviennent à Bricquebec avec cent bassinets », et de là escortent maillot, nourrices et mobilier à La Roche-Guyon. La petite y trouve d'ailleurs une mère dans cette Perrette de La Rivière, au cœur si noble et si haut, qui, mariée depuis 1408 à M. de La Roche-Guyon, la prend bien volontiers pour cinquième enfant. Et à ce moment-là justement, l'autre, la vraie mère, comme pour donner raison à ses adversaires, se remariait un peu précipitamment, neuf mois juste après son veuvage. Elle a beau les attaquer en justice, prétendre que des amis de l'enfant étaient accourus de l'armée, eux aussi, et avec des ordres pour s'opposer au coup de main de La Roche-Guyon, mais étaient arrivés trop tard; que l'oncle Nicole avait voulu aussi d'abord poursuivre judiciairement, mais « avait été gangné par corruption; et avaient maignagé trop bien les beaux meubles et biens de la fille lesdits La Roche et Nicole. » Les magistrats ne tiennent pas compte des allégations de Marguerite de Dinan; elle avait trop galvaudé son autorité maternelle; et un conseil de famille, où figurent

dix-sept parents du côté Paynel, et qu'appuye de sa présence le duc d'Alençon, fixe les bases du contrat de mariage de la petite Jehanne avec l'aîné des petits La Roche-Guyon.

Pendant ce temps les choses s'étaient brouillées en Angleterre : Henri IV était mort le 20 mars 1413, et beaucoup refusaient de reconnaître son fils pour roi. Malheureusement nos misérables troubles ne permettaient pas au Conseil de France de profiter de ces circonstances ; force leur est de consentir à une prolongation des trêves. Le Sire d'Estouteville, qui, à peine rentré chez lui, avait eu encore à lever ses ponts-levis contre un parti d'Anglais qui avait couru le pays de Caux, est nommé, le 14 janvier 1414, « Conservateur des Trêves. »

Peu après, et malgré des défenses absolues, le duc de Bourgogne revient jusqu'aux portes de Paris ; mais il trouve à qui parler. Le Roi, alors en santé, donne des ordres énergiques ; il envoye M. de Torcy, le 9 février, « ordonner à MM. du Parlement d'aller par la ville et faire diligence de la tenir en seureté (1). » Le dimanche de Pasques Fleuries, une grande solennité chevaleresque, la dernière de ce genre qu'on ait vue en France, excite les esprits contre le Duc, déclaré ennemi public : le Roi va à Saint-Denis remettre la Bannière de France au nouveau Porte-Oriflamme, Guillaume Martel, Sg. de Bacqueville. « L'abbé de Saint-Denis célèbre éloquemment ce personnage également recommandable par son éloquence et par ses exploits, digne en tout d'un si glorieux employ ; » et ce bon chevalier s'étant avoué affaibli par ses soixante ans de valeureux services, son fils Jean lui est adjoint (2). » Ce sont le mari et le fils de Mahaud d'Estouteville. Charles VI en personne marche contre le Bourguignon, qui, en octobre, consent à un traité par lequel il abandonne les émeutiers de Paris et renonce à l'alliance de l'Anglais. Torcy et Villebon avaient été laissés à la garde de Paris ; en juillet 1414, ils signent, avec les Prévôt et Échevins, la charte « pour faire et parfaire le Pont Notre-Dame et y édifier maisons et moulins (3). »

(1) Journal de N. de Baye.

(2) Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*.

(3) Registres de la ville.

Les tristesses de « ce temps qu'on effacerait, n'estoit la Providence, » n'atrophiaient pourtant pas les longs espoirs et les vastes pensées. Les âmes bien trempées vont leur chemin, fondant de grandes choses qui en somme ont récompensé leur confiance et fait vivre leur nom. Guillaume d'Estouteville, Évêque de Lizieux, esprit très éclairé, et frotté depuis si longtemps à toutes les grandes affaires, a pu ressentir particulièrement à Pise, au contact de tout ce qu'il y a d'éminent dans le monde, l'influence de ce qui fermente déjà dans ce milieu bien plus avancé de l'Italie, et sera la Renaissance. Mais ses frères, ceux d'épée comme ceux d'Église, montrent, en s'associant à ses vues, les mêmes soucis intellectuels. Un de ses prédécesseurs à Lizieux, l'évêque Guy d'Harcourt, avait, en 1336, ébauché la fondation d'un collège à Paris; Guillaume d'Estouteville la complète, l'installe, l'organise et l'assure par son testament : « Je veux, dit-il en cet acte rédigé en latin, que les écoliers et collège de Torcy aient à perpétuité tous les revenus de ma terre de Bonneville (en Normandie, achetée par lui dans cette intention, en 1398, de la reine de Sicile) avec toutes les maisons que j'ai achetées auprès des enclos de Sainte-Geneviève à Paris, avec tous les revenus et cens dus depuis deux ans dans la banlieue de Lizieux... Je leur laisse mon grand Graduel-Missel qui est à Paris, avec la chapelle qui fut à mon frère, de bonne mémoire, l'Évêque de Beauvais. Et pour les grandes fêtes ils auront ma chapelle qui est de drap d'or de Damas, et où sont des têtes de lion d'or et des fleurs blanches, ou ma chapelle de velours semé de affieaux (*sic*, en français)... *Item*. Je leur lègue un cours de droit civil... Et comme nous, frères, nous avons déjà doté ledit collège des biens que nous avons reçus de Dieu, pour le salut de notre âme et de celle de nos parents et amis, je veux et ordonne que mon frère Estout, s'il me survit, dispose les statuts, les bourses, et tout ce qu'il verra concerner le maintien et amélioration dudit collège... Je lègue à l'Église de Lizieux ma terre de Courtonne près Lizieux et le château (bâti par lui)..; mon missel à la cathédrale d'Auxerre..; 1,000 l. à ma nièce Isabelle, fille de mon frère Jehan..; à mon frère Jehan, sg. de Charlemesnil, le meilleur de mes chevaux avec une haquenée; à Jehan d'Estouteville, dit le Jeune, sg. de Villebon,

aussi mon frère, aussi un de mes chevaux, à son choix après Jehan le Vieil, et un à Charles sg. de la Gastine, à choisir après son père... Je lègue une rente sur Courtonne pour mon obit et pour le vivre de deux clercs, et veux être inhumé à droite du grand autel de ma cathédrale Saint-Pierre de Lizieux... Et de ce je choisis mes exécuteurs R. P. en Dieu Estout, abbé de Fécamp, M. Colard, sg. de Torchy, M. Jehan, sg. de Charlemesnil, et M. Jehan sg. de Villebon, mes frères germains, et vénérable homme Jehan de Baudribosc, conseiller du Roi. Fait en mon château de Courtonne, le 18 décembre 1414 (1) »; enregistré au Pt. de Paris le 21. Il meurt le 10 janvier suivant, audit château. Sa tombe en marbre noir avec la statue en marbre blanc est élevée au lieu désigné. Les Huguenots la détruiront (2). Son sceau, fort beau, porte, sous une riche architecture, une figure d'Évêque à genoux, entre deux écus d'Estouteville, le lion tenant une crosse (3). Ses frères Estout et Colard exécutent fidèlement ses volontés, et, « par arrest de la Cour, le collège dit de Lizieux est intitulé de Torchy, en mémoire de ces 3 frères qui s'estoient si bien accordez que les 2 derniers, au lieu de poursuivre la cassation des biens patrimoniaux donnés par leur aîné Guillaume, la confirment et d'abondant donnent de leurs biens propres. » (4)

Peu après, meurt aussi Nicole Paynel, le beau-père de Louis d'Estouteville, bon chevalier distingué par maint exploit contre les Anglais, un sage et habile homme aussi, puisqu'en 1383, lorsque règne encore le personnel de Charles V, il était Commissaire général pour la Réformation de Normandie. Il n'était plus jeune et ne laissait que cette fille Jehanne, qui, avec la baronnie de Moyon, hérite de la seigneurie de Chantelou, belle terre en Cotentin, et noble race éteinte encore dans les Paynel, à la fin du treizième siècle. La veuve de Nicole, Jehanne de la Champagne, fille de Jean sg. d'Avrilly, est, elle aussi, riche en belles terres, par sa mère, Agnès du Mesle ou Merle, héritière de l'aîné de l'antique maison du Mesle-

(1) Testament. Enregistré au Pt. de Paris, Cote A, fol. 417.

(2) *Gallia*, ch. XI, 90.

(3) Pièces orig.

(4) Du Breuil, *Antiquités de Paris*, 324.

Raoul ou Merlerault, barons de Gacé, la Ferté-Fresnel, etc. « Joyssant donc de la garde de la petite Jehanne, moru ledit Nicole l'an CCCCXV (entre le 1er avril et le 15 août). Si vint, à cause de son filx et de sa femme, fille dudit Nycole, la garde à d'Estouteville. (C'est-à-dire que la chambre des Comptes, voyant en Louis d'Estouteville, comme en son beau-père, le premier intéressé à la conservation des biens de la mineure, lui en remet l'administration; laquelle se trouve naturellement, comme lui-même par sa propre minorité, dans la main de son père.) Or survindrent les Angloys; pour quoy luy et son filx entrèrent premiers à Harefleu. » Ainsi se mélangent, dans le résumé d'un greffier comme dans la vie réelle, et avec la même indifférence, les petits intérêts privés aux grands faits historiques.

CHAPITRE VI

DE L'OUVERTURE DE LA SECONDE PÉRIODE DE LA GUERRE DE CENT ANS, HARFLEUR, AZINCOURT (1415) — A JEANNE D'ARC (1429)



PRÈS s'être donné le temps nécessaire par de nouvelles trêves, signées à Calais le 10 juillet, et dont Estouteville est encore conservateur (en titre parce qu'il est absent), après avoir amusé le Conseil de France par des négociations, et, sous couleur d'ambassade, fait bien espionner Harfleur, le roi d'Angleterre, se sentant solide et poussé par son peuple, lève le masque, congédie insolemment nos envoyés, et le 14 août 1415, « mettant d'emblée la main sur la clef de la mer, le port souverain de Normandie », débarque en cette situation admirable dont le Havre est héritier. Les mêmes raisons devraient attirer là tous les efforts de la défense. Mais la division, l'imbécillité, d'aucuns disent la trahison, paralysent le gouvernement. Le Connétable, qui est à Rouen avec une armée, laisse l'ennemi débarquer et établir paisiblement son siège. Dans le désarroi des pouvoirs publics, le reste des institutions féodales pouvait encore quelque chose, l'initiative individuelle n'était pas tout à fait atrophiée; il y avait toujours un défenseur traditionnel du Pays de Caux. Le descendant de celui qui, en 1106, avait tenu tête à l'invasion d'un autre

Henri d'Angleterre, se trouve au poste, quand l'honneur l'appelle. « En son retour de Hiérusalem, ayant visité la Terre Sainte, le premier jour de son dit voyage, Monseigneur Jehan avoit assemblé ses parens et amys, pour les festoyer et congratuler, à Vallemont ; et comme ils estoient au banquet, arriva la poste portant nouvelles que les Angloys éstoient à Harflieu; incontinent il se leva de table et print les armes, et se mist dans la dicte ville de Harflieu, causant resjouissance aux citoyens grandement descouragés (1). »

Avant son départ pour son pèlerinage, en 1414, peut-être pour se faire de l'argent liquide, en tout cas continuant le mauvais gouvernement de ses affaires, « M. d'Estouteville avait vendu à Pierre de la Garde 200 livres de rente et à Pierre Hemery 100 (2). »

D'ailleurs, s'il ne fût arrivé, son fils se tenait prêt ; car « à Vitefleu en Caux, le 4 août 1415, messire Louys d'Estouteville, chevalier banneret, avait fait monstre avec deux ch. bach. et un esc. de sa compagnie (3). » C'était vraiment prodigalité de dévouement de se jeter tous deux dans Harfleur, de risquer dans ce poste si périlleux tout le soutien de la maison. Deux, trois ou quatre cents hommes d'armes, selon les divers historiens, y entrent avec eux, dont les deux beaux-frères de Jehan, les Sires d'Harcourt et de Bréauté, et quatre de ses cousins, le Sire de Baqueville, le châtelain de Beauvais, et les deux fils de Torcy, Charles, sg. de Blainville, et son cadet Guillaume (4), « tous seigneurs de hauts et vaillants courages. »

Oui, l'on a bien lu : Charles, M. de Blainville! Il est ressuscité, le mort civil, il est revenu, le prisonnier de Nicopolis; après combien de misères, à travers combien d'aventures, les récits de Froissard le disent pour certains de ses compagnons ; quand ? nous n'en savons rien ; en 1411

(1) Cabinet des titres, Dossier bleu Estouteville, tableau généalogique du XVI[e] siècle, provenant des Arch. de Valmont.

(2) Archives de Valmont, inventaire.

(3) Sceaux Clairembault, XLV, 139.

(4) Tous les historiens citent Charles, sg. de Blainville, comme présent à Harfleur. Le P. Anselme le dit mort en 1408, probablement d'après un titre le considérant comme tel. Guillaume est indiqué dans des pièces qui suivront.

son frère paraissait encore jouir de la seigneurie de Blainville. Il est donc revenu, à la grande joie des siens, nous le voulons croire, mais aussi au grand trouble de tous les intérêts; au moins, comme tant d'autres en ces temps dramatiques, il ne retrouve pas son épouse remariée. Il revient juste à temps pour le devoir, juste à temps pour le sacrifice.

La situation du Sire d'Estouteville n'est pas claire: Monstrelet et autres le disent « capitaine de Harflieu de par le Roy »; avait-il d'avance et régulièrement cette charge, ou n'est-ce que le titre du commandement que lui donnent son importance et le fait d'être entré premier dans la place? « Depuis y entra », ajoutent les historiens, et les gestes d'Henri V précisent « le 18 août, par une partie de l'enceinte encore accessible, et avec des pouvoirs primant ceux d'Estouteville », un personnage de bien autre notoriété, le Sire de Gaucourt, un des premiers hommes de guerre et de négociations de ce temps. De là, incertitude chez les chroniqueurs, comme tiraillements dans le fait. On donne l'autorité suprême tantôt à l'un, tantôt à l'autre, parfois conjointement aux deux. La Cour, à défaut d'armée, envoyait un homme, mais mal à propos, comme tout ce qu'on faisait alors. Le commandement se trouve donc évidemment paralysé. « La ville n'est garnie ne de gens, ne de munitions; » un gros convoi de traits et de poudre, envoyé par le Roi, est pris par les Anglais; et c'est dans ces déplorables conditions morales et matérielles qu'il faut tenir tête « à la plus forte armée qui soit sortie de leur île..., 6000 hommes d'armes, 30 à 40.000 archers et autre peuple sans nombre, avec grosse artillerie, bombardes et canons, et gens se connaissans en armes », et à un Prince aussi habile que brave. Aux gens du pays Henri V dit de labourer, et promet les franchises comme du temps du bon roi Saint Louis. A Gaucourt et autres, il envoye un sauf-conduit, les cajole et leur remontre ses anciens droits sur la Normandie. Ceux-ci répondent généreusement qu'ils ne tiennent rien de lui. Mais il parlait en même temps pour beaucoup d'autres qu'il connaît bien, gens puissants à la cour de France, vaillants, bien intentionnés peut-être, mais trop diplomates, encore hypnotisés par la supériorité de l'ancien Duc de Bourgogne, et toujours l'oreille tendue à quelque négociation.

Après cette tentative, l'attaque et la défense se font également vigoureuses : « Viron le 1er septembre, estant en grand travail et peine, et les Anglois leur ayant ja abattu deux portes de la ville et un pan de mur, les assiégés envoyent devers le Roy un homme qu'ils descendent de nuit, par dessus les murs, pour avoir secours ». Il trouve Charles VI et le Dauphin à Vernon avec 14.000 h, le Connétable à Honnefleur, et Boucicaut à Caudebec. On lui répond « qu'ils eussent bon courage, et que le Roy ferait avec sa sagesse ordinaire. » Quelle ironie! Mais voyant toutes ces belles troupes, le messager ne peut croire au vide de ces promesses et rapporte dans la ville un peu d'espoir. Il s'évapore bientôt, sur l'échec de la seule tentative de secours, mal conduite par quelques seigneurs avec 5 ou 6.000 chevaux seulement. On souffrait beaucoup dans la ville par la faim et la maladie, et l'on avait perdu beaucoup de monde ; mais les Anglais pâtissaient des mêmes maux, et il fallait toute la persévérance de leur roi pour faire continuer les travaux. Trois mines, poussées sous les murs de la ville, en menaçaient l'entière ruine. Alors Juvénal des Ursins, très bien renseigné, montre Gaucourt prenant une initiative qui répond probablement aux instructions de la Cour. « Vrai est, dit-il, que la semaine de devant le 22 septembre, le Seigneur de Gaucourt et autres furent deux ou trois fois parlementer avec les Anglais ; et tant ils parlementèrent que la dernière fois, à leur retour, ils dirent au Seigneur de Touteville et autres qu'ils avaient accordé de bailler ostages de rendre la ville à certain jour, s'ils n'estoient secourus. Pourquoi ledit sg. de Touteville et les autres, voyans qu'ils ne pouvoient pas résister, souffrirent ce qu'ils voulurent faire ». Un autre récit précise les faits : C'est le 12 septembre, à minuit, qu'un héraut vient trouver le duc de Clarence. Les assiégés proposent la reddition, bagues sauves, s'ils ne sont secourus avant le 29 septembre ; le roi d'Angleterre veut soumission immédiate et sans condition. Le 16, une partie de l'enceinte est enlevée par les Anglais. On s'abouche de nouveau, et dans la nuit du 17 au 18, on conclut qu'il y aurait trêve jusqu'au 22 à midi, et que si, dans ce délai, « les François n'estoient rescous par bataille, ils rendroient Harflieu et s'en iroient, sauves leurs vies, un bâton à la main, où ils voudroient ». La version

particulière de la Maison d'Estouteville est que « Monseigneur Jehan ne se voulut jamais rendre, se non que, se les Angloys pouvoient aller jusques à Calais sans estres combattus des Français, ledict seigneur avec les nobles qui estoient avec luy, s'en yroient rendre prisonniers à Calais; sinautem (sans quoi) ils demeureroient en leur entier. Car ledit seigneur n'estimoit jamais que lesdits Angloys pussent marcher si avant, sans estre combattuz et desconfits. »

Comme corollaire du traité, ceux d'Harfleur avaient permission d'envoyer vers leur Roi. Bacqueville, choisi pour son éloquence, va donc à Mantes exposer à Charles, ou plutôt aux chefs de son armée, la situation et les graves conséquences de la perte de la ville. « Mais ne se soucièrent non plus de ses remontrances que d'une chanson, et demeurèrent les bras croisés ». Pourtant le bruit vient aux assiégés que le Connétable approche, puis qu'il fait honteusement retraite, puis encore que le Roi est à Rouen. Cela jette évidemment dans les esprits un trouble qui empêche l'exécution loyale du traité. Le silence des historiens anglais et bourguignons sur le dernier incident du siège, donne lieu de croire qu'ils n'avaient pas la conscience nette. Des chroniqueurs français, les uns disent que « ceux d'Harfleur cuidans estre secourus, ne voulurent pas se rendre à la sommation des Anglais d'observer les conditions, et firent des saillies; » d'autres que « le Roy d'Angleterre, voyant la ville fort abattue et y ayant des intelligences, aima mieux l'avoir par force que par traité. De fait, le dimanche 22, à l'heure de midy où la ville devait estre remise, il y fit livrer un merveilleux assaut, qui fut le plus vigoureux de tout le siège, et les seigneurs d'Estouteville et de Gaucourt, qui en estoient, disent qu'il dura trois heures; lesquels vaillamment, avec leurs gens, se défendirent. Mais pendant ce temps, aucuns mauvaises gens, qui devaient livrer la ville, firent monter les Anglois par dessus les murs par eschelles, pour que le commun qui rien n'en scavoit, ne s'esmeut. Quand ils en eurent mis dedans environ 500, ils ouvrirent une porte, et y entrèrent aucuns capitaines avec l'évesque de Norwich, et toujours disoient qu'ils estoient bons chrétiens, et qu'on ne s'effrayast. Et par ainsi les dits vaillants Français furent prins prisonniers de guerre. »

Cette lamentable fin du siège d'Harfleur fut très diversement jugée. L'opinion générale est que : « Pour estimer les défenseurs dignes de tout ce qu'on peut mériter de louanges dans les armes, il faut considérer leurs sorties audacieuses réitérées très souvent, et que ils repoussèrent très puissamment l'ennemi toutes les fois qu'il tenta de s'introduire dans la ville par les mines et galleries souterraines, aussi leur support dans l'adversité, au milieu des toits ruinants, constamment sous la cuirasse, nourris d'un très petit vivre, passant les nuits sans sommeil ». Mais Juvénal des Ursins prétend que, « combien qu'on eust assez publié en France que la ville estoit toute froissée et cassée d'engins et les murs rasés, que ceux du dedans avaient faute de vivres, et n'en pouvoient plus par les canons et les traits, de tout ce n'estoit rien ; car il y avoit aussi bon marché de tous biens comme devant le siège, et se fussent longuement tenus qui eust bien voulu ». Voilà ce qu'on pensait dans le parti royaliste avant tout, ce que Juvénal entendait dire alors à son père, chancelier du Dauphin. La Cour se déchargeait sur les malheureux défenseurs d'Harfleur, de ses propres remords de ne pas les avoir secourus. Mais il est probable qu'il y a aussi, sous la phrase discrète de l'historien homme de cour, quelque chose de l'accusation qui courait en Europe sous cette forme brutale : « Des lettres de Flandre du 16 octobre, écrit le Vénitien Morosini, portent que le capitaine d'Harfleur s'est donné aux Anglais par moyen d'un complot, et s'est fait Anglais. » Evidemment, c'est de Gaucourt qu'on entend parler ; car pour les étrangers, c'est lui le chef : les récits anglais ne mettent « Lord Touteville » qu'en second rang après « Lord Gacurt. »

Quelque fausse que fût cette calomnie, que dément toute la vie de Gaucourt, l'événement fit un effet déplorable. « La ville fut rendue à la grande et piteuse desplaisance des Français, » dit Monstrelet ; « ce fut un reproche à la nation qui fit justement mespriser les armes de France, et qui nous rendit la fable et la raillerie des étrangers, qui firent des chansons et des pasquils de la perte d'une place et d'un port si fameux, et de la prise de tant de braves hommes qu'on avait si vilainement abandonnés ». « On disoit lors que la ville avoit esté vendue et trahie, et aussy tout le pays. »

« A Paris on avait ordonné des prières et processions solennelles pour le secours d'Harfleur, pour le dimanche même qu'elle fut rendue. Quand le Roy en eût la nouvelle, le plus tard qu'on pust, il en fust bien dolent. » Estouteville était, comme son pauvre maître, trahi et sacrifié.

Le vrai mot est dit par le moine anonyme de Saint-Denis : « Mon Dieu, qui pénétrez les cœurs, il n'y a que vous qui scachiez au vrai l'auteur de ce malheur, auquel je me sens aussi peu capable de penser que de l'écrire sans larmes ».

Le récit officiel anglais, qui tient à donner un air de capitulation régulière, porte qu' « à une heure, le dimanche après-midi, le Roi a placé sa tente sur une colline devant la ville, et il s'assit dans son estat royal, et tous les seigneurs derrière luy; et alors vinrent les seigneurs francois avec 84 des plus suffisants hommes de la ville, et au Roi et à sa propre personne remirent les clefs de la ville, et leurs corps et biens à la grâce du Roi, sans aucune condition, et fut fait le 22e j. de septembre. Le lundi, l'un des frères du Roi entra en grande pompe dans Harfleur, fit mener en Angleterre tous les hommes qui ne lui voulurent pas faire serment de loyauté, se fit rendre déclaration de tout ce qui fut trouvé, ne demanda rien aux gens trouvés non armés, laissa partir les gens d'Église et les femmes, avec chacun 5 sous, leur meilleur habit, et ce qu'ils pourraient emporter sans fardeler. Le Roi entra à son tour, et laissa la ville à la discrétion du soldat, mais défendit le sang et le carnage. Il fit bonne mine aux chevaliers qui étaient prisonniers, qu'il traita plus favorablement qu'on n'eût espéré, et les laissa aller, sur leur parole de se rendre auprès de lui à Calais, à la Saint-Martin d'hiver. » Estouteville et Gaucourt eurent un traitement à part. « Le Roi les envoya en Angleterre sur le navire, sur quoi il estoit venu, et les biens qu'il avait trouvés dans la ville, et aussi grand nombre de gens malades, le Duc de Clarence, le Comte d'Arundel et plusieurs nobles hommes. » Il est dit dans un mémoire particulier relatif à Gaucourt « que le Roi ne voulut entendre à composition pour lui, veu qu'il avoit promis à ceux d'Angleterre de ne rien faire qui fût préjudiciable à la couronne, et que rien ne le seroit plus que de le délivrer; mais toutes fois qu'il le tiendroit bien aise. » Ce même et lourd honneur

est fait à Estouteville. « Son fils Loys aussi prins » recouvre vite la liberté, probablement par rançon. Guillaume, fils de Torcy, « est mené en Angleterre. » Quant à Charles sg. de Blainville est-il pris? en tout cas nous allons le voir de suite en armes. Henri V prend immédiatement, en homme pratique, les mesures pour garder Harfleur : sur 10,000 habitants, 8,000 sont expulsés et remplacés par des Anglais; les rues débaptisées reçoivent des noms anglais (1).

Malgré tout, sa situation est fort inquiétante : Sa flotte a été dispersée par la tempête; son armée est épuisée par les maladies, le siège, et les garnisons voisines de Caudebec et Montivilliers, impuissantes à une grande action mais sans cesse harcelantes; Calais est bien loin, et il le faut gagner à travers ces provinces énergiques, populeuses, passionnément ennemies, de Normandie et Picardie, et en présence d'une belle armée française. La chose paraît insensée au Conseil de France, comme à M. d'Estouteville; aussi fait-on sourde oreille à quelques ouvertures. Enfin Henri se jette en avant, laissant à Harfleur son oncle, le Comte de Dorset. Il a encore 12,000 archers et 2,000 h. d'armes, la moitié de ce qui a passé la mer avec lui. Le Connétable se met à le côtoyer avec 14,000 h. de bonnes troupes fraîches. Les baillis ont, en outre, fait des levées, mais « ce ne sont que ramassis de canailles, bâtards et proscrits, plus terribles au pays que l'ennemi. » Avec le Connétable marchent le vieux Sire de Torcy, son fils Blainville, son neveu Charles, fils de Jehannet, et un Jehan d'Estouteville, qui ne peut être que l'ancien Réformateur du Languedoc, plus vieux encore que Torcy, 80 ans au moins. Ces gens-là n'admettent pas plus la vieillesse que l'enfance, rien que l'âge viril. Le 8 octobre, Colibeaux, Sire de Criquebeuf, fait monstre à Rouen pour la défense de cette ville, avec son fils Samson et 18 écuyers. (Son sceau burelé à une quintefeuille et un lambel a 3 pendants.) (2).

(1) Sur le siège : Monstrelet, ch. 148; *Gesta Henrici*, V, 19-20; *Chroniques de Morosini*, 55; *Chron. du religieux de Saint-Denis*, V, 539; *Histoire de Charles VI*, Le Laboureur, 1003, J. des Ursins 291, Alain Chartier, Toison d'or, ch. 56; *Ant. Norm.*, XXIII, Grands rôles norm., 64; Hellot, *Siège d'Harfleur*. Cabinet des Titres, Dossier bleu, Tableau généalogique déjà cité, P. Anselme, VIII, 878.

(2) Sceaux Clair., XXXVII, 147, 52.

L'abbé Estout se tient dans Fécamp, qu'il travaille depuis longtemps à fortifier. Il a amélioré le port, restauré la forteresse, muni les anciens murs d'enceinte d'une série de tourelles, préparé des approvisionnements, organisé en milice les gens de ville et de campagne de sa juridiction, et garni avec eux les défenses. Mais il lui faut d'abord lutter contre l'ennemi intérieur. La garnison, ce ramassis levé par le bailli, a brûlé la ville, pillé, violé ; les habitants se sont sauvés avec leurs biens dans l'abbaye ; « il y a eu des chevaux jusqu'au maître-autel ». Dans ces conditions, que peuvent les soins et l'énergie de l'abbé Estout et du capitaine de Fécamp, Jean de Boissay ? Henri V se présente sous les murs, dans la première semaine d'octobre ; brèche est faite ; on capitule avec une forte contribution ; et l'Anglais file sur Dieppe.

Que se passe-t-il à Valmont ? L'ennemi peut-il oublier ou respecter le château du défenseur d'Harfleur ? D'ailleurs, après lui, restent ces bandes soi-disant françaises. La situation est intenable, puisque « fault la dame d'Estoteville et ses enfants eulx retraire au chastel de Hambuye. »

Henri V est arrivé à la Somme ; tous les ponts sont coupés, les passages gardés ; il se jette dans les terres jusqu'à Gournay ; son monde se désespère et le maudit. Pris de défaillance, il fait offrir de réparer tous les dommages de sa descente en France, si on veut le laisser gagner Calais. Si l'on refuse, on pourrait si bien au moins, comme le veulent les sages, suivre la tactique de Charles V, harceler, détruire en détail. Mais la Cour envoie l'ordre de donner bataille. Après 15 jours d'angoisse et de tentatives, les Anglais ont passé la Somme à un gué que leur livre une panique. Le Connétable les attend dans la plaine d'Azincourt, trois fois plus fort qu'eux. Henri V rétablit l'équilibre par ses habiles dispositions ; pourtant, toujours inquiet, il renouvelle ses propositions : Abandon de ses prétentions à la couronne de France, et restitution d'Harfleur, pour la main de Catherine de France, avec la Guyenne et 800,000 écus d'or de dot. Le Connétable, Boucicaut, les vieux et sages chevaliers comme Torcy, sont d'avis d'accepter. Les autres, « par folle présomption ou maulvaise intencion, » l'emportent. Les pourparlers continuent pourtant ; car « les Français cuidans combattre ce jeudi-là, les Anglais demandèrent trêve

jusque au lendemain qui leur furent accordées. Le lendemain au matin, le roi d'Angleterre ordonna ses batailles. Toute cette matinée arrivèrent secours aux Français. Lors envoyèrent les seigneurs de France messire Guichard Dauphin, le Sire de Torcy avec quelques autres parler au Roy d'Angleterre. Quels offres ce Roy leur fist, nul ne le scait, sinon le duc d'Orléans, car tous les autres moururent au combat (1). » Messire Guichard, « l'un des plus vaillants et des plus sages de l'armée et des plus fidèles au Roi », et ses compagnons pourraient avoir été joués par plus fin qu'eux, qui voulait gagner du temps.

Enfin il n'y a plus qu'à combattre : La tactique du Roi, l'habileté et le sang-froid de ses archers, c'est-à-dire la supériorité du chef servie par la perfection des moyens, rendent encore une fois inutile la vaillantise incohérente et surannée de l'individualisme chevaleresque. Ce 25 octobre 1415 ajoute une date funèbre à Crécy et à Poitiers, lamentable par tant de maladresse, honorable par tant de sang héroïquement versé : « 10,000 morts à la relacion des héraults, desquels on espéroit y avoir environ 1,600 varlets, et tout le surplus gentilshommes..., 7 Princes du sang, le Connétable, 100 à 120 bannerets »; plus les Ducs d'Orléans et de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme, Boucicaut, et 1,600 gentilshommes, prisonniers.

« Du depuis Troye la grand ne fu tel dueil. »

Les Estouteville en ont leur bonne part : « M. de Torcy mourut en la male journée d'Agincourt (2) », avec son fils Charles (3), son gendre d'Auxy, et son beau-frère Hector de Chartres. Morts aussi, le vieux Jehan (4), de la branche de Rames, et ses petits-neveux, Guillaume et Jehan Martel, père et fils, derniers Porte-Oriflamme de France. Ce titre, qui fait si bien dans le décor moyen-ageux, succombe, lui aussi, devant le réalisme de la guerre moderne. Mort, le Sire de Béthune, beau-frère d'Estouteville; mort, M. de Saint-Remy, mari d'Alizon d'Estouteville du Bouchet; prisonnier,

(1) *Hist. chronol. de Charles VI*, édit. Godefroy, 429.

(2) *Mémoire Pevrel*, Arch. de Valmont. Par confusion avec Guillaume, qui devient Torcy, les *Mémoires d'un Bourgeois de Paris* disent Torcy, pris à Azincourt.

(3) Son nom dans la liste des morts, P. Daniel, 508.

(4) Monstrelet, ch. 154.

Charles, fils de Villebon (1). Avec Harfleur cela fait : 3 morts et 4 prisonniers du nom d'Estouteville, et veuves 4 filles d'Estouteville.

Charles d'Estouteville sg. de Blainville était marié, sans enfants, à Jacqueline de Chambly, fille de feu Jean de Chambly, dit le Haze, Maistre d'hotel du Roi, et de Jehanne de La Roche-Guyon remariée à son cousin Guy V de La Roche-Guyon qui avait la garde de Jacqueline en 1390, nièce ou cousine de Laure de Chambly Dame du Bouchet. A la dite Jacqueline, veuve, le roi d'Angleterre quitte, le 6 mai 1418, le relief d'une rente de 344 l. t. sur la Vicomté de l'Eau de Rouen qu'elle avait de son héritage.

Voici donc, par la mort de son père et de son frère, Guillaume d'Estouteville redevenu Sire de Blainville, devenu Sire de Torcy, chef de sa branche, mais sur le papier, comme son cousin Jehan. Voici ces deux têtes de la Maison annihilées, quand tout a si grand besoin d'énergie, d'autorité, de direction, pis qu'annihilées, à charge, à lourde charge par ces rançons à trouver là où il n'y a pas de quoi vivre. Voici, non moins veuves que toutes celles qui « pleurent en Illion, » ces quasi-veuves, abandonnées avec tous ces petits enfants, sous l'écrasant souci de ces terres et châteaux sans défense, sous la crainte de ces bandes de pillards errants, sous la menace des Jacqueries locales; car le contre-coup de la défaite est un déchaînement furieux contre la Noblesse.

Au milieu de toutes ces tristesses, arrive pourtant une satisfaction aux Estouteville; ce n'est qu'un honneur vide, mais c'est la réponse royale aux calomnies contre le défenseur d'Harfleur, un remerciement de ce qu'il a fait, une sorte de réparation de ce qu'on n'a pas fait. Par lettres du 19 novembre 1415, le Sire d'Estouteville, « captivus in Anglia, » est fait Grand-Bouteiller de France. Cette nomination reçoit en outre une haute portée politique, de ce qu'elle est simultanée avec celle du Comte d'Armagnac comme Connétable. Le Duc de Bourgogne manifeste une médiocre douleur d'Azincourt, qui, le débarrassant du Duc d'Orléans, des Princes, des plus autorisés serviteurs du Roi, le laisse, croit-il, seul et tout-puissant. Mais le Dauphin, tout à fait brouillé avec lui, jette de

(1) Document de famille mss. Les autres sont donnés par le P. Anselme et autres généalogies.

l'autre côté tout le poids du pouvoir royal : Armagnac recevant le commandement suprême de l'armée et la surintendance des finances, son parti devient le gouvernement. Le Comte, homme de haute valeur, bon capitaine, très dominant surtout, énergique et absolu, n'admet évidemment à ses côtés, dans un grand office de la couronne, qu'un ami éprouvé. Ceci confirme donc et accentue l'attitude d'Estouteville ; et ceux qui ont eu des attaches bourguignonnes disparaissant, les Estouteville se trouvent fermement attachés désormais au parti qui maintenant est seul français et national. Une intrigue bourguignonne a probablement surpris ou arraché une autre nomination; car, « le 13 décembre 1415, maistre Pierre Foucault, procureur de Mgr d'Estouteville, vient au Parlement s'opposer, au dit nom, que aulcun soit reçu à l'office du Grand Bouteiller (1). »

Le prédécesseur d'Estouteville, Robert de Bar, comte de Marle, était cousin-germain du Roi. Les cinq Grands Offices de la Couronne, toujours occupés par les plus grands personnages, sauf un intrus révolutionnaire comme ce Pierre des Essarts, avaient eu anciennement un grand rôle politique auprès du Roi, dont, avant la multiplication des affaires, ils formaient le Conseil en même temps que le service. Ils avaient siégé avec les Pairs. Il restait au Grand Bouteiller la qualité de « l'un des Présidents des Comptes à cause de son office ; » mais ce n'était plus en réalité qu'une dignité de Cour, agrémentée de ces droits et bénéfices que la fertile et bizarre imagination du moyen-âge s'entendait si bien à faire naître partout et à immobiliser. « Maistre des Cervoisiers par tout le royaume », le Grand Bouteiller touche de ce fait des redevances ; à Paris il a la moitié des lies; il prend 100 sols sur chaque prélat de fondation royale, à sa nomination; l'abbaye de Sainte-Geneviève, entre autres, lui doit, le jour de la Sainte, un muid de vin, 12 grands échaudés et 3 petites galettes qui doivent être mangées au cellier sur le muid. Il a, bien entendu, sa table à la cour, « son vin pris au même tonneau que pour le Roi. » Au couronnement, il « a le pot, le bassin et l'aiguière dont le Roi s'est servi; et aux fêtes où le Roi porte couronne, toutes les pièces de vin entamées sont pour lui (2). »

(1) *Journal de N. de Baye*, II, 230.
(1) *Hist. de Charles VI*, Godefroy, 794. P. Anselme VIII, 575-96.

En même temps qu'il agit pour se maintenir dans cette belle charge, M. d'Estouteville travaille à son retour; car le roi d'Angleterre, tout en ayant la volonté d'immobiliser ces forces françaises, les amuse de négociations. Le 15 décembre, en même temps que les gens du duc de Bourbon et autres, « Jean Baroc, sergent de Mgr d'Estouteville, reçoit sauf-conduit pour aller en France, pour la rançon de son maistre (1). » Mais ces terres, auxquelles il vient demander de l'argent, dans quel état les trouve-t-il? Au commencement de janvier 1416, a lieu ce que les contemporains appellent, un peu pompeusement, « la bataille de Wallemont. »

Le Comte de Dorset, sorti d'Harfleur avec 3000 h., avait couru devant Rouen, puis au Pays de Caux, « où il faisait de très grands dommaiges par feu et par espée. » Le Connétable d'Armagnac, avec les nobles du pays sous le sg. de Villequier, en tout 3,000 combattants, joint les Anglois assez près de Vallemont. Promptement les François leur courent sus très vaillamment, et en bref mettent en derroi. Si demeura en la place desdits Anglois bien 800, et les autres avec ledit Comte se retrahirent en un jardin clos de fortes haies d'épines, et là se tinrens le surplus du jour, que lesdits François ne les purent avoir, ja soit qu'ils se missent en peine. Et quand ce vint au soir, ils se retrahirent, pour eux rafraîchir, en un village qui estoit au plus près; le Comte d'Orsede doutant la journée du lendemain, se partit du jardin au point du jour pour retourner à Harfleur ». Les traditions locales placent le combat, ou au moins le tombeau des Anglais, à la Fosse-au-diable, au hameau de Veauville, en Gerponville, à l'est de Valmont. Et des différents récits, il semble résulter que les Anglais se retirent d'abord dans le bois des Loges, et demandent vainement à capituler. Le maréchal de Loigny, qui devait seulement leur barrer la route d'Harfleur, se laisse aller à un combat d'abord malheureux, puis rétabli par le Connétable. Les Anglais perdaient en tout 1,800 à 2,000 h. Armagnac « garnit les places de Caux de gens et de vivres », dont évidemment Valmont, et bloque si étroitement Harfleur que, pendant 3 mois, on peut cultiver les terres jusqu'aux portes de cette

(1) *Antiq. de Norm.*, rôles norm.

ville (1). Assiégée aussi par mer avec des vaisseaux castillans et génois, elle courait grand danger ; le commerce anglais souffrait beaucoup. Aussi le roi Henri accueille-t-il volontiers un auguste négociateur.

L'Empereur Sigismond avait réuni un concile général à Constance, décidé deux des Papes à la démission, forcé le troisième, l'opiniâtre Benoît XIII, à fuir, et visitait les Princes pour terminer le Schisme. De Paris il passe, en Carême 1416, en Angleterre, « où le Roy le festoye moult honorablement, et fait faire un moult bel et somptueux souper, où estoit assis l'Empereur au milieu de la table et à son dextre les Ducs d'Orléans, de Bourbon, le Comte d'Eu, les Sires d'Estouteville et Gaucourt, à senestre le Comte de Haynant, un Duc et 3 Comtes allemands. Et le Roy, qui bien scavoit les honneurs mondains autant que prince de son temps, vient par deux fois, devant la table de l'Empereur, pour le festoyer et semondre à faire bonne chière (2). » La base des négociations proposées est la levée du siège d'Harfleur par les Français ; les deux Rois auraient une entrevue, et l'Anglais amènerait avec lui à Calais ses principaux prisonniers : Orléans, Bourbon, Eu, Vendome, Boucicaut, Estouteville et Gaucourt (3). Ce dernier, toujours diplomate, vient en France, pour traiter des rançons et tâcher de retrouver les joyaux d'Henri V, qui avaient été pillés dans ses bagages à Azincourt. Il entretient le Conseil des négociations ; le duc de Berry et autres penchaient vers l'acceptation ; Armagnac répond qu'on a de bonnes troupes et une bonne occasion, et qu'on prendra Harfleur. Le Roi d'Angleterre, après ses succès, ne pouvait être souple, surtout au moment où, l'omnipotence d'Armagnac faisant perdre toute mesure au duc de Bourgogne, sa trahison latente éclatait en un refus d'aide pour Harfleur. En fin de compte, cette ville est délivrée par les Anglais, les négociations rompues, et l'Empereur gagné au parti le plus fort.

Deux morts viennent ajouter au deuil et au désarroi de la maison d'Estouteville. Villebon particulièrement, avec ses relations et son expérience, pouvait être de grand secours pour toutes ces femmes esseulées. Il

(1) *Monstrelet*, ch. CLXXI. Cousinot, *la Geste des nobles*, ch. CXXXX. *Chronique de P. Cochon*, ch. XXIX. *Chroniques de S.-Denis*, Abbés Cochet et Tougard.

(2) *Toison d'or*, ch. LXIX.

(3) *Chroniques de S.-Denis*, VI, 23.

meurt, après le 30 juin 1416, où Marguerite de Bruyères, veuve de G. des Bordes, jadis Porte-oriflamme, tué à Nicopolis, le dit « son très cher cousin et exécuteur testamentaire, » et avant le 1er novembre suivant, où est enregistré le testament de son frère Charlemesnil. Celui-ci dit que « tous ses frères étant morts, sauf Estout, il élit pour exécuteur le Chapitre de Charlemesnil ; il laisse ses seigneuries de Charlemesnil, Estoutemont et autres à son neveu Guillaume, son principal héritier, à charge de les faire passer à son petit-neveu Colin ; il veut estre enterré en son église collégiale de Charlemesnil, divers services estre chantez en sa terre d'Elvoy et en ses autres paroisses sur la rivière d'Aune, à Estouteville, Croissy, Lucy et Fesques (1) ». Cette phrase est incorrecte : De ces terres, il n'y a sur la rivière d'Eaulne, affluent de la rive droite de la rivière d'Arques, que Lucy et Fesques ; Elvoy, inconnu, n'est vraisemblablement qu'une mauvaise lecture de Clais, sur cette même rivière ; Croissy, aujourd'hui Cressy, est de l'autre côté de la rivière d'Arques, rapprochant de Torcy. Saint-Germain et Osmonville, dont il est aussi seigneur, sont situés près d'Estouteville. La mention, parmi « ses paroisses, » de cet Estouteville, celui du Vexin, est particulièrement curieuse, en ce qu'elle révèle la conservation dans la famille de ce morceau du patrimoine primitif ; mais comment venu aux mains de ce cadet de cadet ? M. de Charlemesnil n'était pas marié.

M. de Villebon, lui, laissait 4 fils et 2 filles, inconnues au P. Anselme, nommées Isabelle et Françoise par La Chesnaye-des-Bois, qui ajoute : « on ignore leur destinée ». La 1re ne peut être que cette Isabelle, à qui son oncle, l'Evêque de Lizieux, léguait 1,000 l., et qui, mariée à Jehan de Havesquerque, sg. de Watines, est dite mère de Jehanne de Havesquerque. Celle-ci épousera son oncle, Hector d'Estouteville, 4e fils de Villebon, et n'en aura point d'enfants. Ces Havesquerque, ancienne noblesse flamande, portant d'or à la fasce des gueules, recevront une certaine notoriété du mariage d'une petite fille d'Isabelle avec le fils du Grand-Batard Antoine, fils du Duc Philippe-le-Bon de Bourgogne.

L'aîné des fils de Jehannet, Colard, devenu, par la mort de son père,

(1) Testaments enregistrés au Parlement de Paris, Cote A, fol. 436.

seigneur de Villebon, Montdoucet, Le Mesnil-Simon, survit peu, puisque, le 21 janvier 1417, ces terres sont passées à son frère Charles. C'est dire que ce Colard n'avait pas d'enfants d'Adrienne d'Ailly, fille de Louis, sg. de Varennes, laquelle se remariera à Philippe de Valpergue, d'une famille de Condottieri italiens devenue considérable en France. La maison d'Ailly, des premières de Picardie, avait pris une grande importance en épousant l'héritière du Vidamé d'Amiens, de Picquigny, Chaulnes, etc. : de gueules à 2 branches d'alisier d'argent passées en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits.

Charles, 2e fils de Jehannet, dit sg. de la Gastine, jusqu'à ce que cet héritage et la charge de chef de la branche de Villebon le viennent trouver dans sa prison d'Angleterre, avait fait une alliance étonnante pour un cadet, et qui indiquerait en lui un homme distingué ou séduisant. Il avait épousé une cousine de ce fameux Pierre de Craon, déjà veuve, entre 1404 et 1416, de Guy de Laval, avec 2 fils, Gilles et René. Cette Marie de Craon, fille de Jean, sg. de La Suze, Chantocé, Ingrandes, Bourgneuf, l'Ile de Bouin, et de Béatrix de Rochefort, était devenue maîtresse de tout cela par la mort de son frère à Azincourt. Elle avait en plus l'immense seigneurie du Pays de Rais, dont elle était héritière par sa grand'mère, Catherine de Machecoul, et Guy de Laval héritier par sa cousine, Jeanne de Rais. On les avait mariés, pour terminer de grands procès; et ainsi tous ces droits se trouvaient réunis sur leur fils Gilles de Laval. L'origine n'était pas moindre que la situation : les Craon descendaient d'un fils puîné de Renaud, Comte de Nevers, et d'Adèle, fille du Roi Robert-le-Pieux. A ce puîné, élevé par elle, la Comtesse d'Anjou, sa grande-tante, avait donné la baronnie de Craon avec la sénéchalie héréditaire d'Anjou, Touraine et Maine. Les armes de Craon sont un lozangé d'or et de gueules (1).

Le 3e fils de Jehannet, Louis, dit Blanchet, est marié à Marguerite de Vendôme, sœur du mari d'Isabeau d'Estouteville, fille de Torcy.

Vers ce même temps (2), Antoine d'Estouteville, sg. du Plessis et de

(1) *P. Anselme*, VII, 632, VIII, 574, et autres généalogies.

(2) La Chesnaye des Bois dit 1398, ce qui est impossible.

Vaujolis, dont il a hérité de son frère Louis, mort sans alliance, tous deux cadets de Robert, sg. du Bouchet, épouse Marie Turpin, cousine germaine du Sire d'Estouteville, comme fille de Denise de Montmorency, sœur cadette de Marguerite, et de Lancelot Turpin, sg. de Crissé, chambellan du Roi, mort en 1414, laissant tous ses enfants mineurs. Les Turpin, considérables en Anjou depuis le XIIIe s., se disaient issus d'un frère du légendaire Archevêque : Lozangé d'argent et de gueules.

Jean d'Estouteville, frère d'Antoine, est dit ecclésiastique en 1408.

Cependant la pauvre Dame d'Estouteville, Marguerite d'Harcourt avait fui la guerre à Hambye ; la chicane l'y poursuivait. Elle a beau « gouverner moult bien et huit petiz enfans qu'elle a à gouverner, et cœtera appartenant à la dite terre de Hambuye » ; elle se croit dans son droit de gardienne comme représentant son mari. Mais, en réalité, tout a été bouleversé par les derniers événements. Paynel, sg. d'Olonde, et La Roche-Guyon « étant morts en la besoigne de Picardie », et Estouteville prisonnier, la petite Jehanne de Hambuye n'a plus de tuteurs, mais deux tutrices en fait, la Dame de La Roche-Guyon de la personne, et la Dame d'Estouteville des biens. C'est d'ailleurs partout ainsi en France ; jamais la prudence, la capacité et le courage féminins n'eurent mieux à se montrer. Quoiqu'il en soit, leurs adversaires trouvent l'occasion bonne pour reprendre l'affaire ; elle est plaidée les 2, 27 et 28 avril 1416 au Parlement de Paris. Marguerite de Dinan reproche aux La Roche-Guyon leurs tripotages avec les Paynel ; la Dame de La Roche a bien de quoi répondre : et l'intrigue du cousin Montauban qu'elle dit reprise, et les suspicions contre la mère, et sa résidence en Bretagne. Mais le duc d'Alençon a été tué, lui aussi ; il n'y a plus personne d'influent de ce côté ; et le contrat fait à La Roche-Guyon entre deux enfants semble aux gens du Roy « un abus intolérable. » Le procureur requiert « que soit la garde mise es mains du Roy, et l'enfant et les biens ; et le Roy y pourveoira d'une bonne personne, autre que des parens, car il n'y a cellui qui n'y ait lopiné. » L'arrêt du 11 juillet 1416 choisit pourtant la propre tante, Jacqueline Paynel, femme de Pierre d'Orgemont, petit-fils du chancelier de Charles V, « vaillante Dame et de moult bel gouvernement, aimant, pre-

sumptione juris, plus l'enfant que aultre, moult bien logiée au chasteau de Chantilly, qui est bel et fort, et où l'enfant sera très bien...; et défense est faite à la dicte Dame, sous peine de 1.000 marcs d'or, de traicter du mariage de la dicte damoyselle ».

La Roche-Guyon déboutée, on se retourne contre Estouteville. D'une part, les gens du Roy reviennent sur la question financière : « Le Roy avait esté circonvenu ; la revenue de la mineure vaut de 5 à 6.000 ; si est trop peu de 300 pour 6.000, et si se doibt faire par enchière tel bail... » Et la Dame de Chantilly, prenant son role de gardienne, requiert que le chateau de Hambye soit de fait aux mains du Roy, et « avera temps la dicte Dame d'Estoteville de vuyder jusques au 1 jour de Mars. » Arrêt est donné dans ce sens ; et un commissaire du roi le vient signifier. On accuse Madame d'Estouteville de lui avoir fait fermer la porte au nez ; elle prétend lui « avoir parlé bien et révérauement et raisonnablement. » D'ailleurs elle peut se croire, en ce moment, bien fondée ; car, « ayant exposé au Roy son hault lignage et la nécessité où elle est tant de son mari que de ses terres », elle a obtenu des lettres à la Chambre des Comptes, du 25 octobre, « lui concédant la garde de la dicte Jehanne, et la revenue de ses chasteaux et forteresses. »

D'autre part, Marguerite de Dinan, venant à la rescousse, rentre dans le procès plutôt par vengeance que par autre intérêt. Elle soutient « les dites lettres estre surreptices... N'est recevable la remise de la garde de la mineure à d'Estoteville qui ne l'est rien.. ; le Roy ne peut faire largesse du bien d'autruy... Et a bien plusieurs autres lieux à se loger Estoteville, comme à Chantelou et ailleurs. » Et elle fait attaquer tout le monde par son avocat, « et les Paynel, oncles et amys, qui avoient advisé qu'il y faisoit bon..., et la Dame d'Estoteville qui n'obéit point à l'arrêt, mais prant et happe tout ». Le procès de la mère et des amys charnels de la mineure contre Jean d'Estouteville, qui est en nom, et Marguerite de Harcourt, est plaidé en l'Échiquier les 17 et 19 novembre 1416. Accusée « de gouverner comme en régale..., la Dame d'Estouteville entre dans le détail de sa gestion... Quant à la pesche d'ung estang, oncque n'y print que 3 braimes, mais y a mis peuple qui lui a cousté plus de 40 l...

Si a fait coper du bois pour réparation, non pas pour elle, mais a tousjours espargné les forests de Hambuye, et n'a fait coper que le bois mort pour le chauffage... Et elle requiert avoir la charge de l'enfant et des fiefs, aquoy elle est de proximité et d'affection et de suffisance ydoine... Et n'est pas merveille, attendu ce que ont perdu et leur nécessité, si elle vouldroit estre logiée audict chastel. » Et elle rappelle l'intérêt évident qu'elle a, à cause de sa belle-fille, à bien administrer; et rétablit les calculs faits sur les revenus de la petite : « Cela ne va pas à 6.000..; et déduiz ce qui est à déduire tant du douaire que des réparations, gouvernements, gardes, officiers et nourrissemens de la damoiselle, ne s'est pas trouvé que le proffict monte à plus de 200 lt. » Nous ne voyons pas le jugement de l'Échiquier; peut-être trouve-t-on moyen de dessaisir cette juridiction normande, trop favorable aux Estouteville.

Mais le Parlement de Paris, où l'influence d'Orgemont doit être dominante, donne, le 23 décembre, un arrêt qui « reconnaît bien que le Seigneur et la Dame d'Estouteville et leurs enfants sont tellement appauvris de leurs terres et biens, par le fait de nos guerres et de la prinse d'Harfleur, dans laquelle fut prins et Louis son fils, que ils n'avoient de quoy vivre, ni où demeurer décemment, comme ils ont coustume... Mais établit que les lettres du 25 octobre sont subreptices et attentatoires à l'arrêt du 11 juillet..; et ordonne que la dicte de Harcourt avec ses enfans et biens seroit expulsée dudit lieu de Hambuye, rétablissement fait au préalable des choses enlevées des biens de Jehanne Paynel...; et est permis que lesdits d'Estouteville et autres qui sont à expulser, le soient par la force, et comme il doit. » Pourtant cela est-il exécuté, nous en doutons; nous savons seulement que, le 8 mai 1417, Hambye et Bricquebec sont effectivement administrés par la Chambre des Comptes; et que le Roi attribue à Madame de Chantilly une pension de 300 lt. « pour frais de garde, nourriture, habillement et instruction; » voilà ce que coûte en ce temps, environ 10.000 f. du nôtre, l'élevage d'une des plus riches héritières du royaume.

Les intrigues matrimoniales ne discontinuaient d'ailleurs pas. Le 4 janvier 1417, le grand-père de Jehanne, Charles de Dinan, Sire de Cha-

teaubriant, « passait, sauf ratification du Parlement, un prolocution de mariage. » Il promettait, moyennant 4.000 f. après les espousailles, et la quittance de ce qu'il pouvait devoir pour la dot non payée de sa fille, de remettre la garde de la petite au Sire de Craon, grand-père du petit fiancé, qui n'est autre que le fils du premier lit de madame de Villebon, Gilles de Laval, Sire de Rais. On sait quelle est l'affreuse illustration destinée à ce nom ; et cela complète la destinée si mouvementée de cette pauvre petite, que d'avoir manqué d'être la première femme de Barbe-Bleue. Pour rendre la chose plus romantiquement saisissante, les généalogies la font mourir la veille du mariage. Mais, en réalité, ce doit être le Parlement qui, prosaïquement, lui rend le service de rompre encore ce contrat, et la maintient sous la gouverne de sa bonne tante Jacqueline. Tous ces marchandages sont vilains et attristants entre gens d'une telle volée, mais curieux comme preuve de l'extrême pénurie d'argent de ce temps, même parmi les plus riches seigneurs.

Mais reprenons la suite des grands événements : L'échec des négociations de l'Empereur a rouvert les hostilités ; les prisonniers s'en ressentent. Quelques-uns revenant, leurs rançons payées, racontaient la détresse du duc d'Orléans et de ses compagnons, dont Estouteville ; comment, relégués aux extrémités du pays, et vivant au milieu d'une société somptueuse et nombreuse d'Anglais, ils étaient obligés de se contenter chacun d'un seul serviteur français. D'autres sont plus vraiment à plaindre ; ainsi Charles, sg. de Villebon, est « détenu dans la Tour de Londres, » d'où, en mars 1417, il donne procuration à ses oncles Estout et Jehan, et à son cousin Guillaume qu'il appelle encore Blainville. Il ne sait donc pas la mort de ses oncles Torcy et Charlemesnil ; sa prison est stricte et effective. Il croit Guillaume en liberté ; ce qui n'est pas, puisqu'en ce même temps, les 18 février et 3 mars, des sauf-conduits sont donnés aux serviteurs, puis à un chevalier, compagnon dudit Guillaume, « devant passer en Normandie pour sa finance (1). » « Le 21 juin, Estout abbé de Fécamp, et les procureurs de son neveu Charles, prisonnier es mains des Anglais, pour aider à avoir sa finance pour le racheter, ven-

(1) *Rôles normands*, II, 233.

dent, au Châtelet de Paris, 120 lt. de rente sur ses terres et seigneuries, pour le prix de 1.200 lt. qu'ils ont receus (1). » Estout poursuit en même temps, comme procureur de son neveu et exécuteur de son frère Guillaume, un procès avec le nouvel évêque de Lisieux, à propos des meubles du chateau de Cortonne, que le roi a mis en sa main à cause de la guerre (2).

Cependant la situation politique s'aigrit chaque jour. Un nouveau Dauphin, Charles, vient de succéder à ses frères. Celui-ci a été élevé dans la haine du Bourguignon ; et il a beau n'avoir que 15 ans, il est chef du gouvernement, pendant les crises de son père. Cela jette définitivement Jean-sans-Peur dans les bras du roi d'Angleterre, qui débarque à Toucques, le 1 août 1417. Beaucoup de grandes villes s'étaient déclarées bourguignonnes; Rouen l'avait voulu faire ; mais le Dauphin y était accouru, et après quelques exécutions, y avait mis comme gouverneur le Sire de Bréauté, le beau-frère d'Estouteville.

A la nouvelle du débarquement ennemi, chacun se jette dans quelque place qu'il espère défendre. « Messire Loys d'Estouteville, par le commandement et ordonnance du Roy, se retire en la ville et place du Mont-Saint-Michel (3). » Il est d'ailleurs appelé par son devoir féodal, les Paynel étant, pour plusieurs seigneuries, vassaux de l'abbaye, et lui devant service. Le voilà donc dans ce poste d'honneur sans pair, cette forteresse unique au monde, dont le fossé est tantôt l'Océan et tantôt les grèves mouvantes, ce lieu si beau par la nature et l'art, si pittoresque, si romantique. Il n'y entre point comme Capitaine ; ce qu'on a dit et répété par erreur; car le Capitaine c'est l'Abbé, Robert Jolivet, ainsi que tous ses prédécesseurs. Mais cette « ordonnance du Roi », indique que la Cour, comprenant l'importance de la place, désire donner pour lieutenant à l'abbé, un homme de haute situation et attirer ainsi des défenseurs. Il y a urgence, « car, dès le mois de février 1417, les Anglais vindrent à Tumbelaine et le fortifièrent merveilleusement » ; et Tombelaine est un îlot

(1) Cabinet des Titres, Dossier bleu, 31.
(2) *Antiq. de Norm.*, VIII, 21.
(3) Arch. de Valmont.

tout proche et fort menaçant pour le Mont. Ils sont 119 gentilshommes qui, après avoir défendu chacun leur château ou quelque place, rejoignent Estouteville. Et sur la litre, peinte en l'honneur de ces ouvriers de la première heure, se voyaient, avec les armes pleines du chef de la maison, trois autres écus d'Estouteville, deux avec la quinte feuille pour différent, et l'autre brisé d'une barre sur le tout. Ce sont Colibeaux sg de Criquebeuf et Jean son frère, et Robert bastard d'Auzebosc.

En dehors des gens du pays, qui garnissent les places, le Connétable est venu en Normandie avec des troupes, pour s'opposer aux envahisseurs. Mais le Duc de Bourgogne, qui est à Vernon avec une belle armée, tournant sur Paris, Armagnac est contraint de le suivre pour parer à ses menées. Là le Duc fait le bon apôtre; mais quand le Dauphin lui propose ironiquement de marcher aux Anglais, il s'en va, vers la Toussaint, enlever la reine Isabeau qu'on a dû reléguer à Tours pour ses connivences avec lui; il la conduit à Chartres, et s'arrange pour donner à son parti, par la présence de cette pseudo-Régente, un air de légitimité.

Pendant ce temps le Roi d'Angleterre, d'une part poussait son envahissement de la Normandie, et de l'autre se prêtait à des négociations. L'agent en est encore Raoul de Gaucourt, qui « reçoit licence, le 25 janvier 1418, de passer en France avec ses harnois et affaires; » mais ce n'est qu'après bien des formalités : Les Ducs d'Orléans et de Bourbon, le Maréchal de Boucicaut et le Sire d'Estouteville ont ensemble signé de pompeuses lettres en latin « à tous les fidèles du Christ... Le sérénissime Roi, sur notre grande instance et pour notre utilité particulière, laissant gracieusement aller ledit Raoul, pour procurer le bien de la paix entre les royaumes, et traiter avec nos parens et amis des voies et moyens par lesquels nous pourrions, nous et lui, le plus commodement et rapidement estre délivrés de captivité..., promettons et jurons (avec les formules les plus fortes et les plus solennelles) que nous aurons soin que ledit Raoul soit de retour en Angleterre le dernier jour de mars, comme il l'a promis, sauf le cas de mort naturelle sans sa faute... Sinon nous engageons nous et nos corps, conjointement et séparément, à rester au pouvoir dudit Roi jusqu'à ce que ledit Raoul revienne, sauf autre arrangement avec

ledit Roi... Faisons Guillaume Cadire notre procureur, avec mandat spécial de renouveler cette obligation que nous prenons en présence du Roi, et d'obliger nous et nos héritiers et nos exécuteurs, et tous nos biens meubles et immeubles, présens et futurs. » Le même jour, 18 janvier, les 2 Ducs seuls, se sont aussi solidairement obligés a payer XLM écus d'or, le 1 mai, dans le cas du non-retour de Gaucourt. La validité de ces engagements inquiète le Roi; peut-il « tenir pour plèges des hommes ses prisonniers? » Les Évêques et Lords consultés répondent favorablement, « ayant espoir que ledit Gaucourt pourra procurer aucuns moyens de paix ». Le duc de Bourbon proposait d'aller lui-même en France « pour les mêmes causes, offrant 10 otages, dont ses 2 fils, et engagement de marchands pour CCXLM escus ». Il entretenait d'ailleurs une négociation, dont le roi d'Angleterre faisait part à l'Empereur. Il ne se montrait pas intransigeant, comme le duc d'Orléans, qui « n'avait voulu ni pu répondre » aux propositions de Henri de le reconnaître pour Roi de France. Bourbon n'admettait pas la couronne, mais discutait des compensations. Ces actes sont datés « apud Pontem fractum (1); » c'est donc dans ce château royal de Pontfreit, en Yorkshire, lugubrement célèbre par la tragique fin de Richard II, qu'est détenu Estouteville.

Avec quelle anxiété il suit ce qui se passe en Normandie; car on doit les tenir au courant, dans l'espoir de les faire plier sous le sentiment accablant de la fortune anglaise. En effet l'occupation s'installe avec la méthodique lenteur de quelque chose qui entend durer. Caen a essayé une vaine résistance; villes et châteaux sont emportés successivement; quelques-uns après une vigoureuse résistance, comme à Bricquebec, Moyon, Chanteloup. Le 10 mars 1418, Philippe de La Haye, un des vassaux de Hambye et capitaine de cette place, « fait traitié avec le Duc de Glocester que remettront ledit chastel..., et si ne veulent demeurer en la puissance du roy d'Angleterre, auront congié d'en partir franchement, avec leurs corps, chevaux et armes, sauf les artilleries... A ceux qui veulent demeurer, Glocester accorde les biens non déjà concédés, en plus des leurs propres... Aux Dames et Damoyselles, qui présentement sont audit

(1) Ryme, IV, part II, p. 188.

chastel, mondit sg. de Glocester, de sa haute seigneurie et gentillesse, leur accorde emporter tous leurs biens propres ;... seront rendus tous les Anglois qui sont prisonniers audit Hambye... ; 6 gentilshommes sont livrés comme otages de la dite capitulation (1). »

La mention de ces « Dames et Damoyselles » et ces courtoisies du Prince, nous font croire que Madame d'Estouteville, malgré les ordonnances et la prise de possession par les gens du Roy, avait dû demeurer à Hambye avec ses filles ; car dans l'usage du temps, elle seulement et sa belle-fille pourraient être qualifiées « Dames », et non point les femmes de simples gentilshommes. La voilà donc de nouveau sans gîte, « avec ses huit petiz » ; on s'en émeut à la cour. Il est vrai que le Duc de Bourgogne a une raison toute nouvelle de la ménager. La nièce de Madame d'Estouteville, Marie de Harcourt vient d'épouser Antoine de Lorraine, Comte de Vaudemont et de Guise, neveu du Duc de Lorraine. Jean-sans-Peur, qui en a besoin, s'empresse de réparer par une « gentillesse » son ignoble attitude politique : le 28 mai 1418 Paris, lui a été livré ; il a dû lâcher la bride à la canaille et faire avec la Reine une entrée triomphale au milieu d'une vraie Terreur ; les riches bourgeois et gens de qualités sont pillés et massacrés ; le Connétable et le Chancelier assassinés. Il est le maître absolu du gouvernement ; c'est donc lui qui, sous le nom du Roi, donne, le 12 juin 1418, à Marguerite de Harcourt « un ostel à Paris appartenant à Martin Gouge, évêque de Clermont, qui tenoit le parti des Armignacs » (2).

Mais comment venir en cette ville livrée à la révolution la plus hideuse. Le Duc, poursuivant ses cajoleries intéressées, fait donner à ladite Dame 1.000 lt. (3). Cela pourrait bien se rattacher aux négociations de Gaucourt, comme aussi le « sauf-conduit donné, vers le même temps, par le roi d'Angleterre, à Martin Le Febvre, procureur du sg. d Estouteville, pour venir vers ledit Roi (4). » Il est vraisemblable que les mêmes efforts

(1) *Antiq. de Norm.*, XXIII n° 84.

(2) P. Anselme, VIII, 575.

(3) *Itinéraire de Philippe le Hardi*, p. 614. Doc. inéd.

(4) *Rôles normands*, II, 226.

étaient faits près du fils, comme il sera tenté à plusieurs reprises, pour désorganiser la défense du Mont-Saint-Michel, et que c'est à cet ensemble de manœuvres que fait allusion cette mention d'un mémoire domestique : « Ils furent véhémentement travaillés par promesses, menaces et temptations. » Ils y résistent, et la vengeance ne se fait pas attendre : le 30 juillet 1418, la reine Isabeau nomme Grand-Bouteiller de France Jean de Neufchastel, sg. de Montaigu. L'infamie est criante; arracher le prix de la défense d'Harfleur, frapper la Normandie prisonnière, fidèle à la France, résistante à l'Anglais, pour gratifier le maréchal et Chambellan de Bourgogne, le très particulier serviteur que le Duc vient d'envoyer prendre possession du Paris révolté.

Cette mesure coïncide et concorde avec l'attaque de la Haute-Normandie. Toute la Basse est soumise, du moins officiellement, sauf le Mont-Saint-Michel; Cherbourg a tenu dix mois et n'a été rendu que par trahison, tant Torcy l'avait bien fortifié. A Rouen la faction bourguignonne est maîtresse; Bréauté en est gouverneur ainsi que du pays de Caux; mais trop grand seigneur, chambellan trop fidèle du pauvre Charles VI, et surtout beau-frère d'Estouteville, le commandement lui est enlevé et par populacerie donné à Guy le Bouteiller. Malgré tout, le sentiment normand est le plus fort et impose une résistance héroïque. Après sept mois d'une des plus belles défenses qu'une grande ville puisse opposer à un envahisseur exécré, après les horreurs de la faim, Rouen capitule, le 13 janvier 1419. Et tandis que Guy le Bouteiller passe aux Anglais et en reçoit riche récompense, le Sire de Bréauté est pris. Les Anglais refuseront constamment sa libération, et son glorieux souvenir se voyait sur les murs du château de Bréauté en la figure d'un lion enchaîné avec ces mots : *In vinclis me retinet Virtus* (1).

La prise de Rouen entraîne la soumission de toute la Haute-Normandie : « Caudebec, Montivilliers, Fescamp, Valemont, Dieppe, Arques et autres bonnes villes et forteresses se rendirent sans coup férir ni batailler au roi d'Angleterre, qui mit partout garnison de ses gens (2); »

(1) Le Chesnaye-des-Bois, *Généalogie Bréauté*.
(2) *Monstrelet*, ch. CCVIII.

reddition aussi des châteaux des Loges, de Lammerville ; celui de Hotot résiste et capitule le 3 février 1419 (1). D'ailleurs la soumission ne sert à rien. L'abbaye de Valmont est pillée, le bourg, selon une tradition, à moitié détruit par l'incendie, et mille détails nous montreront la dureté du vainqueur. La pauvre Dame d'Estouteville se retrouve encore au milieu de ces horreurs ; elle était revenue au gîte après la prise de Hambye, ne voulant sans doute pas se mettre à Paris sous la griffe bourguignonne ; puisqu'une pièce judiciaire des archives de Valmont dit que « ladite Dame, ses enfans, serviteurs et famille durent abandonner ladite place après la prise de Rouen. » Du reste elle n'est plus chez elle; car « pouvoir est de suite donné à Guillaume Breton pour prendre en la main du Roi (d'Angleterre, s'entend) les chasteaux et terres qui furent au seigneur d'Estouteville (2). »

C'est une mesure générale : Henri V, imitant Guillaume-le-Conquérant, se déclare maître unique du sol normand. L'acte d'expropriation universelle du 9 février 1419 semblerait la revanche de celui de 1066, le « Livre des Dons » la contre-partie du « Domesdaybook » ; on dirait que l'Angleterre revient venger les vieux Saxons. Mais en réalité ce sont des fils qui rentrent en conquérants dans la maison paternelle. Cela est odieux de retrouver, spoliateurs et spoliés, des noms jadis camarades de combats et de gloire; c'est l'épilogue fratricide de cette rivalité dont nous suivons les péripéties depuis trois siècles et demi. Pour tout Normand ou Normande, il n'y a qu'à choisir : « Se faire abulleter », c'est-à-dire prendre un bulletin constatant le serment d'allégeance au vainqueur, un certificat d'Anglicisme, et alors garder ses biens, ou plutôt les recevoir à nouveau, mais en don et par pure grâce, du propriétaire universel; ou s'en aller chercher son pain. Pour les hommes, ils comptent bien le prendre à la pointe de l'épée. Mais pourtant, qu'on songe ce que doivent tenir au cœur de ces gentilshommes ces terres, domicile immémorial de la race, sa seule richesse, fondement indispensable de son importance sociale, de son orgueil

(1) Pour ces divers châteaux, Guilmeth, Cochet, Tougard. Rymer IV, part. III, 87. *Antiq. norm.*, XXIII.

(2) *Rôles normands*, I, 280.

aristocratique. Et les femmes, les enfants, que deviendront-ils? Que de déchirements on devine, de luttes entre « la loyauté au légitime seigneur » et l'intérêt excusé, anobli par la tendresse. C'est la loyauté qui l'emporte en immense majorité ; et cette conduite vraiment héroïque, la plus belle peut-être qu'un peuple ait tenue vis-à-vis du vainqueur, doit demeurer le grand et éternel honneur de la Normandie, du Maine et d'une partie de la Picardie. Les insoumis, « traînant femme, enfants et si peu de biens qu'ils ont pu emporter, s'en vont aux pays obéissants au Roi de France, faire frontière aux Anglais, chascun le plus près d'où il estoit natif (1). »

A l'intérieur, en ce premier moment de stupeur, il ne peut y avoir que des résistances passives, et le roi d'Angleterre ne soupçonne pas certes que les choses tourneront ainsi au tragique. Il le souhaite encore moins, naturellement ; car il continue à négocier, toujours exigeant, avec la main de Catherine de France, la souveraineté de Normandie et d'Aquitaine. Il compte bien les avoir, et espère évidemment que cette sanction légale adoucira les âpretés de la conquête. Il ne peut vouloir camper éternellement en ennemi dans ce qui serait à lui par traité; et rien ne lui serait plus utile que de rallier au parti du fait accompli des gens aussi puissants que les Estouteville. Il en a déjà un.

M. de Torcy était venu en Normandie pour se procurer sa finance ; au commencement de 1419, il recevait « sauf-conduit pour passer en Angleterre » ; il y réglait ses affaires, et revenait libéré juste à temps pour se jeter dans la ville d'Eu avec le Sire de Saonne. Ils s'y défendent de façon à forcer à discuter avec eux. « Sauf-conduit leur est accordé pour venir vers Thomas, duc de Clarence (2) », et par « appointement du 14 mars 1419, est accordé qu'ils auront terme de samedi en 15 jours pour envoyer vers notre Adversaire ou le Dauphin, pour venir tous deux ou l'un d'eux les secourir... ; sinon jureront, et en bailleront hostages, de rendre lesdits chasteau et forts et généralement toutes leurs possessions audit jour avec vivres, armures, artilleries... Ceux des nobles et non nobles qui seront

(1) Chartier, *Hist. de Charles VII*, 96, et en général les remarquables et vibrantes études de M. Léon Puiseux, de M. Siméon Luce sur cette période.

(2) *Rôles normands*, I, 263 et 272.

dedans, qui voudront faire le serment qu'ils doivent à leur souverain seigneur, pour leurs héritages sis en la duchié qui ne sont à ce jour déjà donnés, en seront délivrés... Ceux qui ne le voudront, s'en pourront aller où bon leur semblera, et leur sera donné sauf-conduit pour s'en aller hors du duchié. Et le Sg. de Torchy sera sous la sauf-garde du Roy pendant ce temps, s'il ne fait ou fait faire chose au préjudice du Roy (1) ». Il est vraisemblable que M. de Torcy avait d'avance donné quelques gages de soumission à l'Anglais, puisque ses terres n'avaient pas été déjà attribuées à d'autres. Clarence, frère du Roi, achève de le gagner, et, le 21 mars, ses héritages lui sont « concédés, suivant le traité sur la reddition de la ville et comté d'Eu. » Et le « 22 avril, pour M. Guillaume d'Estouteville, ch. sg. de Torchy et Blainville, hommage ayant été faict, ordre aux vicomtes de Rouen et Caux de le laisser jouir (2). »

Avec ce honteux exemple pour argument, recommencent « les promesses et temptacions ». La date est significative : ce même 21 mars, « sauf-conduit est délivré par le lieutenant d'Harfleur à Guillaume Bonnet pour passer en Angleterre vers le Sire d'Estouteville, prisonnier du Roy. » C'est le capitaine qui vient de rendre Hotot. Il emporte probablement comme pièces de conviction, avec le traité de Torcy, les lettres royales du 18 mars que voici : « Sachent tous que, à la supplication de Marguerite de Harcourt, naguères Dame d'Estouteville, Nous avons concédé à elle les fiefs et terres de Jouy, élection de Chaumont et Magny, et de Meuliers élection d'Arques, que Catherine de Jouy naguère possédait, les terres de Brachi et de Grainville, élection d'Arques, que le Vidame d'Amiens tenait, le fief de Vaquel, él. d'Arques, que Pierre de Hotot naguères tint, et le fief d'Offranville que tenait la Dame de Loques (Locres), pour les tenir comme appartenances de ladite Marguerite jusqu'au terme de sa vie, jusqu'à la somme de 1,000 lt. par an seulement, de notre don, en en rendant à nous et à nos héritiers, en nostre chastel de Rouen, un chapeau de roses rouges, en la feste de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste chaque année, et faisant les autres services habituels. Et ultérieurement, de nostre

(1) *Antiq. de Norm.*, XXIII, *Grands Rôles norm.*, 327.
(2) *Rôles normands*, I, 331. Vautier, 81.

grâce plus abondante, nous avons concédé à ladite Marguerite le château de Logenpse pour sa demeure, sa vie durant (1). »

Sous ce nom si étrangement estropié par le scribe anglais, qui a simplement noté, d'amusante façon, la lourde prononciation normande, on a deviné le château des Loges. C'est une si singulière idée d'offrir à la pauvre femme, pour résidence, un de ses châteaux où commande un « capitaine pour le roi d'Angleterre », au centre de ces domaines dont elle n'est plus maîtresse, qu'on se demande s'il n'y a pas là-dessous quelque promesse de donner plus, de rendre tout, si la première avance est accueillie. Singulière recherche aussi dans l'odieux, dont d'autres exemples sembleraient faire une mesure politique, que de donner précisément des biens enlevés aux proches, au cousin de Hotot, à la belle-sœur de Bethune ; le don accepté lierait plus fortement par la vilenie même du procédé. Mais Henri V en est ici pour ses frais de machiavélisme. Il est fort douteux que Madame d'Estouteville eût « supplié » ; car elle refuse l'aumône qu'il faudrait acheter par une soumission, et elle refuse de suite, sans hésiter, sans attendre la réponse de son mari ; la preuve en est dans les dates : deux jours après l'envoi de Bonnet, cinq après la donation ci-dessous, les Loges sont dans le lot d'un Anglais. « Si donnons, à nostre bien amé et féal chivaler, Guilbert de Umfraville, Sg. de Quin, tous les manoirs terres et seigneuries qui furent à Jehan Destouteville Chivaler, assises en nostre duchié de Normandie, à la charge d'un aubergeon de achier fin estre poié à Rouen, à la St Jean » ; à quoi est ajouté le don « de tous les biens meubles estant dans les dits domaines (2). » C'est à un gros personnage, naturellement, qu'est donnée cette grosse part, à un des chefs de l'armée anglaise, capitaine de Caën et autres villes, chargé avec Gilbert Talbot de « réduire en la puissance du Roi tous les chasteaux forteresses et villes de Normandie » ; un vieux normand comme Talbot ; et en recevant, avec les biens d'Estouteville, ceux de Pierre d'Amfreville, il dépouille, sans vergogne, quelque petit cousin. Avec les Estouteville il y avait un antique compagnonnage : Après Hastings ils avaient été voisins sur les

(1) *Rôles normands*, I, 332.

(2) *Antiq. de Norm.*, *Rôles norm.*, I, 886 et 299.

marches d'Ecosse, et avaient constamment combattu côte à côte. Les Umfraville étaient demeurés très importants en ces régions; le grand-père de Gilbert avait traité avec le roi Robert Bruce la paix entre l'Angleterre et l'Écosse. Gilbert est un cadet, pas pair d'Angleterre, quoique dit Comte de Kyme (Quin); on l'a cru Comte d'Angus, par confusion avec son oncle Gilbert, qui, le dernier de leur race, avait possédé ce célèbre comté. Il porte de gueules, alias d'azur, à une quintefeuille avec un orle de croisettes d'or patées (1).

Cet intrus, se revêtant immédiatement des dépouilles opimes, se qualifie : Seigneur d'Estouteville. L'expression est intéressante en ce qu'elle confirme l'existence de ce fief d'Estouteville fondu dans celui de Valmont; car seule une possession réelle peut être atteinte par la dépossession et la donation; on ne confisque pas un nom de famille. Il s'installe, s'efforce, comme son maître, de remettre en mouvement, à son profit, la machine administrative féodale. Les archives de Valmont gardent un registre, le premier en date de ce genre, les précédents ayant péri dans la tempête; l'écriture soignée, les formules méthodiques, la placidité du scribe feraient croire que tout marche à l'ordinaire, si de tristes mentions ne rappelaient à la réalité : « C'est le compte que, à noble et puissant seigneur, Mgr Guilbert de Umfreville, cher, Sg. de Quin et d'Estouteville, rend et baille par escrit Bernard Dutronq, procureur et receveur de mondit sg. en ses terres et sgies de Valemont, des Loges, du Bec de Mortagne, de la baronnie de Cleuville, de Hérécourt, Foville, Aussebost, La Remuée, Roleville et Lamerville, des rentes et revenus d'icelles reçus par le dit Bernard, pour un an commençant à la mi-caresme de l'an 1418 »; en nouveau style 23 mars 1419, date sans doute de la prise de possession.

Malgré le pillage et l'incendie, Valmont et les paroisses environnantes, Cleuville, le Bec de Mortagne, ne paraissent pas avoir par trop souffert, car on y paie les redevances féodales. Dans certaines paroisses, la population semble s'être maintenue, mais la plupart sont bien amoindries. « En la prévosté de Bernarville (entre Fécamp et Fauville), des

(1) Burke's Dormant Peerage.

rentes et revenues dues n'a aucune chose esté reçu, pour ce que tous les héritages et terres estant en icelle prévosté sont en non-valoir, pour ce qu'il n'y a poy ou néant de gens ou païs, et pour ce icy : néant » ; et ce triste refrain revient à Tocqueville, Maneteville (Mentheville), Anfreville, Angerville, etc. Dans plusieurs, les titres ont été détruits ; on transige pour le tiers, la moitié. Mais on a touché intégralement les 5,000 harengs de Fécamp.

Sur les bords de la Seine la situation semble pire. « En la seigneurie et prévosté de la Remuée, des rentes et revenues deues en icelle, par composition faicte avec les hommes de ladicte terre, considéré qu'ils sont poy, poures, et qu'il n'a guères qu'ils revindrent, attendu aussi qu'il y a poy ou néant de labour, et afin que les autres hommes absens d'icelle terre reviengnent plus hardiment à leurs héritages, touché : 10 lt. » Le plus clair des revenus de la Remuée, c'est la vente des pommes des jardins abandonnés.

Le compte dépenses semble indiquer la présence du nouveau seigneur à Valmont : « A des marchands de Rouen 152 lt. (environ 5,000 fr. d'aujourd'huy pour du drap, 100 lt. (3,300 fr.) pour du taffetas ; à Guill. Cumberworth, chapelain de Mgr, 200lt. ; aux veneurs de Mgr, qui prendrent un cherf, qui fut sallé à Valemont. » Au drapier de Rouen, on vend « la laine de 800 moutons que Mgr a à Valemont. » On fait des réparations comme gens qui comptent bien rester. « Au charpentier, pour avoir mis plusieurs estais à la vis du chastel de Valemont, qui estoit en péril de cheoir, et aussi à la bucherie ;... travaux au treillis du vivier pour que le poisson ne s'en alast... ; fait des aubes au moulin du Pont lequel ne pouvoit mouldre... Refait des chaines toutes neuves au pont-volant du chastel de Valemont... Recouvert les tourelles et salle d'Aussebost, et plastré les gouttières dudit hostel, refait le pont-volant... Recouvert le moulin de Harville près de Cleuville, etc. » On se met en règle avec l'administration : « A Mons le Bailly de Caux, pour le scel de 3 mandements touchant la délivrance de la terre d'Estouteville, 25 s. ; au clerc dudit Bailly, pour le vin et despense desdits mandements 15 s. ; aux Vicomtes de Montivilliers, Arques, Caudebec pour le scel des vidimus,

à chascun 10 s.; despensé 15 s. pour estre allé de Rouen à Mantes impétrer la descharge de rentes dues ». Des lettres royales, qui nous font connaître que Umfraville a reçu en outre Hotot, Varengeville, Offranville et Berneval, portent en effet : « Nostre dit chivaler ayant trouvé les dites terres chargiées de plusieurs rentes encontre nous et autres personnes, nos rebelles et désobéissants, c'est assavoir que nous ayons droit de prendre, chascun an, sur la terre de Hotot 92 l.., et aussi Colart de Berneval chivaler sur la terre de Berneval; le Sg de Bréauté, pour raison de certaine contraincte de mariage, sur la terre de Hotot 120 l. et avec, la terre de Bellefosse et Trubleville (élection de Caudebec), en estimation et valoir de 300l.; le Sg. de Mareuil (Jean de Bethune), à cause de sa femme par contrat de mariage, cc. l.; la Dame d'Aussebost, pour son douaire, sur Laudeville, (Lamerville sans doute), et Aussebost ccc. l.; la Demoiselle de Dreux, sur Berneval, a vie, cc. l.; lesquelles charges avecques les arrérages d'icelles seraient audit Guilbert importables de les paier, attendu que icelles seigneuries manoirs et terres sont à présent de petite valour, pour occasion des guerres et mortalités qui ont esté ou païs, en son très grant dommaige, sy, sur ce, ne lui estoit impartie de nostre grâce. Pourquoy Nous, en considéracion des bons et agréables services que nostre dit chivaler nous a fait et fera..., a iceluy Gilbert de Umfraville avons remis, quitté et octroyé toutes les dites charges..., mettant à néant toutes contrainctes à ce sujet...; dont mandement à tous justiciers... Car ainsy nous plaist-il estre fait. Donné en nostre ville de Mantes le 28 mai 1419 (1). »

Sont distribués également, bien entendu, les fiefs inférieurs à des gens inférieurs, Auberville et Gerponville à William Fitz-Harry, et ainsi des autres (2).

Les domaines qui nous intéressent, en Cotentin, sont la proie d'un personnage de premier ordre, un des plus fameux capitaines anglais. « Sont fieffées à nostre très cher cousin Guillaume de la Pole, Comte de Suffolk, le 13 mars 1419, la baronnie de Briquebec, par l'hommage d'un

(1) *Ant. de Norm.*, XXIII, 593.
(2) *Rôles norm.*, I, 299.

écu de St-Georges en sa fête, en nostre chastel de Cherbourg, celle de Hambye, le 6 mai, et les autres possessions et meubles que tient Fouques Paynel »; de la petite Jeanne il n'est mention, on considère son père comme vivant et possédant. « La baronnie de Moyon que tenait naguère Louis d'Estouteville et Jeanne Paynel sa femme », est donnée, avant le 12 juin, à Jean de La Pole. Ces deux frères sont petits-fils du chancelier d'Angleterre, fait Comte de Suffolk, fils lui-même d'un riche armateur, d'origine française, ennobli par Édouard III. Les autres fiefs de Jeanne femme de Louis, Chanteloup, Appilly, Créances, sont donnés à un autre capitaine anglais W. Harpeden (1).

« Les biens dans le bailliage de Vernon, qui furent à Jehannet d'Estouteville, sont concédés à William Héron (2). » De son fils Charles, prisonnier insoumis, nulle mention; leurs autres terres, comme Villebon, sont en dehors de la griffe anglaise, ainsi que les terres des du Bouchet.

La Branche d'Estouteville-Criquebeuf sombre dans cette tempête. Les deux frères Colibeaux et Jean sont, on s'en souvient, au Mont-Saint-Michel. L'aîné, de Jeanne de Missy, héritière de cette famille du bailliage de Bayeux : d'azur à 1 aigle à 2 têtes d'or couronné de même, a un fils Simon, sur qui est confisqué, en 1421, tout l'héritage de sa mère, Missy, Brucourt, Le Han, Anneville, le Parc, donnés à Colart de La Porte. La terre de Parez est confisquée sur Colibeaux, le 17 Déc. 1423. « Les biens de Jean de Criquebeuf, d'ailleurs de peu de valeur, en la vicomté de Coutances, sont donnés, le 13 sept. 1424, à J. de St-Lo, huissier d'armes du Duc de Bedford; ledit Jean n'ayant qu'un fils, Colinet, paraissant 2 ans, allé de vie à trespassement en la ville du Mont-Saint-Michel. » Simon n'étant pas marié, la branche finit en sa sœur, Perrette de Criquebeuf, femme de Richard de la Rivière, Sg. de Gouvis; famille du diocèse de Bayeux, qu'on croyait issue de Richard Ier Duc de Normandie : d'argent à 3 tourteaux de sable (3).

Marguerite d'Estouteville et son mari, Bréauté, Isabeau et son mari

(1) *Antiq. norm.*, XXIII, 535. Vautier, *Rôles norm.*

(2) *Rôles norm.*, I., 307. M. Fallue, *Hist de Fécamp*, ne connaissant pas Jehannet, a cru qu'il s'agissait de Jean Sire d'Estouteville.

(3) Pièces orig. La Roque. La Chesnaye-des-Bois.

Béthune, sont confisqués. Si nous passions la revue de tous les alliés des Estouteville, nous trouverions généralement la même mesure frappant la même courageuse attitude.

Il y a pourtant des défaillances; ainsi « répit est accordé, le 21 mai 1419, à Jean d'Estouteville et à Collette sa femme, de leurs héritages, rentes et possessions à eux donnés par le Roi, jusqu'à la Saint-Jean (1). » C'est Jean, fils d'Auzebosc et Antoinette de Trie, dont le diminutif Tonette a été lu Collette ; pour l'instant du moins, ceux-ci paraissent se soumettre.

Henri s'efforçait en même temps de gagner la très puissante Eglise de Normandie, en lui concédant par mesure générale tout ce qu'elle possédait. L'abbaye de Valmont profite de cet acte du 10 février, et le 22, une masse de curés et chapelains, dont plusieurs des seigneuries des Estouteville, sont sommés de venir prêter serment. L'abbé de Valmont, Robert de Sotteville, s'y soumet le 14 mars (2).

Tout autre est l'attitude d'Estod. Le mauvais moine Bouesque s'est naturellement jeté dans le parti ennemi ; et « dès le 27 octobre 1418, sur les plaintes faites au Roi et au Duc de Bourgogne que l'abbé de Fescamp infirme et impotent, faisait sa demeure presqu'ordinaire au chasteau de Bayne-lès-Mantes, qui est un bien de sa famille, sans se mettre en peine de pourvoir aux besoins de ses moines, le Roi a ordonné que Jean Bouesque aumosnier aurait soin de l'abbaye ». Cependant il semble bien qu'Estod soit à son poste le 1er février 1419, quand, malgré lui peut-être, Fécamp fait son appointement avec le Duc d'Exeter, puisque « sauf-conduit est accordé pour lui et 25 personnes, pour venir vers le Roi d'Angleterre faire sa foi ». Il s'y refuse; on a beau lui offrir les riches revenus de l'abbaye. Une aumône de 150 liv. que l'Anglais lui envoye en 3 fois, dans son besoin, est abandonnée par lui aux gens de son abbaye ». Alors ses biens en Angleterre sont donnés à l'évêque de Durham; et l'administration de Fécamp remise à un moine, élu d'accord avec les Anglais. « Le Précieux Sang, les Reliques et le Trésor de Fescamp

(1) Vautier., *Roles normands*.
(2) *Roles normands*, I, 287.

sont rapportez du chastel de Torchy, où ils avoient esté portez à cause des guerres. »

Fécamp et sa région demeurent sous le commandement de John Falstolff, ce capitaine dont Shakespeare a fait une si truculente figure.

Estod s'était retiré à Fontaine-le-Bourg, une possession de son abbaye; il y est encore en 1422; il est dit à Saint-Gervais le 4 septembre 1422, et mort à Fécamp le 18 octobre 1422, et selon certains 1423. Par son testament, sans date, il complétait la fondation du collège de Torcy, bravant, comme son frère, les tristesses du présent par la confiance en l'avenir.

« Je Estoud, abbé de la Sainte et Indivisible Trinité de Fescam, pensant du proufit et salut de mon âme, estant sain de pensée... Je recommande mon âme à la Benoîte Trinité, à la Vierge Marie et à Monseigneur Saint Michel l'ange et à tous les saincts de la cour glorieuse du Paradis, et mon corps à la terre; lequel corps veut estre enterré en l'église de Fescamp, devant le lieu où souloit être l'autel de Saint-Blaise en la nef. Item je veux audit autel Saint-Blaise une messe que j'ay fondée estre chantée par les clercs du chœur, tous les jours perpétuellement; item que tous les jours et perpétuellement deux messes soient célébrées audit autel par deux chapelains, pour mon âme et de mes amis; item mon obit estre fait solennellement comme raison est. Sachent tous que je, Estout, exécuteur seul et pour le tout de Guillaume d'Estouteville évêque de Lizieux, de qui Dieu ait l'âme, ordonne ce qui ensuit, selon la volonté qu'il me dit autrefois qu'il trespassa, et dont, entre nous frères, fumes d'accord : Et 1° j'ordonne que des maisons de Sainte-Geneviève, qui furent acheptées de par luy et les autres, soit ordonné et fondé un collège, nommé le collège de Torchy, auquel aura 12 Théologiens et 24 Artiens (écoliers sortis des humanités et étudiant en philosophie...); chacun des Théologiens aura 8 sols la semaine, et des Artiens 4 sols... ; que toutes les terres que nous avons acquises dudit testament, pour accomplir ledit hostel, soient mises en proffit par un preudhomme, qui rendra compte, 2 fois l'an, à 2 Maistres et aux Théologiens ou à la plus saine partie du collège..; que quiconque sera Évêque de Lizieux en donne les bourses,

et en soit protecteur par moitié avec l'abbé de Fescam, et soient unis comme avons esté; et je veux que ledit abbé les donne premièrement aux chœurés (enfants de chœur), se ils sont habiles, et sinon qu'ils soient pris en Caux et non ailleurs..; que le seigneur de Torchy, se il est hériter de la lignée et de nom, en puisse donner 2, lesquels je ordonne estre pris des terres de mes frères... Je ordonne que le Principal Maistre des Théologiens et des Artiens, élu à vie, soit toujours du Pays de Caux..., qu'il y ait 2 chapelains pour chanter Messes..., 12 obits, en chaque mois ung, pour les ames des fondeurs et de leurs amis...; que, dès qu'un boursier Téologien aura 100 lt. de rente, il ne tiegne plus les bourses, et un Artien 60 lt...; que ledit collège de Torchy possède toutes mes rentes d'Argenteuil, avec celles de Fescam desquelles, par l'autorité de N. S. Père, je peux disposer, avec 4000 lt. que j'ay à prendre sur l'abbaye de Fescam. Item, craignant que ma conscience ne soit chargée pour avoir mal exécuté le testament de feu mon frère, je donne audit collège tous mes livres, mon Missel et tous mes ornemens que j'ay à Paris, avec ma vaisselle d'argent ». D'après la Gallia Christiana, ce serait ce qu'il avait emporté du Bec, qu'il donnait au collège.

Les bâtiments construits par les Torcy, dont les armes étaient sculptées à la grande porte, s'élevaient sur la montagne Sainte-Geneviève, rues Saint-Etienne-des-Grez et Saint-Jean-de-Beauvais. Estod avait, de son vivant et de ses deniers, fait bâtir la chapelle dédiée à Saint-Sébastien. En 1640, les Boursiers seront réduits de 36 à 18, « à cause de la cherté des vivres, des vêtements, et de l'entretien des bâtiments devenus ruineux ». En 1764 tout sera démoli pour faire la place devant la nouvelle église Sainte-Geneviève. Mais le collège de Lizieux-Torcy, transporté dans les bâtiments du collège de Beauvais, conservera son nom, et sera encore, en 1790, un des dix collèges de plein exercice de l'Université de Paris (1).

Estod, dans cet amour du pays de Caux que respire son testament,

(1) Bib. nat., mss. lat. 14194. Bib. de Rouen, fonds Martainville. D. Le Hule, *Le thresor de Fescamp*. Fallue. Renseignements de M. le curé de Fécamp. Félibien, *Histoire de Paris*, I. 592. Du Breuil, *Antiq. de Paris*, 324.

a donc tenu à revenir mourir à Fécamp. Sa tombe, une simple dalle avec son effigie presque effacée, s'y voyait encore au dix-huitième siècle, dans la nef, devant le crucifix, un peu vers le Midi. Une plaque à un pilier, restituée en 1870, rappelle aujourd'huy qu'Estold, vingt-troisième abbé, fut fondateur de la Maîtrise ; une rue de la ville porte son nom, ainsi qu'une statue dans la grande salle de l'usine qui enrichit Fécamp.

D'une façon générale, la conduite du clergé vis-à-vis de l'Anglais, moins fière assurément que celle de la noblesse, présente pourtant de nombreux traits d'héroïsme : plusieurs des évêques abandonnent leurs sièges ; bien des moines jettent le froc pour l'épée, bien des curés se font emprisonner pour refus de chanter le *Te Deum* pour le vainqueur.

A tous ces pauvres gens qui ne peuvent opposer que la résistance passive et morale, c'est un réconfort de tourner les yeux vers le seul coin de terre Normande qui soit demeuré français, vers le Mont-Saint-Michel, où l'on combat. Les religieux se montrent très dévoués et actifs. Ils ont creusé une immense citerne, fait de coûteux travaux. Le roi de France, tant qu'il a été libre, et maintenant le Dauphin les aident de ce qu'ils peuvent « pour la mise en défense de ladite forteresse, devant laquelle les Anglais viennent tous les jours », est-il dit le 3 novembre 1419. Mieux encore on leur donne un excellent capitaine. L'abbé Jolivet, plein d'ardeur française au début, tellement que ses biens personnels ont été confisqués, s'est vite fatigué d'une situation fort contraire « à ses habitudes de vie molle et courtisane ». Il a déserté le 9 mai 1419. Les circonstances commandant une dérogation aux privilèges de l'abbaye, Jean d'Harcourt Comte d'Aumale est nommé Lieutenant du Roi et du Régent au Mont-Saint-Michel ; excellent chevalier, déjà célèbre par ses exploits, quoi qu'il n'ait que 24 ans. Louis d'Estouteville se trouve donc sous les ordres de son cousin-germain.

Il ne l'a pas attendu pour passer de la défense à l'attaque et pousser de vigoureuses pointes au dehors. Avranches a été repris sur les Anglais, puis reperdu ; et dans l'automne de 1419, Estouteville reconquiert ses propres domaines de Chanteloup, Appilly et Créances (1). Il donne la

(1) Siméon Luce, *Pièces relatives au Mont Saint-Michel.*

main à quelques gentilshommes qui chouannent dans les fourrés de la forêt de Brix, au Cotentin, au pays où domine l'influence des Paynel. Tous ceux de ce nom ont vigoureusement résisté au début, et défendu Bricquebec, Coutances, Bricqueville; mais deux, les fils de Bertrand, seigneur d'Olonde, viennent de passer à l'Anglais, vraisemblablement entraînés de ce côté par des aigreurs de cadets non satisfaits, et par les brouilles avec les Estouteville, dans le procès de la petite Jeanne. Les autres, nombreux encore, sont au Mont-Saint-Michel, où les listes les désignent en bloc « les Pesneaux. »

Il doit y avoir en même temps des mouvements dans toute la Normandie qui inquiétent l'Anglais; car, le 10 octobre 1419, est envoyé avis à tous les capitaines des villes et de quelques principaux châteaux, dont Valmont, Torcy et Hambye, pour « défendre de laisser entrer dans les places autres que ceux désignés pour la défense, et faire arrêter tout contrevenant (1) ».

Voilà donc la situation humiliée des « abulletés » : Guillaume d'Estouteville vit à Torcy, puisque, « le 4 mars 1420, sauvegarde est donnée par le Roi pour lui, ses hommes et serviteurs leurs vins et victuailles (2) »; mais il n'est pas le maître chez lui. Un capitaine anglais y commande; il y en a un autre à Charlemesnil. On comprend d'ailleurs qu'on ne se fie pas absolument à eux.

Mais ses enfants ont secoué le joug, ainsi que nous l'apprennent les « lettres (3) du Roi Charles aux Commissaires aux confiscations et Généraux des finances, au 11 août 1420 : Sur la prière de Colinet d'Estouteville, âgé de 16 ans, Jeannin et Michelle, enfants de Guillaume d'Estouteville et de Jeanne de Dodyaville, contenant que : Sous umbre que leur père et mère sont sous la sujétion du Roi d'Angleterre, à cause qu'il a occupé la Normandie, auquel pays estoient desmourans en leurs terres, les terres de Dodyavile, Novion, Queux, Ponches, Lyrescourt, Wacon, Caumartin, Bourdon, Lusignes, Lawarnette, Wytenvast, item 200 écus

(1) *Antiq. de N.*, XXIII, *gr. Rôles norm.*, 675.
(2) *Antiq. de N.*, XXIII, *gr. Rôles de norm.*, 1245.
(3) Pièces orig.

par an que prend la dite Jeanne sur le vidamé d'Amiens, à cause de son douaire de son premier mariage, item les terres de Grivains Gratibus et Moreau, de l'héritage de la dite dame, qu'ils avaient en Ponthieu, Picardie, Boulogne, ont esté mis en nostre main. Et soit ainsi que, quelque chose que leur père et mère ayent commis d'eux estre tournés en l'obéissance du roi d'Angleterre, oncques ne fut leur volonté d'avoir autre seigneur que nous; et attendu la noble lignée dont ils sont issus et leur minorité, Avons voulu, pour leur estat soustenir, qu'ils eussent les fruits des dites terres assis en Artois. Sur ce, de notre grâce, ordonnons qu'ils en jouissent par provision. »

Ainsi ces pauvres enfants, en se réfugiant sur la terre de France, avaient trouvé les biens de leur mère confisqués par le Roi de France, parce que leur père n'avait pas eu le courage de faire confisquer les siens par le Roi d'Angleterre. Ah! la vie n'était pas commode en ce temps-là. Quelle décision dans ces 2 garçons et dans cette Michelle bien digne assurément d'avoir pour patron l'Archange français. Nous nous les représentons ces petits Torcy, et aussi leurs cousins d'Estouteville, ces « huit petiz » que Marguerite d'Harcourt traîne après elle, nous ne savons où, nous nous les représentons sous la figure du « Jouvencel », le héros de ce saisissant roman, où l'un des meilleurs de ce temps, le maréchal Jean de Bueil, a raconté, d'une plume aussi alerte que son épée, sa propre jeunesse : « Grandissant en païs moult désolé, plus tot semblant receptacle de bestes sauvages qu'habitation de gens, parmi païsans moult povres et en petit nombre, et aussi povres gentilshommes, dans quelque manoir de povre closture et vieille façon, avec des serviteurs fidèles qui font ce qu'ils peuvent, attendant que les jeunes soient saiges et puissans de servir; rapinant pour vivre, enlevant la vache, la laissive d'une voisine ralliée à l'Anglais, s'en achetant des armes; combien fiers du premier cheval conquis, qui avoit une grosse jambe derrière; mais ennoblissant cette vie de Peaux Rouges par ce merveilleux idéal chevaleresque : « Réconfort en Dieu, hault vouloir et grant couraige, désir d'honneur, grant plaisir à veoir et apprendre chaque jour choses nouvelles, font joyeusement passer souffraittes, dangiers, povretez et disettes, car au monde n'est tel

plaisir à gens qui ont noble cueur et la vertu de force et de constance. »

Ce brave Colinet disparaît peu après, et Guillaume son frère, resté avec le père, devient l'aîné.

Ce malheureux Torcy, en choisissant lâchement la vie paisible, se trouve naturellement aux prises avec toutes les difficultés d'un état de choses qui s'efforce de redevenir régulier. L'Anglais protège la Bourgeoisie qui est moins intransigeante, qui se préoccupe avant tout de son argent; il soutient donc les créanciers qui sont pour la plupart des bourgeois. Ils travaillent pour lui, pense-t-il, en mettant la main sur les terres des gentilshommes, en faisant une nouvelle couche de seigneurs, moins hauts de cœur, plus faciles à la sujétion. En conséquence il faut payer ses dettes : « Nous avons reçu, écrit le Roi d'Angleterre aux Bailli de Rouen et autres Justiciers, le 12 juillet 1420, l'humble supplication de nostre amé et féal chevalier Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torchy et Blainville, contenant comme, dès la prinse que nous feasmes de nostre ville de Hareflieu, iceluy suppliant ait esté prisonnier, et pur icelle cause longuement détenu en nostre pays d'Angleterre, où il a frayé grande chevance, et pour sa rançon lui a convenu faire graunt somme de deniers, par lesqueulx frais et rançon lui a convenu soy obliger, et emprointer de plusours personnes plusours grosses sommes de deniers, qu'il doit encore, ou au moins en grande partie, pour laquelle ses créanciers contraignent et s'efforcent de contraindre de jour en jour, ce qu'il ne peut ne pourrait faire, obstant les grandes pertes et dommaiges par luy souffertes et supportées pour le fait et occasion de la guerre, sinon qu'il peut vendre ou engager C lt. de rente, sur le fief de Blainville en la paroisse de Fontaines-sous-Préaux, ce qu'il n'oserait faire sans nostre congié ou licence, pour doubte d'estre reprins de apetichement de fief.. ; sur quoy donnons licence (1). »

Blainville ne semble qu'engagé, ou au moins rentrera dans la maison ; mais « ledit Guillaume est en outre obligé, pour sa rançon, d'aliéner beaucoup de ses biens (2) » ; entre autres probablement Estouteville-en-Vexin

(1) *Antiq. de Norm.*, XXIII, 843.
(2) P. Anselme, VIII, 878.

dont il a hérité de son oncle Charlemesnil. Toujours est-il qu'au sortir des guerres, vers 1450, on voit installé, comme seigneur de cet Estouteville, un bourgeois de Rouen, Richard Le Pelletier.

De même des créanciers du Sire d'Estouteville se sont arrangés de façon à faire reconnaître leurs droits par Umfraville. Ils ont mis la main sur plusieurs des terres dont nous l'avons vu plus haut possesseur, et s'en disent eux-mêmes seigneurs : Ainsi les Archives de Valmont gardent quelques aveux rendus, de 1420 à 1430 « à noble homme et puissant seigneur Gratien de Vergnes escuier sg. des Loges, à Guieffroy du Bosc, seigneur du Bec de Mortagne, à maistre Jean Maior licencié en médecine, seigneur en usufruit de La Remuée et de Rolleville. » Dans quel état ils sont, ces biens d'Estouteville; et l'on se dit, en face d'un tel état de choses, que le parti de la lutte à outrance est le plus pratique en même temps que le plus héroïque.

C'est ce que beaucoup pensent déjà; car on voit bien des gens qui s'étaient soumis reparaître en armes. Après l'écrasement du premier moment, la conquête anglaise est de moins en moins acceptée. Leur arrogance dans la victoire, leur mépris pour ceux qui se sont soumis, leur cruauté pour ceux qui résistent, font sur tous les points germer la révolte. Ces paysans qui ont fui leur chaumière incendiée, ces laboureurs qui ne labourent plus, ne peuvent qu'errer et piller. L'administration anglaise a beau les poursuivre d'édits féroces, les flétrir du nom de Brigands ; ils s'en parent, comme les Vendéens. Mais de telles circonstances font naturellement pulluler la canaille, et sur toute la Normandie s'étend le plus épouvantable état de désordre, de misère et de famine.

En voici la preuve dans le 2e compte rendu à Umfraville (1). Avec la plupart des vassaux, le receveur s'accommode à la moitié de ce qu'il avait eu l'année précédente, en répétant partout cette triste excuse : « attendu le pou de terre labourée.., attendu qu'il n'y a riens.., attendu que l'héritage est en nonvaloir... qu'il le veut laissier. » Valmont n'est pas, cette année 1420, en meilleur état que le reste; il n'y demeure que 15 hommes, à Ourville 3, à Grainville, Biville, Trémoville 1 seul; la

(1) Arch. de Valmont.

dépopulation en général est effrayante; pourtant Cleuville, Fauville, Aussebost paraissent encore assez peuplés.

Dans ces conditions désastreuses, il n'est pas étonnant qu'Umfraville ne puisse pas « faire dénombrement de ses terres ; pour quoi le Roi défend de le tourmenter (1). »

Cependant, au-dessus de ces menus événements, qui sont la vie de cette affreuse période, se poursuit la grande tragédie nationale : En face des insolences anglaises, Jean-Sans-Peur, écoutant son cœur de fils de France, s'est un instant rapproché du Dauphin ; mais un destin farouche les pousse ; entre Armagnacs et Bourguignons il y a le sang du duc d'Orléans ; il en appelle un autre. Le duc de Bourgogne est assassiné, le 10 septembre 1419, à Montereau-où-fault-l'Yonne ; et le premier contre-coup du crime est le désastreux traité de Troyes du 20 mai 1420. Henri V l'avait bien dit : « J'aurai la fille et tout. » Avec Catherine, on lui remet le gouvernement, durant la vie de Charles VI, et on lui en promet l'héritage ; et lui, par avancement d'hoirie, met sur ses monnaies : *Henricus Francorum rex*. Mais le crime de trahison envers la patrie a lui aussi son contre-coup ; bien des gens se ressaisissent, et reculent devant l'indignité que vient d'arracher au pauvre Roi fou une Reine tarée et mère dénaturée. Le Dauphin grandit précisément de ce qu'on fait pour l'abaisser. En lui seul s'incarne désormais l'idée nationale ; autour de lui se rallient tous ceux qui ne veulent pas la mort de la France ; et ils sont certes bien nombreux, même parmi les Bourguignons.

Cette révolution morale pousse de suite à l'action : Le Comte d'Aumale et Louis d'Estouteville, le 27 mai 1420, donnent une attestation (2) aux religieux du Mont-Saint-Michel « de leurs prérogatives et franchises », sur lesquelles les nécessités de la défense les forcent d'empiéter. Sagement ils ne veulent pas laisser d'aigreur derrière eux, et d'ailleurs les moines, qui ont « sacrifié leurs orfèvreries et joyaux » pour payer les travaux de fortification, méritent bien cette courtoisie. Puis ils remettent le commandement à Olivier de Mauny, un cousin de Du Guesclin, vassal et

(1) *Rôles Norm.*, I, 324.
(2) Siméon Luce. *Pièces sur le Mont*, S.-M. Pièce VI

tout voisin de Hambye, et courent en Anjou rejoindre le Dauphin. Il est là dans un milieu où toute la noblesse, comme celle du Maine, lui est entièrement dévouée, et où sont réfugiés beaucoup des gentilshommes normands insoumis. Aussi Henri V, retournant en Angleterre, a-t-il bien recommandé à son frère Clarence, lieutenant général en Normandie, de porter toutes ses forces sur cette frontière. Malgré lui, les places que tiennent de ce côté les Bourguignons, sont reprises ; et dans l'une d'elles, Durtal, « Loys d'Estouteville Sg d'Ausebosc, fait monstre, le 1er août, et donne reçu, le 15, de 316 lt. ordonnées par Mgr. le Régent, pour les gaiges de nous banneret, un autre chevalier bach. et 14 esc. de nostre chambre et compaignie, au service du Roy Nostre Sire et de Mgr. le Régent, en leurs guerres à l'encontre des Anglais, leurs anciens ennemis, et autres leurs rebelles...., en la compagnie de Mgrs. les duc d'Alençon et Comte d'Aubmale ». Son sceau, que nous voyons pour la première fois, porte les armes pleines, supports 2 lions accroupis, cimier un lion accroupi entre 2 volets en forme d'oreilles d'âne (1).

L'ennemi profite de son absence : ses châteaux de Chanteloup, Créances et Appilly, près Coutances, sont repris par John de Grey, à qui Henri V les donne, le 7 septembre (2). Mais Estouteville a vite sa revanche. Renforcés par le maréchal de la Fayette et les alliés écossais, les Dauphinois peuvent sortir de la petite guerre de coups de main et de surprises de châteaux, à laquelle ils se bornaient sagement, selon la tactique du temps de Charles V, pour laisser les gens de guerre reprendre confiance en eux-mêmes, et les peuples sentir tout le poids de l'étranger. La veille de Pâques 1421, à Baugé, est gagnée la première victoire française depuis Azincourt ; le duc de Clarence est tué avec 3000 des siens, la fleur de sa chevalerie, dont Grey et Umfraville.

Ce succès, relevant le parti français, qui auparavant se balançait à peu près avec l'autre, fait revenir en hâte Henri V, avec de grandes forces. Il distribue les dépouilles des morts : « Tous les biens quelconques du seigneur de Tutteville, que tenait G. de Umfraville mort sans hoirs, sont

(1) Sceaux Clair., vol. 45, f. 3385

(2) *Antiq. de Norm.*, XXIII, 858.

concédés, le 1 août 1421, à Richard comte de Worcester, cousin du Roy, et à ses hoirs mâles, à charge d'hommaige et d'une redevance d'une cuirasse de fin acier par an (1) ». Ce nouveau seigneur d'Estouteville est un Percy, ce qu'il y a de plus important alors en Angleterre, après le sang royal. Issus de Mainfred compagnon de Rollon, et continués au treizième siècle par Josselin de Louvain, cadet du duc de Brabant, qui avait épousé l'héritière et le nom, les Percy venaient de jouer un grand et dramatique rôle dans les querelles d'York et de Lancastre. Ce Richard doit être un des neuf fils du Comte de Northumberland, connétable d'Angleterre, et le petit-fils du légendaire Hotspur; ils écartèlent de Percy : d'azur à 5 fusées en fasce d'or, et de Brabant : d'or au lion d'azur (2).

Pendant ce temps, « ye bastarde of Osbuck », comme écrit le bailli de Coutances au roi, le 15 juin 1421, est à la garde du Mont; il y a sans doute sécurité de ce côté, car il suit le lieutenant dans une expédition, étant « de la revue d'Olivier de Mauny, à Villiers près Vendôme, le 4 août (3). » Estouteville, après Baugé, doit être resté à guerroyer sur ces marches du Maine. Les 1er septembre et 1er octobre 1421, il fait montre à Château-Gontier et Durtal (4), toujours sous le Comte d'Aumale.

Ce dernier, ayant assez à faire en terre ferme, comme lieutenant général du Dauphin, fait nommer son cousin, par « lettres royales du 8 octobre 1421, Capitaine et gouverneur de la place et forteresse du Mont-Saint-Michel (5) ». Il semble que cette nomination, inconnue de tous les auteurs, n'ait pas eu d'effet immédiat. Estouteville est qualifié, dans ces lettres, « Chambellan de France. » Dans ces temps troublés, la suite des Grands Offices de la couronne n'est pas clairement établie, pas plus que la vacance régulièrement attendue. Chacun des partis nomme de son côté : Le Comte de Vendôme est Grand-Chambellan en 1413, le bâtard d'Orléans en 1423, et le Bourguignon Neufchastel, celui qui a déjà disputé la Grande Bouteillerie à Jean d'Estouteville, est confirmé en 1424 dans la

(1) *Antiq. de Norm.* XXIII., *Grands Rôles,* 1008.

(2) Peerages. Les généalogies de Percy ne sont pas très claires.

(3) *Antiq. Norm.*, XXIII, 1376, et Pièces orig.

(4) La Roque, *Harc.*, IV. 1683.

(5) Vidimus cité dans l'inventaire des Arch. de Valmont.

charge de Grand-Maistre, ordinairement confondue avec celle de Chambellan. Louis d'Estouteville n'est point nommé dans les recueils (1), mais le titre n'en marque pas moins sa considération auprès du Dauphin.

En ce même temps, un incident de guerre fait réapparaître la petite Jehanne de Hambuye. Sa tante Jacqueline, veuve d'Orgemont en 1417, s'était vite remariée à Jean du Fayel, Vicomte de Breteuil, pour donner à Chantilly, entouré de places bourguignonnes, un défenseur, Armagnac comme elle. Mais il meurt en mars 1421, et le duc de Bourgogne a le raffinement d'envoyer assiéger Chantilly par le seul Paynel qui ait trahi et qu'il comble naturellement de sa faveur, par le Sire d'Olonde, son chambellan. Ne pouvant résister, Jacqueline remet Chantilly à son cousin, et dans les lettres d'abolition de novembre 1421, est nommée « Jehanne, Damoiselle, Dame de Hambuye, nièce, moindre d'ans ». Elle vit donc, sûrement, cette pauvre petite, quoique les Anglais, qui l'ont passée sous silence en donnant ses biens, de même que les généalogies, la considèrent comme morte.

Au milieu de tout ce désarroi, la mère de Louis d'Estouteville, Marguerite d'Harcourt, finit sa pénible et errante vie, à Rouen, le 9 octobre 1421. Le 11 ou le 20, selon les diverses copies, était son obit en l'abbaye de Valmont, où son corps sera rapporté après l'orage. « Le 3 février 1422, ce que tenait Marguerite feue Dame d'Estouteville (2) », (quelque chose lui était donc demeuré malgré ses refus), est reporté, par la pitié diplomatique de Henri V, sur une de ses cousines, la veuve d'un Harcourt.

Mais les vieilles femmes elles-mêmes se redressent et résistent. Jehanne de La Champagne, belle-mère de Louis d'Estouteville, était désignée en mars 1420, parmi une série de veuves, à qui le Bailli de Cotentin devait faire prêter serment pour les biens qu'on leur laissait. On ne l'a pu obtenir, puisque le 8 août 1421, le Roi fait don à son cher Guillaume Glacedale, un de ses principaux généraux, « de la seigneurie de Gacé qui fut à la dite Dame de Moyon, vivant hors de notre obéissance

(1) P. Anselme, VIII, 447 et *passim*.

(2) *Ant. de Norm.*, XXIII. *Grands Rôles*, 1074.

et tenant le parti à nous ennemi (1). » Gacé est une des forteresses qui gardent la lisière accidentée du Perche.

Il est des murs où l'usurpation ne peut prendre racine, où la fidélité à l'ancien maître et à la France, végète quand même, agressive et militante. Aussi, « le 28 septembre 1421, ordre est-il donné de raser jusqu'aux fondements les châteaux de Bricqueville et de Chanteloup ». L'Anglais se figure enlever ainsi un point d'appui aux chouans du Cotentin, et aux pointes de la garnison du Mont-Saint-Michel.

Là, on continue à se mettre en état de résister indéfiniment : Les religieux poursuivent leurs citernes ; le Dauphin envoye du salpêtre, du soufre, des traits, des pelotons de fil d'arbalète. Et, ce qui est plus, la piété des pèlerins ne cesse de maintenir les communications avec l'âme de la patrie, apportant au sanctuaire patronal de l'Archange des supplications et des cris de misère, et remportant, avec l'aide divine de résignation et d'espoir, le réconfort humain de cette invincibilité combinée du rocher de la mer et des hommes. C'est une curieuse situation que celle de cette forteresse sans cesse ouverte à des flots d'étrangers ; souci terrible évidemment pour le Capitaine, mais embarras énorme pour l'assaillant, qui, connaissant le sentiment des pèlerins, voit un espion en chacun, mais n'ose se heurter au sentiment religieux et à l'Église normande qu'il caresse. Une interdiction de pèlerinage, prononcée par Bedford en 1422, reste lettre morte ; et le pratique Anglais se console en touchant un droit de passage.

Et, cependant que lui viennent sans cesse de France tristesses et soucis, la prison s'appesantit sur le pauvre Sire d'Estouteville. Il n'est plus dans un château, à la campagne, avec certaines libertés et distractions ; il manque des choses les plus nécessaires et est vêtu par la charité royale. « Henri... à nostre amé clerc R. Bollestin, gardein de nostre grande garde-robe, salut. Nous volons, de l'assent de nostre conseil, et vous mandons que au Sire d'Estouteville, nostre prisonnier, estant deinz nostre tour de Loundres, facez livrer les parcelles contenues en la cédule que le nous vous envoions closée deinz cestes. Donné le 8° j. de décembre l'an 1421,

(1) *Antiq. norm.*, XXIII, 1035.

et au dos : a esté délivré les choses suivantes : Cy s'ensuyvent les choses que sont nécessaires à Mons d'Estouteville, lesquelles il a pleu à très noble et sage conseil du roy d'Engleterre me mander que je mette par escript : Premièrement, une robe de Drappe noir long jusques à le pié furrée de bugge — item un chaperon de mesme le drappe — item un mantel noir doublé de mesme — item III pair de chauces — item VI pair de robes linges fournies et VI coverchiefs — item VI pair de soliers — item un lit compétent pour son estat — item une robe de noir double pour son servent avec chaperon de mesme (1). »

Combien il doit broyer de noir dans le sombre de cette tour, de cette saison, de ces brouillards, songeant à sa femme morte, à ses enfants abandonnés, à ses châteaux usurpés, à ses terres dévastées. Qu'en reste-t-il, de ces « huit petiz » ? plusieurs sans doute auront été tristement semés sur les chemins de l'exil. Trois seulement nous sont connus : Guillaume, Robert et Charlotte. Le 1[er] a 19 ans ; il étudie, destiné à l'Église, retiré en quelque monastère. Pourtant quelque ami fait penser à eux, et « le 8 juin 1422, concession est faite à Guillaume d'Estouteville et à son frère, de 300 lt. par manière de provision, chaque année, jusqu'à leur plein aage, sur les revenus et profits du domaine de Berneval qui avant la conqueste du duchié appartint à leur père (2). » On tâche de gagner ces jeunes gens.

Nous trouvons aussi une pauvre vieille d'au moins 80 ans, subissant la pitié du roi d'Angleterre. « 30 juillet 1422, à la supplication d'Alice d'Estouteville veuve, qui fut femme de Lionnel Patry écuyer, juré, nous concedons à elle les héritages et revenus, 40 lt., qu'elle tenoit en Normandie (3). »

Mais l'Anglais a beau faire ; il perd au lieu de conquérir ; ainsi il y a une première rupture avec Torcy en 1422. Le 28 janvier, il est fort pacifiquement occupé à Rouen avec M. M. du chapitre, leur « offrant un antiphonaire noté complet, en compensation de 60 lt. dus à l'Église pour les

(1) Rymer, t. IV, part. IV, 14.
(2) *Antiq. norm.*, XXIII, 1326. On les a faussement pris pour les fils de Torcy.
(3) *Antiq. norm.*, XXIII, 1334.

4 chapes que ses oncles, anciens chanoines de Rouen, avaient négligé de payer (1) » ; puis le 11 mars suivant, ses biens sont dits confisqués. Mais la mesure ne doit pas être exécutée, il doit y avoir replâtrage et, nous le verrons, continuation d'apparente faveur près de Bedford. Pendant ce temps son fils, le petit « Jean de Torcy, reçoit, en 1421, un cheval en présent du Dauphin. » Il a une douzaine d'années, il fait son « Jouvencel. »

Le retour d'Henri V en France, avec une puissante armée, avait arrêté le mouvement des Dauphinois. Ils avaient essayé le siège d'Alençon; Louis d'Estouteville y était très vraisemblablement; mais faute d'artillerie, ils avaient renoncé; et le Dauphin, pour ne pas risquer sa fortune, venait de se retirer derrière la Loire, quand la mort fait un double coup de théâtre : Henri V meurt le 31 août, et Charles VI le 21 octobre 1422. Le petit maillot Henri VI a beau être proclamé solennellement à St-Denis, et Charles VII obscurément par quelques gentilshommes au château d'Espaly en Velay; le cœur de la France n'est pas du côté des gros bataillons ni des apparences de succès. Rien de matériel, il est vrai, n'est acquis par l'un ni perdu par l'autre; le gouvernement anglais en France passe dans les mains non moins habiles de Bedford; mais le droit royal est descendu sur Charles; et sa bonne grâce, son affabilité soutiennent bien cette force immense; toute équivoque est dissipée; il n'y a plus que des Français et des Anglais.

Les gens du Mont-Saint-Michel étrennent le règne par une vigoureuse pointe en Normandie, où ils battent plusieurs fois les Anglais et reprennent Bernai. Ils se tiennent aussi en rapports constants avec le Maine et l'Anjou, les seules provinces qui, au nord de la Loire, avec quelques châteaux de Picardie et Champagne, reconnaissent Charles VII. La garnison du Mont, qu'il ne faut pas se figurer, on le comprend, figée derrière ses créneaux, mais repaire de loyalisme, lieu de refuge, point de concentration, varie constamment : aujourd'huy 6 bannerets, 7 bacheliers, 124 écuyers, 136 archers; demain 180 h. seulement (2). Le comte d'Au-

(1) Invent. Arch. Seine-Inf^re, II, 218.

(2) Vte de Poli. *Défense du Mont-S.-Michel*, LXIX.

male, toujours Capitaine, donne des « instructions au général Maistre de l'artillerie du Roy pour aller visiter et approvisionner le Mont (1) ».

Bedford a en effet compris de suite l'importance morale de ce foyer de dévotion française, et il s'applique sérieusement à l'éteindre. « Le 11 février 1423, les Anglais vinrent à Tombelaine (l'avaient-ils évacué de gré ou de force?) et le fortifièrent merveilleusement, pour tenir les gens du Mont en subjection. Mais les gens du Mont leur firent plus de dommaige et à mer et à terre, comme à gaigner leur vesseaulx, affondrer les aultres, et aultrement, qu'ils ne firent à ceulx du Mont (2). » Et le 30 juillet suivant, Jean de la Pole est chargé de recouvrer cette place soit amiablement, par l'entremise du traître abbé Jolivet, soit par un siège, pour lequel il a autorité d'appeler en armes tous les nobles des baillages de Caen et Cotentin; et les États de Normandie votent 80,000 lt. (3).

Mais les chevaliers du Mont ne sont pas gens à laisser faire ; et le 26 septembre 1423, au combat de la Gravelle, sous le comte d'Aumale, ils battent et prennent La Pole et son frère Suffolk; douce vengeance pour Auzebosc de voir ces deux usurpateurs de Moyon et Hambye payer une rançon de 20,000 lt., 660,000 francs environ de nos jours. Evidemment, ils ne sont pas ses prisonniers à lui; mais il se fut pourtant arrangé, sans doute, pour faire servir des gens de cette importance à la libération de son père, s'il ne l'eût crue alors assurée.

En effet des saufs-conduits sont accordés successivement, le 4 novembre, à deux domestiques de la maison d'Estouteville, Nicolas du Hestray esc., et Réginald Hue chapelain, pour venir en Angleterre, apporter au Seigneur d'Estouteville des joyaux, (probablement ceux qu'avait pu sauver et que laissait sa femme) de l'or et autres choses nécessaires ; le 10 juillet 1423, à Jean de Coutes dit Minguet et Guillaume Bellier, escuyers, pour passer en Normandie traiter de la libération du Comte d'Huntingdon, l'un des principaux de l'armée anglaise, homme de confiance qui a commandé à Paris, et des seigneurs d'Estouteville et de

(1) La Roque, *Harc.*, IV, 1685.

(2) *Chronique du Mont-Saint-Michel*, édit. Siméon Luce.

(3) S. Luce, pièce XX.

Gaucourt; puis encore le 26 novembre 1423 à du Hestray et Hue pour porter au prisonnier de l'or, argent et autres choses nécessaires ; enfin en 1424, après avril, à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, pour conduire Huntingdon jusqu'à la marche de l'obéissance du Roy. On en fait probablement autant pour Estouteville et Gaucourt : l'échange va se conclure; mais non, il se produit quelque anicroche; on se remet à négocier ; et Gaucourt reçoit en 1424, mais sans date précise, sauf-conduit pour passer en France (1).

Il y a grande apparence que cela se lie à une conspiration, qui se trame alors contre le Mont. On aura rompu l'échange pour garder le père et avoir barre sur le fils. En effet, les Anglais ont imposé comme coadjuteur à l'évêque d'Avranches, à eux très suspect, un certain évêque de Poméranie ; sous prétexte de son ministère, il arrive à forcer l'entrée du Mont-Saint-Michel, le 24 juin 1424, et à espionner, d'accord avec un des défenseurs du Mont, Henri Murdrac qui, gagné par les intrigues de Jolivet et 1,000 écus d'or, doit livrer la place le 10 juillet (2).

On profite de l'absence des chefs ; car le Comte d'Aumale et le Sire d'Auzebosc font montre le 1er mai à Tours, le 1er juin au Mans (3). Ils ont joint les Écossais du Connétable de Boukan et un secours du duc de Milan, et espèrent relever le parti royal du mauvais effet de la défaite de Cravant. L'action s'engage par une de ces ruses qui nous semblent un peu carnavalesques, mais qui sont le fond de la guerre de ce temps, et que J. de Bueil se délecte à raconter, estimant qu'elles exigent autant d'esprit que de vaillance, de souplesse que de force : « Donc les François vinrent devant Verneuil au Perche, où ils firent grand trayson ; car ils prindrent grand foison de leurs soudoyers Escossois, qui bien sçavoient parler le langage d'Angleterre, et leur lièrent les mains, et mirent aux queues des chevaux, et les touillèrent de sang en manière de plaies. Les Anglais d'abord fermèrent leurs portes. Puis les Arminacs leur monstrèrent le Sire de Torcy, l'ung des bons et vrays chevaliers qui s'estoit rendu

(1) *Roles norm.*, II, 252-56.
(2) Siméon Luce, pièce XXVIII.
(3) La Roque, *Harc.*, IV, 1683.

à eulx, qui estoit lié comme les autres, par trayson, qui leur dit que toute la chevalerie d'Angleterre estoit morte en celluy jour devant Ivry, et pour néant se tendroient, que jamais n'auroient secours ; et ce tesmoignèrent les autres qui bien parlaient anglois. Si ne scurent comment conseiller ; car ils tenaient le Sire de Torcy l'ung des bons et vrays chevaliers qui fust avec le Régent (Bedford)... Enfin ils s'accordèrent qu'ils se rendroient, leurs vies sauves (1). » Un autre chroniqueur bourguignon (2) ajoute : « Plusieurs (c'est-à-dire beaucoup) s'en étaient allés rendre en l'ost des François, espérant qu'ils gagneroient cette journée, par le grand nombre qu'ils étaient en regard des Anglois ; pour laquelle offense, furent punis ceux qui furent pris, ou leurs biens confisqués et mis en la main du roi d'Angleterre ; entre lesquelles le seigneur de Thorsy. »

Voilà donc de quelle façon... pittoresque, l'Enfant prodigue rentre en la maison de son père, en la foi au Roy son droit seigneur ; l'Évangile enseigne qu'il ne faut pas chicaner ces retours, ains les festoyer ; mais triste fut la fête pour laquelle accourait Torcy : Bedford arrive au secours de Verneuil ; les sages, après tant de malheurs, ne voudraient pas risquer une bataille ; mais l'outrecuidance de Boukan l'emporte encore. Malgré de grands efforts de vaillance et de grandes pertes pour l'ennemi, les Français sont battus, le 16 août, perdant 4,500 hommes, dont ledit Connétable, le Comte d'Aumale, grande perte, et le Duc d'Alençon, qui donnait en terme ferme un appuy aussi vaillant que sûr à ceux du Mont. L'échec est immense, une réédition d'Azincourt. Pour la Normandie c'est l'écrasement : les quelques gentilshommes qui tenaient la campagne, disparaissent tués ou réfugiés au Mont-Saint-Michel ; et sauf quelques coups de main de ci de là, qui ne cessent jamais, il se fait un grand silence, silence de mort et de servitude.

Il reste pourtant là-bas, sur la mer, le fanal d'espoir. Le Mont a échappé à la trahison, par la vigilance sans doute de Dom Jean Gouault, vicaire-général de l'abbaye depuis la fuite de l'abbé, moine d'un courage et d'un patriotisme admirables, et de Nicole Paynel, seigneur de Brique-

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

(2) J. de Wavrin, I, 271, édit., Société hist. de France.

ville, très vaillant et fidèle chevalier, qui tient garnison, pendant que les autres sont sur les champs.

Dès le 23 juillet, Bedford, voyant qu'il faut revenir à la force, fait approvisionner Tombelaine. Puis, après Verneuil, il porte là tous ses efforts : le lendemain même, il donne des ordres pour construire une bastille en terre ferme à Ardevon, au sud du Mont, et le 24 août, il charge un de ses favoris, Nicolas Burdett, bailli de Cotentin, précédemment capitaine de Torcy, de préparer un siège en règle, réquisitionner charpentiers et charrettes, assembler les capitaines des places environnantes avec ce qu'ils en peuvent détacher. Bertin Entwistle, lieutenant de l'amiral comte de Suffolk, est commis à tenir la mer.

Commencé le 8 septembre 1424, le siège est aussi vigoureusement poussé que soutenu. En novembre il est question d'une nouvelle bastille construite à Ardevon pour le blocus ; Burdett s'en dit capitaine ; il a environ 800 hommes, et mande au vicomte de Cherbourg de sommer tous nobles et non nobles de se rendre près Avranches, « pour résister aux ennemis qui sont en forces sur les champs, bien près de ces basses marches ». Un secours français menace donc les assiégeants ; il vient de cette frontière du côté du Maine « si bien garnie de nobles Normands et Manceaux, par lesquels fust faite plus grande guerre et résistance que par aulcuns autres du royaulme de France (1). » Un des plus vaillants d'entre eux, Jean de la Haye, baron de Coulonces, capitaine de Mayenne, d'une famille vassale de Hambye, défend alors le Mont. Il y a été appelé après Verneuil, probablement quand on a su qu'Auzebosc ne pouvait venir prendre le commandement qui, par la mort d'Aumale, lui revenait et en fait comme son lieutenant, et en droit d'après la patente de 1421. Mais qu'est-ce qui tient donc Auzebosc éloigné dans un pareil moment ? Une vilaine intrigue de Cour, qui se relie aux plus grands événements politiques. L'origine en est drôle, et montre philosophiquement à quoi tiennent les choses humaines.

Il y avait alors une certaine Jacqueline, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, tête hautaine, cœur amoureux ; veuve d'un enfant, le

(1) Sim. Luce, pièces XXIII, XLI-III. Chartier, *Hist. de Charles VII*, 96.

Dauphin Jean, la politique l'avait remariée au duc de Brabant, chétif de corps et d'esprit. Jetant son hénin par-dessus la Manche, elle se va donner au beau Duc de Glocester, Régent d'Angleterre et frère de Bedford. Lui, s'il garde la femme, contre toutes lois divines et humaines, n'est pas de caractère à laisser échapper l'héritage. Mais là il se heurte au Duc de Bourgogne, défenseur en apparence de son cousin de Brabant, en réalité des visées continuelles d'agrandissement de sa maison. Le chef-d'œuvre diplomatique, par lequel Henri V avait complété et assuré, croyait-il, ses victoires et la ruine de la France, se trouvait ainsi ébranlé par le coup de tète d'une femme galante. « Surtout soyez bien avec le Bourguignon », avait-il dit à son lit de mort; et Bedford, pensant consolider les intérêts par les affections, avait épousé une sœur du nouveau Duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et marié l'autre, Madame de Guyenne, veuve du Dauphin, au Comte de Richemont. Cette Jacqueline brouillait tout cela : Richemont écoute son cœur qui avait toujours été français, et Charles VII, manœuvrant habilement, réussit à mettre l'épée de Connétable de France aux mains de ce frère très aimé et écouté du Duc de Bretagne, de ce beau-frère influent du Duc de Bourgogne.

Cet avantage immense s'achetait naturellement par des concessions : Le Roi sacrifiait ceux qui avaient été compromis dans l'assassinat de Jean-sans-Peur et dans un guet-à-pens contre le duc de Bretagne; il éloignait ses vieux et fidèles conseillers. Dans ce désarroi, un homme de rien, Louvet, dit le Président de Provence, se pousse au principal ministère; pour s'étayer il avait naguère marié sa fille au bâtard d'Orléans, que la prison de son frère le duc d'Orléans et sa valeur faisaient tête du parti Armagnac: Or voici deux faits et deux dates: Richemond, après avoir pris possession de la Connétablie à Chinon, le 7 mars 1425, s'en est allé en Bretagne lever des troupes; et le 28 suivant, des lettres sont adressées de Tours, par le Bâtard « à mon cher et féal cousin Nicole Paynel sg. de Bricqueville, mon lieutenant au Mont-Saint-Michel (1) ». Il est bien évident que Louvet profite de l'absence du Connétable, pour donner à son gendre, dont tout agrandissement le fortifie lui-même, le commandement

(1) Arch. de la Manche, H. 15357.

de la place la plus en vue du moment. Le Bâtard, pour faire accepter son intrusion, cajole les moines du Mont, et, dispensateur des faveurs de cour, leur fait don de certaines contributions de guerre. Son lieutenant est habilement choisi ; outre ses services et son prestige de Paynel, Bricqueville a cette qualité, nécessaire dans la circonstance présente, d'être brouillé avec son cousin d'Auzebosc ; son père, candidat évincé à la garde de la petite Jehanne de Hambuye, et lui-même ayant pris partie contre les Estouteville, dans le procès. Voilà donc la misérable cabale qui ne craint pas, dans un moment si dangereux, en présence de l'ennemi, de bouleverser le commandement, de supplanter un homme que tout désigne comme chef.

D'ailleurs il faut ajouter que les soins du grand capitaine pour parer à ce danger, apparaissent en même temps que les louches intentions du politique retors. Le Bâtard, à travers le siège, trouve moyen d'entrer au Mont, et « à sa réception, fait jurer aux religieux et hommes d'armes de la garnison, et leur fait sceller la dite promesse de non rendre ladicte place, sinon au Roy, à son fils aisné en personne, et à luy, Bastard... ; faisant dudit serment la condition de mettre aucunes provisions de vivres et autres choses, en ladicte place, qui pour lors, en deffaut de vivres, estoit en perdicion..., les dits vivres devant estre rendus ou leur estimation, si un autre que le Bastard devenait Capitaine (1) ».

Si les gens du Mont ne font pas la sourde oreille aux tripotages politiques, du moins leur vaillance n'en subit pas l'action dissolvante, et met bien à profit le ravitaillement. Vainement les Anglais multiplient les efforts et les dépenses. Les quelques chiffres qui nous sont parvenus représentent déjà environ 1,400,000 fr. de nos jours. Vingt navires, affretés en Normandie et en Angleterre, sont employés au blocus sous Laurens Haulden, capitaine de Tombelaine. L'amiral de Suffolk y est en personne, avec 100 h. d'armes et 300 archers de sa compagnie, dont il touche la solde pour 49 jours, le 31 juillet. Mais le principal personnage est « Monseigneur du Mont-Saint-Michel, conseiller et commissaire du Roy en ces basses-marches de Normandie, pour le recouvrement dudit

(1) Lettres du Roi. S. Luce XXVI.

Mont », d'abord associé à Burdett, puis seul après le 12 mai, où celui-ci est fait prisonnier par les assiégés. Ce traître abbé Jolivet, aiguillonné par la haine née du remords, déploye une activité diabolique, bien contraire à la douce vie de Cour qu'il est allé chercher chez l'ennemi. Le 15 juillet, il touche ses gages, à 6 fr. par jour, pour 144 jours employés en « voyages pour le fait du siège par mer et aultres grosses besognes à lui enchargiées par le Roi. » C'est lui qui retient et fait payer les hommes d'armes (1). Malgré tout cela, peu après le 31 juillet, c'est-à-dire dans le 11e mois, « les Anglais lèvent le siège à leur honte. »

A ce moment-là même se dénouait la crise du ministère Louvet. La Reine de Sicile, belle-mère très influente de Charles VII, ne pouvait supporter l'infatuation du parvenu ; et le Connétable, à son retour de Bretagne, trouvant ses ennemis encore en place et ses amis hors de Cour, se montrait si décidé et si bien accompagné, qu'il fallait tenir ce qu'on lui avait promis. Louvet est congédié, et furieux et terrifié se fait escorter par son gendre jusque sur les terres du Pape.

Le Connétable fait prudemment écrire par le Roi, le 3 août, « au lieutenant du Capitaine et autres gens de la garnison du Mont : Pour aucunes choses dont nous sommes informés, lesquelles pourroient grandement touchier le péril et dangier d'une grande partie de notre seignourie, vous mandons et deffendons, sur tant qu'envers nous doubtez faillir et mesprendre, que, jusque vous aiez aultres nouvelles de nous et bien certaines, vous ne laissiez ne souffriez entrer en la place du Mont-Saint-Michel, soubs umbre d'aucune puissance par nous donnée, ne autrement, à quelque couleur que ce soit, le Bastard d'Orléans ne aucuns des siens ; mès se ils s'en vouloient efforcier, y contrestez à tout povoir (2). » La gravité des termes paraîtrait cacher autre chose que le souci naturel de ne pas laisser le Mont aux mains d'un homme qui se peut croire entraîné dans la disgrâce. La Cour n'a-t-elle pas vent de quelque chose d'autrement inquiétant, de quelque préparatoire du marché honteux qui éclatera plus tard, pour acheter la liberté du duc d'Orléans, et dans lequel le Bâtard se

(1) S. Luce, LII-LXI.
(2) S. Luce, LXXI.

serait laissé entraîner par son dévouement bien connu à son frère légitime. D'ailleurs, ces mesures préventives aidant, et l'à-propos de la Louvette qui se laisse mourir de rage, le Bâtard, débarrassé d'une parenté compromettante, prend sagement son parti. Ses amis tâchent de lui conserver le Mont-Saint-Michel ; on traîne un mois. Mais le Connétable revient trouver le Roi à Paris, lui expose ses projets et la nécessité d'un homme de confiance en ce poste ; et enfin lui fait signer à Poitiers, le 2 septembre 1425, les lettres suivantes :

« Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France... Confians entièrement des sens loyaulté vaillance et bonne diligence de nostre chier et féal cousin conseiller et chambellan Loys d'Estouteville chevalier sg. d'Audebosc, et considérant les grands et notables services que lui et les siens nous ont fait, tant en nos guerres que autrement en plusieurs manières, Nous, de certaine science, avons nostredict cousin fait, ordonné et estably, faisons, ordonnons et establissons Capitaine, par Nous, de la place et forteresse du Mont-Saint-Michel, en lieu du Bastard d'Orléans, lequel, pour certaines considérations qui à ce nous meuvent, nous en avons deschargié, et par ces présentes en deschargeons du tout ; pour icellui office de Capitaine avoir et tenir doresnavant par ledit d'Audebosc nostre cousin, aux prérogatives, gaiges, drois, proffiz et esmolumens accoustumez, et qui y appartiennent, tant comme il nous plaira. Si donnons en mandement, par ces présentes, à nostre très chier et amé cousin et Connestable le comte de Richemont, que, prins et receu dudit sg. d'Audebosc le serment accoustumé de faire en tel cas, icelui mecte et institue, ou face mettre et instituer, de par nous, en possession et saisine dudit office, et le face obéir de tous ceux qu'il appartiendra, es choses touchant le fait dudit office ; oste et déboutte d'icelui ledit Bastard d'Orléans... Par le Roy, la Royne de Sicile et le Sire de Gyac présens... (1). »

Quelques jours après, le Roy se rend à Saumur au devant du Duc de Bretagne ; c'est un premier effet de la politique du Connétable. « Là il fut grandement besongné » ; il est supposable qu'Auzebosc assiste aux conférences, dans lesquelles est arrêtée la coopération militaire de la

(1) Archives de Valmont.

Bretagne. Nous avons déjà eu occasion de remarquer les sentiments français de la noblesse bretonne : Briand de Chateaubriand Sire de Beaufort, amiral de Bretagne, avait, en 1423, passé une convention personnelle avec des gentilshommes, pour défendre le Mont-Saint-Michel ; et maintenant « Dieu inspirait au Duc que, si l'Anglais prenait le Mont, il aurait moyen d'aller à la picorée sur ses terres ». Il n'y a pas guerre ouverte entre eux ; mais l'on n'en prend pas moins des dispositions, et si bien que, quelques jours après, on se trouve prêt, à l'occasion. « Les Anglais mistrent de rechief siège devant le Mont, à grant force de navires, desquels estoit capitaine Laurens Haulden, qui furent combattuz par Mgr d'Aussebosc, Mgr de Beaufort et les bourgeois de Saint-Malou et autres... Ils vindrent le jour Saint-Michel (29 septembre) et s'enfuyrent ains qu'il fut 4e jour ». Cette action ainsi précisée et résumée par les chroniques locales (1) est importante : Une grosse flotte, bien équipée et « où se boutèrent très volontiers et libéralement de vaillantes gens », guettait l'Anglais, dans le port de Saint-Malo ; et en était chef avec l'amiral, le cardinal de Bretagne, Evêque de Saint-Malo. Aussebosc était accouru prendre son commandement. « Les Anglois se défendirent vaillamment, et y eust dure et aspre besongne... Finalement les Bretons trouvèrent façon de cramponner les vaisseaux d'Angleterre, sur lesquels ils montèrent par le cordage par force...; et fut tellement combattu par les François que les Anglois furent déconfits, perdirent cœur, et se sauvèrent à la voile, comme ils purent ; et ceux qui estoient à terre n'attendirent pas, et se sauvèrent, laissant leurs bastions, et par ainsi la maison du glorieux Archange fut conservée... Le bruit de ceste victoire alla fort loin, et de vray firent ces seigneurs un remarquable service au Roy, dont il fut très content et joyeux » (2).

Auzebosc est le premier à en recevoir le témoignage, étant lui-même le rapide courrier de sa victoire. En effet, le 8 octobre, il rejoint la Cour à Saumur et prête serment pour la Capitainerie entre les mains du Con-

(1) *Chronique du M.-S.-M.*, publiée par S. Luce, I. 27. *Chronique de Dom Le Roy.*, p. 354. Chronique mss., B. Nat. mss., lat. 5696. f° 60.

(2) d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, X, ch. 364. *Chronique de la Pucelle*, ch. 6. *Poli*, 1076, XLIII. La date, incertaine dans les historiens, est fixée par les chroniques du Mont.

nétable. En même temps que du succès militaire, il rend compte des intrigues politiques qui se poursuivent au Mont-Saint-Michel. Le hasard y a emmêlé des questions personnelles, qui les enveniment, et que la présence du Duc de Bretagne à Saumur fait d'actualité : Parmi les gentilshommes bretons venus au secours du Mont, et qui avaient dû s'entendre à l'avance avec Bricqueville pour les opérations, mais aussi avec lui cabaler, étaient plusieurs des cousins de l'ennemie des Estouteville, l'ex-dame de Hambye, et particulièrement le Sire de Montauban, le mari évincé de la petite héritière. Et de plus, le frère de la dite Dame, Robert de Dinan, était gendre de la Comtesse de Penthièvre, qui avait dressé contre le Duc de Bretagne ce guet-à-pens, dont le Connétable avait exigé la punition. Ainsi les antiques querelles de Blois et Montfort se mêlaient la-dedans, et le Connétable se trouvait avoir les mêmes ennemis qu'Estouteville. Il le soutient donc de son influence, toute-puissante sur le Roi tant qu'elle est présente, et fait expédier la lettre suivante :

« Charles... à nostre féal chevalier et chambellan le Sire de Bricqueville, commis à la garde et capitainerie du Mont-Saint-Michel, aux religieux dudit lieu, et gentilshommes et compagnons de la garnison, salut. Remonstré nous a esté de la partie de nostre chier et féal cousin Loys d'Estouteville, que, combien que nous l'ayons faict Capitaine et garde de ladite place, et en ayons deschargié le Bastard d'Orléans..; néantmoins, soubs umbre de certains séremens ou promesses par vous fais audit Bastard, et de vos scellez à lui baillés ou autrement, et aussy de certains privilèges que vous, religieux, dites avoir de non-recevoir aucun capitaine en la dite place, sinon l'abbé du dit lieu, vous avez différé et faites encores de recevoir nostre dit cousin en capitaine d'icelle place, et de luy faire sur ce les obéissances et sérement qui y appartiennent ; et pourceque, considéré par nous la disposicion du temps, et le besoing qu'il est de pourveoir à la garde et deffense de la dicte place de personne à nous seure et féable, et qui à ce vacque et entende en personne..; vous mandons bien expressément... que, non obstant les serements, promesses, avitaillemens, habillemens et autres choses quelconques mises dans ladite place par ledit Bastard, et dont nous vous donnons quit-

tance, vous recevez ledit Loys d'Estouteville Capitaine et Garde de la dite place, et l'obéissez et faites obéir. Donné à Chauvegny, le 26 octobre 1425 (1) ».

Muni de cet ordre, Auzebosc revient en hâte prendre possession de sa capitainerie. Les Anglais ont bien levé le siège, mais ils sont toujours là. « Vers la Toussaint 1425, ceux de Tombelaine donnant grande incommodité à nos gens, Loys d'Estouteville, avec quantité de gentilshommes qui gardoient cette place avec luy, se résolurent à mettre en ordre ce qu'ils avoient de gens, et faire une sortie sur les ennemis qui couroient toutes les grèves, pour le grand nombre de gens qui estoient et venoient des autres garnisons à celle de Tombelaine. Nos gens, ainsi munis d'armes et surtout de courage, sortirent du Mont, après s'être recommandés à Dieu, à la Vierge et au saint Archange, donnèrent tête baissée sur ceux qui étaient hors de Tombelaine, et ceux du dedans étant sortis, ils les traitèrent si mal qu'ils jonchèrent la grève de leurs cadavres et revinrent rendre grâces (2). » D'ailleurs « presque tous les jours la garnison saillait du Mont pour escarmoucher et faisait-on de belles armes (3). »

Et au milieu de ces luttes acharnées des vivants, quelque pièce vient, de temps en temps nous rappeler ce mort anticipé, qui là-bas se débat toujours pour en revenir prendre sa part : Un inventaire des Archives de Valmont mentionne 8 pièces « concernant les accords, conventions et arrêt d'entre Mgr d'Estouteville et M. de Gaucourt pour leur rançon ». Il n'en reste qu'un débris d'une seule, et la mention des autres : « 28 juin 1425, Lettres contenant comme Mgrs d'Orléans et d'Angoulême, frères, s'obligent, comme plèges, envers le sg. de Cornouailles, en 20,000 couronnes d'or, pour la rançon de MM. d'Estouteville et Gaucourt, — 19 décembre 1425, Écrit entre Gaucourt et Estouteville se promettant que tout ce qu'ils pourront pratiquer de part et d'autre sera pour payer audit sg. de Cornouailles pour la délivrance commune de leurs personnes. — Autre écrit par lequel ils s'obligent solidairement payer à Mgr le Duc d'Incestre (Lan-

(1) *S. Luce*, LXIV.
(2) *Chronique de D. Le Roy*, p. 359.
(3) *Chronique de la Pucelle*, ch. 6.

castre) et à M. Jean de Cornouailles 20,000 c. d'or, et en cas que l'un d'eux vînt à mourir, le survivant s'oblige à payer le total de la dite rançon ou le restant ». Cornwall est un chevalier chargé de la garde des prisonniers, à l'entreprise ; il prend celle du Duc d'Orléans pour 300 marcs par an, ce que le Conseil d'Angleterre trouve trop cher.

Estouteville a donc au moins la consolation de la plus exquise compagnie,

En la prison de Desplaisance ;

il s'ennuye avec les plus charmants esprits de son temps et de tous les temps; il a la primeur de ces ballades et rondels qui resteront des premières, et par la date et par la qualité, entre les fleurs des lettres françaises. En quelques rares jours il chante, avec le Duc d'Orléans :

En la nef de Bonne Nouvelle
Espoir a chargé Reconfort.

Mais combien souvent redit-il avec le Duc de Bourbon :

Et si ne scay quand finira le cours
De mon aspre et immortel malheur.

N'endort-il point, lui aussi, ses tristesses, en les rimant ?

On serait tenté de croire que la malechance, qui entrave ses efforts et le maintient prisonnier, n'est pas étrangère à la cabale qui, à la Cour comme au Mont-Saint-Michel, manœuvre contre Auzebosc. On y aperçoit les mêmes dessous intimes : Marie de Dinan, la mère de la petite Jehanne, est remariée à un Malet, oncle, semble-t-il, du Sire de Graville, confident de Giac favori du Roi, et membre du Conseil. Or nous voyons la charge de Grand Bouteiller de France, qui en droit appartient toujours à Estouteville, que Bedford, pour faire plaisir au Duc de Bourgogne, a fait confirmer en 1424 à Neufchâtel, occupée, à une date indéterminée mais antérieure à 1427, par Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir (1). On est mal avec les Bourguignons ; on a enlevé l'office au Bourguignon ; mais à qui le donne-t-on ? au frère de l'ennemie des Estouteville. Tout cela se lie à la lutte que le Connétable poursuit contre les intrigants qui circonviennent le Roi et le dominent, quand ils sont seuls. Riche-

(1) Godefroid, *Hist. de Charles VI* (495-794). P. Anselme, VIII, 576.

mont, pour confirmer et élargir les pouvoirs d'Auzebosc, lui fait donner, le 27 novembre 1425, des patentes de « Lieutenant du Roy au Mont-Saint-Michel et au Bailliage de Cotentin (1). » Sous l'œil du Connétable, Giac et les siens ont signé tout ce qu'il a voulu. Mais, dès qu'il a le dos tourné, ils ne songent qu'à affaiblir son parti et à renforcer le leur : Le Mont-Saint-Michel, et par son importance réelle, et par l'attention qu'il attire en ce moment, et par ses relations avec la Bretagne, est particulièrement bon à prendre ; c'est un bon tour à jouer au Connétable en même temps qu'une satisfaction donnée à l'avidité personnelle et aux rancunes de famille. La coterie Giac, entortillant donc Charles VII, toujours bien intentionné, mais si facile et encore si léger, dans quelque subterfuge, feignant, par exemple, qu'Auzebosc ne peut se faire reconnaître au Mont, et que le Bâtard y commande toujours nominalement, représente la nécessité de couper court à cette situation dangereuse, par la nomination d'un tiers ; et enlève celle « dudit Sire de Graville, maistre des Arbalestriers de France, comme capitaine du Mont, en lieu et place du Bastard d'Orléans..., envers lequel les religieux et hommes d'armes sont tenus deschargiez de leurs promesses des avitaillemens (2). »

Cette ordonnance du 3 décembre parvient-elle seulement au Mont ; en tout cas les événements la font lettre morte. D'abord, Auzebosc a pris une mesure indispensable : la cabale intérieure est d'autant plus forte que Bricqueville son chef a rendu plus de services ; il faut donc se débarrasser de Bricqueville. A sa place est nommé Richard Bazan (3) qui, des premiers, dès 1416 s'était jeté dans le Mont ; mais il dure peu ; avant Paques il sera tué, en tentant la reprise du château de Gavray, près Hambye.

Cependant le traité du Duc de Bretagne avec le Roi, et son engagement d'aider à chasser l'Anglais, faisant du Mont le nœud de la guerre, y portaient à nouveau l'effort anglais. Warwick reprend Pontorson, et fait de Saint-James de Beuvron, à 4 lieues du Mont, du côté du Maine, un quar-

(1) Beaucourt, *Charles VII*, II, 158.

(2) S. Luce, LXXVI.

(3) Poli, preuves 1086.

tier général bien fortifié, garni de 7 à 8000 h.; de là partent des courses en Bretagne, où tout est mis à feu et à sang jusqu'aux portes de Rennes. Le Connétable accourt, enlève et rase Pontorson, et passe au fil de l'épée tout ce qu'il y trouve d'Anglais. Mais devant Beuvron, en Carême 1426, il essuie un grave échec et manque de périr, ses troupes lui ayant passé sur le corps. Sa colère retombe sur les gens de cour, qui ne lui ont envoyé ni argent ni secours ; et cela, mettant le comble à bien des mauvais tours dans le genre de l'affaire Graville, aboutit à la suppression violente de Giac.

Au milieu de ces combats journaliers, Auzebosc trouvait du temps pour mille soins : D'abord il veut mettre la paix dans son petit royaume, et il est curieux de reconnaître un esprit plus conciliant chez le chevalier que chez les moines. Il prend, avec une habile bienveillance, les mesures propres à enlever prétexte à la cabale, dont l'agent, dans le monastère, paraît être un religieux, Jehan Cholet, ancienne créature de Louvet. Mais le dépit sincère, qu'on exploite, de voir les vieux privilèges de l'abbaye violés, et un laïque commander, ne cède pas si vite, même à la sage ordonnance que voici : « Loys d'Estouteville, Sire d'Ausebosc et de Moyon, Capitaine et Garde de la ville et forteresse du Mont-Saint-Michel, à tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Les religieux, vicaire et couvent dudit lieu nous ont exposé que, par aulcun temps passé, aulcuns de la garnison, par faveurs ou aultrement, contre leur volonté, ont mis à demourer femmes en la dicte abbaye, au préjudice d'eulx et de leur religion, et sans considérer la sanctité du lieu et les grans scandals et inconvéniens qui s'en povoient ensuir; mesmement y ont mis Angloys et aultres en prison, non obstant que ce soit lieu de dévocion et seulement ordonné au divin service et à Dieu prier; nous ont aussi requis qu'ils puissent joir, sans empeschement, des appatiz des terres de l'Église et de leur justice ordinaire et des droicts appartenans audit moustier, sans ce que, soubs umbre de la guerre, il leur soit fait, en aucune chose, en leur préjudice. Et nous, pour révérence de Dieu et de Mgr S. Michiel, et affin qu'ils puissent continuer le divin service dévotement, en paix et sans turbacion..., voulons et expressément leur octroyons leurs requestes...; et ne

voulons que leurs hommes soient courus, pillés, foulés, ne induement opprimez, pourveu qu'ils se tiennent en leurs maisons et labeurs, sans soy entremettre du fait de la guerre... Sy deffendons, de par Mgr le Roy et nous, à tous à qui il appartient, que, au contraire de ce qui est dit, ne molestent les dits religieux, leurs officiers, hommes et subjcets... Nous les voulons maintenir en tous leurs droiz libertez et franchises de la dite Eglise... En foy de quoy nous avons scellé de nostre sceau et mis nostre signe manuel. Audit Mont-S.-M. le 17e j. de novembre 1425, Louys (1). » Il a une superbe signature, qui, avec ce prénom tout seul, a l'air vraiment royale.

Jolivet avait commencé de magnifiques constructions, les remparts qui enclosent la ville, et la Porte du Roy qui la ferme, la 3e que l'on franchit aujourd'huy, en venant du dehors. Mais il les avait laissées inachevées. Le premier soin du nouveau Capitaine est de compléter ces fortifications et de les renforcer. « Comme Zorobabel, il tient l'épée d'une main et la truelle de l'autre ». Il élève la Barbacane, ouvrage avancé composé de la 2e porte et de ses redans soudés au rocher inaccessible et à une tour; ménageant ainsi, en avant de la porte du Roi, une place d'Armes que couvre, en avancée, une première clôture, alors en palissades, remplacée au seizième siècle par la 1re porte que nous franchissons encore aujourd'huy (2).

« Ces travaux sont faits, dit la chronique de Dom Leroy, aux dépens du Monastère qui, pour conservér le lieu au Roy, avait envoyé croix, calices, la belle crosse, ornemens et généralement tout ce qui estoit de prix, à Dol, Dinan et Saint Malo, ce qu'il retira après les guerres ». Mais le patriotisme n'empêche pas les aigreurs et suspicions persistantes. Aux plaintes des moines de ce que, « malgré leur possession de plus de 400 ans..., avoit esté de nouvel fait commencier de maçonnerie certaine œuvre..., tirer pierre de leur rocher, ruyner ediffice en diminuant leur droit et appetissant leur rocher..., le Capitaine répond que ces choses ont

(1) S. Luce, LXX.

(2) Corroyer, *Description du M. S. M.*, 271 et suiv., remarque très judicieusement que ces seuls travaux peuvent être d'Estouteville; les autres, la porte du Roy, etc., étant trop soignés pour une période si périlleuse.

esté par luy faictes de l'auctorité de son office, sur l'advis de plusieurs chevaliers, escuyers et autres notables personnes, pour le bien du Roy nostre Sire et de la dicte place..., affin d'avoir une huysserie pour saillir hors gens d'armes, et se retraire des grèves en la ville..., et que n'entendoit, ce faisant, acquérir aulcun droit, seignourie ou possession au Roy... et vouloit que tout droit demeurast aux religieux comme devant ». Ces déclarations, enregistrées par le Vicomte d'Avranches le 3 juin 1426, ne suffisent d'ailleurs pas, et le 2 juillet, le Capitaine donne, sous son sceau, par lettres patentes, acte de la protestation que les religieux sont venus lui signifier en personne, au moment où il était sur les lieux faisant commencer les travaux, et reconnaissance formelle des droits et privilèges de l'Abbaye, sur lesquels le Roy n'entend point usurper (1).

Après cela le caractère de Louis semble avoir imposé la paix dans ses états. L'organisation en est curieuse. Ils se composent de trois zones, les trois ordres : en bas, la ville, 300 bourgeois, ouvriers, marchands, hôteliers, vivant de la garnison et des pèlerins ; au milieu le Châtelet, entrée formidable de l'Abbaye où se tient la garnison d'environ 200 hommes ; en haut, le moustier, 20 religieux. Par une jolie bravade, la conquête anglaise est considérée comme non avenue ; l'administration française se continue imperturbablement par un Bailli de Cotentin, un Vicomte et un Garde du Scel d'Avranches. Les appels des sentences de ces officiers volent, par-dessus le blocus, au Parlement royal de Poitiers. Mille détails indiquent l'esprit pratique et attentif, avec lequel Auzebosc dispose toutes choses, pour faire vivre le mieux possible, matériellement et moralement, ce monde disparate, dans un si étroit espace. Il ne campe pas, il s'installe, comme l'Anglais, en face de lui, et d'une manière à bien signifier la volonté et la confiance de rester là, tant que l'autre restera.

Il fait frapper sa monnaie, dont il nous reste quelques échantillons ; privilège bien précieux pour ces gens enfermés, et qu'il avait eu soin de se faire accorder par le Roi, aussitôt après sa nomination, le 8 septembre, avec l'abandon des droits régaliens, en faveur, moitié des moines, moitié des chevaliers. Un non moins insigne avantage, obtenu en même temps,

(1) S. Luce, LXXXII.

est l'exemption de tout péage, à travers les terres françaises, pour les denrées destinées à l'alimentation du Mont.

Ce service primordial appelle naturellement tous les soins du Capitaine : Une flottille de bateaux de 30 et 40 tonneaux, d'escaffes, baleinières, barques pontées, montée par d'intrépides marins, rivaux et compagnons des corsaires de Saint-Malo, se rit de la surveillance anglaise par les nuits sans étoiles, ou la brave en plein jour. Accrue de 20 bateaux pris aux Anglais, à leur déroute de la Saint-Michel, Auzebosc lui donne pour amiral un bourgeois du Mont, Yvon Priour, romantiquement surnommé Vague-de-Mer. Ils ne se bornent point à la défensive ; ils rançonnent toute la côte jusque à Caën, forçant les Anglais à échelonner des garnisons et à réunir, chaque dimanche, les populations pour s'exercer à l'arc, dans l'espoir chimérique qu'elles repousseraient ces débarquements partout et sans cesse imminents. Divers faits, des sauf-conduits pris par des marchands allant de Rouen en Flandre, prouvent que, pendant la fin de 1425 et le commencement de 26, « la marine du Mont-Saint-Michel fut absolument maîtresse de la mer, de S. Malo à Calais. »

Tout cela fait dire à M. Siméon Luce, dont le patriotisme normand passionné a consacré tout un chapitre, non moins documenté que dithyrambique, à cette défense du Mont-Saint-Michel, dans son beau livre sur la Guerre de Cent Ans (1) : « Louis d'Estouteville est un de ces Normands de haute race, qui possèdent, comme d'instinct, un don encore plus précieux que la vaillance personnelle, nous voulons dire un génie organisateur. Ces hommes-là, que leur force calme désigne pour le commandement, se reconnaissent à ce signe qu'ils savent établir partout autour d'eux la solide assiette, l'ordre tranquille, l'équilibre assuré, qui constituent le fond même de leur être. »

L'effort principal continue à se porter sur ce point où se heurtent Français, Anglais et Bretons. A la fin de 1426 le Connétable rempare Pontorson, et présente la bataille aux Anglais qui s'enfuient ; mais ensuite les Bretons se font battre aux portes d'Avranches ; le Connétable revient au secours de Pontorson assiégé ; ceux du Mont lui donnent la

(1) S. Luce, *Guerre de Cent Ans*, II, 217-279.

main, mais « sont déconffitz à la Guintre-ès-Grèves, entre Avranches et le Mont, le Jeudi-Saint 1427 » ; le baron de Coulonces y est tué ; et pris entre autres le Vicomte de Bayeux, l'un des chevaliers du Mont. Nous voyons le Capitaine payer en partie la rançon de celui-là ; bien d'autres exemples font comprendre que la guerre, étant la condition permanente, passe à l'état de spéculation : « les gaignes de guerre », rançon des autres et butin, se balancent, perte ou gain, avec sa propre rançon ; et ce jeu est journalier, car on se combat tous les jours entre le Mont et les bastilles anglaises ; quand l'homme d'armes est en déficit, comme on a besoin de lui, on le rachète.

Le 8 mai, Pontorson tombe aux mains des Anglais. Mais peu après Auzebosc prend sa revanche. « Eust une terrible et grand rencontre, près du Mont-Saint-Michel, entre les Anglais qui tenoient le Mont de Hellan (tombe Hellan, Tombelaine) et les François et Bretons ; en conclusion les Anglais furent mors et déconfits. Si les François gaignèrent la dite forteresse. » (1) C'est alors, après cette victoire, immense pour eux, puisqu'elle débarrassait leur horizon du cauchemar de ce rocher anglais, que les défenseurs du Mont, leur siège ayant déjà les 10 années de Troye, en veulent laisser un monument, et font peindre en l'église une litre,

Où sont les armes et les noms
D'aucuns vaillans et nobles homs,
Lesquels ont en l'obéissance
De Charles présent roy de France
Jusques cy tenu ceste place,
Par l'aide de Dieu et la grâce,
Et de monseigneur Saint-Michel,
Prince des chevaliers du Ciel,
Par tout le temps de ceste guerre,
Jacoit que par mer et par terre
Ladicte place ait esté ceinte,
Grevée et durement contraincte,
Par toutes manières et voyes
Qu'ont peu adviser les Angloys (2).

(1) Monstrelet, *Charles VII*, ch. 66.

(2) Cette litre, s'étant détériorée avec le temps, avait été remplacée par un tableau détruit à la Révolution, et par des listes nombreuses, mais incorrectes, incomplètes, falsifiées. Une

Sur cette litre est inscrit un bien jeune combattant, Michel d'Estouteville, fils de Louis; il ne peut avoir que 13 à 14 ans; son prénom inspiré par la dévotion de sa mère était une prédestination ; il est dit Sg. de Grimesnil, d'un fief en la Vicomté de Coutances (1).

En ce temps, le 12 avril 1427, « les Seigneuries de Chanteloup et Créances, confisquées par la rébellion de Jehanne Paynel et Loys d'Estouteville son mari, et cy-devant possédées par Grey » tué à Baugé, sont données à Suffolk. Il a déjà, outre tous les domaines des Paynel, le Comté de Dreux et la Seigneurie de Craon; il est lieutenant général en Basse-Normandie; c'est la politique anglaise de faire commander celui qui a le plus d'intérêt personnel à conserver la conquête. Mais pourtant cela ne suffit pas, et il faut que, le 17 juin, le Roy d'Angleterre ordonne, « sous peine de dépossession, aux hommes d'armes à qui des fiefs ont été donnés en Normandie, d'y faire résidence personnelle avant le terme de Pâques prochain (2). » Le Roi constate en effet que le service dû pour ces fiefs n'est pas fait ; « ce qui nous force à faire venir des soudoyers payés de nos deniers d'Angleterre ». Mais il est douteux qu'il ait obtenu quelque chose. Car comment ces Anglais pourraient-ils habiter cette terre, que des documents officiels sans nombre nous montrent presque partout tellement dépeuplée par la guerre, l'émigration, la misère, la famine, « qu'il n'y demeure aucune personne excepté gens de guerre ; » c'est-à-dire que, par un cercle vicieux, c'est bien le cas de le dire, les nouveaux maîtres ne peuvent résider par la terreur des « Brigands », et que cette absence de toute autorité locale, complétant la désorganisation sociale, les campagnes se trouvent absolument livrées aux routiers de tout parti.

Ce peut être pour tenter d'obvier à ce malaise que de nouvelles distributions de terre apparaissent en ce temps : « Celles de Torchy, Charle-

des erreurs les plus drôles, c'est d'avoir fait de Colibeaux de Criquebeuf 2 personnages, un Sg. de Colibeaux et un Créquy, la syllabe *beuf* ayant sans doute été effacée. De même de Grimesnil on a fait Guimené, au grand étonnement des généalogistes de Rohan. Le Vicomte de Poli, avec un travail énorme et excellent, a établi la vraie liste des défenseurs du Mont, de 1417 à 1450; 520 noms de toute condition qui doivent être associés à l'honneur, comme ils l'ont été aux travaux de Louis d'Estouteville.

(1) Poli, 160 et 1348.

(2) S. Luce, LXXXVII, XCII.

mesnil et autres, qui furent à Guillaume d'Estouteville, aux bailliages de Rouen et Caux, à nous forfaites (depuis Verneuil), sont, par le conseil de nostre cher oncle le duc de Bedford, données à nostre chère tante la Duchesse de Bedford avec tous les revenus et rentes, jusques à nostre bon plaisir, 13 may 1427 (1). » En juillet suivant, sur quelque recommandation, ou quelque espoir de les ramener, Henri restitue, non les biens de leur père, mais 7 terres de l'héritage de leur tante la Vidame d'Amiens, « à J. d'Estouteville esc. aagé de 17 ans ou environ, et au nom de lui et de Estout, Robert, Michelle et Jehannette, ses frères et sœurs mainsnés de luy, tous enfans légitimes de G. d'Estouteville naguères Sg. de Torsy, qui est demourant hors nostre obéissance et tient le parti de noz ennemis.., et les aulcuns d'eulx estant à l'étude en l'Université de Paris, pour acquérir science, n'ont à présent de quoy vivre et avoir leurs nécessitez selon leur estat (2). » Comment ! l'on fait des études en ce temps ; et ce sont garçons qui se destinent aux armes.

La négociation pour Estouteville traîne toujours, revenant comme un cauchemar : « 29 mai 1427, le roi d'Angleterre a pris sous son sauf-conduit et sa protection spéciale Helliot de Limoge et Colyn le Flameng serviteurs des Sgrs d'Estoutevyle et de Gaucourt, allant vers France chercher la finance et rédemption des dits seigneurs, et pour revenir avec l'or, l'argent, les joyaux et autres biens pour satisfaire la dite finance, et ensuite retourner dans le royaume de France. Qu'ils ne demeurent pas plus d'une nuit dans les villes de notre obéissance, sauf pour maladie bien constatée et avec permission des capitaines — 1 juillet, nouveau sauf-conduit aux serviteurs d'Estouteville pour venir en Angleterre pour la finance de leur maître — 6 nov, aux serviteurs des deux repassant en France pour la dite finance (3). » Mais où la trouveraient-ils cette sempiternelle mais insaisissable finance; sur quel gage le Juif l'avancerait-il à ces gens dépossédés, dans ce temps où l'argent est si rare que le Connétable vend une couronne d'or pour solder ses troupes ?

(1) Pièces orig.
(2) Poli, 1128.
(3) *Rymer*, IV, part. IV, 127. *Rôles norm.*, II; 262-4.

Gaucourt, lui, a trouvé moyen, nonobstant, de se remettre en liberté. Car, dès juillet 1427, il est à la levée du siège de Montargis, la première victoire sérieuse de Dunois; et le Roi l'attache à sa personne et le mêle aux affaires. Pour Estouteville, moins adroit évidemment, sa malechance semble encore se heurter ici à une révolution de palais : Le Duc de Bourgogne, après ce succès de Montargis, semble prêter l'oreille aux propositions françaises; Bedford, pour l'arrêter, porte un grand coup et jette toutes ses troupes de Basse-Normandie en Bretagne. Le Duc breton, surpris, est contraint de signer un traité, le 8 septembre 1427, par lequel il abandonne le parti français et promet hommage à l'Anglais. Le contrecoup est la disgrâce du Connétable, dont les hauteurs et les violences dominatrices avaient ameuté un fort parti et fatigué Charles VII. Il est déclaré ennemi du Roi, et les gens de cour font du pis qu'ils peuvent contre ses amis, et Estouteville en est.

Il est vraisemblable qu'à ces intrigues pour maintenir le Bourguignon et ramener le Breton se relient les deux donations suivantes à des serviteurs influents. « Les Loges sont concédées par Bedford en 1427, avec une rente de 500 l., à Perrenet Gressart, escuyer Bourguignon », l'un des bons hommes de guerre de ce temps. Et une pièce prouve, sans date mais avec certitude, que « Nicolas Basset (1) est établi par les Anglais capitaine de Valmont, au nom du chancelier de Bretagne à qui cette terre avait été donnée. » Ce nouveau Sire d'Estouteville ne semble pouvoir être que Jean de Malestroit Evêque de Nantes, de cette maison si considérable dans sa province et portant de gueules à 9 besans d'or.

Il semble qu'on ait procédé alors à une distribution générale des biens d'Estouteville. Qu'est-il advenu de Percy? Auzebosc est en 1430 à Remon Montfaut, un Normand rallié, Général des monnoies de Henri V (2); Cleuville en 1435 à Talbot (3), rentré ainsi dans le domaine primitif de ses pères; Offranville en 1438 (4) à Jean Pevrel qui possède

(1) Pièces orig., dossier Basset.

(2) Poli.

(3) Cochet, arrond. d'Yvetot.

(4) Guilmeth, Cochet, Tougard ont dit par erreur 1448.

aussi à un certain moment Varengeville et, semble-t-il, Hotot s. Dieppe. Fils d'un homme chassé d'Angleterre, ce Jean s'est dévoué aux Anglais pour lesquels il a armé une flotte, tandis que son frère s'illustrera contre eux ; nous savons que plusieurs de son nom servent au Mont-S.-Michel, et sont et seront domestiques très fidèles de la maison d'Estouteville.

Le frère cadet de Louis, Robert d'Estouteville, déjà qualifié chevalier en 1424, est dit « défenseur du Mont-S.-Michel en 1427, et servir utilement cette année à la défense de St-Sauveur-le-Vicomte (1) ». Ils ont probablement saisi cette très forte place du Cotentin pendant la course des Anglais en Bretagne.

(1) P. Anselme.

CHAPITRE VII

DE JEANNE D'ARC (1429)
A LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS,
REPRISE DE LA NORMANDIE,
VICTOIRE DE FORMIGNY (1450)



OUR l'Histoire, c'est ici l'apogée de la fortune anglaise ; celle de France, un moment relevée, semble désormais sans espoir. Mais heureusement ceux qui combattent ne voient rien d'ensemble, ne raisonnent pas, n'ont d'yeux que pour l'ennemi proche à surprendre, pour la place, ville ou château, à prendre ou reprendre. Rien n'éclaire ce temps, rien ne fait saisir l'âme de ces gentilshommes qui guerroyent un peu partout, comme ces souvenirs de Jean de Bueil. Dans le « Jouvencel » nous les sentons vivre, et Auzebosc, et ses compagnons de terre ferme, Ambroise de Loré, La Hire, et les autres innombrables dont l'héroïsme demeure inconnu, tous merveilleux autant en ruses qu'en vaillantises, peu gênés de scrupules bourgeois et de sentimentalité, incroyablement durs à eux-mêmes, dressés d'enfance à la misère, faisant avec passion, par tempérament (ce qui n'amoindrit point le mérite de leur fidélité, mais la rend plus féconde), cette guerre de coups de main, qui empêche la France de s'endormir dans l'esclavage anglais, et en définitive la sauve des défaites rangées.

Il est alors deux points sur lesquels la lutte est particulièrement ardente, parce que Bedford y porte un effort égal, pensant jouer la partie finale : Orléans et le Mont-S.-Michel, le passage de la Loire et la voie pour soumettre la France française, la suppression du foyer de résistance normande et de dévotion nationale.

Un des principaux du parti français dans le centre, Jean de Beauvilliers, sg. du Lude, Gouverneur des Comtés de Blois et Dunois, est tué en 1428, en défendant son château de la Ferté-Hubert. Il avait épousé, en 1417, Alizon d'Estouteville-du-Bouchet, déjà veuve de Raoul de St-Remy tué à Azincourt; et il venait, en 1427, de passer avec les St Remy une transaction assurant à Alizon la part de la succession de son fils du 1er lit comprise entre Seine et Loire. Elle reste avec un fils, Michel (la répétition de ce nom en ce temps est à remarquer), qui continuera cette illustre race de Beauvilliers, connue en Beauce depuis le XIIe s., et portant fascé d'argent et de sinople, l'argent chargé de 6 merlettes de gueules 3,2 et 1 (1).

En même temps, fin de 1427 commencement de 1428, les Français prennent Le Mans, Le Lude, divers châteaux. Talbot leur reprend Le Mans et Laval. Auzebosc fait de si vigoureuses sorties que « les Anglais, par terreur, brûlent eux-mêmes leur bastille d'Ardevon » qui pourtant est bien importante, car elle coupe ses communications avec le Maine. Aussi Bedford les renvoie-t-il à l'attaque, avec une persistance égale à celle de la défense. De février à septembre 1428, John Harpeley, Bailly anglais de Cotentin, reçoit avec des renforts des ordres réitérés « pour réprimer, rebouter et tenir en détresse les ennemis qui tiennent la place du Mont », empêcher les levées qu'ils tentent de faire sur le pays, et détruire les brigands qui y pullulent, encouragés et soutenus par Auzebosc qui fait des pointes jusque vers St-Lô. Tombelaine, repris par les Anglais, est garni de 20 h. d'armes et 60 archers; la garnison de Pontorson doublée et portée à 80 h. d'armes et 240 arch. avec un de leurs meilleurs chevaliers, Seales, pour capitaine; une nouvelle bastille bâtie à Genest sur la rive nord de la baie. L'on prépare le budget du siège : « 17 septembre 1428,

(1) Diverses généal. et Cab. des Titres.

Comme pour la recouvrance du Mont-S-Michel, qui longuement a esté et est encore tenu par nos ennemis et adversaires, qui moult durement ont opprimé et encore oppriment nos bons et loyaulx subjects..., dit le Roy d'Angleterre,. Nous avons conclu de entendre, par le plaisir de N. S., la saison d'esté prouchain, à la dicte recouvrance, tant par sièges qui seront mis par mer et par terre, comme autrement; pourquoy est expédient avoir grosses finances d'argent...; levée extraordinaire de 30.000 lt. sur ceux qui ne payent pas la taille..., les nobles devant servir de leur personne, pour employer à la dicte recouvrance et non autre part (1). »

Les 12 novembre 1428 et 28 janvier suivant, nouveau « sauf-conduit pour Hue, chapelain, servient du sg. d'Estouteville, venant en Angleterre avec l'or et l'argent à payer pour la finance de son maistre (2). » Ils en ont donc trouvé au moins une partie ; va-t-il revenir enfin ?

Les efforts du Régent sont tels et si bien combinés que, de l'avis de tous, amis et ennemis, Orléans ni le Mont-S.-Michel, ne peuvent échapper. Mais voici qu'une nouvelle étrange passe à travers le blocus : « Le 6e jour de mars 1429, la Pucelle vint au Roy. » Sous cette sèche mention de la chronique du Mont-S.-Michel (seule date précise, cela est curieux à noter, de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon), il est permis de supposer bien des commentaires ; car comment n'eût-on pas apporté de suite au sanctuaire de l'Archange le récit, qui court la France, de ses apparitions, de ses révélations, de ses ordres à la bergère de Domrémy. Cela ne peut manquer de donner, s'il est besoin, bien du cœur aux assiégés. Et pendant qu'ils tendent une oreille passionnément anxieuse aux échos, bien rares sans doute, qui leur parviennent de là-bas, les Anglais poursuivent froidement leurs affaires.

Le 8 avril, 2 décimes sur le Clergé normand sont « ordonnés pour l'expulsion de ceulx du Mont » ; et c'est Pierre Cauchon, l'homme de toutes les vilaines besognes, qui se charge de les lever lui-même. Le 15, 25.000 lt., prises sur 180.000 votées par les 3 Etats de Normandie, et qui semblent remplacer les 30.000 ci-dessus, contre lesquelles il y avait

(1) S. Luce, XCIV, CII, XCVIII.

(2) Cartul., rôles norm.

eu protestation, sont envoyées en Angleterre pour payer levées et affrétements destinés contre le Mont. C'est encore l'abbé Jolivet, qui, avec un Raoul Le Sage, personnage fort employé de Bedford, se charge de cette mission, pour laquelle ils correspondent fréquemment avec le grand conseil d'Angleterre (1).

Par-dessus les têtes anglaises, volent pourtant les miraculeuses nouvelles de l'entrée de Jeanne dans Orléans, de la délivrance de la ville, 8 mai, de la victoire de Patay, 18 juin. Là tombe un des fils de Marguerite d'Estouteville, Jean de Bréauté; tandis qu'un autre est pris pour la 3e fois devant le Mont. Sa rançon de 2.000 écus est payée, au nom de son oncle le sire d'Estouteville, « à déduire sur ce qui avait été promis en dot à sa mère (2). »

L'effet du drame d'Orléans, la terreur que tous ces événements mystérieusement dramatiques jette dans les troupes anglaises, se font immédiatement sentir au Mont-S.-Michel : Le 8 juillet, « sur le seul advis à Jolivet de certaine armée faite par ceulx du Mont pour assiéger Pontorson », la démolition de la dite place est ordonnée, et sa garnison va renforcer Avranches et Tombelaine. Les défections se préparent aussi au dehors : Un des fonctionnaires les plus signalés précédemment par leur zèle anglais, le Vicomte de Carentan, noue en ce temps une intrigue avec un des hommes d'armes du Mont, « pour si le temps tournait (3) ». Dans les premiers jours de juillet, un soulèvement populaire tente de livrer Cherbourg aux Français, ceux du Mont probablement; il est réprimé ; mais Granville est enlevé par Lohéac et Bueil.

Il est indiscutable que, de toutes parts, on sent la secousse du miraculeux ; surtout quand, après les victoires, on voit la Pucelle prendre le Roy par la main, avec une si belle confiance, et le mener à Reims, à travers toutes ces provinces occupées par l'ennemi, à travers ces villes, prétendues anglaises, dont les portes s'ouvrent toutes seules. C'est Regnault de Chartres, Archevêque de Reims et chancelier de France qui, le 17 juil-

(1) S. Luce, CIII, CIV.
(2) La Roque, *Harcourt*.
(3) Arch. nat., J. J., 174. — Poli.

let 1429, sacre Charles VII et achève la mission de Jeanne. Ce très habile prélat, mêlé à toutes les négociations de son temps, est au fond hostile à la Pucelle, comme chef des gens pratiques, redoutant et entravant sous main les enthousiastes. On l'a dit fils de Jeanne d'Estouteville; mais il semble plutôt né d'une seconde femme (1).

Ce parti des politiques, hypnotisé par la diplomatie bourguignonne, arrête l'élan de Jeanne d'Arc. Son sens mystique, à elle, le plus clairvoyant dans ce cas où c'est la force morale qui agit, la voudrait conduire au sanctuaire de son Archange. Son ami, le Beau Duc, l'entraîne aussi de ce côté où sont son terrain de guerre et ses camaraderies militaires. « Le Duc d'Alençon assembla gens de guerre pour entrer au Pays de Normandie vers les marches de Bretagne et du Maine, et pour ce faire requist le Roy lui bailler la Pucelle, et que par le moyen d'elle plusieurs se mettroient en sa compagnie, qui ne se bougeroient, si elle ne faisoit le chemin. Mais Messire Regnault de Chartres, les Sires de La Trémoille et Gaucourt, qui lors gouvernoient le corps du Roy et le fait de sa guerre, n'y voldrent consentir (2). » Les querelles particulières ont sans doute là encore leur misérable influence. Gaucourt ne veut pas qu'on aille au secours du fils de son ancien compagnon de captivité, avec lequel il est fort brouillé.

Cette expédition, combinée évidemment entre le Duc et Auzebosc, surexcite autant d'espoir de ce côté que de terreur de l'autre. Bedford a besoin de la plus grande énergie pour empêcher ses troupes de repasser la mer ; il a perdu les meilleures autour d'Orléans, et il ne sait comment les remplacer. Il ne peut enlever celles de Normandie et de Picardie, dont les peuples s'agitent, tout prêts à faire comme ceux de Champagne et de Brie; il compose, à grand peine, un petit corps de 60 h. d'armes et 180 archers pour « tenir les champs et visiter les places de Basse-Normandie, où, à l'occasion du siège d'Orléans levé, les ennemis se mettoient sus à grosse puissance pour conquérir pays. » Cela s'applique probablement à plusieurs chevauchées faites par ceux du Mont pour s'emparer de St-Lo;

(1) La Roque, *Harc.*, P. Anselme, etc.

(2) Chron. de Perceval de Cagny, Quicherat. *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 30.

la garnison anglaise en est renforcée le 17 août. Le Régent doit en imposer, surtout aux siens, par l'imperturbable persistance avec laquelle il pousse, malgré tous, les préparatifs d'un nouveau siège du Mont. Sur son ordre, le lieutenant des Eaux et Forêts de Gournay passe 40 jours en Angleterre, en juin et juillet, « à pourchasser naves et gens de guerre » ; l'abbé Jolivet court sans cesse de Paris à Harfleur. Mais l'argent manque ; le double décime ne se lève que difficilement ; le Clergé est très anti-Anglais ; des moines sont signalés de temps en temps comme enrôlés dans les bandes françaises (1).

Les coups de main se multiplient, qui montrent l'audace revenue au cœur du peuple et sa patriotique union avec les gentilshommes. « A Laval, le Seigneur du Bouchet et deux autres vaillants hommes et de grande entreprise, ayant intelligence avec un meunier dont le moulin commandait le pont, s'y mirent en embusche, et leur advint si bien que le matin, à portes ouvrantes, ils se firent maistres et du pont et de la porte ; et entrans en la ville, Dieu sait quel massacre il y fut fait, tant par le glaive des François surprenant les Anglois, que par les citoyens se recognoissans (2). »

Ce Sire du Bouchet, qui ne devait pas en être à son coup d'essai, quoiqu'il n'ait pas encore été nommé, Louis d'Estouteville, disparaît dans ce fait d'armes ou bien peu après, sans enfants de Jeanne Paynel. Dernier mâle de sa branche, il en réunit tous les biens, car son oncle Antoine sg. de Vaujolis est mort, nous ne savons quand, sans enfants, et sa veuve Marie Turpin est remariée à Guillaume de Silly (3). La sœur de Louis, Marguerite, est son héritière, et se dit Dame du Bouchet-d'Estouteville en Vendosmois et de Cour-sur-Loire en Blaisois, et paye, le 12 septembre 1429, au duc d'Orléans 36 écus pour droit de rachat de cette dernière terre. Mariée, sans enfants, à Jean de Harcourt, baron de Bonnétable, elle meurt en ce même mois de septembre. Le fief de Beuvron, que possédait son père, reste à la maison d'Harcourt (4). Tous les autres

(1) S. Luce, CVII-X.

(2) Belleforest, *Grandes annales*, II, 1087.

(3) Mariage inconnu au P. Anselme.

(4) La Roque, I, 838.

biens de cette branche passent à sa sœur Alizon. Car leur sœur Georgette, femme d'un Robert sg. de Lus, est également stérile. Cette Alizon se trouve donc bien puissante en cette région, y possédant en outre Thoury, Villefallier, Le Ferté-Hubert en Sologne, Villoiseau, Lussay, Cheré-lez-Meun, Vaujolis, Tracy, La Troiche, etc. Pour défendre tout cela, il faut un homme : elle se remarie, en janvier 1429, à un obscur mais probablement vigoureux escuyer, Dauphin de Maufras Sg. de Beaumont et Grandseigne en la Marche, qui lui assure 200 l. de rente en douaire, et partage avec elle la garde des petits Beauvilliers (1). Maufras : de gueules à un trêfle de sinople accompagné de trois molettes d'or.

Jusque dans le cœur de la Normandie, le souffle de Jeanne d'Arc donne l'audace aux plus humbles : « Le 26 octobre 1429 furent mis les Francois au chastel de Torchy par les plastriers et machons qui y besongnoient ; lequel estoit une très forte place. Et le 28 ensuyvant, les Anglois y mirent le siège, mais n'y furent que jusques au 31 que le Régent les appela au siège de Verneuil, et aussi à cause de la paour des Francois... Ainsi furent à brief temps françoises les quatre forteresses tenant le parti des Anglois, qui estoient les plus fortes du pays (2) » ; les trois autres, Aumale, Château-Gaillard et Etrépagny ; elles commandent les communications de Dieppe, c'est-à-dire de l'Angleterre, avec Paris, tout le reste de la frontière normande étant sans cesse menacé. Peu après, en janvier, Louviers est pris, et peu s'en faut qu'Ambroise de Loré n'enlève Rouen, où Bedford a installé son petit neveu Henri VI, espérant réchauffer des fidélités inexistantes.

(1) Généalogies diverses. Le P. Anselme et presque toutes les généalogies donnent une quatrième sœur du Bouchet et disent Marguerite la cadette. Elle est l'aînée et la quatrième n'existe pas. Ils ont fabriqué une Antoinette d'Estouteville femme d'Erard de Saulx puis de Jean de Grammont, d'Antoinette de Dinteville réellement mariée au premier, sans mention du deuxième. Les deux orthographes fautives Touteville et Tinteville, très usitées, expliquent cette erreur de lecture, qui se renouvelle en ce même temps dans Monstrelet, *Charles VII*, ch. CXXXIV, à propos d'un Légier de Touteville qui « quitte pour le roi le duc de Bourgogne son naturel seigneur ». Il y a justement alors un Légier de Dinteville ; et tout convient bien : Dinteville est du côté de Langres ; le duc est donc bien son seigneur ; les alliances Saulx et Grammont sont de cette région ainsi que le nom de Légier, Saint-Léger d'Autun.

(2) P. Cochon, *Chronique normande* ; Monstrelet, *Charles VII*, ch. 68.

Le Connétable, toujours bon Français, quoique toujours brouillé avec le Roi, est posté vers Évreux et encourage ces mouvements. Dans Paris, il y a des conspirations pour livrer la ville au Roi. Il faudrait laisser aller les enthousiastes, se confier à ce nom de Jeanne, qui, seul, fait ouvrir les portes des villes ; mais les habiles, Regnault de Chartres, Gaucourt, mettent la sourdine, croyant tenir l'accommodement avec le Duc de Bourgogne, qui a signé une trêve du 28 août à Noël. Plus habile, Bedford les joue, retourne le Duc en lui donnant la Champagne avec la Régence du Royaume, achète le Duc de Bretagne avec le Poitou, et laisse le Prince d'Orange et le Duc de Savoye se partager le Dauphiné. Heureusement, malgré les fautes et les crimes des hommes, l'impulsion donnée par le doigt de Dieu continue ; Jeanne d'Arc est prise le 25 mai 1430, mais non son œuvre arrêtée.

Pour beaucoup de gens d'éducation historique superficielle, la Guerre de Cent Ans finit avec la Pucelle ; pourtant elle durera vingt ans encore et les plus durs. Mais l'impression laissée dans les esprits est juste, en ce que les misères sans espoir sont finies. La France a senti que la Providence ne la voulait pas laisser périr. Dans le peuple surtout, naguère fort indifférent à l'idée patriotique, très dégoûté par les divisions et la mauvaise conduite des Princes français, très malveillant pour les Nobles, le passage miraculeux de Jeanne et sa fin de martyre ont produit une sorte d'illumination. Il s'est créé indiscutablement un idéal national, dont la conception a relevé les cœurs. Des chantres populaires, comme Olivier Basselin, excitent la haine contre les Godons (Goddam) ; elle éclate en actions de plus en plus hardies, mais ces conditions même font la situation de plus en plus terrible. Les Anglais redoublent de dureté pour comprimer les révoltes, pour se procurer le nécessaire ; l'Angleterre qui avait compté faire de la France une vache à lait, ne voulant plus rien fournir. D'ailleurs ils n'ont plus rien à attendre de la douceur, rien à ménager d'un pays qui décidément ne veut pas être à eux. Et plus de gens désespérés, sans asile, sans pain, sans vie régulière, se trouvent chaque jour jetés dans l'état d'Outlaw, vont grossir les troupes de Brigands ; et la désolation s'étend sans cesse, représentée de saisissante ma-

nière par « les bruyères et mauvaises herbes, qui croissent partout, d'où sortent loups et bestes féroces. »

Du siège du Mont-Saint-Michel, il n'est plus question; les Anglois ont dû sans doute y renoncer, et par la nécessité de se défendre, et par le manque d'argent. Ce sont au contraire ceux du Mont qui tiennent si vigoureusement l'offensive en 1430, d'accord avec quelques Français retranchés dans une abbaye entre Pontorson et Avranches, et avec Ambroise de Loré cantonné sur les marches Mancelles, que les Anglais, malgré leur pénurie, entretiennent dans l'Avranchin un petit corps de 100 lances et 300 archers pour rassurer leurs partisans, et que le Bailli de Cotentin n'ose pas faire un pas sans son escorte de 24 archers.

Mais ce n'est pas là la situation générale : Charles VII, en retournant en Touraine et Berry après son échec devant Paris, laisse perdre l'effet du coup de vent que Jeanne d'Arc avait donné dans sa voile ; la ténacité anglaise en profite, toutes ces places retombent sous sa griffe. « Au mois de janvier 1430, le Duc de Bedford fit assiéger le chastel de Torcy qui estoit le plus excellent et le mieux édifié de la marche environ. Le chef, le Bastard de Clarence, fit dresser plusieurs engins continuellement jetans, lesquels domagèrent moult fort la muraille... Mais ceux du dedans faisaient moult d'armes et tiroient de grosses arbalestes à roue... Et finalement au bout de ce mois, les assiégés voyant n'estre point secourus et les vivres faillis, traitèrent si folement que 12, qui avaient esté Anglois furent décapitez à Rouen, la forteresse fut du tout rasée, et 32 charretées de pierre de grèz en furent portées à Arques (1). »

Le 5 novembre 1423, encore « un sauf-conduit du duc de Glocester, Gardien d'Angleterre, cette fois pour le Sire d'Estouteville lui-même, pour passer vers le royaume de France avec deux serviteurs, son Chapelain Hue et Yeonec Ribault (2). » Est-ce la liberté ? Non, et il lui faut retourner

En la Forest de Longue-Attente.

Son second fils, Guillaume, sort enfin de l'obscurité ; il a pourtant

(1) Chronique de P. Cochon, ch. 54. Monstrelet, *Charles VII*, ch. 68.

(2) *Rôles normands*, II, 266.

trente ans, et ce ne sont certes ni le mérite ni l'activité qui lui manquent; mais il est d'Église, nous le savons, et s'est préparé par les plus fortes études. « J'ai passé ma jeunesse dans la première école du monde, » dira-t-il lui-même à l'Université de Paris en lui exprimant sa reconnaissance. Il y est reçu Docteur en décrets et Maistre es arts, étant alors moine à Saint-Martin-des-Champs, où il reste jusqu'à un certain âge, puisqu'il y remplit l'office claustral de Cellerier. Il passe aussi quelque temps, croit-on, « dans la studieuse retraite de Cluny », probablement pour fuir les troubles de Paris, bien ennemis certes des études. Mais s'enterrer dans un cloître n'était point son affaire. « Il suivit à Rome un Prince de la maison de Bourbon, son parent, et y prit en affection une Dame romaine, l'épousa et emmena en France avec les deux fils qu'il en avait, Hiérosme et Augustin. Elle mourut à Estouteville en Normandie, et il retourna à Rome et se fit prêtre (1). » Telle est la version révérencieuse de l'Église de Rouen, conservée dans les manuscrits Bigot; elle pèche au moins matériellement en ceci qu'il n'eût pu installer sa beauté romaine à Estouteville, c'est-à-dire à Valmont lors aux mains des Anglais. D'ailleurs, sans tant de façons, le P. Anselme et la *Gallia Christiana* nomment « enfants naturels » ces deux petits, mis, avec une dévote impudeur, sous le patronage de deux Pères de l'Église ayant connu la tentation. Tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'il n'ait pris en effet les ordres qu'après cette galanterie. Mais quand on connaît l'Italie, particulièrement Rome et le clergé de ce temps; quand on sait le détraquage matériel et moral causé par le Schisme, les guerres, les troubles civils; quand on sent le vent de Paganisme qui fait éclore la Renaissance, et par les mille voix des arts et des lettres antiques, célèbre le triomphe de la chair sur le vieil esprit chrétien de mortification; on comprend dans quel milieu vit Guillaume d'Estouteville, dès lors devenu tout Romain, et on le juge en regardant autour de lui.

Au moment où il devient un personnage dans l'Eglise, nous la retrouvons aussi troublée que nous l'avons laissée à Pise : Il n'y a plus

(1) Une autre version, Dossier bleu Cabinet des Titres, et Tristan l'Hermite, *Naples française* 385, le fait aller à Rome « avec le Cardinal de Bourbon son oncle, qui, pour rompre la liaison, le fait d'Eglise et lui résigne ses bénéfices ». Or il n'y a en ce temps qu'un Cardinal de Bourbon, petit cousin de Guillaume, et de 30 ans plus jeune.

deux Papes, mais un Pape et un Concile ennemis. Celui de Constance en 1417 avait bien mis fin au Schisme par l'élection d'un grand Pape, Martin V, qui, pour travailler à la réforme si souvent promise, si nécessaire, avait réuni un nouveau Concile à Bâle. Eugène IV, son successeur en 1431, n'a ni sa valeur ni son autorité; de plus il est Vénitien, donc Guelfe d'origine; et aussitôt des brouilles avec les Colonna, neveux de Martin, avec le Duc de Milan, raniment contre lui les vieilles haines gibelines. La même raison lui fait trouver Bâle trop sous la main de l'Empereur, et il déclare le Concile transféré à Bologne. Le motif qu'il donne est de faciliter la venue de l'Empereur Grec qui, terrifié par les progrès des Turcs, se montre prêt à la réunion des Eglises, pour avoir le secours de l'Occident. Mais l'Empereur d'Allemagne veut garder le Concile, et les Pères s'entêtent à rester à Bâle. Réfugié à Florence, ce qui accentue sa couleur guelfe, Eugène IV cherche naturellement son appui du côté de la France; et voici pourquoi les dignités ecclésiastiques pleuvent sur Estouteville, cousin du Roi, avec une incohérence et un sans-gêne d'immixtion dans les droits des églises particulières, qui suffiraient à prouver la nécessité de la réforme. D'ailleurs la sympathie est toute naturelle de ce Pape jeune, actif, batailleur, passionné pour la grandeur de l'Eglise et amoureux des lettres, envers ce Français qui lui ressemble.

Donc Guillaume d'Estouteville, reçu en 1432 Chanoine-Comte de Lyon, ses preuves de noblesse faites devant le Comte de Montpensier, le Bailli de Lyon et le Chanoine de Rohan, est pourvu, l'année suivante, par le Pape d'un canonicat et de l'archidiaconé d'Outre-Loire en l'Eglise d'Angers; ce qui n'est point accepté sans récrimination; sur quoi ses cousins Charles de Bourbon comte de Clermont et Isabelle d'Harcourt écrivent au Chapitre (1). Il est aussi nommé directement Evêque de Mirepoix en Languedoc, promotion de date imprécise mais ne pouvant se placer qu'en 1431-33 (2); et bien peu après, Évêque de Beziers, puisque le 26 novembre 1434, il signe avec les autres évêques de la province narbonnaise (3).

(1) Dossier bleu, Cabinet des Titres.

(2) *Gallia Christ.*, XIII, 273.

(3) D. Martène, *Amplissima collect.*, 776; *Gallia*, VI, 360.

Cependant les coups d'épaule de la France pour se débarrasser du fardeau anglais se multiplient. L'une des plus fameuses actions est celle d'Ambroise de Loré qui, aidé vraisemblablement d'Auzebosc, traverse la Normandie, tombe en pleine foire de Caen et enlève 5000 prisonniers et un butin immense. En cette même année 1432, le château de Rouen est livré au maréchal de Boussac qui le reperd maladroitement. Mais la ville de Chartres est définitivement reconquise grâce à un Jacobin et à deux marchands: le 12 avril, trois charrettes se présentent de bon matin à la porte; les deux marchands sont bien connus; ils disent apporter du poisson et du sel fort rare en ville, et donnent 2 aloses au portier qui les laisse passer; la 3e charrette a bien soin de verser sur le pont-levis. Aussitôt les charretons jettent le fouet et prennent l'épée; deux hommes armés sortent de chaque tonneau; les portiers sont occis; on fait signe à une troupe française embusquée. « Des principaux est Blanchet d'Estouteville; ils entrent en bonne ordonnance, tous à pied, armés de pleines armes, leurs bannières et estendards déployés, criant : la paix! la paix! » Pendant ce temps le Jacobin tenait les bourgeois réunis par un sermon à l'autre bout de la ville. Il n'y a pas de défense; l'évêque pourtant se fait tuer. « Néantmoins il fut fait selon les coustumes de la guerre, comme en ville conquise, et le lendemain furent coupées les têtes de ceux qui avoient gouverné pour les Anglais (1). » Chartres, sous le commandement de Dunois, fait une puissante frontière contre l'Anglais.

Le frère de Blanchet, Charles, n'avait pas été confisqué étant hors de la Normandie; mais l'Anglais trouve moyen de l'atteindre : « 29 juillet 1432, don à Marie des Essarts damoiselle des terres et seigneuries appartenant à Charles d'Estouteville, soi-disant sg. de Villebon, et à Marie de Craon sa femme (2) ». Leur frère aîné Colard est donc mort sans enfants puisque Charles possède Villebon.

En ce temps il se prépare quelque chose dont le Mont-S.-Michel est le centre, et qui inquiète fort les Anglais. En juin, juillet, août 1432 des avis répétés sont donnés à Jolivet et à Le Sage : Le Sire de Lohéac

(1) Monstrelet, *Charles VII*, ch. 117.

(2) Vautier, 9.

se dispose à assiéger Avranches; les Français se concentrent à la Guierche, sur les frontières de Bretagne, pour envahir les uns le Bessin, les autres le Cotentin.

Sur la vie qu'on mène à l'intérieur de la forteresse, quelques lueurs nous sont données par les documents; ainsi une pièce de procédure, d'Octobre 1431, raconte qu' « un prêtre du diocèse de Coutances et autres étant venus en pèlerinage, la femme du Capitaine, qui se disoit Dame de Bricquebec, les manda et leur dist qu'il convenoit qu'ils portassent, de par elle, à ung nommé Landry Faloise demeurant audit lieu de Bricquebec, une cédule en papier contenant recommandacion, et qu'ils lui envoyassent la somme de six vingt salus d'or pour avoir une robe, et que s'ils y avoient faulte, ils s'en souviendroient... Les pèlerins s'en défendirent sur ce que le congié qu'ils avoient du capitaine de Tumbelaine, défendoit précisément de recevoir aucune commission, écrit ou paroles, de ceulx du parti contraire... Mais ladite Dame leur dit pleinement que, s'ils ne le portoient, ils demeureroient prisonniers, et qu'elle leur feroit faire desplaisir; et en outre que, si elle n'avoit nouvelle qu'ils eussent baillé ladite cédule, qu'ils se gardassent bien que jamais ne fussent rançonnés par aucun de la garnison du Mont. Oyans les dites menaces, prindrent la cedule, le prêtre la passa à un pèlerin qui la remit à la justice de Bricquebec; le prêtre poursuivi eut rémission du Roy d'Angleterre (1). »

Cette robe de 120 salus d'or, environ 5000 de nos francs, est suggestive, robe de drap d'or probablement comme celles, de prix à peu près équivalent, données aux princesses en étrennes en 1410; cette magnificence, dans ce milieu et dans ce temps, évoque la vision de toute une société où l'on se vêt et caparaçonne son cheval de satin blanc pour s'aller faire tuer, où le brocart coudoye les haillons qui se trouvent parés du reflet. Il faut comprendre que, pour ces gens-là, la splendeur est chose de première nécessité, fait partie du rang que l'on doit tenir, coûte que coûte. Cette robe est pour présider ces pèlerinages où une Paynel-Estouteville ne peut paraître que magnifique. Ce mélange de misère et

(1) S. Luce, CXXXIII.

de somptuosité, de dévotion et de violence, qui, comme les couleurs tranchées de leurs habits, est un des caractères généraux et originaux du Moyen-âge, se trouve forcément plus saisissant dans cet étroit et pittoresque cadre, où grouillent ces pèlerins dont la foi touchante en l'Archange est attestée par de si longs et durs voyages (quelques-uns viennent d'Allemagne, celui-ci tout nu par mortification), et ces hommes d'armes vaillants et loyaux certes, mais combien violents et brutaux, maintes lettres d'abolition pour leurs méfaits le disent, et ces moines « cheuz en si grant povreté et indigence ». Non moins misérables, sous leurs belles robes, ces grandes Dames qui traversent cette foule bigarrée; une autre au moins, une cousine de Jeanne, la Dame de la Roche-Tesson, est aussi réfugiée au Mont. Son domaine de 80 habitants est réduit à « 3 povres hommes ». Pourquoi Bricquebec vaudrait-il mieux? ce lamentable état est général au Cotentin. Où Landry Faloise pourrait-il trouver les 120 saluts? Néantmoins cette « recommandacion » prouve que, malgré la confiscation, il reste des liens d'intérêts entre les terres et leurs vrais maîtres.

Cette mention, la première, de Jeanne « se disant Dame de Bricquebec », et son mari, vers le même temps, « Seigneur de Hambye », doit être soulignée; ladite Jeanne est donc héritière, en droit s'entend, par mort civile, c'est-à-dire par l'entrée en religion de sa cousine. Cette autre Jeanne Paynel a en effet 17 ans, et il est naturel qu'en âge de disposer d'elle-même, elle ne songe, après son enfance ballottée, qu'au refuge du cloître. En 1449, l'Evêque historien Th. Bazin recevra le serment, comme abbesse des Bénédictines de Lizieux, d'une Jeanne Paynel qui mourra en 1457. Un renseignement précis sur la valeur de cet immense héritage, platonique pour l'instant, nous est donné par le procès de Barbe-Bleue. Cet ancien fiancé, pour lequel Jeanne était un excellent parti, est dit l'un des plus riches seigneurs de son temps, jouissant de 50.000 l. de rente, ce qui répondrait au moins à 3 millions de nos jours (1).

Le seigneur effectif de Bricquebec est alors « Berty Enthesville,

(1) Sim. Luce, *Jeanne Paynel à Chantilly*. T. Bazin, IV, 171. *Neustria* Pia, 586. Procès de Gilles de Rais.

écuyer du Comté de Lancastre, lieutenant d'Avranches », qui, dans les titres conservés à Bricquebec, se qualifie amiral d'Angleterre et son frère lieutenant général en Normandie. Il a acheté Bricquebec à la vente des biens des Suffolk en Cotentin, pour payer la rançon des 3 frères pris à Gergeau en 1429; il le possédera jusqu'en 1450.

Cependant ceux du Mont, toujours d'accord avec le Duc d'Alençon, poussent vigoureusement leur petite guerre : à Noël 1432, tentative sur St-Lo; peu après pillage de Granville « où ils prindrent du navire (1) ».

En juin 1433, un gros événement de Cour, la suppression de la Trémoille et la rentrée triomphante du Connétable, redonne aux affaires royales une allure plus ferme, plus suivie, dans la conduite générale de la guerre, comme dans les négociations avec le Duc de Bourgogne. Richemont tente de suite, avec Alençon, une grande opération dans la direction du Mont; ils se rencontrent avec Arundel, lieutenant-général pour Bedford, en forces si égales que personne n'ose rien tenter. Mais ils ont le tort d'agir trop en capitaines de troupes régulières et en grands seigneurs, et de ne pas assez prêter l'oreille aux frémissements qui agitent les masses populaires en Normandie. Ils doivent pourtant, eux aussi, recevoir par leurs gens ces « advis » qui tiennent constamment les Anglais sur le qui-vive : telle ville, tel château va être livré aux Français. La défiance est si générale que, le 25 janvier 1434, Bedford « défend aux gens du plat pays d'entrer dans les places avec des armes, même avec des bâtons. » Il prend pourtant une mesure incroyablement imprudente : ne recevant plus aucun renfort d'Angleterre, « il arme les peuples de Normandie », par ordonnance de mars 1434.

Les Anglais ne se bornent pas à la défensive : « Partie de la ville du Mont ayant esté arse, ils crurent en profiter. Le 17 juin, Scales attaque avec bien 8,000 h. et machines épouvantables en quantité, les plus divers abillemens qui eussent esté de tout le temps de ceste guerre; et assaillirent si furieusement les murailles, que brèche y fut faite, eux criant : ville gangnée; mais, venant à l'assault, ils furent si vivement repoussés par le Capitaine Estouteville que 2,000 demeurèrent morts sur la grève, avec

(1) Poli, 1198.

Scales (croit-on); le reste s'enfuit dans la bastille d'Ardevon, laissant quantité de machines et pièces de canon, (dont les 2 michelettes qu'on voit encore à l'entrée près de la Tour du Roi); chose admirable, dit le moine chroniqueur présent, qu'aulcun de nos Michaëlistes ne fut tué et guères blessés ; sans doute l'Archange estoit avec sa gendarmerie à ce bel exploit ; nos gens allèrent incontinent rendre grâces (1) ».

Scales n'est pas mort ; le 15 août, « il mande les nobles de la Vicomté de Bayeux le venir trouver à Ardevon, pour tenir tête aux ennemis assemblés du costé de Fougères. » Il prépare en même temps un nouveau siège, « faisant conduire hastivement, de Rouen, 9 barils de pouldre à canon pour le fait de l'armée ordonnée pour le recouvrement du Mont-S.-Michel ». Le 6 octobre, « on lève dans les bailliages de Caën et Cotentin 10,000 lt. pour l'entretien de 100 lances et 300 archers de la bastille d'Ardevon et la construction d'une nouvelle bastille à St-Jean-le-Thomas », au nord de la baie, à l'entrée des grèves. Et Suffolk est à Tombelaine avec 24 lances et 72 archers.

L'investissement est ainsi complet sur toute la côte appartenant à l'Angleterre. Ah, ils font bien ce qu'ils peuvent.

Mais voici qu'éclate ce qui fermentait. « Le 15 janvier 1435, Scales est commandé hastivement par Falstolf, Grand maistre d'ostel de Bedford, avec tout ce qu'il pourra de monde, pour résister et courir sus aux nobles et gens des communes venus assiéger Caën » ; même ordre de tous côtés ; 60,000 h. sont là sous un certain Quatrepié. En même temps avis est envoyé que les nobles et communes du Bessin sont passés à Tinchebray allant rejoindre le Duc d'Alençon devant Ardevon ; laquelle Bastille les Anglois, par paour, ardirent le 21 janvier ». Malheureusement le Duc d'Alençon a envoyé trop tard Ambroise de Loré pour commander ces masses ; Arundel, manœuvrant habilement, les a écrasées dans un faubourg de Caën ; Loré ramasse 5 à 6,000 des communes de Vire, et les ramène au siège d'Avranches, que font Alençon et Auzebosc. Scales qui y commande, ne se sentant pas de force, l'a fait désemparer et s'est retiré à Cérences ; mais Spencer, Bailli de Cotentin, et Arundel arrivent ; Alençon et

(1) Chron. S. Luce. Dom Leroy, 369.

Auzebosc, devant des forces supérieures, lèvent le siège. Le Duc, après avoir couru le Cotentin, voulant emmener ces bandes du côté de Fougères, elles se dispersent, pour ne pas s'éloigner de leur pays. Auzebosc, autour duquel beaucoup se sont ralliés, demeure, inquiétant les Anglais d'Avranches et Coutances par des courses et des contributions. « Deuement adverti des grands maulx et dommaiges que nos adversaires du M.-S.-M. ont fait et font de jour en jour, dit le Roi d'Angleterre en avril, envoyons Scales tenir garnison à St-Jean-le-Thomas avec 70 lances et 210 archers, pour les destraindre et obvier à leurs emprises (1). »

Le bruit court, à la fin de février, encourageant les soulèvements, « que le Roi de France prépare à Angers toute grosse puissance pour venir en Normandie. » L'Anglais ne recule pas devant les plus terribles répressions : En avril, « une femme est enfouye toute vive à Faloise, comme conseillante et favorisante des brigans. » Ce qui n'empêche que le 17 mai, audit Faloise il y ait une « tuerie de 1,200 de nos sujets, » dit l'envahisseur.

Il y a en même temps même révolte dans le pays de Caux, mais mieux menée. Ils sont 20,000 sous un certain Le Caruier, « et ne savaient au commencement, prétend Chartier, s'ils se mettroient sus contre les François ou contre les Anglois ; » ce sont des désespérés, des forcenés ; ils ont tant souffert que tout leur est ennemi. Cette région a été la plus maltraitée de tout le duché, sous la main de Falstolf installé à Fécamp depuis l'occupation.

Les choses n'allaient pas mieux ailleurs pour les Anglais, tant militairement que diplomatiquement. Dunois, La Hire, Xaintrailles et tant d'autres font partout de bons coups : St-Denis est pris en juillet 1435, puis reperdu. Un bon chevalier normand, Floquet, vient insulter jusqu'aux portes de Paris, le Duc de Bedford pendu en effigie au bout de sa lance ; bravade qui fait peut-être rire la cité bourguignonne ; car la rupture est alors officielle avec les Anglais. La mort de la Duchesse de Bedford venait de rompre le principal lien. Le Duc de Bourgogne, Philippe, bien dit le Bon, esprit juste et cœur droit, sentait vivement maintenant, la ven-

(1) S. Luce, pièces CLII-CLXXIII.

geance du crime de Montereau étant satisfaite par 14 ans de guerre, tout ce qu'il y avait d'odieux à lui, Prince français, de ruiner la France. L'Église assemblée au Concile de Bâle le sollicitait de se rappeler qu'il était chrétien, et devait travailler au bien de Paix. Le rétablissement de son beau-frère le Connétable, qu'il aimait beaucoup, lui enlevait un dernier prétexte. Sa sœur la Duchesse de Bourbon l'attendrit sur les misères publiques. Une conférence se réunit à Arras en juillet 1435 : les réprésentants de Charles VII y sont le Chancelier Regnault de Chartres et Christophe d'Harcourt, oncle à la mode de Bretagne d'Auzebosc. On offre tout d'abord la paix aux Anglais, leur laissant une partie de la Guyenne et la Normandie en vassalité, à condition de renoncer à la couronne de France; et sur leur refus, la Paix est signée, le 21 septembre, avec la Bourgogne, bien avantageuse pour le Duc, un peu honteuse pour le Roi, mais si nécessaire pour les peuples. Charles exprimait ses regrets de l'assassinat de Jean-Sans-Peur, promettait assistance à Philippe contre l'Anglais, lui cédait les villes de la Somme, St-Quentin, Amiens, Abbeville, et tout ce qui est au nord de cette rivière, avec droit de rachat par le Roi pour 400,000 écus d'or, le dispensait, sa vie durant, d'hommage, accordait abolition pour tout le passé. Cette bienheureuse paix d'Arras, criée par les héraults, dans tout le royaume, à travers une joye incroyable, reçoit de la mort comme une sorte de sanction : celle qui avait en partie causé ces malheurs par son indigne conduite, celui qui par son mérite soutenait la cause anglaise, Isabeau de Bavière et le Duc de Bedford, disparaissent en même temps.

Les hommes d'armes travaillaient bien aussi de leur côté : Auzebosc, le 13 août, inflige une « forte destrousse aux gens de Tombelaine ». Le Sire de Laval prépare, dans le pays de Redon, une bastille en charpenterie pour la venir poser entre Granville et Coutances, comme point d'appui aux opérations contre ces deux places. Il se faisait bien plus grosse besogne dans le Pays de Caux : « Aussitôt après le partement de la Convention d'Arras, un capitaine, Charlot des Marets surprit Dieppe (qui restera Française), ont furent fort troublés et marris les Anglais ; et en brief y vinrent les Français, de 3 à 4,000 chevaux, sous la conduite d'Antoine de

Chabannes, Saintrailles, Jean d'Estouteville et Robinet son frère, et plusieurs autres nobles seigneurs, et un capitaine des communes, le Caruier, avec 4,000 paysans, qui s'allia avec les dits Français, et fit serment au maréchal de Rieux de faire forte guerre aux Anglais ». Puis on les appelle devant Harfleur : 104 Français, laissés dans cette ville en 1415, avaient juré de chasser les Anglais. Le 4 novembre, à l'aube, ils mettent le feu au faubourg de Leure; ceux du dehors donnent l'assaut; le Sire de Monterollier, le fameux Père des Cauchois, est tué; mais les Anglais sont écrasés, ou se rembarquent d'effroy. En commémoration touchante de cette première délivrance, désormais la cloche de 4 heures tintera, chaque matin, 104 coups. « Ensuite tous ensemble, la veille de Noël, allèrent devant la ville de Fescamp, laquelle, par le moyen du sg. de Malleville, fut rendue audit Maréchal moyennant qu'ils demeureraient paisibles, et y fut commis capitaine Jean d'Estouteville; et les autres s'en allèrent, le lendemain de Noël, devant Montiviliers qui se rendit aussi; et alors venoient et approchoient François de tous côtés, et firent serment audit Maréchal plusieurs nobles hommes du Pays de Normandie; et aussi se rendirent de la partie du Roi, les Loges, Valmont et plusieurs autres forteresses, au très petit dommaige d'iceulx François; et puis vint le Connestable auquel se rendirent Charlemesnil, Rames, Lamerville, Blainville et autres places. Si fut ceste saison la plus grande partie du pays de Caux conquise (1) ». En février 1436 il n'y restait guères aux Anglais qu'Arques et Caudebec.

Ces deux Estouteville, Jean et Robert, sont ceux dont nous avons vu la vigoureuse enfance. Avec leur père, le sg. de Torcy, qui a raison de faire oublier son passé, Monstrelet les nomme, compères et compagnons de Lahire et Xaintrailles, « hommes de grand façon et droites gens de guerre (2) ».

En ce même temps, l'autre Jean, le Sire d'Estouteville, le chef de la Maison, mourait, nous ne savons où, mais le 20 décembre, jour où son

(1) Monstrelet, *Charles VII*, ch. 165-93. Chartier, *Charles VII*, 66, *Les Chroniques de Normandie*, édit. Heliot et autres. L. Puiseux, etc.

(2) Certains ont, par erreur, pris ce Jean pour le Sire d'Estouteville.

Obit était célébré en l'abbaye de Valmont. Il avait donc eu la joie de voir la reprise d'Harfleur, mais pas de rentrer chez lui, car Valmont ne semble avoir été repris qu'après Noël. Depuis le 5 novembre 1429 nous n'avons pas entendu parler de lui; mais une pièce officielle dit qu' « il resta 20 ans prisonnier (1415-35), et peu après son retour alla de vie à trépas ». Triste vie et triste mort; ses enfants dispersés; un héritage de noms de seigneuries et de titres d'offices, mais d'effectives et lourdes dettes ; pas même l'honneur posthume d'un tombeau parmi les siens; son nom n'est pas dans les listes des sépultures de Valmont; une inhumation obscure au hasard de l'exil. Mais la reconnaissance royale fait au moins ce qu'elle peut; elle transporte au fils l'Office de la Couronne dont le père est depuis 20 ans titulaire légitime, bien qu'il n'en ait jamais pris possession et que deux autres l'aient occupé.

« ... Pour les grands bons et recommandables services que nostre chier et amé cousin Louys Sg. d'Estouteville et de Hambuye, nous a faiz et fait chascun jour tant en nos guerres que autrement..., pour l'entière confiance que avons de ly..., a iceluy donnons et octroyons, de grace espéciale, l'office de Grant Bouteiller de France, que souloit tenir feu Jehan en son vivant Sg. d'Estouteville, vacant à présent par son trespas, comme l'en dit..., à Lodun ce 19 février 1436 (1). »

Fiction dans les titres de ces seigneuries, comme dans cette charge, comme dans tout le reste, à commencer par la royauté, non pas vanité creuse, mais fiction fière et même pratique. En se roidissant contre le fait matériel, contre l'usurpation triomphante, on a maintenu le courage de la résistance quand même, par l'idée qu'il n'y avait en rien solution de continuité. L'existence fictive de la France légitime dans ses titres donne la force de revenir à l'existence réelle.

En ce même temps la maison d'Estouteville s'allie avec un nom qui avait fait jadis beaucoup de bruit. Blanchet, cadet de Villebon, veuf de Marguerite de Vendôme, épouse, le 19 janvier 1436, Isabeau de Savoisy, Dame de Cordoux-en-Brie et de Beauroche-la-Heureuse, fille de feu ce

(1) Archives de Valmont. Le P. Anselme, VIII, 581, ne connaît pas ces lettres patentes, mais sait seulement que Louis occupe la charge en 1443.

beau Savoisy (1), roi des élégances, des tournois et des cœurs, favori de la reine Isabeau et du duc d'Orléans, à qui ses folies et ses insolences avaient fait tant de tort. Les Savoisy, petits gentilshommes de Bourgogne connus seulement depuis 1300 : de gueules à 3 chevrons d'or, à la bordure engreslée d'azur.

Bien entendu Louis, désormais Sire d'Estouteville, n'est pas allé en cour solliciter ; il a mieux à faire. Les Communes de Basse-Normandie se lèvent de nouveau en janvier 1436 sous Boschier. Spencer, bailly de Cotentin, envoye ordre sur ordre : « Que quiconque ne se meuve en armes ; que chascun porte la croix vermeille ; qu'on mette villes et châteaux en défense ; que les gens du plat pays embuschent les chemins ». Deux capitaines français, Lohéac et Bueil, « avec grosse puissance », viennent joindre Estouteville ; ils s'emparent, le 30 avril, de St-Denis-le-Gast, château voisin de Hambye et Chanteloup qu'ils menacent ; on annonce que Coutances et autres villes vont leur être livrées. Au commencement de mai, ils enlèvent le Roc-de-Granville, et, peu après, le château de Chanteloup. Spencer, le 24 mai, demande au Conseil « briefve et bonne provision, ou autrement le pays est en perdicion (2) ».

Cependant un grand événement vient de s'accomplir : Paris s'est réveillé français le 13 avril 1436 ; et comme en témoignage public de réparation, L'Isle-Adam, qui avait autrefois livré la ville aux Bourguignons, a voulu arborer lui-même l'étendard royal ; la Capitale respire dans la joie.

A ces faits les Anglais opposent une ténacité, déplorable d'ailleurs, puisqu'elle n'aura d'autre résultat que de faire durer 14 mortelles années une situation dont la solution n'est plus douteuse. Scales reprend Granville, au commencement de septembre 1436 ; ce qui arrête une expédition de Louis d'Estouteville avec Boschier sur Cherbourg. Au Pays de Caux, le duc d'York, successeur de Bedford, use évidemment de procédés atroces pour que, dans ce temps blasé sur la souffrance humaine, le roi d'Angleterre fasse informer « à propos des grans plaintes et griefves cla-

(1) P. Anselme, VIII, 549.

(2) Chronique, II, 74. S. Luce, CLXXVI-XXXIX.

meurs de plusieurs pilleries, roberies, raençonnemens énormes, batures et autres grans violences et injures, que l'on dit avoir este faiz à nos obéissans, par gens de guerre de nostre party, eulx advouant de nostre cousin d'York ».

Dans quel état doit être ce malheureux Pays de Caux, quand on voit ce que, de leur côté, les historiens français reprochent aux capitaines français : « Ils ne faisoient rien les uns pour les autres, n'obéissoient au maréchal de Rieux sinon à leur volonté ; aucun ordre de raison ne de justice n'estoit tenu par ces gens de guerre ; et prenoit sur le peuple chascun à sa volonté et plaisir, de sorte que plusieurs grands maux et excès furent lors faits tant sur hommes que sur femmes et sur abbayes ».

Tout cela est évidemment la conséquence de la désorganisation absolue du pouvoir ; mais sous les faits locaux il faut voir les causes profondes : Il y a alors dans toute l'Europe un grand mouvement démocratique révolutionnaire, causé par le déséquilibrement des forces sociales entre la période féodale finissant et la période royale s'affermissant. Les Communes de Flandres, travaillant pour l'Anglais, empêchent le Duc de Bourgogne de reprendre Calais, au même temps et par le même sentiment, que les Communes de Caux se font follement écraser à Caudebec, plutôt que d'obéir aux Capitaines. Ceux-ci alors mettent leurs garnisons sur les frontières et se retirent hors du pays, « faulte de vivres », dit Monstrelet, et c'est évident, « par mauvais vouloir », prétend l'Évêque de Bayeux, Bazin. Exposant les griefs des Communes, il reproche aux nobles « de s'être fortifiés dans les villes et châteaux que le peuple avait enlevés aux Anglais, de s'être remis avec dureté en possession de leurs terres, de n'avoir montré ni bonne foi, ni pitié, ni discipline : Si seulement 500 lances avaient voulu conduire ce peuple très dévoué au roi de France, on aurait repris Rouen, non moins bien intentionné, et purgé la patrie. Mais les nobles pensaient que le peuple aurait été trop puissant et trop fier, si par eux les Anglais eussent été chassés (1). »

Le résultat naturel de ces haines sociales et de ces défiances, c'est que « plusieurs des forteresses furent légièrement reprises par les An-

(1) Bazin, *Charles VII*, I, 116.

glois, désolées et ruées jus ». Il en est ainsi probablement, et avec une rancune particulière, pour la plupart des châteaux des Estouteville ; on le sait positivement pour quelques-uns. Ainsi Blainville est démantelé en septembre 1436. Le Sire de Villebon, appelé à l'aide par le Sire de Ferrières qui vient de se rendre français, s'enferme avec la Dame de Ferrière et belle compagnie dans le châtel de Chambrois (aujourd'hui Broglie dans l'Eure), et le défend du 11 juin au 20 juillet, contre 1.000 Anglois sous Salisbury. « Ils firent forte guerre, envoyèrent plusieurs fois devers le Roy pour avoir secours, dont néant, et à la parfin les convint mettre à composition, et ledit Villebon s'en alla un baston à la main ».

Jean d'Estouteville a le même sort. Le 7 septembre, le duc d'York, avec 2.000 h., met le siège devant Fécamp. « Ceulx du dedans avoient peu vivres et gens, si envoyèrent hativement devers le Roy pour avoir secours. Mais il ne leur donna nulle provision ; ils tindrent la place en grant povreté de vivres l'espace de III sepmaines et très desplaisans la rendirent, leurs vies sauves. » D'autres pièces disent 49 jours, ce qui ne s'accommoderait pas avec la suite du récit. « Le 16 octobre, Messire Robert d'Estouteville, en sa compaignie VII ou VIIIe chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, la pluspart du pays, et qui avoient esté en garnison layens, recouvrèrent la dite place par belle et subtille manière : Il y a ung petit ruisseau qui court par dedens ladite place, et à l'endroit où l'eau court par soubs une vaoute dessoubs les murs, en laquelle avoit une graille de fer, laquelle a très grant peine et dilligence trouvèrent manière de limer et rompre, et par soubs icelle vaoute entrèrent grant partie d'iceulx, et comme gens de grant hardement, vindrent à la porte partie d'entreulx, et les autres à la porte de l'abbaye, et levèrent leur cry en tenant les manières convenables à leur entreprise ; et ainsi par grant vaillance et bonne entreprinse fut la place gaigniée. » Il y a incertitude dans les récits touchant ces affaires de Fécamp : Ceci se passe assurément en 36, mais les faits suivants ne peuvent être que de 37, puisqu'ils sont dits contemporains de l'entrée de Charles VII à Paris. Ce pauvre Fécamp doit donc avoir subi une épreuve de plus. Les Anglais y reviennent mettre le siège au milieu de 1437. « Ils y furent environ 3 mois, à la fin desquels

ceulx du dedans se rendirent, sauf leurs corps et biens; mais tôt et assez brefs jours ensuivant fut reconquise par les François ». Jean d'Estouteville, après une feinte marche sur Dieppe, s'était en effet revenu cacher dans les bois de Valmont; le gros de l'armée parti, il tomba sur la faible garnison, et les habitants, qui s'étaient couchés sujets du roi d'Angleterre, se réveillèrent sujets du roi de France (1).

Charles VII avait beaucoup tardé à revenir à Paris, sous le prétexte honnête de remettre de l'ordre dans les provinces au-dessus de la Loire et de réduire les compagnies de pillards, mais en réalité par répulsion pour cette cité révolutionnaire. Pourtant la bienvenue fut des plus chaudes, le 8 novembre, après 19 ans d'absence. Le Roi revenait d'ailleurs très changé, actif, vaillant, donnant de sa personne, en même temps qu'appliqué et soigneux de ses affaires. C'est de ce moment que commence ce qu'on pourrait appeler son second règne, rempli de mesures utiles et réparatrices. Son premier acte fut de nommer Prévôt de Paris Ambroise de Loré, qui lui jura de bien garder la Ville, et peu après ledit Prévot fut constitué « juge et réformateur de tous les malfaiteurs du royaume ».

Jean et Robinet d'Estouteville sont dits: « faits chevaliers en 1437 par le Roy », très probablement au milieu des fêtes chevaleresques qui illustrèrent cette joyeuse entrée, en tête de laquelle, par une juste gratitude, avait flotté « l'étendart royal à la figure de saint Michel ». Ces deux frères-ci ne pouvant être les fils de Torcy, qui seront faits chevaliers plus tard, ne sauraient être que les fils de Colard, sg. d'Auzebosc et d'Yoland de Néelle. C'est la dernière mention d'eux, et nous mettrons ici tout ce qui les concerne, ainsi que leurs sœurs.

Jean a épousé Antoinette de Trie, « dite fille de Jacques, sg. de Roulleboise », dit le P. Anselme qui ne la nomme pas parmi les 7 filles héritières de ce Jacques, qui meurt, en 1432, « un des plus riches seigneurs du royaume (2) ». Jeanne de Trie, que nous avons vue femme de Colard d'Auzebosc, étant sœur de Jacques, est donc tante de sa belle-sœur An-

(1) Perceval de Cagny, édit. *Hist. de Fr.*, p. 225-7. Monstrelet, chap. 209-17. Falluc, *Hist. de Fécamp*, 284.

(2) P. Anselme, VI, 674.

toinette. Jean mourra sans enfants et sera enterré aux Augustins de Paris.

Robinet est marié à Marie de Roye, Dame de Guievry, Quincy, Bethencourt, Sacy-le-Grand, Longueau et Villers, fille de Mathieu III, sg. de Roye et de Marguerite de Ghistelles. Roye : de gueules à la bande d'argent ; de la première noblesse du Cambrésis. Mathieu était le représentant du Duc de Bourgogne au traité d'Arras ; ce qui explique peut-être que son gendre n'apparaisse que maintenant au service de Charles VII. Marie avait été mariée en premières noces, en 1422, à Pierre d'Orgemont, sg. de Chantilly, fils de Jacqueline Paynel ; à propos de quoi elle sera enterrée en 1470 aux Cordeliers de Senlis. Elle a de Robinet un fils, Jean d'Estouteville, sg., dit le P. Anselme, de Berneval et de Guerchy ; son cousin Michel, Sire d'Estouteville, héritera probablement de lui, à cause de Berneval, portion de St-Jouyn, tenu par parage ; à propos de quoy il plaidera avec les Orgemont (1).

Les quatre sœurs de Jean et Robinet sont : Jacqueline, épouse de Jean de St-Remy, dit le Galois, de cette même maison, où s'était mariée sa cousine Alizon d'Estouteville-du-Bouchet ; Noblesse du Maine qui porte de sable au chevron d'argent accompagné de 3 fleurs de lys d'or ; ce Jean de St-Remy fera hommage au Roi des terres de Saint-Denis et Houdelmoire en la châtellenie de Mortemer, le 16 février 1469. Guillemette, mariée à Colard de Chevreuse, lequel fera aveu, en 1461, de la terre du Bosc-Guillaume au Vicomté d'Arques, peut-être petit-fils de ce Pierre de Chevreuse, Maître d'Hôtel du Roi, que nous avons vu réformateur en Languedoc en 1388 avec Jean d'Estouteville, et qui s'était rendu adjudicataire de la terre de Chevreuse en 1373, vendue par Ingerger d'Amboise, mari de l'héritière de la grande maison de Chevreuse dont ceux-ci paraissent des cadets : d'argent à la croix de gueules cantonnée de 4 lionceaux d'azur. Agnès, femme de Colin Giffart, sg. de St-Victor-au-Perche, de quelque branche cadette, probablement, de cette grande race de Giffart si puissante en Normandie et Angleterre lors de la conquête : d'or à l'aigle

(1) Il y a dans le P. Anselme, aux trois articles Roye, Estouteville et Orgemont, des impossibilités de dates sur ces deux mariages.

de gueules, pour la branche des Comtes de Longueville. Et Jeanne, femme sans enfants de Valentin de la Roque, sg. du Lys, capitaine du château de Corbeil, morte en 1453 et inhumée en l'Église St-Lis, près Corbeil : d'azur à 3 fasces d'argent (1).

Pendant cette fin de 1437 « le Sire d'Estouteville fait des chevauchées avec 2 et 3.000 chevaux devant Tinchebray, Mortain, Condé-sur-Noireau, Vire, Saint-Lo, Torigny, jusqu'à vouloir ardre les fosbourgs de Caën et l'assiéger. » Des troupes françaises se concentrent vers Laval pour l'appuyer et remparer Pontorson et Saint-James-de-Beuvron. La flottille du Mont n'est pas moins active : descentes en avril 1438 à Lyon-sur-Mer, à Géfosse près Bayeux, où les chefs de cette attaque pris sont décapités (2).

Au milieu de tout cela pourtant on se mariait :

« Par devant Robert de Préaux notaire et tabellion en la Vicomté d'Avranches, contrat est passé entre noble et puissant seigneur Monseigneur Louis d'Estouteville et de Hambuye, chef et frère aîné d'une part, et noble seigneur Messire Robert d'Estouteville, chev. sg. de Lammerville, son frère puiné d'autre part, enfans de feu seigneur de bonne mémoire, Messire Jean d'Estouteville, chevalier, leur père, par lequel contrat, en faveur du mariage espéré faire entre ledit Robert et noble Dame Marie de Sainte-Beuve, fille et seule héritière de feu Laurens..., ledit Mgr Louis donna et assigna, à fin d'héritage, audit Robert, pour luy et ses héritiers procréés dudit mariage, et autrement non, pour telle part et lotie et droit de partage que audit M. Robert pouvoit et devoit appartenir, à la succession dudit feu Sgr leur père, tous et tels héritages seigneuries terres rentes, comme à leur dit feu père échut descendit et succéda par la mort de feu noble Sgr Colard d'Estouteville, toute la seigneurie d'Aussebosc et autres, ainsi que leurdit père les reçut... Mondit Sgr Louis en retient les hommages et droits seigneuriaux comme aisné, pour luy et ses successeurs. Fait au Mont-Saint-Michel, le 21 juillet 1437, en la présence de nobles personnes, Raoul Tesson sg. de la Roche Tesson, le Sgr des

(1) Sur ces familles, les divers documents imprimés et mss.
(2) S. Luce, II, 261, et pièces CXCVIII-CCIV.

Biars, le Sgr de Coulonces, chevaliers, Guillaume Pevrel, etc., etc.; auquel contrat Guillaume Painel, Garde des Sceaux des obligations de la Vicomté d'Avranches, fit apposer le seel d'icelle (1). »

« Dans cette petite France du Mont-Saint-Michel », comme dit joliment M. de Poli, devant ces officiers français, Louis fait donc sa part à son frère, sans daigner tenir compte de l'Anglais, de la réalité, de la non-possession de ces terres depuis vingt ans. Robert avait déjà, en titre, Lamerville, une partie de cet héritage; désormais il s'appelle M. d'Auzebosc (2). Son contrat de mariage est déjà dressé depuis le 8 juillet. Il épouse sa cousine Marie de Sainte-Beuve, fille de Laurens, chevalier, sg. de Sainte-Beuve, de Montigny-sur-Andelle et de Cuverville, châtelain de Néelle, mort en 1416, et de Catherine de Montmorency, fille de Hugues et de Jeanne d'Harcourt; ledit Hugues, petit-fils de ce Jean de Montmorency qui avait si longtemps plaidé avec les Estouteville pour la succession de leur mère commune Jehanne de La Tournelle; la dite Jeanne d'Harcourt, sœur aînée de madame de Torcy; et par surcroît de parenté, Catherine de Montmorency, veuve Sainte-Beuve, est remariée à Mathieu de Roye, de sorte que Robert d'Auzebosc et Robinet ont la même belle-mère. Cette Catherine s'était trouvée grande héritière, ayant succédé à ses sœurs et à trois frères dont deux tués à Verneuil, Dame de Beausault, Bretueil, La Faloise, la moitié de La Ferté-Imbault en Sologne. Marie de Sainte-Beuve apporte donc à Robert ce double héritage paternel et maternel. Sainte-Beuve : d'azur à trois anneaux d'argent; famille de chevalerie normande des environs de Neufchâtel-en-Bray (3).

Charlotte, sœur de Louis et de Robert, a aussi épousé un cousin, Jean, Sire de Saonne et de Tocqueville, fils de Robert et de Jacqueline d'Esneval, vassal de Valmont pour Tocqueville, petit mariage et qui se sent des mauvais jours.

(1) Arch. de Valmont.

(2) Nous rappelons que les généalogies disent faussement ce Robert fils de Colard sg. d'Auzebosc et de Jeanne d'Auvrecher. Si, comme le dit le P. Anselme, il a possédé les terres de Turgoville et Saint-Cler provenant de la succession de la dite Jeanne, ce peut être par la cession à son père de tout ce qui provenait de la déconfiture de son cousin Colard.

(3) Duchesne, *Maison de Montmorency*, 536.

En ce temps mourait, « retirée au Comté de Bourgogne et élisant sa sépulture dans l'église des Carmes de Dijon, Isabeau d'Estouteville », veuve de Vienne et de Béthune. Son testament, du 14 octobre 1438, nous apprend qu'elle était remariée en troisièmes noces à Henry, sg. de Hans et des Armoises. Ce nom ne dit rien ; mais il est de grande race, cadet du Comte de Grandpré en Champagne, descendant par femmes de Coucy, Luxembourg, etc. : burelé d'or et de gueules de dix pièces, brisé, pour la branche de Hans, d'un lambel à trois pendants. Ils avaient marié leurs enfants : Jacques de Hans, d'un premier lit, à Isabeau de Béthune, laquelle recevait de son frère, outre sa part paternelle, la moitié des terres de leur mère en Normandie, et le quart des biens et meubles de leur ayeule Marguerite de Montmorency. Le fils aîné d'Isabeau d'Estouteville, Robert de Béthune, avait été tué en 1430 par les communes de Laon.

Au commencement de 1438, la « famine universelle commença de rechef estre si très grande et si détroite, que c'estoit piteuse chose à voir les povres gens mourir en grand multitude. Et la guerre estoit très âpre et dure merveilleusement ; pourquoy plusieurs nobles hommes et généralement tout le peuple du royaume furent en grande et douloureuse perplexité ». Cela est particulièrement vrai en Normandie. En mai, Talbot s'en va « devant Charlemesnil, un moult bel chastel au sg. de Torcy, lequel fut rendu », ainsi qu'autres places de Caux tenant pour les Français. Le bourg de Torcy est presque entièrement brûlé, et ce doit être alors que Valmont a le même sort pour la seconde fois. D'un autre côté le maréchal de Rieux délivre Harfleur assiégé de terre et de mer par les Anglais. Cent hommes du Mont-Saint-Michel se laissent surprendre, le 31 juillet, dans Ardevon, tandis que Guiton, un des plus vigoureux compagnons d'Estouteville, surprend et bat les Anglais à Genest (1).

La fin de 1438 se traîne dans les misères, sans actions de guerre, et les faits nous ramènent aux affaires ecclésiastiques. La querelle dure toujours entre le Pape et le Concile de Bâle. Charles VII a pris l'attitude la plus sage : Respirant un peu de la guerre anglaise, il tient, de mai à juillet 1438, à Bourges, une assemblée de ses prélats et de ses juristes, où l'on

(1) Monstrelet, ch. 228. Guilmeth. S. Luce, II, 261.

pose les bases de la Pragmatique Sanction, de la régularisation des libertés de l'Église Gallicane. Le Roi reconnaît le Concile de Bâle, tout en l'invitant à se modérer à l'égard du Pape ; il assure le Pape de son obédience, tout en défendant à ses prélats de se rendre à l'anti-Concile convoqué à Ferrare et ouvert à Florence le 26 février 1439. Pourtant il ne serait pas fâché d'y avoir une oreille discrète par son cousin d'Estouteville ; ce qui fait qu'il le traite bien d'abord, et, l'Évêché d'Angers étant vacant, écrit en sa faveur au Chapitre en janvier 1439. Estouteville est, il est vrai, leur confrère, mais les chanoines en préfèrent un moins fallacieux, Jean Michel, et pour sa grande vertu, et sous l'influence du bon roi René, Comte d'Anjou, dont il est conseiller. Élu le 28 février, il fait sa foi le 3 mars. Ce même jour Estouteville obtenait des bulles pontificales, comme s'il eût réuni les légitimes suffrages, et, les faisant présenter au chapitre le 24 avril, réclamait le siège occupé par l'autre. Le Chapitre le repousse ; mais il a quelques chanoines à lui et maintient sa prétention. Il siège à Florence comme Évêque d'Angers, l'autre à Bâle ; « dans ces temps tumultueux, comme dit la *Gallia Christiana* (1), l'Église Gallicane soutient Jean, et la Romaine Guillaume. » Mais, justement, ce bruit, cette attitude insolemment opposée à ses ordres, cette immixtion romaine contraire aux libertés gallicanes qu'on vient de proclamer, retournent le Roi, qui « écrit des lettres fort vives à Rome » pour soutenir Michel, pour lequel le Concile de Bâle prend aussi chaudement parti.

Cependant à Florence ils paraissaient consommer une très grande et bonne œuvre : après trois mois de discussions théologiques, l'Empereur grec imposait silence à ses évêques et reconnaissait l'Union des Eglises et la Primauté du Pape. Les Pères de Bâle ne travaillaient pas si bien ; ils commettaient la folie coupable de rouvrir le Schisme, en élisant le 5 novembre 1439, sous le nom de Félix V, Amédée Duc démissionnaire de Savoie, qui vivait aimablement dans sa charmante retraite de Ripailles. Aussitôt Charles VII, vrai fils aîné de l'Église et fidèle interprète de son peuple, se déclarait ouvertement contre lui, et envoyait par deux fois des ambassadeurs assurer Eugène IV de son obédience, tout en

(1) *Gallia*, XIV, 580.

maintenant la défense à ses Évêques d'aller à Florence. Sur ce point il y a sans doute indulgence diplomatique pour Estouteville, dont la position grandit forcément, et par la gratitude du Pape vis-à-vis de la France, dont l'attitude le sauve, et par l'intérêt du Roi qui, acceptant ce Pape, ne peut que se féliciter d'avoir un des siens dans son intime confiance. Chacun met du sien, et parmi les satisfactions apparentes accordées aux réclamations gallicanes, est la translation d'Estouteville. On l'accuse d'accepter le tout petit évêché de Digne, comme pis aller, « ne pouvant toucher les revenus d'Angers. » Mais il prend soin d'agir de façon à prouver que ce n'est pas l'intérêt qui le guide. « A sa prise de possession, par procureur, le 18 novembre 1439, les chanoines réclament sa présence, disant n'avoir pas usé de leur droit d'élection, quand ils avaient su le choix du Pape ; et lui, galamment, refuse les revenus de l'Évêché pendant les cinq ans qu'il l'occupe, et les rend au Chapitre (1).

Peu après, une bien autre dignité manifestait au monde son importance : Eugène IV, par gratitude envers les nations amies, diplomatie à l'égard des autres, fait, le 18 décembre 1439 (2), une promotion de dix-sept cardinaux : Quatre Français choisis pour satisfaire tous les partis : Regnault de Chartres, Archevêque de Reims, premier personnage du Clergé français, qu'on remercie en sa personne, en même temps qu'on semble accepter les revendications gallicanes, dont il a été le porte-parole à Bourges, principal personnage du Conseil royal comme Chancelier, et représentant de Charles VII dans toutes les négociations. A l'opposite Louis de Luxembourg, Archevêque de Rouen et soi-disant Chancelier de France pour Henri VI dont il conduisait les affaires, peut-être déjà retiré en Angleterre où il mourra. Jean Le Jeune, Évêque d'Amiens, fils d'un avocat d'Amiens tout dévoué au duc de Bourgogne. Guillaume d'Estouteville, pour les Français intransigeants ; sa nomination satisfait aussi un

(1) *Gallia Christiana*, XI, col. 91.

(2) Sur cette date il y a contradiction. La *Gallia*, Fleury, *Hist. ecclés.*, XXII, 553, et presque toutes les notices disent 1437. Cela est impossible ; il y eut cette année promotion d'un seul cardinal italien, et il est certain que la grande promotion fut faite au Concile de Florence. Il est dit aussi : 5 des ides d'août 1439, mais tout semble indiquer décembre. Lenfant, *Hist. du Concile de Bâle*, II, 96. Aubery, *Hist. des Cardinaux*, II, 223; etc.

des concurrents au trône de Naples; car il est dit « élu à la recommandation de René, duc d'Anjou, roi de Naples » ; compensation sans doute pour Angers ; il est Cardinal du Titre des Saints Sylvestre et Martin-in-Montibus. Deux Napolitains, dont un, Acciapacio, personnage tout politique, oscillant selon le succès, est choisi pour adoucir Alphonse d'Aragon alors roi de Naples et très inquiétant pour Eugène. Trois autres Italiens, deux Guelfes, un Florentin et un Gênois, et un Gibelin, fils d'un favori du duc de Milan. Deux Grecs, pour consacrer l'Union, l'Archevêque de Russie, et Bessarion, Métropolite de Nicée, aussi fameux en théologie que dans les lettres antiques, restaurateur de la philosophie platonicienne. Un Espagnol, un Hongrois, un Portugais, un Anglais, un Allemand ; enfin, pour ennoblir le tout et compenser la politique, un pur saint qui se trouve être un Polonais.

En France, l'année 1439 s'était passée en négociations par l'intermédiaire de la Duchesse de Bourgogne : Charles VII offrait à Henri VI en vassalité ce qu'il tenait de la Guyenne et les bailliages d'Évreux, Caën, Cotentin, hormis le Mont-Saint-Michel ; mais l'Anglais s'entêtant à l'héritage entier des Ducs de Normandie et des Plantagenets, les conférences sont définitivement rompues en mai 1440. Il n'y avait pas eu trêve officielle, mais ralentissement de la guerre. Les capitaines particuliers, encore moins les Routiers, se souciaient peu du gouvernement et faisaient leurs affaires. Car la guerre, il faut le comprendre, est pour beaucoup un métier, et le seul qu'ils puissent faire, un métier qui nourrit mal son homme, et parce qu'il est cher à entretenir, et parce qu'il est débauché ; témoin cette Compagnie que le Roi avait pourchassée hors de France, qu'il retrouve à Lyon, retour d'Allemagne, « la pluspart malades, à pied, désarmés, tellement que c'estoit chose hideuse à voir », qu'il remonte et envoye, en juillet 1439, enlever le marché de Meaux, forteresse de pillards défendue par Talbot. Torcy y est « parmi les plus vaillants capitaines du royaume soubs le Connestable (1). »

Le Roi fait tous ses efforts pour arrêter ces maux. Il tient lors une assemblée des Etats Généraux, où se manifeste ardemment le désir de

(1) Monstrelet, ch. CCXXIX.

la Paix, et qui se termine par l'ordonnance d'Orléans du 2 novembre 1439. On y tâche au moins d'alléger le poids de la guerre : nul que le Roi ne peut lever des troupes; il sera conservé un certain nombre de Compagnies, à la nomination et sous l'autorité exclusive du Roi; l'effectif en est réglé, même de chevaux, trois pour les hommes d'armes, la garnison fixée; les gages payés seulement dans des conditions régulières; interdiction de traîner après soi « valets, femmes et toute autre manière de coquinaille »; défense des « roberies, pilleries, destrousses », sous peine de lèse-majesté; le capitaine responsable de ses hommes. La réforme était fort grosse; ce n'était pas moins que la fin des milices féodales, le commencement de l'armée régulière permanente. Et l'ordonnance établissait d'autres choses non moins inquiétantes pour l'autorité des Seigneurs, pour l'autonomie des provinces : suppression des « travers, barrages et anciennes taxes féodales » indûment établies sous prétexte de la guerre; organisation d'un impôt unique et permanent, etc.

Du côté du Mont-Saint-Michel, les choses ne vont pas bien : Estouteville tente vainement, le 27 juillet, de reprendre le Roc-de-Granville. A la fin de Septembre, Jean de la Roche rempare Pontorson, et Bueil Saint-James-de-Beuvron. Puis arrivent le Connétable, le Duc d'Alençon et Chabannes, dans la Compagnie duquel sert Robert d'Estouteville sg. d'Auzebosc, et tous ensemble mettent le siège devant Avranches. Talbot et Dorset accourent; on les empêche d'abord de passer le Couesnon, et ils vont escarmoucher devant le Mont-Saint-Michel, où est pris leur bailli du Cotentin. « Mais le soir, la mer retirée, ils passent le Couesnon, les leurs d'Avranches font une sortie, ceux du siège s'enfuient vilainement, et les Anglais font butin dans le camp des Français assiégeants, 23 décembre 1439 » (1). Scales s'établit plus fortement à Gavray et Granville.

Ce n'avait été qu'une panique, et tôt après Avranches était de nouveau menacé, puisque, le 19 Février suivant, les mêmes Anglais se préparent à Saint-Lo pour l'aller secourir. Mais cet échec, où l'expression « vilainement » pourrait bien indiquer l'idée que le Connétable avait été abandonné, serait le premier éclat du grave mouvement politique appelé

(1) Berry, *Hist. de Charles VII*, 405. S. Luce, CCVII — IX.

la Praguerie : les Grands seigneurs étaient fort mécontents des réformes, qui leur rognaient les ongles, et dont le Connétable se montrait sévère exécuteur. Sa grande situation, ajoutée à son Grand Office, offusquait fort les chefs de guerre, en particulier Dunois. Avec lui complotent les Ducs d'Alençon et de Bourbon, le Comte de Vendôme et surtout La Trémouille ; ils gagnent le Dauphin, qui a dix-huit ans et un mauvais cœur, en lui disant qu'on le traite en enfant, et en le faisant leur chef. Ils se gardent bien d'oublier le Mont-Saint-Michel. Dunois, depuis son échec de 1425, y entretenait évidemment une cabale, puisque, dans le honteux traité que l'ennui de la prison surprenait au Duc d'Orléans en 1433, avec la reconnaissance de l'Anglais comme Roi de France, était la promesse de livrer le Mont. Or, en 1439, le Duc est toujours prisonnier; et poutant, le 2 août, « il confère son Ordre du Camail à O. de Mauny, G. des Biars, J. d'Argouges, J. de la Motte, et Jean Pevrel, serviteurs de mon cousin le Sire d'Estouteville, et hommes d'armes de sa Compagnie au Mont-Saint-Michel (1). Cette gracieuseté vient évidemment de Dunois ; il cherche à débaucher les serviteurs d'Estouteville, ou bien encore pour quelque machination dans l'intérêt du Duc d'Orléans, ou pour s'assurer d'une place de cette importance pour ses projets politiques.

Estouteville devait sentir quelque chose, quand, en janvier et août 1339, il prenait soin de se mettre bien avec les moines, en leur faisant adresser par le Roi des lettres flatteuses et pratiques, louant « leur grant fidélité, confirmant tous leurs privilèges et spécialement la franchise de tout péage pour leurs vivres par tout le royaume, et leur accordant pendant trois ans, pour les dures fortunes et adversitez qu'ils ont supportées, engagement de leurs joyaulx, et ruyne de leur monastère, les impôts levés dans les 33 paroisses relevant de l'Abbaye (2). »

Donc il se tramait une conjuration, dont une pièce judiciaire nous raconte le roman : quatre des hommes d'armes du Mont, et non des moindres, le lieutenant du Capitaine, Guillaume des Pas, baron de Coulonces, gendre de celui tué à la Guintre, Mauvoisin, La Haye et Guiton

(1) Poli 1227.
(2) S. Luce, CCV — VIII.

avaient, en mai 1439, formé une association pour le pillage. Estouteville la fait rompre; fureur des associés. Coulonces, peu après, se remarie à la sœur de Jean de Vendôme, Vidame de Chartres, c'est-à-dire à la fille d'Isabeau d'Estouteville-Torcy; il emmène ses associés à sa noce, à Chartres. Mauvoisin y noue des relations avec des gens considérables, le Vidame lui-même, et surtout Jamet de Tillay, intrigant par excellence, vilain homme, mais ayant toute la confiance de Dunois; et cela aboutit à une convention écrite. Un des conjurés, devenu témoin, déclarera que « Mauvoisin lui avoit fait voir une cédule du Bastard, remise à lui Mauvoisin par Tillay, à Tours, contenant, comme il semble à lui qui parle, que il feroit avouer au Roi ledit Mauvoisin et tous ceux qui lui aideroient à prendre la place du Mont-S.-M. Le moment venu, 40 hommes et 80 archers seroient amenés au Mont par Tillay, et selon un autre témoin, par le Vidame, au secours de Mauvoisin, de la bande et alliance duquel estoient son frère, puis le lieutenant Coulonces, 4 autres hommes d'armes de la garnison et 4 bourgeois du Mont. Un autre, Jean de Brecey, écuyer, avouera que Mauvoisin à luy s'ouvrit, après longues et grandes paroles, de l'intention et entreprise qu'il avoit de prendre, par subtilité et d'aguet, ladite place, d'en bouter hors le Capitaine, pour y mettre d'autres seigneurs du parti du Roy, lesquels le dit Brecey ne put lui faire nommer; que pour ce certaines gens estoient par venus jusques aux marches de Bretagne; mais la chose n'estoit preste et avoit esté remise. »

Ces longueurs laissent passer les événements : Le Duc d'Orléans est mis en liberté, au commencement de 1440, par l'entremise du Duc de Bourgogne, qui tient à accentuer la réconciliation de leurs maisons. La Praguerie s'effondre, le Bourguignon repoussant son aide, « et le Roi, qui pas ne dormoit, pousse vigoureusement et victorieusement les Grands conjurés, et après les avoir durement traités, les reçoit à merci et pardon en septembre 1440. » Auzebosc est parmi les « hommes d'armes renvoyés par le Roy vers les Marches de France, sous Antoine de Chabannes ». Il avait donc suivi son Capitaine qui, tout en empêchant les factieux d'arrêter le Connétable, comme le voulait Dunois, ne s'était pas

54

séparé d'eux, et avait donné asile au Dauphin en Bourbonnais, dont il était Sénéchal. Mais, quoi qu'il n'y ait plus, pour Dunois, aucun motif pressant de compromettre sa gloire dans ces misérables cabales, le complot du Mont-Saint-Michel continue de mijoter, entretenu par la rancune contre Estouteville, et le désir de soustraire au Connétable une place si en vue et si importante par le voisinage de Bretagne.

Les Anglais, bien entendu, profitaient de ces troubles : « Environ l'issue d'avril 1440, se mirent sus en la ville de Rouen et autour, jusques à 6,000, sous les comtes de Sommerset, Dorset et le Sire de Talbot, et allèrent mettre le siège devant Harfleur tant par terre que par mer. Dedans laquelle ville était Capitaine pour le roi de France Jehan d'Estouteville, et avecques lui Robinet son frère et autres jusques à 400 combattans environ, avec ceux de la ville et de la marine, qui vaillamment se mirent à défense, fortifièrent nuit et jour en grand diligence les gardes de la ville, et firent aucunes saillies contre les assiégeants, qui, de leur côté, par leurs travaux, bombardes et autres habillements de guerre, travaillèrent fort les assiégés. Ceux-ci, qui avoient grand disette de vivres, envoyèrent demander secours au Roi Charles, qui, pour ses grands affaires, ne le put envoyer si bref qu'ils avoient requis. (On se croirait revenu, avec l'autre Jean, au siège de 1415). Enfin, au bout de quatre mois de siège, le Comte d'Eu, Dunois, Gaucourt, arrivèrent de Picardie au secours ; en route, Gaucourt fut encore pris et paya grand finance. Après un assaut fort roide de Dunois par terre et du Comte d'Eu par mer, aidé d'une sortie des assiégés, après un défi d'Eu à Sommerset, un contre un ou cent contre cent, et diverses manœuvres pour lesquelles les Anglais ne bougèrent de leur siège, sachant le mauvais état de la ville, les Français du secours, voyant les Anglais si bien retranchés, s'en retournèrent. Mais leurs attaques permirent à Rambures, envoyé aux Anglais, de les intimider et d'obtenir un traité par lequel Harfleur leur fut rendu. Et se départirent ceux du dedans chascun un baston à la main (1).

Jean et Robinet d'Estouteville reprennent aussitôt les armes, et ser-

(1) Monstrelet, ch. CXXXXVII.

vent à la fin de cette année en Basse-Normandie avec La Hire et Xaintrailles (1).

Tout le Pays de Caux retombe aux mains des Anglais, et l'Évêque Bazin en fait le plus épouvantable tableau : « Plus de 200,000 personnes mortes par la faim et le fer ; les survivants arrivant aux portes de Rouen et des autres villes, par troupes affamées, que toute la charité et la richesse restée ne pouvaient assouvir ; beaucoup émigrant en Bretagne, en Angleterre, se vendant pour du pain ; une telle dévastation, enfin, que, de la Seine à la Somme et de l'Oise à l'Océan, ce n'était plus qu'épines et buissons sans trace de chemins. » La Foi et l'Espérance habitent pourtant encore ce désert : « La Procession Générale, confrérie de quelques prêtres et de 15 laïques nobles et de sainte vie, fondée à Valmont en 1423 », visite chaque année, en la fête du Saint-Sacrement, ce qui reste des paroisses, implorant, en de longs parcours, la miséricorde divine (2).

Le complot du Mont-S.-Michel va enfin être exécuté, un jour de fête des premiers mois de 1441. « Il avait esté conclu, avoue Brecey, qu'ils mettroient une embusche de gens en l'hostel des Herault (2 frères bourgeois du Mont), qui est près de la porte de l'abbaye ; et après monteroient en la dite abbaye le plus de gens de leur alliance qu'ils pourroient, comme pour oyr la messe ; et à l'issue de la grand'messe, descendroient à la porte, prendroient les haches et bastons des portiers, mettroient les dits portiers dehors, et crieroient aux gens de la dicte embusche. Le cas vint à la connaissance du Capitaine, le mercredi précédant le dimanche de l'exécution ». Estouteville agit d'abord avec une étonnante mansuétude, se contentant d'expulser les 2 frères Mauvoisin. Le plus coupable de tous, le baron de Coulouces, « se jette à ses pieds, au moment où Estouteville se relevait, après avoir reçu la communion, en la grand'messe pascale, le 16 avril 1441 », et sollicite sa grâce. Mais des renseignements postérieurs l'éclairant sans doute sur la gravité et les ramifications de l'affaire, il fait arrêter les principaux conjurés. Du 3 août au 11 septembre 1441, un interrogatoire minutieux, dont un rouleau long de 3 mètres ne nous donne

(1) Du Fourny, 384.

(2) Abbés Cochet et Tougard, *Géographie Seine-Inf.*

qu'une infime partie, est dirigé par le lieutenant général de Cotentin. Estouteville préside la commission militaire, assisté de son cousin Bréauté, d'un autre chevalier et 3 écuyers ; nous en ignorons le jugement, mais savons seulement que Brecey, qui avait dû s'enfuir, obtient rémission du Roy pour son crime en mars 1442 (1).

Au sortir de cette aventure, Estouteville nous apparaît plus appliqué que jamais à son commandement. « Persévérant dans nos grandes et somptueuses réparations, dit-il dans des lettres du 3 décembre 1441, et prétendant la perfection fortificatoire requise et nécessaire en plusieurs endroits de ceste ville, nous avons advisé d'ajouter 2 pieds d'épais au mur entre l'ostel Boucau et la tour Chollet, 3 pieds à la tour neuve et la machicouler, ainsi que tout le devant de la porte d'endroit le boullevert, bastir certaines parties de mur à la tour Béatrice, etc. Trois bourgeois du Mont se chargent de faire les travaux à leurs despens, à condition de recepvoir l'aide de 10 sous sur chaque pipe de vin entrant au Mont, pendant 10 ans à partir de la S. Jean 1441, et l'aide sur les paroisses du Cotentin, dont nous leur baillerons le taux, avec droit de poursuivre, desquelles choses leur ferons avoir lettres du Roi ; les dits travaux faits dans 2 ans, sauf le cas de guerre dont nous leur tiendrons compte ; les religieux fournissant pierre, sablon, et faisant apporter le bois par leurs hommes ». Il apparaît de là qu'on est assez tranquille alors, et que les rapports se peuvent établir normalement avec les gens de terre ferme. « Et tant fut bien labouré que, la chose estant presque parfaite, les Bourgeois et Commun de la Ville du Mont-S.-M. assemblés, tous d'un accord, approuvèrent et loèrent l'entreprise, comme bon et proffitable au Roy, à la place, au pays et à la chose publique (2). » Estouteville a donc fait l'union au moins apparente.

Une des dépositions indique la présence au Mont du Cardinal. Il visita son frère après un voyage en cour, où il est dit « avoir secondé beaucoup le Légat pour la reconnaissance d'Eugène IV contre Félix V (3) ».

(1) S. Luce, *Guerre de 100 ans*, II, 264, et Pièces CCXIX.
(2) S. Luce, CCXVII.
(3) Marrier, *Hist. de S.-Martin-des-Champs.*

Il avait déjà sa récompense: « Selon les registres du Vatican, il est nommé, en juin 1441, Administrateur perpétuel de l'Église de Nîmes, après l'Évêque de Laon que le Pape avait nommé au même titre, à la mort du véritable évêque en 1438 ». Mais cette intrusion n'est reconnue ni par le Chapitre, ni par les Évêques qui, réunis alors à Montauban, refusent d'admettre le représentant d'Estouteville. Le Roi présidant lui-même ce concile provincial, cela souligne la situation : Charles ne veut pas rompre avec Bâle, tout en reconnaissant Eugène seul Pape ; il veut encore moins, très uni avec l'Église de France dans le désir des réformes, encourager Eugène en ces abus inadmissibles. Car Estouteville prétend avec Nîmes garder Digne et Mirepoix ; même « il poursuit contre toute raison le siège d'Angers, par de nouveaux artifices », et se fait officiellement appeler le Cardinal d'Angers. Le Roi lui répond ouvertement en allant « visiter son concurrent, Jean Michel, et en le confirmant dans sa cathédrale, le 27 décembre 1442 ; la sainteté universellement célébrée de Michel fait plus mauvaise la condition de son rival. Ainsi se dessine la situation complexe, dans laquelle Estouteville, hautain et énergique, ne craindra pas de se trouver à plusieurs reprises : en aigreur avec la cour de France, tout en étant, par sa condition, son représentant forcé et utile ; en somme Prélat romain, bien plus qu'Évêque français. Cette attitude est confirmée par une anecdote qui se rapporte à ces négociations compliquées, sans qu'il soit possible d'en préciser l'occasion : « Charles VII ayant prié ce Cardinal d'aller, avec quelques autres ambassadeurs, en cour de Rome, il supplia Sa Majesté de se ressouvenir que les Cardinaux entreprennent bien des légations pour le bien de l'Église universelle, mais non pas des ambassades pour l'intérêt d'un État particulier. Le Roi prit cette excuse en bonne part, et voulut que le premier article que l'on donnât à ses ambassadeurs fût qu'ils ne pourroient rien négocier sans le conseil du Cardinal d'Estouteville (1) ».

Cependant la guerre se poursuit. En juin 1441, le Roi vient devant Pontoise avec 10 à 12.000 h., la plus belle armée qu'on n'eût vue de longtemps ; une manœuvre du duc d'York le force à s'éloigner, et « il laisse,

(1) Aubéry, *Hist. des Cardinaux*, II, 223.

dans la grande bastille S. Martin qui bat Pontoise, l'amiral de Coëtivy avec La Hire, Jean d'Estouteville, Robinet son frère, et moult d'autres nobles et grands seigneurs et vaillants hommes de guerre. Ils se trouvent pris entre le duc d'York et Talbot qui les attaquent, et Scales qui défend la ville, et y est fait de belles armes ; et les Anglais les raillaient de ce que leur Roi les avait abandonnés. Enfin, il revient, donne, le 19 septembre, l'assaut général, y fait de sa main plusieurs nouveaux chevaliers dont Jean et Robinet, et la ville est emportée (1). » Charles VII se montre là aussi vaillant de sa personne et habile qu'affable pour les bourgeois, dont il sait les bons sentiments, et soigneux d'empêcher le désordre. Dans les mêmes jours, Évreux est aussi enlevé aux Anglais, qui n'inquiètent plus Paris que par Vernon et Mantes.

Les Princes, eux, inquiétaient le Roi; un reste de Praguerie s'agitait ; il impose silence par sa fermeté et sa bonne grâce, et peut mettre ordre aux gens de guerre en Poitou, Angoumois, sur les frontières de Bretagne, et descendre en Languedoc. « Il avait une journée convenue avec les Anglais, à Tartas, le 1er mai 1442, puis rallongée jusqu'à la Saint-Jean, et voulait y aller avec la plus grosse armée qu'oncques il eût eue. Aussi la besongne lui touchait moult grandement ; car s'il eust délaissé icelle journée, il étoit en péril de perdre les pays de Guyenne et Gascogne. Or vindrent à son mandement, à Toulouse, bien 80.000 chevaux, et très grand nombre de charrettes menant artillerie, vivres, etc., et avec le Dauphin et le Connétable, plusieurs grands seigneurs et capitaines et routiers de guerre, fleur de droites gens d'armes, qui par très long temps avoient suivi la guerre, comme La Hire, Poton de Saintetreille, Chabannes, le Sgr de Blainville et son frère Messire Robert, et moult autres hommes de grand renom (2) ». Le Roi s'alla donc mettre en bataille audit jour ; mais les Anglais ne parurent pas et Tartas se rendit. Après sept à huit mois employés à prendre, perdre et reprendre les malheureuses places des Landes et de la Dordogne, le Roi, dont les gens souffraient famine, en écrasant le pays, retourna à Montauban, et y demeura deux mois à orga-

(1) Monstrelet, l. II, ch. CCLXI. *Chronique de Richemont.*
(2) Monstrelet, l. II, ch. CCLXV.

niser le pays conquis. Là mourut de maladie La Hire, le meilleur type, par sa vaillance, sa libéralité et son esprit, de ces troupiers finis qui ont sauvé la France, mais dont certains, aussi durs aux amis qu'aux ennemis, ont gardé l'affreux nom d'Écorcheurs. Jean et Robinet d'Estouteville ne sont certainement pas de ces derniers, de ceux qui ne se peuvent reprendre aux œuvres de paix.

De son côté, Louis d'Estouteville ne restait pas inoccupé. Le bâtard de Scales, qui commande pour son frère dans la place du Roc-de-Granville, envoye, inquiet, en juillet 1442, « un espie vérifier au Mont-Saint-Michel si l'on ne prépare pas des eschailles » ; en septembre il a « advis d'une entreprinse d'Estouteville par mer, de nuit ». Et en effet, « le 8 novembre, le capitaine du Mont et ses deux fils, Michel et Jean, par une audacieuse escalade nocturne, s'emparent de Granville, avec l'aide d'un Anglais d'Angleterre, à qui Scales avait fait déplaisir ». Mais les Anglais n'abandonnent pas la partie : Dès le 11 janvier suivant, des commissaires sont envoyés à Jersey et Guernesey organiser une « flotille pour le recouvrement de Granville » ; 60.000 livres sont allouées pour cela et pour le siège de Dieppe ; pendant tout 1443, « Scales tient frontière à la garnison française de Granville, avec 197 lances et 791 archers répartis entre Hambye, Gavray, Chanteloup, Villedieu, Regneville ; mais en vain, Granville restera française (1).

Dieppe ne faisait pas moins bien : Dunois s'y défendait depuis neuf mois contre Talbot, qui l'attaquait avec sa vigueur et son habileté ordinaires. Enfin, le 11 août 1443, arrive le Dauphin ; « à la jornée de cest assault feurent adoubés chevaliers nouveaux, dont Estout d'Estouteville (2) ». C'est le fils de Torcy, le frère de Jean et Robinet, Seigneur de Beaumont, de l'héritage de sa tante, la Vidame de Chartres. « Après grands proësses faites à qui mieux mieux », les Anglais lèvent le siège. Le Dauphin mérite là bonne réputation, et pour sa conduite militaire, et

(1) *Chronique du Mont-Saint-Michel*, S. Luce, CCXX-XXVI.

(2) Wavrin, chronique, I, 334, dit Estour, Chartier, p. 127, dit Hector, mais en ajoutant fils de Torcy, ce qui rectifie et précise. Le P. Anselme a cru qu'il s'agissait d'Hector fils de Jehannet, et par une suite de cette erreur, a donné faussement à ce dernier la Sgie de Beaumont.

pour sa gracieuseté à l'égard des si fidèles bourgeois de Dieppe.

Une nouvelle tentative du Pape pour la paix avec l'Angleterre, amène seulement une trêve jusqu'au 1er avril 1445, prolongée jusqu'en 1848. Les affaires anglaises étaient en bien mauvais état ; aussi reprochait-on à Charles VII de n'en pas profiter ; mais ses peuples avaient tant besoin de repos, ses troupes et ses finances d'ordre et de réforme! Ces trêves-là, on a bonne envie de les respecter ; on commence à respirer, le commerce à revivre. Mais il y a les gens de guerre ; les faire tenir tranquilles, il n'y faut pas compter ; les réformer de force, on s'aperçoit que c'est impossible ; « il les faut envoyer en quelque estrange pays », dit J. de Bueil. Du Guesclin avait trouvé de la besogne en Espagne, on en trouve en Allemagne. Charles VII était bien avec l'Empereur, qui, avec sa noblesse autrichienne, ne pouvait venir à bout de leurs sujets suisses ; les Ligues les avaient plusieurs fois battus. D'autre part, des Routiers, reniflant la bonne proie, rôdaient autour de Bâle. « Conclut donc le Roi en son conseil qu'on enverroit les gens d'armes de France, tant Français comme Anglais, pour vivre en Allemagne, tant que les trêves dureraient ; et en fut chef le Dauphin, et avec lui le Sire de Bueil, Messire Robinet d'Estouteville, etc. » ; chose bien caractéristique que ces Anglais, n'ayant plus à piller les Français, acceptant le Dauphin pour les mener piller les Allemands. Le Roi les joint, en juillet 1444, à Langres, fait de la police sur les marches de Lorraine, en réprimant le batard de Vergy, prend Épinal, ville libre, et se rend à Nancy. De là le Sire de Blainville est envoyé mettre des garnisons et munitions dans diverses places des Vosges, Darnay, Raigecourt, La Fauche, Vignory, puis rejoint le Dauphin qui s'avance entre Strasbourg et Bâle. Le 24 août, ils gagnent sur cette redoutable infanterie Suisse « la très dure et opiniastre bataille de Saint-Jacques ». Les Suisses se soumettent, offrant même au Dauphin de le servir en ses besognes, tant en France qu'ailleurs, avec 4.000 h. On devine déjà les visées du futur Louis XI (1).

Le Roi, pendant ce temps, assiégeait en vain Metz, mais faisait avec les Princes d'Allemagne divers arrangements, où il parle comme sûr de

(1) Vallet de Viriville, *Charles VII*, III, 34. J. Chartier, 426. Escouchy, etc.

la paix avec l'Angleterre. En effet il mariait Henri VI avec sa nièce, la fille du roi René de Sicile. Pour ces fêtes, le Dauphin et ses capitaines sont rappelés à Nancy, après cinq mois de grands dommages infligés à l'Allemagne. Il y a pendant huit jours tournois, fêtes et somptuosités qui, après tant de misères, donnent une vive idée de l'incroyable richesse et vitalité de la France.

Pendant ce séjour à Nancy, il y eut un gros scandale à la cour. La Dauphine, Marguerite d'Écosse, était une personne exquise, une belle âme incomprise dans un corps charmant, mais malade; l'irrévérence mal élevée de nos jours dirait : une névrosée, une détraquée. L'anecdote du baiser à Alain Chartier endormi est typique : « Je n'ai pas baisé l'homme, avait-elle dit, mais la précieuse bouche, de laquelle sont issus tant de beaux mots et vertueuses paroles ». Le poète avait été un des négociateurs de son mariage, et était resté son maître, la formant à cette langue française, bégayante encore, que les étrangers disaient pourtant déjà « délitable », l'initiant à des plaisirs intellectuels qui lui faisaient supporter tout ce quelle souffrait par ailleurs. Car sa vie conjugale était un heurt constant ; il y avait antipathie irréductible entre elle et ce Dauphin, rustre, pratique, vilain garçon qui sera toujours un vilain homme, tout en étant un grand Roi. Mariée depuis 1436, elle a vingt ans, point d'enfants, et « certaines incommodités ». Louis laisse jacasser vilainement là-dessus, et s'y mêle en cyniques plaisanteries. Mais il lui reproche justement ce dont aussi ses médecins et les sages parmi ses Dames se désolent. « Sa maladie lui est venue par trop veiller, et s'amuser trop à faire des rondeaux et ballades, parfois jusqu'au jour, se venant coucher près de Monseigneur, quand il se va lever, par manger trop de pommes aigres et de vinaigre, et se ceindre trop serré. »

Parmi les mauvaises langues de Cour, nous retrouvons Jamet de Tillay, l'agent de Dunois dans le complot du Mont-Saint-Michel ; il est maintenant gonflé par l'importance prépondérante dans le gouvernement du Sénéchal de Brézé, à qui il s'est donné. « Donc un soir, vers neuf heures, viron Noël 44, ainsi qu'il en déposa lui-même en justice, ledit Jamet descendoit de chez le Roi, et rencontrant Messire Regnault du Dresnay, Maistre d'hostel de la Dauphine, lui dit : Allons voir les Dames. Et

allèrent chez ma Dame la Dauphine, et la trouvèrent en sa petite chambre, avec un grand feu, mais point de lumières ; et lui, qui avoit une chandelle de bougie en sa main, la porta près de la dite Dame qui estoit sur sa couche, plusieurs de ses femmes autour d'elle ; aussi y estoit Messire Jean d'Estouteville Sgr de Blainville, appuyé sur la couche de la dite Dame, et un autre, assis de l'autre côté, qu'il ne connut ; et lui, Jamet, dit à Regnault que c'estoit grande paillardise à lui et autres officiers de la dite Dame, de ce que les torches estoient encore à allumer ; et dit qu'il le dit pour le bien et honneur de la dite Dame et de sa maison ; car il lui sembloit et semble que à son estat appartenoit bien que les dites torches eussent esté allumées à icelle heure ; et dit que, sur la damnation de son âme, oncques il ne dit lors, ne jour de sa vie, parole qui fut à la charge de la dite Dame, et que en elle il ne scût onc chose qu'il ne vouloist être en sa propre femme ». Mais sa seconde déposition fut plus inquiétante pour l'honneur de la Princesse ; il ne parla pas de la présence des femmes. Du Dresnay et lui se portèrent défi sur ce que Jamet aurait dit : « qu'elle tenoit mieux manière de paillarde que de grande maistresse », et à un Écossais Nicole Chamber, son ami, « que la dite Dame fust malade d'amour seulement ». Ce mot d'amour, il le faut comprendre dans le sens d'alors, signifiant tout l'ensemble de la vie littéraire et chevaleresque, les joutes en vers comme celles à la lance, toutes et toujours en l'honneur des Dames. Car il semble bien, d'après toutes les autres dépositions, que ce soit de cet idéal raffiné et dangereux que souffre cette pauvre âme déséquilibrée.

Le scandale, porté au Dauphin, revint brutalement la frapper au cœur, et « disait-elle à ses femmes qu'elle s'en devoit bien mérencolier et mal faire ». Le 16 août suivant, un refroidissement eut facilement raison de cette nature épuisée physiquement et moralement. « Ah ! Jamet, Jamet, criait-elle peu avant sa mort, vous êtes venu à vostre intention ; si je meurs, c'est pour vous et vos bonnes paroles, que vous avez dites de moi sans cause et sans raison » ; et férant de sa main à sa poitrine : « Je prends sur Dieu et mon âme que je n'ai oncques fait tort à Monseigneur ». Et le dur Sénéchal lui-même se partit de la chambre bien marri et dolent en

disant : « C'est grand pitié de la douleur et courroux que souffre cette Dame », et aussi « Ah! faulx et mauvais ribault, elle meurt par toi ». Son confesseur la décida à pardonner à Jamet; mais la clameur publique contre lui força le Roi à ordonner une enquête, où furent déposées toutes ces choses, et où se présenta la Reine elle-même. Mais sagement Charles VII étouffa tout cela, dès qu'il put, et éloigna les gens compromis (1).

Quoiqu'il en fût des sentiments, le lien entre Blainville et la pauvre Dauphine était la poësie. On a quelques pièces de lui; une dans le recueil que fit faire le Duc d'Orléans d'œuvres de ses amis littéraires, de ceux qui venaient, après les glorieux labeurs guerriers et les dures prisons, partager les doux loisirs et les délicats plaisirs de la cour de Blois. Ce manuscrit (2) fort soigné, avec des lettres ornées et, à la première page, les armes du Duc, très précieusement relié plus tard aux chiffres de Catherine de Médicis, contient des poësies du Duc et de la Duchesse, du Roi René, du Duc de Bourbon, du Maréchal Boucicaut, du Sénéchal de Brezé, de Jean Mgr de Lorraine, de Villon, d'Olivier de la Marche, et de plusieurs gentilshommes.

RONDEL DU SEIGNEUR DE TORSY

« Mais que mon mal si ne m'empire,
Je suis en bon point, Dieu mercy,
Ne n'ay ne douleur ne soucy
De chose que on me puisse dire.

Plus ne me plains, plus ne souspire.
Je menge et dors bien aussi,
Mais que mon mal si ne m'empire,
Je suis en bon point, Dieu mercy.

Quant j'oy ung amant qui souspire,
Ala! dis-je, vela des tours
Dont j'usay en mes jeunes jours,
Plus n'en vueil, bien me doit ouffire...
Mais que mon mal...

(1) Duclos, *Hist. de Louis XI*, IV, 26-61. Mss fr. 2878 f° 46, 2899 f° 81.

(2) Bibliot. nat. *Mss fr.*, 1104, p. 96, v°. Publié dans l'édition Guichard des *Poësies du Duc d'Orléans*, p. 333.

Pleurer souloys en lieu de rire,
En requérant grace et mercy.
Maintenant ne fais plus ainsy.
Car je ne crains point l'escondire.
Mais que mon mal...

Cette allure de vétéran libéré du service de Cupidon, et ce titre de Torcy qu'il ne portera qu'après 1449, et qui a fait croire à certains que le poëte est son père, donnent cette pièce et les suivantes (1) à son âge mur.

« J'ai veu le temps que je souloye
Avoir un jor mal l'autre bien ;
Aucune fois je me douloye,
A l'autre fois tout estoit myen,
Et ne faisoys conte de rien,
Tant me tenoye fort heureulx
D'estre au nombre des amoreulx.

Souvent quant reposer vouloye,
Et qu'estoye couchié bel et bien,
Comme en resvant, toujours parloye
En disant : Hape, je me tien ;
Car de plus en plus je devien
Triste pensif et douloureulx
D'estre au nombre des amoreulx.

Une autre foys tout seul aloye
De sa de la, de va de vien,
Ainsi que homme qui foloye,
Et qui n'a ne sens ne maintien,
Tant que plusieurs se disoient bien
Que j'estoye très malheureulx
D'estre au nombre des amoreulx.

Prince, tout conclu je devien
De n'estre jamais desireulx
D'estre au nombre des amoreulx. »

C'est probablement au Duc d'Orléans qu'il s'adresse ; l'autre pièce est sur cette galante et naïve fête de saint Valentin » où chacun doit choisir son per », qui mettait tout le monde en verve, et sur laquelle on a de nombreux vers du Duc.

(1) Raynault, *Rondeaux du quinzième siècle*, 23, 77.

« N'ai-je pas esté bien party
A ce jour de Saint Valentin,
Lequel chascun, soir ou matin,
Guéte pour prendre son party?

En partant me feust départy
Des Dames le chois pour butin.
N'ai-je pas esté bien party
A ce jour de Saint Valentin?... »

Evidemment il n'y a pas dans ces vers le charme exquis, particulier à Charles d'Orléans, mais il fallait pourtant que Jean d'Estouteville eût une haute réputation littéraire avec un renom brillant de bonne grâce mondaine, pour qu'un des meilleurs poètes de ce temps, le Vicomte de Blosseville, dans son « *Débat des biens d'amour et des tourmens entre le Vieillard et le Jeune Homme* », leur faisant choisir chacun un preux chevalier et bel esprit pour tenant, donne au premier le Sénéchal « d'honneur le droit patron », et au second Torcy; duquel choix le vieillard loue le jeune homme :

« Vous choisissez si bien que mieulx
Ne pourroit homme sous les cieulx;
Par l'âme qui en corps me bat,
Je l'ai trouvé en plusieurs lieulx
Sage courtois et gracieulx,
Plein de ris de jeux et d'esbats. » (1)

A Châlons, où mourait cette pauvre petite Dauphine, le Roi met à exécution son plan de réforme de l'armée. Il ne reconnaît plus que quinze compagnies de cent lances, chaque lance réglée à six hommes : le chevalier à trente francs par mois, trois archers, un coutillier et un varlet; en tout neuf à dix mille chevaux, auxquels se peuvent joindre des gentilshommes, mais sans solde; en cas de besoin, il y a en plus l'arrière-ban; les compagnies ont leurs garnisons bien fixées, où leur solde est levée; et tout est si bien réglé, les ordres si vigoureux aux gens d'armes licenciés de rentrer droit chez eux, que les campagnes se repeuplent, et que la France change tout d'un coup de face.

(1) L'abbé de la Rue, *Essais historiques sur les Bardes et Trouvères*, III, 326. — Bibliothèque Harleienne, n° 6916.

Les mêmes mesures sont prises par Henri VI pour la Normandie : que chacun rejoigne sa garnison, et que ceux qui n'en ont pas soient embarqués pour l'Angleterre ; il réprime les infractions des siens, et accuse les autres de violer la trêve ; « procès-verbal anglais, dressé en Février 1445, des attemptats exactions et maléfices fais depuis les trèves par les gens de Granville, du Mont-S.-M. et autres ennemis. » Le curieux c'est qu'en même temps est envoyé de l'argent « pour les édifices du fort de Gavray. » (1) Les Anglais ne croient donc pas leur temps fini en France, et prétendent toujours réduire le Mont, comptant peut-être sur une dissension nouvelle, qu'on y fait maladroitement naître :

Sur la nouvelle, le 17 juillet 1444, de la mort de l'abbé Jolivet, les moines avaient naturellement élu leur Vicaire Général, Jean Gouault, qui s'était si bien montré. Mais l'âpreté vraiment révoltante des Estouteville se met en travers ; Louis donne avis à son frère le Cardinal ; le Roi n'ose désobliger le Capitaine, et écrit au Pape qui n'a pas, d'ailleurs, besoin d'être prié en faveur de son confident. On est alors très bien avec Eugène : pendant la campagne de Suisse, pour inquiéter le Concile de Bâle, le Dauphin a été fait Gonfalonier de l'Eglise ; et le 8 Juillet 1445, le Cardinal d'Estouteville reçoit officiellement, dans Saint-Pierre de Rome, la protestation du Roi René contre l'accession d'Alphonse d'Aragon au trône de Naples (2). Dans ces conditions, les moines du Mont ont beau aller par devant l'Archevêque de Rouen, puis de Lyon comme primat des Gaules, et enfin à Rome ; la cause, agitée de part et d'autre, est conclue en faveur du Cardinal. Le Pape, dans les bulles d'août 1445, en dit les raisons : « De l'expresse supplication du Roi de France, pour causes raisonnables, du consentement et aveu des Cardinaux, nous avons conféré ladite église du Mont-S.-Michel à notre cher fils Guillaume, Cardinal prêtre du titre de S. Martin-sur-les-Monts, cousin du Roi ; parce que, par es lettres du Roi, nous savons que le dit monastère est en lieu fort et éminent, et où il faut une personne fidèle et puissante, étant sur les confins du royaume ; que son frère l'ayant conservé dans un temps de

(1) S. Luce, CCL. — LIX.

(2) Beaucourt, *Charles VII*, IV, 222

grandes guerres, le Cardinal en serait d'autant plus soigneux; pour quoi la lui concédons en commande, sans préjudice toutesfois des droits de l'Abbaye, à l'advenir ».

Après avoir perdu devant les juridictions ecclésiastiques, et même au Parlement de Paris; « car qu'est un chétif moine à l'égard d'un grand Cardinal »; se voyant excommunié avec ses adhérents par le Pape, « Gouault, nouvel Esaü, vend sa primogéniture pour une escuellée de lentilles », comme dit le moine chroniqueur, qui décharge toute sa colère légitime contre la connivence de Rome à l'accaparement des bénéfices. Gouault transige pour deux cents écus de pension annuelle sur les revenus de l'abbaye, ou un bénéfice de six cents l., en plus du prieuré de Saint-Victor du Mans qu'il avait; plus deux mille cinq cents écus comptant pour les frais du procès; dont acte est signé à Chinon, le 3 janvier 1446, par lui et par Hébert, procureur du Cardinal, et ses deux frères, Louis et Robert d'Estouteville. Par ledit procureur, le Cardinal fait sa foi au Roi le 3 Février, pour ladite Abbaye, puis en prend possession, l'administration temporelle et spirituelle confiée à deux Bretons, l'abbé de Saint-Mélaine de Rennes, et le prieur de Josselin (1).

Les chroniques du Mont accusent leur insatiable abbé d'avoir encore eu l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, les prieurés de Lehon, Cunault, Sainte-Brelade, Saint-Victor-du-Mans, et tenté d'avoir Saint-Melaine-de-Rennes. C'est une folie d'accaparement, dont l'incohérence donne la plus effroyable idée du désordre général. Comment le simple esprit politique ne retient-il pas des hommes de la valeur des deux Estouteville? « Si l'on en doit croire le registre de provisions d'Eugène IV, comme dit la *Gallia chr.*, le Cardinal aurait été pourvu à nouveau, en 1444, de Béziers, à la place de Nîmes, mais sans effet, et il ne compte pas parmi les évêques de Béziers; le titulaire y serait resté quoique transféré à Embrun. Estouteville quittait aussi en cette année le chétif évêché de Digne, qu'il tenait depuis cinq ans sans l'avoir vu, et qui était le seul qui l'eût accepté (2).

Blainville a du se tirer en perfection d'une si délicate et pénible aven-

(1) *Chroniques du Mont*, Dom Leroy, 377; Dom Huynes, I. 201; *Gallia*, XI, 528.

(2) *Gallia. chr.*, VI, 360.

ture : Non seulement il est resté très bien en cour, puisque, le 14 mars 1446, il assiste, à Chinon, à l'hommage du Duc de Bretagne. On croirait même que le Roi veut donner une leçon à son fils, dont il est fort mécontent, et rendre à la mémoire de sa belle-fille le témoignage qu'il ne croit rien des calomnies, quand on le voit, très peu après l'enquête, nommer Blainville à une très sérieuse fonction : « Le Prévôt de Paris, Ambroise de Loré, étant mort le 26 mai 1446, le 29, est ordonné en son lieu Jehan d'Estouteville, conseiller et chambellan du Roi. » (1) Les bourgeois reprochaient à Loré d'être « moult luxurieux, et supporter partout les femmes folieuses dont trop avoit à Paris par sa lascheté, et dont on ne pouvoit avoir droit ». Avec l'affreuse licence passée, le Roi n'avait considéré, chez le vieux soudard, que la vigueur, la vaillance et la fidélité ; mais l'ordre renaissant exigeait les qualités les plus sérieuses de celui qui avait en main le commandement militaire, la justice et la police de la capitale.

En principe d'abord, le Prévôt de Paris avait cette dignité toute particulière de siéger en la place même du Roi, au Châtelet, la plus ancienne des demeures royales, et sous le dais, privilège unique et marque de ce qu'il représentait la personne du Roi ; son sceau était le sceau même du Roi, et ses notaires et huissiers instrumentaient dans tout le royaume. Cette situation à part l'avait défendu contre l'envahissement des robins, et seul il représentait intacte l'idée antique, qu'il faut demander justice à celui qui tient l'épée. Il avait la juridiction de police civile, présidait aux exécutions capitales ; commandait en paix et en guerre les nobles de la Vicomté de Paris ; était capitaine de la ville, en surveillait et assurait les fortifications. A lui appartenait la garde des privilèges de l'Université et autres fondations royales, de certaines gens et institutions que le Roi soustrayait ainsi à la justice ordinaire. Mais il avait en outre le détail immense de la police d'une cité déjà très grande, non seulement la Police dans son sens moderne, la sécurité et propreté des rues, la voirie, la répression des gens de mauvaise vie ; mais l'approvisionnement, pour lequel ses ordonnances avaient force de loi dans tout le royaume, le régime des blés et leur défense contre les monopoles et accaparements, la surveil-

(1) P. Anselme, *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, qui met la nomination le 7 août.

lance des boulangers, l'organisation des arrivages et transports, la réglementation de la Seine, des eaux et fontaines, le dépôt et la vérification des poids et mesures, la protection du vivre du petit peuple par la fixation des tarifs ; et aussi la direction des élections des diverses confréries de marchands. Enfin c'était une charge qui avait eu tout, puisqu'elle avait été unique, et que le Roi, comme sa chose propre, avait, autant que possible, conservée dans sa forme antique contre le Parlement, la Prévôté des marchands et la Prévôté de l'hôtel. La multiplication et la complication des affaires agrandissaient chaque jour ces institutions nouvelles aux dépens de la Prévôté de Paris ; mais Blainville la prenait encore très importante, occupée récemment par les plus grands seigneurs, les Princes même. Le Prévôt était, de droit, Capitaine d'une des 15 compagnies de 100 lances, et Chambellan du Roi, pour pouvoir à toute heure entrer et lui parler d'affaires, deux choses qui maintenaient hautement la dignité noble de la fonction, et la distinguaient des officiers de judicature (1).

Le capitaine, le courtisan, le galant, le poëte, qu'est Blainville, s'accommodent-ils de cette laborieuse administration ? En tout cas, « le 7 mars 1447, Robert d'Estouteville, sg. de Beyne, est fait Prévôt de Paris et en prête serment le 27 au Parlement, par résignation de son frère », dit-on, peut-être par arrangement de famille : l'héritière de Loré peut avoir à reprendre sur sa charge ; or sa fille unique, nommée comme lui Ambroise, est la femme de Robert. Ce devait être un tout petit gentilhomme que Loré, car on ne connaît même pas son père (2) ; il était de Bretagne et portait d'hermines à 3 quintefeuilles d'or. Poussé par la guerre, il avait fait un grand mariage. « Il avait, dit le Bourgeois de Paris lui reprochant son inconduite, une des femmes qu'on peut voir en tout Paris, la plus belle et la plus honneste, et fille de nobles gentils gens de grant ancienneté », Catherine de Marcilly Dame de Muessy, d'Ossery près Senlis, de Bullou près Chartres et autres terres, Baronne d'Ivry au comté d'Évreux, château-fort important, héritage d'une grande race du même nom. Sa fille, qui apportait tout cela à Robert d'Estouteville, était

(1) Delamare, *Traité de la Police*.

(2) Cab. des Titres, dossier Loré.

en outre, elle aussi, « une des personnes les plus accomplies de son temps ». L'histoire de leur mariage était tout ce qu'il y avait de plus galant, puisque la « Ballade que Villon donna à un gentilhomme nouvellement marié, pour l'envoyer à son espouse par luy conquise à l'espée, » est un acrostiche au nom d'Ambroise de Loré.

Au point du iour, que l'espervier se bat,
Meu de plaisir, et par noble coustume
Broie maulvis, et de joye s'esbat,
Reçoit son per, et se joingt à sa plume,
Offrir vous vueil — à ce désir m'allume,
Joyeusement ce qu'aux amans bon semble.
Sachez qu'Amour l'escript en son volume,
Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

Dame serez de mon cœur sans débat
Entièrement, jusques mort me consume,
Lorier souef, qui pour mon droit combat,
Olivier franc, m'ostant toute amertume.
Raison ne veult que je désacoustume,
Et en ce vueil avec elle m'assemble,
De vous servir, mais que m'y acoustume ;
Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

Et qui plus est, quand deuil sur moi s'embat
Par fortune qui souvent si se fume,
Vostre doulx œil sa malice rabat ;
Ne mais ne moins que le vent faict la plume...

Villon courtisait évidemment le Prévôt, pour avoir protection contre ses sergents, avec lesquels, dans sa vie de bohême, il avait trop souvent affaire ; il le désigne, dans une autre pièce, sous l'épithète énigmatique « du Seigneur qui sert S. Christophle » ; et il nomme ses recors « les serviteurs du Seigneur qui attaint troubles, forfaiz sans espargnier ». Ambroise est coutumière d'inspirer les poëtes, car son nom forme aussi les premières lettres d'une pièce parmi les œuvres d'Alain Chartier, sous le titre de « Complainte faite à Paris, baillée et présentée par l'Amant à la Dame l'an 1452 (1). » Voilà certes des gens galants, brillants, à la mode.

(1) *Œuvres de Villon*, édit. Longnon, 79, 319.

« Robert et Jehan de Touteville sont parmi les chevaliers qui, au fameux Pas d'armes de la Joyeuse Garde, près Saulmur la gentille et bien assise, vers Paques 1446, vinrent jouster contre le Roi René, chef de l'Emprise et contre ceux qu'il avait choisis comme tenans avec lui (1) »; tournoi qui efface tous les autres, où pendant 40 jours l'on demeure en grand joye et magnifique feste, le jour pour les joutes, dans un chatel de bois peint garni de tapisseries, le soir pour le festin, au château de Saumur. Les deux Touteville paraissent dans la lice, « Robert armé et houssé d'azur et de gueules, le bourlet d'argent d'azur et de gueules et le volet de même, Jehan armé et houssé d'azur semé de lettres d'or, le bourlet de gueules et d'azur ; tous deux même cimier, une tête de more enturbannée d'argent » ; calembour avec le cri de leur maison. Et après s'être, sous l'armure, montrés vaillants et forts, ils savent, dans les plus riches habits, paraître agréables et galants ; c'est là que Robert fait sa conquête. Mais il faut payer tout cela ; le Roi donne à Jean, le 26 mai 1447, 200 lt. « pour lui aider à aucunes de ses nécessitez », et plus franchement à Robinet 137 l. « pour avoir robes et autres habillemans à son plaisir (2). » Quel enfantillage, quand les malheurs publics ne sont pas finis, quand leurs terres sont toujours aux mains de l'ennemi ; quel ressort ! serait-il peut-être plus juste de dire.

Ils mènent d'ailleurs tout à la fois, et les fonctions les plus lourdes du même cœur que les frivolités. Le 6 octobre 1447, le Roi « ému par la clameur publique contre les larrons, mendiants, espieux de chemin, ravisseurs de femmes, violeurs d'églises, tireurs à l'oye, joueurs de faux dés, faux-monnoyeurs et autres malfaicteurs, accertené de la prudence et affectueuse voulenté que a à bonne justice faire son amé et féal conseiller et chambellan Robert d'Estouteville, Prévôt de Paris, le commet et establit Juge et Commissaire espécial et général Réformateur sur les cas susdits en tout le royaume, lui donnant plein pouvoir de faire prendre iceulx malfaicteurs en quelque lieu et juridiction que ce soit, les faire juger,

(1) Comte de Quatrebarbes. *Œuvres du Roi René*, I, p., LXXVIII, et Wulson de la Colombiere, I, 82.

(2) Rôle des dépenses et Pièces orig.

pugnir et exécuter, avec ordre de ne souffrir aucune résistance, et mandement à tous les officiers justiciers et sujets du royaume d'obéir diligemment au dit Prévôt et à ses commis (1). »

Cependant les affaires se gâtent avec l'Anglais. En épousant Marguerite d'Anjou, il avait promis de remettre le Maine à son oncle Charles d'Anjou, comte du Maine; on l'en somme, et l'on apprend qu'au contraire il y met des troupes. Du côté du Mont également les rapports sont tendus ; Charles VII nomme, « le 11 janvier 1447, son conseiller et chambellan Estout d'Estouteville sg. de Beaumont, Bailli de Contentin » ; et ensuite, comme si l'on voulait accentuer cette emprise sur les terres occupées par l'Anglais, le 11 septembre suivant, c'est le Prévôt de Paris qui est titulaire de cet office. Les messages courent entre le Sire d'Estouteville et les commissaires anglais ; ils envoient le 28 février 1447 « enquerre au Mont de leur estat et de la venue des commissaires du parti contraire ; et plus tard annoncer la venue des commissaires anglais des trêves et montrer leur bon droit. » Il y a des difficultés sur les trêves, et les Anglais vont jusqu'à appréhender aucuns du Mont qui ont emprisonné et frappé d'amendes des sujets du Roi d'Angleterre. Mais ils ne veulent pas rompre, et « écoutent les recommandations de notre cher et amé oncle de France, touchant le procès du Cardinal d'Estouteville contre les commissaires Anglais qui gouvernent les biens de l'abbaye du Mont ». En ce même temps, Estouteville, pour raccommoder l'affaire Gouault, fait écrire par le Roi, en février 1447, des lettres flatteuses « accordant aux habitants du Mont-S.-M. franchise perpétuelle, en considération de ce qu'ils ont souffert pour leur grand loyaulté », et aussi de grands avantages aux moines. « N'empêche qu'ils ont jeté 200.000 f., par la fenêtre. » dit aigrement leur chroniqueur.

La situation des Anglais s'aggrave de jour en jour : Leur administration en Normandie ne tient plus debout ; le désordre est complet ; les gens du pays ont repris cœur ; tout Anglais qui sort des lieux forts est tué ; les Français des garnisons voisines sont constamment appelés, font des pointes ; le Capitaine du Mont n'est naturellement pas des derniers.

(1) *Ordon. des R. de F.*, XIII, 509.

Les Anglais malgré tout se cramponnent; en septembre 1447 ils font réparer Tombelaine et Saint-James-de-Beuvron. Estouteville répond en prenant Beuvron et autres places, et en faisant mettre à mort le capitaine Rolland comme violateur des trêves; d'où nouvelles réclamations (1).

Madame d'Estouteville a à faire les honneurs du Mont-S.-M. à la Reine, qui y vient en pèlerinage, du 19 au 25 juin, faire ses dévotions.

Cependant la vie régulière reprenait assez pour que l'on songeât à régler la succession du feu Sire d'Estouteville : Certaines de ses terres, celles voisines de Dieppe, étaient libres, de l'Anglais, non des créanciers. Voici donc les origines et l'état de cette lourde liquidation, officiellement, historiquement exposés en des « Lettres patentes du Roi données à Bourges le 21 août 1447 :

« Nostre chier et amé cousin Loys, Seigneur d'Estouteville et de Hambuye, nous a fait exposer que, en l'année 1415 ou environ, feu Jehan Sgr d'Estouteville son père, de l'ordonnance et commandement de nostre très cher Sgr et Père que Dieu absoille, et pour résister à feu Henry lors roi d'Angleterre son adversaire et le nostre, et à son entreprise du siège qu'il mist devant la ville de Harfleur, se mist et entra dedans laditte ville, en sa compaignie grant nombre de gentilshommes, et pour fournir à la despense que pour ce luy convint faire et supporter, et à la finance que pour ce lui convint aussi despendre, fist et passa de grandes obligations et se obligea en de grandes sommes de deniers envers plusieurs personnes. Et à la prinse et reddition d'icelle ville, nostre dit cousin fust prins et emmené prisonnier en Angleterre, et illec a esté détenu par l'espace de vingt ans ou environ, et pendant ce temps, lui ont tous ses biens esté prins et pillés par ledit adversaire et les siens, et les terres destruites et occupées, et encore sont, et apprès a esté rançonné à grand et excessive finance ; pour fournir à laquelle lui a aussi convenu soy obliger en diverses sommes. Et peu après son retour, est allé de vie à trespas, c'est assavoir dix ans a ou environ ; et a délaissé ledit exposant son fils aisné et autres ses enfants. Lequel exposant, doubtant des dessus dites dettes et obligations de son père, et saichant ses terres estre des-

(1) *Chroniques du Mont.* S. Luce, CCLVII-LXXII.

truites et occupées desdits adversaires, n'a encore osé se bouter en ladite succession ; et n'oserait, parce qu'il a esté depuis adverty de plus grandes dettes, tellement que tous les biens de la succession n'y pourroient satisfaire. Mais, pour conservation des biens et exécution du testament de son père, il se porterait volontiers héritier par bénéfice d'inventaire. Mais il craint que, pour n'avoir pas réclamé ce bénéfice dans l'an, on ne veuille le dire héritier... Attendu que ledit exposant a esté continuellement empesché en nostre service et pour le faict de nostre guerre contre les Anglais, tant à la garde du Mont-S-Michel comme autrement..., demande que nous lui voulions impartir nostre grace... Nous, ces choses considérées, et que les dites dettes procèdent du faict de nostre guerre et des services faits par sondit feu père en la deffense de nostre seigneurie et pour la chose publicque d'icelle, qui est chose moult favorable, et en quoy ledit exposant doit raisonnablement estre préservé des dommaiges et intérêts..., de Nostre grace espéciale lui accordons de se porter héritier par bénéfice d'inventaire, comme il l'eut pu faire dans l'an. »

Les archives de Valmont mentionnent un « Estat des oppositions mises par ordre et suivant les debtes des créanciers au bénéfice d'inventaire de M. d'Estouteville » ; puis de nouvelles « lettres royales de bénéfice d'inventaire, du 23 Décembre 1447 », répondant sans doute à ces oppositions.

En conséquence le Bailly de Caux rend ordonnance, le 4 janvier 1448 : « Comme naguères Messire Loys d'Estouteville a obtenu des lettres royaux du 21 aout, lesquels nous furent présentés par Jehan Pevrel escuyer, procureur dudit Sg., en nous requérant l'exécution d'icelles... Pourquoy faire, avons fait venir devant nous nobles personnes N.N. gentilshommes du pays et N. N. notables bourgeois de Dieppe, au nombre de 26 personnes, par lesquelles nous avons esté duement et suffisamment informés de la vérité des choses contenues auxdites lettres. Et fut par nous appris oultre que, après que les Anglais eurent par force et longueur de siège prins la ville et cité de Rouen, que toutes les places dudit Sgr d'Estouteville et les autres dudit Pays de Caux furent par lesdits Anglois prinses saisies et occupées, et les biens estant es places dudit

Sgr pilliez par iceulx Anglois, robbez et dégastez, et la Dame d'Estouteville, ses enfans, serviteurs et famille durent abandonner icelles places... Certaines rentes dues par les hommes des paroisses ont esté en partie payées pour refaire et remettre sus en estat les églises desdits lieux de Hotot, Berneval, Varengeville. Et pour les biens meubles de ladite succession n'en a esté trouvé aucuns au chasteau de Hotot, de présent en l'obéissance du Roy, démoly et abattu par la fortune de la guerre, ne aussi en l'hostel du Bosc de Berneval pareillement cheu démoly et abattu. Et au regard des autres terres et seigneuries dudit Sg. d'Estouteville, comme les chasteaux et seigneuries de Vallemont, des Loges, Bec de Mortagne, Cleuville, Foville, La Remuée et autres, ils furent, lors desdites prinses de Harfleur et Rouen, prins par iceulx Anglois, et les biens meubles dedans estant disparus, sans que iceluy Sg. d'Estouteville en ait peu avoir aucune cognoissance ; synon que, pendant que ladite ville de Harfleur a esté recouvrée et tenue en la main du Roi nostre Sire, lesdites places ont esté en la main des gens du Roy, et de présent sont encore occupées par lesdits Anglois. Et pour le revenu desdites terres de Hotot et Berneval avoir, iceluy procureur pour ledit Sgr. nous a baillé caution Richard Pevrel et, par vertu desdites lettres patentes, lui avons délivré lesdites terres (1). »

En ce même temps, Guillaume d'Estouteville rentrait dans sa terre de Torcy et en faisait hommage au Roi.

Voici donc en quel état le Sire d'Estouteville retrouve ses biens : les dettes dépassant l'avoir, les maisons ruinées, et les meubles totalement disparus. Cela ne l'empêche pas de marier son fils à une fille tout aussi fortunée. Michel, qui doit avoir environ 32 ans, épouse, le 9 février 1448, Marie de La Roche-Guyon, plusieurs fois sa cousine. En effet, on s'en souvient, leurs deux trisayeules étaient sœurs, filles du Maréchal de Bricquebec, nièces d'Alix Bertrand Dame d'Estouteville, mariées, Jehanne Bertrand l'aînée à Guillaume V Paynel, et Jehanne la jeune à Guy IV de La Roche-Guyon. Le fils, Guy V de La Roche-Guyon, marié à sa cousine veuve de Jean de Chambly, s'était trouvé beau-père de Jac-

(1) Ces diverses pièces sont aux archives de Valmont.

queline de Chambly Dame de Blainville. De Guy VI et de sa femme Perrette de La Rivière il a été question à propos de la petite héritière de Hambye. Guy VII enfin, le fiancé manqué de cette petite, avait épousé Catherine Turpin de Crissé, fille de Denise de Montmorency sœur de Marguerite Dame d'Estouteville. Et Marie de La Roche-Guyon, qu'épouse Michel, est fille de cette Catherine, et nièce de Marie Turpin, jadis femme d'Antoine d'Estouteville-du-Bouchet.

Ce sont deux héroïnes que ces grand'mères, Perrette et Denise. La première était fille de Bureau de La Rivière, l'homme de toute confiance, l'ami très cher de Charles V, personnage fort brillant, vivant magnifiquement, amateur de toutes les belles choses, rival en curiosités du Duc de Berry, et avec cela très bon et honnête, fort ennemi des Bourguignons. Perrette, son mari tué à Azincourt, avait d'abord défendu son château de La Roche-Guyon contre les Bourguignons, puis contre les Anglais pendant plus de six mois. Guy le Boutellier, le traître qui avait rendu Rouen, l'avait pris enfin par des mines, et le roi d'Angleterre l'en avait fait seigneur. Ledit Roi avait déployé toutes ses grâces, pour décider la vaillante veuve à en rester Dame, en épousant le Bouteiller; ce qu'elle avait repoussé avec horreur, et était partie avec ses petits enfants, « desnuée de tous biens ». Sa grandeur d'âme avait frappé d'admiration et ému les contemporains, blasés pourtant par tant de scènes tragiques, et le roi de France dans des lettres patentes magnifiait sa conduite. Elle a trouvé asile près de la bonne Reine Marguerite dont elle est première Dame d'honneur. « Qui se ressemble s'assemble », avait-on pu dire, quand la Dame de La Roche-Guyon et la Dame de Crissé avaient marié leurs enfants; l'honneur avait du être la seule dot. « Denise, qui vivait encore, fort âgée, en 1452, était d'un courage si masle et généreux, qu'elle avait défendu longuement son chateau de Vihers contre les Anglais ». Sa fille Catherine Turpin avait été mariée en premières noces à Guy de Laval sg. de Pommereux. Cette terre lui était restée, quoique remariée à La Roche-Guyon, et elle y vivait avec sa fille Marie, la jeune femme de Michel. Là en effet, « au lieu de Poumereux en Anjou, le IIII[e] j. de Décembre l'an mil IIIICXLVIII est né Jacques, fils aîné de Mgr. Michel

d'Estouteville », selon certaines dépositions faites en 1469 pour établir son âge; d'autres ne précisent aucune date, « notamment noble Jacques de la Motte, escuyer, disant l'avoir tenu sur les fonts et donné le nom, mais sans savoir son aage (1) ».

Le P. Anselme ne connaît les Sires de La Roche-Guyon qu'à partir de Guy I vivant en 1200; ce n'est donc pas de la première noblesse comme importance, quoique leur prétention soit de descendre « d'un puisné fils de Bourgogne nommé Guyon ». L'alliance Bertrand les avait poussés; Guy V était Grand Pannetier de France, Guy VI Chambellan du Roi. La fille de Perrette, la tante de Marie, Marguerite de La Roche-Guyon était mariée à Jean de Vergy sg. de Fouvens, de la plus illustre et puissante noblesse de Bourgogne. Ladite Marie, femme de Michel, est fille unique de Guy VII, qui n'a d'ailleurs que 36 ans (2). Les armes de La Roche-Guyon sont : bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules.

Cependant le Cardinal d'Estouteville a perdu son ami le Pape Eugène, le 23 Février 1447. Il ne paraît pas qu'il ait de rôle particulier dans l'élection de son successeur Nicolas V. Mais on sent qu'il n'a plus la même influence, quand on le voit abandonner ce siège d'Angers dont il portait audacieusement le titre. Le Roi écrit en effet, le 25 octobre 1447, au chapitre d'Angers : « Soubs espérance de pacifier vostre Eglise..., appointement a esté prins entre notre cousin le Cardinal d'Estoutevile et notre bien aimé Jehan de Beauvau vostre conchanoine, en faveur duquel ledit Cardinal a abandonné son droit prétendu ». Ce renoncement paraît un peu forcé : « Le chapitre se réunit; il y a un parti qui s'agite pour Estouteville; mais le Roi en présente un autre que nomme Nicolas V, en écartant Estouteville ». Le Roi semble même souligner ces intentions désagréables, en demandant au Pape la canonisation de Jean Michel, blâme indirect de celui qui lui a si longtemps disputé ce siège où les peuples le vénéraient (3).

(1) Arch. de Valmont.

(2) P. Anselme, VIII, 620. Mss. fr. 20,222. Pièces orig. Juv. des Ursins, 357. S. Luce, *Guerre de Cent ans*, II, 147-93.

(3) *Gallia*, XIV, 580; Beaucourt, *Charles VII*, IV, 453.

Blainville a bien pu être contraint de quitter la Prévôté par l'influence dominante de Brézé, non seulement favori, mais premier ministre, dont nous avons vu Jamet, l'âme damnée, faire du pis à tous les Estouteville. Le Roi n'a pu défendre Blainville contre si forte partie, mais a cédé le moins possible, en donnant la Prévôté au frère, et en maintenant Blainville non seulement dans le titre de Conseiller et Chambellan à 1,200 l. de pension, mais dans le maniement des affaires, puisqu'il siège au Grand Conseil, à Bourges, en octobre 1447. Ledit Blainville, courtisan accompli, sentant la solidité de Brézé, retourne ses batteries ; ils ont d'ailleurs un ennemi commun, le Dauphin ; la haine réconcilie. On devine quelque chose de ces intrigues par le procès d'un certain Mariette, agent du Dauphin, qui reçoit de toutes mains et trompe tout le monde. Il écrit en 1447 au Duc de Bourgogne que : « Martin (Brézé) a esté en brouille jusqu'à avoir congié, mais a tant fait qu'il s'est replacqué, et de présent est bien avec Geffroy (le Comte du Maine, frère de la Reine, toujours très lié avec le Roi) ; mais François (le Dauphin) est toujours de pis en mal content ». Et dans les dépositions, Brézé avoue lui-même que « Mgr de Blainville s'estoit replacqué avec lui, lequel, après cela, l'avait replacqué avec Mgr du Maine (1) ». C'est donc Blainville, qui avec le Chancelier des Ursins, a sauvé la fortune de Brezé ; et cela naturellement conforte l'importance dudit Blainville.

De suite en effet, en mars 1448, nous le voyons, justement avec Brézé et Dunois, commissaire pour la remise du Maine. Les Anglais ne s'exécutant pas, les commissaires redeviennent capitaines, et saisissent de force Le Mans ; les autres places leur sont remises. Les trêves durent toujours hypocritement ; mais ce sont bientôt les Anglais qui les violent et bien plus gravement. « Pour en signifier la vérité au Duc de Bourgogne, le Roi envoye ambassadeurs le Comte de Saint Pol, Jehan de Lorraine, le Sg. de Blainville et son frère le Sg. de Beaumont, et autres notables gentilshommes, qui furent très honorablement reçus du Duc à Bruges... Et leur donna bonne réponse, ne voulant pas faire lui-même guerre aux Anglais, mais laissant ses gentilshommes y aller.

(1) Beaucourt, IV, 211.

Et se départirent très contents après avoir esté bien festoyez (1). »

Cette reprise de la guerre est tout à l'avantage de la France, déjà fort remise en santé, ayant de l'argent, des troupes, des alliances, avec l'Écosse qui vient d'infliger deux défaites aux Anglais, la Castille dont les vaisseaux leur courent sus, la Bretagne excitée par maints griefs. Tandis que l'Angleterre est retombée dans les guerres civiles par la lutte entre la reine Marguerite et le duc de Glocester ; et pourtant c'est d'elle que vient la rupture. Cela éclate naturellement du côté du Mont-Saint-Michel, ferment constant d'agitation. Dès septembre 1448, le Bailli de Cotentin saisit les biens des Églises obéissant au roi de France ; les Anglais se mettent à réparer furieusement Pontorson et Saint-James-de-Beuvron ; et en mars 49, deux mois avant l'expiration régulière des trêves, un parti anglais se saisit de Fougères et se met à courir en Bretagne. Aux plaintes du Duc, pour qui Charles VII prend fait et cause, on répond des balivernes ; les Français surprennent alors Pont-de-l'Arche ; c'est la représaille de Fougères, et l'on propose l'échange ; les Anglais refusent ; Charles VII fait constater la chose par un notaire apostolique ; et rejetant les calamités sur les ennemis, déclare la guerre ouverte.

Le premier coup est une « entreprinse faite par le Connétable et plusieurs Bretons, après le 18 Juillet, à la requeste du Sg d'Estouteville, sur Tombelaine, mais faillie faulte d'eschelles, que devoit fournir ledit Estouteville. » Puis le Duc de Bretagne s'en va faire son armée pour revenir en Normandie. De l'autre côté, Dunois, Lieutenant général, part d'Évreux le 7 août avec Blainville ; Eu et Saint-Pol entrent par Pont-de-l'Arche. Blainville est un des signataires du traité fait avec l'Évêque de Lizieux au nom des habitants, le 16 août ; ledit Évêque, l'historien Bazin, raconte que « Dunois et les capitaines, dont Blainville et son frère le Prévôt de Paris, tiennent conseil pour discuter les offres secrètes de soumission, qui leur viennent de Caën, Falaise et autres lieux ; les beaux récits qu'on faisait du gouvernement de Charles VII amenant une défection générale des Normands ». L'Évêque leur fait voir la situation de la Basse-Normandie, les conditions de ravitaillement, les avantages de s'assurer d'abord du

(1) M. d'Escouchy, II, 187.

bassin de la Seine. Gaucourt est envoyé soumettre le plan au Roi.

« Le samedi 6 septembre, le Duc de Bretagne, son oncle le Connétable, et grande compagnie de seigneurs, vinrent au gîte au Mont et s'en partirent le lundi, avecques eux le Sire d'Estouteville et le Sg de Bricquebec, son fils segond, laissant son fils aisné, M. de Moyon, audit Mont. » Un Bas-Normand, très chaud Français, qui avait dû fuir, enfant, en 1415, et, contre la désespérance, chantait en 1419 : « L'hiver ne durera pas toujours, les forêts dépouillées reverdiront », Robert Blondel, maintenant précepteur du second fils du Roi, célébrant, en un latin fort pédant, cette campagne de délivance, s'exprime ainsi : « Le Héros d'Estouteville, puissant, sage et tenace en ses projets, encore illustré par ses deux fils généreux et très riches de l'héritage de leur mère, joint à l'armée bretonne ses compagnons d'armes, extrêmement exercés, plus que personne, ayant supporté tant de travaux, tant de dangers sur terre et sur mer, pour la conservation du rocher de Saint-Michel. Il avait connu intimement, par beaucoup d'usage, les difficultés des chemins creux, les diverses habitudes des Normands, les vœux particuliers de hommes, les fortifications diverses des forteresses, ce qui pouvait facilement être pris. Sa prudence, très bien instruite par d'innombrables aventures, apporte un secours fructueux dans la réduction de la Basse-Normandie. Ce chef, d'un grand et très libéral courage, avec une armée allègre de chevaliers, entre très virilement par les parties occidentales de la Normandie ; les ennemis, troublés par une telle multitude de chevaliers, tremblent ; toute la région se réjouit, avec des cœurs très exaltés, de la très désirée attaque des Français ; chacun, à qui mieux mieux, s'efforce de débarrasser son cou du joug barbare. »

Partis donc du Mont, le 8 septembre à 6 h. du matin, ils vont loger à Granville, et le 10 se présentent, 4 à 500 lances, devant Coutances où l'artillerie du Mont avait été envoyée par bateau. Les Anglais rendent cette ville le 12, leurs biens saufs; ils s'enfuyent de Chanteloup, le même jour, dont Estouteville reprend possession; Saint-Lo se rend le 15 sans résistance, ainsi que les places des environs. On se sépare et l'on va réduire Hambie et autres châteaux; puis on se rassemble en conseil à Saint-

Lô, et le 27 septembre, on se présente devant Carentan qui se rend le 30; les Anglais s'en vont, pour toute condition un bâton blanc à la main, et les bourgeois demeurent en la mercy des seigneurs, qui les rétablissent dans leurs biens. Ensuite on prend divers châteaux; on entre au Clos de Cotentin ; le Duc, le Connétable et Estouteville séjournent à Coutances, vont devant Vire; puis, sur des nouvelles reçues de Fougères qu'assiège le frère cadet du Duc, les chefs vont loger le 15 octobre au Mont, et le 17 Estouteville les rejoint devant Fougères.

D'autre part on ne faisait pas moins bonne besogne ; six armées s'avançaient en même temps en Normandie : le Duc d'Alençon rentre dans sa ville, par la connivence des habitants. L'Anglais, qui est capitaine de La Roche-Guyon, se fait Français et remet soi et lè château au légitime seigneur. Blainville prend le chatel de Chambrois où sont 200 Anglais, tous ayant grandement fait leur devoir; Dunois Argentan, d'accord avec les bourgeois, et diverses places : Le Roi de Sicile et autres travaillent de leur côté. D'après le conseil de l'Évêque de Lizieux, le Roi marche par Vernon, Mantes, Évreux, Louviers, rendues sans opposition des Anglais ; Blainville est à l'entrée dans ces villes et dans Pont-de-l'Arche ; partout grande liesse des Bourgeois. Blainville est envoyé prendre Touques.

Cependant, le 16 octobre, on fait savoir de Rouen, que si on approche, une conspiration est prête à éclater contre les Anglais ; le Roi envoye Dunois ; Blainville est à la porte Beauvoisine et commence à écheler, lorsque Talbot surprend les conspirateurs et repousse les assaillants. Mais le 17, l'Archevêque, du consentement du Duc de Sommerset, vient négocier la reddition ; et le 19 pendant la grand'messe, une panique se répand; on crie que les Anglais égorgent les habitants ; on sonne le gros horloge ; on dresse des barricades, les Anglais se réfugient au Vieux Palais. Le Roi est mandé en hâte ; mais comme il est tard, craignant du désordre, il ne laisse entrer en ville que l'Évêque de Lisieux et le Sg. de Blainville avec 100 lances, qui, d'accord avec les Bourgeois, dispose des retranchements autour du Vieux Palais. Le lendemain les portes sont ouvertes, et il est crié que « tout homme, grand et petit, portast la croix blanche sur la robe ou le chaperon ». On fait le siège du Vieux Palais ;

Sommerset parlemente 12 jours, et enfin obtient de partir en rendant Arques, Caudebec, Montivilliers, Lillebonne, Tancarville et Honfleur.

Le 10 novembre, le Roi fait son entrée solennelle dans Rouen, au milieu des acclamations d'un peuple « affamé, après 33 ans, de voir son Roy » ; il est armé de toutes pièces, sauf un bonnet de fourrure pour ne pas entrer casque en tête, comme en ville conquise ; derrière lui l'étendard de S. Michel, et « la compagnie la plus leste qu'on eût vue de longtemps en France, tous, dont Blainville, armés à blanc et leurs chevaux couverts de velour et de drap de soye à la croix blanche ». Et partout, quand « ces enseignes de France » remplacent sur les murs des villes la croix rouge d'Angleterre, c'est une exclamation de joie attendrie.

Dans les comptes, mention de quelques dons du Roi : « à Blanchet d'Estouteville Sg. de Villebon, 60 lt. pour le deffrayer de ses dépenses à Rouen »; au Prévot de Paris « 400 lt. pour ses services » ; dans une distribution de chevaux, Blainville en reçoit un.

Pendant ce temps, Estouteville était toujours avec les Bretons, au siège de Fougères, « moult travaillés de l'artillerie et de grant mortalité, par quoy furent contraints de donner composition aux Anglois, le 5 novembre, et chascun se départit à sa garnison, pour eulx rafraîchir et leur harnois grandement endommagé. »

Ce doit être aussitôt après la prise de Rouen, que Blainville fut envoyé au secours de Tournay, qui s'était donné à la France en 1428, et que les Anglais attaquaient. Il commandait là les Francs-Archers, institution toute nouvelle que le Roi avait établie pour se donner une infanterie, en même temps qu'il réglait la cavalerie des compagnies d'ordonnance. Chaque village devait fournir, équiper et entretenir un archer, qui, à condition de se tenir toujours prêt à marcher, était affranchi de tout subside. Quand il rejoint le Roi au siège d'Harfleur, commencé le 8 décembre, il est dit : « Sire de Torcy et Grand-Maître des Arbalestriers ». Il succède au Sire de Graville dans ce Grand Office de la couronne, qui donne le commandement sur tous les gens de pied, et que remplacera au commencement du seizième siècle le Colonel de l'infanterie.

Blainville est désormais Torcy, son père étant mort le 19 novembre 1449, et inhumé en l'église de Torcy où est encore sa belle dalle tumulaire en ardoise (1). Peu auparavant « noble et puissant seigneur et très prudent et dévot chevalier Messire Guillaume d'Estouteville Sg. de Torcy, meu de dévotion envers la Sainte Vierge, avait donné au chapitre de N.-D. de Rouen une chappe très belle et très précieuse, tissée d'or de tous côtés et reluisante d'illustres histoires et figures, pour qu'on s'en serve à l'office des six fêtes de la Vierge Immaculée, et qu'il soit participant à toutes les messes et prières de cette église, lui, sa femme et tous ses prédécesseurs et successeurs (2). »

Ce vieux Torcy, veuf de Jeanne de Dondeauville, venait de perdre son fils Guillaume, aîné depuis la mort de Colinet, non marié, mort après avril 1449. Il laisse 4 fils : l'aîné Jean Sire de Torcy abandonne au 2e Robert « la terre de Beyne, assise au Vau de Galye près la route de Montfort l'Amaury, pour ses droits aux successions de leur frère Guillaume et de leur mère » (3) ; 3o Estout Sg. de Beaumont ; 4o Raoul Sg. d'Estoutemont qui mourra obscur et sans alliance en 1462. Ses deux filles cadettes sont Jeannette déjà morte, Jeanne religieuse. Quant à Michelle, qui n'est plus jeune, puisqu'elle fuyait la domination anglaise en 1420, elle se marie, par contrat du 22 janvier 1450 à Paris, en présence de ses frères, Torcy lui promettant 6,000 saluts d'or, à son cousin Robert II de Béthune Sg. de Mareuil, Chambellan de Charles VII, qui fait la campagne de Normandie, 2e fils, devenu héritier, de Jean de Béthune et d'Isabeau d'Estouteville. Le fils de Michelle, après de grands procès pour la succession de sa mère, aura la terre de Dondeauville et Caumartin et de lui descendra le grand Sully. Torcy aurait-il eu en outre, du temps qu'il s'appelait Blainville, une fille, Isabeau, mariée à Jean Sire de Chevreuse, fils de Louis et de Perrette de Mireul, et petit-fils de Pierre de Chevreuse ; elle ne peut, en tout cas, être fille de son frère Charles, tué à Azincourt, puisqu'elle aurait hérité de Blainville (4).

(1) Tougard, arrondissement de Dieppe, 214.

(2) Mss. Bigot.

(3) Cab. des Titres. Pièces orig.

(4) La Roque, *Harc.*, I, 1013.

Cependant retournons à Harfleur; le Roi, de Montivilliers où il loge, va à Fécamp et à Valmont mettre des capitaines; ces places viennent d'être « prinses d'emblée » par le vigoureux capitaine de Dieppe, Desmarets. Après un siège très dur, « tant par les gelées et autres froidures que par la mer qui souvent sourdoit en plusieurs logis, pour ce que même les capitaines estoient logés en des trous sous des paillas et genêts, car autour de la ville n'y avoit ni arbres ni maisons, (quel état de dévastation), après de grandes approches tranchées fossés et mines », où tout le monde, et particulièrement sans doute le nouveau commandant de l'infanterie, Torcy, déploye, à l'exemple du Roi, beaucoup d'ardeur et d'habileté, Harfleur se rend le 24 décembre. On va ensuite devant Honfleur qui n'a pas voulu obéir à la capitulation de Rouen, et résiste du 17 janvier au 18 février.

Il n'y a plus d'Anglais au nord de la Seine. Mais Kiriel, avec 3,000, débarque à Cherbourg, surprend Valognes, assemble les garnisons voisine et se met aux champs. Le nouveau Lieutenant général de Normandie, le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbon, et le Connétable qui était à Saint-Lo, « tant chevauchent qu'ils attrapent les Anglois entre Carentan et Bayeux, le 15 avril 1450 ». Devant ce retour offensif de l'ennemi, qui occupe encore plusieurs places autour du Mont, le Capitaine n'a pas quitté son poste. Mais les Estouteville sont représentés, par Michel qui a la seigneurie de ce lieu de Formigny, par Torcy et son frère Beaumont, à cette bataille, qui, si elle n'a pas l'importance militaire d'Azincourt, en est pourtant la vraie contrepartie historique, marquant la fin de la guerre de Cent Ans, signifiant, de même que jadis, par l'éloquence des chiffres, le changement de fortune. En effet le combat est rude : « Les Français estoient 3,000, dont ne mourut que 5 à 6, et les Anglais 6 à 7,000, dont furent enterrés 3,774 et pris 1,400, et pour ce dirent les sages que la grâce de Dieu fut cause de cette victoire » de Formigny, célébrée en prose et en vers, représentée en tapisseries, et acclamée par toute la France avec un soupir de soulagement.

Le Connétable et les siens reviennent devant Avranches où les joignent « Mgss. d'Estouteville et Briquebec, et y furent XV jours à

battre de grosses bombardes ; et s'en allèrent, le 12 mai, les Anglais par composition, chascun son bâton à la main » ; et le Roi, le lendemain, confirme « l'office de capitaine d'Avranches donné par le Duc de Bretagne à nostre chier et amé cousin conseiller et chanbellan Loys Sg. d'Estouteville, pour les bons et notables services qu'il nous a tout son temps faits à l'encontre de nos anciens ennemis (1). »

Puis ils passent devant Tombelaine, imprenable tant qu'il y a à manger, mais dont le capitaine se rend, moyennant 500 écus, avec 100 Anglais, saufs leurs corps et biens, l'artillerie restant dans la place. Le Duc de Bretagne avait fait toute cette campagne à ses frais avec 4,000 h., et les Estouteville pouvaient bien être à sa solde, Robert Blondel disant : « Le héros de Briquebec, 2e fils magnanime du courageux Estouteville, et illustre maréchal de Bretagne, attaque d'un élan furieux S. James-de-Beuvron ». Estouteville continue, tantôt avec le Connétable, tantôt avec le Comte de S. Pol ; ils prennent par composition Valognes, « Briquebec, que S. Pol remet es mains d'Estouteville qui en demeure seigneur et capitaine ; puis ils vont devant S. Sauveur-le-Vicomte, où ils font si vaillamment sans artillerie qu'elle se rend ». Ils rejoignent devant Caën, le 5 juin, le Roi sous qui servent Moyon et Torcy, et Dunois qu'accompagnent le Prévôt de Paris et son frère Beaumont. Le siège est durement poussé, des mines faites jusque sous les fossés ; « y eut de beaux faits d'armes et un boulevart pris d'assault. Mais le Roi, meu de pitié, qui ne demandait la mort de ses ennemis, mais lui suffisait ravoir le sien, et mettre Dieu devant ses yeux », consent à traiter, Sommerset et les siens passant en Angleterre, armes et bagues saufs, sur des vaisseaux qu'on leur fournit.

Caën est rendu le 1er juillet, et le 6, y est faite « à travers les rues tendues et couvertes, et grant foison de peuple criant Noël et menant grant joye », une de ces entrées dont la pompe va au cœur et du cœur aux yeux. Les « Touteville y chevauchent,

Parmi ces gens de grand façon,
Qui en toute occasion
Au Roi tindrent compagnie bonne »,

(1) S. Luce, pièce CCLXXXIII.

comme dit Martial d'Auvergne. Le 11 juillet, 1,500 Anglais se rendent dans Falaise ; et le 13, 800 dans Domfront, où sont avec le Roi Moyon et Torcy. « Et tous ensemble s'en allèrent devant Cherbourg, la derraine place à recouvrer, où estoient 1000 Anglais ; la quelle place battue de canons et bombardes le plus subtilement qu'oncques hommes vit, fut rendue le 12 août ; lequel jour, sur l'ordre du Roy, resta célébré par une procession solennelle. Et ainsi fut toute conquise la Duché de Normandie en un an et 6 jours ; qui estoit une grande merveille ; car jamais on ne fit si grand conqueste en moins de perte de peuple et de gens de guerre, ni moins de dommage du pays. Ainsi fut délivrée, après 33 ans, des Anglais, par force, car à chascune ville et chasteau fallut mettre siège. Dieu leur doint courage de jamais y revenir », conclut le chroniqueur du Mont-S.-Michel.

Le Roi, aidé de Jacques Cœur, avait mis l'ordre le plus parfait, faisant solder bien régulièrement les troupes, défendant toute réquisition sans payer, et tout rançonnement de gens. Les Estouteville ont certes leur grande part dans « la gloire immortelle que les contemporains décernent à tous ces vaillantes gens, desquels taire le nom serait une ingratitude exécrable (1). »

(1) Sur l'ensemble de cette campagne : *Chronique du Mont-Saint-Michel*, édit. Luce. Th. Bazin, *Chronique de Richemond*. Robert Blondel, *Assertio Normanniæ*, l. III. Duclerq, ch. VIII et suiv. Chartier, *Hist. de Charles VII*. Math. d'Escouchy. Berry. Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*. J. de Wavrin, etc.

CHAPITRE VIII

DE LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS (1450), A LA MORT DE CHARLES VII (1461).



harles VII, bien justement appelé désormais le Victorieux et le Bien-Servi, avait, au fur et à mesure des progrès de ses armées, réorganisé la Normandie. Il en assure le gouvernement et la police, et la débarrasse des gens de guerre inutiles, qu'il envoye en Guyenne, ordonnant 600 lances et les archers nécessaires pour les garnisons réparties sur les ports de mer : Torcy, capitaine d'Arques, comme jadis son grand-père, a 5 hommes d'armes et 10 archers, pour la solde desquels il touche 1,200 l. par an. Estouteville, capitaine du Mont et de Tombelaine, a 800 lt. par an, a 24 hommes d'armes et 46 archers, pour la solde desquels il touche 6,800 lt. par an ; de même à peu près pour Avranches dont la capitainerie ne vaut que 100 l. de gages.

Puis, son devoir royal soigneusement accompli, Charles regagne sa chère Touraine, et s'installe au château de Montbazon, qui lui donne

l'agrément de la campagne, tout en étant près de ses ministres établis à Tours. Il y reçoit, le 3 novembre 1450, l'hommage du Duc de Bretagne ; Torcy en est naturellement témoin, puisque le Roi est l'hôte de son beau-père. Il est porté sur un rôle de gratifications, du 13 novembre, pour le plus gros chiffre, « 3000 lt., sur les confiscations de Normandie, oultre et par-dessus les autres sommes dons et bienfaits qu'il a et prend du Roi, et, encore en décembre, 200 lt. de rente et des maisons à Lisieux, pour lui aider à supporter les grans charges et despens que faire lui a convenu, et encore lui conviendra, en la compagnie et service dudit Roi au recouvrement de Normandie (1) » ; on pourrait ajouter : « et en hébergeant le Roi ».

Ledit Torcy est en effet marié à Françoise de La Rochefoucauld, fille d'Aymar, sg. de Montbazon, Sainte-Maure et Nouastre par sa mère Marguerite de Craon, qui les tenait de la sienne, Jeanne de Montbazon. Cet Aymar, qui avait bien servi, était fils cadet de ce Guy VIII, Sire de La Rochefoucauld, dont Froissard raconte un fameux combat en champ clos tenu, avec 200 gentilshommes de son lignage, contre des Anglais à Bordeaux. La maison de La Rochefoucauld, très considérable assurément depuis l'an 1000, issue, selon une tradition immémoriale, des Lusignan, et vraisemblablement, des Ducs de Guyenne, ajoute à toutes les grandeurs réelles la légendaire et pittoresque descendance de la Fée Merlusine : Burelé d'argent et d'azur à 3 chevrons de gueules.

La ville de Rouen, ayant des affaires à la Cour, envoie, en décembre 1450, un de ses conseillers « autorisé, pour se ménager accès près d'aucuns, à leur promettre secrètement et en termes couverts..., à M. de Torchy 100 escus d'or et une bourse. En février suivant, les registres municipaux notent que ledit Torchy a différé de prendre les 2 bassins d'argent, et en 1455 étant à Rouen, on le va remercier et lui présenter les deux grands plats d'argent qu'il avait fait difficulté d'accepter (2). »

Le Sire d'Estouteville vient aussi en cour, non pour pavaner, mais pour se défendre ; car à la guerre succède pour lui cet effroyable grimoire dont nous avons vu les prodromes en 47. La chicane, les huissiers, les

(1) Laroque, *Harc.*, *Extraits de la Ch. des Comptes*. Beaucourt, V, 420.

(2) Arch. communales, I, 155.

créanciers sont venus gâter cette rentrée dans ses terres, que notre imagination se figure, comme celle du Roi dans ses villes, pompeuse et joyeuse, armures brillant, bannières ventilant, vassaux criant : Noël ! Noël ! à ces armoiries d'Estouteville à peine entrevues depuis 33 ans, à ce seigneur qui, parti adolescent, revient grisonnant mais paré d'une gloire dont ils prennent leur part. Et lui, à travers l'épanouissement du retour, combien il doit avoir le cœur serré, quelque endurcis qu'on suppose ces hommes d'armes, en constatant ce misérable état, qui n'a pu se guérir beaucoup de ce que décrivait naguères l'évêque Bazin. Le Pays de Caux est toujours le plus à plaindre, puisqu'il est exempté de ce que la Normandie paye pour les frais de sa délivrance. La population est encore bien clairsemée : à Valmont il n'y a que 9 chefs de famille, au lieu de 70 (1). Estouteville expose donc tout cela, et obtient les lettres suivantes, données à Tours le 29 décembre 1450 (2).

« Comme, par autres lettres du 27 août 41, dit le Roi, nous avons octroyé à nostre très chier et amé cousin Loys Sg. d'Estouteville et de Hambuye, Grand Bouteiller de France, Capitaine du Mont-Saint-Michel, de se porter héritier sous bénéfice d'inventaire de son père ; et par lettres de février ensuivant, nous l'avons relevé de ce que, aussitost la mort de son père et la Normandie recouvrée, il avait envoyé à ses despens son frère le Sgr d'Ozebosc et autres officiers dans les places et seigneuries de son dit père, pour les garder contre les Anglois, sans s'informer de l'estat des debtes de son dit père, dont plusieurs procès s'estoient poursuivis ; et par autres lettres du 20 janvier 49 à Rouen, nous l'avons relevé de ce qu'il n'avoit fait inventaire dans l'an et jour de nos lettres ; à raison de quoy ledit inventaire a esté fait par gens d'église, nobles et autres voisins compétens ; et le procureur dudit d'Estouteville s'est présenté à l'Assise du Bailli de Caux tenue à Arques, pour requérir l'adjudication dudit bénéfice d'inventaire. Mais, malgré que toutes les solemnités voulues aient été faites, des lettres ont esté subrepticement obtenues en notre conseil par les opposants au bénéfice d'inventaire, prétendant nostre dit cousin

(1) Tougard, *arrond. d'Yvetot*, 264.
(2) Arch. de Valmont.

s'estre porté héritier pur et simple; en suite desquelles lettres subreptices, lesdits opposants réclament des arrérages de rentes, du temps que lesdites terres estoient occupées par les Anglois, et ont mis des suren. chères sur les prix portés dans l'inventaire par gens compétens et de bonne foy. Et ainsi seroit ledit Estouteville chargé par des debtes créées pendant la guerre, et débouté du bénéfice d'inventaire, au mépris de nos lettres. Ayant considéré lesdits officiers s'estre boutés es terres du deffunt, pour la garde et deffenses d'icelles contre nos ennemis, et lesdites terres, d'autre part, estre comme du tout destruites, et avoir esté par si longtemps occupées desdits adversaires; voulant à ung chascun son droit en bonne faveur de justice, ordonnons au Bailly de Caux faire jouir ledit Estouteville de nos lettres, pour l'occupation de ses terres et le bénéfice d'inventaire, nonobstant les lettres subreptices ».

La voilà donc encore en œuvre, la cabale toujours ennemie d'Estouteville, d'autant plus ennemie que son intimité avec le Connétable s'est plus affichée dans cette campagne; elle le poursuit dans ses affaires privées, comme jadis au Mont. Ce bénéfice d'inventaire, dont on le veut priver, est « un secours établi par la Coutume pour sauver le patrimoine; mais pour préserver aussi les créanciers, il est entouré de beaucoup de conditions; le Roi seul peut accorder au lignager d'être reçu à la succession, sans être tenu au paiement des dettes au delà des ressources de l'héritage (1) ». Ce sont ces conditions et délais qu'on accuse Estouteville d'avoir transgressés; oui, répond le Roi, mais par force majeure.

Bien instructives sont les innombrables pièces de même nature, par lesquelles le Roi défend justement, à son tour, les biens de ceux qui ont défendu sa couronne (2). On a le sentiment vrai de ce temps, du choc des intérêts privés derrière les grandes luttes nationales, de ce que ne peut atteindre ni éteindre l'amnistie, des difficultés, des procès, conséquence de tant de haines et violences, suite inévitable de tant d'usurpations et restitutions, de tout ce qu'enfin l'on ne voit pas dans les grandes histoires, et qui se pourrait appeler l'envers de la gloire.

(1) Flaust, *Coutumes de Norm.*, I, 22.

(2) Pièces réunies par MM. Luce et de Poli.

Étant donc relevé de ces irrégularités, maintenu dans son bénéfice d'inventaire, et mis en possession de ses terres, Estouteville en fait foy et hommage, le 27 janvier 1451 aux Montils-lès-Tours. En conséquence, le Roi donne « mandement aux Gens de ses Comptes et Trésoriers à Paris, et aux Baillis de Rouen, Évreux, Caën, Caux, Costentin, Gisors, qu'ils ne souffrent que aucun empeschement soit fait audit Estouteville ; et que, si quelques-unes de ses terres estoient en nostre main, il lui en soit fait délivrance, pourveu qu'il en baille, dans le temps dû, son dénombrement et adveu, et en paye les droits (1) ».

Le même 27 janvier, Michel fait aussi foy et hommage « de Hambuye Briquebec, Moyon et Gacé, et généralement des autres terres qu'il tient en nostre Pays de Normandie, dit le Roi. Mais pour ce que nouvellement avons réduit ledit pays en nostre obéissance, et que nostre dit cousin est entré naguères en jouissance desdites seigneuries et n'a peu savoir la vraie valeur, donnons délai d'un an pour le dénombrement ». Le 27 janvier 52, nouveau délai, « pour l'occupation qu'il a eue à nostre service à la garde du Mont-Saint-Michel ; et n'a peu recouvrer les déclarations de ses fiefs, ni vacquer à savoir la vraye valeur (2) ».

Jehanne Paynel était donc morte avant 1449, où ses fils possédaient l'héritage des Paynel. Michel, comme aîné, rend hommage de Briquebec, le Roi ne connaissant pas l'arrangement de famille qui en a fait Jean seigneur.

Le 7 février 51, Estouteville obtient encore remise des droits que le Roi avait à prendre sur ses diverses terres, « en recognoissance des grans, haulx et notables services que nostre dit cousin, ses enfans et autres ses parens nous ont faits dans nos guerres et aultrement, et espérons que encore nous ferons (2) ».

Puis le 17 mars, « des lettres royaux (1) constatent que, depuis le récouvrement de Normandie, certains capitaines veulent contraindre les hommes ostagiers des seigneuries et baronnies de Hambuye, Briquebec, Gacé, Valmont, Les Loges, Hotot, Chanteloup, de faire guet et garde

(1) Arch. de Valm.

(2) Cab. des titres. P. O.

dans nos places ou sur les bords de la mer, ou de travailler aux réparations desdites places; que cela est au dommage de nostre dit cousin suppliant; que de toute ancienneté ses hommes en sont dispensés ailleurs que dans ses places à lui. Défense donc de les vouloir contraindre». Ce droit de guet était, en tout temps, une source de conflits entre les seigneurs, qui en abusaient pour faire faire des travaux et tirer des amendes des non-présences, et les vassaux qui, le péril passé, oubliaient le refuge trouvé derrière les murailles du château. Valmont avait été plusieurs fois en cause pour cela à l'Échiquier; en 1397 il avait été réglé « que le droit de guet non fait serait acquitté par 5 sous payés à Mgr par an et par feu ». Le Roi fait là-dessus un règlement général en décembre 1451; pourtant en 53 les agents du Fisc veulent faire travailler les vassaux d'Estouteville aux réparations de Fécamp; nouvelles lettres du Roi, répétées en 1473, constatant «l'exemption de travailler ailleurs qu'aux places de leur seigneur tant en Caux qu'en Cotentin (1) ».

Des détails montrent la vie se rétablissant dans tous les droits et prétentions de jadis. Ainsi M. d'Estouteville donne « quittance, le 6 janvier 52, d'un septier de gros sel pour la provision de nostre ostel, touché à Rouen par nostre maistre d'ostel; sans payer aucun droit », par privilège de la Grande Bouteillerie. Pevrel raconte qu' « au premier Échiquier après la reddition, à Rouen, Mgr de Fescamp lui demanda où en estoit le procès sur ce que Messieurs d'Estouteville prétendaient avoir droit de chasser en la Forêt des Hocques et bois de Fescamp à leur volonté, mais Messieurs de Fescamp voulaient que ce ne fût que leur Garennier et Forestier appelé (2) ».

M. d'Estouteville obtient aussi du Roi des lettres, du 12 février 1462, concédant le droit de Haute-Justice, lettres très importantes si elles ne demeuraient mortes, et sur lesquelles nous aurons à revenir (3). »

Il est donc procédé au règlement de la succession de Jehan d'Estouteville, sur quoi les Archives de Valmont gardent quelques pièces : un

(1) Arch. de Valm. et Floquet, *Hist. du Pt de Normandie*, I, 192.

(2) Arch. de Valm.

(3) Beaucourt, V, 331.

« Estat (en lambeaux) de ses seigneuries, dont relèvent, en fiefs et arrière-fiefs, plus de 200 nobles ténemens et grand nombre de patronages d'Église ; et avant la deschente des Anglois, lesdites terres estoient de 9 à 10 mille l. de rente annuelle, et en l'année 1450 donnèrent seulement 1069 l.

« Au bénéfice d'inventaire, les seigneuries sont estimées et adjugées, tant en domaine que rentes diverses : Vallemont 17 l. t., Herécour 17, Foville 221, Cleuville 76, Bec-au-Cauchois 77, Les Loges 180, La Remuée 96, Hotot 84, Varengeville 84, Espinay 15, Berneval 227, Auzebosc 76, Lammerville 75, ensemble 1210 l. de rente par an, ou, au lieu de rente, au double prix du Roi, 24,218 l. à prendre pour une fois, plus 301 l. de meubles, soit en total 24,519 l. t. pour une fois. Déduction faite de certaines rentes, il reste aux opposans à partir entre eux 1,027 l. par an. »

Les principaux de ces opposans au bénéfice d'inventaire sont : « les religieux de Vallemont pour 40 l. 10 de rente à héritage ; Robert de Béthune pour 500 l. de rente à héritage restant de 700 ; Catherine d'Estouteville abbesse de Maubuisson pour 70 l. de rente à vie ; le Comte d'Eu pour 200 l. de rente à vie et 4,000 l. d'arriérés ; Poitevin, orfèvre, pour 192 l. 10 s., pour vendues et livrées d'orfavreries et en plus pour 26 escus d'or et un goubelet d'or pesant 12 onces ; Toutain pour 90 l. pour vendues et livrées de pelleteries, etc. »

En résumé, il est fait opposition en totalité pour, 1,117 lt. dues chaque année pour rentes à héritages, 927 l. dues chaque année pour rentes à vie, 13,900 l. réclamées pour arrérages arrièrés ; et pour dûs pour une fois, 4,039 livres, 318 escus d'or, 400 francs d'or, 18 sous parisis, 3 nobles d'or, et le gobelet d'or de 12 onces. Toutes ces dettes contractées de 1409 à 1413.

Parmi les seigneuries sus-nommées, remarquons le Bec-au-Cauchois, dont M. d'Estouteville est devenu seigneur. Geoffroy Martel, dernier de cette branche, étant mort sans enfants en 1426, cette terre a été divisée. M. d'Estouteville vient d'hériter, nous ne savons comment, de la partie principale, « d'une certaine Catherine de Léon Dame du Bec-au-Cauchois,

qui n'est d'ailleurs qu'un chasteau et prieuré ruiné » ; il en reste à peine trace aujourd'huy. L'autre moitié, vendue par l'un des héritiers Martel, M. d'Hattentot, qui est un Normanville, en 1439, à Roger Blosset, sera revendue, en 1481, par Charles de Blosseville à Jacques d'Estouteville. La terre du Bec ainsi incorporée à Valmont, détachée peu après 1800, y vient d'être réunie à nouveau (1).

Cette fortune en si mauvais état n'est point, nous l'avons déjà vu, un mal particulier : Les conditions de la vie, pour les seigneurs, sont affreusement lourdes ; les objets de magnificence, étoffes, bijoux, fourrures, qui pour eux sont de première nécessité, font partie intégrante de leur rôle social, sont bien plus cher comparativement que les objets d'usage moyen. Le train d'existence chevaleresque est ruineux, plus encore en paix avec les tournois, qu'en guerre avec les rançons, qu'on paye mais aussi qu'on touche. Pour suffire à tout cela, les terres, seulement les terres, et quelques dons du Roi, aléatoires et pas toujours payés. Et quand, sur cette situation déplorable, tombent les malheurs que nous venons de traverser, on comprend qu'une partie de l'ancienne et vraie noblesse se soit effondrée, « que plusieurs grandes seigneuries et nobles maisons aient passé à des gens de bas estat ; par quoy, dit J. Chartier, ceux qui ont vu ce grand et puissant royaume de France au temps du feu Roy Charles VI (à ses commencements s'entend), ont pitié de le voir présentement, par le changement effroyable qui y est ».

La Maison d'Estouteville, elle, s'en sauve, parce que son chef nouveau est aussi habile en affaires et âpre au gain que vaillant en guerre. Soigneux et actif, il a le crédit de faire évoquer au conseil du Roi les procès qui lui sont faits, et de faire déclarer « qu'il ne pouvait avoir cognoissance d'icelles choses, estant occupé ailleurs pour le bien de cet Estat », et de faire rétablir « diverses droitures sur ses seigneuries, qui, durant l'usurpation, avaient esté mises en différend. »

L'état ruineux du château de Valmont, et aussi les conditions nouvelles, font maintenant plutôt habiter Hambye. C'est dans cette région que Louis a ses habitudes, une importance féodale plus dominante qu'au Pays

(1) Bib. nat., fr. 20241, 176, et Arch. Val.

de Caux, ses capitaineries du Mont, Tombelaine, Avranches, de plusieurs châteaux comme Pirou, en dehors des siens propres.

Bien mince autorité, certes, en comparaison de celle qui lui appartiendrait justement, et qui lui échoira d'elle-même, dès que les circonstances le permettront. Mais maintenant il a des rivaux trop puissants : Le Connétable de Richemont a le gouvernement de la Basse-Normandie, comme remerciment du rôle de la Bretagne dans la conquête ; le fils du Duc de Bourbon, puis Dunois ont la Haute-Normandie ; et Brezé, à la Grande Sénéchalie de Normandie, qui lui revient comme mari de l'héritière des Crespin, ajoute le titre de Réformateur Général du Pays de Normandie, qui siérait si bien à celui par qui la Normandie n'a jamais cessé entièrement de vivre de la vie française. Entre Brezé, tout-puissant ministre, mais Angevin et de petite noblesse, et les Estouteville, il y avait, outre les vieilles querelles politiques et les hostilités d'origine et de situation, des rivalités d'intérêt pour l'héritage des Crespin et des Auvrecher.

Ces influences n'écartent pas d'ailleurs entièrement Estouteville des affaires publiques ; car il reçoit « 300 lt. pour avoir vacqué, par l'ordre du Roy, à l'assemblée des Trois Estats à Rouen en Décembre et Janvier 1453 (1) » ; mais elles lui laissent le loisir de s'appliquer à ses affaires et à la réparation de ses terres ; et l'injustice, qui ne lui donne pas de suite un rôle politique en rapport avec ses services, est probablement le salut de sa maison. Nous trouvons mention du raquit, par lui et ses fils, en 1451, 52, 55, des rentes constituées par son père à Hémery, la Garde, du Bosc, Allorge ; et les autres sont vaguement indiquées, ainsi que la libération des seigneuries du Bec-de-Mortagne, Cleuville, Fauville, Hotot et autres engagées par Jean (2).

Charles d'Estouteville Sg. de Villebon est mort sans enfants, après avoir eu la honte de voir finir sur le bûcher son horrible beau-fils, Gilles de Rais. Son frère Blanchet d'Estouteville, escuyer d'écurie du roi, est, en 1451, Sg. de Villebon, chef de sa branche. Il grève, lui, son patrimoine, vendant à Brézé « 200 lt. de rentes à héritage pour 2000 lt. » Il marie

(1) Pièces orig.

(2) Arch. de Val.

ses filles du premier lit : Jeanne, le 19 Août 1451, à Guy de Beaumanoir sg. de Lavardin; famille considérable de Bretagne, illustrée par le Combat des Trente, mais connue seulement depuis 1200 : d'azur à 11 billettes d'argent 4, 3, 4; et Louise, le 13 Mars 1455, à Gilles de Honcourt sg de Villedieu, dit Lancelot, bailly de Gisors, famille normande sans notoriété : d'or à 3 pals de sable.

Cependant l'Anglais a encore un pied en France; ce qu'on est en situation de ne pas souffrir : le mandement militaire du 21 Avril 1451 attribue 100 lances à Torcy, pour l'expédition de Guyenne, sous Dunois, et 50 petites payes à Estouteville pour le Mont-S.-Michel. Il y est retenu avec cette augmentation de garnison, dans la crainte d'une attaque par mer. Torcy reçoit, au départ, « don du Roi de harnois de guerre et d'une brigandine (1). » Après une défaite des Bordelais, toute la Guyenne se soumet sans difficulté, et Bordeaux traite, le 12 Juin, promettant de se soumettre, si les Anglais ne viennent à son secours; ils ne bougent, et le 29 Juin, les Français font leur entrée.

Cette déroute absolue des affaires anglaises semblant promettre la possibilité de la paix, le Pape reprend, avec plus d'espoir, son éternelle et bienfaisante intervention; un des grands Papes qu'ait eus l'Eglise, que ce Nicolas V, apôtre de la Paix universelle, restaurateur des lois, des mœurs, des monuments et des lettres. C'est un grand honneur pour le Cardinal d'Estouteville d'être rentré dans ses bonnes grâces, et choisi pour cette Légation qui intéresse la civilisation occidentale tout entière. Car il s'agit de réunir les Princes chrétiens dans un suprême effort contre les Turcs, qui ont fait d'effroyables progrès pendant l'écrasement de la France, et qui ont à leur tête Mahomet II, vraiment un second Mahomet. La pacification entre la France et l'Angleterre, voilà l'objet officiellement exprimé dans les bulles du 13 Août 1451 ; le reste de la mission, avoué ou caché, touche aux plus grandes questions, et exige l'esprit le plus distingué : c'est, d'une part, réformer les collèges, écoles, universités, l'instruction publique enfin en France; de l'autre, travailler à l'abrogation de la Pragmatique Sanction, et tâter le Roi sur ses intentions touchant les

(1) Chronique de Richemont, pièces, 279.

affaires italiennes. Mais les susceptibilités sont en éveil, même sur la question de la pacification : le Roi voit cette intervention de mauvais œil, comme la suite d'une ambassade bourguignonne à Rome pour pousser le Pape dans ce sens ; les affaires d'Angleterre vont trop mal, celles de France trop bien, pour que les pacificateurs y soient bien venus. Sur les autres points le secret est éventé, l'opinion toute faite et mal disposée.

A la difficulté des choses se joint une question de personne. Non seulement on a toujours été en délicatesse avec le Cardinal; mais il faut avouer que le Pape et lui viennent encore, bien maladroitement, de choquer l'Eglise de France par leur insupportable prétention de traiter les évêchés en bénéfices. « En janvier 1451, d'après le livre des Provisions de Nicolas V, la commande de l'Eglise de Nîmes étant retirée au Cardinal d'Estouteville, celle de Lodève lui est donnée ; « Il a tant d'évêchés, dit la *Gallia christiana*, qu'on s'y embrouille » ; nous ajoutons : qu'on s'afflige et s'étonne de voir des hommes aussi capables, un aussi grand Pontife, traiter avec une telle désinvolture les dignités ecclésiastiques ; quel jour cela jette sur le désordre de l'Eglise.

Le Cardinal prend pourtant des précautions diplomatiques : Il écrit le 28 août au Roi, disant que le Pape envoie deux Légats en France et Angleterre, « et pour ce qu'il sait bien que je suis votre sujet et serviteur, et ne ferai en ceste matière chose qui ne vous soit agréable, plutôt que nul autre, il m'a ordonné d'aller vers vous » ; il envoie en avant Guillaume Séguin, Protonotaire apostolique, pour exposer au Roi l'objet de sa mission, et se propose de partir dans un délai de six à sept jours. Séguin joint le Roi à Taillebourg, le 26 septembre ; le conseil délibère ; voici la réponse : « Le Roy ne peut croire que Mgr d'Estouteville, qui est noble et sage seigneur, vienne en France pour aucune grosse matière touchant la paix des royaumes de France et d'Angleterre, sans avoir pour cela son agrément ; ce n'est point une affaire qu'on doive mettre en négociation sans avoir préalablement averti le Roy. L'envoyé du Cardinal est chargé d'écrire à son maître de vouloir un peu dilayer son partement de Rome, jusqu'à ce que, sur ce, il eust le bon vouloir du Roy, et qu'il eust fait savoir au Roy les matières sur lesquelles il venoit et à quelle requête. Si le Car-

dinal estoit déjà en route et près des frontières du royaume, il seroit averti de n'y point entrer à titre de Légat; car le Roy a ce privilège que nul ne peut se porter comme Légat dans ses États, sans sa volonté; et pour rien au monde il ne voudroit souffrir que ce privilège fust enfreint; et, ne seroit pas à honneur à mondit Seigneur d'Estouteville de commencer à y essayer, et à la fin soi en désister. »

On s'attendait peut-être un peu à cet accueil, car, en même temps, le Pape avait écrit au Duc de Bretagne, le priant « d'aider notre cher fils Guillaume, Cardinal Légat du Siège Apostolique, que nous envoyons comme un ange de Paix, espérant dans le Seigneur qui est auteur de Paix..., de sorte que le voyage dudit Cardinal soit agréable à Dieu et salutaire aux hommes ». Est-ce sur l'avis que cette intervention a adouci les choses, que le Cardinal écrit de nouveau au Roi, de Castel-San-Giovanni en Lombardie, le 23 octobre : « Je vous jure sur ma foy que, si j'eusse su que ceste chose ne vous eust esté agréable, avant mon partement de Rome, comme je l'ai su plus de 15 jours après, jamais je n'eusse entrepris mon voyage, dussé-je perdre tout mon estat et honneur envers le Saint Père, car je vous désire obéir comme à mon Souverain Seigneur, et crains de vous déplaire de tout mon cœur... Mais il n'y a pas qu'à négocier la paix, mais aussi à traiter plusieurs autres grandes matières et charges...; et suis persuadé que, quand il plairoit au Roy d'en entendre l'exposé, jamais Roy n'auroit été si content d'un Pape... Et, pour l'honneur de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, ne faites ce déshonneur à N. S. P. et à moi, votre obéissant subject et serviteur, de ne moi vouloir recevoir comme Légat en vostre royaume, considéré que, au temps passé, avez receu d'autres Cardinaux comme Légats, et qui n'estoient pas vos subjects comme moi. Car ce seroit un grand déshonneur au Pape, et à moi une confusion perpétuelle en cour de Rome et dans toute l'Italie, et là où j'ai quelque peu de réputation, de quoi je vous puis mieux servir, je la perdrois en tout, si cette confusion me souffriez estre faite, et serois du tout vitupéré et infamé; et mieux me vaudroit estre mort; car tous les Italiens et courtisans diroient que je serois en vostre male grâce, et ne seroit homme qui fist compte de moi. Et, pour Dieu, mon Souverain Sei-

gneur, ne veuillez pas mettre en totale confusion et despération vostre loyal subject et serviteur, qui, tout le temps de sa vie, vous a servi loyaulment à son pouvoir, autant que Cardinal qui fust en cour, passé 20 ans. J'en appelle en tesmoins tous ceulx de vostre royaume qui ont esté en Cour de Rome en l'an Jubilé naguère passé... (1). » On peut supposer que la malveillance de Brézé pour les Estouteville n'est pas étrangère au souci, évidemment très sincère, qu'on donne au Cardinal.

Et pendant ce temps il ne demeurait point oisif. Il y avait fort à voir et à écouter dans cette Italie toujours en ébullition. Venise était l'âme d'une ligue, Sforza de l'autre : Sforza venait d'être fait Duc par les Milanais, au détriment des droits du Duc d'Orléans ; mais, comme l'Empereur lui refusait l'investiture, il offrait de se reconnaître vassal de la France ; avec lui marchaient les cités Guelfes, Florence et Gênes. Venise avait au contraire réuni, sous le protectorat de l'Empereur, l'Aragonais rival de la France à Naples, et ceux qui craignaient l'ambition du Milanais, le Duc de Savoye et le Marquis de Montferrat. Ce qui aggrave et complique les choses, c'est que l'héritier de France est du côté Gibelin. En effet, depuis 1446, le Dauphin est hors de la Cour : à cause de mille vilaines affaires, le Roi l'avait exilé pour 4 mois, et, lui, avait répondu s'exiler pour toujours. Il est en Dauphiné, y tranchant non seulement du souverain indépendant, mais du tyran, et tourmentant tous ses voisins, surtout les Églises et particulièrement les terres papales d'Avignon. Le Duc de Savoye l'appuye ; ils intriguent, complotent même contre Lyon. Ils sont à ce point d'insolence, qu'en mars 1451, le Dauphin, sortant d'épouser Charlotte de Savoye, affecte de passer, en cortège nuptial, sous la fenêtre où il tient prisonnier le héraut envoyé par son père lui interdire ce mariage.

Dans ces conditions, il serait surprenant que le Cardinal prît sur lui des démarches de nature à le rebrouiller avec le Roi, qui se montrait fort radouci par une nouvelle démarche du Pape auprès de lui. Il semble donc bien probable qu'Estouteville n'agit qu'avec l'autorisation et peut-

(1) Les diverses pièces précédentes, Bib. nat. mss. lat. 9071 f. 32. Mss. fr. 1001 f. 42 et 2707 f. 185. British museum, mss. 21512 f. 2.

être les instructions du Roi, en visitant, au passage, le Duc de Milan, avec lequel il entretenait d'affectueuses relations, et aussi le Duc de Savoye et le Dauphin. Le 1er décembre 1451, il écrit à Sforza « son dessein de se rendre à bref délai vers le Roi, et de s'entendre avec l'ambassadeur de Florence pour agir conformément aux intérêts du Duc ». Et le 27 décembre, il lui donne triomphalement avis que, « après avoir de nouveau conféré avec le Duc de Savoie et le Dauphin, il est revenu à Lyon où il a été reçu honorablement comme Légat, par ordre du Roy, qui a député vers lui plusieurs seigneurs et prélats pour l'accompagner à travers le royaume et joindre le Roy à Tours ». Ce sont les évêques de Clermont et de Tulle, et Rogerin Bloset, écuyer du Roy et parent d'Estouteville ; arrivés à Lyon le 29 décembre, ils écrivent : « Nous avons trouvé Mgr le Cardinal bien disposé et de bon vouloir à vous obéir et faire tout ce qu'il vous plaira lui ordonner ; et avons besoigné avec lui sur la matière, de point en point selon la forme et teneur de nos instructions ». Blosset s'en va, emportant les documents relatifs à la mission du Cardinal, et revient le trouver à Lyon. Il y est encore le 17 janvier 1452, où le Conseil de Ville lui offre 2 douzaines de torches de cire, et 2 douzaines de boîtes de confitures (1). Le 26 du mois, il reçoit un témoignage de la reconnaissance du Duc de Savoye, qu'il ne peut accepter évidemment qu'avec l'autorisation du Roi : il est nommé Evêque de St-Jean de Maurienne, à la place de Beziers (2).

Il arrive à Tours en Février, et de suite l'impression du Roi se marque par cette mention des comptes : « A Loys Soreau, escuyer, 96 livres pour une hacquenée donnée au Cardinal d'Estouteville ». Quand il expose sa mission touchant la paix, il obtient en effet de très bonnes paroles de Charles VII, qui « avoit toujours voulu et encore vouloit la paix, et estoit prest d'y entendre par toutes bonnes voyes, comme à s'employer contre les Mescréants en tout ce qui lui seroit possible, hommes et finances. » Au contraire, l'Anglais, toujours rogue, répondait

(1) Bibl. Nat. Manus. lat. 9071. Beaucourt, *Charles VII*, t. V, 196.

(2) Chartes du diocèse de Maurienne, p. 272. Certains l'ont dit évêque de Térouenne, en latin Tarvanna Morinorum, confondu avec Maurienne.

à l'autre Légat, l'archevêque de Ravenne, « qu'il seroit temps d'en parler, quand il aurait reconquis sur la France autant que la France sur lui. » Le Cardinal envoie donc à Rome compte-rendu de cet échec de la partie officielle de sa mission, et reste en France pour ses autres bonnes besognes (1).

Charles VII, bien des détails le prouvent, était obsédé, comme d'un remords, par le souvenir de Jeanne d'Arc : A Orléans, il avait eu le sentiment d'aller loger, plutôt qu'en de meilleurs gîtes, en la modeste maison où elle avait habité. A Rouen il avait, dès son entrée, parlé de la revision du Procès, et en avait officiellement chargé, en Février 1450, un des meilleurs théologiens de France, Guillaume Bouillé, Recteur de l'Université. Le Cardinal d'Estouteville lui venait à la fois, comme un auxiliaire prédestiné par ses liens avec le Mont-S.-Michel, si mystiquement uni à Jeanne, et comme un collaborateur inappréciable, en ce que, par lui, représentant du Pape, la revision perdrait le caractère étroit d'une réparation française, pour s'élever à la hauteur d'une réhabilitation au nom de l'Église.

Le Cardinal est justement allé s'inspirer au Mont-S.-Michel et visiter son abbaye ; il y séjourne quelques jours au milieu d'Avril ; accorde, par une bulle, un an et 40 jours d'indulgence à ceux qui aideront à la réparation de l'église, ce qui, par les pèlerins, rapportera 6,000 f. ; et donne les ordres pour la reconstruction du chœur roman, écroulé en 1421. Ce chœur, en gothique flamboyant, que nous admirons encore, et qui porte en plusieurs endroits les armes du Cardinal, est un « spécimen accompli de l'art français arrivé à son plus grand développement, savant, riche, raffiné, et penchant déjà vers le maniéré ; la conception en est grande, et l'exécution un véritable chef-d'œuvre ». Le pont crénelé à mâchicoulis, si élégant, qui relie l'église basse au logis abbatial, est aussi l'œuvre du Cardinal (2).

Il arrive à Rouen le 1er mai 1452 ; « la Ville députe à sa joyeuse venue,

(1) Chartier, *Hist. de Charles VII*, 258.

(2) Dom Leroy, *Curieuses recherches sur le Mont-S.-M.*, I, 387, dit qu'on ne travaille que 5 ans au chœur. Corroyer, *Description du Mont*, 102, 192.

lui faire la révérence, 30 à 40 Notables, à pied, jusques à S.-Sever, et arrivé à l'ostel de l'Archevêque, où il loge, lui présente, pour l'onneur d'icelle, 2 queues de vin excellent, l'une de Beaune et l'autre de vin françois (1) ».

Aussitôt le Cardinal, pour la frime des réserves diplomatiques, fait introduire l'affaire comme privée par la famille de Jeanne d'Arc ; mais oubliant de suite cette précaution oratoire, et laissant parler son cœur anti-anglais, il déclare agir d'office, « ex officio mero », et prononce en préambule que : « Sur la renommée courante, et sur beaucoup de choses qui, chaque jour, durant sa légation, se disaient sur le procès fait contre Jeanne, il a fait lui-même et fait faire des informations préparatoires ». Il assiste, jusqu'au 6 mai, à l'audition des témoins ; et, forcé de quitter Rouen, il délègue Philippe de La Rose, trésorier de l'Eglise de Rouen ; tout se faisant toujours « sous l'autorité du révérendissime Légat », qui garde la direction du Procès et se dit « cojuge en cette affaire avec l'Inquisiteur de la Foi, Jehan Bréhal ». L'information, finie le 20 mai, est portée au Roi avec cette lettre du Cardinal, du 22 mai :

« Mon Souverain Seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce. Et vous plaise scavoir que vers vous s'en vont, présentement, l'Inquisiteur et Maistre G. Bouillé, lesquelx vous réfèreront bien à plain tout ce qui a esté fait au procès de Jehanne la Pucelle. Et pour ce que je say que la chose touche grandement vostre honneur et Estat, je m'y suis employé de tout mon povoir, et m'y employeray toujours, ainsi que bon et léal serviteur doibt faire pour son Seigneur (2). »

Une très grande affaire occupe alors le Cardinal à Paris ; la maîtrise de la France dans les choses intellectuelles y est intéressée ; il s'agit de la « Réforme de l'Université, mère et nourrice de toutes bonnes sciences, lettres et arts. » Le Roi n'a pas un moindre souci du rétablissement de l'ordre dans cette partie si importante, si honorable du patrimoine national, non moins profondément bouleversée par les troubles religieux, civils et guerriers ; il s'y est appliqué, y a fait travailler le Parlement. Mais l'Université, comme tout enseignement, est née de l'Eglise, qui seule

(1) Arch. communales, I, 55.
(2) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 366.

a pouvoir et autorité pour la diriger, la redresser, la réglementer. C'est donc « par délégation spéciale du Pape, à la demande expresse du Roy, et sur les exhortations des plus grands et savants personnages », qu'Estouteville entreprend cette œuvre, qui le classe comme un très grand esprit, et est restée son titre à la gratitude d'innombrables générations studieuses. « Dans ses Règlements, dira deux siècles plus tard le sage et érudit Estienne Pasquier (1), on admire la sagesse de ses vues, une scrupuleuse attention aux mœurs, et les plus sévères précautions contre les exactions indues et les fraudes; ils sont considérés comme les plus sages institutions qu'on ait publiées. »

Le Roi lui avait adjoint comme commissaires, l'Evêque de Paris Guillaume Chartier, celui de Meaux, le Premier Président du Parlement, le Chancelier de l'Eglise de Paris, le Maistre des Requêtes Georges Havart et autres. Il prend leurs conseils, ainsi que des plus illustres Suppots de l'Université; mais décide et parle seul dans l'acte du 1er juin 1452, qui garde le nom de « Statut d'Estouteville ». S'exprimant en un fort beau latin, il débute gracieusement : « Après avoir passé ma jeunesse dans la première école du monde, et y avoir puisé les éléments des sciences et des arts, si la divine Providence a voulu développer ces germes précieux, n'est-il pas juste que ceux qui les ont semés dans mon âme en recueillent le fruit ». « Sa Réformation, la plus solennelle, la plus étendue et la plus louable de tous points qui ait jamais été faite », s'applique à tout ce qui concerne les quatre Facultés :

En celle de Théologie, la première en dignité, nul ne doit être élevé aux degrés, s'il n'est recommandable par la gravité de ses mœurs; ce qui comprend, outre la moralité proprement dite, le sérieux de la tenue : pas de cris ni de cabales dans les assemblées, attitude réservée, et dépenses modérées dans les repas que les docteurs, après les actes, exigent des nouveaux bacheliers (abus qu'on n'ose pas interdire), politesse dans les discussions, ordre, convenance et modestie dans les habits ordinaires; la forme est précisée de ceux dans lesquels Bacheliers et Licenciés doivent assister aux assemblées de l'Université. Sont réglées, la durée des cours,

(1) *Recherches de la France*, l. III.

la manière des examens et des leçons; autorisation, ce qui est tout nouveau, aux Bacheliers admis à faire des cours, de les avoir par écrit, mais avec constatation que le texte est bien de celui qui le lit; réglés aussi les sermons à faire par les Bacheliers et les Maîtres.

Pour la Faculté de Droit, que ceux qui le professent se rappellent avant tout « que le Bon et le Juste sont la base de leurs études, et que la sainteté de ces choses les élève à une sorte de sacerdoce ». Répression sévère des abus financiers : Les Docteurs se font payer « 4 bourses par semaine », chiffre fort variable, puisqu'il est censé représenter la dépense d'un étudiant par semaine; la somme maximum est fixée à payer par les candidats, fussent-ils fils de Prince : 7 écus d'or pour le Baccalauréat, 12 pour la Licence, avec des remises autorisées pour les pauvres; suspension pour les Docteurs qui exigeraient plus. Pour jouir des privilèges universitaires, les Escholiers devront présenter attestation de présence aux lecons du matin, au moins 2 fois par semaine, les Bacheliers 3 fois. Nulle admission à la Licence qu'après soutenance en public. Règlement de l'ordre et sujet des leçons, examens et thèses.

La Faculté de Médecine reçoit cet honorable témoignage d'avoir peu besoin de réformation. Abrogation, comme « contraire à la raison », de l'ancien règlement excluant de la Régence en Médecine les hommes mariés ; il n'y avait que 50 ans que les laïcs y étaient admis. Fondation d'une thèse qui conservera toujours le nom de Thèse Cardinale.

La Faculté des Arts (la Philosophie et les Lettres, au sens d'alors), « le principe et le fondement des autres études, la base sur laquelle s'élève l'édifice de toutes nos connaissances », présente le plus d'abus, étant la plus nombreuse. C'est pourtant celle à laquelle il faut veiller le plus particulièrement, puisqu'elle s'occupe de l'instruction de l'âge le plus faible et le plus fragile, en assurant la bonne discipline et la pureté des mœurs, en écartant les professeurs qui auraient quelque tache, en édictant les peines les plus sévères contre ceux qui corrompraient leurs élèves. Le Réformateur les appelle tous au jugement de Dieu, associant les sciences et les mœurs. Pour l'élection du Recteur, chef de la Faculté des Arts et de toute l'Université, défense des promesses pécuniaires et même

gratuites. Répression indignée de tout ce qui sent l'intérêt : arrangements d'argent entre les maîtres de pension et les Régents, pensions trop chères, épargnes misérables sur la nourriture, brigues honteuses des maîtres pour s'attirer des élèves ; prohibition des taxes trop élevées pour les examens, des repas somptueux pour parvenir aux grades, de tout ce qui tournerait à la gêne des écoliers pauvres. Pour le maintien de la discipline seront créés, chaque année, entre S.-Denis et la Toussaint, en assemblée de la Faculté des Arts, sous la présidence du Recteur, 4 Censeurs, un de chaque nation (France, Normandie, Picardie et Allemagne qui remplace Angleterre), gens de bonne réputation, craignant Dieu, et intelligents en affaires, pour visiter les collèges et pédagogies, voir si tout s'y passe bien, si la jeunesse y est bien morigénée et instruite : et des Censeurs sera Censeur l'Evêque de Paris.

Le Statut entre dans tous les détails : Pour les élèves, pendant les leçons, point d'autre siège que la terre, selon l'usage, pour réprimer l'orgueil. Un écolier, pour cause de châtiment justement infligé, ne pourra quitter son maître et passer sous un autre ; le premier le pourra revendiquer devant le Chancelier de l'Université. La durée du cours de Philosophie est de 3 ans 1/2, de Logique 2 ans, de Physique et Mathématiques 1 an. Pour être admis au Baccalauréat, 2 ans d'études dans l'Université, plus si l'on vient d'ailleurs ; pour la Licence, 2 ans. Les Examinateurs, desquels sont exigés 3 ans de Maîtrise pour le Baccalauréat et 6 pour la Licence, sont choisis par les Chanceliers de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, et exhortés à user d'une sage sévérité pour écarter les incapables. Les examens pour la Licence se passent à Pâques, tant à Notre-Dame qu'à Sainte-Geneviève, dont les Chanceliers président et interrogent avec les Examinateurs. Les candidats, jamais plus de 8, admis par ordre de mérite, en assemblée de la Faculté, sont présentés le lendemain par le Recteur audit Chancelier qui leur donne la bénédiction apostolique et le titre de Licencié. La prise du Bonnet de Docteur et la Maitrise es Art demandent encore 3 ans 1/2.

Le Cardinal est naturellement trop du Moyen-âge pour oser donner une autre base aux études qu'Aristote, dont tel livre est exigé pour le Bac-

calauréat, tel pour la Licence, dont le texte sera expliqué de telle manière dans les leçons. Les connaissances grammaticales et les éléments de versification sont exigés avant les premières leçons de Logique. Il recommande fortement les disputes et thèses, soutenues soit dans les collèges, soit en public, comme très utiles pour exercer l'esprit des Écoliers.

« A cette Réformation, parfaite en ce qui regarde la discipline et les mœurs, et dont l'Université s'applaudit encore à la fin du XVIIIe siècle, il n'a manqué par rapport aux Études que les lumières qui ne tardèrent pas à éclore ». Nous verrons qu'elles ne manquaient point au Réformateur, et qu'elles étaient tout écloses dans « son génie », lié d'amitié à tous les meneurs du mouvement intellectuel, qui en Italie est déjà la Renaissance. Pour lui-même, son esprit s'est délivré des bandelettes de la dialectique, a approfondi l'Écriture et les Pères, non moins que les lettres classiques ; mais il est probable que, dans ce rôle officiel, il s'est cru obligé de maintenir sagement l'éducation publique dans la tradition ; peut-être, clairvoyant, n'a-t-il pas voulu lancer les esprits dans des voies nouvelles, dont il soupçonnait les dangers (1).

N'oubliant point Jeanne d'Arc, le Cardinal va en pèlerinage à Orléans, où il donne, le 9 juin, des lettres patentes « ordonnant, au nom de l'autorité des apôtres Pierre et Paul, l'institution de la fête religieuse célébrée en cette ville le 8 mai, en mémoire de sa délivrance (2) ». Et son nom s'attache si bien à celui de la Pucelle, qu'un avocat orléanais prononçant le panégyrique du Cardinal, s'écriera, dans le style de 1788 : « Puisse, un jour, un mouvement public faire revivre au sein de nos murailles, aux pieds de Jeanne, son vertueux défenseur (3) ».

Dans la séance solennelle du 29 juin 1452, « où est publié le Statut d'Estouteville », sont aussi nommés les députés de l'Université à l'Assemblée de l'Église de France. Les difficultés recommencent pour le Cardinal : sa conduite dans les affaires de Jeanne d'Arc et de l'Université a

(1) Sur cette Réforme : Crévier, *Hist. de l'Université,* IV, 168. Du Boullay, *Hist. de l'Université.* Félibien, *Hist. de Paris*, II, 838. Fleury, *Hist. ecclés.*, XXII, 552. Vallet de Vir, *Hist. de Charles VII,* III, 219, etc.

(2) Quicherat, *Procès*, V, 299.

(3) Julien, *Eloge du Card. d'Est.*, Paris, 1788.

fait plaisir au Roi, mais n'a pu modifier la situation; son habile diplomatie a adouci les rapports, retardé le choc, mais non supprimé l'antinomie irréductible entre les instructions pontificales tendant à détruire la Pragmatique et la volonté du Roi et du Clergé de la consolider. On lui témoigne là-dessus une parfaite mauvaise volonté : Il a demandé un nouvel entretien au Roi; on lui envoie son cousin Louis d'Harcourt, Archevêque de Narbonne, qui, de Chartres le 1er juin, rend compte « que le Cardinal est résolu d'aller trouver le Roy, avant l'Assemblée, pour savoir son dessein sur le fait de la modération de la Pragmatique; car il aura toujours ferme vouloir de se conduire selon son bon plaisir. Il a vu plusieurs Prélats, et reconnu qu'ils ne veulent avoir aucun Souverain, Pape ou autre. Si donc l'intention de la modération ne vient du Roy, il y aura de grands délais. Le Cardinal, n'ayant rien à attendre de l'Angleterre, est fort pressé de s'en retourner à Rome. En outre il a mission d'entretenir le Roy du fait de l'Argentier (1). »

Cela veut dire que le Pape s'intéressait en faveur de Jacques Cœur, « en reconnaissance de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ ». Le procès s'en faisait alors, et comme les griefs apparents étaient matière de foi, l'intervention du Pape était naturelle et charitable. Celle d'Estouteville fut inutile, mais honorable; car son frère Louis était « inscrit sur les registres du Trésorier », probablement pour des prêts, comme le Roi et la pluspart des Grands, particulièrement pour la campagne de Normandie. Beaucoup trouvaient à propos d'éteindre leur dette, en s'associant à la campagne contre le créancier universel, menée par la coterie Villequier qui, depuis la mort d'Agnès, possédait le cœur et la volonté du Roi, retombé dans l'apathie de sa jeunesse. Ils s'appuyaient sur ce sentiment, fait d'envie et de dédain, qui a toujours poursuivi tous les grands manieurs d'argent.

Le Roi fait répondre au Cardinal qu'étant à Chissay (sur le Cher, près de Chenonceaux), il ne peut le recevoir, « veu la petitesse du logis », et que sa venue retarderait le départ du Conseil, qui est à Montrichard. Estouteville réplique qu'il y aurait eu pourtant avantage pour les affaires

(1) Vallet de Vir, III, 284, 292. Beaucourt, IV, 121, V, 189.

à ce qu'il vît le Roi, ne fût-ce qu'une soirée ; puis se rend à Bourges le 16 juin. Il est probable qu'il put voir le Roi à Mehun-S-Yèvre avant l'assemblée, et se convaincre de ses sentiments conformes à ceux du Clergé, que l'Archevêque de Reims résume ainsi : « L'Assemblée est inutile ; il n'y a pas de mutation à faire à la Pragmatique ; les réformes nécessaires relèvent de l'initiative du Roi, qui doit mettre le Pape en demeure de réunir un Concile ». Cette unanimité, qui supprime les discussions, simplifie le rôle du Cardinal-Président; il n'a qu'à laisser enregistrer ce que l'Assemblée charge l'Archevêque de Tours de porter à Rome. En tout cas, il se tire de cette situation ingrate avec habileté, puisque Pape et Roi lui en témoignent peu après leur satisfaction.

La Pragmatique Sanction est désormais la loi de l'Église de France. Née en 1440, au milieu de ces troubles nationaux et du Schisme, elle manquait d'autorité ; l'auguste assemblée de Bourges la lui donne ; et la présidence du Légat semble, il faut l'avouer, ajouter la sanction romaine. Aussi les Gallicans et les Philosophes du XVIIIe siècle, les Universitaires et les Parlementaires, tous ceux qu'en tout temps a médusés l'Ultramontanisme, ont-ils tressé des couronnes civiques au Cardinal d'Estouteville, le saluant comme l'auteur du Palladium des Libertés gauloises. Ils se l'imaginent « donnant l'exemple aux Prélats de France d'une fermeté, inconnue jusqu'alors, contre les lois extraordinaires que les Papes voulaient introduire, peignant les désordres de l'Église avec tout le courage de la vertu, toute l'énergie de l'amour du Bien public (1). » Il tombe sous le sens que c'est du roman, que le Légat, envoyé spécialement pour combattre la Pragmatique, s'il eût ainsi agi, n'eût pu rentrer à Rome. Il est certain seulement qu'il plie devant le sentiment français, et de bien mauvaise grâce intérieure, sans doute, car les décisions de l'assemblée auraient presque l'air d'allusions directes à son accaparement des bénéfices. En réalité, cette fameuse Pragmatique, modus vivendi du moment pour la France dans l'éternelle et universelle lutte du Sacerdoce et de l'Empire, se portant exécutrice des réformes ordonnées

(1) Roux de Laborie, étudiant en Logique au collège Louis-le-Grand, *Éloge du Cardinal d'Estouteville*, couronné à Rouen, 1788. Julien, avocat au Parlement, *Éloge*, *id.*

par le Concile de Bâle, proclame la supériorité des Conciles sur le Pape, prescrit l'élection des Abbés par les religieux, des Évêques par les chapitres, défend les nominations en commande par le Pape, restreint les appels à Rome, maintient la juridiction des Ordinaires (1).

De Bourges, le Cardinal s'applique à pacifier divers débats, entre autres, des Abbés de S.-Germain-des-Prés et Sainte-Geneviève contre le Chapitre de Notre-Dame. Beau sceau à cette pièce : « S. Martin à cheval coupant son manteau, et au bas les armes ecartelées d'Estouteville et d'Harcourt, sur le tout de Bourbon, Sigillum Guillelmi, tituli S. Martini in Montibus presbiteri Card. de Estoutevilla ». Plus tard, son sceau encore plus grand, 10 cent. de diamètre, et plus riche, représentera dans une niche centrale la Vierge avec l'Enfant Jésus, des Saints dans les côtés, et au bas le Cardinal à genoux, accosté de 2 écus aux armes ci-dessus (2).

L'Assemblée close, le Roi part de Bourges le 7 septembre ; et le Cardinal dit s'acheminer vers Rome, mais à si petites journées qu'on serait tenté de croire qu'il attend des nouvelles. En effet il a continué à s'occuper des affaires d'Italie, et son secrétaire J. B. Degli Artizani nous dévoile même ses sentiments de derrière la tête : « Conosco lui essere piu Italiano che Franceze », écrit-il de Bourges le 16 Juin, au secrétaire du duc de Milan (3). Pour l'heure, cette tendance est conforme à la diplomatie de Charles VII, qui se porte défenseur des libertés italiennes contre les compétitions de l'Empereur et du roi d'Aragon sur Milan. On en est à l'action ; la guerre est déclarée entre Venise et Milan ; Chabannes s'avance avec des troupes, menaçant la Savoye. Mais les intrigues n'en continuent pas moins, et Sforza correspond amicalement avec le Dauphin. Il écrit aussi, en Septembre, au Cardinal, qui est vraisemblablement au courant de tout, mais n'en joue pas moins la surprise, quand « les nouvelles l'arrêtent que le Roi marche contre le Duc de Savoye » ; il est en Forez, avec une grosse armée, dont sont Torcy et Villebon.

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, XXII, 553. Llorente, *Monuments historiques sur les deux Pragmatiques*, 52. Vallet de V., III, 220.

(2) Douët d'Arc, *Collect. de Sceaux*, 6204-6.

(3) Beaucourt, IV, 166-72.

Voyant le danger si proche, le Dauphin fait l'hypocrite. Le Roi lui envoie MM. de Torcy et de Montsoreau avec cette instruction : « Le Roy est bien content et joyeux de la bonne intention du Dauphin à obéir... Que si le Dauphin a fait quelque chose contre l'Eglise, dont le S. Père puisse se plaindre, qu'il le répare en suivant les œuvres des chrétiens Roys de France ; que le Dauphin ne recueille pas ou renvoye ceux qui ont fait quelque chose encontre du Roy et de sa seigneurie, et ceux qui ont abandonné leurs capitaines pour passer à son service...; qu'il se conduise bien et honorablement et en manière que la renommée de luy soit louable en ce royaume, comme es pays voisins, ce qui serait une des grandes joyes du Roy..., qui ainsi mettra hors de son cœur les choses du temps passé, et les lui pardonnera comme père doit faire son fils (1) ».

Mais à ces bonnes paroles Louis ne fait aucune réponse, écrivant seulement, le 13 octobre, au Roi, « que son intention n'étoit pas de se trouver devers lui, et qu'il enverroit une ambassade ». Torcy et Montsoreau reviennent trouver le Roi au château de Cleppié (Loire), « disent cette bonne recœuillotte et ce qu'ils ont besoigné, dont le Roy ne fut aucunement content ». Le Dauphin envoie peu après l'Archevêque d'Embrun et autres avec un mémoire de chicane. « Louis ne répond point clairement à certains des articles que nous lui avons envoyés par M. de Torcy », leur réplique Charles VII, qui les charge, pour son fils, d'une mise en demeure nette et sans échappatoire de réparer ses torts.

Le Dauphin a fait dire « que, sur les affaires de l'Eglise, il seroit content de s'appoincter avec le Cardinal d'Estouteville »; chose probablement déjà commencée; car c'est en Savoie que le Cardinal s'est arrêté; il y tâte les gens et prépare les choses. Aussi est-il prêt, quand, de la part du Roi, il lui faut aller devers le Duc à Genève. Torcy y a été aussi envoyé en ambassade. Le Cardinal réussit en perfection; il entre dans la confiance du Duc, au point que « ses gens supplient ledit Cardinal qu'il luy vouloist parler, pour le mettre en défiance de tel et tel ». Il le décide à « venir devers le Roy. Et comme ils estoient à Lyon, le Duc vint un dimanche matin en la chambre du Cardinal, et lui dit : Monseigneur,

(1) Doc. inédits. publiés par Champollion-Figeac, II, 191.

mon cousin, il me semble bien, et m'en avez informé, que c'est bon signe de tout ce qu'il plaist à Monseigneur le Roy que je voisse devers luy, et, par ma foy, je le ferais volontiers. Mais mon partement a esté si hastif que je n'ai pu disposer de beaucoup de choses, comme j'eusse bien voulu, ny assembler grand argent pour mon voyage... Je suis bien content qu'il ait pleu au Roy d'envoyer jusques icy son Admiral et son Grand-maîstre, et leur veux-je faire quelque gratuité, pour qu'ils ayent meilleur courage en la conduicte de mes affaires, envers Mgr. le Roy; et le veux faire en vostre présence... Et certes, mon cousin, vous savez, en toutes cours fault-il moyens ». Le Cardinal est de cet avis, en vieux diplomate qui va droit aux résultats; aussi, quand on entre en affaires avec l'Amiral Bueil, le Grand-Maître Chabannes, et Villequier, principaux personnages alors du Conseil, dit-il au Duc avec une bonhomie familière et sceptique : « Monseigneur, se ils font pour vous, il faut que vous fassiez pour eulx ». Et en sa présence et de plusieurs nobles de Savoye, par-devant notaire, le Duc passe promesse de 10.000 escus à Bueil et Villequier, de 12.000 à Chabannes, stipulant que « lesdites obligations n'auroient effect que s'il s'en retournoit aussi bien content du Roy qu'il en avoit l'espérance ». Bueil montre ces cédules au Roy. Vraiment cette publicité désarme l'indignation; ces pots-de-vin deviennent magnificence de Prince.

Il est heureux que le Cardinal ait pris cette influence sur le Duc; le Roi a besoin d'y faire appel. A peine sont-ils à Cleppié, qu'arrive un envoyé du Dauphin, avec une lettre du 25 octobre donnant de très fâcheuses nouvelles :

Le 21, Talbot est débarqué à Bordeaux, et la Guyenne est en révolte. « Hastivement le Roy fait dire à Mgr l'Admiral, le Grand-Maistre et de Torcy, qu'ils se tirassent devers Mgr le Cardinal, et avecques luy alassent devers Mgr de Savoye, luy dire bien et doulcement la prinse de Bourdeaulx, en manière qu'il ne s'esbahist ». Ils font bien la chose ; il n'a pas près de lui son gendre, le Dauphin, pour lui souffler de mauvais conseils. Et d'ailleurs ce dernier sent qu'il n'y a rien à faire, puisqu'il fait le bon apôtre, « s'offrant corps et biens à la reprise de la Guyenne ». Le Roi sait

ce que cela vaut, et fait dire sèchement à son fils qu'on a bien pris la Normandie et la Guyenne sans lui. Mais les circonstances ne permettent pas de se montrer pointilleux vis-à-vis du Duc. Il y va franchement de son côté et dit au Cardinal : « Je suis du tout délibéré, toute ma vie, de bien garder et entretenir l'amour de Mgr le Roy ». Le traité de Cleppié est donc signé le jour même de l'arrivée des nouvelles, 27 octobre 1452 : Les anciennes alliances entre France et Savoye sont renouvelées; le Duc promet de servir le Roi contre quiconque, excepté le Pape et l'Empereur; le mariage de Madame Yoland de France, fille du Roi, promise depuis 1436 au Prince de Piémont, fils du Duc, est arrêté et le douaire réglé ; des commissaires nommés pour les autres difficultés pendantes. Le Duc s'en retournant, le Cardinal l'accompagne jusqu'à Lyon, et de là va trouver le Dauphin (1).

« Mon Souverain Seigneur, écrit-il au Roi, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce ; et vous plaise savoir, mon Souverain Seigneur, que j'ay esté en ceste ville de Vienne avecques mon très redoubté seigneur, Mons. Le Dauphin vostre fils, lequel, en la présence de vos ambassadeurs, a fait faire ses excusations et justifications que vous scavez, et estoit bien content que j'en ordonnasse, laquelle chose n'ay peu bonnement faire, pour les causes que vous diront vos ambassadeurs... Et en vérité, Sire, mondit Seigneur vostre fils, selon ce qu'il dit, désire de tout son povoir faire toutes choses agréables à Nostre S. Père et à vous... Je m'en vois de présent à Genève et de là sans arrester devers N. S. Père ; et me souvient bien de tout ce que me deistes à mon partement de devers vous ; et vous en feray responce, quand seray devers nostre dit S. P, se Dieu plaist ; et tousjours me trouverez vostre très humble et très obéissant subject, prest à faire voz commandemens. Au plaisir de N. S. Dieu, qui vous doint bonne vie et longue et accomplissement de voz très nobles désirs. Escript à Vienne, ce vendredi matin 10e jours de novembre 1452. Vostre très humble et obéissant subject et serviteur,

» Le Cardinal d'Estouteville ».

(1) J. Chartier, 260. Escouchy, I, 429. *Le Jouvencel*, édit. Hist. de Fr., Pièces I, II, 367 85. Guichenon, *Hist. de Savoye*, I, 513. Vallet de V., III, 226.

Et de Genève, le 22 « ... Comme j'avoye pris certain appointement avecques Mgr. vostre fils, touchant les différences qui estoient entre ses officiers en Dauphiné et ceux de N. S. Père en Avignon, pourveu que le dit appointement fut agréable à Mgr le Cardinal de Foix, Légat de N. S. Père en icelles parties... l'Evêque de Conserans, pour ce allé en Avignon, est retourné par Roumans, où est mondit Seigneur votre fils, et a amené aucuns d'Avignon, et ont pris bon appointement, duquel serez à plain informé par le dit Evesque, et d'autres choses que je lui ai dictes touchant ceste matière, pour vous dire. Car je sais que N. S. Père a sa singulière affection et fiance en vous, touchant son dit païs d'Avignon et tout son Estat. Je porte ledit appointement à N. S. Père, affin qu'il advisé comme bon luy semblera, et après de sa bonne volonté sur ce vous fera savoir. Mon très Souverain Seigneur, mandez et commandez moy tousjours vos bons plaisirs, pour les accomplir de très bon cœur (1) ».

Le Duc de Savoie avait été trop heureux d'échapper au danger, où ses imprudences l'avaient mis, et « ses chevaliers disoient que le Cardinal s'étoit donné grant peine, qui estoit venue à grant bien et à grant honneur, non pas seulement pour Mgr., mais pour tout le pays ». Mais ensuite, sous l'influence de son ministre Valpergue, il regrettera ses engagements, et fera difficulté de payer à Bueil et aux héritiers de Chabannes et de Villequier, « arguant les dictes promesses avoir esté faictes par contrainctes et menaces de paroles ». Le Roi lui donnera la satisfaction d'une enquête, et le Cardinal répondra, en diplomate, « qu'il y a plus de 2 ans, n'a plus parfaicte mémoire, et y pensera et dira ce qu'il en scet au Roy et non à autre ».

Cependant toute l'attention était retournée vers la Guyenne. La situation y était grave ; car la descente de Talbot n'était pas une surprise ; on l'avait appelé. On était mécontent du gouvernement français, qui avait voulu appliquer les réformes financières et militaires, sans tenir compte des habitudes et des intérêts de cette province, où un très puissant commerce s'appuyait sur de très grands seigneurs, sans comprendre que ces pays, anglais depuis 300 ans, et très bien traités, n'étaient nullement dans

(1) *Lettres de Louis XI*, Charavay, I, 240-241.

la situation d'occupation violente et passagère de la Normandie. Une nouvelle expédition était indispensable; on la prépare en hiver. On met la Normandie à l'abri d'une attaque : Estouteville reprend sa garde au Mont-S.-Michel; le Grand-Maître des Arbalétriers Torcy mobilise les Francs-Archers, et les conduit sur les côtes (1); des commissaires civils parcourent la province, parmi lesquels Louis d'Harcourt, Archevêque de Narbonne et Patriarche de Jérusalem. En même temps une armée marche en Guyenne, et le 17 juillet 1453, Talbot est défait et tué à la bataille de Castillon; mort fatidique : il était le dernier des grands capitaines qui avaient fait tant de mal à la France et donné tant de puissance à l'Angleterre; il tombe dans la défaite qui clôt la guerre de Cent Ans.

Par une coïncidence, frappante aussi, le 28 du même mois, « Procession générale se faisoit en l'Église de Saint-Ouen de Rouen, pour la desconfiture dudit Talbot, en même temps que pour l'entrée de Mgr le Cardinal d'Estouteville, Archevêque de Rouen, Abbé du Mont-Saint-Michel, et Promoteur du procès de réhabilitation de la Pucelle ». Voici ce qui s'est passé : A peine rentré à Rome, Estouteville a reçu un double témoignage, non équivoque, de la satisfaction du Pape; on est évidemment content de sa mission, et l'on trouve qu'il s'est tiré aussi bien que possible des affaires de la Pragmatique. Les Registres Vaticans inscrivent et régularisent, le 7 des calendes de février 1453, sa nomination à Maurienne, et, ce qui est plus significatif, le Pape l'élève en dignité, de Cardinal-Prêtre le faisant Cardinal-Évêque de Porto et Sainte Rufine (2). Mais à ce moment déjà, probablement, il guette le grand siège qui va lui donner enfin la dignité qui a trop manqué à toutes ces commandes transitoires :

L'Archevêque de Rouen, Raoul Roussel, était mort le 31 décembre 1452. Il avait eu beau faire du zèle lors de la conquête de la Normandie; il lui restait cette tare d'avoir été rapporteur au procès de Jeanne d'Arc. Estouteville, par sa mission et par son nom, s'était trouvé forcément posé en antithèse, dans l'esprit de beaucoup. Aussi, quand on en

(1) Vallet de V., III, 230.
(2) Ughelli, *Italia sacra*, 92.

vient à l'élection, ne peut-on s'entendre sur des candidatures locales : Le 26 février 1453, le Chapitre se partage entre deux chanoines, hommes fort distingués, Ph. de La Rose, celui que le Cardinal a délégué pour la continuation du Procès de Réhabilitation, et Richard Olivier de Longueil. Aucun n'ayant le nombre de voix suffisant pour être élu, on convient, ce qui est bien une idée du Moyen-âge, que celui qui pourrait être porté le premier à l'autel par ses partisans, serait Archevêque. Les compagnons du Vieux Marché montent la garde toute la nuit et, à portes ouvrantes, introduisent Olivier, mais trouvent tout installé à l'autel Philippe, que ses amis les drapiers ont fait passer par la fenêtre. Olivier adresse une protestation au Chapitre, part pour Rome, et fait cession de ses droits au Cardinal d'Estouteville ; le Pape approuve l'arrangement. L'autre partie du Chapitre confirme, le 1er mars, l'élection de La Rose ; il s'oppose à la lecture en Chapitre des lettres écrites par le Cardinal ; il fait rédiger à ses partisans une protestation, dont les arguments, coup droit au Cardinal, sont pris des déclarations de la Pragmatique ; et le Doyen est envoyé avec cette pièce au Roi. La Ville de Rouen, priée des deux côtés d'écrire au Pape, « conclut, le 3 avril, qu'il plaise à N. S. P. le Pape donner abréviation et provision de pasteur ». Le Roi, pendant ce temps, avisé des intentions du Pape en faveur d'Estouteville, s'y rallie ; ce qui prouve qu'il les avait contentés tous deux à Bourges. La nomination arrêtée, « procuration est envoyée de Rome, le 23 avril, par le Cardinal, pour prendre possession de l'Archevêché, à Louis d'Harcourt Archevêque de Narbonne, Jean Comte de Dunois, au Sénéchal Brézé, et à Louis, Robert et Jean d'Estouteville ses frères et neveu ». Mais il y a encore opposition ; car le 21 juin, en pleine campagne de Guyenne, le Roi doit signifier sa volonté : « Désirant voir l'Archevêché de Rouen tenu par une personne à nous sûre et féale..., voulons nostre cher et amé cousin le Cardinal, promu par N. S. P. le Pape, estre reçu à la saisine de cette Église..., et comptons que le Chapitre n'en fist aucune difficulté ». Il s'incline en réservant ses droits ; La Rose retire sa candidature, et en est récompensé par la très honorable mission de tenir l'Échiquier de 1454. Le 9 juillet, l'Archevêque de Narbonne, procureur du Cardinal, présente au Chapitre ses bulles de

translation de Maurienne à Rouen, et fait, au dit nom, les serments accoutumés comme Chanoine.

L'Archevêque était en route ; « le 27 juillet 53, ayant couché à Louviers, il arriva à Rouen, viron 9 heures du matin, en grande compagnie, tant de seigneurs qui l'étaient allé rencontrer vers Pont-de-l'Arche, que de ses gens et serviteurs, et lui furent au devant, au bout des fauxbourgs de Martainville, les lieutenans de M. le Bailly de Rouen, conseillers et notables bourgeois jusques a 60 personnes, et lui estant sur sa mule, et eux à pied, lui firent le bien venant, sans le tenir longuement, parlant par Sire Jeh. Le Tourneur ; le dit jour, viron 1 h, derechef révérence et proposition par MM. de la Ville à S. Ouen, parlant P. Daron, lieutenant. Le lendemain dimanche, parti assez matin de S. Ouen, fut reçu à Nostre-Dame comme Archevesque, chanta la messe, et fist sa feste d'Archevesque en l'ostel Archiépiscopal, où furent grant compaignie de seigneurs, et fut la feste moult planteureuse et notable ». La Ville dépensa « pour cette entrée 720 l., et ensuite 14 s. 3 d. pour le vin offert à M. de Dunois, quand il vint visiter l'Archevesque (1) ».

Cependant se poursuit la soumission de la Guyenne ; Torcy y joue un grand rôle. Après être demeuré avec le Roi, jusqu'en Décembre, pour les affaires du Dauphin, il a passé l'hiver aux Montils-lès-Tours, siégeant au conseil privé, sauf ses voyages pour le commandement des Francs-Archers. Ses divers reçus montrent qu'il est fort en faveur : Outre 1200 l. par an pour sa compagnie de 100 lances fournies, outre sa pension de 3000 f, comme Conseiller du Roi, il touche, toutes ces années-ci, « 180 l. pour les gaiges de 4 hommes d'armes demeurant en nostre ostel par le congié du Roy (2) ». Donc, après avoir, selon toute vraisemblance, combattu à Castillon, Torcy est avec le Chancelier, préparant les voies devant le Roi. « Nos amés et féaux, leur écrit-il d'Angoulème, le 27 juillet 1453, Nous avons receu vos lettres, et veu les diligences qu'avez faictes touchant ce que nous vous avions chargié, dont nous

(1) Arch. Seine-Infre. Inventaire, I. 17, 55, 56, II, 113, 231. Fallue, *Histoire de l'Église de Rouen*, II, 492, etc.

(2) Pièces, orig.

sommes bien contents. Et au regard de ce que vous, Sire de Torcy, nous avez escript, touchant nostre allée de par delà, laquelle a semblé nécessaire pour l'abrégement de nostre conqueste, incontinent vos lettres veues, nous nous sommes disposez de partir de cette ville, et mardi, s'il plaist à Dieu, serons à Blanzac...; et pour ce que nous avez escript pour le manque de vivres...; et touchant ce que vous pourriez faire par delà, tant pour le siège de Fronsac, que pour nostre logis, nous sommes contents que vous demourez par delà pour besoigner esdites choses...; et vous employez à tout ce que vous verrez à faire, et que bien y avons confiance (1). »

Par leurs soins, tout est bientôt soumis, sauf Bordeaux; on y met le siège par terre et par mer, au commencement d'Août. A une première offre de capitulation, le Roi répond « qu'il les veut avoir à discrétion, pour de leurs corps prendre punition, selon qu'ils ont offensé »; puis se laissant fléchir, envoie un sauf-conduit à 25 ou 30 de la ville pour venir au château de Lormont; et pour les ouyr ordonne les Sgrs de Torcy, Montsoreau et Beaumont; on s'abouche le 5 Octobre; le Sgr de Camois, commandant dans Bordeaux pour le Roi d'Angleterre, dit qu'il traiterait à condition d'abolition générale; le Chancelier réplique qu'ils ne seraient pas reçus à ces conditions; le lendemain ils demandent seulement abolition avec perte de leurs privilèges, et rançon de 100,000 escus. Enfin, le 9, ils vont à Montferrand devers le Roi, et crient : Pour Dieu, Sire, ayez pitié et mercy, et le Roi tient conseil et est avis, à cause des épidémies, d'accepter leurs offres, en exigeant 20 des plus coupables; le Roi, après de grands débats, leur accorde la vie et sont bannis. Les Anglais s'en vont avec tous leurs biens; et, le 19, entrent dans Bordeaux les députés de par le Roi, et mettent ses bannières et enseignes sur les portes (2). M. de Torcy, signataire de ce traité, reçoit, en marque particulière de la satisfaction royale, don d'un diamant (3).

Cet acte est une des principales dates qui jalonnent l'histoire : Pen-

(1) Beaucourt, V, 465.
(2) Escouchy, II, 73.
(3) Pièces orig.

dant qu'il clôt la Guerre de Cent ans, mais trop tard, s'achève le malheur qu'a rendu possible la division de la France et de l'Angleterre : Constantinople succombe. Le Moyen-âge est fini. Les savants grecs, dispersés par l'ouragan turc, vont achever l'éclosion de la Renaissance. Une ère nouvelle s'ouvre en même temps, pour la France délivrée du cauchemar étranger, pour l'Europe qui, à la place de l'Empire grec héritier de Rome, voit s'installer l'Islam, pour la civilisation et la culture universelle.

Le Roi s'en retourne en Touraine, et toujours Torcy avec lui ; il signe, en avril 54, la grande ordonnance pour la réorganisation du Parlement. Et à côté de sa capacité en affaires, sa réputation de chevalier accompli nous est attestée de nouveau par la mission qui lui est donnée, en décembre 54, de recevoir « ung chevalier de si grand nom que toutes les terres en estoient pleines », le Sire de Hautbourdin, bâtard de S. Pol, venu saluer Charles VII, avec deux autres non moins « notables seigneurs de l'hostel du Duc de Bourgogne », Simon de Lalain, et Jean de Croy sire de Chimay. Le prétexte de leur ambassade est de prendre congé avant de partir pour la Croisade, « touchant laquelle le Roy les tint en longues et honorables devises, plaignant sa propre fortune de n'y pouvoit labourer en personne » (1). Il y a en effet alors une tentative pour galvaniser l'Europe, l'attendrir, lui donner des remords, et lui montrer son danger. Le chevalier grec Nicolas Agalo, ancien conseiller de l'Empereur de Constantinople, est renvoyé par le Roi au Cardinal d'Estouteville, à qui il écrit ensuite d'Angleterre : qu'il y trouve peu de sympathie et de disposition à une action commune avec la France (2).

En ce temps disparaît la branche d'Estouteville-Rames, avec Robert III, nommé en des arrêts de l'Echiquier de 1398 à 1454, mais n'ayant figuré en rien. Il avait épousé Mahaut d'Ouville, descendante de Simon d'Ouville, signataire des chartes de fondation de l'abbaye de Valmont, fondateur lui-même de l'abbaye d'Ouville en la vicomté d'Yvetot ; famille qui portait les armes d'Harcourt, brisées en chef de 3 besans d'or, et s'en

(1) Chatellain, III, 15.
(2) Beaucourt.

croyait issue. Il n'avait point d'enfants; et tout l'héritage de cette branche passe aux enfants de sa sœur Mahaut, aux Martel de Bacqueville, dont certains porteront à l'avenir le nom de Rames (1).

Le Cardinal, resté à Rouen, s'occupe de ce vaste diocèse. Il donne cette satisfaction platonique à son Chapitre d'obtenir une « bulle, de septembre 1453, où le Pape, malgré son droit de disposer de toutes les Eglises cathédrales vacantes par le décès des Cardinaux, consent que les chanoines pourront élire le successeur du Cardinal d'Estouteville ». Son soin « d'entretenir paix avec eulx » est attesté par d'autres actes. Il fait la visite de son diocèse en 1454, en adresse procès-verbal à ses suffragants. A son entrée à Fécamp, il reconnaît gracieusement la fameuse Exemption. Le désordre des tempe passés ne lui permet pas d'établir entièrement l'état des droits de son Eglise, et il ne fait sa foy qu'en 1457. Son génie ordonné et magnifique met tout en œuvre : Il fait « nettoyer et redorer les images de N.-D. posées sur le grand autel de sa cathédrale », commencer en même temps la construction du Palais archiépiscopal de Rouen et du château de Gaillon. Cette maison de campagne des Archevêques, donnée par S. Louis à Eudes Rigaud, avait été ruinée par les Anglais; Estouteville la relève, passe les marchés avec les maçons, charpentiers, verriers, pousse les travaux jusqu'en 1463. Par le goût du temps et les nécessités de la sûreté, c'est, bien entendu, un château-fort, que, dans 50 ans, le Cardinal d'Amboise habillera, transformera à la mode de la Renaissance, pour en faire « la plus belle maison de France ». Il bâtissait encore le manoir archiépiscopal de Pontoise, et combien d'autres qui nous échappent, mettant partout sa marque : « verrière aux armes de Monseigneur placée par Jean de Senlis en la chapelle de l'archevêché; armes de Monseigneur peintes par Jean Le Moyne aux portes du Palais (2); » etc.

Son influence se fait aussi sentir dans les affaires de famille : le procès traînait toujours avec les Bethune, et un mandement de l'Echiquier,

(1) Par confusion, certaines généalogies donnent à Robert III deux filles, à qui l'on attribue pour maris Harcourt et S. Remy, que nous avons vus mariés à leurs cousines des branches du Bouchet et d'Auzebosc. P. Anselme, V 140. La Roque, I, 838, 563. La Chesnaye des B., etc.

(2) Deville, *Comptes de Gaillon*, Regist. Mss. d'Est., Doc. inédits.

d'avril 53, signifiait à Louis d'Estouteville que les arrérages de la dot de sa tante Isabeau n'avaient pas été intégralement payés, pendant l'occupation anglaise. Par accord du 19 mai 1455, les Béthune y renoncent, ainsi qu'à leurs droits sur la moitié des meubles de Marguerite de Montmorency, estimée 1500 l., « tant pour la révérence et honneur de R. P. en Dieu Mgr le Cardinal, que pour la bonne et naturelle amour et prochaineté de lignage » ; la guerre n'avait-elle pas d'ailleurs détruit tout cela ?

Le 29 janvier 1456, meurt l'autre tante de Louis, Catherine d'Estouteville, abbesse de Maubuisson depuis 1410, « sous le gouvernement de laquelle ladite maison avait supporté beaucoup de maux par la guerre anglaise (1) ».

Cependant de mauvaises nouvelles de la santé du Pape rappellent le Cardinal, qui passe par Mehun-s.-Yèvre pour prendre les instructions du Roi. Nicolas V, atteint au cœur par la prise de Constantinople, s'éteint, le 24 mars 1455. Le 8 avril, un conclave sans intrigues élit précipitamment, sous cette émotion du danger de la Chrétienté, Calixte III, un très digne Pontife, si sa faiblesse d'oncle n'eût fait la grandeur des Lenzuoli qui vont rendre, par l'adoption, si déplorablement illustre son nom de Borgia. La situation d'Estouteville près de ce nouveau Pape est excellente : A peine élu, il lui adresse une bulle, disant « estre informé de l'autorité qu'il s'estoit acquise auprès du Roy Charles VII, tant par la parenté dont il touche ce monarque, qu'à cause de ses illustres vertus, qu'il souhaite estre connues de tout le monde... ; en conséquence le chargeant de s'entremettre auprès dudit Roy, pour que, dans son royaume catholique, qui a toujours marché dans la voie des commandemens de Dieu, la liberté ecclésiastique soit conservée et l'obéissance rendue au Siège Apostolique ». Et pour bien préparer les esprits en France, sur la requête du Cardinal, il nomme, le 3 juin, la commission ecclésiatique chargée de reviser le procès de Jeanne d'Arc (2).

« Vint donc devers le Roy le Cardinal de Touteville, en juillet 55, à Bourges où il y avait grosse compagnie ». Sa mission était presque aussi

(1) Arch. Val. et *Gallia*, VII, 932.
(2) Arch. Seine-Inf., et Quicherat, *Procès*.

complexe que l'autre; car il s'agissait en outre et surtout d'entraîner la France à la Croisade, dont le Pape avait fait vœu avant son élection. En même temps que lui, arrivait justement une ambassade du Duc de Bourgogne. Philippe-le-Bon était à peu près le seul Prince d'Europe qui eût répondu franchement à l'appel du Pape, vrai fils et héritier du chef de la Croisade de Nicopolis. Sa cour était toujours le lieu par excellence des pompes chevaleresques et des magnificences. Il avait donné à Lille, le 17 février 1454, cette fête, épanouissement de la mise en scène féodale, restée légendaire sous le nom de Vœu du Faisan.

Parmi les Dames qui y avaient le plus brillé, et « dansèrent en guise de mommerie, et firent bonne chière pour la feste plus joyeusement parfournir, était Madame de Comines (1) », « Jeanne d'Estouteville, nièce du Prévôt de Paris », fille de son frère Estout Sg. de Beaumont, mariée en 1444, fort jeune, à Jean de la Clitte Sg. de Comines (2), cousin germain et tuteur du grand historien. Ce Jean n'a de cette Jeanne qu'une fille, qui portera la Seigneurie de Comines dans la maison d'Hallewin, et de là dans celle de Croy. Il y avait déjà une alliance avec les Estouteville, la 1re femme du père de Philippe de Comines, non sa mère, étant une Havesquerque. Ces La Clitte étaient des bourgeois d'Ypres, que leur fidélité pour le Comte contre les tendances révolutionnaires des Communes, avait poussés hors de la bourgeoisie; ils portaient : de gueules au chevron accompagné de 3 coquilles d'argent.

Donc au milieu du festin, le Duc et toute sa chevalerie avaient fait le vœu « à Dieu, à la très glorieuse Vierge, aux Dames et au Phaisant », de se croiser, si le Très Chrétien Roi de France le faisait; et c'était de quoi on l'envoyait prier. « Il répondit de sa bouche qu'il n'estoit pas délibéré de ce faire, pour autant que tous jours il estoit sur sa garde de ses anciens ennemis d'Angleterre » ; prétexte sincère, le Grec Agalo l'avait reconnu et l'avenir le va prouver. L'attitude du Duc lui-même avec les Anglais était suspecte; et Charles VII, trop inquiet des allures de son fils, qui

(1) Olivier de La Marche, édit. Hist. de Fr., II, 378.

(2) Cette alliance, inconnue aux généalogies françaises, un peu étonnante par l'âge d'Estout père de cette Jeanne, mais possible pourtant, est donnée avec assurance par le grand érudit Kerwyn de Littenhove, *Lettres et Négociations de Comines*, I, 87.

justement prêchait pour la Croisade, trop hanté de conspirations, trop attristé, pour céder à un élan généreux. Toute l'Europe subissait de même cette diminution de la foi chrétienne et de l'ardeur chevaleresque, cette tyrannie des soucis politiques ; et de plus, le scepticisme de ces philosophes grecs, répandus à travers le monde, n'était pas pour encourager les Paladins à voler à leur secours.

Le Cardinal ne reçoit pas évidemment meilleure réponse à propos de la Pragmatique. Il obtient pourtant à Rome une satisfaction qui est encore une victoire française : Le 7 juillet 1456, la commission, nommée par le Pape, déclare Jeanne d'Arc Martyre pour la défense de sa Religion, de sa Patrie et de son Roi, et ordonne des expiations religieuses à Rouen en son honneur.

Il avait aussi charge du Pape de demander au Roi la punition du scandale épouvantable que donnait un de ses vassaux, le Comte d'Armagnac, époux de sa propre sœur. L'autorité royale n'était pas moins intéressée, car, entre les Anglais et les Français, ce grand seigneur s'était à peu près rendu indépendant. Le Comte de Clermont, accompagné et conseillé par Torcy, va donc montrer à tous ces féodaux du Midi la force du pouvoir royal à peine restauré, et ramène Armagnac devant le Parlement, qui le confisque et le bannit (1).

Armagnac avait bien des alliés dans le reste du royaume, grands vassaux qu'horripilaient les réformes du Roi, la régularité administrative, l'élévation de tous « ces gens de bas lieu », si habiles à grandir le pouvoir royal pour grandir eux-mêmes à son ombre, à écarter du gouvernement tout ce qui est grand par soi-même ; le Dauphin ne cessait d'être le plus inquiétant de tous ces mécontents. Des négociations, menées à Bourges, pendant le séjour du Cardinal, aboutissent à détacher complétement le Duc de Savoie de son gendre, à lui faire confirmer le traité de Cleppié. Le Dauphin, sur lequel on essaie de mettre la main, file, et le Duc de Bourgogne lui donne asile, fort aise, tout en faisant de belles excuses au Roi, d'avoir en gage l'héritier de France.

Le Cardinal est à Rouen, entre le 11 et le 15 mai 1456, quand on

(1) Escouchy, 695.

amène devant lui et le Grand Sénéchal Brezé, « un paysan tout simple et sans malice », qui revenait de porter des instructions au capitaine anglais de Calais. A l'aller, inquiet de ce qu'on lui faisait faire, il s'était ouvert à l'Archevêque de Narbonne, qui lui avait fait promettre de repasser. Il révèle donc au Cardinal et à Brezé ce qu'il sait : Le duc d'Alençon vient d'arrêter un plan d'invasion avec les Anglais, à qui il doit livrer son Duché, Granville, Falaise, etc., et s'est rendu à Paris pour leur laisser le champ libre et se créer un alibi. Averti, le Roi envoie Dunois qui laisse 40 lances à la porte Saint-Antoine à Paris, et « mande le Prévost d'Estouteville et autres officiers auxquels il déclare sa charge, fait commandement de par le Roy d'être prêts à le secourir, et ordonne le secret, chacun promettant de s'acquitter de son devoir (1) ». Tout se passe d'ailleurs facilement, et Alençon est emprisonné. C'est pourtant ce « Beau Duc », si fidèle du temps de Jeanne d'Arc, compagnon d'armes de Louis d'Estouteville dans tant d'expéditions. Il se pourrait même peut-être que ce soit cette amitié compromettante, non moins que l'inimitié de Dunois, qui retienne Estouteville loin des affaires et dans une obscurité si peu en rapports avec sa situation et ses services. Ce qui a perverti le Duc, c'est l'ennui, après tant d'années d'indépendance et de licence, de se remettre à la vie régulière ; c'est l'orgueil qui a accusé le Roi d'ingratitude, qui l'a pris de haut avec les ministres, qui s'est fait écarter de la Cour; c'est sa femme, une Armagnac.

Après avoir mis un Prince sous les verrous, le Prévôt retourne à de très minutieux et bourgeois réglements concernant les potiers de terre, cordouanniers et autres métiers. « A nous, dit-il, à cause de nostre Office, appartient la police, gouvernement et décoration de la ville et banlieue de Paris, et aussy avoir la cognoissance sur tous les mestiers, denrées et marchandises en icelle ville, qui est la capitale de ce royaume, et doibt estre miroir et exemple en bonne justice, police et gouvernement ». De plus le titre qu'il prend de « Commissaire député par le Roy sur le faict des mestiers et marchandises de la Ville de Paris », indique une mission spéciale de réorganisation. Il ne se montre pas moins attentif à l'autre partie de sa charge, celle qui, en ces durs temps, exige une main

(1) Escouchy, 703.

particulièrement ferme, un cœur pénétré de la nécessité de rétablir l'ordre, et inaccessible à la sentimentalité. Il en fait édifier à neuf l'emblème terrifiant; au lieu du vieux gibet de Montfaucon, ruineux et décadent, il élève en 1457 celui de Montigny, hors de l'enceinte de Paris, entre les portes S. Martin et du Temple (1).

Louis Sire d'Estouteville et son fils Michel Sire de Moyon n'ont, eux, à s'occuper que de leurs affaires privées. Ils nous apparaissent dans le détail de reconstitution des droits de leurs fiefs. Les aveux, qu'ils avaient eu la bonne volonté de rendre au Roi, aussitôt après la reprise de la Normandie, n'avaient pu être admis à la Chambre des Comptes, faute de justifications suffisantes ; et depuis lors ils s'efforcent de rétablir leurs terriers, se débattant entre leurs vassaux et leur suzerain. Par lettres des 25 Mars et 18 Avril 1456, 21 Mai et 1er Décembre 57, « le Roy leur donne delay d'un an, veu qu'ils n'ont peu faire adveu de leurs terres, parceque nos anciens ennemis les ont longuement occupées, et qu'ils craignent que nos Baillis les veuillent mettre en nos mains ». Les 1er et 12 Mars 58, Michel donne dénombrement des baronnies de Moyon et Hambuye, des fiefs de Grimesnil, Formigny en la Vicomté de Bayeux, Courtils-la-Colonce, La Haye-Paynel, Neufville-sur-Port, Rucy, Sancay, Lefou, Guillebert, etc., avec cette réserve significative : « toutesfois il me seroit impossible de faire au vray et complétement la déclaration de mes dites terres et de leurs dignitez et franchises, obstant que ceux qui tiennent de moy n'ont encores, à la pluspart, à moy baillé leur adveu, et que mes chartriers ont esté portez au royaume d'Angleterre par les Anglois qui ma dicte terre ont occupée ». Pour Valmont il y a encore souffrance d'aveu accordée le 3 Avril 1460. La réalité du transport des chartriers en Angleterre, répété bien des fois pour la Normandie et la Guyenne, a été niée, dès la fin du siècle dernier, par Bréquigny, qui a fait de si sérieuses recherches dans les Archives de la Tour de Londres, et de nos jours par beaucoup de grands érudits (2). On a pensé que c'était une

(1) *Ordonnances des Rois de Fr.*, XIV, 413, XVI, etc. Histoires de Paris.

(2) C'est l'opinion de M. Léopold Delisle. Arch. de Valm. Inventaire des Arch. Nat. P. P. 24, Brussel. Arch. Nat., P. 304, f° 304, 8, 32.

formule générale pour justifier en gros les pertes de toute nature subies pendant l'occupation. Il semble pourtant que, dans le cas présent, le fait soit bien nettement affirmé.

En dehors des nécessités du commandement, la dévotion ramène les Estouteville au Mont-S.-Michel pour les solennités. Michel y est présent, le 2 Mars 1458, à un miracle de pèlerinage (1).

Cependant le Cardinal est retourné à Rome ; et il se pourrait que ce soit sur quelque aigreur, puisqu'au commencement de 1457, Charles VII exige de son successeur comme Légat, le cardinal de Coëtivy, persona gratissima pourtant, « la déclaration de ne rien faire contre les droiz du Roy, et d'être en France tant qu'il plaira audit Roy ». A Rome il est bien accueilli, car il obtient cette année « des bulles le dispensant de reconnaître, en sa qualité d'Archevêque de Rouen, le Primat de Lyon dont il devient l'égal à toujours (2) ». Sa nomination par le Pape au Prieuré de S. Martin des Champs, à Paris, en 1457, ne doit pas être acceptée en France, quoiqu'il s'en considère comme titulaire, puisqu'il charge son frère d'en faire hommage en 1461. « Avant d'obtenir ce Prieuré, il était Cellerier de ce lieu, office claustral qu'il retint, par concession apostolique, étant devenu (c'est-à-dire reconnu) Prieur commendataire en 1471 ». Cette situation, qui rentre dans les abus contre lesquels proteste le Clergé de France, fait que, bien que Cellerier probablement depuis sa jeunesse, où il était moine de S. Martin, certains n'ont voulu voir en lui qu'un commendataire, un séculier, et ont cru qu'il n'avait jamais été moine (3).

A Rome l'émotion et l'agitation sont fort grandes : Le Pape Calixte traîne 40 jours de grave maladie. La lutte des Colonna et des Orsini a repris sous son règne avec l'ancienne fureur ; mais de nouveaux éléments s'enchevêtrent dans ces haines traditionnelles et embrouillent l'histoire. On ne peut plus classer simplement les gens en Guelfes et en Gibelins. A Rome d'abord une haine spéciale réunit toutes les grandes

(1) Dom. Huynes, I, 126.

(2) Farin, *Hist. de Rouen*.

(3) *Gallia*, XI. Col. 91 et VII, 536. Marrier, *Hist. de S. Martin*, 254. Ciacconius, Ughelli, etc.

maisons contre les intrus, qui s'élèvent à côté d'elles et à leur détriment. La tendresse aveugle de Calixte n'invente pas le népotisme, mais elle l'affiche en prétentions insupportables, surtout de la part de ces étrangers, de ces Espagnols. Il a fait son neveu, Roderic Lenzuoli-Borgia, Cardinal et Vice-Chancelier de l'Église. Il voudrait faire l'autre, Ludovic, Duc de Bénévent, Spolète, etc. ; et là-dessus, brouillé avec Naples, il déclare ce trône vacant et retourné à l'Église ; sur quoi se redressent les droits de la Maison d'Anjou, représentée par le brillant Duc de Calabre, neveu de la Reine de France. Mais justement une autre haine, plus large et plus noble, que ressentait déjà le Dante, une passion générale anime les Italiens contre les « Barbares », c'est-à-dire les Français, puisque c'est d'eux qu'ils ont peur. Ils ont vu la diplomatie de Charles VII, en 1452, lors de la querelle avec le Duc de Savoie ; ils voient, avec un Pape français, les Anjou établis à Naples, et les Orléans, héritiers de Valentine, à Milan, et dans cet étau l'indépendance Italienne étouffée. L'élection du futur Pape est donc un grand moment. Dans le Conclave précédent, la crainte du népotisme avait poussé la candidature du Cardinal Bessarion ; le sentiment latin l'avait fait écarter comme Grec. Pour le futur Conclave, l'exclusivisme italien se bat déjà contre l'opinion guelfe unie à l'anti-népotisme. Deux candidats incarnent ces idées, Piccolomini et Estouteville ; et quand, aussitôt Calixte mort, le 6 Août 1458, Piccolomini vient à Rome, « chacun le désigne comme le Pape de demain ».

Dix jours après, selon la coutume, 21 Cardinaux, sur 25 alors vivants, entrent en conclave au Palais de S. Pierre. Après les formalités, le 3e jour, on va au scrutin : les voix s'éparpillent, pas une pour Estouteville ; ceux qui en ont le plus sont les Cardinaux de Bologne et de Sienne ; le 1er Calendrino, Grand-Pénitencier, obscur mais frère utérin de Nicolas V ; le 2e Piccolomini, le fameux Ænéas Sylvius, le personnage le plus en vue alors de toute l'Eglise, un des premiers hommes de ce siècle pour le savoir, l'esprit, l'activité universelle. Jadis secrétaire du Concile de Bâle et auteur de traités célèbres pour sa défense, il a renié ce passé révolutionnaire à l'égard de la Papauté ; mais il reste naturellement des rancunes entre lui et Estouteville, jadis confident d'Eugène IV, quand lui-même

était secrétaire de l'Anti-Pape Félix V. Légat auprès de l'Empereur Frédéric III, pris en goût et retenu à la cour impériale, chargé d'importantes missions, il a parcouru l'Europe en tous sens, et s'est fait connaître de toute la Chrétienté, par son brillant autant que par sa capacité. Il a écrit sur tout, romans, poésies, théologie, et toujours avec grande réputation ; et avec cela un caractère sage et modéré, un grand zèle pour la propagation de la Foi, pour la réforme des abus, pour la correction des mœurs ; en ayant lui-même de très bonnes. Le manque d'attaques sur ce point, entre gens qui ne ménageaient pas leurs mots, dans l'aigreur de sa polémique contre Estouteville, donne à penser qu'il n'y a plus rien à dire sur celui-ci, et que ses deux enfants sont de l'histoire ancienne.

Après ce premier scrutin, les Cardinaux font des conventicules où les plus importants briguent, discutent, promettent, menacent, avec grande passion : « A quoi pensez-vous pour Piccolomini, disait Estouteville à chacun en particulier. Ne voyez-vous pas qu'il est pauvre et goutteux ; sa santé supporterait-elle le poids du Pontificat. Que savons-nous si son inclination pour l'Allemagne, d'où il n'est revenu que depuis peu de jours, ne l'y ferait pas transporter le Siège de S. Pierre. Peut-on dire qu'il ait la moindre teinture des belles-lettres et du droit canon ? Un poète comme lui est-il propre à gouverner l'Eglise ? Il la voudra régir suivant les lois des Gentils. Et quant au Cardinal de Bologne, voudriez-vous donner votre voix à un homme qui n'a pas assez d'esprit pour gouverner sa propre église, ni assez de docilité pour suivre un bon conseil ? »

Un parti se forme autour d'Estouteville ; le chef en est son successeur comme Légat, Alain de Coëtivy, Cardinal d'Avignon, d'une famille admise à l'intimité de Charles VII, qui y fait élever ses filles naturelles. Il y a donc tout lieu de croire que le Roi, malgré quelques aigreurs, verrait avec plaisir l'exaltation d'Estouteville. « Entreprenant et intéressé, le Cardinal d'Avignon travaille fortement en sa faveur, tant comme Français, que parce qu'il espère gagner ainsi l'Archevêché de Rouen, la Vice-Chancellerie de l'Eglise, et le palais qu'Estouteville s'est bâti à Rome », et qu'on a cru reconnaître dans une charmante construction du style français du quinzième siècle, voisine du palais Farnèse. Quatre autres

sont partisans déclarés, dès la première heure : Les deux Grecs, Bessarion et Isidore. Le premier, chassé de Constantinople lorsqu'elle était retournée à son hérésie, vivait depuis lors en Italie, en Pontife de la culture antique ; il avait manqué de fort peu la Tiare à la mort de Nicolas V, et par l'influence de Coëtivy, qui avait soutenu que ce serait une injure à l'Église Romaine que d'aller chercher cet ancien schismatique. Isidore, lui, était un martyr de la foi catholique, emprisonné en Russie, où il était allé prêcher la réunion à Rome, échappé de Constantinople à travers les horreurs de la conquête turque ; sous le titre de Patriarche de Constantinople il représentait à Rome la Chrétienté captive de l'Islam. Tous deux sont sans doute pour Estouteville, dans la conviction que la France seule peut mener la Croisade. Le Cardinal de Gênes, Georges de Fiesque, suit la ligue traditionnellement Guelfe de son illustre maison ; personnellement assez flottant en politique, il est tenu, en ce moment, par ce fait que le Duc de Calabre est gouverneur de Gênes. Le Cardinal de S. Sixte, Torquemada, qu'il ne faut pas confondre avec l'Inquisiteur son parent, est un Espagnol, dominicain aussi, théologien de l'Ordre et l'une des lumières de cette science. Nonce en France en 1439, il y a puissamment soutenu Eugène IV ; de là son lien avec Estouteville, à qui l'appui de ce personnage éminemment estimable et distingué fait grand honneur.

Deux autres Français ne peuvent guères, quoi qu'ils en aient peut-être, abandonner leur compatriote en face de cette élection devenue nationale : Richard Olivier de Longueil, le rival malheureux au siège de Rouen, fort capable, n'était point une rancune négligeable. Aussi Estouteville avait-il travaillé à le dédommager en l'appuyant à Rome et à Paris. Evêque de Coutances et Cardinal en 1455, conseiller du Roi, commissaire du Pape pour la réhabilitation de Jeanne, Olivier a pris dans les affaires religieuses de France une attitude violente, qui va le faire condamner à 10.000 l. pour avoir mal parlé de la Pragmatique dans le procès d'Alençon, et le forcer à se fixer à Rome. Jean Rollin, Evêque d'Autun, est fils du Chancelier de Bourgogne, ce qui dit sa situation délicate dans cette question nationale.

Le Cardinal Prosper Colonna, Doyen du Sacré Collège, malgré sa

race Gibeline par excellence, se trouve d'abord, par d'autres antipathies, porté du côté d'Estouteville. Le Cardinal de Pavie, Jean Castiglione, qui a des attaches avec la France, ayant été fait Évêque de Coutance, pour services rendus à la politique de Charles VII près de son Duc Sforza, hésite d'abord, puis prend le même parti. Enfin le Cardinal de Bologne, qui d'abord s'était seulement désisté de toute candidature personnelle, et le Cardinal Rodéric Borgia, poussé vers le Français par la commune antipathie des Italiens, et gagné par des promesses, s'étant ouvertement déclarés, « Estouteville se trouve assuré de 11 voix, et il était à présumer qu'il s'en joindrait quelque autre pour faire la 12e ». Ils sont 21, la moitié plus 1 nécessaire est 12.

« La veille donc du scrutin, Bologne va trouver Piccolomini à minuit, et lui dit : « Vous savez que le Cardinal de Rouen va être Pape ; sa brigue est faite ; il n'attend plus que le jour du scrutin. Je vous conseille de vous lever promptement, et de l'aller trouver pour lui offrir votre voix, de peur qu'il ne conserve quelque ressentiment de ce que vous avez été son concurrent, comme cela m'est arrivé avec Calixte III ». — « Si d'autres, répondit Piccolomini, donnent leurs voix à un homme que je trouve si indigne de ce sacré caractère, ce sera à eux d'en répondre ; pour moi je n'en veux pas charger ma conscience. Il est fâcheux de n'avoir pas le Pape pour ami, j'en conviens ; mais que me fera-t-il? il ne me tuera pas pour lui avoir refusé ma voix ; il m'abandonnera dans ma misère, voilà tout ; mais il ne me privera pas du commerce des muses, ma consolation. Au reste, je ne puis pas croire que Dieu permette que son épouse bien aimée ait un chef si indigne d'elle, qu'un homme convaincu de simonie devienne son Vicaire sur la terre, que ce Palais, demeure de tant de saints Papes, le devienne d'un ambitieux qui ne pense qu'aux honneurs et aux biens temporels. C'est Dieu qui donne le Pontificat et non pas les hommes ; il détournera ces brigues injustes ». Ces paroles firent un si grand effet que le Cardinal de Bologne promit de ne pas donner sa voix à celui de Rouen. Le lendemain, de grand matin, Piccolomini alla trouver Borgia : « Je n'ai pu me défendre, avoua celui-ci, d'entrer dans le parti d'Estouteville, parce que sa brigue est si forte qu'il n'y a point à douter de son élection ; la tra-

verser mal à propos ne servirait qu'à m'attirer sa haine, et me faire perdre la charge de Vice-Chancelier, dont je suis assuré par écrit, en lui donnant ma voix ». — « Vous n'avez guère de pénétration, répartit Piccolomini, de vous fier à l'écrit d'un homme qui n'a ni foi ni religion ; Coëtivy a la même promesse, et il manquera certes plutôt de parole à un Espagnol qu'à un compatriote. Seriez-vous assez fou pour donner votre voix à un homme d'une nation ennemie de la vôtre ? » Borgia écouta sans répliquer; puis Piccolomini aborda Castiglione. « Il est vrai que j'ai donné ma voix, répondit celui-ci, pour n'être pas seul de mon parti, étant assuré qu'Estouteville sera Pape ». — « Je vous croyais plus d'esprit. Comment vous, Italien, vous voulez prendre le parti des Français contre ceux de votre nation, ramener la Papauté en France. Il a promis de ne point sortir d'Italie sans le consentement des Cardinaux. Mais quand il le voudra faire, qui s'y opposera ? Qu'est-ce que l'Italie sans le Pape ? Ou il ira en France, et l'Italie demeurera sans chef; ou il restera à Rome, et nous aurons la douleur de voir la maîtresse du monde soumise à un étranger. Nous deviendrons les esclaves des Français, qui s'empareront de la Sicile et de toutes les places du patrimoine de l'Église. Les Français rempliront le Sacré Collège, et il n'y aura plus de Pape que de leur nation ». — « Vous me rendez confus, dit Castiglione en larmes, mais j'ai donné ma parole ». — « Eh bien ! aimez-vous mieux trahir votre patrie que le Cardinal de Rouen ? » Et il promit de se séparer des Français. Le Cardinal Barbo, Vénitien, « qui haïssait extrêmement Estouteville », assembla tous les Cardinaux italiens dans la chambre du Cardinal de Gênes, à l'exception de Colonna, remontra tous les maux à craindre si l'on élisait Estouteville, et proposa Piccolomini qui, seul des sept présents, combattit cet avis, se déclarant indigne.

« Ensuite, après la messe, on mit un calice d'or sur l'autel, et l'un après l'autre, les Cardinaux y allèrent mettre leur bulletin. « Souvenez-vous de moi, dit Estouteville à Piccolomini qui passait devant lui et répondit : « Quoi ! vous vous adressez à moi qui ne suis qu'un petit ver de terre ». Le scrutin achevé, on mit la table au milieu de la salle, on renversa le calice, et appela les noms tout haut : Piccolomini avait 9 voix,

Estouteville 6, et les autres beaucoup moins. Personne n'ayant le nombre suffisant, on reprit les places, pour voir si, à l'accessit, on se pourrait accorder. Profond silence, les jeunes attendant que les anciens parlassent. Enfin Borgia se leva et dit donner sa voix à Piccolomini ; ce qui fut un coup de foudre pour Estouteville. Le silence reprit, les Cardinaux ne faisant connaître leurs pensées que par le mouvement de leurs yeux. Tebaldi parla de même, il ne fallait plus qu'une voix. Colonna, voulant avoir la gloire de faire le Pape, se levait quand Bessarion et Estouteville l'arrêtèrent, lui reprochant son manque de parole. Mais il se déclara hautement pour Piccolomini, que tous les autres en même temps saluèrent comme Pape, le 27 août ; et il prit le nom de Pie II. « Saint Père, dit Bessarion au nom de tous, nous ressentons une joie parfaite de votre exaltation, qui a bien fait voir que c'est le Saint-Esprit qui préside dans les Conclaves et conduit l'esprit des Cardinaux. Il nous semblait que dans les périls dont l'Église est menacée, pendant la guerre qu'on va faire aux Infidèles, il fallait un homme plus agissant et qui pût, sans s'incommoder, s'exposer à de longs voyages. Nous avions pensé à vos infirmités ; mais Dieu y pourvoira ». — « Je vous traiterai tous comme mes frères », répondit Pie II (1) ; parole sincère, car il n'y a pas trace de disgrâce pour Estouteville.

L'effet produit par cette élection est significatif: « Rome, qui semblait une place de guerre, devint tranquille en un instant ; dans toutes les rues, tables dressées, feux d'artifice et illuminations », même joie à Naples et à Milan, en Espagne et en Allemagne, partout où l'on redoute la France. Il est certain qu'Estouteville, par sa qualité de cousin du Roi de France, et par son caractère personnel, était inquiétant ; que « son ambition, son avarice », décelées par sa passion d'entasser bénéfices sur bénéfices, pouvaient pronostiquer une politique envahissante de la part du Pape sur les petits États italiens, prédominante de la part de la France sur les libertés italiennes. L'équilibre se serait trouvé modifié, non seulement en Italie, mais en Europe ; et la France aurait peut-être acquis tout tranquillement,

(1) Fleury, *Hist. eccles.*, XXII. Leo, *Hist. d'Italie*, liv. VIII, ch. IV. Platina, *Raynaldi*, *Annales*, etc.

dès lors, l'hégémonie de la Péninsule qu'elle s'efforcera de conquérir par 50 ans de guerre. Sforza, qui a vu son danger, abandonne son attitude française du traité de Cleppié, s'allie aux Aragon, et consacre tous ses efforts, avec Pie II, à les déguiser en nationaux Italiens, pour les affermir sur le trône de Naples et en exclure les Anjou. L'écho de cette affaire se retrouve jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, arrangé à la mode gallicane : « Les Italiens avaient juré d'écarter de la Tiare le Français qui, à Bourges, avait vengé l'Eglise de France des invasions de Rome ambitieuse (1)». S'il avait eu là quelque grief à exploiter, Piccolomini ne l'aurait certes pas omis.

Mais revenons en France où se dénouait l'affaire d'Alençon. L'enquête faite par le lieutenant criminel de la Prévôté de Paris, c'est-à-dire sous la haute direction de Robert d'Estouteville, avait « établi la machination avec les Anglais », confessée d'ailleurs par le Duc ; seulement la cause traîne depuis deux ans, parce qu'il récuse tous autres juges que ses Pairs, et que le Roy se méfie de M. de Bourgogne. Enfin le Lit de Justice se tient au château de Vendôme, en octobre 1458 ; Jean Fouquet, un des précurseurs de la peinture française, nous en a laissé la très curieuse représentation. Louis Sire d'Estouteville, Grand Bouteiller de France, et Jean d'Estouteville Sire de Torcy, Grand-Matre des Arbalestriers, y siègent à la gauche du Roi, les premiers des laïques, au-dessus du banc des Evêques (2). Le Duc d'Alençon est condamné à mort pour crime de lèse-majesté, et ses biens confisqués ; sentence poignante pour qui se rappelle les vieilles guerres, ingratitude pour beaucoup, amertume particulière pour Estouteville. Serait-ce pour cela qu'il n'est point « parmi les seigneurs estant près le Roy au chasteau de Vendôme, le 14 octobre, quand le Duc de Bretagne fait hommage de sa Duché », tandis que Torcy (3) est témoin de cet acte, épilogue du procès. Ce Duc c'est le Connétable, qui vient de succéder à son neveu sur le trône de Bretagne ; il y avait eu des aigreurs pour cet hommage, et « jamais ne fut venu, si ce n'eust esté pour

(1) Julien, *Eloge du Card. d'Est,* 1788.

(2) *Cérémonial Français*, II, 241.

(3) Trésor des Chartes.

sauver la vie de M. d'Alençon son neveu, et le Roy luy tint lors les plus estranges et rudes termes (1). »

Peu après (et tout cela se tient probablement, car on se rappelle l'amitié du Connétable et du Duc d'Alençon pour Estouteville), sont publiées « lettres du 29 mai 1459 par lesquelles le Roy, considérant que son peuple peut à peine supporter le fardeau de l'entretien des gens de guerre, supprime les charges de Grand Bouteiller et Grand Pannetier, Louis d'Estouteville et Antoine de Chabannes en gardant le titre purement honorifique (2) ». Le 20 mars, Torcy signait, au nom du Roi, avec les représentants du Duc de Saxe, la cession de tous les droits sur le Duché de Luxembourg, ce qui était fort désagréable au Duc de Bourgogne. Ces faits sont significatifs : la Royauté se sent assez forte pour n'avoir besoin de ménager personne, pour ne pas trop aimer peut-être à se voir rappeler les jours, pas si lointains, où elle avait besoin de tout le monde. Charles VII, avec l'indépendance du cœur, prend sa revanche de bien des humiliations, condition indispensable d'ailleurs de tant de réformes nécessaires.

Se pourrait bien aussi ressentir de cet état de choses la solution, pendante depuis 30 ans, du procès Estouteville-Gaucourt. Ce dernier joue un des principaux rôles dans les affaires et l'entourage du Roi, dont il est Grand Maître d'Ostel ; et à l'autorité de ses services de toutes sortes se joint celle de ses 90 ans. « Il n'est pas riche, comme chascun sait, et a, pour ses diverses rançons, payé bien 134,000 escus, et le Roy l'a aidé pour libérer ses enfants donnés en ostages ». Il poursuit donc aigrement, contre le fils de son ancien compagnon de captivité, ces engagements de 1425, où Estouteville père était bien de moitié, mais qui n'ont en réalité procuré, en 1427, que la libération du seul Gaucourt. C'est dans ce curieux procès qui réveillait tout le passé, que l'avocat, pour magnifier les Estouteville, raconte « comme ils estoient issus des Roys de Ogrie ».

A défaut du « Factum en 183 articles, à chascun desquels il y a response », mentionné aux inventaires des Archives de Valmont, il y reste

(1) Chronique de Richemont.

(2) Archives Nat. P. 1358, 2, cote 544. Le P. Anselme, VIII, 669, dit par erreur 29 mars 1450.

copie, fort mutilée par l'humidité, des arrêts en latin rendus par le Parlement de Paris ; en voici le résumé : « Estouteville et Gaucourt avaient été taxés à finance, ensemble et solidairement, à la somme de 20.000 couronnes d'or, payables à certains termes convenus entre eux, Gaucourt réglé à 9.000 couronnes ; et les Ducs d'Orléans et de Bourbon, les Comtes d'Angoulême et d'Eu, avec eux prisonniers en Angleterre, avaient engagé audit Gaucourt, pour ledit Estouteville, Orléans et Angoulême leurs corps, les autres leurs biens. Et de leur convention, Gaucourt était venu en France pour poursuivre cette somme; et pour l'aider, Estouteville avait promis des lettres pour vendre tous ses biens de France. Mais Gaucourt avait été retenu par les Anglais, à grands frais, jusqu'à ce qu'il eût payé 4.000 couronnes, qu'enfin lui prêta le Sire de Maillé, vendant pour cela une terre. Ensuite Gaucourt avait remis 4.584 couronnes à Jehan de Cornouailles par Jehan de Chabannes, prisonnier dudit Cornouailles, puis fait d'autres payements, en Novembre 1428 et Février 1429, par le Comte de Suffolk, le tout montant à 19.984 écus ou couronnes d'or ; sur quoy Estouteville avait été libéré. Lequel étant mort, Gaucourt réclamait à son héritier 10.000 écus d'or et la moitié des frais et pertes qu'il avait faites pour obtenir la libération de lui et dudit Estouteville. — Louis d'Estouteville répondait que son père étant puissant et grand seigneur et cousin du Roi, les Anglais avaient voulu l'envoyer traiter en France de sa libération, et réclamer certaines choses dotales dues au Roi d'Angleterre; mais que Gaucourt, par subtiles moyens, s'était fait envoyer, laissant Estouteville otage, et s'engageant à revenir dans 6 ou 9 mois; en quoi il avait manqué à sa parole, bien qu'il eût reçu des dons considérables en France ; et qu'alors ledit Estouteville avait été mis aux fers et dans de dures prisons, et qu'il avait fallu que lui, Louis, rachetât son père; lequel était mort ne laissant aucuns biens meubles; et pour ses immeubles, ils n'étaient pas disponibles, étant encore en la main du Roi, ses enfants n'en ayant pas fait hommage. Ledit Louis disait encore que Gaucourt avait reçu en dons plus du double de la rançon dudit Estouteville, que lui, Louis, avait fourni au Roi d'Angleterre 200 tonneaux de vin, et que la pluspart des prisonniers

anglais que Gaucourt avait conduits en Angleterre, il les avait pris dans les châteaux et les places dudit Estouteville où ils étaient détenus, et que lui, Louis, les lui avait fait remettre, ainsi qu'une couronne dudit Roi d'Angleterre, qui valait plus que toutes les autres choses dotales ». Voici ce qu'était cette couronne : « Beaucoup de choses précieuses, ses habits, sa couronne, les habits du sacre des Rois d'Angleterre, une grande croix d'or, où il y avait deux morceaux de la vraie croix d'un pied de long, et les sceaux de sa chancellerie » avaient été pris dans le camp d'Henri V, pendant la bataille d'Azincourt. « Gaucourt disait avoir fait tant de perquisitions, pour ménager sa délivrance, qu'il avait retrouvé et rendu au Roi d'Angleterre la pluspart de ces choses. »

Tout à coup éclate un grave incident : 4 lettres, produites au procès par Estouteville, sont reconnues fausses par des commissaires. La Cour « prononce ne pouvoir mettre en doute les déclarations de feu Jehan d'Estouteville, probe et généreux chevalier sa vie durant, et les dires du curé de Valmont, qui avait fait plusieurs voyages en Angleterre pour le rachat dudit Jehan ». Louis « déclare ne pas vouloir s'aider, dans le procès, des dites lettres ». Mais pourtant les choses sont poussées fort loin, puisqu'il faut qu'un « arrêt libère à plein la personne dudit Estouteville arrestée ». La Cour, en définitive, par deux arrêts des 23 Août et 23 Octobre 1459, « condamne Estouteville à payer 10.500 escus d'or pour le principal et les dépens de Gaucourt, absout ledit Gaucourt de ce que lui demandait ledit Estouteville ».

« Pour l'exécution dudit jugement, Maistres R. Thiboust, Président, et G. de Corbie, conseiller, se transportent au pays de Normandie sur diverses terres appartenant audit Estouteville, et les saisissent et mettent en la main du Roy ; à quoi s'opposent Estouteville et ses enfants. Son fils Bricquebec va à Paris trouver Gaucourt, lui remontre leur désir de nourrir paix et amour entre eux et de faire cesser procès, offre payer les 10,500 escus, priant Gaucourt d'accepter délais et abandonner dépens. Gaucourt disait au contraire avoir eu de grands frais par la longueur du procès, et ces 10.500 escus estre loin de ses demandes. Enfin, des amis et parents estant assemblés en la chambre du Conseil du Pt. de

Paris, il est fait transaction : 6.000 escus payés avant la Toussaint 1460, et le reste à la S. Jean 61, Gaucourt renonçant aux deppens ; de la part d'Estouteville y estoient l'Evesque de Paris, l'Abbé de S. Denis, Robert d'Estouteville Prévost de Paris, Mgr de Beaumont son frère, et Messire Jean du Mesnil, Docteur en droit, vicaire et official de Mgr l'Archevêque de Rouen ; ledit appointement passé, le 25 septembre 1460, devant les notaires au Châtelet, par ledit Bricquebec au nom de son père. Et sur l'acte sont inscrits les reçus de 6,500 escus, le 9 Octobre 1460, par Raoul de Gaucourt, et de 4.000, le 3 juin 1461, par Germain de Marle, marchand, fils et stipulant pour Sire Jehan de Marle, Bourgeois de Paris, auquel Gaucourt a transporté la dite somme restant due. » (1) Cette somme de 10.000 escus représentait bien plus de 500.000 fr. de nos jours ; mais nous verrons qu'avec la bonne administration de Louis d'Estouteville, sa fortune n'en souffrit point.

Sa grande situation personnelle et territoriale s'imposait aussi, malgré ces tracas et ces malveillances de Cour, car au milieu de ce désagréable procès, « il faisait un voyage devers nous, disait Charles VII en lui accordant 600 l. pour sa peine, touchant les affaires de Normandie, en suite de l'assemblée des Estats (2) ».

Les conséquences de l'élection de Pie II n'avaient pas tardé à se développer. Il avait convoqué l'Europe à Mantoue, « pour aviser aux moyens d'arrêter les progrès du Turc », terrifiants en vérité, car de la Grèce il venait de mettre le pied en Italie. Accompagnant le Pape, le Cardinal d'Estouteville consacre, à son passage à Florence, en Février 1459, la splendide chapelle de l'Annunciata, où se voient encore ses armes. A Mantoue, sa situation se trouve extrêmement difficile, d'abord par le retard voulu des Ambassadeurs de France qui n'arrivent qu'en novembre, puis par les aigres discours que se tiennent le Pape, parlant de « la honte de la Chrétienté » et récriminant contre la Pragmatique, et l'Ambassadeur, le Bailli de Rouen (ce qui touche de plus près le Cardinal), reprochant

(1) Archives de Valmont. P. Anselme, VIII, 367. P. Daniel, VI, 507. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, 778.

(2) Pièces orig.

ouvertement au Saint Père son attitude anti-française à Naples, à Gênes, partout. L'assemblée de Mantoue, inefficace par ce mécontentement de la France, se rompt en Février 1460. Et, sur le désagrément nouveau d'une promotion de 6 cardinaux, 5 Italiens et 1 Allemand, Estouteville prend la route de Rouen.

Il apporte et trouve les meilleures dispositions : Le 19 août 1460, il fait « don à son église de Rouen de 3 chapes de pers brocquées d'or, achetées à Florence, avec ses armes brodées » ; et, retour de courtoisie, « vin et dîner de cérémonie sont offerts par le Chapitre à ses neveux, Mgrs. de Moyon et Bricquebec ». Le 2 septembre, il fait la visite solennelle de son Eglise, et ses recommandations au Chapitre, entre autres, « de souffrir les pauvres dans l'Eglise, parce qu'ils sont membres du Christ, et de remettre les enfants de chœur dans leur possession et joie en la feste des Saints Innocents, à condition que les abus et indécences soient écartés. » Et le 21 décembre, le Chapitre « lui prête, moyennant caution, la crosse et la mitre du Cardinal de Luxembourg, et le laisse libre de venir au chœur avec ou sans l'habit de l'Eglise, mais en rappelant que ses prédécesseurs venaient avec ». Il enrichit de 1.000 écus d'or le Collège des Clémentins, association de prières fondée, en 1350, par son prédécesseur à Rouen, Pierre Roger, Pape Clément VI. Il pousse partout ses constructions et décorations, dont on peut deviner le mérite et regretter la perte, quand on songe à l'inspiration qu'il rapporte de cette Italie en pleine fermentation artistique, et à ces bénéfices, source de revenus immenses, qu'il avait accumulés « non par avarice, mais pour plus magnifiquement despendre ». Au Palais archiépiscopal il fait, en 1461, quelque cérémonie que Farin dit « jeter les fondemens », à tort, puisqu'on y travaille depuis 6 ans ; dans 20 ans à sa mort, il le laissera inachevé. « A la cathédrale, on meuble le chœur de façon à ajouter le charme du détail à la magnificence de l'ensemble ; et « c'est le Cardinal qui, par ses largesses, contribua le plus aux nouvelles stalles » ; travail de 12 ans, 1457-69, par Barbelot, Viart, Trubert et Mosselnen, qui coûte 6961 l., où l'on trouve toute la fantaisie et l'esprit des sculpteurs de ce temps, mais que nous ne pouvons plus admirer dans son ensemble, puisque la Révolution en a

abattu la partie la plus élégante, les dais. Et ce qui couronnait cette décoration, et que ce même vandalisme nous a enlevé, c'est la chaire archiépiscopale que « les voyageurs disaient la plus élevée et magnifique qui se vît », et qu'aussi le Cardinal avait voulue « digne de l'un des premiers Prélats de la Chrétienté. » A. Laurent, appelé d'Auxerre, y besogne de 65 à 69; coût 712 l. pour la boiserie, et 60 s. à J. Lemoyne pour les peintures. Le nom du Cardinal est également attaché à la construction de cette charmante église Saint-Maclou; il y appelait les dons des fidèles par une bulle d'indulgences du 3 mai 1453. Il est aussi mention des réparations ordonnées par lui en diverses églises, des commandes de verrières, etc., etc.

Nous relevons aussi dans ses comptes: « 1460-61, à Jacquet et Gerouldin dit Théroulde, pour une tumbe de Madame d'Estouteville, 40 sous; pour avoir porté et assis ladite tumbe à Vallemont, au lieu où ladite Dame mère et la sœur de Monseigneur sont ensépulturées (1) ». Cette sœur, un des « 8 petits », pourrait être Amy d'Estouteville dont l'obit était le dernier août. « Tombe de liais, placée derrière l'autel, au coin de l'Epître, portant cette inscription : « Cy gist noble et puissante Dame Marguerite de Harcourt, en son vivant femme de noble et puissant seigneur M. Jean Sire d'Estouteville, laquelle trespassa à Rouen, l'an 1421, le 9e jour d'octobre. Priez Dieu pour l'âme d'elle », et représentant linéalement ladite Dame avec l'écusson de ses armes consistant en 3 fleurs de lys et une barre (2) ». Il ne restait donc de visible que ce quartier de Bourbon, lorsque cette sépulture « en mauvais état » fut déplacée en 1771 ; il n'en subsiste rien.

A côté de ces soins, qui indiquent que, si les choses eussent autrement tourné au Conclave, l'Eglise eût eu dans Estouteville un de ces Papes, vrais successeurs des Césars dans l'enrichissement artistique de la Ville Eternelle, il nous apparaît dignement occupé de ses devoirs épisco-

(1) Arch. Seine-Inf., II, 231. Farin, II, 127. Abbé Loth, *Histoire de la cathédrale de Rouen*, 109. *Rouen illustré*, I, 14.

(2) Bulletin de la Commission des Antiq. de la Seine-Inf., XI, 433, art. de M. de Beaurepaire. — Arch. de la Seine-Inf., I, 17.

paux. « Dès sa nomination, il avait institué à Rouen une commission d'hommes éminents choisis dans son diocèse, pour travailler à la réforme des mœurs de son clergé » ; et il s'applique à la guérison de cette plaie, laissée par tant de troubles, avec une ardeur dont ses panégyristes ont tiré argument en faveur de la correction de sa propre conduite. Il est bien certain que l'autorité dont il jouit, et ses efforts sur la vertu des autres, ne se peuvent accorder qu'avec une vertu actuelle qui sait se faire pardonner le passé. « Les flots de ses aumônes inondaient ses vastes diocèses, et tous ceux qui parlent de luy, disent que sa charité peu fastueuse aimait le mystère (1). »

En 1460, un nouvel accroissement territorial survient aux Estouteville. Le Sire de La Roche-Guyon étant mort, sa fille Marie, femme de Michel, se trouve Dame de La Roche-Guyon, Roncheville, Rochefort-en-Iveline, Trie-la-Ville, Trie-le-Chastel, Acquigny, Attichy, Vaux et Bernaville. Si La Roche-Guyon est un lieu devenu fort illustre, un fort beau château merveilleusement situé sur la Seine entre Vernon et Mantes, Roncheville, aujourd'huy simple hameau de l'arrondissement de Pont-l'Evêque, était jadis un fief insigne. « Cette vicomté, estimée première baronnie de Normandie, tenue par 5 chevaliers de service, avait ce privilège de porter le Draghon au Duc de Normandie, en son ost », possédait la ville de Honfleur en sa juridiction, et des droits en Seine dits « l'Eau de Roncheville ». Donnée par Guillaume le Conquérant à l'abbaye de S. Julien de Tours, elle était venue aux Tancarville-Bertrand-La Roche-Guyon. Pour ces fiefs, le Roi accorde à Michel, le 26 avril 1460, délai d'hommage jusqu'au 1er octobre. « Le 24 juillet, devant les notaires au Châtelet de Paris, ledit Michel autorise sa femme, héritière universelle, à lui donner à lui-même procuration pour transiger avec Perrette de La Rivière, première Dame d'honneur de la Reyne, son ayeulle paternelle, et avec Catherine Turpin sa mère, pour les droiz et douaires des dites Dames, délivrer les meubles de ladite succession, et faire ce qu'il jugera à propos (2). »

(1) Ciacconius. Ughelli. La Borie, *Eloge*, 1788, etc.
(2) Arch. de Valmont et pièces orig.

Cependant les rapports s'aigrissaient de plus en plus entre le Roi et le Duc de Bourgogne : il a osé faire représenter le Duc d'Alençon au chapitre de la Toison d'or ; il négocie avec Pie II l'érection d'un royaume de Bourgogne ; il héberge et soutient le Dauphin, fils plus odieux à mesure que baisse la santé paternelle. Dans le Conseil un parti pousse à la guerre. Au milieu de cette situation tendue, se produit un incident resté obscur : « Antoine, Bastard de Bourgogne, vint à Paris en habit mescogneu, n'y séjourna qu'un jour et une nuit. Aucuns furent fort ymaginatifs comment et pourquoy il estoit venu, et en parlèrent à la charge de la Ville. Sur l'avis donné par Avrin et deux autres Conseillers au Parlement, le Roy envoye à Paris le Maréchal de Lohéac, avec pouvoirs de commandement général, sans réserve de la charge d'Estouteville alors absent, et le Trésorier Bureau, pour pourveoir audit donné à entendre. La Ville de son côté, pour remonstrer sa parfaite innocence, dépêche le chancelier de Notre-Dame. Mais pendant que le Roy lui fait bonne et gracieuse réponse, le Prévost R. d'Estouteville est constitué prisonnier en la Bastille, puis au Louvre, par l'ordonnance desdits Maréchal et Trésorier ; on luy mettait sus certaines injustices ou abus qu'il faisoit en exerceant sondit office ». Mais c'était pour détourner l'attention sur des choses non politiques ; la remise de son affaire et de celle du Bastard Antoine aux mêmes magistrats instructeurs, Avrin et ses collègues, est significative. « Par ledit Avrin furent faits plusieurs exploits en l'ostel dudit Estouteville, comme de chercher boistes, coffres et autres lieux, pour scavoir se on y trouveroit nulles lettres, et fist plusieurs rudesses, audit ostel, à Dame Ambroise de Loré, femme dudit Prévost, qui estoit moult saige, noble et honneste Dame. Dieu de ses exploits le veuille pugnir ».

Cette indignation de l'auteur de la Chronique scandaleuse, Jean de Roye, l'un des 60 notaires au Châtelet, prouve que le Prévôt de Paris était fort aimé de ces bourgeois, ses subordonnés, que lui et sa femme recevaient gracieusement, non plus au Châtelet, résidence immémoriale des anciens Comtes et des Prévôts, abandonnée seulement depuis 1454, « à cause de son ancienne structure et caducité », mais en leur hotel

particulier, où il avait été autorisé à loger, en recevant « 100 l. de rente d'indemnité sur le domaine de Paris (1). »

L'affaire du Bastard fut traitée au Conseil du Roi, le 14 novembre 1460; nous savons seulement que l'arrestation du Prévôt fit ajourner une ambassade que le Duc envoyait au Roi, et que « de ces injustices qu'on lui mettoit sus, ne fut point atteint ledict Prévost »; c'est-à-dire que, son innocence dans les intrigues bourguignonnes une fois établie, ce dont on l'accusait pour la forme tomba. Il s'agissait de ses sentences, que beaucoup trouvaient bien dures : « Une femme, recéleuse de larrons, condamnée à estre enfouye toute vive. Justice et grande exécution faite de plusieurs povres et indigentes créatures, comme de larrons, sacrilèges, pipeurs et crocheteurs, dont les uns, pour premier méfait, sont battus au cul de la charrette, et les autres, pour leur mauvaise coustume et persévérance, pendus au gibet, etc. ». Robert d'Estouteville est donc rétabli dans son Office, et sa figure de rude justicier vit encore, ressuscitée par Victor Hugo dans Notre-Dame de Paris.

Pendant ce temps, l'histoire se poursuit, saisissante comme une tragédie antique. Chez le Roi, l'imagination secouée, dès l'enfance, par tant d'aventures terribles, en a gardé un trouble morbide, que n'a pu guérir même la Fortune la plus heureuse, et qu'exaspèrent maintenant les dernières conjurations et surtout la conduite du Dauphin. Le jadis Très-Victorieux Charles VII, « le Sauveur après Dieu de la France », s'éteint sous la terreur du complot, du poison. Le Sire de Torcy est de cette funèbre cour de Mehun-sur-Yèvre, qui assiste à cette lamentable fin d'un Maître si bien servi et si aimé. Depuis le 14 juillet 1461, Charles se laisse mourir de faim. Alors des sentiments fort mêlés sans doute, la fidélité sincère au légitime seigneur, le souci personnel, la vue pressante du danger public, et l'espoir de se raccrocher, dictent la lettre suivante à ces vieux politiques. Ces fidèles et intimes conseillers du Passé avertisssent le Futur, dont ils n'ont cessé de dévoiler et déjouer les machinations.

« Nostre très redoubté Seigneur, écrivent-ils au Dauphin (2), Nous

(1) Delamare, *Traité de la Police*. Et *Chronique scandaleuse*, I, 4, 9.

(2) *Comines*, édit Lenglet-Dufresnoy, II, 307.

recommandons à votre bonne grâce si très humblement que plus pouvons. Plaise vous scavoir, nostre très redoubté Seigneur, que certaine maladie est, puis aucun temps en çà, survenue au Roy vostre père, nostre Souverain Seigneur; laquelle premièrement a commencé par la douleur d'une dent, dont, à ceste cause, il a eu la joue et une partie du visage fort chargée, et a rendu grande quantité de matière; et a esté sa dicte dent après arrachée et la playe curée, en manière que, par le rapport des médecins, avions ferme espérance que brief il deut venir à guérison. Toutes fois, pource que la chose est de plus longue durée que nous ne pensions, et que, comme il nous semble, il affoiblit plus qu'il ne saouloit, nous, comme ceulx qui, après luy, vous désirons servir et obéir, avons délibéré le vous escrire et faire scavoir, pour vous en advertir, comme raison est; affin dessus tout avoir tel avis que vostre bon plaisir sera; et vous plaise, nostre très redoubté Seigneur, nous mander et commander vos bons plaisirs, pour y obéir de tous nos pouvoirs, au plaisir de Nostre-Seigneur qui, par sa sainte grâce, vous doint très bonne vie et longue. Escrit à Mehun-sur-Yèvre, le dix-septième jour de Juillet. Vos très humbles et obéissants serviteurs, Charles d'Anjou, Gaston, Guillaume Juvenel, Chancelier, Jehan Coustan, A. de Laval, Amenjon de Lebret, Antoine de Chabannes, Jehan d'Estouteville, Machelin Brachet, Tanneguy du Chastel, Jehan Bureau, G. Cousinot, P. Doriole, Chaligant ». Voilà donc ce qui entoure le Roi; le mélange en est curieux et représentatif des temps nouveaux : ces hommes de rien, ces gratte-papier signant avec le frère de la Reine, avec Gaston Comte de Foix, avec tous ces vieux capitaines.

Le Dauphin, qui est en Flandres, à Genépe, ne se met pas en mouvement sur cet avis, n'ayant nulle envie de revoir son père, ni sans doute de devoir quelque chose aux signataires.

CHAPITRE IX

RÈGNE DE LOUIS XI (1461-83).



La mort a fait Louis XI Roi, le 22 juillet 1461 ; il l'apprend le 23, en Flandres, part de suite, et de Maubeuge date ses premiers actes. Dans ce mauvais cœur la vengeance prime tout. Brézé, celui qu'il déteste le plus, est le premier destitué et emprisonné; et le Sire d'Estouteville, que la faveur de Brézé tenait à l'écart, prend, pour ainsi dire automatiquement, sa place. La situation que sa fidélité à Charles VII eut dû lui assurer il y a 11 ans, une réaction contre Charles VII la lui donne maintenant. Lui, qui jadis incarnait le dévouement de la Normandie à la France, il reçoit la récompense, alors méritée, des mains du Prince qui refusa d'aider à chasser l'ennemi ; il est pourvu du commandement de sa province par la révolution qui porte aux affaires un tas de gens compromis avec l'Anglais et le Bourguignon, plus ou moins traîtres à la cause française. La politique a de ces ironies.

Toujours défiant, même de ceux qu'il choisit, surtout s'ils ont une grandeur qui ne vient pas de lui, toujours attentif à flatter les petits, Louis XI commence par envoyer son maître d'hôtel La Barde, le 25 juillet, « prendre possession de la ville de Rouen, recevoir le serment des Bourgeois et remettre la garde provisoire à 12 Notables ». Mais cet intérim oligarchique ne peut durer ; les circonstances imposent de suite un homme.

A défaut des patentes de nomination, voici la « Commission donnée à Maubeuge, soubs nostre scel secret en l'absence du grand, le 27 juillet 1461 et de nostre règne le premier : Loys par la grâce de Dieu Roy de France, à nostre amé et féal cousin le Sire d'Estouteville, Grand Séneschal de Normandie et Capitaine de Rouen, salut et dilection. Comme, par le trespas de nostre très chier Seigneur et Père, cui Dieu pardoint, la couronne et seigneurie de nostre royaume nous soit, par la dite grâce, advenue et escheue, et pour ce que, de tout nostre povoir, désirons et avons en volonté entretenir le peuple de nostre dit royaume comme raison est, en ensuivant nos prédécesseurs ; Nous, par l'advis et délibéracion de nostre Grand Conseil, avons ordonné et advisé faire savoir nostre volonté à nostre dit peuple, à ce qu'il soit plus affecté et enclin à nous bien et loyaument servir, et aussy recepvoir d'iceluy peuple le serment qu'il a accoustumé faire en tel cas à nos prédécesseurs. Sy vous mandons et expressément enjoignons que, incontinent et sans delay, toutes autres choses arrière mises, vous vous transportiez par toutes et chascunes les bonnes villes et places fortes du Duché par delà là rivière de Seine, et en ce compris nostre ville de Rouen, et tant en celles du Duché d'Alençon que autres ; d'icelles preniez possession de par nous ; et, si besoin est, faisiez assembler toutes gens tant nobles que d'Église et autres ; exposiez le bon vouloir et espoir que avons à eux ; et ce fait, leur faisiez faire le serment de nous bien et loyaument servir, sans faire ne souffrir estre faict aucune chose qui nous soit dommaigeable, mais que, s'il vient à leur cognoissance, ils le nous feront filialement savoir ; et tout ainsi que vous verrez estre affaire et qu'il est accoustumé en pareil cas. Et de ce que faict aura esté sur ce, nous faictes faire response le plus diligeaument que

faire se pourra, par 2 des plus notables Bourgeois des principales villes; pour, iceulx oys, faire ce que verrons au seurplus estre à faire pour le bien et profit de nostre dict peuple. De ce faire nous vous donnons plein pouvoir, auctorité, commission et mandement espécial. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects que, à vous, vos commis et deputés, en ce faisant, obéissent et entendent diligeaument, et vous prestent et donnent conseil, confort, aide et secours, se besoin est et par vous et vos commis requis en sont (1) ».

A Avesnes, le Roi reçoit les hommages d'une foule de gens désireux de faire oublier le passé ou de préparer l'avenir, mais avant tout il manifeste à grand fracas sa gratitude et sa tendresse pour le Duc de Bourgogne. Il se sent antipathique aux Français, ne sait pas trop ce qu'ils feront, et cajole les Bourguignons, jusqu'à donner, en ce premier moment, au fils du Duc, au Comte de Charolais qu'il déteste pourtant, le Gouvernement général de Normandie; ce qui n'est pas fait pour rendre facile la situation du Sire d'Estouteville.

Pendant que les courtisans du vivant le suivent à Reims, les amis du mort l'escortent de Mehun à Paris. Le 6 août, grande pompe à Notre-Dame, le Duc d'Orléans conduisant le deuil à cheval, avec le Sire de Torcy et autres, le Prévôt de Paris marchant à pied devant le corps, entouré du Châtelet et des sergents. Après les funérailles à S. Denis, Dunois lève la voix : « Nous avons perdu nostre Maistre, que chascun songe à se pourvoir », et lors se mirent tous à pleurer », non sans cause, et autant pour l'avenir que pour le passé. Le Duc de Bourgogne connaît si bien celui qui le flagorne en ce moment, qu'au milieu de la cérémonie du Sacre, il croit de son devoir de magnifier la clémence en un fort touchant discours et d'y inviter le Roi, qui la promet à tous, fors sept réservés in petto (2). De ces victimes de choix doit être Torcy, non seulement parce qu'il était plus en faveur que jamais près du feu Roi, comme le prouve sa pension de 3,000 l. comme conseiller, portée à 4.000 avant 1459, mais probablement parce qu'il rappelle les odieux souvenirs de la pauvre Mar-

(1) Arch. de Valmont.

(2) Escouchy, 735.

guerite d'Ecosse. En fait, ce jour même du Sacre, 14 août, à Reims, l'office de Grand-Maître des Arbalestriers, enlevé à Torcy, est donné au Sire d'Auxy, un Bourguignon de l'intimité des Princes, Premier Chambellan du Comte de Charolais, qu'il a élevé. Tout est pour eux à ce moment. Louis XI nomme en même temps ledit Auxy son Chambellan, et Grand-Maître de sa maison, au lieu de Gaucourt qui meurt peu après, Antoine de Croy, principal favori du Duc (1).

Le Roi revient à Paris et y fait son Entrée solennelle le 31 août; le Prévôt avec le Corps de Ville lui va au-devant, et le conduit au Palais des Tournelles. « Et lors joustes il y eust moult riches, et moult pompeusement y jousta le Comte de Charolois, et se vint armer avec ses gens à l'Ostel dudit Prévost (2) ». Celui-ci est fort inquiet pour lui-même, car, dès le 1er août, le Roi a envoyé Jacques de Villiers-l'Isle-Adam prendre possession de Paris en son nom, recevoir le serment des Bourgeois, et assurer la tranquillité jusqu'à sa venue. C'est encore un défi à la saine politique, au sentiment français; car ce Villiers est le fils de celui qui livra Paris aux Bourguignons en 1418. Louis XI l'a choisi, dans son absurde opposition à son père. Mais quand il sent, et rapidement, tout ce que cela réveille à Paris de vieux mauvais souvenirs révolutionnaires; quand il voit l'accueil fait à ces Princes Bourguignons, toujours affables, toujours environnés de magnificence, il se retourne et se reprend avec son sans-gêne et sa dextérité ordinaires; il remet chacun à son plan par des mesures qui semblent des coups de caveçon : Le Prévôt Estouteville a cru se raccrocher en courtisant Charolais, qui paraît tout-puissant, cela le perd. A Charolais lui-même on rappelle que le Roi seul est puissant, en lui retirant la Normandie. Et pour qu'ils ne s'avisent pas de faire les méchants, ces Bourguignons, on leur plante une épine dans le pied, en renouvelant le traité avec les Liégeois, leurs incorrigibles rebelles. Mais cela fait, on ne veut pas rompre avec eux; on en a besoin; et on leur donne une satisfaction, en même temps qu'un camouflet aux autres, qui lèveraient bien vite la tête, en faisant L'Isle-Adam Prévôt de Paris.

(1) P. Anselme, VIII, 103.

(2) Olivier de la Marche, II, 229.

Le Roi a bien convoqué un conseil de grands et sages personnages, et il les laisse siéger trois semaines ; mais il ne prend guères leur avis ; car du jour même de leur réunion, 2 septembre, datent les nominations nouvelles : « Sont désappointés les plus grands et principaux Officiers du royaume, le Chancelier Juvenel, le Maréchal de Lohéac, l'Amiral de Bueil, le premier Président du Parlement, le Prévôt de Paris Estouteville; désappointés aussi Dunois, Chabannes, Gaucourt et plusieurs chefs de guerre, et autres moins nobles et de moindres ostels mis en leur estat ». Il n'est guères de poste d'importance qui ne change de titulaire, et la révocation descend fort bas; « dont plusieurs furent dolents, et se donnaient grand merveille de telle et soudaine muance » ; les anciens n'ayant souvent d'autre tort que d'avoir bien servi le père, les nouveaux d'autre mérite que d'avoir suivi le fils dans sa mauvaise conduite. Et le sage et bon Duc de Bourgogne annonce tristement au Duc de Bourbon les troubles où il voit retomber la France (1).

Il est certain que la haine de son père le fait agir en insensé, ce Louis XI, soi-disant type du politique avisé et prudent. Ce début de son règne semble un jeu de quilles. Les bons et habiles agents de la reconstitution nationale sont culbutés, mais naturellement Armagnac et Alençon sont mis en liberté et en partie restitués dans leurs biens. Vraiment notre pauvre Sire d'Estouteville se trouve en faveur, par une drôle de réaction et en piètre compagnie. Après avoir, le 28 août, pris possession de Rouen, dont il reste Capitaine aux gages de 1.000 l. payées par la ville, avoir reçu, avec le serment des Bourgeois, les clefs de la Ville, du Château, du Palais et du Pont, qu'il baille de nouveau à ceux qui les avaient précédemment (2), il est accouru à Paris pour figurer à l'Entrée royale, avec tous les Grands du royaume. Avec lui sont venus les Normands en corps, se disant plus imposés que les autres, réclamant un dégrèvement; le Roi leur répond des lanlaires, que les naïfs prennent pour des promesses; mais il ajoute le satisfaction positive de leur donner pour Gouverneur le premier d'entre eux. Dans son état d'esprit, il serait naïf aussi de croire que

(1) *Chronique scandal. Journal de Maupoint*, etc.

(2) Inventaire Arch. municip., 62.

Louis XI pense aux glorieuses actions du Capitaine du Mont-S.-Michel; ce sont histoires d'antan, pas dans la note du jour, pas à la mode de la cour. Il songe à la nécessité du moment, de contenter une grande et riche province; il sait d'ailleurs évidemment la capacité d'Estouteville, sa bonne gestion de ses propres affaires, son économie, toutes choses qui le touchent plus que les vaillantises. Un seigneur est toujours moins dangereux qu'un Prince; et puis il a pris ses précautions : un espion est installé, depuis le 23 août, à la place de Cousinot emprisonné, sous couleur de Bailli de Rouen; c'est un certain Houastre de Montespedon, premier Valet de chambre et confident de vieille date du Dauphin, homme à tout faire, et tellement chaud que, le lendemain de la mort de Charles VII, il avait pris sur lui d'arrêter Etienne Chevalier, Ministre et exécuteur testamentaire du feu Roi, de mettre la main sur ses biens, et qu'il avait fallu le désavouer. Avec un pareil limier à ses trousses, on peut laisser Estouteville cumuler les commandements en Normandie; le Roi lui remet donc gracieusement les patentes que voici :

« Pour les grants, notables et recommandables services, que nostre chier et féal cousin Loys Sire d'Estouteville nous a fais par cy devant en plusieurs de nos grans affaires, fait chascun jour, et espérons que plus face au temps advenir, confians à plein de ses sens, vaillance, loyauté et grand prudence,... le confermons en l'office de Cappitaine de la place et forteresse du Mont-S.-Michel, qu'il tenoit avant le trespas de nostre chier Seigneur et Père, en tant que pourrait être vacant par ledit trespas... Par le Roy..., donné à Paris le 2 septembre 1461 ». Idem pour Tombelaine. Et aux nominations de Capitaine de Rouen et de Grand Sénéchal de Normandie, déjà faites par lui-même, Louis XI ajoute celle-ci, ce même 2 septembre :

« Le Roy... Comme, pour l'expédition et conduicte des grans matières et affaires, qui en maintes et différentes manières surviennent en notre pays de Normandie, à quoy ne pouvons bonnement vaquer en personne, obstant les autres urgentes cures et sollicitudes de nostre royaume où sommes de présent occupés, soit expédient au Gouvernement de nos dits pays et Duchié de Normandie pourveoir de grand et

notable personnage, qui, en l'absence de nous, puisse les dites affaires vacquer et ordonner au bien et honneur de nostre seigneurie, pour la paix et tranquillité dudit pays, comme bien singulièrement le désirons... ; considérans à plein les grand sens, loyauté et prudence de Loys d'Estouteville, lequel avons tousjours trouvé très enclin de travailler et labourer envers nostre service à l'entretien dudit Duché ; en quoy il s'est monstré et se monstre grandement affecté, dont et pour autres ses grans mérites, nous avons et par raison devons avoir sa personne singulièrement recommandée en plénitude de confidence ; nostre dit cousin d'Estouteville ordonnons, commettons et establissons nostre Lieutenant et Gouverneur général de nos dits pays et Duchié de Normandie, pour les affaires de nostre dit pays, présens et appelés avecques lui certains nos conseillers, que pour son soulagement ordonnerons, conduire, ainsi qu'il verra pour le bien de nous et de nos subjects, à même pouvoir et auctorité que ses prédécesseurs ; voulons nos officiers lui faire ouverture des villes, places, chasteaux et forteresses dudit Duché, ainsi que bon lui semblera... » (1).

Estouteville, en grand seigneur qui connaît la Cour et particulièrement le Maître actuel, doit se rendre compte de la charge qu'il assume. Les instructions aux nouveaux gouverneurs sont partout fort roides. A ceux qui avaient avec lui reconquis les provinces, Charles VII, malgré son amour de l'ordre, passait naturellement beaucoup. En Normandie, spécialement, Brézé avait tranché du souverain, et à son exemple chacun avait empiété. Estouteville a justement mission de rétablir l'autorité royale, mission rendue, dès l'abord, plus pénible par la fausseté du Prince et l'illusion des délégués. Ceux-ci reviennent « dire aux Trois-États de Normandie, que le Roy veut abolir ce dont ils ont à se plaindre ». Mais la joie est courte. Il faut naturellement trouver des taxes de remplacement ; on prend des mesures hâtives et maladroites ; les nouveaux impôts, alourdis par le désappointement des peuples, soulèvent des émeutes. Il en est de même en divers lieux : à Reims, Angers, répression terrible ; à Rouen le Roi envoye le Maréchal Rouault avec des troupes et le sang coule. En définitive les impôts de cette première année de

(1) Archives de Valmont.

Louis XI sont le triple de ceux de Charles VII. Ce doit être pour affirmer officiellement le rétablissement de l'ordre, après ces troubles, que M. de Bricquebec reprend possession, au nom de son père, le 16 Octobre 1461, de la Capitainerie de Rouen.

Après ces déplorables débuts, le Roi va en Touraine se rapprocher du Duc de Bretagne, dont il attend l'hommage : Ces grands vassaux, il les caresse jusqu'à ce qu'il puisse les étrangler ; il ne faut surtout pas qu'ils s'entendent ; il faut que le Bourguignon parte avant que le Breton n'arrive, et qu'il parte content. « En Octobre, à Tours, le Roi accorde donc au Comte de Charolois (s'il agissait de bonne ou mauvaise foi, on ne sait) la charge de gouverner sous lui la Normandie ou une portion d'icelle, avec une très grande pension de 36,000 fr. En regagnant la Flandre, le Comte passe à Rouen les 19, 20 et 21 Décembre, est accueilli à grand honneur, reçoit des présents et délivre des prisonniers. » Le 18, le Duc de Bretagne fait son hommage, et pourque luy aussi s'en aille content, « le Roi lui donne, le 4 janvier, le gouvernement des provinces deça la Seine, scavoir Normandie, Anjou, Maine, Touraine et autres » (1). Donner quand on a peur, reprendre quand on est fort, tromper au jour le jour, voilà une politique non seulement peu honorable, mais peu commode à servir. Comment ces trois pouvoirs superposés s'accommodent-ils ? Louis XI s'en inquiète probablement peu, comptant sur quelque occasion, et considérant ceux d'Estouteville comme seuls effectifs. En effet nous avons une pièce du 23 Novembre, par conséquent après la nomination de Charolais, où Estouteville, se qualifiant « Lieutenant-Général et Gouverneur pour le Roy et Grand Sénéchal de Normandie, donne les ordres à propos d'informations à faire à Évreux, contre des libelles malsonnants contre les officiers du Roy et autres qui ont pillé le peuple, libelles affichés à la porte de la halle au blé ». A cet acte est un sceau superbe, de 6 centimètres de diamètre, de grand caractère, l'écu tiercé en pal de Paynel, d'Estouteville et de Bricquebec, cimier un lion accroupi dans une couronne entre 2 volets burelés, le fond diapré des lambrequins, supports 2 lions accroupis sur l'écu avec des mantelets aux

(1) Bazin, *Hist. de Charles VII*, II, 70. Comines, *Lenglet du Fr.*, notes II, 11.

3 armoiries. Il ne faut pas considérer ce tiercé comme une brisure, mais comme la manifestation blasonnée de la fusion de ces trois grandes races; c'est probablement un sceau territorial, originairement destiné aux terres du Cotentin, et fait dans l'intention de donner satisfaction à leur attachement pour leurs anciens maîtres. Notons d'autre part que ce tableau généalogique du Dossier bleu, dont il a déjà été question, met à Louis une fleur de lys sur l'épaule du lion; marque de sa descendance royale, ou rappel de sa fidélité française, cela semble une imagination anachronique de cet enlumineur du XVIe s., rêveur héraldique très mal renseigné d'ailleurs. Cette brisure paraîtrait une hérésie; le chef de la race doit, et devrait seul, porter les armes pleines; ainsi fait Louis en d'autres sceaux (1).

Louis XI n'avait pas compté en vain sur l'occasion; il connaissait son homme : peu après, Charolais s'étant brouillé avec son père, le Roi, vengeur, peu qualifié, du droit paternel, offre son concours au Duc, et avant tout retire au fils gouvernement et pension.

Ce même esprit de « muance universelle », cette passion de contredire son père qui semble d'abord toute la politique de Louis XI, lui fait abandonner la Pragmatique Sanction. Ce doit être pour porter ce gage d'amitié au Pape que le Cardinal d'Estouteville regagne Rome, laissant à son frère Louis « procuration pour faire serment de fidélité, en son nom, au nouveau Roi, et hommage de l'Archevêché, de l'abbaye du Mont-S.-M., de l'Archidiaconé de Cotentin et du prieuré de S.-Martin-des-Champs, et, cela fait, obtenir main-levée du temporel (2). » Le Pape et le Roi s'entendaient dans la haine de la Pragmatique par des raisons qui semblent contradictoires : Pie, parce qu'il y voyait un empiétement du pouvoir civil, Louis, parce qu'en reconnaissant le droit d'élection, elle donnait aux seigneurs une influence, aux Églises locales une indépendance, peu conformes à son instinct d'absolutisme niveleur. L'Église gallicane prétend que l'accommodement se fit de ses dépouilles. En fait, de cette mission le porteur est ouvertement et immédiatement remercié par

(1) Pièces orig., vol. 1083, p. 188. Dossier bleu, Cabinet des titres.
(2) Archives Seine-Inf^re, I, 283.

un très grand honneur : Le Cardinal d'Estouteville est fait Évêque d'Ostie et Velletri; Ostie, premier Évêché entre les sept sièges d'honneur qui assistent le Souverain Pontife ; son titulaire consacre le Pape, oint l'Empereur, préside, comme Doyen, le Sacré Collège (1). Dans une promotion de Décembre 1461, sur 6 chapeaux, 2 sont pour la France : Albret, évêque de Cahors, aussi savant et modeste que grand seigneur, et Geofroy, évêque d'Arras, maître intrigant, ami de La Balue, qui de la confidence du Duc de Bourgogne s'était faufilé dans celle du Dauphin, et sachant les désirs du Pape avait travaillé l'esprit du Prince.

De cet accord, qu'il sait fragile, le Cardinal tire un autre agrandissement, un bénéfice doublé d'une lourde charge : Dans sa ville de Rouen est une abbaye, gardienne des reliques de l'un des plus anciens et plus illustres fondateurs de ce grand diocèse, saint Ouen; quatre églises s'y sont succédé, renversées par le malheur des temps; la cinquième traîne, inachevée, depuis 120 ans ; l'abbaye a de grands biens, mais ils ont tant souffert; et pourtant il faut achever ce beau plan, qui promet une perle de plus à la capitale normande. La volonté, le goût, la magnificence nécessaires, on sait où les trouver : Saint Ouen est fait vacant, en donnant un évêché au dernier abbé régulier, et, en 1462, Estouteville devient « Abbé administrateur ». Il obtient du Pape, en 64, une bulle d'indulgences qui amène au tombeau du Saint la piété et les dons des fidèles ; « il ne se contente pas de contribuer de son crédit; aussi était-il juste, dit le moine chroniqueur, que, jouissant des grands revenus de cette abbaye, il en employast au moins une partie à sa décoration; de quoy certes il s'acquitta très dignement ». Il fait donc « élever l'admirable voûte de cette superbe église », selon la *Gallia*, plus exactement, construire la nef, et terminer la croisée dont une des vistres garde ses armoiries. Et il complète la décoration intérieure par une œuvre toute personnelle, « une des plus belles et des plus délicates pièces que l'on pût voir, le Jubé, placé avec tant d'art que ni la croisée ni le chœur n'en étaient incommodés, enrichi d'excellentes figures et de rares embellissements, de la main d'un très habile ouvrier. Les armes de ce magnifique Cardinal

(1) Ughelli, *Italia Sacra*, 92.

étaient sous le Jubé, dans la porte du chœur ». De tout cela, ruiné « par la rage des Hérétiques » en 1562, réparé en 1655, abattu par une autre rage en 1791, il reste une médiocre mais précieuse gravure (1).

Les soins du Cardinal ne se bornaient pas aux édifices religieux ; nous savons au moins qu'il bâtit en ce temps les ponts de Maromme et Bapaume près Rouen. Nous avons aussi quelques petits détails sur sa vie de grand prélat : un dîner, qu'il donne à son frère et autres seigneurs qui tinrent l'Echiquier de Paques 1462, et aux officiers du Roi, coûte 73 l. 5 s. Aux magistrats qui viennent de Paris présider il fait toujours courtoisie, « leur offrant le vin, à dîner ; au Président Dubreuil une douzaine de serviettes fines, 6 gallons de vin ; au Duc de Savoie qui le visite à Rouen, 10 aulnes de doubliers, 20 aulnes de toile, une douzaine de serviettes et 6 aulnes de toile fine, 34 l. (2) » ; telle était la réputation de la toile normande en ce temps.

De même les registres des comptes de Valmont, qui commencent à se suivre assez régulièrement, nous donnent quelques menus faits intéressants pour le lieu, ou curieux par cette vulgarité même qui sent mieux le train-train de la vie : on semble finir de grands travaux ; on ne se contente pas de réparer ce que la guerre a ruiné ; on reconstruit, en partie du moins, le château sur un plan nouveau. La face sud du donjon porte encore encastré un rampant de toit, témoin irrécusable de l'état antérieur : Avant le quinzième siècle, le donjon s'avançait donc, vraisemblablement, en éperon, avec un bâtiment collé par derrière, à la démolition duquel s'applique la mention suivante : « Tant pour abattre le mur de dessus l'entrée de la cave, le mur de la cour du donjon, en raser les petites tours, vuider les vidanges ». Dès 1458 les travaux sont commencés, « payemens à divers pour les œuvres du chastel » ; d'abord l'entrée : payement des verges, de la ferrure et du bois du pont-levis ; 1460, « la grosse tour du pont-levis » est en état, les vitres viennent de Jehan Lemoyne, verrier à Rouen ; les « autevens, huys, fenêtres, ferrailles » apportés de Rouen,

(1) D. Pommeraye, *Hist. de l'Ab. de S. Ouen*, 192, 323. *Rouen illustré*, 39. *Gallia christ.*, XI.

(2) Arch. Seine-Inf., II, 462.

scellés par le plastrier de Fescamp. On commence aussi les autres travaux : « 1460 à Jehan Mallet plastrier, ouvrier de asseyr brique, mandé de Rouen pour dire son opinion des édifices que Monseigneur prétendait faire, pour ses journées, 25 sous » ; « 1461, fait la loge en charpente du bout du pont-levis ; 1462 parachevé la machonnerie qui porte le pont-levis, payé les esseulx, chaisnes, etc. ». Le bâtiment principal a du être poussé rapidement ; maçons et charpentiers y travaillent toujours en 1462 ; pourtant le gros œuvre doit être fini ; car on fait les cheminées, les intérieurs, « les colombages garnis de plastre des garde-robes, etc. » ; on blanchit les chambres de la grosse tour, pose les verrières ; la menuiserie est apportée de Rouen. Le château est en état d'être habité ; on le meuble ; « le 28 juillet 1461, on porte les bancs, tables, tresteaux ; de Rouen arrivent des carreaux pour mectre sur les banquiers et des tappis ; on commande au charpentier un marchepied pour le lict de Monseigneur ». Tout n'est pas prêt néanmoins et l'on fait du provisoire ; avant juillet 1461, « on amène des bois du parc pour faire un appentis couvert en estrain, pour servir de cuisine, à la venue de Monseigneur ». (Il est bien douteux qu'il soit venu au milieu de ce grand branle-bas politique). Ces constructions portent la marque de leur rapidité, de la pénurie d'argent, et surtout de l'abandon des maîtres. Fixés en Cotentin, ils font ici le nécessaire, solide, grossier, mais sans appeler l'art à embellir ce qui n'est plus une résidence principale. Le souvenir du passé, la crainte des descentes anglaises, sont trop dominants pour qu'on fasse autre chose qu'une très sérieuse forteresse. Le nouveau bâtiment, le vieux château d'aujourd'huy, quoiqu'intérieur, est défendu par un pont-levis dont on voit la place. C'est la troisième enceinte à franchir pour arriver à la cour du donjon. La deuxième, ce qu'on appelle la basse-cour, est comprise entre, à droite en entrant, ce bâtiment rebâti au quinzième siècle, à gauche, une courtine flanquée de 3 tours et garnie en dedans de bâtiments de service, en face, un bâtiment collé à la courtine, qui fera place au bâtiment François Ier, derrière la poterne qui se relie à droite au bâtiment du quinzième siècle par la chapelle. Cette grosse poterne carrée, accostée de 2 tours, dans laquelle s'ouvre le pont-levis qu'on vient de réparer, est

précédée d'une avancée triangulaire, fermée par un mur, dans lequel s'ouvre la première entrée, encore un pont-levis. Ce qui n'est plus devait être construit, comme le vieux château actuel, en pierre avec cordons et machicoulis de briques. La figure, grossière mais puissamment féodale, de ce château nous a été conservée par un dessin à la plume relevé d'aquarelles, fait par Boudan en 1702 pour Gaignières (1), et reproduit à la fin de ce volume.

C'est M. du Hestray, ce voisin et vassal dont nous avons plusieurs fois nommé les ancêtres, qui donne les ordres pour ces travaux, dont voici peut-être la réception : « Payé 7 l, 6 s. à Maistre Estienne le Maçon maistre des œuvres de charpenterie du Roy à Rouen, pour 3 voyages par lui faits, pour Monseigneur, pour la visitation des œuvres de Monseigneur au Chastel de Vallemont, le premier voyage fait le 14 août 1462 ». On refait en même temps « la halle de Foville », travail nécessaire pour le marché. Mais quant aux autres châteaux ruinés par la guerre, « ils ne sont pas relevés » ; nous le savons pertinemment pour les Loges, Fauville et Cleuville.

Le vendredi saint 1461, meurt la dernière des Estouteville-du-Bouchet, Alizon. De son troisième mari, Maufras, mort en 1437, elle n'avait eu qu'un fils mort en 39, et avait plaidé pour son douaire avec les Maufras. Elle avait épousé en quatrièmes noces Jean sg. de Paumoy, par la famille duquel les terre de Vaujolis et la Brosse passent aux Rochechouart. Le fief de Freuleville, tenu par parage par ces cadets, retourne aux aînés Estouteville. Tout le reste de l'héritage de cette branche du Bouchet reste aux Beauvilliers, enfants du 2e lit; la terre du Bouchet-Touteville sera vendue en 1541 par le comte de Saint-Aignan, grand dissipateur ; la Ferté-Hubert fera partie du duché de Saint-Aignan. Alizon avait, en 1439, hérité de sa mère, Robine de Saint Briçon, fondé un anniversaire en 1457 en l'église Saint-Martin de Vendôme, et est enterrée avec sa mère et ses prédécesseurs dans l'église de la Ferté-Hubert (2).

Cependant, l'intelligence de Louis XI reprenant le dessus, il s'occupe

(1) Bibliothèque nat., Estampes, Topogr. Seine-Inf. Va. 397.
(2) P. Anselme VI 701.

d'autre chose que de vengeances personnelles; et après un utile voyage dans le Midi, il est appelé en Normandie par les affaires d'Angleterre. Elle est en pleine révolution; York vient de renverser Lancastre; après plusieurs victoires sur le pauvre Henri VI, Edouard IV s'est fait couronner, en juin 1461; Henri a fui en Ecosse; et sa femme, la vaillante et intelligente Marguerite d'Anjou, fille du Roi René, vient demander secours à son cousin Louis XI. Cette fois il ne prend pas le contre-pied de son père; il la reçoit très bien à Rouen, le 13 juillet. Estouteville avait fait au Roi la plus pompeuse entrée; il séjourne juillet et août, visite le Duché, et passe les 26-28 août au Mont-Saint-Michel, laissant sur l'autel 600 escus en offrande. Il faut espérer que le lieu lui inspire quelque bonne parole pour celui qui l'avait gardé. La flotte anglaise inquiétait les côtes, et on eût à prendre des mesures; mais Henri VI, insuffisamment secouru par la France, ayant encore été battu, Louis XI conclut une trêve, en mai 1464, par l'intermédiaire du Bourguignon.

Estouteville a encore fort à faire, en 1463, pour maintenir la tranquillité dans sa province, mécontente des nouvelles levées destinées à fournir les 400.000 écus nécessaires au rachat des villes de la Somme, engagées au Duc de Bourgogne par Charles VII, lors du traité d'Arras. De plus le gouvernement semblait prendre à tâche d'irriter tout le monde par des tracasseries sur la chasse, sur les divers privilèges, etc. La situation était particulièrement délicate pour le gouverneur de Normandie, placé entre Angleterre, Bretagne et Bourgogne, qui tous trois conspiraient, Charolais du moins, sinon son père. Le Roi sentait les conséquences de sa folle conduite; le Duc d'Alençon tissait de nouvelles trahisons en Bretagne.

Il en est de même dans les affaires ecclésiastiques. Le Roi se rendait compte des inconvénients qu'entraînerait l'abolition de la Pragmatique; et voyait le Pape ne modifier en rien sa politique anti-Française. De là volte-face, échange de lettres et d'ambassades fort aigres, établissement d'un régime bien plus gênant que la Pragmatique pour les finances que Rome touchait en France. Le Roi va jusqu'à faire déclarer en plein consistoire qu'il donnera ordre à tous les Français, même aux Cardinaux, de sortir de Rome. Mais tous les Cardinaux, sauf Geofroy, se rangent du

côté du Pape, et, dans un Consistoire du 13 octobre 1463, lui offrent leurs biens et leurs vies pour la guerre contre le Turc; Estouteville se montre particulièrement zélé à faire publier en France la bulle de Croisade. Le gouvernement n'est point d'humeur à se laisser émouvoir par cette grande cause et poursuit sa rancune : Les trois Cardinaux français, Estouteville, Coëtivy et Olivier, ayant voulu aller contre les instructions royales touchant leurs bénéfices en commende, et les considérer comme tenus uniquement du Pape, le Parlement répond en faisant saisir leur temporel; à quoi le Pape réplique par une excommunication contre le Parlement.

Mais quelque intérêt qu'y ait Estouteville, il serait faux de voir en lui seulement un Archevêque français, dont le sort est suspendu aux relations de son Roi et du Pape. C'est un Prélat romain, nous l'avons déjà dit. Il vit de cette vie si pleine, si intense intellectuellement, qui fait de l'Italie de ce temps une époque comparable seulement, dans l'histoire de l'esprit humain, à la Rome d'Auguste et à la France du dix-huitième siècle. Quelques lettres nous montrent ses relations étroites avec les maîtres de la culture ; et sous les louanges boursouflées, qui sont de formule, et rappellent le goût que les philosophes ont toujours eu pour la cuisine des grands seigneurs, apparaissent clairement la supériorité et la dignité de son esprit et de sa vie. Philelphe est un Italien qui a longtemps étudié à Constantinople, épousé une Grecque, et représente le plus haut raffinement littéraire dans les deux langues ; il a enseigné dans toutes les chaires illustres, écrit sur tout, comme ces beaux esprits d'alors, en qui revit toute l'Antiquité ; et son renom littéraire est relevé par une réputation de piété et de désintéressement et par des missions diplomatiques entre Constantinople et Rome. Inutile de dire que c'est dans le latin le plus cicéronien qu'il écrit.

« A Guillaume, Cardinal de Rouen, François Philelphe, salut. Depuis que, pour la première fois, Père très clément, j'allai te saluer à Mantoue, tu m'as tellement emporté dans l'admiration de tes illustres et très grandes vertus, que ni le temps ni la distance n'ont pu affaiblir le doux souvenir de toi fixé dans mon esprit. Car j'ai sans cesse devant les yeux ta haute intelligence, ta bienveillance, ton intégrité; rappellerai-je

ton amabilité, ta culture, ta modestie, ta douceur ? Tu te montras, par tous tes discours et tes actes, tel que tu es, c'est-à-dire un homme considérable et supérieur, un homme tel que tu peux être, étant sorti du sang royal et victorieux de France. De là vient que, ce qui semble important aux autres, la recherche des émoluments, l'accumulation de l'argent, tu le méprises et considères pour rien, persuadé que les plus beaux trésors désirables avant tout, sont ceux qui, placés en notre pouvoir, ne craignent ni les orages de la Fortune, ni la violence, ni les embûches, et s'acquièrent par l'égalité d'âme, la justice, la gravité. Aussi ne dis-tu, ne fais-tu rien, sans avoir examiné avec la prudence et la sagesse de l'expérience, en ce qui regarde les choses du siècle, sans avoir contemplé avec une religieuse attention, pour ce qui concerne les biens éternels. Qui donc est meilleur que toi, plus chargé de louanges ? Car que sert de dire ta bonté d'âme et ta hauteur d'esprit, quand seul de tous, supérieur aux caresses de la Fortune, tu montres n'avoir qu'un souci, faire du bien à tous ceux qui t'approchent ? Tant de preuves de ton illustre bonté me viennent à l'esprit ! Le très saint Archevêque de Milan a mis la dernière main en te louant ; car il n'a rien omis de ce qui doit être en cet homme, en ce Prince, destiné un jour à gouverner l'Église du Christ, sans vengeance, parce qu'elle est universelle, avec modération, parce qu'elle est toujours bienheureuse ; du fort et élégant discours de ce très érudit Prélat sur ton incroyable supériorité, je me suis étonnamment délecté. Partant pour Rome, il ne me permet pas d'écrire plus longuement ; lui-même, pour moi tout paternel, exposera à ton Excellence le reste de mes pensées ; ce que tu ne mépriseras pas, je le sais, te demandant seulement d'être bien persuadé que je serai toujours entièrement à toi. Porte-toi bien, Père très clément. De Milan, le V des Ides d'Octobre (1463) (1) ».

Dans une autre lettre à un tiers, Philelphe dit : « Estouteville, par un grand usage des choses, concilie des mœurs presque angéliques avec de hautes connaissances, de telle sorte qu'il a mérité l'amour de tous les Princes de son temps ». Cela fait croire que le rhéteur pense un peu ce qu'il dit tant, et considère Estouteville comme un Pape très souhaitable.

(1) *Lettres de Philelphe*, Venise, 1500, p. 139 verso.

Pourtant il n'est pas question de lui au Conclave du 28 Août 1464. Pie II est mort à Ancône, surveillant les préparatifs de la croisade, prêt lui-même à s'embarquer, faisant jurer aux Cardinaux de se consacrer à la guerre Sainte. Aussi point de cabale, tellement qu'Estouteville aide à l'élection de celui qui « le haïssoit extrêmement » en 1458, du Vénitien Barbo, Paul II. Évidemment l'état des relations entre Rome et la France ne permet pas de penser à Estouteville, et c'est peut-être dommage pour la Chrétienté ; car il prouve que Philelphe ne fait pas que des phrases en parlant de sa grandeur d'âme, et avec son énergie et ses relations, il eût peut-être obtenu quelque vaillant effort de l'Europe. Tandis que l'élu de cette bonne volonté unanime est un esprit médiocre, trop modeste en politique, et seulement vaniteux, mais à ce point qu'étant fort beau, il se serait appelé Formose, si les Cardinaux ne lui eussent fait honte de cette fatuité.

Dès le lendemain, ils ont une prise en Consistoire à propos de la collation d'une grande abbaye à un évêque français. Le Cardinal Carvajal protestait : tous les monastères de France seront bientôt en commende, au grand détriment de l'influence du Pape ; Estouteville défendait la mauvaise cause, et comme sienne et peut-être pour se raccommoder avec le Roi, entre les mains duquel la commende mettait les abbayes, devenues des fiefs bons à payer les dévouements. Le Pape, soutenant Carvajal, dit : « La France est une nation vive et qui, dans l'occasion, fait beaucoup de bruit. » Pourtant Estouteville est considéré comme en grande faveur auprès du Pape par ces gens de lettres, tout frottés de politique et de diplomatie, dont la correspondance immense et assidue tient lieu de notre presse, témoin cette lettre de Philelphe :

« De quelque magnifique sang que tu sois issu, Père Révérendissime, ta vertu est supérieure et plus illustre. Car plus rarement la Sagesse accompagne la Fortune, plus est digne d'admiration l'homme et sage et fortuné. Il doit être considéré comme comblé de la plus haute vertu, celui qui, à l'excellence de la race, ajoute celle de l'esprit ; et qui donc serait moins audacieux que toi en se jugeant cet homme, toi à qui rien ne manque pour le bonheur, étant né du sang royal de France,

doué de la beauté corporelle et de la perfection des sens, très érudit et surtout très sage, à qui ne manque en vérité aucune espèce de vertus. Tout cela t'a acquis, près de tous, si grande louange et gloire, que ceux même qui ne t'ont jamais vu admirent ton nom, et ne souhaitent rien tant que d'être admis à ta familiarité. Crois-moi donc, Père très illustre, animé d'autant d'affection et de vénération pour ton Excellence, que, naguères à Mantoue, tu as usé envers moi de bonne grâce, de complaisance et d'amitié... C'est pourquoi, bien que conduit par beaucoup d'autres raisons à me retirer enfin, bien tard, à la Cour romaine, pour y vivre et mourir, la principale est de te voir chaque jour, de jouir de ta mansuétude. A qui en effet ta conversation très sérieuse et cultivée, ta très agréable façon de vivre, ne feraient-elles pas une grande douceur de te voir et t'entendre? Et l'occasion s'offre à moi de jouir de ce bien. J'apprends en effet que Paul II a été, par ton conseil et ton aide, appelé à gouverner la barque de Pierre ; il ne peut donc que t'être très affectionné... Bref, je demande, Père très humain, que par ton bienfait, il me soit donné auprès de S. Sainteté quelque place, convenable en elle-même, et que personne ne puisse dire ne pas me convenir ; car je ne pourrais approuver un émolument sans dignité, ni accepter une dignité sans émolument. Mais toi, très sage Père, tu sauras bien mieux arranger cela que moi le chercher. D'ailleurs, celui qui remet cette lettre exposera très bien mon esprit et mon cœur. Porte-toi bien, Père très clément. De Milan, le 4e des nones d'octobre M CCCC LXIIII (1). »

Une triste nouvelle arrivait alors au Cardinal : « Audit an 1464, le 21 jour d'Aout, mouryt Messire Loys d'Estouteville, » dit la chronique du Mont-S.-Michel (2), qui seule précise cette date ; « le Seigneur de Touteville, Capitanie du Mont-S.-Michel, le plus riche homme d'argent comptant, ce disait-on, du royaume de France, » dit le chroniqueur Chastelain (3). Que cette Capitainerie, devenue si insignifiante, reste, pour le chroniqueur, le vrai titre d'honneur d'Estouteville, cela fait

(1) *Lettres de Philelphe*, 160, verso.
(2) Publiée par S. Luce.
(3) Ch. 185.

plaisir; mais ce second titre à la notoriété étonne et détonne : Après cette vie de combats, loin des bienfaits du Roy, avec ces charges énormes de terres en friches, de châteaux à rebâtir, de dettes écrasantes, cet argent ne se peut expliquer que par les nombreuses rançons payées par les Anglais, par les parts de prise du Capitaine dans les captures de la flotte du Mont, peut-être par une association aux affaires de Jacques Cœur, que pourrait indiquer une mention des livres du grand armateur et commerçant, enfin et surtout par une grande économie et une habile gestion.

« Quand vindrent les nouvelles de la mort d'Estouteville », le Roi était au château de Mauny, sur la Seine, au-dessous de Rouen, chez Brézé. L'habileté de cet homme avait non seulement vaincu la haine de Louis XI, mais conquis son intimité jusqu'à faire donner à son fils Jacques la sœur bâtarde du Roi, la fille d'Agnès. Là se fait aussitôt la distribution d'une partie des dépouilles du mort. Louis XI offre la Grande Sénéchalie de Normandie à son grand favori Croy, qui, sachant plaire, conseille de la rendre à ce nouveau beau-frère du Roi. Mais c'est une race à aventures plus qu'à scrupules, que ces Brézé : Ce Jacques, en 1470, tuera sa femme surprise en adultère; la Sénéchalie, perdue dans ce drame, sera reconquise par son fils Louis de Brézé, mari de Diane de Poitiers. Un autre favori, Imbert de Bastarnay, reçoit, au premier moment, la Capitainerie du Mont. Mais sans doute fait-on honte au Roi de séparer ce qu'une gloire si particulière avait uni, et la Capitainerie reste au second fils d'Estouteville, M. de Bricquebec. Loin d'y aider, le Cardinal, quoique fort bien avec sa famille, se portant défenseur farouche des privilèges de son abbaye, fait opposition à la nomination de son neveu; celui-ci ne s'en met pas moins d'ailleurs en possession, et réussit à passer « accord avec les moines pour garder le Mont conjointement, les clefs du chasteau partagées, le Roy payant le gouverneur et les hommes d'armes (1) ». Quant à l'aîné, il n'a rien des charges paternelles ; seulement le Roy lui fait payer, le 27 septembre 1464, « 1560 l. dues au feu Sg. d'Estouteville sur ses gages, et en plus un don de 2000 écus audit Michel (2). »

(1) *Chronique* D. Leroy, I, 400.
(2) Pièces orig.

Louis n'est pas enterré à Valmont ; il n'y figure même pas sur le nécrologe. Ses souvenirs de combats et de gloire l'attachaient à cette même région, où de pieux soins lui avaient fait si bien consacrer, par de magnifiques constructions, la mémoire de celle de qui il tenait toutes ces belles terres, qu'on a attribué à Jeanne Paynel elle-même les travaux faits au château et à l'abbaye de Hambye, quoique cela soit impossible, puisqu'elle était morte, quand on en reprit possession. « Le chœur de l'église de l'abbaye, rebâti au xve siècle, était, après celui de la cathédrale de Coutances, qu'on avait cherché à imiter, incontestablement le plus élégant du diocèse. Les tombeaux des Paynel étaient régulièrement placés dans les entrecolonnements autour du chœur et dans les chapelles. Le plus intéressant, celui de Louis d'Estouteville et de sa femme, était au milieu du chœur ; ils étaient représentés au trait sur une plaque de cuivre, placée sur une immense dalle en pierre de Caën, de 7 à 8 pieds environ sur 3, avec leur inscription marginale en français. Le Chapitre et tout ce qu'il y avait de grand et de beau dans ce monastère étaient de cette reconstruction, qui, par la beauté des matériaux et leur éloignement, donne une grande idée des richesses et de la magnificence des fondateurs. » Le Cardinal dut bénir l'œuvre de son frère ; ce qui, par un anachronisme de trois cents ans, a été dit de la fondation de Valmont. « Quant au château de Hambye, rien ne lui était comparable dans la région. Son magnifique donjon carré, haut de plus de 100 pieds, avec les guérites qui le couronnent, ses créneaux, ses mâchicoulis, le tout à souhait pour le dessinateur, était le plus beau peut-être de toute la Normandie, le digne emblème de la puissance féodale de ses maîtres. Il dut être terminé par Louis d'Estouteville, dont la magnificence est remarquable dans toutes ses constructions à Hambye. » Il est probable que ce donjon avait été gracieusement couronné, à la mode du quinzième siècle, dans le genre de celui de Coucy.

La figure de Louis est demeurée assez vivante, pour que deux cœurs passionnément normands et patriotes, M. de Gerville, qui fit cette description au commencement du dix-neuvième siècle, et M. Siméon Luce, s'attendrissent et s'exaltent à son souvenir, réclamant une statue, au

Mont-Saint-Michel, pour celui qui, par excellence, incarne la résistance de la Normandie à la tyrannie étrangère (1).

« Le nouveau Sire d'Estouteville fait foi et hommage au Roy, les 2 mai et 16 septembre 1465, tant de son chef, comme héritier de son père, qu'à cause de sa femme, de ses vicomtés, baronnies, châtellenies et seigneuries » ; trente-huit fiefs principaux (2) ; c'est le moment où la fortune territoriale de la branche aînée est la plus étendue. Michel fait aveu, même de ce dont son frère Jean est apanagé : Bricquebec, Gacé, le Mesnil-Séran. Il semblerait d'ailleurs que cet apanage ne soit que pour faire une situation au cadet, et que, ne se mariant pas, il laisse l'administration à son aîné ; car les archives de Valmont se plaignent que « ledit Michel, ayant esté occupé continuellement es terres de sa mère, et fait sa résidence à Bricquebec ou Hambye pour mettre lesdits lieux en valeur, et ayant eu aussi diverses occupations aux terres de sa femme, n'avait pu vacquer en personne aux terres du Pays de Caux, qui avoient esté traictées par procureur tout le temps de sa vie ». Elles auraient eu pourtant grand besoin de l'œil du maître, étant les moins remises des grands désastres ; car une présentation par Michel à la cure de Valmont porte encore cette mention désolante : « *Non valet vitam curati*, 9 paroissiens (3) ; » le voisinage ne vaut pas mieux ; la population n'est pas reconstituée, quinze ans après l'expulsion des Anglais.

Michel se trouve ainsi prendre séance à l'Echiquier pour sept baronnies : Estouteville et Cleuville venus de son père, Hambye, Bricquebec, Moyon et Gacé de sa mère, Roncheville de sa femme ; avec Ivry et Saint-André-en-la-Marche, à son cousin le Prévôt, cela fait neuf sièges occupés par les Estouteville, sur les soixante-quinze sièges de Comtes et Barons dont se compose l'auguste assemblée. Mais s'aperçoit-il, justement à cette session 1464, d'un fait bien significatif : Les gens de loi y sont trois cent trente-neuf, au lieu de deux cent quatorze avant les guerres (4). Que peuvent ces pauvres Barons contre tous ces bavards

(1) *Antiq. de Normandie*, II, 74. S. Luce, *Guerre de Cent Ans*, II, 276.

(2) Arch. Valm.

(3) Invent. Arch. Seine Infre, II. 32.

(4) Floquet, *Parl. de Norm.*, I, 49.

ferrés sur la Coutume, qui, de voix consultative tout bas, sont passés à voix consultative tout haut, puis à voix délibérative. Le vieil élément chevaleresque traditionnel est submergé. La guerre de Cent Ans y est pour beaucoup par le coup qu'elle a porté à la richesse et par suite à l'influence de l'Aristocratie; dont s'élève d'autant la Bourgeoisie.

Vers ce temps se placent divers faits généalogiques :

Marie de Sainte-Beuve, femme de Robert d'Estouteville sg. d'Auzebosc, meurt, laissant trois fils et trois filles. L'aîné, Jean, obtient, « le 7 novembre 1464, délai d'un an pour faire aveu et dénombrement des terres de Sainte-Beuve, Mesnil-Mauger, Trefforet et Traville-la-Roquefort, à luy naguère venues par le trespas de sa mère (1). »

Blanchet d'Estouteville, sg. de Villebon, veuf de sa deuxième femme, Isabeau de Savoisy, fait en 1463 divers actes intéressant leurs enfants : Charles, Pierre, Louis, Marguerite et Françoise. Marguerite seule est mariée et même deux fois : d'abord à Jacques de Béthencourt sg. de Grainville-la-Teinturière, fief mouvant de Cleuville, fils de ce fameux navigateur, roi des Canaries, (noblesse secondaire : d'argent au lion léopardé de sable); puis, avant 1459, à Guillaume de Vieuxpont, sg. de Chailloué, (maison dont nous avons déjà dit la très antique noblesse), veuf lui-même de Jeanne de Bouville, avec un fils aussi nommé Guillaume de Vieuxpont, qui épousera bientôt la sœur de sa belle-mère, Françoise ci-dessus dite, vivante encore veuve en 1525.

En 1461, 64 et 75, M. de Torcy fait hommage au Roy de toutes les terres qu'il possède aux baillages d'Amiens, Vermandois, Ponthieu, Saint-Pierre-le-Moustier, Saintonge, Touraine, Limousin et Normandie, par l'héritage de sa mère, des parents de sa femme, et de son fils. Ce fils, Louis, M. de Blainville, a fait aveu en 1461 de Sainte-Maure et Nouastre, dont il vient d'hériter de son grand-père La Rochefoucault; mais il meurt non marié, et M. de Torcy se trouve sans héritier. En 1469 il devient seigneur de Montbazon, dont sa femme, Françoise de La Rochefoucault, hérite de son frère. Ce sera la nièce et héritière de cette Françoise qui portera Montbazon dans la Maison de Rohan.

(1) P. Anselme.

Enfin éclate ce que les sages prévoient depuis quatre ans. Tous les mécontentements ne venaient pas des changements brouillons de la première heure, en partie réparés ; on s'apercevait, ce qui allait plus loin, de la volonté du Roi de resserrer les libertés que chacun s'était données dans la licence de la guerre, d'abaisser la haute noblesse, de mettre de plus en plus les affaires aux mains de gens de bas lieu, surtout d'amoindrir les deux grands vassaux, Bretagne et Bourgogne. La lutte s'ouvre par une plainte officielle du Roi au Duc, des menées de son fils Charolais ; et pour l'appuyer, le 15 novembre 1464, Torcy prend possession, au nom du Roi, du château de Crévecœur, sur l'Escault. Il est donc rentré en faveur. Louis XI les retrouve, dès qu'il en a besoin, les gens sûrs et solides. Mais, en février 1465, il se laisse prévenir par Charolais et le Duc de Bretagne, qui enlèvent son frère le Duc de Berry, faible tête de 17 ans, et en font le chef nominal de la Ligue soi-disant du Bien Public. Le bon Roi René tâche d'abord de s'interposer. Mais Louis XI lui répond que : « Chascun sait que les Princes ne pensent qu'à susciter la guerre, pillerie et désordre, et ce qui pis est, donner occasion aux anciens ennemis les Anglais de rentrer en ce royaume ; » et ce manifeste est signé à Saumur, le 1er avril, comme membres du Conseil, par Torcy et son frère Beyne (1). Celui-ci est donc aussi rentré en grâce ; et comme le Roi doit regretter de ne pas l'avoir à Paris ! Car, se défiant du bourguignon L'Isle-Adam, il a dû y envoyer son confident du moment, La Balue. Il a confié la Basse-Normandie à son oncle le Comte du Maine ; et Bricquebec, au Mont-Saint-Michel, garde les avant-postes contre le Breton.

Contre Charolais sont en barrière : le Comte de Nevers, prince de la Maison de Bourgogne, mais brouillé et d'autant plus français, qui commande de Picardie à la Loire, le Comte d'Eu qui garde le pays de Caux, Colard de Moy bailly de Vermandois, le maréchal de Gamaches ; puis, probablement pour diviser le commandement, et se surveiller les uns les autres, le Roi envoie le chancelier Morvilliers, Etienne Chevalier pour les finances. « Nous avons ordonné, écrit-il en outre ce même

(1) Comines, Preuves II, 452.

1er avril à Auxerre et autres villes, et chargé nostre amé et féal cousin le Sgr. de Torcy, nostre Lieutenant ès marches de Champagne, de tirer audit pays, et vous communiquer plus amplement de l'estat et disposicion en quoi les choses sont par-deça, et semblablement pour vous signifier de par nous, que, en acquittant vostre loyauté envers nous, comme avons confiance, vous ne donniez adhérence à nostre dict frère, ne à ceulx qui tiennent sa bande; et s'aucuns d'eulx venoient ou envoyoient par devers vous, les arrestez et mestez en lieu seur jusqu'à nouvelles de nous. Et au surplus vueillez sur ces choses croire nostre dict cousin de ce qu'il vous dira, et le faire, comme se nous-mêmes le vous disions (1). »

De sa personne, le Roi marche contre le Duc de Bourbon, et de Montluçon, le 18 mai, il écrit à tous : Il a appris que « les Comtes de Charolois et St-Pol font armée pour entrer en ce royaume..., que Crèvecœur, Harlay près Cambray, Douay et Valenciennes sont prises et Mortagne menacée. Ordre aux Sires de Torcy et Bailly de Vermandois de mectre sus le plus grand nombre de gens de guerre que possible, et si avons intencion de brief vous envoyer renfort de ceulx de nostre ordonnance...; Mortagne a esté mal pourvu par le Sire de Chimay; que Torcy y pourvoye...; qu'ils communiquent souvent tous ensemble, et entretiennent toujours bonne amour et union, et nous semble bien que ils sont si notables personnages que, avec le bon vouloir de ceux du pays, ils sont suffisants assez pour y résister jusqu'à notre venue ».

Le Duc de Bourbon ayant fait sa soumission, le Roi marche en effet; mais ils n'ont pu empêcher Charolais de passer, et la rencontre a lieu le 16 juillet 1465 à Montlhéry. L'affaire est extrêmement chaude et incertaine, les pertes égales; seulement Louis XI, ne voulant pas risquer le lendemain, décampe; ce dont Charolais, qui l'allait faire, triomphe en restant un jour sur le champ de bataille. Le Roi, de son côté, écrit à ses villes : « Grâces à Dieu avons eu la victoire. » On peut mesurer son angoisse à la gratitude que ce cœur sec gardera toujours pour ceux qui y étaient avec lui, notamment pour M. de Beyne. Brézé a été tué du côté du Roi. Dunois, Lohéac, Chabannes, Bueil, viennent joindre Charolais

(1) *Lettres de Louis XI*, II, 250, 296, 304, 346.

sur la nouvelle de sa victoire. Moins habiles à se faire rappeler en grâce, ou plus rancuneux, sûrement moins fidèles, ils laissent Torcy presque seul des vieux capitaines de la grande guerre, par conséquent d'autant plus considérable. Avec Charolais et les Ducs de Bretagne et de Berry, ils marchent pour joindre le Duc de Calabre, fils du roi René, qui descend avec un renfort bourguignon. Tout dépend de Torcy qui est entre eux deux. Le Roi lui écrit de Paris, 1er août :

« Cher et féal cousin, nous avons reçu les lettres, par lesquelles nous faites savoir des nouvelles de l'armée du Duc de Calabre et du maréchal de Bourgogne, et comment à l'heure de vos dites lettres, ils estoient jà tirez vers Troyes, et aussi la diligence que vous avez faite de envoyer gens pour enquérir quel chemin ils tirent;... dont sommes très contens de vous... L'armée des Bretons et du comte de Charolois tire vers Troyes ou vers ces marches, pour prendre avec eulx ledit Duc de Calabre; et pour ce vous en avertissons, affin que donnez provision, es marches de par delà, à tout ce que verrez estre nécessaire, et en ce que possible vous sera,... comme bien en avons en vous la confiance ». A la suite de la lettre est écrit : « En une assemblée faite chez l'Évêque de Troyes, le 5 août, les habitants ont délibéré escrire au Roy qu'il lui plaise laisser en cette ville Mgr de Torcy pour avoir son bon conseil et aide, et que à ceste heure on yra par devers mondict Seigneur, qui est en cette ville, pour savoir se son plaisir à luy est de demourer par deça. » Ses mesures forcent Calabre à un détour et retardent la jonction d'une quinzaine.

Pendant ce temps le Roi va en Normandie, où la fidélité des Estouteville lui est bien précieuse, car il en ramène des troupes et des vivres. Combien il doit sentir son injustice, et, ce qui le touche plus, sa maladresse de ne pas leur avoir laissé toute la dépouille de Louis, car Madame de Brézé, qui accuse le Roi d'avoir fait assassiner son mari à Montlhéry, livre Rouen aux rebelles; et le mouvement se répand dans la province. Cela tombe mal à propos : Le Roi négociait avec les Princes, qui lâchaient la comédie du Bien Public pour leurs intérêts particuliers; on se tenait justement à la Normandie qu'il refusait au Duc de Berry, comme trop dangereuse par son voisinage des trois ennemis. Mais alors il prend son

parti, selon la maxime de son bon oncle Sforza : « Toujours traiter pour diviser ses ennemis, et reprendre ensuite sur eux séparément », et abandonne la Normandie à son frère. Bien des villes n'ouvrent aux gens du nouveau Duc de Normandie que sur la sommation des commissaires royaux. « Quant au Mont-S.-Michel et à Chierbourg, ils dissimulent pour saver plus à plein de la volenté du Roy (1). » Bricquebec est là, dominant toute cette région, aussi malin que fidèle.

Le traité de Conflans, du 29 octobre, rétablissait chacun dans ses anciennes charges ; le Roi pas fâché peut-être de ce prétexte qui lui forçait la main ; car, comme dit Comines, « peu à peu réconciliait avec lui les sages et notables personnages qu'il avait désapointés, et reconnaissait son erreur ; » Jouvenel, Loheac, Bueil, Chabannes redeviennent donc chancelier, maréchal, amiral, grand-maître, etc. De même « Messire Robert d'Estouteville fut restitué en son office de Prévost de Paris, le 4 novembre, et vint en l'Ostel de la dicte ville pour les affaires du Roy, et là luy fut baillé le nom de la nuit ; et le lendemain le Roy soupa audict Ostel avec gens de grant façon ; et, aux quarteniers et dizainiers, dit qu'il les merciait tous en général et en particulier de leur grant loyauté, leur promettant de conserver à jamais les privilèges de la Ville, et encore qu'il laissoit en ladicte ville le Sgr de Beyne comme Prévost, auquel il vouloit qu'ils obéissent comme à luy ; et leur dit qu'il l'avoit bien servy à la journée de Mont-le-Héry, et pour aultres causes qu'il déclara aux dits Prévost des marchands et Eschevins, en les priant d'estre bons et loyaux envers luy et la Couronne de France. Et le 7, ledit Beyne fut amené au Chastelet par Messire C. de Melun, Grand-Maistre d'Ostel, et Maistre Jean Dauvet, 1er Président de Toulouse, qui, les lettres de don dudit office de Prévost de Paris lues, l'en mirent en possession et saisine ». L'Isle-Adam fit inutilement opposition. Pourtant Estouteville dut écrire, le 29 mars 1466, au premier Président des Comptes : « Le Roy vous a plusieurs fois escrit que vous entériniez mes provisions, nonobstant ne le faites. Or, M. le Président, je vieul estre vostre amy, s'il vous plaist, et de tous Mgrs des Comptes ; mais s'ils ne veulent, je m'en passeray, si je puis. Il semble

(1) *Chronique du Mont.* Edit S. Luce.

qu'on me garde, touchant ceste matière, plus estroite rigueur qu'on ne feroit pas à un Anglois, ce que je n'ay pas encore esté ne seray, se Dieu plaist; mais ay tous jours bien servy le Roy en ses affaires, longtemps à mes despens. C'est le bon plaisir du Roy que j'aye cet office, et je l'aré, combien que vous me ayez faict achepter en allées et venues. Le tout vostre,

» d'Estouteville (1). »

Il fallait bien aussi faire quelque chose pour l'opinion publique : Un article du traité établissait donc trente-six Commissaires, par tiers d'église, d'épée et de robe, choisis dans les deux partis, « avec plein pouvoir d'enquérir des fautes et désordres, oyr toutes remontrances, adviser les remèdes convenables au Bien public du royaume. » Torcy est de cette commission, illusoire, comme beaucoup de ses pareilles, sous tous les régimes. « Après le départ des Princes, dit l'Évêque Bazin (2) qui en est aussi, aucun, si ce n'est au plus grand péril de sa tête, n'eût osé se réunir ni délibérer sur ces choses, le pouvoir demeurant à un homme qui voulait que tout dépendît de lui. »

Restait le plus gros article, si gros que le Parlement refuse de l'enregistrer; entortillé de belles phrases, le Roi l'avoue aux habitants d'Amiens (3), le 31 octobre 1465 : « ... Pour le bien de la paix et accord final, Nous avons délaissé et transporté à nostre bien amé frère et cousin le Comte de Charolois, nostre ville d'Amiens et toutes nos terres et seigneuries de Picardie, tant deça que delà avant la rivière de Somme... Nous envoyons par delà nostre très chier et féal conseiller et chambellan le Sgr. de Torcy, et le Sgr. de Moy Bailly de Vermandois, pour vous dire sur ce nostre vouloir; sy veuillez les croire... » Après s'être cajolés hypocritement, le Roi et Charolais se quittent, le 3 novembre, ce dernier s'en allant à Amiens recevoir l'hommage; et c'est pour faire ouvrir les portes devant lui, que Torcy et Moy sont envoyés : mission de confiance, mais bien dure pour d'aussi vigoureux soldats, aussi fidèles, aussi Français.

(1) *Chronique scandal.*, 136.
(2) II, 139. — IV, 245.
(3) *Lettres*, III, 4.

Quelle humiliation, non seulement pour la puissance mais pour l'habileté royale, que de rendre ces villes, pour lesquelles on vient de payer quatre cent mille écus, et quel crève-cœur de contraindre ces peuples, qui ne veulent pas être cédés.

« L'an 1465, au mois d'octobre, dit leur procès-verbal de 10 pages (1), Nous... commis et députez par le Roy pour bailler et délivrer à M. le C. de Charolois ou à ses commis et députés la possession et saisine des villes, places, terres et seigneuries d'Amiens, Abbeville, Doulens, Montreuil, S. Quentin, Corbie et autres..., partismes de Paris, et trouvasmes en la ville d'Abbeville MM. de Charny et d'Auxy, conseillers et commis de Mgr. de Charolois... Communication des pouvoirs, difficultés de formes, réunion le 7 novembre en l'Ostel de ville d'Abbeville. Baillasmes auxdits commis et députez la possession et saisine de ladicte ville d'Abbeville et Comté de Ponthieu, en touchant en leurs mains des nostres, et leur baillant les clefs que nous bailla le Mayeur, réservant toutes voyes par nous les foy et hommage, ressort et souveraineté au Roy nostre Sire. Et commandasmes auxdits Mayeur et Eschevins et au peuple qu'ils obéyssent à Mgr de Charolois, comme à leur naturel seigneur, sous le ressort et souveraineté du Roy nostre Sire, de quoi ils firent le serment... Torcy, demeuré malade à Abbeville, remet son pouvoir à Moy qui continue la tournée avec même cérémonie, et le rejoint le 23 novembre à Amiens. Le 25, M. l'Evesque, les gens d'Eglise, Bourgeois, manants et habitans assemblés en la halle, lecture faite des lettres du Roy, font leur serment. Retenus par les affaires à Amiens jusqu'au 1er décembre, les Commissaires achèvent leur tournée le 12 à Mortagne, où,... pour que nostre commission pût rester en rien imparfaite, nous fismes remise générale de toutes lesdites terres, en tant que nostre commission se pouvoit entendre. au rachapt de 200,000 écus d'or... En témoin de quoy avons scellé de nos armes et signé de nos seings ».

En ce temps renaît un procès, auquel l'animosité politique peut bien n'être pas étrangère : Le Vidame de Chartres, marié à une Brezé, tente de ressaisir l'héritage de sa tante, la Vidame de Chartres, précédemment

(1) *Comines*, Lenglet du Fresnoy, II, 550

adjugé aux Estouteville aussi ses neveux. En 1466, Torcy fait saisir et crier les biens du Vidame, qui en 67 fait saisir et crier les biens de Torcy, à quoi s'oppose Estout (1).

Cependant les affaires se brouillaient en Normandie. Le Duc de Bretagne eût voulu y être le maître; beaucoup de ceux du Bien Public y avaient couru, après le nouveau Duc, espérant faire leurs orges dans cette grasse province; les Bourgeois étaient fort mécontents. Le 10 décembre 1465, les principaux de la province, sous la direction du Comte d'Harcourt, un Lorrain, fils de l'héritière d'Harcourt, cousin des Estouteville, enlèvent leur Duc, pour le soustraire aux influences bretonne et étrangère, et l'emmènent à Rouen. Il y a là un mouvement particulariste très marqué. Le Breton, furieux, se retourne vers le Roi, traite le 12 décembre, et lui fait rendre Caën, Saint-Lo, Avranches, Coutances, etc. Bricquebec y est assurément pour beaucoup; mais, toujours malin, il temporise jusqu'à l'échéance : « 16 décembre, M. de Bricquebec, Capitaine du Mont-S.-Michel et Tombelaine, ayant charge, de par Mgr le Duc de Normandie, de 25 h. d'armes et 60 archers, donne reçu de 1100 lt. pour leurs gaiges pour 3 mois. » Puis, la caisse assurée, « le Mont-S.-Michel et Chierbourg, qui tousjours avoient tenu d'o le Roy, se déclairèrent de rechief estre au Roy et non au Duc de Berry. » Celui-ci s'en venge platoniquement par des patentes du 23 décembre, « reconnaissant la Capitainerie du Mont à l'Abbé et défendant à Bricquebec d'aller au contraire (2). » D'ailleurs Louis XI est arrivé à Rouen ; et, après une exécution capitale, et l'expulsion de Madame de Brezé, du Patriarche Louis d'Harcourt qui, « l'Archevêque étant absent, » s'est pavané, a dit la messe solennelle à l'entrée du nouveau Duc, et des principaux meneurs, « il a pris son chemin vers le Mont-S.-Michel. » Sous ce prétexte de pélerinage, il parcourt la province, et d'accord avec le Duc de Bretagne, « y fait trois nouveaux officiers, dont Torcy comme Bailly de Caën. »

Il est alors, ainsi que son frère, dans la plus intime confiance, et pour les choses les plus délicates : « Je vous envoye, ainsi qu'à M. de Torcy et au

(1) La Roque, *Maison d'Harcourt.*

(2) Pièces orig. *Chron. du Mont. Journal de Maupoint*, 99. *Chron. scand.*, I, 153.

Prévost, écrit le Roi à la fin de février 1466 à son favori Chastillon, le double d'aucunes lettres qui m'ont esté apportées et sont fort soupçonneuses... Me doubte que N. veult aller après Morvilliers, (c'est-à-dire en Bretagne où ce Chancelier disgracié, le Duc de Berry, tous les mécontents reçoivent asile, le Duc de Bretagne jouant double jeu)... Faites prendre et envoyer à Orléans divers de la séquelle dudit Morvilliers. Au surplus j'escris à Mgr. de Torcy que incontinent il s'enviengne vers moi hastivement, quelque part que je sois, pour ce que j'ay nécessairement à besongner de luy (1). »

Pendant ces affaires de Normandie, le Cardinal d'Estouteville a la bonne fortune d'être à Rome. Les lettres d'un autre de ses amis, fin lettré encore, mais moins pédant que Philelphe, bien plus agréable dans la désinvolture de sa prose familière, élégante, spirituelle, nous introduisent dans la vie de ces Prélats, et nous les montrent gais, aimant la nature, les plaisirs des champs, ne se privant pas de critiquer le Pape, mais animés d'une foi vive et d'un sentiment élevé de leur dignité, Estouteville plus particulièrement homme de cabinet, consciencieusement occupé des affaires, assidu chez le Pape, se laissant enchaîner dans Rome, plus que ne le voudrait son ami. Celui-ci, le Cardinal de Pavie, avait été secrétaire de Pie II, qui l'estimait au point de lui avoir fait prendre son nom de Piccolomini, au lieu de celui obscur d'Ammanato; avec ce passé, il est étonnant de le voir si bien avec Estouteville, avec les Français en général, puisqu'il dédiera au Cardinal d'Amboise sa remarquable *Histoire de mon temps*. « Il vit, dit Platina, avec toute l'intégrité possible, et a tout ce qui appartient à un homme très considérable : intelligence, mœurs, habileté, religion, modestie, gravité. » Son antipathie pour Paul II pourrait bien tenir à celle du Pape pour les gens de lettres, qu'il voulait tous expulser de Rome. Cela explique qu'Estouteville n'ait rien pu obtenir pour Philelphe qui a dû rester à Milan.

« A Guillaume, Cardinal de Rouen, écrit Jacques Piccolomini (2) dans le plus charmant latin. Je ne sais comment va à Rome ta Seigneurie, depuis mon départ; moi, à Campagnano, je vais très bien; je suis

(1) *Lettres*. III, 126.

(2) *Papiensis épistolæ*. Francfurt 1614, p. 550., la suivante p. 577.

logé commodément; je jouis des plaisirs que donne la condition du lieu : l'air est très sain, les eaux fraîches, le pain pas mauvais, les vins convenables aux melons, et les melons, la meilleure des choses, peuvent être pris dans le tas les yeux fermés. La Dame de ce lieu, usant d'une continuelle bonne grâce, ne me laisse manquer de rien; elle m'a donné le commandement du château, et veut que tout se passe par mon ordre. Personne n'est admis ni renvoyé que celui que veut M. de Pavie. Je sors le matin vers les collines voisines; une brise suave me suit toujours; je trouve des sources sans nombre, des lieux assombris par les bocages et les vergers; rien que de gai et de riant ne se présente à mes yeux. Je m'arrête parfois, et j'appelle ta Seigneurie absente, n'enviant pas tes palais, dont la beauté est de bien loin dépassée par cette beauté des champs. Habitez maintenant la ville, comme vous le voulez, et contemplez les brouillards du matin, et sentez les ordures brûlées au bord du fleuve; et allez chez le Pape, et buvez la poussière soulevée par la foule qui précède, et attendez de longues heures avant d'être entendus, et revenez à la maison à la seconde heure de la nuit, et écoutez tout le jour les ennuyeuses petitesses de ceux qui viennent vous trouver, et attristez-vous le cœur, quand vous n'obtenez pas ce que vous voulez, et brûlez-vous l'esprit, lorsque le Pape ne se conduit pas d'après vos conseils, et supportez les anxiétés sans nombre qu'apportent les soucis de la Ville. Moi, libre de tout cela, je vis avec moi-même, en joye, me donnant de l'air, lisant, écrivant, soignant tour à tour l'esprit et le corps.

« Le bruit est ici que ta Seigneurie doit venir à Formello; je ne le croirai pas avant de le voir. Ce n'est pas une petite affaire d'arracher de la ville mon Rouennais. Tu es tiré en sens inverse par deux hameçons : ta nature veut les champs et la liberté du ciel, ta situation la résidence du Pape; ton esprit incertain veut et ne veut pas, mais enfin il incline de ce côté qu'on se repent ensuite d'avoir pris. Viens donc à Formello, délivre-toi des soucis de la Curie, et coupe la corde des pensées plutôt que de la détacher. Notre voisinage nous fera ces retraites plus agréables; ou ta Seigneurie sera ici, ou je serai là. Nous joindrons les plaisirs de la vénerie et de l'oisellerie; les deux campagnes sont pleines de toutes sortes de bêtes

et d'oiseaux; rien ne manquerait pour nous distraire. Et que ta Seigneurie ne regarde pas à l'époque avancée de l'été, ne dise pas qu'il est bien tard pour partir; ce qui est bon et sain n'est jamais tardif. La campagne est nécessaire en août et septembre. Ces mois conviennent mieux à refaire la santé que juin et juillet; ceux-ci sont sans fruits, avec des chaleurs plus continues, ceux-là ont tout ce que la terre donne de plus agréable, des perdrix, des becfigues, des fruits variés et des raisins, et des figues, le plus royal de tous les fruits. Je t'y invite de nouveau : Viens et romps ces soucis vides, que la mort nous montre tels qu'ils sont. Chaque jour qui passe est perdu pour ta santé, qui doit d'autant plus être soulagée par toutes les distractions, qu'elle se précipite plus lourdement vers les incommodités de la vieillesse. J'en atteste notre sainte camaraderie, j'avais d'abord l'intention d'écrire seulement dix lignes à ta Seigneurie; mais l'amitié m'a conduit au dos de la feuille. Je prie d'être recommandé à notre suprême Pontife, et aimé de ta Dignité. A Campagnano, le 10e j. d'août MCCCCLXV ».

C'est à 6 lieues au Nord-Ouest de Rome, vers le lac de Bracciano, par conséquent dans les terres des Orsini, dont doit être l'aimable hôtesse du Pavesan. Formello est donc aussi dans cette partie enchantée de la campagne romaine, au pied des Apennins.

Quelque temps après, passant de l'églogue à l'austère épigramme, il écrit à Estouteville et à Coëtivy, Cardinal d'Avignon : « J'ai suivi vos conseils; je suis revenu en ville ; me voici parmi vous; que fais-je ici, je vous le demande, ou plutôt que faisons-nous tous ? Nous sommes admis rarement; admis nous disons peu de choses, nous en entendons beaucoup, et rien ne sort de ce long discours. Avez-vous vu, le jour anniversaire de son couronnement, combien de choses il a dites indignes du Siège, point d'utiles; semence d'un déplorable exemple. Ce que lui avait promis je ne sais quel astrologue, sa vie, son Cardinalat annoncé depuis longtemps, son Pontificat, voilà sur quoi fut tout le discours... ; et ces choses il vous les ressasse, et il ne supporte pas qu'on soit à l'abri de son bavardage. Il fallait voir la figure des plus graves, parmi les Pères, se torturer sous ces misères et s'angoisser d'une telle perte de temps... Il disait bien

qu'il ne fallait pas ajouter foi à ces choses, et pourtant les trouvait dignes d'admiration; parlant ainsi dans les deux sens, il donnait plus de poison qu'il n'en ôtait. J'ai présenté, dit-il, mon heure natale à cet astrologue, il était Juif, vieux, avec des sourcils comme une chèvre, l'aspect farouche; ce qu'il a prédit est dans mes cartons... Oh le malheureux et nous! Quoi de plus fâcheux que de telles insanités et de plus indigne d'une telle dignité! N'était-ce pas assez qu'il eût porté cette note dans le Cardinalat; il arrive même à rendre ridicule le Pontificat; les plaisanteries des Prêtres sont des blasphèmes; et la bouche du Pontife, consacrée par l'Évangile, ne doit pas s'ouvrir pour le bavardage. Ne comprend-il pas, le malheureux, de quel mauvais exemple c'est, et combien cela déplaît à Dieu... Et c'est pour entendre de telles niaiseries du Souverain Pontife, que vous m'avez rappelé de ma retraite, forçant celui qui était tout à la sainte lecture, à être ici rasé par ces farces... Quel astrologue ou quel devin de notre temps n'a pas été son familier? Consulter les devins, faire attention à leurs réponses, les admirer, les conserver, n'est-ce pas se souiller soi-même, et fournir aux autres une occasion de péché. Cela m'est à grande douleur, et je désire qu'une erreur si nuisible soit enlevée. Vous, Pères, qui me précédez en âge et en sagesse, et devez être les premiers à montrer ce qui est mauvais, souvenez-vous de votre devoir. Allez trouver le Pape, dites ce que vous sentez, n'attaquant pas l'Apôtre, mais le suppliant. Suppliez-le de donner un saint exemple, de n'offenser pas l'Église, de renvoyer ses devins et ses astrologues, de faire attention à cette parole du Sauveur : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps et les moments que mon Père a fixés dans sa puissance ». Il se souviendra aussi qu'il est la tête et le gardien du troupeau du Seigneur, qu'il possède la Foi de Pierre avec le Siège. Qu'il pense que c'est là la seule vraie Astrologie et divination certaine. Que votre prière soit véhémente et grave; que votre cœur ne tremble pas; que les paroles ne restent pas à moitié entre les lèvres et les dents. Prenez l'esprit de liberté et le zèle du sacerdoce; ainsi vous remplirez la charge de bons Cardinaux et vous porterez le salut dans la sainte Eglise... Portez-vous bien. »

Estouteville sermonne-t-il le Pape? en tout cas il est bien avec lui, et

profite du rétablissement des bons rapports avec Louis XI, pour rentrer en possession de son temporel. Espérons qu'il n'a pas aidé à faire accorder le chapeau à La Balue. Cela lui fait, avec Geofroy, deux confrères Français, fieffés intrigants, qui lui font peu d'honneur. Il semble avoir l'habileté de leur laisser les très périlleuses affaires de France, et de se cantonner en Italie où le Roi le fait confident de sa politique. Elle consiste à peu près uniquement alors dans l'alliance, sentimentale on peut le dire, avec Sforza, en qui Louis XI admire le triomphe de ce que va codifier Machiavel : un homme de rien, arrivé à la Tyrannie par le mélange de l'astuce et de la force ; admiration à laquelle il sacrifie les vraies bases de l'influence française en Italie, les droits d'Anjou sur Naples, d'Orléans sur Milan. Le grand Sforza vient de mourir en mars 1466, et son fils Galéas, qui était venu avec des troupes au secours du Roi dans son besoin, ayant été happé au passage par le Duc de Savoye, Louis XI menace ; et, après qu'il est relâché, signifie à toutes les puissances italiennes « qu'il prend ses ennemis comme les siens propres », et écrit le 24 septembre 1466, en italien :

« Cardinal d'Estouteville, très chier et féal cousin, vous avez pu savoir la grande volonté et affection que nous avons à notre cher frère et cousin le Duc de Milan ; et avons délibéré de le soutenir et favoriser en tous ses faits, et voulons que nos serviteurs facent de même. Nous savons, tant par ses lettres que ses ambassadeurs, que vous l'avez toujours bien grandement aidé en ses affaires, pour l'amour de nous ; dont vous en savons bon gré, et vous prions aussi énergiquement et affectueusement que pouvons, et sur tous les plaisirs que désirez nous faire, que vouliez avoir toutes ses affaires, tant auprès du Pape que là ou vous verrez utile, en singulière recommandation, comme les nôtres propres (1). »

En marque de son bon vouloir, le Roi donne un nouveau bénéfice au Cardinal, Montebourg, abbaye bénédictine au diocèse de Coutances, dont il est le premier commendataire. Il est nommé, avec ce titre, à l'Échiquier de 1466, et fait sa foi au Roi le 7 avril 1472 (2).

(1) *Lettres*, III, 96.

(2) *Gallia chr.*, XI, 926. Le P. Anselme dit aussi Estouteville abbé de Jumièges, prieur de Grandmont et de Beaumont-en-Auge. Il n'en est pas question dans la *Gallia*, et même pour

En juin 1467, la mort du sage et bien intentionné Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, met cette énorme puissance aux mains de Charolais, qui n'en devient que plus Charles-le-Téméraire. Ses complots continuent avec les autres. En octobre, les Ducs de Bretagne et Alençon rentrent en Basse-Normandie, l'occupent, et mettent un Bailly à Caën à la place de Torcy. Le Mont est toujours sous la garde de Bricquebec.

Dans cette situation, le Roi se décide sagement à prendre la nation pour arbitre; les États Généraux se réunissent à Tours, du 6 au 14 avril 1468. Le Sire de Torcy y siège comme Grand Maître des Arbalestriers, sur le même banc que le Grand Maistre d'Ostel, les deux Maréchaux et l'Amiral; et le Sire d'Estouteville avec les Comtes et Barons derrière les Princes du sang. Il est à remarquer qu'il est assis avant le Baron de Ferrières. Or, l'année précédente, l'Échiquier avait jugé un procès, pendant depuis des siècles entre ledit Baron et le Vicomte de Roncheville, maintenant Estouteville, et pour lequel « il y avait eu souvent des voies de fait entre les seigneurs et leur lignage; et ils avaient été renvoyés dos à dos, avec préséance alternative ». Aux États c'est comme Sire d'Estouteville qu'il précède Ferrières (1).

Les États se montrent animés du meilleur esprit, « promettant au Roy de vivre et mourir avec luy en cette querelle » ; déclarent qu'il n'a pas eu le droit de céder à son frère la Normandie, inséparablement unie à la Couronne; et nomment 17 commissaires (dont 9 députés des villes, 9 prélats, 2 princes, et Torcy seul gentilhomme, ce qui indique bien son autorité et sa réputation de capacité), chargés de travailler au soulagement des peuples, de notifier la résolution des États à Monsieur, frère du Roi, et au Duc de Bretagne. Ceux-ci se soumettent, et ces troubles prennent officiellement fin par le traité d'Ancenis du 10 septembre 1468, que signent, avec les Princes, « plusieurs Grands, dont le Sire d'Estouteville,

Jumièges on n'en voit pas la possibilité dans la série des abbés. Pour Beaumont, qui était à la nomination de son neveu Michel, il a pu y avoir une tentative d'imposer un commendataire, repoussé par les moines.

(1) Floquet, *Parlt. de Norm.* Du Tillet, *Recueil des Grands de France.* Picot, *États Généraux*, I, 352. Duclos, *Hist. de Louis XI*, II, 106,

en qualité de Connestable héréditaire de Normandie (1) ». C'est la seule fois qu'apparaît ce titre.

Torcy touche à nouveau, en 1469, sa pension de 4,000 l., jadis donnée par Charles VII; et le Roi, non moins content de Beyne, « ordonne au Chancelier de ne pas juger, sans savoir son intention, le procès touchant les greffes du Chastelet, que avons donnés à nostre amé et féal cousin conseiller et chambellan le Prévost de Paris ». Il s'occupe en effet fort assidument de toutes les parties de sa charge, faisant forte justice, plus nécessaire que jamais, car le Roi, pour repeupler Paris fort appauvri par les troubles, y attire, par abolition du passé et admission aux privilèges de Bourgeoisie, toutes sortes de gens; organisant militairement la Bourgeoisie et faisant passer en revue par le Roy 80,000 h., dont 3,000 parfaitement armés ; remettant ordre dans les confrairies des divers métiers, et rétablissant leurs statuts bouleversés par les guerres, divisions et pestilences; approuvant les privilèges des Chartreux; veillant à l'enlèvement des ordures « déposées aux portes en telles mottes qu'elles pourraient causer dommage à la Ville en cas de siège (2) ».

Il lui advient grand deuil : « Le lundi 5 mai 1468, Dame Ambroise de Loré, sa femme, alla de vie à trespas, fort plainte, pourcequ'elle estoit noble Dame bonne et honneste, et en l'Ostel de laquelle toutes nobles et honnestes personnes estoient honorablement receues (3) ». Elle laisse 1 fils et 4 filles toutes jeunes, sauf l'aînée, Hélène, dame du Tronchay, mariée à René de Chateaubriant, baron du Lyon-d'Angers; illustre chevalerie de Bretagne : de gueules semé de fleurs de lys d'or.

Le Cardinal est toujours à Rome, regardant de loin ses confrères Geofroy et La Balue recevoir les rebuffades du Parlement et de l'Université sur une nouvelle démarche touchant la Pragmatique; prenant assidument fonctions et honneurs, comme d'aller, la veille de Noël 1468, saluer au nom du Pape l'Empereur Frédéric, à 2 lieues de Rome, et le mener entendre les matines de la Fête; continuant ce remarquable

(1) Masseville, IV, 283.
(2) *Ordonnances des R. de Fr.*, XVI, XVII.
(3) *Chron. scandal.*, I, 201.

commerce littéraire dont nous voudrions bien avoir la contre-partie.

« Les Brefs du Pape que tu affirmes être prêts, lui écrit de Sienne, après Juillet 1467, le Cardinal de Pavie, me sont comme les arguments des médecins à un mourant : il a besoin de choses pour vivre, non de syllogismes ; moi j'ai besoin d'un secours actuel et non de paroles vides... Nous nous étonnons de recevoir chaque jour, en l'Église, de nouveaux détriments, lorsque nous en fournissons nous-mêmes la cause. Soyons des prêtres de Dieu, des surveillants non aveugles, des pilotes non craintifs dans la tempête, des chiens non muets ; et nous verrons bientôt ces confusions qui écrasent nos têtes, nous tourner à honneur. Certes ce que le Pape m'a écrit et que ta charité a fait à ton fils, je l'ai eu pour très cher, et je rends d'innombrables actions de grâce à mon Rouennais, demandant que, pour mon obéissance envers toi et par aimable confraternité, tu n'abandonnes pas ton Pavesan dans la ruine suprême. Porte-toi bien ». Et un peu plus tard : « Ton fils est abandonné de toi, à ce que je vois ; rien n'est rapporté des choses de la Ville par le Rouennais au Pavesan. J'ignore tout ce qui se passe chez vous. L'Avignonnais (Coëtivy) est parti ; parti l'Albigeois (Geofroy devenu archevêque d'Alby), et mille autres choses que tu me caches. Je crois que cela vient de la trop grande puissance où tu es monté. Ces deux susdits étant absents et le Coutançais (Olivier), tu règnes maintenant sur les affaires de France, et tu ne regardes pas vers nous, chétifs. Ne penses-tu pas que l'Albigeois va revenir ? il reviendra bientôt, et ne te laissera pas tranquille. Il a dîné avec moi, à Pientia ; il a été beaucoup question de toi mais honorablement ; il savait en effet qu'il parlait au fils dont les oreilles ne souffrent pas qu'on attaque le père. D'ailleurs je n'ai pas compris ce que lui veut ce départ ; vient-il d'une injure du Pape ou de ses affaires privées ; écris-moi tout, et ne me laisse pas ignorer ce secret. S'il est trop lourd pour ta plume, dis-le à mon abbé qui garde la maison de Rome ; il est fidèle et te respecte par-dessus tous. Parle-moi aussi de la peste. Est-ce que, si elle s'aggrave, le Pape s'éloignera, ou s'il reste, t'en iras-tu ? Enfin que rien ne soit ni en fait ni en idée, que ton serviteur ne sache par toi. Ici je suis en grand repos ; je jouis, autant que je puis, du loisir et du lieu, re-

poussant tous soucis qui peuvent troubler l'esprit. Avec moi est notre Siennois qui t'aime, (François Piccolomini Archevêque de Sienne, neveu de Pie II, futur Pie III). Nous passons tous deux une vie agréable, ne vous enviant rien à vous, Romains. Porte-toi bien, mon Père (1). »

Le traité d'Ancenis avait enlevé au Duc de Bourgogne ses alliés de France; peu après, la défaite des Liégeois enlève les siens à Louis XI. Se voyant ainsi à deux de jeu, le Roi croit pouvoir arriver à une entente, et propose l'entrevue de Péronne. Se mettre entre les griffes d'un Prince qu'on sait violent, qu'on déteste, et contre lequel on manigance; vraiment ce renom d'habileté et de défiance étonne souvent. Enfin, après trois jours d'angoisses pour lui, quasi prisonnier près de cette tour où Charles-le-Simple mourut jadis sous les verrous du Comte de Vermandois, et d'incertitudes pour Charles, qui se demande qu'en faire, ils signent le traité du 14 octobre 1468. Tout se règle naturellement dans le sens Bourguignon, même les intérêt privés : Ainsi Torcy a contre le Sire de Saveuse un arrêt prétendu contraire au traité d'Arras; depuis 15 ans on en suspend l'exécution; le Roi « ordonne une surséance de 20 ans, pour complaire au Duc qui aurait voulu en interdire à toujours la poursuite à Torcy et à ses hoirs » (2); petits froissements bons d'ailleurs à entretenir la vigueur des convictions.

Le fond du traité de Péronne, c'est la cession, à Monsieur, de la Champagne; à défaut de la Normandie, on s'en contenterait; c'est sous la main du Duc de Bourgogne et une bonne entrée en France. Aussi le Roi, en écrivant Champagne, pense-t-il Guyenne, et travaille-t-il dans ce sens l'esprit de son frère. Mais « le Bourguignon, qui sait de quel bois il se chauffe, ne manque pas de contrepointer ses ruses »; car, dans cette cour tout le monde se trompe, et beaucoup de l'entourage du Roi ne désirent que les occasions de pêcher en eau trouble. La Balue, « corrompu par le Duc », poussait Monsieur à repousser la Guyenne; mais le Roi et le bon sens l'emportant près du jeune Prince, le Cardinal s'oublie, dans sa colère de les voir se réconcilier, jusqu'à conseiller au Duc de Bourgogne

(1) *Papiensis epistolae*, p. 624 et 646.
(2) *Ordon. des R. de F.*, XVII, 150.

de prendre les armes. Ses lettres sont surprises, et « incontinent fut iceluy Cardinal prins et saisi et mené prisonnier à Montbazon, où il fut laissé en la garde de M. de Torcy ». Le 8 mars 1469, le Chancelier des Ursins, Torcy, 5 hommes de robe, et Tristan l'Hermite, sont nommés commissaires (1) de ce retentissant procès, que le Roi laisse d'ailleurs bientôt dormir, et le Cardinal se repentir 11 ans dans la légendaire cage de fer.

Faire de Torcy le geôlier d'un homme qui tient tous les secrets du Roi, c'est une énorme marque de confiance; en voici une d'estime et plus digne d'un chevalier : Les pélerinages répétés au Mont-S.-Michel ont sans doute touché le cœur sec de Louis XI, fait pénétrer dans cet esprit retors le sentiment sincère de ce qu'a été, pour le salut national, la conservation de cette forteresse symbolique, révélé à cette imagination, sceptique sous sa superstition, ce que voient toutes les bonnes gens de France : la figure de l'Archange planant sur les grandes choses passées. Un nouveau miracle transfigure en fondateur de Chevalerie ce bourgeois railleur et pratique; et « un Ordre bel et notable est fondé en l'honneur de Monsieur Saint-Michel, Prince de la milice de Paradis ». Par sa formule : « Sancte Michaël, defende nos in prœlio », il a la charge mystique de perpétuer la prière que la France avait criée dans son agonie; par sa devise, ce romantique mot : « Immensi tremor Oceani, » il semble vouloir continuer, à travers les temps, ingrats et volages comme le veut la vie, quelque vague mais saisissante impression de ce qui s'est naguère fait d'héroïque, dans cette tremeur de l'immense Océan, sur ce rocher, parfait emblème d'endurance. Tout cela évoque si naturellement le souvenir de Louis d'Estouteville, que trois des listes originales des premiers Chevaliers portent son nom; grand et involontaire hommage qui n'oublie qu'une chose, sa mort, et que répètent La Roque et beaucoup d'historiens anciens. Mais il faut que le lion noir d'Estouteville, au-dessus d'une stalle de la salle du Chapitre, décore ces murs, qui, par sa vertu, n'ont jamais été en la puissance de l'ennemi. A défaut de ses fils, Michel, figure effacée, mourant d'ailleurs sinon mort, et Jean, cadet et d'importance insuffi-

(1) *Chronique scandal.* Comines, II, ch. XV.

sante, c'est Torcy, qui, pour ses propres mérites et comme représentant de sa race, est de l'Institution faite à Amboise le 1er Août 1469.

« Pour la très parfaite et singulière amour que avons au noble Ordre et estat de Chevalerie, dit le Roi, à la gloire et louange de Dieu, et à l'honneur et révérence de Monsieur S. Michel, Archange, Premier Chevalier, qui, pour la querelle de Dieu, victorieusement batailla contre le Dragon, ancien ennemi de nature humaine, et le tresbuchia du Ciel, et qui son Lieu et Oratoire a toujours seurement gardé, préservé et défendu sans estre pris, subjugué, ne mis es mains des anciens ennemis de nostre Royaulme; et affin que tous bons, haults et nobles courages soyent incités et plus esmeus à œuvres vertueuses... ; désirant que, en ce présent Ordre, ait des plus grands, mieulx renommés, plus vertueulx et notables chevaliers dont nous avons connaissance, tant de ceulx de notre sang et lignaige, que aultres de nostre royaulme et de dehors; Nous, bien informez des bons sens, vaillances, prudhommies, et aultres grandes et louables vertus, estans es personnes des Chevaliers cy dessous nommés; et espérant la continuation et persévérance d'iceulx de bien en mieulx; avons nommé et nommons en nos Frères et Compagnons dudit Ordre : les Ducs de Guyenne et Bourbon, le Connestable de S.-Pol, le Mareschal de Lohéac, Bueil, Beaumont, Torcy, Laval-Chastillon, le Bastard de Bourbon Admiral de France (mari d'une bâtarde du Roi), Chabannes-Dammartin, Armagnac, La Trémoille, Chabannes, Crussol, Du Chastel (1) ». Quinze seulement pour cette 1re promotion, tous en grande faveur, et de la plus haute noblesse, car là Louis ne s'est pas laissé aller à son goût pour les petites gens ; il s'est réservé les 21 autres places pour tâter les gens, comme le Duc de Bretagne, qui refuse, et qu'on sait avoir accepté la Toison d'or.

Le Roi cajole les Luxembourg, constamment balançant entre France et Bourgogne; il croit avoir gagné S.-Pol par la Connétablie et ce Collier, et écrit le 21 Août (2) : « Cardinal d'Estouteville, très chier et très amé féal cousin, vous savez le grand désir que Nous avons que Thibaud de

(1) *Ordonnances des R.*, XVIII, 236.

(2) *Lettres*, IV, 26.

Luxembourg Évêque du Mans soit promeu au Cardinalat... En donnant votre aide à nos Ambassadeurs, vous nous ferez si très grant singulier plaisir que plus grant ne le pourriez faire en cas semblable. »

Mais la lune de miel de nouvelle Chevalerie dure peu, et il faut envoyer des troupes contre Armagnac, incorrigible agiteur, d'accord avec le Bourguignon, qui cherche à débaucher le Duc de Guyenne : « J'ay eu des lettres de Mgr de Torcy qui sont bien bonnes, » écrit le Roi à Dammartin le 15 novembre 1469 ; et il les met en garde tous deux contre les cajoleries gasconnes, et leur recommande de tenir ferme.

Le Sire d'Estouteville, point homme de cour, lui, malgré ses qualités de Conseiller et Chambellan, s'était consacré à ses lourdes affaires privées, et de telle sorte qu'il « alla de vie à trespas à la peine », dit un mémoire domestique. Les Registres de Valmont le montrent en effet fort soigneux, administrant avec solennité, à l'aide d'un vrai personnel de fonctionnaires ; ce qu'il faut comprendre d'ailleurs, non comme le fait particulier d'un propriétaire méticuleux, mais la marque de cette part de souveraineté dévolue au Seigneur par l'essence même du régime féodal. Voici, par exemple, la formule de chaque fin de compte : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Michel Sire d'Estouteville, etc., salut. Scavoir faisons que, pour la grande confidence qu'avons des personnes de nos bien amés escuiers et serviteurs Jehan du Hestray, Jehan Pevrel, et Laurent Touzé, duement accertenez de leurs sens, loyaulté et bonne prudence, à iceulx ensemble, par ces présentes, avons donné et donnons pouvoir, auctorité et commandement d'oyr et examiner, pour nous et en notre nom, les présents comptes de Guillaume de Putot et Jehan Véron, nos Receveurs pour nos terres du Pays de Caux, et leur bailler telle absolution ou condempnacion que verront estre à propos. En tesmoing de quoi avons scellé le présent de nos armes. » Outre le Receveur qui touche et paye pour plusieurs seigneuries, il y a les officiers de justice : à Valmont un Sénéchal et 2 Procureurs de Monseigneur, dont Affagard, famille de tout temps dans la domesticité des Estouteville ; ailleurs, un Sénéchal dans les basses-justices, tenant les plaids seigneurieux, connaissant de tous les cas de fief ; un Bailly dans les hautes justices.

Il ya un va-et-vient continuel du Seigneur et de ses gens entre Caux et Cotentin. Fin de 1468, « payement du charroy des robes de Mgr. à Hambye » ; il venait donc de faire un séjour à Valmont. Au commencement de 69, le Receveur « va à Rouen voir celui qui fait le tombeau de Mgr Louis, achète 3 aulnes 1/2 d'escarlate, et l'envoye avec un rouleau de papier, où est la mesure dudit tombeau, à Hambye, à Mgr. » Celui-ci, en Juillet, vient régler ses affaires ; se sent-il frappé? « Le 15, devant les tabellions de Vallemont, il confirme aux Religieux leurs terres, rentes et droits, comme avant la deschente des Anglois ; et ajoute 20 sols de rente, pour une lampe perpétuelle devant l'autel de S. Nicolas ; » il fait appointement avec M. de Bacqueville pour le marché de Fauville ; plaide contre P. d'Orgemont peut-être pour les restes de l'héritage de Jeanne Paynel ; « baille de ses terres à divers en nouvelles fieffes, etc. » « Compte de la despense pour ce séjour à Vallemont, 49 l. 19 s, en un cahyer de 4 pages, escript et signé, le 24 Juillet, de la main de feu de bonne mémoire Mgr Michel, que Dieu pardonne. »

Il meurt peu après, à environ 54 ans ; rien à Valmont sur la date ni la sépulture qui doit être à Hambye. Il laisse deux fils et quatre filles, « en la garde du Roy, qui la baille à leur oncle Jean, lequel la fait exercer par procureur, obstant qu'il est constamment au service du Roy. » Certaines pièces donnent à l'aîné 18 ans, à Guyon 15 à 16 ans ; pourtant une enquête officielle établit, on s'en souvient, que Jacques est né le 4 Décembre 1448 ; il n'y aurait donc lieu qu'à quelques mois de garde, la majorité de l'aîné suffisant.

Le 25 Janvier 70, le nouveau seigneur « ordonne, comme son procureur et certain messagier en toutes ses affaires, Jehan Pevrel, et Jean du Hestray comme Capitaine de Vallemont ». Puis il se rend à Amboise, et « nous a fait ,les 17 février et 5 mars, écrit le Roi, en nos mains, les foy et hommage-lige pour toutes les baronnies à luy venues par le trespas de son père ». Sur cet avis, la Chambre des Comptes en donne main-levée, les 13 mars et 17 aout 71, avec délai d'un an pour dénombrement. Le Roi, très bienveillant parce qu'il a besoin des Estouteville, fait « don à son cher et amé cousin des droits de relief ». Marie de La

Roche-Guyon, comme veuve, rend de son côté, le 18 avril, hommage de ses terres personnelles dont elle reprend possession (1).

De ces 4 filles, l'aînée Jeanne est mariée depuis 1465 à « Jacques des Barres, dit le Barrois, Sgr. des Barres et de Neuvy-sur-Allier, serviteur du Duc de Bourbon »; bien mince alliance. Un Pierre des Barres, probablement son père, était du conseil du Duc de Berry pendant le Bien Public; mais leur situation est obscure, pas de généalogie suivie; pourtant des hommes remarquables jadis : Jean, Maréchal de France en 1319, Everard, Grand Maître du Temple, Guillaume surtout, « le Bon Barrois, fleur de Chevalerie, » rival en prouesses de Richard-Cœur-de-Lion. Armes incertaines : à Versailles, d'azur au chevron d'or accompagné de 3 coquilles; dans le P. Anselme, lozangé d'or et de gueules; dans un tableau généalogique d'Estouteville, d'ailleurs plein d'erreurs, de gueules à une barrière d'or, au croissant d'argent en chef (2).

Les autres filles, tout enfants, sont bien vite abandonnées par leur mère; car elle se remarie, frisant la quarantaine, trop rapidement et trop médiocrement pour ne pas donner de mauvaises idées, « sans le conseil de ses parens et amys et mesme de ses 2 fils, et à leur grant desplaisance, à ung sien serviteur et vassal gentilhomme, Bertin de Silly. » Petite noblesse de Basse-Normandie, les Silly ne sont connus que depuis 1289, et par descendance suivie, que du père de Bertin. Mais lui, il est déjà un personnage : « Le Roy lui avait donné le Bailliage de Cotentin, en attendant le payement de 10,000 escus promis pour ses grands services pendant les troubles ; » mais à cause de Bricquebec, qui naturellement prend mal cette sottise de sa belle-sœur, la situation serait intenable ; et Louis XI donne à Bertin, en 1470, une terre au lieu du Bailliage, le fait son chambellan et maître d'ostel.

Bricquebec est très bien vu du Roi, qui ne paye que ceux qui le servent ; or, il a une pension de 2000 l., et à son reçu (3), du 8 Mai 70, pend son sceau aux armes pleines. Remarquons que ce tableau du

(1) Arch. Valm. et *Lettres de Louis XI*, IV, 158

(2) Versailles, Salles des Croisades. P. Anselme. Cab. des Titres, Dossier bleu Estout.

(3) Pièces orig.

Dossier bleu au Cabinet des titres, lui donne un écu écartelé d'Estouteville et de Bricquebec, brisé d'un lambel à 3 pendants d'or, et à Michel le même écartelé sans le lambel; répétons qu'à l'aîné les pleines armes seules conviennent.

Le Roi érige pour M. de Bricquebec les fiefs de Hambye et Mesnil-Seran en haute-justice (1), et lui inféode Gavray. Son neveu Jacques lui abandonne donc complètement ces terres. Pareille érection est accordée à M. de Torcy en 1465 pour Nouvion, 69 pour Blainville; pour Valmont, accordée en 1450, restée lettre morte, nous la verrons renouveler.

Une autre marque de la bienveillance royale, c'est la reconnaissance, contre les prétentions des agents du fisc, par ordonnance du 27 mai 1471, de ce que « nostre amé et féal cousin le Sire d'Auzebosc est exempt de tous péages, aides et subsides, et a droit de prendre, en nos forêts de Maulevrier et du Trait, bois pour son chauffage, provision de son ostel et pour édifier maisons (2) ».

Cependant on en est aux hostilités avec les Bourguignons; leurs vaisseaux de Flandre inquiètent les côtes normandes. Le Roi, après avoir passé trois jours au Mont-St-Michel, fin d'août 1470, s'en va à Harfleur organiser la défense, laissant à Bricquebec le soin du Cotentin, toujours si important en face de l'Anglais et du Breton menaçants.

« Au Roy mon Souverain Seigneur, écrit (3) ledit Bricquebec. Sire tant humblement comme puis plus à vostre bonne grace me recommande, et vous plaise savoir que j'ay receu vos lettres de Vendosme, du XI octobre, par ung des chevaulcheurs de vostre escurie, par lesquelles me fîtes savoir que, si je n'ay fait les monstres des nobles du Baillage de Coustentin, dont m'avez baillé la charge, que je les face. Sire, je les ay faites dès ouques que j'ay eu vos autres lettres me le commandant. Et quant au regard de ce que me rescripvez, que les gens de vostre beau frère de Guyenne s'appliquent pour entrer en vostre pays, Sire, ne faites point doubte que je n'y face en tout et partout ce que possible me sera.

(1) *Ordon.*, XVII, 112.
(2) La Roque, IV, 1220.
(3) Bib. Nat. Mss fr., 2811, f° 190.

Tous les gens de ma charge sont prests, qui ont bien mestier de vostre bonne grâce; et se vous plaist entendre à mettre de vos Normands aux gaiges, comme autrefoys vous ay rescript, il y auroit d'aucuns qui ne feroient pas si grand gueres comme ils font. Et ne feustes oncques si bien servy vers tous et contre tous que serez. Sire, plaise vous m'advertir tousjours de vos nouvelles, avecques vos bons plaisirs et commandemens pour les accomplir à mon pouvoir. Je prie à Dieu, Sire, qu'il vous doint bonne vie et longue, et tout ceu que Vostre Majesté désire. Escript en vostre ville d'Avranches, ce XX j. d'octobre 1470. Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur. » J. d'Estouteville. »

Les inquiétudes sont même assez vives pour que, « le 13 février, le Prévost de Paris fasse publier dans les carrefours des lettres du Roy, informant de l'intention des Anglois de nous attaquer, et ordonnant tous nobles et non-nobles tenans en fief estre en armes et habillemens souffisant et en personne, le 1 de mars, sous peine de confiscation (1) ». Précautions inutiles d'ailleurs ; car un soubresaut dans les affaires d'Angleterre rétablit les bonnes relations avec la France : Warwich bat Edouard III qu'il avait soutenu, et s'allie avec la Reine Marguerite.

Torcy, lui, est toujours en cour, siégeant au conseil, aux Montils-les-Tours, à Amboise, signant en mai 70 la confirmation des abolitions accordées pour les mutineries de Guyenne, puis « une grande ordonnance touchant la conduite et police des gens de guerre, pour remédier aux grands maulx et pilleries qui se font chascun jour ..., et faire que les gens puissent aller et venir par le royaume, et vivre en leurs maisons en seureté (2) ». Il est en même temps mêlé à une délicate négociation. Il était question du mariage du Duc de Guyenne avec l'héritière de Bourgogne, et le Roi y avait été favorable, pour ravoir ce grand héritage, tant que son frère avait dû régner après lui. Mais un Dauphin venant de naître, il n'est plus à propos de lui donner un oncle si puissant; et Louis XI cherche à attirer son frère de l'autre côté, par une alliance méridionale. Il écrit, le 5 octobre 1470, à Torcy, sur « les garanties à accorder au marquis de Vil-

(1) *Chron. scand.*, I, 235.
(2) *Ordon.*, *XVII.*

lena, s'il venoit à être compromis pour son zèle à négocier le mariage de la Princesse de Castille (1) ».

Torcy a également d'autres soins. Les seigneurs n'oublient point encore, pour la Cour, la province où est leur véritable grandeur. Il fait travailler au monastère de Ste-Claire, de Rouen, qu'il a fondé en 1466. Il donne, le 3 nov. 70, à la Cathédrale, « une très belle chape de tout côté ornée des plus riches histoires (2). »

Cette révolution d'Angleterre décide le Roi à pousser les choses contre le Bourguignon. Une assemblée de Princes, de Grands et de Notables, réunie à Tours en décembre, et où siègent Bricquebec et Torcy, déclare « que les conspirations du Duc font le Roi quitte et deschargé du traité de Péronne, et qu'il doit reprendre ses villes ». Il reçoit à Amboise la Reine d'Angleterre, Warvick, s'épanouit, est aimable. « Chascun s'en va bien content faire ses diligences ». Le Prévôt fait crier dans les rues de Paris « la déclaration contre Charles soi-disant Duc de Bourgogne, avec ordre à tous nobles et francs-archers de se tenir prêts. » Le 13 décembre, Louis écrit à Dammartin : « Mettez des gens à practiquer avec ceux d'Auxerre, et vous en allez à Beauvais, car Mgr de Torcy s'en yra demain. J'ay bien espérance que vous besongnerez bien. » En effet, ils arrivent bien accompagnés devant Amiens, le 31 janvier 1471. Leur attitude impose aux Bourgeois, qui « font entrer en ville Mgr de Torcy pour parler à eulx, et le lendemain s'assemblèrent au préel, et fut demandé par ledit M. de Torcy aux portiers et gens de la ville, s'ils vouloient estre bons et loyaux Franchois et subjects du Roy; tous lesquels à une voix concordablement répondirent que oui; et le lendemain on chanta le *Te Deum* (3) ». Il faut à Torcy bien de l'habileté et de l'autorité pour sauver le ridicule de son rôle, à lui qui, il y a cinq ans, contraignait ces mêmes gens à se faire Bourguignons.

Les Commissaires poussaient leur pointe et soumettaient pays, quand on les arrêta, le 4 avril, par une trêve ; « dont moult furent desplaisans, »

(1) Lettres, III, 158.

(2) Arch. Seine-Inf^re, II. 236,

(3) *Lettres de Louis XI*, IV, 172. Comines, édit. Hist. de F., III, 173.

et murmurait-on fort contre le Roi, qui ne pouvait jamais prendre son parti et retombait toujours dans les intrigues. Celles de son frère et du Connétable avec le Duc de Bretagne l'inquiétaient alors ; ils reprenaient l'affaire du mariage de Bourgogne. Et en plus la Fortune virait de nouveau en Angleterre ; le Faiseur de Rois Warwick venait d'être défait, tué, le Prince de Galles aussi, et la Reine Marguerite emprisonnée ; Henri VI, « ombre en une paroi », s'effaçait, et avec Edouard IV triomphait le Duc de Bourgogne qui l'avait soutenu. Louis XI s'en va cuver son ennui, et préparer de nouveaux artifices en Touraine, où nous le voyons l'hôte de Torcy, le 5 juillet à Nouastre, et le 11 décembre 1471 à Montbazon. Là, pliant sous le vent, et attendant les événements, car il sait son frère très malade, il donne les ordres pour la paix avec la Bourgogne et l'Angleterre. A cette faveur évidente de Torcy répond l'augmentation de ses quittances : le 14 janvier 71, « 8,000 l. tant pour sa charge de Grand Maître des Arbalétriers que pour sa pension (1) ».

Le Duc de Guyenne meurt, le 12 mai 1472, empoisonné, semble-t-il ; le Duc de Bourgogne, furieux de perdre son partner, crie que c'est par ordre du Roi, se jette sur le Vermandois et y commet mille horreurs. Son but est la Normandie ; mais, par bonheur pour la France, il se heurte à Beauvais. Le 27 juin, un premier assaut est énergiquement soutenu par les Bourgeois. « Le lendemain arrivent le Maréchal Rouault, Mgrs de Bueil, Dammartin, Torcy, Beyne, et plusieurs autres gentilshommes de conduite et de grand façon ». L'importance stratégique de ce siège, l'attitude héroïque des Bourgeois, parmi lesquels surgit Jeanne Hachette, sorte de réapparition de Jeanne d'Arc, tout attire l'intérêt passionné. Orléans expédie « 100 tonneaux de vin pour les aider à bien besongner » ; Paris envoye, avec son Prévôt, des hommes, des armes, des vivres. « Le 9 juillet (2), le Duc, après avoir bombardé, fit dresser eschelles et moult vigoureusement assaillir, à l'endroit de la muraille dont avait la garde Mgr de Beyne, qui moult honorablement et vaillamment s'y contint et ceux de ladite compagnie ; et dura ledit assaut depuis 7 jusqu'après 11 h.,

(1) Pièces orig.

(2) *Chron. scand.*, I, 273.

et y furent tués bien 15 à 1600 Bourguignons, et, par la grâce de Dieu, pas des gens du Roi plus de 3 à 4. Les portes étant murées, ne purent faire sorties, dont furent moult dolents les capitaines susdits et gens d'armes, qui estoient dans la ville bien 14 à 1500 ». Le lendemain pourtant ils firent sortie et prirent un gros canon et 2 bien belles serpentines. Et enfin le Téméraire, après de furieux et inutiles efforts, « s'en deslogea très honteusement, le 22 juillet, et le 29, les Capitaines qui étaient dedans Beauvais tirèrent au Pays de Caux avec 800 lances, pour être au-devant dudit Bourguignon, qui ne fit d'ailleurs que descharger sa rage sur les bourgades et villages, bruslant tout partout, et mesme les blés. Il prit Eu et S.-Valery ; mais fut vigoureusement recueilli et battu devant Arques et Dieppe, et encore mieux devant Rouen, et, sa dampnée fureur répulsée, s'en dut retourner bien honteusement vers Abbeville ».

Le 4 septembre, il écrivait lui-même au Duc de Bretagne : « J'ay ards et brulé tout le Pays de Caux, par manière qu'il ne nuira de longtemps ny à vous ny à nous » ; et cette ignoble campagne, action d'un fou furieux, dura jusqu'au 1er décembre. « Le dommaige en Caux fut inestimable » ; et les terres des Estouteville en souffrirent tout particulièrement. « Tout a esté, disent les comptes de Valmont, pillé, brûlé et saccagé tellement que tout le revenu avoit esté de non-valeur, ceste année et la suivante, et les habitants avoient abandonné le pays». Pour plusieurs de leurs châteaux, c'est le dernier coup, la ruine finale de ce qui avait échappé à la guerre de Cent Ans ; pour Cleuville, qu'un acte de 1478 dit « détruit par la fortune des derraines guerres», et qui, non réédifié depuis lors, montre encore son immense enceinte, la forme des tours et du donjon ; pour Hotot et la région de Dieppe où ils s'acharnent. Pourtant, le 16 janvier 1473, le Roi donne à Torcy « 100 arpents de bois, pour rebâtir son chasteau de Charlemesnil ».

Quant à Valmont, Charles-le-Téméraire y vient camper, au-dessus de l'Abbaye, « au Viex Chatiau », dans l'ancien camp romain. Il brûle le bourg, mais ne s'entête pas évidemment devant le château, qui doit être en état de résister; car rien n'indique, dans les comptes, qu'il ait été pris (1).

(1) Arch. Valm., Comines, II, 258, Guilmeth, Cochet, etc.

La seule mention guerrière est, en 1473, le payement « de 3 milliers de viretons de traits à arbalestes, et, en 72, de 12 brouettes faictes pour vuider les fossés du chastel » ; c'est la mise en état de défense. Le jeune Sire y était-il, ou tenait-il la campagne ; en tout cas les registres de 73, outre la continuation des travaux intérieurs : « réparation à la maison de la basse-cour, compte énorme de clous achetés pour les œuvres de menuiserie, etc. », mentionnent des dépenses personnelles indiquant sa résidence à Valmont : « A Ribault, orfèvre à Rouen, pour les 2 esmaulx de l'espée de Mgr, 12. s. 6. d. — velours pour la poignée de ladite espée — 9 aulnes de toile de Hollande pour les chemises de Mgr. — Payé à la Damoiselle du Hestray 32 aulnes de toile, à 7 s. 6 d. l'aulne, employés en 4 draps de lit, et le résidu 8 taies d'oreiller. — A la femme Martin de Leschart, lingière, 14 aulnes de toiles pour faire VI chemises à Mgr, à 8 s. 4 d. l'aulne, pour la fachon 7 s. 6 d. — 2 aulnes de satin cramoisy pour Mgr », etc.

Son frère Guyon, appellé « Mgr de Moyon », baronnie que l'aîné lui constitue en apanage, figure souvent dans les registres d'une façon qui indique une grande union entre eux.

Jacques ne semble pas moins attentif que son père à l'administration régulière de ses domaines. Il conserve le même régime et en partie le même personnel, nommé en 71, 72 sur ce même mode officiel : du Hestray et Pevrel, ministres dirigeants sans fonctions spéciales, avec le simple titre de « serviteur de Mgr » ; G. de Putot, Receveur, avec 70 lt. « pour ses gages et pension » ; Jehan Le Marinier, Auditeur des comptes, J. de La Hache et G. Affagard, Procureurs de Mgr, à 60 s. ; Rogerin de Normanville, Sénéchal de Foville, 60 s. ; Rob. de Bavent, conseiller en cour lay, Sénéchal de Valmont, 40 s. ; R. Hellant, Bailli de la Remuée, 15 lt. ; J. Viennaux, cons. en cour lay, Vicomte de la Remuée, 60 ; et ainsi pour les autres terres. Tous ces officiers sont qualifiés escuyers ; ce qui donne la note de l'importance de leur maître ; la plupart vrais gentilshommes, vassaux servant ainsi leur seigneur du conseil et au besoin de l'épée, selon l'institution féodale ; les autres, bourgeois décorés de la noblesse, qui s'amincit naturellement en s'étendant. Normanville est un

cousin fort proche, sa grand'mère, Jeanne d'Estouteville veuve de Roger de Normanville, vivant encore en 1455 ; et ce ne sont pas des parents pauvres et déclassés, Pierre, s. du Boscolle, frère de Rogerin, sera chevalier de l'Ordre, et est marié à une Laval.

Les troupes royales n'avaient fait que côtoyer le duc de Bourgogne; ordre du Roi, selon les uns, ménagements louches du Connétable, d'après Th. Bazin. Derrière lui, « le Prévôt, avec les nobles de la Vicomté et Prévoté de Paris et des francs-archers », reprend par composition Eu, S.-Valery et quelques châteaux (1). Il ne reste au Téméraire que le déshonneur, dont la douleur s'avive d'un échec diplomatique : le Duc de Bretagne traite avec le Roi, et d'une perte plus sensible que tout le reste, au moins pour nous autres historiens : Philippe de Comines abandonne le service du Duc de Bourgogne, son naturel seigneur, pour celui du Roi de France. Louis XI travaillait depuis longtemps à cette grosse conquête ; il était naturel que le maître homme d'État lâchât l'énergumène pour le malin politique, la puissance qu'il sent s'écrouler sous une main inconsidérée, pour celle qu'il voit grandir, dirigée par un esprit dont il devine la supériorité à travers les fautes. Mais M. Kervyn de Littenhove (2), qui connaît si bien ces affaires, pense que « le dernier marché de la trahison dut être conclu à Beauvais, par le Prévôt de Paris, dont la nièce avait épousé un cousin de Comines ».

L'échec du Cardinal d'Estouteville auprès de l'anti-littéraire Paul II, en faveur de Philelphe, avait ralenti leur correspondance. Mais il a de nouveau besoin de lui (3). « Si j'ai tardé à t'écrire plus que ne voulaient mon devoir et mon respect pour toi, je ne chercherai pas d'excuse, pour ne pas, comme beaucoup, me délivrer d'une faute par un mensonge... Je ne veux pas être accusé de négligence qui accompagne et réchauffe tous vices. Mais j'ai eu certains soucis que te dira Tranchedino. En suis-je délivré ? pas de tous ; pourtant j'ai pris sur moi de t'écrire ces quelques mots pour te prier de me pardonner ma longue taciturnité.

(1) Wavrin, III, 299.

(2) *Lettres et Négociations de Comines*, I, 87.

(3) *Philelphi espistolæ*, p. 219.

Comment en effet oublierais-je ta bienveillance, dont je fais tant de cas qu'à peine dans la vie ai-je quelque chose de plus vénérable que toi »? Le Cardinal l'a pris en bon prince, et peu après le rhéteur lui répond : de Milan encore, le 1er des Kalendes d'Avril 1470. « J'ai reçu tes lettres, Père très illustre, que j'ai lues avec une incroyable volupté d'esprit, pleines qu'elles sont de ta bonne grâce et de ta belle culture... Je te rends grâces immortelles de ce que tu as si facilement admis mon excuse du devoir, plutôt retardé qu'omis, de t'écrire. Qu'il est à désirer que la Curie romaine soit décorée de gens semblables à toi, c'est-à-dire de Pères éminents en toute dignité. Il est beau de l'emporter sur les autres par les qualités de l'esprit, la doctrine, la piété, par les qualités du corps, figure de l'esprit; mais à celui qui, à cela, ajoute la gloire des ayeux, il ne manque rien, je crois, pour une complète félicité. Et comme tu es tel, celui-là aussi me semble heureux qui est approuvé de toi... Nicodème Tranchedino, secrétaire du Duc et orateur, homme très intègre, et aussi respectueux de Ton Excellence que dévoué à moi, t'exposera certaines choses en mon nom ; si tu les agrées, tu me combleras du plus grand bienfait ». Ce sont là flagorneries ordinaires aux gens de lettres; mais, pour en tirer la note juste sur le mérite de celui à qui elles s'adressent, il faut se souvenir que celui qui écrit ajoute à sa dignité de « Prince des littérateurs » celle de 80 ans.

Le Cardinal a toujours sa pensée et son cœur vers ses églises de France. A S. Martin-des-Champs, reconnu Prieur Commendataire en 1471, dont il a le titre depuis 57, il s'empresse d' « envoyer des ornemens très magnifiques, très exquis, et d'un travail très précieux par les armoiries et les fleurs dont ils sont brodés; lesquels sont présentés en chapitre, en grande cérémonie, en présence du Per Président de Nanterre (1) ». Même présent, dont le mérite de venir de Rome accroît la richesse, à l'Abbaye de Saint-Ouen, au Chapitre de Rouen, avec, en plus, une mître et un bâton pastoral. Bien d'accord avec les chanoines, Estouteville fait constamment travailler à l'achèvement, à l'embellissement de la Cathédrale ; le maître des œuvres, Guillaume Pontis, grande célébrité locale, y déploye sa riche

(1) Marier, *Hist. de S. Martin*, 25;.

imagination de 1462 à 96. Le 12 mai 1470, est terminée la Tour Saint-Romain, à gauche du portail, exhaussée pour y loger 2 énormes cloches : la Marie, et la Guillaume qui coûte 2478 l., données par le Cardinal. Le 13 juin, est présentée de sa part au Chapitre la demande que, « pour le cas où il finiroit ses jours en France, son corps soit inhumé dans la nef, où est la tombe S. Moril, et au cas qu'il mourrait hors du royaume, que son cœur au dit lieu fut posé ». MM. du Chapitre font réponse « qu'ils sont heureux qu'il élise cette église pour dépositaire de ce qu'il y a de plus noble en lui-même ; que cette place est auguste, pour ce que l'ancien grand autel y était, et qu'ils ne la voudraient donner à personne qu'à l'insigne et principal bienfaiteur de leur église (1) ». En conséquence, en 1475, sont « payés à Pierre Le Sinière, machon, pour avoir faict ung pourtraict de la sépulture, que Mgr a ordonné luy estre faicte en la nef de son église de Rouen, 60 sous. — Tombe de marbre noir achetée à Amiens. — Pour l'albâtre, pour la représentation de Mgr. et les imaiges, Guillaume de Bourges, ymaigier, demeurant à S. Nicolas de Rouen, envoye à Lyon, Grenoble et Roanne. — Total des mises faites pour la sépulture, 466 l. ». Partout des marques de son goût magnifique : « à Jean Soudain, peintre, 16 escus d'or, pour avoir faict une Majesté grande, en la court où l'on plaide, sur la chaire au juge, et aux 2 cotés les armes de Mgr. ». Au Mont-Saint-Michel est « parachevé, en 1478, le lambris de la nef de l'église, et au milieu les armoiries dudit Cardinal (2) ».

A-t-il perdu toute velléité ou toute espérance de la Papauté, toujours est-il qu'Estouteviille ne joue aucun rôle dans le Conclave qui, le 9 Août 1471, élit Sixte IV, François de la Rovère. Mais la preuve de ses bons rapports avec ce nouveau Pape, savant, éloquent, de bonnes mœurs, apparaît dans sa nomination, en 1472, à la dignité d'archi-prêtre de S.-Marie-Majeure. Et aussitôt cette basilique insigne « reçoit d'innombrables marques de sa piété libérale et de sa magnificence » ; il y fait faire de grands travaux dont ses armes, à la porte du baptistère conservent

(1) Arch. Seine-Inf., II, 236. *Gallia*, XI, 91. Farin, II, 13.
(2) Arch. Seine-Inf. Floquet. Farin, etc. *Chronique* de D. Leroy, I, 406.

encore le souvenir. En cette même année 1472, il fonde un couvent de Pénitents du Tiers-Ordre de S. François, à Se Barbe près Rome (1).

Sixte IV avait mal débuté avec Louis XI : Son Légat Bessarion, aussi mauvais diplomate qu'excellent lettré, n'avait-il pas commis l'impair de voir le Duc de Bourgogne avant le Roi; ensuite une ambassade française avait réveillé la Pragmatique, parlé d'un Concile. « C'est bien le cas, quand les Turcs sont à Otrante, avait répondu le Pape; que le Roi vienne d'abord au secours de la Chrétienté ». Le Cardinal d'Estouteville est pourtant toujours bien avec le Roi, qui lui écrit, le 26 février 1473, ainsi qu'à ses Ambassadeurs, « de démentir les bruits de refroidissement entre la France et Milan, qui courent en Italie (2) » ; vilaine commission que de soutenir, au nom de la France, ce féroce fou de Galéas-Marie Sforza, et contre le parti français défenseur des droits du Duc d'Orléans sur Milan, et contre l'opinion publique révoltée et indignée. Estouteville obtient encore, dans une promotion de 8 Cardinaux, le 7 mai 1473, trois chapeaux pour la France; mais on ne peut s'entendre sur l'un; on est mal disposé des deux parts; et la mauvaise humeur du Roi tombe sur le Cardinal, qui n'a peut-être pas fait assez pour Sforza.

L'abbaye de S. Denis étant vacante, le Pape la lui donne, par bulle du 13 Avril 1474. Rome disposer ainsi de la première abbaye de France! Louis XI se sent des délicatesses inaccoutumées touchant les libertés monastiques, et par lettres insérées à la bulle, « il s'oppose, ne pouvant admettre qu'un monastère soit donné en commende à quelqu'un qui ne soit religieux de l'ordre ». C'était pourtant sa créature, le Cardinal Geofroy, qui l'avait auparavant; mais cette fois, pour écarter Estouteville, il donne aux moines la liberté de l'élection, ou l'apparence; car il leur fait élire Jean de Villiers Évêque de Lombez, personnage politique, Président des Aydes. Voilà ce que sont, tant d'un côté que de l'autre, ces pauvres illustres abbayes. Le Cardinal s'entête à l'exécution de la Bulle du Pape, inutilement du reste, car il n'est pas inscrit dans la liste des abbés de S. Denis (3).

(1) Ughelli, *Italia Sacra*.

(2) *Lettres*, V, 111.

(3) *Gallia*, VII, 536.

Le Roi, prend aussi parti contre lui, dans une querelle avec l'abbé de Cluny, pour les droits de S. Martin-des-Champs.

Retournant aux affaires de France, nous voyons le Roi et le Duc de Bourgogne toujours sur le qui-vive, et entre eux, les excitant, parce que leur désunion fait, croit-il, sa force, le Connétable de Saint-Pol. Louis XI prépare ses batteries contre Charles-le-Téméraire, cajole l'Empereur : le 25 août 1473, au Mont-Saint-Michel, par des lettres que signe Torcy, il accorde pour 10 ans, à la Hanse Teutonique, de grandes libertés commerciales en France. Puis, sur une menace d'invasion en Champagne, il écrit, le 22 septembre, à son gendre l'Amiral : « Allez incontinent, avec mon cousin de Bricquebec, tenir les monstres de tous les nobles et francs-archiers de Normandie (1) ». Ledit Bricquebec, ayant séjourné à Valmont quelques jours, peut-être pour surveiller ces levées, laisse, comme pièce justificative de la dépense, le détail signé de sa main ; ce sont décidément tous gens fort ordonnés.

En janvier 1474, autre alerte : « Aulcuns larrons Bourguignons sans maistre ne adveu vinrent courir jusques près Compiègne. Le Roy y envoya le Prévost de Paris avec les archers et les garnisons d'Amiens et Beauvais, et ils s'enfuyrent comme pillards qu'ils estoient (2) ». On essaye aussi du poison, et ledit Prévôt fait exécuter, le 30 mars, Hardy qui, au compte du Bourguignon, a tenté d'embaucher les gens de la cuisine royale. L'on est pourtant toujours officiellement en trêves, que le Roi prolonge tant qu'il peut, nouant intrigues contre intrigues, ameutant les Allemands, les Suisses, le Lorrain, contre le Bourguignon, qui, de son côté, s'entend avec l'Anglais et le Breton ; et le Connétable, trompant tout le monde, continue à « filer la corde pour se pendre ». Louis XI ne comptait pas en vain sur le Téméraire, qui « s'en va casser la tête en Germanie ». Hypnotisé par son rêve d'unir les immenses possessions accumulées par sa Maison, sous le titre de Royaume de la Gaule Belgique, il lui faut ajouter ceci, vaincre l'opposition de celui-là ; et par un entêtement stupide, il immobilise un an son armée au siège d'une petite ville, malgré

(1) *Ordon.*, XXII, 587. — *Lettres*, V, 117.
(2) *Chron. scand.*

les objurgations de l'Anglais, qui se morfond, prêt à la descente, malgré la marche en avant des Français, qui lui prennent Roye, Montdidier et Corbie, et que seule arrête la fausse nouvelle d'un débarquement anglais, répandue par le Connétable.

Au printemps de 1475, le danger paraît imminent. Le Duc de Bourgogne, pour se faire pardonner, envoye sa flotte chercher les Anglais. Louis XI prend activement ses dispositions; il commence par inspecter la Normandie; MM. de Bricquebec et d'Auzebosc l'accompagnent. A leur passage à Rouen, « un vin leur est offert par MM. du Chapitre, comme proches de l'Archevêque ». En venant, le Roi avait été l'hôte du Prévôt de Paris, et avait écrit de Beyne, le 11 avril, aux habitants de Laon : « Nous envoyons présentement nostre amé et féal cousin le Sgr. de Beyne loger, lui et certaine bande de gens de guerre dont nous lui avons donné charge, dedans vostre ville et au pays d'environ... Luy obéissez, comme à nostre propre personne, et oultre le croyez de tout ce qu'il vous dira de par nous ». Et en juin, ledit Prévôt « mande le ban et l'arrière-ban de la vicomté de Paris, pour marcher en armes avec luy au pays de Soissonnois ». M. de Torcy est en même temps Lieutenant du Roy à Amiens et pays environ; il a sa compagnie de 95 lances fournies; et le Roi, « les Maréchaux de France estant occupés ailleurs, le charge, le 16 juillet, de vacquer aux monstres ». Bricquebec se tient à Eu avec sa compagnie de 23 hommes d'armes et des archers. Les Estouteville sont toujours là, face à l'ennemi (1).

Le Cardinal, malgré ses aigreurs avec le Roi, n'a pas, de loin, une attitude moins fidèle : « Furent arrêtés tous ses biens et revenus, et son vicaire detenu prisonnier au chastel, sans en dire la raison, qui ne fut, je crois, autre qu'il estoit contraire au parti des Bourguignons, alors maîtres de Rouen (2) ». Les registres de l'archevêché mentionnent en effet, au commencement de 1475, « un voyage à Paris pour prévenir M. de Bricquebec de cette saisie par MM. de l'Eschiquier, et 12 escus d'or à Me Jehan Pastoris, curé de Grand-Couronne, pour ses peines et despens

(1) *Lettres du Roi*, V, 335. — *Chron scand.* Coll. Clairambault, 236. Pièces orig.
(2) D. Pommeraye, *Hist. de Saint-Ouen*, 325.

d'estre allé à la cour du Roy, par le commandement de Mgr de Bricquebec, pour aulcunes choses touchant Mgr le Cardinal, mesme aussi pour aller à Rome ». Aussitôt d'ailleurs que la situation politique s'est détendue, le Cardinal reprend sans rancune ses largesses et ses gracieusetés coutumières : « 2 escus d'or, aux etrennes 76, aux Lieutenant G[al]. du Bailliage de Rouen et Procureur du Roy ».

Cependant Edouard IV est débarqué à Calais avec une magnifique armée, et « d'emblée ils sont venus tout brûlant jusqu'à Arras, écrit le Roi (1). Le 27 juin, nos gens saillirent des logis, et leur tenoient l'escarmouche ceux de Mgr. de Torcy, et les Anglois furent défaits ». Mais, dans le fond, le roi d'Angleterre, après tant de peines pour s'affermir sur le trône, n'aspire, lui, qu'à prendre du bon temps ; c'est son peuple qui le pousse, toujours affamé des pillages de France. Louis XI sait cela, cajole le hérault qui, en matamore, est venu le défier et sommer de rendre le royaume de France, lui donne une grosse somme et promet mieux, s'il travaille, comme il faut, l'esprit de son maître. La folie du Bourguignon et du Connétable lui vient en aide. Le Roi l'avait bien dit au hérault, que « le Duc ne faisoit que revenir d'Allemagne, comme homme déconfit et pauvre en toutes choses ». Les Anglais « s'esbahissent » en effet de le voir apparaître un instant, presque seul, lui qu'ils comptaient trouver en grandes forces, se prendre de bec avec leur Roi, et s'éclipser. Ils s'ébahissent plus encore quand, devant Saint-Quentin, place du Connétable, ils sont reçus à coups de canon, au lieu des sonneries de cloches promises. Outrés et décontenancés, car ce ne sont plus les gens d'Azincourt, ils laissent voir, comme dit Comines, « que le cœur leur tire plus à la paix qu'à la guerre ». Ici Louis XI est dans son élément et manœuvre admirablement. Il fait semblant de donner des ordres très vigoureux : « Si ceux qui sont venus à Doulens, écrit-il le 28 juillet à Torcy, sont deslogez, que incontinent on y face mectre le feu, et que tout soit brûlé, réservé les églises (1) ». Mais en même temps il attaque plus vigoureusement encore, par argent donné et promis ; tant et si bien qu'il aboutit à ceci : trêve de 7 ans ; 72,000 écus aux Anglais avant

(1) *Lettres*, V, 63, VI, 1.

que partir, 50.000 de pension annuelle à Édouard ; mariage de sa fille avec le Dauphin.

« Le Roy d'Angleterre, pour conclure cette paix, vint loger à demi-lieue d'Amiens, et estoit le Roy Louis à la porte, qui de loin les pouvoit voir arriver. Pour ne mentir, il sembloit qu'ils fussent neufs à ce métier de tenir les champs, et chevauchoient en assez mauvais ordre. Le Roy envoya au Roy d'Angleterre 300 chariots chargez de vins, des meilleurs qu'il fust possible de trouver. Et pource qu'il estoit trêve, venoient largement les Anglois en la ville, et se montroient peu sages, et venoient tous armez et en grande compagnie ; et quand nostre Roy y eust voulu aller à mauvaise foy, jamais si grande compagnie ne fust si aisée à déconfire. Mais sa pensée n'estoit autre qu'à les bien festoyer, et se mettre en bonne paix avec eux pour son temps. Il avoit ordonné, à l'entrée de la ville, deux grandes tables, à chacun costé une, chargées de toutes bonnes viandes qui font envie de boire, et de toutes sortes, et les vins les meilleurs dont on se pouvoit adviser, et des gens pour en servir ; d'eau n'estoit point de nouvelles ; à chascune de ces tables avoit fait seoir cinq ou six hommes de bonne maison, fort gros et gras, pour mieux plaire à ceux qui avoient envie de boire ; et y estoient les Seigneurs de Craon, de Bricquebec et autres. Et dès que les Anglois s'approuchoient de la porte, ils voyoient ceste assiette, et y avoit gens qui les prenoient à la bride, et disoient qu'ils leur courussent une lance, et les amenoient près de la table, et estoient traités pour ce passage, selon l'assiette et en très bonne sorte ; et le prenoient bien en gré. Et quelque part qu'ils descendissent en la ville, ils ne payoient rien ; et y avoit 9 ou 10 tavernes où ils alloient boire et manger, et demandoient ce qu'il leur plaisoit, et ne payoient rien ; et dura ceci 3 ou 4 jours. Or comme ces Anglois se festoyoient ainsi, un soir Mgr de Torcy vint dire au Roy qu'il y en avoit largement, et que c'estoit un très grand danger. Le Roy s'en courrouça à luy, ainsi chacun s'en tut ; c'estoit jour de fête, où il ne vouloit ouyr parler de nulle de ces matières. Toutesfois quelqu'un venant me dire, raconte Commines (1),

(1) Livre IV, ch. 9.

qu'il y avoit bien 9.000 Anglois en la ville, je me délibéray prendre l'aventure de le dire au Roy;... et il me donna l'ordre de monter à cheval, et d'aller voir; et j'entrai dans une taverne, où jà y avoient esté 111 escots, et n'estoit pas 9 heures du matin; la maison estoit pleine, les uns chantoient, les autres dormoient et estoient yvres. Quand je connus cela, il me sembla bien qu'il n'y avoit point de péril, et le manday au Roy». Il fit pourtant armer secrètement 2 ou 300 hommes, et les plaça sur le portail par où ils entraient, et se fit lui-même apporter son dîner chez les portiers, où il convia plusieurs des Capitaines Anglois; et on avertit le Roi d'Angleterre, qui, assez honteux, envoya des archers faire sortir ses gens.

Pour mettre fin à tout cela, on arrêta une entrevue entre les deux Rois, à Picquigny, le 29 Août, sur un pont; une barrière entre eux. Torcy est un des douze qu'emmène Louis, et il voit avec satisfaction cette marque de suzeraineté, que le Roi d'Angleterre ne peut s'empêcher de donner au Roi de France, alors même que, dans les formules protocolaires, il se guinde à lui refuser ce titre, en le prenant lui-même. Louis étant arrivé le premier, et « jà appuyé sur la barrière, Edouard, à 3 ou 5 pieds près, oste sa barette, et s'agenouille à demi-pied de terre ». Ils plaisantent de bonne grâce et ratifient le traité. « Et ne se doit personne esbahier, conclut le pratique Comines, si, après de si grands maux de fresche date qu'on fait les Anglois, le Roy travailloit, et despendoit ainsi à les mectre hors amiablement ». Oh! l'on n'est plus sur le mode héroïque; et dans cette Journée des Bouteilles, le fils de Louis d'Estouteville apparaît ventripotent et le nez rouge, vrai personnage d'une Kermesse de Téniers, fort loin de l'idéal romantique du Mont-S.-Michel. Ce qu'il faut dire, c'est que lui aussi sert son Prince, comme il veut être servi.

Les Anglais partis, « forts contents des bons vins de France et de ses beaux escus d'or », le Duc de Bourgogne, après avoir encore un peu fait le mauvais, se décide à une trêve de 9 ans avec Louis XI, le 13 septembre 1475; « en est Conservateur pour Amiens, Beauvoisis et marches à l'environ Mgr de Torcy ». Celui-ci,

après avoir suivi le Roi à Beaugé, le 29 septembre, pour négocier avec le Duc de Bretagne, qu'Edouard a refusé d'abandonner aux vengeances de Louis, est témoin du traité confirmant leur accord, à Notre-Dame de La Victoire près Senlys, le 9 Octobre. Et de là le Roi lui écrit, le 12 : «... Je vous prie que faites publier la trêve lundi prouchain... Et adieu Monseigneur de Torcy mon amy (1) »; formule de grande satisfaction.

Le Connétable de Saint-Pol se trouvait en l'air, entre tous ceux qu'il avait trahis ; c'est lui qui paye pour tous; on se livre ses lettres, et le Bourguignon le livre lui-même aux gens du Roi. Le 19 Décembre 1475, « on le vint réveiller à la Bastille, pour aller au Parlement, en luy disant que Mgr Robert d'Estouteville, Prévost de Paris, avoit esté ordonné pour l'accompagner ; dont ledit Connétable fut un peu espouvanté, pour ce qu'il cuidoit qu'on le vouloist mettre es mains dudit Prévost, qu'il réputoit estre son ennemy, et que, s'il y estoit, doutoit qui luy fist deplaisir ». On le rassura, le pauvre Sire, en lui disant qu'il ne changerait pas de prison ; et il s'en alla à cheval, avec le Prévost, au Palais, « où lui fut annoncé qu'il devoit souffrir mort ce jourd'hui. Et sur l'échaffaut, il se tourna vers le Chancelier, le Prévost et autres officiers, leur criant merci pour le Roy, et requérant qu'ils eussent son âme pour recommandée (2) ». Les mauvaises dispositions que le Connétable redoutait chez Beyne, devaient tenir et à de vieilles rancunes, et à ce que Torcy, par son commandement de Picardie, avait plus que tout autre été à même de surprendre les menées de Saint-Pol avec le Bourguignon et l'Anglais. Ce doit même être un remercîment royal pour cela, que le don des terres de Sourdon, Broye, Cardonnet, contre la prise de possession desquelles par Torcy proteste, le 7 septembre 1476, le Vidame d'Amiens, sans doute compromis dans ces affaires, à qui elles appartenaient.

La Fortune, que le Roi aidait d'ailleurs de toutes ses forces, le débarrasse enfin de son plus grand ennemi : Charles-le-Téméraire avait cru

(1) Molinet, ch. XXV. *Ordon.*, VIII, 141, 445. Lettres, VI, 28.

(2) *Chron. scandal.*, I, 356.

faire tomber sa colère sur les Suisses et le Duc de Lorraine; il est battu à Granson et Morat, et tué à Nancy le 5 janvier 1477. « Sur cette nouvelle certaine, dit Comines que Louis XI avait envoyé aux écoutes, nous tirasmes à Abbeville, et fusmes les premiers par qui ceux du party du Duc en furent advertys. Nous trouvasmes que le peuple de la ville estoit déjà en traicté avec Mgr de Torcy, lequel de longtemps ils aimoient très fort ». Plusieurs autres places de cette région, « aussitost le trespas du Duc de Bourgogne, se sont remises au dict Torcy, nostre Lieutenant es marches de Picardie, et nous ont fait serment en ses mains », dit le Roi en confirmant leurs privilèges, selon les promesses de Torcy. Sachant bien sa popularité dans ces quartiers, il le faisait « résider à Amiens avec une grosse troupe », pour être tout prêt, et lui avait donné pleins pouvoirs; ainsi, après la soumission de Thérouenne, il confisque les biens de l'Évêque qui tient le parti contraire (1). C'est donc en poète, méprisant l'exactitude, que Casimir Delavigne, dans sa tragédie de Louis XI, fait crier à ce prince : « En Bourgogne, Torcy! », parmi les ordres donnés à ses fidèles en cette heure fiévreuse. Mais la figure et le rôle de cet Estouteville ne s'en trouvent pas moins justement popularisés ainsi par une œuvre célèbre.

Le Roi reconnaissant prend intérêt aux affaires de Torcy; il écrit, le 24 novembre 1478, au Parlement, que, dans un procès à propos de la seigneurie de Marueil, des lettres fausses ont été produites contre « nostre féal cousin, pendant qu'il estoit à nostre service au fait de guerre en Artois... Vous savez les services qu'il nous a fais et fait de jour en jour... Jugez de suite en toute équité (2) »; pourtant Charles VIII aura à renouveler le même ordre en 1489.

Cependant tout n'allait pas si bien que du côté qu'avait préparé Torcy. « Le Roy, comme dit Comines, ne prit pas les choses par le bout qu'il devait, pour en venir au dessus, et joindre à sa couronne toutes ces grandes seigneuries, où il ne pouvoit prétendre aucun droit; ce qu'il devait faire par quelque traité de mariage, ou les attrayre à soy par vraye bonne amitié, comme aisément le pouvait faire, veu le grand desconfort,

(1) Lettres, VII.
(2) Comines, liv. V, ch. II. *Ordon. des R.*, XVIII, 238. Wavrin, III, 318.

pauvreté et débilitation, où estoient lesdites seigneuries ». Dans ce désarroi, il eût pu avoir cette gigantesque héritière pour le Dauphin ou le Comte d'Angoulême. Mais la passion d'anéantir la maison de Bourgogne l'aveugle, et il ne met en somme la main que sur l'Artois, le Duché de Bourgogne et la Franche-Comté ; et laisse Maximilien d'Autriche prendre le reste avec la fille. La résistance que fait à sa réunion à la France « le plus puissant et le plus zélé Seigneur de la Franche-Comté », le Sire de Vergy, contraint Marguerite de la Roche-Guyon, veuve de Jean de Vergy, à se retirer à Hambye, où elle passe acte, le 24 Février 1479, avec ses petits-neveux d'Estouteville, « pour résider près d'eux, avec ses gens jusques à huit personnes et ses chevaux, moyennant 300 lt. par an », et en mars 80, elle retire la terre d'Attichy vendue par sa nièce la Dame de Silly (1).

Vis-à-vis des villes de Flandre, qui ne se veulent pas faire françaises, Louis XI use de procédés odieux, « faisant assembler 10,000 faucheurs, et livrer guerre aux bleds et avoines, sous la protection de 400 lances et 4,000 archers. Le Sgr de Torcy et autres commirent ce cruel exploit; tellement que, par trois jours continuels, de 2 à 3 lieues de pays à l'environ de Valenciennes et Douai, ces François faulcheurs faulchèrent les biens que Dieu, par sa clémence, avait envoyés en abondance, juillet 1477 (2) ».

Bricquebec est aussi de garde sur cette frontière, et les registres de Valmont nous donnent des détails qui conviennent à ce bon vivant : « Le 4 juin, le Receveur va lui porter à Arras 260 l. ; en juillet, 206 l. et un choy de vivres, pastés, tourtes, etc. ; le 16 août, 10 douzaines de pigeons, 8 pastés, 2 fromages ; autres vivres en septembre ; le 8 octobre, à Cambray 8 vingt 4 l. ». Ils ont alors en face d'eux Maximilien, marié en août précédent à Marie de Bourgogne ; et le 19 octobre, le conseil des Capitaines de Picardie et Artois écrit « à Mgr de Bricquebec et autres capitaines : Sur la nouvelle que le Duc Maximien est à Ypres, faisant assembler gens de guerre, sommes tous d'opinion que devez faire quelque bruyt en Hay-

(1) Dossier bleu, 39.
(2) Molinet, ch. 45.

nault, si grand qu'ils en voyent les fumées, et que ledit Duc en ayt nouvelles; et s'il tourne de vostre costé, tenez-vous seur que nous luy serrerons la queue. Mais nous nous attendons bien à vos bonnes discrétions que vous y conduirez si saigement que ne mettrez riens au hazart, et comme savez que le Roy le désire (1) ». La satisfaction qu'a Louis XI des services de Bricquebec apparaît en ceci que sa pension, qui, de 1470 à 76, était de 3,000 l. sur la recette générale de Normandie, est, en 77, de 7,000 l. (2). Il lui doit plaire aussi par un côté facétieux qu'aime fort le Prince, en ses heures de délassement. En voici un exemple : un certain Marafin, nommé au gouvernement de Cambray, avait honteusement pillé jusqu'au trésor des églises; un jour qu'il se pavanait à la Cour, une chaîne au cou faite de cet or sacré, « Mgr de Bricquebec, pour marquer ce sacrilège, fit semblant d'adorer cette chaisne avec profonde inclination et révérence : « Fais-luy honneur, mais garde bien d'y toucher (3) », dit le Roy, entrant dans la plaisanterie.

Le Prévôt de Paris n'est pas moins employé dans ces circonstances si graves. « Nous envoyons présentement es marches de Haynault et Brabant, écrit le Roi le 5 mars aux habitants de Reims, nos très chiers et féaulx cousins, les Sires d'Albret, Dammartin et Beyne, nos Lieutenants généraux, avec une bonne et grande bende de gens de guerre, pour mectre en nostre obéissance diverses villes et places; et leur avons ordonné de prendre de l'artillerie et munition en la vostre...; la délivrez et conduisez selon leur ordre (4)... ». La preuve de ce que fait Beyne dans cette mission, c'est la récompense qu'il en reçoit : Le comté de Chimay, confisqué sur Philippe de Croy, un des principaux serviteurs du Téméraire, lui est donné par lettres de juin 77 (5). C'était bien vu d'établir ainsi solidement en terre ennemie un vigoureux et fidèle Français. Mais Louis XI a aussitôt la faiblesse de se laisser

(1) *Chron. scandal.*, II, 371.
(2) Pièces orig.
(3) Guaguin.
(4) Lettres, VI, 137.
(5) *Ordon.*, XVIII, 25, et P. Anselme, art. Croy.

gagner par l'Empereur, père de Maximilien, et d'accorder une trêve d'un an. Parmi ces arrangements, Croy, qui, prisonnier en Allemagne après Nancy, s'est rattaché à Maximilien, rentre l'année même en possession de Chimay.

Cependant voici d'assez curieux menus détails tirés des registres de Valmont 1475-78; ils révèlent une grande union entre le Sire d'Estouteville, son frère M. de Moyon, et leur oncle M. de Bricquebec. Le receveur de Valmont porte à ces derniers de l'argent; leurs gens sont hébergés à Valmont; on y paye « 200 pains pour les chevaulx de M. de Moyon, des souliers, chemises, chausses pour ses deux pages ». Les registres de l'archevêché montrent la même union entre le Cardinal et ses neveux, qui font ses affaires : « 2000 escus versés à M. de Bricquebec par le vicaire du Mont-S.-Michel; avances à M. de Moyon pour l'entretenir en Cour; etc. ». Les Estouteville ont un hôtel à Rouen, d'où avec Valmont et Hambye un va-et-vient fréquent de mobilier, selon l'usage de ce temps, où l'on emportait tout avec soi, « le lit de Mgr, courtines, draps de lit, linge de table, banquiers, carreaulx, etc. ». Leur homme d'affaires est un chanoine de Rouen, Messire Guillaume Auber, d'une famille vassale de Valmont, dont sera l'historien Vertot; Pevrel, du Hestray vont constamment « le consulter pour les affaires de Mgr, déposer en sa garde des fonds, par le commandement de Mgr et de M. de Bricquebec ». Certains articles indiquent la résidence des maîtres à Valmont; « dépense des gens de M. de Bricquebec à Fescamp; transport des coffres de M. de Moyon; transport à Hambuye de son harnoys qui estoit à Vallemont; conduite de six chiens courans et un levrier pour M. de Bricquebec ». Les choses de vénerie reviennent souvent : Tous les ans, « tant à un tel pour avoir gardé, un mois, un ayre d'autour en la forêt des Loges; pour avoir dévalé et désairé les laniers de Criquebeuf; élevage des laniers de Mgr, chair de bœuf pour eux; tant pour faire plessié (enclore avec des plesses, des palissades en bois) le boys de la garenne de Vallemont, » etc.

Les travaux se continuent ou se règlent : « payement, en 1475, de l'huys de fer (la porte qui ferme encore la salle basse du donjon), de

l'œuvre de serrurerie et de menuiserie du chastel. On travaille à la chapelle, à la couverture du bâtiment du chastel; on fait les planchers de certains bâtiments de la basse-cour; on couvre de tuiles les galeries et degrés du boullevert du portail; on répare la couverture du donjon, de la maison de la basse-cour, de la maison du puys; on hausse le mur de la basse-cour encontre la tour troussée (relevée), devers le Fay. (Ce hêtre, père ou ayeul de celui dont nous avons lu la puissante description, devait occuper à peu près la même place). On fait des travaux au haut des trois tours de la basse-cour; on y pratique des fenêtres et des canonnières pour la défense de la place; on coupe les buissons et vide les fossés entre le donjon et le portail; on achète des viretons à arbalestes, (précautions contre un ennemi toujours menaçant); on fait les barbacanes, les quatre marteaux des portes du portail ». Comment Pevrel qui dirige ces travaux ne fait-il pas exécuter ce qu'il réclame en son curieux mémoire : « Mgr devra faire peindre, es portaulx du chastel et mesme de l'abbaye, les armoiries, telles qu'elles sont en plusieurs sceaulx, dans un coffre que M. du Hestray et moi avons porté à Rouen chez M. Guéroult, et qu'il faudroit faire rapporter : ung heaulme couronné et dessus ung lion assis et aux costés deux oreilles d'âne burellées de gueules et d'argent, et derrière un lambrequin burellé, et deux ermynes armoyées des armes de Mgr soutenant le heaulme ».

Ce qui indique tout particulièrement la volonté de s'installer, de résider, ce sont les travaux d'embellissement des entours du château : en 1477, de nombreuses journées sont employées « aux gardins de Mgr et à divers emprises; le charpentier fait le chappel sur l'huys d'entre les 2 gardins; estrain (paille) pour couvrir la logette du gardin; clefs pour l'huys du gardin devers la quesnée, et l'huys devers le chastel; travaux au gardin de Madamoiselle, au porche de l'huys du gardin ». Il y a donc 2 jardins (si celui de Mademoiselle n'en est pas un 3e), enclos, situés où est maintenant la grande pelouse, et qui, avec leurs 3 portes, du côté du château, entre eux, et du côté de la « quesnée », la chesnaye, font l'avenue du Parc, alors « magnifique futaye de 300 acres à l'orée duquel est le chastel ». Dans ces jardins « le charpentier besongne à faire les galle-

ries » ; ce sont probablement déjà de ces tonnelles soutenues par des piliers fortement découpés, comme on en voit dans les dessins de jardins du XVI[e] s. L'influence du goût de leur oncle le Cardinal peut faire participer les Estouteville à cette avance qu'a l'Italie dans toutes les choses d'art. « Le dit charpentier besongne aussi au jeu de paume, et à l'aménagement de l'estable de Mgr », c'est-à-dire de l'écurie.

Une remarque intéressante, c'est qu'à toutes ces journées, ces charrois, pour remuer et transporter des terres, abattre, amener, entasser du bois, aller, venir de Rouen, Hambye, etc., est la mention : « à un tel tant pour sa paine d'avoir fait telle chose » ; le travail est donc entièrement libre ; il n'y a au moins que bien peu de corvées.

Dans les comptes de cuisine nous relevons : « pour la provision du chastel en ceste année 1477, 5 poinssons de vin de Paris, 10 de vin de Aubevoye, une pipe de vin de Beaune, venus par bateau à Rouen et de là par voiture, 16 pipes et 1 queue de sydre, 2 barils de harengs, 500 livres de beurre salé payées 24 l ». Le beurre ne vient donc pas des redevances qui sont en volailles, orge, avoyne ; point de froment ; on en achète ainsi que de l'avoine, les redevances ne suffisant pas ; il y a donc beaucoup de chevaux, on réside longtemps. Les « poulailles de redevances : cappons et guélines », en très grand nombre, sont remises par les vassaux au receveur, par lui à M. du Hestray qui les donne en compte « au queu » ; tout se fait avec grande régularité dans cette maison. On va chercher du poisson à Cany, de ces belles truites, « de gros espellans » à Caudebec. On y « achète 1/2 livre de gingembre, 2 onches de saffran, 2 onches de clous de girofle pour 10 l. ». Ces épices viennent là d'Harfleur, où les dépose la flotte vénitienne, qui chaque année distribue sur les côtes d'Europe, jusqu'en Hollande, les choses d'Orient que les caravanes lui apportent au bout de la Mer Noire. A Caudebec arrivent aussi les vins de Bordeaux et ceux de la Loire, « Mgr y envoie savoir s'il y a de bons vins ».

Beaucoup de choses s'achètent à Rouen ; et c'est « la Dame de la Fleur de lys » qui fait les commissions de Valmont, c'est dans son auberge qu'on les dépose : « 10 aulnes de toile pour la provision du chas-

tel, à 23 d. l'aulne ; des draps de lit ; plusieurs lits complets grands et petits, garnis de plume, avec traversains, oreillers et les courtines de laynes de couleur, paveillons, franges, etc. ; des paniers couverts pour mectre le pain sur la table, des bacquets pour servir à la table, d'autres pour aller quérir le poisson à l'estang pour Mgr. ». Évidemment on complète le mobilier, on s'installe plus sérieusement.

Quelques dépenses regardent la personne des maîtres : « Acheté à la lingère de Rouen 12 aulnes de toile pour faire 6 chemises à Mgr, à 8 s. l'aulne ; 2 aulnes de velours pour Mgr ; 2 estuys pour ses flagons d'argent, et les courroyes et pendants des dits estuys ; du cuir rouge pour faire chaperons à oiseaux. Pour Madamoiselle un mireu, des rubans, 3 aulnes de fine toille, du veloux, du drap tanné, des souliers en cuir rouge et noir, etc ».

Cette Madamoiselle doit habiter ordinairement Valmont, puisqu'elle y a son jardin, et même sa culture et son industrie personnelle ; détail amusant en effet : les comptes portent : « payé à Madamoiselle d'Estouteville XI aulnes de toile de lin » ; probablement elle vendait pour la maison de son frère ce qu'elle faisait tisser par ses femmes. C'est la 4e fille de Michel, Catherine, seule non mariée. L'aînée est depuis longtemps, on s'en souvient, Dame des Barres. Les 2 cadettes doivent être mariées depuis 1475 ; car alors les comptes du receveur du Cardinal d'Estouteville à Rouen portent : « Baillé à M. de Bricquebec 1.000 escus. pour aider à marier les nièces de Mgr ». La 2e, Marguerite, a épousé François de Scépeaux, chev., Sgr de Scépeaux, Vieilleville, etc., fils de Jean et de Louise de la Haye fille du Sgr de Beaupreau. Ces Scépeaux, relevant du comté de Laval, sont connus comme chevaliers depuis 1220, et portent vairé d'argent et de gueules. Pour le petit-fils du fils aîné de Marguerite, Beaupreau sera érigé en duché ; et nous retrouverons le fils de son cadet sous le nom fameux de Maréchal de Vieilleville. La 3e, Perrette, est mariée à René de Clermont, Sgr de Clermont et de Gallerande en Anjou, Vice-Amiral de France ; noblesse fort courte, car on ne connaît rien avant le père de ce René, chambellan du bon Roi René, dont la faveur l'a élevé et lui a fait épouser une Malet de Graville ; mais descendance fort renommée : de

l'aîné des fils de Perrette, maître d'hôtel de François I[er], et mari d'une Amboise, nièce du grand Cardinal, descendront ces Bussy-d'Amboise célèbres par leurs galanteries et leurs coups d'épée; et du cadet les Clermont-Montglat, si brillants au XVII[e] s. par l'épée, la plume et la beauté. Clermont : d'azur à 3 chevrons d'or, celui du chef brisé (1).

En ce temps meurent plusieurs Estouteville : Le très vieux Sire de Villebon, Blanchet, certainement après 1472, en 76 selon certains. Sa fille aînée, de son 1[er] mariage avec une Vendôme, Jeanne d'Estouteville veuve de Guy de Beaumanoir, transige sur sa succession, le 18 août 1476, avec ses frères, et a les terres de Presles, Boisteaux, etc., qui reviennent d'ailleurs de suite à sa famille; car elle meurt le 18 septembre suivant, et est enterrée en l'abbaye de Champagne-au-Maine, sépulture des Beaumanoir (2). L'aîné des fils du 2[e] mariage de Blanchet avec la Savoisy, Charles, devient sgr. de Villebon, Glatigny, la Gastine, Montdoucet, Boislandry, dont il rend hommage en 1481. Le 2[e], Pierre, chanoine de Chartres, est nommé en 73 et 91. Nous parlerons du 3[e], Louis. Leurs sœurs sont mariées, nous le savons, à Messieurs de Vieuxpont. La Chesnaye des Bois donne en outre à Blanchet 2 enfants très douteux de ce 2[e] lit : Morlet, chevalier, et Antoinette, morte fille ; mais La Roque dit ce Morlet bâtard de Torcy.

Le 11 décembre 1476, Estout d'Estouteville, sgr. de Beaumont-le-Charlit, frère de Torcy et du Prévôt de Paris, fait son testament et meurt le 13; ordonnant sa sépulture dans l'église de Charlemesnil, où il fonde une messe quotidienne et 4 obits par an ; laissant à sa femme le résidu de ses meubles acquêts et conquêts, et à sa 3[e] fille, Jacqueline, « 600 l. pour la marier suivant la volonté de son oncle Torcy et de sa mère ». Sa femme, qu'il fait exécutrice testamentaire avec Torcy, est Bonne de Herbannes, famille dont nous savons seulement que « Girard et Alard de Herbannes, chevaliers, portant d'or à la fasce de gueules, furent tués à Azincourt (3) ». Estout ne laisse que 3 filles : les 2 aînées se partagent la seigneurie de

(1) P. Anselme, VII, 2.5. La Chesnaye des Bois. Additions de Castelnau, etc.

(2) La date du tombeau, Coll. Gaignières V. 194, corrige le P. Anselme qui met la transaction en 1497 et sa mort en 1526.

(3) Pièces orig.

Beaumont. Elles sont mariées, Jossine à Jean Blosset sgr du Plessis-Pasté, arrière petit-fils de ce Blosset marié jadis à une Estouteville-Grousset; et Jeanne, que nous avons vue en 1444 Dame de Comines, est remariée, maintenant, aussi à un cousin, Jean Martel sgr. de Rames. La 3e, Jacqueline, épouse bientôt, avant 1479, Jacques baron de Moy, châtelain de Bellencombre, capitaine de S.-Quentin, Me des Eaux-et-Forêts de Picardie, fils de Colard de Moy et de Marguerite d'Ailly, dont la sœur était Duchesse de Brabant. Ces Moy, père et fils, jouent un grand rôle dans la défense de cette frontière si importante, et sont en rapports constants pour cela avec Torcy. Maison chevaleresque de Picardie, connue dès le douzième siècle : de gueules fretté d'or. Jacqueline a de grands démêlés avec ses sœurs jusqu'en 1503, pour la succession de leur père, dont elle ne semble avoir rien. Mais elle recueille par contre un grand héritage : Sa mère Bonne de Herbannes lui donne, en 1479, « la moitié indivise de la Chastellenie de la ville de Beauvais avec tous ses fruits ». On se souvient que Jeanne d'Estouteville, fille de Robert IV, avait épousé, au commencement du quatorzième siècle, Guillaume II Châtelain de Beauvais. Bonne en descendait, puisque « les dits Chastelains sont ayeuls du costé maternel de la dite Jacqueline ». L'héritière de cette maison, Isabeau Châtelaine de Beauvais, Dame de S.-Denis-le-Thiboust, Ferrières, Avesnes, Varennes, avait épousé, en 1421, Jean Le Clerc, Chancelier de France; elle avait d'abord, en 1444, vendu et transporté tout son héritage à Estout, évidemment en considération de sa parenté avec Bonne; ensuite, à la sollicitation de son mari, elle avait donné ses terres à son beau-fils Jean Le Clerc; donation cassée comme nulle contre le droit; et en 1490 l'héritage est remis à Jacqueline et à son mari Jacques de Moy, comme « héritiers par bénéfice d'inventaire de feue Dame Jehanne de Beauvais ». Celle-ci, fille de Guillaume IV et de Jeanne de Rayneval, a été, par fausse interprétation de ces affaires de succession, crue femme d'Estout, chose impossible, ledit Guillaume étant mort en 1390 (1).

Disparaît aussi M. d'Auzebosc. « Une dalle, dans le chœur à droite, joignant le grand autel » de l'abbaye de Valmont, conserva son souvenir

(1) P. Anselme, VI, 338, VIII, 616, 833. La Chesnaye des Bois, *Gen. Est.* Pièces orig.

jusqu'en 1772; déplacée puis brisée, il en reste un débris. Il était représenté au trait, en armure, les cheveux longs sur les côtés, en brosse sur le front, avec sa cote armoyée, et 2 grands écus écartelés d'Estouteville et d'Harcourt, sur le tout de Bourbon, comme le Cardinal, et cette inscription : « Cy gist noble et puissant sgr Mess. Robert d'Estouteville, en son vivant sgr d'Auzebosc et de Lamerville, frère puisné de feu Mess. Loys d'Estouteville sgr dudit lieu, et aisné de Mss. Guille Cardinal Archevesque de Rouen, lequel trespassa l'an mil CCCCLXXVII le premier juing, pour l'honneur duquel a fait faire ceste tumbe Damoiselle Anthoinette sa fille, veufve de feu noble Sgr Georges Havart sgr de la Rosière (1) ». Il laisse 2 autres filles et 3 fils : L'aîné Jean, désormais sgr. d'Auzebosc, est marié depuis 1473 à Marguerite d'Harcourt, fille de ce Baron de Bonnétable qui avait épousé en premières noces M. d'Estouteville-du-Bouchet, et de sa 2e femme Catherine d'Arpajon. Les 2 cadets, Richard et Jacques, ne sont ni ne seront mariés. L'aînée des filles, Catherine, est femme de Charles de Se Maure, comte de Nesle, sgr. de Montgaugier, Chambellan du Roi, veuf d'une Luxembourg, fils de Jean de Se Maure et de Jacquette de Puiseuls. Ces Se Maure : d'argent à la fasce de gueules, très haute noblesse, étaient issus de la maison de Précigny, en Touraine, sortie elle-même, croit-on, de la maison de Loudun ; ils avaient épousé, au douzième siècle, l'héritière de Se-Maure et pris le nom. Antoinette était tout autrement mariée : à ce Maître des requêtes Georges Havard que nous avons vu adjoint au Cardinal, ce qui avait peut-être fait son mariage ; homme de confiance et de capacité, employé dans toutes sortes de négociations diplomatiques et d'affaires administratives. Seigneur de la Rozière, de Ver, d'Argueil, vicomte de Dreux, bailli de Caux, sénéchal héréditaire du Perche, il était fils de Jean de Sceauville dit Havart, Maître d'hôtel de Charles VII, devant qui il portait la bannière à l'entrée dans Paris, bailli de Caux, et de Marguerite de Prulay, petite fille d'Alix Vicomtesse de Dreux ; au-delà de ce Jean rien ; armes d'azur à la fasce d'or (2). La 3e fille d'Auzebosc,

(1) Gaignières, Estampes, Pe 8, 50.

(2) Blanchard, Mes des Requêtes, 178. Le tableau du Dossier bleu porte : fascé d'or et d'azur. Duchesne, *Hist. de Montmorency* : de gueules à une bande d'or acc. de 6 coquilles d'argent.

Marie, est mariée à Jean de la Heuze, sgr. de Bailleul, baron d'Escotignies, fils de Jean tué à Harfleur en 1415, et de Jeanne de Chaumont. Le grand-père, Jean de la Heuze dit le Baudran, grand personnage, Amiral sous Charles V, avait épousé Mahaud de Bailleul fille de Mahaud d'Estouteville. Race de grand service, mais qu'on ne connaît que depuis 1210 : d'or à 3 heuses (housseaux, bottes) de sable.

Cependant, la trêve finie, la guerre reprend en 1478 avec Maximilien, toujours aussi peu sérieuse dans le fond. En Bourgogne l'ennemi réoccupe des places tout aussitôt refaites françaises. En Picardie on se tient sur ses gardes. A la fin d'avril, M. d'Estouteville est à Arras, où on lui apporte de Valmont « des lettres, des pastés de lièvre, 12 guellines ; puis à Cambray, de la poulaille et venaison, un panier plein de pastés et galettes ; le 20 may, encore à Cambray, porté des lettres à Mgrs d'Estouteville et de Bricquebec ». Le 6 Juin, Maximilien « vient courir, à tout grosse armée d'Alemans et Flamans, devant le Quesnoy, où sont le grand Maistre et Mgr de Bricquebec avec 600 lances. Le Duc ne fait que sa monstre, et ils marchent sur sa queue, défont quelques-uns de ses gens, et, se le Roy qui est à Valenciennes les eut voulu croire et luy eut coupé chemin, il eust esté tout à fait deffait (1) ». Louis XI ne pouvait pas trop pousser Maximilien, à cause de l'Anglais, oncle de la « Damoiselle de Bourgogne », qui parlait en sa faveur, menaçait, et qu'on roulait par mille intrigues. Par l'entremise du Pape une nouvelle trêve est conclue.

Chacun rentre chez soi, et le 27 juillet 1478, « Mgr. va à la chasse aux bois du Valasse ». Il apporte de nouveaux soins à la régulière administration de ses terres, nommant par lettres patentes « nostre bien amé Jehan Le Marinier, (famille qui, au XVIIe s., aura la seigneurie de Cany), auditeur de nos comptes, pour, comme nostre propre familier domestique, vérifier les revenus des terres, les gaiges des gens, etc. ». Ce qui n'empêche pas, pour plus de sûreté, que le compte ne soit rendu devant un personnage plus relevé et tout à fait en dehors des influences locales ; celui de 1480, par exemple, « en présence de vénérable et discrète personne Maistre Nicolas Grente, docteur en décret et chanoine de Rouen ».

(1) *Chron. scandal.*, II, 383.

Jacques d'Estouteville avait alors le souci, et, il faut espérer, le chagrin de « plaider contre sa mère, à cause de son douaire et de ses droits sur Hambye, ce qui fait que M. de Bricquebec est en cause ». Le 27 mai 1478, Louis de Mauny escuyer, dont l'ayeul était déjà auprès de Louis d'Estouteville, au Mont-Saint-Michel, s'en va à Rouen, « par commandement de Mgr. de Bricquebec, pour parler à Me G. Auber pour certaines lettres du Cardinal, et aller parler à Madame de La Roche-Guyon; et peu après Robin de Brumare (Jean de Brumare est alors aubergiste à Valmont) va trouver ladite dame à Auneau avec lettres de Mgr. de Bricquebec ». Quoique Silly soit naturellement dans l'affaire, les Estouteville affectent de ne pas donner son nom à sa femme et de la nommer par sa propre seigneurie de La Roche-Guyon, qu'elle a, bien entendu, emportée avec elle hors de la Maison d'Estouteville. Le 11 décembre, Bricquebec « est assigné de comparoir aux assises de Granville, et y apporter les lots et partages entre lui et sa belle-sœur et les enfants de son frère Michel, s'il veut prétendre droiture en la succession de ses père et mère ». Jacques, assigné pour juillet 79, ne comparaît pas, « parce qu'il est à la garde de la ville d'Avranches par le commandement du Roy (1). »

Il y était déjà le 14 février précédent et écrivait : « Sire, tant et si humblement comme puis plus à votre bonne grâce me recommande; et vous plaist savoir que je vous ai plusieurs fois escript touchant les gentilshommes qui doivent estre avec moy en ceste ville d'Avranches, lesquels s'en sont allés, et y suis tout seul sinon les gentilshommes de ma maison. Sire, il vous avoit pleu donner à mon frère et à moy deux mille livres de pension, de quoy vos généraux de vos finances en ont recindé 550 l.; sur le tout vostre bon plaisir soit fait. Sire, il vous a pleu commander mes lettres touchant la haulte justice que m'avez donnée en mes terres de Caux, lesquelles sont toutes prestes de sceller, ce que je vous supplie ordonner. Sire, je prie à Dieu et Nostre Dame qui vous doint bonne vie et longue (2). »

Mais les affaires paraissant devoir être plus sérieuses en Flandre que

(1) Pièces orig., 1083,
(2) Bibl. nat., fr. 2896, fo 90.

les années précédentes, Estouteville y rejoint l'armée; et renvoye sa maison qu'il avait fait venir en Cotentin. « Viennent à Vallemont de Hambye les oyseaulx de Mgr. et ses pages avec les grands chevaulx. » Maximilien assiégeait Thérouenne avec une grosse armée. D'Esquerdes, qui du service de Bourgogne était passé à celui de France, et à qui le Roi avait donné le gouvernement de Picardie, marche sur lui avec Torcy; meilleurs en cavalerie, mais trois fois moins d'infanterie. La rencontre a lieu à Guinegate, le 4 août 1479, et tourne d'abord en faveur des Français. « Mais Mgr. d'Esquerdes chassa et Mgr. de Torcy avec luy, dit Comines, et combien que ce fut fait vaillamment, si n'appartient-il point aux chefs de l'avant-garde et arrière-garde de chasser. » Il est surprenant que Torcy, avec ses 60 ans d'expérience militaire, se soit laissé emporter à cette faute de jeune homme, qui, en leur absence, laisse débander l'infanterie, les francs-archers piller le charroy du Duc, et la bataille de gagnée demeurer indécise. Maximilien, quoiqu'avec de bien plus grandes pertes, reste sur le terrain, mais il lève le siège de Thérouenne, et cela donne en fait la victoire définitive aux Français. Louis XI, « qui ne mettait rien au hasard, fut d'abord très dolent, mais quand il sceut la vérité, il eut patience et fut très content de Mgrs. d'Esquerdes et de Torcy (1). » Décidé à la paix, il fait en attendant nouvelle trêve de 7 mois.

Estouteville, « très énormément blessé d'un coup de trait », est porté à Valmont, et le 10 décembre 1479, il y a « remise du procès avec Bertin de Silly et sa femme, de l'accord des parties, pour la révérence dudit Jacques qui est malade, en Pays de Caux, en une jambe (2). »

Ces lettres de haute justice, qu'il disait prêtes en février, ne sont signées qu'un an après; les voici : « Du Plessis-du-Parc-lès-Tours, mars 1480. Loys, par la grâce de Dieu... Pour considération des grands, bons, louables et recommandables services, que nostre chier et féal cousin, conseiller et chambellan Jacques d'Estouteville et ses prédécesseurs nous ont fait, par ci-devant, au fait de nos guerres; lesquels prédécesseurs de nostre dict cousin, pour garder leur loyauté, abandonnèrent leurs terres et sei-

(1) *Comines*, liv. VI, ch. 6.
(2) Pièces orig.

gneuries pour la venue des Anglais, se retirant en nostre obéissance. Et avoit l'ayeul de nostre dict cousin esté mené prisonnier en Angleterre, et depuis gardé, à ses propres cousts et despens, le chastel et place du Mont-Saint-Michel, contre la toute-puissance d'Angleterre. A iceluy nostre dict cousin, pour aucunement de ce le récompenser, en faveur aussy des grands services qu'il nous a faits en nos guerres, esquelles il a esté très énormément blessé, mesmement à la rencontre de Théroenne dernièrement, et tellement qu'il en est encore malade, Nous, de nostre grâce spéciale et auctorité royale, donnons, cédons, transportons et délaissons par ces présentes, pour luy et ses hoirs, toute la haulte justice et juridiction mère mixte et impère, avec tout ce qui en peut dépendre, sans en rien réserver, au lieu et chastellenie de Vallemont, auquel lieu nostre dict cousin a la basse-justice, et est tenu nuement de nous par un fief 1/2 de haubert; item pour le Bec-de-Mortagne, Foville, les Loges, Cleuville, Herecourt, Hotot, Varengeville, Offranville, Espinay... Et pour que nostre dict cousin soit plus enclin à nostre service, et pour la commodité de ses vassaux... Nous plaist que nostre dict cousin fasse tenir la Justice aux dicts lieux de Vallemont et Hotot..., et en iceluy lieu de Vallemont faire et créer Bailly, Vicomte, Juge, Sergens et Officiers qui seront soubs lui et de par luy, par devant lesquels tous les hommes des dictes terres seront tenus aller plaidoyer en première instance, et par appel à nostre Bailly de Caux, et de là en nostre Eschiquier de Normandie... Et sera tout ainsi, en la manière des aultres haultes justices de Normandie, sans rien en réserver à Nous, fors et excepté seulement les foy et hommage, que luy et les siens nous seront tenus faire à cause de la dicte haulte justice, à muance de seigneur (1)... »

On est surpris que des terres occupant de tout temps le plus haut rang dans la hiérarchie féodale, comme Valmont, Cleuville, Hotot, Hambye, Blainville, etc., eussent besoin de recevoir cette juridiction supérieure qu'on aurait cru leur appartenir de tout temps. Mais on reconnait là cette forte et particulière constitution du pouvoir central par Rollon, qui a pu résister aux faiblesses et aux troubles des temps suivants. Il avait

(1) Arch. de Valmont.

créé les fiefs, donné et réservé nettement ce qu'il avait voulu, et les usurpations s'étaient arrêtées à cet attribut souverain, le droit de vie et de mort. La haute justice était toujours demeurée au Duc-Roi; il l'avait jalousement exercée par ses Baillis, dressés à reprendre sur la Féodalité, plutôt qu'à la laisser prendre; ç'avait été le mot d'ordre, tant qu'elle avait été dans sa force et à craindre. Mais, à la fin du quinzième siècle, le pouvoir royal se sent assez sûr de lui-même pour accorder gracieusement ce qui n'est plus qu'une augmentation de dignité inoffensive à des Grands bien domestiqués; c'est en même temps un moyen de multiplier la répression et de mieux assurer l'ordre public, auquel tout le monde tient chaque jour davantage. Certains faits, qui peuvent intéresser l'Etat, restent d'aillleurs réservés de droit, sous le nom de cas royaux, à la connaissance des Officiers du Prince.

Aussitôt les lettres reçues, les registres de Valmont portent la dépense payée « pour les Commissaire et Procureur du Roy, qui faisoient l'information pour la haute Justice de Mgr, et pour la charpenterie du gibet. » Et « le siège de Vallemont » s'installe à l'ombre des fourches patibulaires, monument symbolique et avertissement, non moins qu'instrument d'une justice qui mettait alors, pour frapper les imaginations, autant d'apparat que la nôtre use de modestie pour se dissimuler, on dirait presque pour se faire pardonner. Néanmoins, pour une raison qui nous échappe, ces lettres, comme celles de 1450, et d'autres accordées à nouveau le 23 septembre 1481, doivent rester mortes, puisqu'il y aura une nouvelle création en 1534.

A propos de justice, notons que des causes célèbres, jugées par le Prévôt de Paris, sont constamment enregistrées par la chronique dite scandaleuse (1), œuvre d'un greffier, qui le représente vigoureux et soigneux justicier. Voici un cas où il rend un grand service à la science : « Un homme devait être pendu, lequel estoit fort molesté de la pierre. Les médecins remonstrèrent au dit Prévost que ceste maladie qui molestoit tant de monde, ne pouvoit estre mieux sçeue que par inciser le corps d'un homme vivant ». Il en parla au Roy, et le condamné, fort bien opéré,

(1) I, 322; II, 87, etc.

eut son pardon et quelque argent. La tranquillité morale autant que matérielle de la capitale, le délicat gouvernement de l'opinion publique, est de la charge du Prévôt; il a, en 1478, beaucoup d'ennuis avec un Cordelier, le P. Fradin, dont les prédications extrêmement courues sont trouvées dangereuses. Mais voici que, le 3 Juin 1479, le greffier écrit : « Messire Robert d'Estouteville, Prévost de Paris depuis 33 ans, alla de vie à trespas audit lieu de Paris. Et en son lieu le Roi donna ledit office à Jacques son fils, en faveur de ce qu'il disoit que ledit deffunt l'avoit bien et loyaulment servy à la journée de Montlhéry et autres lieux ». Jacques prête serment, le 21 Juin, de respecter les droits et libertés de l'Université. Pendant les quelques jours d'interrègne, la garde de la Prévôté est confiée au Procureur Général.

« Sire, écrit au Roi le nouveau Prévôt, le 9 Janvier suivant, j'ai assemblé mes lieutenans et des commissaires de vostre Chastellet, et fait faire information touchant les escussons du Prince d'Orange, qui avoient esté arrachés des portes de vostre Chastellet et du Palais; on suppose que l'a fait une folle courant les rues... Sire, depuis que je vous ay escript comment j'avais pourveu à la garde de l'homme qui est à Vernon, il y a un gentilhomme qui s'est donné pour le Comte de Maulévrier échappé dudit Vernon, et s'est caché à Paris... Je l'ai fait arrêter. Vous plaira me commander ce que vous plaira que j'en fasse; car il me semble que telles paroles ne se doivent point semer par le païs. Sire, je m'en vois faire mes omages, comme il vous a pleu me donner congié, et de là m'en irai devers vous à toute diligence, à l'aide de Dieu, qui vous doint bonne vie et longue et accomplissement de tous vos bons désirs (1). » Il s'agissait de la sentence de leze-majesté affichée, avec ses armes en félonie, contre le Prince d'Orange qui, après avoir tergiversé entre France et Bourgogne, venait de trahir; et d'autre part des dramatiques aventures des Brezé-Maulevrier.

Jacques n'était point nouveau aux affaires. Le 20 juillet 1474, il donnait quittance, avec les qualités de Conseiller et Chambellan, de 500 l. à lui ordonnées par le Roi, pour avoir comme commissaire assisté aux

(1) Bib. nat., mss. fr. 2908, f. 23.

Trois États de Normandie. Il s'applique aux détails de sa charge, et rend de nombreuses ordonnances, après s'être fait présenter les registres et avoir vérifié les coutumes, confirmant les statuts de divers corps de métiers, les privilèges des Sergens du Parlouer aux Bourgeois et de la Marchandise de Paris, de différentes confréries (1), etc.

La bonne idée que le Roi avait de lui, est indiquée par le mariage qu'il lui avait fait faire : Marguerite, bâtarde de France, fille de Charles VII et de la Belle Agnès, avait épousé, en 1458, Olivier de Coëtivy, frère de Prégent, personnage de premier ordre dans la guerre, les affaires, et l'intime confiance de Charles. De ce mariage étaient nées 3 filles ; et par un étrange contraste, Louis XI, ce cœur sec, antipathique à son père, avait des tendresses délicates pour toute cette famille : Il mandait à Olivier : « Mgr de Taillebourg, mon frère, mon amy, il y a longtemps que je vous vy, et ay grand désir de vous veoir et savoir comment vous portez » ; il s'occupait de la dot de l'aînée, mariée en 1478 à Antoine de Chourses sgr. de Maigné ; il écrivait, le 28 juillet 1477, sur la santé des 2 autres, avec la sollicitude du meilleur des oncles, à leur gouvernante qui n'était rien moins que la veuve de Tanneguy du Chastel : « Madame, Je vous prye qu'il vous plaise avoir mes deux niepces pour recommandées. Je ne suis point physicien, mais il me semble qu'on ne les doyt point garder de boyre entre deux heures, quant elles auront soif..., rien que petits vins de Touraine, et ne leur donner point de salleure ni de viandes là où il y ayt espices... S'il vous plaist, vous ne lairrez point estraindre la grande (2). » Ce souci affectueux est amusant chez un tel homme, et à une heure justement où il en a tant d'autres politiques. Cette grande, qu'il ne veut pas laisser se serrer, est Marguerite, mariée à François de Pons comte de Montfort ; et la plus jeune, Gillette, épouse, nous ne savons pas au juste quand, notre Jacques d'Estouteville. Ces Coëtivy, Prégent et Olivier, sont frères du Cardinal, grand ami du Cardinal d'Estouteville, tous fils d'une nièce du fameux Tanneguy du Chastel ; grande autorité donc et grandes richesses nées de la faveur

(1) *Ordonn. des R.*, XIX.

(2) Lettres, VI, 212.

royale ; mais au delà, simples gentilshommes de Basse-Bretagne, dont le 1er connu est pourtant banneret en 1212 : fascé d'or et de sable de 6 pièces. D'après ce tableau du Dossier bleu, qui donne faussement ces armes à Jacques Sire d'Estouteville, le Prévôt écartelerait les armes d'Estouteville de celles de Coëtivy contre-ecartelées de France avec la barre de bâtardise.

Des 4 sœurs du Prévôt, l'aînée, nous le savons, est mariée à un Chateaubriant. La 2e, Marie, vient d'épouser en 1478 Jean sgr. de Chateauvillain, fils de Jean et de Louise Rollin fille du fameux chancelier de Bourgogne, et descendant par une arrière-grand'mère des Comtes de Flandres. Ces Chateauvillain ont la plus haute antiquité, issus de Renard, sgr. de Broyes en Champagne au temps d'Hugues Capet, et d'Helvoise, une des héroïnes du roman de Guarin-le-Loherain, sa fille dans la fiction, et en réalité, croit-on, d'Eudes I Comte de Chartres et Blois. Un cadet, au douzième siècle, eut la seigneurie de Chateauvillain en Champagne, qu'une héritière porta, au commencement du quatorzième, avec le nom et les armes : de gueules semé de billettes d'or au lion de même, à Jean du Thil Connétable de Bourgogne, dont le petit-fils fut Grand-Chambrier de France. Marie et Jean mourront le même jour, 4 novembre 1490, et seront enterrés aux Cordeliers de Chateauvillain. La 3e, Jeanne, est, par contre, bien modestement mariée et sera veuve, en 1497, de Robert Langlois, dit le Galant, sgr. d'Angiens, fief relevant de Valmont. Ce surnom est peut-être l'explication de cette mésalliance. Il est fils de Jeanne de Mauteville, dont le nom fera l'illustration de cette famille en la personne de la présidente Langlois de Motteville, l'amie d'Anne d'Autriche ; bourgeoisie de Rouen connue depuis Robert Langlois escuyer et Verdier de la forêt du Trait, en 1386 : d'azur à 3 molettes d'argent et 2 croix d'or. La 4e, Ambroise, est nonnain puis abbesse de S.-Sauveur d'Evreux, où ses armes se voyaient au-dessus des deux portes et dans l'Église (1).

Cependant une nouvelle grandeur survenait au Cardinal d'Estouteville : Le Cardinal des Ursins étant mort en août 1477, Sixte IV lui donnait la charge de Camerlingue de la Sainte Église ; ce qui répondait bien

(1) P. Anselme, VII, 843 ; II, 344. Gaignières, Pc. 98, et Pièces orig.

à cette application, à ce goût des affaires que lui reprochait cet épicurien de Pavesan; car ce n'est autre chose que la surintendance des finances et douanes pontificales. Les inventaires de la Basilique Libérienne le disent aussi Vice-Chancelier; tout cela joint à la dignité de Doyen de Sacré-Collège, à sa valeur personnelle et à sa magnificence, en fait assurément le second personnage de l'Église. Aussi remplit-il Rome de ses œuvres : sur les ruines du cirque d'Alexandre Sévère, il bâtit le grand marché, et dispose la place Navone, une des plus belles et vastes de la ville éternelle. « En Novembre 1479, disent les archives de l'abbaye de S.-Augustin à Anagni, le Cardinal d'Estouteville, Bénédictin et notre protecteur, commença à édifier de ses propres deniers le dortoir du couvent et le 1er cloître, et en même temps à réédifier notre église de S.-Augustin de Rome, qui fut complète en Novembre 1482 ». Et ses armoiries aux voûtes de cette magnifique église, aux fortifications d'Ostie et de Frascati, aux églises de Cori, Tolentino, etc., bâties à ses frais, et en bien d'autres lieux, conservèrent longtemps la mémoire de cet homme, qui n'eut vraiment la passion d'accumuler que pour obéir à la passion de dépenser utilement.

Son affection pieuse pour sa Basilique Libérienne de Se-Marie Majeure lui fait établir la fête de N.-D. des Neiges, en souvenir du miracle qui avait marqué en neige, au mois d'août, ce lieu où la Vierge voulait un sanctuaire. A Rouen, les travaux de la Cathédrale se poursuivent : clôture du chœur aujourd'hui disparue, celle de la sacristie, les deux portails latéraux, et ces constructions si charmantes et originales, révélatrices des goûts lettrés de l'Archevêque, l'escalier de la bibliothèque capitulaire, et la Cour des libraires, où il loge, sous l'aile de l'Église, cette industrie naissante et si vite ingrate de l'imprimerie. Pour attirer les aumônes nécessaires à la construction de l'œuvre principale, il obtient du Pape, en 1479, « la permission des lacticines », c'est-à-dire du lait et du beurre en carême, pour les diocèses de Rouen et d'Évreux; de là ce nom étrange de Tour de Beurre à ce magnifique et élégant clocher de droite, complément de la façade, qui ne sera d'ailleurs construit qu'après lui.

L'amitié du Pape l'avait désigné pour une nouvelle légation en France,

peu avant la catastrophe de Charles-le-Téméraire, pour tenter de le réconcilier avec le Roi. Le Cardinal de Pavie l'en avait dissuadé, « par l'exemple du Cardinal Bessarion, et parce que Louis XI est d'autre humeur que Charles VII (1) » ; et il avait eu raison, car cette légation n'avait fait qu'aigrir les choses. La conjuration des Pazzi à Florence, en 1478, avait achevé de brouiller le Pape avec tout le parti français en Italie : Ordre aux Prélats Français de quitter Rome; de fouiller à la frontière les ecclésiastiques venant de Rome; enfin et surtout rétablissement solennel de la Pragmatique Sanction. Au Vicomte de Lautrec, envoyé par le Roi pour le notifier au Pape et lui signifier les désirs de la France dans les affaires Italiennes, Sixte répond avec hauteur; et le renvoie, avec les ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne et des Ligues Italiennes, à une commission de 10 Cardinaux présidée par Estouteville, en l'hostel duquel se tiennent les assemblées qui n'aboutissent à rien. Louis XI n'est évidemment pas satisfait de l'attitude du Cardinal, car il donne l'ordre au Parlement, en Mars 1479, de juger de suite un procès de régale qui le touche, « en y gardant nos droits de Souveraineté et prééminence, que ledit Cardinal a fait fort débattre. »

Mais, dans le fond, le Roi se sent décroître, s'inquiète de l'avenir de son fils en face des haines qu'il a soulevées; le Pape est sage et bon; et c'est probablement aux bons offices d'Estouteville qu'est due une détente, qui aboutit à l'envoi à Paris du Cardinal de La Rovère, neveu du Pape. Bien reçu du Roi, en Septembre 1480, il se rend à Péronne pour traiter de la paix avec Maximilien. « Le Roi y envoye aussi pour la même cause le Prévot de Paris et autres, qui, sans y rien faire, retournèrent (2). » L'archiduc, tenant le Cardinal suspect de sympathie pour la France, n'avait pas même voulu le recevoir ; il entendait profiter de l'état précaire de Louis XI, et négociait avec l'Angleterre. Tout ce qu'on obtient, c'est une trêve de 2 ans.

En cette année 1480, il se passe un grand événement pour la Maison d'Estouteville : son chef, remis provisoirement de sa blessure, se marie.

(1) Lettre, 477.
(2) *Chronique scandal.*, II, 102.

Il a 32 ans ; ce n'est plus l'empressement de jadis à assurer la perpétuité de la race ; ce n'est plus la forte discipline des vieux temps. Celle qu'il épouse n'a pas non plus la vertu des ayeules, austèrement élevées derrière les tristes murs des châteaux-forts. Elle a vu et trop vu le monde, n'est plus de la première jeunesse, mais belle assurément et brillante, car elle a plu à un prince fort galant, Jean-le-Bon Duc de Bourbon, mari sans enfants d'une fille de Charles VII. Charles, Bâtard de Bourbon, 2e de ses 5 enfants naturels, est dit, par le P. Anselme, « fils du Duc et de Louise d'Albret, Dame d'Estouteville (1). » Cet enfant, que son père traite fort bien, peut avoir 8 ou 10 ans lors du mariage de sa mère. Qui donc, dans sa situation, pousse le Sire d'Estouteville à accepter une pareille tare ; l'amour probablement et la morale facile d'un homme de cour, la grandeur aussi de l'alliance. Louise est en effet fille de Jean Sire d'Albret et de Catherine de Rohan ; elle a 3 tantes bien hautement alliées : Marie d'Albret est femme du Comte de Nevers de la maison de Bourgogne, et Jeanne veuve d'Artus jadis Connétable et puis Duc de Bretagne ; Marguerite de Rohan a épousé Jean d'Orléans, Comte d'Angoulême. Les bisaïeux s'alignent, puissants, dans les quartiers de la nouvelle Dame de Valmont : Le Connétable d'Albret, le Connétable d'Armagnac et sa femme, petite-fille du Roi Jean, le Vicomte de Rohan et sa femme, fille du Connétable de Clisson, Jean V Duc de Bretagne et sa femme, fille du Roi de Navarre. Louise est le 4e enfant. Leur père est mort en 1467, leur grand-père en 71 ; et « elle est mariée du consentement de son frère aîné, Alain Sire d'Albret, Vicomte de Tartas, Comte de Dreux et de Gavre par lui-même, de Penthièvre et de Périgord, Vicomte de Limoges par sa femme » ; personnage très considérable et surtout très ambitieux, dit Alain-le-Grand avec quelqu'ironie peut-être, époux, depuis 1470, de

(1) Cette « faute » de Louise d'Albret, vaguement connue par quelques mémoires, a donné lieu à des confusions généalogiques. La Roque, *Maisòn d'Harcourt*, et la Chesnaye des Bois, *Généalogie d'Estouteville*, donnent une Louise d'Estouteville, 5e enfant de Louise d'Albret et de Jacques, mariée à Jacques de Bourbon sénéchal de Toulouse et de Bourbonnais : le P. Anselme dit cette Louise sans alliance. Mais certainement Jacques et Louise n'ont eu que 4 enfants ; de plus ce Jacques de Bourbon existe bien, mais sans alliance, et c'est son père, Charles, le fils naturel de Louise, qui est sénéchal. (P. Anselme, I, 367.)

Françoise de Blois dite de Bretagne, petite-fille de S. Charles de Blois, très fidèle et bien vu de Louis XI, qui lui donne de grands commandements. Le 2e frère de Louise est Cardinal, depuis 1473, succédant à son oncle aussi Cardinal, élu en 1461, tous deux par conséquent devant leur chapeau à l'influence du Cardinal d'Estouteville. C'est peut-être entre eux qu'a été arrangé ce mariage. Marie, sœur aînée de Louise, épouse en ce même temps un aventurier, Bonfile de Juge, qui a un grand rôle dans les affaires du Midi, une grande part dans la confiance de Louis XI, qui vient de lui donner le Comté de Castres.

La dite Dame d'Estouteville apportait, par contrat du 1er Mars 1480, sur le papier, car l'argent ne sera touché de longtemps, une dot de 22,500 écus d'or; l'équivalent peut-être de 4 millions de nos jours.

Ces Albret n'étaient, comme origine, que de simples seigneurs, connus depuis 1050; la 1re alliance donnée par le P. Anselme, à la fin du douzième siècle, est grande, la fille du Comte d'Angoulême, et depuis ils ont toujours été considérables, grands guerroyeurs, grands débauchés aussi d'après le nombre de leurs enfants naturels, champions fidèles et énergiques du parti français en Gascogne. Leurs armes étaient de gueules plein, jusqu'en 1389, où Charles VI « donna à son cousin germain Charles d'Albret d'écarteler de France, laquelle chose ledit Sire tint à riche, et à grand le don (1). »

Le cadet, Guyon d'Estouteville, vers le même temps, prend aussi femme, et en non moins bon lieu, Isabeau de Croy, fille d'Antoine, dit le Grand, Sire de Croy, de Renty, de Beaurain, Comte de Beaumont et de Porcéan, personnage de tout premier ordre, grand chambellan, favori, premier ministre de Philippe-le-Bon, chevalier de la Toison d'Or à sa fondation. Ses inclinations étaient très françaises, et Charles VII lui avait donné la seigneurie de Bar-sur-Aube, pour le remercier de son influence lors du traité d'Arras, et Louis XI le Comté de Guines, lors du rachat des villes de la Somme. De là inimitié de Charles-le-Téméraire, et nécessité de passer en France, où il avait été fait Grand-Maître, et était mort en 1475, « chargé d'ans et d'honneurs ». Veuf de Marie de Roubais, il avait épousé,

(1) Froissard. P. Anselme, VI, 213. Le Laboureur, additions *Castelnau*, III, 133.

en 1432, Marguerite de Lorraine, fille aînée d'Antoine Comte de Vaudémont et de Marie d'Harcourt, petite-nièce par conséquent de Marguerite d'Harcourt, Dame d'Estouteville ; et en avait eu Philippe de Croy qui était repassé au service de Bourgogne, après la catastrophe du Connétable de S.-Pol son beau-père, 2 autres fils, Jeanne mariée, dès 1454, à Louis de Bavière, Comte de Deux-Ponts, Isabelle dont il s'agit et qui, d'après ces dates, ne devait plus être jeune, et Jacqueline mariée en 1463 au Baron de Ligne.

La maison de Croy, que la confiance intime des Ducs de Bourgogne avait faite si grande, tire son nom de la seigneurie de Croy, appartenant jusqu'en 1115 aux Vidames d'Amiens, dont Gilles, 1er seigneur de Croy en 1207, est dit homme-lige. Ici se place une substitution, dont le P. Anselme et les généalogistes soupçonneux ne font pas même mention ; certains la considèrent comme une légende, née, de même que pour les Estouteville, de la similitude des armes avec celles de Hongrie, le fascé d'argent et de gueules ; en tous cas les consécrations les plus officielles, les diplômes impériaux les plus affirmatifs la sanctionnent : L'illustre maison de Croy est dite héritière par mariage de ces premiers Sires de Croy, et issue d'André III, le Vénitien, couronné roi de Hongrie, en 1290, puis renversé, descendant lui-même d'Attila (1).

La succession de leur oncle Bricquebec, mort le 10 Décembre 1479, venait de donner à Guyon un grand établissement. Ce bon vivant de Bricquebec ne s'était point marié, et avait 2 fils naturels (2) : Louis bastard de Bricquebec, sgr du Mesnil-Seran, nommé en un arrêt de l'Echiquier de 1497, et Robert, représentant son père dans une pièce du procès Silly en 1479, dit curé de S.-Sever dans un arrêt de 1490. Néanmoins sa succession vient à ses neveux. Ils refont leurs partages : Jacques, outre les terres de Caux, a, en Cotentin, Hambye, Mesnil-Seran dont probablement le bâtard est usufruitier, Créances, Feuquières, Appilly, Chanteloup, et au bailliage de Caën, Roncherolles, Neuville. S. Port, Russy et Formigny. Guyon, ou du testament de son oncle, ou de la munificence de son frère,

(1) P. Anselme, V, 634, VIII, 373. Généalogie de Croy, 1790.

(2) Connus seulement des gén. mss., fr., 20,232, et Pièces orig.

reçoit Moyon, Bricquebec et Gacé (1); pour rendre aveu il a délai, renouvelé le 30 juillet 1482.

La Capitainerie du Mont-S.-Michel, vacante par la mort de Bricquebec, est donnée à Imbert de Bastarnay qui l'avait eue un instant à la mort de Louis.

Pour se rendre bien compte de l'état de ses affaires, probablement à l'occasion de son mariage, Jacques a fait dresser un état de ses terres : Celles de Caux donnent, cette année 1480, 3,080 l., dont Valmont 262, Hotot 365, Berneval 579, etc. Comparant avec un rôle de 1347, on constate même revenu pour les domaines fieffés; « mais des fermes muables et domaines non fieffés il estoit rendu plus. » La prospérité n'est pas revenue ce qu'elle était avant la guerre de Cent Ans. Pourtant les autres revenus, moulins, bois, marché de Valmont, donnent 1,855 l., en augmentation de 269 l. sur 1347. « La ferme de la Coustume de la Foire séant à Vallemont le 1er Août est de 240 l., dont à rabattre les gants des Capitaine, Sénéchal et Receveur ». Parmi les singulières redevances dues annuellement, nous relevons « la cousture d'une chemise pour Mgr, 4 gallons de vin, etc. ».

Torcy et sa femme font alors une fondation à Rouen : des lettres royales, du 11 mai 1481, autorisent l'amortissement d'un terrain, rue S.-Hilaire, paroisse S. Vivien, qu'ils ont acheté, et où ils font bâtir un monastère sous le patronage de la Vierge et de saint Jean. Madame de Torcy en pose la première pierre, et lui donne 5,000 l., en 1482. 16 Clarisses en prennent possession le 8 septembre 1485 (2).

Mais revenons aux affaires publiques. Au moment où Maximilien se montrait arrogant en face du déclin de Louis XI, voici que sa femme, Marie de Bourgogne, tombe de cheval et en meurt, en mars 1482. Cela bouleversait tout. Le Roi se ranime pour mettre la main sur certaines villes ; les Flamands refusent de reconnaître l'Archiduc ; et ceux de Gand envoyent proposer le mariage de leur petite Damoiselle, Marguerite fille de Marie, avec le Dauphin. Cette combinaison à longue échéance, car ce

(1) Arch. de Val.

(2) *Gallia*, ch. XI, 343.

sont des enfants, satisfaisait tout le monde; et la paix définitive entre Louis XI et Maximilien est signée à Arras, le 23 décembre 1482. Le Cardinal d'Estouteville est chargé de la ratification solennelle, et cette « mission d'ange de paix » clôt noblement sa carrière si bien remplie. Il avait voulu, malgré ses 80 ans, revoir la France, sa Normandie, son siège de Rouen. Dès décembre 1480, dans une lettre à son Chapitre, après avoir parlé de détails d'administration, de la fête de N.-D. des Neiges, d'un envoi d'ornements, et, avec cet esprit partout présent et intéressé à tout qui fait sa force, « défendu les prérogatives des enfants de chœur de la Cathédrale, dont le Chapitre voulait augmenter le nombre », il annonçait son retour de Rome, « ex urbe pour après Pasques 1481 (1). »

Pendant ce séjour en France du Cardinal, fut faite une démarche à laquelle il ne fut peut-être pas étranger, et qui marque combien l'âge et la maladie ont maté le Roi. L'Archevêque de Tours osa parler, en août 1482, en faveur des prélats dépossédés, et Louis XI voulut bien donner des explications. Pour Estouteville, il avoua une rancune vieille de plus de 20 ans : « L'archevêché d'Embrun donné au fils du président Baille, son homme de confiance jadis en Dauphiné qui l'avait trahi, moyennant 12 à 14.000 ducats ; ledit Archevêque, qui molesta les officiers du Roi lors du Bien public, soutenu auprès du Pape contre le Roi qui demandait son déplacement, veu qu'audit Cardinal grévait de rendre ledit argent... Oncques depuis je ne me fiai audit Cardinal de Touteville, conclut Louis, et dure encore la deffiance (2). » Pourtant ils doivent ensuite se raccommoder, pour que le Roi donne au Cardinal cette belle mission. Le 1er mars 1483, il est solennellement reçu à Gand par Maximilien. En son nom, Pierre Caurel, Général de France, expose « qu'ils sont envoyés du Roy par devant Mgr d'Austriche, affin qu'il fist serment de tenir paix telle que Roy l'a premier juré, secondement pour savoir quand lui plairoit envoyer Madame la Dauphine. » L'Archiduc, en l'église S.-Jean, la messe ouïe, fait serment, comme tuteur de ses enfants, de tenir la paix jusqu'à leur majorité, en présence de l'Ambassadeur qui est notablement festoyé

(1) Arch. Seine-Infre, II, 165.
(2) Th. Bazin, IV, 399.

des Gantois et du Comte de Nassau, invité en somptueux et honnestes banquets (1). »

Ce qui complète bien ce traité, c'est qu'il cause un tel déplaisir au roi d'Angleterre, qu'il en meurt d'apoplexie. Son frère Glocester s'emparant de la couronne par le meurtre, si dramatiquement célèbre, « des enfants d'Edouard », l'Angleterre retombe dans les troubles. La politique de Louis XI triomphe donc de toutes parts ; et malgré tant de faiblesses de détail et tant de vilenies, il est, de par le succès, révéré dans toute l'Europe comme le premier en puissance et en génie. Tout ce qui lui était ennemi est tombé. Il ne lui manque plus que de vivre ; après plusieurs attaques, de plus en plus sombre, soupçonneux, renfermé, il meurt le 30 août 1483. Avec lui l'on enterre ce qu'il a tué : le moyen-âge, l'importance individuelle des Grands seigneurs ; et de ce sombre règne, comme d'une chrysalide, la Monarchie absolue et la France soumise vont s'envoler pour les plus brillantes aventures.

(1) Molinet, ch. 94.

CHAPITRE X

DE L'AVÈNEMENT DE CHARLES VIII (1483) AU MARIAGE D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE AVEC FRANÇOIS DE BOURBON (1535)



A Couronne est passée à un enfant de 13 ans, malingre, non élevé, ni instruit. Le Roi lui a donné, in extremis, les plus sages conseils, et bien recommandé de ne pas faire comme lui-même, qui s'était mal trouvé d'avoir désappointé les bons serviteurs de son père. Aussi, sauf quelques favoris par trop choquants, comme Olivier le Daim, tout le monde reste-t-il en place. Le Prévôt de Paris, le Sire d'Estouteville, son frère, gardent charges et pensions ; le vieux Torcy est fait « Lieutenant général es pays entre Seyne et Somme ». Charles VIII est sous la gouverne de sa sœur Anne, « vrai portrait en tout du feu Roy ». Mais le Duc d'Orléans, quoique non majeur lui-même, réclame son droit de premier prince du sang ; le Duc de Bourbon, le sien d'oncle du Roi ; ce serait bien facilement la guerre civile. Un Conseil avait été nommé par Louis XI : avec ces Princes y siègent 12 seigneurs, dont Torcy et

Albret, le beau-frère d'Estouteville. Ils s'en remettent sagement à la nation en convoquant les États Généraux.

Pendant ces grands événements, le Cardinal d'Estouteville, rentré à Rome aussitôt après le traité de Gand, y achève sa vie par deux fondations d'une inspiration touchante : comme pour affirmer à ces Italiens, au milieu desquels il a toujours vécu, son patriotisme français, et aussi sans doute en mémoire de son frère, il bâtit et dote, en sa basilique de Sainte-Marie-Majeure, « une chapelle de S. Michel, ornée de bas-reliefs en marbre à personnages », une autre en l'église de Saint-Pierre-aux-Liens. Il fait terminer le ciborium, dais supporté par 4 colonnes, chef-d'œuvre du délicieux sculpteur florentin Mino de Fiesole, élevé au-dessus de cet auguste maître-autel de Sainte-Marie-Majeure, où le Pape seul peut officier ; et un autre moins magnifique au-dessus du corps de saint Jérôme.

« Le Cardinal d'Estouteville, notre protecteur, mourut le 22 janvier 1484 à 80 ans (plutôt 83) et fut enterré dans notre église S.-Augustin-la-Rotonde, à Rome (1). » Aux funérailles il se produisit un de ces scandales dont étaient coutumiers les Romains, qui pillaient, par exemple, le palais de chaque nouveau Pape. « Comme on était sur le point de descendre le corps dans le caveau, les P. Augustins et les chanoines de Se-Marie-Majeure entrèrent en dispute pour la dépouille du Cardinal, avec un si grand désordre que les anneaux qu'il avait aux doigts lui furent arrachés plutôt qu'ostés, le peuple s'étonnant que le Cardinal fut, dans cette lutte éhontée, dépouillé justement par ceux qu'il avait écrasés de ses bienfaits (2) ».

Rapaces, mais pas ingrats du moins, les chanoines de Sainte-Marie placèrent dans leur sacristie une inscription latine racontant tout ce qu'il avait fait pour leur église, et au-dessus son portrait : tête ronde avec une couronne de cheveux et un toupet, menton volontaire, nez puissant, air

(1) Nous en croyons ce moine assurément bien renseigné; mais la plupart disent : 22 déc. 83 ; les deux dates pourraient être vraies d'ailleurs pour le testament et la mort, ou la mort et une cérémonie solennelle; on a même dit 82, et janvier 83, sans songer qu'il s'agit du vieux style. (*Gallia*, VII, 536. Ughelli. Ciacconius. Fleury, XXIII, 585. Aubery, *Hist. des Cardinaux*. P. Anselme, VIII, 90. Arch. Seine-Infre, etc.)

(2) Onuphr. Garimberto, lib. I, 10. Ughelli, *Italia Sacra*, 92.

à la fois vigoureux, capable et gai. On a également un jeton de cuivre dudit Cardinal avec le même profil et les armes au revers. Les Pères de Saint-Augustin se souvenaient encore assez de lui, en 1627, pour graver sur le marbre un magnifique éloge de son savoir, de ses vertus et de sa générosité. De « son tombeau fort historié et le représentant revêtu des ornements pontificaux », il ne reste que des débris. Le temps, mais surtout le faux goût du dix-huitième siècle, ont fait impitoyablement disparaître presque toutes ces œuvres du Cardinal, perte immense pour l'art assurément, vu sa magnificence, cette époque incomparable, et les artistes exquis qu'il avait à sa disposition.

Les inventaires des Trésors de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Louis des Français donnent quelque idée de ce qu'il avait donné à profusion, « n'y ayant point d'église dont il ait eu charge, où l'on ne voye, disait la *Gallia Christiana* de 1656, quelques vestiges de sa libéralité » : Une quantité de pallia, pièces d'étoffes, brocart, soie, velours, de toutes couleurs, toutes brodées aux armes du Cardinal avec des ornements de toute sorte, pour décorer les murs, les sièges, les autels, les tombeaux des saints. De nombreux ornements, chasubles, chapes, dalmatiques, magnifiques en broderies, orfrois, etc., toujours brodés aux armes, notamment « un pluvial de damas violet brodé de fleurs d'or, avec les images des Apôtres et l'Assomption de la Vierge, pour lequel faire le Duc de Bourgogne avait fait don de 400 écus d'or, et le Cardinal du surplus ». Beaucoup de pièces d'orfèvrerie, vases sacrés, croix processionnelles, reliquaires en argent doré ornés d'émaux, comme une croix avec les 4 évangélistes, la Vierge et saint Augustin ; un triptyque renfermant la Madone de saint Luc, avec les volets recouverts d'argent, représentant l'un saint Luc peignant la Vierge et les Anges chantant le *Regina Cœli;* l'autre saint Grégoire portant l'image, et à ses pieds le Cardinal agenouillé ; le chef de saint Mathieu, apôtre, en un vase de Chalcédoine, dans un grand tabernacle d'argent doré et émaillé avec 8 colonnes surmontées de lampes ; un édicule posé sur des lions, à 2 étages supportés par des colonnes, en bas la Visitation, la Vierge et Sainte Elisabeth s'embrassant, et laissant voir dans leur sein, derrière un cristal, les figurines du Sauveur et de saint Jean, au-dessus le

Christ nu et couvert de cicatrices, le tout en argent doré avec des émaux, « très bien fabriqué. » Et à toutes ces pièces de haute curiosité, les armes gravées ou émaillées conservaient le souvenir du donateur (1).

Pour qu'on ne l'oubliât pas non plus devant Dieu, il ordonnait d'acheter des domaines pour 1.500 ducats, dont le revenu serait appliqué en prières. Le Cardinal d'Estouteville était évidemment une grande figure. L'abbé Fleury remarque que « l'Église perdit en lui un de ses plus fermes soutiens, juste en même temps que naissait un de ses plus grands ennemis, Luther ». « Il fut, selon La Roque (2), l'ornement des Cardinaux de son siècle, et jamais la peur du péril ni la crainte du mal ne l'empêchèrent de faire le bien. Il fut merveilleusement jaloux de la dignité de sa pourpre. » Son « intrépidité pour la justice » était légendaire, et l'on en racontait à Rome un exemple extraordinaire : « Le Barisel de Rome ayant contraint, par la terreur, un pauvre prêtre français à faire l'office de bourreau, le Cardinal, outré de l'injure fait à sa nation et à la dignité sacerdotale, aurait fait pendre ledit Barisel à une fenêtre par son muletier, et tenu tête aux officiers du Pape, qui lui aurait donné raison, en le priant de ne pas sortir de Rome, comme il l'en menaçait (3). » L'énergie, la passion d'agir, le culte de la grandeur de l'Église, le souffle d'Hildebrand enfin étaient en lui. « La grandeur de sa race et son solide jugement en ses emplois lui donnaient grande influence auprès de tous les Princes d'Europe ; l'intégrité de sa vie, son insigne piété, sa doctrine, son savoir, grande estime auprès des gens d'Église et des savants. » « Il était en effet très versé dans les Écritures, la chronologie et l'histoire, témoin cette bibliothèque immense et fort riche en chroniques qu'il laissa à l'archevêché de Rouen pour ses successeurs (4). » Les choses de l'esprit l'intéressaient partout, aussi bien avec les Princes des lettres comme Philelphe, qu'en de modestes réunions provinciales comme cette société des Palinods de Rouen, qui se vantait d'être la plus ancienne Académie, fondée en 1037,

(1) *Hist. de S.-Marie-Maj.*, par le chanoine de Angelis.

(2) *Harcourt*, I, 303.

(3) Aubery, *Hist. des Cardinaux*.

(4) D. Pommeraye, *Hist. des Arch. de Rouen*.

dont il fut un des plus fervents protecteurs, et qui couronnait encore son Eloge en trois discours prononcés le 6 mai 1788.

La nouvelle de la mort du Cardinal est apportée à Rouen par le lieutenant du Bailly, qui, « le pénultième jour de janvier (diligence bien extraordinaire si le décès était du 22 janvier et non du 22 décembre), vint informer le Chapitre de la vacance, et faire défense, de par le Roy, de procéder à l'élection. » Celui qu'on lui désigne ensuite, est d'ailleurs des siens, le chanoine et archidiacre Robert de Croixmare, élu et installé le 5 mai. Au Mont-Saint-Michel, c'est un moine qui est aussi paisiblement et canoniquement élu.

A Rouen, le Cardinal avait tout préparé, et les choses se passent comme il l'avait souhaité. « Le 12 avril, tout le Clergé séculier de la ville fut processionnellement au port pour recevoir son cœur, qui estoit dans une caisse portée par 4 ecclésiastiques, et couverte de drap dor à fleurs rouges. Le notaire du Chapitre lut un Bref du Pape attestant que c'estoit bien le cœur du Cardinal d'Estouteville. Il fut solennellement porté à la cathédrale et placé dans son tombeau, et un grand service fait. La nef de l'église demeura tendue de noir pendant un an. Ce tombeau était sis au milieu de la nef, un peu au-dessous du Crucifix, et la figure du Cardinal s'y voyait en relief, sous un treillis de fer (1). »

Ses deux fils Jérome et Augustin, aux saints patrons desquels il avait témoigné une si particulière dévotion, peut-être par un délicat sentiment de remords, il ne les laisse point ses héritiers, renversant ainsi lui-même la fable d'un prétendu mariage en jeunesse et de leur légitimité. Ses héritiers, selon le droit, sont ses petits-neveux Jacques et Guyon, qui, inquiets sans doute à cause de ses grandes générosités, « se portent par bénéfice d'inventaire, et font transfert, le 17 juin 1484, de leurs droits à Jehan Masselin, chanoine de Rouen, Docteur en droit canon, trésorier de l'archevêché, » qui avait fait plusieurs voyages entre Rome et Rouen. A ses fils il lègue ensemble 12.000 écus, et des seigneuries illustres par la beauté du site et le voisinage de Rome, à Jérome Frascati et Nemi, à Augustin Genzano (2).

(1) D. Pommeraye, *Hist. des Arch.*

(2) Pièces orig. et dossier bleu.

Mais sa tendresse non moins que son orgueil avaient pris soin de les établir aussi hautement que possible : Jérome était marié, depuis 15 ou 20 ans peut-être, à Hippolita Orsini, fille de Napoleone sgr. de Bracciano, Gonfalonier de l'Eglise, chef, non de la branche aînée, mais comme autorité, de cette puissante maison qui depuis toujours disputait aux Colonna le premier rang dans Rome. Les Orsini étaient bien, en principe, les chefs du parti guelfe, et par là cette alliance convenait aux sentiments français du Cardinal d'Estouteville ; mais on sait les souplesses italiennes, et Napoleone avait reçu le Comté de Tagliacozzo, lorsque son frère avait couronné Ferdinand d'Aragon roi de Naples. Ce frère, le Cardinal Latino, avait d'ailleurs rétabli l'équilibre en mariant sa fille naturelle, Clarisse, à Médicis, chef de la toujours guelfe République florentine. Hieronimo de Tutavilla (car c'est bien maintenant un pur Italien), se trouvait ainsi cousin germain de Laurent-le-Magnifique. Imhoff dit qu'une autre fille de Napoleone, Bartolomea, aurait épousé Bartolomeo de Tutavilla ; ce peut être une répétition erronée de prénom, et ce 2e mariage se rapporter à Augustin ; en tout cas il n'a pas d'enfants et disparaît. Ces Orsini, qui portent bandé d'argents et de gueules de 6 pièces, au chef d'argent soutenu d'or et chargé d'une rose de gueules, remontent, d'après Litta, au père d'Orso vivant l'an 1000. Et depuis lors que de grandes fonctions et d'hommes éminents : 5 Papes, 30 Cardinaux, d'illustres capitaines. C'est dans ce milieu extraordinaire, où la vie a peut-être été poussée à son maximum d'intensité, que vivent les Tutavilla. A la mort de Sixte IV, en 1484, les Colonna devenant maîtres du pavé de Rome, il leur faut, avec tous les Orsini, se retirer en leurs châteaux et tenir la campagne, que, par ces jeux répétés depuis des siècles, ils ont rendue déserte.

Cependant, reprenons le cours des affaires de France : Les États Généraux se sont réunis à Tours le 5 janvier 84. Trois Estouteville y siègent : Jacques, Torcy et le Prévôt. Tout est d'abord à l'union, à la bonne volonté. Les élections se sont faites dans l'accord le plus parfait entre les 3 ordres ; la nation se réjouit d'être appelée, non comme d'habitude pour voter de l'argent, mais pour donner appui et conseil au Roi ; le Chancelier de Rochefort va au cœur de tous en commentant le mot de César : « Si les

Gaulois étaient d'accord entre eux, l'univers entier ne pourrait leur résister. » Mais ces lunes de miel-là ne durent guère. Les deux partis, ennemis éternels, se dressent, les Libéraux, dont les chefs et orateurs sont le chanoine Masselin qui entraîne la Normandie, et le chevalier Philippe Pot avec qui marche la Bourgogne ; les Autoritaires, le parti de la Cour, dont l'âme est le Comte de Dunois, fils du grand Bâtard, « prince de gentil et subtil esprit, » pas mal intrigant, qui pousse et dirige son cousin germain le Duc d'Orléans. Le vieux Torcy est de ses principaux appuis. La Guyenne est de ce côté, à cause de l'influence d'Albret ; Paris aussi qui ménage le pouvoir central pour en avoir sa part ; on devine là l'action du Prévôt. Quant au Sire d'Estouteville, rien n'indique son attitude, sinon que nous le voyons, pendant et après les États, en fort bons rapports d'intérêts, pour la succession du Cardinal, avec Masselin.

On se heurte d'abord sur des questions de personnes ; les États voudraient intervenir dans le gouvernement en élisant une portion du conseil du Roi ; au contraire c'est le conseil actuel qui s'adjoint 12 députés ; on fait même choisir par le Roi 16 députés pour examiner, avec le conseil, les cahiers des provinces ; c'est la confiscation du régime parlementaire. Vite l'aigreur devient telle et si peu dissimulée que, dès le 18 février, la Cour signifie aux États qu'elle en a assez, en faisant démeubler la salle des séances ; mais les députés s'entêtent. Masselin porte le faix des grosses affaires, surtout de finance ; pour parler le jargon moderne, il est rapporteur du budget de la guerre et du budget des recettes. Il tient tête au Connétable et aux capitaines ; il ne voudrait que les 2.000 lances du temps de Charles VII ; eux trouvent cela insuffisant pour la sûreté du royaume ; il réclame la connaissance exacte des recettes et démontre la fausseté des chiffres qu'on lui fournit. Les États prétendent n'accorder au Roi que ce que la France payait à la fin de Charles VII, 1.200.000 l., et seulement pour 2 ans ; ce seraient des sessions périodiques. On sent alors la nécessité de travailler les députés. « Chacun, dit Masselin qui nous a laissé le compte-rendu en latin (1), fut donc attiré et circonvenu par ceux d'entre les Grands qui tenaient à sa province, ou avaient avec lui quelque amitié

(1) Docum. inédits, 411.

particulière, ou sur lui quelque autorité. On leur montra les faveurs de la Cour pour les plus empressés à obéir. Ainsi les Seigneurs de Dunois, Torcy et autres accostèrent un jour 8 ou 9 députés de Normandie, dont le dit Masselin, et leur représentèrent qu'ils passaient pour chefs de l'opposition. Les députés répondirent qu'on ne pouvait trouver mauvais qu'étant mandataires du peuple, ils voulussent soutenir sa cause. « Nous le voyons, répliquèrent les Seigneurs irrités, c'est à diminuer excessivement le pouvoir du Roy, à lui rogner les ongles jusqu'à la chair, que vous employez vos efforts. Vous avez la prétention d'écrire le code d'une monarchie imaginaire, et de supprimer nos anciennes lois. Vous excitez le peuple à ne pas payer; vous le rendrez, malgré lui, entêté, avare et infidèle à son Roi..... Nous vous prions, au nom de la fidélité que nous devons tous à la nation. »..... « Nous commencions à répondre, dit Masselin, quand un des Seigneurs, déjà âgé et de réputation respectable, dit, à la surprise de tous : « Moi, je connais les vilains, si on ne les comprime en les surchargeant, bientôt ils deviennent insolents. Si donc vous leur ôtez cet impôt des tailles, il est sûr que tout de suite ils seront rebelles et insupportables. Ils ne doivent pas connaître la liberté; il ne leur faut que la dépendance ». Étranges paroles, indignes d'un tel homme ; mais dans son âme, comme chez les vieillards, la convoitise s'était accrue avec l'âge et il craignait pour sa pension. » Ce vieux réactionnaire à tous crins, que par respect ou prudence Masselin ne nomme pas, doit être Torcy. Cette passion, ces menaces font assurément leur effet sur des gens habitués à respecter les Grands; mais il faut que le Tiers-État soit déjà bien fort, car on transige pour 1.500.000 l., les États prétendant ne voter les 300.000 l. d'augmentation qu'à titre de don de joyeux avènement, selon le vieux droit féodal.

En définitive, après l'affirmation, neuve dans son audace, et bien considérable comme semence d'idées, des principes les plus parlementaires : « Vous êtes, disait Philippe Pot aux députés, les dépositaires de la volonté de tous; rien n'a de force sans votre sanction » ; après la manifestation des visées différentes à propos de la question militaire, la Noblesse, d'accord ici avec le Peuple, voulant restreindre l'armée, la ramener

aux institutions féodales, la Royauté cherchant au contraire un outil de grandeur nationale dans une bonne armée permanente, ces Etats s'en vont, le 12 mars, de force puisqu'on leur retire leur indemnité, donnant dans la pratique actuelle gain de cause à Madame de Beaujeu, et écartant les prétentions du Duc d'Orléans : Il n'y a pas lieu à Régence, le Roi est déclaré majeur, et sa personne maintenue sous le gouvernement de sa sœur.

Elle a de suite de grands soucis ; car le Duc d'Orléans, loin d'accepter sagement la décision des Etats, va à Paris tâter le peuple et le Parlement en faisant le zélé pour le bien public ; mais voyant qu'il n'y a rien à faire, et menacé d'arrestation, il se sauve à Alençon pour se rapprocher de Bretagne. Plusieurs Grands, dont le Sire d'Albret, l'y joignent; on lève des troupes ; mais le cœur leur manque, et ils traitent avec Madame de Beaujeu. M. de Torcy, entraîné probablement par sa liaison avec Dunois, doit se trouver compromis dans ces affaires ; en voici quelque indice : La Bretagne était alors troublée par un intrigant, Pierre Landais, qui, s'emparant du faible esprit du Duc, de rien s'était fait chancelier. Il était en relations avec le Duc d'Orléans, lui promettant la main de l'héritière de Bretagne ; et M. d'Orléans, dans ces escapades, avait pour confident et compagnon Guyot Pot, personnage important sous Louis XI. Or Landais, dans le procès qui le conduit au gibet, dépose lui-même, juillet 1485, que « Mgrs de Bretagne et d'Orléans estoient sûrs de ceux qui avoient esté envoyés de Cour, comme M. de Torcy, Guyot, Pot, etc. ». En outre, dans le procès de divorce que M. d'Orléans soutient contre sa pauvre, sainte et disgraciée femme, Jeanne, un témoin dépose « que, du temps du Roy Charles, furent certains maltraictés, dont le sgr. de Torcy » (1). Si disgrâce il y a, ce n'est qu'après la divulgation du procès Landais, car le 27 septembre 1484, Torcy touche sa pension avec ses titres de Conseiller, Chambellan, Grand Maître des Arbalestriers; il n'a que 6.000 l., au lieu de 8.000 en 82, mais probablement par suite des réductions exigées par les Etats; et la défaveur n'est pas longue, dès 1487, il reçoit la même somme avec les mêmes qualités.

(1) Procès Landais. Docum. inédit, p. 1087. Procès de divorce.

Quant aux aînés d'Estouteville, leur situation est fort délicate, avec des beaux-frères si compromettants : Albret, qui a beaucoup de biens en Bretagne par sa mère Rohan et sa première femme Penthièvre, ne vise pas moins que le Duché; il ose se poser en rival du Duc d'Orléans auprès de la petite Duchesse Anne, et intrigue avec Landais qui la lui promet à lui aussi. Croy est toujours au service de Maximilien. La politique ayant son contre-coup ordinaire dans les affaires privées, le beau-père et adversaire des Estouteville, Silly, très dévoué à la Régente, en profite pour leur faire accepter une transaction avec leur mère, toute à l'avantage des Silly, et sur laquelle nous reviendrons. Ses terres étant ainsi libres des oppositions relatives au douaire de sa mère, Jacques en fait hommage au Roi; à Blois, le 8 novembre 1483. Cependant ils se rattrapent adroitement, car, à la fin de 84, redevenus bien en Cour, ils touchent de même qu'en 82, sur la recette de Normandie, Jacques 1.200 lt. et Guyon 800, chacun « comme conseiller et chambellan du Roy, pour un an de notre pension et entretainement à son service (1). » Guyon soit pour quelque service, soit pour consolider sa fidélité, reçoit même un don considérable : En 1476 la confiscation de son beau-frère Philippe de Croy, le Comté de Porcéan, les Seigneuries de Bar-sur-Aube, Croy, Renty, etc., avaient été attribuées par Louis XI au Maréchal de Gié, un Rohan qu'il tenait à s'attacher pour avoir une influence en Bretagne. En 1484, Gié subissant un moment de disgrâce, Porcéan et Bar-sur-Aube sont donnés à Isabelle de Croy femme de Guyon; à quoi, le 3 juillet, son frère Philippe fait opposition. Mais les intrigues de Bretagne éclairent Madame de Beaujeu sur la nécessité de regagner un homme comme Gié; Porcéan lui est rendu. Bar-sur-Aube seulement reste à Madame de Moyon (2).

En 1485, Jean d'Estouteville Sire d'Auzebosc meurt sans enfants de Marguerite d'Harcourt; son deuxième frère, Richard, lui succède et meurt sans alliance avant 1490; le troisième, Jacques, Chatelain de Nesle, était mort de même en 84. Voici donc cette branche éteinte : mais probable-

(1) Arch. Nat. K. 73, Sceaux Clair. Pièces orig. Arch. de Valm.

(2) P. Anselme, V, 638, VII, 107.

ment, à cause de procès, le partage traîne longtemps entre leurs sœurs.

Par contrat du 14 décembre 1485, à Coutances (elle habitait donc Hambye), Catherine d'Estouteville, quatrième fille de Michel, épouse Henri d'Espinay, fils unique de Guy Sire d'Espinay, la Rivière, la Marche, etc., et d'Isabeau de Goyon-Matignon grande héritière fille du grand Escuyer de France ; le frère de Guy est Cardinal et Archevêque de Bordeaux ; leur mère était Béatrix de Montauban fille de Bonne de Milan. Maison de Bretagne fort considérable, dont le chef, Chanoine né de Rennes, siégeait en face de l'Evêque ; le premier Espinay connu avait été à la conquête de l'Angleterre ; d'argent au lion coupé de gueules et de sinople.

Les registres de Valmont donnent quelques détails : refonte de la vaisselle d'étain ; achat à Rouen de chaudières, pots de cuivre, etc. Réparation à « l'huys de la cave de dessoubs le donjon », vulgaire cave, que l'imagination, par romantisme à la fois et en haine du moyen-âge, a transformée en terrifiantes oubliettes. On couvre la chapelle en 1485, un côté en chaume, l'autre en ardoise, en 86 elle est « blanchie et pavée », et l'on dispose « la chambre des paremens devers la chapelle », probablement la pièce où sont conservés les ornemens pour le prêtre et l'autel. Cette chapelle doit être une construction entièrement neuve, l'ancienne ayant probablement été entièrement détruite, puisqu'elle reçoit une dédicace nouvelle au patron du seigneur actuel, à S. Jacques et à son socius S. Philippe. Ces travaux se font « par le commandement de ma Dame. Elle envoye quérir sa garde-robe à Hambuye, fait acheter à Rouen du ruban pour refaire les tapisseries ». En 1486 « Mestre Regnault, canonnier de Mgr, reçoit 30 sous pour sa dépense à Valmont, pour fondre les couleuvrines pour armer le chastel. Mgr fieffe aux Eschevins de la confrèrie de S. Nicolas de Vallemont une place pour bastir une maison. »

Il a sans doute une crise de sa blessure non guérie ; car, le 9 juin 85, on paye « pour une messe pour Mgr devant S. Nicolas de Vallemont, une autre à N.-D. de Baudouyn ; à Clément Buneaulx (de la famille probablement qui a laissé son nom à S. Martin, vassal de Valmont) 4 l. 10 s., pour aller à S. Nicolas de Varengeville fère un pélerinage pour Mgr : pour sa peine 65 sous, pour 3 livres de chire ouvrée qu'il doit présenter

devant l'image pour mondit Sgr. 20 sous, et pour faire dire 2 messes 5 sous, pour une offrande 12 d., et 6 deniers pour requeillir certificat des choses dessusdites du Prieur de l'église ». Jacques n'est pourtant pas immobilisé par le mal et continue sa vie active; il siège, avec son frère, aux Echiquiers de 84 et 85; les hommes d'affaires vont lui parler à Hambye, à Briquebec, à Falaise dont il est capitaine ; on lui porte, « le 19 août 1485, à Hambye, 4 harnois d'orfavrie » ; c'est l'heure où recommencent les troubles de Bretagne, il peut donc monter à cheval. Les choses de vénerie l'occupent toujours fort : « Frais pour garder des aires d'autours dans toute la région, les élever, conduire chiens et oyseaux d'une terre à l'autre, aller aux Loges, à Villequier entraîner les chiens courans, les mener baigner à la mer (c'est le remède pour la rage); pain d'orge pour les chiens courans, pain blanc pour les levriers; payement de la messe de S. Hubert. » Echange de courtoisies avec ses cousins : « Mener un levrier rouge à Blainville, à Mgr de Torchy ; Madamoiselle de La Rozière envoye des oyseaulx à Mgr ». Des journées sont employées « aux haras de Mgr (certains prés de Valmont portent encore ce nom), au grand gardin aux entes ; pour vuider les estables aux chevaulx de Mgr de Moyon. » Les frères vivent toujours beaucoup ensemble; ainsi, en 1486, le Receveur de Valmont paye « à Marion Faure, pour avoir nourry et aléthé la fille de M. de Moyon, 15 s., plus 10 s. quand l'enfant trespassa, tant en messes que pour l'enterrement. »

M. d'Estouteville, condamné aux assises de Montivilliers « pour n'avoir baillié son dénombrement », s'en acquitte, et en 1486, on « porte à Hambye à Mgr de Moyon les lettres des hommages que Mgr a fait au Roy ».

Cependant les troubles recommencent; les rebelles pensent un instant enlever le Roi, de son aveu, dit-on, car sa sœur l'excède. Elle le ressaisit pourtant, et le fait marcher en Guyenne où Albret est en armes, puis en Bretagne où le Duc d'Orléans s'est réfugié. Là est fait prisonnier le Bâtard de Bourbon, fils de Madame d'Estouteville, homme distingué d'ailleurs, qui se fait sa place dans sa famille. Son oncle, le Duc de Bourbon, lui donne des terres et la Sénéchalie de Bourbonnais ; il épouse l'héritière de Malause et Lavedan en Gascogne, et ces terres donneront le nom à la

branche de Bourbon issue de lui, et éteinte seulement au dix-huitième siècle.

Le Roi, en route, écrit des Ponts-de-Cé, le 23 avril 87, au Prévôt de Paris : « Nostre amé et féal, vous savez assez les entreprises faites contre nostre auctorité, desquelles a toujours esté et est l'un des principaulx conducteurs et conseillers maistre Denis le Mercier, Chancelier du Duc d'Orléans... A ceste cause avons ordonné sa maison à Paris estre abattue, et vous envoyons la commission pour ce faire (1). » En février 88, « séant en son Parlement, le Roy fait adjourner les Ducs d'Orléans et de Bretagne par le Prévost de Paris, et prendre contre eux tous les défauts ; » et, ce qui vaut mieux, ils sont battus à Saint-Aubin-du-Cormier, le 26 juillet. Le Breton meurt peu après, et voici la petite Anne Duchesse. Albret se targue d'une promesse par écrit du père ; mais la fille n'en veut pas, le trouve trop petit compagnon, trop vieux, couperosé ; au contraire le Duc d'Orléans lui plairait fort, mais il est prisonnier. Maximilien se présente ; tout ce qui en Bretagne craint l'annexion à la France, va à lui, et il épouse par procuration.

Le Sire d'Estouteville a dû, tout malade, se remuer, aller en Cour pour ces affaires de son beau-frère, et dans un sens qui lui vaut la gratitude de la Régente. « Monsieur mon oste, lui écrit sa fille, je me recommande bien fort à vos bonnes grâces pour des nouvelles de par deçà. Vous plaist savoir, Madame, mon frère Jehan, mon frère Loys, et mon frère Anthoine sont tretous bien sains et en bon point, et ne faisons que regarder de jour en jour quand reviendrez. Je vous prye, n'oubliez pas à me rapporter du veloux. Faites toujours bonne chère, mon hoste, et nous la ferons bonne, et se vous ne venez bientout, mandez nous vos bons plaisirs pour humblement les accomplir. A Dieu soyez, Monsieur mon hoste, qui vous donne bonne vie et bonne santé. Vostre très humble fille et ostesse.

Françoise. de Valemont, ce X^e jour de may » (1489).

Cette petite a sept ans, et ce billet fort bien écrit, première lettre peut-être, soigneusement rapportée par un père tendre, est la seule mis-

(1) Lettres, I, 175.

sive ancienne conservée aux archives de Valmont. Cette plaisanterie d' « ostesse » se pourrait rapporter à un moment où cette enfant, en l'absence de sa mère, avait joué à la maîtresse de maison. Le pauvre Sire rentre au gîte pour une dernière crise de « sa blessure, qui cause son décès ». Le 22 janvier 1490, il fait son testament, nommant exécuteurs sa femme et ses cousins M. de Torcy et le Prévôt. De cet acte, dont il ne reste à Valmont que la chemise, nous connaissons une seule disposition, 200 lt. pour un service annuel le jour de sa mort, 23 mars. Car lui, il revient dormir son dernier sommeil sous les dalles de son abbaye de Valmont.

Il est, en grande diligence, procédé aux affaires des quatre mineurs susdits. « Pour ce que nous désirons, écrit le Roy, de Lyon le 19 mars, que la Maison d'Estouteville, qui est fort grande et ancienne, soit toujours bien maintenue, ne ses biens dispersés ni gastés, mais mis es mains qui ayment le bien, prouffit et utilité des dits enfants; aussi que nous avons esté advertis de l'amour et affection que nostre cher et amé frère le Duc de Bourbonnoys et Anne de France son épouse ont à nostre dite cousine d'Allebret et aux dicts enfans, et pour ce que lesdits biens seront mieux esdites mains que d'autres; ce considéré, et les grands services que ceulx de la Maison d'Estouteville ont faits à la Couronne de France, mesmement le feu Sire jusques à son trespas... A ces causes, à vous, nos très chers frère et sœur, donnons et octroyons tous les droits qui, par la coutume, peuvent nous compéter es baronnies et seigneuries desdits mineurs, à condition que toucherez les fruits et proffits desdites terres, et entretiendrez les places et maisons en état convenable, tel que le ferions nous-même ».

Lesdits Duc et Duchesse (naguère M. et Madame de Beaujeu), s'en déchargeant à leur tour, écrivent, le 25 mars, « à Madame Louise d'Albret, Dame d'Estouteville et à Mgr Jacques d'Estouteville, Sire de Beyne, Prévost de Paris : Ne pouvant bonnement entendre à la dite garde, obstant les grandes charges et affaires où sommes de présent occupés, confians à plain de vos sens, expérience, bonne conduite et grande diligence,... vous commettons par ces présentes à la garde régime et administration desdits myneurs et de leurs biens ». Le Prévôt, « ne pouvant non

plus vaquer en personne à cause de son office », est représenté par son procureur, Loys Maufils. Et Torcy, désigné par le testament, se récusant à cause de son âge, en sa place est élu Jean Carbonel, chevalier, sgr. de Cérences, homme capable probablement, car nous ne lui voyons aucun lien de parenté.

Le bailly de Montivilliers, « commis par le Roi à la connaissance de cette succession, encore qu'il y ait des terres en d'autres bailliages, parce que la veuve doit avoir pour son douaire le tiers des terres et la moitié des meubles, la plupart desquels sont dans le chastel de Vallemont, où le deffunt estoit résidant lors de son trespas », procède, le 15 juillet et jours suivants, à l'information ordonnée par la Chambre des Comptes de Paris. Comparaissent plusieurs gentilshommes du pays. Jean est déclaré avoir sept ans, Louis six, Antoine quatre, Francoise huit. L'Etat des diverses seigneuries est établi dans le plus grand détail : « Chastellénie de Vallemont avec chasteau et forte place à grandes et bonnes fortifications » ; moyenne et basse justice (de la haute il n'est mention) ; fiefs qui en relèvent ; droits de présentation, de patronage, etc. ; revenu annuel 328 lt. en deniers, 140 l. environ en grains, les 7 milliers de harencs estimés 37 l., 69 oies à 2 sous 6 d. pièce, 376 chapons à 20 d., 149 poules à 12 d. et un coq blanc, 1.223 œufs à 4 s. 2 d. le cent, 4 paires de gants à 10 d. la paire, 3 chapeaux de roses à 10 d. Le domaine non fieffé comprend : « Le contour du chasteau, le boys du Parc, la pluspart duquel a esté couppé naguères pour l'édifice et réparations du chasteau et le chauffage d'icelui », 100 acres de terre labourable ou pasture estimés 7. s. 6 d. l'acre, 10 acres de prés à 20 s., 2 moulins, celui du Souverain rapportant 20l., l'autre, celui de Pré, totalement ruiné par les guerres ; le droit de guet est estimé 24 l... etc. Revenu total environ 700 l. Et il en est de même pour toutes les autres terres ; remarquons seulement « la forêt des Loges contenant 1.400 acres, coupe de 40 ans, rapportant par an 105 lt. »

En conséquence sont faits trois lots, et est prononcé aux assises de Montivilliers du 11 mars 1491, en présence du Bailly, que : « qui aura le 1er lot aura Vallemont, Les Loges, Berneval, Offranville, Espinay, Varen-

geville, Bec-de-Mortagne, Bec-au-Cauchois; 2e lot, Hambye, Créances, etc.; 3e lot Hotot, La Remuée, Cleuville, Foville, Chanteloup, etc. ». Le 17 mai, la Dame fait « appointement pour elle et ses enfants, à Hambye, en présence de l'abbé de Hambye, avec son beau-frère Guyon, touchant le partage des choses restant dues de leur partage antérieur, et des meubles estant en leurs chasteaux, à elle demeurant tous ses biens, finances, bagues et joyaux de mariage ». Mais, n'étant pas d'accord sur les appréciations des immeubles, le Bailly ordonne, le 4 juin, que « les valeurs des biens soient présentées aux gardains et procureurs du Roy », et le 28 juillet, il renvoye aux prochaines assises « la requête de Madame d'Estouteville qu'un des 3 lots lui soit remis provisoirement en baillant caution » ; lui font opposition les deux gardains, Carbonnel et Beyne. Enfin, le 21 avril 92, « Guyon de Septimanville, écuyer, procureur de Loyse d'Albret, se présente aux assises, en exécution des lettres de douaire données par le Roy à ladite Dame, et en présence des procureurs du Roy et des Gardains..., il est procédé à ladite clameur de douaire et à la choisie des lots ; le 3e échoit à la dite Dame douairière ».

Pour l'apurement de ses affaires on exige, le 30 septembre 1491, « une reconnaissance par Alain Sire d'Albret, comme il a promis, en faveur du mariage de sa sœur, la somme de 22.500 écus d'or ».

Elle administre; les comptes lui sont rendus, « en présence de l'auditeur, Le Marinier, de J. du Hestray capitaine de Vallemont, et Guyon de Helbouville maistre d'Ostel de Madame » ; elle donne les quittances de sa main. Elle fait continuer les travaux au château, « achever la gallerie devant les chambres de Madame et de Mgr, travailler aux écuries, poser un carcan de fer au marché de Vallemont pour les blasphémateurs ; l'entretien du jardin des porées et du jardin des pommes est donné à l'année ». Elle règle avec ses beau-frère et belle-sœur d'Espinay la dot de celle-ci : « 5.000 l. promis à son mariage, constitués au bailly de Cotentin, et dont ils donnent reçu, le 27 mars 1494, à la dite Dame gardaine de ses enfants et à Mgr Guyon ». Ceux-ci touchent, comme héritiers de Bricquebec, « 1000 l. échues au Roi, comme droit de régale ou mutation, par la mort de l'évêque de Coutances, et déléguées en gratification ».

A peine les affaires de Madame d'Estouteville se terminaient-elles par une procuration, du 18 aout 1494, à Helbouville, Hestray et Septimanville, « de prendre en son nom la possession des terres et rentes à elle accordées, sur les biens du feu Seigneur son mari, pour son douare (1), » que la mort la frappait, le 8 septembre. Elle fut enterrée à côté de son mari, en l'abbaye de Valmont, à laquelle elle laissait « 150 l. pour estre employées en rente à héritage, à charge de célébrer annuellement à perpétuité, au jour de son décès, une messe solennelle à diacre et sous-diacre ». Leur tombeau, « fort noblement et richement eslevé, placé en 1518, entre 2 piliers à gauche du grand autel, dans le chœur », où Gaignières (2) le vit en 1696, fut transporté en 1772 dans la chapelle de la Vierge, où il est encore en fort bon état. Les statues en albâtre, d'un art médiocre, représentent Jacques armé de toutes pièces, sous une dalmatique armoyée; il y a eu des parties peintes, la cotte de mailles dorée ; la figure imberbe, les cheveux courts sur le front, longs sur les côtés ; Louise en grand manteau, un voile sur la tête, une guimpe emprisonnant le menton et plissée sur la poitrine. Le socle en pierre, décoré de statuettes de saints dans des architectures, d'une autre main et bien meilleure, dans le sentiment des tombeaux de Brou, avec des rehauts de peinture. A leurs pieds, contre un pilier, était une table de marbre noir encadrée dans de la pierre avec les armes, cimier, supports, devise : Au mort-né d'Estouteville, et cette inscription : « Cy gist hault et puissant seigneur, Monsr. Jacques d'Estouteville, chev., Cons. et Chamb. du Roy ntre Sire, Capitaine de Falaise, Comte de Créances, Visconte et Baron de Roncheville, Cleuville, Berneval, Sgr et Chastellain de Vallemont, Hambie, Hotot, les Loges, Chantelou, lequel trespassa l'an de grâce mil IIII c IIII xx et neuf, le douziesme j. de mars. — Cy gist haulte et puissante Dame, Madame Loyse d'Albret, femme et espouse dudit Sgr., fille de très hault et puissant Sgr. Monsr. Alain (3) sgr. d'Albret et de très haulte et très puissante Dame Katterine de Rohan, laquelle trespassa l'an de grâce mil IIII c IIII xx et

(1) Toutes ces pièces, Arch. de Valm.

(2) Estampes P^e^. 8, f° 48. Voir à la fin du présent volume.

(3) Erreur, c'est son frère; renseignement faux donné au graveur, comme pour le tombeau de Nicolas.

quatorze, le huictiesme j. de septembre. Dieu leur veuille pardonner. Requiescant in pace. Amen ».

Les orphelins doivent être recueillis par leur tuteur, car les papiers de Valmont les disent « nourris es pays de Bourbonnoys ». Il leur vient un accroissement d'illustration : leur cousin germain Jean d'Albret est couronné en ce temps, le 19 janvier 94, roi de Navarre, à cause de sa femme Catherine de Foix.

Dans ces mesmes jours s'éteignait, à 84 ans, le Sire de Torcy, le doyen et vraie tête de la maison d'Estouteville, le dernier grand personnage qu'elle ait produit. Il disparaît, avec son temps, l'un des derniers représentants de toute une période historique, survivant des grandes misères, des grandes luttes, témoin de tant de choses, depuis qu'enfant, il y a plus de 70 ans, il s'évadait vaillamment de la domination anglaise, et recevait de Charles VII, encore Dauphin, son premier cheval. S'il a eu quelque disgrâce près de Madame de Beaujeu, il s'en est relevé, et a conservé toute sa validité physique et morale, puisqu'encore en octobre 1489 il est « commissaire du Roi aux Etats de Normandie ». Il finit bien, en des soins pieux, cette belle vie mêlée à toutes les choses de son temps.

« A tous bons chrétiens et loyaulx catholiques qui ces présentes lettres verront et orront, Jean d'Estouteville, Seigneur de Torcy, chevalier de l'Ordre du Roy, son Lieutenant général entre Sömme et Seyne, Grand-Maistre des Arbalestriers, salut. Comme entre les œuvres de vertu, celles qui sont appliquées pour l'honneur de Dieu et de nostre mère Sainte Église, son espouse, soient très salutaires ; par quoy Je, désirant le salut des ames de moy et de ma très chère et amée compagne et espouse, et pour ceque, et par long espace de temps, j'ay, soubs la miséricorde de Dieu mon créateur, vescu en ce monde mortel en grands honneurs et prospérités, non voulant estre ingrat d'iceluy mon Créateur..... donne 500 l. de rente annuelle, pour fonder et continuer à perpétuité le service divin par un collège de chapelains ou chanoines, dont j'ai reçu licence du S. Siège...; 9 prêtres, 1 clerc et 2 choraux, à la nomination de mes successeurs... ; l'église fondée en l'honneur de la Trinité et de S. Michel... Pour ce que j'ay eu des biens de mes prédécesseurs trespassés, par quoy

je suis tenu à faire prier Dieu pour eux, 12 obits à célébrer... Item, pour ce que j'ay eu plusieurs biens et honneurs des Rois de France, je veux que pour leurs âmes soit chanté un obit solennel le jour de la Madeleine, où le feu bon Roi Charles Septième trespassa... Un obit solemnel, comme celuy des Rois, pour Monsieur mon père le 25 octobre, et pour Madame ma mère le 16 Juillet, à qui je suis grandement tenu... Item, pour ce que je croys que j'ay, plus que nul autre, besoin et nécessité de la grâce de Dieu et des prières et suffrages de l'Église, je veux qu'il soit célébré, après mon trespas, bien dévotement, un obit solemnel pour le salut de ma paouvre âme, à tel jour qu'il plaira à mon Créateur la séparer de mon corps, et ma vie durant, qu'il soit célébré une messe solemnelle du S. Esprit, afin qu'il plaise à mon Créateur me donner la grâce de bien vivre et mourir. Semblablement pour ma femme, pour la bonne amour et société que j'ay eu par longtemps en mariage avec elle... (Le service de la chapelle, l'ordre des cérémonies, l'entretien des vases sacrés, tout est reglé avec un détail, une précision, qui dénotent un grand esprit d'ordre)... Et ce ay seigné de mon seing et roboré de mon scel, en mon chasteau de Blainville, le 5e j. de janvier de l'an de grâce 1489. »

Le lendemain, l'Archevêque de Rouen dit la messe en la chapelle du château, et à l'offertoire, le fondateur se présente au pied de l'autel, la susdite charte de fondation à la main, et dit : « Mon Roi, mon Souverain Seigneur, mon Sauveur et mon Rédempteur, je viens devers vous à secours et recours, et vous fais oblation de mon cœur, de mon corps, de mon honneur, de mon estat, et de ce qui est escrit en ce cahier, touchant une partie des biens qu'il vous a pleu de me donner pour vivre et entretenir en ce monde, et vous supplie, mon Souverain Seigneur et Rédempteur, qu'ils soient employés pour vous faire service au temps advenir, lequel service vous puisse être agréable ». L'Archevêque donne son approbation, le 10 janvier 1489, et fait la dédicace, le 29 septembre 1492, en la fête de saint Michel (1).

Les travaux ont été menés rapidement, comme par un vieillard qui les veut voir finis. L'œuvre est pourtant importante et fort belle. Cette

(1) Bouquet, *Les Sires et le Château de Blainville.*

Collégiale de Blainville, devenue l'église paroissiale depuis la fin du dix-huitième siècle, a 30 mètres de long, et est classée parmi les monuments historiques, remarquable par son portail élégant, ses belles voûtes aux armes du fondateur, sa charmante porte de sacristie, ses stalles curieuses, et la statue d'un chevalier qu'on a cru Torcy, mais plutôt saint Michel.

Dans l'ancienne église paroissiale étaient 2 verrières (1), représentant Torcy, sans barbe, nez long, les cheveux courts, le collier de saint Michel au cou, à genoux, en armure avec la cote armoyée, en bas son écu en bannière, écartelé d'Estouteville, le lion colleté, et de Mauquenchy, entouré de l'Ordre, que porte aussi saint Michel debout derrière lui ; et sa femme à genoux devant une pietà, saint François derrière elle, vêtue comme Anne de Bretagne en tête de ses heures, un capot de velours noir bordé d'une bande d'or avec des pierreries, et une robe de drap d'or ornementé de rouge, en bas ses armes : d'Estouteville parti de La Rochefoucauld, posé sur un losangé d'or et de gueules, dans un écu en losange entouré de la cordelière, ce qui dément que cet ornement n'appartienne qu'aux veuves.

Le château de Blainville avait été aussi somptueusement relevé des ruines de la guerre de Cent Ans. Gaignières, par le dessin à la plume relevé d'aquarelle, grossier mais amusant, de son dessinateur Boudan (2), nous en a gardé l'image, qui rappelle beaucoup Chaumont par l'importance et la silhouette élégante. Le château, précédé d'une basse-cour aussi fortifiée, domine le village et la riche église canoniale ; l'ensemble est somptueux et fort. Au-dessus de la porte principale, l'écu penché avec une tour pour cimier, les supports, chien et bélier, tenant des bannières.

Il va donc, ce bon seigneur, de vie à trépas, en ce château, le 11 septembre 1494. Il avait choisi sa sépulture, non dans l'église paroissiale de Blainville, où étaient tous les vieux Mauquenchy jusqu'au Maréchal, non avec son père, à Torcy, mais dans son monastère de Rouen. La pompe du convoi répond bien à son importance : « De l'église collégiale, où il est d'abord déposé, ses chanoines le conduisent aux Chartreux, faubourg S.-Hilaire, à Rouen ; de là le cercueil part, le 16 septembre à 2 heures

(1) Estampes, Pe 8, coll. Gaignières.

(2) Bib. nat., Estampes, Topogr. Seine-Infre. Canton de Buchy.

après-midi, accompagné des 4 religions mendiantes, des religieux de S. Lo et de la Madeleine, du clergé de la ville, des chanoines de Blainville, et des Cordeliers de l'observance de Se Claire ; 60 hommes en deuil portant des torches décorées des armes du défunt. Les Chanoines de la Cathédrale les attendaient sous la porte S. Hilaire, avec l'Abbé de Se Catherine, le Prieur de S. Lo, l'Evêque de Philadelphie, les officiers du Roi et de la Ville, au nombre d'une centaine. Sont priés de soutenir les 4 coins du drap mortuaire, brodé aux armes du défunt, le Lieutenant-général du Bailly de Rouen et 3 Echevins. Sous ladite porte on allume 6 grosses torches aux armes de la Ville, portées par 6 hommes en robes de la Ville. Devant le cercueil marche l'Evêque de Coutances en habit pontifical, qui célèbre l'Office ; derrière 5 hommes portant la cotte d'armes, l'épée du défunt, ses 2 bannières et son guidon ; ensuite une foule de gentilshommes venus de toute la Normandie. Il est inhumé au milieu du chœur de Se Claire, dans un superbe tombeau, dont il ne restait rien à la fin du XVIIe s. (1) ».

En manière d'oraison funèbre, mettons « ces vers françois faits en son honneur par un poëte des temps passés :

Il fut jadis capitaine propice
De Caen, d'Arques, par Vertu sa nourrice ;
Car il pensoit, toutes voies et tout lieu,
A bien servir le Roy en tous mestiers.
Grand Maistre il fut des Arbalestriers.
Du Roy aussi le grand office il eut
De Chancelier, un honneur droiturier,
Qui n'est mye à bailler à novice.
Le Roy Loys lui donna voulentiers,
Sans requeste, l'un des nobles colliers
De Saint Michel, et richesse à milliers,
Pour guerredon de son loyal service (2) ».

Il y a là une erreur évidente : Torcy n'a jamais été Chancelier en titre, et ne figure pas dans leur catalogue ; mais il a dû tenir les sceaux par commission, pendant quelque disgrâce d'un chancelier ; fonction curieuse

(1) Farin, II, 96.
(2) Bib. de Rouen, mss Bigot.

pour cet homme d'épée et qui marque une grande capacité en affaires.

Torcy n'avait plus d'enfant légitime, nous le savons, mais un et peut-être plusieurs naturels : de Catherine Le Roy, Henry, légitimé en janvier 1504, le même, peut-être qu' « Hector Bastard de Torcy, qui, se disant sgr de Caumartin, plaide, en 1499, contre ses cousines Jossine, Jeanne, Jacqueline d'Estouteville, filles d'Estout, pour les donations que son père lui avait faites et qui lui sont adjugées en 1500 ». Jossine est mise en possession, à la mort de Torcy, des terres de Nouvion, Caumartin et Dondeauville, quoique J. de Béthune en fasse aveu comme représentant de sa mère Michelle d'Estouteville ; elles lui sont adjugées par arrêt de 1501. « Messire Morelet d'Estouteville, chevalier, cité dans un arrêt de 1450, est aussi dit, par certains, bâtard de Torcy, par d'autres, fils légitime de Blanchet sg. de Villebon (1). »

Cette succession de Torcy est orageuse. Il avait pourtant cru prendre des dispositions pour en assurer à sa maison le principal morceau, la base de son importance féodale depuis la ruine de Torcy, la Seigneurie de Blainville : Dès 1489, il l'avait assurée à son neveu le Prévôt, « seul et unique masculin de ladite branche d'Estouteville ; » et celui-ci n'ayant que des filles, il l'avait substituée dans la branche de Villebon, non à l'aîné, chargé de Villebon, ni au deuxième, Pierre ecclésiastique, mais à Louis qui, par une singulière anticipation, est qualifié seigneur de Blainville en 1491. Ce dernier disparaissant sans alliance, la substitution passe à son frère Charles, seigneur de Villebon, qualifié seigneur de Blainville, ainsi que son fils aîné Jean. Ce n'est d'ailleurs qu'une prétention ; car le Prévôt est alors en possession effective.

Le dit Prévôt fait « appointement, après procès, devant les notaires au Châtelet, le 26 août 98, avec la veuve, Françoise de La Rochefoucault, à qui la terre de Blainville avait été adjugée pour douaire ». Il a d'autres longs et compliqués règlements d'intérêts avec les trois filles d'Estout ; et enfin la succession est ainsi réglée : Blainville reste au Prévôt. Jossine, femme de J. Blosset, a Torçy, dont ses enfants prennent immédiatement le nom. « Jeanne, veuve de noble homme Jean de Porcon, et au précé-

(1) P. Anselme. La Chesnaye des B. La Roque, *Harcourt.*

dent de Jean Martel, sgr de Remmes, est dite dame de Beaumont et de Charlemesnil, dans un contrat de may 1507, où elle fonde des messes en l'église Se Catherine de Charlemesnil (1). » On se souvient qu'elle était encore auparavant veuve de Comines ; c'est vers 60 ans qu'elle a fait cette folie d'épouser, le 9 février 1489, ce seigneur de Porcon et de Bourg-Fontaine en Bretagne, fils d'Arthur, Chambellan de la duchesse Anne, et de Marguerite de Tiercent : d'or à la fasce d'hermine accompagnée de 3 fleurs de lys d'azur. Famille de marins : Un frère est célèbre sous le nom du Petit-Porcon. Jean est aussi un vaillant homme, « lieutenant du Roy en l'armée de Basse-Normandie en 1501, et capitaine de la grand nef ou carraque la Charente, l'une des plus advantageuses pour la guerre de toute la mer », sur laquelle il est tué peu après, guerroyant dans la Méditerranée contre les Infidèles. La 3e, Jacqueline, baronne de Moy, est aussi dite avoir Charlemesnil, peut-être après sa sœur. Son fils et son petit-fils, seigneurs de la Meilleraye sur la Seine, seront vice-amiraux de France et lieutenants généraux de Normandie; leur héritière épousera un prince de Lorraine qui s'appellera le marquis de Moy (2).

Le Prévôt plaidait aussi en 1491, à cause de sa baronnie d'Ivry, contre Philippe de Comines comme possesseur du Comté de Dreux, à lui engagé par Alain d'Albret en garantie de diverses sommes (3).

Sont citées, évidemment comme femmes brillantes et à la mode, sa fille Charlotte et sa cousine Antoinette Dame d'Auzebosc, assistant au Pas d'armes de Sandricourt, le 16 septembre 1493, dont est tenant leur cousin Antoine Martel sgr. de Beaumont (4).

Cependant l'horizon politique s'est fort éclairci, l'esprit de révolte calmé. Le mariage par procuration d'Anne de Bretagne avec Maximilien a piqué tout le monde au vif; les amoureux eux-mêmes, Orléans et Albret, ont travaillé à faire la petite Duchesse Reine de France. Le Prévôt de Paris Estouteville l'a reçue solennellement à son entrée, dans la capitale, le 8 février 1492. La Régente a mené à bien son œuvre, et remis à son

(1) La Roque, II, 1299.

(2) Pièces orig. *Chroniques de Jean d'Auton*, I, et généalogies diverses.

(3) Kerwyn de Littenhove, *Lettres de Comines*, II, 77.

(4) La Roque, *Harcourt*.

frère le pouvoir indiscuté que lui avait confié son père. Charles VIII peut écouter les invites à la gloire qui viennent d'Italie caresser ses vingt-trois ans. C'est une pauvre cervelle, vide d'instruction utile, nourrie de romans de chevalerie, prête à s'emballer vers l'éternel attrait des pays du soleil, du côté où l'on fait étinceler de mirifiques aventures. Ludovic-le-More qui détient le duché de Milan au détriment de son neveu, petit-fils du roi de Naples, Alexandre VI Borgia, qui a intérêt à tout brouiller pour l'établissement de ses fils, agitent ce miroir, et par une de ces dérisions, dont l'histoire est coutumière, il se trouve que la royale alouette, en volant à la conquête de Naples, accomplit les destins. Exubérante de sève après la convalescence de sa maladie de cent ans, la France a une vaillante noblesse à occuper, trop vivante pour se tenir tranquille dans ses terres où elle n'a plus de rôle politique, de grands vassaux à distraire pour leur faire oublier qu'ils ne sont plus que de grands sujets. La guerre extérieure va affermir l'unité de la patrie, faire une armée vraiment nationale, parer de gloire la force sombre que Louis XI a assurée à la royauté. Le contact avec cette Italie, effervescente d'art et de pensée, va achever, pour le bien comme pour le mal, le développement intellectuel de notre race, et par suite de l'Europe.

La diplomatie française travaille toute l'Italie, montrant les droits du Roi sur Naples comme héritier des deux maisons d'Anjou, plus discrètement, puisqu'on est bien avec Sforza, ceux du Duc d'Orléans sur Milan par sa grand'mère Valentine. Mais devant cette menace d'invasion gauloise se dresse un grand mouvement italien, qu'a préparé de loin Virginio Orsini, beau-frère de Tutavilla. Tout gagné aux intérêts du Roi de Naples, qui lui a donné, en 1486, sa fille naturelle pour son fils et l'a fait Connétable, il a entraîné dans ce sens Pierre de Médicis, lui montrant là le moyen d'affermir sa domination sur Florence. Ils sont trois frères Orsini : Napoléone, père de Virginio et de Hippolita femme de Tutavilla, Latino, père de Clarice (1) mariée à Laurent-le-Magnifique, et Robert, père d'Alphonsine; ce dernier aussi tout Napolitain. Virginio a marié Pierre de Médicis à Alphonsine en 1487, et le Roi de Naples a donné des fêtes significa-

(1) D'après Litta, Clarice serait fille de Giacomo et non de Latino.

tives. Tutavilla, cousin-germain de Virginio et des deux Médicis, père et fils, se trouve donc en plein dans la fournaise politique. La Démocratie florentine chasse Pierre de Médicis en 1494 comme traître au parti guelfe. Mais Virginio répare cet échec en enlevant le Pape au parti français, par monts et merveilles promis avec la main d'une bâtarde de Naples pour ses fils. Tout l'équilibre des partis se trouve bouleversé : les Colonna sont forcément jetés du côté français par l'attitude opposée des Orsini. Chez Tutavilla, nous le constatons avec plaisir, le sang français est plus fort que l'autorité énorme de son beau-frère. Les agents qui courent l'Italie, préparant des vivres, des hommes, des influences, « practiquent par le moyen du Cardinal Ascagne Sforza, les Colonna, Savelli, Vitelli, Tutavilla, lesquels promettent soudoyer 600 h. tant de pied que de cheval, et agir secrètement jusqu'à ce que l'armée approcherait, et alors faire une grande esmeute à Rome, pour forcer le Pape de faire pour le Roi de France (1). »

Pendant que l'Italie attend, fiévreuse, déséquilibrée, on n'est pas tranquille non plus à Lyon, où Charles VIII passe l'été 1494 à préparer son expédition, mais surtout à s'amuser dans des tournois et des fêtes coûteuses; mauvais moyen de se procurer de l'argent. C'est pourtant la grosse affaire, « tellement que le cœur faillit au Général, (à Briçonnet Général des Finances, qui pourtant était un de ceux qui avaient poussé à l'expédition), voyant que tout homme sage et raisonnable blâmait l'aller par-delà, par plusieurs raisons, et par estre là sur les champs, au mois d'août, sans argent et sans autre choses nécessaires. Et Monsieur de Bourbon et Madame estoient là, cherchant à rompre ledit voyage à leur pouvoir, dit Commines qui est de cet avis, et l'un jour estoit l'allée rompue, et l'autre renouvelée ». Le Duc d'Orléans est, lui, pour l'aventure, par jeunesse, par entrain, et aussi pour ses propres ambitions; il a l'oreille du Roy qu'il amuse et repose de la tyrannie de sa sœur. Par un appel aux bourses de bonne volonté, on se procure quelques ressources. Ainsi Guyon d'Estouteville sera remboursé, en 1505, « de 3240 lt., par nous baillées l'an 1494, dit. il en son reçu, pour subvenir aux affaires du Roy

(1) Belleforest, 1316.

Charles ». Son sceau à cette pièce est superbe : 6 centimètres de diamètre, les armes pleines, supports deux sauvages agenouillés sur l'écu et fort artistiquement gravés, cimier un demi-lion. La signature, de 17 centimètres de long, est non moins superbe (1). Guyon ne mettait donc pas toujours sa marque de cadet, qui est un lambel d'azur en chef; le tableau du Dossier bleu lui donne, d'imagination, une bordure de gueules pour brisure. Prêter de l'argent c'est service de bourgeois; nous voudrions savoir comment, dans cette illustre occasion, il fait service de chevalerie; mais nous n'avons que cette vague mention d'une pièce de Valmont : « M. de Moyon fut continuellement au service du Roy ».

« Enfin le Roy se délibère de partir », passe, le 3 septembre, le mont Genèvre, et du même cœur qu'Annibal et Charlemagne salue ces opulentes et illustres plaines d'Italie. Parmi la fleur de noblesse et chevalerie qui le suit, on ne nomme, des Estouteville, que « le Prévost de Paris, dict de Touteville (2) », mais, plusieurs de leurs proches, Espinay, Clermont-Gallerande, Chateaubriant qui, pour ses hauts faits, va recevoir le comté de Casan, au royaume de Naples. Tout sourit. La Duchesse de Savoie et la Marquise de Monferrat offrent au Roi leurs joyaux, en caution d'un emprunt. « Quand vous me voudrez croire, lui dit Ludovic-le-More, je vous aideray à vous faire plus grand que ne fut jamais Charlemagne; et nous chasserons ce Turc hors de Constantinople ». Charles est encore à Pavie, que ses partisans à Rome jettent le masque. La première action de guerre est la prise d'Ostie. Le Cardinal Julien de la Rovère, le futur Jules II, ennemi furieux de Borgia, s'y était fortifié, et pendant qu'il était près du Roi à l'exciter, les gens du Pape et de Naples avaient surpris cette place. Tutavilla, qui sans doute y a gardé des intelligences par le souvenir de son père qui en était évêque, la ressaisit, et y fait entrer les Savelli et les Colonna (3). Ils appellent les Français, et les « lettres envoyées de l'ost de la guerre de Naples », vrai bulletin imprimé et répandu en France, annoncent, vers le 9 novembre, « que l'armée d'Ostie doit estre arrivée pour

(1) Pièces orig.
(2) Brantome, II, 300.
(3) Gordon, *Hist. de César Borgia.*

soy joindre aux Coulounois ». Fabrice Colonna est si nettement déclaré qu'il se qualifie « lieutenant-général des Italiens pour le Roy de France ». Le Pape qui tergiverse fort, selon l'impression du moment, reprend cœur un instant par la présence à Rome du roi de Naples et de ses troupes, et « fait arrêter 2 Colonna, le Cardinal Ascagne et Prosper, et Tutavilla, pour qu'on lui rende Ostie, qui affame Rome en coupant ses communications avec la mer. Mais ils ne restent pas longtemps enfermés au château S.-Ange ».

Le dernier décembre, Charles VIII entre dramatiquement dans Rome, le soir, avec mille flambeaux, le peuple s'émerveillant de l'étincellement des armures et des colliers d'or et des manteaux de soye de ses 2.500 chevaliers. Le Pape, prisonnier à son tour au chateau S.-Ange, signe, le 15 janvier 1495, un traité où il est dit : « Nostre S. Père sera content de remettre et pardonner toutes les offenses qui luy pourroient avoir esté faictes par seigneurs Coulonnois, Sabelles, Vitelles, Gérosme d'Estoteville et autres barons, subjects de sa Saincteté et amys du Roy, et les restituera en leurs estats et offices comme devant » (1). Ostie reste aux mains du Roi.

Ces Italiens, toujours le nez en l'air à flairer le vent, sentent décidément la Fortune française et agissent en conséquence. Le Roi, allant à Rome, a été reçu dans Bracciano et les autres places des Orsini, qui lui sont rendues par le neveu de Tutavilla, Carlo, fils naturel de Virginio, « disant avoir ce commandement de son père, quoiqu'il fût serviteur souldoyé du Roi de Naples. Ainsi vivent en Italie seigneurs et capitaines, et ont sans cesse practique avec les ennemis, et grand paour d'estre des plus foibles ». Comines, qui, habitué à Louis XI, n'est certes pas naïf, n'en revient pas. Virginio lui-même, fait ensuite prisonnier, déclare que, « comme Guelfe, il a toujours eu et toujours aura le nom françois gravé dans le cœur ». Charles VIII a donc avec lui les Colonna et les Orsini ; mais justement c'est trop beau ; ces éternels ennemis ne peuvent être du même parti.

De même la conquête de Naples est trop facile. « Les arbres et les

(1) Comines, II, 383.

pierres criaient : France », dit le froid Comines, pris lui-même d'enthousiasme. La vanité française se grise de succès et de mépris, et de toutes les douceurs d'un printemps délicieux, d'un pays et d'un peuple faits pour la joie et la galanterie. Pendant ce temps, l'Italie sent son danger, se ressaisit, Ludovic-le-More tout le premier, qui signe une ligue, le 31 mars 1495, avec Venise et le roi de Naples. « J'en eus le cœur serré, dit Comines alors ambassadeur à Venise, et fus en grand doubte de la personne du Roy et de toute sa compaignie ». Mais Charles VIII prend vigoureusement son parti, laisse à Naples M. de Montpensier Lieutenant-général, avec les Italiens alliés sous Prosper et Fabrice Colonna, qui ont reçu de grands biens dans le Napolitain, entre autres Tagliacozzo qui appartenait au beau-père de Tutavilla : sûrs ennemis, peu sûrs amis. Par bonheur, la glorieuse victoire de Fornoue livre passage, et, le 7 novembre, Charles VIII est de retour à Lyon.

Mais à Naples, dès qu'on a senti la Ligue italienne s'élever derrière les Français et leur barrer le retour, on s'est empressé de tourner casaque. Comines accuse « les Coulonnois d'avoir commencé à pratiquer même avant le départ du Roy ». Tutavilla les suit dans cette évolution. Il avait d'ailleurs pris ses précautions contre une saute de vent, en s'étayant d'une alliance avec ce qu'il y avait de plus puissant au royaume de Naples, de plus fidèle à la maison d'Aragon, en faisant épouser à son fils Guillaume, Constance Caraffa ; famille possédant des duchés et des principautés innombrables, comme ses branches, se disant issue d'un Polonais de race royale, venu avec l'Empereur Othon au dixième siècle, et portant un fascé d'argent et de gueules, attribué encore à une alliance avec la maison de Hongrie. Tutavilla et Prosper Colonna ont été envoyés par le Roi Ferdinand dans la petite ville de Sarno, sur la rivière de ce nom, à 7 ou 8 lieues à l'Est de Naples, et ont coupé le pont pour arrêter les Français, qui marchent au secours de Montpensier cerné dans Naples. Le vaillant et habile M. de Précy a beau passer, a beau battre Caraffa comte de Matalone, quatre fois plus fort que lui, à Eboli. Au commencement de janvier 1496 tout est fini pour les Français. « En récompense de ses services, Ferdinand donne à Guillaume Tutavilla le Comté de

Sarno » (1). Machiavel les loue certainement de cette façon de tirer leur épingle du jeu.

A peine rentré en France avec le Roi, le Prévôt de Paris est « envoyé commissaire aux 3 Etats de Normandie, en janvier 1496, pour quoi il reçoit 600 l. t. »

Alors apparaît le second des mineurs d'Estouteville ; il se destine à l'Eglise. L'abbaye de Valmont étant vacante, un des moines, Pierre Rezaut, est élu le 2 mai 1496, confirmé par l'archevêché et béni le 23. « Mais le Duc de Bourbon avait pris les devants, et obtenu des lettres royales et des bulles qui accordaient l'abbaye à son pupille, « Loys d'Estouteville, étudiant à Paris, âgé de 14 ans ». Rezaut va à Hambie trouver l'oncle, qui se montre favorable à l'élection des religieux et lui donne une lettre de recommandation pour le Duc de Bourbon. Pourtant le moine doit plier devant son puissant concurrent que nous verrons en possession (2).

A la mort de Charles VIII, 7 avril 1498, chacun passe un mauvais moment : Le nouveau Roi va-t-il se rappeler que le Prévôt de Paris l'a jadis ajourné à la Table de Marbre et a poursuivi ses serviteurs ? Que va-t-il advenir des Duc et Duchesse de Bourbon qui ont si vigoureusement réprimé ses révoltes ; disgrâce qui pourrait envelopper les jeunes Estouteville leurs pupilles. Non, le Roi de France ne se souvient pas des injures du Duc d'Orléans : Louis XII confirme tous les anciens officiers ; Jacques d'Estouteville demeure Prévôt de Paris et Chambellan ; Guyon, Chambellan aussi, touche, en 99 comme en 95, « sa pension de 800 l. pour son entretainement au service du Roi ». Tous deux, avec les autres Chambellans, « ne bougent pendant 8 jours, à Amboise, d'auprès du corps du feu Roy, le meilleur maître, la plus humaine et douce parole d'homme qui jamais fut ».

Charles d'Estouteville, sgr. de Villebon, reste aussi Echanson du Roi (3). Après cela disparaît cet homme obscur, mentionné seulement dans

(1) Généalogies mss., et Sismondi, *Hist. des Rép. Ital.*, XII, 368.
(2) Beaurepaire, Bulletin antiq. Seine-Infre.
(3) Pièces orig.

des arrêts de 1473 à 91, et mort avant 1508, où Hélène de Beauvau est dite veuve de lui; fille de Jean, baron de Beauvau, Chambellan de Louis XI et de Jeanne, dame de Menainville, grande héritière en Lorraine. Le frère de Jean jouait le premier rôle à la brillante petite cour du bon Roi René, et sa fille, cousine germaine de la Dame de Villebon, avait épousé Jean de Bourbon, Comte de Vendôme. Les Beauvau semblent issus des Comtes d'Anjou, et portent d'argent à 4 lionceaux de gueules. De ce mariage, qui ne peut avoir lieu beaucoup avant 1490, Charles laisse 7 enfants : 2 fils, Jean qui devient ainsi, tout jeune, sgr. de Villebon, et Antoine, sgr. de Linières et de Menainville par l'héritage de sa mère, et 5 filles.

Au retour de Reims, Louis XII faisant son entrée solennelle à Paris, le 2 juillet 1498, « le Prévôt le va attendre en dehors de la Porte-S.-Denis, somptueusement armé, précédé de 12 archers et 2 pages montés sur coursiers couverts d'orfaverie, et accompagné des barons, chevaliers et escuyers de la Vicomté de Paris; et se met ledit Prévôt derrière le Roy, dans la troupe des très puissants Princes et Barons, si richement habillés et somptueusement montés sur coursiers et genets bardez de drap d'or et à papillottes de fin or et autres couleurs, que c'estoit chose inestimable à voir et comprendre ». Le Châtelet, demeure officielle du Prévôt, avait été tout particulièrement orné de figures, devises et allégories, et des portraits des ayeux du Roi jusqu'à Philippe de Valois. Au tournoi qui suit, se distingue le Barrois, fils de Jeanne d'Estouteville. Et le 7 juillet, le Prévôt siège avec les Pairs à une solennelle assemblée du Parlement, « pour honorizer le Roy et authorizer la Justice » (1).

Louis XII montre en effet de suite son esprit attentif au bien de son peuple, à l'ordre, à la justice. Une des premières mesures tombe sur les Ecoliers, qui prétendaient mettre leurs désordres et débauches à l'abri des privilèges de l'Université ; la montagne S^e-Geneviève se met en révolte; et le Prévôt sait agir avec vigueur et habileté. Par sa charge il est le collaborateur du Roi dans son esprit de réformes et de progrès, mais il s'en trouve bientôt la victime :

Nous avons dit, à propos du premier des Estouteville qui fut Prévôt

(1) Cérémonial françois, et Du Tillet, *Recueil des Grands de France*, 78.

de Paris, que cette charge avait pu demeurer dans la conception féodale que rendre la justice appartient à celui qui porte l'épée. Mais depuis lors un demi-siècle s'est écoulé, favorable aux Légistes, à la Bourgeoisie, et la nécessité des affaires domine de plus en plus l'Etat. A cette marche des choses, la Prévôté de Paris ne peut pas plus échapper que le reste. Louis XII, par un édit de mars 1499, ordonne que dorénavant tous les Prévôts, Baillis et Sénéchaux seraient licenciés en droit, sinon n'auraient pas voix délibérative. Le premier des Prévôts ne peut échapper à cette loi. Jacques d'Estouteville n'a aucuns degrés d'études : ses lieutenants, gens de robe, prétendent appliquer le règlement, joyeux de diminuer un homme d'épée, leur chef et grand seigneur. Il résiste ; d'accord avec les conseillers au Châtelet qui sont pour lui, il fait un règlement, dont le Lieutenant civil se porte appelant ; et le Parlement rend, en 1501, un arrêt entortillé à dessein qui ne décide rien. Le Prévôt est en apparence maintenu à la présidence de son tribunal, mais en fait, l'exercice de la justice se partage entre ses Lieutenants civil et criminel. Jacques d'Estouteville est en réalité le dernier vrai Prévôt de Paris, à la fois juge et capitaine (1).

A cette même transformation politique et sociale, à ce même triomphe de l'esprit robin sur l'esprit féodal, du Tiers-État sur la Noblesse, les Estouteville se heurtent comme Barons de l'Échiquier, en la fameuse session de mars 1499 ; y siègent seuls ledit Jacques et Guyon, le chef de la Maison étant toujours mineur. Le prestige de cette vénérable institution de l'Échiquier, longtemps défendu par cela que « les Normands sont peu aisez à ranger à choses nouvelles », cédait sous la nécessité pratique. On se plaint de l'insuffisance des Barons et des Prélats, qui n'en peuvent mais devant les montagnes de dossiers, et à qui le temps manque autant que la science juridique ; on se plaint des commissaires qui viennent présider sans être au courant des coutumes. Et le Roi propose de rendre l'Échiquier permanent ; le nom ancien reste pour dissimuler une chose nouvelle. C'est en définitive un Parlement, comme dans le reste du royaume, que, selon le projet d'ordonnance royale, et malgré l'opposition des Barons et Prélats qui se défendent eux-mêmes en défendant le vieil état de

(1) Delamare, *Traité de la Police.*

choses, vote la masse des gens de loi. Ils croient naïvement mieux conserver les coutumes normandes avec des présidents du pays ; mais ils sont surtout enchantés d'amoindrir « ces Barons et Prélats en possession d'être comme Princes en Normandie » ; et cela les console de sacrifier la dernière franchise et marque d'indépendance de leur province, de la faire rentrer dans le tout du royaume. Ils font d'ailleurs là la traditionnelle besogne de nivellement du Tiers-État (1).

En 1498 se règle le partage des terres de la branche d'Auzebosc entre les trois filles de Robert d'Estouteville et de Marie de Sainte-Beuve. L'aînée, Catherine Dame de Saint-Maure, a Cuverville, Quiericy et Formerie. La 2e, Antoinette, veuve en 84 de Georges Havart, remariée à un obscur Antoine le Vannier sg. de la Hélotière, qualifiée dès 93 Dame d'Auzebosc, garde cette seigneurie avec Montigny, Cernon, Touffreville et Saint-Cler. Elle meurt peu après le partage, et ses filles mariées dans les maisons de Bricqueville, de Boulainvilliers et de Laval-Montmorency, partagent son héritage le 16 janvier 1499. Auzebosc demeure aux Bricqueville, qui en portent le nom. La 3e, Marie, veuve de la Heuze en 1484, reçoit Lamerville qui, son fils n'ayant pas d'enfants, passera aux Martel de Bacqueville.

Au mois d'août 1498, les jeunes Estouteville prennent probablement part aux fêtes, politiquement magnifiques que donne Louis XII pour un mariage étrange, mais qu'il y aurait anachronisme à considérer avec l'horreur dramatique que nous inspirent des crimes postérieurs et de la littérature. César Borgia devient leur cousin germain en épousant Charlotte d'Albret. Alexandre VI, maltraité du côté de Naples, était revenu à la France, et l'on avait besoin de lui pour le divorce du Roi et son remariage avec Anne de Bretagne, autant que pour les ambitions italiennes qui poussent Louis XII sur les traces de Charles VIII. Jean d'Estouteville a dix-sept ans ; cette alliance lui devrait monter l'imagination, l'entraîner avec ses cousins de Nemours et d'Armagnac, jeunes comme lui, vers cette Italie illuminée de tous les prestiges ; mais évidemment le sang s'attiédit dans la race.

(1) Floquet, *Parl. de Norm.*

Quant aux Tutavilla, on les devine balancés entre les politiques opposées de leurs proches : Jean-Jourdain Orsini, neveu du vieux Jérome Tutavilla, revenu à l'opinion de sa race, sert la France ; les Caraffa, beaux-frères et cousins de Guillaume Tutavilla, tiennent une grande place à la cour de Frédéric roi de Naples, que servent aussi les Colonna. Or, Jérôme Tutavilla, le jeune fils de Guillaume, vient d'épouser Béatrix Colonna, fille de Marcello qui sért sous Gonzalve de Cordoue. Avec des appuis de tous côtés, ils se trouvent d'aplomb, quand les fourberies de Ferdinand le Catholique aboutissent, en 1504, à réunir la couronne de Naples à celles d'Aragon et de Castille.

Il se pourrait que du mariage Borgia les Estouteville aient tiré un avantage pratique : Albret avait eu grand peine à y consentir ; Louis XII devait désirer lui être agréable, et ledit Albret être utile à ses neveux. De là peut-être la reprise du procès Silly, sous des influences inverses de celles de 1483 :

« Feue nostre cousine Marie de la Rocheguyon, expose le Roi au Parlement, s'était remariée, sans le consentement de ses parens et à leur grand déplaisance, avec Bertin de Silly, qui avait esté son serviteur et estoit son vassal gentilhomme, possédant 80 ou 100 l. de rente. Duquel mariage sont issus 3 fils ; pour lesquels avantager, au grand préjudice des enfants du 1er mariage, auxquels toute la succession de nostre dite cousine, ou peu s'en falloit, devoit, selon les coustumes de nos pays, revenir, ledit Silly induisit sa femme à vendre ses terres et convertir en deniers à son profit... Et non content de ce, ledit Bertin fit faire à sa femme une disposition entre vifs, donnant à lui-même et à ses enfants les seigneuries de la Roche-Guyon, Rochefort et autres, tout son vaillant, ne laissant aux enfants du 1er lit que Trye-la-Ville, Trye-le-Chastel, Gevry, Fresne-Lesguillon, Sahurs et la Houlette, leur appartenant déjà pour la pluspart par acquêts ou titres particuliers, de façon qu'ils se trouvaient privés de la succession de leur mère ; et de plus s'estoient obligés à lui payer 100.000 l., dont 50.000 pour les arrérages du douaire ». Un jugement du 21 janvier 1500, à la requête de Guy sgr. de Moyon, « dit que les enfants du 1er lit resteront en possession de la Roche-Guyon et Rochefort et ne paye-

ront pas les 50.000 l. de douaire ». Le 23 décembre suivant, le Roi, à la requête du duc de Bourbon gardain des mineurs, expose à nouveau que « des 100.000 l. réclamées, 50.000 pour les arrérages du douaire, 50.000 pour les meubles, les arrérages pouvaient à la plus grande rigueur aller à 24.000 l., et les meubles à 3 ou 4.000, déduit ce qu'elle avait emporté... ; que leur dite mère les avait menacés que, s'ils ne consentaient à tout, elle vendroit ses terres ou les donneroit à nostre frère le Roi Charles, dont ils furent fort desplaisans et esbahis, mais obéirent à leur mère.. ; mais pour le droit futur fut faite protestation que c'estoit par force... Le Roi donne relévement de cet engagement arraché par menaces, et invite le Parlement à réformer cette séduction (1) ». Par ce jugement, les Estouteville doivent rentrer d'abord dans les terres « où les Silly s'estoient intrus » ; car Jeanne, veuve en 1499 de J. des Barres, écrit au Trésorier Robertet (2), sans date, pour reclamer contre ce que, ses fils étant au service, « le commissaire pour l'arrière-ban a fait saisir les portions qu'elle a, par indivis avec sa sœur, de la Roche-Guyon, d'Auneau et de Rochefort ».

Jeanne d'Estouteville, tante du Prévôt, a été élue, en juin 1497, Prieure de la fameuse abbaye dominicaine de Poissy, qui n'admettait que des filles nobles ; elle a des querelles avec les supérieurs à propos de l'introduction de la réforme dans ce monastère ; elle est destituée en mars 1506, plaide contre Prégente de Melun, nommée à sa place, et meurt pendant le procès (3).

Guyon fait, le 5 avril 1499, sa foi et hommage au Roy de Moyon, Bricquebec et Gacé, et de la moitié de la seigneurie de Bar-sur-Aube en Champagne, dont la Chambre des comptes lui donne main-levée le 14 octobre.

Le Duc de Bourbon s'occupe toujours des menues affaires de ses pupilles : « Pour les bons et longs services, dit-il en une ordonnance du 26 juillet 1498, que Geoffroy Davenel, valet de chambre de nos dits cou-

(1) Archives de Valmont.
(2) Bib. nat., mss. fr. 2971, f° 87.
(3) *Gallia*, VIII, 1340.

sins, a faicts à leur père et à eux, lui donnons la garde des biens meubles estant au chasteau de Vallemont, et en plus des domaynes, bois, prés et jardins, aux gages de 60 l. en deniers, avec les profits et jouissance du coulombier et des 3 jardins estant devant le coulombier (1) ». Ce Davenel est qualifié dans les comptes « concierge de Vallemont; et Jehan Botelin portier du chastel de Vallemont et verdier et forestier dudit lieu ».

En 1500 meurt une des filles de Michel, Perrette d'Estouteville. Son mari, Clermont-Gallerande, se remarie à Jeanne de Toulougeon.

Enfin Jean III, Sire d'Estouteville, est majeur et prend le gouvernement de ses affaires. Le 26 avril 1503, il fait sa foy et hommage au Roi entre les mains du Chancelier; la Chambre des Comptes donne mainlevée de ses seigneuries le 5 juillet; pourtant les formalités sont longues à accomplir, puisqu'encore le 15 juillet 1511, délai d'un an est donné pour le dénombrement. Il reprend, « en son nom et comme ayant le gouvernement de ses frères, le procès contre Silly et ses enfants au sujet des seigneuries de la Roche-Guyon, Auneau et Rochefort », dans lesquelles ils se sont sans doute intrus de nouveau; et le Roi nomme des commissaires le 6 octobre 1503 (2). Lui et son oncle Guyon, « héritiers sous bénéfice d'inventaire du Cardinal, font appointement, le 15 juillet 1504, avec les religieux de S.-Ouen, donnant 2.000 escus d'or pour la perfection de l'œuvre de ladite église, selon le testament du Cardinal ». Il donne la nouvelle investiture à ses officiers, à Valmont le 24 juin 1504, à Hambye le 25 septembre, les deux principaux, les Receveurs-Trésoriers, Jehan de Bavent pour le Pays de Caux, Jehan Samson pour le Cotentin. « Mandement de leur obéir à nos officiers, hommes et subjects, pour ce qu'il n'a esté vacqué à nos comptes, depuis que suymes hors de garde, signé Touteville ». Il signe : Stouteville, en lettres énormes, le 10 Novembre 1505, un reçu de « 1000 l. pour nostre pension au service du Roy (3) ».

Son frère s'est maintenu dans l'abbaye de Valmont, puisque « le compte de la S. Michel 1502 est rendu à Louis d'Estouteville, Protono-

(1) Arch. de Valm.

(2) Arch. nat., k. 77, n° 242, et Archives de Valm.

(3) Pièces orig. Arch. de Valm. Bib. nat., mss. fr. 11933.

taire du S. Siège, et Abbé commendataire perpétuel de la dite abbaye » ; pourtant il est dit que « les lettres de commende sont du 13 des calendes 1505 ». Dans le compte de 1505 on voit ces détails, plus amusants qu'ecclésiastiques, « de 2 papegaulx, (les perroquets apportés d'Amérique sont une grande curiosité), achetés pour Mgr. l'Abbé, à Honnefleu, et apportés à Paris, et de ses chiens menés à la mer, qui avaient esté mors d'un chien affolé (1) ».

Sa Sœur Françoise se marie, par contrat du 29 novembre 1500, à un homme mûr, déjà veuf de Jeanne de Poitiers-S.-Vallier, mais considérable, Jean V de Lévis, sgr. de Mirepoix, maréchal de la Foi, Lieutenant général en Languedoc, fort mêlé aux grandes affaires, puisque c'est lui que Louis XII enverra, en 1504, faire signer à Ferdinand et Isabelle le traité mettant fin aux prétentions de la France sur Naples. Il est fils de Jean IV et d'une autre Lévis, et arrière-petit-fils d'une Armagnac, allié par là aux Albret qui ont dû faire ce mariage lointain ; et chef de cette illustre maison, connue comme seigneurs de Lévis près Versailles dès le XII s., et entrée dans la célébrité par la croisade des Albigeois ; épousant la fille de Simon de Montfort et recevant la seigneurie de Mirepoix, ils se sont fixés dans le Midi : d'or à 3 chevrons de sable.

Le Prévôt de Paris, fort oublié, reparaît en 1502 à propos des mesures d'ordre qu'il prend pour forcer les Franciscains à écouter les prédications du fameux cordelier Olivier Maillard, envoyé par le Pape prêcher une réforme qui ne leur plaît guère ; et en 1504 il figure dans l'entrée solennelle de la Reine Anne à Paris.

En 1506, les jeunes Estouteville sont assurément d'une bien illustre noce : Claude, fille ainée du Roi, épouse François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, leur cousin issu de germain : grandeurs vides qu'on dirait s'accumuler pour masquer l'amoindrissement réel de la Maison d'Estouteville en hommes et en importance.

Un voyage de Louis XII en Normandie pour s'assurer de l'état des côtes, avant de se lancer dans une nouvelle aventure italienne, et alors que la santé de Henri VII faisait craindre en Angleterre un successeur

(1) Beaurepaire, *Bulletin de la C^on^. des Antiq. de la Seine-Inf.*, XI, 417.

moins bien disposé pour nous, l'amène à Valmont, où il pose la première pierre de l'Église paroissiale, en 1508. Puis il passe les Alpes avec « l'armée la plus effroyable qui soit sortie de France », et dans sa brillante escorte est Jean d'Estouteville, sgr. de Villebon. Il n'a pas 20 ans et pour son étrenne prend part à la victoire d'Agnadel, le 14 mai 1509, et ensuite à cette mirifique entrée dans Milan imitée des antiques triomphes romains. Quant au Sire d'Estouteville, est-ce un rôle diplomatique ou militaire qu'indique cette phrase d'une pièce de Valmont : « Il fut, partie du temps, occupé au service du Roy, et fit plusieurs voyages au pays d'Italie pour la conquête du duché de Milan ». Nous n'en savons rien de plus.

Au retour alors, en 1509, se conclut une alliance de famille arrangée depuis longtemps sans doute, et qui avait dû retarder, à cause de l'âge de la fiancée, un événement pourtant fort urgent pour l'avenir de la race; car Jean a 27 ans. « Il épouse, avec dispense du Pape, sa cousine germaine Jacqueline d'Estouteville, fille unique et héritière de son oncle Guyon et d'Isabelle de Croy ». A eux deux ils doivent réunir tout l'immense héritage de la branche aînée, avec quelques adjonctions même; car Guyon est économe : naguères il prêtait au Roi, et a « acquis les seigneuries de Brucheville, Blomes et Estreville au vicomté de Carentan et la ferme de Gonnor au vicomté d'Orbec (1) ». Jacqueline est-elle déjà en possession de toutes ces terres ? elle le sera en 1517.

Guyon vivait encore en 1505, plaidant contre les héritiers du vidame de Chartres. Nous ne savons rien sur sa mort, ni sur celle de sa femme Isabeau, ni sur leurs sépultures ; mais seulement qu'il avait son Obit à Valmont le 5 septembre, et elle le dernier août. Il laissait en outre « Françoise, Bastarde de Moyon, mariée à Alain Hamon, sgr. de l'Ile-Métry et Bricqueville (2) ».

En se mariant, l'aîné partage ses cadets : Louis, quoique d'église, reçoit la Vicomté de Roncheville, seule portion de l'héritage La Roche-Guyon définitivement acquise aux Estouteville. Sa tante des Barres « lui en réclame la 12e partie et le 6e des meubles » ; et, elle morte en 1522, son

(1) P. Anselme. et Arch. de Val.

(2) La Roque, *Harcourt.*

fils Louis, maître d'hôtel de François Ier, continuera ce procès, mais contre Jean; car son frère Louis lui remet Roncheville en 1512, en retenant seulement l'usufruit.

Le 3e, Antoine, a pour sa part « le Comté de Créances au pays du Maine, et membre dépendant du Comté de Mortain », dont il prend le titre, et la seigneurie de Chanteloup, où il réside et fait construire, entre 1513 et 36, par Sohier, architecte fameux dans cette région, un château fort magnifique d'après ce qu'il en reste. Il se marie, vers ce temps probablement, à Isabeau de Carbonnel fille de Gilles, sgr de Sourdeval, et de Catherine de Dreux, fille de Robert, baron d'Esneval, Vidame de Normandie. Ces Carbonnel, de même maison que les Canisy, dont ils se différencient par les armes, les 1ers, 3 quintefeuilles, les 2es, 3 tourteaux d'hermines en un champ coupé de gueules et d'azur, sont assurément de la meilleure chevalerie de Normandie ; petite alliance pourtant, vu les hauteurs où sont les Estouteville, mariage d'inclination sans doute, Isabeau devant être la nièce de ce Carbonnel, naguères co-tuteur d'Antoine et de ses frères.

En ce temps meurt Jacques d'Estouteville, sgr. de Beyne et de Blainville. « Le 11 septembre 1509, le Procureur Gal du Roy se dit Garde de la Prevôsté de Paris, le siège vacant par le déceds dudit d'Estouteville », et le 19 novembre, lui succède Jacques de Coligny, grand-père de l'Amiral. Il y avait 63 ans que cette charge était aux Estouteville. Le catalogue des Prévôs (1) donne au dit Jacques un écu écartelé au 1e d'Estouteville au lion colleté, au 2e de Coëtivy écartelé de France, au 3e de Mauquenchy, au 4e d'or à 3 chevrons de gueules.

Il ne laisse, hélas encore, que des filles : Charlotte, Marie, et Gillette inconnue à tous et probablement morte jeune, toutes trois mineures. Leur mère, Gillette de Coëtivy, a leur garde, en 1510, avec son deuxième mari, Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, Ligny, Roussy, Piney. C'est le troisième fils du malheureux Connétable de Saint-Pol, rétabli dans ses biens confisqués, par Louis XII qui l'emploie beaucoup; déjà veuf deux fois, il a un fils de sa deuxième femme Françoise de Croy. Ils marient leurs enfants : Charles de Luxembourg à Charlotte

(1) Le Féron, 1555.

d'Estouteville. En 1513, ils plaident tous « contre les Chateauvillain leurs cousins, pour Ivry et Saint-André-en-la-Marche et autres terres en Normandie et aux bailliages de Meaux, Chartres, Beaugency et Chateaudun, de l'héritage d'Ambroise de Loré jadis échu à Jacques d'Estouteville et à Marie sa sœur, depuis Dame de Chateauvillain (1) ». Ces Luxembourg, si considérables en France et dans les Etats de Bourgogne, quoiqu'ils n'y soient que des sujets, sont les cadets, séparés à la fin du treizième siècle, de la maison souveraine qui a donné 4 Empereurs d'Allemagne, 3 Rois de Bohême et 1 de Hongrie, tous issus des Comtes de Limbourg, héritiers par mariage en 1214 du Comté de Luxembourg : d'argent au lion de gueules, la queue nouée et passée en sautoir, armé et couronné d'or, écartelé, pour cette branche de Brienne, de gueules à une comète à 16 rais d'argent, qui est des Baux.

Quoique aînée, cette Charlotte n'a pas la plus forte part de l'héritage de sa branche ; elle est seulement dite Dame de Beyne et de Mezy. C'est que, d'après les volontés du vieux Torcy, pour tâcher d'assurer au nom d'Estouteville la seigneurie de Blainville, cette terre passe par substitution à Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon.

La deuxième, Marie, paraît au contraire avantagée ; c'est elle qui emporte les baronnies d'Ivry et Saint-André, les seigneuries d'Oisery, Marcilly et la Vicomté du Tremblay. Elle trouve ou trouvera même moyen, par un arrangement avec son cousin Villebon dont le détail nous échappe, de rentrer en possession de Blainville. Elle épouse, en 1513, Gabriel Baron d'Alègre, un des plus glorieux noms militaires du moment : son père Yves d'Alègre, « ce notable capitaine, » comme dit Brantôme, après avoir eu la plus grande part aux campagnes italiennes de Charles VIII et Louis XII, vient d'être tué avec son fils aîné à Ravenne ; le Sire de Précy, qui a si bien défendu le Napolitain contre toute espérance après la retraite de Charles VIII, était frère d'Yves ; la mère de Gabriel est Jeanne de Chabannes. Il est, en bon souvenir de son beau-père, fait Prévôt de Paris, le 1er mars 1513. Leur vrai nom est Tourzel, de la plus puissante chevalerie d'Auvergne ; le Duc de Berry leur a donné,

(1) Pièces orig.

en 1385, la ville d'Alègre : de gueules à la tour carrée d'argent accostée de 6 fleurs de lys d'or.

Cependant Jean et Jacqueline ont repris le procès contre Charles de Silly fils de Bertin et de Marie de La Roche-Guyon ; un arrêt du 20 juillet 1514 ordonne enquêtes, commissions, etc. Sont dans l'affaire avec leur neveu, Jeanne veuve des Barres, et Catherine d'Estouteville femme de Bonabes de Pocé, escuyer (1) ; c'est encore un obscur et petit remariage, inconnu aux généalogies. Catherine, est veuve depuis 1506, de M. d'Espinay, avec six fils et six filles, l'aîné échanson de la reine Claude, tué en Italie en 1507. Elle mourra en 1521. Son petit-fils épousera en 1548 sa cousine, fille du Maréchal de Vieilleville qui, dans ses mémoires, fait grand état de cette alliance : « Les d'Espinay sont riches de 40.000 l. de rente sans aucune dette, d'ancienne et illustre extraction, et la maison de Bretagne la plus richement meublée, fort gens de bien et d'honneur, et faisant dans leur beau château ung recueil et chère incroyable à leurs parents et amis ».

Trois filles sont nées au Sire d'Estouteville, les deux aînées mortes aussitôt, notées seulement par l'avocat fiscal de Valmont, Cabot ; la troisième, Adrienne, venue le 21 octobre 1512, vit, mais ce n'est pas l'*heres necessarius;* seraient-elles vaines, les espérances d'avenir bâties sur leur union par l'orgueilleuse sagesse humaine. Des filles dans toutes les branches ; la sève est fatiguée ; des fleurs mais plus de vigoureux surgeons. A le voir si peu mêlé aux affaires, malgré une situation et des alliances plus grandes que n'ont jamais eu ses pères, on se figure le Sire d'Estouteville de médiocre santé ; n'est-il pas né d'un père toujours souffrant d'une blessure inguérissable? Pourtant la force des choses et l'importance territoriale imposent à ce dernier rejeton le commandement des forces régionales, la protection des côtes contre l'Anglais, le rôle enfin de son aïeul d'il y a 400 ans. « Jean, Sire d'Estouteville, chevalier, capitaine du Ban et Arrière-Ban de la province de Normandie, fait en 1512 les monstres, notamment celle des nobles du Cotentin à la Hougue ». Henri VIII en effet, d'accord avec le Pape Jules II, les Vénitiens et les

(1) Pièces orig.

Espagnols, inquiète Louis XII pour l'empêcher de jeter toutes ses forces sur l'Italie. La réponse à ces menaces est Ravenne, où l'illustre cousin du Sire d'Estouteville, Gaston de Foix, duc de Nemours, s'ensevelit dans sa jeune gloire.

En cette même année 1512, le 19 juillet, Louis est élu Chanoine de Rouen; ce Chapitre, où tant d'Estouteville ont siégé, lui fait des grâces spéciales; « il est reçu par procureur, le 29, avec dispense de résidence et même de tonsure, et en personne, le 25 août » ; il remercie en offrant, lors de la réfection du portail de la Cathédrale, de 1512 à 1515, « une statue de N.-D., de l'imagier des Obeaux, du prix de 57 l. (1) ». Il donne aussi à son abbaye de Valmont une vistre, placée à droite dans le chœur, que marquaient ses armes avec la crosse en pal. Son frère en donne une autre à gauche, où était son écu avec la couronne de Comte et le collier de Saint-Michel (2). Ceci est la seule mention qu'il ait eu l'Ordre. Louis doit résider à Valmont ; il est souvent nommé dans les registres avec le titre de son office romain qui lui donne rang de prélat, « le Protonotaire » ; il paraît commander, fait les affaires, passe les marchés, envoye de l'argent à Madame, à Bricquebec » ; c'est là, en effet, que Jean et Jacqueline habitent ordinairement. Louis dirige les travaux qui se font alors à Valmont, « la voulte soubs la Chambre de Moyon, près la chambre de parement », ouvrage important, car on en parle beaucoup, dans une partie du château qui n'existe plus.

Cette « chambre de parement », salle d'apparat du château, était probablement décorée de tapisseries que venaient de faire faire M. et Madame d'Estouteville; ce qui indique un mobilier magnifique à Valmont, quoique les registres se plaignent que ce ne soit point la résidence ordinaire des maîtres. Ce ne peut être que là que Boudan, le dessinateur de Gaignières (3), en fit, en 1696, un précieux dessin à la plume relevé d'aquarelle, puisqu'il n'alla ni à Hambye, ni à Bricquebec. Sur un fond à bandes diaprées, alternées grises, jaunes, rouges et blanches, sont au milieu les

(1) Arch Seine-Infre, G. 2153.

(2) Estampes, Pe 1, d. fo 144. Gaignières.

(3) Estampes, Pe 1, f. 30. Le dessin original est à Oxford. Voir à la fin de ce volume.

pleines armes d'Estouteville, le lion sans collier, cimier un demi-lion noir entre deux volets pointus d'en haut fascés d'argent et de gueules, lambrequins blancs, rouges et noirs, supports deux sauvages; aux quatre coins, des écussons dans des couronnes de laurier, à droite en haut et à gauche en bas, d'Estouteville avec un lambel d'azur sur la fasce d'argent du chef, les deux autres, coupé d'un trait et parti de deux, au 1er d'Estouteville avec le lambel, au 2e de Croy, au 3e de Lorraine, au 4e d'Harcourt, au 5e d'Alençon, au 6e de Renty. Ces quatre écus représentent, par le lambel, la branche cadette, Guyon, et Jacqueline avec les quartiers de sa mère, et la fusion avec la branche aînée. Les initiales de Jean et Jacqueline, deux I enlacés par des cordelières, sont répétés au tour des écussons et semés sur la bordure rouge, entre des rubans blancs disposés en grecque, sur lesquels se répète à l'infini la devise : AU MORE NÉ D'ESTOUTEVILLE. Quatre têtes de mores au tortil d'argent sur fond jaune, aux quatre coins de la bordure, précisent l'orthographe de la devise ; en ce temps-là, la légende de l'enfant mort-né ressuscité n'est plus de mode.

Ce même dessin est exactement reproduit (1) avec la mention : « pierre tombale au cimetière S. Jean » ; nous ne savons ce que cela peut vouloir dire ; car Jean et Jacqueline furent inhumés à l'abbaye de Valmont, le tombeau de Jean étant, encore postérieurement à 1646, « derrière le chœur à dextre, et au droit de la tombe de son père et de sa mère. » Un service à perpétuité à diacre et sous-diacre était dit en sa mémoire, le 11 septembre, pourquoi il avait légué 100 lt.

C'est en 1517, à 35 ans, que meurt ce dernier Sire et Baron d'Estouteville, « cet ultime chef du nom, armes, estoc et lignée. » Et une pièce raconte leurs tristesses amères, et leurs combinaisons pour déjouer la destinée, pour réparer l'irréparable, et « comment ledit Seigneur, peu avant son décès, pourparlant avec la Dame son espouse, ses frères, et autres grands et notables personnages de leurs parents et amis, de ce qu'ils n'avoient aucuns enfans masles, et du grand bien que Dieu leur avoit fait de leur avoir donné la dite Damoiselle Adrienne, et qu'ils se doutoient

(1) Pièces orig. Dossier Estouteville.

n'avoir plus nuls aultres enfans, avoit esté advisé qu'ils la donneroient à quelque bon et notable seigneur, de la plus haute et noble maison qu'ils pourroient trouver, à la charge de prendre les nom et armes d'Estouteville ».

En attendant, l'on s'efforce de voiler ce néant sous la magnificence des funérailles ; en voici un détail : « les chaientures funèbres (les litres), à peindre sur les églises dont le défunt était patron, coûtent 2 deniers par église, selon le mandement de Madame. »

Des lettres-royaux des 18 et 19 septembre donnent la garde de « Damoiselle Adrianne » à sa mère ; autorisent les tuteurs, son oncle Louis, et son cousin et voisin, Jehan Sire de Bréauté, nommés par un conseil de famille composé avec eux deux de l'autre oncle, Antoine, et de plusieurs gentilshommes, chanoines et conseillers de Rouen, gens de capacité mais sans importance ; ordonnent « que de toutes les terres du défunt soient faits 3 lots pour être, par lesdits tuteurs, choisis deux au profit de ladite Damoiselle et l'autre pour le douaire ». Ce lotissement est fait à Valmont le 1er décembre, en présence du Capitaine, M. du Hestray, du Curé et autres, par devant le notaire ; et le 3e lot, contenant Hotot, Berneval, La Remuée, Bec-de-Mortagne, Héricourt, reste à la douairière ; le 23, le Roi ordonne information « de commodo vel incommodo de la dicte soubsaage » et homologue ce partage (1).

Louis d'Estouteville, dans ces pièces, est dit « Protonotaire et Abbé de Savigny ». En effet il a résigné, par esprit de paix évidemment, l'abbaye de Valmont ; il approuve encore un compte, le 17 mars 1518, Jean Ribault étant déjà abbé. Le Sire d'Estouteville, en vertu de son droit de présentation comme Vicomte de Roncheville, avait voulu auparavant faire nommer son frère Louis Prieur de Beaumont-en-Ange, et vainement plaidé contre les moines du lieu et ceux de S.-Ouen qui prétendaient désigner le Prieur. Mais en 1517, l'abbaye de Savigny, au diocèse de Coutances, étant vacante, il en est, de par le Roi, le premier abbé commendataire ; bien modeste bénéfice d'ailleurs pour un si grand seigneur ; modeste, il l'est lui-même et probablement ni très habile ni ambitieux. En 1520 (2), il est

(1) Archives de Valmont.

(2) *Gallia chr.*, XI, 540, 851, 900.

élu à l'Evêché de Coutances par 2 chanoines, malgré défense de procéder à l'élection, poursuit l'affaire et se qualifie « Evêque de Coutances » dans un acte de 1521, sans d'ailleurs le devenir effectivement.

Le seul de la Maison d'Estouteville en qui vive le vieil esprit énergique et batailleur, celui qui semble promettre dans un rameau ce que ne donne plus la branche maîtresse, Jean, Sgr. de Villebon, se marie en 1523 à Denise de La Barre ; courte noblesse de Beauce, dont on ne sait rien avant l'ayeul qui servait l'Anglais en 1426 : d'argent fretté de gueules. Mais le père est très en faveur : Jean de La Barre, chevalier, Comte d'Etampes, Vicomte de Bridiers, Baron de Veretz, Sgr. de la Barre et du Plessis-du-Parc, l'ancienne résidence de Louis XI qui lui a été donnée, premier gentilhomme de la Chambre de François Ier, et Prévôt de Paris en juin 1526, au lieu d'Alègre. On dirait que cette charge ne peut se détacher des Estouteville.

Villebon a établi ses sœurs, les trois cadettes, au couvent : Marie mourra abbesse d'Hières, le 11 janvier 1537, sa tombe dit 34, le lion y est brisé d'une étoile (1) ; Claude, religieuse à Fontevrault ; Madeleine, abbesse de S.-Sauveur-d'Evreux. Les deux aînées, à qui il a donné « leur mariage », en 1518, d'après une ordonnance du Parlement, sont mariées, Jeanne (2) à Jean de Laubier, Chevalier, maître d'hostel de Madame la Duchesse d'Alençon ; famille obscure, dont nous ne savons rien, sinon les armes : 3 coquilles et une bande brochant, sur un sceau de 1544. Mais ces deux alliances, La Barre et Laubier, dans le service intime de François Ier et de sa très chère sœur Marguerite, indiquent la situation de Villebon, ses ambitions, et aussi révélent chez lui les allures brillantes et l'esprit raffiné, indispensables dans cette charmante cour. Son autre sœur, Isabeau, a épousé, obscurément aussi, Jean d'Oiron, Sgr. de Verneuil en Touraine, veuf de Marie du Bouchet. Les d'Oiron : d'argent à 3 roses de gueules feuillées de sinople, ne possèdent plus le château de leur nom en Poitou,

(1) Estampes, Pe II a, fo 32.

(2) Le P. Anselme et autres la disent cadette et femme de Jean de la Ferrière, sgr. de Tessé au Maine. A moins que ce ne soit un autre mariage de la même, c'est une erreur ; le mariage Laubier est certain, donné par une pièce de famille pour un procès. Cabinet des Titres, Dossier bleu Montenay. Pièces orig., 1060. Cabinet d'Hozier, 208.

résidence splendide des Gouffier, puis de Madame de Montespan. Veuve avec une fille, Isabeau se remarie en 1527, « ayant 20,000 écus comptant et la seigneurie de Verneuil pour douaire, » à Jacques de Montenay (1), baron de Garencières et de Baudemont, d'une des premières races de la chevalerie Normande, très considérable à la Cour, du temps de Charles VI. Mais le grand-père, beau-frère de Philippe de Comines, s'était ruiné, et son fils Philippe avait dû épouser la riche fille d'un conseiller au Parlement, Marguerite Avin, mère de Jacques : d'or à 2 fasces d'azur accompagnées de 9 coquilles de gueules.

Cependant Adrienne grandit, élevée probablement à Valmont, puisque les comptes portent, en 1522 : « à Marie, pour une année de la garde de Madamoiselle, 20 l. t. ». « Ayant, sous la main du Roy nostre Sire, le régime et gouvernement de haute et puissante Damoiselle Adriane sa fille », Jacqueline conduit en maîtresse femme cette immense fortune territoriale, pas très nette, paraîtrait-il, et chargée de quelques dettes. Le chartrier de Valmont garde des preuves innombrables de son attentive gestion ; elle fait faire, par exemple, des relevés de tous les aveux, avec des notes soigneusement établies sur les droits de ses diverses seigneuries. Son nom, méthodiquement, régulièrement mis au bas des mandements et des comptes, selon l'ordre ordinaire dans la maison, dit plus que ses soins : cette signature immense, dominatrice, traversant toute la page, cette écriture rapide, furieuse, illisible dans les choses qui ne lui plaisent, complètent, de frappante manière, le portrait qu'on se fait de cette femme haute et âpre à maintenir et revendiquer ses droits.

Nous la voyons aux prises avec l'Abbé de Valmont, dans les pièces sans nombre d'un procès interminable et curieux, en dehors des détails, comme manifestation de l'état social. Le bon esprit de patronage et sa contre-partie, le bon esprit de respect, bases du régime féodal, sont également atteints ; la Réforme se fait sentir ; le venin de la critique a tué la bonhomie des rapports. Il doit y avoir quelque chose de plus dans le cas

(1) Une confusion a fait attribuer, par le P. Anselme et autres, ce mariage à une sœur de Jean Sire d'Estouteville, le défenseur d'Harfleur ; La Roque a vu juste ; les pièces du Cabinet des titres, dossier Montenay, ne laissent pas de doute.

particulier : l'orfèvre des Estouteville, au siècle précédent, s'appelait Jean Ribault, et l'abbé de Valmont, du même nom, son fils ou petit-fils, croit-on, ne se serait-il pas heurté, au château, à quelque accueil un peu hautain. D'autant qu'il arrivait dans de mauvaises conditions à tous les points de vue. Il restait certainement, à l'abbaye, des moines qui, ayant pris parti pour Pierre Rezaut contre Louis d'Estouteville, se trouvaient forcément mal avec la maison seigneuriale, et Jean Ribault lui-même devait être aigri par son passé : « Elu en 1514 abbé du Bec, il en avait été chassé en 1517 par le Cardinal de Boisy nommé en commende (un de ces Gouffier si en faveur près de François Ier). Ribault avait regagné Rouen, son lieu de naissance, en emportant, de nuit, des objets d'or et d'argent et même des vases sacrés. Elu à Valmont, dont il est le dernier abbé régulier et où il siège le 7 août 1517, il entreprend de suite de rendre ce lieu magnifique des dépouilles du Bec (1). » Cette pauvre abbaye était coutumière de ces procédés étranges ; on se souvient d'Estout. Ribault avait laissé au Bec un parti si passionné que le Cardinal de Boisy avait dû mettre certains moines aux fers ; ce n'était pas là un homme à apporter la paix à Valmont. Il s'attaque à tout ; il y avait probablement à faire partout ; mais il mécontente tout le monde.

Le premier choc paraît se produire à propos d'un aveu fait au Roi par Ribault en 1519. « De toutes les donations, terres et patronages aumônés avait été composé un plein fief de haubert, relevant du Roy et jouissant de tous les droits ordinaires aux pleins-fiefs. Le Roy le leur avait reconnu en 1327, disaient les religieux, prétendant avoir ainsi fait aveu en 1418, 66, 99. — Madame répondait qu'en 1418 ils avaient profité de l'absence de leur fondateur, reipublicæ causâ, pour préjudicier à ses droits dans un aveu rendu aux Anglais, avec lesquels ils avaient pratiqué ; que tels avantages étaient nuls comme acquis tempore tyrannidis ; qu'ensuite, depuis 1450, ils avaient pu poursuivre leurs usurpations par l'absence et minorité des seigneurs, et mala fide, puisqu'ils étaient munis de leurs chartes ; que notamment la juridiction qu'ils prétendent à Vallemont et paroisses environnantes, était inconnue avant 1417. — Les offi-

(1) *Gallia chr.*, XI, article du Bec.

ciers du château, que les moines accusaient de leur refuser leurs droits notamment sur les foires de Valmont, dénonçaient le dessein dès longtemps prémédité de mesconnaître les Seigneurs Fondateurs pour suzerains immédiats de l'abbaye. — L'Abbé dit que la Dame le veut forcer de mettre dans son aveu que Nicolas d'Estouteville est fondateur, que ce n'est pas dans les anciens aveux, et ne se fait que pour les fondations royales; que en ce ladite Dame est fondée en toute vanité et illusion, qui se devrait réduire à l'égard des autres nobles qui ont aidé à la fondation. Vos orateurs et serviteurs, Madame, concluaient les religieux, ne peuvent bonnement vacquer aux prières pour vos nobles progéniteurs, s'ils sont chascun jour molestés de procès, à la menée et suasion d'aulcuns à eux malveillans ».

Cette épithète désigne « aulcuns religieux qui ne veulent gouster de la saincte réformation encommencée par l'abbé ». Car à la querelle avec le château se joint la guerre dans l'abbaye. « Pour dominer et sans besoin, disent ses adversaires, car tout était bien et religieusement gouverné avant lui, Ribault prétend introduire la Réforme », dont l'abbaye de Chezal-Benoit est alors le modèle, comme St-Maur au XVIIe siècle. Il en a fait venir des moines que ne peuvent supporter ceux de Valmont. Les abbés de Jumièges, Seez et autres viennent visiter et donner un règlement : « Point de logements ni jardins particuliers, ni de sorties, coucher au dortoir, manger en commun, ne boire ni manger qu'es lieux réguliers, point de viande sinon en débilité. Seulement, pour supporter joyeusement cette réforme, le Père abbé leur donnera du vin ordinairement, au lieu de bière, cidre et cervoise, quoiqu'il n'y soit obligé selon la règle, n'en croissant point sur les terres de l'abbaye. Enfin on suivra en tout la règle de S. Benoît. L'Abbé devra rebâtir dortoir, réfectoire, cuisine, cloître, chapitre et librairie, en lieu plus haut qu'ils ne sont de présent, et faire réparer les autres lieux réguliers quand sera besoin. »

Autre cause de conflit, les travaux entrepris par Ribault, « les dégradations faites à l'abbaye », prétend Madame dans une protestation de mars 1524. On avait dû faire, pour réparer les injures de la guerre de Cent Ans, juste assez pour abriter les moines et les tombeaux des Seigneurs, mais

l'intérêt et les dépenses de Louis et de Michel s'étaient portés sur la superbe abbaye de Hambye. Jacques et Jean s'étaient bien rattachés à Valmont, témoin les 2 beaux tombeaux subsistants; mais ce n'est plus la résidence agréable, au goût du jour, où l'on met son affection, ses soins et son argent. Les Estouteville, il faut le reconnaître, sont mal venus à chicaner celui qui, pour remettre en honneur leur abbaye patrimoniale, fait ce qu'ils ne font pas eux-mêmes. Mais la Dame et l'Abbé ne sont pas seulement des caractères peu accommodants; entre eux se dressent des rivalités sociales, des antipathies de bourgeois à grand seigneur. « Madame accuse donc Ribault d'avoir fait démolir, en tout ce qu'il a pu, les armoiries de la Maison d'Estouteville, et fait mettre et apposer en pierre une armoirie par luy prinse à plaisir et incognue, tout ainsi que sy luy-mesme avoit esté fondateur ; elle conclut, dans sa requête du 14 avril 1524, à faire défaire ces armoiries et remettre celles d'Estouteville ; à faire enlever les ossements de 2 religieux inhumés induement dans le chœur, réservé aux seuls fondateurs. — Demande impertinente, est-il répondu, ces religieux étant gens de vertu. L'Abbé promet de rebâtir une chapelle de Ste-Marguerite démolie pour ses bâtisses, et remettre les armoiries d'Estouteville aux lieux les plus éminents des nouvelles constructions. Et, s'il est nécessaire de toucher aux tombes pour édiffier le chœur, il entend qu'elles demeurent en intégrité et soient remises en place. — Ces bâtiments sont voluptueux, dit Madame, et du dortoir on voit au bourg de Vallemont. — Allégations, répond l'Abbé, qui ne conviennent à l'estat et qualité de Madame, mais sont de l'office de l'Archevêque de Rouen. Il supplie la Cour de faire visiter, et l'on verra qu'il a dépensé 16 à 18,000 l., autant pour cette réédification qu'il a cousté pour la première construction; et c'est son argent, puisque jamais l'Abbaye ne lui a esté baillée que pour 1400 l. par an ».

On l'accuse en outre de diminuer les revenus, d'avoir vendu de l'argenterie, des passements et tapisseries, de dépouiller les bois pour ses bâtisses, de mettre dans les jardins des cerfs et biches, qui pillent les pommiers et ont fait perdre 10 à 12 pipes de cidre, de faire une grande et inutile dépense pour une clôture de murailles, de bâtir, pour son plai-

sir, de nouvelles étables pour élever des chevaux, vaches et bestiaux pour les revendre ». C'est évidemment un faiseur. « Tout est en désordre et confusion, tant en la spiritualité qu'en la temporalité, dit un autre mémoire, et malgré le ordres de la Cour, il fait du mal en pis. »

La Cour envoye ses Commissaires informer sur les lieux. Arrivés à Valmont le 16 octobre 1525, « nous descendismes à l'hostellerie où pend l'image Nostre-Dame ; aussitôt vint P. Heuzé Sgr. de Flainville, Curé de Beauville, chargé des affaires de Madame, disant le logis mal en ordre et que nostre plaisir fust prendre logis au chasteau ; ce que ne voulusmes faire. Le Prieur claustral nous pria loger au logis abbatial, disant d'ailleurs que pouvions aller au chasteau sans qu'il print aucune suspicion de nous ; sur quoy et que de fait nostre logis étoit mal sain et mal fourni de licts et autres choses, prinmes logis au chasteau..... Le lendemain matin nous présentames au Chapitre, tous les religieux présens et Maistre Jean de Bauquemare, avocat de Madame d'Estouteville, Ribault détenu à Ronen d'une fièvre quarte..... Entrés dans l'église par le costé du cloistre, Bauquemare nous a remonstré que es parois y avoit ceinture de peinture noire toute semée des armoiries d'Estouteville, qui estoit bien pour monstrer qu'ils estoient Fondateurs..., et fait voir les tombeaux..., et que, au lieu le plus éminent du chœur et où se doyvent mettre les corps des Fondateurs, Ribault, en grande irrévérence et petite réputation des dits fondateurs, avait fait inhumer 2 religieux, un prêtre et un convers ; quelle chose lesdits Bauquemare et Heuzé disoient estre une merveilleuse entreprinse et attemptat..... Et nous fut montré le corps de Mgr Jean, dernier mort, et dit le Prieur que c'estoit honte qu'il n'y avoit encore aucune sépulture, fors seulement une bière couverte de veloux noir à une croix de damas blanc. A quoi Bauquemare répondit que le deffunt avoit laissé une seule fille héritière, qui de bref seroit mariée, et s'en acquitteroit et feroit faire telle sépulture que les religieux seroient contents ; et que en la succession avoit plusieurs debtes et charges qu'il avoit convenu préalablement vuyder ..... Et nous firent remarquer les dits Bauquemare et Heuzé les chappelets qu'avoient les représentations de ces tombeaux, tant hommes que femmes, à l'entour de leurs chefs, qu'ils disoient dénoter qu'ils estoient

comtes....; et que le haut d'icelle nef et les lambris estoient tout semés des armoiries d'Estouteville... Et avons vu l'édiffice encommencé par l'Abbé, qui va à costé et le long de la dicte église et oultre le derrière d'icelle jusques au mur de l'enclos de l'abbaye, et le Prieur nous a dit qu'il entendoit faire un réfectoire et cuisine, dortoir au dessus, à costé un chapitre, et au bout devers l'église une prison; et en après devoit faire un cloistre avec les allées virant vers le clouastre ancien... Et nous a monstré Bauquemare que, au lieu du chapitre commencé, estoit une chapelle de S^e Marguerite, en laquelle les malades pouvoient voir la lévation du corps de Nostre Seigneur, l'infirmerie estant à costé, beau corps de maison ainsi que la maison des hostes; la dite chapelle dotée de 55 l. 16 s. de rente, dont la démolition estoit un attemptat contre l'honneur auctorité et préhéminence des Fondateurs. Et disoit ledit Prieur que l'Abbé ferait tout rebâtir : chapelle, infirmerie, maison des hostes... Grosse et merveilleuse entreprinse, disoient Bauquemare et Heuzé, de démolir des bastiments si bien appropriés, sans permission des Fondateurs...; et que si l'Abbé mourait, l'édifice ne se parferoit, et le revenu de l'abbaye n'y suffiroit de 50 ans et par adventure jamais..... Démolie aussi une chapelle S^e Katherine voultée en pierre, où beaucoup venoient en pélerinage, et disoit-on que c'avoit esté la première église du lieu, et estoit loin de l'église et au dedans des maisons... Et aussi l'ancien logis abbatial avait fait démolir, où il y avait de belles salles, et bastir un nouveau beau corps de logis.... Dans le jardin de 2 acres devant la maison abbatiale, est le colombier, peu d'arbres ; beaucoup, pillés par les cerfs et biches, ont servi à cuire les briques de la construction..... Le clouastre très humide et malsain. Heuzé a dit qu'il servoit bien depuis 400 ans et pouvoit être amendé... Le réfectoire de belle grandeur, les religieux l'ont dit aquatiq..... Avons demandé à voir les chartes. Ribault a emporté la lettre de fondation, dit D. Vibert, mais a montré des copies, dont avons ordonné faire des copies pour Madame ». Ce que la Cour confirme, le 18 Janvier, ordonnant que tout soit apporté au greffe. Ces copies sont encore au Chartrier de Valmont et ont conservé beaucoup de ces chartes ; cela est, pour nous, le côté pratique du procès.

Le procès-verbal technique, du 20 octobre, constate que, « pour finir

la maçonnerie, ainsi que l'Abbé a commencé ses bâtiments, il faudrait bien 10.000 l., pour la charpenterie 4,000 » ; que ce qui reste des vieux bâtiments est à peu près inhabitable, et ce qui est fait des nouveaux peu pratique.

De l'information sur l'état du service religieux il résulte que, « de tout temps, on disait tous les jours une haulte messe en noir dite matinale, pour les Fondateurs et bienfaiteurs en général, à la fin de laquelle était lu le martyrologe où ils sont denommés, et après étaient dits pour eux 8 psaumes, de profundis, etc. Depuis la réforme on dit la messe ni haute ni en noir, mais basse, et après le martyrologe seulement un de profundis ; plus de service journalier pour Marguerite de Hotot, sa chapelle étant démolie ; plus de services solennels aux 4 fêtes pour Robert... En somme les modernes religieux ne font plus les Obits, fors des Fondateur et Fondatrice, ne respectent pas les sonneries de cloches usitées, etc. ».

La Cour a beau ordonner d'exécuter les fondations ; on n'en tient compte, et les mauvais procédés vont leur train : « Quand les Seigneurs et Dames estoient au chasteau, l'Abbé avoit accoustumé leur mander s'il leur plaisoit venir à la messe ou à vespres. Ce que Ribault a supprimé, disant qu'il ne les attendrait pas une minute ; il anticiperait même, dit-on, quand il sait que Madame doit venir. — Il nie cela, mais dit qu'il y aurait corruptelle à envoyer un novice avertir au chasteau, et que l'heure est l'heure. S'il ne fréquente au chasteau, quand Madame y est, il luy plaira considérer sa qualité d'Abbé et trouvera qu'il est à excuser. Il a envoyé le Prieur à Madame jusques à Hambye et Bricquebec, pour obtenir qu'elle ne soutienne pas les moines opposans ; ce à quoy elle n'a voulu entendre ; et entrave au contraire la réforme, espérant peut-être que la dite maison revint et tombast es mains de Messire Loys d'Estouteville ».

Cependant Adrienne a 12 ans, et l'on s'occupe d'elle. « En Juillet 1524, dit le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, arriva à Paris Mons. le Grand Maistre, Bastard de Savoye, pour marier son fils à la fille de Madame de Touteville veuve et l'une des grandes Dames de Normandie, laquelle tenoit bien, comme l'on dit, 30,000 l. de rente par chacun an, et n'avoit enfant que cette fille ; mais néantmoins la dicte Dame

n'estoit du consentement de donner sa fille au fils dudit Grand Maistre ; mais le Roy vouloit qu'ainsi fut faict » Les choses vont assez loin, puisque l'inventaire du Chartrier de Valmont mentionne « les articles accordés par M. le Grand Maître en cas que le mariage de M. son fils se fasse avec la Damoiselle d'Estouteville, et un mémoire de Madame d'Estouteville touchant les 100,000 l. baillées par M. du Boccage à M. le Grand-Maître ». Celui-ci, René dit le Grand, légitimé de Savoie, fils du Duc Philippe, prince très distingué et très employé en France « où il a toute son inclination », est en outre le frère très aimé de Louise de Savoie ; voilà pourquoi François Ier prend tant d'intérêt au mariage de son cousin germain, Claude de Savoie. La mère est Anne, comtesse de Villars et de Tende, de ces Lascaris qui jadis régnèrent à Constantinople (1). Elle intrigue pour gagner l'oncle Louis, peut-être hostile comme Jacqueline.

« Madame, lui répondit-il, tant et si humblement que faire puis, à votre bonne grâce me recommande. Madame, je vous remercie très humblement du bien qu'avez pourchassé envers le Roy et Madame, pour moy, de l'Evesché d'Angoulesme. Madame, je ne désiray jamais grandement estre Evesque, pour l'insuffisance que je cognois estre en moy, et aussi pour la grande charge de conscience que je pense y estre, et davantage que ledit évesché est très loing d'icy, et je ne voudrois avoir bénéfice sans me y tenir sur le lieu, pour y faire mon debvoir et me acquitter à mon petit povoir. Mesmes que beaucoup de gens diront que Madamoiselle n'eust esté mariée, si je n'eusse esté Evesque. Parquoy, Madame, je vous supplie humblement me tenir pour excusé, si je ne accepte, pour le présent, ledit évesché. Néantmoins je m'en sens tant tenu et obligé... De Savigny ce 12 Juillet, de la main de celuy qui de tout son cœur vous désire faire service. Loys d'Estouteville. » (2).

Ce projet de mariage échoue, peut-être à cause de la mort de René de Savoye, de ses blessures à Pavie, et de tous ces événements qui détournent l'attention du Roi et de sa mère (3).

(1) Guichenon, III, 239.

(2) Bib. Nat., mss. fr. 3224, f° 111.

(3) On a, par erreur, attribué ce projet de mariage à Montmorency qui fut ensuite Grand-Maître.

Ce modeste et consciencieux Abbé de Savigny est repris, peut-être un peu platoniquement, des belles ardeurs de ses pères, en présence d'un nouveau malheur de la Chrétienté en Orient. Nous voyons sur des rôles « Frère Louis d'Estouteville, chevalier de l'ordre de Jean de Jérusalem (1) » ; lequel ordre vient, en 1522, de perdre son île de Rhodes, après une admirable défense contre les Turcs. Il survit peu : « Le Jeudi 24 octobre 1527, furent apportées au Chapitre de Rouen lettres de Madame d'Estouteville sur la mort du Protonotaire d'Estouteville, chanoine de cette Eglise, dont l'inhumation se fera le 1er mars, au monastère de Vallemont ; pour quoi elle demande l'assistance de quelques-uns de Messieurs, et des décorations d'armoiries : Ce qui est accordé, vu la qualité de la dite Maison d'Estouteville et les biens faits à l'Eglise par ses prédécesseurs (2). »

Enfin est réglée l'affaire, pendante depuis 47 ans, de la dot de Louise d'Albret : reconnaissance, en 1491, par Alain d'Albret, des 22.500 écus promis ; accord, en 1506, avec Jean d'Estouteville « sur le restant » ; procuration à M. du Hestray, en 1511, pour le recevoir ; promesse, en 1512, « de payer en divers temps et conditions ledit restant, soit 16.500 écus d'or » ; puis, Alain étant mort en 1522, poursuite contre son petit-fils par Jacqueline, ses beaux-frères Louis et Antoine, et Nicolas de Mouy nouveau curateur d'Adrienne. « Ayant adjourné Henry Roy de Navarre au Parlement de Paris, pour l'exécution de quelques sentences qu'ils prétendent avoir obtenues contre Alain Sire d'Albret, le Roi, par lettres du 23 Juillet 1523, demande au Parlement de surseoir, à cause des grans affaires où est occupé le Roy de Navarre ». En effet son père le Roi Jean, neveu de Madame d'Estouteville, a été dépossédé en 1512, en haine de son attachement à la France, et François Ier soutient celui-ci, Henry, contre l'Espagne. Par appointement du 11 Juin 1527, ledit Roi de Navarre reconnaît devoir à Madame d'Estouteville, de reste, 29.775 lt., pour laquelle somme il lui assigne des fonds pour estre payée, 700 lt. en outre pour frais de procédure de la dite demande ; 11 avril 1529, ordre de Marguerite de

(1) Bib. de Rouen, mss. Bigot.

(2) M. de Beaurepaire et Arch. S.-Infre, G. 2153. Les listes de sépulture de Valmont disent par erreur 1437.

France Reine de Navarre à son trésorier général, de payer les dites sommes à ses cousines d'Estouteville, dont quittance de Jacqueline (1).

Les années passent; le procès avec l'Abbé continue, toujours plus aigre. En 1529, sept religieux « protestent contre les nouveautés introduites par Ribault, pour son plaisir et sans autorisation du S. Siège. Il veut totalement annihiler la fondation, forme ancienne et manière de vivre du monastère de Vallemont. Eux, selon la volonté de Nicolas leur Fondateur, prétendent, comme leurs prédécesseurs, de temps immémorial, vivre conformément à l'usage de Hambye, et de Thiron au diocèse de Chartres, qui est un des chefs de l'ordre de S. Benoît, dire leurs offices et faire les cérémonies à leur vieille mode, se servir de leurs livres anciens dont les premiers furent apportés de Hambye, garder les mêmes habits noirs, frocs et aulmusses, que leurs frères de Hambye, jouir des modérations de temps immémorial accordées par les Pères de leur ordre, le S. Siège et les Fondateurs, condescendo et subveniendo humanæ fragilitati, comme manger chair 4 jours de la semaine, confier les offices aux plus âgés des religieux, selon l'usage de tous les monastères, au lieu que Ribault les donne aux nouveaux venus. Par ses dépenses, le revenu de l'Abbaye, de 6.000 l. environ, n'est plus suffisant, et ce sont les anciens qui sont mal entretenus et vêtus. Plusieurs s'étant absentés, à cause de lui, ils ne sont plus que 9 à 10 religieux, au lieu de 20, pour quoi le service divin est mal entretenu. Ses maltraitements sont insupportables : Dom Vibert, depuis 24 ans à l'abbaye, ayant baillé mémoire contre ces mutations, est depuis 2 ans environ constitué prisonnier, 10 semaines sans permission à ses frères de lui porter ses nécessités; mis en liberté sur l'ordre de la Cour, l'Abbé lui faisait, quoique très débilité, sonner les matines de nuit. Le frère de l'Abbé, Robert Ribault, qu'il avait fait passer commissaire du Roi et du Pape pour le procès, a assailli Vibert dans les bois de S. Wandrille, le menaçant de le tuer, s'il ne renonçait au procès. L'Abbé l'a fait battre de verges dans le chapitre, pour avoir parlé aux commissaires de la Cour et salué M. du Hestray; l'a fait venir avec les autres dans sa chambre, et leur a pris 50 pièces de leur procès; dont

(1) Inventaire du Chartrier de Valmont et Pièces orig.

Frère Laurent, chantre, ayant élevé clameur de haro, Ribault l'a battu et jeté à terre, et une autre fois jusqu'à effusion de sang, dont certificat de médecin. Et ils n'étaient soignés en maladie, mais tourmentés par les modernes religieux, qui changeaient les ordonnances du médecin pour les mettre en danger ». De son côté Ribault se plaint, en un mémoire de mars 1529, « qu'un sergent royal, venu avec le secrétaire de Madame réclamer Vibert, soit entré avec plus de 100 personnes, en grand désordre, pendant la grand messe, que le secrétaire, après des injures et dérisions, ait dit à l'Abbé en grande fureur qu'il n'aurait jamais paix tant qu'il y aurait Seigneur ou Dame d'Estouteville, que Vibert sortant de l'abbaye, le secrétaire ait fait sonner en carillon à l'eglise paroissiale, qu'il se soit retiré au château, y ait fait grande chère, et de là à Rouen, où il ne cesse de discourir par le Palais ».

Ces détails sont amusants plus qu'édifiants ; mais mieux vaudrait, comme jadis, suivre pas à pas, avec les Estouteville, les événements historiques. Voici pourtant que Villebon reprend l'importance héréditaire : Bailly de Rouen, et Lieutenant général de Normandie, il touche, en 1528, 360 l. pour chacune de ces charges, et 600 l. comme gentilhomme de la Chambre ; il est capitaine d'une compagnie de 25 lances fournies. Son sceau, à ces reçus, porte carrément les armes pleines, (quoique le catalogue des Prévôts de Paris dise le lion colleté et brisé en l'épaule d'une croix d'or), avec tantôt 2 lions, tantôt 2 licornes pour supports, et un sagittaire pour cimier ; et il signe, en lettres de 2 centimètres de haut : de Touteville; comme si la branche aînée n'était pas encore représentée par Antoine Comte de Créances. Villebon doit être alors très en Cour, car son beau-père, le Prévôt de Paris, vient de recevoir le gouvernement de la capitale, « estant fort favori du Roy à cause de sa vaillance et grande sagesse » ; le dit Villebon accompagne François Ier à l'audience du 10 septembre 1528, où le hérault de Charles-Quint le vient défier au combat singulier. La Barre étant mort le 2 mars 1534, « le Roy donne la Prévôté de Paris à son gendre nommé de Touteville » (1). Mais de cette charge, quasi héréditaire depuis près d'un siècle, Villebon ne reçoit que l'ombre

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 438.

et le nom : la présidence du Châtelet est au Lieutenant civil, et François Ier a détaché de la Prévôté le gouvernement de Paris, réunis pour la dernière fois aux mains de La Barre. Le Prévôt ne garde donc, avec son prestige antique et la direction théorique du Châtelet et de la Police, que la conduite effective de l'arrière-ban, comme « chef de la noblesse de la première province du royaume et premier magistrat de la capitale. »

M. de Villebon fonde, en 1530, un Chapitre de 4 Chanoines pour desservir l'église bâtie dans l'enclos du fort château de Villebon.

Charlotte d'Estouteville, fille de l'autre Prevôt, demeure veuve, en 1530, de Charles de Luxembourg, avec 9 enfants ; de l'aîné, marié à une Savoie, descendront les Ducs de Luxembourg, puis Montmorency-Luxembourg.

Françoise d'Estouteville, tante d'Adrienne, perd son mari, le Sire de Mirepoix, en 1533. Un de ses fils avait été tué devant Naples ; de l'aîné, marié à une La Trémouille, descendront les Ducs de Levis-Mirepoix.

Quant aux Tutavilla, ils ne jouent pas de rôle important ; mais pendant que se poursuivent, ondoyantes et diverses, nos campagnes d'Italie, ils doivent continuer leurs efforts d'équilibre : leur parent Vincent Caraffa étant décapité, comme du parti français, après la défaite de Lautrec, en 1528 ; tandis que leur autre parent, le Cardinal Pompée Colonna réunit tous les pouvoirs, au nom de l'Espagne, à la fois Archevêque de Montréal, Vice-roi et Capitaine général. Ils sont sans doute de ce côté, le victorieux, Marc-Antoine Tutavilla, fils du Comte de Sarno et de Béatrix Colonna, épousant peu après Porzia Colonna, sœur de ce tout-puissant Cardinal, fille de Giulio, un des grands destructeurs de l'Etat romain dans les guerres avec les Orsini, et de Lorenzina, fille naturelle de Lorenzino de Médicis l'assassin du Duc Alexandre de Médicis, nièce du grand capitaine Prosper Colonna, cousine de la fameuse Victoria Colonna Marquise de Pescaire. Cette maison, selon certains, devrait son nom et ses armes : de gueules à la colonne d'argent couronnée d'or, à la colonne de la Flagellation, rapportée par un d'eux à Rome en 1222 ; pourtant Litta cite un Pietro della Colonna très puissant en 1101, et les croit d'origine romaine, plutôt que germanique, comme le dit Muratori.

CHAPITRE XI

DU MARIAGE D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE (1535), A LA FIN DE CET OUVRAGE.



E souci qui hantait la tête moribonde du dernier Sire d'Estouteville, le greffage d'une nouvelle race, le mariage de « la Damoiselle », n'a pas été chose commode. Les projets, probablement fort nombreux, nous échappent ; elle et sa mère ont le droit d'être difficiles, et en ont usé ; si bien que « la plus grosse héritière de France » est encore fille à vingt-deux ans. Mais voici que se présente un parti, qui ne se laisse pas éconduire facilement : le candidat est le plus brillant des Princes du Sang, et la négociatrice pas moins que la Marguerite des Marguerites.

« Monseigneur, écrit-elle au Roi son frère, d'Argentan, en mars ou avril 1534, incontinent que j'ay receu vos lettres et entendu par le Sieur Hyves vostre vouloir, j'ai envoyé celles qu'il vous a pleu escripre à Madame de Touteville, et si toust que j'auray sa responce, le vous escripray.

Mais j'espère, Monseigneur, que l'honneur que vous lui faictes rompra son obstinacion, et ne fauldra à venir icy avecques bon vouloir de vous obéir. Mais j'ay grant peur que, sans vostre bonne aide et celle de Dieu, nous aurons bien affaire à la fille, qui a pris si forte opinion au contraire que, si M. de Saint-Pol luy-mesme ne la luy ouste, sans vostre exprès commandement, je ne pense de rien y servir. Toutefois, Monseigneur, puisque j'entends ce qu'il vous plaist y estre faict, je ne me défie pas que j'en pregne toute la peine que je pourray; mais ouy bien que j'aye la teste assez forte pour résister à la leur; car ayant le bien de la nourriture avecques vous, je ne scay comme l'on doit user de rigueur. Parquoy, Monseigneur, quand je sauray qu'elle devra arriver, je vous demanderay secours, pour respondre à ses questions, de gens plus suffisans que moy. J'ai ici le chancelier d'Alençon qui vous y servira. (Olivier, Chancelier de France en 1546, par son mérite et la recommandation de Marguerite.) En attendant, et sy vous plaisoit, pour trop plus me donner de contentement que par elles je ne scaurois porter de fascherie, me faire cet honneur que je soys souvent advertie de vostre bonne santé, ce sera une force pour résister à tous les ennuys que scaurois de nul cousté avoir. Votre très humble et obéissante subjecte et mignonne, Marguerite (1). »

Elle écrit en même temps à M. de Montmorency, le futur Connétable, qui ne s'intéresse pas moins à l'affaire : « Mon neveu, je voys bien, par ce que m'avés escript et mandé par le sieur Hyves, que vous ne vous contentés pas du travail que continuellement avés à la Cour, mais vous voulés que je m'en sente, et semble que vous avés envie sur ma pais et le repos que j'esperois prendre en ce lieu, veu la commission que vous me donnés de parler à Madame de Touteville. Vous connoissés ma condiction et la sienne sy différentes que ce n'est pas jeu bien party ; car de desfaire l'opinion d'une femme que personne n'a sceu gaigner, par une que vous scavez qui s'est tousjours laissée gaigner à tout le monde, si Dieu n'y faict miracle, je n'y voy nulle bonne issue; sinon comme elle a accoustumé de user envers moy. Je ne vous le dis pas pour prendre excuse

(1) Lettres inéd. de la Reine de Navarre, publiées par Génin pour la Société de l'Histoire de France, I, 284 et suiv.

sur ma sotte doulceur de ne faire ce qu'il plaist au Roy me commander et à vous me conseiller ; car quant aultre que vous m'en parleroit, vous scavés bien que ce me seroit plaisir d'en prendre paine. Mais je vous le dis afin que, si vous désirés que la chose sorte son effet, que vous regardiés m'envoyer une teste mieulx ferrée que la mienne, pour m'aider à respondre à ce que vous connoissés qu'elle scait dire; ou aultrement nous nous despartirons, elle Normande sentant la mer, et moy Engoulmoyse l'eau douce de Charante. Je scauray dimanche si elle voudra venir, et incontinent vous le feray scavoir, pour me secourir ; vous priant, pour me soulaiger de sa parole, que j'aye souvent de vos lettres. Vostre bonne tante et amye, Marguerite. »

La peur que ce bel et doux esprit, tout nourri de lettres, a de cet autre esprit, sec, précis, bourré de chicane, est amusante et sincère, et nous donne un portrait bien caractérisé de Dame Jacqueline. L'antipathie de nature, l'opposition entre l'eau salée et l'eau douce, est assurément confirmée par les souvenirs désagréables des rapports d'intérêts qu'elles ont eu naguères, pour le règlement de la dot de leur commune tante, Louise d'Albret.

Peu après, nouvelle lettre à Montmorency. Il est marié à Madeleine de Savoie, sœur de celui qu'on avait voulu faire épouser à Adrienne ; et c'est évidemment à ses sentiments conjugaux que se rapportent les plaisanteries suivantes : « Mon neveu, vous savés que je voudrais mettre peine de vous retirer du feu si vous y éties, plutot que de souffrir vous voir en dangier de brusler. Mais il m'a semblé que, estant en l'estat où vous estes, ne devés craindre le feu d'ung autre ; veu que le vostre mesme, au lieu de vous nuire, ne vous a servy que d'augmentation ou de preuve de vertu ; par quoy devés avoir pitié de ceux à qui le feu ne peut donner que dimynucion de louenges. Mais, comme je vous ay escript, si plainte doit estre, c'est de moy, à qui vous mettés ung affaire en main, où j'ay tousjours expérimenté n'avoir nul pouvoir. Mais si j'entendoys aussi bien comme l'on peult vaincre par rigueur et audace un cuœur obstiné, que vous faictes la passion de M. de S. Pol, je me feroys forte que le Roy seroit obéy ; vous priant, si vous voulés y voir

quelque fin, et aussi pour me ayder, m'envoyer quelque homme qui puisse répondre à ung cerveau plain de conclusions d'avocats; car mon esprit n'entend ne procès ne contrainte. J'attends dimanche Madame de Touteville, envers qui je feray ce que le Roy commande, vous priant, pensant au passe-temps que j'y auray, avoir pour recommandée à vos bonnes prières votre tante et amye, Marguerite ».

Le candidat est donc le Comte de Saint-Pol, et l'obstacle une passion que Montmorency attaque vigoureusement, et pour laquelle Marguerite est miséricordieuse. Elle lui écrit éncore : « ... Madame de Touteville se doibt icy trouver dimanche ; si vous trouviés bon que ce mesme jour sa fille y peust estre, je les emméneroys toutes deux devers le Roy, ayant parlé ensemble avant que le voir, espérant que, mais qu'elles se seront veues, leur volonté d'ouy ou de non sera bientoust congnue... » ; puis de Caën : « ... Comme vous avez sceu, nous avons fait beaucoup de chemin despuis, sans pouvoir savoir nulle conclusion... » ; puis en route pour Alençon, et bien pressée de se dérober à sa négociation : « ... Je n'ay rien à dire au Roy, sinon une lettre, que m'a envoyée M. du Bois d'Illiers, de Madame de Touteville, laquelle, s'il vous semble bon, vous lui monstrerés, afin qu'il luy plaise voir que j'ay faict ce que j'ay peu, selon son commandement et vostre conseil. Mais quoy qu'il en soit, j'ay sceu par aultre voye que, tant que Bonneval sera à la Cour, jamais sa fille ne s'y accordera ; car elle a ceste opinion de jamais n'estre bien traictée, que l'aultre ne soit mariée. Je suis seure que la mère désire que sa fille le veuille, pour la paine et la crainte en quoy elle est d'estre hors de la bonne grâce du Roy. Quant à moy, j'en ay fait mon debvoir ; par quoy je m'en descharge et vous en charge, pour ce que je ne me veulx point mesler de séparer l'amitié de M. de S. Pol ; car entre nous, pauvres femmes de mesnaige, n'entendons rien à rompre si honneste amour, car nous ne savons comment elle se peult prendre. Par quoy, remettant tout à vous, je m'en vays prier Dieu en mon désert ».

On vient encore l'y relancer, et dans l'été elle écrit : « ... Vous entendrés par ce porteur l'estat où est l'affaire du mariage de M. de S. Pol ; encores que le S[r] Hyves me prie de le vous recommander, je ne vous en

diray aultre chose, sinon que vous veuilliés suivre vostre bonne coustume, qui est ne faillir jamais à vos amys, et mettre à bonne fin les choses qui par vous sont commencées, dont ceste-cy est une, telle que vous la congnoissés... ».

Celle que combat le Connétable, que protège la Reine de Navarre, que redoute Adrienne, Marot la chante ainsi :

A Bonneval
Estrennes.
Sa fleur durer ne pourra
Et mourra ;
Mais ceste grace, laquelle
La faict tousjours trouver belle,
Demourra.

Cette Renée de Bonneval, fille d'honneur de la Reine Eléonore, ne se marie point ; ce n'est donc pas ainsi que l'on vient à bout des scrupules de Mademoiselle de Touteville, mais, il faut l'espérer, par la confiance et les sentiments que M. de Saint-Pol parvient à lui inspirer. Ce souci moral, étonnant au XVIe siècle, donne une idée de la façon grave dont elle a été élevée. Ce qui ne lui plaît peut-être pas beaucoup aussi, c'est que son fiancé a 21 ans de plus qu'elle, et à sa mère, qu'il est de grand train et magnificence, et par conséquent, de mauvaise économie. Probablement aussi se disent-elles que sa grandeur même l'empêchera de se fondre dans la Maison d'Estouteville, comme elles le voudraient ; deux orgueils luttent donc en elles : refaire leur race, entrer dans la race royale ; incompatibilité qu'elles vont tenter d'accommoder.

François de Bourbon, Comte de Saint-Pol, est le fils du « beau et sage » Comte de Vendôme, mort à Verceil après Fornoue en 1495, et de Marie de Luxembourg, cousine germaine du mari de Charlotte d'Estouteville, petite-fille du Connétable décapité, héritière de Saint-Pol et de biens immenses en Picardie et Flandre, Soissons, Dunkerque, Gravelines, Ham, etc. Il a pour frère aîné le Duc de Vendôme, et pour cadet le Cardinal de Bourbon, très grand et habile prélat, pour sœurs, la très sage et digne Antoinette, femme depuis 1513 du Duc Claude de Guise et mère d'une couvée qui promet tout ce qu'elle tiendra, et la non moins ver-

tueuse Abbesse de Fontevrault. Lui, n'a peut-être pas toute cette sagesse-là, mais « est très vaillant et hardy prince, fort aimé du Roy François et de ses grands favoris », dit Brantôme, personnage enfin extrêmement en vue à la Cour et à l'armée. Fait chevalier par Bayart le soir de Marignan, il a donné partout de sa personne : A cette fameuse retraite, où le Bon Chevalier fut tué, il faisait l'arrière-garde avec lui, ne put, malgré ses exploits, tenir contre l'effet de cette mort, et dut repasser les Alpes. A Pavie, il combattit si vaillamment qu'il fut trouvé entre les morts, « abboyant à la mort », et un soldat commençait à lui couper le doigt pour avoir une bague quand il se mit à crier, se nomma, puis, bien pansé, s'échappa, se mit à négocier avec les Princes d'Italie, leur montrant le danger de faire l'Empereur leur maître, les faisant agir pour la délivrance de François Ier. Il avait été un de ses otages au traité de Madrid. Le Roi avait une telle confiance en lui, qu'au moment de la trahison du Connétable de Bourbon, il l'avait envoyé après lui, au lieu qu'il tenait sous l'œil tous les autres Bourbons. Renvoyé en Italie comme Lieutenant-général avec une belle armée, en 1528, il avait été malheureux, malhabile selon certains, mal assisté au dire de Brantôme, s'était laissé surprendre et prendre par Antoine de Leve, avait été accusé de rapacité, prodigalité et négligence. Mais l'affection du Roi ne s'en était pas démentie, qui avait tenu à avoir près de lui en cette mesme année 1534, son cousin Saint-Pol, au camp du Drap d'Or, pour éblouir Henri VIII de magnificence, de galanteries et de prouesses. Tout cela était bien fait pour effaroucher nos deux Normandes économes et ordonnées. Une bonne miniature de la collection Gaignières (1) en donne, d'autre part, un portrait séduisant : bel homme, l'air décidé et agréable, front haut, cheveux en brosse, barbe châtaine, élégant pourpoint de satin blanc soutaché d'or.

Enfin l'éloquence de Marguerite et de Montmorency, et les grâces de Saint-Pol l'emportent sur les scrupules et les soucis raisonnables ; mais la victoire est peut-être décidée par l'intervention royale, qui donne la plus haute satisfaction à l'orgueil d'Estouteville, en érigeant son nom en Duché, en le magnifiant de telle sorte que le fiancé consent à abandonner

(1) Oa. 16, 99.

le sien. Faire disparaître Bourbon devant Estouteville, cela console-t-il Jacqueline de n'avoir pas de fils? C'est peut-être pour obtenir cela qu'on a si longtemps bataillé. Enfin voici les lettres patentes (1) :

« François, par la grâce de Dieu, Roi de France, scavoir faisons à tous présens et à venir que, considérant par Nous les monarchies estre conservées non seulement par l'obéissance de nos sujets, mais aussi par la grandeur et hautesse des maisons des Princes descendans de la lignée royale, lesquels, recognoissans leur noble descente et lignage, ont accoustumé resplendir en vertueux et chevalereux actes..., dont grand avantage d'honneur est parvenu à la chose publique...; remémorant les grands, notables, vertueux et reconmandables services, que nostre très cher et très amé cousin François, Comte de S. Pol et de Chaumont, etc., et ses prédécesseurs descendus en ligne directe du Roy S. Louis, ont fait par ci-devant à nos prédécesseurs, à Nous et à toute la chose publique, en maintes et louables manières...; pour que le mariage pourparlé entre nostre dit cousin et notre très chère et amée cousine Adrienne d'Estouteville se puisse convenablement parfaire, ce que nous désirons pour le bien, honneur, excellence et prérogative de nosdits cousin et cousine. Pour ces causes et pour la très grande, bonne et parfaite confidence, foy et loyauté que nous avons trouvé envers nous et la chose publique en notre dit cousin..., Nous, de nostre propre mouvement, libéralité, certaine science, pleine puissance et autorité royale, les Baronnies, Chastellenies et Seigneuries de Vallemont, Varengeville, Berneval, Cleville, les Loges, le Bec-de-Mortagne, la Remuée, Hotot-sur-Dieppe, Bec-au-Cauchois, Tremauville, Fauville, Espinay, Mareuil, Héricourt, Sassetot et Criquemauville, leurs appartenances et dépendances, toutes les dites terres de bon et gros revenu, desquelles despendent plusieurs beaux fiefs, arrière-fiefs, vassaux et subjects, situées et assises en nostre Bailliage de Caux, et tenues de Nous en foy et hommage, avons uni et unissons, pour estre tenues en un seul fief et hommage sans aucune mutation des anciennes charges à nous dues ; et icelles avons créées, élevées et érigées, créons, élevons et érigeons, et décorons par ces présentes en

(1) P. Anselme, V, 555.

dignité, nom, titre, autorité, prérogative et prééminence de Duché, voulons estre appelées le Duché d'Estouteville, pour en jouir, par nosdits cousin et cousine et leurs descendans en loyal mariage, selon les pactions accordées entre eux, avec les honneurs et prééminences à Duc appartenans... Les terres où nostre cousine avait haute moyenne et basse justice, Berneval et La Remuée, avec celles où elle avait moyenne et basse seulement, (toutes les autres, dont Vallemont), réunissons à une seule justice, laquelle par la présente érigeons, ordonnons et establissons à tousjours mais, en tout droit de haute justice... Pour l'exercice de laquelle et jurisdiction, voulons que nosdits cousin et cousine et leurs successeurs puissent instituer Bailly, Vicomte, Avocats, Procureurs, Greffiers, Sergens, Tabellions, Maistres des eaux et forêts, Verdiers et tous autres Officiers de justice, et puissent esdits lieux dresser et lever justices patibulaires... Au Vicomte, connaissance en première instance de toutes les causes et querelles mues audit Duché, entre sujets dudit Duché, et par ressort au Bailly ; au Bailly, en première instance, les cas en matière civile et criminelle à Bailly appartenans, hors les cas royaux, et par ressort à notre Parlement de Rouen ; les appels du Maistre des eaux et forêts au Bailly, des Sénéchaux du Duché au Vicomte ou au Bailly, selon la nature des causes... Et de nos Baillys, Vicomtes et autres Officiers séparons et exemptons les tenans et subjets dudit Duché, et voulons qu'ils ne soient contraints comparoir que devant le juge du dit Duché, et à nos officiers interdisons d'en connaître... Si donnons en mandement, par ces présentes, aux gens tenans nostre cour de Parlement de Rouen, de nos Comptes à Paris, aux Baillys de Rouen et Caux, et à tous nos Officiers, que de nostre présente création et érection dudit Duché d'Estouteville ils fassent, souffrent et laissent nosdits cousin et cousine et leurs successeurs jouir et user pleinement, paisiblement, et perpétuellement. Mandons à nos Officiers d'informer de la valeur de la haute justice et autres droits par nous séparés de notre Couronne, et quelle récompense en échoit.., sans différer l'entérinement de ces présentes. Car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau, au mois d'août de l'an de grâce 1534. »

M. de Clermont, Maistre d'hostel du Roi et cousin d'Adrienne, pré-

sente ces lettres au Parlement de Rouen, qui les enregistre le 2 septembre, renvoyant après la Saint-Martin les protestations déposées par Antoine d'Estouteville Comte de Créance, le Duc de Longueville, la Marquise de Montferrat comme dame de Cany-Caniel, haute justice sur laquelle les officiers de Valmont prétendent des droits toujours contestés, l'Archevêque de Rouen à cause de ses droits sur Dieppe et des conflits avec Hotot, et la veuve du Grand Sénéchal, Diane de Poitiers, pour ses enfants soi-disans sieurs du fief de Plainbosc et d'Estouteville.

Nous regrettons de ne savoir quel rapport peut demeurer avec ce dernier fief, Estouteville-en-Caux, sorti de la Maison d'Estouteville depuis trois siècles et demi; et sur quoi proteste l'oncle Antoine avec lequel il y a évidemment du froid, puisqu'il ne figure pas au mariage.

A la Chambre des comptes, il y a des difficultés; après un premier enregistrement, le 19 octobre, il faut des lettres du Comte de S.-Pol et un exprès commandement du Roi, pour obtenir, le 6 novembre, l'envoi en jouissance du droit de haute justice et de fouage, sous réserve de l'information.

Ce sont ensuite des formalités prudentes pour ne pas risquer des difficultés avec le gendre : « Par devant les notaires au Châtelet, le 7 février 1535, Dame Jacqueline d'Estouteville et Damoiselle Adrienne Duchesse d'Estouteville sa fille déclarent avoir bien vu et entendu l'état de l'administration que la dite Dame a eu des biens de sa fille, laquelle donne du tout descharge à sa mère; celle-ci continuant la libéralité qu'elle a toujours eue envers sa fille, moyennant ladicte quittance, et aultrement non. »

Puis on passe le contrat : « Francois, par la grâce de Dieu Roy de France, scachent tous présens et à venir que, en la présence de Nous et de nos notaires et secrétaires de la Maison et Couronne de France, furent présens nostre très cher et amé cousin Francois Comte de S.-Pol d'une part, et nostre très chère et amée cousine Adrienne d'Estouteville, agée et usante de ses droits, Duchesse d'Estouteville, Dame de la Baronnie et Vicomté de Roncheville, de Hambye et de Sahurs, fille unique de... d'autre part; lesquels, pour parvenir au mariage qui, au plaisir de Dieu, sera fait

entre eux, de leur bon gré, franche volonté, propre mouvement et certaine science, sans aucune fraude ne contraincte, confessèrent avoir fait et font encore les contrats, accords, promesses, conventions, serments et obligations qui s'ensuivent; c'est assavoir : Nostre dit cousin, en considération de la remonstrance à lui faicte par nostre dicte cousine la Dame d'Estouteville, touchant la très noble et ancienne lignée des Barons, Seigneurs et Sires de la Maison d'Estouteville, qui a duré, en succédant l'un à l'autre en directe ligne et masculine, de tout temps et ancienneté, à tout le moins de de sy longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, ainsi qu'il peut appareoir des preux et chevaleureux faits des feus de bonne mémoire Seigneurs de la dicte Maison, et par leurs grosses et anciennes fondations..., et que, quelque temps avant son deceds, le feu Sieur d'Estouteville son espoux, en pourparlant avec elle, ses frères, et grands et notables personnages de leurs parents et amis en grand nombre, de ce qu'ils n'avoient aucuns enfans masles, et du grand bien encore que Dieu leur avoit fait de leur avoir donné ladite Damoiselle Adrienne, et qu'ils se doutoient n'avoir plus nuls autres enfans, auroit esté délibéré qu'ils la bailleroient à femme à quelque bon et notable seigneur, de la plus haute et noble maison qu'ils pourroient trouver, à la charge que ledit mari serait tenu de prendre et porter les nom, cry et armes d'Estouteville, et que ledit feu Sieur, estant à la fin de ses jours, l'avoit sommée et requise de le faire, et qu'elle entend, tout le temps de sa vie, porter et maintenir obéissance à son dit feu mary... Nostredit cousin, pour la bonne amour qu'il porte à ladite Damoiselle Adrienne, voulant aussi, à son pouvoir, obtempérer aux désirs du feu Sieur et de la Dame d'Estouteville, du conseil de sa mère et de ses frères, promet prendre ladite Damoiselle à espouse, aux dites conditions et non autrement. Et ladite Damoiselle, considérant la très grande excellence de la Maison de France et aussi de la Maison de Luxembourg, les vertus et prouesses d'iceluy, la bonne amour que luy porte, et le bon vouloir qu'il a pour la conservation et perpétuation du nom d'Estouteville, et le grand honneur qu'il lui fait de la vouloir prendre à femme, de l'avis de sa mère et des Cardinal de Lorraine, Duc de Guise, Comte d'Aumale, Comte de Nevers, de Philippe de Lévis, Robert d'Espinay abbé

de Dol, Jean d'Estouteville Prévost de Paris, promet prendre à époux ledit Comte... Les terres qu'il a par son père et aura par sa mère valent 40.000 francs de rente par an, franches de toutes dettes, charges et hypothèques ; dès le mariage, il jouira du Comté de S. Pol et autres terres jusques à 6.000 l... Il promet, par le bon avis et consentement de sa mère et de ses frères et nostre bon vouloir, prendre et porter à jamais en tous lieux, du jour du mariage, et tous ses descendants après lui, les pleines armes d'Estouteville en escartelure avec les siennes, et lui et ses descendans jouissans du duché, pour principal titre celui de Duc d'Estouteville. Et combien que ledit Comte n'ait, ne ceux de sa Maison, accoustumé en lettres ne contrats mettre que leurs noms propres avec le titre des seigneuries, sans aucun surnom, toutes fois promet et s'oblige, lui et tous ses descendans, prendre le surnom d'Estouteville et non autre ; et partout, esdits cas, se nommera et appellera Francois d'Estouteville Duc d'Estouteville ; et ainsi seront tenus faire tous ses descendans. Et s'il a plusieurs enfans masles, le deuxième sera tenu de porter les nom et armes d'Estouteville sans écartelure ; et s'il n'y a que des filles, en sera tenu le mary de l'aînée, et à son défaut de la seconde, de la plus grande maison que se pourra ; et dans la suite, s'il ne restait que des filles dans la descendance, le mary de l'aînée la plus proche de celle qui aura dernièrement possédé les biens des Estouteville, sera tenu d'en prendre seuls les nom et armes... ; et cela in infinitum. L'obligation de prendre le titre de Duc d'Estouteville est attachée à la possession de la Baronnie de Lucheu appartenant au Comte de S. Pol ; si celui qui devrait prendre le titre ne le fait, la Baronnie passe au plus proche prenant le titre, sinon à Antoine d'Estouteville et à ses descendants, et à leur défaut, au plus prochain du lignage de ladite Adrienne soit du côté paternel ou maternel, toujours anx mêmes conditions... S'il n'y aucun enfant survivant d'Adrienne, et que le Comte de S. Pol se remarie, il pourra quitter les nom et armes d'Estouteville ; pourtant elle lui donne la moitié de tous ses biens, sa vie durant, s'il les veut porter... Le douaire d'Adrienne est fixé à 6,000 l. de rente, (comme sa belle-mère), franches et nettes de toutes charges, 4,000 sur Condé, la Ferté-au-Col, Vicomté de Meaux et Nogent-le-Rotrou, appartenant au Cardinal de Bourbon, 1,000 sur Lucheu,

1,000 sur S. Pol... En cas de prédécès du mary, elle pourra renoncer à la communauté, mais néanmoins prendre ses bagues, joyaux et meubles... Le tout, juré et promis par foy et serment sur les Saints Évangiles, de l'exprès vouloir et consentement de Nous autorisans et approuvans le contenu, mesmement ce qui touche la délation des nom et armes d'Estouteville que, en tant que besoin serait, Nous, de nostre pleine puissance et autorité royale, donnons à notre dit cousin. En témoin et approbation de tout ce, avons à ces présentes fait mettre nostre scel, et pareillement nostre cousine la Duchesse douairière de Vendosme, nos cousins les Ducs de Vendosmois, Cardinal de Bourbon, Comte de S. Pol, et nos cousines Jacqueline et Adrienne d'Estouteville. A Paris, le 9 Février 1535 (1) ».

Le mariage est célébré, par le cousin d'Adrienne, René d'Espinay, chanoine de Rennes, le lendemain, mardi gras, à Paris sûrement. Il est évident que la Cour ne pouvait se transporter en une nuit à Valmont ; et de plus voici deux pièces probantes (2) : « Mandement du Roy, du 11 Février, au trésorier de l'Épargne, de payer au Comte de S. Pol 4,650 l. t., complétant les 40,000 dont le Roi lui a fait don à l'occasion de de son mariage célébré à Paris le 9 Février — Payement par ledit trésorier à Nicolas de Modène peintre, de 35 l. 11 s. pour six accoustremens de masques et déguisemens de corsaires, faits le Mardi gras à l'occasion des nopces du Comte de S. Pol ».

Il y avait pourtant une tradition dramatique, indubitablement fausse, mais répétée par tous les historiens locaux (3) : « Francois Ier avec toute la cour était venu pour le mariage à Valmont. Rien, dans ce siècle magnifique, n'avait égalé la magnificence de ces fêtes (la vieille forteresse ne s'y prêtait pourtant pas beaucoup). Elles avaient bien failli se terminer en deuil, les planchers s'étant effondrés. Les archives contenaient encore en 1840 les comptes des fêtes (ce pourrait bien être un compte de cuisine de 1550), et la mention du sinistre ». Nous n'en avons pas trouvé trace ; mais il a bien pu arriver quelque aventure de ce genre, dans les fêtes don-

(1) P. Anselme, V, 555.

(2) *Collect. des actes de François Ier*. Martin, *Histoire de Fécamp*, 179.

(3) Guilmeth, Fallue, 315, etc.

nées sans doute aux gens du pays pour le mariage, ou lors de l'entrée du Prince, nouveau seigneur. Le Roi même put s'y trouver; car deux mois après, il vint en Normandie pour visiter les troupes locales nouvellement organisées, resta du 15 au 21 avril au Havre, visita les environs, et delà alla en Picardie ; Fécamp étant sur son passage, on dit qu'il y vint; et il serait fort naturel qu'il eût honoré d'une visite à Valmont sa nouvelle cousine; mais l'Itinéraire des Rois de France mentionnerait un séjour et ne le fait pas.

Le mauvais vouloir des gens de robe, qui a deux fois entravé l'érection de Valmont en haute justice, oppose du moins les lenteurs de la chicane à l'organisation du Duché. D'ailleurs ils sont logiques. Dans ces justices extraordinaires, ils voient, en théorie, un anachronisme qui ne se maintient ou ne s'établit, au milieu du nivellement administratif et du renforcement du pouvoir royal, que facticement et par la faveur; et en pratique ils y détestent une emprise sur leur autorité et une rognure sur leurs bénéfices. Ce n'est pas par formule que le Roi, dans les lettres patentes, fait défense à ses officiers d'envahir la juridiction du Duché; pendant deux siècles et demi ce sera une lutte constante des officiers ducaux, soutenus par des maîtres bien en cour, contre les agents de l'administration, réprimandés, désavoués par le Roi, mais n'en perdant pas un coup de dent sur les restes du Régime féodal.

Donc, le 4 janvier 1537, le Roi ordonne de parachever l'enquête; le 23 mars, le Parlement dit qu'il faut d'abord répondre aux oppositions de l'Archevêque et du Duc de Longueville. Enfin MM. de Velly et de Manneville, conseillers et « commissaires députés pour établir les distance, étendue, qualité, valeur et commodité des terres du Duché, aux fins de fixation et assiette des sièges à établir pour rendre la justice », déposent deux registres de leur enquête de commodo et incommodo, et le Parlement, par arrêt du 18 mai 1537, établit 4 sièges, le principal à Valmont tant pour le Bailly que le Maître des eaux et forêts, un second à Fauville pour la même région, mais afin de faire profiter les justiciables de la commodité de ce centre commercial, un troisième au Bas-de-Hotot pour les terres de ce côté, et un quatrième aux fauxbourgs de Montivilliers pour la Remuée

et autres seigneuries de ce canton. « Les vassaux sont convoqués, le 29 décembre 1537, devant les commissaires, pour procéder à la limitation et assiette des sièges ».

Il nous semble intéressant de conserver, du moins pour la région de Valmont, le ressort des Plaids, c'est-à-dire l'indication de chaque fief principal avec les paroisses en dépendant, dans lesquelles étaient situés les arrière-fiefs dont les tenants devaient aller acquitter, aux séances de ce fief principal, le devoir féodal, représentant l'antique collaboration des hommes libres à la justice et à la décision des affaires. C'est chose vénérable que le souvenir des cadres dans lesquels la France a vécu mille ans.

« Des Plaids de la Chastellenie de Vallemont ressortissent les paroisses de Vallemont, Tiétreville, Tiergeville, Troudeville, Le Hêtré, S.-Pierre-la-Vie, Riville, Vinemerville.

Des Plaids de la Chastellenie du Bec-de-Mortagne, les paroisses du Bec-de-Mortagne, Benarville, Baigneville, Manteville, Tocqueville, Bondeville, Bolbec, Drozay, Sasseville.

De la Baronnie de Cleuville, les paroisses de Cleuville, Hanouard, Ancourteville, Angiens, Cailleville, Gueutteville, Freuleville, Barville, Ourville, Thiouville, Yébleron, Raffetot, Clipouville, Drozay, Fauville, Grainville, Bosville, Auberville-la-Manuel, Colleville, Troudeville, Biville, Bolleville.

De la Seigneurie d'Héricourt, les paroisses de S. Riquier, de S. Denys, Robertot, Carville, Auvreouville, Clipouville, Herville, S. Jouyn.

De la Chastellenie des Loges, les paroisses des Loges, Cuverville, Pierrefiques, S. Clair, le Tilleul.

De la Chastellenie de Fauville, la paroisse de Fauville.

De la Seigneurie de Gueutteville, la paroisse de Gueutteville.

De la Chastellenie du Bec-au-Cauchois, les paroisses du Bec-au-Cauchois, Tiergeville, Butot, Angerville, Rouxmesnil, Colleville. »

C'est là le ressort des sièges de Valmont et Fauville, la moitié environ des « 113 paroisses ressortissant du Bailliage et Haute justice du Duché, soit en fief ou arrière-fief ». Il est bien entendu que le Duché ne com-

prend que les terres du Pays de Caux ; n'en sont pas Hambye, Roncheville, etc., qui sont déjà à Adrienne ; n'en seront jamais non plus les terres de Jacqueline, Moyon, Bricquebec, Gacé ; à plus forte raison les terres hors de Normandie venues de La Roche-Guyon, de Croy, etc.

Les commissaires règlent que Valmont Hotot et Montivilliers seront sièges pour les Bailly, Vicomte et M^e^ des Eaux-et-Forêts qui s'y transporteront, Fauville pour le Vicomte, les Loges pour le Verdier, officier inférieur des Eaux-et-Forêts. Le Duc, en ces lieux, devra faire bâtir cohue, le lieu ou se tient la Justice, auditoire et autres choses nécessaires pour Justice. Tout n'est en règle que le 11 décembre 1544, où un arrêt du Parlement ordonne la remise au greffe du procès-verbal, avec notification aux Duc et Duchesse.

Ils nomment leurs officiers avec le même formulaire que le Roi ; les trois premiers nommés sont : le Bailly, Isambart Busquet, dont la famille sera importante au Parlement, le Vicomte, Jehan Tullou, le M^e^ des Eaux et Forêts, Jehan Le Tellier.

La Justice du Duché connaît de toutes choses civiles et criminelles, très fière de n'avoir au-dessus d'elle que le Parlement, où le Bailli ducal comparaît chaque année avec les Baillis royaux. Mais un rouage judiciaire nouveau, les Présidiaux établis en 1551, prétendent prendre connaissance des appels de la justice d'Estouteville. La Duchesse proteste, et le Roy, par lettres du 27 janvier 1553, déclare que, « dans la création des Présidiaux, il n'avait entendu comprendre le dit Duché » ; ce qui n'empêche pas le Présidial de Caudebec d'y revenir, et le Roi de prohiber de nouveau.

Le Duc a, par les lettres d'érection même, « le droit de Fouage et Monnéage à lui abandonné par le Roy, qui peut, selon la Coutume, prendre 12 deniers, de 3 en 3 ans, sur chaque feu pour son monnéage et fouage ». « Ce sont principales marques de souveraineté, disent les gens du Roi, qu'il s'est laissé arracher, mais n'a pu donner ». Le monnéage, spécial à la Normandie, se payait au Souverain pour qu'il ne changeât point la monnaie courante. Le Duc est maintenu dans les droits de Galonnage, exercé de tout temps, c'est-à-dire de visite, de contrôle des liquides vendus ; de

Jaugeage, visite et marque des poids et mesures ; de Moulage, levé sur les vassaux pour la mouture des grains à leurs moulins ; de Tabellionnage, fort discutable pourtant, puisque celui de Valmont est dit « pour le Roi notre Sire », dans l'acte même de 1551, par lequel la Duchesse le reprend à Busquet, adjudicataire des commissaires du Roi.

Les officiers du Duché ont la police des cabarets et auberges, par exemple pour les empêcher de donner à manger et boire pendant les offices les dimanches et fêtes ; des boulangers, drapiers et autres étalagistes au marché, des bouchers pour la qualité de leur viande, des maîtrises et jurandes, des halles, foires et marchés. Le Maître des Eaux-et-Forets a la surveillance des forêts du Duché, y compris les bois de l'abbaye, la nomination des gardes, la poursuite des délits de chasse ; ses appels vont droit au Parlement de Rouen. Les huissiers et sergents ducaux seuls peuvent exercer sur le territoire du Duché ; les royaux en sont exclus. Le Duché a ses greffiers, et il est défendu aux fermiers des droits de greffe pour le Roi, de les y percevoir. Il y a aussi toutes sortes de petits offices, comme le Langueyeur, qui, dans les marchés, examine la langue des porcs, pour voir s'ils ne sont ladres. Le Duc afferme ces offices ; les fermiers des droits du Roi tâchent sans cesse d'empiéter pour tirer à eux ces petits bénéfices ; c'est une lutte constante qui mouvemente ces petites vies locales.

Il y a aussi des querelles sans fin touchant « les terres vaines et vagues » contenues dans l'étendue du Duché, sur lesquelles la bonté des Seigneurs avait laissé prendre des droits d'usage et de pature, et que les fermiers royaux tentent à plusieurs reprises d'envahir, pour les vendre.

Parmi les prééminences des Seigneurs d'Estouteville, les commissaires constatent aussi les droits de Patronage et présentation aux cures des paroisses de Valmont, Saint-Ouen, et Rouxmesnil, réunies en un seul bénéfice, du Bec-au-Cauchois, Sasseville, Drozay, Cleuville, Ancourteville, Barville, Freuleville, Saint-Denis et Saint-Riquier d'Héricourt, Saint-Clair-sur-Etretat, Fauville, La Remuée, Gueutteville, Pourville, Brametot, S. Martin-en-Campagne, aux chapelles de Sainte-Marguerite-de-Bezancourt aux Loges, de Notre-Dame de Pitié et de Saint-Georges en Hotot,

aux Léproseries de Saint-Maur de Valmont, de Saint-Nicolas d'Etretat, de Saint-Paul de Fauville, de Saint-Jacques de Gonneville, dont les comptes sont rendus chaque année devant les officiers du Duché, qui s'assurent de la façon dont les revenus sont employés pour la nourriture et la vêture des pauvres des lieux (1).

Et voici l'indispensable complément vivant de toutes ces combinaisons, le rejeton de la nouvelle tige d'Estouteville : « Madame la Duchesse, dit Cabot, mit au monde à Hambye, le 14 janvier 1536 environ midy, ung fils nommé François par le Roy ».

Elle vient peu après à Valmont donner des ordres, faire payer « 500 l. à divers sur les mandats de l'argentier de Mgr, faire médiciner ses grands chevaulx par un homme de Ponteaudemer ». Ces chevaux de guerre qui sont au vert, le Duc de Touteville en a besoin, car les hostilités recommencent, et il est aux avant-postes comme gouverneur de Dauphiné. Il porte le premier coup en occupant la Savoye dont le Duc est allié de Charles-Quint. De son côté l'Amiral Chabot entre en Piémont avec 800 lances, dont les compagnies de Villebon et d'Alègre, et occupe Turin. Villebon est envoyé au secours du Marquis de Saluces, qui d'abord avait fait le Français, puis les balance à l'italienne, enfin les plante là dans la petite ville de Fossano, et les trahit, en avertissant Antoine de Lève. « Villebon défend le boullevert de cette place avec ses 50 hommes d'armes, et le fameux Corse San-Piero avec 300 hommes de pied, et n'en bougeaient ni jour ni nuit, et estoient durement battus de l'artillerie. Villebon est envoyé par les capitaines à Lève, qui leur offre de sortir vie sauve et sans rançon, chacun baston blanc au poingt — Language qu'il n'a point accoustumé d'ouyr, répond-il ; la ville n'est pas comme il croit, et quand même, ils sont assez gens de bien pour lui faire couster la moitié de son armée ; et sur ce prend congé sans autre réplique. Lève lui-même fait les avances et ils capitulent... L'Empereur étant venu voir l'armée d'Antoine de Lève, voulut que les capitaines français la vissent avec lui, et ils vinrent à cheval avec leurs sayes accoustumées semées de croix blanches sur le harnois, et lui firent la révérence, et au jour dit, ils sorti-

(1) Toutes ces pièces sont aux Archives de Valmont.

rent, enseignes, desployées avec leurs armes et autant d'artillerie qu'ils pouvoient emmener. Mais à demi-lieue de la ville, quelques Impériaux donnèrent sur leurs bagages de queue, et la charrette de M. de Villebon fut prise, et ce ne fut qu'en se défendant à diverses fois qu'ils arrivèrent en pays du Roy (1) ».

L'Empereur les suivait. Montluc, des premiers, à la nouvelle de l'invasion, accourt à Marseille : « Nous y trouvâmes, raconte-t-il dans ses *Commentaires* (2), le Sieur de Villebon et autres qui venoient de Fossan, tous démontés, n'ayant chacun qu'un courtaud, ayant laissé leurs grands chevaux par la capitulation ». Il s'agissait d'affamer Charles-Quint : Montluc prend 120 hommes pour aller, par un de ses meilleurs coups de main, détruire des moulins ; tout le monde disait qu'il en fallait 500 ; « Villebon se moquoit de moi : Laissez l'aller ; car il prendra l'Empereur, et serons tout esbahis qu'il nous le mènera demain matin en cette ville. Or il ne m'aimait guère pour une attaque que nous avions eue au Portal Réal, et ne me pus tenir de luy dire qu'il sembloit un cogne-festu, et qu'il ne voulait rien faire ni laisser faire les autres. Le tout se passa en risée, encore que je fusse à demy en colère. Et quand je partis à la tombée de la nuit, Villebon et les autres étoient hors la porte et sur le guichet, nous tirant l'un après l'autre ». Montluc réussit son aventure ; Villebon et ceux de Fossan sont remontés par Noailles qui leur apporte de l'argent ; tout le monde fait habilement et énergiquement son devoir ; et sans bataille, l'Empereur est contraint de s'en retourner avec perte et honte.

François Ier eût bien voulu le suivre à son tour ; mais des inquiétudes du côté de Picardie lui conseillent de ne poursuivre Charles-Quint que judiciairement. Le 15 janvier 1537, « il tient donc un lit de justice où Charles d'Autriche, comme vassal félon, est déclaré dépouillé de ses comtés de Flandres, Artois et Charolois. Le Duc de Touteville y assiste le Roy, et Jean de Touteville, sgr. de Villebon, Prévôt de Paris, se tient,

(1) Guill. du Bellay, *Mémoires*, II, 492

(2) I, 386.

un baston blanc en sa main, couché en terre sur le plus bas degré, aux pieds du Roy (1) ».

Pendant cette vengeance platonique, les ennemis n'en menaçaient pas moins la frontière du Nord ; le Roi s'y rend « avec ce vaillant Prince, François Duc de Touteville, de retour de Savoye, chargé d'honneur ». L'ennemi s'éclipsant, ils poussent une pointe sur les terres de l'Empereur. Le Grand Maître Montmorency entreprend de forcer S. Venant ; Villebon est avec lui, il avise un endroit propice, « s'y jette sans crainte de mort ou de hasard, et l'envie d'acquérir honneur et de faire service à son Prince le conduit si avant qu'avec grande perte de gens il force fossé et bastion ». Ses places garnies, le Roi se retire, en mai, laissant le Duc de Touteville Lieutenant-général, et M. de Villebon à la garde de la ville de S. Pol, avec les 50 lances de sa compagnie, 200 chevau-légers et 2.000 h. de pied. Il examine la place avec ses capitaines, arrête les travaux à faire, et il y en avait bien pour 3 mois, et y met ses soldats avec les pionniers. Bientôt il est bruit d'une grosse armée ennemie à Lens; le Roi avisé promet du renfort; mais le 9 juin, le Comte de Bures, Lieutenant-général de l'Empereur, paraît devant la place. Après de très vives escarmouches, le 15 juin, au soleil levé, « un hérault vint sommer Villebon de rendre la ville dedans 24 heures; autrement, estans forcés (comme il estoit apparent, vu la débilité de la place), il les feroit tous passer au fil de l'épée. A quoy répondit qu'ils avoient charge du Roy leur maître de garder la place, et jusques à la mort en feroient leur plein debvoir ». 1.800 coups de canon étant tirés, la brèche faite sur 3 à 400 pas et telle qu'on y pouvoit bien monter à cheval, 2 assauts donnés en même temps « avec grosse perte des Français, dont le porte-enseigne de Villebon et son neveu et lieutenant nommé Laubier, le grand nombre gagna sur le petit. Villebon qui avait autre quartier en garde y fut pris, s'estant retiré dans une tour où falloit monter par une eschelle, après grand massacre et perte des capitaines ; et fut envoyé à Gravelines, et depuis paya 10.000 escus pour sa rançon (2) ».

(1) *Cérémonial français.*

(2) Du Bellay, III, 222.

Saint-Pol fut saccagé, brûlé, et le château rasé qui devait être au Duc de Touteville.

Bientôt après il y eut trêve ; et en 1540, Charles-Quint fit cette fameuse traversée de la France, qui fit demander quel était le plus fou de celui qui se risquait aux mains de son ennemi, ou de celui qui le laissait échapper. Le Duc de Touteville eut mission de l'accompagner avec 500 chevaux jusqu'à Valenciennes, où « l'Empereur lui fit d'autant plus grande courtoisie qu'il avait eu plus peur ».

M. de Touteville avait pris une plus grande importance, étant devenu la tête sinon le chef de sa maison. Son frère, le Duc de Vendôme, était mort en 1537, laissant treize enfants de Françoise d'Alençon, dont plusieurs seront bien illustres : Antoine maintenant Duc de Vendôme, futur Roi de Navarre et père d'Henri IV, François Comte d'Anguien qui promet tant, Charles qui sera Cardinal et le Charles X de la Ligue, Jean qui épousera Marie, la fille d'Adrienne, Louis Prince de Condé, le futur chef des Huguenots, Marie fiancée au Roi d'Ecosse mais morte en 1538 avant le mariage, Marguerite qui épouse cette même année François de Clèves Duc de Nevers. Tout cela est encore bien jeune, plusieurs sont enfants, sous la direction de leur oncle Touteville, qui leur est très affectionné ainsi que sa femme. La Duchesse Adrienne tient grosse maison et fort à la mode. Vieilleville la montre, dans ses *Mémoires* (1), ne faisant point sa princesse et fort accueillante pour les siens, simples gentilshommes. « J'estois très bien vu d'elle, pour le contentement qu'elle recevoit d'un sien proche parent tant honoré et estimé de son seigneur et mari. M. d'Anguien, qui suivait plutôt son oncle que son père, de son vivant, à cause de la libre privauté, faisait ordinaire de cette table, par le moyen de laquelle nous vivions ensemble, et à l'issue des repas, entreprenions mille gaillardises, où toute la jeunesse de la Cour abondait pour y participer. Et voyant M. d'Anguien que Madame la Duchesse de Touteville sa tante m'appeloit son oncle (à la mode de Bretagne), il m'appela toute sa vie son bel oncle ».

Ils font des travaux importants à Valmont, où les registres indiquent

(1) I, 101. Collect. Petitot.

parfois leur présence. Le Prince, habitué aux arts italiens, aux magnificences des maisons royales, veut, au moins sur un point, rajeunir et éléganter la vieille forteresse. Ce qu'on appelle encore le bâtiment François Ier se construit dans le fond et sur le plus petit côté de la cour, en face du portail : « Mandats, à partir de 1537, le plus souvent de Madame, parfois de Mgr, à M. du Hestray, de telle et telle somme pour le bastiment, les charrois de pierre, de sablon, les carriers, etc. ».

La Duchesse accouche de sa fille Marie, le dernier mai 1539, au château de la Fère, chez sa belle-mère la Duchesse de Vendôme.

Ils sont forcément très nomades, ces gens qui ont tant de maisons. En septembre 1539, le Receveur de Valmont va trouver ses maîtres à Gacé, puis à Hambye, puis en octobre « porter de l'argent à Mesdames à Trie », qui semble maintenant leur résidence affectionnée, probablement à cause de sa situation entre Paris et les terres du Prince et des siens en Picardie. Trie, en Beauvoisis, terre très noble, originairement aux Connétables de Chaumont, puis à la maison de Trie issue d'eux, qui ne l'a déjà plus au XIIIe siècle, puis aux La Roche-Guyon, est un des morceaux de cet héritage attribués aux Estouteville. Le procès n'est d'ailleurs pas fini ; Philippe de Sarrebruck veuve de Charles de Silly, qui en 1523 plaidait contre les tuteurs d'Adrienne, plaide encore en 1541 contre Jacqueline, le Duc et la Duchesse (1). La conclusion nous échappe : Adrienne se qualifie bien Dame d'Auneau, Rochefort et la Roche-Guyon en partie ; mais en définitive cette dernière terre demeure aux Silly, en faveur desquels elle sera érigée en duché en 1621, et par les du Plessis-Liancourt passera aux La Rochefoucauld.

En 1540, on envoye « à Madame, à Trappes, des poulles et coqs dindes, cygnes et gibier ». Il y a donc à Valmont une basse-cour distinguée ; car les dindons sont dans toute leur nouveauté, les premiers apportés du Mexique en 1518. Les cygnes se comprennent, car il y a un étang superbe à Trappes ; ce doit être une maison de plaisance du Duc, pour être près du Roi à Saint-Germain. Dans ces déplacements constants le mobilier suit ; « 3 valets de chambre de Madame viennent à Vallemont quérir la

(1) Pièces orig.

tapisserie », c'est-à-dire les tentures des murs et des lits, et les housses et coussins des sièges.

Cette même année, « Madame fait venir de Hambye Messire Guillaume Dastin, prebstre, pour dresser et inventorier toutes les lettres et escriptures de la chambre des comptes du Duché d'Estouteville ; pour quoi il séjourne à Valmont 224 journées, et pour sa dépense a esté ordonné par Madame 4 sols par jour et pour son clerc 3, et leur sont baillées 4 mains de grand papier ». Cet inventaire n'existe malheureusement plus ; il avait évidemment pour but de mettre en ordre les terriers, bien constater les droits des seigneuries, régulariser les aveux qui, en conséquence de la nouvelle dignité, sont rendus en 1542 et années suivantes « à Mgr François Duc d'Estouteville ». Mais Dastin a beau revenir en 1542 ; il ne peut tout reconstituer, et « en 1552, des lettres royaux dispensent de certains aveux qu'on ne peut faire rendre aux vassaux, les titres ayant été détruits, lors des Anglais ; et en 1554, d'autres lettres, obtenues sur requête expositive de la perte occasionnée par les anciennes guerres de quantité de titres du chartrier de Vallemont, ordonnent en conséquence aux vassaux tant nobles que roturiers de présenter leurs titres au Parlement, et d'en donner copie à Madame la Duchesse ». C'est elle qui semble diriger tout cela avec la méthode et la capacité de sa mère. Pourtant le pauvre Valmont est bien abandonné comme résidence, puisque, les comptes de 1539 à 42 n'étant pas apurés, le Receveur les porte à Paris : « dépenses pour lui, ung homme, et ung cheval pour porter les dits comptes, 4 jours pour aller, 4 pour revenir, et 10 pour demeurer, à raison que Madame ne pouvait vacquer que 2 heures par jour pour les gros affaires qu'elle avoit audit lieu de Paris ».

Les travaux continuent à Valmont ; en 1541 « le voyer de S. Denys, maistre des ouvrages et bastiments de Mgr le Cardinal de Bourbon, les vient visiter. En 1542, on recouvre en tuile les écuries, les 2 tours devers les fossés ; on répare le bastiment dont un bout a esté abattu pour le bastiment nouveau encommencé.

En ce temps, Marie d'Estouteville Dame de Blainville, veuve en 1539 de Gabriel d'Alègre, se remarie obscurément, frisant la cinquan-

taine, à Jean de Fages sgr du Bouchet. Son fils aîné François d'Alègre, tué en 1542, laisse héritier son frère Gilbert, qui, sous le nom de Blainville, figure dans les affaires de guerre et de Cour.

La guerre a repris ; Villebon sert en Picardie sous le Duc de Vendôme, et entretient une correspondance suivie avec le Connétable de Montmorency. « Il y a près d'un mois que nous marchons dedans le pays de l'Empereur sans avoir veu de guerre, lui écrit-il du camp de Boulencourt le 2 août 1542. M. de Vendôme attend tous les jours ordres du Roy ; il n'est las de porter le harnois... » ; puis le 9, du camp de Tournehem : « Je vous asseure que Mgr de Vendosme et les gens de bien qui sont icy, vos amys et serviteurs, ont esté bien ayses de savoir de vos nouvelles... Le cœur a failly au capitaine de Tournehem » (1). Ils prennent en outre Guinegate et La Montoire, et mettent en déroute le Comte de Rœux, pendant que Duc d'Orléans 3e fils du Roi, qui lui a donné le Duc de Touteville pour mentor, prend Yvoy. Ils rasent ces places qui incommodaient fort nos frontières. De là Touteville est envoyé par le Roi voir la vérité et donner un conseil au Dauphin, qu'on a chargé, avec une superbe armée, de faire, pour ses premières armes, le siège de Perpignan. Touteville ne peut que constater, « avec grand sursault au cœur », le mauvais état des choses et la nécessité de lever le siège, et assister à une misérable retraite.

Le 10 Février 1543, nous voyons la Duchesse Adrienne assistant, en la chapelle de Fontainebleau, au baptême du petit-fils du Roi, le futur François II, « si somptueusement parée de drap d'or et pierreries que son accoustrement donnait esclat à la nuit ». Son époux tient la serviette dans les cérémonies du baptême, qui est fait par son frère le Cardinal (2).

Villebon, laissé à la frontière de Picardie, « s'y comporte tellement qu'il se rend effroyable à l'ennemi, et le force à lui fournir toutes sortes de vivres ». Il est gouverneur de Thérouenne, qui sert de « centre pour leurs saillies » au jeune François de Guise et à l'essaim de braves qui l'entoure. Un tel milieu explique bien que Belleforest le cite « parmi les

(1) Bib. Nat., fr. 2991, 3070.
(2) *Ceremonial fr.*, II, 146.

vaillans, sages, expérimentés et excellents capitaines de ce temps ». En même temps le Duc de Touteville prend sa revanche de Perpignan, il soutient et rafraîchit si habilement Landrecies, que Charles-Quint, qui l'assiège en personne, est contraint de décamper à la menace de l'arrivée de François Ier.

La campagne suivante, le Comte d'Anguien, envoyé en Piémont pour relever les affaires, se sentant porté par son propre génie et la confiance du soldat, fait demander la permission de livrer bataille. « Je trépignais, dit Montluc que le Roi fait assister au conseil pour porter la réponse. « Tout beau, tout beau, dit, en me faisant signe de la main, M. de S. Pol ». (On l'appelait plutôt ainsi dans l'usage.) Il soutenait la prudence, voyant Charles-Quint et Henri VIII prêts à l'invasion, et il était inquiet de risquer la jeune gloire d'Anguien, son très cher neveu et élève. Enfin les raisons de Montluc et le cœur de François Ier l'emportent ; et la victoire de Cerisoles leur donne raison, et une dernière joie guerrière à S.-Pol. Au Nord il y a un moment de grande inquiétude. Henri VIII et Charles-Quint envahissent ; heureusement le premier s'amuse à des sièges. Villebon est dans Thérouenne insuffisamment garnie ; il fait pourtant, d'accord avec le Duc de Vendôme, « une belle entreprinse », et enlève un convoi et 800 h. aux Anglais. L'Empereur s'avance jusqu'à Epernay ; mais les lenteurs de l'Anglais l'agacent, les Luthériens l'inquiètent en Allemagne, la vigoureuse attitude de la France l'impressionne, et la paix se fait au traité de Crespy, le 18 septembre 1544.

C'est au milieu de ces grandes affaires que « François Comte de S.-Pol et Duc d'Estouteville alla de vie à trespas à Cotignan près Reims, le 1, le 16 selon d'autres, de septembre (1) » ; il était auprès du Dauphin qui, avec une habile et vaillante prudence, côtoyait l'Empereur. « Prince digne de tous regrets, comme le bon Duc Charles de Vendosme, ces 2 frères ayant esté tels que la France n'en cogneut onc de plus affectionnez et loyaux, et qui mieux se soient employez pour la défense et conservation d'icelle » (2). Son corps fut apporté en l'abbaye de Valmont, où

(1) Le P. Anselme dit par erreur : 1545.
(2) Belleforest, p. 1529.

« le service fut fait le 6 octobre, pour quoy Madame fit payer 20 l. à plusieurs gens d'Église ; et ensuite 15 l. aux religieux pour des messes, 10 l. pour le service solennel de bout de l'an, et 15 l. au vicaire de Vallemont pour 100 messes en haut ».

Voici encore une minorité : le Roi, par lettres du 4 novembre 1544, nomme tuteur de François et Marie leur oncle le Cardinal de Bourbon ; d'un autre côté il y a des actes d'Adrienne comme tutrice et ayant la garde noble de son fils. Son sceau de veuve est un écu en lozange, entouré d'une cordelière, et portant de Bourbon écartelé d'Estouteville, parti d'Estouteville. Son mari, qui avant son mariage, à cause de sa mère, écartelait de Luxembourg, portait depuis écartelé d'Estouteville, et ses enfants de même. Peu après, quoique n'ayant que 10 ans, François est émancipé, et « en conséquence d'un acte du Parlement de Paris du 14 août 1545, par devant Jehan d'Estouteville, Prévôt de Paris, de l'avis des Roy de Navarre, duc de Vendôme, Cardinal de Bourbon, Duc de Nevers et de son ayeule Madame d'Estouteville, lui est nommé curateur Robert d'Espinay Protonotaire, abbé de Dol, son cousin ». Le 15 Février suivant, Adrienne signe à Hambye un acte relatif aux affaires entre ses enfants à cause de leur père, ses beaux-frères et sa belle-mère (1).

Cependant la guerre continuait en 1545 contre les Anglais pour leur reprendre Boulogne. A ce siège, dont la lenteur et l'insuccès furent fort reprochés au Maréchal de Biez, « Villebon, maréchal de camp et chevalier de l'Ordre, homme de marque et de grand service, se portait vaillamment aux escarmouches très vives et fréquentes, dans l'une desquelles son frère, le sgr. de Ménainville, fut tué d'un coup de lance (2) », en même temps que le grand François de Guise recevait, à travers la tête, cet autre coup de lance qui lui laissait sa fameuse balafre. Au printemps de 1546, Villebon fut d'une expédition dans la terre d'Oye, où ils battirent l'Anglais ; mais la peste et les Protestants inquiétaient tout le monde, et la paix se fit le 7 juin 1546, Boulogne restant aux Anglais.

Avec Antoine d'Estouteville, sgr. de Menainville, s'en allait encore

(1) Pièces orig.

(2) Belleforest, p. 1532 ; du Belley, etc.

un des espoirs de durée de la Maison. Il venait justement d'épouser Marguerite de Bossut, veuve en 1539 de Jean Sire de Bournonville, fille de Jacques, Sgr de Bossut, Aveluys, etc., et d'Isabeau de Brunetel; grande maison flamande : de gueules à la barre d'or. Il ne laissait que 3 toutes petites filles.

Bientôt la destinée frappe cet enfant même, pour qui avaient travaillé tant de soins orgueilleux, qui « délaissant le beau nom de Bourbon pour celui de sa mère, s'appelait François d'Estouteville Duc d'Estouteville et Comte de S. Pol ». Il meurt à Paris, le 3 ou 4 octobre 1546, gravement atteint probablement depuis plusieurs mois, puisque, dès août, sa mère se faisait « apporter de Vallemont ses abillements de deuil ». Ce pauvre petit cercueil y va rejoindre celui de son père.

Avec cette immense douleur, les tristesses s'accumulent autour d'Adrienne : son brillant neveu, le Comte d'Anguien, le héros de Cérisoles, tué, en jouant, de la chute d'un coffre; sa belle-mère la Duchesse de Vendôme, qu'elle aime puisqu'elle fait dire une service solennel pour elle, le 17 avril 1546, à Valmont. C'est là quelle passe probablement son deuil, d'après les dépenses : 12 pièces de vin venues à Caudebec, 1 de vin nouveau et 1 de clairet acheté 22 l. à l'abbé. Elle ne se laisse pas aller au découragement, et continue les aménagements et travaux, dirigés par « M. Hestray, l'un des gentilshommes escuyers de Madame aux gages de 160 l. ». Il n'est plus qu'un serviteur et non un vassal; car son fief du Hestray en Troudeville, aliéné depuis plusieurs années, est revendu en 1547 par Alonce de Civille à Madame et réuni au Duché. « On paye 20 l. à Virel, tapissier; 128 l. à un marinier de Fescamp pour apporter de Caën 64 tonneaux de pierre de Caën pour les bastiments ; chaux, charrois, etc. 2 escus sols au Trésorier des paroissiens de Vallemont pour la fonte d'une cloche. Année 1548 : 30 l. à un marinier de Bricquebec pour apporter 32 barriques de vin à Caudebec ; grande fourniture de bois, de pain à la panneterie de Madame ; 4 l. au vicaire de Vallemont pour entretenir le jardin aux herbes (probablement des plantes médicinales) ; 10 s. au pépinier et à ceux qui estoient avec lui à greffer la pépinière; 18 l. pour 1.000 jetons que Madame a fait battre à Rouen, au coin aux armes de feu Mgr., pour s'en

servir en sa chambre des comptes à tenir son bureau, et où lui plaira ordonner ».

Mais pour une princesse il ne peut y avoir de deuil éternel, et il lui faut revenir prendre sa place dans les pompes où s'étale le goût passionné du temps, et du nouveau Roi particulièrement, pour les magnificences. A l'Entrée de Henri II à Paris, le 6 juin 1549, le Prévôt Villebon marche en tête de tous les gens de justice. « bravement armé et habillé de soye, de drap d'or enrichy de cannetilles et cordons d'or, les bardes de son cheval de même ; devant lui son escuyer entre ses 2 pages habillés de veloux tanné, tous sur chevaux d'Espagne ». Les Robins ayant salué et harangué le Roi à S. Lazare, se retirent, « et le Prévost s'en va mettre dans la troupe des gentilshommes de la Chambre ». Puis le 10, au Sacre et couronnement de Catherine de Médicis à S. Denis, « à l'aller, après la Reine, marche seule Madame Marguerite, sœur du Roy, puis Mesdames les Duchesses de Vendosme, et de Touteville Comtesse de S. Pol, la queue de son manteau portée par le Marquis de Nesle ; lesdites Dames avec leurs chapeaux et cercles de Duchesses et leurs corsets et manteaux de velours pers (bleu) et les surcots d'hermine, sans pierreries, comme veuves. A l'église, elles s'asseyent à droite du dais royal, Madame Marguerite sur une chaise, puis Madame de Touteville sur une selle couverte de drap d'or frisé, Madame de Vendôme à gauche ; tout l'échaffaut drapé de velours cramoisy semé de lettres K. Après les premières oraisons, on vient chercher les Princesses pour les cérémonies du Sacre accomplies par le Cardinal de Bourbon ; pour les onctions, Madame Marguerite découvre le chef de la Reine, et Mesdames de Vendôme et Touteville la poitrine ».

« A l'Entrée de la Reine à Paris, le 18 juin, la plus belle et magnifique pompe dont il soit mémoire, le Prévôt, toujours à la tête de la Justice, s'avance, non plus en armes, mais en robe de drap d'or frisé sur champ cramoisi rouge, enrichie de pierreries et de boutons d'or, monté sur une mule enharnachée et houssée de velours cramoisy couvert de passemens d'or ; devant luy son escuyer sur un bon cheval d'Espagne, 2 pages et 2 laquais en velours tanné, richement brodés à ses couleurs. Après les harangues à S. Lazare, et ceux de la Robe partis, le cortège se met en

marche : les gentilshommes des Princes, les ambassadeurs, la maison de la Reyne, puis le Prévôt sur sa mule un peu devant la litière de la Reyne, aux côtés de laquelle chevauchent le Connétable Grand-Maître et le Maréchal de S. André Chevalier d'honneur, vêtus de robes de drap d'or et toile d'argent. Suivent Madame la Duchesse de Touteville accompagnée de Monsieur Louis de Vendôme, son neveu de 19 ans (le futur Prince de Condé), la Duchesse de Montpensier et 9 autres Princesses, toutes montées sur hacquenées blanches enharnachées de toile d'argent, et elles en surcot d'hermine, cercle de duchesse en tête, les queues de leurs manteaux portées par leurs escuyers marchant à pied après elles, vêtus de veloux ou satin blanc, suivis de 2 laquais de même parure ; puis, 11 Dames à cheval accompagnées des Chevaliers de l'Ordre, et 3 chariots revêtus de toile d'argent comme la litière de la Reine et pleins des filles d'honneur vêtues de même. Cette pompe entre par la porte S. Denis, va à Notre-Dame où la Reyne fait son oraison, puis au Palais où, à la descente, la queue est portée par Mesdames de Vendosme et Touteville. Celles-ci, le soir, au festin royal, sont assises à la gauche de la Reyne ; à sa droite le Cardinal de Chastillon et les Ambassadeurs (1). »

M. de Villebon figure encore, comme Prévôt de Paris, dans deux lits de justice de Henri II en 1549 et 51, pour l'administration de la justice.

Un nouveau deuil frappe Madame de Touteville : « C'est haulte et puissante Dame Madame Jacqueline, mère d'Adrienne, qui décéda le 10e jour d'aoust 1550, en la galerie du jardin de son chasteau de Bricquebec », dit l'inscription de son cercueil. Les services tant à l'Abbaye qu'aux paroisses, ordonnés par lettres de sa fille du 21 août, coûtent 21 l. 18 s.

Elles avaient toujours été étroitement unies, Jacqueline intervenant constamment dans les affaires qui sont souvent à leur double nom : « Mesdames » ; et il en est ainsi du vivant de S. Pol, nulle trace de la défiance traditionnelle de gendre à belle-mère ; grand éloge du caractère du Prince, car l'autre est sujette à caution. On la voit allant à Valmont approuver et signer les comptes, « présente au bureau » intervenir dans le détail des affaires, critiquer la conduite de ses officiers, donner des ordres de toute

(1) *Cérémonial français*, 510, 870.

sorte. Adrienne continue de même. Tous les comptes sont méthodiquement dressés : d'abord les recettes, argent et redevances, à chaque livraison desquelles est écrit : « Livré à la cuisine du chasteau, à la descharge du Receveur, jouxte le certificat du maistre d'hostel ». Il certifie par exemple, pour un jour de juillet 1555, la fourniture de « 1 quartier de bœuf et 2 langues, 1/2 veau, 4 oisons, 8 cailles, 6 poulets, 3 livres 1/2 de beurre, 18 l. de lard ». La provision d'avoine est certifiée pour 29 chevaux de l'écurie de Madame, 10 mulets, 8 chevaux de la suite ». La dépense d'un mois à Paris, tant en argent déboursé qu'en provisions, est de 2700 l. Dans chaque compte, les dépenses commencent par les gages des Officiers : Bailly 100 l., Receveur 80, Vicomte 60, Maistre des Eaux et Forêts 30, (en 1556 c'est maistre G. Ango, famille considérable alors par le grand armateur, créancier de tout le monde, à commencer par le Roi, et vassal des Estouteville, le manoir Ango, si curieux encore aujourd'hy, relevant de leur seigneurie de Varengeville), Verdier 14 l., Procureur Général 40 l., (en 1552 est nommé M. de Renusson licencié-es-lois, l'un de nos conseulx ordinaires et domestiques), son Substitut 10 l. Après les gages, le détail « des sommes remises à Madame », puis de celles payées sur ses mandats. Car rien ne l'est que sur un ordre écrit, parfois verbal, toujours mentionné. Elle donne aussi elle-même quittance pour les harencs de Fécamp, pour toutes les fournitures ; par exemple : « L'eschopier, qui fait la chandelle, la baille au clerc d'office du chasteau, de par le mandat de Madame, qui ensuite donne un autre mandat pour payer ledit eschopier, qui au dos met sa quittance ». A la fin de plusieurs comptes est cette curieuse mention : « A Madame la Duchesse fille de Madame, suivant l'ordonnance accoustumée de ma dite Dame sa mère, a esté payé, tant pour ce compte que le précédent, 2 escus » ; serait-ce une sorte de jeton de présence ? Le compte est signé par le Bailly, l'Argentier et le Maistre d'hostel de Madame, le Receveur qui le rend, et un étranger pour éviter les tripotages domestiques, tantôt ce prêtre venu de Hambye pour les Archives, tantôt le Bailly de Trie, un chanoine de Rouen, etc.

Les relations sont gracieuses avec ces petits gentilshommes domestiques : « Monsieur le maistre d'hostel me présenta à Madame, écrit de

Paris M. de La Rivière à M. de Ruère, secrétaire et trésorier de Madame à Vallemont, laquelle me voyant dit incontinent : Je crois que c'est icy le frère de Madamoiselle de Ruère ; vous soyez le bien venu, vous demourrez à soupper avec moy, car je veux parler à vous plus longuement. Ce qu'elle fist après souper, et me dist entre autres choses qu'elle iroit de bref à Vallemont, et qu'elle apprivoiseroit bien ma sœur, et luy osteroit les occasions de fascherye qu'on luy a faictes, dont elle estoit marrye ». La mère et la fille avaient une immense correspondance d'affaires, dont il ne reste que la mention constante dans les registres de « lettres missives de Madame », rien ne se faisant, ne se touchant, ne se payant que sur leur mandat. Voilà certes de grandes Dames dignes d'être bourgeoises par le bon gouvernement et le soin du détail domestique.

On travaille toujours au château de Valmont. Comptes de 1553-55 : Payé au charpentier 224 l. ; « au couvreur de chaulme pour avoir couvert le corps de logis faict de neuf de rozeau et de feurre, 21 l. ; acheté 120 bateaux de feurre long, compris demy-cent de feurre de seigle pour couvrir le corps de logis de devers le boys, à raison qu'il n'y avoit pas assez de roseau ; au menuisier, 65 l., jouxte le marché fait par Madame le 12 octobre 1553, collationné au greffe vicomtal ; au serrurier 70 l., pour avoir ferré et assis les contrevents de la galerie du chasteau ». On bâtit en même temps « le jeu de paulme de Madame », « une escurie aux prés du chasteau », aux haras évidemment ; on la couvre en tuiles (et le château en chaume, il n'y a donc pas pour eux la même nuance de dignité que pour nous).

Il est pourtant bien certain que le bâtiment François I[er] est terminé en 1550, du moins en son gros œuvre, puisque la lucarne de droite porte cette date, avec la devise NON EST MORTALE QVOD OPTO, qui peint bien l'état d'âme d'Adrienne après tant de deuils. « Ce n'est point chose mortelle que je désire », répond-elle à la mort qui accumule dans sa main toutes les terres de la maison d'Estouteville, celles que sa mère avait eues de son père, Moyon, Bricquebec, Gacé, le Merle-Raoul, etc., de plus celles venues des Croy comme Bar-sur-Aube pour moitié, et celles de son mari restées dans son douaire, S.-Pol, Chaumont, etc.

Ces trois lucarnes, décoratives mais d'une exécution grossière, donnent une idée de ce que devait être l'ornementation de ce bâtiment, mouvementée par les lignes verticales d'une série de pilastres fortement moulurés, et élégantée par une riche bande horizontale où s'alternaient des écussons, peut-être des devises, et les lettres F et H : François I[er] et Henri II, a-t-on cru, peut-être plutôt Francois et Hadriane, comme on l'écrivait souvent alors à la romaine. A l'intérieur, le rez-de-chaussée n'était qu'un cloître ouvert par 5 larges arcades ; le 1[er] étage qu'une vaste galerie d'au moins 25 mètres de long, terminée à chaque bout par « 2 magnifiques cheminées, décorées, ainsi que le reste de la galerie, de tout ce que la Renaissance a produit de plus beau, de plus noble, de plus gracieux, de plus parfait », nous dit un homme éclairé qui l'a vu avant 1820. Ce bâtiment, purement destiné, on le voit, à la réception, s'achève juste quand toute occasion de fêtes disparaît, quand la vie se retire de Vaimont. Le château est complet, et vivra ainsi 270 ans, mais visité en passant par des maîtres qui viennent rapidement faire leurs comptes, abandonné aux araignées en ce qui concerne cette partie faite pour l'hospitalité d'un grand seigneur, habité dans le reste seulement par des régisseurs.

La petite Damoiselle de Touteville se trouve maintenant la plus grosse héritière de France ; elle a 13 ans, et la lettre suivante doit se rapporter à quelque combinaison matrimoniale. « Monsieur mon neveu, écrit Adrienne au Duc de Nyvernois, de la plus déplorable écriture, je suis en ceste meson myenne jusques à Pasques, que ma fille et moy partirons, pour nous trouver en lieu où vous, Monsieur mon neveu, et Madame ma niepce puissiez estre, avant que le Roy parte pour la guerre, et nous trouverez en mesme volonté que vous pouvez estre de prendre résolution de nos propos, moyennant que ce soyt dans les conditions en quoy les choses passées nous obligent... Je le laisse à vostre bon jugement... ; il fault que la volonté du Roy y soit... Vous suppliant de rechef ne me donner ce tourment, et vous mercyant toujours humblement et affectueusement de l'amytié bien et honneur que vous plaist nous faire..., de Briqbec, ce 27 février 1552, votre entièrement meilleure tante et parfaite amye. Adrienne de Touteville ». Et le 25 avril, peut-être de la même année,

elle dit à la Duchesse de Nevers son désir de « vous voyr continuer en la bonne volonté quy vous a tousjours pleu avoyr en mon endroit (1) ». Marguerite de Bourbon, nièce de S. Pol, a épousé François de Clères, Duc de Nevers, et il s'agit vraisemblablement de leur fils François, de quelques mois plus âgé que Marie.

Avec la famille de son mari Adrienne entretient les plus affectueuses relations : « Madame ma niepce, écrit-elle à Anne d'Este, femme de Francois Duc de Guise. J'ay entendu que Monsieur vostre mary se trouve mal de quelque fievre ; de quoy je suys byen fort en peyne, qui est cause que je vous envoye ce porteur exprès ; vous suppliant me fayre ce bien de m'en voulloyr mander ; vous asseurant, Madame ma niepce, que j'en seray toujours en peyne, jusques à ce que je sache sa totale santé, comme la parente et amye que vous ayez qui le désire le plus. De Trye 7 juing 1553, vostre entièrement meilleure tante et amye ».

Depuis longtemps, nous n'avons pas parlé de Dom Ribault ; il est toujours abbé de Valmont, toujours bâtissant, toujours en rapports aigres avec le château. « Nostre abbé, écrivait en 1534 Heuzé, a l'intention de faire un monastère tout neuf ; il commence tout sans rien mettre à fin... Il fait tout cela pour soi venger de Madame et lui laisser de la besogne taillée... Il a des ouvriers de tous lieux et forts experts ». Un devis postérieur à 1540 constate qu'il reste « à refaire la tour de l'église, à faire la nef, à faire la charpente, la voulte et la pavée du chœur, à parachever les voulsures du haut du chœur et entablement, et 14 images à mettre au hault dudit chœur, les clairvoyes autour dudit chœur et ses 13 vistres, à faire les voultes des bas côtés du chœur et des 4 chapelles, et les 12 arcs-boutants, les vistres de la rose, des chapelles et de la chapelle de la Vierge, 14 images à mettre aux 7 chapelles et leurs tableaux d'autel, 2 images à mettre en la chapelle N.-D., et agréer la chambrette d'icelle ».

Elle est heureusement achevée cette charmante chapelle qui demeure aujourd'huy seule intacte, spécimen exquis de la Renaissance. Ces « deux images », placées après 1540, sont les statues de la Vierge et de

(1) Bib. Nat., mss. fr. 3114 f° 104, 3124 f° 52, 3043 f° 8.

l'Ange, l'Annonciation, élégamment posées, et se détachant sur les vitraux qui forment le fond de cette « chambrette » réalistement meublée à la mode du XVIe siècle. Cet ensemble, compris dans une niche profonde au-dessus de l'autel, est attribué à Germain Pilon, sans preuves. Le chœur était alors loin d'être complet et le reste pas commencé. D'après ce qui subsiste, la sculpture du chœur devait être excellente, et les ouvriers de Ribault en effet « fort experts », bien plus que ceux du château ; la brouille explique qu'on ne se les prêtât point.

Ce qui a rallumé les procédures, c'est un motif touchant, « ladite Dame ayant à douleur d'estre privée de pouvoir faire inhumer les corps de Mgrs son mary et son fils, combien qu'ils soient de longtemps décédés ». La Duchesse, d'accord avec le Procureur du Roy et 2 religieux (les autres dissidents s'étant retirés à S.-Ouen de Rouen), « poursuit Ribault comme d'abus, demandant que le revenu de l'abbaye, de 6000 l., soit partagé, moitié à l'abbé pour son vivre et de ses religieux, moitié employé, par les officiers du château et autres notables, à la réédification. L'Abbé disait ne pouvoir finir ses constructions, obstant que, quoique que le feu Duc lui eût permis d'abattre une futaye de 4000 l., les officiers ne laissaient abattre sans compte ». Enfin, chacun en ayant assez de ces 30 ans de querelles, un concordat est signé par 18 religieux, tous sauf un, avec l'Abbé, le 17 août 1549, et une transaction, vers le 25 août 1550, avec la Duchesse : L'Abbé s'obligeait « à rétablir les tombeaux des Seigneurs au chœur, et leurs armoiries aux lieux les plus apparents, tels qu'il plaira à Madame d'ordonner, à célébrer le service divin selon les anciennes fondations, à prévenir au chateau la veille des Obits fondés pour les Seigneurs ». Et après cela, maté sans doute par l'âge et le besoin du repos, l'Abbé Ribault se démet en faveur du neveu même de la Duchesse, de Charles, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, qui est dit Abbé de Valmont, le 11 mai 1552. C'est lui qui termine les travaux, et une des verrières porte encore son chapeau rouge, débris de ses armes, avec 1552. Dom Ribault, mort en juillet 1558 et inhumé dans la chapelle de la Vierge, mérite assurément un souvenir reconnaissant des amis des arts.

Le chœur fini, il est nécessaire, à cause de l'humidité des lieux, d'en

relever le sol pour établir un caveau sépulcral; dépense totale de 1480 l. Pourquoi Adrienne ne consacrait-elle pas à ceux qu'elle pleurait de grandes et belles tombes, comme celles de ses pères ? indifférence, comme semblent dire les moines, ou peut-être quelque gêne née de ces magnificences de cour.

« Depuis 2 ans que feus de bonne mémoire très illustres et très puissants Princes, Nosseigneurs les Ducs d'Estouteville, furent apportés en nostre abbaye, lui exposaient les religieux, nous avons continué à dire, chascun jour, ung obit grand messe à diacre et sous-diacre... et vous supplions, Madame, ordonner à vos receveurs nous payer le supplément de 300 l. promis par an, et demourerons plus enclins à prier Dieu pour vous... » Leurs reçus à partir de 1559 prouvent que la Duchesse impose silence au mauvais vouloir de ses officiers; mais pourtant le vieux levain persiste entre l'abbaye et le château, et à plusieurs reprises, pendant les XVIe et XVIIe siècles, les moines se feront condamner « à donner reconnaissance des biens aumônés par les Seigneurs (1). »

Cependant la guerre reprenait avec Charles-Quint en 1552. Après la formalité des griefs exposés en un lit de justice, où Villebon occupait sa place de Prévôt de Paris aux pieds du Roi, chacun volait aux armes, ledit Villebon à Thérouenne, dont il était toujours gouverneur, place très forte par sa situation dans des marais et par ses fortifications. Les Impériaux le voulant empêcher de la ravitailler comme tous les ans, il leur inflige une déroute, « s'acquérant en outre grand honneur pour l'à-propos avec lequel il avait averti M. de Vendôme de leurs desseins ». A la fin de cette année Charles-Quint venait mettre le siège devant Metz qu'Henri II avait occupé peu auparant. Parmi ceux qui s'illustrent dans cette admirable défense qui fait la gloire du Duc de Guise, est le Comte de Créance.

Ce n'est plus Antoine d'Estouteville, mort après 1536, obscur comme il a vécu. Il avait eu un fils et 2 filles (2); mais les généalogies ne connaissent que celle qui a vécu, Jacqueline, femme de René Sgr de Bouillé, fils de François et de Marie de La Jaille. Elle lui a « porté par mariage le

(1) Toutes ces pièces sont aux archives de Valmont, ou dans les papiers de M. Bornot.
(2) Mss., fr.,20227.

Comté de Créances » dont il a pris le nom, et les seigneuries de Chantelou, Appilly, etc. Bouillé : d'argent à la fasce de gueules frettée de sable accompagnée de 2 burelles de gueules ; maison de chevalerie du Maine, connue depuis le XI[e] s., mais néantmoins petite alliance pour cette héritière. Elle est veuve bien vite, le Comte de Créance étant vaillamment tué d'un coup de pierre à la tête, en 1555, à ce siège de Vulpian en Piémont que célèbre Montluc (1). Sa fille épousera le Vicomte de Rochechouart, son fils sera conseiller d'État et chevalier du S. Esprit, et sa descendance, possessionnée du Comté de Créance, s'éteindra au XVII[e] s. dans la Duchesse du Lude.

De son échec devant Metz, Charles-Quint se venge sur Thérouenne. « De Losses avait succédé dans ce gouvernement à Villebon, à qui le Roy, pour lui procurer un honorable repos dans son grand age et en récompense de ses longs services, avait donné celui de Normandie (2) ». (Il en était Lieutenant général déjà en 1528 ; puis l'avait été de Picardie) François de Montmorency, fils aîné du Connétable, entre dans Thérouenne avec le fameux Montalembert d'Essé, qui malheureusement est tué ; de sorte que M. de Losses n'osant soutenir son autorité, crainte de déplaire au Connétable, le jeune Montmorency, assez inexpérimenté, laisse prendre la place après un mois de siège, le 20 juin 1553. On rejette sur Villebon la responsabilité de ce malheur, aggravé peu après par la perte d'Hesdin. « Plusieurs lui en donnent le tort, pour avoir assez mal muni la place. Mais le Connétable, à qui il s'était particulièrement attaché, le remet en la bonne grace du Roy ». En effet peu après « il est renvoyé sur cette frontière, et mis dans Monstreuil avec sa compagnie de 50 lances », pour occuper les Impériaux d'un côté, pendant que MM. de Nevers et de Guise s'avancent d'un autre et les battent à Renty le 13 août. Très haut avec tout le monde, Villebon faisait fort la cour au Connétable. — « Monseigneur, lui écrivait-il vers ce temps, je ne vous scaurais assez remercier de la bonne et honneste lettre qu'il vous a pleu m'escrire ». Et en effet le Connétable, qui, fort attaqué lui-même, avait besoin de soutenir les siens, « continue

(1) Liv. VI.
(2) P. Daniel, IX, 718.

de l'avancer dans les honneurs de la cour, (il lui a fait donner le collier de l'Ordre), et de la guerre. Et pour le recognoistre de ses bienfaits, Villebon lui fait donation entre vifs, pour luy et les siens, avec rétention d'usufruit sa vie durant, de la Vicomté de Monstreuil-sur-la-Mer, et des terres de Buires, Maintenay, Wailly et Waben (1). »

Si Villebon dispose ainsi de ses biens après lui, c'est qu'il n'a plus guère d'espoir de se survivre. En effet il a eu un fils, Jean, mais mort jeune lui aussi, et s'il lui reste une fille, Jeanne Diane, mariée à Charles du Bec baron de Boury, elle n'a point d'enfants et probablement pas d'apparence d'en avoir jamais ; de plus les événements postérieurs le montrent fort brouillé avec son gendre. Ces du Bec se rattachent, non sans conteste, à la grande maison du Bec-Crespin, issue, d'après la fable, d'un Grimaldi, à cause de la similitude des armes : lozangé d'argent et de gueules, et de Crispine, fille supposée de Rollon, et en réalité de Gilbert de Brionne dit Crespin, fondateur de la fameuse abbaye du Bec en 1034. Le mari de Jeanne Diane, déjà veuf avec des enfants de deux femmes, Marie de Clercy et Jeanne du Laurens, est fils de Charles du Bec Vice-Amiral de France, personnage important, et de Madeleine de Beauvilliers, et frère de Philippe du Bec, qui va être archevêque de Reims et jouer un grand rôle, de Pierre, auteur de la brillante branche de Vardes, et de Madame de Mornay, mère du fameux du Plessis-Mornay (2).

A défaut d'héritiers directs, Villebon a de nombreux neveux : Son frère Menainville a laissé, on s'en souvient, trois filles ; elles sont ou seront bientôt mariées : Marie à Guillaume de Bigars, sgr de La Londe, fils du « Capitaine Lalonde, un vieux brave adventurier de guerre, vaillant et expérimenté », dit Brantôme ; chevalerie normande connue depuis 1141 : d'argent à 2 fasces de gueules ; Jacqueline à François de Thois sgr de Thoraine ; Claude à Claude de Monchy sgr de Garétemont, de cette famille de chevalerie picarde fertile en grands soldats : de gueules à 3 maillets d'or. La sœur de Villebon, Madame de Laubier, avait eu un fils, Jean,

(1) Belleforest et *Additions de Castelnau*, II.

(2) Le P. Anselme, II, 86, et la Roque, *Harcourt*, I, 585, ont commis une erreur, dont nous verrons la preuve, en croyant Jeanne Diane 1re femme d'un 3e Charles du Bec qui est en réalité son beau-fils.

que nous avons vu tué en 1537, mais qui a laissé un fils nommé aussi Jean de Laubier. L'autre sœur de Villebon, Isabeau, a sa fille du 1er lit, Louise d'Oiron, mariée, depuis le 2 août 1533, à Adrien de Boufiers sgr de ce lieu ; et de son 2e lit, ladite Isabeau a 5 enfants : Jean de Montenay, lieutenant de son oncle au gouvernement de Thérouenne; Philippe qui vient d'être tué en défendant cette place en 1553; Marie, mariée le 3 juin 1550, à Louis d'Ailly sgr de Varennes, dont une fille Adriane d'Ailly; Georgette, fille d'honneur de la reine Jeanne d'Albret, à qui elle dédie 100 emblèmes, et qui la marie en Languedoc à Guyon de Gouth; et 5° Françoise.

Comme dans la branche aînée, Villebon essaye de refaire des Estouteville : « Sa sœur Jeanne Dame de Laubier étant morte, sa sœur Isabeau Dame de Montenay demeurait héritière de son frère, et les biens passaient hors du nom et armes d'Estouteville. Pour ce empêcher et essayer de les y conserver, (les Montenay trouvant peut-être leurs nom et armes trop bons pour les abandonner, et les Laubier ayant toutes raisons pour être plus accommodants), M. de Villebon fait le mariage de Jean de Laubier son petit-neveu avec Adriane d'Ailly, sa petite-nièce, cousins issus de germains, et sans aucune dispense. En faveur dudit mariage il leur fait don conjointement de Villebon, La Gastine, Beaurepaire, etc., à la charge, pour eux et leurs hoirs, de porter les nom et armes d'Estouteville, par contrat du 21 août 1556 (1) ».

En 1556, Madame de Touteville est commère avec Madame de Montpensier, le Légat pour le Pape et M. de Guise étant compères, au baptême de Madame Victoire, 4e fille d'Henri II.

L'année suivante, grand événement : on tente à nouveau de relever la Maison d'Estouteville; la fille d'Adrienne, Marie de Bourbon, qui a 18 ans, épouse son cousin germain, Jean de Bourbon, Comte d'Anguien depuis la mort de son illustre frère, 6e fils du feu Duc de Vendôme; et Henri II intervient pour sanctionner toutes les stipulations de substitution jadis approuvées par François Ier. Le contrat du 14 Juin 1557 renouvelle dans les mêmes termes, avec le même regret du passé et le

(1) Dossier bleu Montenay.

même désir d'avenir, « les obligations, à quoi le fiancé s'engage, de l'avis d'Antoine Roi de Navarre et Duc de Vendomois, de Charles Cardinal de Bourbon, et Louis Prince de Condé, ses frères, de prendre les nom, cry et armes d'Estouteville, de les porter en écartelure avec les siennes propres, son second fils, s'il en a plusieurs, devant porter les pleines armes d'Estouteville sans aucune écartelure, de s'appeler Jehan d'Estouteville, et ainsi faire ses descendants, et s'il n'y a qu'une fille, la marier le plus hautement possible et aux mêmes conditions..., pour la perpétuation de ladite Maison d'Estouteville, qui est la chose que plus ladite Dame désire, pour l'accomplissement du vouloir des Seigneur et Dame ses père et mère (1) ».

Mais la Providence n'entrait décidément pas dans leurs vues. Henri II ayant commis l'imprudence d'envoyer le Duc de Guise en Italie avec une belle armée, les ennemis en profitent. Sur la fin de Juillet, l'armée Espagnole s'assemble à Givet, et après 6 semaines de mariage, M. d'Anguien court rejoindre le Connétable qui forme la sienne à Attigny; mais ils n'ont que 22.000 h. de pied et 6.000 chevaux contre 50.000 et 13.000. M. de Savoye qui commande les Espagnols, fait quelques feintes, et l'on croyait qu'il allait tourner en Champagne, quand « l'Amiral de Coligny, gouverneur de Picardie, avertit le Connétable que, par les advis de M. de Villebon, les ennemis menassoient la Picardie ». En effet ils viennent mettre le siège devant S.-Quentin. Le Connétable, malgré les gens sages, risque toute son armée, et perd, avec la bataille, 4.000 h. et surtout « ce jeune Prince qui promettoit tant de luy que, s'il eûst vescu, il n'eust rien cédé à tous Messieurs ses frères, ainsi qu'il le monstra à sa mort, qu'il pouvoit eschapper, comme d'autres qui fuyrent; mais il aima mieux faire cette glorieuse fin. Ayant d'abord eu un cheval tué sous lui, remonté et retournant à la charge, il combattit tant et si longuement qu'il fut rué par terre d'un coup de pistolet à travers le corps. Porté au camp des ennemis, il survêquit peu, et fut renvoyé avec tant d'honneur que put faire le Prince de Piémont. Ainsi expira au lict d'honneur ce tant estimé

(1) La Roque, *Harcourt*, IV, 1238.

Prince et tant plaint pour les vertus qui reluisoient en luy (1) ». Déposé d'abord à la Fère en la sépulture de ses pères, il fut transporté près de ses ancêtres d'adoption et mis dans le caveau avec cette épitaphe : « Cy gist Jehan de Bourbon, Duc de Touteville, Comte d'Anguyen, qui fut tué le jour de S. Laurens, dixième d'Août 1557, après avoir combattu vaillamment, faisant le ravitaillement de S.-Quentin; lequel Seigneur fut porté en l'Abbaye de Vallemont le VIIe j. d'Avril 1558 ».

« Mon fils est-il à Paris ? », s'était écrié Charles-Quint, à la nouvelle de la victoire de S.-Quentin. M. de Nevers, profitant de l'esprit méticuleux de Philippe II, sauve la situation. « Sans lui, sans sa sagesse, dit Brantôme, tout fut allé mal. Après avoir, au combat, fait ce que Prince d'honneur et valeur peut faire, il rallie ce qu'il peut et fait si bonne mine et teste à l'ennemi, que le Roi a le loisir de redresser et lui envoyer une armée ». Villebon s'est jeté dans Corbie, « et, sur l'ordre du Roi, fait diligemment travailler au rehaussement du retranchement », pendant que, de son côté, Nevers fait « fortifier un camp à Ham où doivent se trouver, pour entreprendre avec lui, ledit Villebon et autres expérimentés capitaines ». Mais la prise de S.-Quentin, que Coligny ne peut défendre, modifie la situation, et Villebon reste dans Corbie, faisant avant-poste. « J'envoye souvent à la guerre du costé de Nesle, tirant vers le Pont d'Allemaigne, écrit-il le 22 Septembre à d'Humières, gouverneur de Péronne ; mais il ne vient encore guères de gens au fourage (2) ». Ils font si bien tous que, l'hiver aidant, l'ennemi se dissipe de lui-même ; et la France respire « à jamais redevable surtout à M. de Nevers ».

M. de Guise, lui, profite justement de l'hiver pour son admirable reprise de Calais ; et après d'autres succès au printemps de 1559, il se disposait à joindre l'armée de Picardie fort active aussi, lorsqu'il y arrive un malheur. Villebon y joue un rôle considérable, étant chef de la cavalerie et 1er Maréchal de camp sous un chef goutteux, le Maréchal de Termes. Partis de Calais pour soumettre les villes de la côte qu'ils savent mal garnies, ils marchaient sur Gravelines, quand un ordre du Roi les

(1) Brantôme, *Discours* 80, art. III. Rabutin, II, 56.
(2) Mss. fr., 3149, f° 30.

fait tourner sur Dunkerque : « Nos arquebusiers prirent le faubourg, où nous vinsmes loger et feismes la nuit nos aprêts et mettre nostre artillerie en batterie, qui tira dès le matin... ; et entrames dans la ville sans résistance, où s'est trouvé beaucoup de biens. Je vous asseure, écrit Villebon le 5 Juillet à son camarade d'Humières, que c'est une fort belle ville et grand dommage que le Roy n'a moien de la tenir (1) ». Bergues se rend ensuite, et Villebon s'en va conduire à Calais un butin « tel qu'il n'y a jusqu'aux goujeats qui ne feussent riches ». Pour profiter de la terreur répandue dans le pays, il pousse à Gravelines, et mande au Maréchal de Termes, cloué par la goutte à Dunkerque, qu'elle est prenable, mais qu'il y a 4.000 h. dedans. Le Maréchal lui répondait de se retirer, n'en ayant que 6.000, lorsqu'arrive le Comte d'Egmont, Lieutenant-Général des Pays-Bas, avec 20.000 h. Termes accourt, quoiqu'encore malade, et trouve que Villebon n'a pas saisi une occasion de combattre avec avantage, et a laissé ses troupes sans ordre, dira-t-il dans son rapport au Duc de Guise. Mais lui, Termes, s'efforçant de passer la rivière pour regagner Calais, Egmont tombe sur l'avant-garde. L'affaire est obscure : « Pour savoir comment les choses se passèrent, je m'en remets à tous les gens de bien qui y estoient », conclut le Maréchal. Mais d'autres disent carrément que « la bataille de Gravelines se perdit par le deffault du sieur de Villebon qui se retira du jeu ». Il semble pourtant, selon les impartiaux, que « la victoire estoit en suspens, lorsqu'un de ces accidents qui sont au-dessus de la prudence humaine, la fit tourner tout d'un coup du costé des Espagnols » : Douze navires Anglais qui étaient sur cette côte, entendant le canon, entrèrent dans la rivière avec la marée, et foudroyèrent l'armée française à son passage (2). Ils perdirent 2.000 h., Termes et Villebon demeurant prisonniers. Cette défaite du 13 Juillet 1558, compensée par la ferme attitude du Duc de Guise, n'empêche pas la paix de se faire à Cateau-Cambrésis, en Avril 1559.

Les fêtes de la famille royale ramènent Adrienne à la Cour, malgré tant de deuils. Elle a abandonné le Duché à sa fille, et, sous le titre de

(1) Bib. Nat. Mss fr., 3128, f° 153.

(2) Rabutin, II, 198. Du Villars, III, 176. P. Daniel, etc.

Comtesse de S.-Pol, assiste aux festins royaux donnés au Louvre pour les fiançailles du Dauphin avec Marie Stuart, petite-nièce de M. de S.-Pol, sa mère étant sœur des Guises, et le jour des noces, 24 Avril 1558, en la Grande Salle du Palais, assise du côté du Roy, la 7e entre le Légat et le Cardinal de Lorraine. Et le 22 janvier 1559, pour les fêtes du mariage de Claude, fille de Henri II, avec le Duc de Lorraine, la jeune veuve elle-même apparaît : Dans « l'Ordre pour aller de l'Evesché à Notre-Dame, Madame de Touteville et Madame de S.-Pol », la fille primant la mère, comme née du sang de France, marchent sur le même rang, après les sœurs et filles du Roi. Elles figurent de même, au mois de Juin suivant, aux festins et cérémonies du mariage d'Elisabeth, fille du Roi, avec Philippe II, et à ce tournoi, où le coup de lance de Montgomery termine lugubrement ces magnificences, et ouvre une nouvelle période de troubles (1).

Le nom d'Estouteville, malgré tant de formules, paraît être mis de côté dans l'usage. « Madame d'Anguien, de la Maison de S. Pol et Touteville, héritière », est ainsi nommée par Brantôme, « après les Filles de France, en tête de ces belles Dames qui assistoient nostre Reyne Catherine à décorer sa Cour, le séjour le plus agréable et le plus beau, et je pense que, par le monde depuis qu'il est fait, il n'y a rien eu de pareil ; toutes fort belles, agréables et bien accomplies, et toutes bastantes pour mettre le feu par tout le monde ».

Madame d'Anguien le met, elle, au cœur de « ce grand Monsieur de Nevers », qui avait pensé à elle, mais pour son fils, quand elle avait 13 ans. Il est veuf de Marguerite de Bourbon, nièce de M. de S. Pol et sœur de M. d'Anguien. Marie épouse donc son cousin-germain et beau-frère, de 23 ans plus âgé qu'elle, (44 et 21), et chargé de six enfants, 3 fils, l'aîné de 21 ans, et 3 filles, l'aînée de 18 ; mais aussi le plus grand homme de guerre après M. de Guise, et le plus brillant personnage de la Cour ; « très grand, dit Brantôme, très riche et très opulent et avec cela très magnifique, splendide et très libéral, s'il en fut oncques, dépensant fort, tenant grande maison toujours à la Cour et aux armées, un

(1) *Cérémonial franç.*, II, 14.

très beau et fort paisible grand joueur, ne se souciant point de l'argent ; et toutesfois sa maison tant bien réglée et allant tant bien que nul n'en partoit que très content, et paroissoit bien par ces grandes despenses qu'il y avoit un grand fonds en ceste maison ; avec tout cela un très homme de bien et d'honneur (1) ». François I de Clèves, 1er Duc de Nevers, Pair de France, Comte d'Auxerre, Eu, Rethel, etc., fils de Charles Comte de Nevers et de Marie d'Albret-Orval, « ne pouvait être autrement que très sage et très bon capitaine, étant issu de cette grande maison de Clèves, où il y a eu de tout temps de très bons hommes de guerre ». Son grand-père Engilbert de Clèves, qui accompagna Charles VIII en Italie et fit si bien à Fornoue, était fils d'Élizabeth de Bourgogne, qui, leur portant Nevers, Eu, etc., les avait fixés en France. La Maison de Clèves, qui aimait à se dire fille du Chevalier au Cygne, le légendaire Lohengrin, descendait, comme la Maison de La Mark, des Comtes d'Alten ou Altenberg puissants en Allemagne au XIe s. Ses armes sont de gueules au rais d'escarboucle à 8 pièces pommetté et fleuronné d'or, que M. de Nevers écartèle de La Mark, Artois et Brabant aux 1 et 4e grands quartiers ; aux 2 et 3e écartelé de Bourgogne moderne, Rethel et Albret.

Rien d'Estouteville dans les armes ; il n'apparaît nullement non plus que les stipulations pour la « perpétuation des nom, armes et cri » soient renouvelées, M. de Nevers a sans doute une trop grande assiette pour les accepter bénévolement ; et il se pourrait qu'Adrienne soit dans un état de santé à n'avoir plus ni l'illusion pour tenir à ces choses, ni l'énergie pour les imposer. « Allant à la chasse il y a huit jours, écrit-on de La Fère le 19 Mai, elle s'est rompue une jambe, mais il n'y a point de danger de mort, fors la rigueur d'en guérir (2) ». Elle ne guérit pas ; n'assista probablement pas au mariage de sa fille, le 2 Octobre suivant, 1560, « fit son testament le 15 Décembre, nommant exécuteurs le Duc de Nevers, François de Clèves (3), et Marie de Bourbon sa fille, son épouse, et le ba-

(1) Brantôme, IV, 377.

(2) P. Anselme I, 327.

(3) Il n'y a aucun doute : le Duc est alors François Ier, le père. Les dates et les faits concordent bien avec Brantôme si renseigné et avec la Roque, *Blazons de la Maison de*

ron de Hugueville pour le détail, et s'en alla de vie à trespas à 9 h. du soir, au chasteau de Trie, agée de 48 ans », dit Cabot qui omet le jour, peut-être celui du testament. Rapportée à Valmont, près de sa mère, de son mari, son fils et son gendre, « ils furent tous inhumez à un mesme jour en l'Abbaye, le mardi 28 janvier 1561 ; et pour les despens desdits funèbres et messes fut délivré au Bailly 77 l. 14 s., employées par les hérault et M.^e des Cérémonies ». Et en outre « supplient les religieux à Madame la Duchesse de Nivernois et d'Estouteville que leur soit payé les mises faites pour le service divin fait en nostre abbaye, à l'intention de nos souverains Seigneurs et Dames... ; entretainement du luminaire brûlant journellement, depuis le jour qu'on apporta le corps de Madame Jacqueline, jusqu'à celui qu'arriva le corps de Madame Adrienne... ; pour ceux qui ont sonné les cloches pour les arrivées de nosdites Dames et les services...., le tout montant à 27 l. 14 s. qu'il plaira à vostre bénigne grace, Madame, allouer à vos suppliants, et avoir regard à l'entretien des aulbes, chapes, etc. » — « Lesquelles sommes, veues par gens de mon conseil ordinaire, montant à la somme de 19 l. qui sera passée et allouée... Donné à Trye le 24 Avril 1561. (et signé :)

La Duchesse de Nivernois et Touteville.
Marie de Touteville (1). »

en une écriture superbe, d'un centimètre et demi de haut ; il est à remarquer que, fidèle aux désirs de sa mère et de son ayeule, elle ne signe point Bourbon.

Mais ce ne sont que des mots, nom et titre vide ; cette jeune femme est entraînée ailleurs par les grandeurs de son mari. Elle est bien morte « la

France, *78-81*. Pourtant, par une erreur considérable, le P. Anselme et tous d'après lui disent Marie femme du fils, François II. Il est vrai qu'Anselme, contredisant aux articles Nevers et Montpensier ses articles Bourbon et Longueville, donne à François II de Nevers pour femme Anne de Bourbon-Montpensier, épousée en 1561, morte en 1572. Marie ne peut donc être une deuxième femme du fils. Autres impossibilités : Marie, veuve certainement dans l'été de 1562, ne peut l'être que du père, le fils mourant seulement en 63. La 1re femme de François Ier, Marguerite de Bourbon, n'est pas morte en 1552, comme dit La Roque, puisqu'elle est au mariage de Claude, 1559, ni le 20 Oct. 1589, comme dit le P. Anselme, mais à ce jour sans doute en 1559, selon son portrait, O a 16 f° 100, Estampes.

(1) Papiers de M. Bornot.

droite lignée des aisnés d'Estouteville ». Aussi leur dernière représentante laissa-t-elle un souvenir très vivace, fait sans doute de l'antique fidélité féodale, de l'impression mélancolique que cause toujours la fin d'une grande chose, surtout si vieille qu'on la croyait immortelle, et dans un temps tout basé sur la tradition, fait aussi, pour Valmont, du sentiment égoïste de perdre avec ses maîtres le lien d'une destinée commune remontant aux origines mêmes de l'état social, et de tomber, sous son titre pompeux de Duché, en une simple résidence de petits fonctionnaires. Un hasard spirituel et touchant a voulu que cette mémoire fût conservée par la voix d'une cloche qui, du haut de son beffroy au château, n'a jamais cessé de chanter :

Adrienne d'Estouteville est mon nom
Pour celle qui est Dame de Vallemont.

Suivant la Coutume de Normandie, le Duché eut dû payer, comme droit de relief, 333 écus 1/3 soit 1000 l. Le Roi en fait remise par lettres du 16 Avril, ainsi que de la haute justice et autres droits, qui, d'abord saisis par le Bailli de Caux, en vertu d'une mesure générale de réunion à la Couronne de choses induement aliénées, furent reconnues avoir été abandonnées par le Roi, lors de la création du Duché.

Madame de Nevers fait néanmoins continuer les travaux de Valmont. En 1561, « sur mandat de Madame, apporté des pierres de Carville, pour le jeu de paulme encommencé ; 75 l. payées pour la parpaye de ses gaiges à Vivien Baratie paintre et varlet de chambre de Madame ; les machons besongnent au pignon du corps de logis de devers le bois près les vieilles escuries ; on le couvre à nouveau, en tuiles, ainsi que les tours près d'icelles écuries ».

Cette extinction de la branche aînée, en même temps que les grandeurs successives de ses héritières, s'ajoutent à des conditions générales, pour accroître l'importance du dernier vivant des Estouteville. La plupart des anciennes races, originairement leurs égales, se sont, avec le temps, éteintes ou amoindries. La nouvelle noblesse, la robe, la bourgeoisie décorée de fiefs, commence bien à éclipser les vieux gentilshommes appauvris, mais ne prétend pas encore aux grandes situations.

M. de Villebon, par cet ensemble de choses, que soutient bien son caractère hautain et dominant, se trouve en possession du rôle héréditaire des Estouteville, au moment où s'ouvre la période des guerres de religion, chef en somme, de même que jadis ses pères, selon la différence des temps, du vieux parti français.

Les violences déchaînées par la conjuration d'Amboise éclatent à Rouen, à la procession de la Fête-Dieu 1560; les Huguenots jettent des immondices au Saint-Sacrement, et 5 d'entre eux sont tués. Villebon, Bailli de Rouen, va chercher main-forte et rentre en ville avec 500 lances. Le Chapitre terrifié ne voudrait pas que la procession sorte à l'octave; mais le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, déclare qu'il portera lui-même l'ostensoir, et s'entend si bien avec Villebon, qui le matin de la Fête parcourt les rues avec ses cavaliers, en faisant crier que chacun ait à tendre le devant de sa maison sous peine de la vie, que tout se passe sans encombres. Mais peu après les Huguenots reprennent audace, prêchent en public, pillent les couvents; nouvelles batailles et meurtres dans les rues de Rouen. Le Parlement, passionnément catholique, a beau faire brûler un maître d'école soi-disant prophète, « les Huguenots ont du meilleur ».

Il semblerait que cette situation se lie aux conditions dans lesquelles se trouve Villebon : Les Guises sont les maîtres depuis l'avènement de François II, qu'ils tiennent par son amour pour sa femme, leur nièce Marie Stuart; en face d'eux se redresse le Connétable, soutenu par ses neveux, les Coligny et les Bourbons, le Prince de Condé venant d'épouser sa nièce. Or Villebon s'est toujours signalé, nous l'avons vu, par un grand attachement au Connétable. De plus il s'est évidemment fort paré de son cousinage avec les Bourbons, non seulement par ses cousines de la branche aînée, mais par sa propre mère, Hélène de Beauvau, cousine germaine d'Isabeau de Beauvau, aïeule du Roi de Navarre et du Prince de Condé. Il est Lieutenant-général du Duc de Bouillon, Gouverneur de Normandie, fort suspect de Protestantisme; et un de ses lieutenants les plus actifs, François de Bricqueville Sgr. d'Auzebosc, est à la fois, son cousin comme petit-fils de Jeanne d'Estouteville-Havard et comme mari

de la Belle Torcy, et parent d'Éléonore de Roye Princesse de Condé, et par là déjà compromis dans le Protestantisme dont il sera un des chefs en Normandie, et aussi neveu de Diane de Poitiers ; enfin et surtout M. de Boury s'est laissé entraîner au Calvinisme par sa parenté avec Mornay. Tout cela fait que, malgré ses sentiments très nets, Villebon se trouve dans une situation très équivoque, non seulement politiquement vis-à-vis des Guises, mais même religieusement. En conséquence on le laisse sans troupes et sans autorité, tellement qu'il en est réduit « à se resserrer dans le château, laissant les affaires de son gouvernement à ceulx du Parlement ». Et celui qu'on envoye de Paris, « avec des pouvoirs terribles et rigoureux », pour remettre l'ordre, le Maréchal de Vieilleville, a probablement les instructions les plus désobligeantes pour Villebon. De loin il ne correspond qu'avec le Parlement, et dès son arrivée affiche l'insolence. « A sa descente de cheval, disent ses mémoires, La Barre, gentilhomme de M. de Villebon, le vint advertir de venir loger au chasteau, car les hérétiques le tueroient, dont le Maréchal se mocqua, et le renvoya avec une créance à son maître qui le debvoit bien faire rougir, reprochant audit Villebon de se rendre luy-même prisonnier qui devoit emprisonner les autres..; que les mutins, le voyant ainsi timide et espouvanté, s'animent à tout mal..; qu'il se desplaist de la maulvoise opinion que le Roy a dudit Villebon, à cause de l'alliance et parenté qui est entre eux. La Barre s'en va avec ce motet, incertain toutesfois s'il l'osa redire, car nous n'en ouismes oncques parler ». Accusation de timidité qui ne s'accorde guère avec tous les autres témoignages, et dénote un parti-pris de courtisan, et l'envie de faire repoussoir à sa propre audace. Vieilleville, qui est en force, fait en effet pendre 18 des plus mutins et rétablit l'ordre.

A la mort de François II, décembre 1560, Catherine de Médicis, Régente de Charles IX, inaugure sa politique de contre-poids, qui ne fait en réalité que renforcer les Huguenots. Le Duc de Bouillon, dégoûté de ne les pouvoir contenir, se retire. Villebon, laissé à lui-même, « leur fait la plus cruelle guerre du monde », disent-ils ; mais il n'a pas de troupes, « 7 à 8 domestiques dans le château pour toute garnison » ; et en janvier 1562, les Religionnaires sont assez forts pour s'emparer tranquille-

ment des portes, et « mettre assez rudement hors la ville le Bailly Villebon ». Dans un mémoire justificatif, du 12 avril, ils soutiennent n'avoir agi que « par respect des ordonnances du Roy et de la Reyne-mère... Le Duc de Guyse, par le massacre de Vassy, a montré assez son intention de saccager ceux de la Religion ; le sieur d'Auzebosc et autres gentilshommes font des levées pour l'aller trouver... Récemment le S. de Villebon a, de son autorité, fait publier rebelles ceux qui au contraire vont à Orléans, et demandé à l'Hostel de Ville de lui fournir 300 h. de la religion papistique..., montrant bien quel parti il tient et qu'il ne fait pas grand compte de l'autorité de la Reyne ». Quoi qu'il en soit, les Guises obtiennent pour l'un d'eux, le Duc d'Aumale, « commission du 12 mai de commander en Normandie, sans tenir compte du Duc de Bouillon qu'ils tiennent pour suspect, ni de M. de Villebon qu'ils n'estiment homme d'exécution ». Cette défiance préconçue tombe mal, et Théodore de Beze lui-même se charge d'y répondre : Avec ses cousins d'Auzebosc et d'Alégre-Blainville, « ces très abominables apostats, ledit Bailly se saisit de Pont-de-L'Arche au grand dommage de ceux de Rouen, à qui les vivres n'arrivent plus par Seine... Il soulève et arme les ouvriers de Darnétal toujours ennemis de la ville... ; et ces mutins excités par Villebon et autres brigandeaux courent et désolent tout le pays ». Mais il lui faut s'absenter pour aller chercher des troupes, et peut-être s'expliquer à la Cour, et pendant ce temps les siens se font battre, et les Rouennais se hâtent de se fortifier.

Villebon revient, le 27 mai, avec 1,500 fantassins et 300 cavaliers, et somme d'ouvrir au Duc d'Aumale. Il a donc dû se réconcilier avec les Guises éclairés sur ses vrais sentiments ; et d'ailleurs la prise d'armes ouverte du Prince de Condé, après le massacre de Vassy, fait que chacun a dû prendre carrément parti. Aumale et Villebon assiègent Rouen du 20 juin au 11 juillet, détournent l'eau de Robec pour rendre les moulins inutiles ; un complot du Bailly avec des Bourgeois échoue, ainsi que plusieurs tentatives d'assaut ; ils ne sont pas en forces. Aumale s'en va devant Dieppe; et Villebon devant Tancarville, pour faire en aval ce qu'il a fait en amont, et affamer Rouen; mais des secours du Havre et de Rouen lui font lever le siège.

Les Huguenots sont très forts en Normandie ; ils se divisent en deux partis, les modérés encore royalistes sous Bouillon, les fougueux sous Montgomery. Les Catholiques intransigeants sous Matignon. Villebon, comme Lieutenant-général, est à la tête de ceux qui s'efforcent de n'être d'aucun parti, mais seulement fidèles au Roi. Pourtant quelque chose, en ce temps-là même, pourrait bien l'influencer et expliquerait son rapprochement avec le duc d'Aumale. « Vous connaissez le nom de la Dame de Touteville, mariée d'abord à l'Enghien, frère du Navarre, tué à Saint-Quentin, et ensuite au Duc de Nevers, le vieux, qui mourut après quelques mois. Déjà la recherchent Louis de Gonzague, frère du Duc de Mantoue, le Duc de Longueville, et le frère du Duc de Guise, le Grand-Prieur. On suppose qu'elle épousera celui-ci ; si cela est, il n'arrivera pas peu de forces aux Guises de ce mariage. Elle est encore toute jeune, n'a pas d'enfants, mais a environ cent mille francs de revenu annuel ». Cela est écrit, le 9 mai 1562, par un des principaux agents de la Réforme, ami intime de Mélanchton, Languet, alors envoyé confidentiel du Duc de Saxe en France. Peu après, Théodore de Bèze écrit aussi : « Le Grand-Prieur est à Bricquebec, chasteau appartenant à Madame de Touteville, vefve du Duc de Nevers, pensant plustôt, comme on dit, à faire l'amour qu'à manier les armes, d'autant qu'il aspire au mariage de la dite Dame (1) ».

Les prétendants ne perdaient pas de temps ; car M. de Nevers n'était mort que le 13 février précédent à Nevers, « de sa belle mort, dit Brantôme (probablement après une longue maladie, puisqu'il avait testé le 26 octobre). Il n'avait de madame d'Anguien aucune lignée ; mais elle eut de luy un bon advantage de sa maison ». Le malheur poursuit la maison de Nevers. Celui qui devient Duc, François II, mourra quelques mois après d'un coup de pistolet, par la maladresse d'un de ses gentilshommes, à la bataille de Dreux ; son autre frère lui succédera et mourra en 1564 sans postérité, et tout cet illustre et immense héritage sera porté par leurs 3 sœurs à Louis de Gonzague, à Henry de Guise et à Henri de Condé.

Cependant les Huguenots, perdant toute pudeur, ont traité avec

(1) Lettres de Languet en latin, II, 225, de Bèze, II, 842.

l'Anglais, promettant la restitution de Calais, l'abandon du Havre. Pour ne pas risquer que « l'ancien ennemi » remette la main sur Rouen et toute la province, un effort sérieux est décidé. D'ailleurs, hâtons-nous de le dire, cette trahison a dégoûté beaucoup de gentilshommes Huguenots. Morvilliers, qui commandait pour le Prince de Condé dans Rouen, se retire, y laissant M. de Boury. Ce gendre de Villebon ne semble pas de son parti, mais il est pourtant suspect à l'autre. Montgomery, pour assurer la défense, accourt avec 2.000 Anglais ; le 25 septembre l'armée royale pose le siège ; et le 25 octobre Rouen est pris d'assaut et affreusement pillé, malgré les efforts du Duc de Guise. Th. de Bèze raconte que « ceux qui dressèrent le roole de ceux exclus du pardon général accordé par le Roy, estoient le Connestable, les Ducs de Guise et d'Aumale et M. de Villebon, demandant tout haut, avec blasphèmes, où estoit ce Dieu le Fort, duquel on avoit tant presché... ; et que, comme sur l'échafaud le ministre Marlorat, le pilier de la Réforme, exhortait ses compagnons de supplice, Villebon coupa son sermon d'un coup de baguette et d'invectives ».

Laissé par le Roi gouverneur de Rouen, Villebon s'efforce d'y remettre de l'ordre, fait réparer les vaisseaux du port, etc. Les chanoines lui reprochent de ne pas faire rechercher assez activement ce qui a été dérobé à leur église. En effet d'innombrables belles choses ont été détruites ou volées, par l'alliance ordinaire du fanatisme et de la coquinerie; entre autres a été saccagé le beau tombeau du Cardinal d'Estouteville, pour avoir « 2 petits plats d'argent contenant son cœur » ; perdus aussi ces ornements précieux donnés par lui et les autres Estouteville. Cette ruine s'est étendue sur toute la Normandie. L'abbaye de Valmont a été pillée, et ses murs pourraient garder, avec une date approchante, cette inscription qu'on lit encore sur ceux de l'église de Caudebec : « La désolation fut le 12me de may 1562 ». Par bonheur il avait été pris d'avance des mesures de prudence. « Mandat de ma Dame, du 5 juin 1561, pour le maistre maçon, pour plusieurs journées d'hommes, pour avoir levé les sépultures et tombes de marbres, et mis hors de danger » ; et c'est ainsi que nous voyons intacts les tombeaux de Nicolas et de Jacques.

Comme Lieutenant général, Villebon doit intervenir dans toutes les affaires de la province; nous en voyons seulement une marque dans une lettre du 20 décembre 1562, « annonçant aux Huguenots, qui ont surpris Dieppe, la défaite des leurs à Dreux, et les menaçant de la colère royale ». Il paraît bien n'avoir pas apporté la modération et l'autorité indispensables dans des circonstances si graves. Il souffre, d'autres disent, excite une réaction catholique violente, particulièrement à Rouen. Des compagnies se forment, qui traquent les Huguenots dans les maisons où ils se réunissent pour prier ; d'où des collisions, des meurtres, des têtes accrochées sur les ponts, des noyades. A des observations du Président du Parlement, il est répondu par des menaces.

Et pendant que la ville est sous la terreur de cet état révolutionnaire, voici qu'approche l'Amiral de Coligny, avec ce qu'il a pu rallier de la défaite de Dreux. « Leurs Majestés commandent au Maréchal de Vieilleville d'y aller en diligence, se défiant de l'expérience du Sieur de Villebon pour résister à un si ruzé et déterminé capitaine ». En route, il rencontre le courrier qu'envoyait Villebon à la Cour pour demander du secours. Le Maréchal, sans façon, décachète les lettres, et renvoye le courrier, disant « qu'il est là pour répondre à l'Amiral ». Cette insolence indiquait la volonté de reprendre leurs querelles, et c'était une singulière maladresse à la Cour de renvoyer l'un, si elle voulait laisser à l'autre son gouvernement; l'occasion ne leur manque point.

Un greffier du Bailliage, Bois-Giraud, fort riche, Huguenot renforcé, étant revenu chercher 4,000 écus d'or enterrés dans son jardin, est dénoncé, amené au château, « débarrassé de ses armes d'or », et ensuite assassiné sur le port, et laissé tout nu 3 jours et 3 nuits sur le pavé, par l'ordre de Villebon, prétend Vieilleville, qui envoie ses soldats forcer les bourgeois voisins à enterrer ce malheureux. Il y a « des propos fort aigres sur ces 4,000 écus, qui intimident Villebon jusques au fond du cœur ». Il envoye pour avoir des explications son intime, le Conseiller au Parlement Longpaon, qui se rend à S. Ouen, logis du Maréchal, avec les autres conseillers vêtus de leurs longues robes de damas. « Comme Longpaon disoit M. de Villebon fort marry du fait de Bois-Giraud, et ne l'avoir su

à temps : « Va, dit le Maréchal, (et ce sont ses mémoires qui racontent tout cela), tu es ung meschant paillard; car il n'y a point d'autres qui l'ait faict tuer que toi, qui es son héritier... Oste-toi devant moy, aultrement je te fascheray. — Ah Monsieur, dit le Conseiller, ayez respect au moins, s'il vous plaist, que nous sommes tous de la Cour souveraine » ; et pleurant et désespéré, s'en alla remplir l'âme de Villebon de toute tristesse et mélancolie, ajoutant par grand malice, pour l'exciter contre le Maréchal, qu'il avait dit qu'il estoit indigne de sa charge, et que, si le Roy faisoit son debvoir, il en pourvoieroit ung aultre. Sur ce rapport, tenu pour véritable, attendu la qualité du faux rapporteur, Villebon désiste 5 ou 6 jours d'aller chez le Maréchal, pour la conférence des affaires, à l'accoustumée. Toutefois, le dimanche matin 24 janvier 1563, à la sortie de la grand messe, ils se saluent, et le Maréchal mène Villebon disner chez lui et toute sa suite, ses 3 neveux, les lieutenant, enseigne et guidon et 5 ou 6 hommes d'armes de sa compagnie. Le disner fini, Villebon se levant de table, commence à se plaindre de ce qui avait été dit; le Maréchal demeurant assis, le prie de mettre ce propos sous le pied. « Comment, vertu Dieu, on a dit que j'estois indigne de ma charge. Je maintiens, en si bonne compagnie, que ceux qui l'on dit, en ont menti par la gorge ». Le Maréchal, entrant sur cette indiscrète parole en une furieuse colère, se lève, et le pousse si roide que, sans la table, il fut tombé par terre, lui disant qu'il allast vomir ses desmenteries ailleurs. Villebon met la main à l'espée, le Maréchal à la sienne, et lui tire un coup si rude que, s'il n'eust mis sa main au-devant pour sauver sa tête, il l'eust fendu jusques aux dents. La main de Villebon, avec environ demi-pied de l'os du bras, tomba par terre, et l'espée quant et quant, et le blessé comme mort de ce coup. Ses neveux et toute leur suite ne firent mine de tirer l'espée, voyans, comme saiges, la partie inégale. Mais ils voulurent emporter la main, ce qui ne leur fut pas permis par le Maréchal, alléguant qu'elle démoureroit pour tesmoignage de son honneur ; car il maintenoit qu'elle avoit fouillé en sa barbe; ce que non toutefois, (avouent ses mémoires) ; mais il proposoit cela pour lui servir de justification auprès du Roy.

« Cependant M. de Villebon est mené, ainsi plein de sang, en son

chasteau, et quasi porté, ayant perdu beaucoup de sang; et ses neveux, parmy les rues, désespérés de cet oultraige, disoient tout haut estre advenu à M. leur Gouverneur, pour estre ennemi des Huguenots, incitant les bons Catholiques à se monstrer, et à venir avec eux brûler ce meschant Mareschal. En moins de 2 heures toute la ville fut en armes, et la compagnie de Villebon, cornettes déployées, en bataille à la porte de S. Ouen, avec les compagnies populaires. Le Maréchal, comme brave et expérimenté guerrier, saisit la porte Rougemare joignant l'abbaye, barricade les portes de S. Ouen et y met garnison, et envoye prévenir le Rheingraff qui est à 12 lieues... Siège véritable, escoppetteries du haut des tours de S. Ouen et à travers les vitres, le canon du château en batterie contre l'abbaye; jour et nuit au combat depuis le dimanche vers midy jusqu'au mardy sur les 10 heures du matin; car il n'y avoit âme vivante en la ville, jusques aux femmes, qui ne fissent quelqu'effort contre nous, pensant que nous fussions Huguenots... Enfin les troupes du Rheingraff entrent et plusieurs compagnies, dont celles de M. de Boury (il est donc ouvertement contre son beau-père), lesquelles firent merveille de bourrasquer ceste populace. Les gendarmes de Villebon, voyant la défense impossible, filèrent. A la populace qui crioit miséricorde, à genoux, le Maréchal assura qu'il avoit oublié leurs folies. Au Parlement et au Clergé, qui vinrent faire leur soumission, il dit de grandes duretés. Mais fit pourtant partir les troupes, qui chez les bourgeois faisoient des indignités ».

C'est Castelnau, envoyé en Normandie après la bataille de Dreux, pour s'occuper des choses nécessaires à la reprise sur les Anglais du Havre et de Dieppe, qui donne avis à la Cour du déplorable incident Villebon-Vieilleville : « Je receus commandement de S. M. de leur dire son desplaisir ; mais chascun rejetait le tort sur son compagnon ; et Villebon ne parlait que de mettre la vie et employer tous ses amis pour avoir sa revanche ». L'impression de Castelnau, chargé de voir les premiers de la ville, est d'ailleurs très défavorable à Villebon : « Il faisait aux Huguenots la plus cruelle guerre du monde, poussé par quelques-uns du Parlement qui vengoient leurs querelles, sous prétexte de religion, et qui tenoient ses domestiques en curée par le pillage de tous les prétendus

Huguenots... Il y eut peu de gens, en dehors de Rouen, qui le plaignissent ni qui prissent sa querelle contre le Maréchal, parcequ'il estoit le gentilhomme de son temps le plus superbe, le plus ambitieux et le plus mal aisé à gouverner pour sa promptitude. Il estoit né riche et de grande maison, et comme il eut l'honneur de voir son sang allié à celui de Bourbon, il briguoit tous les grands emplois, et faisoit assez bien sa cour à ceux qui estoient fort au-dessus de lui ; mais il estoit insupportable à ses égaux et à ceux-mêmes qu'il croyait surpasser en condition et en mérite ».

La première idée de la Cour est de retirer Vieilleville; et l'on envoye le Maréchal de Brissac comme Lieutenant-Général de toute la Normandie, avec ordre d'arrêter Coligny, et de reprendre Dieppe et le Havre. Mais on n'oublie que de lui donner des forces pour se faire obéir. Vieilleville refuse de « le laisser entrer à Rouen aultrement que lui 20e, et dit qu'il créveroit plutot qu'âme vivante, excepté Prince du sang, vînt commander ». Brissac prend la chose en riant, et dit à Espinay, gendre du Maréchal, « qu'il s'en retourneroit, n'étoit la curiosité; qu'il se peut vanter que de 200 ans il ne s'estoit donné ung si hazardeux et désespéré coup d'espée ; qu'il faut que son beau-père soit assisté de quelque bon ange, pour n'avoir perdu une douzaine de vies, ayant à demy-tué et rendu estropiat le Gouverneur de la seconde ville de France, où il y avoit plus de 30.000 hommes en armes, mesmement le chef du nom et des armes d'Estouteville, la première et plus illustre et ancienne race de toute la Normandie ». Brissac plaisantait, mais surtout enrageait de ne rien pouvoir faire que banqueter avec MM. du Parlement, et regarder de loin Coligny conquérir pays. Castelnau, envoyé en Cour dire que la Normandie serait bientôt toute Huguenote et Anglaise, si le Duc de Guise n'accourait avec son armée, était justement à rendre compte de son peu de succès, lorsqu'arrivent la nouvelle de l'assassinat de Guise, 18 Février, et l'ordre à Brissac de venir prendre sa place.

Que se passe-t-il dans sa cervelle? est-ce envie, peu généreuse, de cajoler, sur le dos de ce pauvre vieux Villebon, les Huguenots qui semblent l'emporter par la mort de Guise, ou simplement brutalité de soldat, pressé de prendre un grand commandement ? Toujours est-il que, comme

« Vieilleville parlait d'envoyer en Cour remontrer qu'il ne pouvoit demeurer à Rouen si Villebon n'en sortoit, à cause de ses menées avec un nombre infiny de gentilshommes, ses parents, voisins et vassaux, et de bourgeois particulièrement affectionnés à luy... Brissac, pour couper court à tous retards, s'en alla bien accompagné au chasteau, sous umbre de visitation, fit sortir M. de Villebon tout malade qu'il estoit, Madame de Villebon, Dames, Damoiselles et toutes sortes de domestiques, qu'il mit dehors en grand colère, disant qu'il avoit commandement du Roy de ce faire, et fit jecter tous les meubles à la rue; en quoy il y eust tant de cris, de mescontentement et de larmes, que c'estoit chose très pitoyable à veoir. En telle et si urgente nécessité, les gens de la ville firent de grands et charitables offices à leur Gouverneur et à sa femme toute esplourée, car en moins de 2 heures ils trouvèrent litière pour sa personne, chariots et chevaux. M. de Vieilleville, fort esbahy et marry qu'on lui pût attribuer une façon si furieuse, bien esloignée du respect dû à une telle personne, qualifiée comme elle estoit, le remonstra à Brissac, qui ne fit qu'en rire, et dit qu'il partiroit le lendemain. Vieilleville lui donna, pour l'accompagner, le Capitaine La Barre avec sa compagnie de 100 arquebuziers à cheval, s'ostant à lui-même espine du pied, portant ledit La Barre le nom et les armes de Madame de Villebon, et son lieutenant estant bastard de M. de Villebon; et il en avoit quelque deffiance, pour les avis qu'il avoit journellement des conférences de nuit, que faisoient les conseillers et bourgeois créatures de Villebon, gens fort riches, qui eussent despendu tous leurs moyens fort librement, pour venger le désastre advenu à leur gouverneur ».

Tout étant calme, Vieilleville alla trouver le Roi, et « dit en conseil : Pour le fait de M. de Villebon, j'en suis fort desplaisant; mais les occasions m'en estoient inévitables; et d'ailleurs je n'ai nul besoin de grâce ni de rémission, car, meure quand il vouldra, les 40 jours que je le blessay sont passés et au dela ». Le Connétable, par amitié pour Villebon, empêcha le Roi de donner à Vieilleville le commandement pour la reprise du Havre, et il n'en fut autre chose. Toute la réparation qu'obtint Villebon, et que ne disent pas même les mémoires de Vieilleville, c'est que

« son bras coupé fut porté avec pompe dans les rues de Rouen, et enterré avec honneur, autant et plus qu'il ne le fut lui-même peu après, pour mieux apprester à rire de son malheur.... Tout cela fut vengeance manifeste de Dieu », conclut Théodore de Bèze.

Il est bien évident que ce malheureux Villebon n'a pas une « bonne presse » « Vieilleville fut fort loué, dit Brantôme, d'avoir mis la paix à Rouen, fort troublé, tant par le mouvement du peuple, que par les instigations et poussemens du bonhomme M. de Villebon, leur Baillif, qui estoit fort Catholique séditieux, mais vieux et ancien bon Capitaine, qui avoit esté tel estimé du temps des guerres estrangères, auxquelles il s'estoit très bien porté, et nuist fort aux ennemis. Aussy l'appeloit-on le Capitaine Boutte-feu ; si que l'on dict depuis qu'il avoit si bien appris et accoustumé à estre bouttefeu de ce temps-là, qu'il ne s'en pust désaccoustumer, et pour ce mettoit en teste des Catholiques de faire toujours quelques insolences ». Tous ces gens de Cour sont dans la note de Catherine de Médicis, se piquant de voir de haut les passions locales, et d'avoir même dédain diplomatique et élégant pour les fanatiques Réformés et pour les Catholiques enragés. Villebon est assurément peu parlementaire, à la manière de Montluc ; mais Vieilleville et Brissac, tout politiques qu'ils sont, ont-ils la main moins leste ? Et enfin, ce qu'il ne faut pas méconnaître historiquement, si les autres ne paraissent pas s'en apercevoir de près, c'est que Villebon représente la défense de l'ordre social politique et religieux, la conservation des bases mêmes de l'état de choses établi. Cela élève la question, et les avanies qu'il subit montrent combien est grande la perturbation des esprits.

L'Edit de Tolérance, du 19 Mars 1563, conséquence de la mort de Guise et de la prise de Condé, grise les Huguenots de Rouen, surtout quand ils voient revenir Bouillon comme gouverneur. Entouré d'une garde de Religionnaires, il se met à son tour à arrêter les Catholiques, et prend une telle attitude que la Cour est forcée de le rappeler. Villebon revient alors et reprend son commandement. Il paraît tout guéri, avoir repris toute son activité, en même temps que son autorité dans la province, ainsi que le prouve ce seul renseignement : « Il fait savoir au Chapitre

que, dans sa tournée dans le Pays de Caux, il a trouvé des écoles de la nouvelle doctrine, qu'il y en a à Rouen, qu'il faut avertir le Cardinal ».

Il se fait, au moins pendant un moment, une réconciliation sincère contre l'étranger, et le Prince de Condé, honteux d'avoir appelé les Anglais au Havre, vient aider à les en chasser. Mais l'occupation de cette place, à laquelle Elizabeth s'entêtait, se liait à des questions diplomatiques relatives au traité de Cateau-Cambrésis et aux prétentions persistantes de l'Angleterre sur Calais. Catherine de Médicis vient donc avec Charles IX, et s'installe à Fécamp ; le Roi date une lettre « le 12 Juillet de Vallemont » ; et la Reine écrit le 24 : « avoir commandé les logis estre accommodés à Vallemont, lieu bien à propos et assez voisin d'icy ». Les Ambassadeurs Anglais Smith et Trocmarton y logent du 26 au 31. Mais la Reine ne veut pas voir le second, « à cause des mauvais offices qu'il a faicts en ce royaulme » ; c'est en effet un intrigant, qui a noué toutes les liaisons de l'Angleterre avec les Huguenots. Une correspondance fort aigre s'échange entre Fécamp et Valmont, Smith récriminant « d'estre emprisonné comme un larron ». La prise du Havre, le 28 Juillet, met la Reine bien à son aise, et les Anglais vont finir leur prison et leur négociation à Rouen (1).

En ce même temps, la Dame de Valmont, « la Duchesse de Touteville, très riche et très sage et vertueuse Princesse », comme dit Brantôme, se remariait pour la 3e fois. La mort du Duc de Guise avait bien pu ruiner les chances de son frère le Grand-Prieur ; Gonzague, tournant ses visées de la belle-mère sur la belle-fille, sera bientôt Duc de Nevers ; c'est le 3e prétendant, le Duc de Longueville, qui l'emporte. Il avait dû épouser Mlle de Guise, et ses fiançailles avaient été rompues par une querelle avec le Duc de Guise, lors du sacre de Charles IX, pour la charge de Grand-Chambellan, qui était restée à Longueville. Il descendait à la 4e génération du Grand Dunois ; sa bâtardise était depuis longtemps héraldiquement supprimée, puisqu'ils portaient d'Orléans, c'est-à-dire de France au lambel d'argent, avec un bâton péri en bande d'argent pour brisure, au lieu de la barre ; et Charles IX reconnaissait M. de Longue-

(1) *Lettres de Catherine*, II, 75. *Hist. de Fecamp*, 200.

ville « Prince du sang, avec rang après les autres Princes du sang ». Léonore d'Orléans, d'un an plus jeune que Madame de Touteville, fils d'un cadet, François Marquis de Rothelin, et de Jacqueline de Rohan, est Duc de Longueville et Comte de Dunois depuis 1551, par la mort de son cousin-germain, et Prince Souverain de Neuf-Chatel et Valengin en Suisse, par sa grand'mère Jeanne de Hochberg-Rothelin. Par son contrat du 2 Juillet 1563, il prend les titres de Duc d'Estouteville, Comte de S.-Pol, etc.; mais il ne semble pas que Marie tienne beaucoup aux clauses pour la perpétuation des nom et armes; car ni son mari ni ses descendants ne les exécutent, ne prennent le nom d'Estouteville, ni n'écartellent d'Estouteville. Tous les efforts de Jacqueline et d'Adrienne, pour l'amour de leur race, ont été vains.

« Ce bonhomme M. de Villebon », comme dit Brantôme, s'en allait donc avec la tristesse de voir tout finir avec lui. Car sa substitution de Villebon avec le nom et les armes d'Estouteville n'avait pas mieux réussi, son petit neveu Jean de Laubier n'ayant point de fils. Tout ce que nous savons de son testament, d'Aout 1564, c'est qu'il y institue légataire sa nièce, 5e enfant de sa sœur Isabeau, Françoise de Montenay, dont on ignore la destinée.

L'âge et les mésaventures n'avaient point atténué son tempérament; et une dernière affaire complète la figure bien caractérisée de ce « dernier mâle de la race », très mâle en vérité et pas fin de race du tout : « Un Huguenot, le Sieur de Vimont, l'un des gardes du Maréchal de Montmorency, se fiant sur le crédit de son maître, vint à Rouen pour ses affaires, et apporta deux pistolets, mais sans rouets, à cause de la défense des armes dans la ville... Villebon fit fouiller sa chambre, trouva les pistolets, et le condamna à être décapité. Vimont en appela au parlement. Villebon courut dire que c'était comme Lieutenant de Roy, et non comme Bailly de Rouen qu'il l'avait jugé, et que par conséquent son jugement était sans appel. Mais la Cour se déclara saisie; il y eut par bonheur fête le lendemain; Montmorency eut le temps de recommander Vimont qui en fut quitte pour 300 l. d'amende. Villebon, outré et ne pouvant retenir sa bile, tomba malade, et en mourut

en 24 heures, le 18 Aout 1565. Les Huguenots lui firent cette épitaphe :

« Villebon, qui du Ciel ne voulut approcher,
Qui servit en vivant tant seulement la terre,
Qui eut en sa poitrine un cœur fait d'un rocher,
Est gisant enterré sous cette dure pierre. »

Et, en un long pathos, ils se réjouissent de le voir frappé,

« en sa mort si rapide,
Du glaive qu'à Vimont il avoit apresté. »

Son cœur fut inhumé au tombeau du Cardinal d'Estouteville, dans la Cathédrale, où sa femme lui fit faire un service solennel en 1570, et où elle fonda un Obit en 1574, « donnant des ornemens, plus 1000 l. pour faire une rente annuelle de 100 l. Le Chapitre lui permet de mettre à l'un des piliers de la nef, en face de l'endroit où est le cœur du défunt, un tableau de cuivre où elle fera graver ce qu'elle jugera convenable ; et s'engage à faire inviter, tous les ans le 18 Aout, la dite Dame ou un de ses parents pour y assister. Elle demeure au logis du Sieur de La Londe, neveu de son mari, où pend pour enseigne la pomme de pin, paroisse S. Jean (1). »

Le partage de la succession de Villebon est d'abord réglé, devant notaire, à Chartres, le 1er Février 1566, entre ses propres neveux, René et Gérard de Laubier, abbés, se portant forts pour leur frère Charles, et Jean de Montenay procureur de sa mère Isabeau de Touteville. Mais voici que se porte héritière « Madame de Vaubergue, fille du sgr. de Varennes de la Maison d'Ailly », c'est-à-dire cette petite-nièce Adriane d'Ailly que Villebon a mariée en 1556 à son petit-neveu Jean de Laubier. Elle est veuve avec une fille, Jeanne de Laubier. Le choix de ces héritiers destinés à faire une nouvelle lignée d'Estouteville n'a donc plus de raison d'être. Pourtant cette Jeanne de Laubier, mourant elle-même sans enfants, dispose, en faveur de son mari, des terres de Villebon, La Gastine, Beaurepaire, etc., attachées par leur grand-oncle à la substitution,

(1) Sur toutes ces affaires de Villebon : Farin, Fallue, *Hist. de l'Église de Rouen*. Additions de Castelnau, II, 163. Mémoires de Condé, III, 306,616. De Thou IV, 187. Brantôme, *Grands Capitaines*, V. 53. Mémoires de Vieilleville, Petitot, II, 442, III, 92, 139. Aubigné, *Hist. Univers.*, édit. Hist. de F., II. 32. Th. de Bèze, *Hist. Eccl.*, II, 852. Lettres de Languet, II, 225. Arch. Seine Infre.

Ce mari, Charles du Bec, est justement le beau-fils de Jeanne-Diane fille de Villebon, le fils du 2e lit de son mari. « En conséquence MM. de Bouflers et de Montenay contestent le droit de Jeanne de Laubier de disposer de ces terres, la substitution étant annulée par le défaut d'enfants mâles Laubier capables de porter le nom d'Estouteville ; d'ailleurs le mariage sans dispense de Jean de Laubier et d'Adriane d'Ailly, issus de germains, était nul ; enfin Madame de Montenay, ayant survécu son frère, était son héritière, et avait disposé en faveur de sa fille, Loyse d'Oiron, Dame de Bouflers ». Nous ne savons le résultat du procès ; mais nous voyons Charles du Bec qualifié Sgr de Villebon (1). Il n'eut pas non plus d'enfants de 2 autres femmes, et après lui Villebon passa en d'illustres mains : Sully l'acheta 100.000 l. en 1611, y vécut sa retraite hautaine et boudeuse, y fit décorer d'immenses salles de peintures retraçant les hauts faits d'Henri IV et les siens, et y mourut. C'est un très fort château, un peu dans la figure de la Bastille, bâti en briques, avec des tours crénelées et sans toit ; construction du xve, avec des lucarnes postérieures et probablement du dernier Villebon.

Jeanne-Diane, dernière du nom d'Estouteville, vivait encore en 1604. Elle eut pour héritiers les enfants de ses tantes. Les Montenay eurent Aurilly, Bérengeville, La Rivière, Maintenon et les bois d'Estouteville. Nous ne savons ce qu'eut Madame de Bouflers, de qui descendent tous les fameux Bouflers. (2)

Peu avant cela, la Duchesse de Longueville et Touteville achevait sa vie, traversée, comme celle de sa mère, de beaucoup de douleurs. Elle a eu 9 enfants, en 10 ans de mariage, et en a déjà perdu 3, quand, en 1573, meurt son époux, à 33 ans, « de poison, ce dit-on. Que maudit soit le misérable qui le lui donna ! car il n'estoit pas possible de voir un prince plus brave, vaillant et généreux que celui-là, tant homme de bien et

(1) La Roque et le P. Anselme ignorent cette Jeanne de Laubier et la confondent avec Jeanne-Diane d'Estouteville qu'ils donnent pour 1re femme à ce Charles du Bec ; c'est évidemment impossible : Jeanne-Diane 3e femme de Charles, le père, vit encore en 1604, et Charles, le fils, épouse une 3e femme peu après 1601. Sur les Laubier, Pièces origin. 1660. Cabinet d'Hozier 208.

(2) Sur tout cela dossier bleu Montenay. Mss. fr. 20229. La Roque, *Harcourt*, I, 145.

d'honneur, tant doux, tant gracieux, très beau et de bonne grâce, et qui eût esté un très grand capitaine (1) ». Son fils aîné, Henri 1er, Duc de Longueville, « prince accompli en valeur, sagesse et conduite », est tué par accident, à 27 ans, en 1595. Son 2e fils, François Comte de S. Pol, n'a qu'un fils tué à 17 ans sans alliance. De ses filles, Catherine Mademoiselle de Longueville est aveugle, Marguerite Mademoiselle d'Estouteville ne se marie pas non plus ; elles consacrent leur vie aux bonnes œuvres, aux fondations pieuses et utiles ; Antoinette, veuve en 1596 de Charles de Gondy, avec un fils, devient une très sainte religieuse fondatrice de l'Ordre du Calvaire; Éléonore épouse en 1596 Charles de Matignon Comte de Thorigny, à qui elle porte la baronnie de Gacé. Madame de Longueville meurt à 62 ans et est rapportée à Valmont. « C'est le corps de très haulte princesse Marie de Bourbon, fille de François de Bourbon Ier Duc d'Estouteville, Comte de S. Paul, et d'Adrienne d'Estouteville, qui décéda à Pontoise, gagnant le grand pardon de la Centaine, le VIIe jour d'Avril l'an du Jubilé 1601, et inhumée avec ses père et mère, ayèle frère et mari, (le 1er, Anguien, car Longueville l'était à Châteaudun), selon ses dernières volontés, par les religieux, le XII j. de Novembre », dit l'inscription de ce dernier cercueil confié au Saint-Denis des Estouteville.

Le Duché d'Estouteville passe alors à son petit-fils, Henri II, déjà Duc de Longueville, fils de Henri Ier et de Catherine de Gonzague, né 2 jours avant la mort de son père. C'est le Duc de Longueville de la Fronde et du traité de Munster, grand personnage, Gouverneur de Normandie, marié d'abord, en 1617, à Louise de Bourbon, fille du Comte de Soissons, puis, en 1642, à la tant belle et célébrée Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du Grand Condé. Mort à Rouen en 1663, il laisse du 1er lit Marie, veuve, depuis 1659, sans enfants, après 2 ans de mariage, de Henri de Savoye Duc de Nemours, et du 2e lit Jean-Louis-Charles, né en 1646, et Charles-Paris, né à l'Hôtel de Ville de Paris, en 1649, pendant la Fronde. L'aîné devient Duc de Longueville et d'Estouteville; mais disgracié physiquement et intellectuellement, il se fait d'église en 1666, et

(1) Brantôme.

ses duchés passent à son frère le Comte de S. Pol, très brillant au contraire, plein de promesses, élève chéri de son oncle le Héros, tué au Passage du Rhin, le 12 Juin 1672. L'Abbé redevenu Duc meurt le 4 Février 1694, et sa sœur, Madame de Nemours, le 16 Juin 1707, à 83 ans.

Héritière de sa maison, Princesse de Neufchatel, Duchesse de Longueville et d'Estouteville, Dame de Valmont où son souvenir est conservé par un tableau à ses armes dans l'église, elle s'était de suite choisi pour héritier son cousin germain, Louis-Henri, fils naturel légitimé du Comte de Soissons tué à la Marfée. Mais la fortune la trahit encore, comme jadis ses aïeules Jacqueline et Adrienne, dont les soucis sont les siens. Il meurt avant elle, en 1703, ne laissant que deux filles, entre lesquelles elle partage, faisant appeler l'aînée Mademoiselle de Neufchatel, la deuxième Mademoiselle d'Estouteville; Longueville s'éteignant avec elle et retournant à la Couronne. La deuxième meurt à dix ans en 1711, et l'aînée, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, mariée en 1710 au Duc de Luynes, se trouve seule, et est d'abord mise en possession de cet immense héritage, y compris les terres du Duché d'Estouteville.

Mais en face de cette héritière de la fantaisie, qui n'a rien du sang de Longueville ni d'Estouteville, se dressent les héritiers naturels, les descendants des deux grand'tantes de Madame de Nemours, Madame de Gondy et Madame de Matignon. Les représentants de la première renoncent à la succession en 1708. Restent les Matignon : François, fils d'Eléonore de Longueville Dame de Matignon, avait eu trois fils, Henry, Jacques et Charles-Auguste. Henry de Matignon, mort, laissait deux filles, Charlotte-Marie mariée à son oncle Jacques, et Catherine-Thérèse mariée au Marquis de Seignelay fils de Colbert. De celle-ci trois fils, Marie-Jean-Baptiste Colbert Marquis de Seignelay, qui n'avait qu'une fille, Marie-Sophie, mariée à Charles-François de Montmorency Duc de Luxembourg, Paul-Edouard Colbert Comte de Creuilly, et Charles-Léonor Colbert Comte de Seignelay. Jacques et Charles-Auguste de Matignon arrivaient donc à la succession comme plus proches d'un degré; et, gens de grande importance, le 1er Lieutenant général des armées et de Normandie, le 2e Maréchal de France, étaient en état de soutenir leur

bon droit. Ils contestent d'abord la donation du Duché d'Estouteville, en 1694, par Madame de Nemours à Louis-Henri de Bourbon-Soissons.

Le Parlement de Paris, par arrêt du 14 août 1710, prononce qu'ils ne peuvent plus le revendiquer à titre de substitution, la substitution étant déclarée éteinte au 4e degré, en la personne de Madame de Nemours. Ils se rabattent sur ce qu'elle n'avait pu assigner sur le Duché le tiers des propres, dont la Coutume lui permettait de disposer. Le Duc de Luynes y consentant, une transaction est passée le 2 mars 1712 : Les Matignon s'engagent à 850.000 l., tant pour la part de Madame de Luynes dans les biens de Normandie, que pour leur propre part dans les dettes de Madame de Nemours. Les Luynes gardent Neufchatel, Dunois, Lucheu, etc. Les Matignon se partagent l'héritage d'Estouteville : Jacques, comme aîné, a le gros morceau, le Duché estimé 625.000 l., la seigneurie de Hambie, etc. ; Charles-Auguste, déjà Comte de Gacé, reçoit Bricquebec. Jacques de Matignon et sa femme meurent en 1725 ; ils ne se sont jamais qualifiés que « Seigneur et Dame du Duché d'Estouteville ».

Cette expression est significative : La loi du Duché d'Estouteville était faite par les lettres d'érection et le contrat de mariage d'Adrienne : pour demander au Roi de relever le Duché, il fallait accomplir ces conditions déterminées avec tant de soin par la passion de son nom qui animait Jacqueline. Or personne ne le fait ni ne le prétend, pendant près de 20 ans. Mais voici qu'en 1731, quelqu'un se met à prendre avec affectation le nom d'Estouteville, et que, le 8 juillet 1733, est répandu un factum imprimé intitulé : « Consultation sur la question de savoir si Paul-Edouard d'Estouteville a droit au titre du Duc d'Estouteville ». Ce mémoire des plus fameux avocats, après avoir rappelé que « tous les soins du contrat d'Adrienne sont d'assurer la conservation et perpétuation des nom, armes et cry d'Estouteville », conclut « que ce n'est pas seulement à un descendant, mais à un descendant portant déjà réellement le nom, que le Duché doit appartenir ; des quelles pactions du contrat le Roi François Ier a fait son ouvrage, et les a rendues perpétuelles, en érigeant le Duché à toujours..... Madame de Nemours a bien pu donner la terre, et M. de Matignon la posséder ensuite ; mais le droit des appelez au titre s'est

ouvert en dehors de cette possession, le dit titre pouvant être détaché de la terre, suivant le contrat. Or tous ceux qui précèdent le dit Paul-Edouard dans l'ordre de la vocation au titre, ne veulent ni ne peuvent obéir aux pactions, étant liés à d'autres titres. En effet M. de Villeroy, premier en ordre, comme fils de Marie-Marguerite de Cossé, fille du Duc de Brissac et de Catherine de Gondy petite-fille d'Antoinette de Longueville, n'a pas voulu renoncer au titre de son propre duché, et a cédé tous ses droits sur celui d'Estouteville à M. de Matignon. Le fils de celui-ci, Jacques-François-Léonor de Matignon, second appelé et par cette cession et par son propre droit, s'est interdit à lui-même d'en profiter et de prétendre aux nom et titre d'Estouteville, s'étant substitué aux nom et armes de Grimaldi, par son mariage en 1715 avec l'héritière de cette maison, et n'étant et ne pouvant être désormais que M. de Monaco. M. de Montmorency-Luxembourg, appelé après par le droit apporté aux Colbert par Catherine-Thérèse de Matignon, n'est pas plus libre, étant de même attaché par substitution aux nom et titre de Duc de Luxembourg. Paül-Edouard, qui vient ensuite dans l'ordre de la vocation, est, lui et lui seul, habile à obéir au contrat, étant descendu d'Adrienne et portant le nom d'Estouteville ».

Il passe même à des actes solennels, prête, devant le parlement de Normandie, serment de porter le nom et les armes d'Estouteville, et y est reçu par arrêt du 31 juillet 1733 ; puis alors fait sommation au Duc de Valentinois (titre que porte Matignon du vivant de son beau-père Monaco) de délaisser le Duché d'Estouteville. Valentinois répond par une double fin de non-recevoir : « 1° Le titre est éteint parce qu'il n'y a plus de filles de la maison du 1er Duc, selon un édit de 1711 sur les duchés ; 2° la vocation au titre étant faite par les lettres d'érection, de ceux qui auront la terre, et sous les conditions attachées par les parties à la substitution, cette vocation et ces conditions se sont évanouies avec la substitution dont elles dépendaient, en la personne de Madame de Nemours ». D'ailleurs la prétention paraît peu sérieuse. Le Roi le trouve ainsi, et entrave la procédure par des arrêts du conseil, des lettres royaux ; si bien que Paul-Edouard, qui, entêté dans cette chimère, ne semble guères le petit-fils du

pratique Colbert, ne parvient jamais à soumettre régulièrement sa cause à ses juges naturels. Le 5 février 1741, un nouveau mémoire paraît, « Pour Paul-Edouard d'Estouteville saisi du titre de Duc d'Estouteville, et Charles-Léonor Colbert Comte de Seignelay son frère, contre les Duc et Duchesse de Luxembourg », suivi de bien d'autres pièces : « Ayant quitté, répètent ses avocats, le surnom qu'il portait auparavant, (c'est-à-dire le nom de Colbert), pour porter seul et sans aucun autre celui d'Estouteville, sous lequel il procède au Parlement, et est connu dans le monde depuis 10 ans, Paul-Edouard a accompli ainsi la condition préalable à l'action de se présenter pour recueillir le Duché d'Estouteville. Il demande au Roi de lui maintenir ce nom et de lui confirmer ce droit ». Loin de là, il ne peut obtenir un arrêt in terminis. Réduit à l'impuissance par la volonté royale et, prétend-il, par le crédit de ses adversaires, il se donne du moins la satisfaction d'imprimer et répandre un Recueil des Titres de la Maison d'Estouteville in-4° (1741), de terminer cette collection de pièces justificatives de ses prétentions par une protestation indignée : « L'Histoire de cette monarchie ne fournit aucun exemple d'une vexation semblable contre un sujet fidèle », et de signer ce dramatique appel à l'opinion publique : « P. E., Duc d'Estouteville. » (1)

Cette curieuse tentative d'obéissance au contrat d'Adrienne resta donc infructueuse : MM. de Monaco ne s'appelèrent régulièrement que Seigneurs du Duché d'Estouteville, Ducs pourtant quelquefois par inadvertance ou prétention ; mais aujourd'hui le titre de Duc d'Estouteville s'aligne parmi leurs autres qualités dans les protocoles officiels.

Le Prince de Monaco, Honoré-Camille-Léonor, fils de Jacques-François-Léonor de Matignon et de la dernière des Grimaldi, hérita de Valmont et des terres du Duché à la mort de son père en 1751. C'était un personnage assez peu sympathique, « égoïste, dur, tyrannique sous des formes doucereuses », et dont les malheurs conjugaux furent célèbres (2). Sa femme Marie-Christine de Brignole, nièce du Doge de Gênes, belle et charmante, fut l'amie, la compagne très fidèle pendant les malheurs

(1) Corda, *Bibliothèque des factums*. Bib. Nat, f° Fm, 5745, 4° Fm, 11769.

(2) P. de Ségur, *La Princesse de Monaco*, Revue des Deux-Mondes, Déc. 98.

de l'Émigration, et enfin la femme du Prince de Condé. M. de Monaco vivait surtout à Thorigny; il n'émigra pas et mourut en 1795. Ses biens ne furent pas confisqués, mais vendus, à la majorité de ses fils, le Prince de Monaco et le Duc de Valentinois, par le tribunal de la Seine, le 24 Pluviose an XIII.

La Révolution fut bénigne à Valmont; le régisseur devenant maire, rien ne fut saccagé. Le Chartrier venait justement d'être mis dans l'ordre le plus parfait; tout avait été classé, rangé, étiqueté; de magnifiques copies des terriers n'étaient pas même terminées. Après le danger de la violence, celui du mépris : Cet immense amas de paperasses n'était plus utile, pas encore respectable, seulement suspect et démodé; on le culbuta de ses armoires et casiers dans la pièce basse du donjon; il en pourrit une partie. Au milieu du XIXe s., il se fit une réaction; le Moyen-âge devint à la mode. A Valmont, on se souvint des Archives; elles remontèrent au grenier; c'était le salut sinon l'honneur. Aujourd'huy elles ont le prestige du temps; on ne les craint plus; tout ce qu'elles représentent est bien mort ; aussi les installe-t-on magnifiquement.

En somme, et cela est à noter, la transmission par héritage, sans aliénation à des étrangers, a duré ici exactement autant qu'une des formes de la société humaine. La descendance du compagnon de Rollon a possédé le petit fief de Stotevilla dans Valmont et les terres agglutinées autour sous le nom de Duché d'Estouteville, aussi longtemps qu'a vécu le Régime féodal, neuf cents ans. Valmont est vendu, le reste éparpillé, quand tout a changé, quand à l'hérédité, à la consolidation de tout, à la terre, bases de l'ancien régime, se substituent la mobilité, la richesse mobilière, conditions du nouvel état de choses. Les terres en Cotentin, héritage des Bertrand et des Paynel, ont la même destinée. Et il est philosophique de constater que, si la Révolution a démoli l'édifice social, le temps lui ayant manqué pour la démolition matérielle de ce qui le représentait, c'est sous le gouvernement de réaction, sous la Restauration, que s'achève son œuvre, à la fois par la conséquence des lois, par la force acquise du mouvement révolutionnaire, et par l'obscurcissement momentané du goût artistique en France. Un dessin de 1825 montre Val-

mont, la courtine et les tours démolies entre le château François Ier et « la poterne, qui va bientôt être détruite (1) » ; et c'est un chambellan de Charles X, le Comte Hocquart, qui fait sauter tout cela à la mine, qui ruine sa nouvelle acquisition comme château-fort, pour en faire une demeure bourgeoise, qui la déshonore comme architecture. De même pour Hambye : M. de Gerville (2), dans son mélancolique inventaire de feu les belles choses de sa Normandie, admirait le donjon encore intact en 1823, et le pleurait 2 ans après, en constatant que « le reste du château est dans un état de ruine délicieux pour le dessinateur » ; aujourd'hui il n'y en a plus trace. A l'Abbaye de Hambye, le chœur et les tombeaux, entiers en 1810, étaient ruinés en 1820. Mais au moins la fondation des Paynel, magnifiquement continuée par les Estouteville, dresse encore dans son vallon solitaire ses immenses pans de murs, percés d'élégantes ogives, chaudement colorés, et habillés à souhait de végétations pittoresques ; c'est la vraie ruine romantique. Du tombeau de Louis d'Estouteville, M. Siméon Luce a cru retrouver la dalle au seuil d'un meunier ; la plaque de cuivre a été fondue pendant la Révolution.

Quant à l'Abbaye de Valmont, comme si elle était désormais sans raison d'être, s'appliquant avec si peu de cœur à sa fonction de garder les tombeaux de ses fondateurs, les malheurs s'acharnent sur elle : Elle est à nouveau saccagée par les Ligueurs en 1589. Les traditions de Ribault, comme bouleversement et mauvais rapports, se continuent, et en 1642 le Duc reproche à l'Abbé Hélye « d'avoir violé jusques aux monumens et sépultures des feus Seigneurs d'Estouteville, en ayant dégradé les tombes et autres marques d'honneur, et icelles enlevé et jeté en désordre et confusion en la place la moins considérable de ladite abbaye ». Elle est « réduite en cendres, le 30 octobre 1671, et la partie de ses chartes échappée à la guerre de Cent ans brûlée », dit une note probablement fort exagérée de 1673, qui prouve combien tout y est en désordre, puisqu'on ignore l'existence des chartes aujourd'hui aux archives de Rouen. Quelques années après, le tonnerre tombe sur la flèche, « non rétablie »,

(1) H. Langlois, *Abbaye de S. Wandrille*, 161-70.
(2) *Antiq. de Norm.*, II, 74.

dit-on. Elle existe pourtant dans le dessin de la collection Gaignières, daté de 1703, reproduit ci-après, qui semble représenter l'Abbaye en très bon état. Mais, vers 1710, la nef tombe, « par vétusté, disent les experts, par le feu du ciel », selon l'opinion publique; et le cloître peu après; et point ne sont relevés. Il ne restait plus que le chœur bâti par D. Ribault et son tour de chapelles. « La nef n'avait rien que de commun. Mais le chœur est beau et bien orné, et la chapelle de la Vierge assez propre », dit un moine de ce temps. L'état général était évidemment lamentable : Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, dans sa visite de 1697, « trouvait les portes rompues, les bestiaux entrant dans la nef, qui n'est point pavée et où l'on ne peut s'arrêter sans danger; les lieux claustraux en totale ruine; les moines passant les journées à la chasse et actions contraires à la profession, sortant en habit court, vivant chacun en son particulier, donnant à manger dans leurs chambres, même à des femmes et à des Huguenots ». La Réforme s'imposait; justement il y avait celle si célèbre alors de S. Maur. L'abbé de La Fayette s'accorde avec ses moines pour l'introduire, par acte du 4 mai 1676. Mais, quoiqu'il semble avoir gouverné Valmont jusqu'en 1712, rien ne se fait. L'abbé de Lort de Sérignan, élu en 1730, reprend cette bonne intention, et débute par le côté matériel.

Un procès-verbal de 1731 constate que « la nef, de 75 pieds sur 25, est en totale ruine, avec des vestiges de murs sans aucune charpente; le chœur, des mêmes dimensions, à réparer; les chapelles du pourtour 4 du côté de l'Évangile, 5 de l'Épître, ont leurs rétables, tableaux, en mauvais état de vétusté, irréparables; la chapelle de la Vierge en assez bon état. La couverture du chœur en ardoise, détruite par le feu du ciel vers 1700, a été refaite en chaume. Le cloître, à colonnes gothiques, de 60 toises de pourtour, en ruines, ne peut être réédifié. Il y a 3 corps de logis : L'abbatiale en mauvais état, à démolir; un bâtiment mansardé, neuf, fait vers 1700 pour la Réforme et non habité, les moines se trouvant mieux dans leur vieux bâtiment, y mettre l'abbatiale; ce vieux bâtiment où logent les moines, en assez bon état, attenant par son pignon à la vieille nef ». (Il n'en reste rien aujourd'hui). A la suite du procès-verbal est fait un devis « pour supprimer les bâtiments

inutiles et en mauvais état, et rendre le couvent plus commode ».

Mais les choses traînent; est-ce par le mauvais vouloir de M. de Monaco, dont il faut le consentement comme fondateur. Il semble dans un train de vie à être assez indifférent à tout cela; pourtant il poursuit contre les moines les antiques querelles, « leur faisant procès, en 1760, pour leur défendre de se dire seigneurs des paroisses jadis aumônées par les Seigneurs d'Estouteville ». Quoiqu'il en soit, il donne son autorisation à la Réforme, le 3 octobre 1753. L'abbé de Sérignan passe avec l'abbaye de Saint-Maur son concordat, que le parlement ne confirme que le 13 juin 1760. Six ou sept religieux de la nouvelle observance viennent à Valmont remettre de l'ordre au moral; et l'on s'occupe sérieusement des réparations. Les moines sont désormais dits « fort édifiants et réguliers »; mais ils nous apparaissent peu archéologues et fort méprisants du Moyen-âge; ainsi d'ailleurs que tous ces gens du XVIIIe siècle. Ils découpent les dalles tumulaires, des abbés comme des seigneurs, pour en paver leurs salles. Ils s'avisent que la liturgie ne se peut accorder avec la disposition des tombeaux, qu'il faut « exhausser le chœur d'un demi-pied, le repaver et le décorer régulièrement ». Nous savons trop ce que cela veut dire, et comment l'on déshonorait alors à plaisir nos vieilles et pittoresques églises.

Mais il faut encore l'autorisation du fondateur pour le déplacement des sépultures de ses prédécesseurs. M. de Monaco se montre « mal disposé ». L'architecte Gravet négocie avec lui, proposant d'abord de mettre les tombeaux dans les chapelles, ceux de Nicolas et de Jacques dans celle au bas du collatéral; le Prince s'étonne de ce manque de respect, et enfin consent à ce qu'ils soient placés dans la chapelle de la Vierge, « Nicolas du côté de l'Évangile, en face de la porte latérale du chœur ». Trois plaques de cuivre, mises dans la chapelle et aux lieux du chœur d'où on les enlevait, et encore conservées, racontent, en latin, cette « translation faite le 1er Mai 1772, avec la permission du Sérénissime Prince, émule de la piété des ayeux, par les religieux, soigneux de la gloire de Dieu et attentifs à la piété envers les bienfaiteurs ». La dalle de marbre de Robert d'Estouteville et Marguerite de Hotot est aussi apportée et

mise au milieu. Et une plaque de marbre constate qu'en même temps « furent retirées du chœur les tombes de Robert sgr d'Auzebosc, de Marguerite d'Harcourt, du Chanoine Jean, et plusieurs autres où il n'y avait rien de reconnaissable. *Requiescant in pace* ». « Ils culbutèrent tout, dit quelqu'un que les consentements et formalités ne consolaient pas de cette violation, et exilèrent les tombeaux dans la chapelle de six heures (de la Vierge), et dans celle des Fondateurs, pour refaire un beau pavé et un bel autel à la mode ». L'état de choses de 1772, nous le voyons encore dans la charmante chapelle de la Vierge : la Révolution a respecté ce qui avait échappé aux Anglais et aux Huguenots, à D. Ribault et à ses successeurs.

Cette toute petite Abbaye réformée de Valmont vécut peu, mais régulièrement ; faisant en 1781-2 d'assez importants travaux à l'église ; bâtissant l'abbatiale en 1783-4, dit-on, l'accommodant, semble-t-il plûtôt, selon le devis de 1731 ; prenant dans sa dernière délibération, du 28 Août 1785, des décisions sur d'autres travaux. Mais un coup de foudre prophétique effondrait le chœur en 1789, faisant le pittoresque état actuel, que des mains artistes entretiennent avec soin ; enfin, le 11 Juillet 1791, toute l'Abbaye était vendue révolutionnairement (1).

En 1840, fut trouvé par hasard le caveau situé sous le chœur ; 6 cercueils y étaient, les uns bien conservés, ainsi que 3 cœurs ; leurs inscriptions indiquèrent les cercueils de Jacqueline, d'Adrienne, de son mari, de son fils, de sa fille et du 1er mari de celle-ci. Des soins pieux les ont remis dans un nouveau caveau fait sous la chapelle de la Vierge (2).

Disons aussi un mot de la destinée des principales terres des Estouteville :

Blainville est, on s'en souvient, aux Alègre, race tragique, et qui semblerait, des exploits de l'ayeul en Italie, avoir hérité de mœurs terriblement italiennes : Des 5 fils de Marie d'Estouteville, François est tué à la guerre en 1542, Gilbert hérite, puis Yves assassiné en galanterie en

(1) Beaurepaire, *Bulletin Antiq. Seine-Inf.* Cochet. Guilmeth. Papiers Bornot. Arch. Seine-Inf.

(2) Renseignements très gracieusement donnés par M. Bornot.

1577, puis Christophe. Le 5e, Antoine, est tué en duel par Viteaux et vengé par son fils Yves, qui tue Viteaux; ledit Yves, tenant pour Henri IV, périt en 1592 à Issoire dans une sédition. Le fils de Christophe, Christophe II baron d'Alègre et de Blainville, très vigoureux chef du parti d'Henri IV, dépouille et emprisonne ses chanoines de Blainville qui faisaient les Ligueurs, est un instant maître de Rouen par un coup de main. Les Bourgeois assiègent et prennent Blainville, et en font ordonner la démolition par le parlement. Alègre sauve son château. Mais peu après, se trouvant mal récompensé, il assassine un Montmorency qui a eu la charge qu'il prétendait, passe à la Ligue, est condamné à mort et son château à démolition; néanmoins après la pacification il y finit tranquillement ses jours. Sa petite-fille, Marie-Marguerite d'Alègre, épouse en 1675 Seignelay, le fils de Colbert, et meurt en 1678. Il se remarie, nous l'avons vu, à une Matignon; mais Blainville lui demeure comme héritier de sa fille morte enfant, et, par un arrangement de famille, passe à son frère Jules-Armand Colbert dit le Marquis de Blainville. Cette terre revient au fils aîné du 2e lit de Seignelay; lequel fils n'a que cette fille mariée au Duc de Luxembourg, dont il vient d'être question à propos du Duché d'Estouteville. Blainville reste aux Luxembourg jusqu'à la Révolution, est vendu comme bien d'émigré, et le château démoli (1).

Le château de Torcy, entièrement ruiné, on se le rappelle, par les Anglais, avait été rebâti par les Blosset, qui en portent brillamment le nom dans les guerres d'Italie et à la Cour. « La Belle Torcy, belle des plus », comme dit Brantôme, après une galanterie avec le Duc de Longueville, épouse Bricqueville. Torcy, porté par une fille aux Montberon, est vendu au fameux président Groulard, l'ami d'Henri IV, et érigé en marquisat pour sa postérité, puissante dans la robe normande; du château il reste d'importants débris.

Ces Bricqueville, descendants d'Antoinette d'Estouteville-Havard, conservent Auzebosc jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle.

Beyne était, sous Louis XIII, au Maréchal de l'Hopital.

(1) Bouquet, *Les Sires de Blainville.*

De Bricquebec subsistent quelques belles constructions, dont le donjon octogonal couronné de machicoulis.

Les seigneurs avaient eux-mêmes, en certains lieux, complété l'œuvre des Anglais; ainsi M. de Longueville donnait aux Minimes de Dieppe, pour bâtir leur couvent, les matériaux du château de Hotot.

En 1840, il y avait encore une entrée en plein cintre et quelques constructions du quinzième siècle du château des Loges.

Ces deux autres terres, sorties depuis si longtemps de la Maison, Estouteville-en-Vexin et Estouteville-en-Caux, rappellent pourtant aussi notre attention; car, par elles, se refont d'apparents Estouteville, deux familles bourgeoises se hâtant de se parer de la peau du lion, dès qu'il est mort. On se souvient que la première de ces terres avait été acquise, au commencement du quinzième siècle, par Richard Le Pelletier, Bourgeois de Rouen. Ses descendants la possèdent jusqu'à leur extinction en 1845. Ces Le Pelletier de Martainville, très riches et considérables, y bâtissent un beau château, et à partir du dix-septième siècle portent les titres de marquis et comtes d'Estouteville. Par un rapprochement assez drôle, à l'assemblée de la noblesse du grand bailliage de Rouen, en 1789, le Marquis d'Estouteville est procureur de la Présidente de Torcy. Dans le bailliage de Caux y figure aussi M. d'Estouteville. Celui-ci est un de ces Langlois, dont nous avons vu l'un, sgr d'Angiens relevant de Valmont, épouser une Estouteville, les Langlois de la bonne Madame de Motteville. Se rappelle-t-on que la seigneurie de cette paroisse d'Estouteville-en-Caux, confisquée sur Nicolas d'Estouteville en 1173, avait été donnée à l'Église de Cantorbéry par le roi d'Angleterre. Lors de la réunion de la Normandie à la France, le Prieuré existant en cette paroisse hérite de la seigneurie, puis les Chartreux de Rouen auxquels ce Prieuré est réuni. Les Langlois sgrs de Plainbosc leur disputent vainement, au seizième siècle, les qualités de patrons et hauts justiciers de cette paroisse; en 1534, les Brezé se prétendent aussi sgrs de Plainbosc et d'Estouteville; mais à la fin du dix-huitième siècle, les Langlois ont usurpé ces droits et portent le nom d'Estouteville.

Le porta également, aux seizième et dix-septième siècles, une branche

non moins énigmatique qu'illégitime : En tête d'un manuscrit des poésies de S. Gelais sont « quelques pièces du collecteur à Nicolas de Touteville sgr de Villeconin », dont une commence ainsi :

« Touteville, qui as du seigneur Dieu la crainte
Son amour, sa paix et sa dilection... »

C'est évidemment le même qu'un personnage étrange, un aventurier sur lequel Brantôme cancane longuement : « Villeconnin qu'une grande Dame eût du Roy François Ier, d'autres disent d'autre prince non si grand, (serait-ce M. de Touteville S. Pol ? Mais nous ne voulons pas être plus mauvaise langue que cette peste de Brantôme qui n'a nommé personne,) ou d'un autre moindre ; mais pour couvrir et cacher tout, et nourrir l'enfant, il n'estoit pas mauvois de supposer tout à Sa Majesté... Le Roy, à sa mort, à la prière de la Dame, assigna à l'enfant 200.000 escus en banque, qui coururent intérêts, en sorte que devenu grand, il despensait si magnifiquement à la Cour qu'on lui supposait une galanterie avec ladite Dame, d'avec laquelle il ne bougeait, et qu'on ne savait pas sa mère... Mais il vint à mourir à Constantinople, et son aubaine, comme bastard, fut donnée au Maréchal de Retz qui estoit fin et subtil à découvrir tel pot aux roses, et esplucha tant parmy les banquiers qu'il y trouva l'argent et les obligations du Roy ». Une pièce du Cabinet d'Hozier complète le renseignement qui demeure bien insuffisant : « Jean bastard d'Estouteville, sg de Villeconin près Estampes, épousa Françoise de Gravelle, dont Jean d'Estouteville de Villeconin mari de Jeanne Babin, dont Pierre mari de Louise de Crespel, dont 2 filles, femmes du S. de la Ronce-Vicardel, et du S. de Longchesne près Bonnelles (1) ».

Sortons maintenant de France pour voir la fin des Tutavilla. Nous les avons quittés vers 1530, au moment où nous n'avions plus à nous occuper des affaires d'Italie. Ils sont désormais bien installés dans leur condition de sujets espagnols. « Hiérosme Comte de Sarno, après avoir servi Charles-Quint dans toutes ses entreprises, le suivit dans son expédition contre Tunis », d'où Barberousse terrorisait la Méditerranée. Le

(1) Brantôme, *Dames galantes*, IX, 728. P. Paris, mss. franc., VII, 53. Cabinet des titres, Cabinet d'Hozier.

4 juillet 1535, à la prise de la Goulette, les troupes napolitaines se conduisirent très vaillamment, et « Sarno, Capitaine général de l'Empereur, y fut tué en présence même de Sa Majesté ». De Béatrix Colonna il laissait 7 fils : L'aîné, Vincent, combattit à Lépante en 1571, et d'une femme inconnue eut Vincent II et François. Le 2e Marc-Antoine, d'abord sgr de Genzano, avantagé puisqu'il eut le comté de Sarno, fut aussi à Lépante. Il avait épousé, nous l'avons dit, Porzia Colonna, dont il eut Hiérome III et peut-être Octavien. 3° Hiérome évêque de Sarno. 4° Pompée sgr de Frascati; 5° Muzio sgr de Nemi avait dû rester dans les États de l'Église, car il est dit « noble de la ville de Porto et syndic en 1583 »; le Cardinal d'Estouteville avait été évêque de Porto, où il avait pu créer aux siens un établissement; Lucrezia fille de Muzio épouse Pio Francesco Colonna. 6° et 7° Horatio et Fulvio.

Hiérome III Comte de Sarno épousa Porzia Caraffa, en un temps où cette maison eut un grand relief par le Pontificat de Paul IV Caraffa (1555-59), et une grande humiliation par la condamnation à mort de ses deux neveux, pour avoir follement abusé du Népotisme; de ce mariage naquit Pompée Tutavilla.

Octavien Tutavilla fut dépêché en 1599 à Madrid, par les députés du royaume de Naples, pour exposer au Roi d'Espagne leurs doléances contre l'administration du Comte d'Olivarès, et le fit avec tant d'éloquence qu'il obtint son rappel.

Vincent II, Lieutenant-général de la cavalerie espagnole, créé Duc de Calabrito, petite ville dans les terres à une dizaine de lieues de Salerne, fut un grand personnage. En 1640, il fut chargé de garder Gaëte menacé par une flotte française. Il joua un rôle principal dans la fameuse Révolution de Naples en 1647-48, la révolte de Mazaniello, et la tentative pour se faire Roi de Naples, qui fit appeler le dernier des Guises le Héros de la Fable : Le Vice-Roy étant une nullité, « Dom Vincenzo de Tuttavilla, général des armées de la noblesse, tint la campagne contre les populaires (les gens de Mazaniello) avec beaucoup de valeur et de vigilance ». A l'arrivée de Guise, il lui ménagea une entrevue avec les nobles, qui rejetèrent les propositions du Duc, se déclarant fidèles au Roi d'Espagne.

Tutavilla alla s'enfermer avec 4.000 chevaux dans Averse; mais il n'y put tenir, et, « quoique le Tutavilla fût l'un des plus sages et des plus braves officiers qui aient commandé les troupes espagnoles, dit Modène compagnon de Guise, sa retraite fut fort blâmée et prise pour une conséquence d'accord caché avec le Duc ». Il fut donc disgracié par les Espagnols, lors de leur reprise de Naples, puis remis en charge. Son neveu Prospero de Tuttavilla avait un régiment sous lui. Un autre, Jérôme Tuttavilla, qui ne peut être le Comte de Sarno, avait fait campagne, comme mestre de camp, contre les Français, en Milanais en 1636.

Le frère du Duc de Calabrito, François, homme considérable aussi, fut fait Duc de San Germano, petite ville de la Terre de Labour, tout près des frontières des Etats de l'Eglise, stratégiquement importante : « le pas de S. Germain, entrée du royaume de Naples ». En 1668, il y eut de grands troubles en Sardaigne, contre les exactions espagnoles; le chef de l'opposition et le Vice-Roi furent assassinés. La cour de Madrid envoya San Germano Vice-Roi de Sardaigne; et Calabrito, alors Mestre de camp général du royaume de Naples, fut chargé de lui prêter main-forte ; condamnations à mort des nobles séditieux, confiscations, maisons rasées, ordre rétabli; et les Etats de l'Ile vinrent remercier le Duc de S. Germano. Il est dit « bon soldat, Capitaine général des armées de Charles II d'Espagne »; il ne resta pas cantonné dans sa province, fut appelé en Espagne, chargé de la Vice-royauté de Galice, et mourut conseiller d'Etat à Madrid, en 1679, à 80 ans, sans enfants, semble-t-il.

Vincent II eut un fils, le Duc de Calabrito, très vieux en 1738, lorsque son fils vendit son palais 34,700 ducats au Roi Don Carlos, pour agrandir ses écuries. Ce 3e Duc de Calabrito paraît sans enfants.

Dans l'autre branche, « Pompée Tutavilla Comte de Sarno épousa Sylvia Papacoda princesse de Trigliano, qui, exilée à Salerne par le Roi Don Carlos en 1735, puis chassée du royaume, s'embarqua pour Trieste, pour se rendre en Allemagne ». Elle était donc Gibeline; car ce Carlos était le fils de Philippe V, installé sur le trône de Naples par l'Espagne et la France, contre l'Empereur. On n'en sait rien de plus; et là finissent les Tutavilla, car Sylvia n'avait qu'une fille, Hiero-

nyma, femme sans enfants de Francesco Caraffa duc de Campolieto (1).

Nous finissons logiquement avec cette branche anglaise, qui, seule, continue jusqu'à nos jours la descendance mâle et légitime d'Estouteville. Nous avons laissé les Skipwith au quatorzième siècle. Un est nommé en 1507. William Skipwith est créé Baronnet of Prestwould par le Roi Jacques Ier, en 1603, y reçoit la Reine et son fils, et est inhumé, en 1631, sous un beau monument conservé dans l'église. Ce sont d'ardents Jacobites, et ce doit être pour cause politique, dans les troubles, que « Henry d'Estouteville Skipwith » vend Prestwould en 1650. Son frère et successeur, Sir Grey, émigre en Virginie pendant l'usurpation de Cromwell, et y bâtit un nouveau manoir de Prestwould qui est encore maintenant aux mains de ses descendants. Les Skipwith sont à nouveau créés Baronnets en 1670, et résident depuis lors au comté de Leicester. Ils portent les armes d'Estouteville modifiées : fascé de gueules et d'argent au levrier courant de sable en chef. Leur domaine heréditaire de Newhold-Warinhold a été vendu en 1860. Le chef de la famille en Angleterre, le Baronnet actuel, est Sir Gray Humberston d'Estouteville Skipwith, (fils de Sir Peyton Estoteville Skipwith mort en 1891), âgé de 17 ans en 1901, résidant à Leamington, ainsi que son oncle le Révérend Humberston Skipwith. (2)

(1) Dossier bleu, Généalogie mss. Mss. Bigot. Giannone, *Hist. de Naples*, 79, 375, 600, Pastoret, *Le duc de Guise à Naples*, 152. *Mémoires de Modène sur la Révolution de Naples.* Pièces orig., imprimé Tuttavilla.

(2) Renseignements de famille. Les Peerages. Walford, *The country families of united Kingdom.*

FIN

TABLE DE L'INTRODUCTION

CONTRÉE DE VALMONT

LE TIÈRE

LE CHATEAU DE VALMONT

LE PARC DU CHATEAU DE VALMONT

LE VIVIER DE VALMONT

FOND DU VIVIER

TABLE DES PERSONNAGES
DE LA MAISON D'ESTOVTEVILLE

Dans toutes les branches, le personnage dont le nom est en majuscules et en vedette, est, bien entendu, le chef de la branche et le seigneur de la terre principale qui lui donne son nom.

BRANCHE AINÉE

SIRES ET BARONS D'ESTOVTEVILLE ET DE VALLEMONT

BRANCHES CADETTES

BRANCHES ANGLAISES

ISSUES DES SIX FILS DE ROBERT II, S. D'ESTOUTEVILLE, ET DE SA DEUXIÈME FEMME, LA SAXONNE ERNEBURGE, 37 :

Branche aînée de Stutevill.

Branche de Greffin-Hall.

Branche de Skipwith.

Branche de Kirkeby.

BRANCHES FRANÇAISES

Branche de Grousset.

Branche de Criquebeuf.

Branche de Torcy.

Branche de Villebon.

Branche du Bouchet.

Branche de Rames.

BRANCHE ITALIENNE DE TUTAVILLA

Branche de Sarno.

TABLE DES FAMILLES ALLIÉES

AUX ESTOVTEVILLE

TABLE DES PRINCIPAUX FIEFS

DES ESTOVTEVILLE

TABLE DES PRINCIPAUX FAITS HISTORIQUES

ET DES

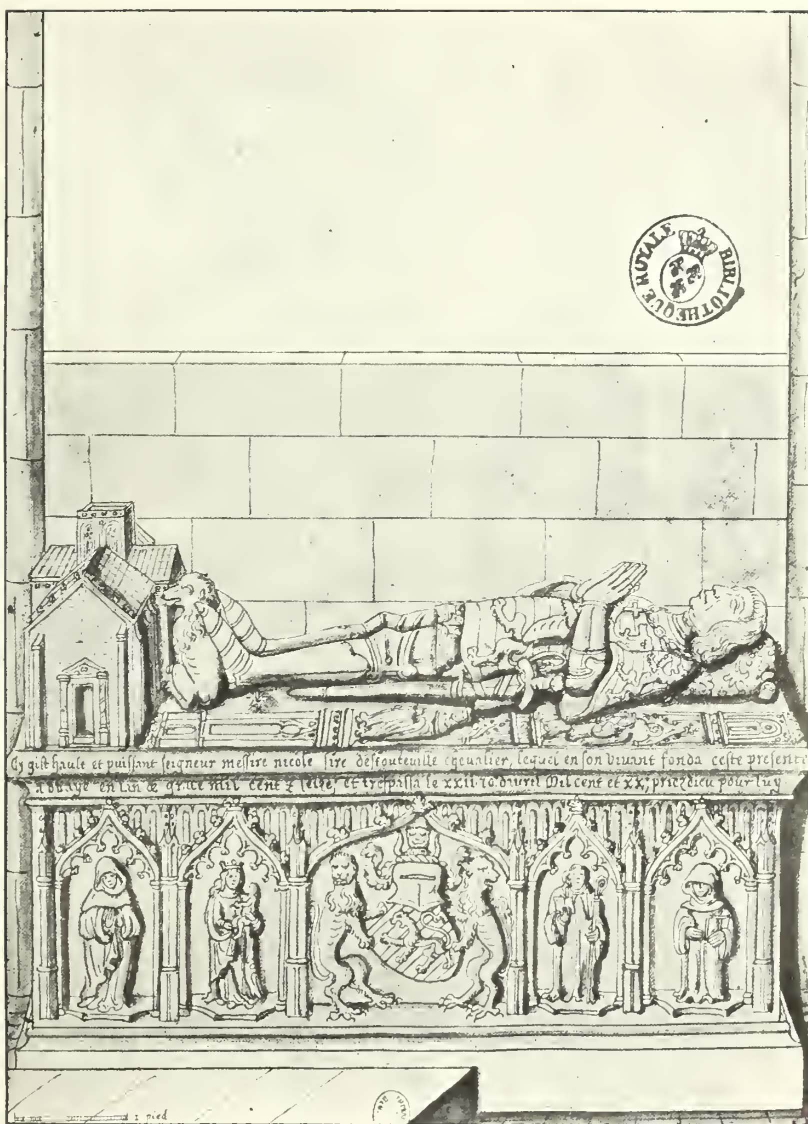
PRINCIPALES CHOSES CONCERNANT LES ESTOVTEVILLE

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY



TOMBEAU DE JEHAN Ier, DIT LE GÉANT D'ESTOUTEVILLE.

Dessiné pour la collection Gaignières.



TOMBEAU DE NICOLAS D'ESTOUTEVILLE, AVEC L'ABBAYE A SES PIEDS
COMME MARQUE DE SA FONDATION.

Dessiné pour la collection Gaignières.

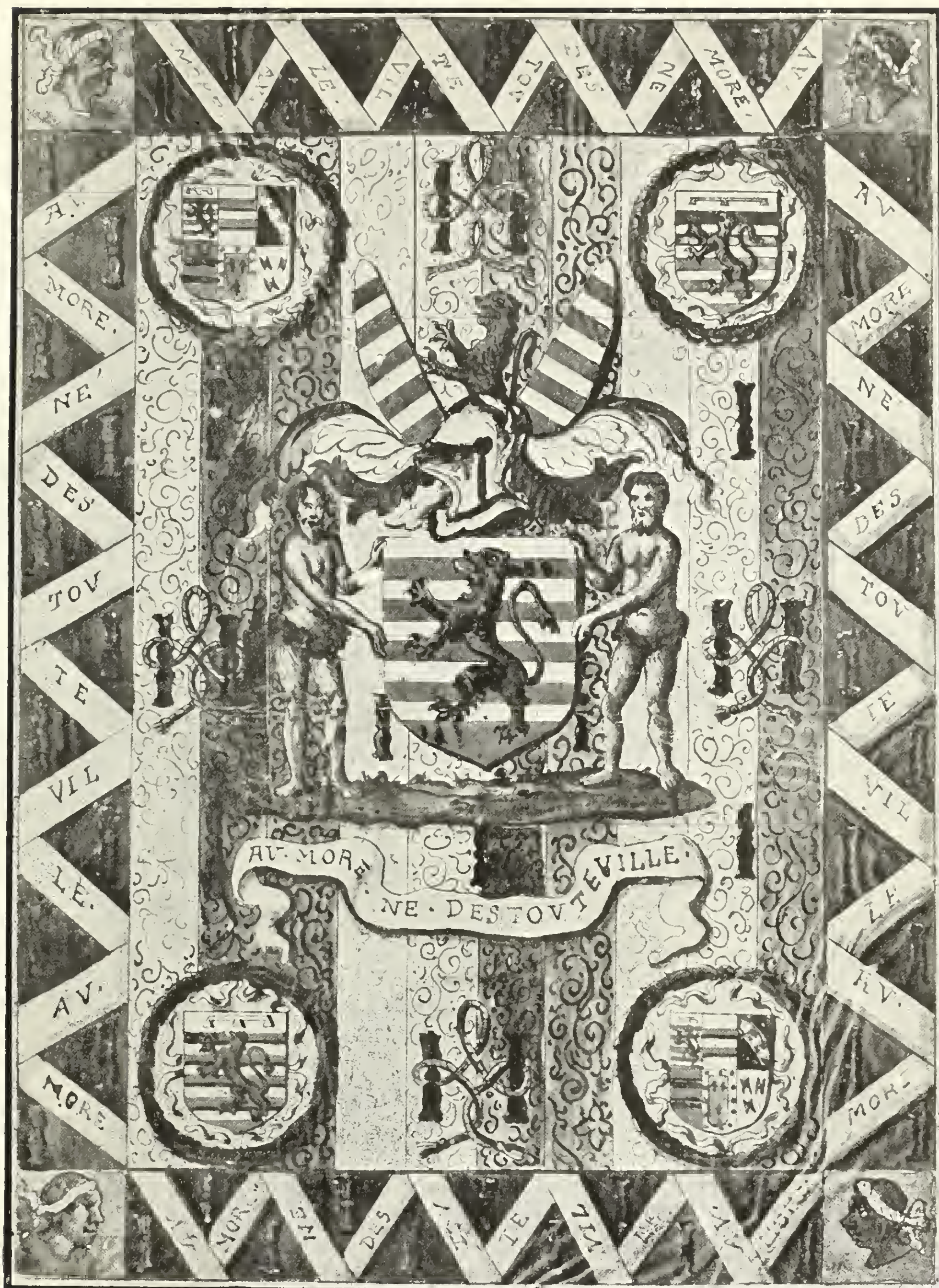
TOMBEAU DE JACQUES D'ESTOUTEVILLE ET DE LOUISE D'ALBRET.

Dessiné pour la collection Gaignières.



PLAQUE TOMBALE DE ROBERT V D'ESTOUTEVILLE ET DE MARGUERITE DE HOTOT.

Dessiné pour la collection Gaignières.



TAPISSERIE FAITE VERS 1510 AUX ARMES ET CHIFFRES DE JEAN III ET JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.
Dessiné pour la collection Gaignières.

Veüe du Chasteau et du bourg
DE VALLEMONT.
dans le pais de Caux, à deux lieües
de Fescamp. dessiné du costé de
l'Abbaye.
1702.

la paroisse

Riuierre de Vallemont

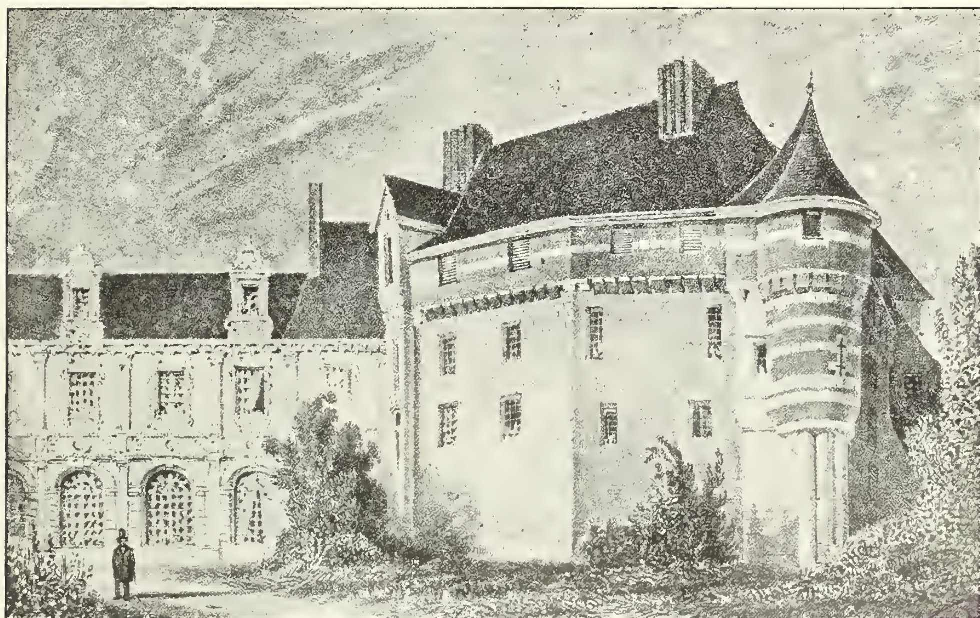
CHATEAU DE VALMONT.

Tel qu'il a été depuis la fin du XVe siècle jusqu'en 1825, dessiné par Boudan pour la collection Gaignières.



ABBAYE DE VALMONT, 1702.

Dessiné par Boudan, pour la collection Gaignières.





CHATEAU DE VALMONT.

Dessiné par H. Langlois, 1825.

Partie Francois Ier, non encore défigurée. *Partie Louis XI.*



